This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

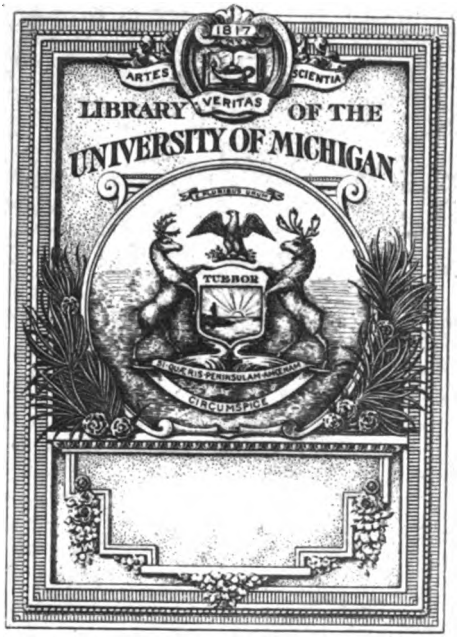

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U. of M. Law Library

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
145
.V13

Digitized by Google

Digitized by Google

Hommage de l'auteur

LETTRES
D'"ARISTOCRATES"

Digitized by Google

DU MÊME AUTEUR

Gentilshommes campagnards de l'Ancienne France

(Couronné par l'Académie française, second prix Gobert)

3e édition. 1 volume in-8°. . . . . 7 fr. **50**

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

JEAN-CLAUDE-LOUIS COMTE DE QUÉLEN

Chef d'escadre des armées navales (1725-1802).

D'après un portrait appartenant à M. le comte Raoul de Quélen.

Digitized by Google

PIERRE DE VAISSIÈRE

LETTRES D'«ARISTOCRATES»

LA RÉVOLUTION

RACONTÉE PAR DES CORRESPONDANCES PRIVÉES

1789-1794

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1907

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Digitized by Google

DC
112
.113

Digitized by Google

A MA MÈRE

***Car** il est bien à toi, ce livre, à toi dont la chère **présence**, pendant que j'y travaillais, m'a été le plus **précieux** et le plus doux des encouragements.*

P. V.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

Dans ce grand drame de la Révolution, où sombra irrémédiablement le glorieux passé de l'ancienne France, on n'entend plus guère aujourd'hui que la voix de ceux qui le préparèrent ou qui en furent les meneurs et les champions. D'innombrables publications de documents se succèdent qui nous retracent l'histoire officielle, — celle que l'on dit héroïque, — de cette tragique époque, nous renseignent sur la mentalité des premiers rôles, ou même sur celle des derniers acteurs.

Certes, je suis loin de nier l'impartialité souvent, le talent quelquefois, la science et l'érudition presque toujours qui président à ces travaux. Mais peut-être serait-il temps de donner enfin la parole à d'autres qu'aux « héros » de la Révolution, de la rendre à ceux qui en souffrirent et qui en moururent. C'est dans cette pensée que, réunissant les documents où m'ont paru se refléter le plus fidèlement les sentiments et les passions, revivre le plus intensivement les tristesses et les souffrances de la grande victime, — victime d'ennemis acharnés, victime aussi d'elle-même et de ses fautes, — que fut, il y a un siècle, la noblesse de France, j'en ai formé ce volume, qui sous le titre de *Lettres d'aristocrates* est un recueil de correspondances privées sur la Révolution de 1789 à 1794, toutes écrites par des *Ci-devant*, ou leurs « complices ».

Il y a longtemps que l'on a fait ressortir la valeur et l'intérêt historique des correspondances privées. Sur les Mémoires, pour la plupart composés après coup et qui exposent bien souvent les faits non tels que les a vus l'auteur, mais tels qu'il les voit à distance, les lettres, rédigées sur l'heure, le plus souvent

Digitized by Google

sans apprêt et sans calcul, ont au point de vue de l'exactitude et de la sincérité une supériorité indéniable. Ces qualités, on les retrouvera d'autant mieux, je l'espère, dans ce recueil, que, d'une part, je n'y ai admis que des épîtres familières de parent à parent, d'ami à ami, proscrivant systématiquement tout écrit de caractère officiel, et que, d'autre part, j'en ai écarté, — à une exception près [1], — les correspondances écrites à une trop grande distance des événements.

Cette condition m'était imposée d'ailleurs si je voulais que le livre offrît ce qui, après l'intérêt, fait le charme de ces sortes de publications, c'est-à-dire qu'il présentât au lecteur une physionomie vivante, heurtée, tourmentée du temps auquel il se rapporte. Là encore je crois pouvoir me flatter d'avoir réussi; car si parfois un recueil de lettres échangées entre personnes toujours les mêmes ne laisse pas que de devenir à la fin monotone, ici la variété des écrivains, — ils sont plus de cinquante, — m'est un sûr garant de la variété des impressions que pourront ressentir mes lecteurs.

Malgré cette diversité, je ne crains point cependant qu'on puisse accuser ce livre de manquer d'unité. Son unité, j'ai déjà dit ce qui la fait. Ce qui la fait, c'est que toutes ces confidences, ces plaintes, ces espérances, ces malédictions, ces craintes émanent toutes de personnes de même rang, de même classe, de gens à qui la forte et incomparable cohésion de la noblesse française a donné à ce moment plus qu'à tout autre une même âme, a inspiré mêmes préoccupations et mêmes inquiétudes, qu'elle a fait participer aux mêmes émotions. Et si l'on me dit qu'il n'y a là qu'un intérêt bien spécial, je demanderai s'il est possible d'imaginer spectacle plus dramatique que celui de cette noblesse voyant s'écrouler sous elle et autour d'elle tout ce qui, jusqu'à ce jour, avait fait sa force et sa grandeur, s'il est possible aussi de découvrir un plus passionnant sujet d'étude que la psychologie de ces vaincus.

Valeur historique générale des correspondances que j'ai rassemblées ; lumière très vive qu'elles projettent sur la vie, — la vie intime, — pendant la Révolution ; intérêt qu'elles présentent en nous retraçant la chute et la mort de la noblesse française ; documents qu'elles fournissent sur l'état d'âme de cette aristocratie en ses derniers jours, tels sont les quelques points sur lesquels je voudrais insister en cette introduction.

1. Les lettres des Gardes du corps sur les journées des 5 et 6 octobre et qui sont datées seulement — on verra pourquoi — des premiers mois de 1790.

Digitized by Google

I

Intituler ce livre *Histoire de la Révolution d'après des correspondances privées du temps*, était sans doute une perspective trop séduisante pour que je ne m'y sois pas arrêté. Mais je me suis convaincu bientôt que la visée, à laquelle eût répondu ce titre, était trop ambitieuse. Outre que je me suis attaché surtout à l'histoire de la Révolution à Paris, pour un grand nombre de points que le hasard des recherches m'a permis de copieusement documenter, combien d'autres hélas! sur lesquels je n'ai rien trouvé, ou presque rien ! Je ne me fais donc pas d'illusions, il y a, comme l'on dit en langage de métier, beaucoup de « trous » dans ce travail, trous que de plus heureuses découvertes, je ne crois pas de plus patientes recherches, auraient pu seules combler.

Que mes lecteurs, amateurs d'un bel ensemble, se rassurent pourtant ! La plupart des faits essentiels de la Révolution sont rappelés ici et avec assez de précision et d'exactitude pour que les profanes, même, y puissent suivre presque mois par mois l'histoire des cinq années dramatiques et sanglantes qui forment le cadre de ce recueil. Et si sur ces grands faits les documents, presque tous inédits, que je publie, n'apportent point de révélations sensationnelles, du moins fournissent-ils assez de détails imprévus, de renseignements variés et d'anecdotes caractéristiques, pour qu'à ce seul point de vue ils méritassent d'être mis en lumière.

Je ne doute pas, par exemple, que les lettres du comte de Quélen et du marquis de Sillery n'offrent bien des particularités intéressantes sur la réunion des États généraux et sur les assemblées électorales qui précédèrent cette réunion; — ou qu'à propos de l'énorme concentration de troupes faite autour de la capitale à la veille du 14 juillet, on ne lise avec curiosité la correspondance du chevalier de Saint-Luc venu en étapes de Sarreguemines à la Fère-Champenoise avec son régiment ; — ou encore qu'on ne découvre dans celle de MM. de Vergennes et de Seneffe nombre de détails émouvants sur la journée du 14 juillet et sur celle du 22, où furent massacrés Foullon et Bertier.

Puis successivement les lettres des Gardes du corps au comte d'Agoult retraceront minutieusement et presque heure par heure aux lecteurs chaque épisode de la soirée, de la nuit et

Digitized by Google

de la matinée des 5-6 octobre ; celles de M. Delamare de Crux ou de Mlle de Givry leur fourniront une description très exacte de la journée du 14 juillet 1790, de cette fête de la fraternité célébrée au moment même où d'autres lettres, rapportant les excès commis en province, les édifieront sur la manière dont on entendait alors la fraternité en dehors de l'enceinte du Champ-de-Mars.

De chacun des faits importants de 1791 : l'émeute du Luxembourg contre MONSIEUR, la journée des *Chevaliers du poignard*, le départ de MESDAMES, la mort de Mirabeau, la fuite de Varennes, l'affaire du Champ-de-Mars, on trouvera de même un récit suivi dans ces lettres qui nous dévoileront clairement ensuite les dessous de l'émigration.

De retour à Paris, ce sera pour y assister au triomphe des enragés, aux journées du 20 juin, du 10 août et de septembre. Dans les diverses narrations de ces journées tragiques sera à noter le dessein des Jacobins d'emmener le Roi dans les provinces du midi ou celui des contre-révolutionnaires de l'entraîner vers Rouen ; à leur propos, à relever aussi la confirmation éclatante du fait, entrevu déjà par quelques historiens, que les désordres de la fin de 1792 furent préparés de longue main, et qu'ils n'ont été que la réalisation d'un plan savamment machiné et sournoisement mûri. Au mois de mars 1792, « on craint déjà une affaire », d'après une lettre de M. de Romé. Bien mieux, en juillet 1791, M. Dutailly nous informe que « les Jacobins disent qu'ils veulent prendre d'assaut les Tuileries ». Bien mieux encore, en avril 1791, nous apprenons de Mme de Vatre « qu'on redoute un massacre des prêtres ! »

Viendront enfin la guerre extérieure, le procès et la condamnation du Roi, les guillotinades, jusqu'au jour où l'aristocratie vaincue au dedans comme au dehors, les vainqueurs commenceront à se dévorer, et où les lettres de M. de la Balmondière nous raconteront le grand duel de la Gironde et de la Montagne.

Je n'ai parlé jusqu'ici que de l'histoire proprement dite des faits. Mais que de renseignements l'on pourrait puiser sur l'histoire financière de la Révolution dans les lettres de M. de Seneffe et de M. Lefebvre d'Acy ; sur l'histoire économique, dans celles de M. Fougeret ; sur l'histoire religieuse, dans celles de Mme de Nermont ; sur l'histoire militaire, dans celles de MM. de Maiche, Désilles, et de Pontet ; dans toutes enfin sur l'histoire sociale et spécialement sur l'histoire de l'esprit public à Paris au moins de 1789 à 1794. A ce dernier point de

Digitized by Google

vue on aura, je crois, un intérêt particulier à parcourir la suite de ces lettres. On verra s'y peindre à merveille l'enthousiasme des premiers jours, puis se dessiner le mouvement de fatigue et de dégoût, apparaître les désillusions qui chez beaucoup feront suite à cet énervement; s'accentuer en 1791 la réaction contre l'esprit républicain, cet esprit républicain dont un savant historien a fixé très nettement la date de naissance à la fin de l'année 1790 et qui trouve dans la fuite à Varennes l'occasion de s'affirmer[1], tandis que les royalistes égarés y découvrent leur chemin de Damas. On y verra surtout dans ces lettres l'illustration de cette vérité, clairement entrevue par Taine, que le régime jacobin n'a été le fait que d'une infime minorité. « En moyenne sur quinze électeurs et gardes nationaux, écrit Taine, il ne se rencontre qu'un Jacobin, et dans toute la France tous les Jacobins réunis ne font pas trois cent mille... A Paris, en novembre 1791, sur plus de 81.000 électeurs, ils sont 6.700; en octobre 1792, sur 160.000 inscrits, ils sont moins de 14.000..... Ce n'est guère pour asservir 6 à 7 millions d'hommes faits et pour étendre sur un pays qui comprend 26 millions d'habitants un despotisme plus absolu que celui des souverains asiatiques. Mais la force ne se mesure pas au nombre : ils sont une bande dans la foule, et, dans une foule désorganisée, inerte, une bande décidée à tout perce en avant comme un coin de fer dans un amas de plâtras disjoints[2]. » De nos correspondances cela ressort à chaque page. Au commencement de 1791, M. de Mesmon constate que « les mécontens se multiplient, et sont la plus grande foule ». Au mois d'avril 1792, « les ouvriers, écrit M. Fougeret, disent qu'on les a trompés et qu'ils voudroient qu'on expulsât de Paris les meneurs ». Quelques jours plus tard, M. Lefebvre d'Acy remarque de même que « la majorité des ouvriers et des bourgeois est fatiguée de la Révolution ». « Car ce n'est pas le peuple qui remue, c'est la plus vile canaille. » Dans l'Assemblée, « ils sont aussi dix à douze scélérats qui mènent tout ». A la veille du 10 août : « Je parcours et j'observe froidement les groupes qui se réunissent, dit encore M. Lefebvre d'Acy, et je puis vous assurer qu'à l'exception de quelques énergumènes qui prêchent le meurtre et le régicide, je ne vois pas qu'en général on soit disposé à l'insurrection. »

1. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*. in-8°, chapitre IV, *passim*.
2. Taine. *Les origines de la France contemporaine, la Révolution*, t. II, p. 62-63.

Digitized by Google

Je pourrais là-dessus multiplier les citations, mais je préfère renvoyer mes lecteurs aux textes, me bornant de même à leur signaler quelques-unes des nombreuses anecdotes, qui achèvent de faire l'intérêt des documents qu'ils vont parcourir : l'amusante mésaventure arrivée au duc de Chartres le jour de la fête de la Fédération ; la brouille du duc et de la duchesse d'Orléans en 1791 ; le retour du maréchal de Mailly des Tuileries le 10 août, etc., etc.

II

« Laissons-là ce que les lettres nous apportent de renseignements nouveaux, de circonstances inconnues. Ce qu'elles nous donnent surtout, c'est la couleur, l'accent même de la vie[1] ». Qu'importe en réalité le plus ou moins de détails secs et froids que l'on peut réunir sur un fait ? N'est-ce pas l'impression que ce fait a produite sur les âmes contemporaines qui est digne avant tout de la recherche passionnée de l'historien ? « L'intérêt des choses humaines, a dit magnifiquement Lamartine, n'est pas dans la grandeur des situations ou des événements, mais dans l'émotion de l'âme où ces situations et ces événements retentissent[2]. »

Cette citation de Lamartine est précisément tirée de la *Vie de Mme de Sévigné*, et elle me revient bien à propos en ce moment. Je ne crains pas en effet de l'affirmer, j'ai manié beaucoup de documents, je n'en ai certes jamais trouvé de plus évocateurs que les lettres. Tout à l'heure je faisais ressortir leur supériorité sur les Mémoires, sous le seul rapport de l'exactitude historique. Combien plus justement pourrait-on exalter l'avantage des unes sur les autres au point de vue qui nous occupe. « Dans ceux-ci nous écoutons assurément le récit d'un témoin oculaire, d'un acteur des événements ; mais celles-là nous font voir l'homme même vivant sa vie, le fait se dégageant péniblement ou brusquement de ses causes, et nous jettent au milieu des obscurités, des illusions, des inachèvements dont est plein le tourbillon confus des choses réelles[3]. »

1. G. Lanson, *Choix de Lettres du* XVIIe *siècle*, Paris, 1891, in-16. Introduction, p. XXVIII-XXIX.

2. Lamartine, *Mme de Sévigné*, dans la *Vie des grands hommes*, Paris, 1856, in-8°, t. III, p. 225.

3. G. Lanson, *op. cit.*, Introduction, p. XXVII.

Digitized by Google

Or c'est là ce qui, à mon avis, fait le prix capital des documents que je publie. Avec leurs auteurs nous revivons vraiment la Révolution telle qu'ils l'ont vécue, par leurs yeux nous en revoyons les grandes scènes, par leurs oreilles nous en percevons la formidable rumeur.

Avec l'un, M. de Quélen, nous assistons aux assemblées électorales de la noblesse de Paris, et nous revenons sur nos préventions contre M. d'Éprémesnil, charmés que nous sommes « de sa logique, de sa patience et de sa science du droit public ». — Avec un autre, M. de Sillery, nous entendons les conversations, d'une licence inouïe, des cercles politiques dès avril 1789 ; nous défilons, le 5 mai, mêlés à la procession des députés en grand costume : les cardinaux en chape rouge, les archevêques et évêques en rochet, camail et bonnet carré, les simples ecclésiastiques en soutane, manteau long et bonnet carré; les représentants de la noblesse en habit noir, manteau pareil, un parement d'étoffe sur le manteau plus ou moins magnifique, une veste analogue, bas blancs, cravate de dentelles, chapeau à plumes blanches, comme celui des chevaliers des Ordres ; les députés du Tiers, habit, veste et culotte en drap de soie noire, les bas noirs, un manteau pareil à l'habit tombant par-dessus les épaules, ouvert par les côtés pour passer les bras, toque de velours, cravate de dentelles ou de mousseline. En cette société, nous écoutons le Roi lire son discours d'ouverture, « qui ne dure pas quatre minutes et demie » ; nous tendons vainement l'oreille pour saisir celui de M. de Barentin, « qui s'exprime d'une façon presque inintelligible » ; nous regrettons que M. Necker parle si mal en public : son discours a par là beaucoup perdu.

Le 12 juillet, dans l'après-midi, en compagnie de M. Delamare de Crux, nous sommes chargés au Pont-Tournant par les dragons de Lambesc ; ou bien « le bruit de quelques coups de pistolet » nous chasse des Tuileries, où nous nous promenions avec M. de Vergennes et ses fils, que nous suivons pas à pas pendant qu'ils regagnent péniblement leur hôtel, rue Neuve-Saint-Eustache, « mettant plus de trois heures à marcher d'une rue à l'autre ».

Nous les accompagnerions le lendemain 13 en leur fuite à Croissy, prudemment « enfermés dans deux fiacres sans laquais », si nous ne préférions rester à Paris avec le comte de Seneffe, sous peine de rencontrer avec lui « les têtes de Launey et de Flesselles portées sur de hautes piques, anciennes armes

Digitized by Google

de Sarrasins pillées au garde-meuble de la Couronne », ou accourir de Versailles avec le marquis de Sillery pour mesurer l'étendue de l'émotion populaire.

Le 16, guidé par M. Maillot, enveloppé dans son manteau de député du Tiers, nous nous rendons à la Bastille, et si nous ne pouvons entrer ce soir-là que dans la première cour, nous y retournons le lendemain et partout nous foulons aux pieds les papiers épars des archives de la Bastille.

Mais l'arrivée du Roi est annoncée. Suivons M. Maillot. Allons voir vers 1 heure à l'Hôtel de ville Louis XVI descendre de son carrosse, « soutenu sous les bras par les officiers bourgeois », monter le grand escalier, pénétrer presque suffoqué par la foule et lui opposant cependant « un visage satisfait, où la douceur et la bonté se peignent ». Paris se calme.

Courte accalmie. Qu'apprenons-nous de M. de Seneffe le 22 juillet? Que le beau-père de sa sœur, M. Foullon, vient d'être massacré par le peuple, que M. Bertier, gendre de M. Foullon, a subi le même sort. « J'ai vu nous dit M. de Seneffe, j'ai vu ces scènes d'horreur; le souvenir seul m'en fait frémir... La plaie que ce souvenir rouvre est trop récente et les détails me coûtent... Je me suis retiré à Versailles... L'éloignement écarte un peu les souvenirs cruels qui se retracent sans cesse à mon imagination. » Mais le spectacle de Versailles n'est guère consolant. « On y voit autant de sujets de peine qu'ailleurs. » Tout est morne aux alentours du château; on y bafoue les gens de cour; et voici que nous rencontrons Vicq d'Azyr qui nous apprend que la Reine n'est pas sortie depuis trois semaines, qu'elle a une mauvaise fièvre qui la prend tous les soirs. « Elle doit réfléchir que la couronne est si chancelante sur sa tête qu'il ne faudroit qu'une mauvaise nuit pour qu'elle ne s'y trouvât plus ».

Cette nuit va venir. Le 5 octobre. Ciel sombre, bas, pluvieux d'automne. Il est 4 heures du soir. Nous sommes sur la place d'Armes de Versailles avec M. d'Albignac, lieutenant des Gardes du corps, à la tête de sa brigade qui masque la grille. De l'avenue de Paris, dans le brouillard, nous voyons déboucher une colonne de cinq à six cents femmes, ruisselantes d'eau, « poussant des cris affreux et des hurlemens horribles ». Au milieu de ces cris nous distinguons la demande de voir le Roi pour avoir du pain. Ce sont les femmes de Paris, ayant Maillard à leur tête, qui parties de la capitale à 11 heures arrivent seulement à Versailles.

Leur députation reçue par le Roi, les plus calmes retournent

Digitized by Google

à Paris. En quel état ? M. de Vergennes nous le dira. Son fils, capitaine de la milice nationale, de garde toute la journée au parvis Saint-Gervais, s'est abrité, vers 11 heures du soir, à l'Hôtel de ville avec sa troupe, « tous mouillés comme des soupes ». Il se sèche devant un bon poêle et mange avec ses hommes quand arrivent les harengères de Versailles, Louise Chably à leur tête. M. de Vergennes l'embrasse avec plusieurs autres, les fait toutes mettre à table avec lui et boire tant qu'elles veulent. « Puis il fait reconduire chez elle sous bonne escorte cette Chably, que les autres jalousent d'avoir été embrassée par le Roi et dans la chaleur du vin veulent pendre ».

Cependant il pleut à Versailles, comme à Paris, et sous les averses distinguez-vous, dans la nuit, cette députation de l'Assemblée s'avançant à travers la place d'Armes ? Ceux qui la composent demandent à M. Desplas, garde du corps de faction, de leur ouvrir la grille. Ils veulent parler au Roi, et plusieurs, en passant, prennent la main au jeune homme et la lui serrent, « comme pour lui dire qu'infailliblement lui et ses camarades vont devenir les victimes innocentes de ceux qui conduisent cette trame ».

Et voilà, vers 11 heures, M. de la Fayette qui arrive avec la Garde nationale de Paris. Lui aussi monte chez le Roi. Lui aussi serre la main de Desplas, le conjure de prêcher le calme à ses camarades.

Le jour se lève enfin. A 6 heures, M. Moreau est mis en faction à la grille avec M. des Huttes qui moins d'une heure après est massacré sous ses yeux, presque au même moment où tombe M. de Varicourt, que son frère cherche vainement à rejoindre.

Il faut alors sauver la Reine. Avec M. de la Roque-Saint-Thurien nous heurtons à la porte de sa chambre ; nous y entrons. Elle se lève, nous l'entrevoyons passant un jupon et s'enfuyant chez le Roi, « lequel arrive d'un autre côté demandant avec empressement et d'un air fort inquiet où est la Reine ». Nous le rassurons et le rejoignons bientôt à l'Œil-de-Bœuf en compagnie de MM. Desplas, Moreau, Lauson, de Lésigny. C'est avec ce dernier que nous rentrerons à Paris, avec M. de Lésigny, qui se met à « la portière du Roi, un bonnet de grenadier sur la tête, et n'abandonne pas le pommeau de ladite portière, sans que personne ose l'écarter ».

Mais voici à notre arrivée dans la capitale une figure de connaissance, M. de Seneffe, enrôlé dans la Garde nationale, et qui, n'ayant point été à Versailles, fait la haie le long du cortège

Digitized by Google

royal. Regardons, à ses côtés, passer « la Reine en coiffe, en mantelet noir, sans rouge, ayant perdu ce regard fixe et cet air altier qui la font distinguer ». Le Roi a l'air radieux! Le Dauphin, que l'on porte, étonné de ce qu'il voit. Enfin à 9 heures 3/4 du soir nous arrivons aux Tuileries. On sert à souper à 10 heures. « Des députés en grand habit, quelques seigneurs en bottes » entrent. Puis Seneffe est mis en faction à la porte de la chambre du Roy, et lorsque la Reine y entre, il l'entend remercier M. de la Fayette de l'avoir accompagnée!

La capitale tumultueuse, grouillante, intempérante, fière d'avoir reconquis son roi, se livrant à de perpétuelles manifestations devant les Tuileries, les femmes forçant par leurs cris la Reine à paraître « aux fenêtres sur les cours », et lui baisant la main, anodins préliminaires du 20 juin; le Roi allant passer une revue de la Garde nationale aux Champs-Elysées « en frac brun et bas gris, comme un garçon marchand de la rue Saint-Denis », y arrivant à 10 heures et attendant jusqu'à 11 heures la milice parisienne, sans marquer d'impatience, bien qu'il pleuve continûment, qu'il soit venu à pied par les Tuileries, « et qu'il s'en retourne bien crotté »; de rares fidèles « faisant cabale pour crier dans leur coin : Vive la Reine! » à une sortie de Marie-Antoinette qui passe modestement vêtue, « coiffée d'un bonnet de vieille femme », et qui recueille précieusement ce cri « que depuis si longtemps elle n'a pas eu le plaisir d'entendre »; voilà quelques-unes des scènes que vous voyez par d'autres yeux.

Maintenant l'écho des séances et les bruits de couloirs de l'Assemblée! Vous les recueillez de la bouche de Faydel, député du Quercy : « Je désespère de plus en plus de la chose publique. Il semble que l'aveuglement et le désordre doivent compléter nos malheurs. Notre situation devient tous les jours pire; la division se fortifie dans l'Assemblée... Tout va de mal en pis. Les enragés continuent à faire la loi. Il ne nous est plus permis de faire usage de la parole. Les nouvelles officielles nous donnent les plus vives alarmes sur la perte de nos colonies. Je ne sais ce que nous deviendrons... Il part beaucoup de députés... Le parti jacobite acquiert tous les jours plus de force et plus d'audace; il tend à une déplorable démocratie... Nos malheurs s'accumulent tous les jours, notre espoir diminue, et peut-être ne sommes-nous pas loin de voir éclater de nouveaux orages. »

Puis, comme la plaisanterie ne perd jamais ses droits en France, savourez ce dialogue entre Mme Cressonnier de Beau-

Digitized by Google

plan et son cordonnier, qui est un des notables de son quartier : « Hé ! bien, madame, vous devez être contente ? — Hé ! de quoi, mon cher monsieur ? — Mais, madame, tout va bien et le Roy vient de se déclarer chef de la Révolution. — Cela est au mieux, si vous le voulez... et rien n'est comparable à ce que le Roy se soit déclaré le premier bourgeois du royaume. J'en suis très aise, moi qui n'ai pas l'honneur d'être femme de qualité. Cela nous rapproche, et si mon fils étoit un joli garçon il pourroit prétendre à la main de Madame Royale. — Et pourquoi non ?... J'espère bien que mon fils sera un jour ce qu'est aujourd'hui un maréchal de France. Ne suis-je pas major de mon bataillon ! »

Il pleut encore les 13 et 14 juillet 1790. Ah ! le soleil du 14 juillet 1789, où est-il ? Tout inondés « malgré l'épais feuillage de la grande allée », nous assistons avec M. Delamarre de Crux à la revue passée par le Roi le 13 aux Tuileries, et le lendemain, tout mouillés de même avec lui, qui y a pris part comme député extraordinaire de Coutances, ou avec Mlle de Givry, simple spectatrice, nous revenons de la fête de la Fédération. Quelques jours avant, M. de Seneffe nous a dit l'encombrement de la capitale, et pourtant l'entrain des préparatifs. Eh ! oui, malgré le temps, malgré le mécontentement toujours croissant d'un grand nombre, l'espoir renaît en bien des cœurs.

Mais n'est-ce pas là qu'une illusion ? Que de questions brûlantes séparent les adversaires ! La plus grave qui se pose, à la fin de 1790, est celle de la Constitution civile du clergé, et quelle horreur pour une bonne catholique, comme Mme de Nermont, d'être obligée d'aller assister au service funèbre de Mirabeau célébré par des assermentés. Décachetons d'ailleurs notre courrier avec la comtesse de Lauraguais, avec la marquise de Peysac. Combien d'affreuses nouvelles nous apporte-t-il des provinces !

Et dire que 1791 fera regretter 1790 ! Chaque mois, chaque semaine presque seront marqués alors par quelque tragique événement. C'est avec les provinciaux de passage à Paris, gens particulièrement avides de voir, que l'on assistera de près à ces « affaires ». Avec M. de Mesmon, on sera témoin de l'émeute du Luxembourg ; on entendra le vacarme d'enfer que font les émeutiers qui battent le tambour sans discontinuer et poussent des clameurs épouvantables ; on verra Monsieur et Madame partant pour les Tuileries en un carrosse où les femmes grimpent et s'accrochent de tous côtés. Puis c'est la fuite de Mesdames,

Digitized by Google

occasion de nouveaux désordres. Le mois suivant, c'est la mort de Mirabeau, le tumulte qu'elle cause dans la capitale, le cortège que l'on voit passer des fenêtres de Mme de la Motte, rue Neuve-des-Petits-Champs. Quinze jours après, en compagnie de M. Dutailly, on est témoin du faux départ du Roi pour Saint-Cloud. Avec le même Dutailly, on se mêle aux groupes le 21 juin et l'on entend expliquer gravement par des gens bien renseignés, des gens qui « ont un bon tuyau », comment le Roi s'est évadé par un souterrain... le souterrain qui joue toujours un grand rôle en temps de révolution ; on assiste le 26 au retour à Paris de la famille royale, et l'on aperçoit la Reine « baissant la tête presque sur ses genoux », pour ne rien voir. Les jours suivants si vous allez vous promener du côté des Tuileries, vous entendrez « les propos atroces » qu'on tient contre le Roi, ou bien vous entreverrez le Dauphin que l'on fait promener une fois par jour dans le jardin, ou bien vous rencontrerez l'ancien concierge de Trianon, un de vos amis, qui vous donnera des nouvelles de la Reine, très affectée qu'on ne lui ait même pas demandé l'autorisation de prendre ses huit chevaux blancs pour le cortège de Voltaire, que vous avez vu arriver à Sainte-Geneviève le 11 juillet, à 10 heures du soir, et en quel état ! Il a plu encore ce jour-là et cela a gâté les habits des poissardes suivant le cortège en costume de soldat national, jupon blanc et le sabre à la main, ou ceux des filles du coin vêtues en vestales romaines. Revenant d'une promenade à la campagne, rentrez-vous dans Paris le dimanche 17 juillet, à 8 heures du soir, vous apprenez l'affaire du Champ-de-Mars, le massacre de deux « conspirateurs » cachés sous l'autel de la patrie, la pétition des Jacobins, le drapeau rouge déployé, la fusillade des « bons citoyens », et vous regagnez votre hôtel, sans perdre de temps.

A ce moment, dans quinze jours il sort de Paris cinq à six cents familles et rien qu'à Cambrai dans une journée on voit passer 53 carrosses venant de Paris. Ce sont des émigrés. Suivons-les ! Montons avec M. Victor de Vibraye dans la diligence de Valenciennes ; faisons charger notre lourde malle pesant 281 livres, et dont le port seul va coûter 34 livres 5 sous. Nous avons la chance d'être en bonne compagnie. Tous les voyageurs sont « de la même façon de penser et par conséquent sans aucun doute ». Aussi se confie-t-on volontiers ses projets. Les uns s'en vont à Bruxelles, les autres à Ath, les autres à Tournai, les autres, comme M. de Vibraye, à Mons. Il doit y chercher pour sa famille, — son père, sa mère, ses deux

Digitized by Google

frères, — une installation. A peine débarqué, il se met en campagne. Mais il tombe de son haut : les logements sont hors de prix. On lui avait dit que la vie était là moins chère qu'à Bruxelles et à Tournai. Pourtant des appartements de quatre chambres, avec écuries, se louent couramment 15, 16, 20 louis par mois. Il est vrai qu'on fournit les draps, mais ni le linge de table, ni celui de cuisine. La nourriture est meilleur marché. Un cuisinier se chargerait de nourrir la famille à raison de 15 livres par jour, Anatole, — le domestique, — excepté bien entendu. Pour ce prix, il donnerait 5 plats à chaque service, c'est-à-dire deux services à dîner et un service à souper. Mais il ne fournirait ni pain, ni vin, ni dessert. Puis, autre chose : Mons n'est pas une ville très agréable, parce que la « fumée de charbon y produit un air malsain ». Il vaudra mieux aller à Bruxelles, où sur la place de Jéricho le jeune Vibraye trouve enfin un abri pour les siens.

Allons donc à Bruxelles. On y mène une vie extrêmement joyeuse et « l'on s'y amuse plus qu'on ne l'a fait à Paris dans les temps les plus heureux ». « Mme de Caumont est là tout ce qu'il y a de plus merveilleux et de plus agréable. Son mari et son beau-frère tiennent le plus grand état. Ils donnent tous les soirs des soupers de jeunes gens, où chacun a devant lui deux bouteilles de vin et une pipe. On fume, l'on s'enivre, car c'est à présent tout ce qu'il y a de plus à la mode, et le matin chacun des convives est obligé de se faire reporter chez lui. »

A Tournai, de même, « il arrive tous les jours un monde énorme et l'on est forcé de se former une petite société particulière ; mais l'on a l'ennui des visites comme à Paris, et, deux ou trois fois par semaine, de grands soupers de toutes personnes ». Pendant tout le carnaval de 1791, il y a des redoutes. « Elles ne sont pas toutefois fort agréables... L'usage immodéré que nos Flamands font du punch et du bishop rend fâcheux de danser avec eux. »

A Trèves, il est vrai, « il semble au contraire que l'on s'attache à ajouter à la rigueur de son sort. La ville est un vrai tombeau, et la société est très analogue à l'habitation. Elle est composée de dévôts qui exercent une tyrannie et une intolérance sans exemple. Si l'on ne va pas au sermon quatre fois par semaine, et à vêpres tous les jours, on est presque regardé comme impie ».

C'est peut-être qu'on a là de plus près sous les yeux les misères et l'envers de l'émigration. Ouvrons ces lettres tim-

Digitized by Google

brées de petites villes allemandes. A Oberkirch « sur 1.580 gentilshommes qui se trouvent réunis, la moitié n'a d'autre drap de lit que sa chemise et ses bottes, et le reste a deux bottes de paille ». Les malheureux sont « entassés à quinze ou vingt dans des chambres de paysans, dont le parquet est souvent terre très humide », et qui, aux environs de Coblentz, ne se louent pas moins de 18 à 20 livres par mois. Voici cependant quelques jeunes gens qui ont eu la bonne fortune de louer 12 louis par mois à un baron allemand un grand château à trois quarts de lieues de Coblentz. Ils y font ménage commun, et leur cuisinière a pour gages 12 sous par jour à partager entre 17. On devine les regards admiratifs qu'ont tous ces pauvres diables pour « le luxe scandaleux, la dépense folle » de la maison des princes, où tous les jours il y a deux tables, « l'une de 40 personnes, où les épaulettes décident des convives, une autre de 60 pour tous ceux qui ont quelque place dans la maison ».

Qu'écrivent cependant ceux qui sont restés dans la fournaise? Ils écrivent que la situation s'aggrave tous les jours; que les bonnets rouges se livrent aux Tuileries à de continuelles manifestations, qu'ils exagèrent, lorsqu'ils aperçoivent la Reine à ses fenêtres : que des prêtres, des officiers et jusqu'à des femmes sont battus dans les rues par les sans-culottes ; que des bandes avinées de poissardes viennent danser en rond dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale ; que tout cela n'est rien comparé à ce qui se prépare. En effet, nous sommes à la veille des mémorables journées du 20 juin, du 10 août et de septembre.

Voyez-vous avec M. de Mauviel, de ses fenêtres du Petit-Carrousel, arriver, le 20 juin, aux Tuileries cette « multitude immense... d'hommes, de femmes et d'enfans ramassés dans ce que les cabarets et les lupanars des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau ont de plus infect et de plus impur » ; voyez-les assiéger les portes du palais, se ruer dans les escaliers ; voyez à la grande porte de la cour royale ces gendarmes nationaux « renverser à terre la poudre du bassinet de leurs mousquetons » ; on les entend murmurer : « Nous sommes pour la garde de Paris, non pour celle du Roy ! » Traversez à 5 heures le Palais-Royal avec M. Harelle : la foule y est amassée ; on ferme de tous côtés les boutiques. Arrivez aux Tuileries : apercevez-vous ces « chevaliers de la pique » sur les toits, sur les balcons, « sortant par les croisées et y entrant depuis le grenier jusqu'au rez-de-chaussée ». Adressez-vous à

Digitized by Google

ce grenadier de la Garde nationale pour savoir ce qui se passe dans l'intérieur du château? Il vous dira qu'il l'ignore. Mais un particulier, qui aura entendu votre interrogation, vous répondra : « Moi, Monsieur, je descends de chez le Roy. J'ai manqué d'y être étouffé tant il y a de monde. Il est placé au milieu de MM. Pétion et Vergniaud et de deux grenadiers nationaux; et le Roy a le bonnet rouge sur la tête, une cocarde nationale d'un côté et une blanche de l'autre, et l'armée défile devant lui dans les appartemens. »

Cela n'est qu'une répétition générale. Dans moins de deux mois, vous verrez mieux encore. Au milieu de la nuit du jeudi 9 au vendredi 10 août, vous entendrez de toutes parts sonner le tocsin et battre le tambour ; personne ne dort tant la frayeur est générale. Passez-vous le matin place Vendôme en compagnie de M. Raclet, vous pourrez y contempler fichées sur des piques neuf têtes, parmi lesquelles vous reconnaîtrez celle de l'infortuné Suleau. Sortez-vous de chez vous vers 3 heures avec M. d'Aubarède, après avoir pris la précaution d'enlever votre croix de Saint-Louis? Place de la Croix-Rouge vous apprendrez que M. de Clermont-Tonnerre vient d'y être massacré et qu'on l'emporte chez lui. Continuez votre course. En arrivant au Pont-Royal, vous voyez la populace dans le château, qui pille et détruit tout ce qu'elle ne peut pas emporter; vous ne restez là que quelques minutes, assez pour entendre les propos les plus affreux contre le Roi, la Reine, les prêtres et la noblesse. Entrez dans le palais avec M. Bout de Marnhac ou M. d'Hugonneau, vous verrez les sans-culottes, qui, « après avoir tué les malheureux Suisses et les avoir déshabillés tout nus, les brûlent avec les meubles du château et les jettent au feu comme des pommes de terre »; et en rentrant chez vous le soir avec ces deux jeunes gens de Franche-Comté, vous les rencontrerez encore « ces brigands par les rues se promenant avec des habits de Suisses plantés au bout de leurs piques, et criant : « Vive la nation ! » et d'autres, avec une charrette, qui les suit par derrière ; et toute personne un peu comme il faut, ils la prennent par les cheveux en lui disant : « Allons, tu es un aristocrate, il faut te couper la tête ! » Et à l'instant ils le font et la jettent dans la charrette avec les autres. »

Encore trois semaines, ce sera septembre : Paris, déjà dompté, « gardant la plus grande tranquillité » pendant qu'on massacre à l'Abbaye, aux Carmes, à Saint-Firmin; « tout étant calme, le voisinage des prisons excepté et les visages ne

Digitized by Google

paraissant nullement émus ». Il a péri pourtant près de 1.500 personnes. Vous pouvez complimenter l'abbé de Bologne d'avoir échappé à la tuerie. « J'ignore, vous répondra-t-il avec sang-froid, si je serai toujours aussi heureux ! » Et regardez-les bien, le 7 septembre, à Étampes, dans l'église désaffectée où ils sont enfermés, regardez-les bien ces jeunes gens se passant la plume au fur et à mesure qu'on leur enlève leurs fers, et écrivant à leur famille ces lettres que vous allez lire. Ce sont les prisonniers d'Orléans, les officiers du régiment de Cambrésis, qui après-demain seront massacrés à Versailles.

Bientôt du reste les spectacles dramatiques ne vont pas vous manquer. La guillotine est maintenant dressée sur la place Louis XV. Si vous n'avez pas le cœur solide, n'allez pas vous promener comme M. de Romé aux Champs-Élysées ; vous risqueriez au retour de « poquer » contre l'échafaud où dans quelques jours va monter Louis XVI.

« Paris est dans un calme qui ressemble au silence de la consternation, de l'effroi et de la mort ! » Le Roi vient d'être condamné à mort. Vous avez, le 11 décembre, assisté avec M. de Bernard à la première journée de son procès. Pour avoir une place, vous êtes arrivé à la Convention le lundi à 2 heures de l'après-midi et vous y êtes resté jusqu'au mardi à 7 heures du soir. Ce jour-là, à 2 heures et demie, le Roi a pénétré dans l'Assemblée. « Il étoit vêtu d'une espèce de surtout couleur de chair à grand collet, il avoit une boucle simple, les cheveux de derrière attachés et frisés au bout, peu poudrés, et la barbe nouvellement faite ». Il s'est placé « debout à la barre, découvert et tenant son chapeau devant lui à deux mains. Il n'a point salué, a envisagé le président, la tête haute et noblement placée. Il ne paraissoit point ému... » Il se tournait « à droite, à gauche avec beaucoup de vivacité et de calme » pour observer tous les députés. Il regarda même plusieurs fois la voûte à laquelle se trouvent suspendus les drapeaux des Suisses conquis par le peuple le 10 août et d'autres pris sur les ennemis. « Le président l'ayant invité à s'asseoir, il s'assit. Pendant la lecture de l'acte énonciatif, il tint les yeux continuellement fixés sur le lecteur qui étoit en face de lui et toujours il eut la tête fort haute. Il ne laissa échapper aucun signe des sentimens qui devoient l'agiter. De temps en temps il se passoit la main sous le menton ou sur le front comme pour reculer ses cheveux. » Le 26 décembre, vous l'avez vu traverser les boulevards revenant de la Convention, précédé « d'un piquet de cavalerie le sabre nu à la main ; venoit ensuite un piquet

Digitized by Google

d'infanterie ; puis, après, tout l'état-major de la Garde nationale parisienne à cheval, ainsi que quelques officiers municipaux ; puis six pièces de canon traînées par de beaux chevaux de carrosse... Après les canons, venoient 200 gendarmes nationaux bien montés et le sabre à la main. Enfin, on voyoit un très nombreux piquet d'infanterie au milieu duquel se trouvoit le carrosse dans lequel étoit le malheureux Louis... Il étoit dans le fond de la voiture, vêtu du même habit que le jour de son interrogatoire, et avoit son chapeau sur la tête, auquel tenoit une cocarde nationale. Il avoit le visage pâle et abattu. Cependant il regardoit de temps en temps autour de lui, et toujours avec un air de dignité ». Le 17 janvier enfin vous apprenez que par 387 voix contre 334 l'infortuné est condamné à mort, et le lundi, 21 janvier, dans la soirée, comme pour vous prouver que tout cela n'est pas un horrible rêve, vous croisez dans la rue un homme égaré, haletant, hurlant, gesticulant, la cravate sanglante, la figure empourprée qui, passant près de vous, vous crie que le sang qu'il a sur les joues est le sang de Louis XVI !

Voici de plus obscures victimes : M. de la Balmondière que nous suivons pas à pas dans le Paris des mois de mai et juin 1793, presque jusqu'à la veille de son arrestation ; Mme de Thomassin-Mandat qu'avec la gendarmerie nous accompagnons de Saint-Dizier à Paris le long du dur calvaire qui la conduit à la guillotine. Elle nous fait confidents de ses lettres à son mari qu'elle croit libre encore et que par un raffinement de cruauté on « fait suivre » à quelques heures d'intervalle. Penchons-nous enfin sur l'épaule de Mme de la Guyomarais, et lisons l'émouvant adieu qu'elle adresse à ses filles.

Mais, me dira-t-on, tous les gens par les yeux de qui nous venons de « voir la Révolution » ont été des conspirateurs ou des gens se mêlant activement au mouvement, fréquentant les clubs ; quelques-uns ont été membres des Assemblées...

Vous voulez vivre chez vous ? Soit. Vous voulez vivre avec ceux qui se terrent, avec ceux, — il y en a toujours en temps de révolution, — qui prétendent qu'on ne risque sa vie que si on le veut bien. Croyez-vous qu'il n'y ait dans leurs lettres à ceux-là aucun écho du formidable ouragan qui bouleverse tant d'existences ?

Vous voulez vivre chez vous ? Mais, en vivant chez vous, pourrez-vous ne pas entendre les bruits de la rue, hurler les journaux, crier les listes de proscription, beugler les motions,

Digitized by Google

gueuler les injures les plus ignobles contre le Roi et la Reine, battre le tambour quatre ou cinq fois par jour; pourrez-vous ne pas recevoir au moment des grands événements l'ordre d'éclairer aussitôt vos fenêtres ; pourrez-vous fermer votre porte aux visites domiciliaires ? Quand vous sortirez, — car enfin il faut sortir, — pourrez-vous ne pas vous arrêter devant ces affiches incendiaires, éviter ces groupes où l'on prêche le régicide ? Pourrez-vous sans étonnement circuler alternativement dans des rues autrefois animées et pimpantes, aujourd'hui mornes et désertes et que l'herbe envahit, ou dans des rues bruyantes, hurlantes, que sillonnent de continuelles patrouilles; pourrez-vous faire qu'on ne vous demande soixante-trois fois votre carte civique de votre maison de la rue du Grand-Chantier à la place Vendôme ?

Vous ne voulez vous mêler de rien ? Mais si vous avez moins de 60 ans, il faut bien aller monter votre garde vous-même, depuis le 17 juin 1792, date à laquelle l'Assemblée a décrété que l'on ne pourrait se faire remplacer ; et si vous prétendez vous soustraire à ce devoir, votre portier est là toujours prêt à vous dénoncer.

Vous évitez les foules ? Mais il faut bien vous occuper de vos affaires ; il vous faut bien stationner à la porte des changeurs pour négocier vos assignats ; si vous êtes négociant, il vous faut bien aller à la Bourse, pour vous tenir au courant des formidables à-coups du marché ; et là vous êtes vite pris dans une bagarre !

Vous mangez, n'est-ce pas ? Vous vous rendez chez votre épicier faire vos commandes ; 200 canailles ont organisé précisément devant chez lui une manifestation ; prétendant avoir le sucre à meilleur compte ils appellent cet épicier accapareur. Ne vous avisez pas au moins de leur prêcher le calme !

Vous ne manifestez point vos sentiments? Mais si vous êtes bon catholique et que vous désiriez entendre une bonne messe, il faudra bien vous glisser furtivement dans quelque chapelle où on en puisse entendre une célébrée par un bon prêtre. Cela peut vous conduire à l'échafaud.

Vous vous promenez peu ? N'êtes-vous pas exposé pourtant, — car vous restez Parisien, n'est-ce pas ? — n'êtes-vous pas exposé à traverser le Palais-Royal et à ouïr les motions enragées des meneurs ? à longer les Tuileries et à voir Théroigne s'y promenant en costume d'amazone nationale, les pistolets à la ceinture, ou à rencontrer, qui en sort, une bande de bonnets rouges qui vous appelleront aristocrate ?

Digitized by Google

Vous ne vous accordez aucune distraction? Mais un jour ne vous laissez-vous pas tenter et n'allez-vous pas au théâtre? La pièce vous plaisait; elle a déplu aux Jacobins, et ils ont monté contre elle une cabale. Vous vous esquivez à grand'-peine.

Vous vous êtes attardé un soir de décembre. Il fait froid. Vous entrez dans un café. Pourrez-vous empêcher ces consommateurs de discuter grossièrement devant vous sur le sort du Roi?

Bon gré mal gré, votre existence est changée. Vous êtes en temps de révolution!

Or, pour en venir où je veux, c'est précisément cette pénétration constante de la vie publique et de la vie privée, cette réaction perpétuelle des grands événements historiques sur d'obscures destinées qui rendent plus captivantes les lettres datées de ces jours tragiques. On s'étonnera peut-être qu'à celles que je donne j'aie fait peu de coupures, que j'en aie même publié parfois presque entièrement remplies de détails intimes. Je l'ai fait avec intention, fermement convaincu que là est, si je puis dire, la meilleure illustration de cette dramatique époque.

On vole dans tout Paris au mois de juillet 1789, en pleine rue, sur les promenades, au théâtre, dans les lieux de plaisir. Écoutons à ce sujet les plaintes désolées de M. de Vergennes à qui on a « pincé » sa tabatière d'or à laquelle il tenait particulièrement. Fait divers banal, direz-vous! Ce fait divers, nous le situons cependant tout de suite en apprenant de M. de Vergennes que « les troubles actuels » lui « donnent peu de facilité pour retrouver son bien ». Il essaie, il est vrai, un peu plus tard, de s'en consoler, en constatant que d'autrement graves événements se préparent, et qu'il devra « garder peu de regrets à sa boîte » s'il en est quitte pour cela.

« Ne passez pas les barrières sans passeport, écrit, au mois de novembre 1789, M. de Quélen. J'y ai été attrapé l'autre jour, voulant aller au bois de Boulogne. Une baïonnette, sortie d'un fumier trop puant pour le sonder, me fut présentée par l'alguazil qui m'obligea de rentrer. D'un tour de timon je me retrouve à la grille, quand un suppôt des Aides m'arrête encore et me demande ce que j'ai à déclarer : « Que je suis sans liberté. « Est-elle sur le tarif? Faut-il payer?—Non, passez! » Je rentre en ville sans pouvoir croire à la liberté de l'homme et à ses droits annoncés par la plus auguste assemblée de l'univers. Voilà comme il faut endurer ce qu'on ne peut empêcher », et

Digitized by Google

voilà aussi une vivante et piquante critique du décret sur les passeports.

Soyez de même prudents en entrant dans Paris, et au commencement de 1791, gardez-vous de « dire des sottises » aux commis des barrières. « Les commis ne sont plus des commis », ce sont des hommes libres, des citoyens ; « c'est la Nation, le District. » Si vous aviez l'air d'en douter, vous vous exposeriez, comme M. de Mesmon, à voir le peuple s'ameuter contre vous, et à subir, en guise de punition, une « visite » de cinq heures.

Le mardi 21 juin 1791, Mme Fougeret est venue de Gentilly passer la journée à Paris. En arrivant, elle apprend la fuite du Roi. Impossible de faire ses courses, ses emplettes, ses commissions. Bien mieux, elle doit revenir au plus tôt, à pied, à Gentilly, laissant son carrosse à Paris. Toute la famille est ainsi privée de la voiture et des domestiques jusqu'au samedi, n'osant se rendre à Paris pour savoir ce qui s'y passe et ce que deviennent l'attelage et les laquais, sans autres nouvelles que celles apportées par les blanchisseuses.

Vers le milieu de l'année 1792, au fort des insurrections du 20 juin et du 10 août, Mme Tourolle est enceinte. « Nous allons partir ces jours-ci pour Magnanville, écrit M. Tourolle à son beau-père ; les environs en sont très tranquilles, il n'est point sur le chemin des troupes arrivantes et fuyantes, et ma femme n'y entendra pas parler à tous momens de maux présens et de craintes futures ; elle ne sera pas à même de se trouver dans aucune rixe. Il n'en faudroit qu'une pour lui faire bien du mal, et je serai fort tranquille de la voir hors d'un foyer où tous les jours le tambour seul fait un bruit enragé. »

Le 10 août au matin, M. Raclet se serait bien passé de sortir. Mais il a à recevoir une assez forte somme rue Saint-Honoré ; il craint que la banque ne soit pillée ou incendiée, et il se détermine à « braver un peu le danger ».

Ces petits, tout petits faits, n'est-ce pas l'existence, et cela ne prête-t-il pas par contraste un relief plus saillant aux prodigieux événements qui se précipitent ?

Ce qui achève enfin de donner l'illusion de la vie lorsqu'on feuillette ces correspondances, c'est qu'elles ne sont pas, on le sent bien, des morceaux de littérature, des récits froidement écrits, à loisir et après coup, qu'elles ont dans leur composition je ne sais quoi de heurté, d'imprévu, de hâtif, vraie marque de l'émotion que leurs auteurs éprouvaient en les

Digitized by Google

rédigeant. « Je vous écris l'âme bouleversée de la journée d'hier, finit Mauviel, le 21 juin 1792 ; je ne m'en remets pas ! »

Dans une chambre de la rue du Bac, en pleine nuit, un homme tenu éveillé par la rumeur continue du dehors, la tête pleine encore des horreurs du 10 août, écrit, tout enfiévré, le 18 : « Madame, il y a beaucoup d'apparence que ce ne sera point par mon canal que vous recevrez les premières nouvelles de M. Adrien, car certainement s'il m'a écrit depuis la lettre du 11, dont je vous ai fait part, celle qu'il m'aura adressée en arrivant à Bruxelles, comme il me l'avoit promis, aura été interceptée, et je vous avouerai que je désire ou qu'il ne m'ait point écrit, ou qu'on ait brûlé sa lettre à la poste. Il y a tout à craindre que, si l'on n'a pas pris ce dernier parti, la Municipalité ne me fasse arrêter d'un moment à l'autre comme criminel d'État, ayant des correspondances avec les émigrés. C'est ce qui vient d'arriver à plusieurs personnes qui n'ont ainsi que moi d'autre tort que celui de recevoir des lettres de ceux pour qui ils s'intéressent, sans se mêler aucunement des plans et projets relatifs aux hostilités. Je suis donc depuis deux jours dans des transes affreuses, quoique je n'aie rien à me reprocher. C'est pourquoi je suis occupé à mettre ordre à mes affaires ; mon testament est fait, et s'il m'arrive malheur, on y verra la déclaration que je fais de l'argent que j'ai à lui. Je crois devoir vous prévenir de cela, afin qu'en cas de l'événement que je crains, on n'ait aucune inquiétude dans votre famille sur les fonds qu'elle a le droit de réclamer.... Je ne témoigne aucune de mes inquiétudes à Mlle Versey ; elle en perdroit la tête. Je tâche de conserver la mienne jusqu'au dernier moment, et ne veux point désespérer ni de moi, ni du salut de la patrie. Si j'échappe au danger, je m'empresserai de vous le faire savoir ». Celui qui écrit cette lettre poignante est M. Raclet qui doit être arrêté le 19 germinal an II, et exécuté le 23 floréal !

Revenant de la Convention le 12 décembre : « Au moment où je t'écris ceci, griffonne M. de Bernard, j'entends crier le *Journal du soir*. Je l'achète et je le lis ; je m'assure qu'il est exact sauf les apostilles que j'y ai mises. Je t'invite et te prie de me le garder. »

« Je vais sortir pour avoir des nouvelles et vous informer de ce qui se passe », mande M. Beaulieu à M. de Mauny, le 18 janvier 1793 ; le voici qui rentre et ajoute fébrilement à sa lettre les quelques renseignements qu'il a recueillis sur le sort du Roi.

Digitized by Google

Le 24 février 1793 : « Ma chère maman, écrit M. de la Balmondière à sa mère, l'on a fait ici la motion de faire des visites domiciliaires... Nous nous attendons de jour à autre aux plus grands événemens... Si ma tête y restoit, je vous recommande ma femme et mon fils » ; — le 31 mai 1793, à sa sœur : « Je décachète ma lettre. L'on vient de tirer le canon d'alarme, l'on sonne le tocsin, l'on bat la générale. Tout Paris est sous les armes. Je vous écrirai par le premier courrier ; je ne suis pas encore sorti, je ne sais rien autre » ; — le 2 juin, à sa femme : « Ma bonne amie, j'arrive de patrouille, il n'est que huit heures ; je vais à la quête des nouvelles... Tout est tranquille. La Municipalité et la Montagne ont gagné leur procès... »

Enfin pour terminer : « Ma plume tremble dans ma main. Quoique mon cœur soit oppressé et que mes larmes couvrent le papier, je me sens encore assez de courage pour te prier de te souvenir de moi... Souvenez-vous que quand vous recevrez ces traits gravés sur ce papier j'aurai déjà rendu compte au juge des juges de toutes les actions de ma vie ; j'espère qu'il me fera miséricorde ». Ce sont les derniers adieux de M. Rigaud, conseiller au parlement de Toulouse, à sa femme et à ses enfants !

III

Mais la grandeur tragique du drame qui se déroule sous nos yeux n'est pas seulement dans les événements eux-mêmes ; elle est aussi dans les conséquences que ces événements ont sur les destinées de ceux qui viennent de nous les raconter. La tempête qui fait rage sur la France n'est pas en effet un de ces ouragans violents, mais passagers dont les ravages sont aisément réparables ; c'est un cyclone destructeur et dévastateur abattant le palais des rois, démolissant de fond en comble les glorieux monuments élevés par plus de trente générations, s'acharnant surtout sur cet arbre superbe et magnifique, aux racines vieilles de près de dix siècles qu'était encore en 1789 la noblesse de France, et ne le brisant pas, le déracinant. Voilà par quoi achèveront de nous émouvoir les confidences que j'ai réunies. En les écoutant, nous apprendrons des siens comment mourut l'aristocratie française.

Haines, basses jalousies, faux systèmes philosophiques, légitimes revendications aussi, illusions généreuses, naïfs espoirs, dès le début de la Révolution, nous voyons tout cela se

Digitized by Google

liguer et se ruer contre « le rempart de l'honneur et de la chevalerie » qu'était, disait-on autrefois, la noblesse de France. La formidable machine de guerre qui va l'abattre, ce rempart, était prête depuis longtemps. On s'en aperçoit aux coups formidables qu'elle porte dès le début. Il s'agit d'abord de détruire l'organisation de la famille, telle que l'avaient comprise les ancêtres soucieux de l'avenir et de la prolongation de leur race. On y arrive par la diminution des droits paternels, l'abolition des lettres de cachet et celle du droit d'aînesse. Ils passent aujourd'hui presque inaperçus de nous, ces premiers décrets de l'Assemblée constituante. Mais écoutez M. de Quélen se demander, au lendemain de leur vote, « comment l'on pourra désormais pourvoir à l'honneur des familles », et M. de Vergennes s'indigner contre « une assemblée destructive de tout état » !

Ceci fait, l'on s'attaque au corps lui-même de la noblesse. On proclame l'égalité des droits politiques, on supprime, comme de « ridicules hochets de la vanité », ces titres dont s'étaient enorgueillies les générations successives. Je ne blâme point tout, remarquez-le, je constate. Mais qu'on pense au désarroi, à l'émotion que doivent causer dans les âmes contemporaines ces brutales réformes, cette hâtive abolition d'habitudes séculaires, de traditions ancestrales, de tout un passé si glorieux pour certains, d'un si grand exemple pour les autres. « On croit avoir le cauchemar, rêver tout éveillé », dit M. de Seneffe. « Tout cela passera plus tard pour un mensonge absurde », se persuade le marquis de Mesmon. « A quoi étions-nous réservés ! Quel siècle ! » s'écrie Mme de Nermont. Car si quelques-uns essaient de plaisanter sur la singulière figure que feront sous leurs nouveaux noms un Mirabeau, — M. Riquetti, — un Montmorency, — M. Bouchard, — l'impression générale est bien une impression d'indicible tristesse.

Puis on frappe plus haut, à la tête. Le Roi, chef de la noblesse, maître du pays, est dépouillé de son titre, lui aussi. « Voici, écrit M. de Quélen, qu'ils appellent le Roy le roy de la France. Jusqu'à présent je l'avois cru roy de France, et je n'avois pas trouvé de contradicteurs. Grâce aux soins de M. Necker, je vois des gens lui disputer ce titre si légitime et pour lequel je me ferois hâcher pour le lui conserver. C'est la seule occasion de dérouiller ma vieille épée que j'ai pendue au croc et qui feroit encore son devoir si on m'oblige de la faire sortir de son étui ». Naïf gentilhomme, dans un an on discutera sur le point de savoir si ton Roi est ou n'est pas un fonctionnaire !

Digitized by Google

Avec le Roi, on tue la Cour. La Cour autrefois point de réunion de l'aristocratie, « moyen de gouvernement », séjour si brillant que tous les gentilshommes de France en rêvaient au fond de leurs gentilhommières, la Cour est réduite à n'être plus que le centre administratif du royaume, le lieu où se règlent froidement, sans pompe, bourgeoisement les affaires du pays. En sorte que, peu à peu le lien dénoué, les événements aidant, les « compagnies » se dispersent ; de ce qui faisait le charme de la vie de tout un monde, il ne reste rien ; la société française est morte. « On ne connoît plus à Paris, écrit M. de Seneffe, à la fin de 1789, on ne connoît plus le mot de plaisir. Ainsi jugez si on a le temps de s'ennuyer... La moitié des gens de bonne compagnie est absente, l'autre ne voit personne... et cette ville devient aussi triste que celles de la province. Les motions remplacent les bals, et les amendemens tiennent lieu de fêtes... Tous les plaisirs se bornent aux spectacles qui sont peu suivis et très froids... Comme Paris est changé ! Le diable emporte la liberté ! ».

Qu'est-ce, toutefois, pour ces gentilshommes, que le chagrin de voir se faner leurs plaisirs, si on le compare aux épreuves que leur réserve désormais l'accomplissement d'un de leurs devoirs les plus chers, l'accomplissement de leur devoir de soldats. Cette servitude volontaire à laquelle il se soumettaient naguère d'un cœur si léger, combien maintenant elle leur semble lourde et pesante ! Autrefois l'armée était une grande famille, dont le Roi était le chef et le maître ; une subordination exacte y régnait ; elle était respectée du peuple. Aujourd'hui on a changé tout cela. Les troupes sont « nationales ». « L'Assemblée ou le ministre, qui n'est plus celui du Roy, nomme aux places », et les officiers s'en vont « qui n'espèrent que de Sa Majesté la récompense de leurs services ». Refusant le grade de maréchal de camp : « J'ai été, écrit l'un d'eux, nommé par le Roy, mon maître, lieutenant-colonel du régiment. Je suis honoré de ce grade, et le conserverai. » Les démissions se multiplient. Voici du reste qu'on va exiger des officiers le serment à la Constitution. Peuvent-ils vraiment s'y soumettre ? Ne sera-ce pas, se demandent-ils avec anxiété, renier celui qu'ils ont prêté autrefois au Roi ? Quelques esprits modérés les supplient bien de rester, leur disant « qu'une bande de factieux, qui veulent détruire toute idée de monarchie, n'attendent que leur retraite pour s'emparer de l'armée, seule force nationale dont ils n'aient pas l'entière jouissance ». Le bruit ne court-il pas que les Jacobins veulent faire licencier tous les officiers

Digitized by Google

ci-devant nobles ! Il faudrait rester ! Mais comment rester ? Il n'y a plus dans l'armée ni ordre, ni discipline ; les mutineries se multiplient, les troupes tirent sur leurs chefs, comme à Nancy sur l'héroïque Désilles. Symptôme plus grave, les officiers sont insultés et battus dans la rue par la canaille !

Une autre tradition s'en va : la religion est méprisée, le clergé avili et bafoué, et cela achève de bouleverser « cette vieille société fondée sur Dieu et sur le Roi, deux étais qu'il n'est pas sûr qu'on puisse remplacer »[1]. Sans doute, à la fin du XVIIIe siècle, les idées religieuses de la noblesse de France n'étaient plus ce qu'elles avaient été. Mais aux croyances des ancêtres on revenait toujours tôt ou tard, le catholicisme restait la religion traditionnelle, le trône et l'autel étaient unis. D'autre part, le clergé, ordre privilégié, méritait comme tel le respect des gentilshommes. Or, en moins de deux années, ces conceptions vieillies sont jetées à bas. Une haine sourde se déclare dès le début de la Révolution contre la foi ancienne. Le catholicisme n'est bientôt plus religion d'État : la motion contraire a été repoussée en avril 1791 ; l'Etat reconnaît maintenant tous les cultes, même le culte juif. Ses privilèges ? Le clergé les perd lui aussi. On le dépouille de ses biens. Les prêtres deviennent des fonctionnaires, et doivent le serment comme tous les fonctionnaires. Le peuple commence d'autre part à insulter les « calotins ». « On fait, écrit M. Fougeret, le 12 avril 1791, on fait battre à mort et fouetter les sœurs de la Charité, les Béguines, enfin tout ce qui passoit sa vie à faire du bien, et cela par les raccrocheuses à 2 sols. Les femmes pieuses qui vont à la messe et faire leurs dévotions dans les couvens, pour éviter le schisme des intrus, sont outragées de même. Et la Garde nationale présente ne s'oppose qu'aux meurtres, et regarde la décence et l'honneur comme rien. Un pays est perdu quand les femmes sont méprisées, et avilies, et dégradées en raison de leur vertu et de leur chasteté. Cela désole les gens qui ont des principes d'honnêteté. On dit que c'est le club affreux des Jacobins, dont l'évêque de Lydda est membre, qui a imaginé cette facétie. »

Atteinte dans ses privilèges éminents, dans ses sentiments les plus chers, la noblesse l'est aussi dans ses intérêts matériels immédiats. « Il n'y a plus d'état fixe, de propriété respectée par le délire des réformateurs. »

1. Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, 1897, in-12, p. 101.

Digitized by Google

Les droits féodaux, les dîmes inféodées, les justices seigneuriales sont abolis. Les droits de chasse le sont aussi. On a dit, je le sais, que la suppression de certains de ces droits avait plutôt enrichi qu'appauvri la noblesse, et je n'y contredis point entièrement en ce qui touche les cens et les rentes, sortes de redevances immuables et souvent dérisoires, consenties quelquefois depuis des siècles, et qui auraient pu être remplacées par des fermages autrement avantageux. Mais allez faire des baux en ce moment ! « Personne ne paye et les fermiers croient être possesseurs de ce qui leur est loué... Jugez d'après cela quelle peut être la valeur des propriétés ! » Vous vous en apercevrez si vous voulez vendre vos terres, réaliser votre fortune. Tout le monde est dégoûté d'acheter, soit à cause de la situation actuelle, soit en raison de ce qui se prépare... et qu'on ignore. « Je crois, écrit M. de Seneffe à sa sœur, le 17 août 1789, je crois que la vente de votre bien dont vous me parlez est presque impossible dans ce moment-ci, parce que, comme personne ne sait le genre d'imposition qui va être mis sur les terres, surtout sur les bois, on n'acquerra pas sans savoir ce qui va arriver. Dans un mois on saura quel est le projet. On a ôté le dixième, on veut ôter taille, capitation, corvée, etc... Il faut savoir comme tout cela sera remplacé, et les riches terriers que je vois quelquefois ici ne paroissent pas du tout rassurés sur leurs possessions. Le croiriez-vous enfin, un maudit projet, qui veut le partage égal des terres comme à Lacédémone, effraie un nombre infini de possesseurs, quoiqu'il paroisse démontré qu'on ne s'arrêtera seulement pas à cette idée qui seroit la manière la plus forte d'attaquer les propriétés qu'on veut conserver ! » Un an après, le 24 juin : « Les terres, constate encore Seneffe, ne sont plus ici d'aucun prix ; personne n'en veut ; toutes sont à vendre. »

« Je ne connois que trois manières de vivre dans la société, crie Mirabeau à la tribune ; c'est d'y être mendiant, voleur ou salarié ! » Mais aux salariés eux-mêmes de l'ancien gouvernement on laisse à peine le droit de vivre. On supprime ou on réduit une grande partie des pensions faites par la Cour, et les comparaisons les plus odieuses, les qualifications les plus insultantes sont prodiguées aux malheureux pensionnaires. « Leur liste n'est, dit-on, qu'un catalogue de courtisans avilis, ou de proxénètes misérables. » On les désigne à la haine publique tantôt comme des « sangsues de l'Etat », tantôt comme « les sauterelles qui dévastoient les moissons d'Egypte ». A la fin un capitaine de grenadiers, qui a plusieurs fois payé de son

Digitized by Google

sang l'honneur d'être compris dans cette liste, irrité de se voir aussi indignement calomnié, va chez un des députés les plus enragés, le baron de Wimpffen, et lui dit en lui montrant sa tête, un bras, une jambe et un poignet cassés : « Monsieur, je viendrai tout nu à la porte de l'Assemblée nationale, je ferai voir mes blessures, et je demanderai le bourreau qui veut me réduire à la misère ! »[1]

Dans le bouleversement général enfin de l'administration, des finances, de la justice, que de gens atteints ! Intendants, receveurs du Trésor public, présidents et conseillers des parlements voient leurs offices supprimés. On doit leur rembourser leurs charges. Mais l'argent est si rare que l'indemnité tarde à venir et que, les assignats créés, on s'empresse de les payer en un papier qui chaque jour est discrédité et perd de sa valeur. « L'acquittement fictif, écrit en septembre 1790, M. Fougeret, ancien receveur général des finances, l'acquittement fictif de toutes les dettes exigibles et des charges et offices en assignats et de tout autre façon que ce soit, dès qu'il n'est pas effectif, c'est-à-dire en argent, rompt nécessairement, surtout fait à la fois, toute espèce d'équilibre. Les effets que l'on fera pour payer ne sauroient manquer de perdre sur la place et dans tous les marchés. Et qui peut dire jusqu'à quel point l'opinion, la défaveur et l'agiotage porteront la baisse de cette pluie d'effets ? Ceux qui ont des remboursemens à faire pourront se tirer d'affaire en payant leurs créanciers avec les assignats qu'on leur donnera en paiement. Les autres débiteurs s'acquitteront en assignats achetés sur la place et par conséquent à bas prix, et y gagneront. Mais en définitive, ceux qui ne devront rien et dans les mains desquels les assignats resteront pourront être ruinés. Quoique je sois dans le premier cas et que j'aie des fonds au public, comme je suis comptable et en fonction pour l'année 1790, je pourrai n'être remboursé qu'après mes comptes rendus, c'est-à-dire dans quatre ans, et peut-être ne serai-je plus à même de profiter de l'avantage que cette opération peut donner aux débiteurs. Pour mon gendre, qui ne doit à personne et qui, si les assignats ou autres effets de cette nature ont lieu, aura toute sa fortune en ce nouveau papier, il faudra bien qu'il achète des biens du clergé où il pourra ». Telle est en effet la seule ressource qui reste à beaucoup de gens pour éviter la ruine, et malgré leurs répugnances, beaucoup s'y résignent. « Si vous êtes assez heureux

1. Bertrand de Moleville, *Histoire de la Révolution de France*, t. III, p. 1-2.

Digitized by Google

pour qu'on vous rembourse en assignats, écrit Mme de Nermont à M. Désilles, je vous dirai franchement que vous n'avez pas d'autre parti à prendre que d'en acheter des biens du clergé. Vous êtes mari et père ; vous devez conserver du pain à vos enfans. » — « Je vous avouerai, expose de même à son homme d'affaires M. Fougeret, que les acquisitions de biens du clergé sont celles qui me plaisent le moins, et que je préférerois acheter de particuliers et ne participer en rien à ce qu'au fond de mon âme je ne puis voir autrement que comme injustice et usurpation. D'après cela, il ne peut y avoir de biens du clergé qui me conviennent que ce qui m'est absolument nécessaire..., et encore... en prenant devant Dieu et les hommes l'engagement de restituer à la première demande aux dépouillés, s'ils ressuscitoient. »

Voyant la noblesse officiellement humiliée et abaissée, le peuple, avec sa simplicité brutale coutumière, exagère les choses, les pousse à l'extrême. De tous côtés ce ne sont que révoltes de manants, vexations de seigneurs par leurs paysans. Le moindre payement fait affaire. « En Auvergne, écrit Mme d'Ambrugeac, nous éprouvons de nos paysans mille horreurs. Tout un village ne veut payer qu'en voyant nos titres. Les autres en attendent la réussite, et ne payent pas. Ne les pas faire voir, ils ne payeront pas ; les faire voir, ils peuvent les brûler, ou intenter des procès qui seront jugés suivant le sens de la Révolution ». Et très vite se généralisent les sacs de châteaux, les incendies d'archives, les pillages déguisés sous le nom de visites domiciliaires, les assassinats même des maîtres sous prétexte de « conspiration contre la liberté ».

Ces attentats sur les propriétés et les personnes, attendez quelque temps encore et vous verrez le gouvernement y arriver lui aussi. Il y a eu action du gouvernement sur le peuple ; comme toujours il y aura réaction du peuple sur le gouvernement. Par décret du 12 mai 1792, l'Assemblée va ordonner de livrer au feu « la collection magnifique de tous les titres et généalogies de la noblesse... C'est une terrible atteinte à la propriété ; car enfin un gentilhomme à qui les nouvelles lois de son pays ne conviennent pas, ou dont le climat est contraire à sa santé, ou bien que des successions ouvertes en pays étranger décident à quitter sa patrie, a besoin de ses titres pour établir sa filiation ; même sans sortir de France, pour les coutumes où en succession la représentation à l'infini a lieu, anéantir le recueil et le dépôt de ces titres

Digitized by Google

est un mal irréparable. » Un peu plus tard, on entendra Barrère proposer « la destruction de tous les châteaux qui ont une importance ou une forme féodale dans leur bâtisse, pour que les matériaux en soient donnés au pauvre pour reconstruire sa cabane ». Puis, ce sera la Nation s'emparant des biens des émigrés, la Nation enfin frappant de mort les Ci-devant. Après qu'on les aura dépouillés de leurs titres, privés de leurs droits, dépossédés de leurs fonctions, mis en un mot hors la loi, le dernier sacrifice qui sera imposé aux gentilshommes sera celui de leur vie. L'on sait dans quelle mesure ce sacrifice leur fut imposé !

IV

En face de tant de désastres, de la cruelle situation qui lui est faite, quelle est l'attitude de la noblesse, quel est son état d'âme ? Il est naturel de le rechercher. N'avons-nous pas dans les mains les documents les plus humains, les plus psychologiques, oserais-je dire, que nous puissions souhaiter, des documents où, au jour le jour, il nous est donné de voir naître les sentiments, se développer les passions, s'affirmer le caractère, se peindre l'âme tout entière de la génération la plus durement éprouvée qui fut jamais.

La première impression qui les saisit, ces gentilshommes, au début du formidable bouleversement qui s'annonce, est une impression de stupeur. Plus tard quelques-uns, — quelques-uns seulement, et avec quelle candeur, souvent, et quelle gaucherie ! — tenteront bien de remonter aux causes, de s'expliquer la genèse de « la révolution de France ». A l'origine, ils ne peuvent que pousser un cri d'angoisse et de désespoir. « Pourquoi avons-nous tant vécu ! » s'écrie M. de Quélen en juillet 1789 ; et à la même date : « Quelle infortune d'être né dans ce siècle », gémit M. de Seneffe. « Heureux ceux qui meurent, écrit un peu plus tard M. Fougeret à son fidèle intendant, et encore plus ceux qui sont morts il y a trois ans... comme mon pauvre beau-père !... Pour moi je me chargerois avec plaisir du trop de quelque amateur de la vie, et en vérité je voudrois être au bout de la mienne, tant la tristesse me dévore ». « La postérité ne pourra croire les horreurs qui se sont passées dans ce siècle. Quelle catastrophe ! » s'exclame Mme de Nermont.

Les lettres, où nous recueillons ces lamentations, ont pour

Digitized by Google

premier mérite de nous les expliquer. A lire les confidences de tant de personnages divers, on se rend bien compte en effet des raisons de l'aveuglement où la plupart d'entre eux sont plongés alors que s'ouvre la Révolution. C'est que presque tous en sont encore à ignorer, d'une part, le colossal mouvement d'idées qui s'est fait depuis un demi-siècle, d'autre part le redoutable incendie qui couve sous la cendre avec laquelle on a essayé d'étouffer la flamme des revendications populaires. Ils ne connaissent ni « les philosophes », ni le peuple.

Au moment où les questions sociales ont commencé à être furieusement agitées, les formes de gouvernement mises en discussion, les droits de l'individu âprement posés, la grande majorité de la noblesse s'est d'abord désintéressée de ces « disputes », et depuis elle a persisté dans cette attitude. De cela on s'aperçoit bien en entendant en 1789 encore ses représentants s'étonner de « la métaphysique dont un tas d'avocats ont la bouche pleine », et s'étonner surtout des principes qu'ils en tirent et au nom desquels ils prétendent « régénérer la France ». Car si quelques esprits curieux, quelques rêveurs, ont, parmi l'aristocratie « donné dans les idées nouvelles », ce n'a été que superficiellement, et ils n'en ont presque jamais mesuré ni la portée, ni les conséquences. M. de Saint-Luc l'avoue à sa mère ingénument. « Ah ! ma chère maman, je suis bien revenu de mon erreur, et ne croyez pas que maintenant je prenne avec autant de chaleur la défense de ce beau siècle de lumière. J'en suis trop mal payé pour soutenir sa cause avec autant de feu... Je vois bien que je me blousois et que ce beau siècle éclairé, dont je faisois tant l'éloge, n'est bien plutôt que le siècle de l'insubordination et de la barbarie. Quels malheurs, grand Dieu !... et quelles horreurs a engendrés la sotte et fausse philosophie d'aujourd'hui ! »

L'instrument à l'aide duquel on va faire triompher cette philosophie, le peuple, les gentilshommes ne le connaissent pas mieux. Les uns, qui ont depuis longtemps quitté leur province, ont perdu tout contact avec lui, ignorent ses aspirations, ne se doutent point des réclamations qu'il va faire entendre. Les autres, gentilshommes campagnards, ne vivant point ordinairement dans les villes, où s'est préparée la Révolution, n'ont pu se rendre compte de la profondeur du mouvement. Ils conservent d'ailleurs, ces derniers, les illusions les plus tenaces sur le respect et l'affection que leur gardent leurs vassaux. « Je ne puis imaginer, écrit encore à sa mère M. de Saint-Luc, je ne puis imaginer que des gens à qui vous ne désirez faire que du

Digitized by Google

bien puissent se révolter contre vous ! » Aimés, beaucoup le sont sans doute. Mais ces sentiments peuvent-ils empêcher la masse de se ruer à ses destinées nouvelles ?

Chez ces hommes qui entendent parler une langue nouvelle sur une scène dont ils ne reconnaissent ni les décors, ni les acteurs, une chose est touchante d'ailleurs, c'est l'espoir qu'ils nourrissent malgré tout d'une conciliation, ce sont les efforts faits par eux pour en arriver à une entente. On représente d'ordinaire l'aristocratie se révoltant, se cabrant sous la pression des revendications populaires. Cette attitude n'a pas été générale. Telle du moins ne ressort-elle pas de beaucoup de lettres que je publie. « Plaise au ciel, écrit un jeune officier, à la veille du 14 juillet, que nous ne soyons pas obligés de verser le sang de nos compatriotes ! » — « Rien de ce qui doit tendre à la conciliation et à la paix, dit un autre, ne doit être négligé. » — Mêmes sentiments animent M. de Vergennes. « J'approuve votre dessein, écrit-il à M. de Bellejeant, de vous rendre à Vergennes pour diriger mes habitans avec le sens et la douceur qui persuadent si bien. » Il n'est sacrifice d'ailleurs auxquels le pauvre homme ne soit disposé. Dès octobre 1789, il s'empresse de verser au Trésor le quart de son revenu; le même mois, il alloue généreusement 24 livres à Louison Chably, l'une des femmes qui ont été à Versailles le 5 octobre, et qui, après avoir été embrassée par le Roi, a eu l'honneur de l'être au retour par le citoyen Charles Gravier-Vergennes, commandant du poste de l'Hôtel de ville. Un peu plus tard, le marquis croit devoir s'abonner à l'*Argus patriote* et au *Point-du-Jour*. Une autre fois, il octroie 172 livres de gratifications à différentes Sections. — Bien que ses vassaux ne cessent de vomir contre lui l'injure, qu'ils dévastent ses propriétés, que quelques-uns d'entre eux aient profané la tombe de son père, M. Fougeret de Château-Renard fait preuve de même de la plus admirable patience et aussi de la plus évangélique charité. Il continue les aumônes qu'il a l'habitude de distribuer ; il se désole à la pensée qu'en cas de famine à Château-Renard, « il ne pourra faire tout le bien qu'il eût fait en d'autres temps » ; il autorise son homme d'affaires « à prêter du blé... quitte à risquer de le perdre ». Et notez-le, ces braves gens agissent ainsi non pas par calcul, mais par bonté et générosité naturelles. Il suffit pour s'en convaincre d'entendre le même M. Fougeret regretter que son intendant lui conseille, — dans un but facile à comprendre, — de donner plus de publicité à ses charités. La noblesse de France a

Digitized by Google

pu être aveugle ; elle n'a jamais été intéressée, ni cruelle.

Cela est si vrai qu'une seule chose est capable de la faire renoncer à ses chimériques espérances d'accord et de pacification : non pas les injures dont on l'abreuve, mais l'hostilité et le mépris dont le peuple et ses représentants font preuve chaque jour davantage à l'égard du Roi. Ces gentilshommes, dont beaucoup eussent enduré plus encore qu'ils n'avaient souffert, ne jugent leurs efforts vains, et n'y renoncent que lorsqu'ils voient enfin « l'abjection où leur maître est réduit ». Le trait le plus admirable de leur psychologie se révèle bien là : un attachement inviolable au Roi, un respect profond de la majesté royale, une foi invincible dans les destinées de la monarchie, qui à leurs yeux se confondent avec celles de la France. De ce loyalisme, on trouvera dans les lettres qui suivent les plus touchants témoignages. Ne séparant pas l'amour du pays de celui du Roi : « Tu te dis, mon ami, écrit à son frère Mlle de Givry, tu te dis au désespoir d'être François. Il est sûr que dans ce moment-ci il n'y a pas de quoi se vanter pour le corps de la nation... Mais pourquoi chercher à perdre le sentiment d'amour que tout bon François doit à son Roy ? Plus il est malheureux, plus il mérite notre amour. Et la Reine ? Crois-tu qu'il y ait jamais eu une femme plus grande, plus courageuse ? Crois-tu qu'elle ne soit pas la gloire et l'orgueil de notre sexe et qu'elle ne mérite pas notre amour et notre admiration ? » — « Vivrois-je des siècles, écrit une autre femme, Mme de Nermont, je ne me ferai jamais à voir le sang de mes maîtres traité de cette manière ! » — « Ah ! s'il y a deux êtres malheureux en France, s'écrie M. Dutailly, ce sont bien eux, ce Roy et cette Reine enfermés tout le jour et gardés la nuit à vue, portes ouvertes ! » — Cette infortune du monarque fait oublier aux plus égoïstes leur misère : « La vue des opprobres qu'éprouve la famille royale, écrit M. Fougeret, me rend presque insensible à mes maux personnels... Songeons aux Tuileries et aux malheureux princes qui l'habitent et ces maux seront allégés des trois quarts. » Il n'est pas jusqu'à ceux qui, comme M. de Mesmon ou M. de Romé, ont eu à souffrir de l'ancien régime, qui ne fassent taire leurs rancunes dès qu'ils voient mise en péril cette prérogative royale dont ils n'ont jamais douté.

Si grave pourtant que leur apparaisse désormais la situation à ces gentilshommes, si douloureux que leur soit le sort fait au souverain, l'idée de se grouper, de résister énergiquement sur le terrain même d'où on prétend les chasser ne leur vient

Digitized by Google

pas, ou si quelques-uns gémissent sur « l'aveuglement des honnêtes gens qui sont les plus nombreux et qui tremblent devant l'insolence des malfaiteurs », sur « la lâcheté de ceux qui pensent bien », ces vœux ne vont pas plus loin. Là apparaît encore une particularité distinctive du caractère de la noblesse française au dernier âge de la monarchie : son manque absolu d'initiative.

De cet état d'esprit la royauté est plus que quiconque responsable, elle qui par l'exorbitante extension de son pouvoir, par la destruction systématique des libertés locales, par l'absorption continue des droits et de l'indépendance de la classe privilégiée, a dépouillé peu à peu celle-ci de toute autorité dans les provinces, l'a déchargée de toute responsabilité, et par là même lui a enlevé ses qualités natives : sa témérité généreuse, son audace entreprenante. Les déplorables conséquences de cette politique néfaste pèsent aujourd'hui de tout leur poids sur les destinées de l'aristocratie. Lorsqu'un roi craintif et timoré n'ose jamais sortir de la légalité, lorsque loin d'appeler autour de lui sa noblesse, il la repousse plutôt, comment espérer que cette noblesse domestiquée et docile assumera d'elle-même la tâche de se défendre et de défendre son souverain ?

En fait, si l'on met à part la Bretagne et la Vendée, pays de gentilshommes pauvres, qui, tenus par là éloignés de la sujétion de la Cour, ont conservé plus de confiance en eux-mêmes et de hardiesse, si l'on met à part les quelques héroïques défenseurs du Roi que l'on retrouve aux Tuileries aux journées du 28 février 1791, du 20 juin et du 10 août 1792, — et combien peu nombreux ! — la noblesse française se divise assez vite en deux groupes : ceux qui restent en France et qui en grande majorité adoptent l'attitude passive, résignée dont leur maître leur donne l'exemple ; ceux qui fuient et qui vont ailleurs, en émigration, chercher des ordres, une direction, se grouper autour de chefs, demander qu'on veuille bien employer, régler, utiliser leurs efforts. C'est une des causes de l'émigration que l'on n'a pas fait assez ressortir, que ce besoin de dépendance, que ce souci des responsabilités, que cette défiance de soi-même, tous sentiments qui apparaîtront très bien, par exemple, dans les lettres de M. de Saint-Soupplets, ou dans celles des correspondants de M. de Vibraye, pleines de détails sur la minutieuse réglementation des corps d'émigrés, sur l'obéissance passive que l'on doit aux chefs, sur l'abdication que chacun est tenu de faire de ses idées personnelles, sous peine de passer comme M. d'Autichamp, ou M. de Vibraye lui-même, pour mauvais Français ; de même que, dans les lettres

Digitized by Google

de tant d'autres restés au pays, s'affirmeront ces sentiments d'entier abandon à la volonté du souverain, de complet renoncement à toute entreprise qui n'aurait pas son agrément, de crainte de « se mettre en avant », qui paralysent les volontés et les cœurs.

Des deux côtés au surplus, chez ceux qui se refusent à quitter le royaume, comme chez ceux qui l'abandonnent, demeurent, vagues, imprécises, irraisonnées, mais invincibles, ces illusions dont la noblesse de France, même après les plus dures leçons, n'a jamais su se défendre : illusions chez ceux de France que « plus la confusion et le désordre iront croissant, plus le rétablissement de l'ordre se rapprochera »; que la fin de la Constituante « terminera leurs maux » ; qu'une réaction s'opère à la fin de 1791 ; que « le coup du 20 juin » perdra les Jacobins, et « qu'ils auront peine à renouveler une pareille scène »; que « la Garde nationale s'opposera à leurs projets » ; que « ceux qui vivent renfermés chez eux, ne se mêlant à aucune affaire, respectant les lois, n'ont point à craindre »; — illusions chez les émigrés que rien ne leur résistera ; que leur revanche est proche et leur rentrée en France imminente... A quoi sert d'insister ? On les connaît assez les rêves chimériques de ces vaincus.

Et c'est ainsi, soutenus par ces illusions, aidés par une certaine légèreté d'esprit qui est bien dans leur caractère, et qui leur fait trouver dans les plus petites distractions de la vie quotidienne un dérivatif souvent suffisant à leurs déboires et à leurs chagrins; réconfortés par une foi religieuse qui se réveille ardente chez beaucoup au spectacle des événements dont ils sont les témoins, ou appuyés sur un certain fatalisme mystique qui n'est pas sans grandeur, c'est ainsi qu'ils passent dans cette époque tragique, ces gentilshommes. Mais c'est servis par-dessus tout par une merveilleuse endurance, par un héroïque courage, par une intrépidité froide auxquels il faut rendre hommage en terminant. Car de cela tous ont donné des preuves aussi bien ceux qui tombèrent sur les champs de bataille de l'émigration, que ceux qui montèrent à la guillotine qu'avaient pour eux dressée des Français !

V

Il me reste à dire à quelles sources j'ai puisé les documents que je publie.

Ceux qui sont inédits, et c'est presque la totalité, sont tirés

Digitized by Google

des fonds révolutionnaires des Archives nationales : fonds du séquestre, qui contient les papiers trouvés au domicile des émigrés après leur fuite ; fonds du Tribunal révolutionnaire, où sont conservés les documents saisis chez les prévenus ; fonds de la police générale renfermant les lettres interceptées ; fonds des Comités de l'Assemblée constituante, etc...

Lorsqu'on parcourt ces séries systématiquement, comme je l'ai fait, on est frappé de l'énorme masse de correspondances qu'elles contiennent, et deux choses surprennent dès l'abord : d'une part, l'activité que mit de bonne heure le gouvernement révolutionnaire à la surveillance et à l'interception des courriers, et le parti qu'en tirèrent sa police et ses tribunaux ; d'autre part, en dépit même des dangers auxquels elles sont exposées, la multiplication du nombre des lettres à cette époque.

Le droit pour l'État de violer le secret des correspondances fut mis en question dès le début de la Révolution, et l'on sait avec quelle éloquence Mirabeau flétrit cet indigne procédé de gouvernement. « Quel intérêt, s'écriait-il, pourroit colorer cette violation de la probité nationale ? Qu'apprendrions-nous par la honteuse inquisition des lettres ? Croit-on que les complots circulent par les courriers ordinaires ?... Un procédé si coupable n'auroit même pas une excuse et l'on diroit de nous en Europe : en France, sous le prétexte de la sûreté publique, on prive les citoyens de tout droit de propriété sur les lettres qui sont les productions du cœur et le trésor de la confiance. Ce dernier asile de la liberté a été impunément violé par ceux-là mêmes que la Nation avoit délégués pour assurer tous ses droits !... »

Mais de si honorables scrupules cédèrent bientôt à de prétendues nécessités, et bientôt le gouvernement en vient à user sans aucune honte de cet expédient déshonorant. Bientôt on voit ses représentants fouiller impudemment dans les papiers les plus intimes des émigrés, confisqués avec leurs biens. Bientôt on voit les sous-ordres du Tribunal révolutionnaire dépouiller minutieusement les lettres adressées aux prévenus ou même les plus informes brouillons émanant d'eux, y incriminer les phrases les plus innocentes, y tracer ces raies au crayon rouge dont elles sont criblées et qui aidèrent jadis les accusateurs publics dans leur œuvre de sang. Bientôt surtout on voit s'organiser un vaste cabinet noir dont les ramifications sont partout, à Paris, en province, sur les frontières et dont les agents mettent les courriers à sac, retenant les dépêches les plus compromettantes, et brûlant sans vergogne les

Digitized by Google

autres. Car si grande que soit la quantité de lettres renfermées dans les archives publiques, si nombreuses que puissent être celles conservées encore aujourd'hui dans les familles, bien plus considérable doit être, je crois, la masse des correspondances qui furent détruites sur le moment même. « De vingt lettres de l'extérieur, c'est miracle qu'il s'en échappe une », écrit, dès 1791, un de nos auteurs, et son dire est confirmé par mille rapports d'administrations de districts ou de départements, par mille lettres de municipalités.

Pourtant on écrit énormément pendant les premières années de la Révolution, plus souvent et plus longuement peut-être qu'on n'a jamais fait, et seulement à la fin de 1793 il est possible de constater un abaissement sensible du nombre et de l'importance des correspondances. Alors, les lettres se font plus rares, deviennent plus courtes, les considérations politiques, que l'on s'y permet, plus évasives ; on écrit encore pour se donner des nouvelles les uns des autres, mais les sujets brûlants de l'actualité sont écartés ou ne sont plus traités que par allusion.

A quoi a tenu cette manie d'écrire malgré le danger auquel peut exposer le moindre billet, cette rage particulièrement de « parler politique » à un moment où une ligne, un mot en ce sens suffisent à faire guillotiner leur homme? Cela est d'autant plus étonnant que la presse naît à ce moment, une presse qui, passée brusquement et sans transition de l'enfance au développement le plus viril, à la plus robuste maturité, devrait, semble-t-il, tenir chaque jour ses lecteurs au courant des mille événements qui se déroulent ; si bien qu'il paraîtrait à première vue que jamais n'a dû se vérifier mieux que pendant la Révolution cet axiome célèbre que le journal a tué la lettre. Qu'on y réfléchisse pourtant : si nombreuses que soient les feuilles publiques du temps, elles ne peuvent dès lors réduire à rien, comme elles l'ont fait de nos jours, les correspondances. Durant les années troublées de 1789 à 1794, les journaux ne se répandent guère en province, ils se lisent surtout à Paris ; beaucoup ne sont que des feuilles de polémique ou des pamphlets, et ne peuvent intéresser qu'un public restreint. La presse est née sans doute, mais non la presse de renseignements et d'informations, qui aujourd'hui pénètre partout.

Au surplus, il y a mieux que cette raison toute négative pour expliquer la multiplication des lettres durant la Révolution. Représentez-vous une société dispersée, des familles

Digitized by Google

désunies et dont les membres répandus aux quatre coins de l'Europe attendent des événements politiques leur réunion ou la perpétuation de leur exil et de leur séparation, le recommencement d'une vie tranquille et paisible ou la continuation de leur précaire existence ; représentez-vous un monde où la conversation tenait une si grande place, et qui ne peut plus causer que par lettre ; représentez-vous « le besoin qu'ont tant de malheureux de recevoir des témoignages d'amitié en des moments si cruels », et vous aurez je crois les vraies raisons de l'étonnante éclosion épistolaire de cette époque.

Dans la masse de lettres qu'il m'a été ainsi permis de dépouiller, j'ai dû naturellement faire un choix. La publication présente en comprend environ cinq cents. Je ne crains pas de dire que trois mille au moins me sont passées entre les mains et sous les yeux. J'ai retenu celles qui m'ont paru les plus intéressantes, m'attachant aussi à ne publier que les correspondances formant un ensemble, une suite, un tout, de manière à permettre au lecteur de s'intéresser, durant quelques jours, quelques mois, à la destinée, aux aventures, aux émotions de ceux qui les ont écrites. Les notices que j'ai placées en tête de chaque série, de chaque paquet de lettres, et où je présente auteurs et correspondants suffiront d'ailleurs, je l'espère, à bien faire connaître la personnalité de chacun d'eux.

Et maintenant une observation. On me reprochera peut-être d'avoir fait œuvre de parti en ne donnant la parole qu'aux adversaires de la Révolution. Ce reproche, je ne nie pas que je le pourrais mériter si ce livre avait été composé dans un but d'hostilité préconçu. Mais l'idée qui l'a primitivement inspiré est autre. J'ai voulu, comme je l'ai déjà dit, illustrer d'une manière vivante et avec plus de force que ne l'aurait pu faire, je crois, aucune autre exposition, ce grand fait historique qu'est la mort de la noblesse française. Ainsi ce travail ne se rattache nullement à la défense d'une idée politique, mais bien plutôt aux études que j'ai entreprises sur l'ancienne noblesse de France. Cela est tellement vrai que, si quelqu'un tentait à son tour une publication de lettres émanées du parti adverse, j'y applaudirais bien volontiers. J'irais même jusqu'à proposer un titre à l'auteur. Cela pourrait s'appeler *Lettres de Sans-Culottes*. En dehors de toute considération politique, je crois que l'intérêt de mon livre n'en serait en rien diminué... au moins au point de vue littéraire. Car c'est là le seul point de vue que je n'aie pas encore abordé, et je veux

Digitized by Google

conclure sur cette question non irritante du mérite littéraire des correspondances que je publie, le signalant simplement à mes lecteurs, qui d'ailleurs sauront bien l'apprécier.

Un seul mot, le dernier, sur l'essai de classement que j'ai fait de correspondances dont les dates extrêmes forcément s'enchevêtraient et se trouvaient souvent chevaucher les unes sur les autres. C'était là une difficulté prévue dans un travail du genre de celui-ci. Je ne pouvais, on le comprend, pour l'éluder, me contenter de replacer les unes après les autres dans un ordre rigoureusement chronologique les lettres que j'avais rassemblées. En rompant l'unité de chacune des trente-cinq correspondances entre lesquelles elles étaient distribuées, je n'aurais point atteint mon but qui était d'intéresser mes lecteurs à la vie, au sort, aux infortunes particulières des divers auteurs de ces lettres au moins autant qu'aux événements qu'ils ont racontés. J'ai donc respecté l'intégrité de chacune des correspondances que je publie et je les ai classées en m'attachant simplement à mettre, autant qu'il était possible, en valeur les grandes journées de la Révolution, et à leur conserver, autant que possible aussi, leur ordre chronologique. De la sorte, le lecteur aura sans doute quelquefois à revenir en arrière, mais jamais ou presque jamais sur les faits capitaux de l'histoire du temps, et les dates de quelques correspondances pourront bien, comme je le disais, s'enchevêtrer, non celles des principaux événements. Je ne me dissimule pas au surplus les imperfections, à ce point de vue, d'une publication pour laquelle, je puis le dire à ma décharge, la littérature historique ne m'offrait guère de modèles à imiter. Aussi serais-je heureux des observations qui pourraient m'être proposées à ce sujet, et plus heureux encore des communications qui pourraient m'être faites pour augmenter l'importance et l'intérêt du présent travail. Que de lettres, je l'ai déjà remarqué, encore enfouies dans des archives de familles et qui seraient si curieuses à publier ! Leur place serait bien marquée dans ce recueil... grossi et élargi, si les descendants de ceux qui les écrivirent en des jours de deuil voulaient consentir à me les laisser lire après eux.

Digitized by Google

LETTRES D'«ARISTOCRATES»

LA RÉVOLUTION

RACONTÉE PAR DES CORRESPONDANCES PRIVÉES

1789-1794

I

LETTRES DU COMTE DE QUÉLEN A M. LE PRÉSIDENT DE SAINT-LUC

(20 AVRIL 1789 — 10 FÉVRIER 1790)

Notice. — Les élections aux Etats généraux à Paris et en Bretagne. — L'affaire Réveillon. — Différends entre les Ordres. — La séance du 23 juin. — L'assassinat de Foullon et Bertier. — La nuit du 4 août. — L'affaire du bateau de poudre. — Bordier et Jourdain à Rouen. — Travaux de l'Assemblée. — Famine à Paris. — Dons patriotiques. — Expédients financiers. — Journées des 5 et 6 octobre. — Départ du duc d'Orléans pour l'Angleterre. — Décret contre la chambre des vacations du parlement de Rouen. — Incident Mirabeau-Cocherel. — Prétendu complot découvert à Douai. — Aux barrières de Paris. — Affaire des faux-billets de la Caisse d'Escompte. — Pamphlets. — L'insurrection de Toulon. — Le crime de Senlis. — Procès de M. de Besenval et de M. de Favras. — La révolution de Brabant. — Désordres en Franche-Comté. — Perquisitions dans les couvents. — L'affaire Marat. — Chanson sur le duc d'Orléans. — Le Roi jure fidélité à la Constitution (4 février 1790). — Détresse financière. — Pillages en province. — Le supplice des frères Agasse.

Voici un homme qui, pour n'avoir point signé ses lettres en 1789, eut la vie sauve en 1794, mais qui, en 1906, s'est ainsi trouvé exercer la patience d'un historien. Sur la foi de Fouquier-Tinville, ou d'un de ses secrétaires, j'avais successivement attribué la correspondance que l'on va lire, — et qu'ils avaient lue trop vite, — à un certain Du Rosel, puis au constituant Jean-Marie de Leissègues ; toutes suppositions d'une évidente fausseté. Une lettre où l'auteur semble bien nommément désigner sa femme [1], une autre renfermant une allusion à un fait que j'ai pu vérifier [2] m'ont livré le secret de

1. Lettre du 23 mai 1787, la même dont je donne un peu plus loin un extrait (Archives nationales, W 422, doss. 958, 4e partie, n° 66).

2. Celle du 4 mai, où M. de Quélen dit avoir assisté à l'assemblée de la noblesse de Paris *extra-muros* (Voir plus loin, p. 6 et 9). Cf. *Procès-verbaux des assemblées électorales de Paris* extra-muros, aux Archives nationales, B III, 112.

Digitized by Google

cet anonyme. Il s'appelait Jean-Claude-Louis, seigneur et comte de Quélen.

Né le 27 septembre 1725 à Plouagat, près Châtel-Audren (Côtes-du-Nord), fils de Maurice-Louis, comte de Quélen, procureur général syndic des États de Bretagne, et de Hélène Berton de Kerversio, Jean-Claude-Louis de Quélen était entré au service comme garde-marine le 13 octobre 1738, à treize ans. Enseigne en 1746, lieutenant en 1754, capitaine de frégate en 1757, capitaine de vaisseau en 1765, brigadier en 1776, il avait eu sa retraite le 1er avril 1785, après 47 ans de services effectifs et 16 campagnes, avec les provisions de chef d'escadre des armées navales et les titres de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de commandeur de l'ordre de Saint-Lazare.

Le 8 janvier 1770, il avait épousé Antoinette-Marie-Adélaïde Hocquart, nièce de Gilles Hocquart, intendant des chasses, qui dans seize ans lui donna sept enfants :

1° Antoinette-Eléonore, née le 29 octobre 1770 ;

2° Louis-Prudent, né le 11 décembre 1771 ;

3° Amable-Gilles, né le 30 juin 1773, qui fut en 1824 député des Côtes-du-Nord ;

4° Auguste-Marie-Louis, né le 30 septembre 1774 ;

5° Antoine-Jean-Hervé, né le 16 mai 1777 ;

6° Hyacinthe-Louis, né le 8 octobre 1778, qui fut archevêque de Paris de 1821 à 1839 ;

7° Antoine-Victoire-Alphonse, né le 31 janvier 1786, qui fut en 1821 sous-lieutenant dans la compagnie des Gardes du corps, et retraité en 1837 comme colonel [1].

Sa pension liquidée, M. de Quélen s'était, semble-t-il, fixé à Paris, où, en 1786 au moins, il habitait rue des Capucines. C'est de Paris que sont datées dans tous les cas les lettres que l'on va lire et qui sont adressées à un de ses vieux amis, le président Conen de Saint-Luc.

« Gilles-René Conen de Saint-Luc, ancien président à mortier au parlement de Rennes, s'était signalé par son inébranlable fidélité au Roi dans la lutte qu'il eut à soutenir contre les parlements. Il fut l'un des douze magistrats qui restèrent à leur poste, lorsque, le 20 mai 1765, le parlement de Rennes donna en masse sa démission. A l'avènement de Louis XVI, il se démit à son tour de sa charge, et vint se fixer au château du Bot avec sa femme Françoise-Marie du Bot et ses enfants [2]. »

Les deux fils du président de Saint-Luc émigrèrent. L'aîné, Ange-Marie-Louis-René-Joseph, trouva la mort dans l'expédition de Quiberon. Le cadet, Athanase-Marie-Stanislas-François-de-Sales, rentra en France après le Consulat. Quand à la fille du président, Marie-Marguerite-Charlotte-Victoire-Emilie, née en 1761, elle avait été admise en 1782 dans l'ordre des Dames de la Retraite.

« Lorsque la Communauté fut sommée d'opter entre le serment de fidélité à la constitution civile du Clergé ou l'expulsion des religieuses, Mlle de Saint-Luc et ses compagnes refusèrent le serment. La jeune fille vint alors rejoindre au Bot son père et sa mère, dont elle partagea le sort pendant la Révolution. Le 16 octobre 1793, ils y furent tous trois arrêtés, comme parents d'émigrés, et conduits à la prison de Carhaix, puis trans-

1. Tous les renseignements qui précèdent sont extraits des archives de la Marine aux Archives nationales, C1 168, n° 561.

2. *Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution, à propos d'une correspondance inédite* (1782-1790), par J. Baudry, Paris, 1906. 2 vol. in-8°, t. I, p. 52-53.

Digitized by Google

férés à Paris quelques mois après, pour être traduits le 1er thermidor an II (18 juillet 1794) devant le tribunal révolutionnaire. Condamnés à mort, ils furent exécutés tous les trois le jour même [1] ».

Or c'est précisément au dossier de la famille Conen de Saint-Luc au tribunal révolutionnaire que se retrouvent les lettres qui furent adressées en 1789 par M. de Quélen à son ami. Et lorsque, tout à l'heure, je disais qu'il y avait là de quoi le faire... guillotiner, ce n'était point une supposition gratuite. D'autant que M. de Quélen n'émigra point, qu'il était alors en France, peut-être à Paris. J'ai trouvé en effet que, le 7 avril 1792, il obtint le maintien de sa pension réduite seulement de 3 600 à 3 000 livres et qu'il la touchait encore en 1802, année de sa mort.

Je ne sais rien autre sur lui. Mais ce que je puis dire, sans qu'on m'accuse de partialité en présentant mon premier « aristocrate », c'est l'impression charmante que laissent les lettres de ce gentilhomme, qui eut la gloire d'être le père d'un illustre prélat de France. Digne père d'un tel fils! Certes, si par sa date elle ne fût sortie de mon cadre, j'aurais publié la première la lettre admirable que, le 23 mai 1787, M. de Quélen adressait à M. de Saint-Luc, lettre du XVIIe plutôt que du XVIIIe siècle. Elle doit fermer cette courte biographie.

« Je suis toujours dans la désolation de l'état de ma fille [2] mon cher Saint-Luc, écrivait M. de Quélen. Une petite fièvre lente la mine continuellement. Je l'ai fait partir pour Poissy [3] avec sa mère, où elles prendront toutes deux le lait d'ânesse... Je ne les ferai revenir à Paris que pour se disposer à s'établir au château de Noiziel [4], beau bien situé sur la Marne, qui fait canal. Notre moral y sera en pauvre état si ma fille ne s'y rétablit pas, car elle nous est bien chère. Enfin, mon sacrifice à Dieu est fait. Je la tiens de lui, il est le maître de me l'ôter. Il n'en sera pas moins adoré par nous, quoiqu'il nous châtie. Nous nous recommandons à la sainteté de vos prières et de votre chère famille, auxquelles nous avons grande confiance [5] ».

1. — *Du comte de Quélen à M. le président de Saint-Luc, en son château du Bot, près Le Faou, par Landerneau, en Bretagne.*

(Arch. nat., W 423, doss. 958, 2e partie, n° 57.)

Paris, le 20 avril 1789.

Je n'ai encore recouvré, mon cher Saint-Luc, ni la facilité de marcher librement à cause de l'enflure aux genoux qui subsiste toujours, ni celle de mouvoir le bras droit qui est atteint et

1. *Ibid.*

2. Antoinette-Eléonore, née, comme on l'a vu, le 29 octobre 1770.

3. La sœur de M. de Quélen, Julie-Jeanne de Quélen, était prieure du monastère Saint-Louis de Poissy.

4. Noiziel (Seine-et-Marne).

5. J'ignore le dénoûment de ce drame intime et la date de la mort d'Antoinette-Eléonore de Quélen.

Digitized by Google

convaincu d'être entaché d'un rhumatisme comme le comte de Mirabeau d'avoir transigé, il y a quelques années, sur un décret de prise de corps rendu par le bailliage de Pontarlier, ce qui ne l'a pas empêché d'être élu député pour le Tiers État à celui de Marseille [1]. Nous avons lu une très plate et basse lettre à lui écrite par M. le comte Riquet de Caraman [2] qui commandoit en Provence et la plus insolente et inconcevable réponse qui lui a été faite par Mirabeau [3]. Au reste, comme on ne met point de barrière au torrent des plus effroyables écrits qu'invente la malice des hommes, nous en sommes inondés, et il est à craindre que la lecture n'achève de pervertir le petit nombre de fidèles qui craignent de s'égarer, mais qui peuvent être séduits par les pièges qu'on ne cesse de leur tendre.

Nous venons d'éprouver que l'Évangile est en mauvaises mains dans celles de la plupart des curés du royaume, qui se sont bien mal comportés envers leurs évêques, notamment l'évêque de Belley qu'ils ont voulu incendier [4]. On peut dire que presque partout ils ont commis des indignités. On répand ici que ceux de Quimper, de Léon, et de Tréguier ont déclaré que n'étant immiscés que dans l'administration des sacremens, qu'ils ne vouloient pas être députés aux États généraux, à moins qu'ils ne soient requis pour leur administrer la confirmation ou autres sacremens suivant le besoin de chacun d'eux. J'ai ouï dire aussi que le Tiers État de Morlaix, après s'être débattu et presque battu, s'étoit séparé sans rien conclure. Ce n'est pas reconnoître les bienfaits ministériels qui tendent à faire concourir au grand œuvre tous les individus du royaume, depuis le savetier qui meurt de faim, faute de travail, jusqu'aux neuf barons de Bretagne [5].

1. Mirabeau avait été élu député aux Etats à la fois par le Tiers Etat de Marseille et par celui d'Aix.

2. Victor-Maurice de Riquet, comte de Caraman (1727-1807), était depuis 1786 lieutenant général en Provence.

3. Probablement la *Lettre de M. le comte de Caraman, commandant en Provence, à M. le comte de Mirabeau, et la réponse de celui-ci, suivies d'une lettre d'un citoyen de Marseille à un de ses amis sur M. de Mirabeau et l'abbé Raynal*, 20 mars 1789, in-8°.

4. M. Gabriel Cortois de Quincey, évêque de Belley, ayant protesté contre l'élection comme député du Clergé du sieur Aimé Favre, curé d'Hotonnes en Valromey, et ayant par dépit prétendu retenir les cahiers qui avaient été déposés entre ses mains, le peuple avait envahi l'évêché « la torche à la main », en avait brisé les meubles et jeté une partie par les fenêtres (*Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, publiée par M. de Lescure, Paris, 1866, 2 vol. in-8°, t. II, p. 343-344).

5. Les neuf barons de Bretagne étaient en dernier lieu ceux de Malestroit, de Léon, de Derval, de Vitré, de la Roche-Bernard, de Chateaubriant, de Quintin, de Pont et d'Ancenis.

Digitized by Google

Nous aurons demain quelques nouvelles de Saint-Brieuc[1]. Je suis en peine de ce qu'on y arrêtera après le trop fameux serment prononcé à Rennes[2]. J'ai encore ouï dire que les curés de votre capitale avoient déclaré vouloir être toujours réunis au haut Clergé. En cela je les approuve autant que ceux de Basse-Bretagne, si toutefois ils pensent comme on veut les faire penser à Paris.

Paris s'assemble aujourd'hui en vingt endroits différens[3]. Mais la manière de convoquer ne plaît pas à tout le monde ; de sorte que l'on s'attend à des protestations. L'assemblée des États généraux pourra bien être remise au 12 de mai, si on veut la présence de tous les députés réunis, parce que les cahiers ne seront pas faits à Paris le 27 de ce mois. Les régimens Gardes françoises et suisses prennent les armes aujourd'hui pour arrêter l'effervescence populaire au cas de mouvement. Comme je ne suis pas citadin, je ne paroîtrai pas à l'assemblée, qui aura lieu ce matin à l'Oratoire pour cette paroisse[4].

Le duc d'Aiguillon[5] a été nommé tout d'une voix à Agen, et l'évêque[6] est aussi député, quoique les curés aient chassé de l'assemblée les cent chanoines qui s'y sont présentés et dont les voix étoient pour leur pasteur.

Je vous embrasse, mon cher Saint-Luc, et je vous prie de présenter mon hommage à tout ce qui vous entoure.

1. Les Etats de Bretagne s'étaient réunis le 29 décembre 1788 à Rennes, en vue de l'élection des députés aux Etats généraux. Mais la Noblesse et le Clergé ayant dans l'Assemblée refusé toute influence au Tiers, cette intransigeance avait amené la dissolution des Etats. Avant de se séparer, les deux ordres privilégiés avaient fait le serment de ne pas siéger dans une assemblée qui serait formée sur d'autres bases que celles jusqu'alors usitées et « de ne représenter la Noblesse aux Etats généraux qu'en vertu d'une élection faite dans l'Assemblée nationale de la province ». Un ordre royal avait alors convoqué la Noblesse et le Clergé à Saint-Brieuc pour le 16 avril, afin de procéder à l'élection de leurs députés, leur permettant ainsi de s'isoler du Tiers en vue de parer à de nouveaux troubles. Mais les privilégiés refusèrent de nommer des représentants, déclarant seulement qu'ils étaient prêts à la prochaine tenue des Etats solennellement assemblés en trois ordres à voter une égale répartition des impositions. La Bretagne ne fut de la sorte représentée aux Etats généraux que par des députés du bas Clergé et du Tiers état.

2. Voir la note ci-dessus.

3. Paris avait été distribué pour les assemblées de la noblesse en 20 départements, qui ne survécurent pas d'ailleurs à la circonstance électorale (Ch.-L. Chassin, *Les Elections et les cahiers de Paris en 1789*, Paris, 1889, 4 vol. in-8°, t. I, p. 482).

4. C'était l'assemblée du quartier du Palais-Royal qui se réunissait à l'Oratoire. Le procès-verbal de la réunion dont parle Quélen est dans Chassin, *op. cit.*, t. II, p. 129 et suiv.).

5. Armand-Désiré de Vignerot du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon (1762-1800), colonel de Royal-Pologne cavalerie, commandant des chevau-légers de la garde du Roi, député de la noblesse d'Agen.

6. Jean-Louis d'Usson de Bonnac (1734-1821), évêque d'Agen de 1768 à 1790.

Digitized by Google

2. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 62.)

Paris, 4 mai 1789.

Je partage bien sincèrement, mon cher Saint-Luc, vos vives alarmes sur la situation critique de votre frère [1]. Je suis chargé par tous mes entours de vous témoigner les mêmes sentimens. Vous connoissez les miens pour vous et pour le cher malade...

Passant les jours et une bonne partie des nuits à l'assemblée des gentilshommes *extra muros* [2], comme porteur de la procuration des possesseurs du fief de Ruelle (*sic*) [3], je n'ai pu vous écrire qu'aujourd'hui que nous ne sommes pas assemblés à cause de la procession et la messe du Saint-Esprit, qui se fait en ce moment à Versailles [4]. On croit que jeudi le Roy assemblera les députés et fera l'ouverture des États généraux [5]. Cependant nous n'élirons les nôtres que mercredi [6], si la journée suffit pour l'élection des 4 députés et des 4 suppléans. L'*extra muros* est moins avancé. Voilà la position. Le Béarn n'envoie point de députés [7], et je crois que l'Artois suit cet exem-

1. Toussaint-François-Joseph Conen de Saint-Luc, né à Rennes en 1724, évêque de Quimper de 1773 à 1790, mort le 30 septembre 1790. C'était le frère cadet du président de Saint-Luc auquel sont adressées les lettres de Quélen.

2. Après une assemblée générale des trois Ordres, l'assemblée de la Noblesse de Paris. *extra muros* se réunit le 24 avril 1789 à l'archevêché (Chassin, *op. cit.*, t. II, p. 301-302, et 340 et suiv.).

3. S'il s'agit ici, comme il semble, du fief et château de Rueil (Seine-et-Oise), il appartenait alors en nue propriété au duc d'Aiguillon et aux deux enfants de sa sœur Pierre-Charles-Guigues et Hippolyte-César-Guigues Moreton de Chabrillan, fils de Joseph-Dominique-Guigues Moreton, marquis de Chabrillan et d'Innocente-Aglaé de Vignerot du Plessis. La duchesse d'Aiguillon, douairière, habitait Rueil et en avait l'usufruit. Elle était d'origine bretonne, née Louise-Félicité de Bréhan de Plélo, et c'est ce qui pourrait expliquer que M. de Quélen fût porteur de la procuration des Moreton de Chabrillan (A. Cramail, *Le château de Rueil*, 1888, in-4°, p. 41).

4. Le lundi, 4 mai, les députés des trois Ordres étant réunis dans l'église Saint-Louis à Versailles, le Roi et la Reine s'y rendirent à dix heures du matin accompagnés de la Cour. « L'heure du rendez-vous étoit à 7 heures, dit Duquesnoy, dans son *Journal*. On m'a paru fort mécontent que le Roi ne fût arrivé qu'à 10 heures, et véritablement un individu ne fait pas attendre une nation pendant trois heures. » (*Journal d'Adrien Duquesnoy, député du tiers-état de Bar-le-Duc, sur l'Assemblée constituante, 1789-1790*, publié par Robert de Crèvecœur pour la *Société d'histoire contemporaine*, Paris, 1894, 2 vol. in-8°, t. I, p. 3). Le *Veni Creator* chanté à Saint-Louis, les députés des trois Ordres, défilant sous les yeux du Roi et de la Reine, partirent en procession pour se rendre à l'église Notre-Dame, où fut célébrée la messe du Saint-Esprit. « On a été cinq quarts d'heure pour aller de Saint-Louis à Notre-Dame », note Duquesnoy (*Journal*, *loc. cit.*).

5. L'ouverture des Etats eut lieu, on le sait, dès le lendemain, mardi, 5 mai.

6. Mercredi, 6 mai.

7. En Béarn, la Noblesse et le Tiers réunis déclarèrent illégal le règlement de convocation des États, parce qu'il prescrivait un mode d'élection contraire aux coutumes locales. Ils s'obstinèrent à réclamer la convocation régulière de leurs Etats particuliers, seuls capables

Digitized by Google

ple[1]. Sur ce que le théâtre des Etats de Saint-Brieuc n'a pas été démoli et que l'on a faussement fait courir le bruit d'un courrier porteur d'un arrêt du Conseil pour assembler les trois Ordres, on a cru un moment que la règle alloit être rétablie[2]. Je vous assure que c'est une fausseté. Le comte de Boisgelin[3] a assuré que le Roy avoit dit net : Non. Reste à savoir ce que la protestation et la requête que présenteront l'évêque de Rennes[4] et le comte opérera sur l'esprit des Etats généraux.

L'émeute du 27 au faubourg Saint-Antoine n'a été rien en comparaison de celle du 28[5]. Les mutins, au nombre d'environ 400[6], armés de bâtons, ayant pour spectateurs quelques milliers de personnes, ont entièrement dévasté la maison d'un marchand de papier peint[7] et celle d'un salpêtrier[8] ; tous les meubles ont été brisés ; fenêtres, portes, boiseries ont été brûlées dans la rue, les jardins dévastés, les statues mises en pièces. Cent hommes de cavalerie ont contenu tout ce peuple pendant quatre heures[9]. La duchesse d'Orléans, venant de Vincennes, a exigé que l'officier fît ouvrir les rangs pour lui donner passage ; le peuple s'est jeté en foule dans l'ouverture, a gagné les maisons que l'on vouloit préserver[10]. Alors les Gardes françaises ont été conduites au lieu du trouble, et ont

légalement de rédiger leurs cahiers et de choisir leurs députés. Cette convocation n'ayant pas été faite, les représentants des Béarnais se trouvèrent absents lors de l'ouverture des États. (Chassin, *Le génie de la Révolution*, t. I, p. 112).

1. L'Artois suivit en effet l'exemple du Béarn.

2. Voir plus haut, p. 5, note 1.

3. Louis Bruno, comte de Boisgelin, baron de la Roche-Bernard, chevalier des ordres du Roi, né en 1734, était, en 1788, maréchal de camp et maître de la garde-robe du Roi. Cette année-là, le Roi lui retira cette charge en raison de l'appui qu'il avait donné à la cause du parlement et des Etats de Bretagne. Il fut exécuté à Paris le 7 juillet 1794.

4. François II Barreau de Girac (1732-1820), évêque de Rennes de 1769 à 1790.

5. C'est exactement ce que dit le plus complet récit de l'émeute du 28 avril, celui de l'*Ami du Roi*, cité dans Chassin (*op. cit.*, t. III, p. 56 et suiv.) : « L'insurrection du 27 n'étoit rien ; celle du 28 fut terrible. » L'après-midi du 27, se répandaient dans les quartiers Saint-Marceau, Saint-Antoine et Notre-Dame 3.000 ouvriers, « soulevés par des brigands ». Ils voulaient, disaient-ils, s'emparer des nommés J.-B. Réveillon, fabricant de papiers peints, et Henriot, salpêtrier du faubourg Saint-Antoine, et les mettre à mort, les accusant d'avoir affamé le peuple et reprochant particulièrement à Réveillon d'avoir dit qu'un ouvrier pouvait bien vivre avec 15 sols par jour. On réussit à les calmer, mais leur fureur fit explosion le lendemain.

6. Si les chiffres donnés par beaucoup de documents semblent trop élevés, celui-ci en revanche paraît trop faible, puisqu'il est constant que le nombre seul des victimes de l'insurrection fut de 400 à 500 (Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 62).

7. La maison de Réveillon était située rue de Montreuil ; celle d'Henriot, rue de Cotte.

8. D'après l'*Ami du Roi*, ce fut la maison d'Henriot qui fut pillée la première (Cf. Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 57).

9. C'était le détachement que l'on avait placé là, la veille, pour garder la maison de Réveillon. La révolte avait recommencé le 28 avril, vers les 6 heures du matin.

10. Le duc et la duchesse d'Orléans s'étaient rendus le matin de l'émeute à Vincennes pour assister à une course de chevaux.

Digitized by Google

fait feu sur les mutins [1]. Environ cent sont demeurés sur la place. Un plus grand nombre a été blessé [2]. On a conduit les uns à l'Hôtel-Dieu [3], les autres aux hôpitaux de Saint-Louis et Saint-Yves. Mercredi, on a pendu deux hommes [4]. On procède contre d'autres prisonniers [5]. L'abbé Roy, censeur royal, fut arrêté hier; on soupçonne qu'il a distribué de l'argent [6]. Un officier du Châtelet a dit au bailli Desnos [7] que l'on approchoit du noyau de cette intrigue criminelle. De la cavalerie, des dragons, de l'infanterie nous gardent. On fait approcher de Paris un grand nombre de troupes pour maintenir l'ordre. Je dois ajouter que le 28 au soir on avoit conduit du canon au faubourg Saint-Antoine, que la menace de tirer sur la populace a seule inspiré sa retraite [8]. Les bourgeois sont contens des mesures prises pour leur sûreté. On voit des placards affreux contre le Clergé et la Noblesse. Les mutins s'étoient répandus dans les rues. Quantité de carrosses ont été arrêtés par cette vile canaille ; mais elle ne s'est portée à aucun excès. Le bailli Desnos et moi avons été arrêtés. Nous avons été quittes

1. A partir de 10 heures du matin, on fit marcher contre les émeutiers toute la garde de Paris, le guet à pied et à cheval, le régiment Royal-Cravate, les Gardes françaises et suisses.

2. 200 tués, 300 blessés, d'après l'*Ami du Roi* (Cf. Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 58).

3. Voir dans Chassin, t. III, p. 73-83, l'interrogatoire des 23 blessés transportés à l'Hôtel-Dieu.

4. Le mercredi, 29 avril, en vertu d'un jugement prévôtal rendu en la chambre criminelle du Châtelet de Paris, Jean-Claude Gilbert, couverturier, et Antoine Pourat, gagne-deniers, furent pendus en la place du faubourg Saint-Antoine (Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 86).

5. Dans l'audience prévôtale du 18 mai, le Châtelet condamna deux émeutiers à être pendus, 5 à la peine du carcan, de la marque et des galères. L'un des deux condamnés à mort, la femme Bertin, obtint un sursis, grâce à son état de grossesse ; l'autre, Pierre-Jean-Baptiste-Nicolas Mary, écrivain à Paris, fut pendu le 22 mai place Saint-Antoine (Chassin, *op. cit.* t. III, p. 96-97).

6. L'abbé Jean Roy, né à Bourges, âgé de quarante-deux ans en 1789, censeur royal dans la partie théologique, secrétaire ordinaire et historiographe de Mgr. le comte d'Artois, avait été en relations avec Réveillon dès 1786 pour la fourniture du papier nécessaire à l'un de ses ouvrages. En 1787, il ne lui avait encore donné aucun acompte de payement. Or le 11 décembre 1787, un jeune homme présentait à la caisse de Réveillon un billet au porteur de 7 000 livres, souscrit au nom du commerçant, billet qui fut reconnu faux. Mais là où les choses s'aggravèrent, c'est lorsque Réveillon prétendit que l'auteur de ce faux était l'abbé Roy, qu'il déposa une plainte contre lui et que l'abbé fut décrété d'ajournement le 17 avril 1788. L'affaire resta pendante pendant près d'un an et venait d'être reprise un mois avant l'émeute du faubourg Saint-Antoine. On comprend dans ces conditions comment on put vraisemblablement accuser l'abbé d'avoir poussé au pillage de la maison de son ennemi. Arrêté, puis mis en liberté, puis de nouveau décrété de prise de corps, il échappa par la fuite à ses accusateurs (Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 101-142).

7. Nicolas-Pierre Desnos, dit le bailli Desnos, entré dans la marine en 1731, bailli de l'ordre de Malte depuis 1777, chef d'escadre en retraite depuis 1786, avec les provisions de lieutenant-général (Archives nationales, archives de la marine, C[1] 167, fol. 300).

8. « La soirée s'avançoit sans que l'acharnement s'affaiblit. Je sentis tout le danger de le laisser continuer pendant la nuit... En conséquence je donnai ordre à un bataillon du régiment des Gardes suisses, auquel je joignis deux pièces de canon, de se porter au faubourg Saint-Antoine... Un officier revint bientôt me rendre compte que le tumulte s'étoit apaisé... à la vue du canon prêt à tirer » (Besenval, *Mémoires*, cités dans Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 62).

Digitized by Google

pour une petite conversation avec un de ces bandits, qui, en me tenant la main, s'est mis à rire des plaisanteries que je lui ai faites. D'autres ont fait crier : Vive le Roy ! Vive le Tiers Etat !

Les gentilshommes et la bourgeoisie de Caen sont sous les armes et gardent la ville que l'on avoit entrepris d'incendier. On pille les fermiers des campagnes voisines. A Orléans on a brûlé trois maisons et pillé un magasin de blé. Quels sont les auteurs de tous ces désordres ? C'est ce qu'on ne saura peut-être jamais.

Adieu, la poste me presse.

3. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 59.)

Paris, le 13 mai 1789.

... Nous avons clos hier, mon cher Saint-Luc, le procès-verbal de notre assemblée *extra muros*. Nos cahiers sont plus modérés que bien d'autres[1]. Cependant M. d'Éprémesnil en a été le rédacteur. *Res miranda !* Je ne connoissois pas cet homme qui court à la célébrité par des chemins raboteux, puisqu'il lui a fallu passer par celui qui l'a conduit aux îles Sainte-Marguerite[2]. Quoi qu'il en soit, j'ai été charmé de sa logique, de sa patience et de sa science sur le droit public, qu'il a développé avec une grande facilité. Aussi a-t-il été élu le premier député[3], ensuite le duc de Castries[4], le fils du premier président d'Ormesson[5], et le bailli de Crussol[6]. Ces trois derniers ensemble ne valent pas lui seul.

On dépouille le scrutin qui a été fait lundi à l'assemblée *intra muros*. Vingt personnes ont été mises sur la liste de

1. Le cahier de la noblesse de la prévôté et vicomté de Paris *extra muros* est publié dans Chassin, *op. cit.*, t. IV, p. 419-426.

2. Jean-Jacques Duval d'Éprémesnil, né en 1746, guillotiné en 1794, avocat du Roi au Châtelet, puis conseiller au parlement de Paris, avait été emprisonné à l'île Sainte-Marguerite pour la résistance qu'il avait opposée aux ordres du Roi au moment de l'affaire des parlements en 1788.

3. D'Eprémesnil fut élu député le 6 mai (Chassin, *op. cit.*, t. II, p. 356).

4. Armand-Charles-Augustin de la Croix, duc de Castries, né en 1756, mort en 1842.

5. Anne-Louis-François-de-Paule Lefèvre d'Ormesson, né en 1753, exécuté en 1794. Castries et d'Ormesson furent élus le 7 mai (Chassin, t. II, p. 356-357).

6. Alexandre-Charles-Emmanuel, bailli de Crussol (1742-1815), fut élu le 9 mai (*Ibid.*, p. 358-359).

Digitized by Google

chaque billet et dix de ceux qui auront le plus de voix seront les députés élus ; les dix autres seront les suppléans, à qui un arrêt du Conseil interdit l'entrée des États généraux à moins qu'il n'y ait vacance par mort.

Les cahiers de l'Église *intra muros* portent en tête que le Roy ne tenant son royaume que de Dieu, lui seul a le droit de faire des lois comme il lui plaît[1]. Ceux des autres Ordres de toutes les provinces expriment autrement leur principe, en disant que c'est à la Nation à les faire, et le Roy à les faire exécuter. Nos cahiers sont un médium, car ils disent bien que la Nation peut faire des lois avec la sanction du Roy. Il se pourra faire que tout cet appareil sera de la bouillie pour les chats, et que tous ces députés, dont les têtes sont fort exaltées, seront renvoyés à leurs foyers avant deux mois. Ce qui me détermine à le croire, c'est le peu d'accord qui règne entre les Ordres. Déjà, celui du Tiers a manifesté sa volonté à faire en commun l'examen des pouvoirs des députés[2]. Ce n'est le sentiment ni de l'Église, ni de la Noblesse, qui se sont retirés aux Chambres, et il transpire que le Tiers État fera trois sommations aux deux Ordres de se rendre à leur volonté, et qu'au cas de refus, il se déclarera lui seul la Nation. S'il est ainsi, il résultera plus de mal que de bien d'une pareille assemblée. Dieu sait à quels maux nous devons nous préparer !

Enfin les dix députés de la ville sont nommés[3]. Les États généraux n'en seront pas plus complets, puisque l'Artois, le Béarn et la noblesse de Bretagne n'en fournissent pas. Il pourra aussi s'élever quelques difficultés pour les députés du Dauphiné et de la Franche-Comté, pour lesquels il y a des protestations de leurs compatriotes. Il m'est revenu que le Tiers de Quimper s'apercevoit qu'on l'avoit mené trop loin. Vous devez le savoir mieux que moi.

Hommages et respects à tout ce qui vous entoure et comptez sur la fidélité de la tendre amitié qui m'unit à vous.

1. Les cahiers de l'Eglise *intra muros* sont publiés dans Chassin, t. III, p. 305 et suiv.

2. Dès le 6 mai, les discussions s'étaient ouvertes dans les Ordres au sujet de la vérification des pouvoirs en commun, ou dans les Chambres. Ce jour-là l'ordre du Clergé et celui de la Noblesse s'assemblèrent, chacun dans la salle particulière qui lui était destinée. Le Tiers Etat se rendit dans la salle commune et invita les deux autres Ordres à se réunir à lui pour la vérification commune des pouvoirs.

3. Ces 10 députés nommés le 13 mai étaient : le comte de Clermont-Tonnerre ; le duc de la Rochefoucauld ; le comte de Lally-Tollendal ; le comte de Lusignan ; le comte de Rochechouart ; Dionis du Séjour ; le duc d'Orléans ; Duport ; le président de Saint-Fargeau le premier président de Nicolaï, et celui-ci étant démissionnaire, le comte de Mirepoix.

Digitized by Google

4. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 61).

Paris, le 30 mai 1789.

... Les Ordres ne sont pas encore d'accord, mon cher Saint-Luc, pour l'examen des pouvoirs. Le Tiers tient toujours à ce qu'ils le soient en commun. L'Eglise et la Noblesse les examinent dans leurs Chambres. Les commissaires conciliateurs nommés dans les trois Ordres parlent beaucoup et se séparent sans rien conclure[1].

L'abbé Roy, qui avoit été emprisonné comme suspect d'avoir distribué de l'argent lors de l'émeute, a été relâché d'après sa confrontation avec six prisonniers qui ont déclaré ne pas le connoître.

Mercredi il fut décrété de prise de corps pour une lettre de change de 7.000 livres signée *Réveillon*, que l'on croit qu'il a fabriquée[2].

Des billets, signés *Savalette*, portant une somme de 160.000 livres, ont été arrêtés au Trésor royal. Deux quidams ont été arrêtés pour le fait de friponnerie. Les pavés sont couverts de gens de cette espèce[3].

Trois évêques ont donné au public chacun leur brochure. Celui de Langres veut que l'Eglise et la Noblesse se réunissent pour former une Chambre haute, et le Tiers, compris les curés, feront la Chambre basse[4].

Celui d'Autun tend à proscrire les loteries françoises comme [favorables] à la ruine des particuliers et à la dépravation des mœurs[5].

Celui de Blois a écrit les cahiers du hameau de Madon. C'est une critique très spirituelle de M. Necker, mais sans amer-

1. Le 8 mai, M. Mounier avait proposé d'envoyer quelques membres des Communes vers le Clergé et la Noblesse pour engager les membres de ces ordres à se réunir aux Communes pour la vérification des pouvoirs. Le Clergé, sur cette invitation, avait accepté de nommer, le 11 mai, plusieurs commissaires qui, réunis à ceux qui seraient élus par la Noblesse et les Communes, pourraient s'occuper de la question de savoir si les pouvoirs seraient ou non vérifiés en commun. Le 19 mai, la Noblesse et les Communes avaient de même nommé leurs commissaires.

2. Voir plus haut, p. 8, note 6.

3. M. Savalette de Lange, l'un des administrateurs du Trésor royal.

4. *Sur la forme d'opiner aux Etats généraux, par M. l'évêque duc de Langres* [César-Guillaume de la Luzerne], 1789, in-8°.

5. *Des loteries, par M. l'évêque d'Autun* [Talleyrand-Périgord], Paris, 1789, in-8°.

Digitized by Google

tume. Il s'écrie aussi sur la conduite du second ordre clérical[1].

Le maître des cérémonies[2] alla jeudi dernier aux trois Ordres leur porter de la part du Roy l'invitation d'envoyer des commissaires chez M. le garde des sceaux[3], pour conférer avec lui sur le moyen à prendre de se concilier[4]. L'Eglise accepta la proposition. La Noblesse dit au maître des cérémonies : « Nous sommes constitués en Ordre, et Sa Majesté doit nous faire connoître sa volonté par le héraut qui doit vous annoncer dans notre Chambre; alors nous prendrons une délibération. » Le Roy a envoyé le héraut, et la Noblesse a consenti à la proposition. J'ignore ce que le Tiers a résolu[5].

Mille hommages à toute la famille et recevez les assurances de l'amitié de votre serviteur.

5. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 64.)

Paris, le lundi 15 juin 1789.

... Samedi[6], trois curés ont déserté la Chambre ecclésiastique et se sont jetés à celle du Tiers[7]. On croit que cet exemple sera suivi par 30 autres. Messieurs du Tiers s'attendent à une recrue de la noblesse. Mais je ne crois pas qu'aucun membre ose faire une pareille lâcheté. L'indignation suivroit de près cette démarche, et on ne s'y exposera pas.

La Noblesse a député au Roy pour justifier la conduite

1. *Instructions et cahiers du hameau de Madon*, [par M. de Lauzières-Thémines, évêque de Blois], Blois, 1789, in-8° (Madon, cne de Candé, Loir-et-Cher).

2. Henry Evrard, marquis de Dreux-Brézé, baron de Berrye, né en 1766, mort en 1829.

3. Charles-Louis-François-de-Paule de Barentin (1736-1819), ministre de la Justice de septembre 1788 au 3 août 1789.

4. Le 28 mai, le Roi avait adressé une lettre aux trois Ordres convoquant les commissaires pour le 29 mai, à 5 heures du soir.

5. A la date du 29 mai : « Les députés des communes assemblés dans la salle nationale arrêtent à la pluralité des voix que, pour répondre aux intentions paternelles du Roi, les commissaires déjà choisis par eux reprendront leurs conférences avec ceux choisis par Messieurs du Clergé et de la Noblesse au jour et à l'heure que Sa Majesté voudra bien indiquer; que procès-verbal sera dressé de chaque séance et signé par tous ceux qui y auront assisté, afin que le contenu ne puisse être révoqué en doute (*Archives parlementaires*, t. VIII, p. 59).

6. Samedi, 13 juin.

7. C'étaient trois curés de la sénéchaussée du Poitou. MM. Lecève, curé de Triaize ; Bellert, curé de Poiré-de-Velluire ; Jallet, curé de Chérigné (*Archives parlementaires*, t. VIII, p. 97).

Digitized by Google

qu'elle tient[1]. Elle a nommé le duc de Luxembourg[2] pour son président et le duc de Croy[3] pour vice-président, pour deux mois seulement.

Vous n'apprendrez pas sans surprise que l'ordre du Tiers demande au Roy les grandes entrées de sa Chambre pour son président, son doyen, et quatre membres à leur choix[4]. Cet ordre menace de se constituer, seul, Nation, sur le refus des deux autres de travailler en commun. Ils appellent le Roy, le roy de la France. Jusqu'à présent je l'avois cru roy de France, et je n'avois pas trouvé de contradicteurs. Grâce aux soins de M. Necker, je vois des gens lui disputer ce titre si légitime, et pour lequel je me ferois hâcher pour le lui conserver. C'est la seule occasion de dérouiller ma vieille épée que j'ai pendue au croc et qui feroit encore son devoir si on m'oblige de la faire sortir de son étui[5]. Je compte sur beaucoup d'imitateurs, au nombre desquels je vous mets en ligne, quoique vous ayez employé plus de temps à juger des procès qu'à tuer du monde. Les choses sont au point qu'il faudra que Sa Majesté montre son autorité pour contenir l'ordre du Tiers qui est si insubordonné. La Cour est à Marly. Voilà tout ce que j'ai à vous dire pour cette fois que je suis pressé de sortir.

Adieu, mon cher Saint-Luc, je suis votre serviteur et à tous les vôtres.

6. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 63).

[Paris, le 24 juin, au matin].

Voici, mon cher Saint-Luc, la substance de la séance du Roy, le 23 juin, tenue à Versailles en présence des trois Ordres réunis.

Sa Majesté voit avec regret la division qui règne parmi les

1. Le 15 juin, la Noblesse, en exécution de son arrêté du 13, décide qu'une députation sera envoyée au Roi, « pour lui rendre compte de la conduite et des délibérations de la Chambre depuis l'ouverture des Etats généraux » (*Arch. parl.*, t. VIII, p. 107).

2. Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg (1737-1803), député de la noblesse de la sénéchaussée du Poitou, président de la Noblesse le 12 juin, donna sa démission le 20 août, émigra en 1791.

3. Anne-Emmanuel-Ferdinand, duc de Croy (1743-1803), député aux Etats généraux de la noblesse du Quesnoy.

4. Cette prétention fut exprimée par la députation des Communes reçue par le Roi le 12 juin à 1 heure (*Arch. parl.*, t. VIII, p. 101).

5. Comme on l'a vu, M. de Quélen était à la retraite depuis 1785.

Digitized by Google

différens Ordres et surtout la précipitation avec laquelle le Tiers s'est empressé de prendre des arrêtés sans lui en faire part, de sorte qu'elle ne peut s'empêcher de les casser faute d'avoir eu la sanction royale[1]; que les différens Ordres sont de l'essence de la monarchie et que son devoir est de les protéger tous avec impartialité; qu'elle a pris connoissance des différens cahiers, que les pouvoirs des députés sont presque tous vérifiés demander l'égalité des impositions et l'abolition de la taille, qu'elle y consentoit ainsi qu'à la formation de la Constitution telle qu'on l'a proposé, à la liberté individuelle, à l'abolition des lettres de cachet, sauf aux États à lui indiquer les moyens de pourvoir à l'honneur des familles et à leur tranquillité; qu'il admettoit que les impôts fussent établis et les lois consenties par les États, mais que, dans tous les cas qui intéresseroient les différens Ordres, ils devoient délibérer séparément.

Il a fini par dire qu'il donnoit l'exemple unique d'un roy qui cherche le bien de bonne foy et ne peut l'obtenir, mais que, si malgré tous ses efforts pour la paix et l'union il ne pouvoit les faire consentir à y coopérer, il seroit obligé de les exécuter sans eux[2].

Le garde des sceaux a lu sur tous ces objets un règlement en 28 articles[3]. Les Ordres ont été ajournés au lendemain, 24. Le Tiers n'a pas désemparé de sa chambre, malgré l'ordre du Roy porté par M. de Brézé de se séparer[4]. On croit qu'il a protesté contre la séance royale[5].

Le garde des sceaux et l'archevêque de Paris ont été hués par le peuple en allant et revenant de la séance, et au Palais-Royal on appeloit ce dernier J... F... d'hypocrite[6]. Les 44 députés bretons sont les plus fougueux. Lundi dernier, le Tiers

1. Dans sa déclaration, le Roi fit expressément allusion à la séance du 17 juin, où la chambre des Communes s'était constituée en Assemblée nationale (Article premier de la Déclaration : *Arch. parl.*, t. VIII, p. 143).

2. « Vous venez d'entendre, Messieurs, dit le Roi, le résultat de mes dispositions et de mes vues. Elles sont conformes au vif désir que j'ai d'opérer le bien public. Si, par une fatalité loin de ma pensée, vous m'abandonniez dans une si belle entreprise, seul je ferai le bien de mes peuples. » (*Ibid.*, p. 145.)

3. Quélen commet dans sa lettre une confusion. En réalité, la séance royale se composa : 1° D'un premier discours du Roi ; 2° de la lecture d'une déclaration en 35 et non 28 articles ; 3° d'un second discours du Roi, où furent prononcées les paroles rapportées à la note précédente (*Arch. parl.*, t. VIII, p. 142-146).

4. Ce fut l'occasion de la fameuse réponse de Mirabeau.

5. L'assemblée protesta en effet (*Ibid.*, p. 147).

6. Antoine-Eléonore-Léon Le Clerc de Juigné, né en 1728, archevêque de Paris de 1781 à 1790, député du Clergé, mort en 1811. Entre le 19 et le 26 juin, M. de Juigné faillit à plusieurs reprises être lapidé dans les rues de Versailles (Delarc, *l'Église de Paris pendant la Révolution*, Paris, 4 vol. in-8°, t. I, p. 142 et suiv.).

Digitized by Google

s'assembla dans l'église Saint-Louis de Versailles et y prit un arrêté violent[1]. Sept évêques ont abandonné la chambre de l'Eglise pour se joindre à lui: les archevêques de Bordeaux[2] et de Vienne[3], les évêques de Chartres[4], de Coutances[5], etc..., la plupart des curés. Voilà une salade bien déshonorante pour eux, si toutefois on peut déshonorer ceux qui sont sans honneur.

Le Tiers fait imprimer et crier dans les rues les noms de ceux qu'il veut faire huer par la populace.

M. de Lambertie[6] et le prince de Poix[7] se sont battus. L'un a un coup d'épée dans le côté sans être dangereux ; l'autre, une égratignure au bras. Le premier a reproché au second d'aller porter à la chambre du Tiers ce qui se passoit dans celle de la Noblesse.

Je suis....

7. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 65.)

Paris, 27 juillet 1789.

Les scènes d'horreur et d'épouvante ont bien pu jeter de la terreur dans nos âmes, mais n'ont point altéré nos santés malgré de mauvaises digestions jointes à un sommeil fort troublé. Dans des maux aussi affligeans pour l'humanité, dont nous sommes environnés, nous admirons encore la Providence qui veille sur les habitans de cette ville, et qui ne permet pas que de l'anarchie la plus complète il en sorte plus de malfaiteurs qui nuisent au bonheur public. Les boutiques sont ouvertes, les rues sont libres et sûres ; on y voit peu de voitures parce

1. Après s'être réuni aux Récollets, le Tiers s'assembla en effet dans l'église Saint-Louis. C'est là qu'une partie du Clergé et quelques membres de la Noblesse se joignirent à lui (*Arch. parl.*, séance du lundi 22 juin, t. VIII, p. 140-143).

2. Jérôme-Marie Champion de Cicé, né en 1735, archevêque de Bordeaux en 1781, garde des sceaux le 3 août 1789, mort archevêque d'Aix en 1810.

3. Jean-Georges Lefranc de Pompignan, né en 1715, archevêque de Vienne en 1774, fut le 4 août chargé de la feuille des bénéfices et nommé ministre d'Etat. Il mourut le 30 décembre 1790.

4. Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, évêque de Chartres de 1780 à 1790.

5. François de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances de 1764 à 1790.

6. Joseph-Emmanuel-Augustin-François, comte de Lambertye (1748-1819), maréchal de camp, député de la noblesse pour la sénéchaussée du Poitou.

7. Philippe-Louis-Marie-Antoine de Noailles, prince de Poix, duc de Mouchy (1752-1819), maréchal de camp, député de la noblesse pour le baillage d'Amiens et Ham.

Digitized by Google

que les uns sont partis, les autres se tiennent renfermés chez eux. Cet état durera-t-il longtemps ? Qui peut le prévoir ? Les sages gémissent dans le silence du désordre qui règne dans ce grand royaume et adorent la Providence de ce que nos maux ne sont pas à leur comble.

Les deux dernières victimes, Foullon[1] et Bertier[2], ont été pendus, le premier trois fois à la corde d'un réverbère, le second deux fois *idem*, puis la tête tranchée, leurs corps traînés dans les rues, ensuite hachés en morceaux. Le cœur bondit de ces atrocités, et ce sont des François qui se sont portés à de pareilles horreurs. Oh ! siècle ! oh ! mœurs ! Pourquoi avons-nous tant vécu ! Le Roy est sans pouvoir, les lois sans force et muettes. Dieu seul, oui, il n'y a que Dieu qui puisse arrêter le désordre et calmer la fougue d'un peuple égaré. Tout est en mouvement dans les provinces. Peut-il y avoir une plus grande preuve d'une conspiration ? Les auteurs se tiennent cachés ; ils n'en sont pas moins coupables. Fasse le ciel que la vérité soit connue et qu'ils subissent le châtiment proportionné à leur crime !

M. Necker est attendu. On l'a trouvé à Bâle. Pourra-t-il ramener les esprits à la concorde ? C'est ce que je vous marquerai lorsque je pourrai en entrevoir la lueur.

Adieu, portez-vous bien et priez comme nous que Dieu veuille ramener de beaux jours sur la terre.

P.-S. — M. Necker est attendu aujourd'hui. Les troubles de Rouen continuent ; 600 bourgeois entremêlés de Gardes françoises viennent d'y être envoyés pour donner main-forte contre une troupe de brigands qui désolent Rouen et ses environs. Mantes est également exposé au pillage des gens de cette espèce.

Châlons-sur-Marne n'a pas voulu recevoir le régiment Royal-Étranger. En traversant la ville, il y a été accueilli à coups de pierre. On craint pour d'autres régimens qui devoient y passer successivement.

1. Joseph-François Foullon, seigneur de Chaintré, né en 1715, fut successivement commissaire des guerres en 1743, commissaire ordonnateur pendant la guerre de succession d'Autriche, intendant général de l'armée pendant la guerre de Sept ans, conseiller en la Cour des aides en 1760, intendant de la guerre, bientôt après de la marine, intendant des finances et enfin conseiller d'État en 1784. Il avait refusé, au renvoi de Necker, le Contrôle général. Il fut massacré le 22 juillet.

2. Louis-Bénigne-François Bertier de Sauvigny, né en 1737, conseiller au Grand Conseil en 1754, maître des Requêtes en 1763, fut en 1768 adjoint à son père Louis-Jean Bertier de Sauvigny, intendant de la généralité de Paris depuis 1744, et le remplaça dans ses fonctions en 1776. On trouvera des détails sur la mort de Foullon et Bertier, son gendre, dans les lettres suivantes.

Digitized by Google

On répand un imprimé portant relation de ce qui s'est passé chez un conseiller au parlement de Besançon, lequel a dû inviter ses voisins à une fête et les a fait sauter en l'air par une mine placée sous le lieu d'assemblée[1]. Un curé de Franche-Comté en a dû marquer la nouvelle à un député à l'Assemblée nationale, qui l'y a dénoncée. Il y a des gens qui doutent de cet événement qui est toujours propre à échauffer les esprits.

8. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 66.)

Paris, le 8 août 1789.

Nous faisons ici très merveilleusement vos affaires, sans que vous vous en doutiez. L'Assemblée nationale a arrêté la proscription entière de toute la famille des pigeons, en ordonnant la démolition des colombiers, la destruction des justices seigneuriales, les droits féodaux abolis et rachetés à prix d'argent, cens, rentes et chefs-rentes, ainsi que les dîmes, le droit de chasse anéanti; chacun tirera sur son terrain, ou pêchera les rivières sur les rives de sa terre sans distinction. Point de banalité d'aucune espèce; les annates supprimées; les bénéfices ne seront point accumulés sur une tête[2]. Deux curés députés ont renoncé à un de leurs bénéfices : le sacrifice ne les a point honorés; l'un abandonne 15 livres, l'autre 20 livres; on les a hués[3]. Les privilèges des provinces à jamais oubliés, les députés bretons se sont portés fort de faire agréer ce sacrifice à leurs concitoyens, pour ne faire à l'avenir qu'un même peuple sous la dénomination majestueuse de François, brûlant des châteaux, pendant, décollant, hachant en pièces, sans formalité de justice, tous ceux qui déplaisent à cause de la grande liberté individuelle et enfin pour la plus grande gloire de Dieu. Quelle

1. C'est à une fête offerte, le 19 juillet, par M. de Mesmay, conseiller au parlement de Besançon, aux habitants et à la garnison de Vesoul, dans son château de Quincey, qu'eut lieu cet « attentat », qui semble avoir été plutôt un accident causé par l'explosion d'un baril de poudre que l'on crut contenir du vin. Sur cette affaire qui fit beaucoup de bruit, voir : *Complot infernal exécuté à Quincey. Affreux désordres en Franche-Comté et en Bourgogne* (*19-20 juillet*). Paris, Gueffier, in-8°, 1789; — Bertrand de Moleville, *Histoire de la Révolution de France*, Paris, 1801, t. II, p. 88-93; — Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 161; — Estignard, *le Parlement de Franche-Comté*, 1892, t. II, p. 246-252.

2. Il est fait allusion ici à la nuit du 4 août.

3. Pendant la nuit du 4 août, trois curés, M. Duvernay, curé de Villefranche-en-Beaujolais, M. Goulard, curé de Roanne, et M. Mathias, curé d'Eglise-Neuve, remirent leurs bénéfices, déclarant s'en tenir à leurs cures.

Digitized by Google

perspective heureuse pour l'avenir ! Je ne dois pas oublier que le casuel des curés est supprimé. Tant mieux pour les héritiers qui en riront, tandis que nous autres, incessamment messieurs les enterrés, garderons le plus profond silence sur le bonheur de notre postérité.

La ville de Provins a été en alarme. Des milliers de bandits la menaçoient d'une destruction totale. Secours demandé à la capitale, infanterie, cavalerie, artillerie, tout part avec la résolution de détruire les ennemis du bien public. Cette petite armée rentra hier sous mes yeux. Quatre corps morts la précédoient, seuls bandits trouvés dans la plaine... C'étoient trois lièvres et une perdrix qui désoloient la campagne et qui y avoient mis l'alerte. Ils étoient attachés d'une manière triomphante aux fusils des soldats du premier rang de cette armée, qui a reçu de grands applaudissemens du peuple[1].

A Paris, le peuple y est plus qu'inquiet, soupçonneux. Il ne voit que des trahisons dans les moindres choses. On charge un bateau de mauvaise poudre pour l'envoyer à la raffinerie d'Essonnes[2], sous passeport signé *Le marquis de la Salle*[3], pour M. de la Fayette, qui ne peut suffire à tout. Le peuple croit y voir un traître. Il remplit la place de Grève, prépare un fatal cordon, demande à grands cris La Salle pour le pendre. Les patrouilles se réunissent sur la place, au nombre de 400 hommes. Quatre pièces de canon menacent cette populace qui se retire avec le regret de ne s'être pas amusée un moment aux dépens de M. de la Salle, qui a cru prudent de se tenir à l'écart, abhorrant la suspension et donnant sa démission de membre de l'Hôtel de ville. Spectacle manqué pour cette fois ! Mais les acteurs pourront être plus alertes lorsque l'occasion se présentera d'avoir une saillie de gaieté.

Cent hommes armés commandés par un avocat se rendent au château de Couilly y revendiquer toute l'artillerie qu'un

1. MM. Garin et Charton, membres de l'Assemblée des électeurs ayant été envoyés à Provins pour pourvoir à la subsistance de Paris, et y acheter des blés, des voies de fait furent exercées contre eux et ils furent emprisonnés. Quatre commissaires furent alors expédiés par l'Assemblée à Provins pour obtenir l'élargissement des deux prisonniers et se faire délivrer les approvisionnements demandés. Ils partirent dans la nuit du 4 au 5 août, accompagnés de 400 hommes de la Garde nationale et de deux pièces de canon (Sigismond Lacroix, *Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution*, t. I, p. 91-92). Mais les choses s'arrangèrent, l'entente se fit et les commissaires durent renvoyer les troupes avant eux, car ils ne revinrent à Paris que le 10 août, (*Ibid.*, p. 243), alors que, d'après Quélen, les troupes rentrèrent dans la capitale le 7.

2. Essonnes (Seine-et-Marne).

3. Le marquis Adrien-Nicolas de la Salle d'Offémont, (1735-1818), ancien colonel d'artillerie, commandant en second la milice bourgeoise. Sur cette affaire du bateau de poudre, cf. S. Lacroix, *Actes de la Commune*, t. I, p. 106-119.

Digitized by Google

délateur d'un village voisin disoit y être[1]. On montre le procès-verbal de vente des meubles, les canons y compris. Néanmoins on fait ouverture de tous les coins et recoins. Les *perfouilleurs* ne trouvent rien. Ils ont chaud ; on leur tire sept seaux d'eau qu'ils boivent, et ils s'en vont fouiller d'autres châteaux.

J'ai reçu hier votre lettre. Adieu.

9. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 67.)

Paris, le 29 août 1789.

Si vous aviez pu prévoir les événemens, mon cher Saint-Luc, vous ne vous seriez pas pressé de donner connoissance de vos titres au sieur Chérin[2], qui va être en vacances pour longtemps. L'ardeur de monter dans les carrosses se ralentira à coup sûr, et les cerfs exterminés n'offriront plus le plaisir de les forcer.

Les sieurs Bordier et Jourdain, le premier comédien aux Variétés, le second avocat normand et ruiné, ont figuré à un gibet à Rouen[3]. Les lettres de cette ville annoncent qu'ils ont été suppliciés pour s'être montrés les plus redoutables à la dernière émeute, et qu'ils ont beaucoup jasé avant de mourir. Nous attendons le procès imprimé de ces deux vauriens. Il ne sauroit être trop public. On a sollicité inutilement la grâce de Bordier. La prévôté normande a fermé l'oreille à l'intrigue et s'est débarrassée de deux coquins. On verra par la suite ce qu'on fera de leurs complices, car on ne doute pas de leur nombre. Mais ils ne seront pas tous traités suivant leur mérite.

L'Assemblée nationale n'a rien arrêté concernant la gabelle.

1. Couilly, arr. de Meaux, canton de Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne).

2. Louis-Nicolas-Henry Chérin, conseiller à la Cour des aides, commissaire pour l'exécution des jugements et autres actes concernant la noblesse, généalogiste des ordres du Roi, né en 1762. Il devint général et fut tué en 1799.

3. François Bordier, âgé de vingt-neuf ans en 1789, comédien des Variétés, élève de l'Académie de musique, demeurant à Paris, rue Saint-Nicaise, et Thomas-Charles Jourdain, âgé de trente-huit ans, avocat au parlement de Paris, habitant ordinairement Lisieux, furent arrêtés le 5 août. Ils étaient accusés « de s'être transportés à l'hôtel de l'Intendance de Rouen dans la nuit du 3 au 4 août à la tête de séditieux... de les avoir excités par leurs mauvais discours... à faire des perquisitions de la personne de l'Intendant, de s'être transportés de là à l'Hôtel de ville... d'y avoir fait de nouvelles recherches de la personne de l'Intendant... d'avoir recommencé le lendemain le même tumulte à l'Intendance et aux Jacobins... de s'être vantés de couper la tête à l'Intendant et de la porter à Paris... » Ils furent condamnés à mort et pendus le 21 août (Archives nationales, D XXIX^{b} ,1). L'Intendant de Rouen était en 1789 M. Etienne-Thomas de Maussion, seigneur de Jambeville et Frémainville, guillotiné en 1794.

Digitized by Google

La fraude a réduit le sel à 5 ou 6 sols dans bien des provinces, où on le vend publiquement. Il est à 13 sols à Paris, parce qu'on veille aux barrières. Le pain continue à y être à 12 sols les 4 livres ; mais depuis quinze jours il est très mauvais, et n'en a pas qui veut. Il n'y a point à dire, mon bel ami, il faut consommer le reste des farines qui font partie des 25 millions avancés par le gouvernement. Je ne crois pas que Bertier, le décapité, ait eu part à ce dernier envoi contre lequel notre estomac rechigne. Si celui-ci parloit au lieu d'articuler *coin, coin,* il exprimeroit énergiquement *mauvaise farine*, de quelque part qu'elle nous vienne.

La santé de M. Necker l'a empêché de se présenter mercredi[1] à l'Assemblée nationale. Il y a envoyé par écrit le projet d'un emprunt que l'on dit devoir être de 80 millions à 5 p. 100, en offrant aux créanciers de l'État de prendre pour comptant ce qui leur est dû d'arrérages qu'ils pourront placer en capitaux[2]. L'emprunt de 30 millions voté par l'Assemblée[3] n'est pas rempli, parce qu'il a été fixé à 4 1/2 p. 100, et que sur la place on trouve des effets à 8 et 10 p. 100 de perte. Les bourses se resserrent à mesure que l'on a le plus pressant besoin de les ouvrir.

Les provinces ne payent que peu ou point du tout. Apparemment que l'on y a connoissance des droits de l'homme que l'on traite à l'Assemblée nationale, et que l'on y comprend celui de ne rien payer à l'État. Tout ceci ne finira pas sans un grand mécompte.

Vous êtes dans l'erreur si vous croyez que les commettans de nos députés n'approuvent pas l'abandon total de nos privilèges. Les États prochains de la Bretagne seront constitués comme ceux des autres provinces, deux contre un, et cet un se taira, ou sera assassiné par les deux ; si ce n'est dans les personnes, ce sera dans les châteaux. Vous voyez ce qu'ailleurs éprouvent les opposans. Ainsi donc, point d'autre alternative : consentez ou soyez brûlés, à cause de la liberté plénière, ô gué ! liberté plénière... Vous aurez les neuf couplets, sans vous faire grâce d'aucuns. Le traité complet et très métaphysique des droits de l'homme est enfin terminé. Si on avoit commencé par faire connoître les devoirs de l'homme envers la société, il ne seroit pas arrivé tant de désastres en France.

1. 26 août. Cf. la lettre d'excuse de Necker dans les *Arch. parl.*, t. VIII, p. 489.

2. Cf. le *Mémoire envoyé à l'Assemblée nationale par M. Necker, directeur général des finances*, daté du 27 août 1789, dans *Arch. parl.*, t. VIII, p. 493-497.

3. Le 8 août 1789 (*Ibid.*, p. 371).

Digitized by Google

On croit que l'Assemblée votera 60.000 francs pour les évêques, 70.000 pour les archevêques, et 1.500 pour les 44.000 curés. Je ne sais si tous les biens dits ecclésiastiques suffiront. Plusieurs prélats réforment leur maison, de même bien des particuliers. Ce seroit encore un bonheur si on pouvoit espérer de manger son petit pain en paix.

On nous dit hier que M. de Mirabeau avoit été malmené dans l'Assemblée.

Nous apprenons que la présidente de Cornulier s'est retirée au couvent à Ancenis, sur ce qu'on l'a avertie que son curé, au sortir de l'autel, avoit dit à ses paroissiens : « Vous êtes de grands lâches, si dès ce moment vous n'allez pas mettre le feu au château de Vers (*sic*) et y griller la dame et son homme d'affaires. Je me mettrois à votre tête, si je ne portois pas la soutane[1]. » Oh ! quel homme à soutane ! Messieurs les incendiaires, Dieu vous jugera dans sa colère !

Rouen fournit toujours ses mauvaises farines. Il faut bien consommer le reste des 25 millions que M. Necker dit avoir employés pour l'approvisionnement du royaume. Jeudi je trouvai en revenant de Rueil un convoi de 24 voitures qui entroient à Paris.

Vos Quimperlois se sont distingués par leur adhésion à l'Assemblée nationale sur la renonciation à tous droits et privilèges.

Adieu, respects à votre sexe et amitiés pour votre compte.

P.-S. — L'Assemblée a décrété l'emprunt de 80 millions à 5 p. 100 en prenant pour comptant une moitié de dettes exigibles, l'autre en argent[2]. Elle a en même temps décrété que toute dette seroit reconnue être nationale et sacrée, ce qui tranquillisera les créanciers de l'État.

M. Necker a écrit à l'Assemblée qu'il ne s'étoit présenté au Trésor que 2 millions six cent mille livres pour l'emprunt de 30 millions à 4 1/2 p. 100.

On fait le procès à Nantes à cinq particuliers qui ont été arrêtés à la campagne, lesquels étoient munis de mèches soufrées. J'ai vu jeudi une lettre de cette ville, qui le disoit ainsi.

1. Marie-Angélique-Sainte de Cornulier, veuve de Toussaint de Cornulier, président en la Chambre des comptes de Bretagne, habitait son château de Vair, aux environs d'Ancenis. Elle se réfugia ensuite à Paris, puis à Versailles, où elle mourut en 1793 (*Généalogie de la maison de Cornulier*, Orléans, 1884, in-8°, p. 105, et *Additions et corrections à la généalogie de la maison de Cornulier*, 1886, in-8°, p. 27 et suiv.).

2. Le 27 août (*Arch. parl.*, t. VIII, p. 499).

Digitized by Google

10. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 76.)

Paris, le 28 septembre 1789.

Le charmant discours et la belle leçon de M. Necker à l'Assemblée nationale a déterminé les députés à décréter qu'il seroit levé un impôt d'un quart du revenu de chaque particulier, pour faire face aux dettes actives et pressantes, payable dans dix-huit mois[1]. Ainsi donc vous fixerez le produit net de votre revenu et vous aurez la bonté de vous détacher d'un quart pour le verser au Trésor royal absolument à sec.

M. de Gouy d'Arcy[2] avoit effrayé la Nation, en déclarant que l'emprunt de 80 millions ne se remplissoit pas et qu'il étoit arrêté à 10. M. le duc d'Aiguillon, président du Comité des finances, a répondu que le fait n'étoit pas exact, qu'il se trouvoit 10 millions 850.000 livres et des soumissions pour plus de 6 millions. Le lendemain, M. Necker a dit à l'Assemblée que l'on n'avoit porté au Trésor royal que 10 millions. Lequel avoit raison ?

On vous invite à servir vos fricandeaux et votre volaille rôtie sur des plats de bois, si mieux n'aimez cependant acheter de la poterie, et à envoyer votre vaisselle à la Monnoie pour être convertie en espèces. On la prendra à raison de 34 livres le marc, si vous voulez en placer le fonds dans l'emprunt de 80 millions à 5 p. 100 d'intérêt; ou à 4 p. 100, en prenant votre argenterie à 38 livres le marc; ou enfin comme présent à la Nation. Ces trois moyens sont à votre choix. Il y en a un quatrième, dont je ne vous parle pas, et que je soupçonne qui sera pris par d'aucuns. Mais en général l'argenterie sera rare sur les tables pendant longtemps.

Les drapeaux de notre milice ont été bénis à chaque district. Néanmoins, l'archevêque de Paris les bénit de nouveau hier à sa métropole, où il officia[3]. Tandis que l'on y chantoit un *Te Deum*, dans toutes les églises de Paris on faisoit un salut indiqué par le mandement dudit prélat, et à la procession du

1. Séance du 26 septembre 1789 (*Arch. parl.*, t. IX, p. 187-196).

2. Louis-Henry-Marthe, marquis de Gouy d'Arcy, né en 1753, député de Saint-Domingue exécuté en thermidor an II.

3. Voir le compte rendu de cette cérémonie du 27 septembre dans les *Actes de la Commune de Paris*, publiés par S. Lacroix, t. II, p. 89-98.

Digitized by Google

Saint-Sacrement dans les églises on chantoit le *Miserere mei*. Quel contraste !

Si la qualité du pain ne change pas avant la cérémonie des Cendres, les prêtres qui la feront pourront avec un morceau nous signer le front, en disant ces mémorables paroles : « *Memento, homo, quia pulvis es* ! » Et à notre mort nous formerons un monceau de poussière d'autant plus grand que nous en aurons mangé pendant huit mois. Cette nourriture prise en esprit de pénitence nous méritera la faveur céleste. Sera-t-elle suffisante ? Nos péchés sont grands et nos maux immenses, occasionnés par le vertige qui règne dans nos têtes.

L'Hôtel de ville travaille toujours en grand, quoique dans un état de détresse. Peu lui importe de faire de la dépense, si Paris, qui gouverne toutes les provinces du royaume, vous oblige à partager les frais. C'est là sa vue. Sera-ce la vôtre ? Au reste, si une jeune fille a envoyé son dé d'or à l'Assemblée nationale, un soldat ses boucles d'argent, le duc de Charost[1] y a fait une soumission de 100.000 francs. L'un va pour l'autre. Ce qui me plaît, c'est que l'on ne tue plus à tort et à travers. Mais l'énergumème abbé Fauchet[2] fit un discours, après la bénédiction des drapeaux à la cathédrale, le plus fou possible et qui fut applaudi à chaque tirade, comme on fait à l'Opéra ou à la Comédie. Les églises sont regardées comme des lieux de spectacle. C'est l'abomination de la désolation de l'Apocalypse.

Adieu.

11. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 69.)

Paris, 4 octobre 1789.

L'Assemblée nationale avoit décrété que chaque particulier seroit astreint à payer le quart de son revenu et renvoyoit à M. Necker pour fixer le mode. Celui-ci entra jeudi à l'Assemblée et y déclara[3] que tous ceux dont le revenu ne passoit pas

1. Armand-Joseph de Béthune, dernier duc de Charost, né en 1738, mort en 1800. Son fils Armand-Louis-François-Edme de Béthune, marquis de Charost, fut décapité en 1794.

2. Claude Fauchet, vicaire général de Bourges, prédicateur ordinaire du Roi, prêtre de la communauté de Saint-Roch, s'était signalé à la prise de la Bastille et avait prononcé à Saint-Jacques une oraison funèbre en l'honneur des victimes. Il dirigeait le journal *La Bouche de fer*. Elu évêque du Calvados, il siégea à la Législative et à la Convention et périt avec les Girondins.

3. Séance du 1er octobre 1789 (*Arch. parl.*, t. IX, p. 228 et suiv.).

Digitized by Google

400 livres seroient exempts de cette taxe, et que ceux au-dessus la payeroient par tiers en trois termes égaux : le premier en avril 1790, le deuxième en avril 1791, le troisième en avril 1792, de sorte qu'en deux ans et demi on aura payé une fois le quart de son revenu sur sa simple déclaration, sans inquisition; mais cette déclaration et la soumission seront faites sous le premier janvier prochain.

En outre, M. Necker a demandé 2 1/2 p. 100 de la valeur intrinsèque de la vaisselle d'argent et des bijoux que chaque particulier possède. Décret en conséquence. On verra incessamment une ordonnance du Roy à ce sujet, qui sera publiée par tout le royaume. Je ne serois pas surpris qu'il y eût avant la fin de l'année beaucoup d'argenterie enfouie dans les entrailles de la terre. Déjà les assiettes disparoissent sur les tables pour faire place à de la fayence. Les plats suivront de près. Je crois que l'on aura la faculté de payer son imposition en vaisselle qui sera convertie en cens à la Monnoie. De bons patriotes en font présent à la Nation.

Le célérier et quelques moinillons bénédictins du prieuré de Saint-Martin-des-Champs ennuyés de la clôture ont offert au nom de leur ordre tout le bien qu'il possède consistant en 1.800.000 livres de rente, sous la condition que les moines aient 1.500 livres de pension. L'Assemblée a accepté le présent. Elle ne refuse rien. Le lendemain, le prieur a écrit à cette Assemblée pour désavouer ses petits gueux de moinillons, qui ne seront pas chassés de l'ordre, parce que le peuple menacera de pendre le prieur et tout son chapitre [1]. Point de justice pour arrêter ses violences. On est ici en pleine anarchie.

Le mauvais pain même manque, par la subversion totale de l'ancienne administration. Trop de monde veut s'en mêler, et la frayeur de passer pour accapareur fait que personne n'ose acheter du grain des fermiers qui craignent de le voir piller avant qu'il arrive au marché. Telle est notre position présente. Quelle sera-t-elle l'hiver prochain ? Etonnez-vous si on déserte Paris pour aller vivre tranquille dans le pays étranger !

Les paroissiens de Saint-Jacques-de-la-Boucherie ont forcé leur curé [2] et les prêtres de chanter une grand'messe de

1. L'adresse des moines à l'Assemblée nationale est du 28 septembre 1789. Ils se rétractèrent par une lettre du 2 octobre. Le prieur commandataire de Saint-Martin était alors Louis-Etienne de Saint-Farre; le prieur claustral Dom Etienne Pagès. (Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, continuée par H. Cocheris, Paris, 1864, 8°, t. II, p. 392-395.

2. Le curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie était Nicolas Morel, docteur de la faculté de théologie.

Digitized by Google

Requiem, avec musique et tentures, pour l'enterrement d'un ouvrier, paroissien mort sans un sol. Ils auroient pendu les calotins, c'est ainsi qu'ils appellent les prêtres, s'ils s'étoient refusés à cet acte funèbre. Le curé de Saint-Nicolas[1] a voulu renvoyer le serpent de son église, qui étoit allé à Saint-Jacques faire le faux-bourdon. Ses paroissiens informés du fait ont obligé le curé à le reprendre. Un peuple devenu roy peut causer bien du mal.

Serviteur à tous.

12. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, p. 76.)

Paris, le 12 octobre 1789.

Les droits de l'homme décrétés par l'Assemblée nationale ne sont pas encore un catéchisme connu de tous, puisqu'au moment même de la promulgation, on manque à ce qu'il y a de plus sacré des devoirs les uns envers les autres. Des courriers sont arrêtés, leurs paquets ouverts; on ne peut aller dîner à une lieue de Paris sans passeport. Voilà pour la liberté individuelle tant prônée. Mais le pis, c'est de s'attrouper hommes et femmes, de se porter à Versailles armés et d'y assassiner ses semblables. C'est le comble de l'atrocité. Les Gardes du corps peuvent être blâmables d'avoir donné deux dîners à Versailles, d'y avoir tenu des propos indiscrets dans la circonstance présente; ce n'est pas là une raison qui dût autoriser à les tuer comme des lapins, sans qu'aucun ait fait la moindre résistance. Les uns ont été surpris en sentinelles dans les galeries de Versailles; on leur a coupé le cou à leur poste. Les autres ont été fusillés par la milice de Versailles, lorsque le Roy avoit donné ordre à ses Gardes du corps d'abandonner les cours du château où ils étoient en bataille pour s'opposer à l'affluence du peuple qui en vouloit forcer les portes. C'est dans leur retraite qu'il a plu sur eux une grêle de coups de fusil. On croit que 18 en sont morts[2], et 30 de blessés, plusieurs chevaux tués, leur caserne pillée, et partie d'eux mis en fuite. On aura peine à persuader que 400 Gardes du corps bien

1. Jean-Etienne Parent, curé de Saint-Nicolas-des-Champs.

2. Il n'y eut que deux Gardes du corps tués : MM. des Huttes et de Varicourt (Voir plus loin, p. 113-114).

Digitized by Google

montés, bien armés, se soient laissé égorger comme des moutons sans tuer un homme du peuple, s'ils avoient eu ordre de faire résistance et si sans ordre ils en avoient voulu faire. Quoi qu'il en soit, cette scène affreusement tragique a été terminée par apporter deux têtes[1] en triomphe, entourées de baïonnettes, au Palais-Royal, dépôt ordinaire des sacrifices, et par la conduite du Roy, de la Reine, du Dauphin, Madame Royale, Madame Élisabeth à l'Hôtel de ville de Paris, puis aux Tuileries, où Leurs Majestés ont déclaré faire leur séjour le plus habituel. Depuis leur arrivée, le peuple entoure leur demeure, et crie *Vive le Roy* aussitôt qu'il aperçoit Sa Majesté ; mais on n'entend parler que de complots, de trahison, d'emprisonnement, et j'avoue que je ne suis pas assez fin, ni assez fou pour y croire jusqu'à ce qu'on en administre la preuve juridique. On débite même des choses à cet égard si invraisemblables qu'elles sont plus propres à me donner de la méfiance. Mais ce qui est certain, c'est la dénonciation de M. de Mirabeau à l'Assemblée nationale, sur un propos qu'il attribue à M. de Saint-Priest[2] d'avoir dit à la légion de femmes qui s'étoit portée à Versailles pour demander du pain : qu'il n'avoit jamais manqué lorsque le Roy faisoit approvisionner Paris, mais que depuis qu'elles avoient 1.200 rois elles pouvoient s'adresser à eux. J'ai entendu lire hier soir un lettre de M. de Saint-Priest qui dément cette assertion, qui ne paroît avoir été avancée que pour écarter ce ministre des Conseils du Roy. On verra la réplique de M. de Mirabeau, car il n'est pas homme à être en reste.

Le pain ne manque plus et il est très bon. Voilà où nous en sommes. Qu'arrivera-t-il ? Je n'en sais rien. Les députés viennent s'établir aux Feuillans. Une quantité ne se croit pas en sûreté et veut partir.

On m'a dit que l'évêque d'Autun avoit déclaré à l'Assemblée que le Clergé possédoit 150 millions de rente, qu'il en falloit les deux tiers pour l'entretien des ecclésiastiques, et que l'autre tiers pouvoit être vendu au profit de la Nation pour payer la dette publique. Rien de décrété à ce sujet[3].

1. Celles de MM. des Huttes et de Varicourt.

2. François-Emmanuel Guignard, comte de Saint-Priest, ministre d'Etat sans portefeuille depuis décembre 1788 ; renvoyé avec Necker le 12 juillet, il revint aux affaires avec lui et fut ministre secrétaire d'Etat de la maison du Roi, chargé en cette qualité du département de Paris, à la place de M. Laurent de Villedeuil. Il donna sa démission le 26 décembre 1790.

3. L'évêque d'Autun prononça son discours dans la séance du 10 octobre 1789 (*Arch. parl.*, t. IX, p. 398-404).

Digitized by Google

13. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 71.)

Paris, 18 octobre 1789.

M. le duc d'Orléans partit mercredi pour se rendre en Angleterre. Vous voudriez peut-être savoir quel est le motif de ce voyage, et je ne vous l'apprendrai pas, parce que je ne suis pas dans le secret. Vous dresserez vos conjectures sur les bruits qui se répandent et dont je vais vous faire part. D'un côté, des gens disent que le Roy a donné une mission secrète à monsieur le Duc pour traiter avec la cour de Londres, et que M. de Montmorin [1] a déclaré à l'Assemblée nationale qu'il avoit rédigé à la hâte des instructions pour Monseigneur. On lit cet article dans quelques-uns de nos papiers qui courent les rues. D'un autre côté, les malins, et il y en a sur le pavé, répandent que M. de la Fayette a dit à Monseigneur, en présence du Roy : « J'ai remis à Sa Majesté un mémoire contenant les preuves de votre influence sur l'insurrection du peuple et de votre volonté pour me faire assassiner. » Voyez un peu jusqu'où va la malice des hommes d'oser soupçonner un grand prince de deux crimes aussi énormes. On ajoute, à l'appui de cette assertion, la capture de fusils et de cartouches chez un armurier rue Tiquetonne, mis en prison, que l'on dit avoir déclaré les tenir d'un valet de chambre de Son Altesse. On raconte encore quelques autres circonstances [2]. Accoutumé a être trompé par les propos populaires, je me suis déterminé à ne rien croire du tout que je ne voie des certitudes, et je ne commencerai pas à fixer mon opinion sur ce qu'on débite de ce prince que je ne soie sûr que l'Hôtel de ville soit muni des preuves les plus claires d'une détestable intrigue, à laquelle on n'ose pas se permettre de soupçonner le cousin du trône d'avoir part. Le Châtelet commencera lundi à mettre en pratique le nouveau code criminel, en instruisant la procédure des prisonniers. Ils sont nombreux.

L'Assemblée nationale tiendra lundi prochain sa séance à l'Archevêché et jusqu'à ce que le Manège soit disposé à la

1. Armand-Marc, comte de Montmorin-Saint-Hérem, né en 1745, ministre des Affaires étrangères, massacré à l'Abbaye le 2 septembre 1792.

2. Il est bien certain que le duc d'Orléans se trouvait gravement compromis à la suite des journées d'octobre et qu'une mission en Angleterre lui fut donnée alors en partie pour l'éloigner. Quoi qu'il en soit, cette mission avait trait aux affaires de Belgique (Sorel, *l'Europe et la Révolution*, t. II, p. 56).

Digitized by Google

recevoir. Le choix de ce lieu me plaît infiniment. Plusieurs députés ont demandé des passeports pour retourner à leurs foyers. L'Assemblée nationale, voulant arrêter la désertion, a décrété qu'elle ne donneroit plus de passeports.

L'archevêque de Paris a donné sa démission de sa députation [1]. M. Mounier [2] ne veut plus prendre part aux délibérations et se retire chez lui. Je ne vous donne pas la liste des émigrans, parce que je ne l'ai pas.

Adieu.

14. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 68.)

Paris, 13 novembre 1789.

Décret de l'Assemblée nationale qui prie le Roy de nommer des juges à Rouen pour remplacer ceux qui forment la Chambre des vacations qui, en enregistrant les lettres-patentes qui suspendent la rentrée de tous les parlemens de France, s'est avisée d'insérer dans l'enregistrement que l'Assemblée n'étoit pas libre et que le Roy étoit prisonnier dans sa capitale ! Décret pour que ces juges soient traduits au Châtelet, tribunal désigné pour juger les crimes de lèse-nation ! D'aucuns trouvent celui-ci atroce ; d'autres approuvent ces délinquans, mais tout bas, et font bien : la corde est à la lanterne [3]. Un député montra

1. Le 15 octobre 1789, M. de Juigné demanda seulement un congé et des passeports et partit pour Aix-les-Bains ; il fixa ensuite sa demeure à Chambéry (Delarc, *Histoire de l'Eglise de Paris sous la Révolution*, t. I, p. 162-163). Cf. *Archives parlementaires*, t. IX, p. 450).

2. Jean-Joseph Mounier (1758-1806), député du tiers état de Dauphiné, président de l'Assemblée le 28 septembre, donna, le 8 octobre 1789, sa démission de député et partit le 10 octobre pour le Dauphiné (*Arch. parl.*, t. IX, p. 382). Cf. *Exposé de la conduite de M. Mounier dans l'Assemblée et motifs de son retour en Dauphiné* (*Ibid.*, t. IX, p. 557-588).

3. A la suite du décret du 3 novembre, par lequel l'Assemblée nationale avait décidé qu'en attendant la nouvelle organisation judiciaire, « tous les parlemens continueraient de rester en vacances, que ceux qui seraient rentrés reprendraient l'état des vacances, et que seules les chambres de vacations continueraient ou reprendraient leurs fonctions », la chambre des vacations du parlement de Rouen avait pris le 6 novembre un arrêt de protestation qui appréciait dans les termes les plus violents le décret revêtu de la sanction du Roi, le déclarait « contraire aux droits et aux intérêts de la province, arbitraire et sans aucun motif raisonnable, propre à établir plus que jamais l'anarchie, à ruiner infailliblement les justiciables ». Le Conseil du Roi frappa cet arrêt d'annulation et, le 10 novembre, l'Assemblée le renvoya à la connaissance du tribunal chargé provisoirement de la connaissance des crimes de lèse-nation. Les magistrats de Rouen ayant déclaré que leur arrêt contenait seulement l'expression de leur douleur profonde sur les malheurs de l'Etat, le 12, sur lecture d'une lettre du Roi, prêchant l'indulgence, l'Assemblée revint sur sa décision et n'exigea plus que la formation d'une nouvelle chambre des vacations à Rouen ». (*Archives parlementaires*, t. IX, p. 664-666, 728-730, 741-743, 759 ; — Bertrand de Moleville, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 307-314 ; — S. Lacroix, *Actes de la Commune*, t. III, p. 39-40.)

Digitized by Google

mercredi un demi-courage, en s'écriant dans la salle, aujourd'hui au Manège : « Je dénoncerai les auteurs des troubles d'Alsace [1] ; ils sont ci-présents ! — Dénoncez ! » lui répond-on. Un bruit infernal lui coupe la parole, après lequel on passe à l'ordre du jour, et le dénonciateur s'est tu.

Le député Cocherel [2] menaça le comte de Mirabeau, son confrère, de lui donner des coups de canne, en lui disant : « Sortez! » L'évêque de Châlons [3] pria Mirabeau de rester. « Ne l'en priez pas, Monseigneur, je suis sûr qu'il ne sortira pas ! » Le lendemain Mirabeau vient siéger auprès du comte de Lautrec [4] qui l'apostrophe en lui disant : « Il est donc mort ? — Qui? — Cocherel, qui vous insulta hier. — Non, répond le champion ; ce ne doit pas être à coups d'épée que je travaillerai à faire une Constitution. » Il y en a qui prétendent que c'est la seule affaire dont il se soit tiré avec tant d'honneur. Voyez quelle méchanceté !

Le duc d'Orléans a été admis à l'audience du roy d'Angleterre après trois quarts d'heure d'attente dans l'antichambre. Elle a duré vingt minutes. Sa Majesté a témoigné toute sa sensibilité de la position affreuse du *roy des François* et du courage de la Reine, lorsque le 5 octobre on voulut attenter à sa vie. Le prince de Galles [5], grand maître de la maison du roy, donna le dîner d'usage. Trois François siégèrent à table : le duc d'Orléans, Laclos [6] et Ducrest [7]. Pas un ambassadeur de la maison de Bourbon n'y parut. Le peuple de Paris n'en est pas moins émerveillé de la mission de Son Altesse, et l'attend, avec un grand convoi de farine, le 24 de ce mois, qui ne le fera pas paroître plus blanc aux yeux de bien des gens. Ce prince fait les délices de la maison de la duchesse de Devonshire [8], dont on dit aujourd'hui que la femme de chambre a été arrêtée à

1. Sur les troubles des mois de juillet et d'août qui aboutirent le 11 août à la démission du magistrat et des échevins de Strasbourg et à la substitution d'une municipalité à l'ancienne administration, cf. Seinguerlet, *L'Alsace française, Strasbourg pendant la Révolution*, 1881, in-8°, p. 17 et suiv.

2. Nicolas-Robert, chevalier de Cocherel (1741-1826), député de Saint-Domingue.

3. Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre (1749-1830), évêque de Châlons-sur-Marne, de 1782 à 1790.

4. Pierre-Joseph, comte de Toulouse-Lautrec (1726-1794), maréchal de camp, député de la noblesse de Castres.

5. Le futur Georges IV.

6. Pierre-Ambroise-François Choderlos de Laclos, né en 1741, mort en 1803, secrétaire des commandements du duc d'Orléans.

7. Charles-Louis, marquis de Ducrest (1747-1824), chevalier de la maison d'Orléans, frère de Mme de Genlis.

8. Georgina Spencer, femme de William Cavendish, 5e duc de Devonshire, née en 1757, morte en 1806.

Digitized by Google

Bruxelles, soupçonnée d'activer le feu de la révolte du Brabant[1]. Le fameux Linguet[2] est en prison dans la même ville, s'il en faut ajouter foi aux bruits publics, et à la *Gazette de Leyde*.

On se confesse à Douai, témoin la fille d'un médecin qui, un soir, au pied du tribunal, entend un quidam dire à son camarade parlant du roy de France : « Allons l'enlever, ou nous aurons sa vie ! » Les cris qu'elle fait lui attirent un coup d'épée à l'épaule ; on veut redoubler ; elle saisit la lame qui lui coupe les doigts ; elle crie ; le secours lui vient trop tard pour arrêter les quidams qui échappent. La demoiselle aperçoit à terre une bourse de cuir, dans laquelle se trouve un écrit en chiffre sur quatre pages. Le père, la fille, la bourse et l'écrit viennent d'arriver à Paris. Voilà la nouvelle courante ; mais il en paroît souvent qui se détruisent. Je tiens celle-ci d'un député qui peut être trompé, tout aussi bien qu'un autre qui ne l'est pas[3].

1. Les troubles du Brabant étaient suscités à la fois par les défenseurs des anciennes franchises contre les réformes de Joseph II, par les *statistes* qui tenaient pour les Etats contre le souverain, et par les *Vonckistes*, du nom de leur chef l'avocat François Vonck, dont les idées se rapprochaient de celles qui prévalaient en France. Au mois d'octobre 1789, ils avaient réussi à former en Hollande une petite armée de 3.500 hommes environ et comptaient sur l'appui de l'Angleterre. Le 23 ils passaient la frontière, et le 18 décembre entraient à Bruxelles (Sorel, *L'Europe et la Révolution*, t. II, p. 49 et suiv.).

2. Le célèbre pamphlétaire, Simon-Nicolas-Henry Linguet (1736-1794), passa les premières années de la Révolution à Bruxelles et ne revint à Paris qu'en 1791.

3. La lettre suivante adressée par un certain Dupont, adjudant de la première compagnie de la garde bourgeoise de Douai, à M. Rouen, notaire à Paris, rend compte avec plus de détails de cette affaire.

Monsieur, vous entendrez sûrement parler de l'arrivée d'une héroïne de notre ville chez vous. L'objet de son voyage est une histoire qui auroit pu faire fortune dans le xve siècle. Malgré l'invraisemblance des faits, elle trouve des gens qui y ajoutent foi, parce qu'elle est bien cousue. Observez, s'il vous plait, que la demoiselle en question est la fille d'un docteur et professeur en médecine, qui jouit par ses deux places de 6 à 7.000 livres de revenu. Il tient un peu aux espèces. Il a eu le talent de se faire donner un canonicat de 4.000 livres au moins, il y a deux ans, sans être obligé de remplir aucun devoir.

Voici l'histoire. La veille de la Toussaint, Mlle Mellez [Rosalie-Julie-Josèphe], c'est le nom en question, est sortie pour aller à confesse à Saint-Pierre, sa paroisse. Après sa confession faite, elle est allée derrière le maître-autel pour faire sa pénitence, lorsqu'elle vit deux étrangers, habillés de noir, comploter pour attenter aux jours de notre bon Roy et de toute la famille royale. Ladite demoiselle a entendu toute leur conversation, chose tout à fait incroyable. Ces deux messieurs s'étant vus découverts sont sortis de cette église et sont venus dans la cour des Carmes déchaussés à l'effet de suivre cette même conversation. Mlle Mellez les a suivis loin comme de la place des Victoires jusqu'à l'hôtel des Bons-Enfants, où je logeois lorsque j'étois à Paris, autant que la mémoire peut me fournir. Voilà le grand de l'histoire. Ces mêmes messieurs s'étant vus découverts, se sont jetés sur Mlle Mellez, lui ont allongé un coup d'épée, qu'elle a eu l'adresse de tenir. Le même coup lui a égratigné la main et coupé le gant, en se débattant. Ces messieurs ont laissé tomber trois lettres que Mlle Mellez a eu l'adresse et la présence d'esprit de jeter son mouchoir dessus. Elle cria au secours, que personne n'a entendu. Observez bien qu'il étoit entre 6 et 7 heures du soir. J'étois à souper à l'Hôtel de ville. Notre première compagnie étoit ce jour de garde, lorsque M. Mellez est venu demander le commandant du poste, M. Hubert, à 10 heures et demie, notre capitaine, ancien sergent aux Gardes françaises, qui a fait mettre toutes les compagnies sur pied. On a fait convoquer le Comité à minuit, et deux exprès sont partis pour Paris de suite, mondit sieur Hubert et Fontaine. Depuis lors nous sommes harassés de fatigue. J'ai rempli moi-même les fonctions de lieutenant de police dans cette même nuit. J'ai été visiter la rue et la cour des Camres : j'ai arrêté deux abbés qui avoient

Digitized by Google

Nous avons du pain à discrétion et nous jouissons en dedans des murs de la plus grande liberté. Mais ne passez pas les barrières sans passeports ! J'y ai été attrapé l'autre jour, voulant aller au Bois de Boulogne. Une baïonnette, sortie d'un fumier trop puant pour le sonder, me fut présentée par l'alguazil qui m'obligea de rentrer. D'un tour de timon je me retrouve à la grille, quand un suppôt des aides m'arrête encore et me demande ce que j'ai à déclarer... « Que je suis sans liberté. Est-elle sur le tarif ? Faut-il payer ? — Non passez ! » Je rentre en ville sans pouvoir croire à la liberté de l'homme et à ses droits annoncés par la plus auguste assemblée de l'univers. Et voilà comme il faut endurer ce qu'on ne peut empêcher. Je bois, je mange et je dors tout ainsi qu'un pourceau dans son étable, qui n'a d'autre droit sur sa litière que moi dans ma chambre. *Res miranda !*

M. Thouret[1] vient d'être nommé président de l'Assemblée.

Trois coquins ont été surpris faisant de faux billets de la Caisse d'Escompte[2]. Un s'est tué d'un coup d'un couteau qu'on lui avoit envoyé en prison dans une poularde ; mais le misérable avoit appétit ; il a commencé par la manger pour aller en l'autre monde le ventre plein[3]. Vous n'en aurez pas davantage pour cette fois.

le même signalement que Mlle Mellez avoit dépeint. J'ose me flatter d'être bon patriote. Je croirois manquer à moi-même si je ne vous instruisois de tout ceci... Mon capitaine sort à ce moment de la maison et me dit que l'affaire va s'instruire au Châtelet.

J'ai l'honneur. etc.

DUPONT.

(Arch. nat. D XXIXB, 2, doss. 18). L'affaire n'eut pas de suite, semble-t-il.

1. Jacques-Guillaume Thouret (1746-1794), député du Tiers aux Etats généraux pour la ville de Rouen, fut nommé président de l'Assemblée le 12 novembre 1789 avec une majorité de 60 voix sur l'archevêque d'Aix (*Journal de Duquesnoy*, t. II, p. 42).

2. Cette caisse avait été créée, en 1776, sur la requête d'un nommé Bernard, contenant « qu'il désiroit fonder dans la capitale un établissement dont toutes les opérations tendroient à faire baisser l'intérêt de l'argent, et qui présenteroit un moyen de sûreté et d'économie au public, en se chargeant de recevoir et tenir gratuitement en recette et en dépense les fonds appartenant aux particuliers qui voudroient les y faire verser, qu'à cet effet il prioit Sa Majesté de vouloir bien l'autoriser à former une compagnie d'actionnaires associés en commandite sous la dénomination de Caisse d'Escompte ».

Les opérations de la Caisse devaient consister : 1° à escompter les lettres de change et autres effets commerçables, à la volonté des administrateurs, à un taux d'intérêt qui ne devait pas excéder 4 p. 100 ; 2° à faire le commerce des matières d'or et d'argent ; 3° à se charger en recette et en dépense des deniers, caisses, et payements des particuliers sans pouvoir exiger d'eux aucune commission, rétribution et retenue (Bouchard, *Système financier de l'ancienne monarchie*, 1891, in-8°, 205-206).

3. Le sieur Marin, ancien procureur du Roi au Domaine, impliqué avec les sieurs Remy d'Autun de Champclos, et Pierre Cannevas de Grandmaison dans une affaire de contrefaçon des billets de la Caisse d'Escompte, avait été arrêté le 7 novembre. Il se tua bien comme le dit Quélen (S. Lacroix, *op. cit.*, t. II, p, 676). Des deux autres inculpés écroués au Châtelet, l'un Champclos s'évada le 29 mai 1790, mais fut repris le 24 juin à Montmartre (*Moniteur*, du 26 juin 1790 et S. Lacroix, V, p. 601).

Digitized by Google

15. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 75.)

Paris, 16 décembre 1789.

Parmi la multitude de libelles qui paroissent contre l'Assemblée et les membres qui la composent, celui intitulé *Adresse aux provinces*, ayant pour épigraphe : « Ils n'ont rien respecté, et ils veulent qu'on les respecte ! » est le plus infâme de tous[1]. Si les habitans des provinces pouvoient croire une partie de ce qu'on y lit, elles rappelleroient leurs députés. Mais il n'est pas possible que ce soit des vérités, comme il y a des gens qui osent l'affirmer.

Voici deux événemens arrivés l'un à Toulon, l'autre à Senlis. La municipalité de Toulon a mis au cachot M. d'Albert de Rions, commandant de la Marine[2], pour avoir chassé du port deux maîtres d'équipage, mauvais sujets. Ils ont attroupé le peuple. D'Albert a invoqué la loi martiale. Il a été refusé. MM. de Castellet, chef d'escadre[3], un capitaine[4] et Bonneval, major de la Marine[5], ont été enveloppés dans la querelle, conduits au cachot. Ce dernier, blessé de deux coups de sabre, a demandé à être mené chez lui, et au contraire on l'a traîné à l'hôpital. Sa femme a demandé à le voir ; la permission ne lui a été accordée que pour un moment et en présence d'un détachement de la milice. On disoit hier que 300 hommes de cette valeureuse milice conduisoit à Paris M. d'Albert. L'Assemblée nationale a décrété l'élargissement provisoire des prisonniers et a ajourné l'affaire jusqu'à un plus amplement informé des faits ; peut-être pour n'en plus parler du tout[6].

Le crime à Senlis est atroce. Le 13 de ce mois, la milice nationale marchoit en armes à la paroisse pour la bénédiction

1. *Adresse aux provinces ou examen des opérations de l'Assemblée nationale*, 1789. in-8°. Attribuée à l'abbé de Montesquiou-Fezensac.

2. François-Hector, comte d'Albert de Rions (1728-3 octobre 1802), commandant de la marine du port de Toulon en 1785, contre-amiral en 1792, mis à la retraite le 2 juillet 1802.

3. Jean-Baptiste de Monier, marquis de Castellet, chef d'escadre, mort en 1811.

4. Jean-François-Alphonse-Gabriel, chevalier de Villages, capitaine de vaisseau, né le 5 avril 1742, mort à Port-au-Prince, le 19 mars 1791.

5. M. Roux ou Ruffo de Bonneval, major général de la marine à Toulon depuis le 17 juillet 1784. Il fut dans l'émeute du 1er décembre blessé de coups de sabre à la tête et à la main.

6. Dans la séance du 8 décembre 1789 (*Journal de Duquesnoy*, t. II, p. 144-145).

Digitized by Google

de ses drapeaux. Un malheureux nommé Billon, voulant se venger du refus à lui fait d'être du nombre des miliciens, s'est retranché chez lui, et de sa fenêtre a tué un officier et trois soldats. On s'est jeté sur la maison, la porte a été enfoncée; on s'est aperçu que le feu étoit à la maison, on a crié aux pompiers. Au même moment, le feu mis à un baril de poudre l'a fait sauter. Billon a été la première victime, mais les débris ont écrasé 40 personnes et blessé 20 autres [1]. Voilà un cruel raffinement de vengeance. Ah ! quel siècle, mon cher ami ! Nous avons trop vécu, puisque nous sommes les témoins des horreurs commises dans notre patrie.

Vous êtes trop loin du lieu où se commettent les crimes pour savoir la vérité. Ce que je vous en dirois vous représenteroit mal ce qui se passe. Mais on a pris bien des précautions pour qu'elle ne parvienne pas dans les provinces.

Trente et un témoins ont été entendus dans le procès de M. de Besenval [2], et pas un à sa charge. Cette instruction est une comédie donnée au public pour le distraire d'un objet autrement important, mais que par des raisons secrètes on ne veut pas pénétrer. Cependant, il y a des gens bien coupables; car le peuple ne se seroit pas porté à aller assassiner les gardes du Roy, à faire fuir la Reine en chemise de son appartement, après avoir égorgé le garde du corps en faction, s'il n'avoit été poussé par quelques méchans. Quel supplice ne méritent pas ceux qui ont osé attenter aux jours de notre souveraine ! On ne respecte pas l'oint du Seigneur. Dans quel état est ce Roy de France reclus aux Tuileries dont il ne dépasse pas les murs du jardin ! D'ailleurs l'anarchie est partout à son comble. Et voilà ce qu'on appelle une régénération !

Le clergé de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont fait une procession depuis huit jours en réparation de la profanation commise contre le Saint-Sacrement, dont un voleur a enlevé le saint ciboire et répandu les hosties sur l'autel [3].

Je ne sais ce qu'aura fait la chambre des vacations [du par-

1. Voir sur cette affaire de Louis-Michel Billon, qui paraît n'avoir été d'ailleurs qu'une vengeance personnelle, le *Moniteur* des 18 et 22 décembre 1789; — Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. IV, p. 11.

2. Pierre-Victor, baron de Besenval de Bronstatt, lieutenant-colonel des Gardes suisses, avait depuis 1781 le commandement des provinces de l'intérieur, c'est-à-dire de l'Ile-de-France, Soissonnais, Berry, Bourbonnais, Orléanais, Touraine, Maine. Après le 14 juillet, il s'était enfui. Il fut arrêté à Villenauxe (S.-et-M.), à Villegruis, près Provins, d'après ses *Mémoires*, transféré à Brie-Comte-Robert, où il fut gardé plusieurs mois par un détachement de la Garde nationale parisienne. Amené à la fin de novembre 1789 à Paris, il fut traduit devant le Châtelet, défendu par de Sèze et acquitté le 1er mars 1790.

3. Cette profanation avait eu lieu le 9 novembre 1789 (*Moniteur* du 23 décembre 1789.)

Digitized by Google

lement de Rennes] aux itératives lettres de jussion[1]. Dijon a enregistré avec ces mots : « Par les mêmes motifs », que le Roy a sanctionnés.

Qu'est-ce que diront les Commissions intermédiaires du décret qu'elles recevront de continuer leurs fonctions et de lever les impositions qui ne sont pas consenties[2] ?

Nos 4 livres de pain sont à 10 et 12 sols, et tant qu'on en veut.

Je ne crois pas qu'il y ait encore beaucoup de monde qui ait fait sa déclaration du quart de son revenu. Les plus généreux l'ont payé d'avance par l'envoi à la Monnoie de la vaisselle. L'Église est dépouillée complètement ; la Noblesse perd une partie de ses biens ; la magistrature est avilie ; la force publique réduite à zéro ; le Roy n'en porte plus que le nom, et la misère augmente.

Adieu.

16. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 72.)

Paris, 20 janvier 1790.

... Suivant les décrets de l'Assemblée nationale constituée Législative, s'arrogeant le pouvoir de juger et de faire exécuter, la municipalité de Toulon et les officiers de la marine sont jugés avoir tous bien fait[3]. D'Albert a donné sa démission ; le Roy ne l'a pas voulu accepter ; D'Albert a répliqué que dorénavant il ne pouvoit pas être utile au service du port de Toulon.

M. de Favras[4], accusé d'avoir voulu payer des soldats pour

1. Allusion au décret du 3 novembre (voir plus haut, p. 28), que par trois fois la Chambre des vacations du parlement de Rennes refusa d'enregistrer.

2. L'édit de juin 1787, en créant les assemblées provinciales et départementales, avait décidé que dans les intervalles de la tenue de ces assemblées des Commissions intermédiaires provinciales et des Bureaux intermédiaires ou Commissions intermédiaires départementales auraient charge de régler les affaires courantes.

3. Décret du 16 janvier 1790 (*Arch. parl.*, t. XI, p. 222).

4. Thomas de Mahy, marquis de Favras, né en 1744, pendu le 19 février 1790. Il fut arrêté dans la soirée du 24 décembre 1789. L'arrêté du Comité des recherches, du 26 décembre, l'accusait « d'avoir tramé un complot contre l'ordre de choses établi par le vœu de la Nation et du Roy, d'avoir voulu introduire la nuit dans Paris des gens armés, afin de se défaire de trois des principaux chefs de l'administration : Necker, Bailly, La Fayette, attaquer la garde du Roy, enlever le sceau de l'Etat et même entraîner Leurs Majestés vers Péronne ». (S. Lacroix, *Actes de la Commune de Paris*, t. III, p. 292). Adrien Duquesnoy semble être le plus près de la vérité sur cette mystérieuse affaire lorsqu'il écrit dans son *Journal* : « Il est évident qu'il y a eu un projet quelconque d'enlever le Roi, de le faire partir, d'assassiner MM. Bailly, Necker, La Fayette, etc... Il est évident encore que ce projet a été ou imaginé ou appuyé par M. de Favras. Mais est-ce autre chose

Digitized by Google

faire une contre-révolution, est au Châtelet, et on ne parle pas moins que de le pendre sous huit jours. Le procès du colonel suisse[1] traîne toujours. S'il avoit été coupable, il y a longtemps qu'il seroit été expédié.

Les diatribes contre l'auguste Assemblée tombent comme grêle. Mais lorsque les membres sont justes, ils n'ont point à craindre les méchans. La révolution étant complète, ils laissent aboyer quelques chiens hargneux, auxquels ils n'ont laissé qu'un os bien sec à ronger. *L'Adresse aux Provinces, Le Cri des provinces*[2], etc..., sont des objets volumineux. Vingt-cinq *Actes des Apôtres* ne le sont pas moins. *Ibrahim Pacha et un municipal* court les rues[3], *Les Crimes de Paris*[4], etc... Encore, ma foi, on s'y perd dans la seule énonciation de tous ces pamphlets.

Les membres des vacations de Rennes se sont conduits fort sagement. La Nation les a envoyés mener leur fiacre chez eux. Ils partent aujourd'hui[5]. Vous n'aurez dorénavant que des présidiaux et apparemment que l'on en créera un à Saint-Brieuc, car il en faut un dans chaque carré[6]. Chapelier[7] s'est le plus distingué dans son discours par l'échafaudage insidieux de faits faux, qui néanmoins ont ébloui la Nation claquemurée au Manège. Elle s'occupe à retrancher des ecclésiastiques ce qu'ils ont de trop à donner aux pauvres, dont l'espèce diminuera d'autant plus, depuis qu'ils jouissent de la liberté, que les gens riches vont partager leur misère, ou peut-être être mis à leur place.

1.800 hommes attachés à l'Empereur, sous les ordres du général Bender[8], ont attaqué le camp retranché des patriotes

qu'une conception folle, qu'un projet de Don Quichotte? A-t-il songé à l'exécuter? Avoit-il des protecteurs, des complices, des ressources, n'étoit-il qu'un agent très subalterne de personnages très importants? Ou n'étoit-ce qu'un rêveur, un songe-creux comme il doit y en avoir dans toutes les révolutions? » (*Journal d'Adrien Duquesnoy*, t. II, p. 342).

1. M. de Besenval.

2. *Intérêt et cris des provinces*, 1789, in-8°.

3. Je n'ai pu identifier ce libelle.

4. *Les crimes de Paris*, pamphlet en vers.

5. Dans sa séance du 12 janvier : « L'Assemblée nationale, improuvant la conduite des magistrats de la chambre des vacations du parlement de Rennes et les motifs qu'ils ont allégués pour leur justification, déclare que leur résistance à la loi les rend inhabiles à remplir aucune fonction des citoyens actifs jusqu'à ce que sur leur requête, présentée au Corps législatif, ils aient été admis à prêter librement le serment de fidélité à la constitution décrétée par l'Assemblée et acceptée par le Roi ». (*Archives parlementaires*, t. X, p. 168.)

6. Allusion ironique aux projets de division, par trop géométrique, de la France en départements, proposés par quelques députés.

7. Isaac-René-Guy Le Chapelier (1754-1794), avocat à Rennes, député du Tiers aux Etats généraux.

8. Johann-Blasius Bender, général autrichien, né en 1713, mort en 1798.

Digitized by Google

Brabançons au nombre de 8.000 et l'ont enlevé sans résistance[1]. L'Empereur projette, dit-on, d'envoyer une armée formidable en Brabant[2], le roy de Prusse l'ayant assuré qu'il ne prendroit aucune part à la révolte de ses sujets[3].

L'Espagne et le Portugal font observer leur frontière pour empêcher que le mal françois ne s'insinue dans leurs Etats.

Adieu, l'ami, hommage à vos dames.

17. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 73.)

Paris, le 25 janvier 1790.

Pour vous mettre au fait de ce qui se passe, mon cher Saint-Luc, il faudroit être abonné à un journal qui dit de grandes vérités. Avec un louis de dépense, vous aurez les 24 premiers numéros et les 24 qui doivent suivre, dont le huitième a déjà paru. Mais comme vous êtes en province, le déboursé pourroit être un peu plus considérable. Au reste, ce ne seroit pas en pure perte de prendre connoissance des matériaux qui doivent servir un jour à l'histoire. Salomon est le continuateur de l'abbé Sabatier de Castres[4].

Nous sommes inondés d'écrits contre plusieurs membres de l'Assemblée nationale, dont plusieurs sont vigoureusement expressifs. Mais lorsqu'on a le cœur pur comme les Mirabeau, Barnave[5], Chapelier, Duport[6], etc..., on lasse la cabale infer-

1. C'était là une fausse nouvelle; les troupes de l'Autriche venaient au contraire de subir des échecs répétés aux Pays-Bas.

2. L'empereur Joseph II n'eut pas le temps d'accomplir ses projets, car il mourut le 20 février 1790. La situation était malheureusement grave aux Pays-Bas. A la suite de l'entrée à Bruxelles des rebelles (voir plus haut p. 30), les membres des Etats des diverses provinces s'étaient réunis dans cette ville en Etats généraux, et le 10 janvier 1790 avaient voté l'acte fédératif des *Etats belgiques unis* (Sorel, *op. cit.*, t. II, p. 51-52).

3. En réalité les sympathies du roi Frédéric-Guillaume II allaient bien plutôt qu'à l'Empereur, à la jeune république, à laquelle il les avait fait exprimer sans retard. (*Ibid.*, p. 52).

4. Le journal, dont parle ici Quélen, est le *Journal politique national*, fondé par l'abbé Antoine Sabatier, dit Sabatier de Castres (1742-1817), littérateur de quelque talent, et le célèbre pamphlétaire Antoine Rivarol (1753-1801), qui n'est autre que le Salomon cité par Quélen. Ce journal parut en trois séries ou abonnements. Mais le premier, au contraire de ce que dit Quélen, paraît n'avoir eu que 23 numéros. Il est vrai qu'on compte quelquefois pour le 24e la *Lettre [de Rivarol] sur la capture de l'abbé Maury à Péronne*, qui est datée du 28 juillet 1789.

5. Antoine-Joseph-Marie-Pierre Barnave, né en 1761, avocat au parlement de Grenoble, député du Tiers pour la province du Dauphiné, exécuté en 1793.

6. Adrien-Jean-François Duport (1759-1798), conseiller au parlement de Paris, député de la noblesse de cette ville aux Etats généraux.

Digitized by Google

nale déchaînée contre eux, et ils n'en travaillent pas avec moins de zèle et d'assiduité au grand œuvre de la régénération. Ah ! combien la postérité leur sera redevable ! Déjà nous jouissons de cette précieuse liberté qui doit faire notre bonheur futur, et les peuples, victimes de l'aristocratie, vivent maintenant dans l'abondance par la sage prévoyance démocrate qui a sans cesse les yeux tournés sur eux. Le marchand dans sa boutique, l'ouvrier à son atelier, le commerçant de son cabinet, tous rient aux anges et crient : « Vive la liberté ! » Plus de mendians : l'Assemblée nationale va les pourvoir d'un fonds suffisant. L'avenir nous offre le bonheur. Vive la liberté !

Les habitans d'un village près Besançon viennent de l'exercer d'une manière singulière. Ils se sont imaginés qu'il n'y avoit plus de roy en France, et en conséquence un d'entre eux a été élu, sa femme reine. Ils ont nommé des ministres, dont un Necker. La nouvelle majesté s'est plainte à ses sujets que sa dignité ne lui permettant plus d'aller en journée, qu'il s'ensuivoit que le roy et sa famille mouroient de faim, et pour y obvier ils se sont jetés sur un bois voisin de Salins, et à grands coups de hache travailloient à fournir du pain à la famille royale sans s'oublier eux-mêmes. Les officiers de la maîtrise ont voulu s'y opposer. Le roy en a fait arrêter un. Le procès fait, l'arrêt l'a condamné à être pendu. Sur ces entrefaites, voici la milice nationale de Besançon qui vient s'emparer de toute la famille royale, que l'on y conduit en prison, tout comme un roy à Paris, et puis nous ne savons ce que deviendront toutes ces majestés. Vive la liberté !

Elle a conduit ces jours derniers un district au couvent des dames Sainte-Marie, faubourg Saint-Jacques [1], soupçonnées d'amas d'armes et de fabrication d'écus, sur ce que les voisins ont dénoncé entendre souvent un bruit approchant de celui que fait un mouton qui compresse un écu. La supérieure rioit sous voile, et a conduit les militaires à un blutoir qu'elle a fait mouvoir avec tant de vigueur que le tamis s'est brisé et que la Garde nationale s'est retirée toute enfarinée comme un mitron, honteuse de cette équipée. Néanmoins, la supérieure a exigé que les farinés se transportassent dans tous les recoins du monastère, où ils n'ont trouvé pour armes que des disciplines, avec lesquelles il auroit fallu les fustiger de la bonne manière.

Vous pouvez complimenter les Quimperlois sur l'honneur

1. Couvent des Visitandines ou religieuses de la Visitation de Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques, occupé aujourd'hui par les dames de Saint-Michel.

Digitized by Google

d'être chefs d'un district bien carré que vient de leur décerner l'auguste Assemblée. Je ne sais comment celle-ci se tirera de l'embarras où elle est de lever le masque qui couvre la face hideuse du déficit accru par elle d'une cruelle manière. Elle en est là en ce moment. L'affaire finira-t-elle par la banqueroute ? La *loyauté* françoise ne permettra pas de prononcer ce mot infâme. Mais si elle se fait, la bouche close, qu'en dira-t-on? — Que nous sommes des..... Qui ne le croira pas ?

Marat, auteur d'un écrit intitulé *L'Ami du peuple*, décrété par le Châtelet, et de prise de corps, s'est mis sous la protection du district des Cordeliers[1]. La Commune a ordonné de l'arrêter. La Fayette a fait marcher 1.500 hommes contre le protecteur, qui, armé de son canon et de ses baïonnettes, étoit prêt à faire de la résistance au moment où l'ordre est venu à ce général de faire retraite. Ce n'est pas là celle des Dix-mille. N'importe, c'est une retraite. Depuis la mienne, je n'en ai pas vu de plus belle[1].

Adieu. Mais avant de vous quitter, je prie vos dames de chanter la petite chansonnette suivante sur l'air : *Quand le Bien-Aimé reviendra*...

Le duc d'Orléans reviendra !
Tous les matins on nous l'annonce.
Mais hélas ! il ne revient pas,
Et par sa fuite se dénonce.
Chacun l'accuse ! (*bis*)
Hélas ! Hélas !
Le duc d'Orléans ne r'vient pas !

Aussitôt qu'il arrivera
Dans sa malheureuse patrie,
D'un seul mot il repoussera
Ce soupçon de la calomnie ;
Chacun l'espère ! (*bis*)
Ah ! Ah ! Ah !
Nous verrons comme il s'y prendra !

1. J.-P. Marat s'était déjà plusieurs fois signalé par des délits de presse. Le 13 août, le 25 septembre, le 4 octobre, le 7 octobre, il avait été réprimandé ou décrété de prise de corps ; mais toujours il avait échappé. Le 31 décembre 1789, dans le n° 83 de *L'Ami du peuple*, il avait si violemment attaqué Necker et Bailly que le Châtelet essaya de le faire arrêter dans la nuit du 9 au 10 janvier. Son district, le district des Cordeliers, protesta aussitôt le 11 janvier, et à la suite de nouvelles injures de Marat, l'Assemblée des représentants de la Commune commia le procureur du Roi au Châtelet d'en finir avec le pamphlétaire. Le 21 janvier, le Châtelet ordonna qu'une information serait ouverte contre lui. De nouveau le district des Cordeliers prit sa défense et le 19 vota un arrêté dans ce sens. Bref, le 22 janvier, l'huissier qui se présenta chez le journaliste, appuyé, comme le dit Quélen, par la force armée, ne put rien faire. Marat réussit à s'enfuir, déguisé, dit-on, en garde national. (S. Lacroix, *Actes de la Commune de Paris*, t. III, p. 520-525, 540-548.)

Digitized by Google

Aisément il triomphera !
Mais pour que son destin s'achève,
Son cher Laclos le conduira
Aux Porcherons et à la Grève.
On le désire ! (*bis*)
Ah ! Ah ! Ah !
Nous verrons s'il en reviendra !

18. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 74.)

Paris, 10 février 1790.

Si vous avez cinq enfans, mon cher Saint-Luc, ils auront 12 sols de chaque écu que vous leur laisserez. Ainsi le veut l'Assemblée nationale qui n'a pas encore traité l'affaire des testamens qu'elle pourra rendre nuls pour favoriser d'autant plus les cadets du royaume. Voilà donc les coutumes abolies ! Les poids et les mesures seront rendus uniformes. Bientôt vous ne reconnoîtrez absolument rien à l'ancien régime, et vous vous mettrez à l'école nationale si vous voulez savoir quelque chose.

Jeudi dernier[1], le Roy s'est rendu à l'Assemblée. Son discours a excité la sensibilité de l'auditoire. Il a été d'autant plus applaudi que Sa Majesté a déclaré qu'elle maintiendroit la Constitution, et il a exhorté à faire de nouveaux sacrifices pour amener la paix dans le royaume, ou si vous aimez mieux dans la république. Les larmes ont coulé des yeux du Roy au moment où il a prononcé : « On adoucit mes peines, lorsqu'on me dit que je suis aimé de mon peuple. » Sa Majesté a été reconduite au Louvre en triomphe par des cris de *Vive le Roy !* Le soir, la ville a été illuminée ; on chante des *Te Deum* dans toutes les paroisses, et on est invité à se rendre à tous les districts pour renouveler le serment national de fidélité à la Loi, au Roy, à la Constitution, ce qu'ont fait les députés entre eux dans l'Assemblée. Bergasse[2], malade, a écrit une longue lettre au Président, avec prière de la lire aux représentans de la Nation, par laquelle il envoie son con-

1. Jeudi, 4 février 1790.

2. Nicolas Bergasse, né en 1750, avocat à Lyon, député du Tiers pour la sénéchaussée de Lyon, mort en 1832.

Digitized by Google

sentement au serment, mais avec cette restriction qu'il se refuse de le prononcer sur la Constitution jusqu'à ce qu'elle soit faite et qu'elle lui plaise, faisant entendre que l'on emploie la crainte pour donner une signature qui n'est pas libre[1].

Malgré la joie que l'on s'efforce de faire paroître, l'artisan murmure et voudroit le retour des expatriés dont la présence les aideroit à vivre. Les voilà qui se sentent gourmandés par la misère. Elle est grande et elle doit s'accroître. Gare l'insurrection ! On croit que les Jacobites se divisent et que quelques-uns d'eux pourront se rapprocher des Impartiaux. Il est plus que temps de voir l'union, pour s'opposer aux grands maux dont la France est menacée. La finance est dans l'état le plus déplorable. La loyauté française avoit déclaré que le mot de banqueroute ne seroit jamais prononcé. La faire sans le dire, ou le dire et la faire, lequel vaut le mieux ? Déjà il a été décrété la suspension des payemens des dix-huit mois dus avec assurance des payemens pour l'année 1790. Mais il faut de l'argent, et il n'y en a point ; il faudroit recevoir les impositions, et on ne les acquitte pas ; il faudroit l'assurance du quart des revenus, et on ne s'empresse pas de faire des déclarations. Chacun considère sa fortune délabrée, les espèces sont enfouies, et la grande confiance dans les représentans de la Nation est furieusement altérée ; de sorte que vous pouvez imaginer sans mon secours ce que tout ceci deviendra. Celui de la Providence seroit nécessaire. Mais l'a-t-on mérité ? Soyons justes, si cela se peut.

J'apprends que le décret pour les partages des enfans n'a pas eu lieu. On a seulement décrété que les fiefs sont supprimés et que le droit de vol du chapon n'aura pas lieu, mais on reviendra à l'autre.

On traite le Limousin, le Périgord et le Quercy comme la Haute-Bretagne ; on pille et on brûle. Dans une de ces provinces, on a déterré des aristocrates pour en brûler les mânes. A Tulle, on n'y a pas épargné les brigands. Douze ont été tués et plusieurs conduits dans les prisons de la ville.

Les deux frères Agasse, fabricateurs de faux billets de la Caisse d'Escompte, furent pendus lundi par sentence du Châtelet confirmée par l'arrêt du Parlement[2]. Les corps ont été

1. Cf. la lettre de Bergasse, du 6 février, dans les *Archives parlementaires*, t. XI, p. 458-460.

2. Augustin-Jean et Anne-Jean-Baptiste Agasse, arrêtés le 27 septembre pour fabrication et émission de faux billets de la Caisse d'Escompte, furent condamnés le 21 janvier par jugement du Châtelet, confirmé par arrêt du Parlement du 4 février, et pendus le 8 février 1790, en place de Grève

Digitized by Google

rendus à leur oncle[1], chef d'un district, qui leur a fait un enterrement fort propre. La régénération oblige d'honorer les pendus. Dieu vous préserve de l'approche des brigands étrangers et nationaux !

Serviteur à vous, à Madame, à votre lignée, tous bourgeois comme moi.

1. Pierre-Guillaume Agasse, ancien conseiller de Ville, ancien électeur en 1789, avait été nommé président de son district pendant qu'on instruisait l'affaire de ses neveux, en guise de protestation contre l'odieux préjugé qui étend la honte du supplice sur la famille du coupable. Le district de Saint-Honoré organisa le 23 janvier une manifestation en son honneur (S. Lacroix, *op. cit.*, t. III, p. 533-537, 551-556). C'est à ce propos que le vicomte de Mirabeau disait : « Je ferai pendre mon frère, et je serai ministre. » (*Correspondance secrète*, t. II, p. 425.)

Digitized by Google

II

LETTRES DU MARQUIS DE SILLERY A M. DE SAVIGNY

(14 AVRIL-17 JUILLET 1789)

Notice. — Troubles en Provence. — Physionomie de Paris à la veille des États généraux. — L'affaire du comte de Guibert. — Le cérémonial des États. — L'émeute du faubourg Saint-Antoine. — La séance d'ouverture des États généraux. — La charge du Jardin des Tuileries. — Le renvoi de Necker. — Les journées du 14 au 17 juillet.

Le personnage, auquel il attacha sa fortune, — le duc d'Orléans, — a décidé de la vie et plus tard ruiné la réputation de Charles-Alexis-Pierre Brulart de Genlis, marquis de Sillery. Or le mari de Mme de Genlis valait mieux, je crois, que la destinée qu'il eut, que le renom qu'il s'est acquis, et j'ajouterai que la femme qui fut la sienne. Cette ambitieuse, cette pédante à froid, cette intellectuelle fut en effet plus que tout autre responsable de la voie sans issue où s'engagea son mari, et d'où elle se tira avec une grâce un peu lourde dès 1791, en invoquant alors pour quitter la France l'impérieuse nécessité de faire voyager ses élèves princiers, « afin de les perfectionner dans l'étude des sciences, et de polir, si l'on peut s'exprimer ainsi, son ouvrage »[1]. Lui, nature molle, mais généreuse, semble-t-il, eût pu avoir un autre rôle, et je le vois plutôt repu des illusions de La Fayette, que mêlé aux « suppôts de la clique d'Orléans ».

Né le 20 janvier 1737, il avait d'abord servi dans la marine. Garde-marine en 1753, enseigne en 1755, chevalier de Saint-Louis en 1760, à 23 ans, pour blessures et faits de guerre aux Indes et en particulier au siège de Pondichéry, il obtint le 26 février 1763 l'autorisation d'entrer dans l'armée de terre, où il reçut le brevet de lieutenant-colonel à la suite du corps des grenadiers de France[2]. Entre-temps il s'était marié (1762). Une vie de garnison, coupée de semestres, qu'il passe avec sa femme à Paris, ou dans de longues villégiatures à la campagne, est la sienne pendant dix ans[3]. Puis, c'est l'entrée des deux époux au service de la maison d'Orléans en 1773, l'un comme capitaine des gardes du duc de Chartres, l'autre comme dame d'honneur de la duchesse, ensuite comme gouvernante de ses enfants ; c'est l'élection à la Constituante par la noblesse du bailliage de Reims ; c'est la participation à toutes les intrigues de la faction d'Orléans ; c'est la Convention ; ce sont les journées de mai ; c'est enfin l'arrestation le 4 août 1793, l'arrestation en

1. Dossier de la demande en radiation d'émigration de Mme de Genlis (Arch. nat. F7 5627).

2. Archives nationales, archives de la marine, C1 171, n° 1014.

3. *Mémoires de Mme de Genlis*, t. I et II, *passim*.

Digitized by Google

UNIV OF MICH.

CHARLES-ALEXIS-PIERRE BRULART DE GENLIS
Marquis de Sillery (1737-1793).

D'après un crayon du Cabinet des Estampes à la Bibliothèque Nationale.

Digitized by Google

Digitized by Google

compagnie de celle qui paraît l'avoir consolé de l'égoïsme de sa froide épouse, la citoyenne Madeleine-Emélie Saint-Hilaire, l'arrestation après la courte honte d'une fuite manquée par le derrière de la maison de la rue Neuve-des-Mathurins, l'incarcération à l'Abbaye, le transfert au Luxembourg de cet homme de 56 ans, presque valétudinaire, déjà « attaqué qu'il est d'une humeur de goutte, d'une rétention d'urine opiniâtre, d'une fistule au bras provenant d'un coup de feu » [1], et pour achever l'exécution, le 31 octobre 1793, du citoyen Sillery, dont sa femme se réclamera un jour, en disant qu'il a été « l'un des fondateurs de la République » [2].

Le marquis de Sillery a beaucoup écrit, et l'on conserve aux Archives nationales cinq gros registres où, jour par jour, il a noté le résumé des préliminaires et des séances de l'Assemblée constituante, d'avril 1789 à juillet 1790 [3]. A ces cinq volumes en sont joints deux autres [4] qui contiennent deux copies identiques de la correspondance échangée entre lui et M. de Savigny en 1789, correspondance dont je publie ci-après les quelques lettres qui m'ont paru les plus intéressantes.

Il est bien difficile, avec cette seule correspondance, de déterminer l'identité de ce M. de Savigny. D'après d'autres documents, je crois pouvoir affirmer qu'il s'agit de M. Renault-Joseph Béguin de Savigny, gentilhomme de Champagne, officier retiré du service à Reims, et qui, au début de la Révolution, joua un certain rôle dans cette ville, « où étoit anciennement connue sa famille ». « Ses mœurs, sa probité étant exemptes de tout reproche, exposent plus tard, en l'an VIII, les maire et adjoints de Reims [5], le citoyen Béguin-Savigny, a été appelé lors de la création des Assemblées provinciales à en faire partie. Ses connaissances, son esprit, son amour pour le travail l'ont fait distinguer dans ces administration, où il a été employé jusqu'au moment de leur suppression. » En fait, on retrouve le nom de Savigny dans la liste des gentilshommes qui assistèrent aux réunions électorales de la noblesse de la sénéchaussée de Reims ; on voit de même, d'après les lettres de Sillery, qu'il fut en quelque sorte l'intermédiaire de ce dernier avec ses commettants ; et l'on sait enfin qu'à l'organisation de la garde nationale rémoise, il en fut nommé major en second, « place dont il remplit les fonctions avec le plus grand zèle ». Mais son rôle, comme celui de tant de gentilshommes qui crurent possible de concilier en leurs personnes les idées anciennes et nouvelles, devait être court. « A la suite de quelques altercations, de quelques désagréments qu'il dut à la vivacité de son caractère, et eu égard encore à ce que ceux de la caste nobiliaire inspiroient dans ces temps une sorte de défiance à leurs concitoyens, il crut prudent de se retirer de sa place de major, et vécut retiré jusqu'au mois de mai 1791. Le 23 du même mois, un soulèvement sérieux eut lieu à Reims. Il étoit occasionné par la distribution d'écrits concernant le clergé faite dans des maisons religieuses par un domestique [J.-B. Cuissart, dit Dizy] attaché au service de l'abbé [G.-B. du Roc] de Mauroux, grand-vicaire du ci-devant archevêque et dont il avoit toute la confiance. L'arrestation de ce domes-

1. Archives nationales, Comité de sûreté générale, F⁷ 4619, doss. Brulart-Sillery.

2. Archives nationales, F⁷5627.

3. Archives nationales, KK 640 à 645.

4. *Ibid.*, KK 646, 647.

5. Lettre au sous-préfet, du 26 thermidor an VIII (Arch. nat., F⁷ 5291).

Digitized by Google

tique, les écrits saisis sur lui occasionnèrent une rumeur d'autant plus grande que le peuple se porta en foule au domicile de ce ci-devant abbé, et malgré la force armée on ne put l'empêcher de violer l'asile de ce prêtre qui ne dut la conservation de ses jours qu'à une prompte fuite... Le nommé Béguin-Savigny, qui avec l'abbé de Mauroux avoit été dans les assemblées provinciales et dont les liaisons avec cet abbé étoient connues, crut prudent de s'éloigner de Reims à cette époque, et trois jours après cet événement, c'est-à-dire le 26 mai, il obtint un passeport pour se rendre en Hainaut et en Allemagne[1].

En d'autres termes, il émigra. Et c'est à cette émigration, que, le 8 messidor an VIII, s'ingénient à pallier, en une pétition au ministre de la police, sa femme Elisabeth Lespagnol et ses trois filles Charlotte, Josèphine et Antoinette[2], que je dois les quelques détails précédents sur Savigny, les seuls qu'il m'ait été possible de recueillir, sans même que j'ai pu découvrir la conclusion de cette affaire.

1. — *Du marquis de Sillery à M. de Savigny.*

(Arch. nat., KK 647, fol. 1 v° — 2).

Paris, le 14 avril 1789.

Je suis arrivé, mon cher Savigny, en bonne santé à Paris, et je désire apprendre par le premier courrier que la vôtre est rétablie. Il y a eu de grands mouvemens et peu de chose de nouveau. La confirmation du meurtre de M. de Montferrat[3] et du pillage et incendie de M. d'Oppède[4] est arrivée. Jusqu'à présent il n'y a encore rien de dérangé pour le 27. Cependant l'on croit que la nomination de Paris ne sera point faite à cette époque, et plusieurs personnes m'ont assuré que l'ouverture des Etats seroit différée jusqu'au 15.

J'ai été hier au Club. J'y ai trouvé une grande quantité de députés. Il m'a paru que l'on y parloit avec une licence inouïe. Les gens sages écouteront beaucoup, ne discuteront point inutilement et ils ne parleront qu'à propos. Voilà le thème que je me suis fait.

Je vous embrasse de tout mon cœur, mon cher Savigny.

SILLERY.

1. Lettre au sous-préfet du 26 thermidor an VIII (Arch. nat., F⁷ 5291).

2. *Ibid.*

3. Le marquis de Montferrat fut massacré à Aups (Var). On l'accabla d'ignominies, jusqu'à lui remplir la bouche de boue que l'on bourra avec un bâton (Augustin Fabre, *Histoire de Provence*, t. IV, p. 377-378).

4. Joseph-Louis-Roch-Charles-Palamède de Forbin-Mainier, marquis d'Oppède, seigneur de la Verdière (1722-1789).

Digitized by Google

2. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, fol. 2-3).

Paris, ce 20 avril 1789.

Les envieux mourront et non jamais l'envie.

Mon cher Docteur, c'est une grande vérité, et les gens les plus sages sont ceux qui ne voient dans tous les propos vides de sens que l'on débite que le besoin irrésistible que certaines gens ont de parler. Au surplus, j'ai été hier à Versailles au baptême de Mademoiselle d'Orléans[1], et l'on m'a très bien reçu. Je crois que la besogne sera difficile à faire; mais avec une logique différente de ceux dont vous me parlez, j'espère que je viendrai à bout de ce que j'ai entrepris.

M. de Guibert[2], après avoir été éconduit de Bourges, pour la lecture de son mémoire[3], n'a pas voulu en avoir le démenti; il l'a fait imprimer et, comme il est fort insultant pour le Roy, il s'est brouillé à Versailles[4] ainsi qu'à Bourges, et il a éprouvé le même sort ici. Il n'est plus rien au Conseil de la guerre.

Les Etats commencent toujours le 27. Mais le Roy n'y viendra que le 10 de mai. Nous y montrerons nos pouvoirs et nous serons assemblés dans nos Chambres particulières.

La procession et l'ouverture véritable sera le 10 de mai. Indépendamment des places nécessaires aux 1.200 députés, il

1. Adélaïde-Louise d'Orléans, dite Mlle de Chartres, née à Paris au Palais-Royal le 23 août 1777, baptisée en la chapelle du château de Versailles, le 19 avril 1789.

2. Jacques-Antoine-Hippolyte, comte de Guibert, né en 1743, mort le 6 mai 1790, maréchal de camp, collaborateur du comte de Saint-Germain au ministère de la guerre.

3. Il avait été candidat à la députation aux Etats généraux dans le bailliage de Bourges, mais l'assemblée de la noblesse avait refusé de l'admettre dans son sein. « A Bourges, dit l'auteur de la *Correspondance secrète*, le comte de Guibert a éprouvé une cruelle mortification. Un officier, le voyant entrer dans l'assemblée, lui dit qu'un homme qui avoit cherché à avilir le soldat français ne devait point figurer parmi la noblesse française. On le pria de sortir; il s'obstina. On lui reprocha d'avoir décidé dans le Conseil de la guerre qu'on pouvoit punir le soldat par le plat d'épée et par le bâton; enfin après plusieurs avanies mêlées même de menaces, il fut obligé de se retirer » (*Correspondance secrète*... publiée par M. de Lescure, t. II, p. 340). Le mémoire, dont parle Sillery, est probablement celui que Guibert fit paraître sous le titre de *Projet de discours d'un citoyen aux trois ordres de l'Assemblée du Berry*, 1789, in-8°.

4. A la date du 2 avril, de Versailles : « M. le comte de Guibert, écrit encore l'auteur de la *Correspondance secrète*, est arrivé de Bourges. En débarquant, il a fait part au public d'un précis de ce qui s'est passé à son égard à l'Assemblée du Berry. Les reproches qu'on lui a faits peuvent n'être pas fondés; mais ils prouvent qu'il s'est, on ne sait comment, rendu odieux aux militaires » (*Ibid.*, p. 341). Le mémoire, auquel fait allusion la *Correspondance secrète*, est le *Précis de ce qui s'est passé à mon égard à l'Assemblée du Berry* (25 mars), par M. le comte de Guibert. 1789, in-8°.

Digitized by Google

y a des places pour 1.800 personnes. La Reine et toute la cour y seront.

La noblesse de Paris s'assemble aujourd'hui[1], et il y a du mécontentement relativement à la réduction de la Noblesse pour la nomination des députés[2].

On assure que les nouvelles de Provence annoncent un peu moins d'effervescence.

Les logemens à Versailles sont hors de prix. Le bon Marcilly[3] a trouvé le moyen de me nicher assez passablement. L'appartement que M. le duc d'Orléans m'avoit donné n'étoit pas logeable.

Lorsque la mission sera finie, ceux qui ne seront pas contens de mon travail viendront me le dire ; mais jusqu'à cette époque, mon cher Docteur, je ne veux croire qu'à la bienveillance de mes concitoyens, dont je ferai les affaires avec le plus de zèle qu'il me sera possible.

Je vous embrasse et votre aimable famille de tout mon cœur.

P.S. — Le 27, je prends mon logement à Versailles et je quitte celui de Paris que je n'habiterai plus. Comme celui-ci me coûte 16 louis par mois, j'aime autant éviter cette dépense. Vous m'adresserez vos lettres à la Grande écurie du Roy à Versailles.

MARQUIS DE SILLERY.

3. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, fol. 3-4.)

Paris, le 27 avril 1789.

Depuis le 20, date de ma dernière lettre, il ne s'est rien passé de nouveau. Même division dans les Ordres, et nul

1. Cf. Chassin, *Elections et cahiers de Paris*, t. II, p. 117-164.

2. Le nombre des électeurs de la noblesse avait été fixé par le premier règlement du 28 mars à 156. Sur les réclamations faites, le second règlement du 13 avril décida que le nombre des présents dans les Assemblées préparatoires déterminerait celui des représentants à nommer, et que, quand ce nombre aurait été constaté, on procéderait au choix des représentants dans la proportion de 1 sur 10 (article 10). Mais comme, soit par indifférence, soit par mécontentement des formes de la convocation, il ne se présenta aux assemblées préparatoires que le dixième environ des membres qui devaient y être, le nombre des électeurs se trouva malgré tout si diminué que 14 départements sur 20 nommèrent spontanément des « électeurs subsidiaires », conduite que les 6 autres ne tardèrent pas à imiter (Chassin, *op. cit.*, t. II, p. 204, et t. III, p. 24.)

3. Je n'ai pu identifier ce personnage.

Digitized by Google

moyen de rapprochement. Enfin hier, 26, les Ordres se sont séparés pour délibérer. On ne prévoit pas l'époque où ils commenceront à s'entendre.

Tous les électeurs de Paris ont la prétention d'être élus. Ils veulent tous faire preuve de talens et ils parlent tous ensemble. Vous avez vu un foible échantillon du bruit qui existe dans l'Assemblée.

J'ai été hier, 26, à Versailles, et comme nous n'avions reçu aucun contre-ordre, nous comptions au moins aller à l'Assemblée et montrer nos pouvoirs. Mais on nous a annoncé qu'il n'y avoit aucun ordre et que l'Assemblée étoit différée. On fait espérer que ce sera pour le 11 de mai; mais il n'y a encore rien de certain sur l'époque.

Le grand maître des cérémonies[1] nous a remis la note du costume que nous devons avoir.

Costume des députés des trois Ordres pour les Etats-généraux.

CLERGÉ

Les cardinaux doivent être en grande chape rouge.

Les archevêques et évêques en rochet, camail et bonnet carré.

Les autres ecclésiastiques en soutane, manteau long et bonnet carré.

NOBLESSE

Les députés doivent être en habit noir, avec un manteau pareil d'étoffe de la saison ; un parement d'étoffe sur le manteau plus ou moins magnifique, une veste analogue, bas blancs, une cravate de dentelles, chapeau à plumes blanches, comme celui des chevaliers des Ordres.

Si les députés sont en deuil ordinaire, ils doivent avoir habit, veste, culotte, manteau de soie en drap noir, avec un parement d'étoffe pareil au manteau, cravate de mousseline, chapeau à plumes noires.

S'ils sont en grand deuil, ils doivent porter l'habit de drap noir, ainsi que le manteau, la cravate de batiste, le chapeau retroussé à la Henry IV, sans plumes.

1. Le marquis de Dreux-Brézé (voir plus haut p. 2, n. 3.)

Digitized by Google

TIERS ÉTAT

Le Tiers état doit avoir habit, veste et culotte en drap de soie noire, les bas noirs, un manteau pareil à l'habit tombant par-dessus les épaules, ouvert par les côtés pour passer les bras, une toque de velours, cravate de dentelles ou de mousseline ; ceux de robe doivent être en robe.

Voilà ce qu'il y a de plus nouveau. On disoit hier l'Empereur mort ; mais la nouvelle n'est pas encore confirmée. Mais le fait est qu'un courrier a apporté la nouvelle qu'il étoit au plus mal et qu'il avoit reçu les sacremens.

Mgr le Dauphin[1] est fort mal. Il y a dans ce moment une cabale effroyable contre M. Necker.

Vous connaissez, mon cher Savigny, mes sentimens pour vous.

MARQUIS DE SILLERY.

4. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, fol. 4 v°-5.)

Paris, le 29 avril 1789.

La procession des Etats se fait décidément lundi prochain. Il y a eu hier une émeute considérable dans le faubourg Saint-Antoine. M. Réveillon[2], marchand et fabricant de papier peint, à la tête d'une manufacture considérable, citoyen estimable, qui pendant les calamités de l'hiver a fait vivre un grand nombre de citoyens, en parlant dans l'Assemblée de Paris des malheurs publics, a dit qu'il étoit obligé de donner 40 sols par jour à ses ouvriers, et qu'ils vivoient moins bien qu'avec 15 sols qu'il donnoit autrefois. On a altéré son propos et débité qu'il avoit dit qu'il ne falloit donner que 15 sols à chaque ouvrier. Cette nouvelle a soulevé tout le faubourg Saint-Antoine. On a pillé et brûlé sa maison. Toutes les troupes ont marché avec du canon. Il y avoit hier au soir à 8 heures environ 30 hommes de tués ou de blessés. Le peuple crie : « Vive le Roy ! Vive M. Necker ! Vive le Tiers ! F... de la

1. Louis-Joseph-Xavier-François de France, né à Versailles, le 22 octobre 1781, mort à Meudon le 4 juin 1789.

2. Voir plus haut p. 7-8.

Digitized by Google

Noblesse et du Clergé ! » Voilà où nous en sommes. Malheureuse France ! qu'il faudra de temps pour vous calmer !

Toutes les têtes sont en l'air. Dieu merci, plus les autres s'échauffent, plus je deviens calme, afin de trouver les moyens de remédier aux maux. Mon bon ami, ce n'est pas une petite besogne dont nous sommes chargés, mais je remplirai avec honneur la commission importante que l'on m'a donnée.

Vale, carissime.

MARQUIS DE SILLERY.

5. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, fol. 5-6.)

Versailles, le 2 mai 1789.

Le Roy a annoncé, Monsieur, qu'il recevroit la présentation des trois Ordres aujourd'hui, et nous nous sommes tous rendus à Versailles vers midi, heure indiquée pour la présentation du Clergé. Chaque Ordre devoit se rendre dans le salon d'Hercule et le grand maître des cérémonies, après avoir fait l'appel de tous les bailliages suivant leur rang, a conduit successivement les députés des trois Ordres depuis le salon d'Hercule jusque dans le cabinet du Roy. Les députés ont été tous nommés au Roy les uns après les autres.

Il régnoit dans tous les appartemens le plus grand silence, et jamais l'on n'a marqué tant de respect que pour cette cérémonie. Il est bien essentiel que la nation, si frivole d'ailleurs, commence à sentir l'importance de la commission dont nous sommes chargés, et ce premier début est d'un bon augure.

L'on espère que les difficultés qui ont régné en Bretagne[1] vont enfin s'apaiser. Dieu le veuille !...

Me voilà établi à Versailles, et dorénavant adressez-moi vos lettres à la Grande écurie.

Lundi prochain, la procession des Etats. La semaine se passera à vérifier les pouvoirs des députés, et l'ouverture n'aura lieu, à ce que l'on assure, que de lundi prochain en huit.

L'émeute de Paris est à peu près calmée. Cependant on se tient sur ses gardes, parce qu'il y a beaucoup de mauvais

1. Voir plus haut p. 4-5.

Digitized by Google

sujets qui ont gagné la plaine et que l'on craint quelque mouvement de leur part.

J'ai l'honneur...

MARQUIS DE SILLERY.

6. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, fol. 6-7 v°.)

Versailles, le 5 mai 1789.

Je ne puis, Monsieur, que vous donner un détail très abrégé de la fameuse journée d'aujourd'hui.

A 8 heures du matin, les membres de tous les Ordres se sont rassemblés dans un grand vestibule qui précédoit l'entrée de la salle des Etats[1]. Au-dessus de la porte d'entrée de la salle, il y avoit une tribune tapissée de velours violet, parsemé de fleurs de lys d'or. Lorsque tous les membres ont été à peu près arrivés, trois hérauts d'armes ont paru dans la tribune et ils ont appelé les députés par bailliages, en annonçant la quantité de députés des trois Ordres. Chaque bailliage entroit dans la grand'salle et étoit reçu par trois maîtres des cérémonies qui les plaçoient successivement. Cette cérémonie a duré jusqu'à une heure après midi. Toute la salle, indépendamment des députés, étoit remplie de plus de 2.000 spectateurs, de tous les gens les plus qualifiés. Le fond de la salle élevé de trois gradins étoit tout couvert de tapis de velours violet parsemé de fleurs de lys d'or. Le trône du Roy étoit placé sur une estrade extrêmement élevée et couverte d'un dais magnifique. Un fauteuil à côté, du trône étoit destiné pour la Reine ; les princesses étoient à ses côtés et toutes les dames du palais, en grands habits de la plus grande magnificence.

Vers une heure, le Roy est arrivé et a été reçu au milieu des acclamations de toute la Nation. Tout le monde s'est levé. Le Roy a lu son discours qui a duré quatre minutes et demie. Il l'a prononcé de bonne grâce. Il étoit plein de bonté ; et il a été interrompu une fois par la plus touchante des acclamations[2]. Son discours fini, la Nation a recommencé ses applaudissemens et les cris de *Vive le Roy* se sont fait entendre unanimement.

1. La salle des Menus-Plaisirs à Versailles.

2. Voir ce discours dans les *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 1-2.

Digitized by Google

Au moment où M. le garde des sceaux[1] alloit commencer son discours, le Roy nous a dit de nous couvrir, et sur-le-champ la Noblesse et le Clergé se sont couverts ainsi que l'ordre du Tiers. Au bout d'une minute, le Roy a ôté son chapeau, et tous les Ordres se sont également découverts.

Le discours de M. le garde des sceaux[2] n'a été entendu de personne. Il parle d'une manière inintelligible. Ainsi, vous saurez si son discours étoit beau et bon quand vous l'aurez lu, car il m'est impossible de vous en dire un seul mot. Du moment qu'il paroîtra je vous en enverrai un exemplaire.

M. Necker a pris la parole. Son organe n'est pas fort, et il parle mal en public ; de manière que le commencement de son discours, qui sûrement est bien écrit, a moins fait de sensation que s'il eût été prononcé avec éloquence et voix sonore. Il a excité plusieurs applaudissemens très vifs, surtout lorsqu'il a parlé des vertus personnelles de Sa Majesté. Il a été obligé d'interrompre sa lecture ne pouvant plus lire, et il a supplié le Roy de permettre qu'un de ses secrétaires le continuât[3].

Je ne puis vous dire rien de bien positif sur l'effet que son discours a produit. Il faut le lire pour le commenter et le bien entendre. Il a éludé les grands points de difficulté, il a fait plusieurs répétitions, et plusieurs fois il nous a ramenés sous le tranchant du ministère. Nous ne pouvons avoir encore une opinion bien positive sur ce travail ; mais il m'a paru qu'il n'avoit pas la sanction générale. Au surplus, il est bien difficile de contenter tout le monde ; et ce qu'il y a de plus à désirer, c'est que les Ordres veuillent s'accorder.

La séance a fini à 5 heures. Demain, nous nous assemblons à 9 heures pour la vérification des pouvoirs.

J'ai l'honneur...

MARQUIS DE SILLERY.

7. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, fol. 58-60 v°).

Lundi 13, à minuit.

Je n'ai que le moment de vous écrire un mot, mon cher ami. Les abominables conseillers du Roy ont enfin obtenu de

1. M. de Barentin. Voir plus haut, p. 12, n. 3.
2. Voir son discours dans les *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 2-5.
3. Le discours de Necker est publié dans les *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 5-27.

Digitized by Google

ce prince le renvoi de tout son ministère : M. Necker, banni hors de France, sur-le-champ remplacé par M. le baron de Breteuil [1] ; M. de Montmorin remplacé par M. de la Vauguyon [2] ; M. de la Luzerne [3] remplacé par M. de la Porte [4] ; M. de Puységur [5] remplacé par M. le maréchal de Broglie [6]. A peine cette nouvelle est-elle parvenue à Paris que le soulèvement a été général. Les troupes ont voulu charger dans la place de Louis XV le régiment de Royal-Allemand [7]. Il a été chargé par les Gardes françoises qui ont pris parti pour le peuple. Il y a eu 22 hommes de tués [8]. Paris et les

1. Louis-Charles-Auguste Le Tonnelier, baron de Breteuil (1730-1807), fut président du Conseil des finances du 12 au 16 juillet dans le ministère dit des Cent-heures.

2. Paul-François de Quélen de Stuer de Caussade, duc de La Vauguyon (1746-1828), ministre des Affaires étrangères dans le même ministère.

3. César-Henry, comte de la Luzerne (1737-1799) fut ministre de la Marine d'octobre 1787 au 11 juillet 1789 et le redevint du 16 juillet 1789 au mois d'octobre 1790.

4. Arnauld de la Porte (1737-1792), intendant de la Marine à Brest en 1776, intendant général de la Marine et des armées navales à la cour en 1781, intendant du commerce extérieur et maritime en 1783. Il fut nommé, le 11 juillet 1789, ministre de la Marine, mais il n'en exerça pas les fonctions, M. de la Luzerne ayant repris son portefeuille le 16 juillet. Intendant de la liste civile en 1790, il fut exécuté le 25 août 1792.

5. Louis-Pierre de Chastenet, comte de Puységur (1727-1807), lieutenant général des armées du Roi, ministre de la Guerre de novembre 1788 au 12 juillet 1789.

6. Victor-François, duc de Broglie (1718-1804) maréchal de France, ministre de la Guerre dans le ministère des Cent-heures.

7. Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesc, duc d'Elbeuf (1751-1825), grand écuyer de France, colonel du régiment Royal-Allemand.

8. Voici sur cette affaire des Tuileries, qui devait faire traduire le prince de Lambesc devant la juridiction du Châtelet, une pièce que je crois inédite et qui est du plus haut intérêt. Elle émane de François-Henri-Charles, comte de Reinach, 1743-1829, capitaine au régiment de Royal-Allemand, et est adressée aux membres du Comité des recherches.

Mémoire pour servir d'instruction de l'affaire des Tuileries arrivée le 12 juillet dernier 1789.

Messieurs, on lit dans une feuille périodique intitulée *Extrait des gazettes nationales*, n° 26, p. 407 et suivantes, imprimée à Sedan, que la commune de Paris a chargé son procureur-syndic de dénoncer à ladite commune différents particuliers accusés du crime de lèse-nation, notamment « M. le prince de Lambesc, accusé et presque convaincu d'être entré violemment, le 12 juillet dernier, à la tête d'une troupe armée, dans les jardins des Tuileries, et d'y avoir assassiné un citoyen qui s'y promenoit paisiblement et sans armes.

Comme j'avois l'honneur d'être un des membres le plus essentiel de cette troupe, je croirois manquer à l'honneur qui m'a toujours guidé, si je ne réclamois pas contre la fausseté de ce fait.

Le voici tel qu'il est arrivé, j'en jure par mon honneur, qui m'a toujours été cher. Je ne suis point un courtisan, je les ai même toujours méprisés, sans quoi je serois plus que je ne suis dans mon état. Je n'ai jamais su faire ma cour qu'en remplissant mes devoirs. Je n'ai besoin de rien ; ma petite fortune me suffit pour vivre avec honneur et droiture.

Fait.

Le dit jour, 12 juillet, à une heure moins un quart, il me fut ordonné de monter à cheval, à la tête de 50 maîtres, pour me transporter à la hâte à la Barrière blanche, où des mutins se rassembloient pour y faire du désordre. J'y fus conduit par un commis de ladite barrière, qui marchoit quarante pas avant moi. Y étant arrivé avec toute la diligence nécessaire, j'ai trouvé un piquet des grenadiers des Gardes françoises. M'étant mis en possession du poste, lesdits grenadiers l'abandonnèrent. Je faisois face aux Porcherons (du moins je crois qu'il s'appelle comme cela, je ne connois pas les quartiers). Je n'avois pas d'autres ordres que d'empêcher le désordre. Je fus renforcé par un piquet du guet à cheval, qui devoit me conduire où ma présence seroit nécessaire. J'ai resté à cette place jusque vers les 6 heures

Digitized by Google

environs sont couverts de soldats, et nous au milieu du fer et des poisons, mais fermes, inébranlables et résolus mes amis et moi de périr ou de vous obtenir la liberté.

Paris est fort en colère; on a forcé toutes les boutiques d'arquebusiers et de fourbisseurs, et il y a cent mille hommes en armes. On demande la tête de M. le garde des sceaux, et l'on l'obtiendra. Nous restons assemblés jour et nuit, et il a été décidé que l'Assemblée seroit toujours permanente jour et nuit.....

Ah! mon cher Savigny, que de malheurs... Peut-être d'ici à

du soir. Il n'y a point d'injure, d'invective, de proposition qui ne me fût faite, ainsi qu'à ma troupe. Ma troupe ayant besoin d'être rafraîchie, j'ai demandé à être relevé. Je ne tardai pas à l'être par une pareille troupe, et reçus ordre d'aller prendre ce rafraîchissement au manège des Tuileries, où j'ai resté une demi-heure au plus. A ma sortie de là, on m'envoya me mettre sur la place Vendôme, où je n'ai resté qu'un quart d'heure. M. de Bœsenwald (*sic*) me fit quitter cette place, pour me transporter aux jardins des Tuileries. Voici ce moment que vous citez comme cruel et que vous dénoncez M. le prince de Lambesc comme assassin. Je vous renouvelle mon serment, et vous le renouvellerai toutes et quantes fois qu'il en sera nécessaire.

Partant de la place Vendôme au trot, pour me rendre à la place de Louis XV, par le chemin le plus court, ma troupe disposée militairement, j'arrivai dans cette allure au pont tournant des Tuileries, et sans me donner le temps de me mettre en bataille, M. le baron de Bœsenwald ordonna à M. le prince de Lambesc que le détachement chargeât la populace dans lesdites Tuileries. Une femme d'environ trente-cinq ans, ayant un enfant de six à sept ans à la main, effrayée vraisemblablement par la troupe, tomba sur ledit pont; la troupe arrêta et on la releva sans mal. Si nous avions eu des ordres de mettre tout à feu et à sang, ou si nous avions été aussi acharnés, comme le disent différentes feuilles publiques, aurions-nous eu égard à cet accident, puisque dans une manœuvre, non seulement devant l'ennemi, mais pour notre simple instruction, les rangs n'osent s'ouvrir pour un homme qui tombe sans distinction ?

Entré au jardin des Tuileries, après avoir franchi une barrière de chaises, je me suis mis en bataille, faisant face du côté de la Seine. Je fus moi-même à un pavillon à gauche ou hangar, où il y avoit environ 80 personnes de tout état, et leur dis de se séparer, que l'on ne vouloit leur faire aucun mal. On répondit à mon honnêteté avec des pierres et différentes espèces de morceaux de bois (je ne parlerai pas des contusions que j'ai reçues, non plus que de celles de ma troupe), et depuis de dessus le parapet on me tira une dizaine de coups d'armes à feu. A ce moment, je fis disperser mes cavaliers en fourrageurs, et tirer quelques coups de pistolets en l'air, tel que l'ordre avoit été donné, en cas que le cas échoit, ne voulant que disperser l'attroupement. Le fait est qu'il n'y a pas eu un citoyen de tué, non plus que blessé. J'ai passé moi-même à la gauche du bassin près d'un banc où il y avoit environ 20 personnes assises, gens bien mis, pour y secourir un cavalier démonté. Je ne leur dis rien, ils en firent de même. Je poursuivis après un jeune homme qui m'invectivoit, lequel j'ai abandonné, s'étant jeté dans les allées. J'ai reformé ma troupe et sortis des jardins. C'est à ce moment que ce citoyen, étant à l'angle du pont à gauche, voulant sortir, mes gens m'ont dit depuis qu'il vouloit le fermer, c'est dans ce moment où est arrivé M. le prince de Lambesc, avec son aide de camp, et lui a donné un coup de sabre sur la tête, mais ne l'a point blessé. Voyant que ce prince se compromettoit avec cet homme, je me suis mis entre les deux. Cedit citoyen en est sorti sans perdre une goutte de sang. De là j'ai fait sortir ma troupe, et me suis mis en bataille, tel que j'en avois reçu l'ordre, vis-à-vis un détachement de Royal-Cravate cavalerie, ma droite appuyant à la statue de Louis XV, où j'ai resté jusque vers les 9 heures. Une brigade d'infanterie étant arrivée avec deux canons, lesquels furent mis en batterie au pied de la statue, je représentai que je ne pouvois rester là, et on me donna ordre d'aller me mettre en face de la rue qui vient de la place Vendôme, où j'ai resté quelque temps, et y fus rejoint par le détachement qui précédemment m'avoit relevé aux Porcherons. Le commandant me dit qu'ils avoient été assaillis de coups de fusils par les Gardes françoises auprès de leur dépôt. Il ignoroit encore le nombre d'hommes de tués, mais il lui en manquoit quatre; on n'en avoit vu qu'un rester sur la place. Je restai donc tranquille dans cette position environ une demi-heure. Je reçus un billet de M. le comte du Châtelet, qui m'obligea, n'ayant point d'ordres de résister, de me retirer derrière la brigade d'infanterie, où j'ai resté encore quelque temps, et j'ai reçu ordre de me retirer au camp. Il ne s'est rien passé de plus; c'est ce que je peux affirmer.

N. B. [Copie du billet de M. le comte du Châtelet]. « Je demande la grâce aux commandans de toute troupe à cheval qui sont sur la place de Louis XV de se retirer aux Champs-

Digitized by Google

quinze jours, il y aura deux millions de Français sous les armes.....

Vale carissime.

SILLERY.

8. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, fol. 61-78 *passim.*)

Vendredi, 17 juillet 1789, à 9 heures du soir.

Si le bailliage[1] se rassemble, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien leur dire de ma part que les affaires sont maintenant d'une telle importance qu'il m'est impossible d'abandonner un moment la mission honorable et dangereuse dont je suis chargé.....

Vous avez su que la Noblesse s'étoit rendue le 27 dans la Chambre nationale[2]. Vous avez été également informé que l'on avoit osé calomnier la Nation, au point de dire à la Noblesse, pour la déterminer à se rendre à l'Assemblée nationale, que la vie du Roy étoit en danger. Cette horrible calomnie étoit parvenue par le canal d'une personne de telle importance qu'il étoit impossible de la dénoncer. Ce jour de réunion, que nous crûmes sincère, nous avoit causé à tous les plus vifs transports de joie. Nous ne tardâmes point à nous apercevoir que la démarche forcée, que cette partie de la noblesse avoit faite, l'aigrissoit encore davantage. Chaque jour nous recevions des billets pour nous rendre dans la chambre de la Noblesse, et fidèle à mes principes et à mon amour pour le bien public, je me suis toujours refusé à ces assemblées qui ne tendoient qu'à entretenir la division parmi l'Assemblée nationale. Plu-

Elysées, en arrière des Suisses, sans [quoi] le régiment des Gardes, qui s'échappe des casernes, avec des cartouches, fera un carnage sans que l'on puisse les en empêcher. *Signé :* Le comte du Chastelet ».

— Ma troupe n'étoit pourvue que de trois cartouches : la plus grande partie a été remise au dépôt en rentrant au camp, comme c'est l'usage.

— On m'assure que le même citoyen a répandu dans la capitale une lettre par laquelle il atteste qu'il n'a point été molesté et qu'il est sain et sauf.

— Je déclare en outre que nous n'avons jamais cru être armés contre la nation et n'avons marché que pour maintenir le bon ordre et procurer la sûreté à tous bons citoyens.

COMTE DE REINACH.

Capitaine au régiment de Royal-Allemand.

(Archives nationales, Comité des recherches, D XXIX^{B}, 2, dossier 25.)

1. Sillery représentait le bailliage de Reims.

2. Voir la séance du 27 juin 1789, dans les *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 163-169.

Digitized by Google

sieurs avis secrets et certains m'avoient été donnés, et la nuit du vendredi au samedi 11 de ce mois, il y eut chez M. de Villedeuil[1] un comité secret composé de plusieurs membres de la Noblesse les plus entichés de l'aristocratie ministérielle.

Le samedi 11, on vint m'avertir, à 8 heures du matin, qu'il étoit probable que les grands coups alloient éclater. Déjà plus de 30.000 hommes étoient réunis aux environs de Paris et de Versailles. La salle des Etats étoit, pour ainsi dire, bloquée par cinq ou six régimens étrangers. Malgré la nouvelle que j'avois apprise, je me rendis le samedi au soir à Paris, et je fus au Palais-Royal. Il existoit une fermentation extrême parmi le peuple, et plusieurs motions très fortes y furent faites.

Le dimanche 12, à 9 heures du matin, on vint m'avertir que M. Necker avoit été renvoyé et banni hors des terres de France. Je partois pour Saint-Leu[2], lorsque j'appris cette nouvelle. Elle me fut confirmée par un nouveau courrier que je reçus à Saint-Leu. Je partis, vers 8 heures du soir, pour retourner à Paris et en arrivant à la barrière de Clichy, j'entendis des décharges de mousqueterie répétées. Je me rendis chez moi sans obstacle, et prévoyant au tumulte de la ville que la communication entre Versailles et Paris seroit interceptée, j'attendis la pointe du iour pour me rendre à Versailles.

J'arrivai sans obstacles jusqu'à Sèvres. Je trouvai le pont défendu par quatre pièces de canon, un régiment suisse et, de l'autre côté du pont, le régiment de Royal-Allemand qui s'étoit retiré à ce poste après avoir été chargé la veille au soir par le régiment des Gardes qui avoit pris parti pour le peuple. Dans l'affaire de la veille, il y avoit eu environ une vingtaine d'hommes de tués. L'officier de piquet me demanda si Paris étoit tranquille, et je lui répondis qu'à l'époque où j'étois parti, le tumulte paraissoit cessé, mais que je prévoyois que ce calme ne dureroit pas. En effet, à peine le jour fût-il commencé que tout Paris courut aux armes.

La séance du lundi se passa en plusieurs motions relatives au renvoi de M. Necker. Il y eut un comité qui se rassembla chez M. le garde des sceaux. Je ne transcrirai point ici les résolutions funestes qui y furent discutées.

Plusieurs avis nous arrivoient de Paris et nous annonçoient le soulèvement général de la capitale.

1. Pierre-Charles Laurent de Villedeuil (1742-1828), conseiller au parlement de Paris, secrétaire d'Etat de la maison du Roi, ayant le département de Paris. Après le 14 juillet, il fut remplacé par M. de Saint-Priest.

2. Saint-Leu-Taverny (Seine-et-Oise), où le duc d'Orléans avait une maison de campagne

Digitized by Google

Ce fut à cette époque où nous prîmes ce fameux arrêté, où nous commençâmes par témoigner nos regrets et notre estime au ministre qui venoit d'être éloigné [1].

Les électeurs de Paris, voulant prévenir les suites funestes qui pourroient résulter de la multitude de brigands et gens sans aveu qui avoient pris les armes, prirent le sage parti de rassembler la milice bourgeoise, et chacun des districts procéda à cette opération [2].

Le mardi 14, nous commençâmes par établir un comité de huit personnes pour rédiger le plan de la constitution, afin qu'il pût être discuté dans les différens bureaux [3]. Ces commissaires furent nommés au scrutin, et le choix tomba sur M. l'archevêque de Bordeaux, M. l'évêque d'Autun [4], M. de Clermont-Tonnerre [5], M. de Lally-Tollendal [6], M. Mounier, M. Bergasse, M. Chapellier, et M. l'abbé Sieyès [7].

On annonçoit un grand mouvement dans la capitale. M. le marquis d'Ambly [8] voulut bien rassurer l'Assemblée et certifia qu'à 10 heures il n'y avoit aucun mouvement. Nous continuâmes la séance qui depuis la veille n'avoit cessé de se tenir pendant toute la nuit.

Vers 6 heures du soir, M. le vicomte de Noailles [9] arriva de Paris, et annonça que le peuple s'étoit porté aux Invalides et s'en étoit emparé. Le projet étoit de s'emparer des armes ; ils y trouvèrent effectivement 26.000 fusils et armèrent autant de citoyens. Les canons des Invalides furent également enlevés.

A cette nouvelle, nous fîmes au Roy une députation pour lui peindre les malheurs de la capitale et pour le conjurer de retirer les troupes. Pendant le temps que cette députation

1. Séance du 13 juillet 1789. Voir cet arrêté dans les *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 229-230.

2. Arrêté du comité permanent de l'assemblée générale des électeurs, du 13 juillet 1789 (Chassin, *op. cit.*, t. III. p. 497-499).

3. Cf. *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 232.

4. Charles-Maurice de Talleyrand Périgord (1754-1838), évêque d'Autun, de 1788 à 1790. C'est celui dont sa mère disait : « Si je n'étois aussi sûre de moi que je le suis, je croirois que c'est mon cocher qui m'a fait ce monstre » (*Correspondance secrète*, t. II, p. 405).

5. Stanislas-Marie-Adélaïde, comte de Clermont-Tonnerre (1757-1792), colonel du régiment de Royal-Navarre, député de la noblesse aux Etats généraux pour la ville de Paris.

6. Trophime-Gérard, comte de Lally-Tollendal (1751-1830), député de la noblesse de Paris.

7. Emmanuel-Joseph Sieyès (1748-1836), prêtre et grand vicaire de Chartres, député du tiers état de Paris aux Etats.

8. Claude-Jean-Antoine Peschard, marquis d'Ambly (1720-1798), maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, capitaine de la ville de Reims, et commandant les troupes du Roi dans la même ville, député de la noblesse du bailliage de Vermandois.

9. Louis-Marie, vicomte de Noailles (1756-1804), député de la noblesse du bailliage de Nemours.

Digitized by Google

étoit chez le Roy, deux électeurs de Paris[1] nous apportèrent les détails suivans :

Extrait du procès-verbal du Comité de la sûreté de Paris[2].

« Messieurs, il est impossible à des cœurs françois vivement affectés dans ce moment de vous peindre les malheurs de leur patrie. Pardonnez le désordre de nos idées dans une circonstance des plus désastreuses.

« L'établissement des gardes bourgeoises, qui avoit été fait hier fort heureusement, avoit procuré une nuit assez tranquille. Par le compte des opérations des districts rendu au Conseil permanent, il est constant que plusieurs particuliers non enrégimentés ont été désarmés, et leurs armes rapportées soit aux districts, soit à l'Hôtel de ville. Ce matin, un escadron d'houssards, qui s'est présenté dans le quartier Saint-Antoine, a répandu une alarme générale et excité la fureur du peuple. Il s'est porté dans le quartier de la Bastille pour connoître les intentions du gouverneur. Sur l'avis qui en a été donné au Comité, il a invité M. de Rulhières, commandant de la garde de Paris[3], et deux compagnies de Gardes françoises à aller au secours du peuple que l'on disoit avoir été attaqué par les houssards. A peine furent-ils arrivés que les houssards ont disparu. Bientôt après, une partie du peuple nous apprit que le gouverneur de la Bastille avoit fait tirer sur les citoyens. Ce même peuple s'étoit emparé de trois invalides de la Bastille, qu'il a amenés à l'Hôtel de ville et que le Comité a fait mettre dans les prisons de l'Hôtel.

« Le Comité, voulant prévenir les malheurs qui pouvoient arriver à la Bastille, y a envoyé trois députations : une composée de M. l'abbé Fauchet et de trois autres membres du Comité, pour conjurer M. le marquis de Launey[4] de ne point faire tirer le canon de la Bastille et, afin de calmer le peuple, de recevoir une Garde bourgeoise. Ces messieurs, après avoir

1. Ces deux électeurs étaient Bancal des Issarts et Ganilh.
Jean-Henry Bancal des Issarts, né à Saint-Martin-de-Londres (Hérault), en 1750, mort à Clermont-Ferrand, en 1826, était notaire à Paris avant la Révolution. Il fut député à la Convention (Robiquet, *Personnel administratif de Paris sous la Révolution*, t. I, p. 88-89).
Charles Ganilh, né à Allanche (Cantal) en 1758, mort en 1836, avocat au Parlement, fit partie du Tribunat, et fut député du Cantal, sous la Restauration (*Ibid.*, p. 105-106).

2. Cf. *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 232-234.

3. Jean-Augustin de Rulhières, lieutenant-colonel de cavalerie, nommé, le 31 octobre 1788, chevalier du Guet, et commandant de la Garde de Paris.

4. Bernard-René Jourdan, marquis de Launey, capitaine gouverneur de la Bastille, né en 1740 (F. Bournon, *La Bastille*, 1893, in-fol., p. 94-95).

Digitized by Google

couru les plus grands dangers, sont venus sans avoir eu aucun succès[1]. Une autre députation s'y est présentée avec un drapeau blanc et un tambour, et a fait le signal de la paix. On l'a laissé pénétrer dans une cour de la Bastille, et bientôt une décharge a fait tomber à leurs côtés des citoyens morts et blessés. M. Ethis de Corny[2] étoit de cette députation et en a rendu compte au Comité[3]. Nous sommes partis sans avoir entendu le résultat de la troisième députation[4]. Mais, Messieurs, une heure avant notre départ, nous avons eu le spectacle le plus alarmant. Une partie du peuple, qui avoit été témoin des malheurs arrivés à la Bastille, s'est portée à l'Hôtel de ville, est entrée dans la salle du Comité, et a demandé à grands cris le siège de la Bastille.

« Dans ce moment, le Comité a jugé que notre départ étoit nécessaire, et que nous ne devions pas perdre un instant pour faire part aux généreux représentans de la nation la plus généreuse de l'univers de la douleur profonde de tous les citoyens de la capitale, et les prier de nous aider de leurs lumières et de leur patriotisme.

« Pendant l'intervalle qui s'est écoulé entre la députation vers le gouverneur de la Bastille et son retour à l'Hôtel de ville, plusieurs citoyens armés ont amené au Comité deux courriers, l'un chargé des dépêches du ministre de la Guerre à M. de Sombreuil[5], gouverneur des Invalides, et à M. Bertier, intendant de l'armée, l'autre chargé d'une lettre adressée au gouverneur de la Bastille[6]. Le peuple demandoit à

1. En réalité, cette députation, nommée vers 1 heure (composée de l'abbé Claude Fauchet, et de MM. Jacques Delavigne, avocat au Parlement, président des électeurs, Chignard, procureur au Châtelet, électeur, et Le Deist de Boutidoux, député suppléant du Tiers pour la sénéchaussée de Ploermel), fut la deuxième envoyée à la Bastille par l'assemblée des électeurs. La première, partie vers 8 heures, était composée de MM. Bellon, officier de l'Arquebuse, Billefod, sergent-major d'artillerie, et Chaton, ancien sergent des Gardes françaises.

(Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 515, 524, 526, et Flammermont, *La journée du 14 juillet 1789*, 1892, in-8°, p. CXCIV, CCIX).

2. Louis-Dominique Ethis de Corny, né à Metz en 1738, avocat, subdélégué de l'intendant de Franche-Comté, commissaire des guerres pendant la campagne d'Amérique, acquit, en 1785, la charge de procureur du Roi de la ville. Il mourut en novembre 1790.

3. Avec Ethis de Corny firent partie de cette députation Francotay de Milly, premier secrétaire du parquet de la ville, Beaubourg, le comte Piquod de Sainte-Honorine, ancien capitaine d'infanterie, Boucheron, Coutans, commissaire de police, de Jouannon, capitaine de la Garde nationale. Voir le compte rendu de leur mission, fait par Ethis de Corny, dans Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 529-531.

4. Il est fait sans doute allusion ici à l'envoi d'une quatrième députation, composée du major d'Ermigny, de MM. de Villemer et Moreton de Chabrillan, chargée de « représenter à M. de Launey la nécessité de se remettre avec la garnison dans la main de la Commune ». Mais presque au même moment où cette députation allait partir, on annonçait la prise de la Bastille.

5. Charles-François Virot, marquis de Sombreuil (1727-1794), gouverneur des Invalides.

6. Ou plutôt de deux lettres de M. de Besenval adressées l'une au gouverneur, M. de Lau-

Digitized by Google

grands cris l'ouverture de ces lettres. Le Comité est parvenu à sauver la dépêche du ministre de la Guerre. Quant à la lettre au gouverneur de la Bastille, elle avoit été ouverte par le peuple qui a exigé que le Comité en fît la lecture. Elle contenoit ordre à ce gouverneur de tenir jusqu'à la dernière extrémité, et qu'il avoit des forces suffisantes pour se défendre, la dite lettre signée de M. de Besenval.

« Le dit procès-verbal signé de MM. Des Issards et Ganilh ».

Nous délibérâmes, sur-le-champ, d'envoyer au Roy une seconde députation. Mais avant qu'elle fût partie, nous reçûmes les détails effrayans que je vais vous raconter. Le peuple, furieux du meurtre de citoyens qui demandoient la paix, s'est porté en foule à la Bastille. M. de Launey a fait baisser le pont et laissé pénétrer dans la première cour environ cent personnes. A l'instant il a fait relever le pont-levis et fait massacrer ceux qui étoient entrés. Le peuple n'a plus gardé de mesures ; on a rompu les portes à coups de canons, et l'on est monté à l'escalade de toutes parts. On a pénétré dans la forteresse ; toute la garnison a été massacrée, excepté 17 invalides que l'on a conduits à l'Hôtel de ville. M. de Launey, gouverneur, et M. du Puget [1], major de la Bastille, se sont défendus en désespérés. Après plusieurs blessures, ils ont été pris par le peuple et conduits à l'Hôtel de ville, et on leur a tranché la tête sur la place de Grève. Leurs têtes ont été promenées dans tout Paris au haut d'une pique.

Une autre scène, non moins fatale, se passa pour lors à l'Hôtel de ville. Le peuple avoit saisi une correspondance de M. de Flesselles [2]. Cette correspondance annonçoit au gouverneur de la Bastille qu'il seroit secouru avant 11 heures. Une autre lettre disoit qu'il trouveroit le moyen de distraire le peuple jusqu'à cette époque. Le peuple monta au Comité, et vint présenter cette fatale lettre à M. de Flesselles [3]. A l'instant, il

ney, l'autre au lieutenant de roi à la Bastille, M. du Puget (Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 533 ; Flammermont, *op. cit.*, p. 18.

1. Pierre-François de Rivière, sieur du Puget, lieutenant de roi à la Bastille en 1785, mort en 1807. Il ne fut pas tué en effet comme le dit Sillery, mais put sortir de la Bastille sous un déguisement. (P. Bournon, *op. cit.*, p. 90 ; *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, t. IX, *Archives de la Bastille*, par F. Funck-Brentano, p. 264.)

2. Jacques de Flesselles, né en 1721, maître des requêtes, successivement intendant de Moulins, de Bretagne, de Lyon, fut nommé prévôt des marchands, en remplacement de M. Le Peletier de Morfontaine, le 21 avril 1789 (Chassin, *op. cit.*, t. I, p. 367, t. III, p. 35 et suiv.).

3. La saisie de lettres sur Flesselles est un fait qui paraissait déjà fort douteux (Cf. Flammermont, *op. cit.*, p. CXLIV). J'apporte, je crois, une nouvelle raison de le rejeter. Dans ses notes conservées au ministère des Colonies, Moreau de Saint-Méry, alors pré-

Digitized by Google

s'écria qu'il étoit perdu. Le peuple le saisit sur-le-champ ; on lui tira un coup de pistolet dans la gorge, on le descendit sur les marches de l'Hôtel de ville ; on lui trancha la tête.

A peine ces deux nouvelles furent-elles entendues que des cris de douleur se firent entendre dans la chambre de la Nation. Un tumulte effrayant empêchoit la délibération. Je trouvai le moyen de me faire entendre, et je leur dis que c'étoit au moment des proscriptions que les législateurs devoient attendre en silence le sort qui leur étoit destiné.

Des détails, que je ne puis rapporter, m'inspirèrent ce peu de mots. Le tumulte en effet se calma, et la seconde députation partit et porta au Roy ces effrayantes nouvelles.

La première députation revint quelques momens après et nous apporta la réponse du Roy.

Elle étoit en ces termes :

« Je me suis sans cesse occupé des mesures propres à rétablir le calme et la tranquillité dans Paris. J'avois, en conséquence, donné ordre au Prévôt des maréchaux et aux officiers municipaux de se rendre ici pour concerter avec eux les dispositions nécessaires. Instruit, depuis, de la formation d'une garde bourgeoise, j'ai donné ordre à des officiers généraux de se mettre à la tête de cette garde, afin de l'aider de leur expérience et de seconder le zèle des bons citoyens [1]. J'ai également ordonné que les troupes qui sont au Champ de Mars s'écartent de Paris. Les inquiétudes, que vous me témoignez sur les désordres de cette ville, doivent être dans tous les cœurs et affectent vivement le mien [2] ».

La réponse du Roy à la seconde députation étoit :

sident de l'assemblée des électeurs, s'exprime ainsi à ce sujet : « Il est faux, dit-il, qu'on ait trouvé sur Flesselles une lettre de Launoy. Il allait au Palais-Royal se justifier, disait-il, lorsque B. lui brûla la cervelle. Alors on lui coupa la tête. C'est le premier sur qui le peuple ait exercé ce trait de rage. Par imitation, on coupa la tête de Launey dont le cadavre était resté par terre devant l'Hôtel de ville » (Archives du ministère des Colonies, collection Moreau de Saint-Méry, F³, vol. 140 *bis*, fol. 54).

Et voici ce qui a pu faire croire à la saisie d'une correspondance sur Flesselles. Le 15 juillet 1789, François-Eloy Sausserotte de Raucourt, se présenta à l'assemblée du district des capucins de Saint-Louis de la chaussée d'Antin et lui remit le billet qu'il avait, disait-il, retiré la veille de la main de Flesselles au moment où il avait été tué. Ce billet était ainsi conçu : « J'ay l'honneur de prier Monsieur le prévost des marchands de vouloir bien faire entendre au Comité permanent de la ville le sieur Le Rouxye sur une indication importante et sur laquelle il paroit convenir de donner les ordres les plus précis dans les districts. — JANNIN, électeur de Saint-Leu, et l'un de messieurs les commissaires du député de la ville. — Le 14 juillet 1789. » (Archives nationales, Comité des Recherches, D XXIX^B 2, doss. 26). Il est là en original, ce billet, encore tout froissé, taché de sueur, arraché de la main de Flesselles le 14 juillet !

1. Voir les deux brevets de commandant et de major de la milice bourgeoise de Paris, donnés le 14 juillet par le Roi à M. le comte de Brancion, maréchal de camp, et à M. de Cerquigny, dans Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 550-551.

2. *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 234.

Digitized by Google

« Vous déchirez mon cœur de plus en plus par le récit que vous me faites des malheurs de Paris. Il n'est pas possible de croire que les ordres qui ont été donnés aux troupes en soient la cause. Vous savez ce que j'ai répondu à votre précédente députation ; je n'ai rien à y ajouter[1] ».

L'Assemblée nationale prit sur-le-champ l'arrêté suivant qui fut remis aux électeurs :

« L'Assemblée nationale, profondément affectée des malheurs qu'elle n'avoit que trop prévus, n'a cessé de demander à Sa Majesté la retraite entière et absolue des troupes extraordinairement assemblées dans la capitale et aux environs. Elle a encore envoyé dans ce jour deux députations sur cet objet, dont elle ne cessera de s'occuper nuit et jour. Elle fait part aux électeurs des deux réponses qu'elle a reçues. Elle renouvellera demain les mêmes démarches ; elle les fera plus pressantes encore, s'il est possible, et elle ne cessera de les répéter et de tenter de nouveaux efforts jusqu'à ce qu'elle ait eu le succès qu'elle a droit d'attendre et de la justice de sa réclamation et du cœur du Roy, lorsque des impressions étrangères n'en arrêteront plus le mouvement[2] ».

Au moment où les électeurs se disposoient à partir, un courrier vint donner à quelques-uns de nous l'avis que Paris alloit être attaqué. Je me transportai sur-le-champ, pour examiner s'il y avoit quelque mouvement dans les troupes, sur l'esplanade et les environs de la salle. Je trouvai le calme le plus profond ; et au moment où je rentrois dans la salle, j'aperçus environ cinquante houssards qui revenoiont du côté de Paris ; je m'avançai pour les reconnoître et je distinguai au clair de lune le Saint-Esprit sur le manteau de M. le maréchal de Broglie. Cette observation me fit conclure que le projet d'attaque n'avoit pas lieu, puisque M. le Maréchal revenoit à Versailles. Vers 4 heures et demie du matin, je reçus la déposition d'un particulier qui vint déclarer que huit voitures chargées de farines pour Paris avoient été arrêtées au pont de Sèvres et qu'on leur avoit fait rebrousser chemin. Le mercredi 15, vers 8 heures du matin, tous les membres étant rassemblés, je lus à l'Assemblée une adresse pour le Roy, que j'avois faite la nuit[3].....

Pendant le temps que cette adresse étoit en délibération,

1. *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 234.
2. *Ibid.*
3. Voir cette adresse dans les *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 235.

Digitized by Google

une demi-heure environ s'écoula, et à l'instant où la députation alloit partir, on vint annoncer à l'Assemblée que Sa Majesté alloit se rendre dans la salle nationale, seule et sans aucun appareil. Elle arriva vers 11 heures. L'Assemblée consternée étoit dans le plus profond silence. Le Roy, ayant pris sa place, prononça le discours que vous avez lu dans le *Journal de Paris*, du jeudi 16 juillet [1].

Le soir, le Roy nous ayant invités à nous transporter à Paris, nous partîmes au nombre de 40. Nous traversâmes cette ville au milieu d'environ 80.000 hommes armés. Les cris de : « Vive la Nation ! Vivent nos braves députés ! » nous accompagnèrent jusqu'à l'Hôtel de ville. Les principaux électeurs y étoient rassemblés. Ils ont redemandé à grands cris le retour de M. Necker et l'éloignement des nouveaux ministres. Ils ont proclamé M. Bailly prévôt des marchands [2] ; ils ont nommé M. le marquis de la Fayette commandant en chef de la milice bourgeoise, et en ont exigé de lui le serment.

M. de Tollendal leur a parlé ; et dans un discours plein de force et d'énergie, il leur a fait la peinture des malheurs affreux qui sont les suites des discordes civiles. Le peuple nous a conjurés sur notre passage de faire la demande du retour de M. Necker et de l'éloignement du nouveau ministère [3].

Le jeudi 16, on a rendu compte de la députation de Paris et de la demande instante des citoyens..... Vers 10 heures, pendant que l'on délibéroit, on vint annoncer que M. le garde des sceaux et M. de Villedeuil avoient donné leur démission. Les délibérations se continuèrent pour demander également l'éloignement des autres ministres et le rappel de M. Necker. Il a été décidé que le Comité de rédaction s'occuperoit d'une adresse au Roy à ce sujet.....

Nous allions commencer la lecture de cette lettre au Roy, lorsque M. le comte de la Châtre [4] a dit : « Messieurs, le Roy m'autorise de vous apprendre que M. le baron de Breteuil et M. le duc de la Vauguyon ont donné leur démission, qu'il a également éloigné les nouveaux ministres qu'il avoit choisis et que, connaissant le désir de l'Assemblée nationale et du peuple de la capitale, il rappeloit M. Necker pour venir prendre le

1. Voir ce discours dans les *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 236.

2. Jean-Sylvain Bailly (1736-1793), député du Tiers pour la ville de Paris, président de la Constituante, maire de Paris démissionnaire en novembre 1791.

3. *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 238-240, et Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 556-558.

4. Claude-Louis, comte puis duc de la Châtre (1745-1824), maréchal de camp, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, député de la noblesse du Berry.

Digitized by Google

timon des affaires ». Les applaudissemens, les cris de *Vive le Roy* se sont fait entendre avec un transport dont je ne puis vous donner l'idée. Sur-le-champ, une députation a été nommée pour aller témoigner au Roy la reconnaissance de l'Assemblée nationale. La députation à son retour a déclaré que Sa Majesté avoit écrit une lettre de sa main à M. Necker et qu'elle prioit l'Assemblée nationale de lui en écrire une également ; ce qui a été fait.

Monsieur le président a annoncé que Sa Majesté se rendroit le lendemain au vœu de sa capitale et qu'il désiroit y être accompagné d'une nombreuse députation de l'Assemblée nationale. Il a été arrêté qu'elle seroit composée de 100 membres, dont 25 du clergé, 25 de la noblesse et 50 des communes. J'ai été nommé de cette députation.

J'avois oublié de vous dire que cette fameuse journée avoit commencé par l'adhésion du reste des gentilshommes opposans, et qu'ils avoient déclaré que le bien de l'Etat et de la Nation leur dictoit, quels que fussent leurs mandats, de prendre voix délibérative[1]. Si cette démarche eût été faite il y a quinze jours, elle auroit évité bien des malheurs à la France.

La députation s'est rendue à Paris et elle a attendu le Roy à la barrière de Chaillot[1]. Je ne puis vous donner qu'une foible idée du spectacle majestueux et terrible que nous avons eu sous les yeux depuis Chaillot jusqu'à l'Hôtel de ville. Il y avoit sous les armes 184.000 hommes, les uns armés de fusils, les autres de sabres, les autres de pics et de faux. Les ordres religieux avoient également pris les armes ; plusieurs portoient des drapeaux. Des Feuillants, des Capucins étoient armés de piques et de hallebardes. Cent pièces de canon étoient à la tête de toutes les rues et de tous les ponts. M. Bailly étoit à la tête du corps de ville ; il a présenté les clefs de la ville au Roy à son arrivée, et Sa Majesté, entourée des députés de la Nation, s'est rendue au pas jusqu'à l'Hôtel de ville. Le peuple n'a crié que : « Vive la Nation ! Vivent nos intrépides députés ! » Le Roy monté à l'Hôtel de ville et placé sur un trône qui lui avoit été préparé, le chef des électeurs de Paris[2] lui a adressé un discours, dont je ne puis encore vous rendre compte. Une phrase remarquable a fait frémir l'auditoire. Il lui a dit : « La

1. *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 246-247 ; — A. Duquesnoy, *Journal*, I, 225-229 ; — Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 572-576.

2. Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry (1750-1819), membre du conseil supérieur de Saint-Domingue, président de l'Assemblée des Électeurs.

Digitized by Google

naissance, Sire, vous a placé la couronne sur la tête, et vous la tenez aujourd'hui de vos peuples, de cette brave Nation que l'on a osé calomnier ». Un autre électeur[1] lui a dit que le peuple de Paris votoit un monument à Louis XVI, restaurateur de la Liberté, sur l'emplacement de cette terrible citadelle qui avoit osé tirer sur les citoyens.

M. de Tollendal a prononcé un discours aux citoyens plein d'amour pour le Roy.

En sortant de l'Hôtel de ville, le Roy a été également escorté par les députés. Pour lors, le canon a tonné dans toutes les rues, un feu de mousqueterie s'est fait entendre, et jamais spectacle plus magnifique et en même temps plus terrible n'a frappé les yeux d'aucun être vivant.

En quinze jours la révolution du plus grand empire de la terre s'est faite. Elle a coûté à l'Angleterre cent ans de guerre, plus de 4 millions d'hommes, et l'intrépidité d'une partie des députés de la Nation, en quinze jours, a fixé pour jamais la liberté de la France...

Je suis...

1. Non pas un électeur, mais Ethis de Corny, procureur du Roi de la ville.

Digitized by Google

III

LETTRE DE M. DELAMARE DE CRUX A M. BICHUE, CURÉ D'AGON

(14 JUILLET 1789)

Notice. — Paris à la veille du 14 juillet.

Nicolas-Stanislas Delamare de Crux, né vers 1769, fils de Jean-Julien Delamare de Crux, avocat du Roi au bailliage de Coutances, fit pendant la Révolution trois voyages consécutifs à Paris : le premier, en 1789, pour son agrément ; le deuxième, en 1790, comme député de la garde nationale de Coutances à la fête de la Fédération ; le troisième, au mois de juillet 1792 « pour prendre les eaux de Passy ». Quelques lettres nous sont parvenues de ses deux premiers séjours dans la capitale. En voici une ; j'en donnerai une autre un peu plus loin. Elles sont contenues toutes deux dans un dossier du Tribunal révolutionnaire, devant lequel furent traduits en 1793 MM. Delamare père et fils incriminés de correspondance avec un de leurs parents émigrés, J.-B.-F. Boudier de Vallemerie. Ils réussirent à se purger de l'accusation portée contre eux, mais leurs lettres sont restées jointes au dossier de l'affaire.

De Nicolas-Stanislas Delamare de Crux à M. Bichue, curé d'Agon, près Coutances.

(Arch. nat., W 276, doss. 71, n° 17.)

Paris, 14 juillet 1789.

Depuis longtemps, je n'ai reçu de nouvelles de M. P*** Connaissant son exactitude, j'en suis on ne peut plus étonné. Je lui écris par cette même poste. Je crains que mes lettres ne soient pas exactement rendues. Si vous recevez celle-ci, je vous prie de lui faire savoir que je me porte bien malgré tous les dangers que l'on court ici. M. Necker a perdu sa place ; il est parti de Versailles sans que personne l'ait su. MM. de la Luzerne et de Montmorin sont aussi disgraciés. M. de la Vauguyon est nommé au département des Affaires étran-

Digitized by Google

gères, M. de Breteuil, aux Finances, et du même temps est chef du Conseil du Roi. M. de Broglie est fait ministre de la Guerre et généralissime des troupes avec plein pouvoir. Dès que ces nouvelles ont été sues à Paris, tout le peuple a couru aux armes ; il s'est réuni aux Gardes françoises et plusieurs soldats de différens autres régimens. M. le prince de Lambesc s'est avancé avec quelques régimens de cavalerie; il y a eu quelques petits combats et plusieurs hommes tués de part et d'autre. Le hasard a voulu que je m'y trouve et que je fisse la guerre sans m'en douter. Au reste, je m'en suis tiré sain et sauf. Les troupes se sont retirées à Sèvres. Le peuple actuellement s'enrégimente. On ne peut paroître dans les rues sans une cocarde à son chapeau. On est heureux d'être en province. On y est plus tranquille qu'ici. *Vale*...

Digitized by Google

IV

LETTRE DE M. MAILLOT A M. DESBROUX

(18 JUILLET 1789)

Notice. — La veille et la journée du 14 juillet. — Au lendemain de la prise de la Bastille. — Soupçons et surexcitation du peuple. — Aspect de la capitale. — Alarmes à Versailles. La visite du Roi à Paris.

C'est l'obscur, mais honnête et vaillant député à la Constituante Claude-Pierre Maillot[1], qui, à la séance du 23 août 1789, insista pour qu'on inscrivît dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen que nul ne pourrait être inquiété pour ses opinions même religieuses. Né en 1744, il était lieutenant général du bailliage de Toul, lorsque le 21 mars 1789 il fut élu député du Tiers aux Etats généraux. Pendant tout son mandat, il resta fidèle aux principes de libéralisme et de tolérance dont il avait ainsi fait preuve au début de la Révolution. Sa conduite à l'Assemblée, ses votes, l'étroite amitié qui l'unissait au député de la noblesse de Toul, M. de Chérières, avec lequel il faisait à Paris « chambre et lit communs »[2] lui valurent même les haineuses dénonciations de François de Neufchâteau, député suppléant aux Etats, qui, désireux de l'évincer, l'accusa « de trahir son mandat, de coopérer à des mystères d'iniquité, d'avoir fait cause commune avec les oppresseurs et les persécuteurs de ses concitoyens, d'avoir usé pour cet effet de l'influence de sa commission de président des Communes pour se concerter et se liguer avec le président de la noblesse ; d'avoir été instruit des faits qui lioient le système de violence et d'oppression qu'on méditoit contre les citoyens pour empêcher leurs assemblées, pour les isoler afin de les rendre esclaves, et victimes ; d'avoir connu le concert qui régnoit dans les mesures prises par les ennemis de la patrie pour désarmer les provinces, tandis qu'on investissoit Paris et Versailles de troupes et de canons ».

Le député de Toul put heureusement réduire à néant ces venimeuses insinuations. Quatre ans plus tard, il eût probablement payé de sa tête son indépendance. En somme, comme beaucoup d'esprits généreux du temps, C.-P. Maillot paraît avoir été séduit par les idées nouvelles qui firent explosion en 1789, mais tout de suite il réprouva les excès auxquels ces idées conduisirent tant de ses contemporains. La suite de sa vie

1. Albert Denis, *Notes sur la Révolution à Toul en 1789*, dans les *Annales de l'Est*, année 1891, p. 532-575, *passim*.

2. Maillot parle à plusieurs reprises dans la lettre qui suit de ce M. de Chérières et paraît bien le désigner comme député de la noblesse de Toul aux Etats. Se fondant là-dessus probablement, M. A. Denis identifie ce personnage avec Joseph-Baltazar, comte de Rennel,

Digitized by Google

resta d'ailleurs parfaitement d'accord avec ses débuts dans la carrière politique. Revenu à Toul en 1791, il exerça dans cette ville pendant la Révolution diverses charges municipales, y faisant preuve de la plus grande modération, et devint finalement procureur impérial près le tribunal de cette ville, où il mourut en 1824. Les sentiments d'honneur, de probité et de loyalisme qui guidèrent toujours C.-P. Maillot se peignent très bien dans la lettre écrite par lui le 18 juillet à son ami M. Desbroux, procureur du Roi à Toul, où il lui raconte la prise de la Bastille et lui décrit l'aspect de Paris au lendemain de cette célèbre journée.

De M. Maillot à M. Desbroux, à Toul.

(Archives de la ville de Toul, série JJ, reg. n° 7 ; publiées dans les *Annales de l'Est*, cinquième année, 1891, p. 549-555).

Paris, ce 18 juillet 1789.

Monsieur et cher ami,

Les événemens dont je suis témoin dans ce moment seront célèbres dans l'histoire et une terrible leçon pour les rois ! A peine puis-je croire ce que je vois : Paris rendue ville de guerre, gardée ou plutôt enchaînée par 25.000 hommes qui font la patrouille jour et nuit ; une armée de 100.000 hommes bien aguerrie et de 15.000 de cavalerie dans ses murs ; un peuple immense exerçant tous les pouvoirs, dénonçant, jugeant et exécutant les premières têtes ; les canons enlevés de l'hôtel des Invalides ; l'Arsenal forcé ; la Bastille, la place la plus forte du royaume, prise en quarante cinq minutes par des gens qui avoient à peine des bas et des souliers ; le Roy obligé de se rendre dans une ville irritée et soulevée contre l'abus de son pouvoir, recevant des mains des factieux (au moins pouvoit-il les regarder comme tels) la cocarde, signal de la révolte ; le Roy conduit par les Gardes françoises qui ont secoué le joug sévère de la subordination pour se donner au peuple, reçu au bruit de 40 pièces de canon enlevées à sa puissance pour renforcer celle des mécontens, traversant depuis Passy jusqu'à l'Hôtel de ville une double haie de soldats qui ne sont ni à sa solde, ni à son service ; et beaucoup d'autres faits qui m'échappent par leur rapidité et leur contradiction.

Ce bouleversement de l'ordre politique, cette subversion du gouvernement ont été l'ouvrage de trois jours ou plutôt des

qui fut certainement député de la noblesse de Toul. Mais je n'ai pu découvrir, je l'avoue, si le nom de Chérières était le nom patronymique de la famille Rennel, ou avait été porté à un moment donné comme nom de seigneurie par un de ses membres.

Digitized by Google

longues années d'erreur et des crimes du ministère, de la violation des droits et de l'oppression du peuple. Le téméraire, imprudent et funeste conseil donné au Roy d'investir Paris de troupes a décidé la Révolution. Cette ville a senti sa force, l'a calculée avec celle qu'on lui opposoit et la nécessité de la défense a rompu tous les liens politiques pour rentrer dans le droit naturel. Quelques détails vous satisferont davantage.

J'ai eu l'honneur de vous marquer que j'étois allé à Paris mercredi, jour de la députation envoyée à cette ville[1]. J'étois bien aise de connoître la disposition des esprits et la situation des choses dans cette capitale qui influoit si puissamment sur les délibérations et le sort de nos Etats. Nous arrivâmes M. de Chérières et moi, et deux autres députés, à 10 heures du soir ; nous nous rendîmes de suite au Palais-Royal qui est le foyer de l'effervescence et le centre des nouvelles. On nous dit que notre députation avoit reçu de grands honneurs, mais qu'aux invitations par elle faites de rentrer dans l'ordre, on ne lui avoit répondu que par l'étalage des forces de la ville, par la production des registres qui justifioient de l'enrôlement de 208.000 hommes, dont la grande partie est armée, et par la nécessité de se tenir en garde contre un ministère auquel le peuple ne pouvoit avoir confiance, qu'on lui avoit témoigné que Paris désiroit que le Roy y vînt pour se montrer. On ne dissimuloit point le projet de retenir le Roy, s'il arrivoit ; la chaleur du discours que j'entendis me fit voir que rien n'étoit moins calme que Paris. J'en fus atterré et je vis bien que le peuple étoit encore trop jaloux de son nouveau pouvoir et des grandes choses qu'il avoit faites pour se soumettre de sitôt à l'autorité.

Au sortir de là, nous allâmes voir la Bastille, croyant que, sous notre manteau de député, tout nous seroit ouvert ; mais après avoir obtenu à grand'peine l'entrée de la première cour, il fallut encore batailler une autre garde pour entrer dans l'intérieur du château. Mais le passage nous fut interdit. L'empressement et la vivacité que deux chevaliers de Saint-Louis, qui s'étoient joints à nous, mettoient pour l'obtenir, l'heure fort avancée de la nuit nous rendirent suspects. On avoit arrêté le même soir un chevalier de Saint-Louis allumant une mèche pour communiquer le feu aux poudres, et leurs soupçons et leurs défiances s'étoient accrus. On nous fit l'honneur de nous déclarer très brusquement de nous retirer bien vite, et

1. Voir plus haut, p. 62.

Digitized by Google

nous suivîmes à la lettre le conseil de cette canaille qui commençoit à s'échauffer.

Le désir de voir le trop fameux château nous fit rester le lendemain pour y retourner. Je vis avec douleur les cours jonchées des papiers, des minutes, des registres de cette prison tout en lambeaux et la proie d'un nombre infini de personnes. Cependant on venoit de faire défense d'en ramasser, d'en lire ou d'en emporter; mais c'étoit trop tard ou pas assez surveillé, car je vis un particulier fourrer dans ses poches deux assez gros cartons de lettres originales. Je le suivis et lui demandai à jeter les yeux sur ces recueils, en lui promettant le secret, et je vis en les parcourant rapidement que ces lettres étoient relatives à l'affaire du Cardinal[1] et de Cagliostro. Quelle perte pour l'histoire que ces monumens si précieux, qui eussent éclairé les rois et les nations sur cette effroyable prison[2]!...

Puisque je suis à la Bastille et qu'il n'y a plus de danger à y être, je remonterai aux moyens que le peuple a pris pour se fortifier en s'emparant des armes des châteaux de Paris. Dimanche et lundi ne furent remplis que de brigandages, de pillages ; des malheureux sans patrie, sans amis étoient prêts à tout incendier, et les honnêtes gens trembloient. Dans la nuit du lundi ils s'assemblèrent, divisèrent la ville par quartiers et paroisses, et firent afficher que ceux qui ne viendroient pas se faire inscrire sur le registre de leur paroisse pour leur être distribué des armes et être enrégimentés seroient punis comme traîtres lorsqu'on les surprendroit dans les rues. Chacun, plus par zèle que par crainte, se présenta. On rejeta les domestiques et les gens sans domicile, à qui cependant on donna la cocarde. Les citoyens seuls et gens honnêtes furent reçus pour défendre la ville. La Basoche[3] fit à part son enrôlement en envoyant la liste de 3.000 personnes. On avoit beaucoup de gens et très peu d'armes; 2.000 hommes furent envoyés aux Invalides. Le gouverneur leur dit en riant: « Comment, mes amis, vous vouliez sans armes arracher celles de 3.000 braves soldats armés et de canons et de toutes pièces ! » Et il les laissa tout parcourir, tout enlever. Les chevaux qui se

1. A l'affaire du cardinal de Rohan et au procès du Collier.

2. Une grande quantité de documents furent sauvés et sont aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal. D'autres d'abord enlevés furent rendus, comme ceux pris par Beaumarchais et qu'il restitua (Cf. sa déclaration du 22 juillet, citée dans Chassin, t. III, p. 579-580, note). Mais beaucoup restèrent en la possession de particuliers et furent dispersés. C'est ainsi qu'on en a retrouvés jusqu'à Saint-Pétersbourg.

3. Les clercs du Palais, du Châtelet et des notaires.

Digitized by Google

trouvoient à l'Ecole Militaire servirent à traîner les canons que le peuple plaça à l'entrée des quais, des avenues, des principales rues. Les chefs de quartier, élus par le peuple, établirent pour le service militaire une garde de 40.000 hommes, distribués partout, arrêtant les voitures, les personnes, les étrangers, se saisissant des chevaux et ne permettant à personne de sortir de Paris. Abbés, financiers, bourgeois, parlementaires, tous arborèrent la cocarde pour se soustraire aux insultes. On porta de fortes gardes au Trésor royal, à la Caisse d'Escompte, au Bureau des lettres. On dissipa cet odieux Bureau des secrets qui est la Bastille de la pensée. M. d'Ogny[1] courut risque de la vie; le lieutenant de police[2] ne sauva la sienne qu'en se présentant à l'Hôtel de ville pour se démettre de ses fonctions.

De ce moment, il y eut une espèce d'ordre ; on pendit plusieurs brigands qui commettoient des vols. Mais cet ordre exercé par une multitude exaltée, défiante et sanguinaire, qui exécutoit à l'instant les malheureux qu'elle jugeoit coupables ou qu'elle soupçonnoit, fit trembler tout le monde. Chacun se renferma ; Paris ne fut plus que comme une citadelle occupée par des soldats.

Le mardi, on envoya prier le gouverneur de la Bastille de ne pas tirer sur la ville. Les envoyés se présentèrent avec le drapeau blanc ; on les laissa entrer. Mais le peuple, forçant le passage, s'introduisit; alors le pont-levis fut levé et le gouverneur, bien fondé à croire que l'on vouloit le surprendre, fit tirer sur ceux qui y étoient enfermés; il y en eut quatre ou cinq de tués et beaucoup de blessés. La place étoit gardée par 60 Invalides et une vingtaine de Suisses encore enfans. Le peuple qui entendit tirer devint furieux ; des échelles furent apportées ; des canons, dressés contre la porte, y firent brèche ; on brisa les chaînes du pont à coups de hache ; un garde françoise, tenant son épée entre les dents, s'élance sur le pont qui baissoit et fait effort pour le retenir. D'autres, grimpant sur les épaules les uns des autres pour s'élever à la hauteur de la porte, et malgré les coups de fusil, parviennent à faire tomber le pont. Alors tout fut forcé. Les officiers de la Bastille faits prisonniers, on pille, on brise, on jette tout par les fenêtres et on va au secours des prisonniers. Il ne s'en est trouvé que sept[3].

1. Claude-François-Marie Rigoley, baron d'Ogny, intendant général des postes aux lettres et aux chevaux.

2. Louis Thiroux de Crosne (1736-1794), dernier lieutenant général de police, de 1785 au 16 juillet 1789, où il se démit de sa charge entre les mains de Bailly.

3. On y trouva : Tavernier, complice de Damiens, détenu depuis le 4 avril 1759; le comte

Digitized by Google

Le gouverneur fut traîné sous les coups jusqu'à l'Hôtel de ville, mais il ne put pas y monter et le peuple l'acheva. Le sieur du Buqoy (*sic*)[1], dont on plaint le mérite et l'innocence, fut également massacré; deux autres officiers du fort furent livrés à la mort[2]. On pendit deux canonniers et trois porte-clefs. Les exécutions se faisoient à l'instant, sans examen et par le peuple. Le sieur de Montbarrey, commandant de l'Arsenal[3], fut entraîné à l'Hôtel de ville. On lui fit un crime de n'avoir pas livré les armes assez tôt et cinq cents voix le condamnèrent à la mort; il n'y échappa qu'en faisant valoir le mérite de son fils et en s'abaissant aux plus viles supplications[4]. M. de Flesselles étoit à l'Hôtel de ville, présidant le bureau. On lui montra sa lettre par laquelle il promettoit de faire rentrer les armes et la poudre à la Bastille. Ses amis le défendirent vivement et le bureau lui fit grâce. Le peuple le sut, et quatre jeunes gens montant et disant à M. de Flesselles qu'on veut lui parler, ses amis le retinrent; mais pressé et forcé, il sortit de la chambre, et sur l'escalier on lui tira un coup de pistolet qui le blessa. Il fut traîné sur la place et sa tête abattue à coups de hache. On l'exposa avec celle de M. de Launey, puis on les promena dans la ville. C'étoit le jour des grandes justices ; la terreur régnoit ; l'accusation de traître, bien ou mal fondée, étoit un arrêt de mort, et chacun craignoit pour soi pareille proscription, car il ne falloit qu'avoir un ennemi.

Le mercredi, ce sentiment régnoit encore et rendoit la ville déserte. Le jeudi, il y eut une vive alarme au château de Versailles. On aperçut par les lorgnettes toujours dressées 40 ou 50 personnes qui venoient à Versailles. Le bruit se répandit aussitôt que 60.000 hommes venoient investir le château, et le Roy envoya à l'assemblée des Etats pour les inviter à dépê-

de Whyte de Malleville, atteint de folie, à qui sa famille avait voulu éviter Charenton ; le comte de Solages, qui avait commis des crimes odieux méritant la mort ; enfin quatre faussaires incarcérés depuis le commencement de 1787 : Jean La Corrège, Jean Béchade, Jean-Antoine Pujade, et Bernard Laroche (F. Bournon, *La Bastille*, p. 193).

1. La lettre de Maillot ne nous est parvenue qu'en copie. Je crois bien qu'il y a ici une mauvaise lecture et qu'il s'agit de M. du Puget, qui d'ailleurs ne fut pas tué, comme on l'a vu plus haut, p. 59, note 1.

2. Antoine-Jérôme de Losme-Salbray, major de la Bastille et Pierre-Joseph Miray, aide-major. On peut ajouter à ces deux noms celui de Nicolas-Joseph Person, lieutenant de la compagnie des Invalides.

3. Alexandre-Marie-Léonor de Saint-Mauris, comte puis prince (du Saint-Empire) de Montbarrey, lieutenant général des armées du Roi. Il avait un logement aux Invalides depuis 1780.

4. Louis-Marie-François de Saint-Mauris, comte de Montbarrey (1756-1794), capitaine des Suisses de Monsieur, avait, en 1788, été du nombre des gentilshommes qui en Franche-Comté se prononcèrent le plus hautement pour la suppression des privilèges de la noblesse.

Digitized by Google

cher une seconde députation à Paris pour lui faire part qu'il s'y rendroit le lendemain, qu'il avoit écarté de sa personne ses ministres suspects et qu'il confioit à la Nation les soins du retour de M. Necker[1]. L'Assemblée députa à l'instant six personnes vers Paris pour tranquilliser les habitans par cette heureuse nouvelle[2]. Les députés nous dirent que l'Assemblée avoit nommé une députation de 140 personnes[3] pour accompagner le Roy et qu'elle enverroit plusieurs de l'ordre de la Noblesse, pour, avec ceux des Communes restés à Paris, recevoir le Roy au pied de l'escalier de l'Hôtel de ville. Cette disposition nous fit rester, M. de Chérières et moi. Ce jour-là, le comte d'Artois se jeta aux genoux du Roy pour lui demander son pardon des conseils violens et dangereux qu'il lui avoit donnés. Le Roy le reçut mal et lui ordonna de se retirer. On dit qu'il est parti pour Naples et que la Reine est allée passer quelques jours dans une maison royale. MM. de Broglie, de Villedeuil, de Breteuil et de Barentin furent renvoyés à l'instant. Le jour même, le Parlement députa vers le Roy pour lui porter son adresse de remerciemens de la séance royale qu'il avoit tenue et des sentimens de bonté et de justice qu'il avoit témoignés à son peuple. Il a été arrêté que cette adresse seroit communiquée à l'Assemblée. Le premier président[4], après s'être rendu auprès du Roy, envoya l'adresse à l'Assemblée. On trouva mauvais et indécent qu'il ne l'eût pas présentée lui-même. On délibéra de le mander ; plusieurs nobles furent de cet avis. M. d'Eprémesnil parla pour la première fois, et pour blâmer son chef. M. Fréteau[5], toujours sage, modéré et justement estimé, ramena les esprits, excusa la Compagnie sur ce mouvement de trouble qui ne permettoit pas d'observer les convenances et la bienséance ; enfin on se contenta de la lettre. Ce signe de vie que donnoit le Parlement dans cette occasion fut blâmé. On l'attribua à la frayeur et à la lâcheté. Dans cette séance, la Noblesse, environnée de périls, abjura toute réserve et ne fit plus qu'un corps avec les Communes. Les têtes coupées étoient de terribles instructions.

Nous passâmes une triste journée avec M. de Chérières, car nous faisons à Paris chambre et lit communs. Nous déplorions

1. *Cf. Archives parlementaires*, t. VIII, p. 244-245.

2. Non 6, mais 12 (*Ibid.*, p. 245).

3. Non 140, mais 100.

4. J.-B. Gaspard Bochard de Saron, premier président depuis le 6 février 1789.

5. Emmanuel-Marie-Michel-Philippe Fréteau de Saint-Just (1745-1794), conseiller au parlement de Paris, député de la noblesse pour le bailliage de Melun.

Digitized by Google

le sort de ce Roy, bon et honnête homme, mais trop foible pour ne pas être trompé; nous redoutions des attentats sur sa liberté, des scènes de violence, s'il se faisoit accompagner de la Reine ou de sa maison militaire; nous cachions notre indignation de la trame affreuse qu'exerçoit la démocratie présente. Nous vîmes assommer et massacrer un homme devant nos yeux par cette soldatesque; jamais on n'a pu nous dire son délit. Nous vîmes arrêter deux négocians de Bordeaux, banqueroutiers et intrigans à Paris, et deux heures après je vis porter deux têtes qu'on me dit être les leurs.

Enfin, vendredi, la ville présenta le spectacle intéressant d'un million de citoyens entassés sans tumulte, ne bougeant pas de leurs places, respectant leurs gardes; une armée immense, une jeunesse florissante, pleine d'énergie, distribuée par files; des canons bordant les quais, les ponts, les places. Le Roy arriva à une heure, seul et sans escorte; le peuple lui donna la sienne. Il n'entendit d'autres cris que ceux de: Vive la Nation! Devant l'Hôtel de ville il put voir un corps de 6.000 hommes, ayant en avant 8 pièces de canon, portant les étendards, vieux drapeaux et autres instrumens militaires enlevés à la Bastille et exposés en triomphe. A la descente de sa voiture, les officiers bourgeois (peut-être des cordonniers ou autres, car dans cette milice, sage à distribuer le rang, le marquis, l'officier sert sous son tailleur) le reçurent et le soutinrent par le bras. Notre députation fit la haie pour monter à l'Hôtel de ville. La salle est très petite, et le Roy eut peine à y pénétrer. Le prince de Beauvau[1] et un autre capitaine des Gardes faisoient les plus grands efforts pour empêcher le Roy d'être suffoqué. Il parvint à son trône. Les cris de: Vive le Roy! les chapeaux en l'air, le battement des mains lui firent connoître combien il étoit encore aimé. Il paraissoit fort ému. Le procureur du Roy de l'Hôtel de ville le harangua, et il entendit cette phrase insolente: « Vos prédécesseurs ont tenu la couronne par leur naissance et nous la donnons à vos vertus »[2]. M. de Lally-Tollendal se présenta pour parler; M. Bailly, notre ancien président, nommé par acclamation maire de la ville, fit les fonctions de chancelier, parla au Roy sans s'age-

1 Charles-Just, prince de Beauvau (1720-1793), maréchal de France, entra au Conseil du Roi, le 4 août 1789.

2. Ce n'est pas Ethis de Corny, mais Moreau de Saint-Méry, président de l'Assemblée des électeurs, qui prononça la phrase incriminée par Maillot. « Votre naissance, Sire, dit-il exactement, vous avoit destiné la couronne; mais aujourd'hui vous ne la devez qu'à vos vertus ». (Duveyrier, *Procès-verbal des séances et délibérations de l'Assemblée générale des électeurs de Paris*, 1790, t. II, p. 95).

Digitized by Google

nouiller et permit, au nom du Roy, à M. de Lally de pérorer.

Il ne remplit pas l'attente de l'assemblée. Il dit cependant de belles choses qui furent vivement applaudies. M. Bailly et quelques autres officiers de l'Hôtel de ville sortirent pour aller chercher une cocarde qu'ils présentèrent au Roy qui l'accepta. Elle fut mise à son chapeau, et les Parisiens en furent transportés. Mon cœur en saigna, car il n'y avoit là nulle délicatesse à abuser des circonstances pour humilier un Roy si bon et si confiant. M. Bailly dit, au nom du Roy, que Sa Majesté n'avoit jamais cessé de désirer le bonheur de son peuple, qu'elle trouveroit le sien dans l'amour de ses sujets, mais qu'elle demandoit que tout rentrât dans l'ancien ordre. Le Roy ne dit pas un mot, mais cette expression de sa volonté a satisfait l'assemblée. Je crois que son cœur étoit trop serré par tout ce qu'on venoit de dire. Il parut extrêmement ému : des larmes coulèrent de ses yeux. Il montra cependant un visage satisfait où la bonté et la douceur se peignoient. Il se mit sur le balcon pour se faire voir, et reçut l'hommage d'un peuple immense ; puis il repartit sur-le-champ.

Au sortir de l'assemblée, chacun nous demandoit : « Le Roy a-t-il signé la capitulation ? » Nous avions peine à faire comprendre que ce n'étoit pas là le mot, ni leur dessein de traiter en ennemi leur maître. Mais nous les rassurâmes en leur disant que le Roy avoit promis de faire tout ce qu'on pouvoit désirer pour le bonheur public et tout ce qu'on peut attendre d'un Roy bon et vertueux et aimant son peuple.

J'oubliois de dire que la Ville offrit au Roy une statue sous le nom de Restaurateur de la nation française.

MAILLOT.

Digitized by Google

V

LETTRES DU MARQUIS DE VERGENNES A M. DE BELLEJEANT

(14 JUILLET — 19 OCTOBRE 1789)

Notice. — Une fuite précipitée de Paris à la veille du 14 juillet. — La Garde nationale parisienne. — Désordres à Dijon et en Bourgogne. — M. Necker à l'Hôtel de ville. — Arrestation de M. de Besenval et de M. de la Vauguyon. — Meurtre de M. Chatelle, maire de Saint-Denis. — Nomination de nouveaux ministres. — Troubles à Paris et aux environs. — Acte d'indiscipline des Gardes du corps. — Saint-Huruge et son projet de marcher sur Versailles. — Le banquet des Gardes du corps. — Les journées des 5 et 6 octobre. — Le retour des femmes à Paris. — Entrée du Roi dans la capitale. — Départ de nombreux députés. — Les pensions de M. de Vergennes.

Jean Gravier, marquis de Vergennes, l'auteur des lettres qui suivent, était le frère de Charles Gravier, comte de Vergennes, le célèbre ministre des Affaires étrangères. Né à Dijon le 5 novembre 1718, il fut président de la Chambre des comptes de Bourgogne et de Bresse en 1742, et ambassadeur en Suisse de 1771 à 1788. Retiré de la diplomatie avec de considérables pensions [1], riche par ailleurs de sa fortune particulière, veuf de sa femme Jeanne-Claude Chevignard de Chavigny, morte en 1784, M. de Vergennes se résolut à partager les loisirs que lui faisait sa retraite entre ses domaines de Bourgogne et Paris, où habitait son fils aîné Charles-Bonaventure-François-Xavier Gravier de Vergennes, maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel, ancien intendant d'Auch, et où revenaient souvent son second fils Jean-Claude Gravier, baron de Vergennes, colonel du régiment de la Sarre en 1788, et ses deux filles Anne-Marie-Thérèse et Marie-Thérèse-Anne, mariées l'une à Louis Cachet, seigneur de Montézan, qui fut ministre du roi en Allemagne en 1777, l'autre à Louis-Paul, marquis de Ganay, seigneur de Visigneux, gouverneur d'Autun.

En juillet 1789, la Révolution trouva encore à Paris le marquis de Vergennes, et bien que fort effrayé par les premiers troubles, non seulement il n'émigra point, mais prétendit ne rien changer à l'existence qu'il venait de s'organiser. Pendant près de quatre ans, cet homme tenace y réussit.

Nous avons en effet dans un curieux document qui nous est parvenu de lui, — dans son livre de comptes régulièrement tenu de 1764 à 1792, — un moyen de le suivre pendant les années si troubles pour tant d'autres de la Révolution [2]. Or, ce registre nous prouve qu'arrivé à Paris en avril 1789, venant de Soleure, après un arrêt en Bourgogne, M. de Vergennes repartit pour ses terres en novembre 1789; que de retour dans la capitale en avril 1790, il la quitta pour gagner Vergennes en octobre

1. Voir plus loin, p. 99, note 1.

2. Archives nationales, T* 343

Digitized by Google

de la même année ; que rentré Paris en janvier 1791, en octobre encore il partait pour Dijon. L'année 1792 seule interrompt le cours si bien réglé de ces voyages. Rentré à Paris en février 1792, M. de Vergennes n'en devait pas ressortir.

On peut s'étonner de l'apparente tranquillité de cette vie en pleine Révolution. Il faut le dire, le marquis prit quelque peine à se l'assurer. Au gré de certains, lui et son fils aîné purent paraître « donner dans la Révolution ». Charles de Vergennes avait été, dès le 25 juillet 1789, élu membre de l'Assemblée des représentants de la Commune provisoire ; le 5 août il était nommé vice-président du Comité provisoire de police de la ville ; démissionnaire le 31 août, il était choisi comme capitaine de la garde nationale du district de Saint-Magloire, devenait ensuite membre de la Commune constitutionnelle en 1790, et enfin administrateur du département en 1791 [1]. Quant au père, il est amusant de suivre dans ce livre de comptes dont je parlais tout à l'heure ou dans sa correspondance les traces de sa bonne volonté à accepter les idées nouvelles, et à se persuader que quelques concessions faites à propos devaient le mettre à l'abri de l'orage lui et sa fortune [2].

Mais celle-ci était précisément trop considérable [3] pour ne point exciter de convoitises, et en fait c'est à la bourse d'abord que fut frappé M. de Vergennes.

Au commencement de 1793, on l'inscrit sur la liste des émigrés. La manœuvre était courante : on en voulait beaucoup moins à l'homme qu'aux biens aussitôt mis sous séquestre. Péniblement notre aristocrate en obtient la levée, se déclarant « bon citoyen et zélé patriote » [4]. Mais à peine le père est-il hors d'affaire, que vient le tour du fils. Charles de Vergennes se voit confisquer les biens acquis par lui à Cluny, en 1791. Là encore toutefois, les Vergennes obtiennent gain de cause. Le 5 pluviôse an II, la Convention prononce l'annulation de la saisie en félicitant le citoyen Gravier dit Vergennes, des services tant civils que militaires qu'il a rendus depuis 1789 [5].

Ni le père, ni le fils ne purent défendre aussi bien leur vie que leur fortune. Un mois après s'être vu délivrer par la Convention le glorieux témoignage de civisme que j'ai dit, Charles de Vergennes était arrêté avec son père. Ils restèrent emprisonnés jusqu'en thermidor. Le 5 de ce mois, ils comparaissaient devant le tribunal révolutionnaire. L'acte d'accusation fut accablant pour eux. « Vergennes, père et fils, y était-il dit, ont toujours été les instrumens serviles du tyran et de son comité autrichien, et n'ont paru se couvrir du masque du patriotisme que pour diriger dans les places qu'ils occupoient la Révolution au profit du despotisme et de la tyrannie ». Et plus accablant encore dans ses considérants, le jugement du 6 thermidor an II condamnait à la peine de mort « Jean Gravier dit Vergennes, ex-comte, âgé de 75 ans et Charles Gravier dit Vergennes, âgé de 42, comme convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple et d'avoir conspiré contre sa souveraineté, en entretenant des intelligences et correspondances avec les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur de la

1. Voir plus loin, p. 80-81, la note relative à Charles de Vergennes.

2. Voir plus haut, *Introduction*, p. XXXI.

3. Elle était en 1789 de 138.114 livres de rentes qui se réduisent en 1790 à 77.914 livres en 1791 à 58.890 livres, pour remonter péniblement en 1792 à 68.722 livres (Arch. nat., T[e] 345)

4. Archives nationales, F[7]5015, doss. Gravier de Vergennes.

5. *Ibid.*, F[7]5596, doss. Gravier de Vergennes.

Digitized by Google

République, en leur fournissant des secours en hommes et en argent..., en participant aux complots tramés et aux assassinats du tyran et de sa femme contre le peuple françois, notamment dans les journées du 28 février 1791, et 10 août 1792, en conspirant dans la maison d'arrêt de Saint-Lazare à l'effet de s'évader et ensuite dissoudre par le meurtre et l'assassinat des représentans du peuple le gouvernement républicain et rétablir la royauté ». Le même jour, 6 thermidor, le marquis de Vergennes et son fils montaient à l'échafaud [1].

M. de Bellejeant, à qui sont adressées les lettres de M. de Vergennes, avait pris, lui, de bonne heure un parti plus sûr que son correspondant ; il avait émigré ; et c'est dans les papiers saisis à son domicile après sa fuite que j'ai retrouvé ces lettres.

Jean Pourcher, seigneur de Bellejeant, né vers 1737, semble avoir été pour les Vergennes une sorte de parent pauvre, auquel le marquis avait confié l'administration de son domaine de Vergennes. Il était fils de Théodore Pourcher de Bellejeant, président à la Chambre des comptes et cour des aides de Dôle, et se qualifiait d'inspecteur des mines. Mais il paraît avoir fait un assez ordinaire mariage, en s'unissant, en 1774, avec la fille d'un marchand drapier de la rue du Fouarre, à Paris, Louise Dubois de Meaux [2]. Pourtant la famille Vergennes ne le renia jamais et l'on verra par les lettres ci-dessous que le marquis le traitait avec la plus affectueuse familiarité. Il m'a été impossible de savoir ce que devint ce Bellejeant.

1. — *Du marquis de Vergennes à M. de Bellejeant.*

(Arch. nat., T. 521[6]).

Croissy, le 14 juillet 1789.

Dans quelles transes, mon cher ami, nous a trouvés votre épître du 10. Le renvoi de M. Necker, parti pour Genève le 11 à 11 heures du soir, et le changement de presque tout le ministère [3] a mis le lendemain tout le vil peuple de Paris en armes. On s'est fusillé le soir avec les troupes à la place de Louis XV [4], et les balles sont venues et quelques coups de pistolet jusque dans les Tuileries où nous étions mes fils et moi à promener avec plus de mille personnes comme il faut, les spectacles ayant été fermés. Pour éviter des avanies, mon carrosse renvoyé à vide, nous avons marché trois heures d'une rue à l'autre, pour parvenir, vers 11 heures, à notre hôtel sans accident. Toute la nuit le train a duré, et le désordre poussé si loin dans

1. Archives nationales, F[7]5015.
2. *Ibid.*, T 521[1-2].
3. Voir plus haut, p. 51.
4. Voir plus haut, p. 51, 52, 65.

Digitized by Google

tous les quartiers surtout le nôtre au centre de la ville, après quasi toutes les barrières forcées et brûlées, que nous avons jugé prudent de sortir hier 13, à 11 heures du matin, de notre hôtel, à pied, par une grande pluie pour nous rendre chez Chanorier[1], et de là dans deux fiacres sans laquais venir à Croissy[2], même sans malencontre sous ce modeste équipage, laissant nos gens faire des paquets pour venir nous joindre avec nos voitures le soir, ce qui s'est effectué sans accident.

Le tocsin sonné dans toutes les paroisses et la populace armée voulant piller partout, les bons bourgeois de Paris ont pris le parti de se réunir dans chaque quartier pour le salut de leurs propriétés, et malheureusement dans le nôtre ont pris la maison vide de mon fils[3] pour corps de garde et quartier de ralliement, en assurant qu'il n'y seroit rien dérangé. Même procédé dans toutes les rues, et patrouille exacte de leur part, ayant exigé que les rues s'illuminassent pour prévenir désordre et feu. Voilà où les choses en sont, mon cher Bellejeant, et mon fils ira demain prier ces messieurs de choisir un autre lieu et dire au lieutenant de police[4] de lui faire rendre l'usage de sa maison, où nous ne retournerons pourtant que lorsqu'il y aura sûreté. Quel moment et quelle crise, dont les châteaux voisins et les provinces éprouveront peut-être à leur tour le triste fléau ! On a voulu piller le Palais-Bourbon, heureusement démeublé. Beaucoup de gens ont été tués et quelques soldats dans le trouble. Versailles est en mesure de défense avec canons et troupes. Le danger est qu'on en fasse usage contre Paris en armes. Qui peut prévoir dès lors comment ceci finira ? Vous savez le baron de Breteuil chef du conseil des finances ; M. de la Vauguyon, à la place de M. de Montmorin ; le maréchal de Broglie, ministre de la Guerre et généralissime des troupes au nombre de 35 à 40 mille hommes. Les Etats généraux continuent leurs séances, mais non sans inquiétude. Plaignez, mon cher ami, des gens hors de leurs foyers et très désireux d'y rentrer lorsqu'ils le pourront en sûreté, les campagnes devant être plus menacées encore par cette populace effrénée et en armes, si l'on parvient à l'éliminer de Paris. Sans argent, sans confiance et le pain rare et cher, que de plaies à la fois !

1. J'ignore ce qu'était ce M. Jean Chanorier, dont je n'ai pu retrouver que le prénom (Arch. nat., T. 1684, n° 1298).

2. Croissy (Seine-et-Oise).

3. Charles Gravier de Vergennes habitait rue Neuve-Saint-Eustache, n° 4.

4. Louis Thiroux de Crosne. Voir plus haut, p. 71, n° 2.

Digitized by Google

Ma belle-fille en est malade [1]. On ne reçoit partout que des billets de la Caisse d'Escompte...

Benoist voulait partir ; on l'a enrôlé comme les laquais dans toutes les maisons pour la garde bourgeoise. Je doute qu'il puisse échapper. Le frotteur de mon fils, laissé seul là-bas avec Legendre et le portier, est dans le même cas. Voyez quels excès !...

Mille choses tendres, mon cher ami...

2. — *Du même au même.*

(*Ibid.*).

Paris, 27 juillet 1789.

... Nous sommes rentrés ici avant-hier au soir, mon cher Bellejeant, après les catastrophes dont il faut espérer que la source est tarie. Nous avons passé treize jours chez le bon Chanorier dans un moment affreux, et je désire que les lettres que je vous ai écrites et à la bonne Guitte aient passé dans les intervalles, chose douteuse encore, pour vous rassurer sur notre éclipse d'une ville dont le désordre prolongé auroit eu les plus terribles conséquences. Heureusement, les 60 districts électoraux des députés pour les Etats généraux ont formé en trente-six heures une milice bourgeoise de 80.000 âmes [2], à laquelle on doit la sûreté individuelle qui a bientôt suivi, hors quelques têtes proscrites qu'elle n'a pu même sauver des mains de la populace effrénée. Je vois que cet esprit s'est propagé partout et que Dijon en a même dévoué quatre ou cinq qu'heureusement on croit à l'abri de cette fureur populaire... Est-il vrai que M. de Gouvernet [3], bousculé dans l'émeute, ait demandé sa démission ? Offrez-lui de très humbles hommages de ma part et à tout ce qui se souvient de moi...

Mon fils, élu depuis douze jours président de son district [4] et

1. Elisabeth-Adélaïde-Françoise Bastard avait épousé, le 13 juillet 1778, Charles Gravier de Vergennes, fils aîné de Jean Gravier de Vergennes.

2. C'est Nicolas de Bonneville, littérateur et journaliste (1760-1828), qui, le 25 juin 1789, avait déposé sur le bureau des Electeurs, assemblés dans la salle du Musée, une motion sur la Garde bourgeoise. Les Electeurs avaient demandé sa constitution à l'Assemblée nationale par arrêté du 11 juillet. L'Assemblée l'avait demandée au Roi. Elle se leva spontanément les 12 et 13 juillet et fut primitivement réglementée par arrêté du Comité permanent de l'Hôtel de ville du 13 juillet (Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 474-489, 497-499).

3. Philippe-Antoine-Gabriel-Victor de la Tour-du-Pin de Gouvernet (1723-1794), lieutenant général en Bourgogne.

4. Charles-Bonaventure-François-Xavier Gravier de Vergennes, né en 1751, guillotiné en

Digitized by Google

passant six heures chaque jour à l'Hôtel de ville, sans se dispenser de monter ses gardes, ainsi que tous nos gens, a eu le corps de garde chez lui jusqu'à notre arrivée. Il est chéri des Bailly, La Fayette et tous les chefs, comme de toute la bourgeoisie. Des patrouilles régulières jour et nuit rendent Paris assez calme, et je vais chaque soir aux spectacles pour dissiper les idées lugubres du temps et mes vapeurs que les jus d'herbe et la campagne ont un peu soulagées. Nous avons pour surcroît des temps horribles ; mais le pain est diminué d'un sol, et les subsistances abondent ici, comme les armes. On y attend M. Necker jeudi 30 au plus tard. Il a trouvé à Bâle la Polignac [1]. La duchesse a été le voir, et leur rôle contraste terriblement. Deux cent mille âmes au moins sont sorties de Paris. Ma belle-fille va sous quatre jours..... à Champlâtreux [2], où j'irai la rechercher le 10 août, et de là nous irons passer quinze jours à Croissy... Adieu.

3. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, 31 juillet 1789.

Que je suis oppressé, mon cher Bellejeant, des excès auxquels s'est porté à Dijon le peuple vis-à-vis de M. de Gouvernet et tous les honnêtes citoyens. Presque toutes les villes de France se sont émues à l'instar de la capitale, dont l'effervescence se tempère chaque jour par la surveillante activité de la milice bourgeoise, qui s'étend sur les campagnes menacées même à plusieurs lieues à la ronde et partout où on annonce des troubles qui ne se vérifient pas.

M. Necker, de retour de Versailles du 28 au soir, s'est

1794, fut sous l'ancien régime conseiller au parlement de Bourgogne, maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel, intendant d'Auch. Elu le 25 juillet, membre de l'Assemblée des représentants de la Commune provisoire pour le district de Saint-Magloire, il était le 5 août vice président du Comité provisoire de police, sûreté et tranquillité de la Ville. Démissionnaire de ces fonctions le 31 août, il fut nommé capitaine de la 2e compagnie du bataillon de la garde nationale de Saint-Magloire, puis choisi le 17 novembre pour l'un des 8 membres du Tribunal municipal de police. Il fit enfin partie, comme notable, de la Commune dite constitutionnelle du 9 octobre 1790, et démissionna le 17 février 1791 ayant été nommé administrateur du département le 31 janvier. (Sigismond Lacroix, *Actes de la Commune*, t. I, p. 8, 415, 632-633 ; II, p. 655-656 ; Robinet, *Personnel administratif de Paris sous la Révolution*, t. I, p. 526-527).

1. Yolande-Martine-Gabrielle de Polastron, duchesse de Polignac (1749-1793), avait émigré dès le 16 juillet.

2. Champlâtreux (commune d'Epinay-Champlâtreux, Seine-et-Oise).

Digitized by Google

rendu, le 29, aux Etats généraux, ne prêchant que l'union et la paix, et vint, hier 30, à midi, à l'Hôtel de ville[1], où dans son discours sublime peignant les malheurs de la France, il a prêché l'oubli de tous les maux et le pardon de tous les proscrits, dont le retour et la sécurité devoit être le premier objet de sollicitude dans une nation généreuse, promettant à ce prix tous ses soins et le dévouement le plus entier jusqu'à son dernier soupir, d'après les bontés du Roy, dont il a fait le plus bel éloge, au point d'attendrir tout l'auditoire. S'étant montré ensuite à la fenêtre dans une autre pièce avec M. de Saint-Priest[2], qui l'avoit accompagné dans sa voiture, M. de Clermont-Tonnerre[3], un des quatre députés d'escorte, proposa aux bureaux réunis de la Ville l'arrêté ci-joint[4] unanimement adopté, et à la suite duquel tout Paris illumina hier soir.

Comme le foyer du Palais-Royal n'en est pas aussi content, les proscrits feront bien de ne pas presser leur retour. Mon fils au surplus, à la suite de sa présidence, qui le tenoit neuf heures chaque jour à l'Hôtel de ville, a été élu chef pour huit jours du bureau de la police[5], où il a passé toute la nuit du 29 au 30 ; rentré chez lui à 6 heures, pour mettre les pieds dans l'eau, il y retourna à 8 et y passa toute la journée d'hier. Son zèle et la confiance qu'on lui marque le feront tomber malade. J'espère qu'à la gêne près de ne pas laisser sortir de la ville, nos compatriotes s'abstiendront de tous excès et feront renaître même l'ordre et le calme le plus parfait, à l'exemple de la capitale qui aura bientôt un corps de 6.000 hommes enrégimentés, soudoyés et en uniformes pour sa police, outre 20 ou 24.000 bourgeois enregistrés, armés et prêts à s'y joindre en cas d'alarmes.

Ma santé va mieux, et je vais très souvent aux spectacles bien suivis et très calmes en ce moment...

Nous espérons qu'il y aura beaucoup à rabattre sur les excès de Luxeuil et partout. Le baron de Besenval et M. de Guiche[6], saisis entre Nogent et Provins[7] par les paysans, ont eu à

1. Voir le *Procès-verbal de l'Assemblée générale des électeurs* par Duveyrier, t. III, p. 506-523.

2. Rappelé au ministère après le 14 juillet.

3. Voir plus haut, p. 56, n. 5.

4. Cf. l'arrêté de l'Assemblée générale des électeurs, et l'arrêté des représentants de la Commune à ce sujet, dans Chassin, *op. cit.*, p. 659 et 661.

5. Voir plus haut, p. 80, note 4, la note sur Charles de Vergennes.

6. Antoine-Louis-Marie de Gramont, duc de Guiche (1755-1836), capitaine d'une des compagnies des Gardes du corps. Je n'ai retrouvé nulle part confirmation de son arrestation avec Besenval.

7. A Villenauxe (canton de Bray, arr. de Provins, Seine-et-Marne).

Digitized by Google

M. Necker qui passoit l'obligation d'être gardés sans mutilations[1]. Paris a envoyé un détachement pour les ramener et délivrer de tout malencontre. Telle est la police actuelle. La nuit passée par mon fils avoit cet objet.

Adieu.

4. — *Du même au même.*

(*Ibid.*).

Paris, 2 août 1789.

Le retour, mon cher Bellejeant, du calme dans la ville de Dijon, annoncé par votre lettre du 28 juillet, à laquelle je réponds, me fait le plus grand plaisir. Je me flatte qu'à Vergennes mes papiers ne courent aucun risque, étant aimé de mes justiciables. Et qu'en pourroit-on faire, où les mettre même sans qu'ils s'en aperçussent? C'est une chance à courir en ne disant rien...

Ci-joint, mon cher ami, le beau discours de M. Necker à l'Hôtel de ville et le généreux arrêté que le Palais-Royal n'a pas voulu ratifier, en sorte que les districts l'ont contredit le 31[2] et fait décider que les détenus, à commencer par le Besenval, qu'on garde à Bric-Comte-Robert[3] pour ne pas l'exposer à la fureur du peuple et des Gardes suisses même qui vouloient en faire justice, seroient soumis à un jugement légal. A la bonne heure, ils auront le temps de s'ennuyer! M. de la Vauguyon et son fils[4] arrêtés au Havre[5] doivent être conduits ici à même fin. On en veut à tout ce qui a l'air de fuir avec passeports du Roy, si ceux de la ville n'y sont joints. Mon fils est écrasé de ses séances et des détails de sa police à la ville. Le trouble actuel me donne peu de facilité pour retrouver une

1. Il intercéda pour Besenval à sa réception à l'Hôtel de ville.

2. Il y avait eu, je l'ai dit, deux décisions en faveur de l'amnistie : la première prise par l'Assemblée des électeurs, la seconde par l'Assemblée des représentants de la Commune. Le district de l'Oratoire avait le premier protesté contre cette clémence. « Le district de l'Oratoire instruit par son député au Bureau militaire que dans l'assemblée des électeurs il avoit été prononcé une amnistie en faveur des criminels de lèse-nation, l'Assemblée a arrêté que cette amnistie n'étoit nullement en la puissance des électeurs, ni même en celle des représentants de la Commune de Paris. » Les districts de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, des Petits-Pères, des Blancs-Manteaux, etc., joignirent de même leur protestation à celle de l'Oratoire (Sigismond Lacroix, *op. cit.*, t. I, p. 58-59).

3. Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

4. Paul-Maximilien-Casimir de Quélen de Stuer de Caussade de la Vauguyon, prince de Carency (1768-1824), fils aîné du duc de la Vauguyon.

5. Le duc de la Vauguyon avait été arrêté le 26 juillet au Havre, porteur d'un passeport au nom de Chevalier, négociant, au moment où il allait en demander un autre pour son fils. (*Arch. parl.*, t. VIII, p. 314).

Digitized by Google

boîte d'or qu'on m'a pincée, vendredi 31, au sortir de l'Opéra! C'est la première piperie qu'on m'ait faite en ce genre.

Mille choses tendres.....

5. — *Du même au même.*

Paris, 5 août 1789.

Rien de nouveau, mon cher ami. Des Etats généraux divisés et qui dans la crise actuelle s'appesantissent sur des dissertations métaphysiques des droits de l'homme et craignent de pourvoir aux excès causés par la témérité du peuple! Avant-hier le maire de Saint-Denis a eu le col coupé par la cruauté des femmes du lieu qui vouloient qu'il fixât le pain à 2 sols 6 deniers la livre, et après y avoir été contraint, ont dit qu'il n'en avoit pas le pouvoir et l'ont tué dans un clocher [1]. Six autres

1. Voici sur l'assassinat de Chatelle, et non Châtel, lieutenant de maire à Saint-Denis une curieuse pièce que je crois inédite. C'est un rapport de M. Gaspard de Schonen, commandant de la garde nationale de Saint-Denis, au procureur du Roi au Châtelet, du 5 août 1789. Chatelle fut tué le 2 août.

« Moi, major du 4e régiment provincial d'état-major, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel commandant la garde nationale de la ville de Saint-Denis; étant revenu le 2 de ce mois, vers 11 heures du soir, de l'hôtel de ville de Paris, je trouvai à l'entrée de la rue de Paris environ 40 hommes attroupés, dont plusieurs en habits militaires, armés d'épées, de sabres, de baïonnettes, de bâtons et de quelques fusils. Je leur représentai qu'il étoit contre le bon ordre et la police d'être si tard et surtout si nombreux dans les rues; je les priai de se retirer chez eux. Ils me répondirent : « Nous allons nous « retirer tranquillement; nous vous reconduirons chez vous, et vous n'entendrez demain rien « contre nous »; et ils réitérèrent d'eux-mêmes : « Nous allons nous retirer! » On n'avoit pas fait battre la générale et il étoit alors trop tard, ne sachant pas où trouver un tambour.

« A peine à table avec ma famille, qui m'avoit attendu pour souper, plusieurs citoyens, parmi lesquels, M. Martin, du *Grand-Cerf*, entrent pour me dire que cet attroupement grossit sur la place Pannetière, et qu'il en veut au sieur Chatelle, lieutenant de maire. J'y cours. On se presse déjà d'entrer au presbytère des Trois-Patrons, où le sieur Chatelle s'est réfugié. La rue étoit pleine d'hommes et de femmes; beaucoup de curieux; point de défenseurs. Je fends la presse. Arrivé à la porte, défendue par des hommes armés et en uniforme, ils me laissent entrer moitié gré, moitié force. M. Martin, ce généreux citoyen, me suit au milieu de ces furieux. Je me retourne sur la porte vers la multitude, je leur fais signe des mains. Ils font silence. Je leur dis que les officiers municipaux touchés de leur misère s'occupent du bien des citoyens, qu'arrivant moi-même à l'instant de l'hôtel de ville de Paris, où je venois de plaider leur cause, je me portois au milieu d'eux autant pour l'amour d'eux-mêmes et pour leur propre sûreté, que pour leur demander le sieur Chatelle, leur concitoyen; que s'ils le croyoient coupable, je m'engagerai à le faire mettre en prison ou à le conduire avec eux à l'hôtel de ville de Paris. Tous, d'une voix unanime, répondirent : « Nous le mettons sous votre sauvegarde et nous le conduirons à Paris! » Cependant ils montent au clocher de la paroisse, moi avec eux, pour rassurer la victime qui avoit décélé sa retraite en faisant heurter dans l'obscurité le battant contre la cloche. On descend; je soutiens M. Chatelle par-dessous le bras; vingt chandelles éclairent cette marche horrible. On s'arrête sur la place Pannetière; des clamours impatientes demandent la victime dans un cercle renforcé d'environ 200 hommes et presqu'autant de femmes. Je parle, je conjure, je fais valoir leur parole, ma sauvegarde, leur propre intérêt; je me jette à leurs pieds. Ceux qui m'entendent sont émus, plusieurs versent des larmes; un caporal du régiment de Provence, esclave et chef de sa troupe, semble s'attendrir, se trouve mal, il chancelle, il s'incline, il s'appuie sur moi, ses larmes tombent sur mon visage; les plus éloignés de ces furieux n'entendant rien s'obstinent. Le caporal me relève, et comme honteux d'un

Digitized by Google

officiers municipaux du lieu menacés du même sort y ont échappé par les efforts d'une forte garde envoyée de Paris. La nuit suivante, mon fils, qui la passoit pour sa police à l'Hôtel de ville, a sauvé un homme de la corde, où on l'attachoit déjà, en l'envoyant en prison.....

Hier, le Roy écrivit une lettre charmante aux Etats généraux en leur annonçant pour marque de sa confiance le choix qu'il venoit de faire des nouveaux ministres dans leur sein et tous du bon parti[1], savoir : l'archevêque de Bordeaux, garde des sceaux; celui de Vienne, à la feuille des bénéfices; le prince de Beauveau, au Conseil, et M. de la Tour-du-Pin, à la Guerre[2]. Faites mon compliment et bien des hommages à M. de Gourvernet qui obtiendra bientôt le congé que Mme de Gouvernet[3] m'a dit qu'il sollicitoit à cor et à cri. Ses épreuves ont été fortes, mais tout paroît calme à Dijon. Puisse mon modeste Vergennes échapper aux brigands et brûlures désastreuses de presque toutes les provinces !

Je vais vendredi 7 à Versailles pour voir Hennin[4], mon

sentiment généreux, il me dit avec fureur : « Retirez-vous, retirez-vous pour vous-même ! » Plusieurs personnes m'arrachent de là, on entraîne la victime vers la rue de Paris. Déjà derrière la multitude, je la suivois à grands pas avec M. Martin. Mais la place se rétrécissant en entonnoir, nous ne pûmes plus pénétrer à travers cette masse d'assassins. Alors, avec surprise, j'aperçois derrière moi ma cuisinière, qui m'avoit suivi dans cette émeute populaire, en recommandant sans cesse la vie de son maître en habit rouge a tous ceux qui l'entouroient. Je vis aussi le sieur Doligé que je ne connoissois pas et qui m'avoit suivi pour me défendre.

« Chemin faisant, M. Martin propose un cabriolet et se détache pour le faire préparer et pour y faire monter M. Chatelle. Pendant qu'on attelle, j'entre un instant chez moi (c'étoit le chemin) pour dire à ma femme : « Je vais à Paris avec M. Chatelle ». J'attends avec M. Martin le cabriolet chez le sieur Coiffier, épicier vis-à-vis les Carmélites. Déjà il n'étoit plus temps. La victime avoit reçu la mort à la porte de Paris en face du corps de garde. Il étoit alors minuit. Je rentrai chez moi, mais n'ayant point de repos, j'en sortis à 1 heure et demie environ pour observer les meurtriers et pour m'opposer autant qu'il seroit en moi à de nouveaux malheurs. Ma cuisinière me suivit encore. Nous passâmes deux ou trois fois à côté d'eux dans les rues sans qu'ils prissent garde à nous ; ils avoient toujours des chandelles allumées et n'étoient alors guère plus de vingt. Je ne rentrai chez moi que vers 3 heures du matin.

« J'ai cru ce récit nécessaire pour faire connoître que depuis 11 heures jusqu'à minuit que j'ai vu passer et circuler autour de moi ces malheureux, dont beaucoup m'ont parlé, et depuis 1 heure et demie jusqu'à 3 que je les ai rencontrés deux à trois fois dans les rues, il ne s'est présenté à mes regards que des figures étrangères, des hommes en uniforme, et que je n'ai reconnu aucun visage de la ville de Saint-Denis. Ma cuisinière nommée Thérèse Bouteil, du village d'Ezanville, depuis huit ans à mon service sans aucun reproche et qui s'étoit attachée à mes pas, assure aussi par mon organe, ne sachant point écrire, qu'elle n'a reconnu personne de la ville de Saint-Denis et que toutes ces figures lui ont paru étrangères. C'est un hommage que je rends pour elle et pour moi à la vérité et que je signe en homme d'honneur de mon nom et de mes armes. — A Saint-Denis en France, le 5 août 1789. De Schonen. » (Archives nationales, D XXIXA, 69, dossier Saint-Denis).

1. Voir cette lettre dans les *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 341.

2. Jean-Frédéric de la Tour-du-Pin de Gouvernet (1727-1794), député à l'Assemblée nationale, ministre de la Guerre d'août 1789 à novembre 1790.

3. Philippe-Antoine-Gabriel-Victor de la Tour-du-Pin de Gouvernet (voir plus haut, p. 80, note 3), avait épousé en 1748 Jeanne-Madeleine Bertin, dame de Méréville, fille du trésorier général Pierre-Nicolas Bertin.

4. Pierre-Michel Hennin (1728-1807), premier commis des Affaires étrangères.

Digitized by Google

ministre[1] et les autres. Je chercherai surtout les archevêques pour l'abbé Thomas. Le mal est que je ne connois du tout point celui de Vienne.

Le Besenval est toujours détenu avec égard et soin à Brie-Comte-Robert. Les officiers municipaux en sont garants sur leur tête et 800 hommes le gardent. Hier 200 voitures de farine entrant dans Paris par la porte Saint-Denis tinrent une demi-heure en panne toute la débâcle de l'Opéra.....

Je vous embrasse bien tendrement.....

6. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, 10 août 1789.

... Sans doute, mon bon ami, j'approuve votre dessein de vous rendre avec mes chevaux, cocher et un laquais à Vergennes pour en imposer et diriger mes habitans avec le sens et la douceur qui persuadent si bien. Sans doute il faut leur porter des cocardes encourageantes. Je dois avoir au château trois ou quatre fusils, je ne sais en quel ordre, et mon baril de poudre qui ne peut être mieux employé qu'à cette chasse. Mes paysans ont presque tous des armes que je leur ai laissées sans gêne et contrariété. Tournus et les villages voisins parlent de nous secourir au besoin. Nul doute que dans ce cas vous n'obteniez un passeport de Dijon où le calme semble bien établi. Vous avez donc carte blanche et pour le mieux. Pour moi j'ai peu de regret à ma boîte, si j'en suis quitte pour cela. J'y ai suppléé par une d'un louis. Le trouble est toujours semé et continue à Paris, où le Palais-Royal, soldé et craint, domine. Mon fils s'échine à la ville en citoyen et y jouit d'assez de considération pour avoir déjà sauvé quatre hommes de la corde en pérorant. Les ministres nouveaux, que j'ai vus, lui en savent grand gré ainsi que les chefs de l'Hôtel de ville...

Le Crosne[2] a donné sa démission et s'est mis à couvert sans qu'on sache où. Tant de gens aussi purs que lui mais en place ont fait de même! Le d'Eprémesnil, revenu le 8[3], parle ce matin à l'Assemblée nationale qui a voté un emprunt de 30 millions à

1. M. de Montmorin. Voir plus haut, p. 27, n. 1
2. Voir plus haut, p. 71. n. 2.
3. D'Angleterre où il était depuis le 14 juillet.

Digitized by Google

4 1/2 sans retenue[1]. Il sera long à remplir à ces conditions, et le besoin est imminent. M. Necker ne se dégoûtera pas avec un ministère tout à lui.....

Je vous embrasse, cher Bellejeant.....

P.-S. — Les Etats généraux ne songent point à quitter Versailles. Tout le monde chasse partout, dans les Plaisirs du Roy même. Quelle licence !

7. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, 13 août 1789.

Quelque rassurant, mon cher ami, que soit Gauthey sur le sort de nos archives, je voudrois que l'abbé Thomas eût rempli une seconde fois son projet de les mettre en sûreté, puisque c'est l'affaire de peu de temps..... Ce qui augmente mes craintes à cet égard, c'est la brûlure par leurs paysans de tous les titres des Montézan dans leurs deux terres de Dampierre[2] et de Garnerans[3]. Quelle crise partout ! Enfin le parlement de Paris vient d'attribuer au grand prévôt[4] la faculté de juger nos brigands détenus ici en si grand nombre qu'on craint d'y voir naître la peste, si la corde ne les éclaircit point. Mon fils s'y donne une peine horrible et ne revient plus de la Ville qu'à 2 ou 3 heures du matin.

Les Cantons suisses réclament le Besenval pour le juger. Tous les Gardes suisses quittent Versailles et leurs casernes pour se rendre à la Ville qui n'en veut pas par politique pour les traités et faute de moyens, sa garde de 6.000 soldats étant à peu près complète, mais non encore en activité par les lentes et tumultueuses délibérations des districts, dont, sur 60, 54 sont pourtant d'accord[5]. Pendant ce temps l'Assemblée nationale sape noblesse et clergé. On doute que les provinces rati-

1. Dans la séance du 8 août (*Arch. parl.*, t. VIII, p. 371).

2. Peut-être Dampierre-en-Bresse (Saône-et-Loire).

3. Garnerans (Ain).

4. Anne-Gabriel-Henry Bernard, marquis de Boulainvilliers, conseiller du Roi, prévôt de la ville, prévôté et vicomté de Paris depuis 1776.

5. Sur 60 districts, 43 seulement avaient adopté sans restrictions le règlement provisoire d'organisation de la Garde nationale. (S. Lacroix, *Actes de la Commune*, t. I, p. 126-128, 134.)

Digitized by Google

fient cette œuvre destructive de tous états. Gare qu'il n'en résulte une guerre civile!

On prétend que les Alsaciens ont voulu faire le train dans le canton de Bâle et chez notre bon canton de Porentruy. Mais Soleure, Lucerne, etc... se sont ligués pour les défendre. Quel délire !

On disoit hier soir que les Anglois avoient chassé le Calonne[1] et remis à Calais, qui le conduit à Paris par Abbeville, où il étoit détenu aux ordres de la ville de Paris qu'on attend. Il courra grand risque, si on l'y amène.

On pense que le Roy désire le régiment du Roy pour sa garde d'après la défection des Gardes françoises et suisses, mais qu'il n'ose le faire venir contre le gré de l'Assemblée nationale et des bourgeois de Versailles.....

Je vous embrasse, mon cher Bellejeant.....

P.-S. — Notre départ du 15 pour Croissy est encore incertain par le trouble que la Basoche[2] met dans le Vésinet, au nombre de 2 ou 3.000, pour la déprédation de la chasse. Leurs têtes échauffées pourroient faire pis aux châteaux voisins. On est assez sûr à Paris. Quelle crise partout!

On dit le comte d'Artois malade.

P.-S. du 14. — Mon fils a été quinze heures entières à la ville et à jeun crainte de poison. Quelques districts se battent à coups de baïonnettes, voulant tous être officiers. Nous allons demain soir à Croissy sans lui.

8. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Croissy, 17 août 1789.

Vos lettres, mon cher Bellejeant, des 9, 11, 12 de ce mois me sont parvenues toutes, avec celles incluses de l'abbé Thomas, au moment de mon départ pour Croissy, le 15, et dès hier j'ai écrit au zélé vicaire la lettre ostensible dont vous m'avez avisé, dans laquelle je nomme tous les bourgeois, curés, etc... qui

1. Charles-Alexandre de Calonne (1734-1802), ancien contrôleur général, alors retiré en Angleterre.

2. La compagnie de la Bazoche. Voir plus haut, p, 70, n. 3.

Digitized by Google

ont volé, sur l'alarme présumée du 3, au secours de mes habitans et du château crus menacés, avec charge à l'abbé d'aller les remercier tous de ma part. J'ai mis dans cette lettre une spéciale pour M. Dunand, de Tournus, commune au lieutenant de la maréchaussée et à toute la bourgeoisie et au militaire de cette ville en action de grâces de leur prompt secours, dont j'invoque la ressource encore au cas de quelques récidives, avec le désir d'aller leur porter sur place en octobre, les effusions de ma tendre et affectueuse reconnaissance...

Nous l'avons échappé belle pour Vergennes, mon cher ami. Mais gare l'élaguement de mes pensions! Il n'y a plus d'état fixe, de propriété respectée dans le délire des réformateurs qui tranchent tout sans rien remettre encore à la place...

On croit que le Bordier[1], qui a beaucoup jasé à Rouen sur les troubles et leur source, ne sera pas pendu. Il y a tous les jours du train dans les districts peu d'accord, et parmi les gueux de Montmartre, faubourg Saint-Antoine, Saint-Marceau, etc... Les Compagnies et l'Hôtel de ville n'ont point assisté à la procession du 15, de peur de trouble et d'insulte. Le prévôt de Paris va juger enfin les brigands par attribution. C'est un peu tard et les prisons sont pleines de manière à craindre une épidémie. Le pain est remis à 12 sols. Le peuple demande diminution de la viande.

Je vous embrasse, mon cher ami, avec les dames...

9. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Croissy, 23 août 1789.

J'ai regret, mon cher Bellejeant, de n'avoir plus de sacrifices à offrir à mes vassaux depuis les décrets tranchans de l'Assemblée nationale qui leur seront connus. Cela les rend à tous égards sans intérêt pour les désordres, par la suppression des droits féodaux et justices seigneuriales...

Dijon s'est mieux conduit pour la procession du vœu du Roy[2] que Paris, où nulle cour, pas même l'Hôtel de ville, n'a assisté crainte de trouble et d'insulte. Les nouvelles récentes sont : 1° Une insurrection des Gardes du corps qui, renvoyés par les

1. Voir plus haut, p. 19.

2. La procession du vœu de Louis XIII, le 15 août.

Digitized by Google

Etats généraux au Roy pour la prétention d'avoir le même uniforme de leurs officiers, ainsi que leur nomination, à la suite de beaucoup d'autres aussi modestes, en ont remis avec audace le mémoire au Roy. Sa réponse n'est pas encore connue ; mais, à sa place, je les casserois et formerois ma garde de quelques régimens de cavalerie. Quelle horreur dans cette démarche ![1] 2° La conduite par un gros de volontaires du Havre de 3 milliers pesans de farine à Paris par Versailles, où ils ont été admis et applaudis par l'Assemblée nationale[2]... 3° Le pillage fait, hier, par des milliers de paysans des deux greniers à sel de Versailles, où ils ont pris jusqu'au dernier minot à 6 sols la livre ; la garde bourgeoise étoit trop faible pour arrêter le désordre ; 4° L'exécution de Bordier, des Variétés, pendu à Rouen pour ses faits séditieux, malgré la réclamation des Etats généraux et de Paris qui vouloient voir les traces et charges de son délit auparavant[3]. Tels sont les effets de l'insubordination et de l'anarchie, qui ajoutent à notre épuisement. Pas un écu dans les caisses, et l'emprunt qui languit va être remis à 5 p. 100, mais trop tard. Le Mirabeau en a fait la motion. M. Necker a la fièvre tierce.

Nous attendons ce matin mes fils pour notre fête rurale : bénédiction de drapeaux, gala du colombier, veau, mouton, etc., à 300 paysans de Croissy et leurs femmes ; bal ensuite... Pour nous, nous avons tous la foire et des coliques pour le mauvais pain.

Adieu, mon cher Bellejeant...

P. S. — L'histoire Calonne est une fable. Il n'a pas bougé d'Angleterre.

10. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Croissy, le 26 août 1789.

... Les variations de l'air, mon cher Bellejeant, m'ont bien causé aussi un rhume de cerveau de quelques jours, qui a aidé au dégagement de ma tête, bien libre et qui m'a fait remplir

1. Cf. *Mémoire des maréchaux des logis, brigadiers et gardes du corps du Roi au Roi et à l'Assemblée nationale, présenté le 19 août* 1789. Paris, Baudouin, 1789, in-8°.

2. Séance du 21 août (*Arch. parl.*, t. VIII, p. 463).

3. Voir plus haut, p. 19.

Digitized by Google

hier nombre d'objets à Versailles... J'ai dîné chez le garde des sceaux[1] qui veut du bien à mon fils et lui prépare un travail propre à le recommander. Je le crois quitte d'hier de son bureau de police pour troquer la plume contre l'épée ; car malgré sa vocation soldatesque, son district l'a proclamé capitaine unanimement, et dimanche il vint nous voir avec son frère[2] dans son nouvel uniforme qui lui sied très bien. Nous allons ce soir à Paris, pour assister demain matin à la bénédiction de leur drapeau, qui se fait avec pompe et grande musique par l'évêque de Coutances[3] dans l'église de Saint-Eustache : sermon par un prédicateur du Roy et quête par l'intendante capitainesse[4]...

Rien n'est plus sage, mon cher ami, que vos réflexions sur le dépôt de ma vaisselle restante à Dijon chez les Capucins et le transport par vous avec ma voiture de celle qui me sera nécessaire à Vergennes.

Adieu...

11. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Croissy, 3 septembre au soir.

...Mon fils le capitaine, cher Bellejeant, est parti mardi soir à minuit pour Sèvres à la tête de sa troupe et à pied, par une pluie battante. Les motionneurs effrénés du Palais-Royal, qui menaçoient d'aller en force à Versailles dérouter les délibérations des Etats généraux sur la sanction royale improuvée par les gueux, le fol Saint-Huruge[5] à leur tête, parlans de mener la Reyne à Saint-Cyr, et le Roy et le Dauphin à Paris, ont fait prendre à M. de la Fayette le parti de stationner 400 volontaires des districts, dont est la compagnie de mon fils, au pont de Sèvres avec du canon. Il s'en porte bien, couche dans un bon lit et reçoit des vivres et des complimens de Versailles par M. de Saint-Priest, et doit y rester jusqu'à la sanction

1. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux. Voir plus haut, p. 15, n. 2.

2. Jean-Charles Gravier, baron de Vergennes, né à Dijon en 1756, mestre de camp de Royal-Vaisseaux, colonel du régiment de la Sarre en 1788, maréchal de camp en 1814.

3. Voir plus haut, p. 15, n. 5.

4. La femme de Charles Gravier de Vergennes (Voir plus haut, p. 80, n. 1).

5. Victor-Amédée La Fage, marquis de Saint-Huruge (1750-1810), l'un des plus fougueux meneurs du Palais-Royal.

Digitized by Google

décidée. Notre course de demain est pour le voir et dîner avec lui, s'il peut nous donner quelques heures...

Tout va d'ailleurs assez bien, et par des patrouilles continuelles le Palais-Royal est maté. Quelle race et quel délire! Ils sont animés par l'argent...

Adieu.

12. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Croissy, 6 septembre 1789.

.....Tout va bien à Vergennes, mon cher Bellejeant, d'après la lettre du 29 août que je reçois de l'abbé Thomas, sauf les voleurs pris dans mes bois. Quelles canailles et quelles déprédations !... Encore est-ce en être quitte à bon marché dans les circonstances !...

Nous allâmes avant-hier à Sèvres voir mon fils à son poste militaire, adoré de la troupe. Elle voulut nous donner à dîner. Nous leur laissâmes ses filles [1] et le baron [2] pour venir manger une excellente matelote à Saint-Cloud, et nous réunîmes l'après-midi jusqu'au soir, après avoir promis de nous retrouver mardi 8 à Sèvres dîner avec toute la troupe et passer l'après-dînée à la fête de Saint-Cloud, où la garde bourgeoise sera de 600 hommes et force maréchaussée pour le bon ordre...

Adieu, mon cher Bellejeant...

13. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Champlâtreux, 1er octobre 1789.

...Hier mon fils aîné, tout entier à son patriotisme de district, s'embarqua pour Versailles, lui quatrième député, pour porter à l'Assemblée nationale le vœu de leur quart de revenus d'après sa propre motion promotrice de la même démarche et

1. Charles Gravier de Vergennes avait deux filles : Claire-Elisabeth-Jeanne, née le 5 janvier 1780, et Jeanne-Françoise-Adélaïde, née le 1er avril 1781. A la mort de son mari, Mme de Vergennes se retira à Saint-Gratien avec ses deux filles, et c'est là que l'aînée épousa Augustin-Laurent de Rémusat en 1796. Ce fut la célèbre Mme de Rémusat.

2. Jean-Charles de Vergennes. Voir plus haut, p. 76.

Digitized by Google

du même mode vis-à-vis les 59 autres districts, pour faire cette offre en masse et la déférer de même à M. Necker, ce qui lui fera un vrai mérite vis-à-vis du gouvernement. Il porte en même temps une grande pacotille de sa vaisselle plate à la Monnoie tant pour l'acquit de son quart que pour l'emprunt, à l'exemple de tous les riches citoyens et des églises qui y affluent. Le baron a porté quelque peu de la sienne à cette destination. Quant à moi, séparé de l'occasion d'en faire autant j'ai remis à Durocy, dès avant-hier, sur sa reconnaissance, pour la Caisse nationale, 8.000 livres pour le quart net de mon revenu, charges déduites[1], par le double motif de donner acte rapproché de citoyens dans les besoins urgens de l'Etat et dans le plan de mon départ imminent. Telle fut toujours, mon cher ami, la marche d'émulation et de zèle de tout ce qui porte notre nom. Au surplus, malgré la malveillance des contradicteurs du ministre, la chose publique est sauvée, et le concours des dons est général, par le zèle réfléchi que chacun, pour une telle offrande, doit à la conservation de ses propriétés... Nous sommes cependant toujours gênés pour le pain, les villes et les villages sur la Seine saisissant les farines sur la rivière au préjudice des patrouilles ou escortes trop foibles pour l'empêcher. Au surplus, le Palais-Royal est moins exalté et les patrouilles y saisissent les motionneurs indiscrets...

Je vous embrasse...

14. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, 6 octobre 1789.

L'homme propose, cher Bellejeant, et Dieu dispose. C'est ma position actuelle dans le délai forcé de mon départ pour la Bourgogne. J'étois allé, dimanche 4, prendre congé des ministres à Versailles, où tout étoit calme et parfaitement dans l'ordre. A la suite d'un dîner donné le jeudi 1er par les Gardes du corps au régiment de Flandre et à la majeure partie de la Garde suisse et nationale de Versailles, dans la salle du spectacle

1. Dans le livre de comptes de M. de Vergennes, il marque pour l'année 1789 un revenu de 128.114 livres et une dépense de 76.403. L'excédent étant de 51.711 livres, on voit qu'il n'avait pas calculé très largement, puisque le quart de cet excédent montait en chiffre rond à 12.928 livres. (Archives nationales, livre de comptes de M. de Vergennes de 1764 à 1792, T° 245).

Digitized by Google

de l'aile près la chapelle, les cœurs échauffés et satisfaits, on but par acclamation les santés du Roy, de la Reine et la famille royale. La Cour fut invitée d'aller dans les loges attenantes aux appartemens être témoin de ce coup d'œil. Le Roy, revenant alors de la chasse, prit le Dauphin par la main, la Reine, Madame Royale et s'y rendirent aux acclamations de toutes ces troupes réunies. Cinq ou six soldats de Flandre chauds de vin arrachèrent leur cocarde rouge et bleue, disant : « F .. de l'Assemblée nationale ! Nous dépendons du Roy seul et voulons mourir pour lui ! Reprenons donc ses livrées et nos cocardes blanches ! » Alors plurent des loges des rubans de cette couleur. La Cour retirée, on sortit de la salle, et Flandre, avec sa musique, vint sous le balcon du Roy, dans la cour de Marbre, où deux soldats courageux et fort adroits montèrent en une minute sur le balcon, saluèrent le Roy, qui les reçut gracieusement, et lui dirent : « C'est ainsi, Sire, qu'on monte à l'assaut et que nous nous vouons à votre service seul. » Eux retirés par les appartemens, on continua à danser sous le balcon jusqu'à la nuit et cette soirée finit gaiement. Mais ce lazzi des cocardes a indisposé le Palais-Royal, les ouvriers des faubourgs et des halles, de manière que ce grief avec la disette du pain a décidé les femmes de ce genre, au nombre de plus de 4.000, avec beaucoup d'ouvriers déguisés en femmes avec elles, de se réunir près l'Hôtel de ville, le 5 au matin, d'y forcer la caisse, dont elles ont pris pour 100.000 livres de la Caisse d'escompte heureusement rapportées dans la nuit suivante[1], d'empêcher tous les carrosses, diligences et voyageurs de sortir de Paris, où elles en arrêtoient même dans les rues, enfin partir pour Versailles suivies de plus de 20.000 gens de la populace armés pour la plupart de piques, barres de fer, plus de 1.000 avec des fusils, pistolets, etc... et défilant pour Versailles, où, vers 5 heures et demie du soir, M. de la Fayette lui-même a été forcé de se rendre, à peine du reverbère, à la tête de 15.000 bourgeois et soldats de la milice nationale, auxquels il n'a demandé que soumission et prudence.

1. « A la faveur du tumulte et de la confusion devenus alors extrêmes, quelques gens mal intentionnés se sont livrés à tous les désordres qui étaient l'objet de leur démarche. Les portes de la salle, où étaient déposées les armes, ont été enfoncées et les armes pillées. Celles de la caisse et du trésor de la ville ont été pareillement abattues et plusieurs armoires forcées. Deux paquets contenant chacun 100 billets de caisse de 1 000 livres ont été enlevés, ainsi qu'il a été constaté par un procès-verbal fait par M. Duval, membre du Comité militaire ». (Procès-verbal de l'Assemblée des représentants de la Commune, dans S. Lacroix, *op. cit.*, t. II, p. 166-167). Cent billets de 1.000 livres furent en effet rapportés presque aussitôt par un certain Jacques-François Pic, clerc de procureur qui les saisit sur « un particulier mal vêtu qui les emportait » ; les autres furent remis quelques jours après.

Digitized by Google

La relation ci-jointe, mon cher ami, vous détaille la très heureuse issue de cette insurrection par la bonté du Roy et la sagesse des deux chefs : La Fayette et d'Estaing. On prétend même que le Roy veut congédier ses Gardes du corps. Tous les bourgeois sont en armes et doivent laisser, lorsqu'ils reviendront, une garde suffisante pour Versailles, qu'ils relèveront chaque semaine. Ainsi, votre cousin, capitaine, aura l'honneur à son tour de monter avec sa compagnie et de recevoir l'ordre comme les feus capitaines aux Gardes. Par bonheur, il n'a pas fait le voyage de Versailles et étoit de garde au parvis Saint-Gervais, où on ne les a pas même avertis lors du pillage de la caisse de l'Hôtel de ville, mouillés comme des soupes. Mais sur telle nouvelle, il est allé offrir à M. Bailly son détachement de 250 hommes, y a pris poste, et dans un très bon poële se séchoit à 11 heures du soir et soupoit avec sa troupe, lorsque les harengères de retour sont venues à l'Hôtel de ville raconter leur ambassade, la nommée Chably[1] à la tête, qu'il a embrassée ainsi que plusieurs autres, les a fait mettre à table avec eux et boire tant qu'elles ont voulu, ensuite a fait reconduire chez elle sous bonne escorte cette Chably que les autres jalousoient d'avoir été embrassée par le Roy et dans la chaleur du vin vouloient la pendre.

Toute cette rumeur, les barrières fermées et quelques fers cassés dans mon nouveau carrosse, en l'essayant hier, m'ont fait céder aux instances de mes enfans pour renvoyer mon départ de quinze jours...

Adieu, s'il survient quelque chose de neuf d'ici à ce soir je vous en ferai part, cher Bellejeant, que j'embrasse.

Nouvelles de Versailles du 5 au soir.

Les femmes sont arrivées les premières, et ont été fusillées par les Gardes du corps[2]. Trois d'entre eux ont été tués et un brigadier commandant a eu le bras cassé[3].

La nommée Chably, harengère de seize ans, fort jolie, a harangué le Roy et lui a demandé la permission de lui baiser la main. Le Roy l'a embrassée. Elle a demandé que le pain, la

1. « Louise-Marguerite-Pierrette Chably, dite Louison, âgée de dix-sept ans, ouvrière en sculpture, demeurant à Paris chez son père, marché Sainte-Catherine, chez un marchand de vin » ; c'est ainsi qu'elle est désignée dans la *Procédure criminelle instruite au Châtelet*, t. II, p. 23.

2. Ce fait est faux. Voir plus loin, p. 103-104.

3. M. de Savonnières fut seul blessé. Il n'y eut pas de morts.

Digitized by Google

viande et la chandelle fussent diminués, ce que Sa Majesté a promis. Les femmes, en nombre de plus de 800, sont entrées à l'Assemblée nationale, où elles ont été très bien reçues sauf par le Clergé qu'elles ont hué et menacé.

Pendant ce temps, la troupe nationale de Paris est arrivée, en nombre d'environ 15.000 hommes, sous Versailles. Le Roy a envoyé au-devant de M. de la Fayette qui étoit à leur tête. M. d'Estaing a demandé au régiment de Flandre s'il étoit du parti de la Nation. Le régiment alors a retourné ses armes la crosse en haut et remis ses cartouches à la Garde nationale. Pendant ce temps, les dragons en détachement sont venus se joindre à M. de la Fayette. Les Gardes du corps retirés alors dans le Château se sont dispersés le plus vite qu'ils ont pu.

Le Roy, après la réception faite à M. de la Fayette avec les plus grandes marques d'estime, a donné ses ordres pour le départ du régiment de Flandre et reconnu pour sa garde les milices nationales de Paris et de Versailles. Les postes de l'intérieur et du dehors ont été pris à l'instant. Les patrouilles ont été faites concurremment par les deux troupes.

La Roy a signé et sanctionné la Constitution et a signé en outre la déclaration des *Droits de l'homme* [1], a donné des ordres pour que les villes de Senlis et de Soissons puissent apporter des subsistances à Paris, et ordonné de même à toutes les municipalités du royaume d'escorter les convois. Ensuite on a fait prêter serment par les troupes et les deux gardes nationales, à la Nation, au Roy et à la loi et d'empêcher tout désordre à Versailles.

P.-S. — Le 6, 11 heures du soir. — Le Roy, la Reine et toute la famille royale, s'étant déterminés dans la nuit à venir s'établir au palais des Tuileries, sont arrivés le soir entre 7 et 8 heures dans le même carrosse, escortés par les 15.000 hommes de la milice nationale, le régiment de Flandre qui partira de Paris, et grand nombre de Gardes du corps rentrés en grâce, selon son désir, au moyen de la cocarde nationale arborée, les uns à pied avec des bonnets de grenadiers et les autres à cheval et sans bandoulières. Les restes de deux des tués avoient été promenés le matin au Palais-Royal et à la Grève. Leurs Majestés ont été six à sept heures en route, par attention pour l'escorte à pied à laquelle ils ont fait faire quinze ou vingt pauses. Complimentés aux barrières par

1. Plus exactement, le 5 octobre, le Roi avait donné son « accession aux divers articles de la Constitution déjà décrétés ». (*Arch. parl.*, t. IX, p. 343.)

Digitized by Google

le maire, ils ont été à l'Hôtel de ville aux acclamations générales de : « Vivent la Nation, le Roy et la Reyne ! » La ville étoit illuminée. Trente-six députés de l'Assemblée nationale les suivoient[1], et l'on dispose l'Ecole militaire pour y tenir désormais leurs séances. On compte les garder à Paris.

Tout s'est bien passé, et les fonds remontent déjà. Rien de plus étonnant, malgré l'escorte nombreuse, que la double haie de milice nationale en uniforme depuis les barrières à la Grève. La Reine surtout avoit l'air sensible et reconnoissant. Vous devez être content vous-même, mon cher ami, de l'étendue de ma relation, sur laquelle je vous souhaite avec mes hôtes mille bonsoirs et vais me coucher.

Mon fils, qui n'avoit point dormi depuis 36 heures, a bordé la haie toujours sur ses pattes depuis 3 heures jusqu'à 8, et s'en porte bien.

15. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, 12 octobre 1789.

... On commence déjà, mon cher ami, à distiller quelques passeports de la ville, et les diligences paroissent circuler sans trop d'obstacles. Je me flatte donc que le 22 rien ne s'opposera au désir que j'ai de me mettre en route pour nous réunir le 24...

Le Roy et toute la Cour à Paris n'y ont pas absolument ramené le calme, malgré la police attentive et qui arrête chaque jour bien du monde, de ceux surtout qui marquent les maisons pour accroître l'inquiétude. Toute la milice nationale est sur pied jour et nuit, et garde le Roy concurremment avec les Gardes suisses et les Cent-Suisses. Les chefs de division, au nombre de six, remplacent chaque jour le capitaine des Gardes du corps et tiennent derrière le fauteuil du Roy la droite sur le premier gentilhomme de la chambre, car Sa Majesté a suspendu le service de ses Gardes du corps et leur a permis de s'absenter pour quelques mois, par crainte de voir leurs jours exposés dans cette bagarre. On croit qu'il y en a eu au moins 12 tués dans la rixe de Versailles[2].

1. Voir la liste de ces députés dans les *Archives parlementaires*, séance du 6 octobre, t. IX, p. 350.

2. Il n'y eut que deux Gardes du corps tués, M. des Huttes et M. de Varicourt.

Digitized by Google

Nous allâmes hier, le baron et moi, faire nos cours et aux dîners. Elles étoient nombreuses, et Leurs Majestés traitoient bien tout le monde. Mais le Roy n'est pas encore sorti et a grand besoin d'exercice. On croit qu'il ira demain à la chasse, escorté par la garde parisienne à cheval, comme il l'étoit par les Gardes du corps. Il travaille avec la Ville aux subsistances et au rétablissement de l'ordre si difficile à remonter dans cette anarchie. L'Assemblée nationale viendra dans huit jours tenir ses séances au Manège qu'on dispose à cet effet, et elle aura ses bureaux aux Jacobins et aux Feuillans de la rue Saint-Honoré.

Mon fils a passé les deux dernières nuits en patrouilles et au corps de garde de son district. Il sera bientôt de guet chez le Roy.

L'évêque d'Autun a fait une motion pour vendre les biens du clergé, qu'il estime 2 milliards, et les appliquer au payement des dettes de l'Etat et au remboursement des offices de judicature[1].

Deux cents membres des Etats généraux ont demandé des passeports pour partir, et les étrangers désertent Paris. Quelle plaie pour le royaume ! Puissent du moins les provinces être sages et calmes !...

Adieu, mon cher Bellejeant, que je brûle de rejoindre et d'embrasser.

16. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, 19 octobre 1789.

MM. de Marchais, cher Bellejeant, et Ganay[2], partis hier en voiture faute de places à la diligence retenues jusqu'au 26, vous diront bien toutes les nouvelles à cette époque, mais ne sauront peut-être pas que Monsieur le duc d'Orléans arrêté à Boulogne-sur-Mer par le peuple, qui craignoit perdre son véritable patron par sa sortie de France, a envoyé deux députés en poste au Roy et à la Nation pour y faire instance de son retour et éclaircir le mode et la vérité du motif, ainsi que les passeports. On a regardé cette démarche comme suscitée par

1. Voir plus haut, p. 26.

2. Dans une autre lettre de Vergennes, M. de Marchais est qualifié d'officier du régiment des Vaisseaux, et M. de Ganay désigné comme son pupille.

Digitized by Google

les gens qui accompagnoient le Prince. Hier les députés conduits au Roy et au président des Etats généraux ont su que la mission et les passeports étoient vrais, en sorte qu'ils sont repartis tout de suite avec cette réponse, qui laissera sans doute suivre au Prince sa destination. Tous ses adhérens ici ont l'oreille basse et l'on suit le fil des choses avec soin et sagesse. Plus de motions folles au Palais-Royal, et tout assez calme dans Paris ; les passeports pourtant difficiles, et les barrières très observées. J'ai le mien pour quinze jours, et sur l'avis donné à mon fils qu'on statueroit cette semaine sur les pensions, mon fils a voulu que je différasse au moins de huitaine à me mettre en route, afin d'être à portée d'y appuyer mes intérêts [1]. Mon départ, sur ce louable motif, est renvoyé dès lors au 29 pour vous arriver le 31...

L'Assemblée nationale rouvre ce matin ses séances à l'Archevêché, en attendant trois semaines pour la disposition commode du manège des Tuileries. Hier le Roy passa en revue, vers 10 heures, 10.000 hommes de la milice parisienne, dont quelques districts paresseux n'arrivèrent qu'à 11 heures aux Champs-Elysées, sans qu'il marquât d'impatience, quoiqu'il plût presque tout le temps et qu'il y fût venu à pied par les Tuileries, en frac brun et bas gris comme un garçon marchand de la rue Saint-Denis [2], avec le seul duc de Brissac, capitaine des Cent-Suisses [3], et quelques officiers de la Garde nationale. Il s'en retourna de même bien crotté, et moi dix-millième aussi de spectateurs, à midi un quart.

Vous avez un nouveau compliment à faire à mon fils le capitaine, nommé, le 17, par son district, notable pour assister aux jugemens du Châtelet pour les prévenus du crime de lèse-nation suivant le nouveau code, avec voix consultative seulement. Encore de la besogne, mais essentielle et de confiance !...

Tout ce qui m'entoure ici vous embrasse, mon cher ami, bien tendrement avec moi...

1. Le marquis de Vergennes était inscrit pour trois pensions sur le *Livre rouge* : une pension de 3.000 livres, « en considération de ses services » (1770); une pension de 13.242 livres, « en récompense des services rendus lors de la conclusion de l'alliance avec le corps helvétique » (1771) ; une pension de 12.000 livres, « à titre de retraite en qualité d'ambassadeur du Roi en Suisse » (1787). (*Arch. parl.*, t. XIII.)

2. « Il étoit à pied, en bas gris à carreaux, culotte jaune et habit gris, les cheveux roulés, un chapeau râpé sur la tête, un grand bâton à la main. » (*Journal d'Adrien Duquesnoy*, t. I, p. 456.)

3. Louis-Hercule-Timoléon de Cossé, duc de Brissac (1734-1792), grand pannetier de France, capitaine-colonel des Cent-Suisses de la Garde du Roi.

Digitized by Google

VI

LETTRES DE MM. D'ALBIGNAC, DESPLAS, MOREAU, DE VARICOURT, DE LA ROQUE-SAINT-THURIEN, D'ARBONNEAU, DE LAUSON, DE SAINT-AULAIRE, DE LÉSIGNY, DE GIRARDOT, GARDES DU CORPS DU ROI, AU COMTE D'AGOULT

(10 JANVIER — 7 MARS 1790)

Notice. — Les journées des 5 et 6 octobre 1789.

Le 10 août, lors du pillage des Tuileries, on découvrit en une cachette pratiquée dans l'embrasure d'une fenêtre de la chambre de Marie-Antoinette un registre contenant copie de 164 lettres de Gardes du corps toutes relatives aux journées des 5 et 6 octobre et adressées à un personnage que l'on ne prit pas alors la peine d'identifier. On était si loin déjà des « forfaits exécrables » d'octobre !

Ce registre est aujourd'hui conservé aux Archives nationales [1], et l'on ne peut le feuilleter sans émotion lorsqu'on songe que la Reine l'a tenu entre ses mains, et que heure par heure elle revécut à sa lecture les événements tragiques de l'automne de 1789.

De ces événements les *Lettres des Gardes du corps* nous ont transmis en effet le plus minutieux récit, chacun rapportant exactement ce qu'il a vu, entendu, fait. Et si cette précision surprend moins, lorsque par les phrases du début de ces lettres on s'aperçoit que c'est sur une demande expressément formulée qu'elles ont été écrites, aussitôt en revanche deux questions se posent à leur sujet : dans quel but, et à qui ont-elles été adressées ?

De la première de ces deux difficultés une hypothèse très vraisemblable avait déjà rendu compte. L'auteur d'une tendancieuse, mais pénétrante étude sur les journées d'octobre [2], avait en effet justement supposé que nous nous trouvions ici en présence d'une enquête secrète menée à côté de l'enquête officielle ouverte par le Châtelet en novembre 1789, et poursuivie par lui, pendant une partie de 1790, « contre les auteurs, fauteurs, complices et adhérens des attentats commis au château de Versailles » [3]. Cette supposition se trouve aujourd'hui pleinement confirmée par la découverte que j'ai faite aux Archives nationales de deux lettres de l'auteur

1. Sous la cote C 222, n° 160[157].

2. A. Mathiez. *Etude critique sur les journées des 5 et 6 octobre* (Revue historique, t. LXVII à LXIX, 1898-1899 ; t. LXVII, p. 248).

3. *Procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris, sur la dénonciation des faits arrivés à Versailles dans la journée du 6 octobre 1789, imprimée par ordre de l'Assemblée nationale*, Paris, Baudouin, 1790, trois parties, in-12.

Digitized by Google

même du recueil en question, lettres adressées par lui au Roi, la première pour lui annoncer son intention de rassembler les souvenirs des Gardes du corps sur les journées d'octobre, la seconde pour lui notifier l'envoi de ces documents, qui doivent, expose-t-il, prouver à Sa Majesté « la fidélité et le dévouement de ses Gardes..., leur prudence, leur sagesse, leur courage..., les fautes commises par les chefs qui les commandoient..., la marche des brigands, les horreurs dont ils se sont souillés, les crimes qu'ils projetoient [1] ».

Malheureusement, aucune de ces deux lettres n'est signée, et la seconde question que j'ai dit plus haut se poser, à savoir quel est le mystérieux correspondant auquel les Gardes du corps firent parvenir leurs souvenirs, reste ainsi sans réponse.

Cette réponse, je crois toutefois pouvoir la donner à l'aide des trop rares détails échappés à la plume des « écrivains », et relatifs à la situation, à la qualité, au titre de leur correspondant.

C'était un officier des Gardes du corps : la lettre de M. d'Albignac [2] porte en effet la suscription : « A un de ses amis, officier supérieur des Gardes du corps ». Cet officier avait le grade d'officier général, puisque M. de Pouy, sous-lieutenant de la compagnie de Villeroy [3], l'appelle : « Mon cher général ». Cet officier général avait droit au titre de comte ; le chevalier d'Arbonneau le qualifie provincialement de « Monsieur le Comte » [4]. Enfin il paraît bien n'avoir point commandé lors des journées des 5 et 6 octobre.

Ces observations faites, si l'on se reporte à la dernière liste générale des Gardes du corps, on s'aperçoit que le champ des recherches est tout de suite très limité. Trois officiers des Gardes avaient seulement le titre d'officiers généraux : le major général Charles-Albert-Xavier, marquis d'Aguesseau ; le premier aide-major général, Louis-Annibal, comte d'Agoult ; le second major général, Antoine-Jean, vicomte d'Agoult. Mes lecteurs auront, à la lecture de ces trois noms, bien vite fait le travail d'identification, qui m'a, je l'avoue, par suite de difficultés de détails, que je passe, retenu un peu plus longtemps, et auront nommé déjà le comte Louis-Annibal d'Agoult comme l'inconnu. Cette supposition se trouvera confirmée d'ailleurs par le fait que c'était, nous le savons, non pas lui, mais le vicomte Antoine-Jean d'Agoult, qui faisait, les 5 et 6 octobre, fonctions d'aide-major général.

Louis-Annibal, chevalier d'Agoult, puis comte d'Agoult, depuis 1783, né en février 1747, était le cinquième des huit enfants d'André d'Agoult, seigneur de Saint-Michel et de Madeleine Dauvet de Grandmaison [5]. Il fut nommé en 1772 aide-major général [6]. J'ai trouvé fort peu de renseignements certains sur lui. Je sais seulement qu'il se maria en mars 1782 [7],

1. Les deux lettres dont je parle sont conservées aux Archives nationales sous la cote C 183, nos 95 *bis* et 96 *bis*.

2. Publiée plus bas sous le no 1.

3. Lettre de Anne-Marie-Joseph-Hyacinthe de Pouy, du 6 avril 1790. (Archives nationales, C 222, no 160187, p. 236-238).

4. Lettre du 25 février 1790, publiée plus bas sous le no 6.

5. *Inventaire des Archives dauphinoises de M. Henry Morin-Pons*, rédigé et publié par Ulysse Chevalier et André Lacroix, t. I (seul paru), p. 102-103, no 467. — Archives nationales, MM 810, p. 34.

6. Archives nationales, O1 3673, et *Gazette de France*, no du 25 septembre 1772.

7. *Gazette de France*, no du 15 mars 1782.

Digitized by Google

qu'en mai 1783, il fut reçu dignitaire des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare [1], qu'il devint général sous l'Empire, qu'il mourut enfin en 1810 Et je n'ai point non plus découvert des détails aussi précis que je l'eusse souhaité sur ceux de ses correspondants, dont je publie les lettres [2].

Car parmi ces 164 lettres, j'ai dû naturellement faire un choix, ou j'aurais rempli un volume. J'ai donc seules retenu celles qui m'ont paru donner les détails les plus vivants, les plus vécus sur les principaux épisodes de ces sombres et pluvieuses journées d'octobre : l'arrivée des femmes de Paris dans la soirée du 5; les événements de la nuit du 5 au 6; le massacre de MM. des Huttes et de Varicourt; la défense de la chambre de la Reine et de l'escalier de Marbre ; la défense de la salle Dauphine; le rassemblement à l'Œil-de-Bœuf; le retour à Paris.

Certes il y a là de quoi ressusciter cet horrible passé !

1. — *De M. d'Albignac* [3] *au comte d'Agoult.*

(Arch. nat., C 222, n° 160[157], p. 1-14.)

Le 10 janvier 1790.

Je vais selon vos désirs, Monsieur, vous donner tous les détails de l'exécrable journée du 5 au 6 parvenus à ma connoissance, soit pour les avoir vus, sus ou entendus. Je passerai rapidement sur ce que vous savez déjà.....

Nous montâmes à cheval à 3 heures et demie, pour nous rendre sur la place d'Armes. A peine étions-nous en bataille en face de l'avenue, qu'une colonne de femmes d'environ 5 à 600 vint poquer contre ma brigade qui masquoit la grille. Il y avoit quelques hommes, armés de piques et de crocs, mêlés parmi ces femmes. Des hurlemens affreux, des cris horribles effarèrent beaucoup nos chevaux. Nos rangs s'ouvroient, et les femmes saisissoient ce moment pour passer. Au milieu de ces cris nous distinguions les demandes de voir le Roy pour avoir du pain. Nous leur répondîmes toujours avec douceur que c'étoit impossible. Nous leur proposâmes d'en laisser passer douze d'entre elles. Elles répondirent qu'elles vouloient passer toutes et qu'elles passeroient toutes. Le duc de Guiche [4] étoit à côté de moi. Je lui dis : « Monsieur le duc, ceci n'est

1. *Ibid.*, n° du 23 mai 1783.

2. On trouvera leur notice en note de chacune de leurs lettres.

3. Pierre-Jean-Lévi d'Albignac de Montal, appelé le comte d'Albignac, né en 1744, d'une famille originaire du Languedoc, ancien lieutenant-colonel du régiment de la Reine, entra en 1780 aux Gardes du corps comme sous-lieutenant. Il était en 1789 lieutenant de la compagnie de Gramont.

4. Antoine Louis-Marie de Gramont, duc de Guiche (1755-1836), commandait l'une des quatre compagnies des Gardes du corps.

Digitized by Google

qu'une amusette. Sait-on ce qui se passe sur nos flancs? Sommes-nous gardés ? » Il me répondit qu'il n'en savoit rien, mais qu'il alloit monter au Château pour s'en informer.

Je m'attachai à causer avec quelques-unes de ces femmes, cherchant à les calmer. Je m'adressai à une que je jugeai avoir cinquante ans, qui étoit assez bien vêtue en noir. Je l'arraisonnai sur les plaintes du pain, sur la demande qu'on en faisoit au Roy, sur l'impossibilité où étoit Sa Majesté d'y pourvoir dans le moment, qu'il falloit que le Roy agît d'accord avec l'Assemblée nationale et avec l'Hôtel de ville de Paris. Elle m'écoutoit assez bien et paroissoit goûter mes raisons. Mais elle me parla avec irrévérence de l'Assemblée nationale, avec horreur de M. de la Fayette et de M. Bailly, avec rage surtout de la Reine, à qui elle attribuoit tout. Voici ses horribles expressions : « Ah ! la mâtine, si je la tenois comme je la déchirerois ! » En même temps, elle me présentoit deux griffes de furie qui me glaçoient d'horreur.

A cette femme en succéda une autre moins traitable encore. Armée d'un petit couteau qu'elle appuya à différentes fois sur ma cuisse, elle me disoit : « Jean-foutre, laisse-moi passer, ou je te perce la cuisse ! Tu me tueras si tu veux ; je ne crains pas la mort. » Je lui répondis en riant : « Vous me feriez grand mal avec votre couteau et vous n'en passeriez pas davantage ». Un homme, armé d'un croc, vint à mon secours ; il fit semblant de lui arracher son couteau, en lui disant : « Reste tranquille ! Nous n'avons pas besoin de ça pour passer. » Je lui répondis : « Je ne sais pas si vous passerez, mais, en attendant, vous êtes plus raisonnable qu'elle. » Je n'étois pas le seul à causer. Chaque officier, chaque garde du corps avoit un colloque particulier. M. de Beauvilliers, garde de ma brigade [1], m'a dit qu'un homme étoit venu à lui en disant : « Laissez-moi passer, Monsieur le Garde. — C'est impossible. Pourquoi faire, d'ailleurs ? — Pour parler au Roy. — Que lui voulez-vous ? — Nous voulons qu'il donne bonnement sa démission et tout sera fini. » M. de Beauvilliers me l'a dit à Rambouillet et appelloit en témoignage les deux gardes qui étoient à côté de lui. J'oublie de dire que cet homme fut interrompu par deux femmes qui le frappant sur le bras lui dirent : « Tais-toi donc, tu parles comme une bavarde ! » Pour ne rien omettre, je dois vous dire encore que trois petits hommes

1. Ne serait-ce pas plutôt un M. de Boisvilliers, garde du corps de la compagnie de Gramont.

Digitized by Google

armés de piques vinrent se placer à la tête de mon cheval de manière à en baiser le front. Je leur dis : « Retirez-vous, Messieurs, vous voyez bien que vous vous exposez à vous faire blesser. — Nous ne voulons pas nous retirer. — Que voulez-vous donc de moi ? — Ce que nous voulons ? Que tu mettes bas les armes ! Bas les armes, foutre ! » Je leur souris dédaigneusement et je leur fis signe de se retirer. Alors un des trois me fixa avec fureur et attentivement comme pour me reconnoître dans un autre moment, et me fit un signe menaçant avec un doigt. J'entendois aussi à différentes reprises des menaces de femmes qui disoient que nous ne tarderions pas à nous repentir et à être forcés de les laisser passer, et elles regardoient en même temps le chemin de Paris, ce qui me confirmoit dans ce que j'avois dit au duc de Guiche que tout ce prélude de femmes n'étoit qu'une amusette. Tout cela se dit ou se passa dans l'espace de trois ou quatre heures. C'est pour ne plus y revenir que je vous le rapporte comme s'étant passé de suite. Mais il y a eu des intervalles, et dans ces intervalles s'est passée l'histoire du pauvre Savonnières [1] que vous savez. J'étois, dans ce moment-là, derrière ma brigade où j'avois passé pour aller chercher les Gardes du corps de Monsieur, qui étoient à notre gauche et la plupart derrière l'infanterie, faute de terrain. Je les priai de se mettre derrière ma brigade et acculés à la grille pour opposer plus de résistance à la tête de la colonne des femmes, qui nous perçoient à chaque instant. Ils s'y portèrent légèrement et les Gardes du Roy leur crièrent aussitôt : « Doucement, Messieurs ! Craignez de blesser quelqu'un ! » Lorsque le pauvre Savonnières fut blessé, il y eut une juste indignation et grande rumeur. On entendoit de toute part : « M. de Savonnières vient d'être tiré et blessé par un garde national de Versailles ! » J'en craignis les suites. J'élevai la voix et je dis : « Messieurs les Gardes, c'est un accident, c'est une arme partie du repos ! » Ils me devinèrent et ils répétèrent aussitôt : « C'est un accident ! »

Je me remis à la tête de ma brigade. Un capitaine de la milice nationale de Versailles, homme fort honnête, dont je ne me souviens pas du nom, mais que, quand je m'en souviendrois, je ne citerois pas sans sa permission, vint à moi et me dit avec le ton de l'honneur et de l'indignation : « Monsieur, je me compromets beaucoup ; mais un galant homme

1. Timoléon-Magdelon-François, marquis de Savonnières, né en 1744, lieutenant de la compagnie de Noailles.

Digitized by Google

ne compte sa vie pour rien aujourd'hui. Je dois donc vous prévenir que, s'il y a un coup de pistolet de tiré par les Gardes du corps, la milice de Versailles est décidée à faire feu sur vous. Ma compagnie de cent hommes en a l'horrible projet, et je ne suis que trop sûr qu'elle l'exécutera. Je ne puis compter que sur cinq ou six honnêtes gens et sur moi qui suis très résolu à casser la tête à deux des coquins qui tireront sur vous. J'ai un fusil à deux coups et je ne les manquerai pas, car je tire fort bien ». Je me sers de ses propres expressions. Il continua : « J'ai cru devoir vous prévenir de ce dont je suis sûr et dont je vous donne ma parole d'honneur. J'ai fait mon devoir. Voyez à présent ce que vous devez faire ». Je le remerciai beaucoup et je me trouvai très embarrassé de la confidence. Je cherchai le duc de Guiche. Il étoit toujours chez le Roy. J'aperçus le vicomte d'Agoult[1]. Je courus à lui. Je lui dis à l'oreille ce que je venois d'apprendre, et je l'exhortai à monter tout de suite au Château et d'en rendre compte à M. le duc de Guiche ; ce qu'il fit. Il me semble que le duc de Guiche m'a dit qu'il en avoit rendu compte à son retour à M. le comte d'Estaing[2], qui avoit gémi et fléchi les épaules. C'est à cela à peu près que se sont réduits tous les ordres qu'il a donnés dans les différentes circonstances de cet atroce événement. Cependant M. d'Estaing parut un moment à la tête des Gardes du corps. Je le vis, mais je ne vis pas ce qu'on m'a dit, qu'il avoit été aux prises un moment avec les femmes qui le tirailloient de dessus son cheval, que déjà il étoit près de terre lorsque deux gardes du corps le dégagèrent. Un [peu plus] tard, il étoit possible que le héros de la Dominique eût été étranglé par les Amazones de la halle, à la tête de la maison du Roy, ce qui eût complété l'honneur et la gloire de la journée.

Au surplus, nul ordre ; tout s'est fait au hasard. M. de Valfonds, lieutenant-colonel du régiment de Flandre[3], vint à moi et me demanda qui est-ce qui nous commandoit. « Tout le monde, lui dis-je, et personne. — Quels sont vos ordres ? — Aucuns. » Je lui demandai, à mon tour, quels étoient les siens.

1. Antoine-Jean, vicomte d'Agoult, second aide-major général des Gardes du corps, depuis le 29 octobre 1783, mestre de camp de cavalerie, né à Grenoble le 2 novembre 1750, fils de César d'Agoult, conseiller au parlement de Dauphiné et de Marie-Anne-Catherine de Louat. Il avait épousé, le 9 décembre 1779, Marthe Gallant, veuve de M. François Bouret d'Erigny, ancien capitaine au régiment du Roi. (Arch. nat., M 614, n° 1). Il mourut en 1828.

2. Charles-Hector, comte d'Estaing (1729-1794), lieutenant général des armées navales, commandant la Garde nationale de Versailles.

3. François-Marie de Mathei, marquis de Valfonds, né en 1740. Cf. sa déposition dans *Procédure instruite au Châtelet*, t. I, p. 70-71.

Digitized by Google

« Aucuns », fut aussi sa réponse. « Nous n'avons pas entendu parler de M. d'Estaing, ajouta-t-il. Nos armes sont chargées, et nos soldats ont une cartouche. Voilà tout. Du moins, si l'on m'avoit fait dire de prendre une position militaire, nous ne serions pas placés, tous tant que nous sommes, d'une manière aussi absurde et aussi ridicule ».

Ces différens petits événemens nous menèrent jusqu'à la nuit. Je ne vous dis point que nous avions vu arriver toujours du monde dans l'avenue, qu'on entendoit partout des cris de fureur, quelques coups de fusil, que M. de la Marthonie[1] eut ordre de voir ce qui se passoit en avant de nous, qu'il fut accueilli à l'entrée de l'avenue par des injures, par des huées, à coups de pierres et à coups de fusil. Il eut la sagesse de se retirer et de rejoindre le corps fort légèrement. M. de Gouvernet[2], dans l'intervalle, étoit venu nous inviter à remettre le sabre pour ne pas inquiéter le peuple, ce que nous avions fait. M. de Villaines[3], je crois, avoit dit tout haut qu'il étoit ordonné à messieurs les Gardes du corps de prendre la cocarde nationale, si elle leur étoit offerte, et nous y étions tous disposés. A l'entrée de la nuit, des femmes qui avoient pénétré chez le Roy, je ne sais comment ni par où, en revinrent en dansant, en disant qu'elles avoient tout obtenu et en criant : « Vive le Roy ! » Nous nous réunîmes à elles et nous criâmes aussi : « Vive le Roy ! Vive la Nation ! » Ces cris se perpétuèrent dans l'avenue. On se flatta que tout étoit fini. M. de Guiche arriva et nous dit que nous allions rentrer. Déjà le régiment de Flandre faisoit retraite. M. de Gouvernet parut de nouveau et nous pria de hâter la nôtre, parce que nous inquiétions la milice nationale et qu'elle étoit décidée à ne pas se retirer avant nous. Nous nous rompîmes aussitôt, nous défilâmes devant la milice. J'étois à la tête, parce que la compagnie Ecossoise avoit pris à gauche pour gagner les écuries de l'hôtel de Charost. A peine la tête de la colonne étoit-elle au bas de la petite rampe qui conduit à l'hôtel, que nous entendîmes nombre de coups de fusil. On demanda ce que c'étoit. On répondit : « C'est la milice de Versailles qui rentre et qui décharge ses armes qui sont toutes mouillées. » Nous le crûmes, mais nous fûmes

1. François-Philippe Mondot de la Marthonie, sous-lieutenant de la compagnie de Gramont, mort en 1812.

2. Frédéric-Séraphin, comte de Gouvernet, puis comte, puis marquis de la Tour-du-Pin (1759-1837), fils de Jean-Frédéric, le ministre de la Guerre, commandait en second la Garde nationale de Versailles.

3. Etienne-Philippe de Villaines, lieutenant de la compagnie de Luxembourg.

Digitized by Google

cruellement détrompés par trois ou quatre chevaux qui nous arrivèrent sans maîtres, et nous entendîmes plusieurs voix dire : « Nous sommes tirés ! » M. de Guiche, dont tous les mouvemens ont été nobles, commanda halte. Je lui dis vivement : « Marchons au contraire et légèrement ! Tirons-nous du défilé ! » Nous nous portâmes au galop dans l'avenue, nous fîmes halte un moment et, après quelques réflexions et beaucoup d'embarras, nous entrâmes dans l'hôtel. On appela à l'ordre pour régler le service de la nuit.

Mais tout fut interrompu par le domestique de M. de Villaines, qui arriva tout essoufflé et qui nous rapporta qu'il étoit au corps de garde des anciens Gardes françoises, qu'il nous avoit vu fusiller par la milice qui bravement avoit attendu qu'il n'y eût plus qu'une compagnie sous son feu, celle de Noailles [1], qu'heureusement peu d'armes étoient parties, que celles-là même avoient fait peu d'effet parce qu'elles étoient mouillées et mal chargées, mais que la rage étoit extrême contre nous, que nous allions être investis dans l'hôtel et attaqués, qu'il étoit venu nous avertir au moment même où des hommes mettoient les bretelles pour traîner le canon, que nous n'avions pas une minute à perdre pour nous retirer. « Où aller ? » dit le duc de Guiche. Je lui répondis : « N'y auroit-il pas aux portes de Versailles un terrain où nous puissions nous mettre en bataille et y être plus utiles que nous ne pouvons l'être, enfermés dans des cours ? Là nous attendrons des ordres, de là nous les exécuterons. » M. de Guiche, toujours le même, m'interrompit en disant : « Nous aurons l'air de fuir et d'abandonner le Roy. — Vous avez raison, lui dis-je, retournons au Château. Mais n'y allons pas par le même chemin. » Nous sortîmes effectivement par la porte de la rue de l'Orangerie, nous montâmes celle de la Surintendance, et nous arrivâmes par la grille qu'on nous ouvrit dans la cour des Ministres, où nous nous mîmes en bataille. Rien de bête et d'absurde comme cette position de cavalerie ! Elle ne peut être justifiée que par la nécessité et la nullité de tout ordre. M. de Guiche en demandoit à tout le monde, et personne ne lui en donnoit. M. de la Marthonie étoit resté à l'hôtel pour protéger les gardes du corps de la compagnie Ecossoise, qui vouloient retourner à leurs chevaux et qui étoient à l'hôtel de Charost. Ils ne le purent jamais. M. de la Marthonie vint nous joindre à la tête des coureurs dans la cour des Ministres. En passant devant un corps de garde, dans la rue de l'Orangerie, je crois, la sentinelle mit en joue les Gardes du corps. Trois autres soldats

Digitized by Google

lui enlevèrent l'arme. Il étoit temps que nous fussions tous réunis dans la cour des Ministres. A peine M. de la Marthonie arrivoit-il au haut de la rampe et se faisoit-il ouvrir la grille, que le canon arrivoit par la rue de la Chancellerie. Le fait a été assuré par différentes personnes. Je crois même, mais je ne l'affirme pas, que M. de la Marthonie m'a dit avoir vu arriver le canon. Mais on n'eut pas le temps de le placer. Etant dans la cour des Ministres, nous vîmes des feux sur la place d'Armes et nous ne devinâmes pas dans le commencement ce que c'étoit; mais depuis nous avons su qu'on y avoit conduit le canon, que les feux que nous voyions étoient les mèches, que l'intention étoit de tirer sur nous à travers la grille, qu'un officier des Gardes suisses, qui en fut instruit, sortit et dit à ces forcenés : « En tirant sur les Gardes du corps, vous tirerez sur le Château et vous vous exposez à tuer le Roy »; que cette considération avoit arrêté leur brutalité. Je ne garantis que les faits que j'ai vus. Celui-ci m'a été assuré; il seroit aisé de le vérifier par messieurs les Gardes suisses.

Nous restâmes, je crois, environ deux heures dans la cour des Ministres. M. de Guiche parut et nous dit que le Roy nous ordonnoit de passer sur la terrasse. Nous défilâmes, par un, sous la voûte des Princes; nous nous mîmes en bataille sous les fenêtres de la Reine faisant face à l'Orangerie, seconde position qui valoit bien l'autre. Au bout de quelque temps, nous apprîmes que les Gardes françoises étoient arrivés et qu'ils occupoient ou alloient occuper tous leurs anciens postes. M. de Villaines, qui commandoit en l'absence de M. de Guiche, me demanda si je ne serois pas d'avis de nous éloigner et de nous transporter sur le Tapis vert. Je lui répondis que, si je commandois, nous y serions depuis longtemps. Nous nous y portâmes aussitôt; nous nous y mîmes en bataille, avec la précaution de laisser des vedettes sur les terrasses et d'éclairer un peu nos flancs. Enfin, vers les 3 heures, M. de Guiche arriva pour nous conduire à Trianon, non pas qu'il en eût l'ordre, mais voici ce qu'il nous dit : il avoit vu M. de la Fayette; il lui avoit entendu dire au Roy que tout étoit tranquille, que tout le seroit, qu'il répondoit de tout, que son armée rentreroit au point du jour, qu'il suffisoit que le Roy eût sanctionné la fameuse déclaration des Droits de l'homme et qu'il eût rendu sa garde aux Gardes françoises; enfin qu'il supplioit Sa Majesté de se coucher. Il est vrai que nous vîmes en même temps toutes les lumières de la galerie éteintes. M. de Guiche, sur ces différentes assurances, fut prendre les ordres de

Digitized by Google

M. d'Estaing, qu'il trouva couché entre deux draps et qui ne voulut pas lui en donner. Il revint chez le Roy ; il s'adressa aux ministres, qui biaisèrent tous. Le seul M. de Saint-Priest lui dit : « Je crois que vous feriez sagement de vous retirer à Trianon. »

Ce conseil, plutôt que cet ordre, détermina le duc de Guiche. Nous fûmes à Trianon. Nous attachâmes nos chevaux aux grilles ; on commanda des patrouilles ; on fit faire du feu dans les appartemens ; nous étions transis de froid et de pluie. On s'occupa d'un déjeuner ; tout le monde mouroit de faim. Au bout d'une heure, il nous arriva un garde du corps déguisé, de la part de M. le comte de Luxembourg qui faisoit dire à M. le duc de Guiche que l'acharnement subsistoit contre nous, qu'on nous trouvoit bien près de Versailles, et qu'enfin nous devions nous retirer plus loin, parce qu'on étoit persuadé que nous serions attaqués. Tout le monde fut d'avis de nous éloigner. Mais où aller ? Les uns nous proposoient de nous mettre en bataille à la tête du canal, d'y attendre le jour et des ordres. On observa que nos chevaux mouroient de faim et qu'ils ne pourroient fournir à notre retraite si nous étions obligés de la faire au point du jour. Enfin M. de Guiche prit sur lui de nous conduire à Rambouillet. On croyoit pouvoir déjeuner auparavant. Il n'y avoit encore rien de prêt. M. de la Coudrelle [1] et moi observant que, s'il y avoit une nécessité de se retirer, il falloit le faire plus tôt que plus tard, qu'une demi-heure pouvoit mettre obstacle à notre retraite, que nous étions entourés de bosquets qui nous coupoient de partout, que vingt polissons, qui les occuperoient, nous fusilleroient, sans pouvoir, surtout la nuit, leur opposer la moindre résistance, tout le monde applaudit et nous montâmes à cheval. Le premier projet étoit de tourner autour du canal et de gagner le grand chemin à Saint-Cyr ; mais l'inquiétude, le découragement dominoient déjà les esprits. On cria de la queue que nous étions suivis et tournés. Alors M. de Guiche nous mena par des chemins de chasse. Nous allongeâmes beaucoup et nous n'arrivâmes à Rambouillet que vers midi.

Voilà ce que j'ai vu, su ou entendu dire. Vous ferez de ma lettre l'usage qu'il vous plaira. Je la signerois de mon sang, sans garantir cependant d'autres faits que ceux que j'ai vus. Je n'ai pu, ni voulu être précis. Ma lettre est un genre de

1. Emmanuel-Marie-Charles de Dun de la Coudrelle, né en 1732, aide-major de la compagnie de Luxembourg, chevalier de Saint-Louis.

Digitized by Google

déposition. Je n'ai rien omis. M. de Guiche, dont l'intelligence étoit étouffée par les circonstances, par la position, par la nullité d'ordres, a agi au hasard, comme nous tous et comme tout autre auroit agi à sa place; mais je rendrai un éternel hommage à sa vertu et à son pur et touchant dévouement au Roy et au Corps.

Adieu, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

P. S. — M. le duc de Guiche n'a pris sur lui de conduire environ 500 Gardes à Rambouillet que d'après les avis réitérés de M. le comte de Luxembourg. Mais, qui a conseillé de les éloigner ? Qui en a donné l'ordre ? Celui-là est bien coupable! Car après tout ce qu'on apprenoit des intentions criminelles du lendemain, on ne devoit pas balancer à faire mettre pied à terre aux 500 Gardes et à les faire entrer dans le Château. Leurs chevaux seroient restés au piquet sur la terrasse, ou on les auroit fait entrer dans l'Orangerie sous la garde d'un détachement suisse. Alors, il auroit été possible de garder toutes les avenues du Château avec 600 Gardes et d'assurer l'entrée des cours par tous les Gardes suisses sur lesquels on pouvoit compter. Cette disposition auroit déconcerté la marche des brigands et auroit donné le temps à M. de La Fayette de tenir une conduite avec sa troupe plus analogue à celle qu'il avoit promise au Roy, de maintenir l'ordre dans le Château et dans Versailles.

2. — *De M. le chevalier Desplas*[1] *au même.*

(*Ibid.*, p. 192-195.)

Cahors, ce 3 mars 1790.

... La soirée du 5, j'ai été occuper le poste de la voûte avec quatre de mes camarades, à la nouvelle de l'arrivée du peuple entre 4 et 5 heures. Nous avons été relevés à 8 heures. Ensuite j'ai été mis en sentinelle à 9 heures et demie à la grille, et j'ai été relevé à 2 heures passées par M. Decour[2] qui étoit de nuit. Pendant tout le temps que j'y ai resté, j'ai été

1. Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur ce garde du corps de la compagnie écossaise. Peut-être s'agit-il de Antoine Desplas, fils de Bertrand Madeleine Desplas, ancien mousquetaire du Roi. Cette famille est en effet originaire du Quercy.

2. Il doit s'agir de M. de la Cour, garde de la compagnie écossaise.

Digitized by Google

insulté par certains de la populace, qui me disoient que nous ne serions pas demain à 6 heures à ces postes, que nous les avions gardés assez longtemps, qu'il étoit temps qu'ils eussent leur tour. Ils ont ajouté bien des invectives. Dans ce temps messieurs les députés sont passés et montés chez le Roy. Comme j'étois occupé avec le brigadier[1] à tenir la porte, un de ces messieurs députés, craignant du train, nous a priés de les laisser faire. Il s'est saisi de la porte, a fait entrer le reste de l'Assemblée et a repoussé ceux qu'il a reconnus n'être pas de la députation. Il nous a remis ensuite la clef. Lorsque ces messieurs sont descendus, plusieurs que je n'ai jamais connus m'ont pris par la main en passant tour à tour, et me la pressoient, comme pour me dire qu'infailliblement nous allions devenir les victimes innocentes de ceux qui conduisoient cette trame.

Entre 11 heures et minuit, M. de La Fayette est arrivé avec la troupe de Paris et est monté chez le Roy en passant par la grille. Il m'a pris par la main et m'a conduit à dix pas de là, suivi de quatre de ses officiers; il m'a dit d'engager mes camarades jeunes gens d'être circonspects et de ne tenir aucuns propos indiscrets. Je lui ai répondu que j'étois assuré que mes camarades ne s'étoient permis aucuns propos, que j'avois vu que dans la journée, quelques heures avant l'alarme, ils n'avoient rien répondu à certains bourgeois de Versailles, qui les avoient insultés à leur passage en montant au Château. Le général me dit que sur toute la route de Paris à Versailles on crioit hautement qu'il falloit saper les Gardes du corps, qu'il étoit au désespoir, qu'il avoit été forcé la baïonnette sur la poitrine de venir à Versailles, qu'il alloit monter chez le Roy pour lui dire que les Gardes françoises vouloient reprendre les postes. Après cette conférence, me tenant toujours par la main pendant tout l'entretien, il est monté chez le Roy.

Un moment après que les grenadiers ont eu pris les postes, les Gardes ont été relevés, et on n'a laissé que la sentinelle. Alors il s'est rassemblé derrière la grille beaucoup de peuple qui a commencé à m'invectiver par les propos les plus outrageans. Comme j'étois à me promener tout le long du grillage, il s'est avancé un personnage, de la taille environ de 5 pieds 1 pouce, car je l'aurai toujours présent; il m'a dit, d'un air de mystère, qu'il avoit quelque chose à me dire à l'oreille pour

1. Ce brigadier était Paul-Louis-Etienne de Charmont, brigadier des Gardes du corps, de la compagnie de Gramont (*Procédure instruite*, t. II, p. 6-7).

Digitized by Google

communiquer à M. de la Calprenède[1], mon camarade. J'ai cru le premier moment que c'étoit un avis qu'il vouloit lui donner, et à moi aussi. Mais, par un heureux pressentiment, je lui ai dit qu'il pouvoit parler tout haut, qu'il ne m'étoit pas permis de m'avancer de si près; et comme il insistoit, qu'il tâchoit de m'inspirer de la confiance, j'ai vu à la faveur de la lune une épée nue qu'il portoit le long de son habit. Alors j'ai reculé de deux pas, en l'assurant que je ne pouvois pas m'avancer. Voyant qu'il ne pouvoit réussir, il s'est retiré en me vomissant les insultes les plus atroces, et en me disant que, si je l'évitois à présent, je ne l'éviterois pas demain. Je n'ai rien répondu. A 2 heures, j'ai été relevé et j'ai passé le reste de la nuit au corps de garde... A 6 heures, nous sommes montés aux salles. Aussitôt que nous y avons été, on a relevé les postes et mis une garde de quatre Gardes. Nous avons entendu du bruit dans la cour et nous avons été au bout de l'escalier avec nos armes pour empêcher la populace de monter. Ils n'ont rien écouté; ils ont été en avant. C'est là que M. du Repaire[2] fut assommé de plusieurs coups de lance à la tête. Comme j'ai voulu le retirer par l'habit, j'ai reçu un coup de massue sur le bras, et j'ai été forcé de l'abandonner et de me réfugier à l'Œil-de-Bœuf avec mes camarades...

3. — *De M. Moreau*[3], *au même.*

(*Ibid.*, p. 139-140).

De la Châtaigneraie, le 22 février 1790.

... J'étois de service à la salle du Roy, le 5, après la députation des dames de la halle, vers les 5 heures et demie. Je fus nommé, quatrième, pour renforcer le poste de la voûte. Madame Adélaïde[4] avoit fait relever son poste. Madame Victoire[5] l'avoit conservé. Sur les 7 heures, on nous releva et tout parut calme au Château. A 6 heures du matin, on demanda un

1. Pierre-Michel de la Calprenède, garde du corps de la compagnie écossaise.

2. Guillaume-François Tardivet du Repaire, né en 1757, garde du corps de la compagnie écossaise. Voir sa déposition dans *Procédure instruite*, t. I, p. 25-27.

3. Garde du corps de la compagnie de Luxembourg. Peut-être Alexis-Marie-Anne Moreau du Plessis, chevalier de Saint-Louis, qui habitait bien la Châtaigneraie en Vendée.

4. Mme Marie-Adélaïde de France, quatrième fille de Louis XV (1732-1800).

5. Louise-Marie-Thérèse-Victoire de France, cinquième fille de Louis XV (1733-1799).

Digitized by Google

garde de chaque compagnie à la salle du Roy. Je me trouvai là et je marchai. Je fus placé à la grille à gauche, et M. des Huttes à droite[1]. Il y avoit également de nos camarades à la voûte, et à la grille de la cour des Princes qui étoit ouverte. Il se fit de ce passage à la voûte un courant de cette populace. Nous le traversâmes pour aller à nos postes. Je les regardois pour mon compte comme des étrangers qui cherchoient à satisfaire leur curiosité. Mais lorsque nous fûmes placés, cette multitude venoit contre nous, [vomissant] des imprécations, des menaces et des insultes en tout genre. Cependant cette troupe grossissoit. J'entendis du Château des voix qui nous crioient, quoiqu'il ne fût pas jour : « Chez le Roy ! Sauvez-vous ! » Il en étoit encore temps ; mais il me parut dur d'avoir l'air de fuir ces gens-là. Je continuai à marcher au pas vers le Château, lorsque j'entendis un de ces brigands crier : « En voilà un ! C'est un chevalier de Saint-Louis ! » Et les voilà rendus sur moi. Ils se saisirent de mon mousqueton dont je ne fis pas d'usage. Je fis cependant quelque résistance. Ceux qui étoient sur le balcon, voyant le danger que je courois, me crièrent : « Rendez vos armes ! » Ce que je fis, et pour sauver mon épée, je la détachai du ceinturon. En même temps, un autre brigand me la saisit et m'ordonna de la lui rendre. Je la tenois de la main droite à la poignée, et de la gauche un peu plus bas. J'eus de fortes tentations ; mais ma prudence ne m'abandonna point, et je restai. Soit qu'il vît dans mes yeux ce qui se passoit dans mon âme, il me sembla que je l'intimidois. Je profitai de cet instant, je fis un effort et la lui arrachai des mains. L'instant étoit pressant et critique. Je cherche à gagner l'escalier. Le Suisse du bas de l'escalier, qui voyoit mon embarras, tint la porte ouverte et me reçut bien à propos, car une seconde de plus j'étois immolé. M. des Huttes ne fut pas aussi heureux. Il fut massacré, pour ainsi dire, à mes côtés[2]. Au même instant, l'escalier fut rempli de brigands. Mes camarades qui étoient dans la salle du Roy sortirent sur le perron, le mousqueton haut. Le commandement fut fait très prudemment de ne pas tirer, et nous nous retirâmes tous dans la salle du Roy et de là à l'Œil-de-Bœuf...

1. François Pagès des Huttes, né à Vic-sur-Cère (Cantal) en 1753, était le second des quatre frères des Huttes qui servaient dans les Gardes du corps. C'est celui qui fut massacré (Cf. son acte de décès aux Archives nationales, W 290, n° 179).

2. Des Huttes fut massacré vers 6 heures et quart du matin. (Lettre d'un de ses frères, garde du corps de la compagnie écossaise, de Vic-sur-Cère, du 30 février 1790. Arch. nat., C 222, doss. 160187, p. 127-128).

Digitized by Google

4. — *De M. de Varicourt*[1] *au même.*

(*Ibid.*, p. 202-203.)

De Gex, le 7 mars 1790.

... Il est très vrai, Monsieur, que nous étions de service à la grande salle, mon frère et moi, à l'époque de ces affreuses et cruelles journées. Dans la nuit du 5, mon frère fut de ceux qui la passèrent aux appartemens. Ils n'en revinrent le lendemain que sur les 5 heures et demie. Je ne le pus voir qu'un moment, ayant été obligé de me rendre au poste qui m'avoit été assigné dans la cour Royale. Je vous ai mandé dans ma précédente tout ce qui m'y étoit arrivé et de quelle manière je m'étois soustrait à la fureur de ces forcenés.

J'avois donc laissé mon malheureux frère à la grande salle. Voici comment, à ce qu'on m'a rapporté, il étoit tombé entre les mains de cette horde de brigands.

Fatigué de la nuit qu'il venoit de passer, il s'étoit endormi sur un des lits de la grande salle. Eveillé tout à coup par les cris de ces barbares, il s'étoit transporté sur l'escalier du Roy, pour s'opposer, autant qu'il pourroit, tant par les discours que lui suggéroient son amour et sa fidélité pour son Roy que par ses forces physiques, à ce que ces monstres ne pénétrassent pas dans la salle de la Reine et dans la grande salle. Mais ce fut en vain. Le langage de l'âme honnête et vertueuse ne pouvoit être entendu par ces forcenés qui ne cherchoient et ne demandoient que du sang et des victimes. Mon pauvre frère accablé par le nombre, le corps à moitié déchiré, fut traîné par les cheveux jusque dans la cour Royale, le col coupé. Un grenadier de la milice nationale, qui est de ma province, me dit l'avoir vu périr, et qu'il n'avoit pu le secourir. L'on m'a dit encore que ce qui avoit davantage animé ces monstres contre cette innocente victime étoit qu'on l'avoit pris pour M. le duc de Guiche.

Voilà les renseignemens qui m'ont été donnés sur la fin

1. Marie-Etienne Rouph de Varicourt, lieutenant-colonel de cavalerie, mourut, en 1779, laissant dix enfants, dont plusieurs servirent dans les Gardes du corps. L'auteur de cette lettre est peut-être Claude-Gabriel Rouph de Varicourt, garde du corps de la compagnie de Noailles. Son frère cadet, dont il raconte la mort tragique, est certainement François Rouph de Varicourt, né en 1760, massacré le 6 octobre (Archives nationales, W 290, n° 179).

Un frère de ces Varicourt, Pierre-Marie, né en 1755, devint évêque d'Orléans en 1817. Leur sœur, Renée-Philiberte, avait épousé Charles, marquis de Villette (1736-1792).

Digitized by Google

cruelle de celui qui ne cessera de faire couler mes larmes. Ah ! du moins si j'avois pu le secourir, recevoir son dernier soupir ! Peut-être aurois-je été comme lui victime de la fureur populaire ! Et que m'importe ! Je n'aurois fait que d'avancer de quelques jours le terme de mon existence. Dans notre juste douleur, notre seule consolation, c'est qu'au moins notre Roy doit être persuadé de son amour et de sa fidélité pour sa personne...

5. — *De M. de la Roque de Saint-Thurien*[1] *au même.*

(*Ibid.*, p. 169-171.)

Pont-Audemer, le — 1790.

Le lundi 5 octobre, à 6 heures du soir, je fus mis en sentinelle à la grille, à l'arrivée des femmes de Paris, qui me donnèrent beaucoup de mal, voulant absolument parvenir au Château. Cependant, après s'être répandues en beaucoup d'injures qui s'adressoient au Corps, je parvins à les apaiser. Elles se retirèrent heureusement à 8 heures, je ne sais par quel hasard. Je finis ma sentinelle assez tranquillement.

A minuit, on vint me chercher avec trois autres de mes camarades dans la salle de la Reine pour occuper les postes de la voûte jusqu'à 3 heures. Après que nous fûmes relevés, je pris un peu de repos jusqu'à 6 heures et un quart. La cour du Château et le grand escalier furent remplis de peuple armé de piques, de sabres et de fusils. Plusieurs de nos camarades, qui étoient dans la salle au nombre de cinq à six, furent au haut de l'escalier, ainsi que quelques-uns de la grande salle, pour tâcher d'apaiser ces gens qui faisoient des cris épouvantables, et de les faire descendre. Mais aussitôt que ceux-ci les virent, ils crièrent que l'on mît bas les armes, fondirent en même temps sur eux et en massacrèrent deux ou trois, ce qui fit que les Gardes de la salle de la Reine rentrèrent au plus vite, fermèrent la porte le mieux qu'ils purent, et nous résolûmes d'entrer chez la Reine, persuadés que nous n'avions pas de temps à perdre pour la sauver. Effectivement, je n'étois pas encore entré, ainsi que quelques-uns de mes camarades, que la porte qui donne sur l'escalier fut enfoncée. Mais un paravent, qui

1. Nicolas de la Roque de Saint-Thurien (auj. Saint-Urien, Eure), garde du corps de la compagnie Ecossaise, demeurait en 1790 à Pont-Audemer. Voir sa déposition devant la chambre du bailliage de Pont-Audemer dans *Procédure*, t. III, p. 61-64.

Digitized by Google

étoit devant, nous donna le temps de fermer la première porte des appartemens avant qu'ils pussent nous voir.

Ayant traversé jusqu'à l'antichambre de Sa Majesté, nous ne pûmes y entrer, la porte étant barrée. Une des femmes de la Reine, persuadée que nous étions autres que des Gardes du corps, se lamentoit beaucoup et ne voulut pas nous ouvrir. A la fin, voyant qu'il étoit très urgent d'y entrer, entendant beaucoup de cris autour de nous, je lui dis par le trou de la serrure, ne parlant qu'aussi haut qu'il falloit pour me faire entendre, que nous étions réellement Gardes du corps et que la Reine étoit dans le plus grand danger si on ne nous ouvroit. Cette femme m'ayant entendu se décida à nous ouvrir, et dès qu'elle nous aperçut, elle se jeta à nos pieds en nous conjurant de ne pas abandonner la Reine. Nous lui répondîmes qu'il s'en falloit de beaucoup que ce fût notre intention, que nous la défendrions jusqu'à l'extrémité, que notre nombre étoit suffisant pour résister assez de temps pour lui donner celui de se relever et de pouvoir se retirer.

J'entrai sur-le-champ même dans la chambre de la Reine, avec deux ou trois de mes camarades. Une de ses femmes vint nous dire qu'elle se levoit. Nous nous retirâmes aussitôt et nous nous rangeâmes à la porte de sa chambre. A peine la Reine fut-elle levée, qu'elle passa chez le Roy, lequel, étant arrivé immédiatement après par un autre côté, nous demanda avec empressement et d'un air fort inquiet où étoit la Reine. Nous l'assurâmes qu'elle étoit chez lui. Nous voulûmes l'accompagner, de peur de quelque mauvaise rencontre; mais il nous ordonna de rester et nous dit qu'il ne tarderoit pas à nous envoyer un ordre. Effectivement, nous en reçûmes un, peu de temps après, de nous retirer à l'Œil-de-bœuf.

Je fus enfin du voyage de Versailles à Paris et je suivis toujours le Roy jusqu'aux Tuileries, ainsi que mes camarades. J'y couchai. Le peuple, le lendemain, nous demanda au balcon et nous fûmes engagés de descendre dans les Tuileries, où nous fûmes accueillis et embrassés par ce qu'il y avoit de femmes de la halle, qui nous menèrent ensuite au Palais-Royal où nous restâmes quelque temps. De là, nous fûmes promenés dans la rue Saint-Honoré et autres quartiers, toujours agréablement embrassés par ces dames. J'étois traîné plutôt que je ne marchois, car je n'avois pas mangé une demi-livre de pain en quarante-huit heures. Le péril où j'avois vu leurs Majestés, le spectacle dont j'avois été témoin, la cruelle situation où je m'étois trouvé sans pouvoir me défendre pour obéir aux ordres

Digitized by Google

qu'on nous avoit donnés, la perte que nous avions faite de nos camarades m'avoient tellement affecté qu'il m'avoit été impossible de profiter du souper que la Reine eut la bonté de nous envoyer le soir de notre arrivée aux Tuileries...

6. — *De M. le chevalier d'Arbonneau*[1] *au même.*

(*Ibid.*, p. 234-236.)

Limoges, le 25 février 1790.

... J'ai été, le 5 octobre, en sentinelle au salon du Roy depuis 6 heures jusqu'à 9 heures du soir. Je fus ensuite à la grille. Il me seroit impossible, Monsieur le comte, de vous rapporter tout ce que j'ai entendu vomir d'horreurs contre la Reine et contre nous. Elles étoient telles que les projets de ces forcenés ne sauroient être un problème pour moi. Je quittai ce poste pour secourir M. Guéroult[2] qu'on avoit soustrait aux fureurs de ces bêtes féroces. Je courus par tout le Château pour trouver un chirurgien. Je fus jusqu'aux grands Communs, dans la rue de l'Orangerie. Partout chassé et poursuivi par cette horde infernale, je ne lui échappai que par la course. Je tentai plusieurs moyens de procurer du secours à mon camarade, mais toujours inutilement. Je trouvai toutes les issues fermées et occupées par ces misérables. La nuit se seroit passée assez tranquillement dans notre salle, si nous n'eussions à chaque instant été avertis des dangers qui nous menaçoient. Au jour en effet, sur les 5 heures et demie, les brigands forcent les grilles et se répandent dans les cours, égorgeant tous les Gardes du corps qu'ils rencontroient. Ne recevant aucun ordre dans le salon, qui étoit le premier poste qui se présentoit à leurs fureurs, je me transportai en armes chez le capitaine que je réveillai. Il me mena avec lui chez le Roy qui dormoit. Après que Sa Majesté fut levée, M. le comte de Luxembourg me demanda quatre gardes du corps pour

1. Plusieurs frères Arbonneau, tous fils de Michel d'Arbonneau, « conseiller du Roi, doyen des médecins de Limoges », mort en 1772, servaient aux Gardes du corps. Celui dont il s'agit ici est probablement l'aîné, Mathieu-Joseph d'Arbonneau, né le 1er octobre 1750, garde du corps de la compagnie de Noailles, devenu général de brigade en 1793, puis suspendu en brumaire an II. Il vivait encore en 1809.

2. Les Guéroult étaient aussi plusieurs frères aux Gardes du corps : Guéroult du Berville, Guéroult du Valmet, Guéroult de Saint-Denis. Il s'agit ici de François-Nicolas Guéroult du Berville, âgé de trente et un ans, en 1789, garde du corps de la compagnie écossaise. (Voir sa déposition dans *Procédure*, t. I, p. 196-198.)

Digitized by Google

aller prendre poste aux appartemens. Ne pouvant nous faire ouvrir, je tentai un passage par l'escalier de Madame Adélaïde. Mais poursuivi par une troupe de femmes et de gens armés de sabres, fusils, lances, piques, je me suis retiré à la hâte au petit escalier du Roy, et je n'ai échappé à leur fureur que par l'arrivée de quelques grenadiers qui se sont présentés et m'ont donné le temps de me sauver chez le Roy où je suis resté jusqu'au moment de son départ, où la Reine et Madame Elisabeth me présentèrent au peuple et me firent fournir un cheval pour me rendre à Paris sous la sauvegarde des deux aides de camp de M. de la Fayette, dont l'un est M. Collin.

Voilà, Monsieur le comte, tous les détails qui sont à ma connoissance. Il ne falloit pas moins que le désir de satisfaire à vos demandes pour rappeler à ma mémoire toutes les horreurs de cette journée désastreuse et qui sera à jamais l'opprobre du nom françois...

7. — *De M. de Lauson*[1], *au même.*

(*Ibid.*, p. 131-132.)

De Montélimar, le 23 février 1790.

... Le 5, je fus placé à 6 heures avec trois de mes camarades à la voûte. A 9 heures, je fus ramené dans la salle où je restai jusqu'à 10. A cette heure, je fus reconduit aux appartemens, qui étoient mon poste. Environ à 1 heure après minuit, un besoin me força de descendre, et j'eus la curiosité d'entrer dans la cour royale. Un officier de la milice de Versailles me dit : « Je vous conseille, Monsieur, de ne pas approcher de la grille, parce qu'on tirera sur vous. Ce n'est qu'à vous autres, Messieurs, à qui on en veut, et si vous m'en croyez, vous vous retirerez. Il en est temps encore. » Je remontai à mon poste et gardai mon secret.

A 6 heures, nous sommes revenus de la salle du Roy. C'est alors que je vis égorger la sentinelle qui étoit à la grille[2]. La cour fut bientôt remplie de brigands. Ils se portèrent à l'escalier de Marbre, où nous nous présentâmes pour les arrêter ; mais on nous donna l'ordre de ne pas tirer. Nous les arrêtâmes quel-

1. Je n'ai pu découvrir aucun renseignement sur ce M. de Lauson, garde du corps de la compagnie de Villeroy.

2. Des Huttes.

Digitized by Google

que temps par nos représentations et en présentant nos mousquetons en travers. Alors M. du Rosier[1] s'adressa à un homme vêtu de l'habit de la Garde nationale, lui demanda ce qu'il vouloit et [lui dit] que, si les siens avoient quelques plaintes à former, ils pouvoient envoyer quelques-uns d'entre eux auprès du Roy, que le Roy étoit bon et qu'il les écouteroit. Cet homme, nous regardant avec des yeux hagards, nous dit qu'il vouloit le cœur du Roy et de la Reine et ses entrailles pour en faire des cocardes. Ce mot fut le signal pour le peuple qui se jeta sur nous. Nous fûmes obligés de nous retirer, les uns dans la salle de la Reine et les autres dans la salle du Roy, et battîmes en retraite jusqu'à l'Œil-de-Bœuf, où nous nous barricadâmes. Le peuple fit tous ses efforts pour enfoncer la porte, et y auroit réussi, puisqu'elle étoit déjà fendue. Mais la Garde nationale dissipa le peuple, et un instant après se présenta et frappa à la porte à grands coups. Après les avoir interrogés sur leur dessein, nous leur ouvrîmes.....

8. — *Du comte de Saint-Aulaire*[2] *au même.*

(*Ibid.*, p. 249-252.)

Sans date.

Nos lettres se sont croisées, mon cher ami, et tu as dû juger par le contenu de la mienne que j'avois prévu tes intentions en t'envoyant un détail succint de ce qui s'est passé dans la salle des Gardes de Mgr le Dauphin et de ce qui m'est arrivé particulièrement. Mais puisque tu désires que je t'instruise de tout ce que j'ai vu dans la matinée du 6, le voici.

Les brigands armés de bûches, de massues, de haches, de serpes, et quelques-uns de fusils sont entrés dans la cour royale au point du jour. Ils ont débouché par la grille de la cour des Princes et par la voûte. Ils ont paru d'abord avec beaucoup de crainte, à ce qu'il paroissoit, car ils ne venoient que lentement au milieu de la cour, et sur divers avis, sans doute, qu'on venoit leur porter, ils se retiroient précipitamment sous la voûte et sous le passage qui conduit à la cour des Princes.

1. N. du Rosier, garde du corps de la compagnie de Villeroy ou Gramont.

2. Côme-Joseph Beaupoil, seigneur du Pavillon, dit le comte de Saint-Aulaire (1743-1822), maréchal de camp, lieutenant commandant d'escadron des Gardes du corps, de la compagnie de Gramont. (Voir sa déposition au Châtelet, dans *Procédure instruite*, I, 249-252.)

Digitized by Google

Pendant tout ce temps, j'étois à la porte-fenêtre de la salle Dauphine, qui donne sur la cour de Marbre. Un homme armé d'une massue alloit assez vite. Arrivé sur la dernière marche, ses deux pieds ont glissé en avant ; il est tombé la tête en arrière sur la partie saillante de cette marche et s'est tué roide.

Aussitôt ses camarades ont accouru, en criant : « Ah ! c'est les Gardes du corps qui l'ont tué d'un coup de fusil. Le coup est parti, le coup est parti de là ! » A les entendre, il y avoit eu au moins vingt coups de tirés. Dans le vrai, personne n'avoit tiré. Après l'avoir bien visité, ils ont reconnu qu'il avoit la tête fendue par derrière, et aussitôt ils ont enlevé le cadavre. Pendant tout ce temps, j'étois à la porte vitrée qui donne sur la cour de Marbre, que j'ai fait fermer ainsi que les volets, aussitôt que j'ai vu que la dernière commençoit à se remplir de brigands et de quelques femmes armées comme eux. J'ai ordonné à messieurs les Gardes du corps de mettre des matelas derrière les croisées et de les soutenir par des bois de lits, afin de parer les coups de fusils qui pourroient être tirés. Le brigadier commandant ladite salle[1] m'a demandé s'il falloit se défendre et tirer en cas d'attaque. Je lui ai dit que non et que l'ordre du Roy étoit de ne faire du mal à personne, qu'ils n'avoient qu'à observer le plus grand silence, et que peut-être ne leur arriveroit-il rien ; que, s'ils se voyoient forcés, ils n'avoient qu'à chercher à se retirer dans les appartemens du Roy par l'escalier de Mgr le Dauphin. Mais comme les portes en ont été fermées aussitôt que j'y ai eu passé pour aller chez le Roy, je ne sais pas par où ces messieurs, les brigadiers à leur tête, auront pu passer. Ce brigadier, dont je ne me rappelle pas le nom, est un homme de tête et du plus grand sang-froid ; il est de la compagnie de Noailles. Lorsqu'il a été délivré, il s'est mis à la portière du Roy, avec un bonnet de grenadier sur la tête, et il n'a pas abandonné le pommeau de ladite portière de la voiture du Roy, sans que personne ait voulu l'en empêcher.

Je n'ai songé à ma retraite que lorsque j'ai eu déposé Mgr le le Dauphin dans la voiture du Roy. Pour lors, un aide de camp de M. de la Fayette, nommé Collin, m'a pris sous sa protection. Il m'a placé dans une compagnie de grenadiers. Le capitaine m'a fait donner un fusil et une giberne, en me plaçant à côté du drapeau, et je suis venu à Paris.

Arrivé à Paris sur la place de Grève, lorsque le Roy et la

1. C'est l'auteur de la lettre suivante.

Digitized by Google

Reine sont sortis de l'Hôtel de ville, j'ai encore été de l'escorte du drapeau, que j'ai ramené chez le capitaine, rue Saint-Martin.

A 10 heures du soir, je suis rentré chez moi accompagné de deux fusiliers...

9. — *De M. de Lésigny*[1] *au même.*

(*Ibid.*, p. 254-256.)

Clamecy, 23 février 1790.

Voici, Monsieur, ce qui m'est arrivé la nuit du 5 au 6 octobre, à la salle Dauphine.

M. de Vaulabelle[2], à 1 heure après minuit, m'ordonna d'aller relever sous la voûte un brigadier et huit gardes avec un pareil nombre. Je m'y suis rendu. J'y ai resté jusqu'à 4 heures. Pendant ce temps, le brigadier que j'avois relevé passa à ma place à la salle Dauphine. M. le comte de Saint-Aulaire y étoit resté toute la nuit jusqu'au moment où tous les brigands arrivèrent dans la cour. Il me quitta pour lors pour se rendre auprès de Mgr le Dauphin. Je lui demandai ses ordres : « Mon ami, faites ce que la prudence vous suggérera », me répondit-il. M. de Saint-Aulaire ne fut pas entré, que j'appris que Mgr le Dauphin étoit monté chez le Roy, et un instant après les brigands vinrent pour forcer la porte de notre salle qui donne sur la cour de Marbre. J'avois fait entasser derrière des baudets pour les arrêter un moment. Jugeant ensuite que nous pourrions mieux nous défendre dans la première antichambre de Mgr le Dauphin, où nous n'avions qu'une porte à garder, pouvant être assaillis dans la salle par deux endroits, j'y conduisis ma troupe et la sentinelle, et j'y fermai deux portes sur nous. J'entrai ensuite dans l'appartement de Mgr le Dauphin, pour vérifier par moi-même si réellement il en étoit sorti. Après avoir parcouru tout l'appartement, je n'y trouvai qu'une espèce de femme de charge qui me confirma que Mgr le Dauphin étoit chez le Roy, mais que les brigands cherchoient à enfoncer l'appartement de la Reine. Pour lors, je n'hésitai plus sur le parti que j'avois à prendre. J'enlevai ma garde, pour la porter bien vite au secours de Sa Majesté. Je la fis monter par un petit

1. Christophe Chevannes de Lésigny, brigadier de a compagnie de Noailles.

2. Jean-Baptiste Tenailles de Vaulabelle, maréchal des logis de la compagnie de Noailles.

Digitized by Google

escalier par lequel nous arrivâmes dans son appartement. Là un homme de la Chambre me dit que la Reine venoit de passer chez le Roy, que les Gardes du corps occupoient l'Œil-de-Bœuf et la galerie, pour empêcher le peuple d'entrer chez Sa Majesté. Je le priai de nous ouvrir la porte du salon de jeu, qui donne dans la galerie, où nous nous sommes réunis à tous nos camarades.....

10. — *De M. de Girardot*[1] *au même.*

(*Ibid.*, p. 178-185.)

De Troyes, le 21 février 1790.

.....Vers les 3 heures du matin, M. de Vaulabelle me dit qu'il alloit faire relever les postes des grilles, voûtes, etc..., que j'allasse prendre la place de M. de Lésigny, brigadier, à la salle Dauphine ; où étant allé, je trouvai les Gardes de cette salle et M. de Saint-Aulaire causant avec eux près du poêle. M'étant mis sur un baudet pour me reposer, je m'y endormis quelques instans. Sur les 6 heures du matin, ce fut M. de Vaulabelle qui me réveilla, pour me dire que, le service ayant coulé à fond, il falloit que je reprisse les postes que j'avois occupé la veille à 6 heures du soir, qu'il ne me falloit que 8 gardes du corps pour le poste de la voûte et celui de la Comédie, que je les trouverois dans la grande salle. J'y allai, pris les 8 grenadiers. Comme je partois, M. des Huttes me dit qu'il devoit être en sentinelle à la grille à 6 heures du matin et que personne ne l'avoit encore demandé pour l'y conduire, quoique l'heure fût sonnée. Je lui dis de se joindre à ces messieurs et que je le placerois après avoir relevé mes postes.

C'est ici que commence la scène d'horreurs.

A peine m'étois-je acquitté de ces fonctions, que je m'aperçus que la grille de la cour des Princes étoit ouverte. Je fus à M. de Vaulabelle, qui étoit pour lors dans la cour, et lui en témoignai ma surprise : « Hier, lui dis-je, nous gardions ce poste. Comment se fait-il qu'il soit sans défense aujourd'hui ? » Il me répondit que tel étoit l'ordre. J'insistai sur la nécessité de fermer cette grille. Il me dit alors que les grenadiers aux Gardes françoises avoient repris leurs postes et qu'il falloit que ce passage fût libre pour

1. Louis-Bernard Girardot de la Salle, brigadier de la compagnie de Noailles.

Digitized by Google

le service, les autres étant fermés. Sur ce, il me quitta. Je réfléchissois sur le danger d'une telle confiance, en voyant beaucoup de peuple qui environnoit les grilles, et je retournai chercher M. de Vaulabelle dans les salles, pour lui renouveler mes craintes et lui faire observer que le poste de l'Horloge, qui n'étoit plus gardé, me sembloit devoir n'être pas négligé, lorsqu'approchant du poste des Cent-Suisses, qui est au bas de l'escalier de Marbre, j'entendis beaucoup de bruit, qui me fit retourner la tête. J'aperçus une multitude de gens armés de perches enferrées et autres armes offensives. C'est sans doute à cette époque qu'il faut rapporter la mort de M. des Huttes. Quant à M. de Varicourt, plusieurs personnes ont dit qu'il avoit subi le même sort dans la cour des Princes. Un garde du corps, que je connus ensuite être M. Moreau, chevalier de Saint-Louis, compagnie de Luxembourg[1], étoit tiraillé par ce peuple; j'allois pour le dégager, lorsqu'il est accouru vers moi. Alors j'ai continué de marcher, pour avertir nos messieurs de cette insurrection.

J'étois à peine au haut de l'escalier où tous nos messieurs accouroient en mettant leurs armes en joue, que ces gens qui étoient sur mes pas montèrent rapidement en jetant de grands cris. Je mis l'épée à la main et m'attendois que l'on alloit faire feu, lorsque j'entendis l'ordre : « Ne tirez pas ! » Je me mêlai avec mes camarades, en remettant mon épée dans le fourreau. Ces mêmes gens nous suivirent dans la salle du Roy, et nous nous retirâmes dans l'Œil-de-Bœuf, dont on ferma la porte, qui fut rouverte ensuite pour recevoir MM. de Miomandre[2] et du Repaire[3], deux grenadiers du corps, tout couverts de sang, les cheveux épars, et blessés tous deux à la tête d'une manière qui paroissoit dangereuse. On mit des banquettes derrière la porte, pour pouvoir résister plus longtemps aux efforts que l'on faisoit pour l'enfoncer. Dans cet état de choses, je vis le Roy en robe de chambre sortant de l'appartement de la Reine ; il ne nous dit rien.

Peu après la rentrée du Roy dans son appartement, je vis M. d'Aguesseau qui frappa longtemps à la porte de l'appartement sans qu'on lui ouvrit. Alors la Garde nationale étoit en bataille sur la cour de Marbre. Un homme mort étoit étendu les jambes écartées, les pieds tournés en face de l'appartement

1. Voir plus haut, p. 112.

2. François-Aimé de Miomandre de Sainte-Marie, âgé de trente-trois ans en 1790, garde du corps de la compagnie de Noailles (Voir sa déposition dans *Procédure*, t. I, p. 38-42).

3. Voir plus haut, p. 112.

Digitized by Google

du milieu. Beaucoup de femmes et d'hommes étoient auprès et sembloient occupés à faire considérer ce spectacle, en s'effaçant de manière à ce qu'on pût le voir pleinement de l'intérieur.

Pendant que ces choses se passoient, les efforts que l'on avoit faits pour forcer la porte de l'Œil-de-Bœuf ayant cessé quelques instans, on frappa à cette porte en criant : « Ouvrez aux grenadiers des Gardes françoises ! » Nous ôtâmes les banquettes, entrouvrîmes la porte. Alors les grenadiers nous dirent : « Prenez-vite nos cocardes ; nous venons vous défendre ! » Nous les laissâmes entrer et prîmes leurs cocardes. Ils se mêlèrent avec nous dans l'Œil-de-Bœuf et dans la galerie, nous disant que, maintenant que nous avions la cocarde nationale, ils répondoient de notre sûreté...

Nous restâmes dans cette position jusqu'au moment où on nous dit que le Roy avoit annoncé au peuple qu'il alloit à Paris. Il ne fut plus question que de savoir ce que nous allions devenir. Les grenadiers, nous ayant dit qu'ils alloient se préparer pour y conduire le Roy, nous demandèrent où nous voulions aller. Nous répondîmes : « A notre hôtel ».

Nous étions en marche, lorsqu'on nous dit que le Roy nous demandoit. Nous rentrâmes et parûmes sur le balcon, montrant la cocarde au peuple qui manifesta sa réconciliation par des applaudissemens et des cris de *Vive le Roy ! Vive la Nation !*

Nous partîmes donc, mêlés avec les grenadiers et la Garde nationale, au bruit du tambour. Nous passâmes par la rue qui descend à celle de la Chancellerie, nous tournâmes à droite par celle des Récollets. Nous fûmes arrêtés par un officier de la Garde nationale, portant deux épaulettes, qui commandoit une escouade postée sur les marches de l'église des Récollets. Il y eut quelque altercation entre l'officier qui la conduisoit et celui-ci ; mais le tambour, qui avoit cessé de battre, ayant eu ordre de reprendre, nous continuâmes notre chemin par les rues du Vieux-Versailles, Satory et de l'Orangerie à notre hôtel, où nous arrivâmes sans éprouver d'autre retard. Nous trouvâmes qu'il étoit occupé de troupes ; plusieurs portes de nos chambres étoient ouvertes et même enfoncées. La mienne fut de ce nombre. Je jetai, comme je pus, une partie de mes effets dans ma malle que je fis porter chez le traiteur. Comme je remontois, pour tâcher de mettre le reste à l'abri, on me dit qu'il me falloit partir, ou qu'on nous laisseroit là. Il n'y avoit pas à balancer, et je me mis en marche sur-le-champ avec mes camarades.

Digitized by Google

Au milieu des mousquetades que l'on tiroit en guise de réjouissances, un gueux s'approcha de moi avec un sabre rouillé dont il me présenta la pointe sur la poitrine, en me disant : « Voilà ce qu'il te falloit ! » Le garde national, qui étoit à ma gauche, par où cet homme étoit venu à moi pour me menacer, me dit de ne pas faire attention à cela ; je le lui promis pour l'avenir, comme je venois de le faire pour le moment. Enfin arrivé dans la cour du Château, j'aperçus un homme monté sur un de nos chevaux, et je fus assez heureux, avec l'aide d'un garde national, pour lui persuader de me le céder.

Nous partîmes mêlés avec la Garde nationale à cheval, en avant de la voiture du Roy. Lorsqu'elle se mit en marche, je voyois devant moi d'Aubiac [1] et Lesigny ; Rebourceaux [2] étoit derrière, et Fougères, brigadier de Luxembourg [3], étoit à ma droite. Au moment où la voiture du Roy se mit en mouvement, je mis l'épée à la main avec ceux qui nous accompagnoient. Mais, bientôt après, un officier de la Garde nationale, que l'on me dit être un aide de camp, me dit de remettre mon épée ; ce que je fis, ainsi que tous mes camarades. Mais nous la tirâmes de nouveau en entrant dans Paris, et on ne nous dit rien pour lors [4].

Presque toujours insultés sur la route, nous fûmes mieux reçus en entrant dans la rue Saint-Honoré. Etant parvenus à la place de Grève, mon cheval s'étant refroidi ne pouvoit plus se soutenir par la fatigue et sans doute la disette qu'il avoit éprouvée ainsi que moi. Le sentant prêt à se coucher. et ne voulant ni l'abandonner, ni qu'il m'abandonnât, je fis part de mon inquiétude au garde national qui étoit à côté de moi. Il m'offrit une écurie et un lit, me disant qu'il s'appeloit Berte, qu'il tenoit l'hôtel garni de *Modène*, rue Jacob. Je fis part de ma découverte à Fougères, et M. Berte, dont je ne puis trop louer les procédés, nous conduisit chez lui.

Le lendemain, mon premier soin fut de questionner mon hôte sur ce qui pouvoit s'être passé dans la nuit. Mais il ne put

1. Jean-Jacques-Honoré-Sainte-Marie d'Aubiac, maréchal des logis de Noailles.

2. Pierre-Charles Bellanger de Rebourceaux, âgé de trente-trois ans en 1790, garde du corps de la compagnie de Noailles (*Procédure*, IIIe partie, p. 15).

3. Charles-François-Louis-César de Fougères.

4. « La marche, écrit au comte d'Agoult M. de Mondollot, maréchal des logis de la compagnie Ecossaise. la marche avoit été précédée de deux têtes de nos Gardes du corps, de celle de M. des Huttes, second, de la compagnie Ecossaise, et celle de M. de Varicourt. de la compagnie de Noailles. Les trois malheureux frères de M. des Huttes, et celui de M. de Varicourt, ignorant leur malheur, faisoient nombre à la suite du Roy jusqu'à son arrivée aux Tuileries ». (Lettre de M. de Mondollot, sans date. Archives nationales, C 222, doss. 160[157], p. 105.)

Digitized by Google

m'instruire en rien de l'état actuel des choses. Lui ayant di que nous allions aux Tuileries, il nous conseilla de ne pa paroître dans les rues en uniforme, dans la crainte que nou fussions insultés par le peuple. Nous suivîmes cet avis. M. d Fougères se procura des habits, et mon hôte m'en prêta. Nou fûmes chez M. des Fontaines qui nous retint à dîner ave MM. de Vaulabelle, d'Aubiac, etc... Nous allâmes tous ensembl après dîner aux Tuileries. J'y suis retourné chaque jour, espé rant continuer mon service auprès de la personne du Roy lorsqu'il a plu à Sa Majesté de nous ordonner de nous en alle dans nos provinces...

Digitized by Google

VII

LETTRES DU COMTE DE SENEFFE A MM. J.-B. ET H. DE PESTRE, A M. ET Mme DE DOUÉ, A Mme DE GONTRŒUIL, A M. COGELS, ETC.

(1er MAI 1789 — 21 AVRIL 1791)

Notice. — Les Etats généraux. — La mort du Dauphin; une visite à Meudon. — La réunion des trois Ordres. — Tumulte au Palais-Royal. — Le 14 juillet. — La mort de MM. Foullon et Bertier. — Un séjour à Versailles en juillet 1789; tristesse de la ville. — Commencement de l'émigration. — Baisse des fonds et diminution de valeur des propriétés. — Abolition des privilèges. — Les ateliers de charité. — Aspect morne de la capitale. — Paris le 5 octobre. — Le retour du Roi aux Tuileries. — Affaires de Belgique. — Complicité du duc d'Orléans dans les troubles d'octobre. — Assassinats commis dans Paris. — Famine. — Plans de finances. — Confiscation des biens du Clergé. — Nouvelle division territoriale de la France. — Emeutes à Paris. — Suppression des pensions. — Affaire Favras. — Affaire du chevalier de Rutledge. — Rassemblements séditieux aux Champs-Elysées. — Affaire Marat. — Séjour de la Cour à Saint-Cloud. — Vols et crimes commis à Paris. — La procession de la Fête-Dieu en 1790. — La *Caisse d'Escompte*. — Démolition du monument de la place des Victoires. — Dépréciation continue des propriétés. — Préparatifs de la fête de la Fédération. — La fête de la Fédération du 14 juillet 1790. — Affaires des Pays-Bas. — Emeutes à Paris. — Démission de Necker (3 septembre 1790). — Emission de 800 millions d'assignats. — Désordre administratif. — Déplorable situation financière du pays. — Manifestations à l'Opéra. — Affaire de l'église des Théatins. — Le Roi empêché de se rendre à Saint-Cloud.

« M. Pestre, baron de Seneffe, et seigneur suzerain de quelques millions, a acheté la survivance de M. Bertin, trésorier des parties casuelles. M. de Veimerange, ami intime du Contrôleur général, a été le négociateur de cette vente, et n'a pas oublié le pot-de-vin pour la nièce du ministre. Le millionnaire a offert 200.000 livres. M. de Veimerange lui a demandé le plus grand secret sur ce don, et il étoit essentiel pour lui, d'après le projet qu'il avoit de se l'approprier. Cependant la chose a été connue, et l'important aventurier a été chassé du contrôle général[1]. »

Voilà en quels termes, le 3 mars 1787, l'auteur de la *Correspondance secrète* note la naturalisation.... administrative, fort en vogue au temps de Necker, de ce financier, d'origine belge, dont je publie les lettres.

Sa naturalisation, ou si l'on veut son acclimatation en France, datait déjà alors de quelques années. Nous le trouvons dès 1785 à Paris, où il achète de la Société des propriétaires du ci-devant hôtel Conty trois maisons sises rue des Poulies. Un peu plus tard, il acquiert la magnifique terre de la Ferté-Saint-Aignan, près Beaugency, ce qui joint à ses domaines de Seneffe et de Turnhout, aux Pays-Bas, lui compose une énorme fortune territoriale. Son « portefeuille » reste toutefois assez bien garni pour qu'en 1786 il puisse spéculer avec aisance sur 32.500 actions de la

1. *Correspondance secrète* publiée par M. de Lescure, t. II, p. 114-115.

Digitized by Google

nouvelle Compagnie des Indes. Finalement, vers 1788, il réunit ses capitaux, se fait consentir d'importantes avances par ses parents de France et des Pays-Bas, et fonde une maison de banque internationale à Paris [1].

Sa famille était assez nombreuse et assez bien posée dans le royaume, aussi bien qu'en Belgique, pour pouvoir l'aider puissamment. Né à Bruxelles, le 24 décembre 1757, de Julien-Ghislain de Pestre et d'Isabelle-Claire Cogels, Joseph-François-Xavier de Pestre avait six frères ou sœurs. Ses deux frères, Jean-Baptiste-Paul-Julien, comte de Pestre et Hyacinthe-Julien-Joseph de Pestre étaient établis aux Pays-Bas, ainsi que deux de ses sœurs, dont l'une Marie-Thérèse-Amélie-Joséphine-Appoline avait épousé Charles-Philippe-Joseph-Agathon de Vinchant, comte de Gontrœuil, et dont l'autre était encore jeune fille en 1789. Mais les deux aînées avaient réalisé en France de fort honorables unions : la première Isabelle-Jacqueline-Joséphine de Pestre étant mariée à Joseph-Pierre-François-Xavier Foullon de Doué, fils du célèbre François Foullon, massacré en juillet 1789 ; la seconde Jeanne-Agnès-Gabrielle, à Antoine-Omer Talon, lieutenant civil de la ville, prévôté et vicomté de Paris.

Riche, bien apparenté, le comte de Seneffe était vite devenu, on s'en aperçoit au ton de ses lettres, tout à fait français et parisien d'esprit et d'allures. Ses relations ne s'étendaient pas seulement au monde de la finance, mais aussi au monde parlementaire et même à la haute aristocratie. Ses rapports avec M. de Lambertie, avec le comte de Pardieu furent assez intimes pour lui permettre d'ébaucher des projets de mariage entre eux et sa jeune sœur, qui fut recherchée aussi par M. Mondot de la Marthonie, garde du corps du Roi. Fort galant, semble-t-il, auprès des dames, il avait d'ailleurs une maîtresse richement entretenue, et qu'il devait traiter avec la plus aimable délicatesse. « Les femmes, en effet, écrit-il, non sans esprit, les femmes sont des roses qu'il faut ménager. A les mener trop lestement, on les fane, et l'on en fait des gratte-culs ». Et si l'on ajoute que, suivant la mode même en ceci, le comte de Seneffe faisait partie d'une loge maçonnique, la *Loge des Amis réunis*, on verra bien que ce Belge avait organisé son existence en France de la façon la plus confortable et la plus définitive.

Cette existence, la Révolution la bouleversa comme tant d'autres. Tout ce qui en faisait l'intérêt ou le charme : affaires, parentés, relations, amour, tout s'évanouit. Sa charge supprimée, de grosses avances faites à l'Etat restant impayées, la crise terrible des assignats, la perte d'un procès contre la Compagnie des Indes, enfin, pour achever, la baisse des fonds, au moment de la fuite du Roi, acculent bientôt Seneffe à la ruine. Il jette successivement dans le gouffre qui se creuse ses maisons, sa belle propriété de La Ferté, qu'il vend à la duchesse de Lorges. Ce sont là sacrifices inutiles. Puis les rapports s'aigrissent entre lui et ses parents, inquiets d'une ruine prochaine et réclamant âprement leurs fonds. Il n'est pas jusqu'à l'amour auquel il ne lui faille dire adieu. Pendant que sa maîtresse, « à laquelle il ne peut plus être d'aucune utilité pécuniaire », « entre pour vivre au spectacle », pour échapper aux poursuites de ses créanciers, Seneffe quitte Paris en juillet 1791 et fuit à l'étranger.

S'engagea-t-il alors dans l'armée de Condé, et porta-t-il les armes contre la France, comme on le prétendit plus tard? Je ne sais. Lui s'en

1. Tous ces renseignements et les suivants sont tirés des registres de correspondance du comte de Seneffe (Archives nationales, T^{e} 1562$^{1-4}$) et de son dossier d'émigration (*ibid.*, F^{7} 5649).

Digitized by Google

défendit toujours, et nous n'avons pour le contredire que des rapports de police. Dans tous les cas, on signale son passage à Fribourg-en-Brisgau et à Schaffouze en 1792, et à la fin de cette année nous le retrouvons à Florence, où il réside jusqu'en 1796. Dès l'an IV, il fait une demande de radiation d'émigration. Puis la réponse tardant à venir, au mois de fructidor an V, il part pour la France, porteur d'une lettre de recommandation de Joséphine à Barras. Mais, en route, il apprend le coup d'Etat du 18 fructidor. Il écrit alors à Barras pour lui demander de s'intéresser à sa radiation et reste à l'étranger. On a peine dès ce moment à suivre sa trace. Il est à Bâle le 22 fructidor an V; le 23 frimaire au VI, à Hambourg, où il comparaît devant Reinhardt, notre représentant dans cette ville. Le 14 floréal an VII, le voici de nouveau à Florence, où il obtient des autorités françaises un passeport pour se rendre, par la Hollande, à Hambourg! En messidor an VIII, il réside à Bologne. Et de partout, il proteste contre son inscription sur la liste des émigrés, confirmée le 23 brumaire an VIII; il réclame sa radiation. Mais c'est seulement le 25 brumaire an IX qu'il est autorisé par le Premier Consul à rentrer à Paris, et à y demeurer sous la surveillance de la police. Le 19 ventôse an IX, il est dit « s'occuper dans la capitale d'affaires concernant l'administration des postes de Bruxelles et exister du produit de l'emploi qu'il a dans cette administration ». C'est la dernière pièce que je possède sur lui, et je n'ai pu découvrir ni ce qu'il devint ensuite, ni la date de sa mort.

Les lettres de Seneffe que je publie ne nous sont parvenues qu'en copie. Elles sont extraites de quatre gros volumes où, par une singulière fantaisie, il enregistrait jour par jour toute sa correspondance expédiée, aussi bien d'affaires que de famille et d'amitié. A côté donc des lettres de commerce et de banque, de l'aspect le plus rébarbatif, on en trouve d'autres adressées à ses plus intimes correspondants. C'est parmi celles-ci que j'ai fait un choix. Elles sont adressées à son oncle J.-B. Cogels, banquier à Anvers, à ses frères, Jean-Baptiste et Hyacinthe de Pestre, à quelques amis, mais surtout à ses deux sœurs, Mme de Gontrœuil, et Mme Foullon de Doué.

Cette dernière, jusqu'à la fin de 1791, habita Moulins, où son mari était intendant, et c'est là que lui sont adressées toutes les lettres de son frère. De Moulins la famille Foullon de Doué se retira ensuite à Saumur, puis, en juin 1792, passa en Angleterre. Au mois de novembre suivant, elle était en Belgique, d'où elle gagna Hambourg. M. et Mme Foullon et leurs six enfants y demeurèrent du 3 avril 1793 jusqu'à l'an VIII. Le frère cadet de M. Foullon de Doué, M. Foullon d'Ecotier, ancien intendant de la Martinique, était resté en France, où entre temps il avait été traduit devant le Tribunal révolutionnaire, mais acquitté. En l'an VIII, il s'interposa en faveur de M. Foullon de Doué, faisant valoir l'horrible supplice dont, au commencement de la Révolution, leur père avait été la victime; si bien qu'en l'an IX, l'ancien intendant de Moulins obtenait sa radiation de la liste des émigrés et même, je crois, la levée du séquestre mis sur la terre de Doué[1].

La famille se trouva ainsi réunie dix ans après l'époque des lettres que l'on va lire, mais après quels orages et quelles vicissitudes!

1. Archives nationales, dossier Foullon de Doué, F7 5630.

Digitized by Google

1. — *Du comte de Seneffe à M. Jean Ozy, à Rotterdam.*

(Archives nationales, T* 1562², p. 348.)

Paris, le 1er mai 1789.

... Nos Etats généraux, Monsieur, ont été remis au 4 de ce mois. L'ouverture paroît en rester fixée à cette époque, malgré que tous les députés ne seront pas encore en état d'y assister. La canaille de cette ville a voulu faire du bruit et, s'étant ameutée, a commis quelques désordres ; les troupes ont opposé la force à la violence, et une douzaine des plus mutins ont été ou seront pendus[1]. Tout est très calme maintenant...

J'ai l'honneur...

2. — *Du même à la comtesse de Gontrœuil, sa sœur, à Louvain.*

(*Ibid.*, T* 1562², p. 7).

Paris, le 5 juin 1789.

... Rien de neuf ici, ma chère sœur. Les Etats généraux sont aussi avancés à présent que le jour de l'ouverture. La grande question de délibérer par ordre ou par tête étant toujours indécise, rien ne se fera jusque-là, puisque les Etats ne se sont pas même constitués. On dit que le Roy ne peut prononcer sur cet objet, et la Noblesse ayant protesté qu'elle n'adhéreroit pas à l'opinion par tête, il est clair que, si le Tiers-Etat ne veut pas céder et exige l'opinion par tête, il faudra que les députés se retirent définitivement sans avoir rien fait que de ridicules protestations qui ne guériront ni les plaies de l'Etat, ni le malheur des habitans.

Le Dauphin est mort hier[2]. Les spectacles ont été interrompus à 7 heures partout, et on ne sait quand ils reprendront. On assure que la Cour va partir pour Marly. On craint ce voyage pendant lequel se font ordinairement les changemens ministériels...

1. Allusion à l'affaire Réveillon (Voir plus haut, p. 7, 48).
2. Voir plus haut, p. 48, n. 1.

Digitized by Google

Paris regorge dans ce moment d'étrangers, dont on ne sait déjà que faire et dont on va se trouver plus que jamais embarrassé.

Adieu, chère sœur, je vous embrasse.

3. — *Du même à Mlle Klotz, à Bruxelles.*

(*Ibid.*, p. 10-11.)

Paris, 12 juin 1789.

... J'ai été ce soir à Meudon, Mademoiselle, ainsi que tous les badauds. J'y ai vu les restes débiles de l'héritier présomptif de la couronne. Il étoit encore entouré pour quelques momens de la pompe qui environne les rois. La chapelle ainsi que dix salles qui la précédoient étoient tendues en serge blanche ; tout autour, sur des litres, on voyoit ses écussons, ses armoiries, celles de la France. Son corps couvert d'un voile d'argent étoit placé sur un cénotaphe fort élevé ; à ses pieds, les attributs de la couronne ; autour de lui, des gradins couverts de luminaires. Le dais en drap d'argent étoit bandé de franges pareilles. Devant le cénotaphe étoient placés deux hérauts d'armes, couverts de leur cotte funèbre ; au fond de la chapelle, à droite, le grand aumônier de France[1] ; à gauche, le duc d'Harcourt, son gouverneur[2] ; sur des gradins parallèles au cénotaphe, tous les officiers de sa maison ; plus loin, deux autels ; et en face, des chœurs de religieux qui tour à tour, après un silence vraiment effroyable et lugubre, chantoient trois mots sur un ton plus lugubre encore. Les Gardes du corps étoient sous les armes, et au dehors les Gardes françoises et suisses. L'enterrement se fera à Saint-Denis. On retranchera une partie du cortège et des dépenses usitées, vu qu'elles sont excessives. Au moment où la nation est assemblée pour payer les dettes de l'Etat, il seroit impolitique de faire voir à ses représentans le luxe asiatique de la Cour. Un pupille qui voit la férule de son correcteur n'est pas plus sage que ne sont maintenant nos princes. Lorsque les Etats seront dissolus, ils s'en dédommageront...

Agréez, je vous prie, Mademoiselle...

1. Louis-Joseph de Montmorency-Laval (1724-1808), évêque de Metz, grand aumônier de France le 1er juin 1786, après la démission du cardinal de Rohan.

2. François-Henry, duc d'Harcourt (1726-1800), lieutenant général des armées du Roi gouverneur de Normandie, gouverneur du Dauphin en 1787.

Digitized by Google

4. — *Du même à Mme Beydaels, à Bruxelles.*

(*Ibid.*, p. 22.)

Paris, le 28 juin 1789.

... Les trois ordres de l'Etat, Madame, sont réunis d'hier dans la journée. C'est une bien grande nouvelle et qui doit enfin assoupir un esprit de parti qui commençoit à tenir du fanatisme et troubloit l'agrément des sociétés. Il faut espérer que maintenant ils vont travailler à la constitution qui régira la France et lui évitera les malheurs dont les pauvres habitans des campagnes n'ont cessé d'être accablés.

Philosophiquement parlant, je crois que ces commotions publiques peuvent tourner au bien et à l'élévation des idées de l'homme. Ce n'est que dans des troubles et des guerres qu'on a vu paroître les plus grands génies. Le siècle de Louis XIV, celui d'Auguste ont été ceux des conquêtes. L'agitation où la controverse met nos sens réveille jusqu'au fond du cœur les sentimens les plus honorables à l'homme et les plus utiles à la société : le courage, la reconnaissance, le dévouement à la patrie. Les caractères alors gagnent cette énergie nécessaire aux grandes choses, et quoique ce soit souvent pour produire très peu d'effet, les impressions restent dans l'âme qui les reçoit d'une manière ineffaçable.

Voilà j'espère de la philosophie. La vôtre est plus douce et j'aimerois mieux en recevoir les leçons. Ce seroit joindre l'utile à l'agréable et suivre le délicieux principe de filer la vie sous les doigts de la beauté et des grâces.

Je suis...

5. — *Du même à Mme Foullon de Doué, sa sœur, à Moulins.*

(*Ibid.*, p. 24-25.)

Paris, le 30 juin 1789.

... Il paroît tant de brochures qu'il seroit impossible de les lire toutes. L'*Assemblée de l'ordre le plus nombreux*[1] a fait du

1. *Procès-verbal et protestations de l'Assemblée de l'ordre le plus nombreux du*

Digitized by Google

bruit. Elle m'a passé par les mains; mais comme je suppose que vous recevez tout là-bas, jamais je ne vous envoie rien. Je suis si excédé d'entendre parler États généraux et d'entendre les contestations qui s'élèvent pour cela dans les sociétés, que je fuis quand je vois qu'on en parle et que je rebute toutes les brochures qui en traitent.

Vous n'avez pas idée du vacarme qu'on fait depuis quelques jours au Palais-Royal. Les fusées y pleuvent depuis la réunion des Ordres. Bien des gens ne sont pas persuadés de la sincérité de cette réunion. Il se répand sourdement le bruit qu'il y aura, sous huit jours, un camp de 24.000 hommes à Sèvres; le maréchal de Broglie le commandera. Cela alarme beaucoup. Peut-être est-ce une nouvelle fausse; mais la défection des Gardes françoises [1] sert à l'accréditer...

Adieu, je suis tout à vous.

6. — *Du même à M. J.-B. Cogels, son oncle, à Anvers.*

(*Ibid.*, T^a 1562^2, p. 399.)

Paris, 14 juillet 1789.

... Vous aurez appris par vos lettres d'hier le renvoi de M. Necker. La populace s'est ameutée et a commis des excès considérables. Ils ont débauché une partie des Gardes françoises et ont fait feu sur les troupes. La nuit du 12 a été fort orageuse, et chacun devoit sérieusement prendre garde à soi. Celle du 13, qui est la dernière, paroît avoir été plus tranquille. On a cependant mis le feu au Palais-Bourbon, au Temple, et dans plusieurs autres endroits. Tous les bourgeois se sont enrégimentés au nombre de 40.000, pour faire des patrouilles. Ils ont repris les Gardes françoises avec eux, et désarment ainsi les gens mal intentionnés qui étoient tous armés des magasins d'armes et boutiques de fourbisseurs et armuriers qu'ils avoient pillés.

royaume; arrêté dans l'Assemblée générale des cocus du royaume, tenue dans la plaine des Sablons, ce 10 juin 1789. Paris, 1789, in-8°.

1. Depuis plusieurs jours déjà, à cette date du 30 juin, les soldats des Gardes françaises affichaient une indiscipline à peu près complète, et le 26 on entendait dire qu'aucun d'eux n'était plus dans leurs casernes (*Journal de Hardy*, cité dans Chassin, *op. cit.*, t. II, p. 449-450). L'emprisonnement de 11 de leurs camarades enfermés dans la prison de l'Abbaye, pour avoir refusé d'user de leurs armes contre les citoyens à Versailles le 23 juin, la délivrance de ceux-ci par le peuple dans la soirée du 30 fut l'occasion pour les Gardes françaises de persévérer dans leur attitude. Finalement la grâce des mutins ayant été arrachée au Roi, les Gardes françaises reprirent leur service les premiers jours de juillet (Bertrand de Moleville, *Histoire de la Révolution de France*, t. I, p. 263-273, et Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 449-453, 459, 462, 469).

Digitized by Google

Il faut croire et espérer que tout va rentrer dans le devoir. Les bourgeois armés le sont en même temps pour soutenir le parti du tiers et s'opposer aux troupes, si elles les attaquoient; mais je pense qu'elles n'en feront rien, et la bourgeoisie mérite des remerciemens de la part du Roy, puisque les troupes débandées rentreront successivement dans le devoir. Le baron de Breteuil est nommé premier ministre, M. Foullon, intendant de la Guerre et des Colonies, M. de Broglie, ministre de la Guerre, le duc de la Vauguyon, aux Affaires étrangères. Les spectacles et la Bourse ont été fermés.

Je suis...

7. — *Du même à la comtesse de Gontrœuil, sa sœur, à Louvain.*

(*Ibid.*, T. 1562[1], p. 36-37.)

Paris, 15 juillet 1789.

Vous entendrez probablement beaucoup parler de la journée que nous avons passée hier et des troubles qui agitent cette capitale depuis huit jours. L'époque des barricades s'est renouvelée hier d'une manière cruelle, et malheureusement pour plusieurs personnes. On s'attendoit cette nuit à devoir combattre les troupes du Roy, qui eussent certainement tout passé au fil de l'épée, si elles y fussent entrées en vainqueurs, l'espérance du pillage étant la seule [chose] qui pût animer le soldat dans ces momens. Les Gardes françoises et plusieurs autres régimens se sont joints aux bourgeois. On a pris d'assaut la Bastille, les Invalides et le Champ-de-Mars. Le gouverneur de la Bastille, son lieutenant et le prévôt des marchands ont eu la tête tranchée[1]; on a régalé de ce spectacle toute la ville; les têtes ont été portées sur de hautes piques, anciennes armes de Sarrasins pillées au garde-meuble de la Couronne. Ils cherchent aujourd'hui le lieutenant de police[2] pour l'expédier de même. Beaucoup de monde a péri; il s'est commis des cruautés dignes d'un autre siècle. Dieu sait comment cela finira! J'espère cependant que le plus fort est fait.

On ne laisse personne sortir de Paris...

1. Voir plus haut, p. 59-60, 72.
2. Voir plus haut, p. 71, n. 2.

Digitized by Google

Au moment de fermer cette lettre, nous apprenons que le Roy vient de décider de retirer ses troupes, accorde la garde de Paris aux bourgeois de cette ville, et promet de s'en rapporter aux États généraux, ce qui, j'espère, va nous donner la paix.

Adieu...

8. — *Du même au comte J.-B. de Pestre, son frère, à Spa.*

(*Ibid.*, p. 40-41.)

Paris, le 24 juillet 1789.

Il est des nouvelles qui répugnent tellement que plus on peut les différer, mieux c'est. On voudroit les écrire dans le premier moment, qu'il seroit impossible. On en est soi-même tellement affecté, qu'il faut plusieurs jours pour se remettre. De ce nombre sera toujours la triste fin que viennent de faire MM. Foullon et Bertier, intendant de Paris. Le premier a été conduit de six lieues de Paris, de Viry[1], où il s'étoit réfugié, à la maison de ville. On l'a accusé d'avoir trempé dans un projet qui devoit mettre cette ville dans la dernière extrémité par la famine, le siège et le feu. Tous ses juges l'ont jugé innocent; ils sont sortis pour le déclarer à la populace. M. de la Fayette a fait l'impossible pour le sauver. Le peuple vouloit du sang. Ils sont devenus avides de ce spectacle. Ils ont enfoncé la porte de l'Hôtel de ville, et se sont emparés de leur victime. Après l'avoir rudement traité, il l'ont pendu à la place d'un réverbère. La corde a cassé, il est tombé expirant. On lui a coupé la tête qui a été promenée sur une pique, et son corps traîné dans toutes les rues de Paris, avec une férocité qui a révolté les cœurs les plus endurcis. M. Bertier, arrêté par le peuple à Compiègne, a été conduit en cabriolet, dont on avoit coupé le dessus pour qu'on pût le voir[2]. Il étoit déjà mutilé en arrivant à Paris.

1. Foullon avait fait le 13 juillet enterrer sous son nom un de ses domestiques qui venait de mourir dans un de ses domaines et s'était ensuite réfugié à Viry-Châtillon, dans un château appartenant à M. de Sartines et près duquel il avait une terre. Il fut reconnu par ses paysans et amené à Paris le 22 juillet. Le bruit de sa mort avait bien couru à Paris et à Versailles, puisque le 18 juillet l'auteur de la *Correspondance secrète* note : « M. Foullon est mort subitement d'une attaque d'apoplexie ». (*Correspondance secrète* publiée par M. de Lescure, t. II, p. 372.)

2. « Foullon, dit une note inédite de Moreau de Saint-Méry, fut pendu à la lanterne du coin de la place de Grève et de la rue de la Tannerie, à 3 heures un quart, le 22 juillet 1789, et le peuple, qui voulait faire subir le même sort à son gendre Bertier, le massacra sous la même lanterne, le même jour, à 9 heures précises du soir ». (Archives du Ministère des Colonies, Collection Moreau de Saint-Méry, F³, 140 *bis*, p. 54.)

Digitized by Google

On l'a reçu à la porte avec le corps de son père[1] et sa tête qu'on lui a fait baiser. Il est arrivé à la maison de ville, y est resté dix minutes, et quoiqu'on n'ait rien trouvé dans sa conduite qu'un intendant ne soit obligé de faire, comme il avoit dû livrer des poudres aux troupes du Roy, il a fallu l'abandonner au peuple. Il croyoit qu'on le conduisoit à la prison de l'abbaye Saint-Germain. Il a été dans l'instant haché de 600 coups de sabre. On a porté tous ses membres en triomphe ; son cœur a été offert à monsieur le maire de la ville à la pointe d'une épée[2].

Il y a une nouvelle liste de 30 proscrits. La populace les cherche partout. Si elle les trouve, même sort les attend. Tout le monde est en danger. Sans procès, on pend à tous les coins de rue. On attend le retour de M. Necker. C'est la seule consolation des bons citoyens, qui dans les malheurs passés en voient d'infiniment plus grands fort prochains... Je vous souhaite des plaisirs vifs à Spa ; ils sont bannis de ce royaume...

Adieu...

9. — *Du même à M. de Doué, son beau-frère, intendant de Moulins.*

(*Ibid.*, p. 41.)

Paris, le 25 juillet 1789.

Il règne ici un peu plus de calme aujourd'hui, mon cher ami. Il paroît qu'on s'occupe à prévenir les nouvelles cruautés qui s'apprêtoient. On a inutilement cherché d'autres proscrits ; plusieurs sont, à ma connaissance, passés en Angleterre, tels que le duc de Luxembourg, M. d'Eprémesnil, d'autres à Spa.

Paris est consterné et indigné de ce que des scélérats ont fait dans son sein, sans qu'il ait été possible de leur opposer

1. De son beau-père Foullon.

2. « Le grenadier des Gardes françaises, ce vainqueur de la Bastille, qui ouvrit à coups de sabre l'estomac de Bertier et en arracha le cœur, présenta son horrible trophée à Bailly et à La Fayette, maîtres ou plutôt esclaves du peuple. Il vint au Palais-Royal, à la chute du jour, entra dans le café de Foy, s'assit à une table avec les cinq ou six cannibales dont il étoit le chef et demanda du café. On leur en servit. Le monstre détache le cœur de M. Bertier de la baïonnette où il étoit fixé, le presse fortement entre ses mains, en exprime quelques gouttes de sang, les répand dans les tasses de café ; en même temps la bande infernale porte le breuvage à ses lèvres et entonne l'ariette :

Non, il n'est pas de bonne fête,
Quand le cœur n'en est pas ! »

(Montgaillard, *Histoire de France depuis l'Assemblée nationale*, t. II, p. 105-106.

Digitized by Google

de résistance. A chaque instant, les faubourgs prennent les armes. On nous menaçoit hier d'une descente de celui de Saint-Marceau, et on assure qu'ils ont été exiger de la Ville, à force armée, la remise d'une souscription volontaire faite par différens particuliers chez Dufresnoy, et non encore réalisée[1]. On a été obligé de leur remettre le montant pour les calmer. Aujourd'hui, partie des Gardes françoises sont retournées à leurs casernes, pour y attendre les ordres de M. de la Fayette. Il a profité de ce retour pour écarter et disperser le plus que possible la foule. A la maison de ville, 600 soldats y sont employés...

Chargez promptement quelqu'un de vos intérêts ; je tremble toujours pour le pillage à la suite de la misère... Mais, pour aucune raison, ne venez ici; il n'en est aucune qui pourroit vous permettre cette démarche. Ordonnez de moi, qui suis profondément accablé, et qui sens, outre mes chagrins, ceux dont vous êtes justement pénétré.

Adieu...

10. — *Du même à M. J.-B. Cogels, son oncle, à Anvers.*

(*Ibid.*, T° 1562², p. 406).

Paris, le 25 juillet 1789.

...Je n'ai pu voir vos fils depuis quelques jours, mon cher oncle ; des raisons m'ont empêché de m'éloigner beaucoup de chez moi, et les voitures ne pouvant pas aller, je n'aurois pu les voir et être sans cesse près de chez moi[2]. Je ne vous parle pas du fâcheux événement arrivé à MM. Foullon et Bertier ; la plaie que ce souvenir rouvre est encore trop récente, et ces détails me coûtent. Ils ont été victimes innocentes de la violence populaire et tout le monde plaint leur funeste sort. Toute autorité est suspendue. Le Roy n'a pas même celle de protéger les infortunés, ni ceux qui ont du zèle à prendre le parti de son autorité ; les princes de son sang en fuite, ses généraux expatriés ; tout vous montre son excessive foiblesse. L'éloignement ou la défection générale de ses troupes ont laissé les lois sans

1. Charles-Nicolas Ducloz-Dufresnoy (1733-1794) était notaire à Paris lorsqu'il y fut élu en 1789 député suppléant aux États généraux. Économiste et philanthrope il fit paraître pendant la Révolution diverses brochures d'actualité sur les finances. Il doit être fait allusion ici à une de ses entreprises philanthropiques et financières.

2. Les deux fils de M. Cogels, Henry et Charles, habitaient Montmorency.

Digitized by Google

puissance exécutrice, et le peuple se fait justice ou croit se la faire en sacrifiant à la soif qu'il a des spectacles sanguinaires. On ne laisse pas sortir de Paris ; cependant, s'il y avoit danger, j'irois chercher vos fils et je trouverois moyen de vous les amener, s'il en existoit ; n'ayez de ce côté aucune inquiétude...

On attend toujours le retour de M. Necker, ce qui va faire monter copieusement les fonds. Ceux-ci sont déjà assez haut et ont monté dès l'ouverture de la Bourse qui a été huit jours suspendue à cause des troubles. Cette hausse est l'effet de la nouvelle déclaration des Etats de payer la dette nationale sans diminution.

Les désordres feront voir au Tiers qu'il est nécessaire qu'il existe un pouvoir supérieur et exécutif, et cela produira peut-être l'effet de laisser au Roy plus d'étendue de pouvoir qu'ils ne l'avoient jugé nécessaire d'abord. Alors les affaires publiques s'arrangeront bientôt.

J'ai l'honneur...

11. — *Du même à la comtesse de Gontrœuil, sa sœur, à Louvain.*

(*Ibid.*, T° 1562[1], p. 43.)

Versailles, 28 juillet 1789.

Je ne vous parlerai point, ma chère sœur, des scènes d'horreurs que j'ai vu se passer. Le souvenir seul m'en fait frémir et m'a donné une si grande aversion pour la ville où cet effrayant désordre s'est commis que je me suis retiré à Versailles, d'où je vous écris. L'éloignement écarte un peu les souvenirs cruels qui se retraçoient sans cesse à mon imagination, et dans quelques jours, plus tranquille, je reprendrai mon habitation à Paris, où je ne vais maintenant passer que quelques heures par jour, pour y vaquer à ce qu'exigent mes affaires...

12. — *Du même à Mme de Doué, sa sœur, à Moulins.*

(*Ibid.*, p. 46.)

Versailles, 2 août 1789.

... Je compte, ma chère amie, retourner le 5 dans la capitale, car ici je vois autant de sujets de peine qu'ailleurs. Toute l'auto-

Digitized by Google

rité est nulle dans ce moment. A la place des gardes du Roi on ne voit sous les armes que des miliciens bourgeois à toutes les portes extérieures du château. Ce matin, les commensaux de la maison du Roy lui ayant fait représenter qu'on vouloit les forcer à prendre la cocarde et à faire le service dans la milice, et qu'ils étoient résolus de s'y refuser, à moins que le Roy ne le leur ordonne, celui-ci leur a fait répondre qu'il leur savoit bon gré de cette preuve d'attachement, qu'il les laissoit les maîtres de faire ce qu'ils vouloient, mais qu'il leur observoit que, s'ils étoient insultés, il n'étoit point en son pouvoir de les soutenir. D'après cela ils ont pris un arrêté en ces termes : « Consentons à être inscrits sur le livre de bourgeoisie de Versailles ; mais déclarons que, comme notre service nous appelle à toute heure près de la personne du Roy, nous ne nous tiendrons tenus à aucun service, à moins que le salut de l'État ne l'exige. ».

La Reine n'est pas sortie depuis trois semaines. J'ai vu, ce matin, Vicq d'Azir, son médecin [1]. Elle a une fièvre qui la prend tous les soirs, et je ne suis pas étonné si elle réfléchit comme moi que la couronne est si chancelante sur sa tête, qu'il ne faudroit qu'une mauvaise nuit pour qu'elle ne s'y trouvât plus. M. Necker s'est rendu à Paris, dans la vue de sauver M. de Besenval, arrêté près de Nogent, et qu'on conduisoit à Paris où il auroit vécu peu de temps. Il a demandé la même grâce pour les autres proscrits, et témoignant combien il avoit de chagrin de la conduite qu'on avoit tenue depuis son départ, il a fait un discours que certainement vous aurez. Tous les députés des districts avoient promis absolution générale par un arrêté fait sur-le-champ. Mais l'Assemblée nationale a cassé cet arrêté, en sorte que M. de Besenval est prisonnier à Brie où on a envoyé des miliciens de Paris pour le garder. M. le duc de la Vauguyon est détenu au Havre [2].

Le duc de Luxembourg et sa famille, M. d'Eprémesnil et quelques autres sont en Angleterre. Le maréchal de Broglie a été chassé de Metz. On le dit réfugié à Verdun, d'autres en Allemagne. D'Amécourt est sauvé [3]. Le Noir est imprudemment caché dans Paris [4]. L'abbé Le Cogneux [5], Robert de Saint-Vin-

1. Félix Vicq d'Azyr, né à Valognes en 1748, mort en 1794, était premier médecin de la Reine.

2. Sur tous ces faits, voir plus haut, p. 33, 83.

3. Adrien Lefebvre d'Amécourt, conseiller au parlement de Paris.

4. Jean-Charles-Pierre Le Noir (1732-1807), lieutenant de police jusqu'en 1785, ensuite conseiller au Conseil des finances, et garde de la bibliothèque du Roi.

5. L'abbé Le Cogneux de Belabre, conseiller à la Grande-Chambre.

Digitized by Google

cent[1], Villedeuil, Barentin, tous les princes sont en fuite. L'abbé Maury[2] a été arrêté à Péronne et relâché par ordre des États généraux. Thierry, pour se réconcilier, s'est mis à la tête de la milice bourgeoise de Versailles ; mais il a fait beaucoup de mécontens, et je ne voudrois pas être dans sa peau ici plus qu'à Paris[3]. C'est Mme de Polignac, qui s'est trouvée à Bâle avec M. Necker, qui lui a appris son rappel. Elle s'y étoit sauvée vêtue en femme de suite, dans un cabriolet, avec l'abbé Vermont[4]. Sainte-F...[5] est arrivé à Londres. Calonne étoit à Bruxelles en même temps que Necker. Quelles étonnantes combinaisons ! On croit avoir le cauchemar et l'on n'est point encore au moment du réveil.

Les États généraux s'occupent de la Constitution. Le plan de l'abbés Sieyès n'a pas le sens commun ; un autre de Target[6] n'est guère meilleur. Celui dont on s'est occupé ce matin est de M. Mounier ; il paroît être celui que l'Assemblée approuve le plus.

On va enrégimenter 6.000 soldats, pour faire le régiment national qui gardera Paris. M. de la Fayette en est colonel. Les bourgeois sont déjà excédés du service de Paris, et le commerce étant entièrement déchu, il se mord les pouces de ce qui s'est passé. Des brigands sont partout répandus dans les environs de Paris...

Adieu, ma chère amie...

13. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, p. 48.)

Paris, 7 août 1789.

De retour ici, ma chère amie, je me suis occupé de la besogne que je vous avois promis de faire. J'ai déjà vu plusieurs per-

1. Pierre-Augustin-Robert de Saint-Vincent (1725-1799), conseiller au parlement de Paris.

2. Jean-Siffrein Maury, né en 1746, député du clergé de Péronne, archevêque de Nicée en 1793, cardinal en 1794, archevêque de Paris en 1806, mort en 1817. Sur son arrestation à Péronne, voir plus haut, p. 36, note 4.

3. Il doit s'agir ici non de Marc-Antoine Thierry de Ville-d'Avray, premier valet de chambre du Roi, mais de Charles Thierry de Laville, né en 1755, capitaine de la 15e compagnie de Versailles (*Procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris, imprimée par ordre de l'Assemblée nationale*, Paris, 1790, 1re partie, p. 247).

4. L'abbé Mathieu-Jacques de Vermond (1735-1790), lecteur de la Reine.

5. Peut-être s'agit-il ici de Claude-Maximilien Radix de Sainte-Foy, surintendant des finances du comte d'Artois, ancien ministre de France en Allemagne.

6. Guy-Jean-Baptiste Target (1733-1806), député du tiers de Paris, président de l'Assemblée nationale en janvier 1790.

Digitized by Google

sonnes infructueusement. Celles de Versailles, auxquelles je savois que votre grande proposition pourroit convenir[1], viennent d'avoir leurs papiers de terres brûlés et même leur château, et sont totalement dégoûtées de toutes acquisitions dans ce moment; un autre m'a répondu qu'il ne disposeroit pas d'un sol tant que la Constitution ne seroit établie. Enfin je ne vois et ne suis entouré que de gens qui voudroient perdre un bras pour sauver l'autre; cela détourne de l'envie de se mettre des bagues aux doigts, telles que terres, maisons de campagne. Votre terre, d'ailleurs, sera d'une défaite difficile dans ce moment. J'ai trouvé quelqu'un qui m'a dit que vous aviez un procès considérable prêt à éclater. Je me suis fait détailler le plus que possible ce dont il est question, et voici ce que j'en ai appris. Des paysans de votre terre, fondés de pouvoirs de tous les autres, au nombre de cinq ou six qui en attendent trente autres, ont pris Michés pour procureur; ils griffonnent des mémoires, ils se fondent sur un abus d'autorité (c'est leur grand cheval de bataille), ils prétendent que le subdélégué de Château-Chinon a rendu une sentence inique, que la maréchaussée la fait observer de force, et veulent partir de là pour démontrer le pouvoir des Intendans et l'usage qu'ils en font, etc... Enfin je ne sais qui les conduit, mais ce qu'ils veulent le plus, c'est faire du bruit ici et obtenir abolition de toutes leurs servitudes, et obtention des droits d'usage...

Vous aurez appris, sans doute, le choix des ministres; l'archevêque de Vienne, à la feuille des bénéfices; l'archevêque de Bordeaux, aux sceaux; M. Paulin de la Tour du Pin, à la guerre, et ce qui est plus étonnant, le maréchal de Beauveau entré au Conseil, pour y donner Dieu sait quels avis, car je crois qu'il n'est pas capable d'en avoir. Au reste, on a fait subitement et à l'improviste des choses étonnantes. Cela a pris l'Assemblée comme une envie de pisser. Voici ce qu'on nous en dit : 1° égalité d'impôts; 2° renonciation générale de tous privilèges par les pays d'Etat, ordres et communautés; 3° rachat des droits féodaux; 4° suppression des mainmortes et servitudes personnelles; 5° rachat des rentes du Clergé, dont le prix placé au profit des bénéfices; 6° abolition des capitaineries et de tous droits de chasse; 7° abolition des justices seigneuriales; 8° abolition de la vénalité des offices de judicature; 9° justice gratuite; 10° destruction des garennes et colombiers; 11° rachat

1. Comme on le verra plus bas, il s'agit ici de la vente d'une propriété située près de Château-Chinon et appartenant aux Foullon de Doué, vente que Mme de Doué avait chargé son frère de négocier.

Digitized by Google

des dîmes et champarts ; 12° défense de créer aucuns droits féodaux ; 13° abolition du casuel des cures hors des villes ; 14° augmentation des portions congrues généralement ; 15° pluralité des bénéfices supprimés ; 16° admission générale de tous citoyens aux offices civils et militaires ; 17° suppression des jurandes ; 18° médaille frappée pour conserver le souvenir de ce jour mémorable ; 19° le *Te Deum* chanté dans tout le royaume ; 20° le Roy proclamé restaurateur de la liberté françoise. Pourvu qu'il ne tienne pas sa boutique dans la rue, il sera fort heureux, car les architectes abattent la maison de tous côtés sans avoir de place pour la rétablir.

Adieu, ma bonne amie...

14. — *Du même à la comtesse de Gontrœuil, sa sœur, à Louvain.*

(*Ibid.*, p. 51-52.)

Paris, 7 août 1789.

J'ai reçu des lettres, ma chère amie, de Mme de Doué qui paroît se porter bien et être assez tranquille chez elle. Sa province est cependant infestée de brigands ; mais les milices bourgeoises les combattent et tâchent de les dissiper. Nous sommes ici un peu plus tranquilles. La ville est désertée par tous ceux qui n'y sont pas retenus par des affaires, et on ne voit personne aux spectacles. On apprend tous les jours les désordres qui se passent dans toute la France ; on brûle les papiers et les châteaux partout, et je tremble que cette maladie ne gagne. Personne ne paie, et les fermiers croient être possesseurs de ce qui leur est loué... Tous les droits sont supprimés, même la chasse. Jugez, d'après cela, quelle peut être la valeur des propriétés et des revenus. Dieu seul sait ce que tout cela va devenir, mais il est bien douloureux de voir son sort entre les mains de gens qui, pour les trois quarts, n'ont rien que leur clientèle...

Le cardinal de Rohan[1] est de retour ici ; c'est un nouveau pied de nez pour la Reine. Si vous voyiez Versailles gardé par les bourgeois, vous seriez bien étonnée. Les gens de

1. Louis-René-Édouard, cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg (1734-1803), député du clergé de Haguenau.

Digitized by Google

la Cour sont bafoués partout et ne se montrent nulle part...
Adieu, ma chère amie.

15. — *Du même à Mme de Doué, sa sœur, à Moulins.*

(*Ibid.*, p. 56-57.)

Paris, le 13 août 1789.

... Je suis charmé, ma chère amie, que vos provinces soient dans un état de tranquillité plus grande qu'ici. Les environs de Paris ont été ravagés par les chasseurs, ou plutôt les brigands de toute espèce. Ils chassoient par bandes de 200, et vous imagineriez difficilement les énormes abatis de gibier qu'on a fait pendant les trois premiers jours. On ne connoît ici aucun pouvoir, chacun fait ce qu'il lui plaît. On devoit rouer hier un homme qui a tué son père de dix-sept coups de couteau. Des brigands, ses semblables, l'ont sauvé au moment de l'exécution. Enfin, personne ne peut prévoir ce que tout cela deviendra; mais il faut être malheureux pour être né pendant ce siècle. Heureux sont les émigrans ! Plus heureux encore ceux qui n'existent pas et ne voient pas toutes les horreurs qui se passent tous les jours dans cette nouvelle Gomorrhe !

On a supprimé hier toutes les dîmes, honneurs et pouvoirs temporels ecclésiastiques après le décès des usufruitiers[1]. Tous les biens de l'Église seront à la Nation ; les religieux seront supprimés ; les évêques, curés, etc..., aux appointemens. Cela n'est pas encore fait, mais il y a à parier que cette motion sera la plus forte.

M. de Mirabeau, dans ses discours contre les dîmes, a dit qu'il falloit salarier ces gens-là. Il s'est élevé un murmure à ces mots. « Oui, messieurs, a-t-il repris, salarier ; car je ne connois que trois manières de vivre dans la société, et c'est d'y être mendiant, voleur ou salarié ! » A ces mots l'Assemblée générale a ri[2].

Adieu, ma chère amie, embrassez votre mari pour moi.

1. Avant-hier, aurait dû dire Seneffe, car le décret fut rendu dans la séance du 11 août (*Arch. parl.*, t. VIII, p. 397-398).

2. Séance du 10 août (*ibid.*, p. 386).

Digitized by Google

16. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, p. 58-59.)

Paris, le 17 août 1789.

... Je crois que la vente, dont vous me parlez, est presque impossible dans ce moment-ci, parce que, comme personne ne sait le genre d'imposition qui va être mis sur les terres, surtout sur les bois, on n'acquerra pas sans savoir ce qui va arriver. Dans un mois, on saura quel est le projet. On a ôté le dixième ; on veut ôter taille, capitation, corvée, etc... Il faut savoir comme tout cela sera remplacé, et les riches terriers que je vois quelquefois ici ne paroissent pas du tout rassurés sur leurs possessions. Le croiriez-vous enfin, un maudit projet, qui veut le partage égal des terres comme à Lacédémone, effraie un nombre infini de possesseurs, quoiqu'il paroisse démontré qu'on ne s'arrêtera seulement pas à cette idée, qui seroit la manière la plus forte d'attaquer les propriétés qu'on veut conserver.

Il y a longtemps que j'ai jugé l'homme dont vous me parlez... Quant aux écrits dont il menace, il en paroît tous les jours de si atroces et dans tous les genres possibles, que ce seroit petitesse de craindre. On regarde tout cela comme faux.

Ce qui me fait grand plaisir, c'est de voir les égards, l'amitié qu'on a pour vous à Moulins. Plus vous y serez connus l'un et l'autre, plus on vous chérira. Je tremble seulement que le nouveau genre d'administration annule la raison qui vous attache à cette ville...

Tout est assez tranquille ici, depuis quelques jours. On a retranché les dîmes. Les chasses sont au pillage. On s'occupe de l'organisation et de l'ordre des provinces. M. de Belsunce a été pendu à Caen, pour avoir fait arracher à deux soldats des espèces de médailles qu'on leur avoit données pour prix de leur patriotisme. Ils l'ont arraché des casernes, et ont promené sa tête[1]. On dit qu'il y a du désordre à Poitiers. Nous avons 17.000 ouvriers que la Ville fait travailler à Montmartre.

1. Voir sur les troubles de Caen et le massacre de M. de Belsunce, major en second du régiment de Bourbon : *Révolutions de Caen, capitale de la Basse-Normandie, ou récit exact de ce qui s'est passé dans cette capitale et particulièrement de la prise de la forteresse (18-21 juillet 1789)*, par Poinçot, Paris, 1789, in-8° ; — Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 140-141 ; — Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, 1861, in-8°, t. IV, p. 544-546).

Digitized by Google

qui nous donnent beaucoup d'inquiétudes; les milices bourgeoises les surveillent.

Je suis...

17. — *Du même à la même.*

(*Ibid*, p. 61.)

Paris, 19 août 1789.

... Nous manquons totalement de pain ici, ma chère amie; depuis aujourd'hui, on en coupe par morceau. Il y a force gardes chez les boulangers. Le peuple dit qu'on le trahit. Enfin le feu est sous la cendre ou, pour mieux dire, sous la farine. Un rien peut enflammer de nouveau un peuple déjà irrité. On a pris de sages précautions pour faire partir les ouvriers assemblés à Montmartre; on leur donne 4 sols par lieue et on les renvoie chez eux sous escorte. Il faut espérer que cela pourra s'effectuer[1]. On est embarrassé ici comme ailleurs pour les ordres. Le Roy et les ministres n'en donnent presque pas; les seuls qu'on puisse suivre sont ceux émanés de l'Assemblée nationale. On est occupé à fixer et finir le code des droits de l'homme. L'intention est d'avoir fini le mois prochain. L'emprunt à 4 1/2 n'allant pas du tout, l'Assemblée a remis le pouvoir à M. Necker de le changer, de l'étendre, d'en rendre les conditions plus favorables aux prêteurs.

Partie des Gardes françoises ont endossé l'habit de la milice bourgeoise et sont rentrés dans leurs casernes, tambours battans, conduits par les officiers choisis dans les districts. C'est sur cette milice bourgeoise que la tranquillité de cette ville repose uniquement; c'est par elle qu'on va parvenir à renvoyer successivement à leurs régimens le rebut de l'armée fran-

1. La grande rigueur de l'hiver, la foule de malheureux qui, ne trouvant chez eux ni travail, ni subsistance, étaient venus en chercher à Paris, où ils n'en trouvaient pas plus, déterminèrent le gouvernement au mois de mai 1789 à ouvrir des ateliers de charité ou de secours. Mais aucun ouvrage utile n'était prêt à leur offrir et le nombre des ouvriers sans travail augmentait sans cesse (S. Lacroix, *Actes de la Commune*, t. I, p. 192 : Rapport du duc de la Rochefoucauld, dans les *Archives parlementaires*, t. XXVIII, p. 264 et suiv.). Au dire de Bailly, il étaient 17.000 au mois d'août (Bailly, *Mémoires*, t. II, p. 254), réunis surtout à Montmartre. Le 17 août 1789, l'Assemblée des représentants prit un arrêté décrétant que les ateliers de Montmartre et autres seraient formés à la date du 23 août, et les ouvriers tenus de se retirer chacun dans leur pays. Toutefois, ajoute l'arrêté : « Afin de pourvoir à la subsistance desdits ouvriers, il leur sera donné 20 sols le jour de leur départ, en leur remettant leur passeport, et en outre ils toucheront 3 sols par lieue, ainsi qu'il sera indiqué par les passeports jusqu'au lieu de la destination qu'ils auront choisi ». (S. Lacroix, *op. cit.*, t. I, p. 260.) Mais cet arrêté n'eut pas grand effet, car en mai 1790 le nombre des ouvriers était de 11.800, en octobre de 19000 et en juin 1791, de 31 000 (*ibid.* t. I, p. 193).

Digitized by Google

çoise, qu'on ne veut point engager ici et qu'on amuse en attendant la parfaite composition de ce corps, qui lui-même sera difficile à discipliner intérieurement...

Adieu, embrassez votre mari pour moi ainsi que toute votre petite famille.

18. — *Du même à M. J.-B. Cogels, à Anvers.*

(*Ibid.*, T° 1562², p. 6.)

Paris, le 1er septembre 1789.

... Le Clergé a fait l'impossible pour ravoir ses dîmes; mais il me paroît que c'est un parti pris. Il y a mieux que cela: c'est qu'aucun paysan ne veut plus les payer, en sorte qu'elles se trouvent anéanties. C'est, à mes yeux, une mauvaise opération dans ce moment. Le Clergé coûtera au moins 30 millions d'appointemens, et l'objet qui y étoit destiné n'existant plus, ce devient une charge pour l'État, jusqu'au moment où un impôt sur les terres remplacera cette charge-là. Au total, il paroît qu'on ne sera pas fort strict sur les droits de propriété. La suppression des profits féodaux, cens, surcens, chasse, ne prouve que trop que les propriétaires fonciers ne seront nullement épargnés. Aussi, il y a vingt mille terres à vendre, beaucoup de maisons et surtout celles de campagne et purement habitations de luxe.

Il y a certains jours de grands débats aux États généraux. M. de Mirabeau a écrit une lettre dans laquelle il prétend qu'il y a 400 traîtres dans l'Assemblée, et les nomme, et leur dit que, s'il n'est pas assez fort, il aura le peuple à son secours[1]. La torche de la sédition est l'arme dont il menace. *O mores! O tempora!...*

Je suis...

19. — *Du même à Mme de Doué, à Moulins.*

(*Ibid.*, T 1562¹, p. 67.)

Paris, 6 septembre 1789.

... Rien de nouveau ici, ma chère sœur. La comtesse d'Artois est partie le 4, avec la duchesse de Lorges[1], M. de Vinti-

1. Adélaïde-Philippine de Durfort, duchesse de Lorges.

Digitized by Google

mille[1] et deux dames, pour Turin. On craint qu'elle ne soit arrêtée en route. Rien de décidé sur le *veto*. L'opinion tourne à la permanence des Etats généraux. Je ne puis vous donner des nouvelles de Mme de Bertaugle; elle est établie et demeure pour toujours à Versailles. Je suis très fatigué d'avoir été hier depuis 9 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir sous les armes, car je suis soldat de milice.

Je suis...

20. — *Du même à la comtesse J.-B. de Pestre, sa belle-sœur, à Bruxelles.*

(*Ibid.*, T 1562[1], p. 75.)

Paris, ce 30 septembre 1789.

Je vois avec bien du plaisir, ma chère sœur, que, quoique la société françoise ait jugé à propos de se séparer, vous n'en avez pas moins goûté les plaisirs de Spa. Quant à nous, on ne connoît plus ce mot de plaisir à Paris. Ainsi jugez si on a le temps de s'ennuyer. Pour comble de maux, la misère est extrême; on se bat chez le boulanger pour avoir du pain. Chacun porte aux Monnoies ses argenteries pour faire des écus. Par-dessus cela, l'Assemblée nationale vient d'ordonner que chacun payeroit 25 p. 100 de ses revenus. Jugez combien cela est gai. La moitié des gens de bonne compagnie est absente, l'autre ne voit personne... Tous les plaisirs se bornent aux spectacles qui sont peu suivis et très froids. On ne se voit que dans les clubs et aux promenades. Comme Paris est changé! Le diable emporte la liberté!

Adieu, ma chère.

21. — *Du même à M. J.-B. Cogels, à Anvers.*

(*Ibid.*, T* 1562[2], p. 26.)

Paris, le 5 octobre 1789.

... Tout depuis ce matin, mon cher oncle, est dans le plus terrible mouvement ici. On a pillé la maison de ville, sans qu'on

1. Probablement Charles-Félix-René de Vintimille, comte du Luc.

Digitized by Google

ait pu y porter assez promptement du secours[1]. Une partie considérable de la milice est allée dans ce moment à Versailles avec armes, bagages et canons. On ne sait encore quelle est leur intention. Le manquement absolu de pain en est la cause. Depuis quelques jours, la disette en est extrême. On attribue cela à ce que les petites villes et villages, formant chacun une république à part, ne voulant pas laisser circuler librement les grains et les arrêtant au passage, Paris se trouve affamé ; et il est impossible de calculer jusqu'où l'on y portera les choses. Déjà on ne laisse plus partir personne, et je ne serois pas étonné d'y revoir demain les barricades. Il est affreux de voir comme nous existons depuis trois mois. Tout ce que j'apprends ici me confirme dans l'opinion qu'il va bientôt se faire une révolution chez nous. Dieu veuille qu'on soit ensuite plus heureux! Cela me paroît difficile d'après ce que je vois sous mes yeux...

Outre la disette de vivres, dans un repas donné par les Gardes du corps au régiment de Flandre, ils ont foulé aux pieds la cocarde nationale et arboré la cocarde noire. Voilà les motifs du trouble où nous sommes, qui est à son comble. Les boutiques et les églises sont fermées ; la journée de demain peut être très intéressante.

22. — *Du même à M. de Doué, à Moulins.*

(*Ibid.*, T° 1562[1], p. 83-85.)

[Paris], 7 octobre soir [1789].

Nous sommes, mon cher ami, dans le moment des choses extraordinaires. Les poissardes ont, avant-hier, ameuté les ouvriers du faubourg Saint-Antoine et sont allées avec eux à Versailles, armées de piques et de bâtons, au nombre de 10.000. Elles sont arrivées à 5 heures du soir, sont parvenues jusqu'aux grilles, après avoir assisté à l'Assemblée nationale, d'une manière assez scandaleuse. Les Gardes se sont opposés à leur entrée au Château. L'un de ceux à cheval a eu l'imprudence de sabrer ; il a été tué sur-le-champ[2], et ses camarades sont venus l'enlever. Aussitôt, ordre de sortir des casernes et

1. Voir plus haut, p. 94.

2. M. de Savonnières ne fut pas tué, mais eut seulement le bras brisé par un coup de feu. (Voir plus haut, p. 104).

Digitized by Google

de se mettre en marche. Ceux qui étoient à l'hôtel de Charost ont été fort maltraités. Ils étoient épars, on les tiroit comme des pigeons ; ne pouvant rejoindre leur troupe, ils ont dû gagner les bois où plusieurs ont été assommés.

La milice de Paris a forcé M. de la Fayette à partir. Ils allés, avec leur général en tête et 40 canons, à Versailles, au nombre de 12.000. Ils y sont arrivés à 11 heures 1/2 du soir. M. de la Fayette est entré chez le Roy et y est resté seul. Il lui a dit que le peuple demandoit du pain, et vouloit l'avoir à Paris. Il a répondu qu'il consentoit à y aller le lendemain, à condition qu'il y mèneroit sa femme et ses enfans. Les gardes nationales se sont emparés de tous les postes. A 1 heure 1/2, les femmes enfonçoient les grilles et donnèrent de l'inquiétude. Cependant elles se retirèrent. La nuit fut assez calme. L'Assemblée nationale s'assembla par ordre du Roy et donna un décret qui permettoit d'user de force armée, s'il étoit nécessaire, pour approvisionner Paris.

A 6 heures du matin, la populace pénétra jusqu'aux appartemens. Deux Gardes du corps s'y étant opposés, leurs têtes furent coupées et promenées six heures après dans Paris [1]. On pourchassoit les Gardes du corps dans les appartemens. La milice parisienne y vint heureusement, s'empara des postes intérieurs et prit sous sa sauvegarde les malheureux Gardes du corps. M. de la Fayette obtint que les femmes descendissent des appartemens. Le Roy demanda grâce pour ses Gardes du corps, qui prirent la cocarde nationale et jetèrent par les fenêtres leurs bandouillères. L'Assemblée viendra s'établir à Paris.

Le Roy est arrivé au bruit continuel de décharges de mousqueterie et de canon, hier, mardi, à 7 heures et demie du soir. Toute la ville étoit illuminée. Deux haies bordoient son passage ; il étoit suivi d'un concours prodigieux de peuple et de poissardes. Deux voitures le précédoient ; dans la seconde étoient les écuyers. Dans la [même] voiture étoient le Roy, la Reine, le Dauphin, MADAME, Madame Élisabeth, MONSIEUR et M. de La Fayette. Ils ont été conduits au milieu des cris redoublés de « Vive le Roi et la Nation ! » Les poissardes crioient : « Voilà le boulanger et son petit mitron ! » D'autres : « Versailles à louer ! » C'étoit une frénésie. Les Gardes du corps, prisonniers entre la milice parisienne, retraçoient le spectacle des triomphes romains, où l'on amenoit les captifs. Une cavalcade infiniment

1. Voir plus haut, p. 113-114, 125.

Digitized by Google

nombreuse suivoit les Cent-Suisses et l'Écurie du Roy, qui seule lui formoit une espèce de cortège. Sa personne étoit entièrement sous la garde des grenadiers de la milice. Ils sont arrivés à 9 heures 3/4 aux Tuileries. Le Roy avoit l'air radieux. La Reine étoit en coiffe, en mantelet noir, sans rouge. Elle avoit perdu ce regard fixe et cet air altier qui la font distinguer [1]. Le Dauphin, que l'on portoit, avoit l'air étonné de ce qu'il voyoit. On a servi à souper à 10 heures. Des députés en grand habit, quelques seigneurs en bottes sont entrés. M. de la Fayette a pris les ordres du Roy; les troupes nationales composent sa garde.

Ce matin, la Reine a paru aux fenêtres sur la cour et sur les Tuileries. Beaucoup de femmes lui ont baisé la main. M. le duc d'Orléans y est entré à midi. Cet après-dîner, les poissardes ont été faire leur train. Elles ont demandé la viande, le pain et le vin à huit sols. Le Roy a demandé quinze jours; elles ont exigé que sur-le-champ il leur accordât leur demande, ce qu'il a fait et écrit. Il leur a demandé à leur tour qu'elles pardonnent aux Gardes du corps; il a exigé l'oubli de leurs rancunes contre la Reine [2].

N'ayant point été à Versailles, on m'a mis en faction à la porte de sa chambre. Lorsqu'il y est entré, il y avoit cent députés nommés pour entrer chez le Roy, mais seulement vingt y purent parvenir. Tout cela avoit l'air d'arriver d'une ville prise d'assaut.

En entrant dans la chambre du Roy, j'ai entendu la Reine dire à M. de la Fayette: « Monsieur, je vous ai bien de l'obligation de m'avoir accompagnée sans... » Je n'ai pas pu entendre davantage et j'aurois bien voulu pouvoir suivre deux pas. Nous étions vingt pour la garde intérieure.

1. L'insolence de la canaille devait réussir bientôt à faire baisser les yeux à la Reine. « Le hasard m'ayant conduit ce matin à la messe de la Reine, écrit à *L'Ami du Roi*, M. Méjan de la Boissière, avocat à Marseille, j'y ai été témoin d'un fait qui m'a pénétré d'une juste indignation, et qui est bien propre à faire éprouver le même sentiment à tous les amis du Roi. Un homme affublé de l'uniforme national et décoré d'une épaulette, singe très maladroit de l'allure martiale, jette les yeux sur la tribune et au lieu de les promener décemment sur différens objets les fixe sur la Reine, qui s'en aperçoit et le fixe à son tour. On croit peut-être que cet homme cède et porte ailleurs ses regards; mais non, son but, celui de tous nos souverains du jour, n'eût pas été rempli. Il s'obstine avec plus d'affectation, il oublie les égards que le sexe a le droit d'exiger de nous: en qualité de souverain, il veut en imposer à la *femme* du Roi; il y parvient. Cette princesse auguste baisse elle-même les yeux, courbe sa tête sur son manchon, et c'est pour y cacher sans doute les larmes que cette insulte lui fait répandre. L'insolent s'applaudit, se félicite avec son voisin et lève encore une tête altière pour aggraver l'outrage et pour jouir de ses succès. Je l'ai entendu moi-même dire à l'homme aussi insolent que lui qui étoit à ses côtés: « J'avais bien dit que « je lui ferois baisser les yeux... » Je suis... MÉJAN DE LA BOISSIÈRE. Ce 1er décembre 1790 ». (*L'Ami du Roi*, n° du 4 décembre 1790.)

2. Cf. *Mémoires de Mme Campan*, publiés par Barrière, Paris, 1867, p. 256-257.

Digitized by Google

Une anecdote assez drôle. Pendant que les femmes étoient le lundi à l'Assemblée et y faisoient du bruit, le président sonna et rappela à l'ordre un membre qui s'en écartoit. Une de ces femmes cria : « Nous nous foutons de l'ordre ! Il nous faut du pain ! ».

Nous étions dans une disette extrême ; aujourd'hui, nous sommes dans l'abondance. On a gauchement affiché que, les moulins de Corbeil ayant offert de moudre au delà de la consommation journalière, il ne faudroit s'en prendre qu'aux boulangers. Enfin, comme vous le dites, la ville la plus agréable du monde est devenue la plus ennuyeuse et la plus maussade. Je te félicite du calme que tu goûtes. Je ne crois pas que mon amie éprouve aucun risque lorsqu'elle seroit ici ; le plus prudent, cependant, est de peu voyager...

Adieu, mon ami, je t'embrasse de toute mon âme.

23. — *Du même à M. J.-B. Cogels, à Anvers.*

(*Ibid.*, T° 1562³, p. 32.)

Paris, le 14 octobre 1789.

Vous avez dû, mon cher oncle, recevoir le détail exact de tout ce qui s'est passé ici par le courrier du 9, au moins je l'espère. Depuis ce temps, tout est assez calme dans Paris. Le Roy y habite aux Tuileries avec sa famille. Il y est gardé par la milice nationale, et il vient même de congédier tous ses Gardes du corps, dont plusieurs ont été les victimes malheureuses de cette révolution. Les députés viennent de se décider à suivre le Roy, au moyen de quoi l'Assemblée nationale va se continuer dans Paris, dans les salles de l'Archevêché ; ensuite elle ira au Manège. Un plaisant a dit à cette occasion qu'en ce cas, si les députés alloient au Manège, les écuyers seroient au Palais-Royal, ce qui a rapport aux attroupemens du peuple dans ce jardin. Tant il y a, que généralement on désire les voir achever leur besogne et qu'ensuite ils partent. Ils ont tout culbuté. Peut-être cela produira-t-il un bien ? Je veux le croire ; mais, avant que le bien s'opère, combien de maux n'aurons-nous pas à éprouver ! Quand on a une maison à restaurer, c'est une grande erreur de prendre des architectes qui finissent toujours par renverser jusqu'aux fondemens...

Les affaires sont toujours à peu près de même : peu d'ar-

Digitized by Google

gent, peu de confiance. On espère cependant et on compte même toujours sur le payement exact de la totalité des emprunts, dettes, etc...

J'ai l'honneur d'être...

24. — *Du même à Mme de Doué, à Moulins.*

(T° 1562[1], p. 88-89.)

Paris, 17 octobre 1789.

J'ai reçu, ma chère amie, vos lettres des 9 et 11 de ce mois. J'y ai vu avec peine que M. Héroi manque d'exactitude avec vous. Cela ne vous étonnera pas, lorsque vous saurez que les trois quarts des marchands de cette espèce ont retardé leur payement, sachant que, n'y ayant plus de justice, ils n'ont point de contrainte à craindre.

Je ne sais que vous dire sur l'article des assignations. Si vous êtes décidée à vous en défaire, il faudra chercher et attendre les occasions de les négocier dans le premier moment. Il existe de temps en temps quelques bluettes d'espérance. Alors les gens à argent se ravigottent. Il faudroit profiter d'un de ces premiers instans. Le cours des effets non suspendus vous indique assez, par leur perte de plus de 14 p. 100, que ceux suspendus en éprouvent une plus grande. Je ne sais aucun moyen par lequel vous puissiez emprunter 20.000 livres sans négocier de vos assignations, et pour cela, je vous le répète, il faut encore trouver occasion, même en perdant beaucoup...

Monsieur le duc d'Orléans vient de partir pour l'Angleterre, d'ordre du Roy, sous prétexte d'être chargé d'une commission secrète; mais, dans le fait, il paroît violemment soupçonné d'avoir ameuté le peuple et répandu de l'argent pour l'exciter.

L'Empereur vient de remporter un avantage infiniment considérable sur les Turcs. Le prince de Cobourg commandoit[1]. Il paroît aussi que la fameuse armée des patriotes, qui s'étoit assemblée dans le pays de Liège, est totalement dispersée et s'est fondue à l'approche des corps de troupe que l'Empereur a envoyés au-devant d'eux, avec ordre de les chercher partout et de leur livrer bataille..... Il paroît, d'après cela, que le Brabant et les provinces Belgiques autrichiennes conserveront leur

1. C'est Gédéon-Ernest, baron de Laudon, et non Frédéric-Josias, prince de Saxe-Cobourg qui prit Belgrade aux Turcs le 8 octobre 1789.

Digitized by Google

tranquillité. Les maux de la liberté sont bien vrais; et s'ils peuvent procurer un bien, c'est pour les générations suivantes. Vive la Turquie ! Quoique l'Empereur la frotte, ils ont au moins quelques endroits pacifiques parmi leurs provinces, et la guerre n'y est pas partout.

Le Roy est toujours à Paris. Il avoit pensé d'aller à la chasse. On lui a remontré que c'étoit vouloir bientôt quitter Paris. Chez l'étranger, ce séjour est regardé comme une prison pour lui.

Adieu, ma chère amie, viendrez-vous ici nous voir.

25. — *Du même à la comtesse de Gontrœuil, sa sœur, à Louvain.*

(*Ibid.*, p. 89.)

Paris, 18 octobre 1789.

Je me réjouis sincèrement avec vous, ma chère amie, des nouvelles que vous m'annoncez. La seconde me fait encore plus de plaisir. On a bien fait de disperser la nuée avant qu'elle puisse lancer des exhalaisons, et la douceur qu'on y a dû mettre étoit de tous les événemens le plus heureux à mes yeux[1].

Nous sommes ici sans lois et même sans Roy; car on ne peut regarder comme chef d'un royaume un premier sujet qui est prisonnier, ou autant vaut, dans la capitale. Le duc d'Orléans est violemment soupçonné d'être auteur des troubles et surtout de la dernière révolution. Il est parti, le 14, au matin, sous prétexte d'être chargé d'une mission étrangère. Les papiers publics disent et on croit que Monsieur le duc d'Orléans est appelé au stathoudérat des Pays-Bas autrichiens par les habitans de ce pays qui veulent secouer le joug de la maison d'Autriche[2]. Tant y a, que l'on assure que nous ne sommes pas à la fin des troubles, qu'il doit en survenir de nouveaux et de nouvelles révolutions...

1. Allusion à la répression des troubles des Pays-Bas par l'Autriche.

2. Sur la mission du duc d'Orléans en Angleterre, cf. plus haut, p. 27. Il semble bien que, comme le dit M. Sorel (*op. cit.*, t. II, p. 56), on ait cherché à intéresser l'ambition du duc d'Orléans à la révolution de Belgique. « Si les provinces belgiques doivent changer de maître, disaient les instructions données au prince, le Roi aimera de préférence qu'elles aient un souverain particulier. Il est possible, ajoutait-on, que le résultat tourne à l'avantage personnel de M. le duc d'Orléans ». (*Mémoire pour servir d'instruction à S. A. R. Mgr le duc d'Orléans allant à Londres de la part du Roi*, 13 octobre 1789, cité par Sorel, *op. cit.*, t. II, p. 56.)

Digitized by Google

Donnez-moi des nouvelles de tous vos maux en *ique*. Adieu, ma chère, je vous embrasse de tout mon cœur.

21 octobre.

Nous étions ici assez tranquilles depuis quelques jours. Mais le manquement de farine et de pain cause aujourd'hui de nouvelles émeutes. On a pris des boulangers qu'on a menés à la Ville. On vient de couper la tête à l'un d'eux sans forme de procès et on l'a promenée[1]. Je vous assure que tous nos momens sont pris par des alarmes qui se renouvellent toujours. Quand verrons-nous l'heureuse tranquillité redevenir notre souveraine ?..

26. — *Du même au comte J.-B. de Pestre, son frère, à Bruxelles.*

(*Ibid.*, p. 93-95.)

Paris, 21 octobre 1789.

... Le manquement de pain s'étant fait sentir fortement, il y a encore du bruit, et vous êtes bien heureux d'être à Bruxelles. Je vous conseille de n'en sortir que pour de très fortes raisons. On passe ici sa vie dans de cruelles agitations ; et, par-dessus le marché, on ne laisse plus sortir personne de France sans passeports ni avec passeports. Lorsque les voitures arrivent à Cambrai ou Valenciennes, on les fait rebrousser chemin, en disant qu'il ne faut pas sortir de France ; ainsi les passeports ne servent plus de rien. A ceux qui insistent très fort, on envoie un exprès à Paris pour y faire confirmer l'ordre de la Ville, et pendant tout ce temps jusqu'au retour de l'exprès on les tient prisonniers. Vous conviendrez que tout cela n'est pas agréable. Au reste, on y laisse entrer sans difficulté.

1. Le boulanger François avait été pendu, puis décapité le 21 octobre par François Blin, porteur de sacs sur le port au blé, Joseph Advenel, doreur sur métaux, et Michel Adrien gagne-denier (S. Lacroix, *op. cit.*, t. II, p. 375.)

« Une femme a traîné ce boulanger hors de la salle de la Commune, l'a mené à la lanterne, lui a elle-même passé la corde au cou, et un homme monté sur le fer l'a hissé. Puis on lui a froidement coupé la tête, qu'on a lavée, peignée ; on l'a placée au bout d'une pique, on l'a couverte d'un bonnet de coton, on a attaché sa veste sous le col, et on l'a dans cet état promenée dans tout Paris. Le peuple vouloit même entrer aux Tuileries pour faire voir cette tête au Roi. Heureusement qu'on a eu le moment de tourner le pont et d'empêcher de pénétrer. Il est arrivé au comte Auguste de la Marck un événement affreux. Il alloit dans son carrosse à l'Assemblée. Il a été rencontré par ceux qui portoient cette tête ; ils la lui ont présentée par la portière, et lui ont demandé de l'argent pour ceux qui l'avoient coupée. Il leur a donné un louis, et ils l'ont laissé continuer sa route ». (*Journal d'Adrien Duquesnoy*, t. I, p. 457-458).

Digitized by Google

24 octobre.

... Nous sommes ici assez tranquilles depuis hier. Peut-être ne le serons-nous plus demain; car on ne sait en vérité sur quoi compter, lorsque les têtes sont montées au point que la plus petite circonstance peut causer une émeute. Le Roy a été vivement peiné du dernier tumulte dont le boulanger a été victime innocente. Au reste, les États généraux sont assemblés ici à l'Archevêché et doivent aujourd'hui prononcer sur les possessions ecclésiastiques, qui, je pense, vont être déclarées appartenir à la nation. Le duc d'Orléans paroît être coupable d'avoir suscité une partie des désordres. Il transpire un écrit qui le compromet beaucoup. Au reste, comme tout s'écrit et s'imprime ici au moment même que les choses se passent, vous devez être peu surpris que vos amis ne vous en écrivent pas...

Adieu...

27. — *Du même à M. J.-B. Cogels, à Anvers.*

(*Ibid.*, T° 1562³, p. 42.)

Paris, 28 octobre 1789.

... On n'est pas encore ici au point de goûter le calme de la paix. Les États généraux, fort occupés de la Constitution, n'avancent pas aussi vite qu'ils le pourroient. Les moyens de finance ne sont pas encore pris, et le temps cependant coule toujours et augmente le mal. De là une rareté extrême d'argent et point de moyens d'en faire, les effets sans valeur, personne n'ayant d'argent pour les payer, et ceux qu'un besoin impérieux force les donnent à vil prix pour satisfaire la nécessité. Il existe des plans de finance qu'on dit bons, entre autres un qui fait banque nationale la Caisse d'Escompte et affecte les impôts au capital de la Caisse. Il en doit être présenté un autre qui a du crédit dans l'esprit de bien des gens. C'est à peu près ceci. Le quart du revenu équivaut à plus de 500 millions payables en trois ans. Il faut créer pour cette somme de billets d'État et mettre les payemens au pair, et ensuite les acquitter avec les impôts et les revenus des biens du Clergé, et éteindre par tiers en trois ans les billets d'État, qui seroient au porteur et auxquels seroit alloué un intérêt de 2 sols par jour sur 1.000 livres. On a fait voir les inconvéniens de l'ex-

Digitized by Google

portation de l'argent monnoyé. A cela on a répondu qu'il ne s'exportoit pas moins dans ce moment, et que, puisque le mal se faisoit sans qu'on puisse l'empêcher, il en falloit au moins tirer un bien. Vous me ferez plaisir de me mander les raisons que vous trouverez contre ce plan qui commence à prendre faveur.

Toutes les apparences condamnent M. le duc d'Orléans, et je crois que ce prince peut être taxé d'avoir suivi de mauvais conseils et d'avoir pris de fausses marches qui ont occasionné une partie de nos maux. M. de Mirabeau est plus que jamais en crédit. On croit qu'il arrivera au Ministère. L'Assemblée nationale a pensé essuyer la perte de quelques-uns de ses membres par la chute d'une galerie...

J'ai l'honneur...

28. — *Du même au chevalier de Bernières, à Bruxelles.*

(T[e] 1562[1], p. 98.)

Paris, 28 octobre 1789.

Je suis bien sensible, mon cher Bernières, à votre souvenir. Je ne savois où vous étiez résolu de passer l'hiver... Je désire que vous trouviez dans la ville de Bruxelles l'agrément que vous méritez d'avoir partout... Il ne faut cependant point se dissimuler que le moment où vous y allez n'est pas celui où la tranquillité, la paix et les plaisirs règnent. Les divisions intestines, qui agitent toute l'Europe, s'y font sentir ; l'autorité combattue ou attaquée produit la contrainte et s'oppose au bonheur des habitans.

Vous avez, dans tous les cas, bien pris votre moment pour quitter Paris. Cette ville est devenue une vaste prison : peu de société, l'entretien perpétuel des malheurs qu'on y éprouve, etc., etc., peu de pain, misère générale, à chaque minute des troubles. Je vous assure que ce n'est point exister que d'être dans cette perpétuelle perplexité. Comme il faut cependant prendre le temps comme il vient, je tâche de gagner une époque plus heureuse en m'amusant le moins mal possible. Cette philosophie me plaît.

L'archevêque de Paris, craignant pour ses jours, a quitté le royaume sans passeports de l'Assemblée[1]. Plusieurs hono-

1. Il y a là une légère erreur. Le 15 octobre 1789, lors de la dernière séance de l'Assemblée à Versailles, M. de Juigné demanda, bien avant de quitter la France, un congé de l'Assemblée et des passeports. (Voir plus haut, p. 28.)

Digitized by Google

rables ont fait de même. Vendredi, on décidera l'affaire du Clergé. Le choix pour la présidence actuelle se balance entre M. Emeri, député de Metz[1], et M. Le Camus[2].

Une galerie, sur laquelle étoient placés les spectateurs dans la salle de l'Archevêché, s'est écroulée et a blessé quelques personnes. On n'ira au Manège que dans dix à douze jours. Là seulement se porteront les grands coups.

Le Roy n'est pas encore sorti de Paris. On disoit hier qu'on alloit lui composer une garde particulière sous le nom de *Chasseurs de la Couronne*.

Adieu, mon cher Bernières..., comptez à jamais sur les sentimens d'attachement de votre serviteur.

29. — *Du même à M. Hyacinthe de Pestre, son frère, à Bruxelles.*

(*Ibid.*, p. 99-100.)

Paris, 30 octobre 1789.

Je vous remercie, mon cher frère, des détails que vous me donnez. Je pense bien, comme vous, que, tant que la force des princes ne devient point illusoire par la licence des troupes, ils seront toujours supérieurs aux événemens que les mécontens pourront susciter. Nous avons ici l'exemple que les grandes révolutions s'opèrent souvent par de petites causes. Une seule nuit a fait perdre au roy de France toutes ses troupes et a mis l'insurrection totale dans son royaume. Dieu veuille que les malheurs que cette révolution occasionne finissent bientôt ! Plus de confiance, plus d'argent, plus de commerce, voilà notre état. Les gens de mauvaise foi savent bien abuser de cette position.

Talon[3] est en exercice depuis deux jours. Il ne lui reste plus le temps de se moucher. Il a sans contredit la plus belle place du royaume. Tout se fait grandement chez lui. On a été content de son discours au Roy et de son discours public de rentrée.

Je suis charmé des succès de l'Empereur. On se glorifie au

1 Jean-Louis-Claude Emmery (1742-1823), député du Tiers de Metz.

2. Alex.-Gaston Camus (1740-1804), député du Tiers de Paris, président de l'Assemblée le 28 octobre 1789.

3. Omer-Antoine Talon, beau-frère du comte de Seneffe, dont il avait épousé la sœur, Jeanne-Agnès-Gabrielle de Pestre, venait d'être nommé lieutenant civil de la ville, prévôté et vicomté de Paris.

Digitized by Google

moins du joug que l'on porte, lorsqu'on le reçoit d'un être puissant. On nous débitoit ici des nouvelles bien différentes...

Adieu...

30. — *Du même à M. de Bellanger, à Bruxelles.*

(*Ibid.*, p. 104-105.)

Paris, 5 novembre 1789.

Votre lettre du 31 m'est parvenue, mon cher Bellanger, et je m'empresse d'y répondre, étant obligé de partir pour ma terre d'Orléans demain matin...

Il paroît que la douce tranquillité veuille vous fuir et que, courant après elle, vous avez bien de la peine à l'atteindre. Il s'en faut encore de beaucoup qu'elle veuille fixer son séjour ici. Nous manquons encore une fois de pain. Il y a rumeur partout, et toute cette nuit on a couru aux armes pour arrêter le mal. On conduit ce matin les boulangers à la Ville.

Voilà la Nation en possession des biens du Clergé. C'est un acheminement au payement de la dette de l'État, et cet arrêté déjà sanctionné a fait grand plaisir généralement. Les parlemens sont suspendus de leurs fonctions et déclarés en vacances[1]. Les calottes ont été tondues en vingt-quatre heures. Les chambres de vacations continuent le service.

Le Roy n'est pas encore sorti de Paris, ce qui fait peine à bien des citoyens.

Nous avons eu ces jours-ci des thés charmans chez M. de Pully et de Chully (?)... On s'amuse mieux en petite société que lorsqu'elle est trop nombreuse... Nous aurions tous bien désiré vous voir parmi nous au moins ce petit moment-là. Toute la société est dispersée...

Adieu...

31. — *Du même à M. J.-B. Cogels, à Anvers.*

(*Ibid.*, T° 1562², p. 47.)

Paris, 6 novembre 1789.

... Les parlemens viennent d'être déclarés en vacances; au moyen de quoi nous allons apparemment avoir une nouvelle

1. Le 3 novembre 1789. (Voir plus haut, p. 28, n. 3).

Digitized by Google

jurisprudence, d'autres lois. Quels énormes changemens tout à la fois! On croit rêver tout éveillé, et à peine l'esprit comprend la possibilité de ceux que l'on opère. On prétend que, le 10, on traitera l'objet de la noblesse, des distinctions, etc..., et qu'il sera fait abolition de tous les titres, de duc, comte, marquis et même de toutes les marques distinctives : ordres du Roy, de Saint-Louis, etc... Les amateurs de nouveautés en voient assez ici. Au reste, nous manquons de pain, et chaque minute nous fait craindre de nouvelles révolutions...

32. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, p. 51.)

Paris, 18 novembre 1789.

... Ici, tout est assez tranquille. On craint cependant les suites de ce qui s'est fait aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Il a été décidé que pour être membre, il faudroit être possesseur de biens fonds, et le parlement de Metz est mandé ici pour rendre compte de sa conduite[1]. C'est ce dernier décret qui donne de l'inquiétude. Le plan de M. Necker est envoyé aux districts. Il est à mon avis très étroit. Il y est question d'une création de banque nationale, pour l'extension de la Caisse d'escompte et la création de 12.500 actions nouvelles à 4.000 livres. Mais qui les prendra, lorsqu'elles sont à plus bas prix sur la place? Je me félicite tous les jours de l'opération que j'ai faite pour vous et pour moi : il y auroit bien à en rabattre aujourd'hui.

Il y a un nouveau projet en l'air pour la refonte générale des monnoies, afin d'y changer les inscriptions. C'est le prétexte qu'on donne à une opération de finance, dont le but essentiel ne sera pas de profiter sur la matière, mais de remettre promptement en circulation des espèces. Voilà, je vous l'assure, les seuls plans encore secrets existant aujourd'hui.

J'ai l'honneur...

1. C'est le 12 novembre que le parlement de Metz avait refusé d'enregistrer l'édit du 3 novembre 1789

Digitized by Google

33. — *Du même à Mme de Doué, sa sœur, à Moulins.*

(T° 1562[1], p. 113).

Paris, 26 novembre 1789.

Je suis depuis trois ou quatre jours de retour, ma chère amie ; j'avoue que je ne suis rentré qu'à regret, et que les huit jours que j'ai passés dans ma terre m'ont paru bien courts et sont les seuls momens tranquilles que j'ai vu couler de cette année. Nous sommes cependant assez calmes ici depuis mon retour. Mais les craintes sans cesse renaissantes de nouvelles révolutions nous poursuivent toujours, soit qu'elles existent, soit, ce que je penserois plutôt, qu'on se serve de ce moyen pour tenir toujours en haleine les milices. Tant il y a, qu'il s'en faut encore de beaucoup que l'on soit heureux. Il me paroît que, si votre présence ici est indispensable, vous y pouvez venir en toute assurance. Si au contraire vous pouvez être suppléée, ne venez pas maintenant. Quelque désir que j'aie de vous voir, il est encore plus prudent de ne rien mettre au hasard. Je vous observerai d'ailleurs que le pouvoir judiciaire n'est point encore en activité ; on ne peut obtenir aucune sentence par corps pour billets ou autrement.

Il paroît décidé, depuis ce soir, que toute la forme judiciaire va être changée. La France sera composée de 80 départemens, dont chacun aura un conseil qui fera l'office du parlement, et des bailliages de quatre en quatre lieues carrées pour tribunaux de première instance, un Conseil suprême à Paris pour les cassations et qui jugera les crimes de lèse-nation. Le Conseil du Roy ne sera plus que de 8 conseillers et 12 maîtres des requêtes et les ministres...

Vous aurez sûrement appris les ravages des Pays-Bas. On a tiré à boulets rouges sur Gand ; 300 maisons y ont été brûlées ; 5.000 morts sont restés dans les rues ; la garnison, se montant à 1.300 hommes, y a été réduite et faite prisonnière ; on y a perdu beaucoup de monde[1]. L'archiduchesse et toute la cour sont allées à Luxembourg.

Adieu...

1. Le général Lunden, qui avait occupé Gand sur les patriotes, fut obligé de capituler le 13 novembre, et le général d'Arberg, qui s'était maintenu dans la citadelle, d'où il avait bombardé la ville, se rendit le 17.

Digitized by Google

34. — *Du même à M. de Bellanger, à Lille.*

(*Ibid.*, p. 114-115.)

Paris, 29 novembre 1789.

J'ai rencontré hier, mon cher Bellanger, Bernières qui m'a donné votre nouvelle adresse... Desboulais, que j'ai également vu dans votre loge aux François, m'a donné de vos nouvelles et de celles du pays dont il vient. Il paroît que tout cela est bien chaud en Brabant, et vous avez bien fait de vous en sortir.

Malgré le peu d'agrément qu'on peut y avoir dans les momens affreux où nous sommes, Paris est plus tranquille que vous ne l'avez vu en partant. Cependant M. de la Fayette vient d'écrire une lettre à tous les soldats, pour leur dire que les dangers n'étoient pas passés, qu'il falloit qu'ils redoublassent de zèle et surtout que ceux qui le pourroient montent une garde de 24 heures tous les six jours. Il ne s'est pas contenté de cela ; il a été lui-même pérorer tous les districts. Il fait établir diverses batteries de canon, entre autres une sur le Pont-Neuf[1]. On avoit assuré qu'il y auroit une révolution le 25, mais elle n'a pas eu lieu, et nous avons été pendant 24 heures sous les armes inutilement. Les plaisans ont prétendu que la représentation étoit retardée par l'indisposition d'un acteur. Tant il y a, que je voudrois bien que tout cela finisse.

Il y a eu avant-hier une petite émeute devant l'Assemblée, hier une à la Caisse d'Escompte. On arrête une quantité de gens soupçonnés ou dénoncés, et tout cela laisse toujours des inquiétudes. Votre frère nous a assurés qu'on n'étoit pas en sûreté contre les voleurs aux environs de Paris. Si ce désordre continue Dieu sait où il nous conduira !...

Tâchez, mon cher Bellanger, de revenir promptement et faites-moi savoir le moment de votre retour, pour que j'aille aussitôt vous embrasser...

1. « M. le Commandant général a exposé à l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris que la saison dans laquelle on entroit exigeoit qu'on prît des précautions particulières pour assurer davantage la tranquillité publique. Il a dit qu'il avoit fait placer sur le Pont-Neuf, dans la place de Henry IV, des canons de signaux destinés, en cas de danger, à avertir les différens postes de la Garde nationale; qu'il étoit occupé du soin de se procurer un emplacement pour y tenir des troupes toujours prêtes, qu'il avoit visité tous les bataillons et la cavalerie de la Garde nationale, que partout il avoit remarqué les dispositions les plus patriotiques ». (Procès-verbal de l'assemblée des représentants de la Commune, dans S. Lacroix, *op. cit.*, t. III, p. 42.)

Digitized by Google

35. — *Du même au comte J.-B. de Pestre, son frère, à Luxembourg.*

(*Ibid.*, p. 122.)

Paris, 14 décembre 1789.

Il seroit bien difficile, mon cher ami, pour ne pas dire impossible qu'on puisse vous prédire la tournure que prendront ici les affaires. Je ne savois pas que vous aviez des effets publics ; sans cela il y auroit bien longtemps que je vous aurois dit et conseillé de les vendre. Je vous réitère à cet égard le même conseil. Il n'y a encore rien d'établi, je vois que tout est en l'air et que c'est à croix ou pile si, malgré la sauvegarde de la loyauté française, on payera. Les mots sont bons pour les sots, et les faits pour ceux qui raisonnent. Je vois que tous les emprunts sont suspendus, les impôts non payés et le désordre général. D'après cela, j'ai peur qu'en définitive tout n'aille mal. Si les choses au contraire vont bien, les effets monteront un peu ; mais cette hausse n'est point à mettre en balance avec le risque de tout perdre.

Je vous remercie de votre soin à m'écrire les nouvelles... Je voudrois pouvoir vous en donner..... Mais ici on ne parle que de l'Assemblée nationale dont vous avez dans les papiers publiés jour par jour les décisions. On craint une révolution pour le 25. On prétend qu'on sait ces époques d'avance par Londres où M. de Calonne en est très instruit. Au reste, le procès de M. de Besenval va être jugé ; il sera déchargé d'accusation. Celui du prince de Lambesc s'instruit et pourroit bien ne pas finir de même. Il a cependant des amis chauds de notre connaissance, qui feront ce qu'ils pourront pour le sortir d'affaire.

Il vient de se commettre un crime horrible à Senlis. Quelqu'un a tiré deux coups de feu de sa fenêtre sur la garde nationale. On a voulu enfoncer sa maison qui étoit entièrement barricadée. Quand on est arrivé à la dernière porte, l'assassin a mis le feu à un tonneau de poudre qui a enlevé la maison et écrasé tout ce qui s'y trouvoit ainsi que dans le voisinage [1].

Adieu...

1. Voir plus haut, p. 33.

Digitized by Google

36. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, p. 127).

Paris, 26 décembre 1789.

Je n'ai pas osé hasarder, mon cher ami, de vous donner des nouvelles sur ce que je pouvois savoir de ce pays-ci, de crainte que mes lettres ne vous parvinssent point ; au surplus je vous assure que vous y perdrez bien peu de chose, car les gazettes qui paroissent chaque jour vous indiquent tout ce qui se fait à l'Assemblée nationale. Quant au reste, c'est bien peu de chose. Depuis deux jours, cependant, il semble qu'il y ait eu du mouvement et que partie des soldats des Gardes voudroient faire une nouvelle révolution pour être sur l'ancien pied. Plusieurs ont couru hier le sabre à la main dans le Palais-Royal, faisant un tel bruit qu'on a doublé les gardes et illuminé la ville.

Le procès du prince de Lambesc se continue ; on n'en parle guère [1].

Ci-inclus une chanson sur quelques membres de l'Assemblée nationale qu'on appelle les enragés ; elle pourra amuser les François que vous connoissez...

Adieu, mon ami...

37. — *Du même au même, à Trèves.*

(*Ibid*, p. 134).

Paris, 8 janvier 1790.

J'ai appris, mon cher ami, votre déménagement et ses causes que j'ai trouvées très bonnes. J'aurois même désiré savoir Mme de Gontrœuil avec vous. Il m'inquiète de la voir rester à Luxembourg, puisque je sais que cette ville sera prise d'ici à quinze jours. On connoît aujourd'hui des moyens plus forts que n'est le canon, c'est un emploi d'argent dirigé de manière à arrêter les forces motrices qui les font agir : on encloue les bras et les batteries sont peu à craindre. Le projet de donner 100 flo-

1. L'affaire du prince de Lambesc, qui d'ailleurs était jugé par coutumace, semble s'être terminée par un non-lieu (S. Lacroix, *op. cit.*, t. II, p. 446, et t. III, p. 86-87)

Digitized by Google

rins de pension à tout soldat qui désertera ou mettra bas les armes est agréé et va être mis en œuvre, et on a compté que la prise de Luxembourg coûtera moins de deux millions.

Ici on ne parle pas de nouvelles. On ne s'entretient que de la suppression des pensions et du mécontentement général que cause l'Assemblée. Elle a offert au Roy ce qu'il voudroit demander pour sa liste civile. Il a répondu qu'il falloit d'abord penser au payement de tous les créanciers de l'Etat et que l'entretien de sa personne étoit ce qui l'inquiétoit le moins. Tout le monde n'a pas vu d'un œil égal cette réponse.

On a arrêté et on suit l'affaire du chevalier de Favras, qui est compliquée et paroît grave. Celle du chevalier de Rutledge est changée en un ajournement personnel[1]. On parle peu du prince de Lambesc...

Adieu...

38. — *Du même à la comtesse de Gontrœuil, à Luxembourg.*

(*Ibid.*, p. 136-137.)

Paris, 12 janvier 1790.

Je ne puis mieux vous prouver, ma chère amie, tout le plaisir que me fait votre lettre, qu'en y répondant au moment même que je la reçois... Je soupe ce soir chez Mme Talon et lui donnerai de vos nouvelles.

Celles de ce pays seroient longues à écrire, s'il falloit y détailler les opérations de l'Assemblée nationale. Le parlement de Bretagne a comparu hier à l'Assemblée ; ils ont soutenu un système absolument opposé à celui actuellement existant ; l'affaire a été ajournée, et hier ils ont été déclarés incapables de posséder aucune charge ni emploi qu'ils n'aient prêté serment à la nation[2].

1. Le baronnet James Rutledge, dit M. Lacroix, s'était depuis longtemps trouvé mêlé, on ne sait trop à quel titre, à l'administration des subsistances de Paris. Arrêté et interrogé dès le 2 novembre 1789, il ne fut définitivement poursuivi que le 26 novembre. On lui reprochait d'avoir fait des démarches et des opérations téméraires pour lesquelles il n'avait aucune mission, notamment d'avoir convoqué chez lui une réunion des boulangers, de leur avoir offert, sans mandat, au nom de M. Necker, un prêt de 3 millions et surtout de les avoir détournés du crédit qui leur était offert par la Ville pour s'approvisionner. Il fut élargi faute de preuves. (Lacroix, *op. cit.*, t. III, p. 87-88 ; cf. aussi *Correspondance secrète* déjà citée, t. II, p. 339). Voir aux Archives nationales, D XXIX, 12, doss. 130 une lettre de Rutledge, du 8 septembre 1790, au Comité des recherches, où il traite Necker d'intrigant et demande « qu'on l'empêche de prendre le large ».

2. *Archives parlementaires*, t. XI, p. 168.

Digitized by Google

On a arrêté un M. de Favras, frère de Cormeré[1], pour avoir fait des enrôlemens secrets. Son affaire prend la plus mauvaise tournure. C'est un pendart dont on fera un pendu. Le peuple demande hautement sa tête et s'est assemblé hier sous sa prison ; 200 soldats engagés par lui et faisant partie de la troupe nationale soldée ont été ce matin dépouillés de leurs habits et conduits au dépôt de Saint-Denis[2]...

Adieu, ma chère amie...

39. — *Du même à la même, à Luxembourg.*

(*Ibid.*, p. 142.)

Paris, ce 24 janvier 1790.

Votre lettre du 15, ma chère amie, m'est bien arrivée, mais seulement avant-hier, du reste bien intacte. Grâces à Dieu nous n'avons aucune scène fâcheuse. Il y a eu un peu de bruit hier : on a voulu prendre l'auteur d'une feuille incendiaire nommée l'*Ami du Peuple*. Un des districts de Paris, celui des Cordeliers l'a paru prendre sous sa protection et a résolu de ne point le laisser arrêter. Cela a fait mettre beaucoup de monde sur pied, mais aujourd'hui tout est tranquille. L'auteur, M. Marat, est, je crois, en lieu de sûreté ; il a pris la poudre d'escampette[3]. D'après cela vous voyez que les bruits qu'on fait courir sont bien imaginés et n'ont aucune réalité. J'espère et, d'après ce que vous me dites, je présume qu'il en est de même pour le lieu où vous êtes...

Mme Talon se porte bien. Son mari est furieusement occupé. C'est une terrible place à remplir. Il s'y fait un honneur incroyable ; il n'y a qu'une voix sur son compte.

Adieu...

1. Guillaume-François de Mahy, baron de Cormeré, qui plaida pour son frère devant le Châtelet.

2. Le 11 et le 12 janvier au matin, il se forma des rassemblements autour du Châtelet et aux Champs-Elysées. La Fayette, le 12 janvier au soir, déclara à l'Hôtel de ville « qu'il s'étoit transporté aux Champs-Elysées avec un détachement de cavalerie et d'infanterie, et que plus de 200 soldats du centre attroupés de la manière la plus fâcheuse... avoient été enveloppés, dépouillés de la cocarde et de l'habit national, et conduits aux prisons de Saint-Denis ». (Procès-verbal de l'assemblée des représentants de la Commune, du 12 janvier, dans S. Lacroix, *op. cit.*, t. III, p. 430, 435-437.)

3. Voir plus haut, p. 38.

Digitized by Google

40. — *Du même à la même, à Luxembourg.*

(*Ibid.*, p. 150.)

Paris, ce 9 février 1790.

... Votre lettre du 2 courant vient de m'arriver, ma chère amie. L'affaire de M. de Favras est remise à un plus amplement informé. Il y a des témoins de considération à entendre, entre autres M. le comte de Mirabeau, M. de la Châtre[1] et M. Foucault[2]. Soit qu'il se sauve ou qu'il y passe, je doute très fort que nous soyons jamais payés de M. de Cormeré...

Le Roy est venu à l'Assemblée, où il a fait un discours superbe, car on ne fait plus que cela[2]. Comme il ne sort pas de Paris, on n'en est guère plus rassuré. Paris est d'ailleurs en bonnet de nuit. Point de bals. Chacun vit chez soi. On a même décidé qu'il n'y auroit point de concert. Quant à moi, plein du désir de terminer mes affaires, je ne m'aperçois de l'absence des plaisirs que par celle de mes amis.

Adieu...

41. — *Du même à Mme de Doué, à Moulins.*

(*Ibid.*, p. 151.)

Paris, 12 février 1790.

Votre lettre du 29 janvier m'est bien parvenue, ma chère amie ; je n'y ai pas répondu de suite, comptant que les circonstances de ma réponse seroient différentes d'un jour à l'autre. Je m'explique. L'Assemblée avoit commencé à travailler sur les droits féodaux de toute nature, et le décret qu'elle a donné pour rendre seulement rachetables et non abolir les droits

1. Voir plus haut, p. 62, n. 4.

2. Ce Foucault n'est pas le marquis Louis de Foucauld-Lardimalie, député aux Etats généraux, qui se défend d'avoir jamais été cité au procès dans une lettre au *Moniteur* (n° du 25 janvier 1790). C'est un certain chevalier Foucault, qui est dit être de Clermont-en-Argonne, ou de Stenay. « M. le chevalier Foucault est cité, dit la *Chronique de Paris*. Son domicile est dans un pays impraticable au milieu d'une forêt près Stenay. C'est une verrerie. Il y a quantité de gentilshommes verriers qui, soutenus des ouvriers, paroissent ne pas être disposés à bien recevoir le porteur de l'assignation. » (*Chronique de Paris*, n° du 4 février 1790.) Foucault se présenta bien pourtant au Châtelet. Sa déposition est résumée dans le numéro du *Moniteur* du 16 février 1790.

3. Dans la séance du 4 février 1790. (Voir plus haut, p. 39).

Digitized by Google

utiles devoit changer nécessairement ma réponse et mon avis. Je crois donc que, dans le moment présent, il faut seulement attendre et ne faire aucune démarche relative à vos droits seigneuriaux, parce qu'il est très possible que le rachat fixé à bas prix soit meilleur marché, à y tout comprendre, que de les payer une seule fois. D'après cela, il faut nécessairement attendre qu'il y ait une loi arrêtée et que vous puissiez peser quel moyen adopté par cette loi vous est le moins défavorable. Il paroît constant que toutes les coutumes vont être abolies, que les droits d'aînesse n'existeront plus, que les fiefs deviendront divisibles autant et comme on le voudra. D'après cela, une terre, quelque considérable qu'elle soit, ne sera jamais à charge à un père de famille à cause de sa division et de sa trop grande contenance. Ce principe rendra les manoirs plus recherchés, et si ces lois sont suivies, la subdivision deviendra à tel point qu'on aura par succession que des portions de terre médiocres. La culture y gagnera...

Je suppose que votre mari est souscripteur d'une brochure nommée *Actes des Apôtres*. Le dernier, où est l'appel nominal, est plaisant[1]. Je le complimente de ce qu'il n'est pas nommé maire...

Adieu, ma chère amie, je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

42. — *Du même au comte J.-B. de Pestre, à Trèves.*

(*Ibid.*, p. 188-189.)

Paris, ce 2 juin 1790.

... Nous n'avons ici, mon cher ami, aucunes nouvelles que celles qui émanent de l'Assemblée sempiternelle : force décrets, force sanctions. Le Roy se promène au Bois de Boulogne quelquefois. On assure qu'il a la permission de la Municipalité d'aller passer le reste de l'été à Saint-Cloud, à condition qu'il couchera les samedis à Paris. Son premier départ sera lundi prochain[2]. Saint-Cloud, malgré cela sera peu fréquenté.

1. *Actes des Apôtres*, nos XXXIV et XXXVI.

2. Il partit avec sa famille le dimanche 6 juin. La Cour resta à Saint-Cloud jusqu'au 30 octobre.

Sur ce séjour à Saint-Cloud et les avanies dont y fut victime aussi bien qu'à Paris la famille royale, voici un fait qui, je crois, n'a pas été signalé et qui est poignant. Je le trouve dans le numéro 161 de l'*Observateur*. « Il est arrivé à Saint-Cloud, dit ce journal, le vendredi 6 du présent mois [août], un scandale, sur lequel les papiers publics ont gardé

Digitized by Google

On se porte ici de nouveau à des excès. Le peuple a pendu quelques malheureux qu'il accusoit d'escroquerie. M. de la Fayette en a sauvé un, avec beaucoup de courage, par des harangues qui lui ont réussi. Il a cependant couru de grands risques [1].

Le prince de Lambesc a fait paroître une espèce de mémoire où il rend compte des faits du 12 [2]. On blâme ce qu'il dit relativement à M. de Besenval. Il n'a rien à craindre quant au fond de son affaire ; mais le peuple parle toujours de lui sur un ton qui n'indique pas de sûreté pour sa personne.

Le vicomte de Mirabeau a demandé un congé de 15 jours pour aller à Perpignan et tâcher de ramener son régiment qui est débandé [3]. On craint qu'il n'en revienne pas. On démolit les forts qui défendent Marseille, malgré les décrets [4]. On est curieux de voir comment le Roy, qui a été supplié, pourra l'empêcher. Les poursuites commencées contre d'illustres personnages se suivent avec plus de lenteur. L'Assemblée a pourtant ordonné que les papiers du Comité des recherches seroient communiqués au procureur du Roy du Châtelet [5], mais j'espère que cela n'aboutira à rien de fâcheux...

Le Roy a assisté à la procession de la Fête-Dieu, [avec] la Reine, Monsieur et Madame Élisabeth, n'ayant pour tout cortège que la Garde nationale et quelques valets de pied. Nous avions fait cabale pour crier *Vive la Reine* dans notre coin. Il y avoit longtemps qu'elle n'avoit eu ce plaisir. Elle étoit vêtue modestement; elle avoit un bonnet de vieille femme. L'Assemblée nationale étoit aussi à cette procession de Saint-Germain-

un coupable silence. Deux grenadiers, pris de vin, ont insulté le Roi et la Reine dans les termes les plus indécens et les plus punissables. L'un a été traité d'ivrogne, d'imbécile, et l'autre de putain. Toutes ces gentillesses ont été dites en présence de Leurs Majestés. L'un de ces forcenés a porté l'audace jusqu'à essuyer ses souliers à la robe de la Reine. Le capitaine de ces séditieux n'osoit pas même les punir. Mais leurs braves camarades, tous grenadiers de leur Compagnie, ont invoqué une correction éclatante .»

1. « Hier sur les 6 heures, dit l'*Observateur*, du 26 mai 1790, deux voleurs ont été arrêtés, l'un volant une montre, l'autre un boisseau de blé ; comme on les conduisait au Châtelet, le peuple sur le quai de la Ferraille s'en est emparé, et en a pendu un à la lanterne du Chapeau-Rouge. Le second a été arrêté par M. de La Fayette lui-même, qui a eu bien de la peine à le faire conduire sain et sauf au Châtelet ». (*Observateur*, n° 126.)

2. Probablement le *Précis historique et justificatif de Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesc* (1er mai), s. l. n. d., in-4°.

3. Le régiment de Touraine, qui tenait garnison à Perpignan (Bertrand de Moleville, *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 202-208).

4. Dans la nuit du 29 au 30 avril 1790, la populace de Marseille soulevée avait réussi à s'emparer du fort de Notre-Dame-de-la-Garde. Elle avait obtenu ensuite la capitulation des forts Saint-Jean et Saint-Nicolas. Le 17 mai, elle avait commencé la démolition de ce dernier.

5. François-Antoine de Flandre de Brunville, procureur du Roi au Châtelet, de 1789 à 1791.

Digitized by Google

l'Auxerrois [1]. On a pensé n'y point voir le Roy. On a agité dans des comités si les représentans de la Nation ne devoient pas avoir le pas sur le Roy : la majorité lui a décerné la préséance...

Adieu...

43. — *Du même à M. J.-B. Cogels, à Anvers.*

(*Ibid.*, T° 1562², p. 123.)

Paris, le 2 juin 1790.

Ayant profité des fêtes que nous avons eues pour passer quelques momens à la campagne chez un ami, j'ai été peu au courant de ce que l'Assemblée a décidé pendant ces jours. Elle vient de rendre un décret assez important concernant la Caisse d'escompte, emportant la conversion de ses billets en assignats, jusqu'à concurrence de 175 millions, au 15 août prochain [2]. D'après les recherches que j'ai faites et dont cet arrêt n'est qu'un prétexte, je crois pouvoir vous assurer que la Caisse d'escompte ne payera pas en écus au 1er juillet; mais pour autant que j'ai pu connoître par les chefs de bureaux, le plan de M. Necker est de faire offrir à tous ceux qui exigeront le remboursement de leurs billets de caisse au 1er juillet, non des espèces, mais de ces mêmes assignats qui, étant décrétés par la Nation, sont censés être partie du numéraire. D'après ce plan qui, pour autant qu'un secret transpire, semble être celui adopté, les changes ne reprendront pas beaucoup de faveur.

L'Assemblée vient de faire un décret fort sage sur la mendicité [3]. Paris étoit rempli de gens sans aveu qui y causoient et augmentoient des désordres. Sous quinze jours, il faut qu'ils se rendent ou soient conduits dans leur lieu de naissance, où il sera pourvu à les occuper à des ouvrages utiles. Quant aux étrangers, on les conduira à la ville frontière du lieu de leur naissance. On leur donne à tous 3 sols par lieue [4]. Je crains que cela ne fasse refluer chez nous de vilaines gens...

J'ai l'honneur...

1. Le jeudi 3 juin 1790, l'Assemblée nationale assista avec le Roi à la procession de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. L'assemblée des représentants de la Commune assista à celle de la paroisse Saint-Jean-en-Grève (S. Lacroix, *op. cit.*, t. V, 661, 662.)

2. Ce décret fut rendu dans la séance du 1er juin 1790 (*Arch. parl.*, t. XVI, p. 30).

3. Dans la séance du 30 mai (*Ibid.*, t. XV, p. 742-744).

4. Voir plus haut, p. 145.

Digitized by Google

44. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, p. 127-128.)

Paris, 24 juin 1790.

... J'ai retardé d'un jour à vous écrire, mon cher oncle, comptant qu'on rétracteroit le fameux décret que l'on vient de rendre ici, par lequel on ôte à tout le monde leurs seigneuries, leurs armes, leur titre, même leur nom[1]. Il est inconcevable. Je ne sais où toutes ces innovations nous doivent mener, mais à force de faire tendre la corde, j'ai bien peur qu'on la casse. Dieu préserve notre pays de semblables lois qui bouleversent l'ordre de la société et jettent le trouble dans les familles! Nos oreilles sont rebattues des malheurs et des massacres que cette subversion totale occasionne partout, le peuple se croyant tout permis. Il est bien à désirer aussi que nos divisions intestines cessent, surtout qu'on rejette les ridicules nouvelles lois de ce pays. La démence y est telle qu'aujourd'hui on démolit les plus beaux monumens élevés sous Louis XIV, tels que la place Vendôme, des Victoires, et même la statue d'Henry IV, pour en ôter les esclaves qui y sont enchaînés[2]. Quant au Roy, il aura tout le temps de faire des serrures à son aise, car il devient inutile au gouvernement. Il vaudroit mieux qu'on place sur le trône une figure de bois; elle ne coûteroit pas 25 millions. Les terres ici ne sont plus d'aucun prix; personne n'en veut; toutes sont à vendre. Nous avons ici une sécheresse affreuse qui a tout brûlé, il n'existe plus ni gazon, ni fleurs; la chaleur est extrême. L'Assemblée auroit pourtant besoin de glace pour calmer son effervescence...

Je suis...

1. Séance du 19 juin (*Arch. parl.*, t. XVI, p. 378).

2. La phrase de Seneffe est assez embrouillée et obscure. Voici les faits. A la suite de la célèbre et grotesque présentation faite par A. Clootz, à l'Assemblée nationale, des « représentants du genre humain », Alexandre de Lameth avait le 19 juin proposé de faire disparaître, avant le 14 juillet 1790, les quatre figures enchaînées qui entouraient le piedestal de la statue de Louis XIV, place des Victoires, et représentaient quatre provinces, conquises, il est vrai, par le Grand Roi, mais dont les députés, dit Lameth, ont toujours été comptés dans cette Assemblée parmi les plus fermes appuis du droit de la Nation. Le 20 juin, l'Assemblée nationale avait ordonné l'enlèvement des quatre statues et avait chargé la municipalité de Paris d'assurer l'exécution de son arrêté (S. Lacroix, *op. cit.*, t. VI, p. 298-301).

Digitized by Google

45. — *Du même au comte J.-B. de Pestre, son frère, à Trèves.*

(*Ibid.*, T 1562[1], p. 199.)

Paris, 6 juillet 1790.

J'ai fait examiner, mon cher ami, l'objet dont vous me parlez;... mais il ne me semble pas que, sous aucun rapport, il y ait rien à gagner dans ce qu'on vous propose. Aucune possession n'est sûre dans ce moment : on a fait aux Jacobins la motion du partage des terres par une loi agraire [1]...

La Fédération aura lieu le 14. On a arrangé le Champ de Mars en grand comme les anciens cirques des Romains en petit. Il y aura 350.000 places assis. Rien n'étoit plus curieux que de voir, ces jours-ci, 50 à 100.000 âmes de toutes qualités et conditions travailler gratuitement à cette place qui est un prodige. Au milieu est l'autel de la Liberté. On attend 200.000 députés des provinces, des municipalités et régimens. Paris en est déjà si plein qu'on ne sait où les loger et que non seulement les auberges, hôtels, appartemens à louer se trouvent remplis, mais même les maisons des particuliers, où les officiers de ville font chercher des logemens. Il y a tellement d'étrangers que je crois qu'on ne trouveroit pas un appartement propre en payant quatre fois sa valeur. Par contre, la noblesse part, pour ne pas se trouver le 14 à Paris. On y fait appréhender une révolution, mais je n'y crois point.

On a eu l'horreur de mettre à la statue d'Henry IV des vers, où on exprime en un quatrain cette pensée : « François, rappelez-vous les attentats de la maison de L[oyola]. C'est par un d'eux que vous perdîtes un des meilleurs de vos roys. Leurs descendans ont voulu mieux faire : ils ont voulu vous perdre tous. Vengez-vous ! »

J'oubliois de vous dire que M. le duc d'Orléans arrive à Paris [2].

Adieu...

1. Seneffe doit faire allusion ici à la séance du 25 juin du Club des Jacobins, où, entre diverses motions faites à propos des biens nationaux, il y en eut une qui proposa de distraire de la vente de ces biens un certain nombre de terres qui seraient distribuées aux familles pauvres (Aulard, *La Société des Jacobins, recueil de documents*, 1889, in-8°, t. I, p. 155 et suiv.).

2. Il arriva à Paris dans la nuit du samedi 10 juillet, et le 11 monta à la tribune de l'Assemblée nationale pour prêter le serment civique.

Digitized by Google

46. — *Du même à Mme de Doué, à Moulins.*

(*Ibid.*, p. 201.)

Paris, 8 juillet 1790.

J'espère, ma chère amie, que vous êtes heureusement arrivée chez vous, ce que j'apprendrai avec grand plaisir, et que vous y resterez autant que cela pourra entrer dans vos arrangemens.

Je vous apprends le retour du duc d'Orléans. Il a fait distribuer un mémoire justificatif, qui a fait impression en sa faveur. Au reste, tout sera, j'espère, plus tranquille, quoique les travaux du Champ de Mars mettent furieusement ce peuple en émoi. Des charrettes, chargées de femmes, traînées par des hommes, occupoient la totalité des boulevards ; joignez à cela les députés de 44.000 municipalités, les curieux, c'est un monde incroyable au Champ de Mars. Des femmes en plumes, des raccrocheuses, des moines, des chevaliers de Saint-Louis, des pousse-culs travaillent tous ensemble [1]. Le cirque sera, je pense, fort beau. Ceux des Romains n'avoient ni cette décoration, ni cette grandeur. Contre l'Hôtel militaire est un échafaudage, presque de sa hauteur, où sera le Roy et la Nation en ses représentans ; au milieu, un autel sur un stylobate carré ; contre la rivière, un arc de triomphe dont on ne peut encore apercevoir aucune décoration. Dieu veuille que tout se passe tranquillement, et que ce beau jour soit celui qui commencera ceux de l'ordre et de la tranquillité publique ! La présence du Roy et ses sentimens doivent faire bien augurer de la félicité de son royaume, pourvu que les gens malfaisans soient forcés de se tenir en paix et d'y laisser les autres.

Adieu, ma chère amie...

47. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, p. 205.)

Paris, ce 24 juillet 1790.

Nous avons, ma chère amie, eu ici, tous ces jours, des fêtes superbes. La ville en a peu données, où il y ait eu autant de vraie

1. Il y eut ce jour-là, 8 juillet, au Champ-de-Mars jusqu'à 250.000 ou 300.000 travailleurs. Le Roi vint voir le spectacle Lacroix, *op. cit.*, t. VI, 414).

Digitized by Google

joie, de bon ordre et de tranquillité. On avoit défendu aux voitures de marcher, il y avoit très peu de gardes, de sorte que l'on alloit et venoit librement; il n'y avoit nulle part d'engorgement. La cérémonie du Champ de Mars étoit imposante. On ne peut s'en faire une idée qu'en la voyant. Elle s'est supérieurement bien passée, et le spectacle en a été non seulement imposant par sa beauté, mais encore consolant par les germes d'union et de fraternité que les députés ont apportés; ce qui prouve que les sentimens de la province sont bien éloignés d'aucun esprit de discorde...

Les autres fêtes étoient aussi fort belles[1]. La girande, qu'on a tirée sur le Pont-Neuf, étoit superbe; l'illumination et les bals des Champs-Élysées, délicieux surtout par la tranquillité. Il est étonnant la bonne compagnie qu'il y avoit, le menu peuple étant allé à la Bastille et à la Halle. La Halle, illuminée en vauxhall, faisoit un bel effet; les forts et les dames de cet endroit y étoient en nombreuse compagnie. On avoit fait sur le même plan de la Bastille une salle peinte en verdure, illuminée, de la grandeur totale dont étoit cette prison[2]. Les districts ont tous donné des fêtes plus ou moins belles. Au reste, jamais les étrangers n'ont été si bien traités à Paris.

J'espère vous envoyer d'ici à quelque temps des nouvelles d'Italie. Rien de nouveau pour les affaires...

Je vous embrasse...

48. — *Du même à M. J.-B. Cogels, à Anvers.*

(*Ibid.*, T° 1562[3], p. 147.)

Paris, le 19 août 1790.

On trouve ici, mon cher oncle, que Léopold fait de grands sacrifices pour avoir la paix, et on y est fort étonné de voir

1. Celle notamment du 18 juillet, où il y eut des joutes sur la Seine.

2. « Les fêtes nationales de Paris durent encore, écrit *L'Observateur*, dans son numéro 149. Celles de dimanche (18 juillet) surtout étoient d'un brillant dont aucun siècle n'a donné l'exemple. Les Champs-Élysées étoient réellement ces bosquets délicieux que nous ont peints Homère, Virgile et Ovide... La superbe coupole de la Halle aux grains avoit aussi été transformée en une salle de bal magnifiquement décorée. Le terrain de la Bastille, les racines pour ainsi dire du despotisme si longtemps arrosées des larmes de l'innocence opprimée, étoient foulées par les pieds d'un peuple libre. Les cris d'allégresse la plus bruyante se faisoient entendre dans les lieux où pendant dix (?) siècles se perdirent dans l'ombre et le silence les sanglots et les plaintes des victimes de la tyrannie la plus atroce. Des danses très patriotiques, dont l'égalité faisoit le premier charme, occupoient ces vastes salons champêtres. On a vu à la Halle, avec le plaisir le plus sensible, Mme Bailly danser, ainsi que M. le Maire, son époux, une ronde presque entièrement composée de forts, de charbonniers et de dames de la place Maubert ».

Digitized by Google

qu'il renonce ainsi aux conquêtes faites sur les Turcs [1]. Les politiques en augurent que l'envie de ravoir les Pays-Bas est un des principaux motifs de cet abandon. Dieu veuille nous préserver des maux de la guerre ! Nous sommes loin d'avoir ici la tranquillité et la paix. De toutes les provinces il arrive de mauvaises nouvelles. Les troupes sont indisciplinées : elles ont mis aux fers plusieurs de leurs officiers. L'Assemblée commence à trembler des suites de cette prétendue égalité qu'elle a voulu établir. Le vin est tiré, il faut le boire. Paris n'est point tranquille ; hier il y a eu une émeute. On a voulu pendre un prétendu voleur ; la Garde nationale a voulu l'empêcher; il y a eu des coups de sabre de donnés de part et d'autre [2]. Quant aux finances, s'ils peuvent parvenir à faire payer l'impôt, elles reprendront le dessus. Les suppressions sont immenses, cependant l'argent ne vient point encore. On parle toujours de créer un papier-monnoie, dont il y aura des billets jusqu'à 10 livres. L'argent est à 4 1/2 et 5.

Je suis...

49. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, p. 152.)

Paris, 4 septembre 1790.

M. Necker, mon cher oncle, a donné hier sa démission qui a été acceptée par le Roy et l'Assemblée [3]. Il est encore à Paris, et se dispose à partir pour la Suisse. Dans une lettre qu'il écrit, il dit qu'il laisse deux maisons, et une de campagne, et deux millions de ses fonds au Trésor royal.

Le peuple, depuis plusieurs jours, demandoit sa tête et celles des autres ministres. On dit que c'est ce qui l'engage à se retirer. Cette même demande a été faite plusieurs fois ; il l'a méprisée. Quant à moi, je pense qu'il prévoit que les assignats forcés passeront contre son avis. C'est ce qui le détermine à s'en aller, avant que la rumeur qu'ils causeront ne puisse

1. Aux conférences de Reichenbach : déclaration du 27 juillet 1790 (A. Sorel, *l'Europe et la Révolution*, t. II, p 75).

2. Cela eut lieu au faubourg Saint-Antoine le 18 août. Déjà le 13, le peuple avait voulu faire justice de voleurs pris dans le quartier Saint-Jacques et rue Mazarine, et avait failli les écharper (S. Lacroix, *op. cit.*, t. VI, p. 770-771).

3. Sa lettre de démission fut lue seulement dans la séance du 4 septembre (*Arch. parl.*, t. XVIII, p. 559).

Digitized by Google

retomber sur sa carcasse. Quelle instabilité dans les choses ! Quand je me rappelle l'engouement de ce peuple pour lui il y a un an ! Malheur aux fausses idoles que les peuples encensent ; ils les brisent bientôt !

Je suis...

50. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, p. 157-158.)

Paris, 28 septembre 1790.

... Je crois pouvoir vous assurer, mon cher oncle, que l'émission proposée de 2 milliards et demi d'assignats monnoie sera réduite, que cependant elle aura lieu pour une somme de 600 millions ou un milliard. Beaucoup d'orateurs ont absolument parlé contre. Mirabeau a parlé hier pour [1]. On n'a pas été satisfait de son discours. L'abbé Maury s'est chargé de lui répondre [2]. Ces discussions peuvent encore durer huit jours au plus : il seroit possible qu'on prononçât aussi d'ici à deux jours, ce qui dépend de l'Assemblée et des orateurs. Il paroît certain que la populace est payée pour soutenir le plan des assignats. Elle se rassemble, pendant toutes ces discussions, autour de l'Assemblée et demande les assignats à toute force, comme s'il devoit en résulter un bien pour eux...

Mille amitiés et respects...

51. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, p. 159.)

Paris, 30 septembre 1790.

La fameuse question des assignats a été décidée hier fort tard. La séance a été fort orageuse. Comme on l'avoit prévu, on a décrété l'émission de 800 millions d'assignats, papier-monnoie forcé, qui avec 400 décrétés précédemment formeront une masse bien considérable de numéraire fictif [3]. Ces disposi-

1. Voir le discours de Mirabeau, prononcé dans la séance du 28 septembre, dans *Archives parlementaires*, t. XIX, p. 263-275.

2. Dans la séance du 28 septembre (*ibid.*, t. XIX, p. 290-294.)

3. Cf. ce décret, rendu dans la séance du 29 septembre, dans *Archives parlementaires*, t. XIX, p. 316.

Digitized by Google

tions ne peuvent manquer de faire effet sur le change, et nous prévoyons aussi que le cours des effets publics pourra en prendre faveur, les dits assignats étant sans intérêt. Or, papier pour papier, on préférera celui qui donne un fort intérêt...

Ce qui me paroît le plus à craindre maintenant, c'est que dans quelques mois on ne s'aperçoive du désavantage que le commerce de la France éprouve de ce papier-monnoie, et que, par un décret, on n'arrête cette circulation qu'on lui donne aujourd'hui, en déclarant que ces billets ne pourront servir qu'à acquérir des biens du Clergé ou des domaines nationaux. Il faudra jouer à l'as qui court avec les assignats. Malheur à celui qui les aura en mains lors du décret ! Telles sont mes prophéties et craintes...

Je suis...

52. — *Du même à M. J. Annett, à Bruxelles.*

(*Ibid.*, p. 163-165.)

Paris, 7 octobre 1790.

... D'après les informations que j'ai prises, il me paroît effectivement qu'on n'obtiendroit pas grand'chose de plus en inquiétant M. Dubuc, et qu'il vaut mieux, quant à celui-là, patienter un peu. Il n'a point de demeure à Paris, on ne sauroit où l'attaquer. Ensuite, nous n'avons dans ce moment aucun tribunal. La justice ne se fait point, et il vous est bien facile de dire que les affaires sont négligées ici. Si vous voyiez le cahos dans lequel nous sommes, vous seriez peut-être étonné de ce que les choses ne vont pas encore plus mal. Tout est culbuté : administration, lois, principes, tribunaux. On ne sait plus à qui s'adresser, ni comment faire.....

Je ne fais nul doute qu'il est très instant de vendre l'emprunt de 125 millions... Quant à moi, j'ai vendu ce qui m'en restoit depuis plus d'un mois ; j'aurois pu mieux faire, mais j'ai fait les réflexions suivantes, que je suis charmé de vous communiquer : 1° la Constitution est trop nouvelle pour qu'on puisse regarder ses fondemens bien assis ; 2° l'impôt, qui doit garantir les prêteurs des dettes que l'État a faites, n'est point encore fixé, point assis ; nulle certitude que ce peuple, accoutumé à faire ce qu'il veut, consente à le payer ; d'après cela, nulle sûreté sur la dette publique. Quant aux assignats, ils tomberoient d'eux-mêmes, et malheur à ceux qui s'en trouveroient porteurs.

Digitized by Google

Toutes les créations de papier-monnoie ont été affreuses depuis le système de Law, qui ruina tant de familles françoises. Les billets monnoie du Canada créés par les François, après la prise qu'en firent les Anglois, devinrent nuls, car le gouvernement françois refusa de les payer, quoiqu'il les eût donnés en payement. Ils créèrent, il y a dix ans, un papier-monnoie aux îles de France et de Bourbon ; il perd aujourd'hui 30 p. 100. Les Américains insurgens créèrent aussi du papier-monnoie ; il perdit 999 sur 1.000, en sorte qu'un membre de l'Assemblée nationale vint à dire, dans un discours, qu'il lui en coûtoit 36.000 livres en papier pour une paire de bottes et qu'un souper de 4 amis lui coûtoit 150.000 livres. Le papier-monnoie actuellement créé en Russie perd 20 p. 100, et de tous les papiers-monnoies du monde aucun n'a jamais pu être regardé comme égal de l'argent. Lorsqu'un État le crée, c'est qu'il n'existe plus pour lui d'autre ressource. Dès lors, c'est un débiteur embarrassé, et toutes les fois qu'on peut se débarrasser des créances qu'on a sur lui avec une modique perte de 4 à 5 p. 100, il me paroît qu'il n'y a point à hésiter...

Je suis...

53. — *Du même à M. J.-B. Cogels, à Anvers.*

(*Ibid.*, p. 185.)

Paris, 12 novembre 1790.

... Je persiste avec fondement dans mes idées sur les opérations ministérielles dont nous nous sommes entretenus. Je ne pense pas que le Trésor royal se dégorgera d'ici à quelque temps de tous les effets qu'il a achetés, tant pour évacuer ses assignats que pour soutenir et rétablir ses effets vers le pair. Lorsque les besoins viendront, on revendra les effets achetés, et alors la baisse sera d'autant plus subite que le Trésor royal est administré par des gens qui, sachant à l'avance le secret de l'Etat et le moment du déblayement, en abusent ordinairement pour eux en vendant à tout prix à terme, en sorte que, quand les ventes effectives du Trésor arrivent, les effets sont déjà beaucoup baissés, les ventes considérables au comptant les atterrent, et nos administrateurs achètent alors à vil prix ce qu'ils ont vendu cher par engagement à terme. Je ne puis, mon cher oncle, que vous communiquer mes idées bonnes ou mauvaises, car si on pouvoit être bien certain d'une hausse ou

Digitized by Google

d'une baisse, on feroit dans ce pays des bénéfices immenses...

Au total, l'argent effectif est resserré partout et le papier partout offert. Pour ici, nous ne connoissons plus que le papier ; on se met à genoux devant un écu, et en payant 7 p. 100, on ne peut que s'en procurer très peu. Il y auroit même du danger d'en prendre plus que ses besoins journaliers, et on parle parmi le peuple d'aller chez ceux qu'on soupçonne d'en resserrer, comme on parle des accapareurs de blés dans un temps de disette. En somme, nous sommes ici au centre de la confusion générale qui semble vouloir se répandre sur le monde entier...

Je suis...

54. — *Du même à M. Wirtz, à Bordeaux.*

(*Ibid*, T° 1562², p. 196.)

Paris, le 3 décembre 1790.

Je crois, Monsieur, que ceux qui ont accaparé vos sucres et cafés ne feront pas une aussi bonne affaire qu'ils l'avoient cru d'abord, et ils comptoient bien certainement sur la guerre et peut-être sur la perte des colonies.

Je doute que la seule émission des assignats puisse faire assez hausser les prix des marchandises, pour qu'elles procurent aux spéculateurs un bénéfice qui réponde à leur attente. Cette émission est fixée au 15 de ce mois. Il doit sortir de l'impression, chaque jour, 90.000 livres assignats de diverses sommes, et il n'y a pas de doute que, si le Trésor royal est autorisé à cette époque à payer tout ce qui est suspendu, les assignats ne soient promptement en circulation...

Je suis, Monsieur,...

55. — *Du même à Mme de Doué, à Moulins.*

(*Ibid.*, T° 1562¹. p. 302-304.)

Paris, le 19 décembre 1790.

...Nous avons ici un hiver humide, les rivières débordées. Il semble que les élémens veuillent suivre l'esprit général de désordre et d'insubordination. Beaucoup de monde quitte chaque jour Paris, et cette ville devient aussi triste que celles

Digitized by Google

de la province. Les motions remplacent les bals, et les amendemens tiennent lieu de fêtes. On se voit peu, et le choc d'opinions ne peut s'éviter perpétuellement, car dès qu'on dit un mot, il s'élève sur-le-champ des orateurs de tous côtés. C'est une triste chose que la liberté!...

Puissiez-vous être constamment fixés à Moulins ! Vous n'y voyez pas les scènes fâcheuses de la capitale. On ne peut plus aller armé, ni même avec une canne aux spectacles; les coups y pleuvoient. On vient de jeter des pommes, vendredi dernier, aux acteurs, pour leur faire ôter le chœur d'*Iphigénie en Aulide :* « Chantons, célébrons notre Reine ! » Une dame a été blessée d'une, aux premières loges. La Municipalité a ordonné la suppression du chœur, pour éviter qu'on n'en vienne aux prises, suivant le projet fait, à la représentation suivante[1]. On bougonne beaucoup de l'*annihilation* des procureurs et officiers ministériels. Ils avoient pensé apparemment être seuls exempts, eux que si peu de gens regretteront.

Adieu...

56. — *Du même à M. Cogels, à Anvers.*

(*Ibid.*, T° 1562[3], p. 211.)

Paris, 3 février 1791.

... Mes réclamations sur le gouvernement, mon cher oncle, consistent en 300.000 livres, qui deviennent 380.000 livres à cause des intérêts depuis 6 ans. J'ai payé cette somme en écus par ordre du Roy pour une place qu'on a réformée six mois après[2]. Cette créance me paroît incontestable.

J'ai fait un service de 30 millions. On m'a payé en assignations ; elles ont été suspendues. Cette suspension m'a coûté 624.000 livres de frais de renouvellement, provision, perte aux négociations, etc... Cette réclamation est trouvée juste, et même sous M. Necker, on ne la débattoit que sur le plus ou le moins.

Enfin dans l'affaire des Indes, dont le Roy s'est emparé[3], je

1. Le vendredi 10 décembre, on donnait à l'Opéra *Iphigénie en Aulide*, de Glück. Le chanteur Lainez appuya avec intention sur la phrase : *Chantons, célébrons notre Reine*. La salle applaudit à outrance. Mais le dimanche 12, les patriotes allaient siffler le courageux acteur (S. Lacroix, *op. cit.*, 2e série, t. I, p. 517-519).

2. La place de Trésorier des parties casuelles (Voir plus haut, p. 127).

3. En novembre 1787, le Roi avait déclaré qu'il rachèterait les actions de la compagnie des Indes à raison de 1.400 livres (*Correspondance secrète*, t. II, p. 200).

Digitized by Google

lui dis : j'étois votre mandataire, ou je ne l'étois pas. Si j'étois votre mandataire, rendez-moi indemne, en me remettant 1.000 actions des Indes en nature et quelques autres fonds que j'ai versés dans cette affaire, le tout valant 1.980.000 livres, et sur lesquels vous avez fait main basse. Si je n'étois pas votre mandataire, de quel droit vos commissaires se sont-ils emparés de mes actions, de mes effets et des bénéfices énormes que je faisois à cette époque? Si on devoit dans ce dernier cas me réintégrer, il en coûteroit au Roy, outre les 1.980.000 livres de fonds que j'y ai, plus de 3 millions de bénéfices que j'avois acquis, lorsque son ordre fatal est arrivé. Croyez-vous de bonne foi que des objets aussi sacrés ne seront pas pris en considération? Et si leur importance en éloigne le payement dans des temps désastreux, leur justice les fera admettre en tout ou partie, lorsque le calme et les finances le permettront.

Telles sont les avances dans lesquelles je suis. Ajoutez à cela trois faillites qui m'ont emporté 1.100.000 livres depuis trois ans, des pertes récentes que je n'ai faites qu'en risquant beaucoup pour essayer de me remettre, et vous conviendrez qu'il est impossible d'être plus malheureux...

Je suis...

57. — *Du même au chevalier des Gruyères, à Moyenvic, en Lorraine.*

Ibid., T^a 1562^4, p. 33-34.)

Paris, 19 avril 1791.

Depuis votre départ, mon cher chevalier, nous avons eu ici du bruit, et au moment où je vous écris les esprits sont loin d'être calmes. On lit des écrits affichés aux coins des rues, qui semblent engager à soulever le peuple, et hier nous avons eu aux Tuileries des scènes nouvelles sous le guichet de Marigny. Le cardinal de La Rochefoucauld[1] a été arrêté et conduit, avec un abbé Prat[2] (*sic*), jusqu'à l'Assemblée dont il est membre. On croyoit qu'il alloit au palais et on vouloit l'en

1. Dominique de la Rochefoucauld, né en 1713, cardinal-archevêque de Rouen, mort en émigration.

2. Probablement l'abbé Dominique Dufour de Pradt (1759-1837), qui était grand-vicaire du cardinal de La Rochefoucauld et membre lui-même de l'Assemblée nationale.

Digitized by Google

empêcher. Les dames de la Halle, qui conduisirent l'abbé Prat, l'ont accablé de sottises. Il étoit pâle et transi et ne répondoit rien.

L'église des Théatins a été louée par la Municipalité à une société, qui veut avoir son culte, comme ci-devant, par des prêtres qui ont refusé le serment. Pendant qu'on y célébroit l'office, les dames soi-disant de la Halle sont venues, ont pris plusieurs femmes, les ont fouettées sur le quai, et après cette expédition elles ont cloué un balai sur la porte, en y mettant un placard pour avertir qu'on s'en serviroit contre ceux qui retourneroient dans l'église. Un nommé Dauphin l'arracha. Il fut battu et obligé de le replacer. Un ordre du maire le fit de nouveau ôter, mais on en remit un autre avec ces mots : « Arraché par ordre du maire et replacé par ordre du peuple[1] ».

Le Roy vouloit se rendre hier matin à Saint-Cloud. Lorsqu'il fut dans sa voiture avec la Reine et ses enfans, des citoyens ont demandé la permission de lui parler, et l'ont engagé à ne point partir dans ce moment de crise. Comme il parut vouloir, malgré leur demande, se rendre à Saint-Cloud, après avoir été pendant une heure et demie en voiture dans sa cour, on coupa les traits de ses chevaux, l'on alloit ôter les roues de la voiture, et il prit le parti de remonter dans son appartement. Cela vient de ce qu'on prétend qu'il a fait ses Pâques de la main d'un prêtre qui n'a point juré, et qu'il a changé son confesseur, qu'on dit être maintenant le père Lenfant[2] au lieu du curé de Saint-Eustache, Poupart[3].

Le duc de Wurtemberg a demandé 13 millions d'indemnités[4]. Cela a paru ridiculement énorme. On accuse Rayneval[5] de seconder cette demande.

Au reste, on n'a rien fait d'important à l'Assemblée, et il n'y a pas d'apparence qu'il y soit traité des salines avant votre retour.

L'abbé Maury s'est fait de nouveau censurer...

Recevez, mon cher chevalier, les assurances de mon inviolable amitié.

1. Sur l'affaire des Théatins, cf. S. Lacroix, *op. cit.*, 2e série, t. III, p. 622-627, et Delarc, *Histoire de l'Eglise de Paris pendant la Révolution*, t. I, p. 475-480.

2. Le jésuite Alexandre-Charles-Anne Lenfant, né en 1726, massacré en septembre 1792.

3. Jacques Poupart, curé de Saint-Eustache, confesseur du Roi.

4. Charles-Eugène, duc de Würtemberg de 1737 à 1793, réclamait cette indemnité comme prince possessionné en Alsace et lésé par l'abolition du régime féodal en ce pays.

5. Joseph-Mathias Gérard de Rayneval (1736-1812), notre chargé d'affaires auprès des princes allemands.

Digitized by Google

58. — *Du même à Mme de Doué, à Moulins.*

(*Ibid.*, p. 34-35.)

Paris, 21 avril 1791.

... Vous aurez appris, ma chère amie, combien d'agitation nous avons eue dans la bonne ville. Le premier fonctionnaire vouloit quitter son palais pour aller dévotement chez sa femme achever le Carême. Mais comme les bons exemples de cette espèce sont rares ici, on l'a prié poliment, en lui fermant les portes et en les hérissant de baïonnettes, de vouloir bien rester où il étoit. Il est venu, le lendemain matin, s'en plaindre à sa chère mère l'Assemblée, qui l'a écouté favorablement en faveur de sa bonhomie. Les petites cousines de l'Assemblée, au nombre de 48, ont été consultées et ont résolu par avis de parens de ne pas interdire, ni priver leur pupille pour cette fois d'aller à sa campagne. La Fayette avoit espéré obtenir qu'on laissât aller le premier fonctionnaire à la promenade. Mais ayant vu échouer son crédit, il a envoyé sa démission. Les 48 sections ont été, hier, chez lui le prier de la retirer, ce qu'il a d'abord refusé. Il avoit chez lui plus de 20.000 hommes de la Garde, tous les bataillons sans exception y ayant été. Il a consenti enfin à rester. Alors on est allé en ordre à la maison de ville retirer la démission, et nous sommes aujourd'hui très tranquilles...

Adieu, chère sœur, mille embrassades à votre famille et au mari.

Digitized by Google

Digitized by Google

JEAN-FÉLIX FAYDEL

Député de la sénéchaussée du Quercy à la Constituante (1744-1827)

D'après une gravure du Cabinet des Estampes à la Bibliothèque Nationale.

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

VIII

LETTRES DE M. FAYDEL A M. FILSAC

(20 FÉVRIER — 12 AOUT 1790)

Notice. — Les désillusions d'un Constituant. — Les travaux de la Constituante de février à août 1790. — Divisions dans l'Assemblée. — Désordre des finances et de la justice. — Affaire du prévôt de Marseille. — Troubles dans les provinces. — Force qu'acquiert le parti jacobin. — Cazalès à la tribune. — Affaire de Montauban. — Affaires du clergé. — Duel de Cazalès et de Barnave.

Entre tant de lettres où se trahit la lassitude, où se peignent les désillusions qui, dès le début de 1790, accablèrent bon nombre de Constituants, celles de Jean-Félix Faydel, député pour le Tiers de la sénéchaussée du Quercy, m'ont semblé particulièrement saisissantes par leur ton simple et poignant. Ce ne sont pas des impressions de séance qu'on y retrouve, mais bien le trouble et l'angoisse qui devaient étreindre le cœur d'un bon citoyen en face des événements qui se précipitaient.

Né à Cahors le 9 septembre 1744, Faydel était avocat dans cette ville, lorsqu'il fut choisi comme député aux États généraux. D'opinions très modérées, il fit partie de bonne heure de ce groupe de députés, dont Malouet, Mounier, Lally-Tollendal étaient les chefs et qui, « vivant en une société intime », s'étaient donné avant tout pour tâche de « défendre l'autorité royale »[1]. Cette tâche, moins brillant peut-être, mais plus persévérant que beaucoup de ses amis, Faydel la poursuivit avec courage et ténacité jusqu'en 1791. Ce fut un vaillant serviteur de la monarchie, un homme d'ordre et de tradition, qui, l'ordre revenu, fut tout de suite appelé au service du gouvernement. Le 19 ventôse an XIII, il fut nommé conseiller de préfecture. Député en 1810, puis en 1815, à la Restauration, il eut le privilège de représenter son pays en des temps plus paisibles et moins orageux que les années tragiques pendant lesquelles il avait assisté et participé au douloureux enfantement de la France nouvelle. Il mourut en 1827.

Les lettres de Faydel sont adressées à un certain Jean Filsac, né en 1757, et avocat, lui aussi, à Cahors. Ce Filsac devint, en 1791, secrétaire général du département du Lot. Mais très modéré, il ne tarda pas à devenir suspect. Ses fonctions d'avocat l'avaient mis en rapport, sous l'ancien régime, avec beaucoup de familles nobles qui émigrées ne lui retirèrent pas leur confiance et dont il continua à défendre en sous-main les intérêts. Une dénonciation décida de sa perte. On retrouva chez lui plusieurs correspondances très compromettantes, l'une échangée avec la

1. *Procès-verbal des Journées d'octobre*, t. I, p. 168.

Digitized by Google

marquise de Lavalette-Parisot, émigrée à Girone en Catalogne, l'autre avec un certain Barthès de Marmouzier, ancien officier aux Gardes-suisses, réfugié à Turin, enfin les quelques lettres de Faydel qui suivent. Aussitôt arrêté (ventôse an II), il fut dirigé sur Paris, pour y répondre devant le Tribunal révolutionnaire du crime de relations et de complicité avec les ennemis de l'intérieur et du dehors. Le 1er prairial an II, il était condamné à mort.

1. — *De M. Faydel à M. Filsac.*

(Arch. nat., W 368, dosc. 822, n° 43.)

Paris, le 20 février 1790.

J'ai reçu, mon cher Filsac, votre lettre du 10 courant. J'avois prévu la plupart des choses que vous m'annoncez, en sorte que je désespère de plus en plus de la chose publique. Il semble que l'aveuglement et le désordre doivent compléter nos malheurs. Notre situation devient tous les jours pire ; la division se fortifie dans l'Assemblée ; on ne voit quasi plus de numéraire ; les billets de la Caisse d'Escompte perdent 5 p. 100, et la misère augmente tous les jours. Jugez par là de notre situation...

Le malheureux Favras a été pendu hier. On assure que c'est une victime qu'on a vouée à la férocité du peuple, qui demandoit sa mort et qui a applaudi à la lecture de son jugement. J'ai lu ses mémoires[1] ; si ce qu'ils contiennent est autant vrai qu'il est vraisemblable, sa mort seroit une atrocité, un assassinat juridique...

J'ai vu, dans une lettre que M. Belaire a écrit à son frère, qu'on fait courir le bruit que j'ai marqué à notre municipalité, il y a six semaines, qu'il y auroit des insurrections contre les seigneurs, et que je donnois pour conseil de ne pas y faire attention parce qu'on feroit peu de mal. Tâchez de savoir avec lui d'où il a tiré ce faux renseignement. C'est encore, j'imagine, quelque nouveau complot contre moi. Je vois qu'on ne me perd pas de vue.

Adieu.

1. *Mémoire pour Thomas de Mahy, marquis de Favras, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis accusé, contre Monsieur le procureur du Roy, accusateur, et Monsieur le procureur-syndic de la Commune provisoire de Paris, partie civile.* Chez Briand, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, 1790, in-4°.

Digitized by Google

2. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 45.)

Paris, le 27 février 1790.

J'ai reçu, mon cher Filsac, votre lettre du 17 du courant. J'ai été obligé d'en déchirer une partie, parce que cette partie contenoit des expressions qui auroient pu nous compromettre, vous et moi. Vous apprendrez, à la lecture du testament du sieur de Favras, combien il faut être sage, discret et mesuré dans ce temps orageux...

Tout va de mal en pis. Les enragés continuent à faire la loi. La misère et la pénurie de l'argent augmentent. Il ne nous est plus permis de faire usage de la parole. Les nouvelles officielles nous donnent les plus vives alarmes sur la perte de nos colonies... Je ne sais ce que nous deviendrons ; notre position est très critique. On annonce de nouvelles insurrections ; on vend publiquement les libelles les plus séditieux, les plus infâmes et les plus incendiaires ; on inculpe tous les gens en place. L'Assemblée n'est pas plus ménagée. On murmure, on est comme persuadé que la banqueroute aura lieu. Le commerce est nul ; les billets de la Caisse perdent 4 p. 100. Enfin tout semble se réunir pour de nouveaux malheurs. M. Necker est bien malade ; il pense à se retirer. Il se prépare d'aller aux eaux, après avoir donné les instructions et les éclaircissemens nécessaires au Comité de la trésorerie, qui doit le remplacer lui et le Contrôleur général...

Adieu.

3. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 48.)

Paris, le 21 mars 1790.

... Mon opinion, mon cher Filsac, a sauvé le prévôt général [1] de la juridiction du Châtelet. Elle excita contre moi le parti

1. Etienne-François-Antoine-Baudile Senchon de Bournissac, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, lieutenant de Messieurs les maréchaux de France, prévôt général de la compagnie de maréchaussée de Provence. Sur l'ordre de ce fonctionnaire, Trophime Rebecqui, Omer Granet, et Toussaint Pascal, avaient été emprisonnés en août 1789 pour avoir excité le peuple de Marseille à la sédition, et leur procès avait commencé le 19 août à être instruit devant Bournissac, accusé d'abus de pouvoir. Dans sa séance du 11 mars, et en partie sur

Digitized by Google

des enragés et notamment du furieux Mirabeau. On fit tout au monde pour m'empêcher de parler ; je tins bon, je ripostai avec force et courage à ceux qui me coupoient la parole, et je continuai jusqu'à la fin sans trouble ni embarras, en ripostant de temps en temps à ceux qui venoient à la tribune pour m'interrompre.

Il part beaucoup de députés. On a craint qu'ils aillent en province pour cabaler, et en conséquence, dimanche dernier, on fit la motion tendante à inhiber aux députés partis de se trouver dans aucune assemblée primaire et d'accepter aucune place dans les départemens, districts et tribunaux à organiser. On étendit la motion à tous ceux qui étions ici. Mais le tout fut éconduit par l'ajournement et le renvoi au Comité de constitution, qui a gardé le silence [1]. Il est possible que les ambitieux prendront texte de là pour écarter la concurrence qu'ils redoutent. Mais alors, que deviendroient les membres de l'Assemblée qui ont été nommés aux places municipales ? Car il y en a beaucoup.

Je ne suis pas surpris de ce que vous me marquez à l'égard des municipalités. C'est partout la même chose. Si elles étoient sous l'autorité immédiate du pouvoir exécutif, qui est nul encore et qui le sera longtemps, si les enragés continuent d'avoir le dessus, se seroit autre chose. Mais on leur donne tous les jours tant d'autorité et d'influence, qu'à la fin elles se croiront parfaitement souveraines dans leurs cantons.

Vale.

4. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 50.)

Paris, 28 mars 1790.

J'ai reçu, mon cher Filsac, votre lettre. J'ai été deux jours à Versailles pour m'y reposer. Le changement d'air m'y a

l'insistance de Faydel, l'Assemblée se contenta de le dessaisir de l'affaire et de renvoyer les prévenus devant leurs juges naturels, les magistrats de la sénéchaussée de Marseille. (Voir le discours de Faydel dans les *Arch. parl.*, t. XII, p. 136-139, et le décret de l'Assemblée, p. 140.) Les documents de cette affaire remplissent près de deux cartons du comité des rapports aux Archives nationales, D XXIX, 53 et 54.)

1. Le projet de décret, auquel fait allusion Faydel, avait été proposé par Adrien-Pierre Cochelet, député de Charleville. En voici le texte : « L'Assemblée nationale décrète qu'aucun de ses membres ne doit être présent dans les lieux des prochaines élections des assemblées primaires de départements et de districts. et que ceux de ses membres absens, qui seroient dans les lieux de ces prochaines élections, ne pourront être ni électeurs ni éligibles » (*Arch. parl.*, t. XII, p. 141 ; séance du 12 mars). Ce projet de décret fut bien en effet renvoyé au Comité de constitution.

Digitized by Google

éprouvé, et j'en suis revenu aussi fatigué que je l'étois en partant d'ici. En mon absence, j'ai été élu l'un des premiers adjoints qu'il a fallu donner au Comité des rapports[1], formé du limon que l'on pétrit aux Jacobins, malgré ma sortie contre le Comité, lors de mon opinion dans l'affaire du prévôt ; d'où je conclus que les désagrémens qu'on donne pour motif à mon retour dans la province tomberont bientôt, d'autant que je n'ai eu dans l'Assemblée aucun désagrément particulier ; je n'en ai eu d'autres que ceux que j'ai dû naturellement partager avec ceux qui n'ont cessé de s'acquitter de leur devoir autant qu'il a été en leur pouvoir. L'Assemblée m'a même donné une autre preuve de sa confiance, en me portant pour suppléant aux 12 commissaires nommés pour traiter de la vente des biens ecclésiastiques[2]...

Le Roy et la famille royale ont été au faubourg Saint-Antoine moins par curiosité pour la manufacture des glaces, que pour prévenir par leur présence les insurrections qu'on y fomente[3].

Adieu, bien des amitiés à tous nos parens.

5. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 54.)

Paris, ce 3 avril 1790.

Vous êtes mal instruit, mon cher Filsac. Vous avez pu voir, par le décret que j'ai fait passer à la municipalité, que les députés présens à l'Assemblée nationale sont très fort éligibles, et qu'il n'y a exactement que ceux qui sont absens qui seront exclus des départemens qu'ils habitent, au point que, s'ils ont leur domicile et des propriétés dans tout autre, ils peuvent être élus dans celui-là. Je ne suis pas surpris qu'on fasse courir ce bruit. Vous n'avez pas oublié la tournure que les mêmes personnages avoient pris pour m'écarter de la députation. Ces petits manèges font toute leur ressource.

On a écrit ici que j'avois mandé à Cahors de prendre les armes pour s'opposer à une contre-révolution qui alloit éclater. La lettre, par laquelle j'écrivis à la municipalité que nous étions journellement tourmentés par de nouvelles alarmes, aura

1. C'est dans la séance du 22 mars 1790, que Faydel fut nommé l'un des 15 membres adjoints au Comité des rapports (*Arch. parl.*, t. XII, p. 294).

2. *Ibid.*, p. 299.

3. Le Roi alla, le 28 mars, visiter la manufacture de glaces de Reuilly (S. Lacroix, *op. cit.*, t. IV, p. 94).

Digitized by Google

donné lieu à coup sûr à cette mauvaise interprétation. Vous avez su sans doute qu'on a travaillé pendant plus de huit jours le peuple, pour l'exciter à de nouvelles insurrections, à se porter à la Caisse d'Escompte, au Trésor royal, à l'Assemblée nationale et chez les financiers[1]. La misère, le défaut de numéraire, la perte de 6 p. 100 sur les billets de la Caisse et les soi-disant accaparemens d'argent servoient de prétextes à ces insurrections...

Nous vaguons dans une infinité de projets sur l'organisation de l'ordre judiciaire; je crois qu'on admettra des jurés en matière civile et criminelle, et que le tout sera refondu dans son entier...

6. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 53.)

Paris, ce 11 avril 1790.

Tout va de mal en pis, mon cher Filsac. On va nous empoisonner de papier-monnoie, on va surcharger nos terres de plus de 150 millions d'impôts directs en remplacement de la dîme ou d'autres objets. On veut dépouiller en entier le Clergé; le désordre est partout. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Je voudrois être en pays étranger. Je crains la guerre civile. Brûlez ma lettre. Les enragés dominent toujours.

7. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 51.)

Paris, ce 2 mai 1790.

... Les insurrections contre le Châtelet et les ministres, mon cher Filsac, ont l'air de se calmer. La misère augmente à vue

1. « Dimanche [28 mars], dit *L'Observateur* du 30 mars, les groupes se sont formés de nouveau aux Champs-Elysées, aux boulevards et dans différents endroits. Toujours la rareté du numéraire étoit le prétexte dont on se servoit pour semer des propos alarmans et séditieux. Le soir, une quarantaine de jeunes gens ont traversé le Palais-Royal en ordre de bataille, leur canne sur l'épaule; ce rassemblement a un peu effrayé les citoyens tranquilles. On a arrêté deux de ces jeunes gens... » (*L'Observateur*, n° 102). — « De nombreuses patrouilles, dit le même journal, à la date du 1er avril, rompent tous les jours les groupes du Palais-Royal; .. les plus dangereux sont ceux où l'on tient des propos séditieux contre la Caisse d'Escompte.... On arrête tous les jours de ces motionneurs incendiaires. Il y en a depuis samedi [27 mars] vingt-quatre ou trente tant à la Force qu'au Châtelet » (*L'Observateur*, n° 103.)

Digitized by Google

d'œil. Je suis surpris que vous ignoriez que Camille Desmoulins[1], Marat, Prudhomme[2], Loustallot[3] et une infinité d'autres folliculaires sont autant de scélérats soldés pour mentir, pour injurier avec effronterie, et pour tromper les badauds de la province. Le sort des honnêtes gens est dans ce temps de crise d'être déchirés par les méchans et loués par les bons esprits. Je n'ai ni le temps, ni la volonté de m'occuper de ces folliculaires. Je serois bien fâché que Camille Desmoulins, et tant d'autres folliculaires à la solde disent du bien de mes opinions et de ma conduite. Leur témoignage en ma faveur seroit une redoutable censure dans l'opinion des bons citoyens. Tant pis pour ceux qui nourrissent leur esprit d'une semblable lecture; il ne faut plus dès lors être surpris que les sectateurs de cette classe d'écrivains soient exagérés dans leurs opinions et même enragés...

On nous écrit de toutes parts que les troubles augmentent dans les provinces. Notre province est perdue, si on fait une mauvaise élection. Il faut à la tête de l'administration, surtout dans ce temps d'orages et de délire, des hommes de caractère et de talent, et point de polissons et d'étourdis. Vous m'entendez.

Vale.

8. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 52.)

Paris, ce 8 mai 1790.

... Le parti Jacobite, mon cher Filsac, acquiert tous les jours plus d'audace et de force. Il ne dissimule plus ses visées. Il tend à une déplorable démocratie. Les juges ne seront élus que pour six ans, sauf à renouveler leur élection au bout de ce terme, s'ils se sont rendus dignes de ces places. Le Roy n'y prendra aucune part; il n'aura même pas l'institution, de manière qu'il sera étranger à l'administration de la justice. Ce dernier point fut décidé hier. Cazalès parla comme un dieu[4]. Il apostropha

1. Camille-Benoît Desmoulins (1760-1794), le célèbre pamphlétaire et journaliste, rédacteur de *Les Révolutions de France et de Brabant.*

2. Louis-Marie Prudhomme (1752-1830), directeur du journal *Les Révolutions de Paris.*

3. Elisée Loustallot (1762-1790), l'un des principaux collaborateurs du même journal.

4. Jacques-Antoine-Marie de Cazalès (1758-1805), ancien capitaine de dragons, député aux États généraux par la noblesse des pays et jugeries de Rivière-Verdun, Gaure, Lomac et Marestaing.

Digitized by Google

les enragés, il décela leurs complots, il les traita de factieux Parlant de la destruction de la noblesse, du Clergé, des parlemens, il fut interrompu. Un enragé dit[1] : « Pourquoine voulez-vous pas entendre l'oraison funèbre de ces corps ? » Cazalès répliqua : « Dites plutôt l'oraison funèbre de la Monarchie ! » Et dans le vrai, les décrets rendus ces jours derniers l'ont mise à bas. On va faire de nouvelles protestations contre les atteintes qu'on a portées à la prérogative royale.

Vale.

9. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 36.)

Paris, ce 15 mai 1790.

... Les désordres et les excès auxquels le peuple s'est porté à Toulon[2] et à Marseille[3], mon cher Filsac, ne sont pas les seuls. On nous assure qu'il en est arrivé autant à Brest[4]. Le peuple s'est aussi emparé des forts. Les Anglois arment à force ; ils menacent l'Espagne. Les événemens arrivés dans nos ports à la même époque font craindre quelque trahison. Le Roy a donné des ordres pour qu'on arme de suite 12 vaisseaux de ligne, et qu'on se tienne en disposition d'en armer un plus grand nombre, si le cas le requiert. Si, comme on le craint, la guerre est inévitable, certes nous ne sommes point en position et en mesure de la faire avec succès[5]. Les enragés d'ici déclament contre ceux qu'ils appellent aristocrates. Ils disent que ceux-ci ont fomenté cette guerre, pour traverser la Constitution et faire faire la banqueroute. La discussion sur cette importante affaire doit avoir lieu aujourd'hui. Le Châtelet de Paris doit nous entretenir ce soir de la procédure qu'il a commencée contre les auteurs des scènes d'horreur des 5 et 6 octobre. Le

1. L'interrupteur de Cazalès était Marc-David Lavie, député du Tiers de Belfort (*Arch. parl.*, t. XV, p. 420).

2. Le 3 mai, le peuple de Toulon s'était ameuté et avait maltraité et blessé plusieurs officiers, entre autres M. de Glandèves, et M. de Chaulet (Buchez et Roux, *Hist. parl.* t. VI, p. 180).

3. Voir plus haut, p. 168.

4. Faydel fait allusion ici à une révolte des ouvriers de l'arsenal de Brest, les premiers jours de mai.

5. Le différend entre l'Angleterre et l'Espagne avait pour origine la prise de vaisseaux anglais par les Espagnols dans la baie de Nootka, en Californie. L'Espagne demanda secours à la France en se fondant sur le *Pacte de famille*. Mais la France répondit si évasivement à cette mise en demeure, que l'Espagne jugea bientôt préférable de s'accommoder avec son ennemie ; le 12 octobre 1790, elle signait avec l'Angleterre le traité de l'Escurial (Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. II, p. 61, 91-95).

Digitized by Google

travail se multiplie tous les jours. Nous sommes ici jusqu'au mois de mai de l'année prochaine...

J'ai appris que nos intrigans faisoient courir le bruit que les députés présens à l'Assemblée n'étoient point éligibles, ainsi que les commissaires du Roy, et qu'il convenoit que le Comité de constitution s'expliquât sur cet article, quoique le décret rendu fût assez clair. Il part, par ce courrier, trois décisions qui déjoueront cette clique de sots ou de mal intentionnés : les commissaires du Roy en recevront une, Guiche de la Montagnette la seconde, et Lavergne la troisième.

Vos municipaux et votre Garde m'ont envoyé de nouvelles adresses d'adhésion à tous les décrets rendus. Ils y ont joint un réquisitoire incendiaire de la part de Ramel père. Les adresses ne sont pas plus modérées. Je pense que leur ambition de se porter aux places d'administration est la cause de leur foiblesse, et qu'ils ne flattent en cette occurrence la multitude que pour avoir ses suffrages. Toujours est-il vrai que j'ai vu avec mal au cœur ces adresses, et qu'elles n'ont fait aucune sensation dans l'Assemblée...

Adieu...

10. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 58.)

Paris, 5 juin 1790.

... Nous sommes, mon cher Filsac, abîmés par le travail et par le chagrin de voir que tout va de mal en pis... Si c'étoit le moment de me plaindre, je dirois qu'il est bien douloureux pour moi de perdre mon temps, ma santé et ma petite aisance pour faire le bien-être d'une certaine classe de citoyens qui le méritent si peu. Mais il vaut mieux s'armer de patience et attendre que le retour de l'ordre fasse un exemple mémorable de tous les fripons. Vous sentez que nous ne pouvons pas rester longtemps dans cet état déplorable et que les honnêtes gens seront enfin délivrés des perturbateurs de l'ordre public.

Je me plais à croire que le mouvement, dont me parle Burgère[1], n'a eu d'autre principe que celui de m'écarter de l'administration du département, que je n'ai jamais ambitionnée.

1. Jean-Nicolas Burgère, ancien notaire, plus tard juge au tribunal du district de Cahors.

Digitized by Google

Aussi, si cette insurrection contre moi n'a d'autre principe, j'en dois être beaucoup moins affecté...

Je vous embrasse.

11. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 59.)

Paris, ce 13 juin 1790.

Vous êtes donc devenus tous fous, mon cher Filsac? Est-il possible que vous ayez pu regarder ma lettre à mes commettans, ou mes autres lettres à la municipalité comme une inconséquence de ma part? Je voudrois n'en avoir jamais fait d'autres. Avez-vous pu oublier que la ville de Montauban a concouru à ma députation, que j'en suis le représentant tout comme de celle de Cahors, et que je n'ai pu me dispenser de remplir les commissions qu'elles m'a données[1]? Et que sont, s'il vous plaît, les séditieux de Cahors pour juger ma conduite? Mes soins et ma vigilance sont à tout le département, et non à une ville particulière. Lisez les lettres que j'écris pour la dernière fois à la municipalité et à la Garde nationale, et vous verrez que les inconséquences ne sont pas de mon côté... Il est au-dessous de ma façon de penser et de mon caractère de flatter ceux qui ont tort, et plus encore ceux que j'ai toujours dû mépriser. En pareille occasion, je ne consulterai jamais mon intérêt particulier. Vous savez combien peu je tiens aux nouvelles places. Je n'ai donc aucun intérêt de ménager les fripons. Si notre ville se montre contre la ville de Montauban et si elle juge mal sa municipalité, elle a tort; l'événement justifiera ce que j'avance. Laissez aller les méchans, leur tour viendra...

La fête concernant la Fédération générale de toutes les Gardes nationales avec les troupes de ligne est indiquée au 14 du mois prochain à Paris. Chaque district doit envoyer à ses dépens des députés, à raison d'un par 200 gardes nationaux.

1. Il est fait allusion ici à « l'affaire de Montauban ». Le 10 mai 1790, les officiers municipaux de Montauban devaient conformément à la loi faire l'inventaire du mobilier du couvent des Cordeliers. Un attroupement considérable les en empêcha, et il ne paraît pas qu'ils aient insisté beaucoup, car ils n'accomplissaient leur besogne qu'à contre-cœur, étant « infectés d'aristocratie ». Leur mollesse irrita le parti adverse — le parti protestant — qui, à l'aide de la garde nationale à lui dévouée, envahit l'Hôtel de ville. Mais les catholiques réussirent à en expulser leurs adversaires, et restèrent maîtres du terrain. On comprend que, dans ces conditions, accepter, comme l'avait fait Faydel « les commissions » de la municipalité de Montauban, devait paraître un acte anti-patriotique étant donné « l'infâme rôle » que cette municipalité avait joué. (Archives nationales, D XXIX, 57; Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. VI, p. 185-186, 416-430; Bertrand de Moleville, *op. cit.*, t. III, p. 147-148; *Archives parlementaires*, t. XVI, p. 262 et suivantes).

Digitized by Google

Chaque régiment doit envoyer aussi des députés, ainsi que tous les corps et établissemens militaires.

On continue toujours l'organisation du Clergé. Tenez-moi toujours au courant. Si les fripons faisoient quelque mouvement contraire à mes intérêts, requérez la municipalité, en mon nom et en celui de ma famille, de contenir les séditieux. Si elle mollit en pareille circonstance, j'en aurai raison. Votre comité patriotique correspond avec nos enragés d'ici; c'est ce qui excite nos séditieux. Prenez-y garde.

Je vous embrasse.

12. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 60.)

Paris, ce 17 juin 1790.

... Vous verrez par ma réponse imprimée, mon cher Filsac, que je ne ménage pas nos fripons. Je serois bien fâché d'avoir le suffrage de pareils gens. Je ne veux rien devoir à la flatterie; j'aime mille fois mieux n'être rien, que d'être quelque chose avec de pareils personnages. Vous savez que j'ai plus de besoin de repos que de tout autre chose; ainsi rien n'est capable de me faire dire une chose pour l'autre. J'ignore quels seront nos députés à la Fédération générale; mais, si ce sont les gens que je pense, ils peuvent se dispenser de paroître chez moi. Aussi, je désire qu'on ne les charge d'aucune commission pour moi.

On va toujours de mal en pis. On ne laisse plus pierre sur pierre. On augmente le nombre des mécontens, et l'on dépense toujours beaucoup trop, pour pouvoir se flatter qu'on rétablira les finances sans augmenter les contributions.

13. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 62.)

Paris, ce 12 août 1790.

J'ai reçu, mon cher Filsac, votre lettre sans date. Ne faites point le procès à mon silence. Mon cœur m'est témoin que je ne perds jamais de vue les miens, nos amis et les bons citoyens qui ont pu se défendre de l'espèce de délire qui désole, et qui

Digitized by Google

finira par perdre le plus beau royaume de l'univers. Nos malheurs s'accumulent, tous les jours notre espoir diminue, et peut-être ne sommes-nous pas loin de voir éclater de nouveaux orages...

Hier matin, M. Cazalès s'est battu au pistolet avec Barnave. Le premier a été blessé à la tête. Le coup n'est pas dangereux, quoiqu'on crie sa mort dans les rues. Je l'ai vu hier et aujourd'hui; il ne paroît pas affecté de sa blessure; il cause, il rit, tout en maudissant le pistolet qui lui rata trois fois. Cette affaire a été la suite de quelques propos qu'ils eurent ensemble à la séance du mardi soir, à l'occasion du Comité des recherches de la ville de Paris. Barnave lui avoit répondu, en plaisantant sans doute : « Nous nous verrons demain ! » M. Cazalès lui répliqua : « A quelle heure ? » Barnave promit d'être rendu chez lui à 5 heures du matin. M. Cazalès l'avoit attendu en vain jusques à 7 heures. Impatient de le voir arriver, il fut chez lui; il le trouva au lit. Ils se rendirent au Bois de Boulogne. Barnave tira le premier. Le coup ne porta pas. Cazalès riposta; le pistolet lui rata trois fois. On tira ensuite à la lettre, pour savoir qui tireroit le premier. La lettre fut favorable à Barnave. Il tira son second coup de pistolet, et c'est ce second coup qui a blessé au front, près de la tempe, Cazalès. Son chapeau a été percé en deux endroits.

Je vous embrasse.

Digitized by Google

IX

LETTRES DE Mme CRESSONNIER DE BEAUPLAN AU BARON DU BLAISEL

(FÉVRIER — OCTOBRE 1790)

Notice. — La plaisanterie ne perd jamais ses droits même en temps de révolution. — Ridicules prétentions d'un cordonnier. — La sacro-sainte égalité. — Vive la liberté ! f...! — Une visite nocturne chez les sœurs de Saint-Thomas.

Je ne dis pas qu'il ne soit possible de découvrir qui était l'auteur de ces quelques lettres. Mais ni d'assez longues recherches, ni le hasard n'ont pu me l'apprendre, et j'en suis réduit à cet aveu que j'ignore tout de Mme Cressonnier de Beauplan, tout sauf qu'elle était dame pensionnaire aux Filles-Saint-Thomas, et qu'elle paraît avoir été très intimement liée avec son correspondant Antoine-Joseph, baron du Blaisel.

Liaison tout à fait platonique, je me hâte de l'ajouter. M. du Blaisel, — sur lequel je suis mieux renseigné, et que nous retrouverons plus loin d'ailleurs, — avait en effet 75 ans en 1790 ! Né à la Neuville, près Stenay, ancien lieutenant général des armées du Roi, il avait été retraité après 64 ans de services... sur sa demande, désireux qu'il était, comme il l'explique, « de mettre quelque intervalle entre sa vie si agitée et sa mort prochaine ». La Révolution, respectant d'abord ce vieillard, lui avait maintenu la pension de 6.000 livres que lui avaient méritée ses longs services et qui faisait toute sa fortune, puisque, en 1793 au moins, il ne possédait personnellement qu'une rente de 250 livres. Un motif dérisoire décida de son arrestation pendant la Terreur. Le 19 frimaire an II, il fut incarcéré pour n'avoir pas remis en temps utile ses insignes de dignitaire de l'ordre royal de Saint-Louis, dont il était grand-croix. Il resta en prison pendant neuf mois, car ce fut seulement le 6 thermidor an II que les correspondances découvertes chez lui, et tout particulièrement celles de « la femme Cressonnier-Beauplan », « contenant un tissu d'horreurs contre la Nation », furent jugées suffisantes à lui mériter la mort, qu'il subit le même jour.

1. — *De Mme Cressonnier de Beauplan au baron du Blaisel.*

(Arch. nat., W 431, doss. 967, n° 116.)

[Paris, février 1790].

Hé ! vive Dieu ! il faut nous réjouir, mon cher baron. Et de quoi ? Je n'en sais rien. Mais c'est égal : Vive, vive la liberté !

Digitized by Google

Mon cordonnier, qui est un des plus notables de son quartier, me disoit tout à l'heure : « Hé bien ! Madame ; vous devez être contente ? — Hé ! de quoi, mon cher Monsieur ? — Mais, Madame, tout va bien, et le Roy vient de se déclarer chef de la Révolution. — Cela est au mieux, si vous le voulez ; mais pour que je puisse rire, il faut que je voie le commerce reprendre vigueur, que le numéraire reparoisse, que l'on me paye mes rentes, et alors je crierai comme une enragée : Vive, vive la Nation, f... la Loi, le Roy et toute la famille royale ! — Mais, Madame, il faut illuminer et se réjouir, tout va très bien. — Il est vrai que l'on supprime tous les parlemens, le Châtelet, la chambre des Comptes, la cour des Monnoies, la cour des Aides, le tribunal des maréchaux de France, que l'on ruine les pauvres diables de procureurs qui ont acheté fort cher leur études, les conseillers, etc... et que voilà bien des familles réduites à l'aumône. Mais tout cela, dites-vous, est une foutaise, et rien n'est comparable à ce que le Roy se soit déclaré le premier bourgeois du royaume ! J'en suis très aise, moi qui n'ai pas l'honneur d'être femme de qualité. Cela nous rapproche, et si mon fils étoit un joli garçon, il pourroit prétendre à la main de madame Royale. — Et pourquoi non, me répondit mon cordonnier, j'espère bien que mon fils sera un jour ce qu'est aujourd'hui un maréchal de France. Ne suis-je pas major de mon bataillon ? » Dans ce moment-là, je m'aperçus que monsieur le major venoit de me faire une paire de souliers qui me vont très bien. Et j'ai supplié monsieur le major de me faire toujours chaussure à mon pied, en l'assurant que chausser une jolie femme et monter à la parade étoit très compatible.

Voilà, mon cher baron, la folie qui fait tourner toutes les têtes de ces braves gens ! Cela est risible. Enfin en dépit de tout, il faut être gaie, se réjouir et crier à s'enrouer : Vive, vive la Nation, la Loi, le Roy, je le jure ; et puis vous embrasser de tout cœur, ce qui est infiniment plus agréable...

Ce samedi matin.

2. — *De la même au même.*

(*Ibid.*, n° 118.)

Paris, [octobre 1790].

Bonsoir, mon cher baron, comment vous portez-vous ? Nous voilà encore de ce monde ! Est-ce un bien ? Les enfans chan-

Digitized by Google

tent, dit-on, quand ils ont peur. Nous sommes de furieusement grands enfans, car nous avons fait bien du tapage. Et nous voilà tout droit sur nos jambes.

J'ai vu ce matin notre grand général[1]. Il n'avoit que deux écuyers cavalcadours à cheval, lui troisième dans sa voiture. J'ai admiré avec quelle présence d'esprit il a donné ordre à son cocher de n'écraser personne. C'est un bien grand homme !

Mon petit bonhomme d'esprit est noir comme le diable ! Il n'est pas plaisant de devoir payer en un jour de 40 à 60.000 francs ! Voilà cependant ce que me fait la culbute d'hier ! Il faut avouer qu'une révolution est bien convulsive. N'importe ! Vive la liberté, f... ! Il y a un homme qui m'a failli faire sauter dix pieds de haut ce matin, en criant comme un damné à mes oreilles : « Septième lettre bougrement patriotique du Père Duchesne[2] ! » Ce bougrement fut prononcé si énergiquement, qu'oubliant qu'une belle dame ne devoit pas jurer, je dis très haut : « Ha ! foutre ! mon ami, comme vous jurez ! » Et vingt personnes de rire de bon cœur, et moi aussi, quoique rouge jusque derrière les oreilles. Voilà, mon cher baron, ce qui s'appelle hurler avec les loups.

Bonsoir, mon très aimable et bon ami...

3. — *De la même au même.*

(*Ibid.*, n° 129.)

[Paris], ce dimanche [... 1790 ?].

Vous êtes bien heureux, mon cher baron, d'être un démocrate à toute épreuve. Vous n'êtes point sujet aux fouilles nocturnes comme nous ! Ceci vous paroît un peu ténébreux ? Les aventures de nuit le sont toujours. Je venois de me jeter à corps perdu dans mon lit, cette nuit, à minuit très sonné. Morphée me pressoit doucement dans ses bras, et j'étois disposée à recevoir toutes ses faveurs, lorsque des pan, pan, pan redoublés m'arrachèrent aux douceurs du repos. J'écoute, je me f... en bas de mon lit, et me voilà à la fenêtre. Dieu ! Qu'ai-je vu ? Nation, municipalité, écharpés... et bien dignes de l'être, et un abbé au milieu de tout ce gâchis. « Que deman-

1. La Fayette.

2. La septième des *Lettres bougrement patriotiques du père Duchesne*, du journaliste Antoine-François Le Maire, a trait à la séance de l'Assemblée du 12 octobre, où Mirabeau et le duc d'Orléans furent mis hors d'accusation au sujet de l'affaire des 5 et 6 octobre.

Digitized by Google

dent ces messieurs, fis-je ? — Ouvrez, Madame ! — Messieurs, leur fis-je, j'ai bien la serrure ; mais la clef, bernique ! — Eh ! bien, Madame, nous allons enfoncer. — Miséricorde ! Messieurs, messieurs, n'enfoncez pas, on va vous ouvrir, mais un peu de patience ! » Je me mets en route et me voilà branlant, tirant, sonnant, abattant toutes les cloches du couvent. Enfin, toutes nos mères se réveillent, et toutes, bougies en main, chapelets de l'autre... On ouvre. Dieu, quel moment d'épouvante ! Une visite générale est le motif de cette incursion inquisitoriale. Mais, être visitées par la Nation !... « Non, non, ma mère, je ne le souffrirai pas, je ne le souffrirai jamais ! — Hé bien !... », dit la mère. « Messieurs, me voilà, visitez, voyez, enfoncez, je me soumets à tout ». La résignation, mon cher baron, est une belle chose... Enfin, à 2 heures du matin, nous nous sommes toutes recouchées, bien visitées, bien enfoncées, et le tout d'après l'ordre de la municipalité.

Voilà, mon très aimable démocrate, les petites nocturnes des bonnes filles hospitalières de Saint [Thomas]. A mardi le reste.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Digitized by Google

X

LETTRE DE M. DELAMARE DE CRUX[1] A SON PÈRE

(15 JUILLET 1790)

Un récit de la fête de la Fédération par un député de la garde nationale de Coutances.

De M. Delamare de Crux à son père, à Coutances.

(Arch. nat., W 276, doss. 71, n° 14.)

Paris, 15 juillet 1790.

Il a fait tous ces jours un temps affreux. Mardi 13, le Roy a passé en revue tous les confédérés tant des gardes nationales que des troupes de ligne. C'étoit aux Tuileries. Malgré l'épais feuillage de la grande allée, on étoit inondé. Le 14, jour de la fameuse cérémonie, je me suis rendu au Champ de Mars avec les députés extraordinaires des communes de France[2]. Nous marchions en corps et en ordre. Nous avons été placés à l'amphithéâtre, à la gauche de l'Assemblée nationale, au milieu de laquelle se trouvoit le Roy avec la famille royale. Figurez-vous une foule innombrable de personnes de tout sexe (le féminin y étoit cependant en plus grand nombre) figurez-vous, dis-je, cette foule environnant le Champ de Mars. Au milieu étoit l'autel de la patrie, où l'évêque d'Autun a célébré la messe. La pluie, qui a tombé dans certains instans avec la plus grande violence, n'a pu refroidir la chaleur patriotique du bon pasteur. Il a célébré la messe avec toute la dignité dont il est capable. Derrière l'autel de la patrie étoit un arc de triomphe, par lequel sont arrivés messieurs les députés de la fédération. On avoit construit un pont de bois sur la rivière, un peu au delà de la barrière Chaillot. A trois heures après midi, sont arrivés tous

1. Voir plus haut, p. 65.

2. Delamare était, je l'ai dit, député de la garde nationale de Coutances à la Fédération.

Digitized by Google

les différens départemens avec des bannières qui leur ont été données par la Ville. Je les ai trouvées un peu mesquines. On y lisoit ces mots : *Confédération nationale. Paris 14 juillet;* de l'autre côté, le nom du département. Tous se sont rangés autour de l'autel de la patrie, la Garde nationale de Paris faisant également cercle par derrière. A un signal convenu, précédé de salves d'artillerie fort bien exécutées, a été prêté le serment civique. Ensuite, tout le monde s'est mêlé, s'est embrassé, avec les marques de la plus grande joie. On a crié: Vive le Roy ! pendant très longtemps et avec la plus grande chaleur. Je l'ai fait moi-même de bien grand cœur. Il a été très sensible aux marques d'amour que lui a donné son peuple. Il seroit impossible de vous peindre l'ivresse dont tout le monde étoit pénétré ; il faut l'avoir vu pour s'en faire une idée. La cérémonie faite, les troupes sont retournées dans le même ordre avec lequel elles étoient entrées. Tout s'est passé parfaitement, et M. de La Fayette par sa sagesse a maintenu la tranquillité dans un jour où tout le monde craignoit bien qu'elle ne fût troublée. Cette époque peut être à juste titre regardée comme l'affermissement de la Constitution. Les députés puisent ici des principes qu'on n'a pas toujours en province. La Cour a bien changé : à l'ancienne arrogance a succédé la plus grande popularité. Le Roy s'est déclaré plus que jamais le chef de la révolution. Il a même dit qu'il verseroit, s'il étoit nécessaire, son sang pour la défendre.

Je vous souhaite la meilleure santé...

Digitized by Google

XI

LETTRES DE Mlle DE GIVRY A SON FRÈRE

(16 JUILLET — 30 OCTOBRE 1790)

Notice. — La journée du 14 juillet 1790. — Espoir qu'elle redonne aux honnêtes gens. Désillusions qui suivent. — Touchante profession de foi royaliste.

Les lettres adressées à M. Denis-Bernard-François-Casimir Lefebvre de Givry, officier d'artillerie, émanent de personnes si diverses, et sont de dates si différentes que j'ai dû renoncer à les publier en même place. Bien que d'une paresse épistolaire, dont les reproches continuels de ses correspondants font foi, cet homme paraît avoir été traité en enfant gâté par sa famille et ses amis, qui, sans compter, l'accablaient de leurs lettres. Elles remplissent aux Archives nationales près de trois cartons.[1] Toutes n'ont pas malheureusement le même intérêt; toutes, plus malheureusement encore, n'ont pu me donner sur lui, ses parents et ses intimes autant de détails biographiques que j'eusse souhaité.

Né le 29 novembre 1742, M. de Givry avait d'abord servi dans la Marine, de 1754 à 1760. Entré au corps royal de l'artillerie en 1761, il était lieutenant en 1762, capitaine en 1772, inspecteur de la manufacture de Klingenthal en 1781. En 1786, il reçut la croix de chevalier de Saint-Louis, et passa la même année à la manufacture de Maubeuge, où il resta jusqu'en 1791. Nous savons que, cette année, il fut nommé lieutenant-colonel et envoyé à Douai. Émigra-t-il? La chose est probable. Elle ne fut toutefois jamais officielle, puisque les papiers saisis chez lui à Paris portent seulement la mention : *Absent;* et j'ignore où et quand il mourut.

M. de Givry était resté célibataire ; mais les siens semblent avoir entouré ce vieux garçon d'affections très sincères. Il avait deux sœurs : l'une, — son aînée de trois ans, — Mlle C. de Givry, ne s'était pas mariée et partageait sa vie à Paris entre sa famille et quelques amies, dont les plus proches étaient Mme de la Live, et la marquise de La Borde, la femme du célèbre financier ; l'autre avait épousé M. de la Motte, médecin à Paris, à qui elle avait donné quatre enfants, deux fils Henry et Achille, et deux filles Agathe et Aglaé.

Ce sont les lettres de Mlle de Givry, de Mme de la Motte, et de l'une de ses filles, Agathe, qui forment une partie de la correspondance de M. de Givry que je publie ci-dessous, et que je publierai un peu plus loin.

J'y joindrai, à leur place chronologique, quelques lettres à lui adressées

1. Archives nationales T 5911-3.

Digitized by Google

par une de ses amies les plus fidèles, Mme de Vatre. Si M. de Givry n'était pas marié, ce n'est point en effet qu'il fut misogyne. Tout au contraire, il semble avoir été du dernier galant envers les dames, qui le lui rendaient bien à en juger par l'abondante correspondance dont il était l'heureux destinataire. Entre tant d'épîtres charmantes... et banales, trop souvent, celles de Mme de Vatre, m'ont paru échapper à ce dernier reproche et présenter un véritable intérêt historique. Le lecteur en jugera de même, je l'espère.

1. — *De Mlle de Givry à son frère, M. de Givry.*

(Archives nationales, T 591e.)

Paris, ce 16 juillet 1790.

Enfin, mon ami, voilà le 14 passé, et très bien passé. M. de la Fayette avoit mis un ordre qui lui a réussi fort heureusement, car il pouvoit périr beaucoup de monde dans cette bagarre. On ne cite qu'un homme tombé d'un arbre où il étoit monté pour voir (il en est tombé et s'est tué, rien de plus simple), un jeune homme tué par un canon qui est parti sans qu'on le voulût, et deux canonniers de blessés ; voilà tout ce qu'on cite de malheurs graves. Il a pensé en arriver en revenant, parce que, dans le moment où tout le monde se pressoit pour revenir de ce côté-ci, on a crié que le pont foncer[1]. Alors tu juges bien que cela a fait reculer la colonne. Mais heureusement les gens sensés n'ont pas cru à cette nouvelle et ont tenu ferme. Il y a eu quelques personnes renversées, mais personne de blessé grièvement. On peut dire que le coup d'œil de voir défiler tout cela étoit très beau. On croit qu'il y avoit bien 60.000 hommes. Mais ils ont eu un temps affreux. Il a plu toute la matinée. Aussi étoient-ils tous mouillés jusqu'aux os. La tête est entrée au Champ de Mars avant 11 heures et la queue à 3 heures. L'ordre ne s'est pas aussi bien conservé au Champ de Mars, parce que toutes les provinces se portoient toujours du côté du Roy. Tous généralement sont ivres d'amour pour le Roy et la famille royale. Le soir, nous avons eu des lampions, mais fort peu de monde dans les rues, parce que la pluie tomboit à verse. M. le duc d'Orléans y étoit à sa place de député et n'a pas fait la moindre sensation. Mais ce que tu ne sais peut-être pas, c'est qu'à son débarquement à Dieppe, le peuple l'a hué, injurié, et lui a crié : « A la lanterne ! » La milice

1. Le pont de bateaux établi en face de l'école militaire pour arriver au Champ de Mars.

Digitized by Google

de Dieppe, heureusement pour lui, l'a protégé. M. le duc de Chartres[1] a fait demander à la milice de Chartres de le nommer son commandant. La milice a répondu négativement, et ne l'a point nommé. Le 14, il a cru pouvoir aller se présenter, et effectivement il a été en uniforme sur le boulevard pour se mettre à la tête, avec son cordon bleu sur son habit. Le département de Chartres a passé, n'a pas fait semblant de le voir, et ne l'a point mis à sa tête. On l'a revu après dans le Champ de Mars, avec son cordon sous son habit bien boutonné, et accompagné de deux milices bourgeoises parisiennes.

Jeudi au soir, il y a eu de la fermentation au Palais-Royal. Les Parisiens se sont mis dans la tête que le Roy n'avoit pas prêté son serment, parce qu'il n'étoit pas descendu de son trône, et sur cela se sont permis des propos très déplacés dans le Palais-Royal. Une partie des fédérés de Bretagne et une partie des fédérés du Dauphiné ont été indignés de ces propos et ont arrêté onze personnes qu'ils ont menées au corps de garde, en demandant qu'elles fussent punies[1].

Le Roy a eu de bien beaux momens : celui où la députation de tous les Fédérés, au nombre d'au moins 400, lui ont été présentés par M. de la Fayette, qui, en les présentant, a fait un discours auquel le Roy a répondu par un discours on ne peut pas plus touchant[2]. Il l'avoit fait lui-même ; aussi la manière dont il l'a prononcé a tellement touché tout le monde, que la plus grande partie de la députation a pleuré, et à peine a-t-il fini que tous ont crié, avec autant d'enthousiasme que d'attendrissement : « Vive le Roy ! »[3] Au Champ de Mars, ç'a été la même chose. Les cris de *Vive le Roy* ont été répétés mille fois tout du long de leur route. En y allant, ç'a été la même chose. Les Gardes du corps ont eu, comme les autres troupes, leur

1. Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres (1773-1850), le futur roi de France.

2. « Je vous dirai, écrit l'auteur de la *Correspondance secrète*, que le héros de la fête a été M. de la Fayette, que le duc d'Orléans n'y a pas marqué, et qu'on trouve que le Roi y a mal marqué. Il n'a pas voulu venir prononcer son serment à l'autel élevé au milieu du champ de la Fédération, malgré les instances de M. de la Fayette. On a remarqué... que pendant toute la cérémonie il s'était étendu dans son fauteuil d'une façon fort nonchalante et qu'on a trouvée même indécente, car ce n'est plus le peuple qui veut avoir le chapeau bas. Enfin la satisfaction n'est pas complète... Aussi, a-t-on bien vite profité de ce petit moment de défaveur pour chercher à exciter un soulèvement contre le Roi même : sept ou huit personnes ont été arrêtées... pour avoir débité que le Roi n'ayant pas prêté le serment à l'autel de la patrie, celui qu'il avait prononcé était nul et qu'il fallait lui faire recommencer la cérémonie... Ce qu'il y a de singulier, c'est que parmi les arrêtés sont plusieurs soldats de la garde nationale qui avaient été hébergés pendant quelques jours par le duc d'Orléans, et que les arrêtants étaient tous des gardes fédérés des provinces... » (*Correspondance secrète*, t. II, p. 459.)

3. C'est le 13 juillet que La Fayette avait présenté au Roi les chefs des députations de toutes les gardes nationales du royaume. Le texte du discours de La Fayette et celui de la réponse du Roi sont donnés entre autres par Bertrand de Moleville, *op. cit.*, t. III, p. 231-233.

Digitized by Google

députation. Ils ont paru pour la première fois le 13 à la revue que le Roy a passée de tous les Fédérés dans les Tuileries. Ils ont été applaudis avec justice. Le lendemain, pendant la marche, ils l'ont été de même. Le moment où ils sont entrés dans le Champ de Mars et où ils ont passé sous l'arc de triomphe, il y a eu un cri général de *Vivent les Gardes du corps !*

Sur ce, adieu, mon ami ; nous nous portons tous bien. Je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur. Tous les nôtres en font autant.

2. — *De la même au même.*

(*Ibid.*, T 591[8]).

A Paris, ce 30 octobre 1790.

... Te voilà donc, mon ami, au désespoir d'être François. Il est sûr que dans ce moment-ci il n'y a pas de quoi se vanter pour le corps de la nation. Mais il y a encore des François dans toute la force du terme. Nous venons d'en perdre deux dont le nom ne mourra jamais, M. Désilles et M. Brunot. Mon ami, il y a encore des François. Pourquoi chercher à perdre le sentiment d'amour que tout bon François doit à son Roy ? Plus il est malheureux, plus il mérite notre amour. Et la Reine ? Crois-tu qu'il y ait jamais eu une femme plus grande, plus courageuse ? Crois-tu qu'elle ne soit pas la gloire et l'orgueil de notre sexe, et qu'elle ne mérite pas notre amour et notre admiration ? Pourquoi donc chercheroit-on à se dépouiller de l'amour du meilleur des rois et de la plus grande des reines que la France ait eus ?

Te voilà aussi brouillé avec les villes ? Ce n'est pas un miracle de la Révolution, car assurément tu as toujours eu un amour de campagne que la Révolution n'a pas diminué. Mais il faut pourtant convenir que, s'il s'est commis des horreurs dans les villes, il ne s'en est pas moins commis à la campagne. Ce n'est pas dans les villes que les châteaux ont été brûlés, pillés, les curés massacrés, etc... Mon ami, le délire dont nous sommes attaqués a gagné tous les coins du royaume. Dieu seul peut le faire cesser. Mais quand le fera-t-il ? Il a tant d'impiété à punir !...

Adieu, mon ami, je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur.

Digitized by Google

XII

LETTRES DE LA COMTESSE D'AMBRUGEAC A LA COMTESSE DE BUSSY

(31 OCTOBRE — 27 DÉCEMBRE 1790)

Notice. — Misère du peuple. — Désorganisation de l'administration et de la justice. — Désordres dans les provinces. — L'affaire d'Avignon. — Insolence des paysans en Auvergne. — Troubles dans la garnison de Valenciennes. — La Constitution civile du Clergé. — Une soirée au Théâtre-Français.

Louise-Jeanne d'Erlach, fille de Pierre, comte d'Erlach, brigadier des armées du Roi, avait épousé, en 1766, Gabriel-Louis Valon du Boucheron, comte d'Ambrugeac, né le 2 janvier 1732, dans la paroisse de Biolet, en Auvergne, et qui fut successivement capitaine de Grenadiers, major au régiment de Lyonnais, et colonel du régiment du Maine. Je ne sais ce que devint au cours de la Révolution la comtesse d'Ambrugeac, n'ayant retrouvé aucune mention d'elle dans la demande en radiation d'émigration faite par son mari en l'an IV.

Le sort de sa correspondante, Louise-Antoinette Fargeon, veuve (en 1793) de Louis-François-Marc-Antoine, comte de Bussy, est en revanche très certain. Habitant alternativement sa terre de Mont-Saint-Père, près Château-Thierry, et son hôtel de la rue du Grand-Chantier, à Paris, cette dame fut, dans cette dernière ville, le 19 brumaire an II, la victime d'une visite domiciliaire, au cours de laquelle on découvrit chez elle « dix habits verts, en soie, de livrée », et des armoiries à peine dissimulées sur les panneaux de ses voitures. Il y avait là une grave infraction à la loi du 16 octobre 1791 qui proscrivait tous « les vestiges de la féodalité ». Sans aller jusqu'à l'arrestation, les autorités ordonnèrent à « la citoyenne Bussy » de se tenir à la disposition de la justice, et le 5 floréal an II elle était invitée à venir s'expliquer devant la juridiction correctionnelle. Mais l'huissier, porteur de l'assignation, ne put que constater que l'ex-comtesse n'habitait plus rue du Grand-Chantier, détenue qu'elle était à la prison du Plessis depuis le mois de frimaire an II. Entre temps, en effet, le comité révolutionnaire de la section de l'Homme-Armé avait, sur dénonciation, perquisitionné à son tour chez elle et y avait découvert autre chose que des habits de laquais, toute une correspondance contre-révolutionnaire, dont les deux lettres suivantes donneront un échantillon. Dès lors, il n'était plus question d'infraction correctionnelle à la loi du 16 octobre. Le 9 floréal an II, « la femme Bussy » comparaissait devant le Tribunal révolutionnaire, qui la condamnait à mort. Je publierai plus loin quelques autres lettres qui lui valurent cette condamnation.

Digitized by Google

1. — *De la comtesse d'Ambrugeac, à la comtesse de Bussy, à Mont-Saint-Père, près Château-Thierry.*

(Arch. nat., W 26, doss. 1588.)

[Paris], ce 31 octobre 1790.

J'ai reçu votre billet, Madame la comtesse, et j'en ai profité dès le lendemain ; j'aurois bien désiré que ce fût avec vous. Je n'aime point à vous savoir presque seule, dans cette saison, dans votre château. Je crois vous l'avoir déjà dit, l'on est parfaitement tranquille à Paris. Le peuple ne mord plus aux insurrections, quoique l'on ait bien dit que *c'étoit le plus saint des devoirs*. Les misères et l'hiver lui font faire de grandes réflexions. Nos souverains ne savent comment se tirer de l'impôt. Quand même il seroit assis, comment le faire percevoir ? Ils s'abîment d'eux-mêmes. Point de tribunaux, point de pouvoir exécutif ! Personne ne paie, et personne n'achète de leurs biens nationaux. Ils devoient décider hier s'ils prendroient le comtat d'Avignon, ou non ; ils devoient lancer un décret qui le déclare à la France. Mais il se trouve que les habitans en plus grande partie ne le veulent pas [1]. Ils traitent si bien l'Alsace qu'il y arrive une colonne de 30.000 Autrichiens par Neuwied, qui pourroit bien nous l'escamoter sans grande peine [2]. Ils trouvent très mauvais qu'à Rome, à Naples, l'on en veut chasser tous les François, comme étans gens à craindre par leur nouveau système de constitution, dangereux à la tranquillité des peuples et des souverains. Ils veulent demander raison de ce peu de respect pour un peuple régénéré, et un plaisant, à l'Assemblée, a dit qu'il falloit les demander à la barre. En attendant, en Suisse, ils sont après à juger trois François, qu'ils ont trouvés voulant soulever le peuple suisse. L'un est M. le comte de Périgny, parent à Lameth [3] ; les deux autres ont été arrêtés en Savoie et menés à Fribourg ; Berne a le premier.

1. Dans la séance du 28 octobre 1790, l'Assemblée avait entendu les doléances de la députation d'Avignon (*Arch. parl.*, t. XX, p. 86 et suiv.). Mais le premier débat sur l'annexion n'eut lieu que les 16, 18 et 20 novembre 1790. (Cf. A. Sorel, *L'Europe et la Révolution* t. II, p. 98 et suiv.)

2. C'était là une nouvelle prématurée.

3. Peut-être Louis-Charles-Théodat Taillevis de Perrigny (1766-1827).

Digitized by Google

En attendant, Madame la comtesse, vous êtes au milieu d'une assemblée qui demande un juge de paix, ce juge de troublerie, s'il est, comme on dit, dans le sens de la révolution. Je vous plains bien d'avoir cette nombreuse compagnie. Dans le nombre sûrement il y en a qui ont coupé votre belle allée. Bon Dieu, nous sommes bien au milieu de nos plus cruels ennemis ! En Auvergne, nous éprouvons de nos paysans mille horreurs. Tout un village ne veut payer qu'en voyant nos titres. Les autres en attendent la réussite et ne payent pas. Ne les pas faire voir, ils ne payeront pas ; les faire voir, ils peuvent les brûler, ou intenter des procès qui seront jugés suivant le sens de la Révolution. Il vaut mieux être éloignés d'eux. Tout cela est pour appuyer vis-à-vis de vous, Madame la comtesse, le désir de vous revoir à Paris, où réellement on est assez tranquille, en prenant garde aux voleurs.

Pour moi, j'ai beaucoup d'hommes : mon mari et mes trois enfans. Les deux aînés[1] sont grandement déterminés. L'aîné vient de faire une belle action à Valenciennes, à un tapage à la comédie. Les bourgeois ameutoient contre les officiers le peuple. Mon fils prend au collet le plus mutin et crie tout haut : « Messieurs, ce n'est rien ; c'est une affaire particulière entre cette personne et moi ! Qu'on continue le spectacle ! » Il propose à cet homme de vider la querelle le lendemain à la pointe du jour ; il demande le sabre. Par le dévouement de mon fils, le tumulte cesse. Le lendemain, il prend deux officiers de son régiment ; l'inconnu emmène 300 bourgeois, peuple, et enfin le combat commence. Mon fils lui donne quatre coups de sabre, dont l'un lui coupe la main, l'autre lui ouvre l'estomac, et lui n'a rien eu. Cet homme étoit un prévôt de salle, qui avoit été dragon huit ans. Mon fils le secourt, l'embrasse, s'emporte : « Ohé ! le chirurgien ! » Le peuple, étonné de sa valeur et de sa conduite, crie : « Bravo ! » Plusieurs lui sautent au col. Jugez que cela n'aura pas eu de suite et qu'il est en route pour venir. Je l'attends à tout moment.

Je dois vous ennuyer de tous ces menus détails, mais vous êtes mère et je puis vous les faire ; il faut bien compter sur votre amitié et j'y compte.

Recevez avec bonté les hommages respectueux de tous les

1. Je n'ai pu trouver le nom que des deux premiers fils de Mme d'Ambrugeac. Le troisième a dû mourir en bas âge. L'aîné, dont il va être question, était Louis-Alexandre-Marie. Il fut lieutenant général et pair de France et mourut en 1844. Le second s'appelait Charles-Louis et était sous-lieutenant au régiment de Dragons-Schomberg. Il émigra en 1792, et rentra en France en 1799. Je n'ai pu savoir la date de sa mort.

Digitized by Google

miens et les assurances, Madame la comtesse, des sentimens que je vous ai voués.

COMTESSE DE VALON D'AMBRUGEAC
NÉE D'ERLACH.

2. — *De la même à la même.*

(*Ibid.*)

[Paris], ce 27 décembre 1790.

Vous me laissez l'espoir, Madame la comtesse, de vous voir aux Rois. Je vous jure que j'en aurai une vive joie. Mais en aurez-vous de nous trouver toujours dans l'attente du lendemain, espérant qu'il sera meilleur que celui où l'on est ? Pour moi, je n'attends plus rien de bon. Le Roy a sanctionné hier matin la constitution du Clergé, sans attendre la réponse du Pape, et de plus a écrit une lettre à l'Assemblée de la plus grande confiance et adhésion pour la nouvelle constitution[1]... Si jamais il y a un martyr!... Nous voilà dans les horreurs d'une guerre civile, qui fera couler bien du sang. L'on va, dans la huitaine, obliger le Clergé et surtout ceux de l'Assemblée à prêter le serment. Ils n'en feront rien. L'évêque de Clermont[2], l'abbé Maury ne céderont pas. Le cri de leur conscience est fortement prononcé dans leurs âmes ! Attendons et vivons au jour la journée !

Je vous remercie bien, Madame la comtesse, de vos billets de loges. J'ai profité de celle des *François*, et non des *Italiens*. Ce jour étoit destiné pour les pauvres ; je laisse ce soin à la Nation ; nous ne sommes plus en état de faire l'aumône. Aux *François*, l'on donnoit la nouvelle pièce de *Jean Calas*, qui est un tissu d'horreurs[3]. L'on entend le cri d'un pendu, et l'on voit le bourreau ôter les fers à Calas pour le mener à l'échafaud. Tout cela ne m'a pas fait la moindre peine. Tout ce qu'on dit contre la religion catholique et tout l'éloge qu'on fait de celle des protestans est la seule peine que j'en ai ressentie. L'esprit de la Révolution y joue en plein, car les parlemens et le clergé y sont peints sous des couleurs affreuses. Où aller pour

1. Le Roi accepta la Constitution civile du Clergé le 26 décembre. Cf. *Arch. parl.*, séance du 27 novembre 1790, t. XXI, p. 674-675.

2. François de Bonal (1734-1800), évêque de Clermont-Ferrand de 1776 à 1790, député aux États généraux.

3. *Jean Calas*, tragédie en 5 actes, de Jean-Louis-Laya.

Digitized by Google

n'être pas témoin des horreurs qui se passent et se passeront sous nos yeux avec l'anarchie et le désordre dont nous sommes environnés ? Pour moi, je ne puis jeter les yeux autour de moi sans que la douleur ne s'empare de mon âme. Que faire avec trois garçons dans le militaire actuel, toujours sous le couteau, sans espérance d'avancement? Et quel service pour la noblesse, dans quelle servitude ! Ecrasés par de nouveaux venus, despotes, tyrans, même ; plus de liberté ; l'on dépend d'un tas de vagabonds qui, sur la moindre déposition, vous font arrêter, enfermer ; non, jamais nous n'avons été traités avec ce despotisme. Chacun faisoit, disoit, alloit, revenoit sans rendre compte de ses actions. Actuellement, bon Dieu, que nous sommes malheureux ! Heureux et bien heureux ceux qui quittent la France ! Si j'avois de l'argent, j'en ferois bien autant. Mais il faut aller comme l'on peut... Enfin, malgré que mon âme soit si noire et qu'elle vous fasse un tableau désagréable de Paris, venez-y que j'aie le plaisir de vous voir. Tous mes hommes vous offrent leurs hommages respectueux...

Digitized by Google

XIII

LETTRES DE Mme DE VATRE A M. DE GIVRY

(4 FÉVRIER 1790 — 30 JUIN 1791)

Notice. — Tristesse de Paris au commencement de 1790. — La nouvelle Constitution militaire. — Une séance de l'Assemblée nationale. — Affaire de Lille. — La foule ameutée contre les députés du côté droit. — Duel Lameth-Castries. — Le pillage de l'hôtel de Castries. — Représentation de *Brutus* au Théâtre de la Nation. — Le club des Jacobins et celui de la Constitution monarchique. — L'émigration de MESDAMES. — La Journée des Chevaliers du Poignard (28 février 1791). — Troubles à Douai. — Séparation de la duchesse d'Orléans et de son mari. — Un voyage à Lyon et en Savoie.

J'ai déjà présenté à mes lecteurs M. de Givry, et j'ai à son sujet prononcé le nom d'une de ses plus fidèles correspondantes, Mme de Vatre. Il me reste donc seulement à donner sur celle-ci quelques détails biographiques [1].

Damaris-Elisabeth Cottin de Fontaine était la fille de M. Henry-Daniel Cottin, seigneur de Fontaine, négociant à Saint-Quentin, qui fut l'un des deux premiers commerçants en gros anoblis par le Roi à la suite de l'édit de 1767. Il appartenait à cette haute bourgeoisie qui confinait de si près à la noblesse qu'elle finissait tôt ou tard par s'y agréger. De son mariage avec Marie-Anne Poupart, il eut quatre enfants : un fils, Louis-Daniel Cottin, seigneur de Fontaine, Fieulaine et Méraulieu, qui joua un rôle assez en vue à Saint-Quentin aux débuts de la Révolution, et trois filles. L'une Elisabeth-Adélaïde épousa M. de Pardin de Romefort, une autre Suzanne-Louise, M. de Courvoisie, la troisième enfin Damaris-Elisabeth, M. Pierre-Jacques-André-Suzanne Dumoustier de Vatre, conseiller du Roi.

Cette dernière union était parfaitement assortie. Sans qu'il m'ait été possible de découvrir quelle était la situation personnelle de M. de Vatre, je sais du moins qu'il sortait d'une famille d'origine tout à fait identique à celle de sa femme. Je trouve, au commencement du XVIIIe siècle, un Dumoustier de Vatre, marchand et blanchisseur à Saint-Quentin. Ce devait être le grand-père de M. de Vatre. Mais le fils de ce marchand Pierre-Jacques Dumoustier de Vatre s'éleva vite. En 1739, il se rendait acquéreur de la seigneurie de Marcy, et dut laisser à son descendant une fort belle fortune, car les de Vatre, amis de Givry, semblent avoir joui de la plus large aisance. Liés avec la meilleure société de Saint-Quentin et des environs, ils venaient chaque année passer plusieurs mois à Paris. C'est de cette ville que sont datées presque toutes les lettres qui suivent et qui empruntent aux événements qui s'accomplissaient alors un intérêt particulier.

1. Ils sont tirés des Archives départementales de l'Aisne B 36, 38, 2250, 2310, etc. et de Melleville, *Dictionnaire historique de l'Aisne*, 1865, 2 vol. in-8°, t. I, p. 401 ; t. II, p. 73.

Digitized by Google

1. — *De Mme de Vatre à M. de Givry.*

(Arch. nat., T 591c.)

A Paris, le 4 février 1790.

Nous sommes arrivés ici dimanche, mon aimable ami, sans accidens et en assez bonne santé, quoique mon mari soit moins bien actuellement que lorsque vous nous avez quittés, et vous jugez comme il s'inquiète ! Il désiroit beaucoup d'être ici pour consulter sur sa santé. Pour moi, je compte plus sur la dissipation que sur les médecins, d'après son état qui ressemble à des vapeurs. Je ne suis pas fâchée d'être ici, parce que je me déplaisois beaucoup à Saint-Quentin ; mais si j'avois pu aller à la campagne avec quelques amis (croyez-vous que vous auriez été compris...), j'aurois préféré cette vie à celle de Paris. Tous ceux que j'ai vus depuis mon arrivée le trouvent fort triste. Je ne m'en suis pas encore aperçue, étant sortie seulement hier pour aller à la Comédie Italienne. Depuis quelques jours, on annonce pour aujourd'hui un grand spectacle : le Roy allant à l'Assemblée nationale sanctionner, approuver toutes ses opérations, se mettant à la tête de la Révolution, donnant une amnistie générale, et demandant le retour de son frère et de tous les fugitifs... Je vous rends ce qu'on dit. Le nombre des soi-disant aristocrates, c'est-à-dire des mécontens est très considérable ici, et dans les démocrates que j'ai vus, ils sont assez raisonnables pour blâmer une infinité de choses, pour s'affliger de beaucoup d'autres.., et tous les partis paroissent craindre également que la fin de tout ceci ne soit la banqueroute ! On ne se fait pas d'idée de la rareté de l'argent; mais ce qui est affreux, c'est qu'on en trouve en payant 3 p. 100. On a plaisir ici, du moins dans mon quartier, d'entendre battre la caisse sept ou huit fois par jour et de voir autant de détachemens de la Garde nationale.

J'ai fait partir, mon ami, mercredi dernier, à l'adresse de M. d'Agoult[1] la suite des *Actes des Apôtres* jusqu'au 27e inclusivement. J'espère que vous me manderez quelque jour qu'ils vous sont tous parvenus. J'imagine qu'on n'a encore rien décidé sur votre corps, puisque l'Assemblée nationale n'a encore rien

1. Pierre-Nicolas d'Agoult, né à Guise (Aisne), en 1733, colonel d'artillerie en 1791, devint général de brigade deux ans avant sa mort en l'an IX.

Digitized by Google

fait sur la constitution militaire. Je voudrois bien, si vous devez venir ici, que ce fût pendant que nous y sommes.

J'ai vu l'autre jour une grande métamorphose : mon frère non seulement n'a pas voulu être maire de Saint-Quentin, mais il vient donner sa démission de major[1], ainsi que M. de Pardieu celle de général[2], ces messieurs étant fort mécontens de la manière dont se conduisent les bas-officiers. Mon frère est fort radouci.

Quelqu'un, qui est à la portée d'être instruit, m'a assuré hier que le Comité des recherches qui a été cassé avoit brûlé tous les papiers qui pouvoient donner des lumières sur ce qui s'est passé le 5 octobre. Comme la foule des journaux vous instruit de ce qui se passe journellement, je ne vous en dis rien.

Adieu, mon ami...

2. — *De la même au même.*

(*Ibid.*)

A Paris, le 7 mars 1790.

... C'est toujours un besoin pour moi, mon ami, de m'occuper de vous, et de recevoir les témoignages de votre amitié. Mais il se fait encore plus sentir dans ce moment. C'est un baume nécessaire et rafraîchissant pour le cœur ! Vous n'avez pas d'idée de ce que je souffre ici. Ah ! mon Dieu, je vous aime trop, je vous assure, pour vous y désirer ! Je mande aussi au chevalier de la Noue[3], qui est cependant à Senlis depuis un mois, que je ne lui conseille pas non plus de venir jusqu'ici. Notre situation empire tous les jours, et tout ce qu'on entend, tout ce qu'on voit est si affligeant que quelquefois j'en suis malade. M. Necker a voulu faire hier un dernier effort. Je ne crois pas que son mémoire fasse un grand effet ; il y a trop de préventions contre lui actuellement. Le malheureux homme payera de sa vie les instans de gloire et de succès qui l'ont ébloui... Dès que le temps nous le permettra, j'engagerai mon mari à quitter ce vilain Paris...

J'ai actuellement 57 *Actes des Apôtres ;* c'est beaucoup trop,

1. Louis-Daniel Cottin, seigneur de Fontaine, Fieulaine et Méraulieu, avait été élu en 1789 major de la garde nationale de Saint-Quentin.

2. Guy-Félix, comte de Pardieu (1758-1799), député de la noblesse de Saint-Quentin.

3. René-Joseph, chevalier de la Noue (1731-1820), ancien colonel du régiment provincial de Soissons, maréchal de camp, lieutenant général en 1792.

Digitized by Google

parce qu'ils ne sont pas également bons. Voulez-vous que je vous en fasse un choix?...

Adieu, mon aimable ami...

P.-S. — On n'a point accepté la démission de mon frère et de M. de Pardieu. Le premier est actuellement, m'a-t-on dit, commissaire du Roy dans le département.., qui n'a pas encore de nom...

3. — *De la même au même.*

(*Ibid.*)

A Paris, le 23 mars 1790.

...Je n'étois pas faite, mon ami, pour vivre dans le temps où nous sommes ; je suis trop sensible. Vous n'avez pas d'idée de ce que je souffre continuellement en voyant tant de maux accumulés sur la pauvre France et sur tant d'individus. Je ne vois, je ne rencontre que des malheureux. J'ai tout le jour le cœur serré, oppressé. Oh! quand fuirai-je! Quand irai-je respirer à la campagne! Vous avez eu aussi à Maubeuge votre bonne part des troubles qui désolent la France. Combien vous aurez souffert en voyant les troupes du Roy se conduire comme elles le font! Je suis sûre, mon ami, que vous avez comme moi le besoin de vous éloigner, de vivre à la campagne. Tâchez donc de venir m'y joindre au mois de mai. J'espère y être ; je ne l'ai jamais tant désirée!

La constitution militaire ne va pas plus vite que celle de l'Etat. Le chevalier d'Urtubie [1] m'a dit que vos inspecteurs n'étoient pas contens du ministre. Celui-ci ne l'est pas de l'Assemblée nationale qui ne veut point admettre ses plans. On peut juger que cette discussion sera encore longue. Hier, on s'est amusé à nommer M. de Guibert ministre de la Guerre. Le chevalier en étoit furieux, quoique sûr que cela n'étoit pas vrai. Il paroît qu'on donne toutes sortes de dégoûts à M. de la Tour-du-Pin. Mon étonnement, c'est qu'il reste un ministre près du Roy. Cela leur fait honneur ; ils ne veulent pas l'abandonner. Avez-vous su que M. de la Fayette a demandé à M. de la Tour-du-Pin des croix de Saint-Louis et le grade de maréchal de camp pour ses officiers nationaux? Le ministre lui a répondu qu'il n'en donneroit pas sans les ordres de Sa Majesté, et que

1. J. d'Urtubie, officier général d'artillerie, auteur d'un *Manuel de l'artillerie*, dont la dernière édition parut en 1795.

Digitized by Google

si elle l'y forçoit, que, comme ce seroit une injustice, il lui demanderoit sa démission.

J'ai été une fois, mon ami, à l'Assemblée nationale. J'étois bien à mon aise dans une loge, où je suis entrée et sortie quand j'ai voulu. En voyant nos souverains de près, j'ai été encore plus indignée de leur insouciance, de leur esprit de parti, de la manière dont se rendent leurs décrets. Dès que le côté droit veut parler, si l'orateur n'a pas des poumons terribles, il est impossible de l'entendre. Il en déserte tous les jours; ils s'en vont...

On s'abonne actuellement pour les *Actes des Apôtres*. Voulez-vous que je vous fasse abonner ? Les derniers sont bien plaisans. On est bien heureux de pouvoir rire encore quelquefois, et surtout de savoir qu'on a des amis. Sans cela l'existence seroit trop à charge.

J'embrasse le mien de tout mon cœur.

4. — *De la même au même.*

(*Ibid.*)

A Paris, le 14 avril 1790.

Je vous dois des réparations, mon aimable ami ; depuis quelque temps vous n'êtes point paresseux avec moi. Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel plaisir je reçois de vos nouvelles. Vous avez bien raison : dans ce malheureux temps on a plus besoin que jamais de sentir qu'on tient à quelque chose, qu'on a des amis, et qu'on n'est pas isolé, qu'il y a des êtres qui sentent nos peines.

Je n'avois pas attendu pour m'inquiéter et m'affliger de votre position, mon ami, que vous m'en parlassiez. Je crains depuis longtemps que les réformes et les changemens que l'on va faire dans le militaire ne vous atteignent. Il est affreux pour vous d'avoir sacrifié tant d'années à un service pénible, dispendieux, et d'être à la veille d'en perdre presque le fruit, si un autre arrive pour commander à votre place... Mais je suis bien sûre aussi que le sort de la pauvre France, celui de notre malheureux Roy et de sa famille vous occupent plus que le vôtre.

Vous avez souffert de ce qui s'est passé sous vos yeux ? Combien vous auriez pâti davantage, si vous étiez à Lille actuellement, mon ami ! On est donc venu à bout de semer la discorde dans les troupes au point de faire battre les soldats entre eux,

Digitized by Google

de leur faire même assassiner leurs camarades. Eh! bien, si vous étiez ici, vous entendriez dire que c'est un nouveau moyen employé par les aristocrates pour essayer une contre-révolution! Quelle plate et barbare méchanceté! On craint pour M. de Livarot[1].., et hier on craignoit pour tous ceux que le peuple appelle des *calotins*. Les papiers publics vous apprendront tous les débats de l'Assemblée et leur cause. Le chevalier d'Urtubie sort d'ici. Il a dit à mon mari que l'abbé Maury avoit été sauvé de la fureur du peuple, qui vouloit le mener à la lanterne, par la Garde nationale[2], et qu'on disoit que 400 députés avoient protesté contre tous les décrets de l'Assemblée nationale, et demandoient sa dissolution. Je doute qu'ils aient osé faire cette démarche. Cela prouve au moins que le mécontentement est à son comble. Ah! mon Dieu, quand et comment tout cela finira-t-il? Il faut, mon ami, renoncer au plaisir de vous voir avant le mois d'août. Je conçois trop que vous avez de bonnes raisons de ne pas quitter votre poste à présent, et moi, voici ce que je deviendrai. Nous partons dans quinze jours d'ici, et j'en serai bien contente. Nous passerons un mois à Saint-Quentin et à Marcy[3]; et puis nous partons d'abord pour Sedan et ensuite pour des eaux qui sont près de Francfort... Je désire bien, qu'à notre retour, vous soyez libre de donner à l'amitié le reste de la belle saison...

Adieu, mon aimable ami...

5. — *De la même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 2 mai 1790.

Vous me croyez à Saint-Quentin, ou au moment d'y arriver, mon aimable ami, et je suis retenue ici par une cause bien

1. Une rivalité des régiments en garnison à Lille fut l'origine des troubles auxquels fait allusion Mme de Vatre. On prétendit, bien entendu, que la responsabilité de ces désordres incombait au commandant de la place, L. Noyelle, marquis de Livarot. Celui-ci en fut plutôt la victime, puisqu'après avoir subi des menaces de mort de ses soldats mutinés, il fut consigné par eux à la citadelle et n'en sortit que neuf jours après sur l'ordre du Roi, lui enjoignant de venir rendre compte de sa conduite devant l'Assemblée, qui n'y trouvant rien à blâmer, passa à l'ordre du jour. (Bertrand de Moleville, *op. cit.*, t. III, p. 77-81.)

2. A la sortie de la séance de l'Assemblée du 13 avril, où l'on avait discuté la proposition de dom Gerle, tendant à faire décréter que le culte catholique serait seul officiel, public et autorisé, Maury, Cazalès, le vicomte de Mirabeau, le comte de Foucauld-Lardimalie, et d'Éprémesnil avaient été hués et maltraités par la foule. La Garde nationale les avait protégés (*Arch. parl.*, t. XII, p. 719-720, 734, et Sigismond Lacroix, *Actes de la Commune*, t. V, p. 39-40).

3. Marcy, arr. et canton de Saint-Quentin, Aisne.

Digitized by Google

triste ! Il y a dix ou douze jours que M. de Vatre a eu une espèce d'attaque de paralysie... Il a le côté gauche presque privé de mouvement, la bouche tournée et la parole très embarrassée... Vous jugez tout ce que j'ai souffert...

C'est, comme vous le dites, un besoin devenu absolument nécessaire que de recevoir souvent et très souvent des assurances que les liens qui nous sont chers ne sont pas encore rompus, que nous tenons toujours à quelques individus dont les sentimens nous consolent de ce que nous souffrons ! Les papiers publics vous instruisent de ce qui se passe, et on en sait toujours trop ! Nous n'avions pas assez d'infâmes parmi nous : Linguet se fait encore distinguer au milieu d'eux, et depuis qu'il est ici, il a fait jouer toutes sortes de ressorts pour empêcher la suite des dépositions faites au Châtelet. On a cependant eu peur aux Jacobins que 400 membres de l'Assemblée nationale ne se retirassent, si on persistoit à exiger le serment imaginé pour éloigner M. de Virieu[1]. On l'a renvoyé au Comité de constitution. C'est dire qu'il n'en sera plus question. Voilà quelques députés vertueux qui s'en vont. Ils n'y peuvent plus tenir. C'est le moyen de se justifier dans le public et de prouver leur improbation.

J'ai deux nouveaux volumes des *Actes des Apôtres* pour vous, mon ami... J'ai voulu faire abonner Mme la comtesse du Roux pour trois mois au *Modérateur*. On m'a renvoyé les 12 livres que j'avois envoyées, en me faisant dire qu'il n'avoit plus lieu. Depuis, j'ai appris qu'il étoit réuni au *Spectateur national*[2]..

Adieu...

6. — *De la même au même.*

(*Ibid.*)

A Paris, le 18 novembre 1790.

... Les avis sont partagés, mon ami, sur le nouveau ministre de la Guerre. C'est M. de la Fayette qui l'a nommé. Le Comité

1. Il est fait allusion ici à la motion faite, le 27 avril, par Charles-François Bouche, député d'Aix, et qui était ainsi conçue : « L'Assemblée nationale décrète que désormais tout membre entrant dans l'exercice des fonctions qui lui auront été confiées par elle renouvellera le serment prêté le 4 février [1790] et jurera qu'il n'a jamais pris et ne prendra jamais part à aucuns actes, déclarations et protestations contre les décrets de l'Assemblée nationale acceptés ou sanctionnés par le Roi, ou tendant à affaiblir le respect et la confiance qui leur sont dus ». Fr.-H., comte de Virieu, qui venait d'être élu président, n'ayant consenti à prêter ce serment que sous quelques réserves, il fut obligé de donner le même jour sa démission (*Arch. parl.*, t. XV, p. 296, 305.)

2. Le *Modérateur*, rédigé par MM. de Fontanes et de Flins dura du 1er février au 17 avril 1790 et se réunit alors au *Spectateur national*.

Digitized by Google

militaire vouloit M. de Castéja [1]. Il s'en faut que M. du Portail [2] ait tous les suffrages. Mais je suis fort aise qu'on n'ait pas nommé M. de Castéja. Ah! mon ami, dans quel moment je suis arrivée ici! Les journaux vous auront appris le duel de MM. de Lameth [3] et de Castries, le sac de l'hôtel de celui-ci [4]. Vous aurez vu avec effroi qu'il avoit été commandé aux Jacobins et approuvé à l'Assemblée nationale par l'infâme Mirabeau. Ces messieurs disent : il faut un supplément à la Révolution ; et puis il falloit un exemple pour dégoûter le côté droit de vouloir les forcer à se battre. Il faut convenir que malheureusement ce côté droit se conduit bien mal, et est d'une grande gaucherie. Il ne se défend plus qu'en disant aux autres des injures. Les gens sensés ici, les bons royalistes disent : il vaudroit mieux se taire ou s'en aller, les laisser finir pour en être plus tôt débarrassés.

On a pensé traiter l'hôtel de Montmorency comme celui de Castries, à cause du fossé qui donne sur le boulevard et qui prend un peu sur le trottoir. Ce terrain avoit été bien acheté à la ville, cependant... On travaille à combler ce fossé. On me raconte à l'instant qu'hier, à une représentation de *Brutus* [5], demandée depuis longtemps, on a élevé M. de Mirabeau sur le théâtre et on l'a proclamé protecteur du peuple. M. de Menou [6] a partagé son triomphe [7]. Il avoit été défendu d'y porter aucune arme ; les badines même ont été déposées à la porte. Mais on disoit qu'il y avoit des pistolets dans les poches. Que ne dit-on pas ? Je vous assure que j'aimerois bien mieux être à la campagne avec vous qu'ici.

Adieu, mon aimable ami, je vous embrasse...

1. Stanislas-Catherine de Biaudos, comte de Castéja, né en 1738, mort en émigration, maréchal de camp, député suppléant de la noblesse pour le bailliage de Péronne.

2. Louis Le Bègue du Portail (1743-1800), maréchal de camp, ministre de la Guerre, d'octobre 1790 à décembre 1791.

3. Charles-Malo-François, comte de Lameth (1757-1832), colonel du régiment des cuirassiers du Roi, député de la noblesse d'Artois, maréchal de camp en 1792.

4. Le duel eut lieu au bois de Boulogne, le 11 novembre. Lameth fut assez sérieusement blessé. Le soir, le peuple pillait l'hôtel de Castries situé au coin de la rue de Varenne et de la rue de Bellechasse (Lacroix, *op. cit.*, 2e série, t. I, p. 285-287).

5. *Brutus*, tragédie de Voltaire. Il y en eut une autre en trois actes et en vers de C.-A. Devineau de Rouvroy.

6. Jean-François Menou, baron de Menou (1756-1810), maréchal de camp, député de la noblesse de Touraine.

7. La représentation de Brutus eut lieu au Théâtre de la Nation. M. de Mirabeau était aux quatrièmes loges. On l'obligea à venir se mettre au premier rang du parterre avec Menou et d'Aiguillon aux applaudissements de l'assistance (S. Lacroix, *op. cit.*, 2e série, t. I, p. 302 et suiv.)

Digitized by Google

7. — *De la même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 5 décembre 1790.

... Je suppose, mon aimable ami, que madame votre sœur vous a envoyé l'ouvrage de M. de Calonne[1], qui paroît si *mauvais* aux démocrates. Voulez-vous que je vous envoie celui de Burke[2], qui fait grand bruit ici ? Je lis dans ce moment une brochure de M. de Lally-Tollendal[3]. Si j'en suis contente, je vous l'enverrai. On avoit affiché au Palais-royal, il y a quelques jours : 25 MILLIONS A GAGNER..., et des choses qui font frémir sur la Reine. On est assez tranquille dans ce moment-ci...

Adieu, mon aimable ami, je vous embrasse.

8. — *De la même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 29 décembre 1790.

... Pourquoi, mon aimable ami, ne puis-je habiter dans cet affreux temps une petite campagne, où vous seriez avec moi, où nous tâcherions d'oublier, ou du moins de nous occuper le moins possible des malheurs de la France et de tant d'individus !...

On veut faire tant de choses à l'Assemblée nationale qu'on n'en finit pas beaucoup. On ne sait plus quand on s'occupera de votre corps pour l'organiser entièrement. On commence aujourd'hui l'organisation du Ministère[4] ! On a bien échauffé encore le peuple depuis quelque temps. Il falloit faire sanctionner le décret contre le Clergé. Les libelles journaliers ont été affreux.

1. *De l'état de la France présent et à venir*, par M. de Calonne, ministre d'État, Londres et Paris, octobre 1790, in-8°.

2. Edmond Burke, *Réflexions sur la Révolution en France*, 1790.

3. Peut-être le *Mémoire de M. le comte de Lally-Tollendal ou seconde lettre à ses commettants*, Paris, 1790, in-8°.

4. M. Lambert, contrôleur général, prit sa retraite à la fin de décembre. Il fut remplacé par M. de Lessart, qui devint également titulaire du ministère de l'Intérieur au départ de M. de Saint-Priest en janvier 1791.

Digitized by Google

Vous avez su les exploits des Jacobins à Aix, à Perpignan? Il y a ici un Club monarchique qui est dénoncé par eux et dans tous les écrits incendiaires. Les membres seront quelque jour massacrés!...

J'ai su par le chevalier d'Urtubie que M. d'Agoult vous avoit envoyé Burke. Sans cela, je vous l'aurois envoyé. Vous avez dû être enchanté de cet ouvrage. Il y a une originalité et des choses de sentiment qui m'ont fait le plus grand plaisir.

On veut ici que M. d'Artois arrive incessamment. D'autres disent qu'ils n'en croient rien. On emploie des moyens bien doux pour faire revenir les fugitifs!

Adieu, mon aimable ami, je vous embrasse.

9. — *De la même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 14 janvier 1791.

Je viens d'envoyer à M. d'Agoult, mon aimable ami, un nouvel ouvrage attendu depuis longtemps et qui vient enfin de paroître, en le priant de vous le faire bientôt parvenir. C'est celui de M. Mounier sur les journées des 5 et 6 octobre[1]. Cet ouvrage jette un plus grand jour sur les dépositions que nous avons lues ensemble. Quand pourrons-nous encore faire de ces lectures, et surtout à la campagne! Je suis comme vous, je l'aime plus que jamais. Si j'avois pu y passer l'hiver avec vous et quelques personnes choisies, j'y aurois été bien plus heureuse qu'ici. On y souffre toujours plus que je ne puis vous dire. Cette persécution contre le Clergé révolte, même ses ennemis. Sa résistance, que je crois plutôt celle de l'honneur que celle de la conscience, est admirée généralement. On commence à espérer de la division qui existe dans le club des Jacobins, et du triomphe que vient de remporter celui de la *Constitution monarchique*. On dit que le nombre des membres est fort augmenté depuis la persécution qu'il a essuyée[2]. On

1. *Appel au tribunal de l'opinion publique du rapport de M. Chabroud et du décret rendu par l'Assemblée nationale le 2 octobre 1790. Examen du mémoire du duc d'Orléans et du plaidoyer du comte de Mirabeau, et nouveaux éclaircissements sur les crimes du 5 et du 6 octobre 1789*, par Mounier, Genève, 1790, in-8°.

2. A la fin de décembre 1790, les séances de la *Société des amis de la Constitution monarchique* avaient été suspendues à la suite d'une distribution de pain faite par elle aux indigents au-dessous du prix courant. Le 8 janvier 1791, le Corps municipal avait autorisé la réouverture du club. Mais le 24 janvier, une échauffourée ayant eu lieu à la Chapelle

Digitized by Google

montre très ouvertement dans les brochures même démocrates le désir de voir changer nos législateurs. Mais lorsqu'on voit la série des objets qu'ils ont encore à traiter, on est effrayé. On va, dit-on, s'occuper des réformes dans l'armée. On craint qu'elles ne soient considérables. On en viendra enfin à votre corps. J'en attends l'organisation avec bien de l'impatience, mon ami, quoique sans inquiétude sur votre sort. Je voudrois le savoir décidé...

Adieu...

10. — *De la même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 3 février [1791].

... Nous partirons pour les eaux à la fin de mai ou les premiers jours de juin. Nous irons en Suisse ou en Savoie. Vous voyez que ce ne seroit pas la peine d'aller à Saint-Quentin, pour y rester si peu de temps. Peut-être mon mari ira-t-il pour ses affaires; mais pour moi, je suis décidée à rester ici, pour éviter de la fatigue et de la dépense et arranger ma nouvelle habitation...

J'ai envoyé chez le libraire, où j'avois eu la véritable édition de l'ouvrage de M. Mounier. Elle est épuisée. On m'a fait dire que, dans quelques jours, il y en auroit une autre. Je vais tâcher de vous envoyer une brochure de M. Malouet[1]. J'étois bien sûre que l'ouvrage de Burke vous plairoit. On a bien travaillé le peuple depuis quelque temps. Aussi, on n'est rien moins que tranquille ici. Les affreux libelles qu'on ne cesse de répandre font craindre les dernières horreurs! Mesdames ont voulu s'éloigner. Elles ont, disent toutes les feuilles, la liberté de rester[2]...

Adieu...

entre des contrebandiers et des commis aux barrières, soutenus par les *Chasseurs des Barrières*, on accusa la *Société des amis de la Constitution* d'être l'instigatrice de ces désordres, et elle fut alors de nouveau furieusement attaquée par les Jacobins (S. Lacroix, *op. cit.*, 2e série, t. I, p. 60-70, t. II, p. 230-241 ; Augustin Challamel, *Les clubs contre-révolutionnaires*, Paris, 1895, in-8°, p. 170 et suiv.)

1. Peut-être la *Réponse de M. Malouet à la dénonciation du Club de la Constitution monarchique par M. Barnave*, s. l. n. d.

2. Dès le mois de janvier, Mesdames, tantes du Roi, étaient résolues à partir pour l'étranger : elles hésitaient seulement entre l'Espagne et Rome. Des considérations d'économie surtout les firent se décider en faveur de cette dernière ville (Cf. leurs lettres au Roi des 22 et 25 janvier 1791, Arch. nat., C 220-221, doss. 160[146]). Les raisons de leur

Digitized by Google

11. — *De la même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 2 mars [1791].

J'ai enfin, mon ami, un exemplaire de Mounier, qui n'est point une contrefaçon. Je vais l'envoyer chez M. d'Agoult avec le *Réveil de Suleau*[1], qui vous amusera. Vous devez trouver qu'on se forme beaucoup à Paris? Voilà trois émeutes ou attroupemens populaires en huit jours[2]. Eh bien! au moins, on s'y accoutume, car je vous assure que cela ne fait pas ici la sensation qu'on s'imagine en province. L'histoire de lundi a fini d'une manière cruelle pour les bons serviteurs du Roy[3]. Il avoit montré, le jeudi, de la satisfaction de se voir aussi bien entouré de gens prêts à le défendre, si le peuple fût entré dans les Tuileries[4]. Lundi, il y en avoit bien davantage. On a animé toute la Garde nationale contre cette garde volontaire qu'on craignoit. On a arrêté comme un assassin un ancien militaire qui avoit un petit couteau de chasse collé contre sa

départ étaient surtout des raisons de religion. « Vous êtes bien sûr, mon cher neveu, écrivait le 2 février au Roi Mme Marie-Adélaïde, que c'est avec le plus grand regret que nous nous éloignons de vous et que nous avons pris notre résolution. Il nous a fallu des raisons aussi fortes que celles que je vous ai déjà dites, celles de ma religion, pour prendre un parti si cruel à mon cœur. J'aurois cédé à toutes les autres et ma tendresse pour vous l'auroit encore emporté, ainsi que je l'ai prouvé en plusieurs occasions; mais dans celle-ci, nous devons la sacrifier à notre religion, et c'est assurément le plus grand [sacrifice] que je puisse lui faire. » (*Ibid.*)

On fut vite au courant dans le public de ces projets de fuite. Le 1er février 1791, la *Société des amis de la Constitution* de Versailles signale au *Club des Jacobins* de Paris les préparatifs de départ de Mesdames, exposant en détail que leur intendant et leur cuisinier sont déjà partis, que Mlle Colette, femme de chambre de Madame Adélaïde, est venue à Versailles faire ses malles, que le curé de Meudon doit les accompagner comme aumônier, que la raison de leur départ « est de pouvoir être entendues par un confesseur canonique et de profiter des exercices de la religion dans sa source la plus pure, en allant la chercher à Rome ». (Arch. nat., Comité des recherches, D XXIXB, 33.)

1. François Suleau, le célèbre pamphlétaire (1757-1792), venait de faire paraître *Le Réveil de M. Suleau, suivi du prospectus du Journal politique que le public lui demande.* Paris, 1791, in-8°.

2. L'une, le mardi 22 février au Luxembourg, sur le bruit du départ de Monsieur, frère du Roi; la deuxième, le jeudi 24 février aux Tuileries, à propos de la fuite de Mesdames et de leur arrestation à Arnay-le-Duc; la troisième, le lundi 28 février à Vincennes où le peuple se porta pour démolir la forteresse.

3. La journée du lundi 28 février ne fut pas marquée seulement par l'émeute de Vincennes, mais aussi par l'arrestation aux Tuileries d'un gentilhomme armé d'un petit couteau de chasse et que l'on prétendit avoir voulu tuer le Roi. Les craintes suscitées par les bruits contradictoires qui couraient décidèrent un grand nombre de gentilshommes à se rendre armés aux Tuileries, pour y défendre le Roi. Ce fut la journée *des chevaliers du poignard*, qui finit mal en effet pour les serviteurs du Roi, désarmés par la Garde nationale et brutalement expulsés des Tuileries. Les lettres qui suivent donnent sur ces divers événements plus de détails que celles de Mme de Vatre.

4. Le jeudi 24, la Garde nationale avait dissipé les attroupements qui s'étaient formés dans le jardin des Tuileries. Mais Mme de Vatre laisse entendre que, ce jour-là déjà, beaucoup de gentilshommes étaient venus offrir leurs services au Roi.

Digitized by Google

cuisse[1]. Ces messieurs ont profité de ce prétexte pour visiter les poches de tout ce qui étoit dans les appartemens. On s'est emparé des pistolets (qui ont été partagés hier matin par la Garde nationale) et des cannes à épée. Plusieurs personnes ont été battues, blessées, maltraitées. On cite, entre autres, le pauvre maréchal de Mailly[2], le duc de Piennes[3]. Celui-ci est noir, dit-on, de la tête aux pieds. Le premier a pensé en mourir. Un homme de cet âge, aussi respectable! Ah! mon ami, que ces horreurs font de mal! On dit MESDAMES toujours retenues à Arnay-le-Duc par la commune qui attend les ordres du département[4].

Ce qui console un peu dans ce moment-ci, c'est la division qui existe dans les Jacobins. Mirabeau est contre eux. Le voilà dans le département[5]. On espère qu'il va rétablir l'ordre et faire exécuter les lois. Il a déjà dénoncé en quelque sorte les 30 FACTIEUX à l'Assemblée nationale[6]. Cet homme peut nous faire quelque bien, après nous avoir fait tant de mal. Il est dans ce moment l'homme du jour. Tous les vœux, tous les regards se portent sur lui...

Parlez-moi bientôt de votre santé, mon aimable ami, et de tout ce qui vous intéresse. Vous savez comme je vous aime.

12. — *De la même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 15 avril 1791.

... M. Sayffert[7], mon aimable ami, nous envoie cette année

1. Ce gentilhomme était un certain De Court de Tonnelle, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de roi à Salins. On n'a à peu près aucun renseignement sur lui, ni sur cette affaire. Il dut dans tous les cas être relâché faute de preuves.

2. Augustin-Joseph, comte de Mailly, marquis d'Haucourt (1708-1794), maréchal de France en 1783.

3. Louis-Marie-Céleste d'Aumont, duc de Piennes, fils du duc de Villequier (1762-1831).

4. MESDAMES étaient parties de Bellevue le 19 février 1791. Le 22, elles arrivèrent à Arnay-le-Duc. La population ameutée prétendit les empêcher de continuer leur voyage et la municipalité n'osa prendre sur elle de les y autoriser. Simultanément les fugitives et le corps municipal en écrivirent à l'Assemblée (*Arch. parl.*, t. XXIII, p. 492-493). Après délibération, celle-ci renvoya l'affaire au pouvoir exécutif (*ibid.*, p. 500). Le ministère de l'Intérieur demanda alors au directoire du département de la Côte-d'Or d'insister auprès de la municipalité d'Arnay-le-Duc pour la décider à laisser MESDAMES libres de poursuivre leur route. La municipalité se rendit à cette mise en demeure déguisée.

5. Mirabeau devint administrateur du département de Paris le 18 janvier 1791 (Ét. Charavay, *Assemblée électorale de Paris*, 1890, in-8°, t. I, p. 287).

6. Il est fait allusion ici à la séance du 28 février, où fut discutée la question de l'émigration, et où Mirabeau foudroya la gauche de l'Assemblée de sa fameuse apostrophe : « Silence aux 30 voix ! » (*Arch parl.*, t. XXIII, p. 568).

7. Le docteur Saiffert, premier médecin du duc d'Orléans, malgré les tendances jacobines

Digitized by Google

aux eaux d'Aix en Savoie. Ce sera un voyage bien plus agréable que celui de l'année dernière, et pour surcroît de satisfaction pour moi, nous irons d'abord passer quelques jours à Lyon, et M. et Mme de Courvoisie[1] nous accompagneront ensuite à Aix. Vous voyez que votre amie ne sera pas à plaindre. Nous trouverons à ces eaux un grand nombre de François. Il faudra être un peu difficile en choix et en liaisons.

J'étois bien sûre, mon ami, que vous plaindriez le pauvre chevalier de la Noue. Qu'il est malheureux qu'on ne l'ait pas envoyé à Maubeuge! Il auroit eu ces bons Suisses qui lui auroient obéi. Il ne regrettoit d'abord que votre société! Il ne se doutoit pas des horreurs qui l'attendoient. Sa santé en a beaucoup souffert[2]. Il me mande qu'il est mieux... Il espère que les régimens qu'il a actuellement se conduiront mieux. Il croit pouvoir compter sur Royal-Comtois, et il s'est fait aimer et estimer dans celui de Toul qu'il a inspecté l'automne dernier. Je vous félicite bien d'être tranquille à Maubeuge et de n'avoir éprouvé aucun désagrément personnel. On souffre bien assez de ce qui se passe!

Ce que vous me dites de Mirabeau est bien juste. On en espéroit quelque chose. Mais, quand on y réfléchit, comment pouvoir compter sur un scélérat? Les Jacobins triomphent de sa mort[3], et en disent actuellement des horreurs dans leur tribune. Ils ne le craignent plus; mais ils ont plus peur que jamais de la contre-révolution. Quoique je n'y croie pas, un membre de cette infernale Assemblée m'en a fait hier un tableau si effrayant, si abominable qu'il m'a donné mal aux nerfs. Ils prétendent que les Princes ne tarderont pas à entrer en France à la tête de 60.000 hommes, mais que, dès qu'ils y auront mis les pieds, le massacre commencera à Paris, et peut-être par les Tuileries!

qu'un peu plus loin lui attribue Mme de Vatre, fit d'abord partie du club assez modéré, dit Club de Valois (Challamel, *Les Clubs contre-révolutionnaires*, p. 60). Mais il figure ensuite sur la liste du Club des Jacobins que donne M. Aulard au tome I, p. 72 de son ouvrage sur le Club des Jacobins, sous le nom de Saissert, il est vrai, ce qui est évidemment une erreur d'impression.

1. Suzanne-Julie Cottin de Fontaine, sœur de Mme de Vatre, avait épousé un M. de Courvoisie, sur lequel je n'ai pu découvrir aucun renseignement. (Melleville, *Dictionnaire de l'Aisne*, t. I, p. 401.)

2. « Un bateau de blé étoit prêt à partir de Douay. Tout à coup le peuple s'est attroupé et a pillé le bateau... Les membres du directoire du département ont mis tout en œuvre pour apaiser les séditieux; ils n'ont pu y parvenir... Ils ont imploré le secours de M. de la Noue, maréchal de camp, commandant pour le Roi dans le département, et M. de la Noue n'a trouvé aucune docilité parmi ses soldats. Ils ont refusé de lui obéir et ils ont dit... qu'ils ne vouloient point tirer contre leurs concitoyens. Deux particuliers, qui ont montré plus de zèle et se sont donné plus de mouvement pour faire cesser le désordre, ont été pendus au milieu de la place publique » (*Ami du Roi*, du 20 mars 1791).

3. Mirabeau mourut le 2 avril 1791.

Digitized by Google

Une histoire qui fait beaucoup de bruit dans ce moment-ci, c'est le départ de Mme la duchesse d'Orléans[1], qui est allée chez son père à Eu. On dit qu'elle a écrit à son fils qu'elle lui défendoit de faire ses Pâques entre les mains d'un prêtre jureur. Il a répondu en membre du club des Jacobins. La duchesse s'en est prise à Mme de Sillery[2] qu'elle a maltraitée. Celle-ci s'en est plainte à M. d'Orléans, qui a écrit une lettre fort dure à sa femme et qui a voulu lui ôter Mme de Chastellux[3] qu'il soupçonnoit de la conseiller. Mme d'Orléans est entrée dans une colère affreuse, a demandé des chevaux de poste, et est partie avec sa favorite.

J'ai demandé hier à mon Jacobin (qui est M. Sayffert, le plus enragé des enragés) si M. du Portail avoit donné sa démission, parce qu'il en a été beaucoup question ces jours-ci. Il m'a dit : « Non, parce que le Roy a signé sa liste d'officiers généraux, qu'il avoit refusée d'abord. » J'ai dit : « Ce n'est donc pas le Roy qui les nomme à présent ? » — « Non, parce que le Ministre étant responsable des bons ou mauvais choix, c'est à lui à les faire. » J'ai encore demandé si M. d'Orléans étoit resté sur cette liste, et s'il étoit employé ? On m'a répondu que, voyant dans le Roy une opposition aussi forte, il avoit retiré sa demande...

Nous venons enfin de signer le bail d'une maison que nous allons habiter rue Neuve-des-Mathurins, n° 19. C'est un peu loin, direz-vous ? Mais j'étois si lasse du bruit et de la mauvaise odeur de Paris, que j'ai voulu être en bon air et loin des tambours et du mouvement du peuple. Nous allons nous dépêcher de déménager, pour pouvoir partir à la fin de mai pour les eaux. Je n'espère pas en revenir avant le mois de septembre !... Que de choses peuvent se passer d'ici à cette époque ! Puissiez-vous au moins être préservé de tout malheur personnel ! Si nous étions ensemble, nous broyerions du noir. Je suis bien triste de tout ce qui existe et de tout ce que je crains...

Adieu, mon aimable ami, je vous embrasse de tout mon cœur.

1. Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon (1753-1821), fille de Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre (1725-1793).

2. La célèbre Mme de Genlis. (Voir plus haut, p. 42.)

3. Marie-Joséphine-Charlotte-Brigitte de Plunkett, née en 1739, avait épousé, en 1787, François-Jean, marquis de Chastellux, qui, né en 1734, était mort en 1788. Elle était dame d'honneur de la duchesse depuis son mariage, et mourut en 1815 (Cte H.-P.-C. de Chastellux, *Histoire de la maison de Chastellux*, Auxerre, 1869, p. 195-203).

Digitized by Google

13. — *De la même au même.*

(*Ibid.*)

A Paris, le 25 mai 1791.

... J'ai été très occupée de mon déménagement. Nous avons couché samedi dans notre nouvelle maison, et je comptois vous mander en même temps le jour de notre départ, qui est très prochain. Nous quitterons Paris avant l'explosion. Ne craignez rien pour votre meilleure amie. Mais d'ailleurs, je puis vous rassurer sur le compte de tous ceux qui vous intéressent ici. Les particuliers ignorés, renfermés dans leurs maisons, quelque chose qui arrive, n'ont rien à craindre. Mais *moi*, ce qui me fait détester Paris dans ce moment, c'est tout ce qu'on y entend, et tout ce qu'on y voit. Je suis assez heureuse pour être actuellement dans une petite maison bien gaie, où j'entends peu de bruit, dans le meilleur air possible, entourée de jardins (j'en ai un petit à moi) ; je suis dans l'enchantement d'être éloignée du bruit et de la mauvaise odeur de Paris...

Nous comptons partir pour Lyon, où nous nous arrêterons quelques jours, lundi ou mardi. Et puis, ensuite, nous allons à Aix en Savoie... Nous y trouverons beaucoup de François. Tout ce qui étoit à Chambéry y est allé, et il en est encore parti d'ici. Depuis le 18 avril, l'émigration n'a pas cessé...

Oh ! mon ami, que nous serons encore de temps sans nous voir, et qu'il se passera peut-être de choses !...

Je vous embrasse de tout mon cœur.

14. — *De la même au même.*

(*Ibid.*)

A Lyon, le 10 juin 1791.

... Partis le 1er de Paris, mon aimable ami, nous sommes arrivés ici le 5, sans avoir éprouvé le moindre accident, ni un désagrément sur toute notre route. Nos passeports nous ont été fort inutiles...

Nous sommes logés dans un hôtel garni qui n'est séparé de la maison où demeure ma sœur que par un jardin charmant. Notre appartement au rez-de-chaussée donne sur ce jardin, et

Digitized by Google

nous ne sommes séparés que par une belle grille de la superbe place de Bellecour, qu'on ne vante pas assez, ainsi que les magnifiques quais qui sont sur les bords du Rhône ; il n'y a rien de pareil à Paris.

On a eu peur ici comme partout. Toutes les bonnes maisons se sont retirées en Suisse, ou en Savoie. Lorsque j'y serai, mon ami, je vous manderai les *dits* du pays, et quand je vous dirai : *je n'en crois rien,* je serai certaine de ce que je dirai.

J'ai souscrit pour *Suleau*. Vous avez dû le recevoir.

La chaleur a diminué ma toux ; mais mes ci-devant beaux yeux sont encore à moitié fermés de la poussière qu'ils ont reçue...

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur. Mon mari vous fait mille assurances d'amitié, ainsi que M. de Courvoisie.

15. — *De la même au même.*

(*Ibid.*)

A Aix en Savoie, le 30 juin 1791.

Je comptois vous écrire le dernier courrier, mon aimable ami, mais je n'en ai pas eu le courage. Celui de France nous avoit manqué. Nous avons su que toute communication entre elle et la Savoie étoit interrompue. Puis, on nous a dit que le Roy étoit parti, ensuite qu'il avoit été arrêté. Nous avons été plusieurs jours dans cette cruelle incertitude de ne pas savoir ce qui étoit arrivé et ce que nous devions croire. Je ne me suis pas du tout trouvée heureuse, mon ami, d'être loin de ma patrie, je vous assure. C'étoit un cruel tourment pour moi d'avoir à craindre pour tous les objets de mon attachement. Enfin, nous avons eu hier des nouvelles de France, beaucoup de détails de Paris. On ne conçoit pas comment une fuite si bien concertée aboutit à perdre du temps en route et à se faire ramener à Paris [1]. Quel bonheur qu'on ait pu contenir le peuple dans ce moment de crise ! Me voilà tranquille sur ce qui s'est passé à Paris, à Saint-Quentin, et à Valenciennes. J'espère qu'il ne vous sera rien arrivé de fâcheux à Maubeuge, mon ami, et que vous m'en assurerez bientôt vous-même. On a tant de besoin d'avoir dans ce moment-ci des nouvelles de tout ce qui nous est cher, et on est si malheureux d'en être éloigné !

1. Allusion à la fuite de Varennes (Voir plus loin, p. 291 et suivantes.)

Digitized by Google

Je ne puis vous rendre tout ce que j'ai souffert depuis samedi, et hier, en recevant tous ces détails !...

Les objets qui m'entourent ne m'égaient pas. Aix est un petit trou affreux, un amas de masures. On ne voit pas clair dans les maisons, on est entouré de montagnes. Les environs sont cependant assez agréables ; il y a de jolies promenades. La société est nulle pour nous. Il y a beaucoup d'émigrans, mais ils restent entre eux et ne voient personne...

J'ai été beaucoup plus fatiguée en arrivant ici qu'à Lyon. La route est affreuse par le passage des montagnes. Elles sont vraiment effrayantes. Celles que j'avois vues en Bourgogne et en Allemagne ne sont que des enfans auprès de celles-ci. On nous avoit bien traités au Pont-de-Beauvoisin[1] ; nous y sommes passés bien à propos. Nous y restions quelques jours plus tard...

Adieu, mon ami, je vous répète combien vous m'êtes cher, non point pour vous le persuader, mais parce que cela me fait plaisir.

1. Pont-de-Beauvoisin (Isère).

Digitized by Google

XIV

LETTRES DE Mme DE NERMONT A M. DESILLES

(8 MAI 1790 — 17 JUILLET 1791)

Notice. — Détresse financière de l'Etat. — Les biens du Clergé. — Les assignats. — Physionomie de Paris en mai 1790. — Désordre général. — Insécurité des rues. — Conspiration contre-révolutionnaire de Lyon. — La Constitution civile du Clergé. — Remplacement des curés réfractaires. — Sacres d'intrus. — Fuite de MESDAMES (février 1791). — Emeute du Luxembourg contre MONSIEUR. — Affaire des *Chevaliers du Poignard*. — Difficulté d'entendre la messe des prêtres insermentés. — Fermeture des chapelles. — Chagrin d'une paroissienne de Saint-Sulpice. — Voyage du Roi à Saint-Cloud empêché par le peuple (avril 1791). — Emeute des Théatins. — Service en l'honneur de Mirabeau. — Le patriote Palloy. — La fuite et l'arrestation du Roi à Varennes. — L'insurrection du Champ de Mars (17 juillet 1791).

Issue de parents irlandais établis en Bretagne et naturalisés français, Marie-Richarde-Hélène Porter, veuve de M. de Nermont, conseiller au Parlement, était née à Saint-Malo vers 1728, habitait Paris depuis 1755 et, sans enfants, y vivait largement d'un revenu de 21.000 livres. Au moment de la Révolution, elle n'avait point quitté la capitale, bien que vivement pressée par ses amis de se réfugier à l'étranger ou en province. Menant une existence très retirée, s'éloignant peu du quartier Saint-Sulpice, où elle habita successivement rue Cassette, rue Férou, rue du Pot-de-Fer, Mme de Nermont n'avait encore, au commencement de 1793, attiré l'attention de personne, lorsque, le 7 ventôse an II, elle fut mise en état d'arrestation et incarcérée aux Carmes, non pas, comme on pourrait le croire, à raison de la correspondance que l'on va lire, mais pour cause de relations suspectes avec des émigrés, de propos inconsidérés « sur le sort des églises », et pour achever et tout dire en un mot, comme ex-noble, par conséquent suspecte. Les scellés posés chez elle ayant été levés le 17 ventôse, il ne résulta point des perquisitions alors opérées beaucoup plus de lumière sur les agissements de cette aristocrate. On découvrit bien trente-cinq lettres qu'on estima « pouvoir être de quelque utilité », on saisit bien « une broderie ornée [d'emblèmes] de la féodalité », quelques jetons armoriés, une « pendule de cuivre parée d'une fleur de lys », mais au ton du procès-verbal, et d'après l'énumération qui y est faite, on s'aperçoit bien de la déception des perquisiteurs.

Est-ce le manque de preuves nécessaires à étayer l'accusation, qui sauva la vie de Mme de Nermont ? Est-ce seulement le hasard ? Toujours est-il que des mois se passèrent sans qu'il fût statué sur son cas. Finalement, le 9 thermidor arriva. Le 20, puis le 28 de ce mois, Mme de Nermont adresse alors aux membres du Comité de sûreté générale deux mémoires, où elle demande sa mise en liberté, se fondant sur l'inanité des accusations formulées à son endroit. N'avait-on pas été jusqu'à invoquer contre elle les griefs les plus puérils ? Parmi ces derniers, il en était un qu'elle

Digitized by Google

avait particulièrement à cœur de repousser : celui de « vanité nobiliaire et d'orgueil de caste ». C'était mal tomber, car « depuis l'âge de raison la réclamante a toujours regardé les hommes comme étant égaux, et son amour pour la République et ses sentimens étoient si connus dans son entourage, qu'une demoiselle et une femme de chambre l'ont quittée à cause de sa démocratie. L'épithète de caractère hautain, qu'on lui décerne, ne peut donc être qu'une *gentillesse* du rédacteur de la dénonciation ». Bref des raisonnements de femme, qui n'auraient pas fait une impression bien vive sur le Comité avant la chute de Robespierre, mais qu'il parut accepter en faisant mettre Mme de Nermont en liberté le 12 vendémiaire an III[1].

Je parlais tout à l'heure de hasard. Des hasards, il y en eut vraiment d'extraordinaires dans les destinées de ceux dont le sort se joua alors. A un de ces hasards Mme de Nermont dut la vie : contre elle les preuves existaient bien ; on ne s'avisa pas de les découvrir. Qu'au lieu, en effet, de perdre leur temps à saisir rue du Pot-de-Fer des jetons et des pendules, les pourvoyeurs du tribunal révolutionnaire eussent eu seulement l'idée de compulser les archives de ce tribunal, ils auraient, aisément et sans remonter bien haut, mis à jour ce qu'ils cherchèrent vainement ailleurs. Car c'est tout simplement du dossier de la conspiration de Bretagne, jugée en juin 1793. — huit mois avant l'arrestation de Mme de Nermont, — que j'ai exhumé les lettres signées d'elle que je publie, et que le Parquet révolutionnaire aurait pu sans trop de peine retrouver. Elles auraient servi à souhait ses desseins.

Ces lettres de Mme de Nermont sont, en effet, il faut le reconnaître, d'un ton bien différent de celui de ses pétitions de thermidor. Elle s'y révèle nettement aristocrate à ses deux correspondants : Marc-Pierre-François Désilles de Cambernon, seigneur de la Fosse-Ingant, et Michel-Julien-Alain Picot de Limoëlan.

M.-P.-F. Désilles était le père de « l'infortuné et héroïque Désilles », chanté par André Chénier et qui fut, le 31 août 1790, victime de la révolte militaire de Nancy. J'aurai l'occasion de revenir plus loin sur lui. M.-J.-A. Picot de Limoëlan était le beau-frère de M.-P.-F. Désilles. Ils furent tous deux mêlés à la conspiration de La Rouerie : l'un, Désilles put à temps s'enfuir à Jersey ; l'autre, Limoëlan périt sur l'échafaud. C'est, quoi qu'il en soit, au château de la Fosse-Ingant, et au château de Limoëlan que furent saisies les lettres de Mme Porter de Nermont. Le fait d'avoir été adressées par une intime amie à deux des héros de ce mémorable drame, si puissamment évoqué naguère par un historien,[2] ne leur donne-t-il pas, à ces lettres, un intérêt plus saisissant, plus poignant encore !

1. — *De Mme de Nermont à M. Désilles, à Saint-Malo.*

(Arch. nat., W 274, doss. 59, 4e partie, n° 38.)

Paris, 8 mai 1790.

... Je crains la banqueroute, Monsieur, mais je ne suis pas si déterminée que vous à la croire. L'Etat est dans une furieuse

1. Archives nationales. Comité de sûreté générale, F7 4774[37].
2. Lenôtre, *le Marquis de la Rouerie*, Paris, 1899, in-8°.

Digitized by Google

crise et dans une pénurie désolante, mais je crois qu'on peut s'en tirer. Les impôts également établis, la suppression des dépenses de la Cour, celle d'une grande partie des pensions accordées à tort et à travers, le quart du revenu et la vente de 400 millions du Clergé, avec le domaine du Roy, la réforme de la comptabilité des ministres sont des moyens bien puissans pour l'empêcher. Peut-être on nous tapera des impôts sur nos contrats. Il faudra bien le supporter.

Bergasse a écrit contre les assignats[1]; mais il a attendu à répandre son ouvrage après qu'ils ont été décrétés. Il a sûrement été payé pour cela, car le reproche qu'il fait qu'on a été trop vite n'est pas fondé. Il en a été question depuis le mois de décembre. Il n'a donc pu avoir d'autre vue que de les faire tomber et d'accélérer la banqueroute. Cependant ils vont, c'est-à-dire les billets de caisse, qui font le même service jusqu'à ce que les assignats soient imprimés et signés. Les recettes deviennent bien difficiles. Ce papier porte intérêt, on le retient par jour, et il y a un tarif que vous ferez bien de vous procurer; un grand inconvénient, c'est que tous les payeurs de la Nation ou de la Ville ne vous paient point si vous n'avez à rendre de l'argent sur le papier qu'ils vous donnent. Par exemple, votre contrat sur la 4e loterie de 226 livres : il faut que je rende 74 livres; ainsi des autres; et lorsque j'aurai cette somme seule à payer, je ne pourrai donner qu'un billet de 200 livres avec 26 livres en argent. Il n'y en a point, et j'en ai déjà acheté pour plus de 200 livres, tant pour mes propres besoins que pour mes recettes. Je ne l'ai encore payé que 5 p. 100, mais j'en connois qui l'ont payé 6. En outre, on commence à vous retenir sur ce qu'on vous paie l'intérêt à 3 p. 100 depuis le 15 avril. Ce n'est pas tout : en payant une lettre de change, vous retenez l'intérêt que vous avez payé et celui que vos billets ont acquis depuis qu'ils sont dans vos mains. Vous conviendrez que cela est fort compliqué. Il faut prendre patience. Je suis bien persuadée que tant que nous vivrons nous ne reverrons pas l'Etat florissant. Mais si vous êtes assez heureux pour qu'on vous rembourse en assignats, je vous dirai franchement que vous n'avez pas d'autre parti à prendre que d'en acheter des biens du Clergé. Vous êtes mari et père, vous devez conserver du pain à vos enfans; et quant à la sûreté, le Clergé ne reviendra jamais; il est absolument perdu; c'est son

1. *Protestation de M. Bergasse, député de la sénéchaussée de Lyon, contre les assignats-monnoie*, Paris, 1790, in-8°.

Digitized by Google

ouvrage. Je suis fort éloignée d'approuver ce que l'on a fait, mais je dirai que tous ont tort, ont grand tort ; la noblesse, s'est très mal conduite dès l'assemblée des Notables, et dans le commencement des Etats le Clergé a voulu nager entre deux eaux et conserver son argent qu'il n'a offert que lorsqu'il n'étoit plus temps. Le Roy, abandonné par les deux ordres, n'a eu que le Tiers qui, dans sa fureur contre les deux premiers ordres et étant le plus grand nombre, s'est porté à des extrémités dont nous autres, pauvres humains, sommes les victimes. Morceau à morceau ils ont ôté l'autorité royale, sous prétexte que c'étoient les ministres et les femmes qui gouvernoient, et ils font de notre Roy un roy de cartes. Tous leurs décrets d'organisation sont décousus. Je ne vois guère moyen qu'ils puissent subsister. Il faut espérer dans une seconde Législature, mais qui ne fera rien revenir sur les terres, ni sur le Clergé. Sous Charles IX, l'assemblée déclara les biens du Clergé appartenir à la nation ; ils s'en rachetèrent en donnant 15 millions, somme énorme alors. Et sans être contre eux, les biens que les seigneurs et les particuliers ont donnés aux moines pour les faire vivre dans la prière et avec le travail de leurs mains, l'Etat n'avoit-il pas porté atteinte à cette propriété en établissant des abbés commandataires, êtres inutiles à la société ainsi qu'à la religion, et l'Etat ayant besoin, n'est-il pas plus juste que ces sommes servent à l'acquitter ?

Nous sommes toujours sur le qui-vive. On ne fait pas deux pas sans trouver des gardes nationales armées. Le tambour nous siffle aux oreilles comme dans une ville de guerre. Je dis souvent que je voudrois avoir la facullé de pouvoir vivre seule, car lorsque je rentre chez moi, c'est toujours du plus noir que je rapporte.... Si vous voyiez Paris vous le chercheriez sans le trouver. Si le Roy et l'Assemblée n'y étoient pas, l'herbe croîtroit dans les rues.

Mille amitiés... PORTER DE NERMONT.

2. — *De la même au même..*

(*Ibid.*, nos 39 et 44[1].)

Paris, 22 mai 1790.

... Le moment est orageux, Monsieur, l'insurrection est presque générale. Le peuple point contenu se porte, soit d'un côté, soit de l'autre, aux dernières extrémités. Le pouvoir exé-

Digitized by Google

cutif est énervé. Tout ce que je puis vous dire, c'est que nous sommes à cul, et je n'ai garde de voir couleur de rose. A quoi étions-nous réservés! Quel siècle! La fermentation des esprits bouillonne depuis bien des années; vos malheureux Etats ont donné le branle et ont été le mot de guerre.

Je ne puis vous donner de conseil sur laisser ou prendre votre argent à Mme de Guiaudeux. Je ne connois point du tout ses affaires. Il y a d'ailleurs tant de gens intéressés à empêcher que les assignats prennent, tant de gens qui désirent la banqueroute, tant de fermentation, si peu de confiance dans l'Assemblée, où tout ne va que par les extrêmes, l'absence des principes et de la raison, que d'après cela on ne peut agir qu'en aveugle et se confier en la Providence. J'ai reçu un remboursement pour ma nièce[1] de 24.000 livres en billets de caisse; je les ai tout de suite vendus pour ne pas risquer à perdre le tout. Il est vrai que c'étoit dans un moment de fermentation. Nous y sommes encore : l'histoire de la guerre, les insurrections qui arrivent dans la Flandre, le Languedoc, la Bourgogne, et beaucoup d'autres!... Il est arrivé une espèce de Saint-Barthélemy à Montauban[2]. Malgré tout cela, je ne puis que craindre la banqueroute, sans pouvoir y croire, par les horreurs qu'elle entraîneroit après elle. Le peuple est monté à un tel point, qu'il y a tout à craindre de sa férocité, si cela arrivoit... La conduite des derniers Etats de Bretagne a été le manifeste et la déclaration de la guerre entre les trois Etats en France[3]. Ils n'ont pas voulu sentir que le Tiers étoit poussé à bout, que leur nombre en individus étoit vingt fois plus fort, que, dans ce siècle de philosophie, on parloit raison, mais que ce n'étoit qu'un mot, que la probité étoit la même chose, que nous étions rendus à n'avoir ni mœurs, ni principes, ni religion. Je pense que M. Necker s'est trompé en mettant dans l'Assemblée tant de Tiers. Mais ce n'est pas tout le mal. Les esprits étoient montés depuis longtemps. La noblesse et le Clergé ont eu des torts et de très grands torts, lors du commencement de l'Assemblée, en refusant de se réunir, et si ces derniers eussent alors offert le secours qu'ils ont voulu donner depuis, je crois qu'on n'auroit pas porté les choses si loin. Dieu veuille nous en tirer! Il n'y a que lui seul.

Mille choses..., etc...

PORTER DE NERMONT.

1. Mme Trublet de Nermont.
2. Voir plus haut, p. 192.
3. Voir plus haut, p. 5.

Digitized by Google

3. — *De la même au même.*

(*Ibid.*, n° 49.)

Paris, 29 mai 1790.

Je ne vous ai pas donné du couleur de rose dans ma dernière, Monsieur, et depuis ce temps nous avons eu beaucoup de bruit dans Paris. Le peuple a voulu se faire justice lui-même et a pendu mardi deux voleurs au faubourg Saint-Antoine, et a voulu recommencer mercredi sur le quai de la Ferraille [1]. Il y a eu jeudi une proclamation dans Paris, qui nous annonçoit l'exécution de la loi martiale.

On est actuellement occupé du traitement des ecclésiastiques. Je ne crois pas que cela nous occasionne du bruit ; le peuple n'est pas pour eux. Quant à la banqueroute, je pense que vous pouvez être très tranquille. Voilà les charges de toute espèce, tout le Clergé, ainsi que nous autres rentiers, hypothéqués sur la Nation. Cela aujourd'hui regarde tout le royaume ; or elle ne peut arriver sans renverser le trône et nous procurer une guerre.

Je suis, Monsieur...

PORTER DE NERMONT

4. — *De la même au même*

(*Ibid.*, n° 48.)

Paris, 25 décembre 1790.

Je n'ai presque pu, mon cher Désilles, vous écrire qu'à la hâte depuis votre départ, soit que j'attendisse des nouvelles à votre sujet, qui n'arrivoient pas, soit par des affaires qui me sont successivement survenues. L'idée de la contre-révolution m'a tourmentée, et je vous avoue que j'ai été prête à partir pour le pays étranger, non que je craigne les troupes (nos gardes nationales seroient dans le cas de veiller), mais je craignois les brigans qui cherchent toujours à pêcher en eau trouble. Beaucoup de monde étoit déjà parti, et j'étois d'une humeur effroyable... Enfin, nous voilà tranquilles pour le moment pour

1. Cf. les n°s 126 et 127 de l'*Observateur*, et S. Lacroix, *op. cit.*, t. V, p. 547-548.

Digitized by Google

la contre-révolution; respirons, puisqu'on nous en donne le temps. Cependant, on a été hier demander la sanction au Roy pour le Clergé. On vient de me dire qu'il l'avoit donnée. Cela va faire du bruit. La plus grande partie ne feront pas le serment, et je ne serois pas étonnée que nous en vinssions à manquer de messe. Dieu veuille avoir pitié de nous!

Le comte de Mirabeau a demandé un congé d'un mois; cela donne beaucoup à penser. On croit qu'il est allé en Provence...

J'ai été hier chez Barbier[1], où j'ai vu le buste d'André. J'en ai été fort contente; je crois que vous le serez. Il en a tiré 10, et hier on a présenté au Roy et à la Reine son dessin d'estampe, qui doit l'être ces jours-ci à l'Assemblée nationale... Je crois qu'on profitera du moment, pour parler des marques d'intérêt que l'Assemblée doit vous témoigner de la perte que nous avons faite. Ce seroit le moment de faire demander le nom pour un de vos petits-enfans...

Adieu, ménagez-vous pour ceux qui vous restent.

PORTER DE NERMONT.

5. — *De la même au même.*

(*Ibid.*, n° 34.)

Paris, 3 janvier 1791.

Je reçois votre lettre dans le moment, mon cher Désilles, et je vous dirai que vous n'êtes rien moins que docteur, en raisonnant sur la contre-révolution. Lorsque je vous avois mandé que j'avois songé à quitter Paris, il pouvoit y en avoir quelque apparence; mais le projet de Lyon ayant été éventé, il n'y a plus d'apparence, et je n'y compte que si elle vient du ciel[2]. M. de Mirabeau n'est pas parti; il n'y a pas eu la moindre

1. Jean-Jacques-François Le Barbier, peintre d'histoire (1738-1826).

2. Ce projet contre-révolutionnaire de Lyon se rattachait à tout un plan pour entraîner le Roi vers cette ville, dont on voulait faire la capitale du royalisme, comme Paris était celle de la Révolution. (*Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Lyon pendant la Révolution*, par A. Guillon de Montléon, 1824, t. I, p. 66-78.) Une insurrection intérieure et l'invasion du territoire devaient assurer le succès de la conspiration. — « Pendant que les émigrés et les Piémontais entreraient par la Savoie, des contingents suisses et allemands envahiraient l'Alsace et la Lorraine, l'armée espagnole franchirait la frontière des Pyrénées, et tous ensemble, Piémontais, Suisses, Allemands, Espagnols, émigrés, royalistes, marcheraient sur Paris pour rétablir l'autorité royale et l'ancien régime. » (Maurice Wahl. *Les premières années de la Révolution à Lyon*, 1894, in-8°, p. 254-285). Le dessein des conspirateurs fut découvert et ne reçut aucun commencement d'exécution. Cf. *Archives nationales*, D XXIII, 27.

Digitized by Google

insurrection dans le Nivernois[1]. Je ne pense point dans ce moment à quitter Paris...

Vous aurez, je pense, des remboursemens des Cordons bleus, des secrétaires du Roy et de vos actions de la Compagnie. Le premier est annoncé. Mais, ces jours passés, Bourgeois alla à l'ancienne compagnie des Indes, et on lui dit que dans le courant de l'année on rembourseroit les actions. Incessamment je saurai vous le dire plus positivement...

M. de Cazalès doit faire imprimer le discours qu'il avoit eu dessein de prononcer le jour du rapport de Nancy, où il fut interrompu ayant prononcé le mot d' « ordre »[2]. Aussitôt que je l'aurai, je vous l'enverrai...

Le Roy a sanctionné le décret contre le Clergé, qui plus est, a phrasé sa sanction, en disant que, s'il avoit retardé, c'étoit pour tranquilliser les esprits, mais qu'il disoit, avec la franchise qui est dans son caractère, qu'il veut toujours être d'accord avec l'Assemblée. Hier, on a affiché la sanction, et c'est dimanche prochain, à l'issue de la grande messe, que la municipalité ira dans les paroisses recevoir le serment. Je pense bien qu'il y en aura qui ne le feront pas, et qu'est-ce que tout cela va occasionner, Dieu le sait! Beaucoup de curés de l'Assemblée l'ont fait, mais ce sont ceux du côté gauche. Il n'y a encore que M. l'évêque d'Autun qui l'ait fait[3]. On pense qu'il y aura d'autres évêques. On m'a dit tout bas que M. l'archevêque de Paris avoit envoyé son adhésion. J'en doute[4]. Mais chose affreuse, c'est qu'on assure qu'il a perdu la tête et qu'il est imbécile. Je désire que ces deux choses soient fausses. On m'a dit que le Roy avoit fait écrire aux évêques pour les engager à faire le serment, même au cardinal de Bernis[5].

Aujourd'hui, car je vous écris dimanche au soir, M. l'évêque de Clermont a monté à la tribune, a voulu parler du serment et des exceptions que le Clergé étoit obligé de faire. Il a été hué des tribunes et du côté gauche[6]. Gémissons et attendons

1. La nièce de Mme de Nermont, Mme Trublet de Nermont, était mariée en Nivernais.

2. Cazalès avait dit que le jeune Désilles était la gloire de l'ordre de la noblesse auquel il appartenait. (Séance du 7 décembre 1790. *Arch. parl.*, t. XXI, p. 313 et suiv.)

3. Talleyrand prêta serment dans la séance du 28 décembre 1790 (*Arch. parl.*, t. XXI, p. 687).

4. L'archevêque de Paris, dans son mandement du 21 décembre daté de Chambéry, se montrait au contraire nettement hostile à la constitution civile du clergé (Delarc, *Histoire de l'Eglise de Paris pendant la Révolution*, t. I, p. 289 et suiv.)

5. Bernis, alors ambassadeur à Rome, considérant le serment civique comme incompatible avec son caractère épiscopal, refusa de le prêter et résigna son ambassade (Sorel, *op. cit.*, t. II, p. 196).

6. M. de Bonal ne put prononcer son discours dont le texte est donné dans les *Arch. parl.*, séance du 2 janvier, t. XXI, p. 763-765.

Digitized by Google

de Dieu nos secours. Je n'en vois point d'humains à opposer à la malice des hommes.

Adieu..., mille choses honnêtes et amicales à tous les vôtres.

6. — *De la même au même.*

(*Ibid.*, n° 46.)

Paris, 26 janvier 1791.

... Mon cher Désilles..., nous sommes ici à peu près dans le même état que lorsque vous y étiez, toujours en nous enfonçant. Je ne sais ce que deviendront les prêtres qui n'ont pas fait le serment. Mais ici ils ne font plus de fonction publique. Si nous perdons le curé de Saint-Sulpice[1], comme il y a toute apparence, c'est une perte irréparable pour la paroisse ; Saint-Roch de même[2]. On ne veut plus de religion ; le peuple trouve cela plus commode et est d'une ignorance crasse. Ainsi contre toute bonne politique et vrais principes, la religion va devenir comme la catholique en Angleterre.

On parle contre-révolution. Je ne la crois pas possible. Mais ce qui pourroit nous l'amener, ce seroit la guerre civile qui pourroit bien nous arriver, et alors les puissances étrangères pourroient bien venir s'en mêler. On arrête tous les jours des voleurs. Le commandeur de Mascrany[3], lui étant chez lui, a été volé d'une pendule de 25 louis et de tout son linge de table. La garde a été doublée hier et avant-hier. Le faubourg Saint-Antoine, le peuple et les brigans vouloient aller fouiller les magasins des marchands pour en brûler les marchandises étrangères...

Je suis...

7. — *De la même au même.*

(*Ibid.*, n° 50.)

Paris, le 2 février 1791.

... Je suis si noire, mon cher Désilles, que j'ai eu de la peine à me déterminer à vous écrire. Mais comme je veux vous

1. Antoine-Xavier Maynaud de Pancemont, curé de Saint-Sulpice.

2. Claude-Marie Marduel était curé de Saint-Roch.

3. Louis de Mascrany, commandeur de la commanderie de l'ordre de Malte de Beux et Merlan, dans les Ardennes.

Digitized by Google

envoyer le récit imprimé de la réception du buste [de votre fils] à l'Assemblée nationale [1], j'ai vaincu ma paresse. Je vous dirai aussi que j'ai reçu une belle lettre d'un nommé M. Palloy [2] qui se dit artiste et qui me signe son nom avec patriote, sans me donner son adresse. Il me marque avoir fait l'épitaphe [de votre fils] et l'avoir fait passer dans le lieu qui l'a vu naître. J'imagine que c'est à vous, et qu'il vous a donné son adresse...

On nous a nommé un curé dimanche, un oratorien de Saint-Honoré, nommé Poiret [3]. On met en fuite un homme vraiment selon le cœur de Dieu, qui n'étoit occupé dans les 24 heures du jour que de bonnes œuvres. On assure que quoiqu'il n'y ait plus d'évêques pour lui donner de pouvoirs ni d'archidiacre pour l'installer, qu'il prendra possession dimanche. Vous voyez qu'on a plus travaillé notre peuple que le vôtre, et de suite on va nommer à toutes les cures de ceux qui n'ont pas fait le serment...

On dit, mais je ne vous l'assure pas, que MESDAMES ont été arrêtées dans la nuit de dimanche à lundi, partant de Bellevue pour Turin, qu'elles ont réclamé la liberté, mais qu'on n'y a eu aucun égard. Je ne me ferai jamais, vivrois-je des siècles, à voir le sang de mes maîtres traité de cette manière...

Adieu...

8. — *De la même au même.*

(*Ibid.*, n° 31.)

Paris, 26 février 1791.

Vous vous plaignez à tort, mon cher Désilles, car souvent vous avez de moi deux lettres pour une. Et croyez-vous qu'il soit facile d'écrire dans un moment comme celui-ci, où les émeutes du peuple deviennent presque quotidiennes! Vous en avez eu assez près de vous dans votre province. Il y a eu une espèce de guerre civile à Uzès, mardi et jeudi ici. Mardi [4], le peuple s'est attroupé au Luxembourg, sous prétexte que MONSIEUR

1. Dans la séance du 29 janvier 1791 (*Arch. parl.*, t. XXII, p. 564).

2. Pierre-François Palloy (1754-1835), dit le patriote Palloy, le célèbre démolisseur de la Bastille.

3. Jean Poiret, supérieur de la maison de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré. Sur son installation à Saint-Sulpice, qui eut lieu le 6 février, cf. Delarc, *op. cit.*, t. I, p. 419-420.

4. Mardi 22 février.

Digitized by Google

et MADAME[1] devoient partir dans la nuit pour les pays étrangers. Ils l'ont forcé d'aller aux Tuileries, quoiqu'il leur assurât qu'il n'avoit pas songé un instant à quitter le Roy, son frère, qu'il le leur jurât. Alors les dames de la halle l'ont embrassé, mais ne l'ont pas moins forcé d'aller aux Tuileries, ont monté sur le siège et sur le derrière de la voiture, ont ordonné au cocher d'aller doucement, parce que leur compagnie étoit à pied ; le peuple avoit des flambeaux ; MADAME, en une autre voiture, suivoit. Cette scène a commencé à 6 heures du soir et n'a fini qu'à 11 heures, malgré que toute la Garde nationale étoit sous les armes.

Jeudi, au soir[2], autre assemblée aux Tuileries. Le peuple a su que MESDAMES étoient arrêtées à Arnay-le-Duc. Ils se sont portés en foule au Château, voulant parler au Roy pour qu'il ordonnât à MESDAMES de revenir à Paris. Encore la municipalité a fait marcher les gardes nationales qui ont eu ordre de tirer. On a amené du canon aux Tuileries. Alors, le peuple a eu peur et s'est retiré. La paix a été rétablie à 10 heures du soir. Je vous avoue que je ne me ferai jamais à voir le sang de mes maîtres traité de cette manière, que la terre me brûle les pieds à Paris, que, si nos affaires communes ne m'y retenoient pas, j'irois m'enfoncer dans les bois du Nivernois et je défendrois qu'on m'y parlât de rien... Autre raison qui me retient encore dans ma case, c'est qu'elle est en vente et que je crois qu'elle sera adjugée la semaine prochaine, que, si l'acquéreur veut l'habiter, il faut qu'il me donne congé avant le 15 avril pour quitter en octobre ; alors, il faut que je cherche où me loger, et il faut que j'y sois. Mais aussitôt que je saurai sur quoi compter, comme je décampe !

Dimanche, une femme prédicante s'est avisée de répandre dans Saint-Sulpice des lettres pastorales de M. l'archevêque de Paris. Elle a été arrêtée et conduite à la Force. Et de quoi une femme se mêle-t-elle ! Jeudi nous avons eu deux nouveaux évêques sacrés, celui de Tréguier, M. Expilly[3], et celui de Soissons[4], par l'évêque d'Autun, celui de Babylone[5] et de

1. Marie-Josèphe-Louise de Savoie, duchesse de Provence, seconde fille de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, (1753-1810).

2. Jeudi 24 février.

3. Louis-Alexandre Expilly (1742-1794), député aux Etats généraux, élu évêque par le département du Finistère.

4. Claude-Eustache-François de Marolles (1753-1794), député à la Constituante, élu évêque de l'Aisne.

5. Jean-Baptiste Miroudot du Bourg (1716-1798), évêque de Babylone depuis 1770 (Masson *Le cardinal de Bernis depuis son ministère*. 1758-1794, p. 428 et suiv.)

Digitized by Google

Lydda[1]. Cela s'est fait à l'oratoire Saint-Honoré. On les a conduits avec 50 grenadiers à l'Assemblée nationale, et ils y ont paru avec la croix sur la poitrine. Pour le dimanche gras, on nous nommera un évêque de Paris[2].

Oh ! que j'ai grande envie d'être hors d'ici ! Vous ne trouvez dans les sociétés que des énergumènes dans les deux partis, moyennant quoi il n'est plus question de raison, et je rentre harassée d'avoir entendu déraisonner. Les uns disent oui, les autres disent non. Pour la contre-révolution, il est certain que l'Empereur a bien à faire chez lui. Ceux qui la désirent disent que c'est l'intérêt de toutes les couronnes ; mais leurs Conseils l'envisageront-ils de même et ne pourront-ils pas penser qu'il vaut mieux nous laisser nous détruire nous-mêmes pour venir nous partager. Tout cela n'est rien moins que gai... Nous avons tous beaucoup d'esprit, mais je défie aux plus éclairés de dire ce que nous deviendrons. Nous allons, j'imagine, être tranquilles pendant quelques jours, mais le peuple remuera encore et pourra bien des Tuileries aller au Manège...

Croyez que je suis...

P. N.

9. — *De la même au même.*

(*Ibid.*, n° 36.)

Paris, 12 mars 1791.

... Vous aurez été instruit, mon cher Désilles, de ce qui s'est passé lundi aux Tuileries. Ils sont plusieurs gentilshommes qui ont été arrêtés et mis à l'Abbaye, dont un Breton, M. du Bois de la Motte[3].

Je vous avoue que je ne crois point du tout à la contre-révolution. On dit que M. le prince de Condé[4] enrôle, qu'il a beaucoup d'officiers, mais peu de soldats. J'ai reçu des lettres du Brabant, qui me disent que l'Empereur a assez de ses affaires sans se mêler des nôtres. D'ailleurs, aujourd'hui nos

1. Jean-Baptiste-Joseph Gobel, évêque *in partibus* de Lydda (1727-1794), député de Belfort à la Constituante.

2. On sait que ce fut Gobel qui fut élu.

3. Emmanuel-Paul-Vincent de Cahideuc, comte du Bois de la Motte, né le 1er mai 1761, de Charles-François Emmanuel, comte du Bois de la Motte, capitaine de vaisseau, et de Jeanne-Madeleine-Eugénie de Boisgelin.

4. Louis-Henry-Joseph de Bourbon, prince de Condé (1736-1818). Il était sorti de France après le 14 juillet 1789.

Digitized by Google

soldats défendront leurs droits, leur liberté et ne tueront pas leurs concitoyens pour les remettre, comme ils le disent, dans un plus grand esclavage qu'ils n'étoient. Il y aura de petites escarmouches, du sang répandu dans quelques provinces. Mais je regarde tout dit pour le reste.

Quant à la religion, je la regarde perdue. Presque tous les nouveaux évêques sont nommés ; ils viennent se faire sacrer ici, et tous les dimanches on en sacre trois ou quatre. Sans avoir pris Luther pour leur apôtre, ils en suivent les principes...

Adieu, bien des choses à tous les vôtres.

P. N.

10. — *De la même au même.*

(*Ibid.*, n° 44.)

Paris, 21 mars 1791.

... Je vous admire, mon cher Désilles, avec votre persuasion de contre-révolution ; je n'y vois aucune apparence, et les gens les plus immiscés dans les affaires n'y croient pas. On dit toujours que l'Assemblée est très embarrassée. En attendant, ils vont leur train et nous enfoncent de plus en plus. A juger raisonnablement, on imagineroit qu'ils vont l'être beaucoup dans ce moment. La bulle du Pape est arrivée hier matin[1]. Elle contient 53 pages et finit, à ce que Tuault[2] m'a assuré, par excommunier évêques et curés intrus. Mais vous ne vous embarrassez guère de ce que le grand Mogol fait chez lui. Hé bien ! ces messieurs font de même du Pape. M. Gobel de Lydda est allé à Sens pour recevoir l'institution. On assure que le cardinal[3], après la réception d'un bref à lui adressé, n'a pas voulu la lui donner. Mais c'est des on-dit, et en tous cas il la recevra de nos souverains.

Les papiers publics vous auront instruit de ce qui s'est passé à Rouen. Toujours des scènes d'horreurs !...

Croyez à tous mes sentimens.

PORTER DE NERMONT.

1. Ou plutôt le bref *Quod aliquantum*, daté du 10 mars 1791. (Delarc, *op. cit.*, t. I, p. 455 et suiv.)

2. Joseph Tuault de la Bouverie (1744-1822), député du Tiers de la sénéchaussée de Ploërmel.

3. Etienne-Charles de Loménie de Brienne (1727-1794), cardinal-archevêque de Sens.

Digitized by Google

11. — *De la même au même.*

(*Ibid.*, n° 30.)

Paris, ce 28 mars 1791.

... J'ai la tête si prise de ce qui s'est passé aujourd'hui, mon cher Désilles, que vous vous en apercevrez à mes ratures. M. Gobel, évêque de Lydda, a pris possession aujourd'hui de l'évêché de Paris[1]. On a donné ordre de sonner dans toutes les paroisses et les couvens ; on a battu du tambour, tiré le canon. Tout cela s'est fait tandis que j'étois à la messe, et je vous avoue que cela m'a fait une impression dont je ne suis pas encore revenue. Quoique ma lettre soit datée du 28, c'est pour son départ, car je vous écris le dimanche. Nous nous attendons à voir les nouveaux curés installés cette semaine. Il y en a qui disent qu'on fermera les églises où les prêtres ne seront pas jureurs. Dieu seul sait ce que tout cela deviendra, mais rien ne les arrête...

Ne doutez jamais...

12. — *De la même au même.*

(*Ibid.*, n° 52.)

Paris, 9 avril 1791.

Je ne doute point, mon cher Désilles, que la mort de madame votre mère n'ait renouvelé vos douleurs. La plaie que vous porterez toute votre vie aura souvent des hémorragies. Mais pour madame votre mère, elle a vécu et étoit pour ainsi dire morte depuis longtemps. Je souhaite que vous trouviez une bonne succession ; voilà ce que je regarde d'essentiel dans ce moment, où toutes les fortunes sont si fort en l'air...

J'espère qu'en respect pour la mémoire de votre fils, on ne era rien à votre habitation. Quelqu'un me disoit l'autre jour que vous eussiez dû mettre sur votre porte : *Ici est la demeure du père de Désilles*, et que cela la feroit respecter.

Vous parlez d'émigration ; je n'en suis point étonnée. Mais si vous étiez témoin des horreurs qui se passent ici relative-

1. Ainsi qu'on le verra, Mme de Nermont écrivit sa lettre le 27 mars, et c'est le 27 mars 1791 que Gobel fut installé (Delarc, *op. cit.*, t. I, p. 434).

Digitized by Google

ment à nos prêtres, vous ne pourriez vous empêcher d'en être dans la douleur. Nous sommes au moment de ne pouvoir plus avoir la messe. M. l'archevêque Juigné interdit toutes communications avec les jureurs et les intrus, sous peine des censures de l'Eglise conformes aux 33 canons, de manière que l'on ne peut plus aller dans aucune paroisse de Paris, que nous n'avons que les couvens. On assure que Gobel, évêque de Lydda, intrus au siège de Paris, va faire fermer les couvens, interdire les prêtres non-jureurs, ce qui nous mettra dans la nécessité de nous passer de messe. Tous les jours, des avanies : jeudi au Saint-Sacrement, pour un sermon ; hier matin, les enfans de l'école de Charité ont voulu battre les Frères, parce qu'ils ne veulent pas mener les enfans à la messe à la paroisse ; et vous sentez que cela vient des parens. Le peuple, point du tout instruit, n'a pas plus de religion que des chiens, et vous parle de la religion et des prêtres non-jureurs comme s'il étoit compétent à les juger.

L'Assemblée vient de mettre le comble au déshonneur de la France par les honneurs et les éloges faits à la mort de Mirabeau, monstre le plus complet qu'aucune femme ait jamais porté, mauvais fils, mauvais mari, lâche en amour, sans principes, comme sans honneur. Sa figure annonçoit son âme, car il avoit l'air d'un monstre. Mais il avoit des connoissances, de l'esprit, savoit le conduire, et ne perdoit jamais son but quoiqu'échauffé dans la dispute. C'est la différence, du côté de l'esprit, qu'il y avoit entre l'abbé Maury et lui ; ce dernier est sujet à s'emporter et, quoique vraiment plus éloquent, il est moins fait pour subjuguer.

On vient de me dire qu'on a affiché une ordonnance de police qui ordonne aux couvens de filles de fermer leurs églises. Je viens de l'envoyer chercher. Je vous dirai ce qu'il en est ; mais jusqu'à présent mes voisines du Saint-Sacrement[1] n'en ont encore rien fait...

Il a été fait une motion pour qu'on apportât le corps de votre pauvre fils à Sainte-Geneviève, pour le mettre à côté de Mirabeau[2]. Heureusement, elle a tombé. Si elle eût pris, sans attendre votre aveu, je m'y serois en votre nom formellement opposée. Un corps, qui a logé une âme comme celle de votre fils, ne doit jamais être mis à côté de Mirabeau.

Croyez...

1. Les Bénédictines du Saint-Sacrement de la rue Cassette.

2. Cette motion fut faite dans la séance du 4 avril 179 . *Arch. parl.*, t. XXIV, p. 543).

Digitized by Google

13. — *De la même au même.*

(*Ibid.*, n° 51.)

Paris, 20 avril 1791.

... Je voudrois comme vous la paix, mon cher Désilles, mais que nous en sommes loin ! Vous parlez de contre-révolution, vous l'attendez, et elle n'arrive pas. Cependant, tout être pensant la doit désirer. Nous sommes dans ce moment ici dans une crise qu'aucun esprit humain n'eût pu prévoir. Imaginez-vous que toutes nos églises sont fermées, excepté les paroisses où il y a des intrus, que dimanche dernier la moitié des fidèles attachés aux anciens principes ont été sans messe. Beaucoup de couvens de religieuses n'en ont point eue. Vous n'avez pas d'idée de la barbarie avec laquelle on les a traitées. Le scellé est sur leur église, sur leur sacristie. Les couvens d'hommes, tout de même, ce qui me gênera beaucoup pour mes Carmes qui m'étoient si commodes. Il faut céder à la force. J'eus cependant la messe dimanche, mais ce fut par subtil moyen. J'entrai incognito dans un couvent. Et tous mes gens s'en passèrent.

Lundi le Roy vouloit aller à Saint-Cloud, dit-on, pour faire ses Pâques. Le peuple s'y est opposé et exige qu'il aille à sa paroisse, où il y a un intrus, pour les faire[1]. Enfin, mon cher, nous sommes pis ici qu'en Angleterre. On a permis par la délibération du département aux catholiques romains d'acheter des églises fermées, pour y faire célébrer les mystères par des prêtres réfractaires à la loi, et d'en mettre l'inscription sur la porte d'entrée. M. de Pancemont, véritable curé de Saint-Sulpice, avoit louée celle des Théatins, avec promesse d'en faire l'acquisition. La municipalité s'y étoit prêtée, et dans la nuit de samedi à dimanche, le peuple et les brigans se sont attroupés, ont arraché les pierres sacrées des autels, ont tout dévasté, ont mis un écriteau à la porte avec des verges, annonçant qu'ils fouetteroient ceux qui voudroient entrer. Cela a fait une émeute. M. Bailly est venu pour y mettre l'ordre ; ils n'en ont tenu compte, et le cher homme avoit peur jusqu'à ce qu'il soit venu des troupes qui ont dissipé l'attroupement. Mais cela

1. Voir plus haut p. 182. — Jean Corpet, vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, fut nommé curé de cette paroisse le 30 janvier 1791.

Digitized by Google

a recommencé le soir[1]. Enfin, nous en sommes à prendre le parti d'avoir la messe chez nous, et je compte la faire dire dans la petite chambre attenant celle où vous couchiez. Vous sentez que nous ne sommes pas embarrassés de trouver des prêtres pour nous dire la messe. Mais cela durera ce que cela pourra, car on assure qu'on bannira du royaume tous les prêtres qui n'ont pas fait le serment.

Adieu, je vous embrasse...

20 *avril.* — Je rouvre ma lettre pour vous dire que le Roy fut hier à l'Assemblée, qu'il a sanctionné la loi civile du Clergé, assuré de sa protection la loi civile du Clergé, et demandé la permission d'aller à Saint-Cloud[2]. Je ne sais si on la lui donnera. Nous sommes au plus mal : plus de subordination. On assure la démission de M. de La Fayette et de M. Bailly. Dieu veuille avoir pitié de nous!

14. — *De la même au même.*

(*Ibid.*, n° 27.)

Paris, 16 mai 1791.

... En honneur, mon cher Désilles, je serois pendue plus tôt que de pouvoir former un jugement sûr sur ce que les fonds sur la Nation deviendront. L'argent perd ici 8 et 10 p. 100. On a décrété des petits assignats de 5 livres. Bien des gens prétendent qu'ils n'entreront pas dans le commerce, et que nos législateurs seront au diable avant qu'ils soient faits. On parle d'armées ; mais on nous en berce depuis si longtemps que je suis toujours incrédule. Cependant, le peuple commence à se lasser, et samedi il y avoit des motions au Palais-Royal pour mettre La Fayette et Lameth à la lanterne. Mais quelques écus les ramènent. Cependant, M. l'abbé Maury a fait un discours sur les gens de couleur, qui a été très applaudi par le côté gauche. On en a même demandé l'impression ; c'est la première fois que cela lui est arrivé[3].

Comme nous sommes dans le temps des choses extraordi-

1. Voir plus haut, p. 181.

2. Le Roi vint à l'Assemblée le 19 avril. Voir son discours dans les *Archives parlementaires*, t. XXV, p. 200 et suivantes.

3. L'abbé Maury prononça son discours dans la séance du 13 mai 1791 (*Arch. parl.*, t. XXVI, p. 51-58.)

Digitized by Google

naires, je vous dirai qu'il m'en est arrivée une d'un genre bien étrange, et qui m'a fait payer les honneurs que j'ai partagés pour votre pauvre fils. Sachez donc qu'on a fait un service à Saint-Eustache pour le monstre Mirabeau, mort comme un athée qu'il étoit. Palloy, qui étoit à la tête, m'a fait envoyer une lettre de la Commune pour m'y inviter et des billets au nom des apôtres de la liberté pour donner à mes amis[1]. Vous sentez que je n'ai pas bougé. Mais samedi, à 10 heures, M. Palloy arrive chez moi, me demandant pour toutes grâces de vouloir bien aller à la nouvelle Sainte-Geneviève à un service pour ce monstre[2]. Je recule. Je vois que j'ai affaire à un fou. Sa fille l'accompagnoit. On me presse. Tentée de l'envoyer promener jusqu'au troisième enfer, je réfléchis qu'il faut y aller, ou partir pour le pays étranger, laisser ma maison au pillage. C'étoit tous nos effets à perdre, car ce beau service étoit célébré par tous les tailleurs de pierre, maçons et ouvriers. Plus morte que vive, je prends mon parti et j'ai été dans une église non consacrée, où il s'est trouvé des ministres qui ont célébré les saints mystères. En vérité, cela fait frémir d'horreur. J'ai dit à la fille de Palloy que c'étoit par reconnaissance pour son père que j'avois fait cette démarche, étant absolument non-conformiste. Ce n'étoit pas une assemblée, c'étoit une cohue. Palloy m'a dit qu'ils espéroient bien avoir Désilles avec les grands hommes qui seront mis dans le temple. Je lui ai conseillé de ne pas faire de démarches pour cela, parce que les habitans de Nancy, ni la famille n'y consentiroient.

Mille choses...

P. N.

15. — *De la même au même.*

(*Ibid.*, n° 55.)

Paris, 6 juillet 1791.

... J'espère, mon cher Désilles, que la santé de votre femme[3] va mieux ; du moins je le désire de tout mon cœur. La mienne est

1. Le service, célébré pour la pose de l'épitaphe de Mirabeau à Saint-Eustache, eut lieu le 22 mai. La minute de la lettre d'invitation adressée par Palloy à Mme de Nermont est à la Bibliothèque nationale, Nouv. acq., vol. 312, fol. 28).

2. Le service commandé en l'honneur de Mirabeau par les ouvriers de la nouvelle église Sainte-Geneviève eut lieu le 14 mai 1791 (S. Lacroix, *Actes de la Commune de Paris*, 2e série, t. IV, p. 230-231).

3. Mme Désilles était née, comme je l'ai dit, Picot de Limoëlan.

Digitized by Google

bonne, et je vous assure que le retour du Roy n'a pas altéré la tranquillité de Paris. M. de Bouillé a écrit à l'Assemblée ; beaucoup de menaces[1] ! Il paroît qu'il entrera des troupes en France. Mais la garde nationale de tout le royaume, quoique moins aguerrie, pourra beaucoup faire par le nombre infiniment supérieur aux troupes étrangères. Le même esprit règne dans tout le royaume. Je voyois hier un homme arrivant de Lille en Flandre, qui me dit qu'on travailloit à réparer les fortifications dans cette ville avec une si grande activité qu'on en faisoit plus en 24 heures qu'en d'autres temps en un mois. Les vieux militaires prétendent que les troupes réglées feront disparoître toute notre milice, car dans le vrai nous n'avons plus de troupes. On m'assura hier que le manifeste des puissances étrangères avoit dû paroître lundi à Bruxelles. Si cela est vrai, nous l'aurons bientôt. Et au milieu de tout cela, mon cher, je reste à Paris, malgré que mes parens établis dans le Brabant m'aient bien sollicitée d'aller chez eux. Je crois que s'il y a un lieu sûr en France, c'est Paris, lorsqu'on n'y est absolument rien comme je suis, ni ne se mêlant point des grandes affaires. Je suis très persuadée qu'on s'emparera des revenus des émigrans, et que, quelques choses qui arrivent, ils seront obligés de revenir, car il faut vivre, et les étrangers ne les nourriront sûrement pas.

Je ne sais, mon cher, ce que vous voulez dire avec vos sermens. On ne peut pas vous obliger à servir dans la garde nationale ayant 50 ans passés, mais bien vous obliger de payer pour monter la garde. Nous le faisons ici ; il en faut passer par là et prendre son parti.

Quant à ce que vous me dites de cette malheureuse famille, elle est prisonnière dans toute l'étendue du terme. Très peu de monde les voit, et toujours en présence de deux gardes, et huit en dehors de chaque porte. Partout ailleurs la garde est doublée. On ne fait plus rien au nom du Roy. On avoit commencé à procéder à l'élection d'un gouverneur pour Monseigneur le Dauphin, mais on y a sursis. Le côté droit a fait une déclaration, à laquelle beaucoup de membres du côté gauche ont signé ; elle consiste à déclarer qu'attendu l'arrestation du Roy[2] ils n'entendent participer en rien à toutes les délibérations de

1. François-Claude-Amour, marquis de Bouillé (1739-1800), lieutenant général des armées du Roi. Le mois précédent, il était encore commandant général de l'armée sur le Rhin, la Meurthe, la Moselle. Après l'échec de la fuite du Roi, il émigra. Voir sa lettre à l'Assemblée datée de Luxembourg, du 26 juin 1791, dans les *Archives parlementaires*, t. XXVII, p. 602 ; séance du 30 juin.

2. L'arrestation du Roi à Varennes.

Digitized by Google

l'Assemblée, et qu'ils n'y restent que pour contribuer à la sûreté des jours du Roy, à qui très sûrement on n'a pas d'envie de faire de mal. Du reste, il a manqué son coup, parce qu'il l'a bien voulu, à ce que tout le monde assure. Varennes, où il a été arrêté, n'est pas plus considérable que Saint-Coulomb[1]. Il y a eu deux personnes qui ont été massacrées, M. de Dampierre[2] et un prêtre réfractaire[3]. Les trois gardes du corps[4] sont en prison à l'Abbaye, avec quelques autres personnes qui ne sont pas connues. M. de La Fayette est chargé de la garde de la famille royale et en répond. Aussi les fait-il garder surabondamment. Ceux du service, qui ne sont pas rentrés avant 8 heures du soir, passent la nuit dehors. On m'a dit qu'on avoit fait murer toutes les petites portes, les cours, et les Tuileries restent fermées comme la maison d'un particulier. On fait bien, car la populace s'assembleroit sous les fenêtres. Depuis ma lettre écrite, j'ai vu le concierge de Trianon qui sortoit de chez la Reine ; il m'a dit qu'elle se portoit bien et soutenoit son sort avec héroïsme. Un député m'a dit qu'ils alloient voir plus de monde. Mais il faut des cartes ; M. de La Fayette n'a pas voulu les signer et par la même raison M. de Gouvion[5] le refuse. Il faudra pourtant qu'elles le soient.

16. — *De la même au même.*

(*Ibid.*, n° 28.)

Paris, dimanche au soir, 17 juillet 1791.

... Je comptois vous écrire longuement, mon cher Désilles, mais cela n'est pas possible. Dans ce moment, il y a une insur-

1. Saint-Coulomb (Ille-et-Vilaine).

2. Anne-Elzéar du Val, comte de Dampierre, seigneur de Hans, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis. Il avait épousé Aglaé-Rosalie de Ségur. Leur fils fut sous la Restauration lieutenant-colonel et aide-major des Gardes du duc d'Artois. M. de Dampierre, qui, près de Sainte-Menehould, avait voulu s'approcher de la voiture du Roi pour lui témoigner son respect, fut massacré avec des raffinements de cruauté inouïs (V. Fournel, *l'Evénement de Varennes*, 1890, in-8°, p. 228 et suiv., 336 et suiv.).

3. « Un pauvre curé de village, à quelques lieues de l'endroit où le crime de M. de Dampierre venait d'être commis, eut l'imprudence de s'approcher pour parler au Roi. Les cannibales qui entouraient la voiture se jettent sur lui : « Tigres, leur cria Barnave, avez-vous « cessé d'être Français ! Nation de braves, êtes-vous devenus un peuple d'assassins ! » Ces seules paroles sauvèrent d'une mort certaine le curé déjà terrassé » (*Mémoires de Mme Campan*, 1867, p. 296).

4. Ceux qui avaient accompagné la famille royale dans sa fuite : François-Florent, chevalier de Valory, Jean-Gaspard de Moustier, et Louis-Jean-Baptiste de Maledent.

5. J.-B. Gouvion (1747-1792), major général de la Garde nationale, plus tard député à la Législative.

Digitized by Google

rection de gens sans-culottes et autres, au Champ de Mars, qui ne veulent point de Roy. On a publié la loi martiale, déployé le drapeau rouge, ordonné aux honnêtes gens de se retirer chez eux, pour n'être pas confondus avec les rebelles. J'ai entendu tirer trois ou quatre coups de canon. Dans tout ce monde, il y a des femmes. On a couché en joue M. de La Fayette, on a crié qu'il étoit assassiné; mais on assure qu'il n'a point de mal. Il est 10 heures du soir, et on bat toujours la générale[1]. Toutes les maisons sont éclairées. Qu'est-ce que nous deviendrons? Dieu le sait, mais créature humaine ne peut le deviner.

1. Voici quelques détails sur cette journée du 17 juillet, en attendant ceux que d'autres lettres nous fourniront bientôt.

Le 15 juillet 1791, la nouvelle, que l'Assemblée allait voter un décret innocentant Louis XVI du « crime » de sa fuite, avait causé une grande émotion dans les clubs révolutionnaires. Ce jour-là, il fut décidé aux Jacobins qu'une pétition demandant à l'Assemblée l'abdication du Roi serait déposée au Champ de Mars, et que les citoyens seraient invités à aller la signer. Rédigée par Brissot, cette pétition fut portée au Champ de Mars le 16 juillet. Mais là-dessus on apprit que le décret qui « amnistiait » le Roi était voté (Décret du 15 juillet). Devant cette manifestation expresse de la volonté nationale, les Jacobins reculèrent et déclarèrent renoncer à toute protestation. Mais les Cordeliers refusèrent de les imiter dans ce respect de la loi. Le lendemain 17, ils ameutent la foule au Champ de Mars; une nouvelle pétition très violente est improvisée et signée par 6.000 personnes. Les pétitionnaires n'ayant pas voulu obéir à la sommation de se disperser, la Fayette fut obligé de faire tirer sur eux la Garde nationale, qui en tua ou en blessa une quarantaine. Dans cette journée sombra la popularité de la Fayette, et celle aussi de Bailly, maire de Paris (Aulard, *Danton*, dans la *Revue de la Révolution*, 1893, I, p. 316-318; — du même, article sur Bailly, dans la *Grande Encyclopédie*; — Etienne Charavay, *le Général La Fayette* (1757-1834), 1898, in-8°, p. 274-275).

Digitized by Google

XV

LETTRES DE M. DARCIER A LA COMTESSE DE LAURAGUAIS; DE M. DU BOIS-DES-COURS A M. DE LA MARTELIÈRE; DE M. DE PÉRIGNY AU MARQUIS DE ROMÉ; DE Mme WORLOCH A M. DES SAUZAIS; DU COMTE DE PEYSAC A SA MÈRE

(28 JUILLET 1789 — 30 SEPTEMBRE 1790)

Notice. — En province. — Une visite domiciliaire au château d'Arlay, en Franche-Comté. — Troubles dans le Maine. — Sacs de châteaux et de couvents en Dauphiné, à Cluny, en Alsace. — Une bande d'émeutiers au château de La Touche (Loire-Inférieure). — Les paysans de Peysac.

Les quelques lettres qui suivent donnent une idée, une idée atténuée, — car je n'ai pas voulu m'arrêter à des cas trop exceptionnels, — des troubles et de l'agitation qui se généralisaient dans les provinces au même moment où la situation s'aggravait décidément à Paris.

L'une de ces lettres est adressée par M. Darcier, intendant de son domaine d'Arlay, en Franche-Comté, à Élisabeth-Pauline de Gand d'Isenghien, comtesse de Mérode-Middelbourg, mariée, en 1755, à Louis-Léon-Félicité, duc de Brancas et de Lauraguais (1733-1824), et exécutée le 16 février 1794; — une autre est écrite par Jacques-Marie-Étienne du Bois-des-Cours, lieutenant-colonel, seigneur de Saint-Côme-du-Vair (Sarthe) à un de ses amis, Philippe-Louis de la Martelière, seigneur de Vaux-le-Vicomte, capitaine au régiment de la Fère; — la troisième a pour auteur M. Poulletier de Périgny, administrateur général des domaines, et pour destinataire le marquis Albert-Marie de Romé, maréchal de camp; — la quatrième est signée de Mme Worloch, femme d'un armateur de Nantes, résidant au château de la Touche, paroisse de Nozay (Loire-Inférieure), et porte l'adresse de René-Ange-Félix du Bois des Sauzais, avocat au parlement de Bretagne; — les deux dernières enfin sont de Charles-Antoine-Armand-Odet Dumas, comte de Peysac à sa mère Marie-Gabrielle de Chapt de Rastignac, comtesse de Peysac, exécutée en 1793.

1. — *De M. Darcier à Mme la comtesse de Lauraguais.*

(Archives nationales, W 320, doss. 485, 2e partie, n° 69.)

A Arlay, ce 28 juillet 1789.

Madame, c'est dans l'amertume de mon âme que je viens vous raconter le triste événement qui est arrivé hier à Arlay.

Digitized by Google

Votre château a peut-être couru des dangers ; mais tranquillisez-vous, j'ai tout arrêté, cela est fini aujourd'hui, il n'est plus question de rien.

Hier au matin, l'on vint me dire qu'il y avoit de la rumeur à Saint-Vincent[1], sur ce qu'on avoit vu de la lumière au château pendant la nuit, et qu'on paroissoit s'animer. Sur-le-champ, j'y vole (je viens d'être nommé colonel d'une légion levée à Arlay), je m'informe, je vois qu'il est temps que j'arrive. Je demande leur projet, je feins de croire que l'on ne veut que fouiller, je dis qu'ils ont raison, qu'il pourroit y avoir des seigneurs cachés du parti opposé au Tiers-État (c'étoit du moins l'avis de beaucoup) ; mais je les prie d'attendre, que je vais commander un piquet de 20 hommes pour faire la besogne. Mais je craignois de n'être pas le maître. Je mande à la hâte les officiers de la Légion et quelques membres du Conseil, je cours, devant que la populace ne me devance. Tout en entrant, je fais défiler mon piquet, les officiers et les gens du Conseil qui s'y trouvoient ; je fais fermer les barrières du château, je fais mettre quatre sentinelles à chacune pour empêcher la populace d'entrer ; mais il y en avoit déjà qui nous avoient devancés. J'envoie remonter les cordes des cloches et fermer le clocher de l'église Saint-Claude ; je fais arrêter mon monde ; j'envoie le major prévenir MM. Bourgeois et Mater de la demande du peuple et de n'en être point inquiets, que je répondois que l'on ne feroit aucun mal, que je les priois de me remettre les clefs. Je viens de dire que j'ai envoyé fermer le clocher de peur du tocsin ; toutes les communautés voisines seroient venues, et alors tout étoit perdu. On nous apporte donc les clefs ; nous entrons ; l'on visite tout, les lits, les armoires, la cave, les tonneaux, les écuries, les fenêtres. Je m'aperçois que la troupe qui me suit est trop grosse ; je la disperse tant que je peux, en plaçant des factionnaires partout et en en détachant quelques-uns pour aller fouiller la montagne ; j'y emploie les plus animés.

Enfin, Madame, cette perquisition si exacte alloit se finir, lorsqu'un propos au moins indiscret de M. Gason rallume tout. Quelques-uns lui avoient demandé sans doute où étoient les papiers et terriers. Il répond que ce n'est pas de leurs affaires, qu'il les veut emporter à trente lieues. Je commençois à engager les gens à se retirer. Quel bonheur ! Vos papiers n'y étoient plus ! Je le savois bien ; ils étoient peut-être en danger d'un

1. Saint-Vincent, commune d'Arlay, Jura.

Digitized by Google

premier mouvement. On leur dit qu'ils sont à Lons-le-Saunier. L'on demande à M. Gason en quelle maison ; l'on vole sur-le-champ du côté de Lons-le-Saunier. Je les arrête, je leur offre un détachement, et moi à la tête, pour aller s'en informer. Je monte à cheval, je presse mon monde de partir pour faire tout finir ; je ne veux point qu'ils aillent dîner, de peur que le vin ne les échauffe ; je leur offre à boire un coup en chemin ; ils acceptent. Je m'aperçois que l'on tient conseil sur M. Gaston, si on doit le mener à Lons-le-Saunier, ou le garder à Saint-Vincent en attendant les nouvelles. Je crains pour lui ; je propose de l'envoyer en prison avec quatre fusiliers à sa porte. Le parti est accepté. L'on juge à propos de renvoyer vos gardes. Ne pouvant m'opposer à rien, je demande au moins vingt-quatre heures pour eux. Cela est accordé, ainsi que pour le concierge des prisons à qui l'on vouloit en substituer un autre. Enfin je me dépêche de partir en priant nos chefs de légion de faire retirer le peuple tout doucement et de ne point quitter que les derniers. Craignant une seconde visite du peuple et voulant les apaiser, je leur propose s'ils seront contens en faisant porter les clefs du château au corps de garde. Cela paroît les satisfaire. En passant à Plainoiseau, on vient dire que la voiture de M. Monnier a servi à emporter les papiers de madame la Comtesse ; autre alarme ! J'entends derrière moi qu'il faut s'arrêter et fouiller ; les forces me manquent ; je leur représente que c'est contre le droit des gens, d'ailleurs qu'ils sont trop peu de monde si les gens de Plainoiseau[1] veulent s'y opposer. Heureusement, l'on avoit faim, l'on souhaitoit ardemment d'arriver à Lons-le-Saunier.

Nous arrivons dans cette ville. Heureusement pour moi, l'état-major, de qui nous relevons comme milice nationale, étoit assemblé à la maison de ville. Je les y conduis ; ils restent en bas pendant que je monte. J'instruis l'état-major de ma crise, je les prie de m'aider. Après avoir fait désarmer ma troupe, je la fais monter. Ces messieurs leur représentent que les troupes de la ville sont toutes à leur service en cas de péril, mais qu'il faut respecter les propriétés, qu'on ne peut point leur refuser communication des titres, qu'ils n'ont qu'à faire la moindre sommation, qu'ils se feroient forts de leur en faire montre. Cela a paru les contenter. Ces messieurs leur ont demandé la liberté de M. Gason ; sur leur honneur ils ont tout promis. Et nous repartons.

1. Plainoiseau, canton de Voiteur, Jura.

Digitized by Google

Arrivés à Arlay nous avons trouvé tout calme ; on a rendu le prisonnier ; l'on a rappelé les gardes. Je leur ai demandé si l'on vouloit renvoyer les clefs ; ils ont approuvé. Ils avoient décidé de vous envoyer un courrier, pour savoir de vous et par écrit si vous étiez partisanne du Tiers, malgré que je leur avois assuré qu'oui, que j'avois vu votre procuration entre les mains de M. de Montrichard. Je leur ai demandé s'ils étoient encore dans ce projet ; ils n'ont plus rien dit ; ils étoient honteux.

Cette scène d'horreur, Madame, ne me sortira jamais de l'idée. Mais le croiriez-vous : malgré l'activité que j'avois l'air de mettre à leur perquisition, il y avoit des momens où je ne les contentois pas. Je les louois continuellement sur ce que l'on ne cassoit, ni n'insultoit ; les malheureux continuellement me menaçoient que j'étois du parti de la noblesse et que l'on me feroit bien expliquer.

Ce matin, j'ai fait rassembler les principaux pour savoir où en étoit leur façon de penser. Mais tout étoit calme. Ils étoient satisfaits de ce qu'ils n'avoient pas trouvé de seigneurs renfermés. Il paroît même que c'étoit là leur unique but. En même temps, je leur ai annoncé que c'étoit fort inutile de consigner dans les registres les démarches de la veille, que cela ne seroit pardonnable qu'autant que l'on reconnoîtroit que c'étoit l'effet d'un premier mouvement. Je me suis plains à eux de deux sujets qui m'avoient donné de l'inquiétude pendant la perquisition, que je ne les nommois point, mais qu'ils étoient connus, et que je priois leurs concitoyens de leur accorder le mépris qu'ils méritoient. Ensuite, je leur annonçai que par la suite ils me passeroient plutôt sur le corps que de laisser commettre aucun désordre. Nous étions prêts à nous quitter ; mais l'un d'eux a proposé de vous écrire, pour vous faire expliquer sur le procès de la mesure et cela sur-le-champ. Je leur ai dit qu'il y avoit un tribunal, que cela ne me regardoit pas. Je ferai l'impossible pour empêcher cette lettre. Je la regarde de la plus grande conséquence.

Madame, le peuple est le maître. Il est trop éclairé. Il connoît qu'il est le plus fort. Un événement arrivé à Lons-le-Saunier la veille contre M. de Geringey fait trembler. Vous ne tarderez pas à le savoir. L'on ne parle dans les campagnes que de brûler les châteaux. Il s'apprête à refuser la dîme et les droits seigneuriaux. Je sens trop les satisfactions que les habitans vous doivent. Mais, dans ce moment, on ne peut rien leur dire. On leur cite à tout instant nombre de châteaux dévastés, pillés et brûlés. Cela les anime de plus en plus.

Digitized by Google

Madame, je vous ai tout dit. J'aurois cru manquer à mon devoir de vous cacher le moindre détail. Mais il est intéressant pour moi que l'on ne sache pas ici que je vous ai écrit ; ma maison en seroit responsable. Si vous avez la bonté de me répondre, pour me notifier quelques ordres, je vous prie de les adresser sous enveloppe à M. de Rochelle chez qui j'irai les lire...

Je vous prie de ne point encore venir. La crise d'Arlay est probablement passée ; mais dans le voisinage elle commence, et les grands seigneurs sont l'objet de leur animosité. Il n'y a que quinze jours que j'avois dit à M. Bourgeois que vous ne pouviez être mieux qu'au milieu de vos sujets, que vous y seriez plus tranquille qu'à Paris !...

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect...

DARCIER.

2. — *De M. du Bois-des-Cours à M. de la Martelière, à l'Hermitière*[1].

(Publiée dans *La Province du Maine*, t. II, 1894, p. 165-167.)

A Saint-Côme[2], le 10 août 1789.

Je t'écris, mon cher ami, à tout hasard à l'Hermitière, pour te prier, si ma lettre t'y rencontre, de m'envoyer celle de M. Legrand. Je serois fort aise de l'avoir, attendu que je me propose d'aller à Paris à la fin du mois et que, par la lettre de cet homme, je verrai à peu près la manière dont je dois me conduire avec lui. La fin de mon congé et mes affaires m'appellent également à Paris. Dans les derniers troubles qui ont agité la France, j'ai été, ainsi que beaucoup d'autres, englobé dans la proscription. Voici ce qui m'est arrivé.

Je partis d'ici la veille de l'Assemblée, pour me rendre au Mans, étant fort éloigné de soupçonner la fermentation qui régnoit dans les esprits et surtout la malheureuse catastrophe qui étoit arrivée la veille, à Savigné, à MM. de Montesson et de Vassé[3].

1. L'Hermitière (commune et canton du Theil, Orne).

2. Saint-Côme-du-Vair (Sarthe).

3. MM. de Montesson et de Vassé, partis de Paris pour se rendre à l'Assemblée de la noblesse, convoquée au Mans le 20 juillet 1789, avaient été arrêtés le 18 par la populace de Savigné-l'Evêque furieuse du refus qu'ils avaient fait jusque-là de se réunir à l'Assemblée nationale. Leur voiture avait été précipitée dans la rivière et ils n'avaient pu fuir qu'à grand'peine.

Digitized by Google

Je passai Bonnétable sans événemens. A Savigné, on nous demanda si nous étions du Tiers-Etat. La femme de chambre de ma femme répondit légèrement que nous n'en étions pas. Sur-le-champ, nous fûmes entourés de peuple, et lorsque nous descendîmes à l'auberge où étoit arrivée dans la nuit la catastrophe de M. de Montesson, nous eûmes plus de quatre cents personnes autour de nous. Nous montâmes dans l'auberge, et, pendant trois quarts d'heure que nous y restâmes, nous entendîmes contre nous les propos les plus séditieux et, entre autres, qu'il falloit en faire autant à notre voiture qu'à celle de ces messieurs. On montoit dessus, on la traînoit, et enfin nous ne dûmes son salut qu'à quelqu'un qui me nomma et qui parla de moi avantageusement.

Nous partîmes enfin et nous arrivâmes au Mans que nous trouvâmes dans la plus grande fermentation. Le peuple s'étoit ameuté contre le lieutenant de maréchaussée qu'il vouloit tuer, et pour lors faisoit sortir les prisonniers. Je trouvai tout le monde qui alloit se faire inscrire pour former une milice citoyenne. Je fus me faire inscrire à l'Hôtel de ville, avant d'entrer chez mon père. Le lendemain, je fus à l'Assemblée de la noblesse, où je donnai le projet des nouveaux pouvoirs à donner à nos députés, qui fut unanimement adopté. Je t'en envoie un exemplaire. Le peuple se contenta, ce jour-là, de menace contre nous, et nous fûmes assez tranquilles dans notre Assemblée.

Quelques jours après, mon tour vint de monter la garde comme fusilier, et je la montai. A la descente de ma garde, en entrant à l'Hôtel de ville, je trouvai ces messieurs occupés de l'avis qu'on leur avoit fait passer que 6.000 bandits ravageoient La Ferté. M. de Clermont, inspecteur[1], me chargea de mettre les fusils de la milice en état, de faire les approvisionnemens de poudre et de balles, et de tirer parti des boîtes de la ville, au nombre de treize. J'exécutai ces différens ordres de mon mieux et passai cette seconde nuit. Le lendemain, je représentai à l'Hôtel de ville que j'avois chez moi des canons et mortiers dont les bandits pourroient s'emparer et qui tourneroient contre nous. On convint de les envoyer chercher. Ils arrivèrent dans une charretée de foin. Mes paysans, qui les avoient pris le jour de l'alerte, trouvèrent très mauvais de ce que je les leur ôtois. Ils furent arrêtés à Bonnétable et à Savigné, et rendus avec beaucoup de peine. Le peuple au Mans les

1. Charles-Georges, comte de Clermont-Gallerande, inspecteur des dragons.

Digitized by Google

vit arriver avec beaucoup de peine, disant que c'étoit contre eux que l'on vouloit s'en servir, de sorte que cet acte de prudence me valut l'indignation de mon canton et la haine du peuple du Mans.

Je m'occupai tout de suite à former une compagnie d'artillerie, à laquelle la ville donna sa sanction. Elle est composée pour la plupart de vieux soldats de marine.

Mes paysans ont voulu mettre le feu chez moi, et je ne l'ai évité qu'en leur faisant savoir que j'avois formé une compagnie d'artillerie pour aller au secours des bourgs et des villes de la province qui seroient attaqués par les bandits ; et le peuple du Mans ne s'est apaisé qu'à force de soins et de précautions.

Lorsque j'ai vu le mauvais effet que faisoit dans le canton l'enlèvement de mes canons, et les avis multipliés qu'on vouloit mettre le feu chez moi, j'ai voulu y venir. Mais vu la fermentation qui régnoit au Mans pour le blé et les impôts et qui faisoit craindre à chaque instant une révolte, les chefs n'ont pas voulu me laisser partir, et il m'a été impossible d'effectuer ce projet que d'hier. J'ai trouvé mes paysans revenus un peu, et je me propose de rester ici jusqu'à samedi, pour au moins leur faire voir que je ne crains pas les menaces. Sans cette circonstance qui nécessite que je reste ici, j'aurois eu le plaisir de t'aller voir. Je ne puis pas rester plus longtemps que samedi, M. de Clermont et M. de Valence, colonel de Chartres et commandant de la milice citoyenne[1], m'ayant fait donner ma parole de me trouver dimanche au Mans. Je fus encore obligé de passer la troisième nuit dans le Conseil pour aviser aux moyens d'empêcher les assassins de MM. Cureau et de Montesson d'apporter leur tête au marché[2]. Comme commandant d'artillerie, je suis de tous les conseils et comités, et je jouis dans la ville de l'honnêteté de ma conduite. Dans ce brouhaha, je ne sais comment je m'arrangerai avec Gaudecheau. Dieu seul en est instruit.

Adieu, mon cher La Martelière. je suis et je serai pour la vie, ton ami et camarade.

Du Bois-des-Cours.

1. Cyrus-Marie-Alexandre de Timbrune, comte de Valence (1757-1822), colonel du régiment de Chartres-dragons.

2. MM. Cureau et de Montesson furent assassinés à Ballon le 23 juillet 1789.

Digitized by Google

3. — *De M. Poulletier de Périgny au marquis de Romé.*

(Archives nationales, W 296, doss. 249, n° 43.)

Paris, 13 août 1789.

Monsieur,..... le feu s'approche furieusement du canton de M. de Salaberry, et par l'Anjou et par le Maine. M. le comte de Laurencin[1] nous a lu hier les détails des horreurs arrivées à madame sa sœur dans deux châteaux et à madame la comtesse de Vallin[2] dans deux autres, tous quatre situés en Dauphiné : les archives brûlées, les châteaux pillés ; les toitures de ceux qui n'ont pas été brûlés ont été enlevées. On ne leur a pas même laissé de quoi serrer et fermer leur récolte. La sœur de M. de Laurencin finit sa lettre par dire qu'elle est au désespoir que la première balle qui est entrée dans sa chambre ne l'ait pas tuée ; elle a été poursuivie dans les deux châteaux et ensuite dans la maison d'une amie, ayant à côté d'elle une fille à marier et belle comme le jour. Elles ont été, avec son mari, poursuivies 35 heures de suite.

Les moines de Cluny ont été plus adroits et plus heureux. Ils se sont si bien attachés par leurs bienfaits les habitans de cette petite ville et par la remise de leurs droits et redevances, que, sous la conduite d'un moine, ils ont détruit toute la troupe des brigands.

Les habitans de Cluny se sont cachés bien armés dans l'abbaye et dans le revêtage de leur maison, où ils avoient monté beaucoup de pierres ; ils avoient masqué deux canons que les moines avoient mis dans une remise en face de la rue d'entrée de la ville. Les brigands par deux entrées ont cru surprendre l'abbaye et les habitans. Ceux-ci, à la dernière, les ont laissé tous entrer et, à un signal donné, ont fermé et barricadé par le dehors les portes de la ville ; alors, au même moment, ils ont démasqué les deux canons chargés à mitraille et tiré tous à la fois de leurs fenêtres ou lancé des pierres. Il ne leur a pas échappé un brigand. Ils ont tous été tués ou emmenés prisonniers aux prisons royales.

On les a trouvé chargés d'imprimés : « De par le Roy ». Cet écrit

1. Probablement, François-Aimé, comte de Laurencin, qui avait épousé Louise-Nicole-Henriette de Virieu.

2. Peut-être Claude-Ursule-Henriette de Vienne, femme de M. Laurent de Vallin, comte de Saint-Didier-de-Vallin.

Digitized by Google

enjoignoit de brûler les abbayes et châteaux, parce que les seigneurs et les abbés étoient des accapareurs de blé, qui empoisonnoient les puits, et qu'ils avoient le projet de réduire à la dernière misère les peuples et sujets du Roy.

En Alsace, les habitans détruisent les superbes forêts de Bitche et d'Haguenau, détruisent les beaux établissemens de verrerie de Baccarat, et les superbes forges qui appartiennent au Roy. On travaille actuellement la forêt de Saint-Germain, en abattant les plus beaux arbres. Tout est partout au pillage, et pendant ce temps on vient d'ôter les dîmes au seigneur, même sans dédommagement, tous les droits, toutes les dîmes ecclésiastiques, presque tous les droits seigneuriaux, toutes les justices quelconques, etc... On ne sait plus et on ne saura bientôt plus dans quel coin de France vivre, ni qui conservera des richesses.

Le Roy est dans l'accablement et répond aux plaintes qu'on lui fait qu'il n'y peut rien.

Agréez les sentimens...

PÉRIGNY.

4. — *De Mme Worloch à M. des Sauzais.*

(*Additions et corrections à la généalogie de la maison de Cornulier*, Orléans, 1886, in-8°, p. 26-27, note.)

Château de la Touche, 18 février 1790.

Qu'on est malheureux, Monsieur, d'habiter des châteaux en ce moment-ci ! Nous l'avons bien éprouvé lundi soir.

Une troupe de plusieurs centaines de coquins s'étoit répandue dans la ville de Nozay. Sur les 3 heures de l'après-midi, elle envahit la demeure du procureur fiscal, brûla tous ses papiers et défonça ses barriques de vin ; elle mit également à sac une autre maison. Tous ces excès se passoient un jour de foire, au milieu d'un grand concours de peuple, sans que personne ait songé à porter secours aux victimes.

Nous devions avoir notre tour, et un sort pire, car on nous avoit réservés pour la nuit. A 5 heures et demie, ces forcenés se présentèrent à la Touche, criant : « Vive le Roy et le Tiers ! Nous sommes tous égaux. Donnez-nous les papiers, ou nous mettons le feu ! Du pain, du fricot, et du vin rouge ! » Et tout cela étoit accompagné de nombreuses décharges de coups de fusil.

Digitized by Google

Dans l'espoir de les calmer, nous leur fîmes le meilleur accueil qu'il nous fut possible. Mais leur rage et leur fureur étoient telles que j'étois demi-morte de frayeur tant pour moi que pour mon mari dont je voyois la vie exposée par les efforts qu'il faisoit pour les dissuader d'incendier le château.

On leur servit tout ce qu'ils demandoient, vin et viande, jusqu'à ce qu'il n'y en eût plus. Mais ils avoient beau boire et manger, cela ne leur faisoit pas perdre l'idée du feu. A tout moment, ils tiroient des coups de fusil, disant : « Mettons le feu aux armoires ! S'il y a des papiers dedans, ils brûleront ! »

Je n'en finirois pas, si je vous répétois toutes les insultes que j'ai souffertes sans rien dire. Ils vouloient me prendre ma montre, et j'allois la leur abandonner, quand quelques-uns d'entre eux les arrêtèrent.

Ce tumulte dura jusqu'à 2 heures après minuit. Ils étoient ivres et dirent : « Finissons-en et mettons le feu ! » Mais d'autres s'y opposèrent, en alléguant qu'il valoit mieux passer la nuit au château pour s'y reposer et remettre l'exécution au lendemain. Sur quoi, une partie alla se coucher à la paille, et l'autre resta chez nous, où nous mourions de peur ; mais la fatigue et le vin les endormirent bientôt.

Enfin, sur les 4 heures du matin, arrivèrent les cavaliers de la maréchaussée, qui, les trouvant endormis, leur ôtèrent leurs armes et les dispersèrent sans trop de difficulté. Il n'y eut que trois ou quatre blessés parmi ceux qui firent résistance.

Et notez, Monsieur, que les vociférations et décharges de fusils retentissoient dans tous les environs, sans qu'aucun fermier, ni voisin nous soit venu en aide...

Je suis...

5. — *Du comte de Peysac à la comtesse de Peysac, sa mère.*

(Archives nationales, W 320, doss. 482, n° 40.)

Bonneval[1], 27 février 1790.

J'ai reçu, ma chère maman, votre lettre en date du 19 du courant. Cette lettre est faite pour m'affliger et me mettre le déses-

1. Probablement le château de Bonneval, près Coussac-Bonneval (Haute-Vienne).

Digitized by Google

poir dans l'âme. Je sais que, depuis le commencement de la révolution, vous n'avez point touché votre pension ; j'en suis pénétré de douleur, mais je n'ai pu parer aux événemens qui sont arrivés et notamment à ceux qui me sont personnels. D'abord, l'on ne paie rien en Limousin. Les tenanciers ne veulent payer aucuns droits ; les fermiers ne veulent point payer, parce qu'ils ne jouissent point. Mr le curé de Peysac a empêché que ma banalité me fût servie. Je perds beaucoup sur cet article. Quoique le meunier ait des chevaux, qu'il aille chercher la mouture, personne ne veut la lui donner. Mr le curé a nommé un trésorier pour percevoir tous mes autres droits, comme vigueries, etc..., dit à ses paroissiens qu'il falloit venir à main armée chez moi, pour me faire restituer ce que mes ancêtres avoient perçu. En effet, on y est venu, mais je n'y étois point. On a enlevé les cartes. Mr le curé leur a fait croire que j'avois miné l'église pour les faire sauter ; en conséquence, ils ont traîné le chevalier de Peysac à l'église, disant qu'ils vouloient qu'il sautât avec eux. Vous me mandez que j'avois des moyens de me faire aimer sans perdre mes droits ; je les emploie. Mais cela n'a point empêché les vexations. Je vois bien que vous n'êtes point au fait de tout ce que le peuple a fait en Limousin. Les seigneurs le plus aimé, tous ont été vexés, pillés, et cela continue tous les jours. Si vous y aviez été, vous auriez été aussi embarrassée que moi. J'ai pour moi l'approbation du Périgord et du Limousin, c'est-à-dire de tous les gens de bien, et j'en aurois un certificat. Si j'avois resté à Peysac. il y auroit beaucoup de sang répandu, comme à Allassac[1], Favart[2] chez Mr de Saint-Hilaire et chez Mr de Lasteyrie[3] ; en leur laissant la place, je l'ai épargné et je me suis évité le désagrément de donner quittance de tous mes droits, comme ils ont forcé beaucoup de seigneurs à le faire.

Voilà le tableau en raccourci de ce qui se passe en Limousin. Vous me reprochez de n'avoir point fait donner les trois setiers de blé aux pauvres. Ce reproche est mal fondé. Le blé a été distribué ; c'est une calomnie du curé. Tous les jours on distribue du pain aux pauvres. Je ne reçois rien de personne et il m'a fallu payer les impositions qui sont très considérables,

1. Allassac, canton de Donzenac, Corrèze.

2. Favart, canton de Tulle, Corrèze.

3. C'est le 24 janvier 1790 que les châteaux de La Motte-Allassac, et de Favart appartenant l'un à la famille Dubois de Saint-Hilaire, l'autre relevant des Lasteyrie avaient été pillés par les paysans (J.-B. Poulbrière. *Dictionnaire des paroisses du diocèse de Tulle*, 1894, 2 vol., in-8°, t. I, p. 16, 501).

Digitized by Google

faire des réparations très considérables, vu que toutes les métairies étoient tombées, chacun ne s'occupant que d'attraper de l'argent. C'est au vu et au su de tout le monde. Vous pouvez faire des enquêtes sur ma conduite; j'ai la certitude qu'elles seront en ma faveur. Vous deviez bien croire que, pour votre pension, c'étoit faute de toute espèce de moyen qu'elle ne vous étoit point payée; et la peine la plus grande que j'éprouve, en voyant les pertes immenses que je vais éprouver dans ma fortune, c'est de voir que vous aurez bien de la peine à trouver dans les débris de quoi avoir une pension. Le moulin est une perte de 3.000 livres de rente, si la banalité n'est point rachetable, comme Mr le curé de Peysac l'a annoncé à ses paroissiens, ainsi que les droits de halle, de viguerie, ce qui est un objet de plus de 600 livres.

Je vous ai beaucoup d'obligation à ce que vous vous êtes intéressée à la présentation de ma femme [1], qui me tenoit fort à cœur. Mais je vous demande à quoi cela servira-t-il aujourd'hui qu'il n'y a plus de noblesse et que nous allons voir la destruction totale de la France, époque très alarmante pour tous les bons François.

Adieu, chère maman, plaignez votre fils, mais ne lui prêtez point des sentimens qu'il n'a point. Il n'a jamais eu pour vous que l'amitié la plus vraie, la plus tendre. Il vous présente ses hommages respectueux...

Cte DE PEYSAC.

P.-S. — On nous parle de ne laisser que deux cures dans chaque département. J'avoue qu'il seroit difficile d'aller de Peysac à Tulle pour entendre la messe, car on a mis Peysac [2] du district d'Uzerche, tandis que Peysac n'est qu'à deux lieues de Saint-Yrieix, deux lieues d'Excideuil, et il y a cinq grandes lieues de Peysac à Uzerche et des chemins affreux. On nous annonce le divorce, et pour lors, ces enragés ne diront plus qu'ils respectent la religion chrétienne, apostolique et romaine. Je vous avoue que c'est un chagrin mortel pour moi. J'espère que Dieu nous vengera.

1. Jeanne-Pétronille de Burmans, que le comte de Peysac avait épousée en 1784 (Archives nationales, T 793.)

2. Peysac, aujourd'hui Payzac (Dordogne, arr. de Nontron, canton de Lanouaille) fit d'abord partie du département de la Corrèze et du district d'Uzerche.

Digitized by Google

6. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, n° 39).

Limoges, 30 septembre 1790.

Vous avez su sûrement, ma chère maman, les vexations que j'ai éprouvées à Peysac. Je vais vous en faire un récit très court.

Le 6 du mois d'août, l'on est venu m'arrêter avec douze gardes nationales. J'étois dans la salle, avec ma femme et ma fille. L'on m'a mené sur la place du bourg, où, environné de deux cents paysans armés, l'on m'a fait subir un interrogatoire qui a duré quatre heures. Heureusement que je n'ai point perdu mon sang-froid. Sans cela, j'étois assassiné. On vouloit me faire renoncer à mes droits. Je n'ai jamais voulu, je me suis toujours tenu à dire que je m'en rapportois aux décrets de l'Assemblée nationale. Je ne puis vous en dire davantage. Le cœur me saigne de penser à tant d'infamies. Mme de Peysac vous dira le reste. Pour éviter ces brigands, je me suis retiré à Limoges, où Mr l'Intendant[1] a bien voulu me donner un asile. Mes affaires iront si elles peuvent ; mais j'ai cru qu'il ne falloit point me laisser tuer par ces mauvaises gens.

Personne ne paie, point d'ordre, point de justice, voilà ma situation au vrai. Jugez-moi d'après cela.

J'ai l'honneur...

Cte DE PEYSAC.

1. Marie-Pierre-Charles Meulan d'Ablois, intendant du Limousin de 1784 à 1790.

Digitized by Google

XVI

LETTRES DU MARQUIS DE MESMON A SA FEMME

(10 FÉVRIER — 29 AVRIL 1791)

Notice. — Une visite de cinq heures à la barrière de Paris. — Mécontentement général de la population parisienne. — Le passage de MESDAMES à Fontainebleau. — Nouveaux détails sur l'émeute du Luxembourg contre MONSIEUR. — Manifestation des poissardes aux Tuileries. — Emeute de Vincennes. — La journée des *Chevaliers du Poignard*. — Menaces d'invasion. — Maladie du Roi. — Mort de Mirabeau. — Affaires religieuses. — Prétendu manifeste des princes.

Les lettres que l'on va lire sont d'un homme dont la vie fut un long enchaînement de déceptions et de misères. Né en 1745, second fils de Hugues-Etienne, seigneur de Mesmon, marquis de Romance, écuyer ordinaire du Roi en ses grandes écuries, et de Marie-Anne Rousseau, marquise de Romance, Germain-Hyacinthe de Romance, marquis de Mesmon était, en 1780, lieutenant-colonel d'infanterie, et faisait fonction de lieutenant en second au régiment des Gardes françaises. Une de ces accusations, dont on dit que la mort vaut mieux, brisa sa carrière. Je laisse la parole à un contemporain.

« On ne parle, écrit le 11 septembre 1780, l'auteur de la *Correspondance secrète*, on ne parle que de l'aventure du chevalier de Romance, aujourd'hui marquis de Mesmon, lieutenant aux Gardes françaises, et d'un jeune garde du corps, âgé de dix-neuf ans. Voici comment chacun la raconte. *Le Marquis.* « J'étais de garde le soir ; il faisait chaud ; j'ôte mon pesant « uniforme, je mets une redingote et vais respirer sur la terrasse du châ- « teau. J'y rencontre un jeune homme avec une femme sous le bras. Je « le fixe ; le cavalier le trouve mauvais. Nous nous battons ; je reçois deux « blessures légères. Le lendemain, je me rappelle qu'il est défendu de se « battre étant de garde, sous peine de vingt ans et un jour de prison. Je « suis sûr que de bons amis instruiront le maréchal de mon aventure. J'ai « donné ma démission pour en prévenir les suites. » *Le Garde du corps.* « Je me promenois seul sur la terrasse. J'y trouve un homme en redingote. « Il m'accoste, m'offre de l'argent, des présents... Je le saisis au collet « en lui disant à qui il a affaire. Il me décline son nom et son état. Nous « quittons la terrasse ; nous nous battons et je donne à mon b... deux « grands coups d'épée. » — C'est à cette dernière version qu'on s'en rapporte. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'officier aux gardes avait dix-huit ans de service, était des premiers à avoir la croix et qu'il a été obligé de quitter son corps. » [1]

1. *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI*, etc. (1777-1792), publiée par M. de Lescure, Paris, 1866, t. I, p. 311-312.

Digitized by Google

Y eut-il là une vengeance ? Je le croirais volontiers au ton d'indignation emportée sur lequel le marquis parle, bien des années après, des épouvantables calomnies dont il a été victime, d'après aussi les mesures contradictoires qui suivirent cette terrible affaire. Le 29 août, une lettre de cachet ordonnait à Mesmon de quitter Versailles ; cette lettre, une autre la révoquait le 23 octobre, l'autorisant à séjourner où il voudrait ; une troisième enfin, du 4 novembre, l'exilait définitivement en son château de Mesmon, dans les Ardennes[1].

Quoi qu'il en soit, l'avenir de cet homme de trente-cinq ans semblait à tout jamais compromis. Et à ce chagrin s'en joignit un autre : une brouille à peu près complète avec sa famille, avec sa mère, son frère aîné Godefroy, marquis de Romance, aussi lieutenant aux Gardes françaises, et ses deux sœurs, dont l'une Marie-Élisabeth avait épousé Alexandre-François-Marie Le Filleul, comte de la Chapelle, lieutenant aide-major aux Gardes françaises, et l'autre Marie-Étiennette-Eulalie, Charles-Louis, comte Desnos, colonel du régiment du Mans.

Pourtant, Mesmon ne crut pas impossible de refaire sa vie. Pendant six ans, il se confina dans ses terres, y menant l'existence la plus sérieuse, la plus digne, la plus inattaquable. Occupé des soins de son domaine, des améliorations qu'il réclamait, soucieux aussi du bien-être de ses paysans, toujours prêt à les secourir dans leurs misères, il nous apparaît comme le type accompli de ces gentilshommes campagnards, que j'ai essayé ailleurs de réhabiliter. J'ai retrouvé dans ses papiers la liste écrite de sa main des plus malheureux de ses « manants ». On y peut voir avec quelle générosité il s'empressait à soulager leurs infortunes. Cependant il employait ses loisirs, à écrire l'*Introduction à l'histoire de la guerre du roy de Prusse contre l'Impératrice en* 1756, dont par une rigueur peu généreuse le Garde des sceaux interdisait la circulation dans le royaume.

Tant de travaux courageusement entrepris, tant de peines vaillamment supportées, finirent toutefois par avoir leur récompense. Il semble bien d'abord que la défense à lui faite de quitter Mesmon fut levée, car nous le trouvons à Paris en 1786 pour ses affaires. Ensuite, il parvint à fléchir sa mère qui, prenant enfin pitié de lui, s'occupa de le marier et s'intéressa très activement à son union avec Marie-Josèphe-Guillaine de Baynast, fille d'Alexandre-Honoré de Baynast, marquis de Septfontaines, ancien lieutenant de carabiniers, et de Louise-Jeanne, née comtesse de Trécesson, habitant au lieu de Séry[2] (1787). Le marquis de Mesmon pouvait espérer que ses infortunes touchaient à leur terme.

Mais il avait affaire à forte partie : à l'opinion publique, qui lui restait défavorable, à son frère et à ses deux beaux-frères qui ne désarmaient pas. Quoique fort riches les uns et les autres, ceux-ci avaient songé à faire déshériter Mesmon par sa mère, et le rapprochement qui s'était opéré les froissait à l'égal d'une injure. Ils mirent tout en œuvre pour amener une séparation entre la marquise douairière et son second fils, et en 1788-1789, le chagrin et les inquiétudes d'une brouille avec sa mère menacèrent de nouveau Mesmon.

La marquise de Romance, fort âgée alors, semble avoir eu un caractère facilement influençable, mystique, malheureux, et méfiant. « Ma chère

1. Ces renseignements et ceux qui suivent sont tirés des cartons T 51 et 929[1-4] des Archives nationales.

2. Séry, canton de Novion-Porcien, Ardennes.

Digitized by Google

maman, lui écrivait son fils en 1788, ... ce n'est ni Dieu, ni votre raison, comme vous dites, qui vous ont inspiré de prétendre... que je captive votre cœur et que je maîtrise votre volonté... Ce sont les subornations, les insinuations, les intrigues et les faussetés de ceux qui devoient en profiter. Votre foiblesse et votre exaltation d'imagination ont fait le reste, car vous savez que votre foiblesse cède à tout et qu'il n'y a pas alors moyen de vous ramener à un jugement froid et calculé. »

La lettre suivante, adressée à son fils par Mme de Romance un an après ces reproches respectueux, en confirment le bien fondé. Je cite cette lettre non seulement à cause de l'intérêt particulier qu'elle offre pour la biographie de Mesmon, mais à raison aussi de sa valeur documentaire sur l'esprit du temps.

« Monsieur de Givonne, mon cher fils, avec un amy me sont arrivés mardy pour dîner. Après presque un mois de séjour [à Paris], ils m'ont fait des détails affligeans de tout ce qui se passe à la Cour, à la Ville, et dans les provinces, dont Dieu doit être bien irrité. L'oubly de la religion cause tous nos malheurs et peut estre la ruine de ce royaume ; où les hommes sont sans frein, tous les diables dans le monde plus que jamais y font la loi, y communiquent leur orgueil qui les a perdus, rompent toute union, font la division partout.....

« Hier, mon cher fils, j'ay receu le récit que vous avez eu l'attention de m'écrire des évènemens du 6e [octobre], cinq lettres à la fois des 6e et 7e, qui m'ont saisie d'effroy, de crainte des suites, d'attendrissement pour notre trop bon Roy. Dieu dans sa miséricorde veuille le soutenir, l'éclairer, le guider, protéger son royaume !...

« M. Hamot m'a fait un récit de l'arrivée du Roy, conduit à la ville et aux Thuilleries avec acclamations de « Vive la Nation ! Bravo pour le Roy, la Reine boulangère ! », ayant du pain en abondance, en ayant manqué la veille. [Cela] fait penser une intrigue que Dieu seul connoît et fera, s'il lui plaît, apprendre. Luy seul peut remédier à tous nos maux. Réveillons notre foy, en ne mettant qu'en luy toutes nos espérances !

« Je lui rends grâce de m'avoir inspiré de venir icy. Je m'y porte bien dans ma retraite. Mes plaisirs sont le repos. J'ay celui du corps... Je suis plus tranquille seule qu'avec le monde actuel bien éloigné des mœurs et de la conduite de mes jeunes années et de tous les principes de mon éducation. J'ai peine à trouver des gens raisonnables qui me portent en bons exemples à bien employer le temps que Dieu a la bonté de me donner pour l'expiation de mes fautes... La vie n'est qu'un songe ; la pensée de l'éternité doit animer notre courage. Aimer Dieu, son prochain donne la vraye joie, la paix durable.

« Excusez, mon fils, l'effusion de mon cœur ! »

En dépit de ces touchantes objurgations, le marquis de Mesmon, faut-il le dire, n'était point entièrement disposé alors à partager l'instinctive répulsion qu'inspirait à sa mère le nouvel état de choses ! Au contraire, il se plaisait à espérer qu'un gouvernement « régénéré » lui rendrait enfin justice, et c'est pourquoi, à la fin de 1789, il se trouvait à Paris. Ce qu'il souhaitait, c'était obtenir la réhabilitation que lui avait refusée l'ancien régime qui s'écroulait, sa réintégration dans l'armée avec son grade et la croix de Saint-Louis. Il ne paraît pas qu'il ait alors rien obtenu, puisqu'en 1791 il revenait pour le même motif dans la capitale. Il y fut plus heureux. En effet, le Comité militaire, par décision du 22 mai, lui rendit l'activité et lui accorda la croix de Saint-Louis. Mais à ce moment, en dépit de ce qu'il a souffert, le royaliste qu'il est resté au fond se réveille

Digitized by Google

chez Mesmon. A peine vient-il d'obtenir satisfaction, que paraît le manifeste du Roi, lors de la fuite de Varennes. Aussitôt, — acte obscur et admirable ! — il renonce « au jugement du comité et n'en veut faire aucun usage, » pour ne point faillir à son loyalisme.

Il ne lui reste plus désormais que son foyer, un foyer réchauffé par le feu d'un amour tardif, mais très vif, amour fait, malgré l'âge, de tendre affection, d'exquise intimité, de puérilités charmantes. Comment en donner mieux l'impression qu'en citant cette lettre de sa femme d'une si touchante naïveté.

« Tes affaires, mon cher ami, écrivait à son mari Mme de Mesmon, tes affaires sont bien longues à finir, car tu m'avois mandé que ça seroit pour le 10 que tu reviendrois. Nous y touchons, car c'est mardy prochain. J'attends la nouvelle de la décision de ton affaire avec grande impatience. J'ai encore bien peur que tu n'aies du retard, car en vérité je péris d'ennui et de peur de te savoir à Paris, vu tous les propos qu'on entend. J'espère que ton retour sera pour la fin de la semaine prochaine ou le commencement de l'autre. Je te remercie bien, mon cher ami, de la complaisance que tu as de faire aussi bien toutes mes commissions et du joli chapeau que tu me mandes que tu m'as acheté. En vérité, tu es un homme charmant. Tu ne me parles pas du domestique. Tu n'en as donc pas encore trouvé un. La petite Saint-Amand m'a écrit pour me faire part de son mariage. Je lui ai répondu sans cérémonie, et pour maman, elle ne lui a pas écrit ; elle m'a chargé de leur en faire part. Il faudroit, mon cher ami, quand tu passeras à Reims, voir M. Barbier pour du vin, car le nôtre commence à diminuer. Tu diras peut-être que j'ai bien bu, mais sais-tu bien qu'il y a longtemps que nous l'avons. Ta fille se porte à merveille ; elle commence à jargonner ; elle est très gaie. Tu la trouveras en jaquette ; elle est charmante, comme cela ; elle a l'air très raisonnable, comme cela.

« Adieu, mon cher ami, porte-toi et reviens bien vite et croye-moi pour la vie,

« Ta petite femme qui t'aime à la folie.

« Le 6 de mai ».

Eh ! bien, ce bonheur paisible que pouvait se promettre Mesmon, un sort jaloux allait le lui ravir. Peu de temps après son retour « le service du Roy et l'honneur de son ordre » le décident à émigrer. Précipitamment il emmène à Bruxelles sa femme et son enfant. Et là l'attendait la plus amère déception, le plus cruel affront. A peine arrivé, il écrit à son frère, à son beau-frère La Chapelle de le faire admettre dans l'armée des émigrés. Dernier coup, la réponse arrive nette, âpre, impitoyable : on ne peut recevoir dans les rangs des défenseurs du Roi un homme dont la réputation n'est pas lavée d'un opprobre, trop ancien pour qu'il soit possible d'y revenir, trop éclatant pour qu'il soit possible de l'oublier !

Que devint Mesmon après cela ? Je ne sais, et peut-être vaut-il mieux l'ignorer. Tout ce que je puis dire, c'est qu'en l'an III, la marquise de Romance léguait 3.000 francs de capital et 3.000 francs de rente viagère à la fille de Germain-Hyacinthe de Romance, « laquelle, dit le testament, se trouve présentement sans aucune espèce de ressource et prête à périr de misère ».

Digitized by Google

1. — *Du marquis de Mesmon à sa femme, en son château de Mesmon près Rethel-Mazarin.*

(Archives nationales, T 51.)

A Paris, 10 février 1791.

Nous sommes enfin arrivés, ma chère petite amie, à 8 heures du soir, après deux jours de martyre pour moi ; car tu connois la conversation et les détails de caractère de mon compagnon de voyage. Je me suis assez bien porté pendant la route, malgré la diète qu'on ne peut se dispenser de faire avec elle...

En arrivant à la barrière, elle a pensé se faire bien des affaires, en disant à son ordinaire des sottises aux commis, qui ne sont plus des commis ; c'est la Nation, le District, et je ne sais quoi. Le peuple s'ameutoit déjà et ne demandoit pas mieux que de faire émeute. Si je n'avois pas été là, elle auroit été infailliblement assommée et pillée. Elle défendoit surtout avec un grand courage cette boîte qu'elle appelle modestement son carton ; ceux-ci vouloient d'autant mieux l'ouvrir, et la trouvoient bien pesante. Je l'ai enfin déterminée à donner sa clef et à lui faire ouvrir cette boîte, où elle cachoit trois sacs de douze cents livres, qu'elle nous a assurés être un sac de cent écus. Mais enfin pour abréger, ils s'étoient jetés sur ma petite voiture, où le ton suffisant de M. Dessouches lui a fait saisir ses bouteilles, et ils alloient lui faire un procès, qui n'auroit pas fini de temps et de frais. J'ai encore payé pour tout cela et accommodé cette affaire à un louis que j'ai payé et qu'il auroit bien mérité que je lui laissasse sur le corps. Enfin, après une visite depuis cinq heures jusqu'à huit, nous sommes passés..., épuisés de faim et de fatigue, car nous n'avions dans l'estomac qu'une tasse de chocolat prise le matin à 7 heures...

Pour les nouvelles, je ne puis rien t'en mander encore. Je vais m'occuper de mes affaires et je te manderai tout ce qu'il y aura.

Adieu, ma chère petite amie, je t'embrasse comme je t'aime.

Digitized by Google

2. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*)

Paris, 16 février 1791.

Depuis que je t'ai écrit, mon cœur,... on ne sait que penser des affaires. Tout le monde parle à tort et à travers, et peu de gens sont instruits. Je vois qu'il y a plusieurs partis qui se croisent et se choquent sous le tapis et qui par leur opposition empêchent le retour du calme et du bon ordre. Mais tout le monde est mécontent. On vient de supprimer les maîtrises, ce qui ruine les artisans et les ajoute au nombre des mécontens[1]. On va détruire les murs de Paris et les barrières, devenus inutiles pour la contrebande qui se fait à force ouverte[2]. Cela mettra vingt mille commis sur le pavé, et en fera autant de mécontens. Ils est difficile de prévoir quand et comment tout cela finira. Je veille et observe et je te manderai tout ce que je saurai...

Adieu, ma chère petite amie, je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur...

3. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*)

Paris, ce mardi, 21 février 1791.

... Il n'y a point de nouvelles publiques, ma chère petite amie, que la suppression des barrières et droits d'entrée. Le reste va à l'ordinaire. On entend des propos de toutes les couleurs, on voit des gens de tous les partis : les uns disent que tout est bien et restera, les autres qu'il y aura un bouleversement ; on ne sait que croire. Je cherche à prévoir ce qui peut arriver pour prendre des mesures relatives à toi et à notre cher petit enfant, et je ne découvre rien de sûr jusqu'à présent.

Mesdames sont parties après bien des disputes et des diffi-

1. Les maîtrises furent supprimées dans la séance du 16 février 1791 (*Arch. parl.*, t. XXIII, p. 214 et suivantes).

2. La suppression des droits d'entrée fut votée le 19 février par l'Assemblée constituante (*ibid.*, p. 292).

Digitized by Google

cultés. Elles ont été arrêtées à Fontainebleau[1]. Il y a eu un combat, trois ou quatre hommes tués, et on les ramène à Paris. Cela va encore faire bien crier et parler de tous sens et de toutes manières. Il me semble qu'il est injuste et tyrannique de les retenir malgré elles. Mais aussi il paroît peu réfléchi de leur part de s'exposer aux violences et aux injures de la multitude...

Adieu...

4. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*)

Paris, 25 février 1791.

Il n'y a rien de plus incertain, ma chère petite amie, que les nouvelles de ce pays-ci; elles se contredisent du soir au matin. MESDAMES ont été arrêtées à Moret près Fontainebleau, malgré les passeports, les avis donnés d'avance et les autres précautions. On avoit fermé les portes de la ville et on vouloit les retenir. Cent chasseurs ont pris leur défense, ont enfoncé les portes, et les ont fait passer. Le comte de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau[2], commandoit cette petite expédition. On dit aujourd'hui qu'elles ont été arrêtées depuis à Beaune et qu'on les ramène ici de force. Le peuple, sans raison et sans principes comme toujours, est dans une furie épouvantable, et je crains qu'elles ne soient insultées. Avant-hier, on avoit mis dans la tête de cette populace que MONSIEUR vouloit partir aussi. Cela venoit toujours du Palais-Royal. Aussitôt, il s'est trouvé au Luxembourg investi par dix mille hommes, avec clameurs, tumulte, etc..., les poissardes à la tête de tout. Etonné, il a dit et assuré qu'il n'avoit nulle envie de s'en aller et n'abandonneroit sûrement pas le Roy. Il a eu beau dire, elles l'ont insulté, fait monter en carrosse avec MADAME, et conduit aux Tuileries, en grimpant elles-mêmes sur le carrosse de tous côtés, et heureux même d'y être, car

1. Ou plutôt à Moret, où elles arrivèrent le 20 février 1791, à 7 heures du matin (Cf. le procès-verbal de leur passage par les officiers municipaux, dans *Arch. parl.*, t. XXIII, p. 432-433). La municipalité de cette ville était sur le point de donner satisfaction à la population et de les arrêter. Un détachement des Chasseurs du Hainaut, en garnison à Fontainebleau, renforcé des gens de la maison de M. de Montmorin, gouverneur de cette dernière ville, protégea le départ des fugitives. Mais il n'y eut qu'une bagarre et personne de tué (*ibid.*, p. 433 et suiv., 453 et suiv., 491 et suiv., 514, 600).

2. Louis-Victoire-Hippolyte-Luce, comte de Montmorin (1762-1792), gouverneur et capitaine des chasses de Fontainebleau.

Digitized by Google

elles avoient voulu d'abord le traîner à pied, ce qui sur le chemin auroit amené d'abord les huées, puis les injures, puis les insultes, et que sait-on ? Tout cela est affreux et épouvantable. On battoit le tambour dans Paris ; c'étoit un vacarme d'enfer. Le lendemain, on crioit qu'il avoit voulu partir et qu'il étoit prisonnier aux Tuileries.

Ce matin, l'évêque d'Autun a sacré les évêques schismatiques ; les anciens font de beaux mandemens où il les déclarent hérétiques, ainsi que les prêtres qui ont fait le serment, et nuls les sacremens qu'ils administrent. Ainsi, il n'y aura point de Pâques cette année...

Je ne puis rien te dire encore sur mes affaires personnelles. J'attends des réponses, mais je suis bien en force cette fois-ci. J'ai deux bonnes cordes, et j'attends. Je voudrois seulement être mieux au fait sur l'avenir pour prendre des mesures. Mais personne ne sait rien ; chacun voit suivant ce qu'il désire, et on n'apprend rien que les vœux secrets de chacun.

Hier nouvelle bagarre. Les poissardes ont été assaillir le Roy aux Tuileries pour lui demander de faire revenir ses tantes ; toujours poussées et payées par le Palais-Royal, elles avoient pénétré jusqu'au vestibule. La garde a pris les armes. Toute la populace étoit assemblée à l'ordinaire. Plus de douze mille hommes sont accourus au secours du Roy, la cavalerie dans le jardin, les bataillons dans les cours, avec du canon. On a chassé cette multitude, et voilà encor une alerte finie jusqu'à nouvel ordre [1]. Mais les mécontens à cette heure sont la plus grande foule : vingt mille commis des barrières mis sur le pavé sont autant d'aristocrates ; tous les marchands qui ont payé les entrées pour faire leurs magasins et qui ne retrouvent plus leurs comptes dans le débit ; tous les ouvriers à qui on veut faire payer leurs patentes ; tous les habitans à qui on estime leurs loyers. La foule se grossit et l'Assemblée se fait bien des ennemis. Qu'arrivera-t-il ?...

On croit pourtant que Mesdames ne reviendront pas et que, restées à Beaune [2], elles y recevront de Paris les ordres adressés au peuple pour les laisser en repos.

Adieu, je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur.

1. Cette petite émeute, dont j'ai déjà parlé, eut lieu le jeudi 24 février vers 4 heures et demie.

2. On a vu plus haut que c'est à Arnay-le-Duc et non à Beaune que Mesdames furent arrêtées.

Digitized by Google

5. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*)

Paris, 28 février 1791.

Je suis ton journaliste, ma petite amie. Ainsi je te conterai qu'après le départ de MESDAMES, le peuple est venu le soir en foule au Luxembourg sous prétexte que MONSIEUR vouloit partir[1]. On l'a insulté et traîné aux Tuileries où on vouloit, disoit-on, le retenir prisonnier, et cela se crioit insolemment le lendemain sous les fenêtres du Roy. Cependant, il est retourné le soir coucher chez lui. Le lendemain[2], même scène aux Tuileries. Toute la troupe a pris les armes. Il y avoit encore des femmes déguisées, et il est clair que les misérables en veulent à la personne du Roy et de la Reine. Cependant, tout cela a été encore dissipé. Vendredi, il y eut une violente secousse à l'Assemblée. Tout le parti droit s'est levé en furie et a pensé se jeter sur l'autre, en criant : « Vive le Roy ! » La question a été remise à aujourd'hui et ils s'étrangleront peut-être. Il s'agit de savoir si le Roy est roy ou seulement le premier magistrat, et son fils le suppléant[3]. Ils veulent aussi saisir et vendre les biens de ceux qui sont dehors. Les mécontens se multiplient en foule. L'affaire des maîtrises et des barrières supprimées en fait une multitude. Tout le monde s'accorde à dire que l'impôt achèvera de renverser leur besogne, si elle va jusque-là. On parle même assez haut contre eux. L'évêque d'Autun a déjà sacré trois évêques renégats[4] et quoiqu'on les promène comme l'ours, dans les rues, à pied, avec des tambours, le peuple n'en paroît pas très satisfait...

Hier[5], l'Assemblée a été très tumultueuse. Tout le côté droit a levé le siège et est sorti, ce qui a fait remettre l'ajournement à mercredi[6]. Le parti d'Orléans est aux abois et voudroit tou-

1. Le mardi 22 février 1791.

2. Non le lendemain, mais le surlendemain, 24 février.

3. Dans la séance du 25 février Le Chapelier avait proposé un décret qui défendait aux fonctionnaires publics de quitter le lieu de leur résidence, et qui visait le Roi, « premier fonctionnaire public ». C'est là-dessus que s'engagea le débat sur le *caractère* du Roi, auquel fait allusion M. de Mesmon (*Arch. parl.*, t. XXIII, p. 526 et suivantes).

. Voir plus haut, p. 238.

5. Mesmon dut terminer sa lettre le 1er mars, car les événements qui suivent sont du 28 février.

6. C'est la séance du 28 février, dont il a été déjà question (voir plus haut, p. 222) et où Mirabeau imposa silence aux *Trente factieux*.

Digitized by Google

jours causer une émeute pour détruire la famille royale. Hier[1], les deux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau ont été pour détruire le donjon de Vincennes. Il semble que le projet étoit d'attirer les troupes de ce côté et de surprendre les Tuileries. Mais on les a partagées, toutes les portes des Tuileries ont été fermées et plus de six mille hommes distribués dans les dehors pour la défense. On n'a rien pu tenter. Un autre corps est allé à Vincennes, a dissipé cette canaille, dont on a ramené 40 prisonniers. On pourroit les interroger et fournir un corps de preuves contre cette faction. Mais le fera-t-on[2] ?

Tu entendras dire qu'on a arrêté chez le Roy un chevalier de Saint-Louis, avec un poignard caché dans sa manche, qui vouloit assassiner le Roy. Cela n'est pas vrai, quoiqu'on le crie dans les rues et qu'on dise au peuple que ce sont les aristocrates. Voici le fait. Un chevalier de Saint-Louis, nommé M. Decours[3], ayant à parler à une femme au service de la Reine, est venu au Château. Il étoit en chenille[4] et avoit un couteau de chasse, dont la garde avoit encore un petit couteau de table. Il y a des chasseurs qui en ont ainsi pour la chasse du sanglier et aussi pour les déjeuners et haltes dans le bois. Le Suisse des appartemens étonné de cette sorte d'arme, qu'il a cru un poignard, l'a arrêté parce que, dans les circonstances, on craint toujours. Mais cela n'est rien. C'est un officier fort attaché à la personne du Roy, et qui sûrement n'auroit tiré l'épée que pour son service. Il alloit partir dans quatre jours pour l'Amérique, où il a des biens...

Adieu, ma petite amie, je m'ennuie bien de n'avoir plus tes petites caresses et tes petites bouderies... Je t'embrasse de tout mon cœur et ma petite fille[5].

1. C'est-à-dire le 28. Voir note 5 de la page 271.

2. Le 28 février, vers midi, un grand nombre d'ouvriers, mêlés au peuple, s'étaient portés au château de Vincennes, pour démolir cette « nouvelle Bastille ». Il était question depuis plusieurs jours de ce projet dans le faubourg Saint-Antoine, et le 27 les officiers municipaux de Vincennes exprimaient à ce sujet leurs craintes à Bailly (Lacroix, *op. cit.*, 2e série, t. II, p. 763). La Fayette, à la tête de la Garde nationale, parvint à réprimer l'émeute. Les partis s'accusèrent réciproquement d'avoir attiré la Garde nationale à Vincennes pour mettre la main sur les Tuileries. On prétendit en particulier que les royalistes avaient voulu ainsi assurer le départ du Roi de Paris. La réunion d'un grand nombre de gentilshommes armés (Chevaliers du Poignard), le soir du 28, aux Tuileries put donner quelque apparence à ces accusations ; mais il semble bien que ces gentilshommes avaient seulement le projet de défendre le Roi contre une aggression qu'ils redoutaient.

3. Voir plus haut, p. 221-222.

4. En chenille, c'est-à-dire en vêtement négligé.

5. Alexandrine-Marie-Honorée, baptisée à la chapelle du château de Mesmon, le 31 octobre 1790 (Arch. nat., T 51).

Digitized by Google

6. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*)

Paris, 3 mars 1791.

Les nouvelles, mon cœur, commencent à devenir un peu plus intéressantes. Les choses se brouillent de manière à amener une conclusion. MESDAMES sont toujours arrêtées en Bourgogne, à Arnay-le-Duc. La municipalité ne veut reconnoître ni le décret de l'Assemblée, ni les ordres du Roy. Elle a envoyé ici une députation, et demandé des secours à son voisinage[1]. Je crois qu'il faudra y envoyer des troupes, et alors ce sera une guerre dont ces pauvres princesses pourroient être les victimes. Voilà une étrange liberté! On commence à dire que les Allemands se préparent à entrer en France au nombre de deux cent mille hommes partagés en trois armées, dont le prince de Condé commandera l'une, le prince Ferdinand de Brunswick[2], la seconde, et un autre Allemand la troisième. Ce ne sont encore que des bruits. Je vais les examiner avec soin, et, si cela est vrai, toute affaire cessante, je reviendrai auprès de toi, car je serois bien fâché que tu eusses la moindre inquiétude sur toi-même et sur ma petite fille. Ainsi, ne t'alarmes point et, tant que tu ne me vois pas venir, ne crois pas qu'il y ait aucun danger...

On dit pourtant que MESDAMES vont continuer leur route. Des députés d'Arnay-le-Duc sont venus à Paris savoir les intentions de l'Assemblée, et ont envoyé un courrier reporter le décret. Ainsi, voilà une affaire terminée.

Nous avons soupé hier par curiosité chez Mme de Thélonne, avec ses députés du côté gauche. Je ne crois pas que nous y retournions. Ces gens sont d'une tournure si populaire, si impolie que cela fait pitié. Ma mère en a été fort ennuyée.

Tranquillise-toi, je te prie, ma chère petite amie. Sois sûre que je veille ici pour apprendre ce qu'il nous intéresse de savoir et que je t'irai bientôt rejoindre. Si mes affaires ne se font pas assez vite, je les quitterai; s'il y a la moindre inquiétude, je partirai tout de suite. Je ne songe qu'à toi, ma chère

1. Voir plus haut, p. 222, note 4.

2. Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick (1735-1806).

Digitized by Google

petite amie, et à notre petite fille, et je ne serai content que quand je serai avec vous.

Adieu je t'embrasse de tout mon cœur.

7. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*)

Paris, lundi, 7 mars 1791.

Ta petite lettre, mon cœur, est fort aimable et tout ce que tu m'écris ne peut que me confirmer dans le désir de me rendre auprès de toi le plus tôt que je pourrai. Je n'ose dater ma lettre, parce que je vois que le terme est passé d'hier où j'avois promis de revenir. Mais tu sais comme tout traîne et languit, combien on a de peine à joindre les gens, à les faire aller ensuite. Cependant, je n'ai pas perdu mon temps jusqu'à cette heure et je crois tenir la porte par où il faut passer... Je t'en prie, ne me fais pas lâcher par trop d'impatience.

Je t'assure que Paris est fort tranquille pour ceux qui ne se mêlent de rien. La garde y est nombreuse et exacte, et on arrête tous les gens suspects, pour peu qu'on se plaigne d'eux. La police même se fait mieux que par ceux qui en étoient chargés autrefois et qui se contentoient de rançonner les fripons.

Vincennes étoit préparé pour y mettre le surabondant des prisonniers qui regorgent. Le faubourg Saint-Antoine et d'autres brigands payés par le parti d'Orléans, à ce qu'on croit, ont été pour en faire la démolition. Le dessein paroît avoir été d'appeler les troupes de ce côté pour dégarnir la personne du Roy. Mais on n'y a envoyé que 3.000 hommes et du canon.

On a pris à peu près cinquante de ces coquins, et on les fera parler. Mais ce sera peut-être comme ceux du 6 octobre. En effet, on voulut le même soir assaillir le Château. La garde y étoit en force et a chassé cette canaille. Ce qu'il y a eu de fâcheux, c'est que cinq ou six cents gentilshommes, qui s'étoient rendus près du Roy pour le défendre, ont donné de la jalousie à la garde. On les a fait désarmer et renvoyer par ordre du Roy même, qui a eu la faiblesse de les abandonner, et ils ont été insultés en surcroît. C'étoit le maréchal de Beau-

Digitized by Google

veau, celui de Mailly, le duc de Villequier[1], le duc de Piennes, Cazalès, l'abbé Maury, une foule d'autres. M. de R[omance][2] y étoit. Et le lendemain on crioit que les aristocrates avoient voulu tuer le Roy. C'est abominable! Le club des Jacobins fait toujours grand train ; cependant il se divise. Mirabeau se retourne du côté de la Cour et est opposé aux Lameth[3].

Les nouvelles du prince de Condé ne sont pas vraies, du moins tant qu'à présent. On ne peut rien prévoir. Mais les mécontens foisonnent. Le peuple seul meurt de faim et de misère, et espère toujours le bonheur et l'abondance. C'est une pitié.

Je suis bien aise, ma chère petite amie, que tu aies eu la petite Noblet et que tu te réjouisses un peu pendant ton carnaval. Pour moi, j'en fais un fort triste dans mon tête-à-tête. La bonne dame a un catarrhe à étouffer. Elle l'a gagné chez Mme de Thélonne, où nous avons été passer une soirée bien ennuyeuse avec les enragés que nous voulions voir, et qui sont dans la société de vrais polissons, sans savoir-vivre et sans grâces. Que mon affaire se décide, et je me dépêcherai bien vite d'aller retrouver ma petite femme et ma petite fille, mes livres et mes bois. Paris n'est pas agréable à présent, car les sociétés sont une dispute éternelle, et on se hait dès qu'on n'est pas de même opinion.

Adieu, ma chère petite amie, je t'embrasse comme je t'aime, de tout mon cœur.

P. S. — Le Roy est malade et a pris l'émétique[4]. La Reine a affecté de dîner seule en public, de regarder tout le monde fort tranquillement, et ne s'est jamais retournée.

Les liquidations des charges ne vont point du tout. Ni président, ni conseiller, ni procureur n'en veut. Ils prétendent qu'à la Saint-Martin ils diront la messe rouge.

Adieu.

1. Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont, duc de Villequier, puis duc d'Aumont (1736-1814), lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Picardie, député aux États généraux. Il était le père du duc de Piennes (Voir plus haut, p. 222, n. 3).

2. Godefroy de Romance, frère de Mesmon.

3. Charles-Malo-François, comte de Lameth, et Alexandre-Théodore-Victor, chevalier de Lameth (1760-1829), tous deux députés à la Constituante.

4. Le Roi tomba malade le 4 mars d'un catarrhe accompagné de fièvre et de crachements de sang.

Digitized by Google

8. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*)

Le vendredi [11 mars 1791].

Ma chère amie, je remets aujourd'hui mon mémoire au ministre de la Guerre[1]. Ainsi, je ne puis encore t'en donner des nouvelles. J'espère que cela ne sera pas long, tout étant préparé pour le reste. Je t'informerai de tout...

Le cardinal de Brienne renvoie, dit-on, son chapeau à Rome[2]. Il a peur des Jacobites et aime mieux être damné que pendu, car aussi bien qui a terme ne doit rien. Le cardinal de Rohan a excommunié tous les jureurs de l'Alsace. On dit que l'orage grossit beaucoup de ce côté-là, mais la grêle ne tombera pas de notre côté.

Mirabeau est tombé fort malade, et on croit qu'il en mourra. Je regarde cela comme son plus grand bonheur, car en cas de renversement de son ouvrage, où se cacheroit-il? Et le gros médecin Grandclos qui est tombé en apoplexie hier! Cela doit faire peur à M. de R...

Nous soupons aujourd'hui chez Mme de Thélonne avec toute la cabale Romance, La Chapelle etc... Ils n'ont point encore mangé ici...

Les évêques nouveaux sont sacrés et partis. Celui de Paris installera dimanche ses nouveaux curés. On craint qu'il n'y ait bien de la bagarre à Saint-Sulpice. Cependant les mécontens se multiplient à l'infini. Tout le monde meurt de faim et on commence à murmurer assez haut. Ils viennent de décider que le Roy ne pourra s'éloigner d'eux de plus de vingt lieues. S'il passoit outre et ne revenoit pas à leur premier coup de sifflet, ils le déclarent déchu du trône. Tout cela passe toute croyance, et l'histoire de ce temps-ci passera quelque jour pour un mensonge absurde...

Adieu, ma chère petite amie,... adieu mon petit agneau.

1. Louis Lebègue du Portail, ministre de la Guerre de novembre 1790 à décembre 1791.

2. Étienne-Charles de Loménie, cardinal de Brienne (1727-1794), contrôleur général en 1787-1788, avait en effet résigné son titre de cardinal.

Digitized by Google

9. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*)

Paris, 12 mars 1791.

Je te dirai pour nouvelle cette fois, ma petite amie, que mon mémoire est présenté au ministre de la Guerre et fortement appuyé par M. de la Fayette et un de ses aides de camp chargé d'en poursuivre le succès. Ainsi, c'est un coup décisif et si nous ne réussissons pas cette fois, il n'y faudroit plus penser du tout... Je suis bien ennuyé, mon cœur, et bien fâché d'être si longtemps sans ma petite dame ; je suis bien contrarié aussi de savoir qu'elle s'ennuie de ne pas me voir. Mais le cas est pressant et unique...

Le Roy est assez dangereusement malade. Il a pris l'émétique et a la fièvre avec des redoublemens. Sa perte, si elle arrivoit, surtout dans les circonstances présentes, seroit un bien grand malheur.

Adieu, ma chère petite amie, il est minuit et je t'écris ce soir parce que demain je ne le pourrois pas. Nous allons, ce matin, à l'Assemblée dans une loge de Mme de Thélonne.

10. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*)

Paris, 12 mars 1791.

Ma chère petite amie, je te prie en grâce de prendre un peu de patience sur notre séparation. Elle me coûte plus qu'à toi. Je mène ici une vie ennuyeuse et fort maussade... Toi qui es une bonne petite âme bien pure et bien innocente demande à ta protection, qui t'a déjà donné une petite fille si jolie, de te donner cette faveur si importante à mon bonheur et à ta tranquillité. Voici de quoi il s'agit : ce n'est point dans la garde de Paris, c'est de l'emploi dans l'armée à mon grade, et ma croix de Saint-Louis. M. de la Fayette s'y intéresse et j'ai bien des amis qui s'en mêlent. J'espère que cela ne tardera pas...

Mesdames sont enfin arrivées heureusement à Chambéry. Elles ont traversé la ville de Lyon où M. de Choisy[1], succes-

1. Claude-Gabriel de Choisy, né en 1723, maréchal de camp en 1781, commanda successivement à Landau, à Lyon, et contre Jourdan-Coupe-Tête, à Avignon.

Digitized by Google

seur de La Chapelle, leur a rendu les honneurs de filles de France. Toute la ville a crié : « Vive le Roy ! Vivent Mesdames[1] ! »

On a nommé hier le nouvel évêque de Paris. C'est un *in-partibus* nommé l'évêque de Lydda. Ton confesseur, l'abbé Colombart, est nommé curé de Saint-Nicolas[2]. On dit que la bulle du Pape est arrivée et va être publiée. Voilà toutes les nouvelles du moment...

Je regrette bien de ne pas être avec toi à courir nos bois. Mais, ma petite amie, encore un peu de temps et je retournerai chercher la belle petite mine que tu me promets, et voir notre petite fille qui doit être à présent bien jolie et bien riante. L'as-tu mise en fourreau ?

Adieu, ma chère petite amie, je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur.

11. — *Du même à la même.*

Paris, 17 mars 1791.

Ma chère petite amie, je suis l'affaire de mon remplacement avec une grande vivacité, et je n'épargne ni soins, ni pas, ni sollicitations. J'éprouve cependant un accroc que je m'occupe à lever. Il y a un malheureux décret de l'Assemblée pour exclure de la rentrée au service ceux qui l'ont quitté. Je prétends que ce décret ne peut avoir en vue que ceux qui ont quitté tranquillement, par santé, dégoût, légèreté ou autre chose, et ne peut concerner ceux qui ont été vexés et maltraités par l'ancien régime. On en convient ; mais cette explication n'est pas prononcée, et il faut que j'obtienne une décision du Comité militaire, sauf à la rapporter à l'Assemblée. Mes amis me servent bien dans cette affaire, et je ne cesse d'aller et venir pour cela. La chose est essentielle, car si je la manquois une fois, ce seroit à n'y plus revenir... ; rien n'égaleroit mon désespoir, et je me retirerois dans mes bois pour ne jamais revoir les hommes...

1. « Mesdames, tantes du Roi, ont passé à Lyon, samedi, 5 mars, sur les 4 heures du soir. Un détachement de 30 hommes de la Garde nationale, qui les attendait à la porte de Vaise, les a accompagnées jusqu'à celle de la Guillotière, non pas à titre d'honneur, mais pour protéger leur marche. Elles ont traversé une grande partie de la ville, faisant la conversation avec M. Larrivée, ci-devant chanteur à l'Opéra, qui avait la main appuyée sur la portière de leur voiture ». (*Chronique de Paris*, 13 mars 1791.)

2. Claude-François Colombart, premier vicaire à Notre-Dame-des-Champs, élu curé de Saint-Nicolas-des-Champs.

Digitized by Google

Tout Paris a été illuminé hier pour la convalescence du Roy. Le calme paroît assez s'établir par le mépris où tombent de plus en plus le parti d'Orléans et les Lameth. Les mécontens se multiplient, et le mouvement naturel des choses gagne au Roy beaucoup de partisans. Je crois bien que les choses ne reviendront pas comme elles étoient, mais elles ne resteront pas comme elles sont. Il y aura un milieu plus rapproché de la justice et de la raison. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Paris est plus raisonnable que les provinces. La noblesse y conserve toute sa considération, et les marchands et ouvriers regrettent fort sa dépense et ses décorations qui les faisoient vivre. Sur cet article, il y aura sûrement des représentations du commerce et de nouvelles dispositions.

Adieu, ma chère petite amie,... je t'embrasse de tout mon cœur...

12. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*)

Paris, 5 avril 1791.

Ma chère petite amie, j'ai ce matin un rendez-vous avec le ministre, dont je te rendrai compte dans ma première lettre. C'est pour m'expliquer à fond et tête-à-tête. Nous verrons ce qui en résultera... Je suis bien sensible, mon cœur, aux regrets que te cause mon retard. Il ne m'est pas plus agréable qu'à toi... et mes absences nécessaires seront le seul chagrin que je te ferai jamais...

Mirabeau a été enterré hier. C'est une grande perte pour son parti, et un grand bonheur pour lui, qui, quelque temps plus tard, auroit eu un autre sort.

Le frère de l'évêque de Lydda, aujourd'hui évêque de Paris, a été pendu en Suisse, où il cherchoit à ameuter le peuple comme ici.

M. de Mercy, ministre de l'Empereur à Bruxelles[1], y a arrêté 16 millions destinés à corrompre les troupes allemandes, et on suit cinq autres millions destinés pour les soldats prussiens. Cela hâtera ce qu'on cherche à prévenir. Le banquier Walckiers, chargé de cette remise, n'a eu que le temps de se sauver pour n'être pas pendu.

1. Florimond-Claude, comte de Mercy-Argenteau (1727-1794) avait quitté la France en octobre 1790 pour résider dans les Pays-Bas autrichiens.

Digitized by Google

M. de Montmorin a reçu le manifeste des princes étrangers, où ils refusent de traiter avec un Roy prisonnier, et annoncent qu'ils entreront en France. Ils déclarent qu'ils rendront responsables sur la vie et les biens l'Assemblée, la commune de Paris, et les districts, et La Fayette et Bailly des violences et des malheurs qui pourroient avoir lieu contre le Roy et sa famille, ou les particuliers même. Dans les provinces, ils déclarent de même que les municipalités, maires et commandans répondront personnellement des désordres et que, s'il y a quelque incendie de fermes, moulins ou châteaux, quelques injures ou violences faites aux seigneurs, curés, ou autres, les municipaux seront pendus et les villages brûlés et pillés. Ainsi, tout se passera fort tranquillement, quand cette promenade aura lieu[1].

Voilà toutes les nouvelles du moment. Adieu, ma chère petite amie, je t'aime bien de tout mon cœur, je t'embrasse de même.

13. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*)

Paris, [19 avril 1791].

... J'ai reçu ce matin, ma chère petite amie, la réponse du ministre de la Guerre, qui me renvoie à l'Assemblée nationale, et je l'ai portée tout de suite à Crancé[2] qui m'a donné une lettre de recommandation pour le président actuel[3], qui se trouve aussi être du Comité militaire qui doit décider. Je le verrai demain matin... Courage donc, nous touchons au but...

Hier, le peuple a empêché le Roi d'aller à Saint-Cloud. La garde entière a refusé d'obéir. La Fayette et Bailly ont été menacés. Ils ont été au district, à l'Assemblée; tout a été inutile; le peuple a été le maître... Sans notre petite, je te proposerois de quitter ce pays qui ne sera pas rassis de longtemps;

1. C'était là une fausse nouvelle. Les princes n'avaient encore envoyé aucun manifeste. Mais ce bruit avait couru avec persistance, puisque Montmorin crut devoir le démentir à l'Assemblée.

2. Edmond-Louis-Alexis Dubois de Crancé, ancien lieutenant des Maréchaux de France en Champagne, député du Tiers pour le bailliage de Vitry (1747-1814).

3. Jean-Baptiste-Charles Chabroud (1750-1816), député du Tiers de Nantes, était alors président de l'Assemblée.

Digitized by Google

et en vérité quand on ne tient à aucun parti, il est affreux d'être froissé entre tous. Je commence à craindre qu'ils ne portent le désordre au point que la banqueroute s'ensuive. J'ai quelquefois envie de vendre tout ce que j'ai de rentes et d'acheter une terre au dehors... J'ai dans tous les cas grand besoin de toi et de Mesmon pour ma tranquillité ; au moins quand on est loin, on ne voit rien, on ne sait rien et on a de moins les inquiétudes. Il me semble moins difficile de supporter le mal quand il vient, que de le prévoir et de l'attendre...

Adieu...

14. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*)

Paris, 29 avril 1791.

Ma chère petite amie, je rassemble tes commissions et je n'oublierai rien. Je t'ai acheté un joli chapeau à la dernière mode, qu'on appelle *à la liberté*, et comme les rubans gommés se gâtent à la pluie, j'y ai fait mettre un joli bourdaloue d'or avec des franges, ce qui est plus beau et plus solide. Cela est plus cher, mais cela ne revient pas tous les jours. J'ai eu aussi un beau hochet d'argent à grelots pour notre petite fille. Je t'ai acheté deux belles pièces de mousseline assorties à tes échantillons ; elles sont plus larges, ce qui fait qu'il y aura plus de matière pour tout ce que tu en veux faire. Mais comme la banqueroute de Sauvage m'obligeoit à payer comptant, j'ai été à un magasin, ce qui fait que je ne les ai pas payées plus cher, faisant sur cela le profit du détailleur. Je t'ai trouvé aussi le bazin que tu demandes. Demain j'aurai ton couteau et ton fouet à l'angloise. J'ai fait demander à Bertrand tes deux pots de pommade et ta bouteille d'eau des Carmes. Il ne me reste plus qu'à avoir ton taffetas et à parler à ta couturière. Cela sera fait demain. Je crois que je n'ai rien oublié. Si tu n'es pas contente de tout cela, tu ne le payeras pas. J'ai fait de mon mieux et tout à l'argent comptant. Il ne nous en restera guère, mais aussi nous aurons moins de dettes...

Pour mon affaire, elle va aussi bien qu'elle peut aller. Le président l'a présentée à l'Assemblée et en a demandé et obtenu le renvoi au Comité. Sur cela, j'ai vu Dubois de Crancé ; je lui ai remis mes mémoires et instructions, et il m'a demandé huit jours pour se remplir de cette cause dont il est le rappor-

Digitized by Google

teur... J'ai rendez-vous avec lui mercredi et j'espère que cela sera décidé...

Enfin, mon cœur, je touche au moment de me retrouver auprès de toi dans notre charmante solitude, et, à ce que j'espère, avec un succès transcendant dans l'affaire la plus importante. Ce sera pour moi un grand repos et une grande douceur; je t'assure que c'est où j'aspire avec impatience...

Adieu, ma chère petite amie...

Digitized by Google

XVII

LETTRES DE Mme DE LA MOTTE, DE Mlle DE LA MOTTE ET DE Mlle DE GIVRY A M. DE GIVRY[1]

(4 AVRIL — 1er JUIN 1791)

Notice. — Les derniers moments de Mirabeau. — Sa pompe funèbre. — Le Pape brûlé en effigie au Palais-Royal. — La Jeanne d'Arc de Carpentras.

1. — *De Mme de la Motte à M. de Givry, son frère.*

(Arch. nat., T 391b.)

A Paris, ce 4 avril 1791.

Ma mère est très bien, à la faiblesse près, mon ami; mais toutes ces secousses si près l'une de l'autre font trembler, surtout à son âge...

Vous savez sans doute que M. de Mirabeau est mort samedi matin. Sa maladie n'a pas été longue. Il est vrai qu'il a fait une grande imprudence. Il avoit deux cautères qu'on lui avoit mis pour des maux d'yeux qu'il a eus, il y a à peu près un an; il les a fermés tous deux, sans nulle précaution. On dit que lundi il a très bien dîné et mangé beaucoup de truffes. Mardi, il s'est trouvé mal, en allant à l'Assemblée; il a été pris de douleurs d'estomac si violentes qu'on a craint l'inflammation. On dit qu'on l'a saigné deux fois; on lui a donné du quinquina purgatif. Jeudi, on a craint la gangrène; on lui a donné du camphre. Mais cela n'a pas réussi. Il est mort samedi matin, à 9 heures et demie. Il a eu sa pleine connaissance jusqu'au dernier moment. Vous jugez bien qu'on n'a pas manqué de le croire empoisonné. Mais heureusement on l'a ouvert hier; on lui a trouvé tout le coffre gangrené, le cœur flétri par une poche d'eau. Ce qui avoit encore contribué à donner des soup-

1. Voir plus haut p. 201.

Digitized by Google

çons, c'est que, la nuit de sa mort, son secrétaire[1] a voulu se tuer. Il s'est donné trois coups de canif et tenoit un rasoir pour se rachever, quand on est venu à son secours. Les uns disent qu'il avoit volé 22.000 francs à son maître, d'autres que la fatigue, les veilles et le travail lui ont tourné la tête. Heureusement, aucune de ses blessures ne sont dangereuses.

On ne sait pas encore où il sera enterré. Il est mort samedi sur Saint-Eustache. Mais l'installation des curés hier et le nouvel arrangement des paroisses fait que son corps, sans avoir changé de place, se trouve sur Notre-Dame-de-Lorette. Le Palais-Royal demande qu'il soit enterré au Champ de Mars, sous l'autel de la patrie; le département, qu'il soit enterré à Sainte-Geneviève.

Voilà la nouvelle. Vendredi, la rue de la Chaussée-d'Antin a été barrée pour que les voitures n'y passent pas. Samedi, le peuple a fait fermer les spectacles. Il y avoit dans ce quartier-ci deux maisons où il devoit y avoir des bals particuliers priés depuis quinze jours. Le peuple s'est assemblé autour des maisons et a déclaré qu'il démoliroit les maisons si on y dansoit. Vous croyez bien que personne n'a été tenté de danser. Il y avoit un souper de corps que donnoit une section. Le peuple l'a su, s'y est transporté, a chassé la section et a mangé le souper. Heureusement, dans tout cela il n'y a eu aucun dégât de commis et personne de maltraité.

J'ai été interrompue par une visite chez moi et j'ai emporté ma lettre chez ma sœur pour la finir... Agathe vous écrit et vous mande toute l'histoire du convoi de M. de Mirabeau à Saint-Eustache. Ainsi autant de fait.

Adieu, mon ami..., toute la famille vous dit mille choses tendres. Je vous aime et vous embrasse comme de coutume de tout mon cœur.

2. — *De Mlle Agathe de la Motte à M. de Givry, son oncle.*

(*Ibid.*)

Paris, 4 avril 1791.

... J'ai reçu, mon cher oncle, votre lettre datée du 1er avril. J'ai vu avec chagrin que vous aviez été malade. Si, comme je

1. M. de Comps.

Digitized by Google

n'en doute pas, vous avez conservé votre consultation de 1788 que n'employez-vous les remèdes qui vous ont si bien réussi alors ?

M. de Mirabeau, qui est mort avant-hier, sera pompeusement porté à Saint-Eustache où il sera déposé jusqu'à demain, qu'il sera transféré au Champ de Mars où l'on fera son oraison funèbre. On le conduira ensuite à Argenteuil, pour y être inhumé près de ses ancêtres, suivant le désir qu'il a témoigné, et son cœur sera déposé dans la nouvelle église de Sainte-Geneviève.

Le cortège sera composé d'un détachement de chaque bataillon de la Garde nationale, d'une députation de chaque section ou district de Paris, du corps électoral, de la municipalité, du département, de la Société entière des *Amis de la Constitution*, de l'Assemblée nationale, du clergé de la paroisse Saint-Eustache, de l'évêque de Paris.

Le corps, au lieu d'être dans le corbillard, sera porté par les plus zélés patriotes. Le cortège se rendra rue de la Chaussée-d'Antin, à l'hôtel de M. de Mirabeau ; il passera par les rues Louis-le-Grand, Neuve-des-Petits-Champs, place des Victoires, rues Croix-des-Petits-Champs et Coquillière, et le corps laissé en dépôt à Saint-Eustache jusqu'au lendemain. Nous sommes parfaitement placés pour jouir de ce spectacle.

J'espère, mon cher oncle, que voudrez bien me donner incessamment de vos nouvelles... En attendant, je vous embrasse.

3. — *De la même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, ce 4 mai 1791.

... Hier, mon cher oncle, on a brûlé le Pape au Palais-Royal. Il étoit vêtu d'une longue robe de soie cramoisie, d'un rochet de dentelles et avoit au doigt l'anneau du pêcheur, marque distinctive de la dignité pontificale. On lui avoit attaché un écriteau sur lequel étoit écrit : *Guerre civile*. On prétend que la parure du Saint-Père étoit une affaire de 6 à 700 livres. Le tout étoit neuf[1].

L'on dit que c'est une femme qui a sauvé Carpentras. Cette

1. Cette scène eut lieu le 3 mai à 11 heures du matin (Delarc, *op. cit.*, t. I, p. 463-465).

Digitized by Google

nouvelle Jeanne d'Arc avoit fait venir à ses frais deux petits canons de Marseille. Le bruit s'étant répandu que les brigands arrivoient pour saccager la ville, elle dit à un vieux militaire qui se trouvoit alors chez elle : « Nos défenseurs sont sans chefs, ils se feront massacrer sans aucun fruit ; vous devriez pour le bien de votre patrie vous mettre à leur tête. » Cet officier allégua son âge, ses infirmités qui le mettoient hors d'état de commander des troupes. « Hé ! bien, je les commanderai », s'écria-t-elle, animée d'un courage au-dessus de celui qu'on attribue à son sexe, « je me sacrifierai, je mourrai, s'il le faut, pour sauver mon pays ! » Le vieillard attendri, effrayé en même temps des risques qu'elle alloit courir, lui jura qu'il mourroit aussi à ses côtés, s'il ne pouvoit lui sauver la vie. Cette femme courageuse, accompagnée du vieux militaire, va offrir son secours aux défenseurs de Carpentras. Ses propositions sont reçues avec reconnoissance. Elle fait transporter ses canons à l'endroit de la ville que les brigands sembloient vouloir attaquer, et au moment de leur arrivée les salue de plusieurs coups de canons qui font tomber quelques-uns d'entre eux. Les autres effrayés se retirent dans les bois, fort en désordre. L'officier la prévint que les ennemis reviendroient sûrement et que l'attaque se renouvelleroit. Mais comme l'armée des bourgeois étoit bien moins nombreuse, on ne pouvoit pas penser à se battre en rase campagne. Il fut donc résolu de mettre des troupes en embuscade. Elles y restèrent jusqu'au point du jour. Jeanne d'Arc (j'ignore quel est son véritable nom) ayant alors aperçu les ennemis qu'elle avoit attendus jusqu'à ce moment, s'étant promenée toute la nuit sur un petit monticule près de l'endroit où ses gens étoient en embuscade, donna le signal, et l'armée des brigands fut à l'instant massacrée. Cette femme est âgée de 42 ans...

J'ai remis votre lettre à M. de Villeneuve. Il m'a trouvée extrêmement favorisée de recevoir une lettre de vous, tandis qu'il vous a vu répondre au mois de décembre à des lettres de bonne année. Quoi qu'il en soit, je vous demande de me traiter toujours de même. J'aime les distinctions ; mon humeur est un peu aristocratique. Je ne dis pas ce que je vous souhaite, mon cher oncle ; le détail en seroit trop long. Croyez seulement que je vous aime toujours.

Digitized by Google

4. — *De la même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, ce 14 mai 1791.

... L'on a fait ce matin, mon cher oncle, un service magnifique au comte de Mirabeau dans la nouvelle église de Saint-Geneviève. Aux quatre coins de sa représentation étoient les bustes de Voltaire, de Soufflot, de J.-J. Rousseau et de Mirabeau lui-même, qui figuroit parfaitement avec les hommes renommés qu'on lui avoit associés. M. Soufflot, architecte de l'église de Sainte-Geneviève nouvellement bâtie, en fit ôter la légende : *Au Dieu tout-puissant sous l'invocation de Sainte-Geneviève*, pour y substituer celle-ci : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.* Ils ont changé ainsi la dédicace de ce superbe édifice...

Recevez, mon cher oncle...

5. — *De Mlle de Givry à son frère.*

(*Ibid.*)

A Paris, ce 1er juin 1791.

Pour cette fois-ci, mon ami, j'ai presque suivi ton mauvais exemple. Mais, en vérité, depuis plus de deux mois je n'ai pas eu le temps de respirer, et je savois qu'Agathe te donnoit de nos nouvelles : ma mère malade depuis le 25 mars ; mon déménagement pour me transporter chez ma sœur à la fin d'avril ; le 8 mai, une course à Méréville[1] avec M. de la Motte ; au milieu de tout cela nos pauvres Ursulines[2] auxquelles on a, comme à toutes les autres maisons religieuses, arrêté leur revenu, mourantes de faim. J'ai trouvé un homme de mes amis qui veut bien se donner tous les mouvemens nécessaires pour les faire payer ; mais ce n'est pas chose aisée. Tout ce qu'on exige de titres, pour leur donner du pain, après avoir pris tout ce qu'elles avoient, est incroyable. J'ai déjà été passer, à quatre ou cinq reprises différentes, des journées entières chez elles.

1. Méréville (Seine-et-Oise, arr. d'Etampes), propriété de la famille de La Borde.
2. Les Ursulines de la rue Saint-Jacques.

Digitized by Google

Mais, en vérité, je leur dois bien cela. Voilà, mon ami, la vie que je mène depuis six semaines...

Je ne comprends pas que tu aies tant d'armes à faire. Il me semble que depuis deux ans toute la Nation doit être armée. Ici, à Paris, rien de plus rare que de voir une épée ; mais, en récompense, on ne rencontre que sabres, fusils, baïonnettes. J'aimois mieux les cheveux longs de nos robins...

Le délire pour Mirabeau est un peu calmé ; c'est-à-dire qu'après lui avoir fait cinquante et tant de services dans les 33 églises qui restent à Paris, on se contente à présent d'aller brûler des cierges et l'invoquer autour de son cercueil dans le caveau où il est déposé. Sur les billets d'invitation envoyés pour les services, on ne mettoit pas : *Pour le repos de l'âme*, mais : *Vous êtes prié, etc., en l'honneur de M. de Mirabeau.* Voilà bien qui caractérise notre délire irréligieux. Mais sûrement nous allons avoir encore des farces pour le transport de Voltaire qu'on doit apporter auprès de Mirabeau. On réunira bonne compagnie dans ce caveau !...

Adieu, mon ami,... je t'aime et t'embrasse de tout ce cœur que tu connois...

Digitized by Google

XVIII

LETTRES DE M. DUTAILLY A M. FAIVRE

(19 AVRIL — 13 SEPTEMBRE 1791)

Notice. — Émeute au sujet du départ du Roi pour Saint-Cloud. — Démission de M. de La Fayette de ses fonctions de commandant de la Garde nationale ; il la retire. — Intrigues du parti d'Orléans. — Fuite du Roi ; son arrestation à Varennes ; son retour à Paris. — Affaire du comte de Choiseul. — Propos affreux tenus à Paris contre le Roi et la Reine. — Translation des restes de Voltaire à Sainte-Geneviève. — Débat à l'Assemblée sur l'inviolabilité du Roi. — L'émeute du Champ de Mars. — Impopularité de La Fayette. — Un voyage de Besançon à Paris en juillet 1791. — Démissions d'un grand nombre d'officiers. — Le Roi jure de maintenir la Constitution.

* * *

Né à Besançon, vers 1741, de Ferdinand Dutailly et de Jeanne Nardin, Antoine Dutailly, « homme de loi », comme il s'intitulait, était, au moment de la Révolution, chargé en Franche-Comté des affaires de Claude-Antoine-Clériadus, marquis de Choiseul-la-Baume. Il avait, en 1772, succédé à son père dans ces fonctions, et les remplit avec une fidélité qui devait le conduire à l'échafaud.

Venu à Paris en avril 1791, pour suivre un procès engagé par la marquise de Choiseul-la-Baume [1] contre la duchesse de Lorges, il y resta jusqu'en octobre. Pendant ces six mois, l'occasion s'offrit à lui de prouver son attachement aux Choiseul autrement que par la poursuite assidue du procès qui avait fait l'objet de son voyage. Au mois de juin, en effet, le comte de Choiseul, fils du marquis [2], était gravement compromis dans l'affaire de Varennes. Emprisonné à Orléans, il ne fut admis à bénéficier de l'amnistie votée le 14 septembre 1791 par l'Assemblée qu'après mille peines et mille démarches. A ces démarches Dutailly s'employa activement et, sans aucun souci de se compromettre, soutint avec le plus grand dévouement le marquis et la marquise de Choiseul dans cette épreuve.

A son retour à Besançon, ses fréquentations chez les ci-devant ne tardèrent pas à le rendre suspect. Il fut arrêté à la fin de 1793, conduit à Dijon, mais relâché, faute de preuves, le 3 novembre. Malheureusement pour lui, presqu'au même moment le marquis de Choiseul était incarcéré à Paris, et dans les papiers saisis à son domicile, on retrouva facilement la trace de ses relations très suivies avec son homme d'affaires. L'ordre fut envoyé aussitôt de s'assurer de Dutailly, qui arrêté de nouveau à Besançon, le 26 pluviôse an II, était, deux jours après, expédié sur Paris et traduit devant le Tribunal révolutionnaire en même temps que le marquis, son

1. Diane-Gabrielle de la Baume, marquise de Choiseul.

2. Claude-Antoine-Gabriel de Choiseul-Stainville (1760-1828), commandant le régiment de Royal-Dragons.

Digitized by Google

maître. « Vil esclave d'un ci-devant », Dutailly ne pouvait échapper à la mort. « Une correspondance volumineuse déposoit contre lui, de sa haine contre la Révolution, de sa bassesse et de sa lâcheté à courtiser les ex-nobles ». Le 15 floréal, il était guillotiné.

C'est de « la correspondance volumineuse », dont parle l'acte d'accusation, que j'ai extrait les lettres ci-dessous, qui sont adressées à Guillaume-Joseph Faivre, ancien procureur au parlement de Besançon et beau-frère de Dutailly, dont il avait épousé la sœur, Jeanne-Denise. Ce Faivre avait été poursuivi dès la fin de 1792, comme prévenu « d'enrôlement pour les ennemis de l'État ». Traduit devant le tribunal criminel du département, il avait été acquitté. Mais ayant, peu après, passé en Suisse, il avait été porté sur la liste des émigrés, et les papiers saisis au moment de son arrestation étaient restés au greffe du tribunal. On les exhuma lors de l'arrestation de son beau-frère, et on s'en servit contre celui-ci [1].

J'ai joint à cette correspondance de Dutailly une lettre adressée à son père par Claude-Ferdinand Faivre, second fils de Guillaume-Joseph Faivre, qui, au mois de juillet, alla rejoindre dans la capitale son « oncle Antoine ». C'est une amusante narration faite par un jeune homme de 19 ans, — il était né le 16 mai 1772, — de son premier voyage à Paris.

1. — *De M. Dutailly à M. Faivre.*

(Archives nationales, W 358, doss. 753, 4e partie, n° 69.)

[Paris, ce 19 avril 1791.]

Vous apprendrez par les gazettes ce qui s'est passé hier matin au sujet du départ du Roy pour Saint-Cloud [2]. Tout étoit prêt, les voitures attendoient dans la cour. Vingt gredins se mirent à crier : « Il ne partira pas ! » A l'instant cent personnes se sont amassées, ont fait l'écho. Le Roy a paru et a crié : « Messieurs, messieurs, point de bruit ! La paix ! Eh ! bien, je ne partirai pas ». Il est rentré chez lui et les voitures sont sorties. En ce moment, le cardinal de la Rochefoucauld, qui comptoit partir avec le Roy, est sorti ; il a été entouré d'une foule de peuple qui lui crioit : « A la lanterne ! » et le conduisoit du côté de la rivière avec deux de ses vicaires généraux. Heureusement qu'il a dit : « Messieurs, laissez-moi donc ! Je vais à l'Assemblée nationale ; je suis un de vos députés ». Sitôt, on a retourné et on l'a accompagné à l'Assemblée. Il eût été noyé s'il n'avoit pas dit qu'il étoit député. Encore, n'en est-il pas quitte. Le peuple lui reproche d'avoir donné avant-hier la communion au Roy dans sa chapelle, n'ayant pas fait de serment,

1. Archives nationales, F7 5050.

2. Voir plus haut, p. 182, 243, 279.

Digitized by Google

et au père Lenfant, jésuite [1], d'avoir confessé Sa Majesté. Et enfin un grand reproche que l'on fait au Roy est de s'être confessé et d'avoir reçu la communion de prêtres non-jureurs. Cependant il en avoit obtenu la permission de M. l'évêque de Paris. Le peuple dit des horreurs et du Roy et du cardinal et de tous les prêtres qui n'ont pas prêté le serment. L'on a insulté M. de la Fayette, qui, hier, le décret à la main qui permettoit au Roy d'aller jusqu'à 20 lieues de Paris, cherchoit à apaiser le peuple et faire partir le Roy. Sa Majesté a été dénoncée à la Nation par le souverain club des Cordeliers [2]. La dénonciation a été affichée six heures de temps ; il a été dénoncé comme rebelle à la loi, pour avoir recouru et s'être adressé à des prêtres non-jureurs. Les Tuileries ont été fermées tout le jour, hier ; on vouloit forcer les portes, pour aller chasser les aumôniers et confesseurs du Roy et de la Reine, qui y logent. Peut-être aujourd'hui va-t-on faire un carnage de tous les pauvres prêtres. Il est du moins décidé que l'on en souffrira point ici. J'envoie à M. de Choiseul un détail de cette horrible scène. Vous n'avez pas d'idée combien le peuple ici a l'esprit échauffé sur la Révolution. L'on ne voit partout que des enragés prêts à faire d'horribles carnages, criant partout que la souveraineté réside dans le peuple, qu'il ne doit point reconnoître de maître. Aussi n'écoute-t-il plus ni M. de la Fayette, ni M. Bailly. Il demande qu'on casse ces deux personnages. Les assignats de 2 à 300 livres perdent le 6 et demi.

Je suis...

2. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, 3e partie, n° 69.)

Paris, du 22 avril [1791].

Je ne vous dis dans ma lettre aucune nouvelle, mon cher beau-frère ; les gazettes répètent tout ce qui se passe ici, surtout le *Journal général* [3].

Tout ce que je puis vous dire, c'est que le Roy est le mortel le

1. Alexandre-Charles-Anne Lenfant (1726-1792), jésuite prédicateur de Louis XVI.

2. Le club des Cordeliers avait été fondé en juillet 1790 par les membres du ci-devant district des Cordeliers, et siégeait alors au couvent des Cordeliers où il resta jusqu'au commencement de mai 1791.

3. Le *Journal général*, dont le directeur était Louis-Abel de Bonafous, abbé de Fontenay (1737-1806), fut publié du 1er février 1791 au 10 août 1792.

Digitized by Google

plus malheureux de la France et le plus esclave. Pour obéir au peuple, c'est-à-dire à la plus vile canaille, il vient de renvoyer ses gentilshommes de la Chambre et son grand aumônier[1]. Il a requis pour aumônier le curé de Saint-Eustache[2], jureur, auprès duquel il n'avoit pas voulu se confesser. Pour ses gentilshommes de la Chambre, on lui a permis de les garder, non pas comme gentilshommes, parce que cette qualité choque les oreilles patriotiques, mais comme amis, ou hommes de compagnie. S'il est bien sage d'ici à lundi, on lui permettra d'aller prendre l'air de la campagne. On ne peut entendre ces propos sans frémir. M. de la Fayette a donné hier sa démission, ainsi qu'il en avoit menacé la canaille qui n'avoit pas voulu lui obéir l'autre jour. Toutes les sections sont allées chez lui, ce matin, en députation pour le prier de la retirer. L'on espère qu'il le fera, sous la condition que l'on punira ceux que les clubs ont prônés pour lui avoir manqué et désobéi. Le maire, M. Bailly, n'est pas plus écouté. Dimanche, il a reçu un affront sanglant[3]. Enfin ici l'anarchie est à son comble. L'on crie partout que si le Roy veut s'en aller, qu'il n'a qu'à donner sa démission et partir ; on en nommera un autre à sa place.

Le duc d'Orléans est violemment soupçonné d'avoir soufflé le feu de la révolte de lundi dernier. Laclos et Sillery étoient, dit-on, habillés en fiacres, criant dans la foule : « Qu'on ne laisse pas sortir le Roy et f.... de la Fayette ! »

Adieu...

3. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 64.)

Paris, le mardi soir, 21 juin [1791].

Le Roy, la Reine et toute la famille royale sont partis la nuit du lundi au mardi, à 2 heures après minuit ou à peu près. L'on ne sait comment ils ont pu sortir du château des Tuileries, à moins qu'ils ne se soient échappés par un souterrain qui communique à un hôtel voisin du château. L'on ne sait pas non plus quelle route ils ont pu prendre.

Tout Paris est en l'air ; l'on a sonné le tocsin ; l'on a battu la

1. Voir plus haut, p. 131, n. 1.
2. Jean-Jacques Poupart, curé assermenté de Saint-Eustache.
3. Voir plus haut, p. 181.

Digitized by Google

générale ; toute la Garde nationale est restée aujourd'hui sous les armes.

Le Roy a laissé une lettre en forme de proclamation, où il fait à l'Assemblée des reproches amers de sa conduite vis-à-vis de lui. Il lui reproche d'avoir dégradé le trône, anéanti l'autorité royale, perdu les finances, etc.. ; il repasse en revue tout ce qui a été fait, fait défense à son garde des sceaux de se servir pendant son absence des sceaux de l'État, à ses autres ministres de rien signer que par ses ordres, etc... Vous le verrez imprimé dans peu [1].

L'Assemblée a rendu aujourd'hui plusieurs décrets relatifs à la paix et à la tranquillité publique. Elle a donné ordre aux ministres de continuer le service, de tenir tous les jours conseil dans une salle à côté de celle de l'Assemblée, et de signer tous les décrets par forme de sanction [2].

Elle tient séance jour et nuit. M. le duc d'Aumont [3], commandant du bataillon de la garde du Roy, a failli à périr. Le peuple l'a arrêté passant sur la place de Grève en cabriolet, l'a fait descendre, le traînoit sur le pavé, lorsque la Garde a couru et lui a sauvé la vie. Son cabriolet a été mis en pièces sur la place. C'est lui qui devoit coucher à côté du Roy et ne l'a pas fait. Voilà pourquoi le peuple vouloit le corriger comme M. de Launey. Il passe cependant pour un très zélé patriote ; aussi est-il dans la Garde nationale [4].

1. Voir la déclaration du Roi, datée du 20 juin, dans les *Archives parlementaires*, t. XXVII, p. 378-382.

2. Voir les différents décrets rendus par l'Assemblée le 21 juin, dans *Archives parlementaires*, t. XXVII, p. 363 et suiv.

3. Louis-Marie-Guy, duc d'Aumont et de Mazarin (1732-1799), maréchal de camp en 1762, chef de division de la Garde nationale en 1789.

4. La lettre suivante, adressée par M.-J.-E. de Saint-Priest frère de l'ancien ministre à sa mère alors à Montpellier, donne quelques détails intéressants sur la physionomie de Paris après la fuite du Roi.

« Paris, 22 juin 1791.

« Je vous ai écrit hier, ma chère maman, et quoique ma lettre fût de bonne heure à la poste, je ne sais si elle sera partie, car on disoit qu'on avoit arrêté le départ des courriers. S'il en est de même aujourd'hui, malgré mon exactitude, vous serez en peine de moi. Je me porte cependant à merveille et j'use des plus grandes précautions dans les circonstances où nous nous trouvons. Paris a été toute la journée d'hier plus tranquille qu'on n'auroit jamais pu l'imaginer. M. le duc d'Aumont, seul, a été maltraité, et encore ce fut dans le premier moment qu'on apprit le départ du Roy. Il n'en est même pas malade. Le peuple a fait effacer de toutes les enseignes et boutiques tout ce qui pouvoit avoir trait au Roy, armes et noms. Aux bureaux des loteries, où il y avoit *Loterie royale de France*, le mot de royale est supprimé. A l'heure où je vous écris, il est onze heures du matin. L'Assemblée nationale, ni qui que ce soit dans Paris ne dit ou ne sait pas encore par où le Roy et la famille royale sont sortis des Tuileries, dans quelles voitures ils sont partis et quelle route ils ont prise. Je différerai d'envoyer ma lettre à la poste jusqu'à midi, pour savoir si j'aurai quelque chose à y ajouter. On ne permet à personne de sortir de Paris ; j'ignore combien cela durera. Les nouvelles, qu'aura eues mon frère du départ du Roy, pourroient bien lui faire changer d'avis sur le voyage de Suède, et je le désire fort. Si je pouvois aller rejoindre le Roy, je le ferois ; mais il faut d'abord savoir positivement où il est et être sûr de ne pas

Digitized by Google

Deux aides de camp de M. de la Fayette courent après le Roy[1].

4. — *Du même au même.*

(Arch. nat., W 358, doss. 753, 4e partie, n° 65.)

Paris, le 26 juin 1791.

... Mon cher beau-frère,... j'envoie mes feuilles à M. Monniotte[2]; il vous les communiquera et vous y verrez tout ce qu'il y a de nouveau sur les tristes événemens que nous éprouvons[3]. Paris est actuellement assez tranquille. Il l'a été

trouver des inconvéniens dans la route. Rapportez-vous-en, chère maman, à ma sagesse et à ma prudence, et après avoir fait mille tendres complimens à mes sœurs, je vous offrirai l'hommage de mon tendre respect ». (Archives nationales, Comité des recherches, D XXIXB, 37, doss. 385.)

1. La Fayette n'envoya à la poursuite de la famille royale qu'un seul de ses aides de camp. Le second personnage qui partit avec lui était un nommé Bayon, chef du 7e bataillon de la 2e division de la Garde nationale, qui se fit donner cette mission par Bailly. Quant à l'aide de camp de La Fayette, c'était M. Romeuf. Seulement, comme il y avait deux frères Romeuf attachés à l'état-major de La Fayette, je ne sais duquel il s'agit. M. Tuetey, dans son *Répertoire des sources manuscrites de la Révolution*, identifie le Romeuf en question avec Jacques-Alexandre Romeuf (1772-1845); M. Et. Charavay, dans *La Fayette*, avec Jean-Louis Romeuf (1766-1812).

2. Philippe Monniotte, juge au tribunal du district de Besançon.

3. Le Roi avait été arrêté le 21 juin à Varennes, et la nouvelle en avait été apportée à Paris le 22 au soir. Voici sur cette arrestation une lettre inédite adressée de Mannheim par M. de Divonne au comte Appraxine, à Genève. Elle est curieuse en ce qu'elle nous renseigne sur l'impression que fit dans le monde de l'émigration l'événement de Varennes.

De M. de Divonne à M. le comte Appraxine.

« [Mannheim, juin 1791.]

« Vous n'ignorez pas sûrement, mon cher comte, la mauvaise nouvelle qui nous accable dans ce moment. Elle est d'autant plus terrassante que la veille une fausse nouvelle nous avoit fait croire le Roy à Luxembourg. Le prince de Condé nous envoya un courrier, par lequel il nous mandoit que le Roy avoit été arrêté à Varennes, que M. de Bouillé étoit à son secours, et qu'il s'y feroit tuer ou qu'il le délivreroit, et nous donnoit ordre de nous tenir prêts à partir. Le second courrier, que nous ne reçûmes que deux jours après celui-là, nous apprit que le Roy, ayant un besoin, descendit et demanda au maître de poste de l'éclairer pour aller au commodité. Le maître de poste le reconnut et alors il donna ordre à son postillon de conduire cette voiture par tel chemin qui n'étoit pas le bon et d'aller très doucement, de sorte que le Roy ne fit en trois heures que ce qu'il auroit dû faire en trois quarts d'heure. Pendant ce temps-là, le maître de poste faisoit sonner le tocsin partout pour assembler du monde. M. de Damas, colonel de Monsieur-Dragons, et M. le duc de Choiseul, qui avoient fait seller les chevaux de leur petit détachement, montèrent à cheval et livrèrent un combat aux Gardes nationales. M. de Bouillé venoit au secours. Il était à 9 lieues de là, et il y avoit seize heures qu'il étoit à cheval attendant le Roy. Il fit à la tête du régiment Royal-Allemand les 9 lieues en trois et demie. Malheureusement, l'aide de camp de M. de la Fayette avoit fait couper le pont et Royal-Allemand ne voulut pas passer à la nage, parce que la rive opposée étoit très mauvaise. Les dragons, voyant que Royal-Allemand ne pouvoit pas les secourir, livrèrent pour se tirer d'affaire M. le duc de Choiseul, et M. de Damas. M. de Bouillé, lui-même, fut obligé de se faire jour avec quinze officiers. Il est à Luxembourg. Je ne vous parlerai pas de toutes les horreurs qu'il a essuyées. Un capitaine d'houzards vint à bout de percer cette nuée de Gardes nationales, et proposa au Roy de se mettre en croupe sur des houzards et de faire une percée. Le Roy l'ayant refusé, le sabre à la main il reperça ces Gardes et se sauva. Vous connais-

Digitized by Google

aussi hier à l'arrivée du Roy et de sa famille. Tout étoit triste. Un million d'âmes sont allées aux Champs-Elysées pour le voir arriver, et tout étoit dans un morne silence. Voir son Roy arriver au milieu de dix-huit mille baïonnettes, dont une partie frappoient contre sa voiture ! Sur le siège de sa voiture étoient juchés trois malheureux gardes du corps [1] qui l'avoient suivi. Ils étoient attachés les trois ensemble, les fers aux pieds. Aussi notre pauvre Reine baissoit la tête presque sur ses genoux, pour ne pas voir ce triste spectacle.

Et ce malheureux duc [2] qui s'est trouvé à la tête d'un détachement de son régiment avec M. de Damas [3], aussi colonel, et qui sont arrêtés à Verdun ! Cela m'inquiète singulièrement. L'ordre du général doit les excuser. Les dragons de Royal, comme de bons patriotes, ont mis bas les armes, lorsqu'ils ont vu qu'il falloit marcher contre ceux qui ont arrêté le Roy...

5. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 70.)

Paris, le 1er juillet 1791.

Vous avez appris par les papiers publics, mon cher beau-frère, le triste événement arrivé au duc de Choiseul, commandé de se trouver avec 60 hommes de son régiment un tel jour, à telle heure, à Mousson [4], pour protéger un convoi de voitures et le faire passer librement à sa destination. L'heure étoit passée et rien n'arrivoit. Las d'attendre, le duc, et son laquais, va au-devant, comme en se promenant lui seul ; on dit que ses dragons ayant appris ce dont il s'agissoit n'avoient pas voulu marcher. Arrivé à Varennes, il voit beaucoup de monde en groupe et des esprits échauffés ; il apprend que c'est le Roy qui

sez sûrement le manifeste que M. de la Porte a remis aux ministres de la part du Roy. Il étoit fait avec beaucoup de modération. Dans ce fâcheux événement, ce qui me console beaucoup, c'est que les princes ne comptoient pas du tout là-dessus, qu'ils ont été aussi surpris que nous. C'étoit concerté entre M. de Bouillé et M. le baron de Breteuil qui avoit passé *incognito* ici et qui étoit à Luxembourg pour attendre le Roy. Cela nous assure que ce n'étoit pas ce départ qui étoit l'espérance des princes. Genève a dû être un moment bien consterné...

« DE DIVONNE. »

1. Voir plus haut, p. 247.

2. Le duc de Choiseul-Stainville.

3. Joseph-François-Louis-Charles-César, comte, puis duc de Damas d'Antigny (1758 1829), colonel du régiment de Monsieur-Dragons, maréchal de camp à l'armée de Condé.

4. Non à Pont-à-Mousson, mais au Pont-de-Sommevesle, commune de Sommevesle (Marne).

Digitized by Google

y est arrêté avec la famille royale. Au même instant, arrivent les deux détachemens de Damas-Dragons et de Lauzun-Hussards que le peuple arrête en leur montrant des canons et en ajoutant que s'ils veulent insister à enlever le Roy, qu'ils l'auront mort. M. de Choiseul ne se mêle point de cette dispute, met pied à terre et monte auprès du Roy. M. de Damas fait retirer sa troupe, il monte également auprès du Roy. Un quart d'heure après, arrive un aide de camp de M. de la Fayette qui couroit après le Roy. Il confie à M. de Choiseul le sujet de sa mission et lui dit que le Roy n'avoit pas une garde suffisante pour l'emmener à Paris, que sa personne ne seroit pas en sûreté, qu'il le prioit de lui prêter son cheval de main pour courir les villages voisins chercher un renfort. Monsieur le duc fait appeler son laquais et fait donner un cheval à M. Romeuf, aide de camp. Ces ordres ne sont pas sitôt donnés qu'une foule de monde se présente à la porte de la maison où étoit le Roy, et demande les personnes qui sont avec lui. Le peuple s'empare de Monsieur le duc, de M. de Damas, de deux de ses officiers, même de l'aide de camp, les conduisent tous en prison. La Reine crie qu'on ne leur fasse point de mal. Arrivé en prison, l'aide de camp fait appeler le maire et lui montre les ordres de M. de la Fayette de courir après le Roy et de le ramener ; il obtient son élargissement. Mais ces messieurs ne furent pas si heureux ; tout ce que l'aide de camp put obtenir est de les faire conduire à Verdun dans une voiture, accompagnés de 200 gardes nationales. Arrivés à Verdun, M. de Choiseul et M. de Damas ont écrit ici à l'Assemblée, pour demander leur élargissement provisionnel [1]. Elle a déclaré que toutes les personnes arrêtées demeureroient en état d'arrestation jusqu'à nouvel ordre ; et depuis, elle a ordonné qu'ils seroient amenés à Paris et transférés dans les prisons de l'Abbaye, pour y être interrogés. Voilà comment la chose s'est passée. Vous voyez que M. de Choiseul n'est point coupable, qu'il n'a fait aucune mine de protéger le passage du Roy, qu'il avoit des ordres particuliers de M. de Bouillé de se rendre avec un détachement à Mousson. Il va seul à Varennes, comme par curiosité, il n'exerce aucune violence contre le peuple, et au contraire il prête son cheval à l'aide de camp de M. de la Fayette [2]. Tout cela prouve son innocence et me fait

1. Voir les lettres de MM. de Choiseul et de Damas à l'Assemblée dans les *Archives parlementaires*, t. XXVII, p. 515-516.

2. Le récit de Dutailly est d'une complète inexactitude en ce qui concerne le rôle joué par le duc de Choiseul dans cette affaire de la fuite du Roi. Au contraire de ce que dit Dutailly, Choiseul fut en effet si bien au courant des détails du voyage qu'il vint à Paris

Digitized by Google

espérer qu'il n'en arrivera rien... Voilà qui va retarder mon retour. Tant que cette affaire ne sera pas décidée je ne peux quitter Paris ; elle sera peut-être fort longue.

Adieu ; je suis toujours dans une inquiétude affreuse. Le peuple, cependant, s'apaise un peu. On commence à ne plus tant crier contre les gardes du corps qui accompagnoient le Roy et les personnes qui étoient avec lui. Pourvu qu'il n'arrive rien en route à ces honnêtes criminels, qu'ils ne soient pas la victime de la fureur du peuple ! J'espère qu'une escorte nombreuse de gardes nationales les accompagnera.

6. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 71.)

Paris, le 5 juillet 1791.

... Je vous ai fait faire, mon cher Faivre, un cachet avec un chiffre, comme tous les honnêtes démagogues en portent aujourd'hui. Si vous ne l'êtes pas dans l'âme, je veux que vous en ayez tous les dehors, qu'il n'y ait plus d'armoiries chez vous. Des Chamolles vient d'être corrigé d'une belle manière pour avoir trop causé. Cela prouve bien qu'il n'y a plus aujourd'hui de libre que la pensée, puisqu'on punit les paroles et les actions. Ici l'on n'est pas si sévère pour les propos atroces que l'on tient dans tous les carrefours contre le Roy et la Reine. Personne ne dénonce les insolens ; chacun au contraire applaudit. S'il y a deux êtres malheureux en France, c'est eux, enfermés tout le jour et gardés à vue la nuit, portes ouvertes. Ils ne sortent pas du tout ; ils ne se mettent pas même à la fenêtre. On promène le Dauphin une fois par jour dans le jardin. L'on ne fait sanctionner aucun décret...

pour s'entendre à ce sujet avec la famille royale, et qu'il ne quitta la capitale que quelques heures avant elle. Son rôle fut d'ailleurs malheureux dans le projet « d'évasion » du Roi, et il fut plus que personne responsable de son échec. Posté au Pont-de-Sommevesle, où devait le rejoindre un gros de hussards, il avait pour consigne d'y attendre l'arrivée de la voiture royale, dont le passage était signalé pour le 21 juin à 3 heures et demie de l'après-midi. Les hussards commandés par M. de Goguelat se trouvèrent bien au rendez-vous. Mais à 5 heures et demie, ne voyant rien venir, Choiseul quitta sa faction et se replia sur Varennes. Une heure après, la famille royale arrivait au Pont-de-Sommevesle, fort étonnée de n'y trouver personne. L'abandon de ce poste le plus important de tous jeta la perturbation sur toute la ligne des autres postes et fut une des causes de la fin lamentable du voyage de Varennes. (V. Fournel, *L'événement de Varennes*, p. 129-134 ; Lenôtre, *Varennes*, *passim*).

Digitized by Google

7. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 60.)

Paris, le 10 juillet 1791.

L'on vient de rendre un décret pour les émigrans ; il déclare que les François, actuellement hors du royaume, payeront une triple imposition, si dans trois mois ils n'y rentrent[1]. Beaucoup préféreront de payer cette amende plutôt que de revenir dans ce pays d'horreur et de carnage.

Demain, lundi, l'on promène les tristes restes de Voltaire, de la Bastille jusqu'à Sainte-Geneviève. Le cortège, suivant ce qu'on annonce, sera curieux à voir. Il tiendra une lieue de terrain au moins. Cette pompe funèbre a été imaginée plutôt pour braver l'opinion du vertueux curé de Saint-Sulpice et du sage archevêque de Paris, M. de Beaumont[2], qui n'ont pas voulu dans le temps qu'on le mît en terre sainte, que pour faire hommage à son mérite.

Du mardi, 12 *juillet*. — Hier lundi, à 2 heures après-midi, le cortège de Voltaire est sorti de la Bastille, où son sarcophage avoit été déposé dès le dimanche soir. Il en est sorti plus triomphant qu'en 1717, où il fut enfermé une année entière. Tous les esprits se sont mis à la torture pour rendre le cortège majestueux ; les artistes ont épuisé leur savoir pour donner chacun un plat de leur métier. L'on a cherché à imiter nos anciens Romains dans de pareilles fêtes. Il ne faut cependant pas comparer celle-ci à celle qu'ils firent à Alexandre, car le commencement du convoi avoit l'air plutôt d'une folie de carnaval que d'une fête majestueuse, où l'on porte en triomphe un homme célèbre. Il y avoit des filles ou femmes poissardes habillées en soldat national, jupon blanc et le sabre à la main ; une autre ressembloit à Jeanne d'Arc, nommée par Voltaire la Pucelle d'Orléans ; enfin les filles du coin, vêtues en vestales romaines et couronnées de chêne. Le char de triomphe étoit plus imposant, et ce qui le précédoit immédiatement et ce qui le suivoit ; cela étoit vraiment beau et curieux à voir. Le convoi n'est arrivé à Sainte-Geneviève qu'à 9 heures 1/2 du soir, près de dix heures. L'on ne peut pas dire que le ciel a béni cette pompe funèbre,

1. Ce décret fut rendu dans la séance du 9 juillet 1791 (*Arch. parl.*, t. XXVIII, p. 86).
2. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, de 1746 à 1781.

Digitized by Google

car elle a essuyé, à 2 heures et à 9 heures, deux averses terribles. Aussi les musiciens, qui chantoient et jouoient en chemin faisant, ne sont pas sortis de leur rang pour boire, comme ils en ont la louable habitude : la rosée du ciel a pourvu à ce besoin. Les gazettes vous donneront un plus grand détail sur cette charmante et triste cérémonie. Toute belle qu'on a pu la trouver, tous les gens sensés ont pensé que ce n'étoit point dans les tristes circonstances où nous nous trouvons qu'il falloit exécuter cette fête. L'on a pris les huit chevaux blancs de la Reine pour traîner le char de triomphe, l'on dit sans lui en demander la permission. Il est vrai qu'elle les avoit offerts, il y a un mois. Mais elle n'étoit pas encore au cachot.

8. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 63.)

Paris, le dimanche soir, 17 juillet 1791.

... Depuis vendredi que l'Assemblée nationale a prononcé sur l'inviolabilité du Roy, qu'on ne pouvoit l'accuser ni le mettre en cause [1], nous avons eu des clubistes, des dandis aux environs de 4 à 5.000, qui n'ont cessé de s'attrouper, de dire des horreurs du Roy, de l'Assemblée nationale, de M. de la Fayette et de la Municipalité, criant qu'ils ne vouloient plus de roy, mais une république. Quelques-uns de messieurs les députés leur avoient inspiré cette opinion incendiaire. Enfin, aujourd'hui, grande assemblée au Champ de Mars, qui a fait trembler le Roy et l'Assemblée nationale, car ces messieurs dandis parloient de détruire l'un et l'autre [2]. Les entrées des Tuileries et de l'Assemblée ont été gardées avec deux canons chargés et mèche allumée à chaque porte. Ce matin, ils ont commencé la journée à pendre deux hommes, un invalide et un perruquier, accusés d'avoir fait un creux sous l'autel de la patrie, pour y mettre de la poudre et le faire sauter. Quand ces malheureux ont été morts, ils se sont convaincus de leur innocence, car l'on n'a pas trouvé un grain de poudre sur eux. Trente hommes

1. Un décret, rendu le 15 juillet 1791, énonçait les cas qui entraîneraient désormais l'abdication du Roi. Mais l'Assemblée s'était ralliée aux vues du rapporteur Muguet de Nanthou et avait reconnu que punir Louis XVI de sa fuite serait ruiner le principe de l'inviolabilité et donner aux mesures législatives que l'on pourrait prendre à ce sujet un effet rétroactif. (Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, 1904, in-8°, p. 121-123.)

2. Sur l'affaire du 17 juillet, voir plus haut, p. 248.

Digitized by Google

de patrouille sont allés à ce Champ de Mars pour faire déguerpir cette canaille ; elle les a repoussés et vouloit les désarmer ; ils s'en sont retournés bien vite, en disant qu'ils n'étoient allés là que pour y mettre l'ordre et dissiper ces attroupemens. Cette patrouille est allée chez M. de la Fayette, lui rendre compte de ce qui venoit d'arriver. Ce général fait battre la générale, et ramasse dix mille hommes, les conduit au Champ de Mars, arbore le drapeau rouge. Après les avoir un peu pérorés et priés de se retirer, il n'est point écouté. Il fait déployer le drapeau rouge et publier la loi martiale. On lui jette des pierres, on le met en joue. Un grenadier national le tire à balle franche, le manque ; enfin il commande aux soldats de faire feu ; il y en a 25 ou environ de tués et autant de blessés. Un aide de camp de M. de la Fayette, se trouvant à côté du grenadier qui mettoit en joue le général, lui a coupé le poignet d'un coup de sabre, après son coup lâché. Un autre aide de camp a reçu un coup de couteau dans la cuisse, d'un chef d'émeute fort bien mis, que l'on dit du club. Un cavalier, qui accompagnoit cet aide de camp, tire son pistolet et brûle la cervelle au clubiste. Enfin, après ce petit combat sanglant, le peuple s'est dispersé. Heureusement que beaucoup de soldats ont tiré leur coup en l'air. Le drapeau rouge est rétabli à l'Hôtel de ville et reste déployé ; ordre d'éclairer toutes les fenêtres, nombreuses patrouilles de nuit.

Pour moi, je n'ai heureusement rien vu de cette scène sanglante. Après la messe, je suis allé dîner chez un ami. Après dîner, nous nous sommes allés promener en cabriolet au bois de Boulogne. C'est à mon retour, à 8 heures du soir, que j'ai appris cette nouvelle. J'ai eu cependant peur en revenant à l'hôtel à 11 heures. On vouloit me faire coucher ; j'ai préféré de m'en revenir et me voici.

9. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, 3e partie, n° 66.)

Paris, le mercredi, 20 juillet 1791.

Rien de nouveau, aujourd'hui ; le calme est rétabli. Cependant le drapeau rouge reste toujours déployé à la fenêtre de l'Hôtel de ville.

Les factieux ont reçu une leçon, dimanche dernier, dont il paroît qu'ils ont bien profité. Point de remède plus efficace, ni

Digitized by Google

plus merveilleux contre la rage démocratique, que ces bols que l'on fait avaler à quelques-uns. Ce remède a beaucoup influé sur leurs frères et complices. Ils faisoient cependant courir le bruit qu'ils vouloient essayer de prendre d'assaut le château des Tuileries, comme ils ont pris la Bastille en 1789. Mais le château est entouré au dehors et garni en dedans d'un nombre prodigieux de canons ; cela déconcerte un peu le projet.

Le tribunal des Minimes étant occupé, il y a quelques jours, à juger une cause d'un officier de la Garde nationale contre le général La Fayette, je crois qu'on l'a renvoyée au tribunal militaire ; du moins telles étoient les conclusions du commissaire du Roy. Le peuple, attroupé au nombre de 3.000, juroit à son aise contre les juges de ce qu'ils ne condamnoient pas *ce bougre de La Fayette*. Voilà comme le peuple est constant !

Je suis...

10. — *De M. Claude-Ferdinand Faivre à son père.*

(*Ibid.*, n° 35.)

[Paris], ce 29 juillet 1791.

Mon cher père, je suis arrivé mardi à une heure dans la grande ville. Mon voyage a été des plus heureux. Point de rencontre fâcheuse et toujours le beau temps. Il y avoit dans la voiture MM. Loise, Pourrot, un cadet du régiment de cavalerie en garnison à Besançon, une femme de chambre et un domestique. A Auxonne, nous avons pris un ancien gentilhomme avec sa femme. Le cadet nous a quittés à Dijon et tous les autres sont venus à Paris. Ma première journée, j'étois avec le conducteur dans le cabriolet. C'étoit un homme qui ne parloit pas et une espèce de rustre. Le lendemain, j'ai acheté une petite chaise de bois, et je me suis mis au carrosse avec tout le monde, à la prière de ces messieurs. Nous avons fait bonne chère toute la route et nous n'avons presque rien dormi, deux heures à Dijon, deux à Châtillon, et la dernière nuit, on part aussitôt après le souper. Nous avons toujours mangé ensemble. M. Loise, qui est présentement marié avec madame Prinet, sœur de M. de Ferrière, nous a fait apporter à la dînée d'Auxonne une truite de douze livres dont il nous a fait cadeau. Ce vieux monsieur de Dijon nous a payé du vin de Champagne, à Troyes, tout le long du repas, et en a fait mettre dans la voiture. M. Pourrot nous a régalé d'un déjeuner dans la voiture, qu'il est allé prendre à

Digitized by Google

l'auberge. Le domestique, ou espèce, car je ne sais pas au juste ses qualités, a donné à goûter encore dans la voiture, de sorte que nous marchions sur les abricots. Mon angloise est couverte de vin que les cahots de la voiture faisoient répandre aux buveurs sur tout le monde. Enfin, moi, près de Paris, j'ai acheté deux poulets froids et de la pâtisserie dont j'ai régalé à mon tour. Comme il y avoit encore du vin, j'en ai été quitte à meilleur marché que les autres. L'on est très chèrement dans les auberges ; il nous en coûtoit toujours 45 et 50 sous par repas, et trois sous pour les filles, sans compter ce que ces messieurs payoient à part. Nous avons chanté, bien ri et nous sommes arrivés tous bien fatigués.

En arrivant au bureau des diligences, j'étois dans une grande cour, où il y avoit deux issues. Je ne savois si c'étoit à gauche ou à droite qu'il falloit prendre. J'ai pris un homme qui m'a conduit et porté mon sac. Nous sommes arrivés au bout d'un petit quart d'heure à l'hôtel ; et ils appellent cela être bien près. J'ai demandé mon oncle au portier, qui m'a dit qu'il étoit sorti, quand tout à coup je l'ai vu descendre les escaliers. Il m'a dit que j'arrivois trop tard et que vous auriez dû m'envoyer quand il vous le marquoit. Il y avoit un monsieur qui l'attendoit pour le mener dîner. Il m'a conduit dans sa chambre. Je lui ai dit que j'avois envie de dormir ; il m'a enfermé et s'en est allé. Je me suis jeté sur un lit ; il étoit 1 heure et demie, et à 9 heures et demie qu'il est rentré, je dormois encore. Il m'a mené chez un restaurateur ; tout y étoit de glace et la salle étoit superbe. On m'a servi un potage au vermicelle, dans lequel il y avoit au moins deux assiettes creuses ordinaires, un gros morceau de mouton et des herbes dessous, du beau pain, et le tout pour 14 sols 6 deniers le plat, et deux sols de pain. Dans un plat, il y en a pour deux. On vous donne une carte, et vous demandez quel plat vous voulez. De là, je suis allé au Palais-Royal, et nous sommes rentrés à minuit.

Adieu, mon cher père...

11. — *De M. Dutailly à M. Faivre.*

(*Ibid.*, 4e partie, n° 68.)

Paris, le 11 août 1791.

J'ai reçu, cet après-midi, mon cher beau-frère, votre lettre, avec la copie de celle que vous avez écrite au lieutenant-

Digitized by Google

colonel[1]. Pourquoi vous adresser à un homme que vous ne connaissez point et non pas directement au colonel ? Il n'est pas décrété, par conséquent il n'est pas mort civilement, ni privé de ses fonctions. Il continue à donner des ordres à son régiment... Ne craignez pas cependant qu'il parvienne sitôt au grade de maréchal de camp ; il n'est pas dans une position assez favorable. D'ailleurs, c'est l'Assemblée nationale qui nomme en fait les officiers généraux : un militaire brave, aimant son Roy, ne veut accepter de récompense de ses services que de lui.

Il y a beaucoup de régimens vacans, c'est-à-dire qui n'ont point de colonel. On les offre à plusieurs officiers qui remercient et ne veulent pas accepter. Ils disent qu'il est inutile d'être à la tête d'un régiment, quand on n'est pas sûr de se faire obéir. Deux colonels ont dîné hier et avant-hier ici et sont venus à Paris pour donner leur démission de leur régiment, en ajoutant au bas qu'ils n'espéroient de récompense de leurs services que du Roy même. Voilà notre armée dans un triste état, sans chef, sans officiers, et des soldats sans subordination. Plaise au Ciel nous renvoyer l'ordre et la paix !...

12. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 61.)

Paris, le 13 septembre 1791.

... Mon cher beau-frère,... ce matin, le Roy a envoyé à l'Assemblée nationale M. le garde des sceaux avec une lettre portant qu'il acceptoit la constitution, mais qu'il espéroit que l'on feroit grâce et que l'on donneroit l'élargissement à toutes les personnes qui avoient été arrêtées avec lui, même à celles qui étoient en prison pour prétendue contre-révolution[2]. M. de la Fayette s'est levé et a fait la motion. Chacun a applaudi, et on l'a décrétée[3]. J'étois prévenu de cela hier ; j'avois fait mes préparatifs pour envoyer un courrier ; je l'ai fait partir à 3 heures. Il doit arriver à Orléans à minuit ; il fera 30 lieues dans 9 heures.

1. Antoine-Bernard-Constance Marion de Meillonas, lieutenant-colonel du régiment Royal-Dragons, dont le duc de Choiseul était colonel. Faivre avait écrit à M. de Meillonas pour lui recommander son fils aîné, cavalier de Royal-Dragons.

2. Cf. la lettre du Roi, datée du 13 septembre, dans les *Archives parlementaires*, t. XXX, p. 620 621.

3. Ce décret fut rendu dans la séance du 14 septembre (*ibid.*, p. 632).

Digitized by Google

Me voilà dans la joie de mon cœur et monsieur et madame bien aises. Et l'illustre prisonnier, qui depuis trois ou quatre jours avoit écrit que l'on préparât sa chambre et ses voitures, avec quel plaisir le Roy et la Reine vont le revoir! Car on a dit que la Reine a pleuré sur son sort, lorsque le père lui en parloit. Toutes les rues de Paris sont illuminées. Le Roy a annoncé qu'il iroit demain à l'Assemblée pour jurer de maintenir la constitution[1]. Les uns crient après lui; les autres disent qu'il ne pouvoit faire autrement sans exposer sa vie, celle de la Reine et de sa famille. Pour moi, je pense qu'il a bien fait, puisque cela a procuré la liberté à notre pauvre prisonnier. Demain le décret sera signé et envoyé à Orléans, de sorte que je le reverrai ici dans trois jours avec le père et la mère.

L'on a encore décrété, ce matin, qu'il n'y auroit que le Roy et le Dauphin qui porteroient le cordon bleu[2]. Voilà encore une platitude de plus à ajouter aux précédentes. Mais ce décret n'est que réglementaire, et les nouveaux députés pourront y déroger. Tant mieux, car notre marquis est un des premiers à l'avoir...

1. Voir le discours du Roi dans les *Archives parlementaires*, t. XXX, p. 635.

2. « L'Assemblée décrète qu'aucun Français ne pourra continuer de porter les marques distinctives des ordres supprimés, à l'exception du Roi et du prince royal, qui seuls pourront conserver comme distinction personnelle les décorations dont ils sont revêtus ». (*Arch. parl.*, t. XXX, p. 608.)

Digitized by Google

XIX

LETTRES DE M. CONEN DE SAINT-LUC A SES PARENTS; DE M. A. DÉSILLES A Mme DE VIREL, SA SŒUR; DE M. DE MAICHE A SES PARENTS; DE M. DE PONTEL A M. D'ABZAC

(25 MAI 1789 — 4 MARS 1792)

Notice : — § 1. — De M. Conen de Saint-Luc a ses parents (25 mai-17 septembre 1789). — Le voyage d'un jeune officier de Bretagne en Lorraine en 1789. — Concentration des troupes autour de Paris, à la veille du 14 juillet. — En étapes de Sarreguemines à Paris. — En garnison à Sarreguemines. — Désordres en Lorraine. — Jugement de M. de Saint-Luc sur la situation faite à la noblesse. — Illusions perdues.

§ 2. — De M. Désilles a Mme de Virel, sa sœur (17 juillet 1790-21 juin 1791). — La fête de la Fédération à Metz et à Nancy. — Désorganisation de l'armée.

§ 3. — De M. de Maiche a ses parents (24 mai-26 novembre 1791). — Incertitudes et perplexités d'un officier. — Désordres à Arras. — La nouvelle Constitution militaire. — Accroissement de l'émigration. — Faut-il émigrer ? — Où est le devoir ? — Indiscipline des troupes. — Un aumônier de régiment, ancien tambour. — Conduite inconsidérée de beaucoup d'émigrés. — Premières impressions d'un officier émigré.

§ 4. — De M. de Pontet a M. d'Abzac (4 mars 1792). — De Toulon à Neuf-Brisach. — La garnison de Metz. — Préparatifs et bruits de guerre. — M. de La Fayette à Metz. — Emeute dans cette ville. — Anciens et nouveaux officiers.

Dans le naufrage de tout ce qui avait été sa raison d'être, son utilité, sa gloire aussi, rien, je l'ai déjà remarqué, ne fut plus sensible à la noblesse française que la désorganisation de cette armée, qui jusqu'alors n'avait fait qu'un avec elle. C'est là ce qui rend particulièrement poignantes les lettres que l'on va lire. Que faire en face des graves événements qui se précipitent? Telle est la question que se posent ces officiers, qui, en faction à la frontière de France, se demandent avec angoisse où est le devoir, s'il est dans une digne retraite, dans les rangs de l'armée nationale, ou dans les camps de l'émigration. Dès 1789, ces sentiments de découragement et d'inquiétude apparaissent dans les lettres de M. Conen de Saint-Luc[1] à son père et sa mère[2]. Ils se précisent, l'année suivante, dans la correspondance d'André Désilles, le héros de Nancy[3], avec sa

1. Ange-Marie-Louis-René-Joseph Conen de Saint-Luc, né à Rennes le 23 juillet 1767, officier de dragons; émigré en 1791, il fit partie de l'expédition de Quiberon et fut fusillé à Vannes le 13 thermidor an III.

2. Françoise-Marie du Bot avait épousé, en 1758, Gilles-René Conen de Saint-Luc, président à mortier au parlement de Rennes.

3. André-Joseph-Marc Désilles, fils de Marc-Pierre-François Désilles, seigneur de Cambernon et de la Fosse-Ingant, et de Jeanne Picot, né à Saint-Malo le 11 mars 1767, lieutenant au régiment du Roi à Nancy, mort, le 17 octobre 1790, des suites des blessures qu'il avait reçues le 31 août, lors de l'insurrection des Suisses de Châteauvieux.

Digitized by Google

sœur Mme de Virel[1]. Et si celui-là tomba sous les balles des Suisses de Châteauvieux, du moins ne connut-il pas les tristesses amères, les douloureuses perplexités qui se peignent dans les lettres de M. de Maiche[2] à ses parents[3], ou dans celle de M. de Pontet[4] à son ami M. d'Abzac[5]. Qu'on les lise, ces lettres, pour ne plus accuser sans restriction et sans appel la noblesse de France d'avoir manqué à un moment de loyauté et de patriotisme !

§ 1.

1. — *De M. Conen de Saint-Luc à ses parents.*

(Arch. nat., W 423, doss. 958, 4e partie, n° 73.)

Paris, ce 25 mai 1789.

Mon cher papa et ma chère maman, nous arrivâmes ici samedi 23, à 11 heures du matin, étant partis de Rennes le jeudi, à 6 heures du matin, après la messe. Quand j'eus le plaisir de vous écrire de Rennes, je n'avois pas encore fait toutes mes visites ; ainsi, je ne pouvois pas vous en rendre compte. Mais maintenant je vais entrer en détail. Après dîner, je fus voir la petite dame de Champeaux[6], que j'ai trouvée parfaitement ; elle m'a beaucoup demandé de vos nouvelles et de celles de mon oncle[7], ainsi que de la chère Euphrasie qu'elle avoit su avoir été incommodée, cet hiver. De là, je fus voir les demoiselles Hardi, qui me sautèrent au col en me voyant, chose qui ne laisse pas que d'être fort agréable pour un cavalier de 21 ans. Aussi cela m'enhardit, et nous causâmes longtemps. De là, je poussai ma tournée jusque chez M. Desnos[8] que

1. Julienne-Michelle Désilles, sœur d'André Désilles, avait épousé Henry-Augustin du Fresne de Virel, seigneur du Plessis-Virel.

2. François-Xavier-Joseph Guyot de Maiche, né vers 1762, capitaine au régiment de Bourbon-Infanterie, à Arras.

3. Joseph-Alexandre-Nicolas Guyot de Maiche, ancien conseiller au parlement de Besançon, habitait avec sa femme à Besançon ou dans sa terre de Maiche, près Saint-Hippolyte (Doubs).

4. Étienne-Pierre de Pontet, ancien officier au régiment de la Marine à Toulon. Envoyé à Neuf-Brisach, à l'armée du Rhin, il émigra peu après.

5. Bernard-Augustin d'Abzac, né en 1742, capitaine au régiment de la marine à Toulon. Il avait épousé Mlle de Pressac de Lille de Lioncel. Il fut guillotiné le 24 nivôse an II.

6. Peut-être Julienne-Marguerite Le Mézec du Parco, veuve de René de Champeaux, seigneur de Trégouet. Les Champeaux avaient eu deux alliances avec la famille du Bot, famille maternelle du jeune Saint-Luc.

7. L'évêque de Quimper, Toussaint-François-Joseph Conen de Saint-Luc (voir plus haut p. 6, n. 1).

8. Peut-être Charles-Marie Desnos de la Grée (1764-1818), avocat au parlement de Rennes.

Digitized by Google

je trouvai fort bien, mais un peu inquiet au sujet de sa fille aînée qui avoit la rougeole. Nous causâmes fort peu, et il ne me parla de presque rien. Il me dit pourtant que mon papa lui avoit écrit plusieurs fois cet hiver, et qu'il ne lui avoit pas exactement répondu, parce qu'il craignoit que les lettres ne fussent ouvertes et qu'il trouvoit que mon papa disoit sa façon de penser avec trop peu de précaution... Voilà, mon cher papa et ma chère maman, un compte exact de ma conduite de Rennes.

Passons à présent à celui de ma conduite de Paris. Le samedi, après avoir logé ma voiture et avoir dîné, je fus chez M. de Barrin[1], que je trouvai. On me reçut fort bien et on me demanda beaucoup de vos nouvelles. Je les remerciai d'avoir bien voulu faire afficher aux cafés du Palais-Royal, et je leur demandai s'il s'étoit présenté quelqu'un[2]. Ils me dirent qu'il étoit venu deux messieurs. Je fus tout de suite les trouver, mais ils avoient changé de projet et me laissèrent le bec dans l'eau. Heureusement pour moi que hier, en me promenant au Palais-Royal, je rencontrai un Breton, un officier d'artillerie, qui étoit mon grand ami à Verdun et qui me pria de lui donner une place jusqu'à Verdun, de manière que je n'aurai que 30 lieues à faire seul. Encore peut-être trouverai-je camarade. Nous partons ce soir, à 7 heures. S'il eût été possible, j'eusse parti plutôt, car je trouve que l'air de Paris est furieusement cher, malgré toutes les économies possibles, car je n'ai encore pris aucun fiacre, ni été à aucun spectacle...

Adieu, mon cher papa et ma chère maman, recevez les tendres embrassemens du plus respectueux des fils.

2. — *Du même à sa mère.*

(*Ibid.*, n° 28.)

Sarreguemines, ce 4 juillet 1789.

Je reçus hier, ma chère maman, la lettre du 23 que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire; car quoique vous y paroissiez me battre à froid, à cause que je me suis permis de témoi-

1. Augustin-Félix-Élisabeth de Barrin, comte de la Gallissonnière (1742-1828), maréchal de camp, député de la noblesse d'Anjou aux États généraux.

2. C'est-à-dire un compagnon de voyage pour le jeune Saint-Luc, afin de diminuer d'autant ses frais de route.

Digitized by Google

gner à mon frère[1] combien m'avoit été sensible la lettre que vous m'écrivîtes il y a trois ans, les lettres que j'aurai le bonheur de recevoir de vous, ma chère maman, surtout celles où votre tendresse vous engagera à m'y donner de bons avis, seront toujours pour mon cœur un gage bien précieux, puisqu'elles seront le témoignage de votre tendresse maternelle. Continuez donc à m'en donner, ma chère maman, de ces bons avis et soyez sûre que votre fils met toute sa gloire et son bonheur à tâcher de satisfaire la plus tendre des mères. Vous connaissez son cœur ; c'est vous qui l'avez fait. Pouvez-vous douter de ses sentimens?...

La misère continue toujours ici. Depuis que j'y suis, il n'a pas cessé de pleuvoir, si ce n'est depuis deux jours seulement. On craint bien la famine et les révoltes, car il n'y a pas de blé. Tous les jours, de crainte de révoltes, nous escortons des convois de blé qui passent pour Paris et Metz. Vous avez sûrement su tous les troubles qu'il y a eu à Paris. Les Gardes françoises ont refusé de marcher contre la populace qui entouroit le Roy et ont été condamnés à aller aux îles pour punition de leur rébellion. Tous les jours on envoie des troupes aux environs de Paris ; on dit qu'il va y avoir un camp de 30.000 hommes. Nous avons reçu nos ordres hier, à 2 heures, après-midi, pour partir pour Versailles, et demain, à 7 heures, nous nous mettons en route, sans savoir si nous aurons contre-ordre ou si nous y resterons longtemps. Tout ceci devient fort sérieux et fait faire de tristes réflexions.

Adieu, ma chère maman, écrivez-moi le plus souvent que vous pourrez... Je vous embrasse...

3. — *Du même à son père.*

(*Ibid.*, n° 71.)

Vaucouleurs, ce 10 juillet 1789.

Je profite du séjour que nous avons, mon cher papa, pour vous donner de mes nouvelles et vous prier de me faire le plaisir de me donner des vôtres le plus souvent que vous pourrez...

Nous sommes arrivés ici à 11 heures, après six jours de marche

1. Athanase-Marie-François-de-Sales Conen de Saint-Luc (1769-1844). Voir plus haut, p. 2.

Digitized by Google

par des chaleurs cruelles, à l'exception du premier jour où nous avons été mouillés comme des canards. Nous séjournerons demain ici pour en repartir dimanche. Il paroît que nous allons camper dans la plaine des Sablons[1] et que nous y resterons jusqu'à ce que tous les troubles se soient tout à fait apaisés. On dit même que nous ferons le service à Versailles, ou que nous serons chargés de la police intérieure de Paris. Les affaires paroissent tourner mal, et il est probable qu'il y aura quelque coup d'éclat. Le Roy rassemble autour de lui la moitié de ses troupes, et on prétend que nous serons 60.000 hommes aux environs de Paris. Plût à Dieu que cela en imposât et que nous ne soyons pas obligés de répandre le sang de nos compatriotes! Mais on craint pourtant bien que nous ne soyons obligés de punir les mutins et que le Roi ne soit forcé à faire un coup d'autorité. La noblesse et le militaire paroît bien disposé, et sûrement, à la moindre révolte, nous marcherons. Dieu veuille calmer les esprits et ramener la paix au milieu d'une crise aussi violente! Nous avons été de Sarreguemines coucher à Morhange[2], de là à Vic[3], de là à Nancy, où j'ai dîné avec six compatriotes du régiment du Roy, de là à Toul, puis à Vaucouleurs[4], où nous séjournerons demain.

Je vous prierai, mon cher papa, de m'adresser vos lettres à Sarreguemines, parce qu'on me les enverra au camp et que nous ne savons pas encore au juste où nous irons. Nous avons vu dans la Lorraine, ainsi que dans la Lorraine allemande, des blés de toute beauté. Je désire que chez vous ce soit de même, et il est inouï qu'avec de si belles apparences le pain soit si cher. Il faut qu'il y ait quelque chose là-dessous et qu'on cherche à mettre la discorde. Mandez-moi un peu comment tout se passe en Bretagne et si la désunion règne encore...

Adieu, mon cher papa, excusez mon gribouillage; mais la main me tremble, descendant de cheval et ayant voulu vous écrire avant de dîner... Recevez, ainsi que ma chère maman, les tendres embrassemens du plus respectueux des fils...

1. L'ancien parc des Sablons, ou plaine des Sablons, se trouvait à l'endroit où est situé aujourd'hui le village de Sablonville (commune de Neuilly-sur-Seine, Seine).

2. Morhange (anc. départ. de la Meurthe, arr. de Sarreguemines).

3. Vic-sur-Seille (anc. départ. de la Meurthe. arr. de Château-Salins).

4. Vaucouleurs (Meuse).

Digitized by Google

4. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 72.)

Vitry-le-François, ce 20 juillet 1789.

Nous voilà enfin arrêtés dans notre course, mon cher papa. Après 14 jours de marche, nous avons reçu contre-ordre à la Fère-Champenoise, où nous sommes arrivés le 17, ayant fait 70 lieues. Nous y avons séjourné un jour et nous en sommes partis dimanche 19, pour nous en retourner à Sarreguemines. Je vous assure que nous ne sommes pas fâchés d'y retourner, car la commission pour laquelle nous allions n'étoit pas des plus agréables. On dit, Dieu merci, que tout s'apaise à Paris ; mais je crains bien que cela ne dure pas. Vous savez, sans doute, toute la rumeur qu'il y a eu ; ainsi je ne vous en parle pas. La Bastille est démolie, le gouverneur a eu la tête tranchée, M. de Flesselles, la cervelle brûlée, et M. Foulon [a été] empoisonné. Tous les princes ont quitté Paris, et toutes les troupes s'en retournent, mais non pas sans échec, car le régiment de Royal-Dragons, a perdu, dit-on, beaucoup d'hommes. Mais on ne sait rien encore de positif. Demain, nous partons pour Saint-Dizier, ayant encore 12 jours de marche. Nous séjournerons à Joinville, puis à Nancy...

Tout le peuple est ici comme fou. On a chanté aujourd'hui le *Te Deum*, pour remercier Dieu de la paix qui commence à régner, dit-on, dans les affaires. On a tiré le canon et on crioit par toute la ville : « Vive le Tiers-État ! » Il y avoit dans l'église plus de 2.000 personnes, avec des cocardes bleues et rouges. En honneur ! ils ont l'air d'être tous fous !

Adieu, mon cher papa...

5. — *Du même à ses parents.*

(*Ibid.*, n° 74.)

Sarreguemines, ce 1er août 1789.

Mon cher papa et ma chère maman,... nous voilà enfin arrivés, mais non sans un peu de fatigue, car nous avons fait 140 lieues, et cela fort inutilement. Vous n'avez pas d'idée du désagrément que nous avons essuyé en route, non pas tant par les pluies presque continuelles que nous avons eues, que par

Digitized by Google

la manière désagréable dont on nous recevoit. Heureusement qu'il ne nous est arrivé aucun accident; mais, si nous avions fait encore dix lieues, nous étions peut-être tous taillés en pièces, car tous les villages s'étoient rassemblés pour nous tomber sur le corps. Il y avoit à Paris deux batteries de canon toutes prêtes à nous recevoir et dont nous ne nous serions pas sauvés, arrivant, comme nous le faisions, régiment par régiment.

Il se commet partout ici des choses affreuses, et il n'y a plus aucun frein. Toutes les villes des environs se révoltent, et plusieurs des troupes se laissent corrompre. A Metz, on a mis à prix la tête du bon maréchal de Broglie, et la garnison est corrompue. A Strasbourg, on a démoli de fond en comble l'Hôtel de ville et brûlé et déchiré toutes les archives[1]. A Nancy, on s'est aussi révolté; mais la garnison s'est bien montrée. On a pourtant chassé les commis des douanes. Quelques bourgeois ont tiré sur la troupe, mais les coups n'ont point porté. Deux ou trois soldats ont été obligés, pour empêcher la sédition, de tirer et ont tué quelques hommes; mais le nombre n'est pas considérable. M. d'Haussonville, qui commande à Nancy[2], a voulu nous garder; mais il n'a pas osé tout à fait [le] prendre sur lui. On dit pourtant que nous allons être séparés, escadrons par escadrons, pour faire la police dans les villages... Tous les voyageurs sont insultés et plusieurs ont été tués, ayant pour crimes d'être gentilshommes. Plusieurs châteaux de particuliers ont été pillés et brûlés. La maison de campagne de l'évêque de Metz[3] a eu le même sort, à ce qu'on vient de nous dire. Grand Dieu, quel est l'esprit de fanatisme et de rébellion! Plût au ciel que les mêmes horreurs n'aient pas lieu dans ce moment-ci en Bretagne! Tout le monde arbore la cocarde bleue, blanche et rose, et on ne peut voyager sans risquer beaucoup, si on ne l'a pas. Ne vous exposez pas, mon cher père, et voyagez le moins que vous pourrez. Surtout ne refusez rien de ce qu'on vous demandera. La France touche à sa décadence, et la misère va devenir affreuse, car, outre la guerre civile, on a encore à craindre la famine...

Adieu, mon cher papa et ma chère maman, je vous embrasse bien tendrement et désire de pouvoir vous embrasser dans

1. Sur ces événements des 21-22 juillet, cf. E. Seinguerlet, *Strasbourg et la Révolution* Paris, 1881, in-8°, p. 15-26.

2. Joseph-Louis-Bernard de Cléron, comte d'Haussonville (1739-1806), lieutenant général des armées du Roi.

3. Louis-Joseph de Montmorency-Laval, évêque de Metz de 1760 à 1790.

Digitized by Google

trois mois. Mais hélas! qui peut le savoir! Tout ce qu'il y a, c'est de se confier à la Providence qui, peut-être, aura pitié de nous!...

6. — *Du même à son père.*

(*Ibid.*, n° 26.)

Sarreguemines, ce 11 août 1789.

Mon cher papa, j'ai reçu le 7 la lettre du 30 du passé, que mon frère m'a écrite... Je vous avoue qu'elle m'a fait grand plaisir, car je craignois bien que vous n'eussiez eu les mêmes révoltes et les mêmes trains qu'ici. Dieu merci qu'à présent tout commence à se calmer! Mais il n'y a pas longtemps que tout étoit encore dans une cruelle fermentation. On a brûlé et menacé de brûler plusieurs châteaux, beaucoup de particuliers ont été insultés, mais à présent le calme commence à renaître. Plût au ciel que ce soit partout de même et que cela tienne!...

Vous avez sûrement vu la liste des 26 articles qui suppriment tous les droits des seigneurs, entre autres, tous les féodaux. Je ne sais pas où cela va nous mener; mais je crois que désormais notre crédit et nos rentes ne seront pas bien considérables. Dieu sait ce qu'il en sera! Pour moi, je crois que le meilleur métier et le plus tranquille sera de se mettre soi-même à la queue de sa charrue. Pour moi, je le ferai avec plaisir, si on change la constitution des troupes, comme on le dit, car on prétend qu'elles vont devenir nationales.

Rien de nouveau à Sarreguemines depuis douze jours. Le temps est superbe et les récoltes aussi. Si ce temps continue encore 15 ou 20 jours, nous pourrons nous tirer d'affaire, mais nous en avons bien besoin. Je désire qu'en Bretagne les blés soient aussi beaux, car il y auroit bien moins de pauvres...

Je vous embrasse bien tendrement, mon cher papa...

7. — *Du même à sa mère.*

(*Ibid.*, n° 75.)

Sarreguemines, ce 27 août 1789.

J'ai reçu le 24, ma chère maman, la lettre du 16, que vous me faites le plaisir de m'écrire. L'assurance de votre bonne

Digitized by Google

santé et de votre tranquillité, même au milieu des troubles, m'a soulagé d'un grand fardeau et délivré de cruelles inquiétudes ; car ce n'est pas sans émotion que je décachète vos lettres, sachant tout le trouble qui vous environne. Que de grâces n'avons-nous pas à rendre à la bonne Providence de vous conserver sauve et tranquille au milieu d'un trouble universel. Mais il est bien vrai aussi que la plupart des gentilshommes, qui ont essuyé de si fâcheux contre-temps, se le sont bien attiré et l'ont bien mérité par leur conduite envers leurs vassaux ; car il est probable qu'un gentilhomme, au contraire, vivant dans ses terres, s'occupant du bien de ses fermiers et aidant à leurs besoins, les faisant travailler et faisant vivre ceux qui en ont besoin, bien loin d'avoir quelque chose à craindre de leur part, a dû trouver au contraire en eux un soutien et un appui. C'est cette idée, ma chère maman, qui m'a toujours tranquillisé à votre sujet ; car je n'ai pas pu imaginer que des gens, à qui vous ne désirez que de faire du bien, aient pu se révolter contre vous. Mais hélas ! à présent on ne doit plus compter sur rien ; car où il n'existe plus ni respect, ni obéissance, ni subordination, ni principes, ni religion, ni foi, ni loi, on ne doit plus s'étonner de rien. Ah ! ma chère maman, quel siècle ! Que vous avez bien raison de dire que la sotte et fausse philosophie d'aujourd'hui n'engendre que crimes et horreurs. C'est bien aujourd'hui que je commence à croire ce que vous m'avez dit bien souvent et sur quoi j'ai souvent disputé, que le bon vieux temps étoit bien préférable à ce siècle éclairé ; car s'il y avoit un peu de barbarie dans son fait, il n'y avoit pas du moins cette inimitié et cette mauvaise foi qui se fourre partout !...

J'attends avec grande impatience, ma chère maman, quel doit être mon sort, au sujet de la lettre que le chevalier de la Villesbrune [1] vous a écrite concernant mon semestre. J'espère que je serai heureux et que vous me permettrez de venir partager vos inquiétudes. Car jugez quelles seroient les miennes, si j'étois obligé de passer l'hiver aussi éloigné de vous et vous sachant au milieu des troubles. Oui, oui, ma chère maman, j'espère vous embrasser et partager vos inquiétudes sur un royaume qui est bien malade. C'est cette douce espérance qui me fait supporter l'ennui que nous éprouvons tous à Sarreguemines...

Adieu, ma chère maman, permettez que le plus tendre et le

1. *N.* Le Saige, chevalier de la Villesbrune.

Digitized by Google

plus soumis des fils vous baise bien tendrement les mains, ainsi qu'à mon cher papa...

8. — *Du même à ses parents.*

(*Ibid.*, 1re partie, n° 19.)

Sarreguemines, ce 6 septembre 1789.

Je viens de recevoir enfin votre lettre du 23, qui me tranquillise, et calme un peu les inquiétudes que votre lettre du 18 m'avoit données; car j'avoue, mon cher papa, que la visite de messieurs de Motreff[1] n'a pas laissé que de m'intriguer un peu. Il est fort heureux qu'ils aient été ainsi arrêtés dans leur marche et qu'ils ne l'aient pas prolongée jusqu'au Bot; car je crois que vous étiez dans la résolution de passer à peu près par tout ce qu'ils auroient voulu, crainte de pis encore. Vous me marquez que tout est à peu près fini. Que le bon Dieu soit béni, car il n'étoit guère possible que c'eût été plus loin, sans qu'il n'y eût peut-être beaucoup de sang répandu !

Nous autres ici, nous sommes parfaitement tranquilles, car c'est un endroit oublié du monde. Mais il n'en a pas été de même partout. Le régiment de Belsunce[2], qui étoit à Caen, a pensé être massacré. La populace de la ville, en voulant à M. de Belsunce qui en est colonel, à cause de quelques étourderies qu'on lui reprochoit, s'est assemblée autour de leur quartier qu'ils ont environné, ont placé à l'entrée huit canons chargés à mitraille, et auroient exterminé tout le régiment, sans qu'il s'en fût échappé aucun, si M. de Belsunce, à qui ils en vouloient, ne se fût livré lui-même entre les mains de la milice bourgeoise qui avoit juré répondre de sa vie. La fureur du peuple a été si grande, qu'ils n'ont pas plus tôt aperçu M. de Belsunce qu'il est tombé sur lui une grêle de balles qui ont tué autour de lui plusieurs bourgeois de la milice qui le gardoit et l'ont percé de onze coups. Le malheureux n'eut pas plus tôt expiré qu'on l'a promené par toute la ville. On ne s'est pas contenté de ce trait de cruauté; on a poussé la barbarie jusqu'à l'ouvrir et lui arracher le cœur qu'un malheureux a

1. C'est-à-dire des habitants de Motreff (Finistère, arr. de Châteaulin, canton de Carhaix).

2. Henri, vicomte de Belsunce, né en 1765, massacré, le 12 août 1789, à Caen, était-major du régiment de Bourbon-Infanterie.

Digitized by Google

saisi et a déchiré avec les dents. Le régiment a été obligé de sortir de la ville. Les habitans du Havre l'avoient demandé; mais ils n'y ont pas été. Je ne puis vous mander qu'en raccourci le fâcheux événement de ce pauvre régiment, car les détails de cette malheureuse affaire seroient trop longs. Mais ce que je vous en mande n'est que trop vrai, puisque je le tiens d'un officier du régiment, qui a son frère dans ce malheureux corps.

Je désire bien qu'il ne se soit pas commis en Bretagne de pareilles horreurs, quoiqu'on ait dit pourtant que c'étoit la province la plus en feu. Quoi qu'il en soit, j'espère bien cependant à la fin du mois partir pour vous embrasser, car j'espère que vous ne m'aurez pas refusé cette permission...

Adieu, mon cher papa; je vous demande la permission de répondre un petit mot à ma chère maman.

A sa mère.

Non, ma chère maman, je suis bien revenu de mon erreur. Ne croyez pas que maintenant je prenne avec autant de chaleur la défense de ce beau siècle de lumière. J'en suis trop mal payé, pour soutenir sa cause avec autant de feu. Mais que voulez-vous ? Les jeunes gens en veulent toujours savoir autant que les personnes d'un certain âge, et sont toujours portés à plaider pour leur temps. Pour moi, je vois bien que je me blousois et que ce beau siècle éclairé, dont je faisois tant l'éloge, n'est bien plutôt que le siècle de l'insubordination et de la barbarie. Quelle catastrophe, grand Dieu, et qui pourra jamais croire que la nation françoise ait jamais pu perdre la tête à un tel point ! Bienheureux sont ceux qui ont peu de biens, peu de désirs et qui sont aimés de leurs alentours! Car je crois que, dans ce moment-ci, plus on a de biens, plus on a de craintes et plus on court de dangers...

Adieu, ma bonne et chère maman, permettez que votre fils vous baise bien tendrement les mains et vous demande votre bénédiction, en attendant qu'il ait le plaisir de vous revoir et de recevoir de vos leçons dont il profitera mieux que les années passées; car il croit que la cervelle commence à lui venir, et il n'attend que le moment où il aura le bonheur d'être auprès de vous, pour vous montrer la suite de ses résolutions et vous prouver toute sa tendresse.

Digitized by Google

9. — *Du même à sa mère.*

(*Ibid.*, 4e partie, n° 76.)

Sarreguemines, ce 17 septembre 1789.

Je viens de recevoir, ma chère petite maman, votre lettre du 6 du courant, où vous me faites le doux plaisir de me permettre d'aller passer l'hiver avec vous. J'espère que ce sera enfin bientôt et qu'au commencement d'octobre, j'aurai le plaisir de me jeter dans les bras de la plus tendre et de la meilleure des mères. Oui, ma chère maman, votre fils aura le plaisir de vous embrasser bientôt, car nous comptons partir le chevalier de la Villesbrune et moi aussitôt la revue de l'inspecteur, qui se fera à la fin du mois...

Je vous conseille très fort, ma chère maman, d'accepter toujours la place qu'on vous propose pour mon frère, quoiqu'elle ne me plaise guère. Mais vous serez toujours à même de le retirer de l'infanterie pour le faire passer dans la cavalerie, dès qu'il aura une place. Pour moi, je pourrai bien lui donner bientôt ma place, car j'avoue que je vois qu'il n'y a guère de débouché au service et qu'il commence très fort à m'ennuyer. Mais, avant de le quitter, encore faut-il avoir un sort. Nous travaillerons ensemble cet hiver, ma chère maman, à tâcher de m'en procurer un, et je laisse ce choix à votre tendresse. Je crois qu'il est à propos qu'un jeune homme serve un peu, puis qu'il revienne voir ses pénates, qu'il se marie et qu'il s'occupe tranquillement du bonheur de ses domestiques et de ses vassaux ; car je commence à croire qu'il est bien plus beau d'être aimé et de faire du bien à des malheureux qui vous bénissent toute leur vie, que de faire une belle manœuvre ou d'être en faveur chez madame la baronne une telle.

Adieu, ma chère maman...

Digitized by Google

§ 2.

1. — *De M. André Désilles, capitaine au régiment du Roi, à Mme de Virel, sa sœur, en son hôtel, à Châteaubriant, en Bretagne.*

(Arch. nat., W 274, doss. 59, 4e partie, n° 99.)

A Nancy, ce 17 [juillet 1790].

Copie d'une lettre de Metz, du 15. — « Il est enfin passé ce grand jour de fête à jamais mémorable dans nos annales, l'époque de la corruption et du renversement de tous les principes. Il n'a rien eu ici de bien remarquable, si ce n'est qu'il paroît avoir été frappé du sceau de la réprobation du ciel qui pendant toute la cérémonie a versé sur nous un torrent d'eau glacée. Comme nous sommes une nation régénérée, il a jugé qu'il étoit à propos de nous rebaptiser, de nous laver des vices et des horreurs dont nous nous sommes souillés jusqu'ici. Puissions-nous en devenir meilleurs et voir ensuite les vertus, comme les plantes nouvelles, éclore du sein de la corruption ! Puisse le ciel borner ici sa juste colère et que de plus grands maux n'achèvent pas de ravager cette terre ! Ainsi soit-il !

« Au demeurant, voici le détail de l'affaire dont tu m'a chargé de te faire le détail succinct. A peine étions-nous sur le champ de bataille, il étoit alors 10 heures et demie, qu'une pluie abondante et froide, poussée par un grand vent, nous a percés jusqu'aux os. A midi tous les officiers, ceux de l'Etat-major, tous les médecins, chirurgiens, apothicaires, et tous les drapeaux, étendards de troupes se sont portés vers l'autel de la patrie, où étoit M. de Bouillé avec les municipaux. M. de Bouillé a prononcé le serment ordinaire, et nous avons tous levé la main, en invoquant la justice céleste pour les martyrs de la Révolution et pour le rétablissement de notre ancienne monarchie. Ensuite, nous sommes retournés à nos corps auxquels on a fait prêter le même serment. Puis on a défilé devant le respectable autel, où étoient placés les municipaux et M. de Bouillé, et comme si l'on doutoit encore de la pureté de nos consciences, chaque compagnie s'est arrêtée et a de nouveau levé le pied et la main, en jurant et aboyant les cris

Digitized by Google

ANDRÉ-JOSEPH-MARC DÉSILLES

Lieutenant au Régiment du Roi (1767-1790).

D'après une gravure du Cabinet des Estampes à la Bibliothèque Nationale.

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

de *Vive la Nation*. Quelques-uns ont crié *Vive le Roy*. Je ne sais si on a songé à notre brave général. Je ne l'ai pas ouï prononcer. Il étoit 1 heure passée, quand nous sommes rentrés, crottés jusqu'au dessus de l'échine. Nous avons été changer ; puis nous sommes revenus prendre la troupe que nous avons conduite en cadence au civique festin, festin qui doit avoir été composé de 12.000 à 15.000 convives. La garnison, soldats et officiers, avoit demandé que ces dépenses fussent converties en aumônes ; la municipalité n'a pas voulu. Rien n'étoit prêt ; il a fallu deux grandes heures pour faire défiler les bouteilles sur les tables. Un grand nombre ont été lampées avant d'arriver. Après quoi, tout le monde s'est placé comme il a pu. On mouroit de faim et de soif, en sorte qu'en moins d'une demi-heure tout a disparu. C'est ici où commence le brillant de la fête. Les tambours, les musiques donnent le branle, tous les citoyens et citoyennes se confondent avec les troupes, et par un mouvement d'électricité générale tout le monde entre en cadence. Là, on voit des groupes qui marchent ici et là au son de la caisse ; ici, ce sont des ronds et des farandoles, mêlés de femmes, de prêtres, de moines, de soldats-citoyens et de citoyens-soldats, de municipaux en écharpe et de quelques officiers par-ci, par-là. J'ai été raccroché par une femme qui m'a forcé de danser ; j'ai fait danser B*** L*** Nous avons crié *Vive la nation*, de la meilleure grâce du monde. Nous avons été obligés de trinquer avec le *Tiers* et le quart et de faire en un mot toutes les folies possibles, pour donner une idée de notre civisme. Je n'ai jamais rien vu de si fou. C'étoit des bacchanales complètes. Il est dommage que, vers 7 heures, la pluie soit venue mettre fin à cette grande gaieté, car il est vraisemblable qu'elle auroit été poussée bien avant dans la nuit et qu'alors on auroit fini par des sacrifices à Vénus. Quoi qu'il en soit tout s'est passé sans bruit.

« Aujourd'hui, il y a eu une seconde représentation pour les hommes qui sont de garde. Le folie a repris ses grelots ; on court les rues. On n'est pas aussi tranquille. On débite qu'une dame a reçu 40.000 livres pour soulever les troupes. Il est bon de te dire que les bas-officiers et vieux soldats ont paru froids pendant la cérémonie. »

Un de mes amis a reçu cette lettre de Metz. J'ai cru qu'elle pourroit te faire plaisir. Nous n'avons eu de commun avec Metz qu'une grande pluie qui nous a détrempés pendant le civique serment. Nous n'avons eu, Dieu merci, aucun festin.

Digitized by Google

La municipalité ne s'étoit constituée en frais que pour l'autel; encore la moitié en a-t-elle tombé pendant la cérémonie. Elle avoit assez l'air d'une potence. Chaque corps avoit fait distribuer, ce jour, 20 à 30 sols, à leurs soldats. Ceux-ci les ont mis à profit pour se saouler toute la journée et même toute la nuit. La moitié n'étoit pas rendue pour l'appel ; mais on a fermé les yeux. Ils ont parcouru les rues en chantant, en criant, mais ils n'ont commis aucun désordre. Pendant ces deux jours-ci, on s'en est encore senti, mais beaucoup moins.

Nous sommes maintenant dans une grande incertitude sur notre sort. Si la constitution militaire qui va paroître, bonne ou mauvaise, ne nous convient pas, nous pourrons prendre notre parti. Dans tous les cas, elle doit donner des moyens de mettre en vigueur la discipline, sans laquelle un corps militaire ne peut subsister.

Le paysan ne paie pas beaucoup dans ce pays-ci ; mais on est tranquille de ce côté-là. Je voudrois bien que l'on pût en dire autant de notre malheureuse province. On ne peut rien attendre que du temps !

Adieu, ma chère amie, continue toujours à me donner de tes nouvelles et de celles de ton mari[1] et de ton fils[2]. Je vais écrire à Thérèse[3]. Je suis impatient de savoir si elle sera arrivée bien portante chez elle, ainsi que son petit poupon[4].

Embrasse pour moi ton mari et ton fils.

2. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, n° 98.)

Nancy, ce 21 juin 1791.

Tu ne conçois pas, ma chère amie, quel bien fait une lettre à un malheureux éloigné de sa famille dans ce temps-ci, lorsque l'on craint tout et que l'on s'attend à tout. Puisque tu ne me dis rien, je suppose que ton pays est tranquille. J'aurois voulu que tu m'eusses appris l'entier rétablissement de la santé de mon

1. Henry-Augustin du Fresne de Virel, seigneur du Plessis-Virel, ancien mousquetaire du Roi, avait épousé en 1784 Julienne-Michelle Désilles.

2. Hippolyte du Fresne, comte de Virel, marié en 1809 à Sophie Boudet de la Houssaye.

3. Marie-Thérèse Desilles (1768-1840), sœur d'André Désilles, épousa, en 1786, Louis-François-René Fournier d'Allérac.

4. Amélie d'Allérac, née en 1789.

Digitized by Google

petit Hippolyte. Son mal n'est pas inquiétant. J'ai toujours entendu dire que les glandes étoient des marques de croissance. Certainement il faudra bien qu'il se redresse, s'il veut épouser sa petite cousine.

Je ne suis pas content d'Angélique[1]. Elle m'avoit promis que je recevrois à mon arrivée ici une lettre d'elle, et je n'ai encore rien reçu. C'est par toi que je reçois les premières nouvelles de la Fosse-Ingant[2]. J'en suis parti le 9. Le chevalier[3] ne se portoit pas bien, il s'en falloit beaucoup; mais je croyois que, sous peu de jours, il seroit en état d'aller à Brest. Sa poitrine à la vérité étoit bien fatiguée. Thérèse avoit encore le sein bien gonflé; sa petite la laissoit peu dormir, et maman sentoit tous les avant-coureurs de ses vapeurs. Quelle perspective pour notre cher papa ! Je n'y pense pas sans un chagrin amer.

Tu n'avois pas tort d'être inquiète, chère petite sœur. Ce que tu as entendu du régiment[4] est en partie vrai. Après s'être bien conduit l'hiver, il a été travaillé, et tout étoit prêt pour une insurrection, lorsque l'imprudence vraiment bien répréhensible de quelques jeunes gens du régiment l'a fait éclater. Ils ont été obligés de partir. Les deux Cheffontaine[5] sont du nombre. Ils sont maintenant à la Villebagne ; je les ai rencontrés en route. J'ai trouvé une partie des soldats avec le ruban national. Les soldats obéissent encore et sont encore soumis à la discipline; mais c'est pour s'y soustraire à la première occasion. On s'est empressé d'ôter tous les freins qui enchaînoient les hommes à leurs devoirs. La seule et triste consolation que nous ayons, c'est que, si tout va mal en ce pays, cela va beaucoup plus mal ailleurs. Au reste, nous commençons à prendre notre parti sur des événemens que nous ne pouvons plus empêcher. Nous avons lutté tant que nous l'avons pu.

Adieu, chère amie, j'embrasse ton fils et ton mari.

1. Angélique-Françoise Désilles, 3e sœur de Désilles (1769-1793), avait épousé Jean-Rolland Desclos de la Fonchais, lieutenant de vaisseau.

2. La Fosse-Ingant (Ille-et-Vilaine, commune de Saint-Coulomb), château de la famille Désilles.

3. Probablement le mari de sa sœur Angélique.

4. Le régiment de Désilles était le régiment du Roi.

5. C'étaient les fils de Jonathas-Marie-Hyacinthe de Penfentenio dit le marquis de Cheffontaine, seigneur de Vieux-Châtel (auj. commune de Plonévez-Porzay, Finistère), Villebagne. Je n'ai retrouvé le nom que d'un de ces jeunes gens, Jonathas-François-Hyacinthe-Marie, né le 19 juin 1769, sous-lieutenant au régiment du Roi-Infanterie.

Digitized by Google

§ 3.

1. — *De M. de Maiche, capitaine au régiment de Bourbon-Infanterie, à Arras, à la marquise de Maiche, sa mère, à Maiche, district de Saint-Hippolyte.*

(Arch. nat., W 89.)

Ce 24 mai 1791.

Un détachement, dont la durée a été beaucoup plus longue que je ne pensois, a été la cause du retard que j'ai mis à vous donner de mes nouvelles. Je suis arrivé hier après avoir couru le pays pendant plus d'un mois, et j'ai reçu votre lettre aujourd'hui. J'accepte avec reconnoissance l'offre d'argent que vous voulez bien me faire, à condition toutefois que cet envoi ne vous gênera point. Il est inutile de vous observer que la seule manière de me le faire parvenir consiste à m'envoyer un assignat; car si vous m'envoyiez une lettre de change, elle ne pourroit être acquittée qu'en assignats, et par là vos soins deviendroient superflus. Autre chose très intéressante : si vous vous trouvez avoir des dettes, empressez-vous de les payer en assignats, à supposer que vous ayez ample provision de ceux-ci. Le moment de la crise approche. M. de Condé est à Worms: nous avons reçu de ses nouvelles. Les puissances ne peuvent tarder à entrer en France ; le manifeste va paroître. Toutes les cours coalisées prendront la dette de la Nation sous leur garantie, exposeront la légitimité de leurs raisons pour se mêler de nos affaires, et Dieu et leurs armes feront le reste. Je ne puis vous mander actuellement le parti que je prendrai. Mais quel qu'il soit, vous pouvez être sûre qu'il aura pour base l'honneur, et qu'il sera tel qu'aucun gentilhomme bien pensant ne pourra le blâmer.

Dans quinze jours ou trois semaines au plus, on sera instruit de bien des choses. Il me semble que vous agiriez prudemment en vous expatriant pour quelques semaines. Je serois plus tranquille si je vous savois éloignée du foyer de la crise. Au reste, vous êtes sur les lieux et vous pouvez mieux que moi juger du parti qu'il convient de prendre. Votre proximité de la Suisse est pour moi un motif de consolation que je partage avec bien peu d'officiers. Un grand nombre ont leurs familles

Digitized by Google

dans l'intérieur du royaume, et certes c'est, dans le moment, la plus fâcheuse position qu'il y ait. Quarante mille Impériaux sont attendus à Bruxelles pour le 25 du courant ; les logemens d'une partie de l'armée sont préparés à Ypres, à Tournai, etc... Enfin si l'invasion n'a pas lieu d'ici à six semaines ou deux mois, il faut renoncer à ajouter foi à toute espèce de nouvelles. Je pourrois vous dire beaucoup de choses de vive voix que je n'ose confier au papier ; il en est cependant que vous devez soupçonner facilement.

Les ouvriers mourans de faim faute de travail ont formé ici, ces jours derniers, une espèce d'insurrection que nous avons eu assez de peine à calmer. Depuis quelque temps nous sommes employés à réprimer le désordre qui devoit nécessairement résulter du système actuel. Grâces au Ciel, nos soldats se conduisent bien et leur manière de servir nous donne de grandes espérances...

Daignez agréer l'hommage de la respectueuse et tendre reconnoissance que je vous ai vouée pour la vie.

P.-S. — La disette d'argent commence à devenir si grande que le ministre nous a fait prévenir que les appointemens des officiers alloient désormais être payés en assignats.

2. — *Du même au marquis de Maiche, son père, à Besançon.*

(*Ibid.*)

[Juin 1791.]

[La situation actuelle, vous ne vous en étonnerez] jamais, ne me permet pas de vous écrire d'une manière aussi claire et aussi détaillée que je désirerois pouvoir le faire. Les plus grands approvisionnemens ont lieu dans la Flandre ; on ne croit pas que le mois de juillet se passe sans éprouver une crise violente. La lettre de l'abbé Raynal, qui sembloit devoir opérer un grand changement dans les esprits, n'a produit aucun effet[1] ; et il est parti de Paris pour éviter la proscription à laquelle sa tête a été dévouée.

1. Guillaume-Thomas-François Raynal (1713-1796), l'auteur de l'*Histoire philosophique des Indes*, reniant les principes de toute sa vie, avait, le 31 mai 1791, adressé une *Lettre au président de l'Assemblée nationale*, lettre où il signalait éloquemment les dangers qui résulteraient pour la France de l'abaissement du pouvoir royal.

Digitized by Google

On a lu au club des Jacobins de Paris un mémoire concernant le projet du licenciement de tous les officiers ci-devant nobles de l'armée de terre[1]. Dans quelques jours, l'Assemblée doit prononcer sur cet objet, et il n'est pas difficile de prévoir quel en sera le résultat. Au surplus, rien n'est moins énoncé que l'opinion de ces mêmes officiers : les uns affichent, avec une imprudence tout au moins déplacée, l'horreur que leur inspire la Constitution ; les autres (il faut cependent convenir que c'est le très petit nombre) adoptent avec enthousiasme les décrets de nos législateurs ; plusieurs sont vacillans ; une grande partie est retenue par la perte d'un état auquel ils ont sacrifié les trois quarts de [leur fortune], si on pouvoit encore la supposer existante. La pénurie du numéraire est si grande que, depuis deux mois, les officiers ne touchent leurs appointemens qu'en assignats, sur lesquels il perdent ici jusqu'à 18 p. 100.

Comme on a remarqué que chaque jour voyoit s'augmenter le nombre des émigrans et que les préparatifs de plusieurs puissances semblent annoncer une invasion prochaine, on a décrété que tout François surpris les armes à la main contre sa patrie seroit puni de mort, et que tout citoyen convaincu d'avoir voulu débaucher des soldats ou fomenter quelques révoltes contre la constitution seroit condamné à 24 ans de cachot[2]. Bruxelles et Tournai abondent de François. Plusieurs, après avoir mangé le peu d'argent qu'ils possédoient, ont pris le parti de s'engager dans les troupes autrichiennes. Je connois beaucoup d'officiers qui sont résolus de prendre ce même parti, lorsque l'ordre du Roy sera venu ; mais je crains que l'aveuglement n'entraîne leur esprit et ne le repaisse d'illusions. Chacun fait, en attendant, ses dispositions, et travaille à son paquet. Le moment est rude. Mais l'affliction en aggraveroit encore le poids, sans y remédier. Se résigner, je n'ose pas dire, espérer, voilà quelle doit être la devise de bien des gens.

Vous connoissez les sentimens de celui qui vous écrit. Communiquez-les, je vous prie, aux personnes qui vous entourent et ne doutez pas de la part principale que vous avez et que vous aurez toujours dans les vœux qu'il forme avec tous les honnêtes gens et tous les amis de l'ordre et du bien public.

1. Voir notamment sur ce point les discours au club des Jacobins de M. Machenoud-Desgranges (séance du 27 mai, dans Aulard, *La Société des Jacobins*, t. II, p. 453 et suiv. et de M. Anthoine (séance du 2 juin, *ibid.*, p. 471 et suivantes).

2. Articles votés le 6 juin 1791 (*Arch. parl.*, t. XXVII, p. 13 et suiv.)

Digitized by Google

3. — *Du même à la marquise de Maiche sa mère, en son château à Maiche.*

(*Ibid.*)

[Arras], ce 16 juin 1791.

J'ai reçu les 500 livres que vous avez eu la bonté de me faire passer, et je vous prie d'en recevoir mes remerciemens. Les assignats commencent à perdre ici jusqu'à 20 et 22 p. 100, lorsqu'ils sont de 100 francs, et 30 et au delà lorsqu'ils sont de 500 livres. Pour obtenir seulement un échange de l'assignat de 500 livres que vous m'avez envoyé en assignats de 100 livres, il m'en a coûté 15 livres. Au reste tout le monde en est réduit là, et si cela continue, nos aubergistes refuseront de nous donner à manger eu égard au discrédit des assignats, seule monnoie dont nous puissions les payer, puisque nous ne percevons nos appointemens qu'en assignats.

Nos soldats sont plus indisciplinés que jamais. L'Assemblée a décrété un serment d'honneur pour tous les officiers [1]. Il est actuellement question de savoir si on peut, si on doit le prêter. Nous attendons le retour de deux députés, l'un à W[orms], et l'autre à P[aris], pour nous décider sur cette matière importante. Au premier coup d'œil, il semble qu'on ne doit pas hésiter. Mais quelque évidente que paroisse être cette décision, la chose en elle-même est d'un poids trop important pour le sort de la France, la conséquence de son résultat doit avoir une influence trop grande sous tous les rapports sur la Constitution elle-même, pour ne pas en combiner scrupuleusement toutes les faces, tous les côtés, tous les points quelconques. J'aurai soin de vous mander le résultat de notre décision.

On vient de décréter que les domestiques pourroient être élus députés à l'Assemblée nationale, pourvu qu'ils abandonnassent le service pendant leur législature. Il m'a semblé que ce décret est un de ceux qui caractérisent le mieux le genre de gouvernement auquel on a voulu nous soumettre.

Notre aumônier, d'abord tambour au régiment, puis opérateur et carme apostat, après avoir été nommé curé constitutionnel, s'est permis, avec une de ses ouailles des démonstrations de joie si peu modérées que la faculté a retardé de quarante jours la prise de possession de sa cure. Le malheur

1. Décret du 13 juin 1791 (*Arch. parl.*, t. XXVII, p. 148).

Digitized by Google

pour lui est que sa paroisse en est instruite et si peu édifiée qu'il se forme une ligue, dit-on, pour ne l'y pas recevoir...

Le courrier que nous avons envoyé à Paris est de retour. Un preux, savant et habile député, que nous avons consulté dans la circonstance présente, nous a donné son avis, et il prétend que la prestation de serment de notre part peut seule conserver [et sauver] l'Etat. Selon lui, il existe actuellement à Paris une ligue de factieux qui veulent détruire toute idée de Monarchie et [mettre] le royaume en républiques fédératives. Ils n'attendent que notre retraite pour s'emparer de l'armée, seule force nationale [dont] ils n'aient pas l'entière jouissance. Quelle horreur ! Les nouvelles de l'étranger sont presque aussi affligeantes. Les émigrans y jouent le rôle le plus pitoyable. Les P[arisiens] critiquent les mœurs, les usages, les tournures et les al[lures] des Brabançonnes et des Wormoises. Les jeunes gens s'y con[duisent] avec la dépravation qu'on leur reprochoit avant la révolution. Ils séduisent les femmes et les filles de leurs hôtes, font des dettes, ne payent point, et s'aliènent tous les esprits par leur fatuité et leur insolence. Il n'est q[uestion] de rien [de] moins que de les chasser. Cette perspective est aussi décourageante pour les honnêtes gens non émigrés que pour eux-mêmes. Tous les bons citoyens, tous les propriétaires tremblent que nous ne prêtions pas le serment. Ils savent qu'en quittant le commandement de nos troupes, nous emporterons le peu de discipline qui les contenoit encore. Demain, ou après, nous délibérerons sur cet objet important.

Daignez agréer de nouveau...

P.-S. — On annonce, dans ce moment, une insurrection générale à Turin. Le peuple s'est assemblé, s'est fait donner des armes, a fait ouvrir les portes du palais et a massacré plusieurs personnes de distinction.

4. — *Du même à la même, à Maiche.*

(*Ibid.*)

[Arras], ce 22 juillet 1791.

Il est des circonstances si impérieuses qu'on leur doit, ce me semble, tout sacrifier jusqu'à ses opinions les plus chères. Telles sont celles qui viennent de décider chez moi un acte bien con-

Digitized by Google

traire aux principes que j'ai toujours professés. Parti depuis trois semaines, j'attendois sur les frontières l'occasion d'abandonner un pays dont la licence et le désordre expulsent chaque moment tant d'honnêtes gens. J'apprends tout à coup par quelques personnes que les noms des officiers non assermentés du département vont être inscrits sur une liste particulière et envoyés dans les lieux domiciliaires de leurs parens, afin de soulever le peuple contre eux et de le porter à des excès, avec lesquels il n'est que trop familiarisé depuis quelque temps. J'avois peine à ajouter foi à cette nouvelle. Mais l'expérience m'en a trop confirmé la triste réalité. Plusieurs châteaux appartenant à des parens d'officiers qui se sont refusés au serment viennent d'être pillés, et les propriétaires obligés de s'éloigner à la hâte. A l'instant, mon imagination s'est reportée sur vous. Je venois de recevoir une lettre du commandant du régiment, qui m'avertissoit que les commissaires préposés par l'Assemblée pour faire prêter le serment aux troupes de ligne devoient finir leur tournée par Arras. Les dangers, auxquels mon refus alloit vous exposer, m'ont vivement pénétré. J'ai réfléchi que j'étois encore à temps de vous en garantir, et je n'ai pas hésité à vaincre ma répugnance. En me déterminant, j'ai éloigné toute idée de considération personnelle, et je me suis rappelé le trait généralement applaudi de cette brave Romaine qui, pour sauver les jours de son époux, céda aux propositions déshonorantes d'un tyran.

Je vous prie, lorsque vous recevrez les 19 louis de M. de R***, de vouloir bien les garder. J'ai plus d'argent qu'il ne m'en faut, quel que soit le parti que je sois obligé de prendre. M. de B*** a reçu la lettre que vous lui avez écrite. Il me l'a remise à mon arrivée, ainsi que l'assignat de 200 livres que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Je vous réitère mes remerciemens et ma vive reconnoissance pour le tendre intérêt que vous ne cessez de me témoigner. C'est la plus douce consolation que je puisse éprouver dans la cruelle position où je me trouve. Quel temps, bon Dieu ! que celui où, le glaive levé sur votre tête, [on] vous dit : « Jure, ou toi et les tiens allez être hors la loi ! » Encore, s'il n'étoit question que de soi, on n'hésiteroit pas, d'autant plus qu'il est des moyens sûrs de se soustraire à la persécution. Mais les siens ! Comment résister à cette idée ?

Je charge Mlle d'Orgeans de mettre l'adresse à ma lettre, afin que, dans le cas où elle seroit interceptée, on ne puisse savoir ni par qui elle est écrite, ni à qui elle est adressée. Je ne puis

Digitized by Google

vous dire à quel point les têtes sont montées dans ce pays-ci, surtout contre les officiers qu'on appelle réfractaires...

Daignez être mon interprète auprès de ceux qui partagent avec vous les sentimens d'un cœur dont le dévouement à votre égard nécessitoit la démarche que je viens de faire. Plusieurs de mes camarades l'ont faite avec la même répugnance que moi, et ce sont les mêmes motifs qui les ont décidés. En peut-il exister, en effet, de plus déterminans ?

5. — *Du même à la même, à Besançon, chez Mlle d'Orgeans, Grande rue, vis-à-vis la rue Baron.*

(*Ibid.*)

[Arras], ce 16 août 1791.

Je vous prie de vouloir bien vous charger de mes remerciemens auprès de la personne qui a eu la bonté de m'envoyer la précieuse image que renfermoit votre lettre. Je suis bien de votre avis, et je pense qu'on ne sauroit trop, dans les circonstances où nous sommes, avoir confiance en l'intercession de celle que le Royaume a toujours regardée comme sa protectrice immédiate...

Je vous fais mon compliment sur la nouvelle société que vous avez depuis quelque temps. Je ne suis point surpris de la difficulté qu'a éprouvée pour passer la personne qui la forme. Partout on se plaît à faire naître des entraves aux voyageurs, et les passeports même, lorsqu'ils n'entrent pas dans un grand détail, ne sont souvent pas d'une garantie suffisante. J'espère que cette personne voudra bien agréer ici l'hommage de mes sentimens.

J'ai été longtemps sur la frontière. Au moment de passer, j'ai appris les trames que l'on ourdissoit contre les réfractaires, ou plutôt contre leurs parens. A cette époque, je n'ai pas hésité à revenir, d'autant que les projets hostiles des puissances étrangères n'avoient encore rien de palpable. Aujourd'hui, la scène paroît changer. Je suis à l'affût du moment, et pour lors je prendrai mon parti. Le serment des officiers ne pouvant les lier qu'autant qu'ils sont fonctionnaires publics, dès le moment qu'ils donnent leur démission, ce serment est nul pour eux, puisqu'ils rentrent dans la classe des citoyens. J'ai une correspondance sûre à Tourhai et à Bruxelles. Dès l'instant que les

Digitized by Google

cartes se brouilleront, je le saurai, je vous en ferai part, et je partirai.

On assure que le Roi acceptera la Constitution. Eh ! comment ne l'accepteroit-il pas ? Le voyageur, qui se trouve assailli par un brigand qui lui met le pistolet sous la gorge, n'est-il pas forcé d'accéder à ses propositions ?

Je finis en vous souhaitant pour longtemps le calme que vous me dites régner dans le pays que vous habitez. Ce sera du moins une consolation pour mon cœur, si mes vœux à cet égard sont exaucés.

6. — *Du même à la même, à Maiche.*

(*Ibid.*)

Ath [1], ce 26 novembre 1791.

Jusqu'à présent nous avons vécu ici au milieu de toutes les calamités qu'entraînent la misère et la maladie, et nous y avons vécu sans espoir de voir les affaires se terminer à notre avantage. Le peuple, d'accord avec nos ennemis, cherchoit à nous rendre la vie plus dure et à nous causer toutes sortes de désagrémens. La dyssenterie avoit fait des progrès effrayans parmi nos émigrés, dont plusieurs sont morts et une grande quantité dangereusement malades. Aujourd'hui, pour ranimer un peu notre courage, on nous a mandé que très décidément les troupes étoient en marche et que dans deux mois nous entrerions en F[rance]. Les Princes, ajoute-t-on, ont reçu de l'Impératrice de Russie une somme de dix millions, ce qui les met à même d'entreprendre de grandes opérations qu'ils n'auroient jamais pu confectionner sans argent. Il faut des troupes, et il en faut beaucoup pour réussir. Le pays où je suis n'attend que l'instant favorable pour suivre l'impulsion de la France. Il y a peu de jours qu'on osa afficher dans tous les quartiers de la ville une invitation aux démocrates françois de venir se joindre aux Belges qui les recevroient à bras ouverts. Cette audacieuse affiche n'échappa pas à la vigilance du commandant qui fit à son tour afficher une promesse de 6.000 florins à celui qui dénonceroit l'auteur du placard, et ordonna aux patrouilles de faire feu sur les bourgeois qu'on verroit arrêtés dans les rues au delà du nombre de trois personnes. Cet acte

1. Ath, province de Hainaut (Belgique).

Digitized by Google

de sévérité a produit son effet, et depuis ce temps la ville est calme. Les troupes allemandes sabrent et sabrent sans miséricorde tous les perturbateurs de l'ordre public.

Dernièrement, l'archiduc et l'archiduchesse Christine [1], gouvernante des Pays-Bas, passèrent ici avec l'archiduc Charles, troisième fils de l'Empereur [2]. Leurs Altesses ne firent aucun accueil aux François et parurent même fâchés de voir l'uniforme que nous avons adopté. Que penser d'une telle conduite ? Doit-on l'attribuer à la politique ou à la haine ? L'événement nous l'apprendra. Vous savez que l'histoire rapporte que tous les princes de la maison d'Autriche ont eu, depuis l'entrée de Marie de Bourgogne dans cette famille, la lèvre inférieure très grosse. J'ai vérifié ce fait sur l'Archiduchesse et le fils de l'Empereur, et j'ai trouvé que rien n'étoit plus vrai. L'un et l'autre ont la lèvre inférieure d'une grosseur prodigieuse.

On nous vend ici tout au poids de l'or. Les logemens surtout sont d'un prix exorbitant. Nous sommes obligés de coucher quatre et cinq dans une chambre et d'en payer le loyer excessivement cher. Je vous réitère mes remerciemens des secours pécuniaires que vous avez eu la bonté de m'envoyer il y a trois mois. Sans eux je serois vraiment malheureux dans ce pays, où nous ne sommes soufferts qu'en considération de l'argent que nous y répandons. Plusieurs de nos émigrés sont dans un état déplorable : leur misère est telle, qu'ils peuvent à peine se vêtir ; et notre situation est si impérieuse, que nous ne pouvons les secourir comme nous le désirerions, sans courir les mêmes risques qu'eux. Mais quel que puisse être notre sort, le motif de notre détermination nous servira de consolation, et la cause en est trop belle pour qu'on en puisse jamais blâmer l'effet.

L'abbé Maury a passé ici, il y a quelques jours [3]. Nous l'avons fêté, complimenté, etc.. comme l'un des plus zélés défenseurs de l'Église et du Trône. Il a paru très sensible à l'accueil de la noblesse française réunie, et a fait un très beau discours, où il finissoit par dire que notre postérité recevroit de nous autant de lustre que nous en avions reçu de nos aïeux.

Je n'ai emporté avec moi qu'une très petite partie de mes

1. Marie-Christine, archiduchesse d'Autriche (1742-1798), quatrième enfant de Marie-Thérèse et de François de Lorraine, mariée en 1766 au prince Albert de Saxe, de concert avec lequel elle gouvernait les Pays-Bas depuis 1780.

2. Charles, archiduc d'Autriche, duc de Teschen (1771-1847), troisième fils de Léopold II.

3. Aussitôt après la clôture de l'Assemblée constituante, l'abbé Maury avait émigré. Après un séjour en Belgique et en Allemagne, il gagna Rome.

Digitized by Google

effets. J'ai laissé à Arras, dans des mains sûres, mon gros porte-manteau, une caisse remplie de livres, papiers, etc..., et une boîte à deux violons. Si l'événement devient pressant, j'aurai soin de vous envoyer l'adresse de la personne qui en est chargée, afin qu'en cas de *non-rentrée*, vous puissiez les réclamer.

Afin que le timbre d'Ath sur mes lettres ne vous compromette point, j'aurai soin, toutes les fois que je vous écrirai, de faire mettre mes lettres à la poste d'une ville françoise, comme Valenciennes, Douai, Condé...

Vous connoissez les sentimens inviolables et respectueux que je vous ai voués.

§ 4.

De M. de Pontet à M. d'Abzac.

(Arch. nat., W 309, doss. 408, n° 14.)

Neuf-Brisach, le 4 mars 1792.

Je n'ai pas voulu vous écrire, mon cher d'Abzac, que je n'aie rejoint ma destination. Je suis enfin rendu et vais vous faire un détail de ce qui m'est arrivé depuis ma séparation du régiment de la Marine [1], moment qui m'est toujours présent et bien douloureux. Mon voyage a été une cascade perpétuelle, de voitures jusqu'à Lyon avec Boulard et Saint-Loys, de diligences jusqu'à Besançon seul ou en mauvaise compagnie, de Besançon seul ayant loué une voiture jusqu'à Metz. Tout cela a été horriblement dispendieux, long et fatigant. Mauvais temps, chemins à faire trembler ! J'ai vu partout beaucoup de mécontens. A Lyon, l'on parle tout haut contre les choses actuelles ; en Franche-Comté, tout le contraire, à Besançon surtout ; tout n'y respire que guerre et combats, excepté une classe qui est en fuite ou renfermée dans ses maisons. A Metz, où j'ai passé treize jours, l'on ne voit que frises, palissades, canons braqués, volontaires nationaux, trains d'artillerie, caissons et surtout une garnison très insubordonnée. Les cabarets sont pleins toute la journée, et c'est là où chacun dit sa façon de penser : les

1. En garnison à Toulon, où il avait connu M. d'Abzac.

Digitized by Google

uns, qu'ils passeront de l'autre côté ; les autres, que le premier coup de fusil sera contre les gardes nationales ; les autres tout frais émoulus des clubs disent qu'ils défendront la patrie ; ceux-là font basse continue. Vous voyez que le concert est bien discordant. La composition des officiers qui ont remplacé ceux qui sont émigrés, ce qui va aux deux tiers au moins, est hideuse. On les appelle des *Ricots*. Vous devez vous rappeler de cette petite pièce des Variétés[1], où un colonel laisse ses habits à un nommé Ricot et prend les siens, et le valet lui persuade qu'il est effectivement son maître. L'on suppose que le règne de ces officiers ne sera pas long et ne sera qu'un rêve comme celui de Ricot ; je désire que la comparaison soit juste.

M. de la Fayette étoit à Metz lors de mon séjour, et en est parti le mercredi des Cendres, comme moi. Il est mandé à Paris ainsi que les maréchaux françois Rochambeau et Luckner. Je ne me suis pas trouvé digne de lui faire ma cour. Je ne l'ai point vu et me suis tenu avec le peu qui reste de ma famille, excepté mon frère, duquel les circonstances m'ont séparé, et mon homme d'affaires pour faire de l'argent à quelque prix que ce soit. Il m'en a coûté 42 pour cent, n'ayant pas voulu m'embarquer sans biscuit pour une navigation dont je ne connois pas la fin et [désirant] me mettre à même de faire ce que les circonstances actuelles me prescriront.

Il y a eu, pendant mon séjour à Metz, une scène qui auroit pu devenir sérieuse, si le peuple y étoit méchant. Les assignats en sont le sujet. Le peuple imagine que ce sont les Juifs qui sont la cause de leur baisse, et s'est porté en conséquence, d'abord successivement, ensuite en foule, dans la rue proscrite, en a rossé quelques-uns, ensuite cassé généralement toutes les fenêtres. L'on a battu la générale quand tout a été à peu près fini. C'étoit à qui n'iroit pas de la municipalité et de M. de La Fayette. La municipalité a été la plus brave, mais a couru des risques et a été insultée. Le second est arrivé une heure après, a demandé humblement les ordres du maire, qui lui a répondu que tout étoit fini, et il a eu la satisfaction d'entendre dire : « Toujours trop tard » ! Il est vrai que c'étoient de mauvais plaisans d'oisifs et de spectateurs.

Je suis arrivé ici le 25 février. J'ai été reçu le 26. Il reste 26 officiers présens, dont plus de moitié sont officiers de

1. *Ricco*, comédie en deux actes de J.-A. Bourlain-Dumaniant, représentée pour la première fois à Paris le 26 novembre 1789, fut un des succès de l'acteur Beaulieu.

Digitized by Google

mérite, les autres des soi-disant *Ricots*. Je ne connois le premier lieutenant-colonel que sous le rapport d'un homme fin et excellent patriote; le second est un galant homme, quoique gascon; je le connoissois et l'aimois; il m'a témoigné beaucoup de plaisir à me voir arriver, se trouvant très isolé. Quant aux autres officiers, le second lieutenant-colonel m'a dit que ce qu'il y avoit de mieux étoit parti, que le peu qui restoient le seroient incessamment. Ainsi vous devez juger de la perspective de ma société et de l'agrément que j'ai devant les mains. Je succède à un homme qui de l'abus de l'autorité le plus excessif, de l'arbitraire le plus criant a passé au civisme le plus aveugle, en a imprégné tous les individus que j'ai à commander. Ils sont tous décorés par son ordre, officiers et soldats, d'un ruban de laine aux couleurs nationales à la boutonnière. J'ai l'imprudence d'être le seul qui ne donne pas dans ce méchant enfantillage. J'apprends que cela fait jaser, que le Club retentit de tout ce que vous vous imaginez bien de plus méchant; mais je les attends.

Vous devez juger que je suis surchargé d'occupations. Mes momens de récréation, dans un séjour aussi triste et dans une position aussi désagréable, sont de m'entretenir avec mes amis, de me soulager de mes peines en les leur confiant. C'est à ce titre, que je réclamerai toujours avec un nouveau plaisir, que je m'y livre aussi longuement. Quelle différence du régiment de la Marine à celui-ci! Là, la seule crainte d'un mal futur facile à parer, étant aussi bien secondé; ici, le mal existe, point de moyens pour y remédier, seul, environné de gens qui m'examinent, m'épluchent et cherchent à coup sûr à me trouver des torts.

Les assignats font ici la guerre la plus sûre à la Constitution. Personne n'en veut, et le commerce ne se fait qu'en numéraire. Vous pouvez juger de l'embarras de ceux qui ne reçoivent que ce papier pour subsistance. Ils perdent maintenant 32 et plus; encore ne trouve-t-on pas du numéraire quand l'on veut.

Les volontaires nationaux s'en vont et sont dégoûtés. Leur amour pour la gloire cède à celui de l'argent, dont ils n'ont pas tant qu'ils veulent. D'ailleurs, l'approche du danger, des exercices fréquens, moins de licence, des officiers grossiers, ne sachant point manier l'autorité et tout étonnés de commander, voilà [ce qui éloigne] les défenseurs de la patrie.

Au moment où je vous écris, je reçois la nouvelle que la garnison de Landau est dans la plus grande insurrection, que

Digitized by Google

Kellermann[1] et les officiers sont occupés à empêcher d'arborer la cocarde blanche.

La majeure partie de l'Alsace soupire après la guerre. Ils sont lassés de l'anarchie, de la disette du numéraire. Les paysans disent hautement qu'ils gardent leur blé, pour nourrir l'armée de l'Empereur, qui les payera avec de l'argent.

Malgré toutes les apparences, je n'en suis pas plus heureux : un régiment imprégné, depuis trois ans, des principes de mon prédécesseur, prêchés journellement par des officiers nouveaux, tous créatures du même homme et qui craignent de perdre des places et des honneurs qu'ils n'ont pas mérités, quel espoir ! Cependant, malgré tout ce que je vous dis là, le service s'y fait fort bien, la tenue n'est pas mauvaise et la caisse en assez bon état...

Soyez, etc...

1. François-Christophe Kellermann (1735-1820), maréchal de camp au moment de la Révolution, le futur vainqueur de Valmy.

Digitized by Google

XX

LETTRES DU MARQUIS DE VIBRAYE ET DE SES CORRESPONDANTS ;

DE M. DE SAINT-SOUPPLETS A SON FRÈRE ; DU MARQUIS DE CLERMONT-GALLERANDE A M. DE SARCÉ ; DE M. BENGY DE PUYVALLÉE A M. D'ABZAC ; DE M. TEXIER A SA MÈRE ; DU CHEVALIER DE BLANDINIÈRES A LA COMTESSE DE BUSSY ; DE *N*... AU BARON DU BLAISEL ; DE LA DUCHESSE DE SAULX-TAVANNES A LA COMTESSE DE CHATEAUBRIAND.

(11 JANVIER 1791 — 17 AVRIL 1792)

Notice : — § 1. — DU MARQUIS DE VIBRAYE ET DE SES CORRESPONDANTS (12 avril 1791-19 février 1792). — En émigration. — Illusions d'émigrés. — Sur la route de l'étranger. — Une installation improvisée à Bruxelles. — La voix de la raison. — A l'état-major du prince de Condé. — L'attentat de Busselot. — Misères de l'émigration.

§ 2. — DE M. DE SAINT-SOUPPLETS A SON FRÈRE (octobre-novembre 1791). — A Bruxelles et à Coblentz. — Une réception chez les Princes. — Une soirée chez l'électeur. — Organisation des corps d'émigrés. — L'abbé Maury à Coblentz.

§ 3. — DU MARQUIS DE CLERMONT-GALLERANDE A M. DE SARCÉ (24 octobre 1791). — Regrets et tristesse d'un émigré.

§ 4. — DE M. BENGY DE PUYVALLÉE A M. D'ABZAC (23 novembre 1791). — La cour de Coblentz ; les Princes et leur entourage.

§ 5. — DE M. TEXIER A SA MÈRE (décembre 1791). — Les vrais motifs de beaucoup d'émigrations.

§ 6. — DU CHEVALIER DE BLANDINIÈRES A LA COMTESSE DE BUSSY (2 janvier — 14 février 1792). — Départ pour l'étranger. — A Ath.

§ 7. — DE *N.* AU BARON DU BLAISEL (8 avril 1792). — Intrigues et dessous de l'émigration.

§ 8. — DE LA DUCHESSE DE SAULX-TAVANNES A LA COMTESSE DE CHATEAUBRIAND (11 janvier 1791 — 17 avril 1792). — La haute société française à l'étranger. — La vie des émigrés à Tournai et à Bruxelles. — Distractions et divertissements. — Tristesse de la vie à Trèves. — Regrets de la patrie.

L'époque étant venue, où la noblesse de France prend en foule la route de l'étranger, les correspondances qui suivent émanent toutes d'émigrés.

La première est tirée des papiers de Louis Hurault, marquis de Vibraye, né en 1733, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur du duc d'Enghien, mort en mars 1803[1]. Elle contient trois lettres par lui adressées à Jean-Claude-Marie, marquis de la Queuille, et au maréchal de Broglie, et douze lettres à lui écrites par son fils Anne-Victor-Denis de Vibraye (1767-1843), qui fut plus tard maréchal de camp, par Armand-François Hennequin, comte d'Ecquevilly (1747-1821), par René-Florian Le Mintier, premier écuyer du prince de Condé, mort en 1813, enfin par un correspondant dont je n'ai pu découvrir le nom.

Une deuxième série comprend les lettres d'Alexandre-François Guillemeau de Saint-Soupplets, lieutenant-colonel d'infanterie, lieutenant en

1. Sur la famille de Vibraye, cf. Archives nationales, T. 542 et MM 813.

Digitized by Google

second au régiment des Gardes françaises, à son frère Anne-Claude Guillemeau de Saint-Soupplets, ancien écuyer du Roi.

Viennent ensuite quelques lettres isolées que j'ai classées par ordre de date : une lettre de Charles-Georges, marquis de Clermont-Gallerande (1744-1823), maréchal de camp en 1784, à Pierre-Victoire de Sarcé, seigneur de Bossé (Sarthe) ; — une autre de Philippe-Jacques Bengy de Puyvallée (1743-1823), ancien député de la noblesse de Bourges aux États généraux à Bernard-Augustin d'Abzac, que mes lecteurs connaissent déjà ; — une autre de Adrien-Ambroise Texier, ancien gendarme de la Garde du Roi, à Mme Texier, sa mère, à Nontron ; — deux lettres du chevalier Pierre de Blandinières, né à Molière (Lot), vers 1755, adressées à la comtesse Louise de Bussy, à laquelle étaient écrites les lettres que j'ai données plus haut de la comtesse d'Ambrugeac ; — une lettre, enfin, d'un correspondant anonyme au baron du Blaisel, lieutenant général des armées du Roi, cet ami de Mme de Beauplan dont j'ai déjà parlé.

Une dernière série renferme les lettres d'Aglaé-Louise-Marie de Choiseul-Gouffier, duchesse de Saulx-Tavannes (1772-1861), à Aline-Thérèse Le Pelletier née en 1771, fille de Louis Le Pelletier de Rosambo et de Marguerite-Thérèse de Lamoignon-Malesherbes, mariée en 1786 à Jean-Baptiste-Auguste de Chateaubriand, comte de Combourg (1770-1794).

Tant et de si curieuses correspondances ont été publiées sur l'émigration, que je n'ai pas la prétention de croire que celles que l'on va lire puissent révéler beaucoup de détails nouveaux, de faits inconnus, d'anecdotes inédites. Pour les choisir entre cent autres, je me suis placé d'ailleurs à un point de vue spécial : au point de vue des causes de l'émigration, des raisons diverses qui la motivèrent, de la psychologie très variée des émigrés. On se presse un peu trop en général de condamner en bloc l'aveuglement, l'égoïsme, l'insouciance, la légèreté des émigrés. Or, si cet aveuglement, cet égoïsme, cette insouciance, cette légèreté apparaissent dans beaucoup des lettres que je publie, dans celles de M. d'Ecquevilly, de la duchesse de Saulx-Tavannes, en revanche et par contraste les lettres si graves de M. de Vibraye, celle si froide et si calme de M. de Clermont-Gallerande, celle si pénétrante de M. Bengy de Puyvallée, celle si nette et si précise de M. Texier, sur les motifs de son émigration, celle si attristée du correspondant de M. du Blaisel, feront, je n'en doute pas, revenir bien des lecteurs sur l'opinion préconçue qu'ils pourraient avoir de la valeur morale des émigrés, d'autant que toutes ces lettres sont datées d'avant les grands revers et d'une époque où les illusions étaient permises.

§ 1.

1. — *Du comte d'Ecquevilly au marquis de Vibraye, « chez M. Angran d'Alleray, cul-de-sac Pecquet, rue des Blancs-Manteaux, à Paris ».*

(Arch. nat., W 6, dossier 269.)

Bruxelles, ce 12 avril 1791.

Je reçois ta lettre, mon cher ami, et je profite d'une occasion sûre pour y répondre. Je crois bien que nous en avons encore

Digitized by Google

pour un mois; mais ce n'est pas la faute de la foudre qui voudroit éclater d'ici à huit jours et prétend être assez sûre de la disposition d'une province qui l'avoisine et des arcades qui y sont pour entrer sur-le-champ. Tu peux être certain de ce que je te mande; je l'ai vu, et cette certitude est arrivée pas plus tard qu'hier. Je suis étonné, d'après cela, qu'on t'ait mandé de ne pas te presser, car je puis te répondre que la précipitation de la foudre est telle qu'on a beaucoup de peine à l'arrêter et à démontrer qu'il vaut mieux attendre le concours de tous les moyens, dont on est assuré d'ici à cinq semaines au plus tard. Les fruits allemands[1] sont tous d'accord, et on n'attend plus que la signature du jardinier[2] qui l'a promise authentiquement. On s'occupe aussi à Londres de nos affaires. La paix de la Russie est sûre ; tous les obstacles s'aplanissent chaque jour, et jamais nous n'avons été dans le cas de voir plus couleur de rose. Mon voisin promet toujours de s'en aller d'ici au 10 du mois prochain; mais tu crois bien qu'on n'y compte pas et qu'on agit en conséquence. Si j'apprends quelque chose de plus positif, je tâcherai de trouver un moyen de t'en instruire. Mais quoi que tu entendes dire par gens se disant bien informés, sois certain que personne ne l'est mieux que moi et que nous touchons au dénouement.

Je n'ai pas besoin de te recommander le plus grand secret sur ce que je te mande relativement à la foudre. Si tu disois un mot à cet égard, il ne seroit pas difficile de reconnoître par où il t'est parvenu, parce que je crois que l'impatience extrême dont je t'ai parlé n'a pas été confiée à beaucoup de monde.

Tu m'as fait grand plaisir de me donner de meilleures nouvelles de ta santé. Continue de la bien ménager pendant trois ou quatre semaines et tâche qu'alors elle ne te fasse pas faux-bond.

Adieu, je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur.

2. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Bruxelles, ce 26 avril 1791.

Saint Thomas étoit un enfant auprès de toi, mon cher ami, en fait d'incrédulité. Je ne puis rien ajouter à ce que je t'ai

1. Les princes d'Allemagne.
2. L'empereur d'Allemagne.

Digitized by Google

mandé, si ce n'est une plus grande certitude encore. Je te demande instamment de retirer ta confiance à ceux qui te parlent des intentions du jardinier dans le sens que tu m'as mandé. Je ne suis plus dans le cas de te dire que je crois, mais bien que je suis sûr, très sûr, parfaitement sûr. Tu dois croire que, quand je parle ainsi, j'ai mes raisons pour cela, et je ne puis entendre comment il reste du doute à cet égard. Au reste, mon ami, je n'aurai rien à me reprocher. Il y a deux mois, je te parlois de conjectures ; aujourd'hui c'est un autre langage. Encore une fois, sois assuré qu'il est difficile d'être plus au courant que moi.

Adieu, mon cher ami, je n'ai que le temps de t'embrasser.

3. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Bruxelles, ce 12 mai 1791.

Je profite de l'occasion du duc de Crussol[1], qui retourne à Paris, pour t'écrire, mon cher ami. J'ai eu grand plaisir à trouver Victor[2] ici, à mon retour de la petite course que nous avons faite à Ostende, et je désirerois bien t'y voir arriver aussi bientôt. Il m'a dit t'avoir écrit hier et mandé la difficulté de s'établir à Mons. Je doute qu'il y ait de l'économie. La fumée du charbon de terre en rend l'habitation malsaine, quand on n'y est pas accoutumé. Mme d'Ecquevilly[3], dont tu connois la bonne santé, n'y est restée que huit jours et y a eu la fièvre. Je crois possible de te trouver ici un logement au même prix qu'à Mons, en ne le choisissant pas dans le beau quartier, où d'ailleurs il n'y en a plus. On est ici à portée des généraux, à la source des nouvelles. Tu y trouveras beaucoup de gens de ta connoissance, Perrier, Lamoignon[4], etc... Tu crois bien que je me compte aussi pour quelque chose. Je pense donc que, d'après toutes ces considérations, tu dois sans hésiter

1. Marie-François-Emmanuel de Crussol (1756-1843), dit le duc de Crussol, du vivant de son père François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès.

2. Anne-Victor-Denis Hurault de Vibraye (1767-1843), fils du correspondant d'Ecquevilly. On lira ci-après quelques lettres de lui.

3. M. d'Ecquevilly avait épousé Amable-Cécile de Durfort-Civrac.

4. Je ne sais duquel des trois frères Lamoignon il peut être ici question, de Christian-René-Augustin de Lamoignon, marquis de Baville (1765-1845), de Anne-Pierre-Chrétien, vicomte de Lamoignon (1770-1827), ou de Marie-Charles-Guillaume de Lamoignon (1767-1795).

Digitized by Google

donner la préférence à Bruxelles. Il faut alors que tu te décides promptement et que tu mandes sur-le-champ à Victor de te trouver une maison, à la recherche de laquelle je l'aiderai.

J'aurois beau être à Paris, d'après ce que je vois, d'après ce que je sais, il me seroit impossible d'adopter jamais les opinions qu'on paroît y avoir sur les événemens qui se préparent. Nous en sommes à attendre le jour ; il ne dépend plus que de l'arrivée de toutes les troupes qui sont en marche : Hessois, Hanovriens, Autrichiens ; car il en vient encore 18.000 dans le Brisgau, où je crois que Clerfayt[1] commandera. Nous avons reçu, depuis quatre jours, un nouveau conseil de M. le comte d'[Artois], qui nous exhorte à la patience, d'autant qu'elle ne sera plus longtemps à l'épreuve. Toutes les mesures sont tellement prises, le plan si bien combiné que le succès est infaillible.

Tout est arrangé ici pour les affaires du pays. Les États ont eu une telle peur, en voyant arriver le comte de la Marck[2] ici, qu'il ne cherchât à y établir les principes de l'Assemblée nationale, qu'ils ont consenti à tout. Un courrier est parti sur-le-champ pour aller chercher l'archiduchesse qui est déjà à Dresde et qu'on attend avec impatience pour l'inauguration.

Adieu, mon cher ami, je t'embrasse de tout mon cœur.

4. — *De M. Victor de Vibraye, à son père, à Paris.*

(*Ibid.*)

Valenciennes, ce jeudi 5 mai 1791.

Je suis arrivé ici à 9 heures, ce matin ; il en est onze. Je me porte à merveille, comme j'ai fait toute la route. J'ai été ici chez M. de Raincourt[3] qui m'a très bien accueilli et m'a chargé, avant qu'il vous le mande lui-même, que vous pouviez lui adresser tout ce que vous voudriez, parce qu'il est disposé à faire tout ce qui peut vous plaire. Il m'a donné une lettre pour quelqu'un de sa connoissance à Mons, qui pourra m'être utile en ce que j'ai à y faire, ce qui m'a décidé à partir aujourd'hui

1. Jean-Sébastien-Charles-Joseph de Croix, comte de Clerfayt (1733-1798), général au service d'Autriche.

2. Auguste-Marie-Raymond, comte de la Marck (1753-1833), avait été élu député de la noblesse aux États généraux par le bailliage du Quesnoy. Il fut l'intime ami et l'exécuteur testamentaire de Mirabeau.

3. Peut-être Antoine-Pierre, marquis de Raincourt (1754-1793).

Digitized by Google

même pour cette ville, n'ayant personne de plus à voir ici, car M. de La Chastre[1], M. de Nicolay[2], et tous les parisiens ou étrangers qui habitoient Valenciennes en sont partis, à cause des craintes que les municipaux ont de les y voir depuis dimanche dernier, d'après les nouvelles reçues. Aussi, d'après des ordres de l'Assemblée, depuis ce temps, aucune voiture ne passe sans être fouillée et visitée. Je l'ai été aussi, mais tout est fini, et je me rembarque pour Mons, où j'arriverai ce soir.

M. de Raincourt m'a dit que la garnison étoit tranquille et que même, sans les dernières inquiétudes de la municipalité, qui font qu'ils n'aiment plus les étrangers, il vous auroit conseillé de venir vous établir à Valenciennes. On y vit à très bon marché, ce que nous n'aurons pas à Mons. Mais je verrai; ce sera toujours moins cher que Bruxelles et Tournai.

Adieu, je serai fouillé sur la frontière avant d'arriver à Mons, mais ce sera sur le terrain de l'Empereur.

J'ai été en excellente compagnie dans la diligence; tous les individus étoient de la même façon de penser que moi, et par conséquent sans aucun doute, entre autres M. d'Alzon[3], officier au régiment de Royal-Etranger.

5. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

A Mons, ce vendredi, 6 mai 1791.

Je suis arrivé ici hier au soir sans aucun accident et me portant à merveille. J'avois une lettre de M. de Raincourt pour M. le comte d'Andlau[4], homme d'une fort bonne maison de ce pays-ci. Cette lettre le prioit de me procurer les moyens de trouver dans cette ville des logemens et toutes les choses dont j'avois besoin. Il devoit aussi me mettre au fait du genre de vie qu'on y mène, de ce qu'il en coûte pour logement, nourriture, etc. Il auroit enfin bien voulu répondre à mes questions; mais il est parti pour la campagne, précisément la veille de mon arrivée à Mons. J'ai beaucoup couru la ville pour découvrir tout seul ce que je veux savoir, et le voici.

1. Il doit s'agir ici de Claude, vicomte de la Chastre (1734-1821).
2. Aymard-Charles-François de Nicolay (1737-1794), premier président du Grand Conseil.
3. Ce d'Alzon devait appartenir à la famille Daudé d'Alzon.
4. Ou plutôt d'Andelot, d'une famille originaire de Franche-Comté.

Digitized by Google

Il arrive tous les jours beaucoup de François, dont sont entre autres M. le marquis d'Espinay[1], M. du Dresnay[2], le père, avec sa fille et sa petite-fille, Mme la maréchale de Conflans[3], avec compagnie, etc..., etc... Tous ont pris des maisons ou appartemens. Les nouveaux arrivés en cherchent et en trouvent très difficilement. J'ai été voir, je crois, tout ce qui reste dans la ville, tant il y en a peu, car le nombre se réduit à cinq ou six. Il n'est même plus possible de louer une maison entière, ou assez de chambres ensemble, pour ne nous pas un peu séparer. Le prix de ces logemens est très cher. Par exemple, j'ai été dans trois composés chacun de quatre chambres et écuries pour trois chevaux, pour le prix l'un de 20 louis par mois, l'autre de 16, et l'autre de 15. Aucun n'est cependant trop beau, car il est rare de trouver une garde-robe à côté de la chambre.

La vie n'est pas si chère qu'à Bruxelles et à Tournai, mais ce n'est pas encore bon marché. On croit qu'un cuisinier seroit plus économique qu'un traiteur. Au reste, voilà le détail de ce que coûteroit ce traiteur, qui est le meilleur d'ici :

1° Il ne pourroit donner que huit couverts par jour ;

2° Il ne veut fournir de linge que trois fois par semaine ;

3° Il ne fournira ni de pain, ni de vin, ni dessert ;

4° Il donnera cinq plats à chaque service, c'est-à-dire deux services à dîner et un service à souper ; cela feroit par conséquent quinze plats par jour, pour lesquels il demanderoit quinze francs par jour, ce qui feroit un petit écu par personne, si vous ne comptez pas Anatole.

On dit que le pays est fort sain. Il n'y a que des prés séparés par de petits canaux. On ne voit point de montagnes ; ce sont par conséquent des plaines. Je suis sûr de cela par exemple.

La garnison est composée de deux bataillons d'infanterie, deux compagnies de chasseurs à pied et quatre escadrons de houlans. On n'aime pas ces troupes ici ; les têtes même fermentent beaucoup.

J'ai vu, ce soir, une maison qui pourroit vous convenir. Il y a assez de logement, mais beaucoup d'autres la recherchent. J'aurois eu la préférence, si j'avois pu me décider aujourd'hui.

1. Adrien-Joseph d'Espinay, marquis d'Espinay-Saint-Luc, sr de Vaux (1740-1816), maréchal de camp en 1788.

2. Louis-Marie-Ambroise-René, marquis du Dresnay (1742-1798), ancien maréchal de camp.

3. Marie-Charlotte de Senneterre, seconde femme de Louis de Conflans, marquis d'Armentières, maréchal de France, mort en 1774.

Digitized by Google

Mais comme j'ai dit que je devois attendre votre consentement, le marché se terminera, je crois, demain avec un autre. C'est dommage ! C'est la seule maison de Mons qui eût pu réunir ce que vous désiriez, car il y a assez de logement pour tout le monde, écurie pour 6 chevaux, et le prix bien moins considérable que toutes les autres de cette ville : on demandoit 7 louis par mois pour tout. Quelle différence des logemens que j'avois vus avant, qui n'étoient pas si complets ! Il y avoit cependant une condition, c'est que le propriétaire vouloit louer cette maison pour six mois, et il auroit un peu augmenté le prix, si le temps de la location eût dû être moins long. J'ai dit que j'écrirois, et on m'a promis que, si l'affaire ne s'arrangeoit pas avant votre réponse, on s'accommoderoit volontiers avec vous...

J'ai donné commission à plusieurs personnes de Mons de chercher quelques occasions de louer ce que je désirois, en leur donnant le détail des chambres ; ainsi n'ayant plus rien à faire ici, j'ai cru pouvoir partir demain pour Bruxelles en attendant votre réponse.

Je désire que vous vous portiez bien, ainsi que tout ceux que j'aime, ceux que vous aimez et qui m'aiment aussi.

P.-S. — J'oubliois de vous dire que, dans cette maison, on fourniroit six paires de draps, point de linge de table, ni de cuisine. Ma malle, qui pesoit 281 livres, m'a coûté 34 livres, 5 sous jusqu'à Valenciennes. Il y a, à ce qu'on m'a dit, un bon médecin.

6. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

A Bruxelles, ce mercredi, 11 mai 1791.

J'espérois recevoir ici de vos nouvelles, mon cher papa ; je ne conçois pas que je n'en aie pas encore. Je devois vous donner des miennes le lendemain du jour où j'ai écrit à maman ; mais comme j'attendois M. d'Ecquevilly, j'ai préféré d'être encore deux jours sans vous rien mander, croyant que j'aurois à répondre au moins à une lettre de vous. Mais point !

Le jour de mon arrivée dans cette ville, j'ai été sur-le-champ chez M. d'Ecquevilly, qui n'y étoit point. Lui et toute sa société ont été faire un petit voyage dans les environs de Bruxelles, c'est-à-dire à Anvers, Malines, Gand, Ostende, etc... Il est revenu hier. Quoique ce ne soit pas lui qui m'ait instruit

Digitized by Google

de ce que j'ai mandé à maman, ce n'en est pas moins sûr. Depuis ma dernière lettre, je ne sais rien de nouveau de ce qui se passe hors de Bruxelles. Mais dans cette ville, nous avons quelques petites fermentations. M. le prince de Ligne, le fils[1], s'est battu, il y a trois jours, avec M. de Rivarol[2], le frère de celui qui fait le journal au nom de l'abbé Sabatier[3]. Le premier a été blessé un peu à la côte, et l'autre au bras. Le sujet de la querelle est que le premier étoit en uniforme du régiment d'Orléans-cavalerie et n'avoit point de cocarde blanche, ce que M. de Rivarol a trouvé mauvais. M. le comte de la Marck est ici aussi, ainsi que M. le comte Louis d'Aremberg[4], M. Beaulieu[5], des Variétés, qui voudroit jouer, mais qui n'en a pas la permission. Tout cela donne à penser.

Je ne sais si vous avez reçu toutes mes lettres : une de Valenciennes, une autre de Mons, et une d'ici à maman. J'avois laissé commission à Mons à des gens qui devoient m'avertir s'il y avoit des logemens à louer ; mais je ne reçois point de nouvelles. C'est très difficile à trouver maintenant et de plus très cher. J'avois mandé aussi de Mons qu'il faisoit meilleur marché vivre qu'à Bruxelles. Mais on m'assure ici que cela n'est pas vrai, et par ma dépense, mon auberge, ma nourriture, je crois voir aussi le contraire. On me dit aussi une chose, que je ne croyois pas à Mons : c'est que la fumée de charbon de terre y produit un air malsain tel que celui du bas de la ville de Bruxelles, car dans le haut, qui est le beau quartier, on n'a pas cet inconvénient. Dans l'une ni dans l'autre ville, je ne crois pas que l'on puisse trouver un logement pour nous tous, avec les chevaux, à moins de 15 à 16 louis par mois. Malheureusement, la maison que j'ai vue à Mons, et qui sûrement vous auroit convenu, est louée. Elle n'étoit pas chère. Mandez-moi donc, je vous prie, quels sont vos projets, car je connois ici des appartemens assez jolis, j'en connois à Mons ; chargez-moi de quelque chose. A quoi vous décidez-vous ? Je voudrois bien ne plus vous savoir à Paris. Il me paroît que d'amener son cuisinier est économique.

Je me porte à merveille ; je vais assez dans le monde, surtout

1. Charles-Joseph-Emmanuel-François-Antoine-Ghislain, prince de Ligne (1759-1792), fils de Charles-Joseph-François-Lamoral-Alexis, prince de Ligne (1735-1814).

2. Claude-François de Rivarol (1762-1848), dit le vicomte de Rivarol, frère du célèbre écrivain.

3. Voir plus haut, p. 36, n. 4.

4. Louis-Engelbert-Marie-Joseph-Auguste, duc et prince d'Aremberg (1750-1820).

5. Jean-François Brémont, dit Beaulieu, acteur célèbre du théâtre des Variétés, mort en 1805.

Digitized by Google

chez Mme la duchesse de Montmorency[1], Mme de Léon, son mari[2], etc., et toute la famille.

Il y a ici des têtes diablement vives, pas cependant plus que les nôtres, mais plus folles, ce qui fait tort aux François dans ce pays, car on juge de tous par quelques individus.

Donnez-moi de vos nouvelles, je vous prie, et adressez-moi mes lettres chez M. d'Ecquevilly. Mme de Crussol[3] n'est pas aimée ici, même par les François...

Je vous aime bien tendrement...

VICTOR.

7. — *Du marquis de Vibraye au marquis de la Queuille*[4].

(*Ibid.*).

A Bruxelles, ce 30 août 1791.

Plus j'ai réfléchi, mon cher Marquis, sur la proposition que vous m'avez faite hier au soir, plus je sens que je ne peux l'accepter. Une des raisons principales de mon refus est que cette formation, cette organisation de la noblesse par troupes ne peuvent présenter aucun avantage militaire, aucun moyen de concourir au succès de ce que nous désirons et qu'étant faites avant que le prononcé de l'Empereur et de l'Europe soit connu, elles ne peuvent que produire de grands malheurs particuliers, parce qu'elles seront connues publiquement aussitôt qu'elles auront été faites.

Vous connoissez d'ailleurs le François. Ce qui en fait partie ici y est venu librement. L'engagement que cette organisation va lui faire contracter lui déplaira beaucoup. Il semble même annoncer un doute sur la franchise de ses sentimens. Ne pourroit-il pas à toute rigueur même ne pas convenir de l'autorité qu'on exercera sur lui pour le retenir dans ce pays? L'exécution de cette organisation ne peut donc qu'être très désagréable pour celui qui en sera chargé. Je le sens trop, pour

1. Anne-Louise-Caroline Gouyon de Matignon, morte en 1846, qui avait épousé Anne-Charles-François, duc de Montmorency, marquis de Fosseux (1768-1846).

2. Alexandre-Louis-Auguste de Rohan-Chabot, duc de Rohan, prince de Léon (1761-1816), qui avait épousé Anne-Louise-Madeleine-Elisabeth de Montmorency.

3. Amable-Emilie de Chastillon, morte en 1840, qui avait épousé Marie-François-Emmanuel de Crussol, duc de Crussol.

4. Jean-Claude-Marie, marquis de la Queuille et de Châteaugay (1742-1810), maréchal de camp en 1788, député de la noblesse d'Auvergne aux Etats généraux.

Digitized by Google

vouloir que ce soit moi. Je serois flatté de ce choix, s'il y avoit un service, une instruction militaire à établir, si le résultat de ces peines étoit l'honneur de commander un corps de noblesse et de combattre à sa tête. Avec cette perspective, je briguerois et je chercherois à obtenir ce noble avantage, cette honorable confiance des Princes et de mes camarades, cette glorieuse distinction. Mais vous m'êtes, vous-même, Marquis, convenu que l'objet de cette formation étoit d'établir, parmi tout ce qu'il y a de François dans ce pays, une règle, une disposition de marche, pour s'opposer au désordre qui, au moment où nous rentrerons dans notre patrie avec nos Princes, comme leur garde et leur cortège, naîtroit infailliblement de notre zèle, de notre empressement arbitraire et particulier à nous en rapprocher, à les servir, et à se montrer à eux peut-être pour en tirer parti, et remplir des vues personnelles. Il n'est donc pas nécessaire pour l'exécution de cette organisation du moindre talent militaire, d'autant qu'il y a, m'a-t-on dit, pour y parvenir, des données certaines, qui sont les trois classes marquées par l'ordonnance de formation dont vous avez fait lecture. Beaucoup de personnes seront néanmoins vraisemblablement fort aises d'en être chargées. MM. de Béthisy[1], d'Ecquevilly, je le présume au moins, seroient de ce nombre. Si cette composition présentoit des difficultés, le comte de Barbançon[2], plus que personne, a tout ce qu'il faudroit pour en triompher.

Voilà, mon cher Marquis, un assez long détail. Son objet, qui a été de vous donner les raisons de mon refus, a été lié nécessairement avec mes autres idées, que je n'ai ajoutées que pour vous seul et par ma confiance en vous. C'est par une suite de cette même confiance, que je vous envoie une série de questions que j'ai entendu faire et dont la réponse m'a paru, — pour plusieurs surtout, — embarrassante à donner.

Questions.

Quand la noblesse aura été formée, tant à Charleroi qu'à l'autre endroit désigné pour cet objet, sera-t-elle tenue d'y résider ?

Les femmes, les enfans, la famille en un mot des gentils-

1. Eugène-Eustache, marquis de Béthisy (1739-1823), qui avait épousé, en 1767, Adélaïde-Charlotte-Marie-Octavie Du Deffand.

2. Augustin-Jean-Louis-Antoine du Prat, comte de Barbançon (1750-1796), ancien député aux États généraux pour le bailliage de Villers-Cotterets.

Digitized by Google

hommes pourra-t-elle aller avec eux? Si ce second article est décidé par oui, la difficulté de loger dans deux petits endroits sera grande, et par conséquent chère. S'il est décidé par non, alors comment ce gentilhomme pourra-t-il se séparer des siens, vu la dépense que cette séparation lui occasionnera?

Quand on aura été formé par compagnies, des affaires urgentes de famille, ou le manque d'argent, qui existera pour beaucoup de personnes, pour peu que l'époque de l'entrée des forces étrangères se diffère encore, permettront-ils de s'absenter ou de renoncer à la compagnie?

Quelle personne ainsi enrôlée osera non seulement s'en aller, mais même s'écarter de sa troupe et risquer l'opinion du public à son égard, quelqu'injuste qu'elle fût ou pût être?

Voilà, mon cher Marquis, ce dont j'ai cru devoir vous faire part. J'y joins aussi un état de quelques réflexions qui ont été faites relativement à cette organisation de la noblesse, et particulièrement sur l'époque où on la fait. Peut-être tout cela ne vaut-il rien?

Recevez, je vous prie, l'assurance de mon sincère attachement.

VIBRAYE.

État des raisons que je trouve faites pour opposer au projet d'organiser dans ce moment-ci militairement la noblesse françoise émigrée.

Je trouve barbare de signer l'acte de proscription de ma mère[1] et de tout ce qui me touche. Or, c'est le signer que d'accepter le commandement d'une des compagnies que doit former la noblesse émigrée, ou d'en faire partie avant d'avoir les armées étrangères, avec lesquelles je peux aller secourir les miens, ou venger leur perte.

Cette formation inutile, dans ce moment-ci au moins, est très dangereuse, parce qu'elle sera publique l'instant d'après qu'elle sera faite et qu'alors elle doit provoquer la destruction de la noblesse et du clergé, en excitant la haine qu'on ne leur porte déjà que trop.

On est venu en pays étranger pour sa sûreté, pour sa tranquillité; on y est venu librement et parce que les nouvelles

1. Le marquis de Vibraye était fils de Paul-Maximilien Hurault, marquis de Vibraye, comte de la Roche-des-Aubiers, lieutenant général des armées du Roi, et de Anne-Renée de Frémont d'Auneuil.

Digitized by Google

étoient, il y a quatre mois, qu'on touchoit à l'instant d'entrer à mains étrangères armées dans le royaume. Cet espoir s'est dissipé. Peut-être touche-t-on à l'instant de le recouvrer, et avec plus de fondement qu'il y a quatre mois. Quand il sera arrivé, il sera suffisamment temps de s'enrôler, si bon semble. Mais si cet espoir n'étoit encore pour quelque temps que comme il a été, c'est-à-dire chimérique et illusoire, la plupart des personnes qui sont ici seroient forcées de retourner chez elles faute de moyens de vivre en pays étranger. Si cependant elles font partie de l'organisation de la noblesse, comment oseront-elles quitter leurs troupes ?

Si cette organisation est nécessaire, pourquoi ne l'a-t-on pas faite plus tôt ? Comment se seroit-on donc servi, il y a trois mois, qu'on devoit entrer en France, de cette même noblesse sans organisation ? Cependant, alors, on ne se doutoit pas qu'elle pût être embarrassante.

Ainsi cette organisation ne sera bonne qu'à l'instant où les armées étrangères seront sur les frontières, prêtes à entrer en France. En attendant, l'impossibilité dans laquelle se trouveront, dans peu, nombre de François de vivre en pays étranger, les empêche de pouvoir s'engager d'y rester. Il est d'ailleurs possible que quelques-uns, ne voulant pas rentrer en France et trouvant dans une autre partie de pays que celle-ci la facilité d'y vivre, soient forcés d'y aller ou le préfèrent par d'autres raisons.

Conclusion.

Il faut donc rester comme on est ; faire le moins de dépense possible, pour pouvoir être hors de France le plus longtemps possible, et attendre ainsi l'arrivée de grands secours étrangers, sans lesquels il n'y a rien à faire, à moins que nous n'ayons le bonheur que le Roy puisse s'échapper de sa prison, ce qui, de toutes les chances avantageuses pour nous, seroit la plus heureuse et ce que tout bon François doit désirer.

8. — *Du même à M. le maréchal de Broglie.*

(*Ibid.*)

A Bruxelles, ce 26 novembre 1791.

Monseigneur, M. de la Queuille fit lecture hier à MM. les officiers généraux résidant dans cette ville et assemblés à

Digitized by Google

cet effet chez M. le duc d'Uzès[1] d'une lettre que vous lui avez écrite de la part de MONSIEUR et de Monseigneur le comte d'Artois, par laquelle vous lui dites, Monseigneur, de vous mander quels sont ceux de ces officiers généraux qui désirent d'être employés, afin que vous puissiez en rendre compte aux Princes et qu'il leur soit destiné les emplois qui leur seront trouvés convenables.

Il y a six mois, Monseigneur, qu'il me fut mandé d'ici que les puissances étrangères alloient venir au secours du Roy et de notre patrie. J'arrivai ici avec trois enfans que j'avois alors, prêts à servir dans ce à quoi nous serions jugés utiles. Je suis, ainsi que les deux enfans qui me restent[2], dans les mêmes dispositions ; mais j'ignore si je ne serai pas forcé de retourner incessamment pour quelque temps en France, où j'ai de grandes affaires. Comme père de famille, je ne peux pas n'en pas être occupé spécialement. L'incertitude de pouvoir rester ici ne me permet donc pas de me lier, en prenant de l'emploi dans des dispositions préliminaires. Quand les événemens si désirés par tout bon François seront prêts à arriver, je le serai également à servir le Roy comme soldat, s'il ne me destinoit pas à le servir comme chef d'une troupe.

Voilà l'expression de mes sentimens et ma détermination, dont je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien donner l'assurance aux Princes.

Je suis avec respect...

VIBRAYE.

9. — *Du maréchal de Broglie au marquis de Vibraye.*

(*Ibid.*)

Coblentz, ce 4 décembre 1791.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, datée du 26 novembre, par laquelle vous me priez de mettre sous les yeux des Princes le désir que vous avez de servir sous leurs ordres. Ils n'ont pas cru devoir encore s'occuper de la destination des officiers généraux. Dès qu'il en

1. François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès (1728-1810), ancien lieutenant général des armées du Roi.

2. Amédée-Louis-Félix de Vibraye, second fils de M. de Vibraye, né le 22 juillet 1773, étant mort en septembre 1791, il ne restait au marquis que son fils Victor, dont on a lu les lettres et Anatole-Maximilien (1782-1867).

Digitized by Google

sera question, je leur rappellerai avec plaisir le zèle que vous leur témoignez...

J'ai l'honneur d'être... LE MARÉCHAL DUC DE BROGLIE.

Je ne vois rien, dans ce moment, qui vous empêche d'effectuer le projet de voyage que vous me marquez avoir.

10. — *Du marquis de Vibraye au maréchal de Broglie.*

(*Ibid.*)

A Bruxelles, ce 11 décembre 1791.

Monseigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 4 de ce mois, m'a causé la plus grande surprise. Elle m'a paru être une réponse à une demande que j'aurois faite; et cependant si vous avez bien compris le sens de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 26 novembre dernier, vous avez dû voir que c'étoit moi au contraire qui répondois à une question que M. de la Queuille a faite à tous les officiers généraux, d'après une lettre de vous, Monseigneur, et de la part des Princes. Cette question étoit de savoir quels étoient ceux d'entre eux qui désiroient d'être employés. J'ai eu l'honneur de vous répondre, Monseigneur, que mon intention n'étoit point de me lier avant le temps où je croirai pouvoir être utile, ayant alors la ressource de servir comme soldat, si je n'ai pas l'honneur de commander, ce dont je n'ai pas l'ambition. Voilà ce que j'ai eu l'honneur de vous mander, devant croire, d'après les termes de votre lettre à M. de la Queuille, que dès ce moment les Princes vouloient faire des dispositions préliminaires, dans lesquelles les affaires que j'ai en France et qui m'obligent d'y aller bientôt ne me permettent pas de m'engager. Voilà mes dispositions dans lesquelles je persiste.

Je suis avec respect...

11. — *De M. René-Florian Le Mintier au marquis de Vibraye, à Bruxelles.*

(*Ibid.*)

A Worms, 30 août 1791.

Quoique la date de votre lettre, mon cher Général, soit du 22 de ce mois, je ne l'ai reçue qu'aujourd'hui. Soyez très assuré, je vous prie, que je ne l'aurois pas attendue, si j'avois

Digitized by Google

eu à vous annoncer l'approche positive du moment que nous désirons. Je l'ignore encore entièrement. Mais vous allez juger que nos espérances paroissent évidemment fondées et devenir de plus en plus prochaines. Quoique ce ne soit pas par notre chef[1], que vous savez n'être pas très communicatif, j'ai appris qu'un courrier, parti de Vienne le 21, qui a passé ici et qui est arrivé le 26 à Coblentz, a rapporté que M. le comte d'Artois avoit été parfaitement reçu par l'Empereur. Après deux conférences, où le Prince lui a présenté tous les détails de notre position et tout ce qu'il en attendoit, ils ont été d'accord de tout. Il paroît que l'on est convenu que Monsieur, au moyen d'un manifeste, va prendre le titre de Régent du royaume, qu'il conférera à M. le comte d'Artois le titre de lieutenant général du royaume, quelques-uns ajoutent à M. le prince de C[ondé] celui de généralissime des troupes. Le manifeste doit se faire à Pillnitz, où l'Empereur, le roi de Prusse et M. le comte d'Artois ont dû se réunir le 25. Leur conférence a dû avoir lieu le 26, 27 ou 28, l'Empereur voulant que le roy de Prusse fût d'accord des bases du manifeste, afin que toutes les déclarations, que lui et le monarque prussien auront à faire d'après cela, fussent conséquentes. Si, comme il faut s'en flatter, tout s'est arrangé pour le mieux, M. le comte d'Artois sera reparti le 29 de Dresde. Il s'arrêtera 24 heures à Cassel, pour y traiter avec le Landgrave[2] pour un corps de 12 à 15 mille hommes hessois. L'Empereur a consenti à être caution du subside qu'il faut au Landgrave. Nous devons, d'après cela, voir bientôt du mouvement dans les troupes autrichiennes et prussiennes ; mais il faut du temps pour les approcher de nos frontières. Malgré tout l'empressement dont nous sommes animés, malgré la nécessité urgente d'agir, on ne peut encore précisément en prévoir l'époque. Au surplus, M. le comte d'Artois a été reçu à Vienne, même par le public, avec autant de grâce que de distinction, et l'Impératrice[3] a été charmante pour lui. Quand il a paru à la Comédie avec elle, il a été fort applaudi et à plusieurs reprises. Il a logé chez l'ambassadeur d'Espagne[4]. Le marquis de Noailles[5] n'a osé paroître devant lui, et n'est plus compté pour rien à la Cour.

1. Louis-Joseph, duc de Bourbon, prince de Condé (1736-1818).

2. George Guillaume, landgrave et électeur de Hesse-Cassel (1743-1821).

3. Léopold II avait épousé l'infante espagnole Marie-Louise.

4. E. Daudet. *Histoire de l'émigration*, 1905, in-8°, t. I, p. 87.

5. Emmanuel-Marie-Louis, marquis de Noailles (1743-1822), ambassadeur à Vienne, de 1783 à 1792.

Digitized by Google

Tous les officiers et gentilshommes fixés ici ou dans les environs se sont réunis le matin, jour de Saint-Louis, chez notre chef. Ils l'ont accompagné, ainsi que les dames, Mme la princesse Louise[1], à la messe, après laquelle, étant encore tous rassemblés, on leur a fait la lecture de l'organisation qu'ils attendoient avec impatience. Cette lecture a été précédée d'un discours succinct, mais noble et touchant, que le chef a prononcé. Ceux qui n'ont point servi, ou qui se trouvent sans activité paroissent les moins contens de cette organisation. Cependant, personne ne se plaint à un certain point. On dit le mécontentement de ceux-ci et surtout des majors en second plus marqué à Coblentz. M. le baron de Fumel[2] est chargé de mettre ici cette ordonnance en exécution. Je vois que ce n'est pas un travail médiocre.

Nos deux chefs[3] partent demain pour Coblentz. On dit que M. le comte d'Artois doit y être revenu le 5 septembre. Sans doute qu'ils l'y attendront. Il faut espérer qu'à son retour on saura quelque chose sur l'époque du moment que nous attendons.

Monseigneur vient de me dire avoir reçu dans son temps la lettre que M. de Livarot[4] lui a écrite de Tournai, et lui avoir répondu presque aussitôt. Il m'a chargé, ainsi que les autres et la princesse, de vous remercier.

Recevez toujours avec confiance, mon cher Général, l'assurance des sentimens avec lesquels je vous honore et qui m'attachent à vous depuis longtemps et pour toujours...

12. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

W[orms], 1er janvier 1792.

J'avois jugé d'avance, mon cher Général, de toute l'horreur que vous inspireroit l'atrocité de ce scélérat[5], dont le projet

1. Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé (1757-1824), fille du prince de Condé et de Charlotte-Elisabeth de Rohan-Soubise.

2. Philibert, marquis de Fumel de Monségur, né en 1742, maréchal de camp, ancien député de la noblesse aux Etats généraux, mort en émigration.

3. Le prince de Condé et son fils Louis-Henry-Joseph, duc de Bourbon (1756-1830).

4. Voir plus haut, p. 215.

5. Charles-Anne de Busselot, reçu chevalier de Malte le 4 août 1769, que l'on accusa, peut-être un peu précipitamment, d'être venu à Worms dans l'intention d'assassiner le prince de Condé (Forneron, *Histoire des émigrés*, t. I, p. 331 et suivantes),

Digitized by Google

exécrable a été découvert par le hasard le plus heureux, qui l'a fait rencontrer à son arrivée par un malheureux parent qui a aussitôt prévenu quelques gens sages, aussi honnêtes que lui, qu'il connoissoit l'arrivant pour un infâme, capable de tout. Ceux-ci ont été à son auberge, et après la conversation établie, l'ont questionné, retourné et peut-être inquiété, de manière à le faire dévoiler la promesse qu'il avoit faite, sur l'appât de 10.000 francs, d'attenter à la vie de notre chef, secondé par plus de quarante complices qui, sous différens prétextes et déguisemens, devoient se joindre à lui. Vous jugez qu'on s'est assuré de ce monstre et que, par les ordres de l'Electeur de Mayence qui en a été prévenu, on l'a interrogé légalement. Il a dévoilé les complots les plus horribles, il a constamment marqué les plus grands remords, et il s'est confessé. Enfin il a été jugé hier à plusieurs années de prison illimitée. Il faut à présent que l'Électeur confirme ou infirme la sentence. Vous imaginez qu'on a pris, sur ses dépositions, toutes les précautions possibles, et qu'elles sont observées avec soin. J'ai fait part au chef de tout ce que vous me dites sur cette terrible circonstance. Il m'a chargé de vous en remercier et de vous assurer qu'il en étoit d'avance très persuadé. Depuis plus de deux mois, sans que sa sécurité en ait été altérée un moment, nous étions dans une position critique de plus d'une manière. On étoit assuré que Kellermann, qui commande les troupes des garnisons frontières, leur avoit donné l'ordre de se tenir prêtes pour venir avec du canon faire une incursion sur Worms, et que cet ordre étoit souvent renouvelé. Il a donné aux habitans de la ville de l'inquiétude qui, sur la nouvelle de cette prétendue déclaration de guerre, est devenue telle, qu'ils ont écrit à l'Electeur, au Roy de France, à la municipalité de Strasbourg pour les prier de les rassurer, ou qu'ils signifieroient aux François de s'éloigner. L'Electeur n'ayant rien fait, ou ne pouvant rien pour leur sûreté, et peut-être craignant lui-même pour son pays, a fait entendre que les circonstances exigeoient qu'on s'éloignât, et en conséquence nous partons d'ici demain ou après, pour aller à Ettenheim, petite possession de M. le cardinal de Rohan, tout près de Strasbourg, ayant dans le besoin la légion de Mirabeau[1], une partie du régiment de Berwick et nos compagnies au nombre de dix, dont les unes, de deux en deux, sont parties avant-hier, et ainsi chaque jour

1. C'était la légion levée par André-Boniface-Louis Riquetti, vicomte de Mirabeau, sous le nom de Hussards de la mort.

Digitized by Google

successivement, commandées par un officier général par division. A peine y aura-t-il de quoi loger les princes et princesses ; tout le reste sera à la grâce de Dieu. Ceci cependant entre nous, car il faut paroître content de cet établissement.

Vous avez peut-être su que le scélérat est de Nancy, qu'il avoit été chassé d'un régiment, qu'il a été dans la garde nationale, et l'un des principaux auteurs des troubles de Nancy. Il a la croix de Malte, qu'il étoit parvenu sans titres suffisans à obtenir par la protection de MESDAMES. Enfin il se nomme Busselot.

Nous allons passer à Rastadt, où nous verrons Mme de Roncé[1]. Madame la princesse L[ouise], à qui j'ai voulu donner de vos nouvelles, m'a dit en avoir reçu depuis peu de Mme de Vibraye[2]. Je vous prie, mon cher Général, de lui présenter toujours tous mes hommages, et de recevoir, avec mes vœux constans, l'assurance etc...

13. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

A Oberkirch[3], 19 février 1792.

Je ne vous ai point écrit à la vérité, mon cher Général, depuis notre départ de Worms, parce qu'il y a eu assez d'incertitude sur le temps que nous resterions où nous avons été jusqu'à présent, pour que j'attendisse une détermination, pour vous informer de ce que nous avons fait et de ce que nous ferions. Vous avez su que nous sommes partis de Worms le 2 janvier. Nous avons d'abord été à Ettenheim, dans les états de M. le cardinal de Rohan, et même chez lui. Cet établissement s'étant trouvé insuffisant pour tout ce qui s'est réuni à notre chef, nous en sommes partis au bout de huit jours, pour rétrograder de dix lieues et venir ici toujours dans les mêmes états. Ce lieu est peu étendu, mais les villages des environs y ont suppléé, et tant bien que mal il y a eu place pour tout le monde. La rigueur du temps dans nos déplacemens, le malaise, les privations n'ont occasionné aucune plainte de la part de qui

1. Peut-être Adélaïde-Julie-Sophie Hurault, mariée à Paul-Jean-Baptiste-Alexis, comte de Roncée.

2. Marie-Louise-Félicité Angran, fille de Denis-François Angran, seigneur d'Alleray, lieutenant civil au Châtelet, morte en 1829.

3. Oberkirch dans le grand-duché de Bade.

Digitized by Google

que ce soit. Il semble, au contraire, que le dévouement général se soit manifesté d'autant plus. Quoique nous ne soyons qu'à cinq lieues de la frontière et d'une grande garnison de France, la confiance et la sécurité n'ont pas été altérées un instant. Il est vrai que les soins extrêmes du chef pour tout ce qui l'entoure, et sa contenance ne pouvoient manquer de les inspirer. Nous partons aujourd'hui, pour aller joindre de très près les deux autres chefs. Tout ce qui s'est dévoué à celui-ci se rendra successivement auprès de lui. Madame la princesse Louise qui, à notre départ d'Ettenheim, a été à Fribourg, à son grand regret et celui de ses parens, va arriver pour dîner avec eux et prendre ici leurs logemens, pour les suivre à deux journées et venir s'établir avec eux. Il y a tout lieu de croire que ceux qui vont venir en grand nombre depuis le Brisgau, pour occuper le pays jusqu'à vous, déterminent notre départ, afin de leur faire place. J'ignore absolument à quoi nous serons destinés, où nous allons; mais il m'est impossible de croire à notre inactivité dans ce qui se passera, surtout après la manière dont notre chef et sa noblesse viennent de se montrer...

Je vous prie de croire fermement, mon cher Général, etc...

P.-S. — J'ignore encore le lieu où nous allons; mais ce sera près de Coblentz.

14. — *De N. au marquis de Vibraye.*

(*Ibid.*)

Coblentz, le 23 [décembre 1791.]

Votre lettre est venue me retrouver ici, mon cher Vibraye, au moment où j'allois vous écrire. Nous y sommes venus pour voir Monsieur qui a été assez sérieusement malade, mais qui est très bien et hors d'affaire et qui pourroit même être hors de sa chambre, s'il n'étoit frère du pouvoir exécutif des François.

Nous sommes dans une très fâcheuse position, il est vrai, et j'en conviens avec vous; mais je crois que nous voilà arrivés au commencement de la fin. Moi qui n'ai pas jusqu'ici ajouté foi à tous les contes dont on nous a bercés depuis si longtemps, je vous exhorte à ne pas faire le voyage dont vous me parlez. Si vous voulez en faire un plus court, et où vous trouverez aussi de la besogne, venez nous voir. Voilà tout ce que

Digitized by Google

je puis vous dire, d'après l'aperçu que j'ai eu de ce qui doit se passer. Nous repartons en conséquence demain, et votre lettre du 17 vient de m'arriver assez à temps pour vous en accuser la réception et me décider à vous écrire ; car j'étois irrésolu, pouvant être pris par le temps et ne pouvoir plus vous mander que ce qui s'annonce comme très prochain sera ou ne sera pas. J'ai bien des raisons pour croire à la première de ces alternatives, et tout calculé, je pense que vous me reprocheriez de ne pas vous avoir instruit, quand j'ai pu l'être ou croire l'être. Nous comptons aller faire une promenade l'un de ces jours, pour aller voir des personnes qui nous recevront bien, les unes d'une manière, et les autres de l'autre, parce que vous savez que chacun a la sienne. Cette partie fine est un secret, parce que nous ne voulons pas être trop de monde. Quoique je l'ai surprise, dans l'intention de vous en faire part, je devois toujours en être, étant compris dans le nombre des convives. On dit qu'on y boira du bon vin de Bordeaux, un peu capiteux, dont j'ai oublié le nom, mais qui rime à bon. Comme vous n'êtes averti que par moi, faites-en ce que vous voudrez. Nous étions bien aises de profiter de la circonstance de venir ici, pour être plus libres les premiers jours de l'année, parce qu'alors nous éviterons de venir ici encore pour souhaiter la bonne année, et nous pourrons prendre ce temps-là pour faire notre partie.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur ; j'embrasse vos enfans. Mes hommages et respects à Mme de Vibraye.

P.-S. — Quoique la tête ne me tourne pas de cette partie de campagne, l'ennui que j'éprouve à W[orms] me la fera trouver très agréable, et c'est toujours un commencement d'armemens.

15. — *Du même au même, en son hôtel, place de Jéricho, à Bruxelles, (renvoyée à Worms).*

(*Ibid.*)

Oberkirch, ce 16 février [1792].

Je n'ai reçu qu'une seule lettre de vous à Ettenheim, mon cher Vibraye, à laquelle j'ai répondu sur-le-champ. Elle m'étoit renvoyée de Worms. Je reçois dans l'instant celle que vous

Digitized by Google

m'avez écrite le 5 de ce mois, et je vais chercher un moyen que la [mienne] évite les hasards des postes-frontières qui sont très fautives. Nous sommes ici très près des bons patriotes. Ils doivent être bien aises de notre départ fixé à demain. Plusieurs brigades sont déjà parties. On dit que nous allons nous fixer aux environs de Coblentz en cantonnemens, comme nous étions ici. Vous n'avez pas d'idée de toutes les incommodités que ces pauvres gentilshommes ont souffertes depuis notre départ de Worms jusqu'à aujourd'hui, et avec quelle patience, quel courage et quelle gaieté ils ont supporté tout cela, dans l'espoir de faire quelque chose. Il n'y a eu ni plainte, ni regret; c'est un phénomène, en vérité, dont l'histoire, à ce que j'espère, fera un jour une mention honorable. J'ignore s'ils supporteront aussi bien les mêmes inconvéniens en retournant du côté de Coblentz. Enfin, pour vous donner une idée de notre manière d'être depuis que nous sommes dans ce pays-ci, je vous dirai seulement que, sur 1.580 gentilshommes, la moitié n'a d'autre drap de lit que sa chemise et ses bottes, et que le reste a deux bottes de paille. Voilà les lits. Joignez à cela qu'ils sont 15 ou 20 dans une chambre de paysans, dont le parquet est souvent terre très humide. Quant à la nourriture, elle est dans le même genre. Enfin les projets sur l'Alsace n'ont pu s'effectuer, puisqu'on nous a laissés sans moyens autres que nos bras. Vous jugez qu'avec cela, on ne va pas prendre du canon sur des remparts, car en plaine c'eût été peut-être différent.

Mme la p[rincesse] L[ouise] revient ici demain de Fribourg et nous suit à un jour d'intervalle de notre départ.

Vous savez que Mme de la Rochelambert[1] a eu la petite vérole en Brisgau; elle est hors d'affaire, et je crois qu'elle accompagne MADAME. Elle est bien heureuse de s'en être tirée aussi heureusement. Le Cardinal est venu dîner aujourd'hui avec les Princes et vient de s'en retourner à Ettenheim. La légion de Mirabeau est censée passer au service du prince d'Hohenloe[2]. Le régiment de Berwick marche dans l'électorat de Trèves à petit bruit.

J'ignore, mon cher Vibraye, comme tout ceci finira; mais c'est bien long, et je crois que nous sommes destinés à voir faire les autres. Quant à nos propriétés, vous savez comme

1. Marie-Anne-Elisabeth-Joséphine Bonvoust de Pruslay, qui avait épousé Joseph, marquis de la Rochelambert-Montfort.

2. Frédéric-Louis, prince de Hohenloe (1746-1818), général au service de Prusse.

Digitized by Google

moi ce qu'on en a décidé. Le décret sur les passeports, qui ne facilite pas la circulation dans l'intérieur, m'a empêché d'aller à Paris, où mes affaires m'appeloient, et où j'aurois été bien sûrement, si le décret eût été rendu quinze jours plus tard. Je verrai, quand je serai à Coblentz, ce que je deviendrai. Vous, que faites-vous ? Quel parti prenez-vous ? Vous verrons-nous, à présent que tous les princes françois sont réunis, faire une course pour les voir. Ce seroit faire plus que d'une pierre deux coups.

Adieu, mon cher Vibraye, je vous embrasse ainsi que vos chers enfans. Hommages et respects, je vous prie, à Mme la marquise de Vibraye.

§ 2.

1. — *De M. Alexandre Guillemeau de Saint-Soupplets, à son frère.*

(Arch. nat., W 333, doss. 570, no 21 1 et 2.)

[Bruxelles], mercredi matin, [octobre 1791].

La lettre que je t'écris, mon cher ami, te sera commune, quant à la partie politique, à Mme de Malide [1]. Je veux éviter de multiplier les lettres, parce que j'ai peu de temps à être ici et que j'ai le désagrément d'être si mal logé et même d'avoir un compagnon de voyage, un officier de marine, dans ma chambre, n'ayant trouvé dans Bruxelles, où je suis arrivé hier, qu'une seule chambre, dans laquelle on a mis un lit de sangle sur lequel couchera M. Costard vendredi à son arrivée. J'ai consenti d'autant plus volontiers à cet arrangement, que nous veillons, mon camarade de voyage et moi, à nos affaires ; il a apporté beaucoup d'or avec lui.

Je suis à Bruxelles depuis hier, mardi, à 1 heure et demie. Je t'aurois écrit sur-le-champ mon heureux débarquement, si la poste m'en avoit donné la facilité. Je suis logé au haut d'un petit escalier de bois, dans une chambre sans feu qui me coûte par jour 14 sous de France. Je suis meublé suivant l'ordonnance. J'ai un lit dur comme du bois, point de lit de plume.

1. Élisabeth-Françoise Prondre, veuve de Louis de Malide, brigadier des armées du Roi mort en 1771.

Digitized by Google

Je resterai si peu de temps ici que je n'y prends pas garde.

Je compte partir pour Liège lundi prochain. Je veux sur-le-champ te faire part de mes remarques et de tout ce que je sais.

Les François, qui abondent ici, y sont peu aimés. L'Archiduchesse les voit avec peine et reçoit peu les Françoises et les François ; quand elle tient cercle, il faut que les hommes soient en uniforme. Il paroît certain que l'Archiduchesse intrigue avec le baron de Breteuil, pour contrecarrer les desseins des Princes, le tout de concert avec la Reine qui craint l'empire de Monsieur. Voilà ce qui a retardé jusqu'à ce jour les opérations projetées et l'arrivée des troupes. On en attend cependant d'Autriche ; elles sont en marche. Le congrès d'Aix-la-Chapelle démêlera toute cette politique. L'Empereur ne désire pas la guerre. Ses États belgiques ne sont pas calmés ; il y a un esprit d'insurrection qui règne toujours parmi le peuple. Ce foyer est entretenu par la propagande. Voilà ce qui se dit ici. Cependant un officier françois, qui arrive de Coblentz, m'a dit que les espérances prochaines étoient les mieux fondées et que tout s'arrangeroit cet hiver. C'est un sot temps pour faire la guerre. Il y a cependant ici beaucoup d'incrédules. Le nombre des François est innombrable. Je ne trouve pas qu'il règne entre eux une grande union. Au moins, voilà les remarques que j'ai faites. Je trouve qu'on s'y regarde, qu'on se toise, et que l'on n'a pas l'air aussi satisfait que l'on devroit l'avoir de voir des compatriotes attirés par la même cause. Je suis peut-être injuste, mais je crois avoir remarqué dans la plupart des François qui sont à Bruxelles plus un air de curiosité qu'un air d'intérêt.

Je pars probablement pour Liège lundi, et je me rendrai sur-le-champ à Coblentz. Adresse-moi y de tes nouvelles. Parle-moi politique et de ce que l'on attend de cette nouvelle législature. Écris-moi, si tu peux, avec du lait, parce que, si ma lettre étoit décachetée, on me l'enverroit sûrement. Ne prends la peine d'écrire avec du lait que les nouvelles, car j'imagine qu'une lettre d'amitié me parviendroit.

Toute la maison du Roy se forme à Coblentz. Il paroît certain que nous formerons un corps à part. L'uniforme des émigrans sera bleu, avec des boutons jaunes fleurdelisés, et un gilet rouge, avec les épaulettes et contre-épaulettes en or. Nous aurons probablement le même uniforme, excepté que ce qui est en or sera en argent.

A mon passage à Mons, j'ai vu plusieurs de mes camarades,

Digitized by Google

M. de Roideville, chez le père duquel j'ai soupé[1], M. de Lambilly[2], M. de Piennes[3] qui vient de perdre sa femme. Les autres tiennent à Mons leur ménage. M. de Mesgrigny[4] y est aussi avec son fils[5]; mais aucun officier du corps ne reçoit le père, parce que sa conduite à l'Assemblée n'a pas été intacte. La noblesse est décidée à se faire justice de tous ceux qui n'auront pas soutenu ses droits et la monarchie.

Du mercredi, 9 heures du soir. — Je sors d'une assemblée chez M. le duc d'Uzès, où tous les officiers françois se sont trouvés pour assister à la lecture d'une lettre écrite par la noblesse, dont M. Séguier[6] est l'auteur. Cette lettre est adressée à l'impératrice de Russie. Tu la feras passer à l'abbé[7], après l'avoir lue à Mme de Malide et à M. de Montpellier[8]. Les Princes ont fait dire aux François que 12.000 Prussiens approchoient de Spire et que 18.000 Autrichiens alloient arriver à Fribourg. Cette nouvelle répandue avec profusion par M. le marquis de la Queuille mérite confirmation.

Adieu, cher ami, j'enrage de bon cœur. Il paroît que celui qui a mis les paquets dans les voitures à Paris se sera trompé et qu'il aura mis mon paquet de toile verte adressé à Bruxelles, — dans lequel étoient un habit de drap gros bleu, dont tous boutons étoient des louis d'or, et deux chemises, des souliers, des bas, et tout ce qui m'étoit le plus nécessaire, — dedans la diligence d'Amiens. De grâce, passe au bureau des Messageries, rue Notre-Dame-des-Victoires, et fais en sorte de me procurer très promptement le paquet qui est enregistré et dont le sort m'inquiète d'autant qu'il y a au moins 24 louis d'or.

Adieu, reçois mille tendres embrassemens...

1. François-Louis-Ferdinand, comte de Roideville, maréchal de camp. Je n'ai pu trouver le nom de son fils.

2. Pierre-Gabriel-François, marquis de Lambilly, ancien lieutenant des Gardes françaises, qui avait épousé Anne-Françoise-Henriette de Rosily.

3. Louis-Marie-Céleste d'Aumont de Rochebaron, duc de Piennes (1762-1831) avait perdu le 23 avril 1791, sa femme Madeleine-Mélanie-Henriette de Rochechouart.

4. Louis-Marie, comte de Mesgrigny (1744-1822), député de la noblesse aux Etats généraux pour le bailliage de Troyes.

5. Marie-Pierre-François de Mesgrigny, enseigne aux Gardes françaises.

6. Antoine-Louis Séguier (1726-1792), ancien avocat général au Parlement.

7. Anne-Michel Guillemeau de Saint-Soupplets, frère d'Alexandre, ancien vicaire général de l'évêque de Montpellier.

8. François-Joseph de Malide, né en 1730, évêque de Montpellier de 1774 à 1790.

Digitized by Google

2. — *Du même au même*.

(*Ibid.*, n° 22.)

Bruxelles [octobre 1791].

Comme M. de la Vienne, un de mes camarades, mon cher ami, part demain pour Paris, je vais le charger de t'aller voir et de te porter cette lettre. Costard arrive à l'instant et m'a remis le petit mot que tu lui as donné pour moi. Il a été aussi étonné que moi de la nouvelle que je lui ai apprise au sujet du vol que je crains bien qui m'ait été fait de mon paquet, dans lequel étoit un frac de drap gros bleu, dont Fournier avoit mis les boutons en 24 louis d'or... Je suis d'autant plus touché de cette perte, que nous serons forcés de nous procurer des chevaux. Aussi te prié-je en grâce de vouloir bien remettre pour moi à M. de la Vienne 25 louis, dont tu te payeras par tes mains sur l'intérêt de mes appointemens, dont il m'est dû trois mois...

On fait espérer que le mois de janvier nous reverra à Paris ; je crains bien le contraire...

Bruxelles est le lieu où les mauvaises nouvelles se propagent ; nous autres François nous y sommes peu aimés.

On m'a assuré aujourd'hui que les régimens de Bender et les grenadiers hongrois qui sont à Bruxelles étoient destinés pour M. le comte d'Artois. Les troupes approchent des frontières. Voilà ce qui se débite. Il y a toujours des gens qui doutent ; je suis du nombre.

Adieu...

3. — *Du même au même*.

(*Ibid.*, n° 17 [1 et 2]).

Ce 20 octobre 1791.

... Je suis arrivé à Coblentz, mon cher ami, lundi dernier, à 1 heure et demie. J'ai été longtemps occupé à chercher un logement. J'ai été assez heureux pour trouver où me gîter, ainsi que Thomas, pour 33 livres par mois. Je n'y serai pas encore longtemps ; car, comme le régiment est cantonné dans un village circonvoisin, je serai obligé d'aller y vivre. Voilà ma perspective pour mon hiver ; tu vois qu'elle est fort triste.

Coblentz fourmille de François. Aucuns n'espèrent sortir

Digitized by Google

de la stagnation où ils sont avant le printemps. L'Empereur passe pour ne pas vouloir donner des troupes. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'ordre de marcher a été donné aux troupes, et que le contre-ordre a suivi de près. Il paroît que l'on voudroit négocier. Ce qu'il y a de certain, c'est que la nouvelle généralement connue du discrédit de l'Assemblée présente fait espérer une diversion dans notre position. Le Dauphiné vient d'adresser aux princes une adresse par laquelle tout le haut tiers s'offre à les secourir de leur personne. On est sûr de plusieurs villes frontières; l'opinion nous est favorable dans les provinces.

J'ai été présenté aux Princes et à MADAME le mardi, lendemain de mon arrivée. Comme il y avoit cercle et que les Princes étoient occupés à jouer, ils n'ont fait une mine gracieuse et n'ont parlé ni à moi, ni au commandeur de Mesgrigny [1], ni au baron de Fénelon [2], qui ont été présentés avec moi. Aujourd'hui jeudi, je serai, à 1 heure, présenté à l'Électeur [3] par le comte de Vergennes [4], l'ambassadeur de France.

Rien n'est si intéressant que de voir tous les gentilshommes d'une province sous le même uniforme faire l'exercice à cheval à ravir. Le jeune comte d'Ambrugeac est aide-major et leur commande la manœuvre [5].

Les gentilshommes du Poitou sont aussi ici en corps. Le jour de leur présentation aux Princes, M. le comte d'Artois leur a dit : « J'espère, Messieurs, vous mener aux pieds du Roy avant peu ».

On ne peut rien décider. Le Conseil se tient tous les jours ; le secret en est impénétrable. M. de Calonne, qui est incommodé, est à deux lieues de Coblentz. Tous les jours après le Conseil, les Princes lui envoient un courrier.

Les Mousquetaires se reforment; ils vont s'établir à Neuwied [6], à trois lieues de Coblentz. C'est une principauté charmante, où le prince habite, et où il y a un superbe château et un jardin fort beau sur le bord du Rhin.

J'envoie à l'abbé la gravure du palais de l'Électeur à Coblentz; il est remis à neuf et très beau.

1. Probablement Jean-Charles-Louis, chevalier de Mesgrigny (1745-1828), commandeur de Malte.

2. Jean-Louis-Augustin de Salignac-Fénelon, baron de Loubert, dit le baron de Fénelon (1755-1829), adjudant général de la maison de MONSIEUR.

3. Clément-Venceslas de Saxe, électeur de Trèves.

4. Constantin Gravier, comte de Vergennes (1761-1832), ministre plénipotentiaire près de l'électeur de Trèves, de 1788 à 1791.

5. Voir plus haut p. 207.

6. Neuwied, à 26 kilomètres de Coblentz.

Digitized by Google

On est ici très sévère sur messieurs les arrivans. On vient d'emprisonner hier à la citadelle un jeune officier nommé Viennay, qui a été vu à Caen en voiture avec l'abbé Fauchet dont il est l'ami, ainsi qu'au club de la propagande de Caen. Il y a quelques jours que M. de Montchenu [1], rencontrant un officier des gardes du corps d'Artois, l'accusa en présence de tout le monde d'avoir été d'un club de propagande. A la vérification, il s'est trouvé que M. de Montchenu s'étoit trompé. Il y a eu plusieurs coups d'épée de donnés. En général, il faut être très circonspect, car on est fort susceptible.

On veut nous faire espérer ici que *Gros-Louis* [2] quittera sa prison pour venir nous voir. Cet espoir, dont on leurre les émigrés, ne sera, je crois, pas réalisé. Si cela arrivoit, il seroit absolument nécessaire, cher ami, que tu vinsses le rejoindre.

On attend l'abbé Maury. Il y a au moins dix lettres à la poste pour lui. M. de Bonnay [3] est venu hier. Il y a des gens qui le voient avec peine. Je ne sais comment il sera reçu de son Corps; il doit l'être avec attachement, car il a parfaitement parlé sur le Corps en général, lors de l'arrestation du Roy. Il y a dans ce pays un parti d'intrigues atroces. Plusieurs, à la vérité c'est le petit nombre, voudroient deux chambres comme en Angleterre. Mais on ne parle pas [de] moins que de jeter par les fenêtres les auteurs d'un tel projet...

Je crois que d'ici à huit jours, mon cher ami, je serai établi dans un grand château, à trois quarts de lieue de Coblentz, appartenant à un baron allemand qui loue à 19 de nous son château, moyennant 12 louis par mois, ce qui est exorbitamment cher. Cependant, comme une chambre dans un village se loue 18 ou 20 livres par mois, et qu'il faut aller patauger dans les crottes pour aller chercher son dîner, je crois qu'il sera plus agréable pour moi de demeurer dans ce château avec mes camarades. Nous aurons une cuisinière et nous ferons ménage en commun. Notre cuisinière aura pour gages 12 sous par jour à partager entre 17, car j'apprends à l'instant que la chambre que l'on destinoit à deux autres camarades est pour les domestiques.

Cejeudi, à 6 heures du soir. — J'arrive du palais de l'Élec-

1. Claude-Henry Marrin de Montchenu, baron de Thodure, colonel de dragons, maréchal de camp en 1815.

2. Louis XVI.

3. Charles-François, marquis de Bonnay (1750-1825), ancien officier aux Gardes du corps, député aux Etats généraux par la noblesse de Nivernais.

Digitized by Google

teur, auquel j'ai été présenté par M. le comte de Vergennes. Nous avons été 103 présentés depuis dimanche. Il y a ici bien plus d'émigrés qui n'ont pas encore d'uniformes. Le prince est d'une affabilité extrême ; il dit un mot à chacun. A moi, il m'a dit : « Y a-t-il longtemps, monsieur, que vous avez augmenté cette colonie ? » Ce soir, il y a un grand couvert. J'ai été aussi présenté à la princesse Cunégonde, sœur de l'Electeur. Messieurs les prince de Condé et duc de Bourbon sont venus aujourd'hui dîner chez l'Electeur, qui ne les attendoit pas et qui a été très étonné de les voir. J'ignore s'il y a quelque raison cachée dans cette visite.

Adieu, mon très cher ami. Il est inutile que tu m'envoies mon épée, parce qu'on va nous en donner une en cuivre, d'uniforme. Ne crois que ce que je te manderai. Il y a ici deux partis très distincts. Il y en a un qui veut le bien, et l'autre qui souffle le feu de la discorde. On assure que l'Archiduchesse a ordonné à M. de la Chastre de disperser dans les villes l'établissement de Ath, qu'elle trouvoit trop considérable et qui effraie le canton du Brabant. Il se débite aussi que M. le comte d'Artois projette un voyage à Vienne. Dans tous les cas, il faut espérer que l'hiver mitonnera nos affaires...

4. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 19).

Coblentz, ce 27 octobre 1791.

..... Quelles nouvelles politiques puis-je t'apprendre, mon cher ami ? Je n'en connois réellement aucune. On parle de troupes qui sont en marche. N'est-ce pas pour tempérer l'ardeur des émigrés ? On les berce depuis si longtemps de cet espoir, qu'il existe à Coblentz beaucoup d'incrédules, dont je suis du nombre.

Il y a une ordonnance des Princes, que M. le chevalier de Boisgelin [1] nous a déjà fait passer, par laquelle tous les militaires incorporés sont forcés de se rendre avant le 1er novembre au lieu des cantonnemens affectés à leurs corps. Cette ordonnance rendue par les Princes, qui vont venir habiter une maison qu'ils ont louée à Coblentz 60 louis par mois, fait beaucoup

1. Vincent-Alexandre, chevalier de Boisgelin, né en 1730, maréchal de camp en 1788.

Digitized by Google

murmurer, car on trouve dur de quitter la ville pour aller se caserner dans un village pendant l'hiver qui est dans ce pays extrêmement rude.

Il paroît que les capitaines aux Gardes vont dépenser un argent énorme. Ils vont lever chacun une compagnie de Hessois qui seront ensuite défrayés et payés par les Princes.

Dans la nouvelle ordonnance, qui doit paroître demain, les Princes accordent des appointemens à la cavalerie de 75 livres par mois et à l'infanterie de 45 livres. On assure que beaucoup de corps refuseront d'être à charge aux Princes. Cependant, si, comme on le fait craindre, la nouvelle Assemblée s'empare des biens des émigrés, il faudra bien accepter le secours des Princes.

J'ai reçu ce matin de la part de l'Électeur l'invitation de venir dîner à son palais dimanche prochain avec les Princes. Voilà ce que me vaut ma petite épaulette. Je te manderai comment tout cela se passera.....

Adieu.....

5. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 20).

Coblentz, 31 octobre 1791.

Je continue, cher ami, à me bien porter et ai été assez heureux pour me garer des maux de gorge accompagnés de fièvre, qui courent dans ce moment. Les personnes qui se disent instruites sont contentes des nouvelles. Souvent elles sont détruites le soir même où elles ont été publiques. Chacun est content du choix que le Roy a fait[1], de M. le duc de Cossé[2], de M. d'Hervilly[3] et de M. de Pont-Labbé[4]. Leur attachement au monarque est connu.

Hier, cher ami, j'ai dîné chez l'Électeur. Le repas, qui étoit très beau, avoit le défaut d'être à la glace. On ne touche à aucun plat, mais il y a des maîtres d'hôtel qui les apportent à

1. Comme commandant en chef et colonels de la garde constitutionnelle.

2. Hyacinthe-Hugues-Timoléon de Cossé-Brissac, duc de Cossé (1746-1813), lieutenant général des armées du Roi.

3. Louis-Charles, comte d'Hervilly (1755-1795), le héros malheureux des guerres de Bretagne, colonel de la cavalerie de la garde constitutionnelle du roi.

4. Jean-Georges-Claude Baude, baron de Pont-Labbé, ancien colonel du régiment Royal-Comtois, maréchal de camp en août 1791, colonel de l'infanterie de la garde constitutionnelle du Roi.

Digitized by Google

chacun. Après le dîner, M. le comte d'Artois m'a regardé en souriant, et il alloit, je crois, me parler, après un petit signe de tête qu'il m'a fait, lorsque Mme la princesse Cunégonde, sœur de l'Electeur, est venue lui parler.

M. l'abbé Maury est arrivé hier et a dîné chez M. de Calonne, chez lequel M. le comte d'Artois a été le voir. Il l'a accablé de démonstrations d'attachement en public. Le prince avoit eu, avant d'y paroître, une conversation particulière avec lui.

Le soir, quand M. l'abbé Maury parut dans le salon du jeu, il étoit accompagné de M. le comte de Cossé [1], qui le tenoit par le bras, et de M. de Vergennes, envoyé de France. Tous les François le reçurent avec acclamation ; il fut couvert d'embrassades. Il eut une conversation particulière avec l'Electeur. Tous les appartemens étoient remplis de François qui s'empressèrent de témoigner à M. l'abbé Maury l'enthousiasme que leur inspire sa présence. Sa réception fut un triomphe complet que le La Fayette et sa clique n'auroient pas vu de sang-froid.

Malgré toutes les démonstrations, nous ne voyons pas d'apparence de troupes. Dans tous les cas, il faut s'attendre à passer ici l'hiver, et au plus tôt au mois de mai nous entrerons en campagne, si d'ici à ce temps tout n'est pas changé.

Il y a eu des troubles affreux à Saint-Domingue ; les noirs se sont révoltés contre les blancs. On assure aussi que plusieurs châteaux en Champagne ont été brûlés. Donne-moi quelques nouvelles politiques de Paris.....

Adieu, pense souvent à moi ; je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur.

6. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 18 [1].)

Ce 10 novembre 1791.

Je te suis, mon cher ami, d'une reconnoissance infinie de tout ce que tu as bien voulu remettre pour moi au capitaine de Lubersac [2]... Le secours que tu m'envoies me sera très

1. François-Artus-Hyacinthe-Timoléon, comte de Cossé (1749-1803), maréchal de camp en 1788, frère du précédent.

2. Jean-Louis, marquis de Lubersac, né en 1730, avait émigré avec ses deux fils, Jean-Louis-Marie, comte de Lubersac et Jean-Adrien, dit le baron de Lubersac. Je ne sais duquel de ces deux derniers personnages il est ici question.

Digitized by Google

utile, si je me détermine à acheter un cheval, qui va me devenir indispensable, quand une fois les princes seront installés à Coblentz..

Nos affaires, mon cher ami, suivant beaucoup de gens, avancent plus que nous ne le pensons. Un intendant des vivres a dit hier que les apothicaireries, qui avoient ici l'ordre d'être prêtes pour le 1er janvier, avoient depuis peu reçu celui d'être prêtes pour le 26 de ce mois.

Hier, mercredi, il est arrivé à Coblentz pour les Princes 22 canons et beaucoup de boulets. Les officiers d'artillerie, qui jusqu'à présent n'avoient reçu aucun ordre, ont eu celui de se rendre à leur cantonnement.

Les Gardes du corps sont totalement montés; après eux, la gendarmerie est déjà au nombre de 900. Les mousquetaires s'occupent à Neuwied de leur état; ils manœuvrent tous les jours.

Ce qui concerne le régiment n'est pas absolument décidé. On croit cependant que le projet de reformer un corps de soldats n'aura pas lieu et que nous ferons un corps de troupes d'infanterie composé de gentilshommes. Je crains que nous ne fassions une bien mauvaise troupe, car aucun de nous n'est habitué à la fatigue.

Mme D*** m'a mandé que tu étois venu dîner avec elle. Vas-y avant ton départ pour Saint-Cyr. Elle croit que tu viendras me joindre. Beaucoup de personnes me l'ont demandé; mais je leur ai répondu que tu étois auprès du Roy.

Comme toutes les provinces sont coalisées, les gentilshommes, qui ont quitté leur régiment, ou qui n'ont jamais servi et qui n'entrent pas dans les mousquetaires, se trouvent placés naturellement dans la coalition de leur province. Ceux qui seront restés chez eux pourront un jour éprouver bien des rebuffades. L'Angoumois forme, ainsi que le Poitou, une coalition. La gendarmerie se remonte à l'aide de 15.000 livres que chaque officier fournit à cet effet. Il y a encore bien des officiers du régiment à venir nous joindre. Quand notre sort aura été décidé dans le conseil des Princes, on donnera un terme limite aux absens; le terme expiré, ils ne seront plus regardés comme tenant au corps.

Adieu, mon cher ami; M. de Lowendal, le fils [1], n'a pas paru ici, mais bien le père [2] qui a été vu de très mauvais œil. Si mon

1. Charles Waldemar, comte de Lowendal (1773-1829).

2. François-Xavier-Joseph, comte de Lowendal, né en 1742, brigadier des armées du Roi.

Digitized by Google

oncle va à Francfort, je demanderai à M. le comte d'Artois la permission d'aller le voir. Reçois mes tendres embrassemens...

§ 3.

Du marquis de Clermont-Gallerande à M. de Sarcé, au château de Bossé (Sarthe).

(Arch. nat., W 278, doss. 104, n° 47.)

[Coblentz], ce 24 octobre [1791].

Un beau et bon cheval entre ses jambes, de l'argent dans sa poche pour se nourrir, s'équiper et s'entretenir, et la qualité de gentilhomme suffisent, mon cher Sarcé, pour être admis dans la compagnie rouge qui n'a pas d'autre dénomination et dans laquelle sont indistinctement entrés mousquetaires, gendarmes et chevau-légers anciens. Il ne faut nulle protection pour y être reçu que les conditions ci-dessus, qui sont indispensables. Si tel est votre projet, vous pouvez y envoyer vos enfans[1] et être sûr qu'ils y seront placés. Je vous préviens que je n'y ai pas la plus légère influence; mais vous devez assez compter sur mon amitié pour être sûr que, s'ils avoient besoin d'une lettre, d'une recommandation, d'une démarche quelconque qui pût leur être utile et vous servir, je ferois tout ce qui pourroit dépendre de moi, si, au moment de leur arrivée, je me trouvois encore ici, ce qui peut être incertain. Je vous prie même de ne pas répandre dans le pays que j'y suis, car je fais de mon mieux pour le cacher dans notre province. Cela n'est bon à rien et ne peut que nuire. J'envoie cette réponse à Mme de Clermont[2] qui vous la fera passer, ne voulant pas vous écrire d'ici par la poste.

Nous n'avons rien de nouveau : beaucoup de tristesse sur notre position qui ne fait qu'empirer de jour en jour, une émigration effrayante, et jusqu'à présent pas d'espoir. Tel est notre sort. Il est fâcheux ; mais il faut espérer qu'il finira bien et que la Providence daignera nous tirer d'affaire. Nous avons besoin d'elle; car, sans elle, il règne une telle obscurité sur les événemens futurs, qu'il est impossible de prévoir quelle

1. Je n'ai pu retrouver leurs noms.

2. Claudine-Césarine de la Tour-du-Pin.

Digitized by Google

pourra être leur issue. Ce qui est certain, c'est la constance de mon amitié pour vous, mon cher Sarcé; ce sentiment ne m'abandonnera jamais, je vous prie de n'en pas douter et d'en agréer la nouvelle assurance.

Il y a mille à parier contre un, malgré tout ce qui se répand, que, sans troupes étrangères, la noblesse émigrée n'agira pas. Ainsi, en envoyant vos enfans à Coblentz, vous ne ferez que satisfaire au préjugé répandu et accrédité qui fait sortir toute la noblesse du royaume et qui ne lui permet pas de rester dans la province, ce qui est à mon gré fort malheureux pour elle et pour la chose. Adieu, mon cher Sarcé.

§ 4.

De M. Bengy de Puyvallée à M. d'Abzac.

(Arch. nat., W 309, doss. 408, n° 7.)

Coblentz, le 23 novembre 1791.

Je vous ai promis, Monsieur, un détail de tout ce qui se passe dans cette partie du monde, et mon opinion sur les opérations politiques. Je vais vous parler comme je vois; vous ajouterez à mes écrits telle foi que de raison.

Je m'étois imaginé trouver ici une cour avec une contenance qui convînt à des gens éprouvés par deux ans d'infortune, c'est-à-dire un ton de dignité que le malheur ne peut abattre, de la gravité dans l'extérieur, de la réflexion dans la conduite, de la maturité dans les projets. Je pensois que, tout occupé de grandes combinaisons politiques, on avoit banni pour jamais les intrigues, les menées sourdes et surtout l'influence funeste des femmes qui font les charmes des sociétés, mais qui ne peuvent pas saisir l'ensemble des grandes entreprises et qui nuisent souvent aux détails : je n'ai encore aperçu que légèreté et inconséquence, des prétentions exagérées, des manières frivoles, chacun occupé de soi-même, personne de la chose publique, une ambition démesurée, des disputes pour les rangs, l'autorité divisée en plusieurs mains, flottant au gré de la faveur et de l'intrigue, une jeunesse indiscrète qui décide souverainement, un despotisme exercé sur les opinions politiques, la raison reléguée dans l'intimité de quelques gens sages qui n'osent parler tout haut, qui ne sont ni écoutés, ni consultés,

Digitized by Google

ni employés, enfin le tableau mouvant de toutes les passions, de toutes les exagérations, un luxe scandaleux, une dépense folle, tous les jours deux tables, l'une de 40 personnes où les épaulettes décident des convives, une autre de 60 pour tous ceux qui ont quelque place dans la maison, tandis qu'il y a dans les cantonnemens des gentilshommes qui supportent toutes les privations et toute la rigueur de la saison.

Mais si, après avoir examiné ce qui se passe sur la scène extérieure, l'œil attentif de l'observateur veut pénétrer jusque dans la coulisse et derrière la toile, on ne voit encore que des acteurs de théâtre. Vous imaginez bien que c'est là où les femmes jouent le plus beau rôle. On n'aperçoit ni l'ébauche d'un vaste plan habilement conçu, ni ensemble dans les détails, ni liaison dans les rapports ; tout est couvert du voile de la nullité la plus absolue ; on appelle cela du secret et on vous dit tout bonnement que rien ne transpire. Pour moi, je trouve que j'y vois trop clair. Ou je me trompe bien, ou l'on marche au jour la journée, sans méthode et sans plan ; on se repose sur des chimères. A l'exception de la Suède et de la Russie, on n'a plus aucune relation politique avec les puissances étrangères ; leur coalition est un beau rêve, la marche de leurs troupes est un de ces songes qui peut amuser ceux qui sommeillent. Cependant, on organise des légions, des compagnies, et tous les jours j'entends dire que nous serons en France au mois de janvier, au plus tard, à la tête de 80 mille hommes. Et lorsque je dis que je ne vois pas encore un caporal, on me soutient que les troupes marchent la nuit, à petits pelotons. J'aimerois mieux qu'on me dît qu'ils viennent dans des ballons. Lorsqu'il passe ici 30 hommes de recrue de l'Empereur, on est aux anges ; c'est une avant-garde qui précède une armée nombreuse. Si j'insiste, les dames me disent que je suis partial, les hommes me disent tout bas qu'il ne faut pas s'expliquer si clairement.

J'en suis donc réduit à aller chercher quelques gens sages qui puissent m'écouter et gémir avec moi de notre position. Je serois bien tenté de croire qu'on joue nos princes, qu'il y a avec le cabinet de Vienne quelque intrigue dont ils ne se doutent pas et que, si jamais il arrive une contre-révolution, elle pourroit bien se faire sans eux. Au reste, je ne leur vois aucun moyen pour l'entreprendre, à moins qu'ils ne se fient à leur bonne fortune et qu'ils n'exposent au hasard des événemens tous ceux qui sont réunis autour d'eux. Cependant, il est certain qu'ils ont de l'argent; d'où l'on pourroit conclure qu'ils

Digitized by Google

ont des alliés. Les cours de Russie et de Suède ont accrédité des ministres auprès d'eux; ils payent exactement partout, ils soldent tous les corps et les compagnies qui sont formés, ils font acheter des vivres, forment des hôpitaux. J'en concevrois quelque espérance, si je voyois un homme de génie à la tête de l'entreprise, si j'apercevois quelques combinaisons politiques bien liées, si les mesures avoient de l'ensemble, si les opérations présentoient un but, enfin s'il y avoit quelque apparence de secours et de forces. Mais je n'aperçois rien de tout cela et je ne puis fixer mon idée que sur des bases qui me paroissent avoir bien peu de consistance et de stabilité.

Les princes de Condé, de Bourbon et d'Enghien[1] sont ici depuis quelques jours, sans doute pour se concerter avec nos princes sur leur réponse au Roy au sujet de la proclamation. On ajoute qu'ils vont se fixer ici, pour être à même de suivre les conseils qu'on présume devoir être plus fréquens. Sous un mois, nous devons connoître le nombre ou la nullité de leurs forces ; je vous ferai part du résultat.

Vous verrez par la date de ma lettre qu'elle auroit dû vous parvenir plus tôt[2] : la nouvelle extravagante qu'on a répandu du départ du Roy, qui nous a fait perdre la tête pendant 24 heures, m'a fait retarder le départ de ma lettre, afin de pouvoir vous faire part de ce qui se passeroit. J'avoue que ma prévoyance et mon sang-froid sont tombés en défaut : j'ai cru comme les autres, j'ai été fou comme eux. Aussi, comment s'imaginer qu'un correspondant, dont on répondoit sur sa tête, pût vous marquer tous les détails, toutes les circonstances d'un départ aussi artistement arrangé et qui n'étoit qu'une fable, probablement inventée par quelques intrigans ? Comment penser que des gens sages s'exposeroient à débiter une pareille nouvelle sans être bien sûrs de leur fait ?

Chacun en a été pour sa part de la honte et du chagrin, moi-même le premier. Cette équipée me confirme dans l'opinion de légèreté et d'inconséquence que j'ai conçue de ce pays-ci et ne me laisse que le regret de voir nos intérêts les plus chers entre des mains aussi peu formées pour les grandes affaires. Je vais encore examiner, approfondir, combiner quelque temps, et si mon incrédulité s'accroît, je quitterai la partie et j'irai attendre chez moi le développement de tout ceci. Il me paroît bien démontré qu'il n'y aura rien avant le printemps...

1. Louis-Antoine-Henry de Bourbon-Condé, duc d'Enghien (1772-1804), fils de Louis-Henry Joseph, duc de Bourbon, et de Louise-Thérèse-Bathilde d'Orléans.

2. Cette lettre ne fut achevée que le 26 novembre.

Digitized by Google

§ 5.

De M. Adrien-Ambroise Texier, ancien gendarme de la Garde du Roi à sa mère, Mme Texier, à Nontron.

(Arch. nat., W 338, doss. 609, n° 79.)

[Coblentz, décembre 1791.]

... [On nous dit, ma chère maman], que, si nous rentrions en France, la tranquillité pourroit renaître et qu'on ramèneroit l'ordre avec l'abondance. Mais pendant plus de deux années la noblesse a souffert vainement et très inutilement des outrages. Tant que les causes de l'anarchie subsisteront, on doit attendre les mêmes effets. Ce sont les bases de la constitution qui sont essentiellement vicieuses ; il faut la refondre en entier ; il faut régénérer les principes de vie du gouvernement. Ce n'est point avec une assemblée nationale comme la nôtre qu'il faut s'attendre à composer. Ils n'ont pas d'ailleurs le pouvoir de rien changer à cette constitution, dont on leur a remis le dépôt. Il est bien démontré par les faits que cette constitution si vantée est la ruine du peuple, en même temps que l'effroi des propriétaires. Il n'est que trop vrai que nous ne sommes sortis du royaume, que nous n'avons pris les armes qu'après une continuité d'horreurs, d'anarchie, d'impunité de crimes, prolongée pendant deux années entières. La patience et la résignation individuelles sont de toute inutilité. Loin de tendre à la fin de ces troubles intestins, le germe toujours subsistant alloit toujours croissant. Avec cette constitution, il n'y avoit pour les êtres raisonnans que deux partis à prendre : celui de se faire une autre patrie, en abandonnant leurs concitoyens à leur malheureux sort, et le parti le plus courageux de repousser par la force des principes destructeurs de tout gouvernement. Cette dernière marche étoit digne de la noblesse françoise. Je ne voudrois pas, pour tout au monde, ne pas l'avoir adoptée. Combien je désirerois que mon frère[1] pensât comme moi ! Ce n'est pas pour son intérêt particulier, pour son avancement, pour les suites inévitables qui vont retomber sur les militaires accusés de démagogie. Ces causes sont secondaires ; mais je le désire pour son honneur...

1. Adrien-Bertrand Texier, qui servait dans le corps du génie.

Digitized by Google

Adieu, ma chère maman, je vous désire une aussi bonne santé qu'à moi. Je vous embrasse et vous chéris bien tendrement.

P.-S. — J'oubliois, dans l'article des nouvelles politiques, de vous répéter qu'il est très certain qu'au printemps nous aurons le roi de Suède[1] à la tête d'une armée de Russes et de Suédois. Tous les princes de l'Empire se préparent à fournir les troupes qu'ils doivent aux cercles de l'Empire. La Prusse, au moyen de son traité d'alliance avec l'Empire, ne restera pas neutre. Déjà l'Espagne et la Savoie sont déclarées. Voilà quels seront nos moyens pour ouvrir la campagne.

Le nouvel ambassadeur Sainte-Croix[2] a déjà éprouvé bien des humiliations. En arrivant, il fut conduit chez le grand-prévôt par deux soldats, et puis son hôte l'expulsa de son logement, parce que 200 François qui mangeoient dans cette auberge avoient quitté leurs tables.

§ 6.

1. — *Du chevalier de Blandinières à la comtesse de Bussy, à Mont-Saint-Père, près Château-Thierry.*

(Arch. nat., W 26, doss. 1588.)

A Ath, ce 2 janvier 1792.

Madame, connoissant l'intérêt que vous voulez bien prendre à moi, je saisis le premier moment que j'ai eu de libre pour vous donner de mes nouvelles...

Malgré le mauvais temps que nous avons eu pendant toute la route et... aux couchées près, nous avons voyagé fort agréablement. Outre la bonne société réunie dans notre voiture, il y en avoit quatre autres que nous suivions, ce qui composoit 22 personnes animées toutes du même esprit et allant vers le même but. Plusieurs voitures en poste nous devancèrent, et pour vous donner une idée de la quantité des gens qui voyagent, l'avant-veille que nous avons couché à Cambrai, on y avoit vu passer 52 voitures dans un jour.

1. Gustave III, roi de Suède, de 1771 à 1792.

2. Louis-Claude Bigot de Sainte-Croix (1744-1803) avait été en novembre 1791 envoyé par le gouvernement français auprès de l'électeur de Trèves pour le sommer d'avoir à faire cesser dans ses États avant le 15 janvier tout rassemblement de troupes.

Digitized by Google

Nous avons séjourné un jour à Tournai, et le lendemain mes camarades m'ont accompagné jusqu'ici et ont continué leur route pour Coblentz. J'ai été fort étonné de ne trouver ici aucun officier de ma connoissance, et comme il faut avoir deux répondans pour être reçu, la chose me fut impossible. J'éprouvai bien dans cette occasion qu'on ne sauroit trop avoir de bonnes connoissances.

Après avoir passé deux jours ici infructueusement, je fus en passer autant à Mons, où je fus plus heureux, y ayant trouvé gens de ma province, qui se seroient fait un plaisir de faire le voyage exprès pour venir me présenter si j'en eusse eu besoin. Mais à mon retour ici, j'y en ai trouvé huit à neuf qui étoient arrivés dans l'intervalle et qui, étant reçus eux-mêmes, m'ont servi de répondans. J'ai vu à Mons Mme d'Ambrugeac[1] qui m'a beaucoup demandé si vous iriez la joindre. Je lui ai répondu que vous ne paroissiez pas encore très décidée sur le choix de votre résidence au moment du choc. J'ai vu aussi monsieur le curé de Villeneuve[2], qui est fort tranquille et se porte à merveille, mais qui, malgré ça, quitteroit avec grand plaisir sa cellule, pour aller reprendre son poste et vous offrir ses services.

Vous devez connoître la proclamation de l'Empereur aux États de France en faveur des princes possessionnaires en Alsace et Lorraine. Sa conduite aujourd'hui n'est plus problématique. Le général Bender a reçu ordre de faire avancer ses troupes sur ces frontières. J'y ai vu arriver plusieurs chariots chargés de canons.

Vous avez pu voir sur les papiers publics que les Électeurs de Trèves et autres ont donné des ordres pour disperser les émigrés françois, et la vérité est qu'ils sont invités par le chef de l'Empire de leur accorder toute assistance. En conséquence, dix de nos compagnies partent cette semaine pour Trèves. Je suis du nombre. Nous recevrons là des ordres ultérieurs que nous croyons être pour Worms. Moyennant ça, il me reste à faire une petite promenade d'environ 120 lieues. Les autres compagnies, dont le nombre s'accroît tous les jours, nous suivront de près.

Les dernières nouvelles nous apprennent que l'Espagne ne s'endort pas et qu'elle n'attend que le moment convenu pour ouvrir son bal.

Nous avons ici des députés de la propagande françoise.

1. Voir plus haut, p. 203 et suivantes.

2. M. Bigault, curé de Villeneuve-sur-Fère, arr. de Château-Thierry (Aisne)

Digitized by Google

Hier au soir, un de nos messieurs fut assailli par huit ou dix patriotes qui le maltraitèrent fort grièvement. Il cria au secours et fut entendu par deux autres officiers qui étoient dans une boutique. Ils sortent bien vite et tombent à coups de sabre sur les assassins. Ils en blessèrent trois si dangereusement qu'un vient de mourir, et les autres deux sont bien mal. Le reste de la ronde prit la fuite, n'étant pas accoutumée aux coups des sabres françois. Il y a eu ce matin une nouvelle rixe, mais il n'y a eu qu'un tailleur qui a eu les épaules aplaties à coups de sabre. Le commandant de la place nous a fait prier par notre général d'arborer tous la cocarde blanche, pour pouvoir être distingués en cas d'émeute.

Si vous aviez reçu quelque lettre pour moi, je vous serois obligé de me l'adresser à Trèves, où je la prendrois en passant. Je désire que vous ayez joui d'une parfaite tranquillité pendant ces dernières fêtes. Je fais les vœux les plus ardens pour que l'année que nous commençons vous voit jouir du fruit de notre entreprise. C'est dans ces sentimens que j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très humble serviteur.

LE C[HEVALIER] DE B[LANDINIÈRES],
Officier de la compagnie de Lorraine.

2. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*)

A Ath, ce 14 février 1792.

Madame, c'est avec bien du plaisir que j'ai vu, par votre lettre du 30, que votre santé se soutenoit bonne malgré toutes les tracasseries et dévastations que vous ne cessez d'éprouver de la part de vos habitans. M. le chevalier du Petit-Thouars[1], qui a eu la complaisance de me faire passer mes lettres, m'avoit appris qu'on vous avoit coupé 12 arpens de bois. Vous ne me marquez pas, les uns, ni les autres, quelle est celle de vos paroisses qui s'est permise une pareille atrocité ; mais, comme je leur connois à toutes le même esprit de révolte et de pillage, quelle que ce soit, je n'en suis nullement surpris.

Je pense bien que vous n'aurez pas manqué de porter vos plaintes au District, et qu'il en sera de cette affaire comme de

1. Abel-Ferdinand-Aubert, chevalier du Petit-Thouars, né en 1769, ancien officier au régiment de la Couronne-Infanterie.

Digitized by Google

toutes les autres, qui ont été traitées avec la plus grande défaveur. Mais vous vous serez mise en règle, et j'espère qu'avant peu ce sera un titre que vous ferez valoir avec avantage. Je vous exhorte seulement à ménager le tout, afin que votre sûreté individuelle ne soit pas compromise. Il me paroît que vous n'avez pris encore à cet égard aucune décision pour l'avenir.

Les derniers décrets reculent au 1er mars la déclaration de guerre. Assurez-vous qu'à cette époque on n'aura pas plus d'envie d'attaquer qu'au 15 janvier précédent. Et en attendant, les puissances ne s'endorment pas. Les lettres particulières qui nous arrivent ici des différens cabinets, les préparatifs qui se font sous nos yeux et les ordres que nous avons nous garantissent la certitude de la chose. On répare les fortifications de Tournai et villes frontières. Nous avons vu passer des détachemens des pionniers occupés à ces ouvrages. On assure que le quartier général de l'armée de ces pays sera ici et qu'il y aura un camp à droite et à gauche. Quoique ça paroisse assez vraisemblable, d'après la marche des ingénieurs qui ont été envoyés, je ne vous garantis pas ce fait, car il règne une politique incroyable dans tout ce qu'on fait, et les ordres se succèdent en sens contraire avec la plus grande rapidité. Aussi, les nouvelles des papiers publics sont très souvent fausses.

Il paroît pourtant décidé que tout le cantonnement sera parti à la fin du mois, ou dans les premiers jours de mars. Nous ne savons notre destination, mais on croit que ce sera du côté d'Anvers. Il y a déjà plusieurs régimens rendus à une petite distance d'ici et qui n'attendent que notre départ pour nous remplacer.

Nous devons, dit-on, former la seconde ligne de l'armée formant la garde des Princes, à l'instar de la maison du Roy à la bataille de Fontenoy. Je désire que nous y soyons employés aussi utilement. Vous avez dû voir dans les nouvelles publiques le nombre des troupes qui seront fournies par les différentes puissances. On a même dit celles du roy de Prusse en marche. Mais le colonel de ma compagnie, qui est à Berlin, a écrit, il y a huit ou dix jours, que tout étoit prêt, mais que rien n'avoit encore bougé. Vous ne devez pas douter, Madame, que, si j'étois assez heureux pour repasser dans vos cantons, je ne demande un détachement pour aller désarmer et mettre à la raison vos factieux qui ne me sont pas inconnus. Je pense bien que vous ne serez pas chez vous dans ce moment. Mais ça ne m'empêchera pas de faire à votre égard tout ce qui

Digitized by Google

dépendra de moi et tout ce que je croirai nécessaire pour faire respecter vos propriétés.

Je suis très sensible à l'intérêt que vous me témoignez sur ma position. Eh ! pourrois-je être heureux, quand ma malheureuse patrie est déchirée de toutes parts ! S'il me reste un motif de consolation, c'est de n'avoir pas méconnu le chemin de l'honneur. Si j'avois pu balancer sur le parti que j'avois à prendre, je ne saurois assez vous remercier d'avoir dirigé ma marche ; mais j'espère que vous vous rappellerez que j'ai été invariable sur mes projets, puisque j'ai constamment résisté aux différens avis qui m'ont été donnés de me retirer dans ma famille, pour me concerter sur mon émigration et pourvoir à mes affaires. L'ordre que j'aurois pu y mettre m'auroit sans doute dédommagé de la longueur du voyage ; mais je prévoyois avec raison que je n'en avois pas le temps, puisque je suis des quatre dernières compagnies sur environ 60 dont le cantonnement est composé.

L'opinion que l'on a des derniers arrivans ne leur est guère favorable, parce qu'on dit qu'ils n'ont attendu au dernier moment que pour être à temps d'embrasser le parti le plus fort.

Les nouvelles que j'ai eues de Toulouse sont très anciennes, mais il me paroît qu'on persiste dans les mêmes projets...

Je vous exhorte à ménager votre santé et vous prie d'être convaincue du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très humble serviteur.

§ 7.

De N... au baron du Blaisel, « lieutenant général des armées du Roi, aux Chartreux », rue d'Enfer, à Paris.

(Arch. nat., W 431, doss. 967, n° 132.)

Kesselheim, près Coblentz, le 8 avril 1792.

Votre dernière, Monsieur le baron, m'a fait bien de la peine. La seule vue de votre écriture m'eût appris ce que vous me dites de votre mauvaise santé. Je suis cependant touché que dans cet état vous vous souveniez encore de votre ancien ami. Votre courage échauffe le mien et me soutient, mais vous me connoissez trop bien pour penser que le mal ou le danger pût

Digitized by Google

m'émouvoir. Je ne suis vivement affecté que des fausses démarches dont je suis le témoin et dont tant d'honnêtes gens seront la victime. Un homme de votre connoissance avoit acquis la confiance de celui qui commande en chef à L[ongwy]. Là il pouvoit être vraiment utile, et la connoissance exacte du local et de la disposition des esprits aplanissant les difficultés, les généraux de l'Empereur commençoient à désirer d'en venir à l'exécution. Il a fallu le rappeler au plus vite et le confiner dans une solitude. Rappelez-vous, Monsieur, tout ce que vous pensiez des intrigans et du militaire de Versailles, et soyez sûr que vous le retrouveriez ici. Le prince de Condé avoit réellement des vues sur Strasbourg. J'ignore quelles étoient ses ressources ; mais il tient une conduite si brillante, qu'il inspire la confiance. Déjà sa troupe étoit sous les armes, lorsqu'à 11 heures du soir un courrier arrivé l'a forcé à un contre ordre. Il n'étoit qu'à 3 lieues du point d'attaque ; il ne pouvoit tenir seul que peu de jours, et on remarque que nulle part on n'avoit pris des mesures pour le secourir. L'entreprise d'Arles[1] avoit réellement des suites très étendues. Elle devoit éclater vers le 10 mars. Mais on a oublié d'envoyer l'argent, les armes et les munitions promises. Dans le même temps, on avoit pratiqué des intelligences dans des places ; deux surtout étaient infaillibles, et l'une étoit si heureusement imaginée que l'attaque, quoique découverte, eût réussi de nécessité. On s'est refusé à tout, en exhortant toutefois les auteurs des entreprises à entretenir des liaisons qui les eussent compromis inutilement et amenés à être traités comme ceux de l'Auvergne viennent de l'être. En tout, Monsieur, s'agit-il d'intriguer, je vois des miracles ; mais dès qu'il s'agit d'agir, on ne trouve plus personne. Mme de Balbi[2] et des cotillons dirigent la cour, qui est ici aussi dispendieuse que jamais. J'ai cherché quelles pouvoient être les vues de cette cour, et voici ce que j'imagine, en prenant pour bases l'intrigue et l'égoïsme, vices caractéristiques du siècle : ils pensent que les puissances étrangères ne peuvent manquer de s'armer, pour exterminer une horde sanguinaire ennemie de tout gouvernement, et ils veulent en profiter pour se rendre et exclusivement plus puissans que jamais. Dès lors, ils écoutent avec une espèce d'intérêt tous les projets d'attaque qu'on leur présente, afin d'entretenir la fermentation,

1. Allusion aux divers projets d'insurrections royalistes du midi de la France.

2. Joséphine-Louise de Caumont, comtesse de Balbi (1763-1836), la célèbre favorite de Louis XVIII.

Digitized by Google

mais jamais ils ne permettront que l'exécution s'ensuive, parce que, si la contre-révolution s'opéroit par cette voie, toute cette noblesse réunie et armée auroit l'idée et les moyens de soutenir ses droits. Ils empêcheront cependant qu'elle ne se sépare, parce qu'ils resteroient isolés. Mais lorsqu'ils auront engagé les puissances de l'Europe à attaquer la France, ils saisiront l'instant où la capitale sera menacée, ils entreront alors. Ils pensent que la cour, les voyant environnés d'une armée de noblesse, leur accordera tout ce qu'ils demanderont, et qu'ils pourront sous différens prétextes séparer les nobles et jouir seuls du fruit de tant de travaux, en éloignant sans récompense ceux qui n'auront été que les marchepieds de leur grandeur. Il seroit aisé de démontrer l'absurdité de ce raisonnement; mais l'égoïsme aveugle des petites têtes qui ne s'occupèrent jamais que d'intrigues.

Il est bien à craindre que les puissances étrangères ne se prêtent point à ces petits calculs, ou agissent trop tard, que les émigrés ne se dégoûtent des fausses nouvelles qu'on leur débite, des intrigues dont ils sont le jouet, et que surtout, l'argent venant à manquer, l'établissement de Coblentz ne se dissolve sous peu de mois...

Vous connoissez, Monsieur le baron, la tendre et respectueuse affection que je vous ai vouée depuis longtemps.

§ 8.

1. — *De la duchesse de Saulx-Tavannes à la comtesse de Chateaubriand, au Mesnil*[1], *près Mantes.*

(Arch. nat., W 351, doss. 713, 3e partie, n° 18.)

Ce 11 janvier [1791].

Vous aurez été étonnée, ma chère petite, de me savoir encore en France. Je vais enfin, je crois, en partir, mais pas pour aller en Angleterre... Nous allons dans ce moment à Tournai... Je préférerois bien à tout cela le parti de rester à Paris, où l'on sera, je crois, fort paisible et où j'aurois le plaisir de passer mon hiver avec vous. Il me semble que la sécurité y est parfaitement rétablie; mais comme vous n'êtes pas très disposée à

1. Le Mesnil (commune de Fontenay-Saint-Père, Seine-et-Oise).

Digitized by Google

AGLAÉ-LOUISE-MARIE DE CHOISEUL-GOUFFIER

Duchesse de Saulx-Tavannes (1772-1861).

D'après un portrait appartenant à Mme la princesse de Gonzague.

Digitized by Google

Digitized by Google

vous y livrer, je crois que vous feriez une chose très sage en venant nous trouver à Tournai. Indépendamment de tout intérêt personnel, je trouve que c'est ce qu'il y auroit de mieux à faire pour vous et je désirerois bien que vous prissiez ce parti; mais je ne me flatte pas de vous y déterminer. J'imagine que, quoique Paris ne soit pas gai à habiter, vous ne serez pas fâchée de quitter la campagne, qui est loin de l'être dans cette saison et avec le triste temps qu'il fait. C'est une suite de cette désastreuse révolution que de se trouver au milieu des champs au mois de janvier, et ce n'est pas malheureusement une des plus fâcheuses. Mais il est triste de joindre à tous les malheurs inévitables dont on est accablé celui de vivre isolé et éloigné de toutes les personnes avec qui on pourroit se consoler et les oublier quelquefois. Nous sommes dans l'inquiétude de ce qui se sera passé à Paris dimanche. Nous n'avons pas eu aujourd'hui de nouvelles...

Donnez-moi bientôt de vos nouvelles, ma chère petite, et mandez-moi votre opinion sur les événemens. Je voudrois bien qu'ils ne me retinssent pas longtemps éloignée. Je ne crains d'obstacles à mon retour que dans les frayeurs des autres, car je suis persuadée que rien ne s'y opposera véritablement. Je me confirme bien dans cette opinion depuis quelque temps. Je souhaite pour votre tranquillité de vous la voir adopter.

Adieu, je vous embrasse.

2. — *De la même à la même.*

(*Ibid.*, doss. 713, 2e partie, n° 46.)

De Tournai, ce 30 janvier [1791].

Mon voyage m'a empêchée de vous répondre plus tôt, ma chère petite. J'ai enfin quitté la campagne, et vous pouvez penser que c'est avec une grande joie. Elle étoit devenue triste extrêmement, autant par la disposition des habitans que par le désagrément de la saison. La résistance du Clergé y produit beaucoup de fermentation, et quoique personnellement nous n'eussions rien à craindre, nous avons cependant été bien aises, d'éviter le spectacle de tant de choses affligeantes. Je suis ici aussi bien que l'on peut être, lorsqu'on est hors de son pays et loin de ses amis. C'est vous dire que j'y éprouve beaucoup de regrets, dont la tranquillité que je goûte ne peut me consoler,

Digitized by Google

quoique ce soit un bien qui se fasse sentir vivement dans ce moment. Je voudrois bien, ma chère petite, que vous vinssiez le partager avec moi; il me semble que vous avez plus besoin que personne de le rechercher, car je doute que vous en jouissiez à Paris, où vous serez malheureusement retenue longtemps, si vous ne prenez le parti de vous en éloigner avant vos couches. Je crois qu'il est toujours bien fait de se mettre à l'abri de la frayeur, soit qu'elle soit fondée ou non; je vous avoue que je ne sais si elle doit l'être. L'opinion générale dans ce pays est très conforme au parti que je voudrois vous voir prendre. Je n'ose encore trop m'y livrer, mais cependant il est sûr qu'il y a beaucoup de probabilités.

Nous avons ici beaucoup de société, peut-être trop. Les personnes de la ville tiennent de fort bonnes maisons et sont d'une telle honnêteté pour les Françoises qu'il est difficile de se refuser à leurs avances et de ne pas aller beaucoup dans le monde. Les loyers et la nourriture ne sont pas chers; cependant le prix en augmente par la grande quantité de monde. Le peuple de ce pays est contenu par la présence des troupes qu'il est difficile de corrompre, car elles n'entendent pas un mot de françois. Mais la disposition des esprits est toujours la même, et l'on croit que l'on ne néglige pas le soin de l'entretenir. La division et l'animosité des différens partis rendent, à ce que l'on dit, le séjour de Bruxelles peu agréable et la société à peu près nulle avec les personnes du pays. L'archiduchesse doit y arriver incessamment. Elle apporte avec elle toutes les lettres de grâce. On croit que M. le comte d'Artois y viendra. Je crois que cela ne sera que dans le cas où son voyage à Vienne aura eu du succès.

Je ne sais pas du tout où est M. de Tavannes[1], et comme je ne sais où il faut lui écrire, ni lui à moi, nous resterons probablement longtemps sans entendre parler l'un de l'autre. Il m'a mandé, il y a quelque temps, qu'il alloit faire quelques petits voyages, sans me dire dans quel pays. Ainsi, j'ignore s'il est en Angleterre, en Suisse, en Italie... Cette ignorance n'annonce pas un ménage très parfaitement uni; mais il faut bien, ma chère petite, prendre les choses telles qu'elles sont et tâcher d'en prendre son parti le mieux possible.

Adieu...

1. Charles-Marie-Casimir de Saulx, duc de Saulx-Tavannes, mari de l'auteur de cette lettre.

Digitized by Google

3. — *De la même à la même.*

(*Ibid.*, 2e partie, n° 49.)

De Tournai, ce 4 mars [1791].

Je suis bien affligée, mon cher cœur, que mes exhortations et mes instances n'aient pu parvenir à vous tirer de votre incertitude, ou plutôt madame votre mère[1], car je sens que votre marche est dépendante de la sienne. Je ne conçois pas quels obstacles raisonnables on peut opposer à son départ; car en supposant même que le décret contre les émigrans soit rendu avec la plus grande rigueur, l'on a toujours les moyens de s'absenter pendant deux mois, et d'ici là il est vraisemblable que nous verrons des événemens décisifs. Nous sommes ici dans la consternation des nouvelles que nous avons apprises hier[2]. Chaque jour on apprend de nouveaux événemens également tristes. Je crois que nous sommes au moment d'une crise bien violente; et nous fût-elle aussi favorable que l'on peut le désirer, le moment en seroit encore affreux. Nous avons à présent dans ce pays-ci 70.000 hommes, et l'on en attend encore dix-huit. Ce nombre paroît bien considérable, s'ils sont seulement destinés à la garde du pays. Il y a eu des troubles assez considérables à Bruxelles, qui ont été fort exagérés ici et plus encore sûrement à Paris. Il est vrai cependant que plusieurs membres des Etats ont été fort insultés et ont eu leurs maisons assaillies par le peuple. Ce qui est extraordinaire et produit un grand mécontentement est l'inaction des troupes, qui n'ont reçu aucun ordre de s'opposer aux désordres qui se commettoient sous leurs yeux. Les patriotes, dont le nombre est fort grand encore, sont furieux; ils accusent l'Empereur de les avoir trahis et de favoriser le soulèvement du peuple contre le Clergé et la Noblesse. Les Etats se sont retirés à Anvers.

Cette ville-ci ne se ressent pas du tout des troubles, et sera toujours parfaitement calme. Les personnes qui s'étoient établies à Bruxelles seront, je crois, obligées d'en sortir. J'étois au moment d'y aller faire un voyage, auquel il faut nécessairement

1. Marguerite-Thérèse de Lamoignon-Malesherbes, femme de Louis Le Pelletier de Rosambo.

2. Probablement les nouvelles de la journée du 28 février, dite des *Chevaliers du poignard*. Voir plus haut p. 221, 271.

Digitized by Google

renoncer. J'espère que ce ne sera pas pour longtemps. L'Empereur a une force si considérable, qu'il pourra arrêter les choses, aussitôt qu'il les trouvera aller trop loin.

Je me suis mise, en recevant votre lettre, tout à fait en colère contre la personne qui vous retient à Paris. Il est sûr que sa démocratie se trouveroit fort gênée ici, où elle seroit obligée de la renfermer très soigneusement. J'ai eu le plaisir de voir mettre à la porte, il y a quelque temps, deux citoyens françois vêtus d'habits nationaux. Ils sont proscrits, ainsi que la cocarde, sous les ordres les plus sévères. Je voudrois bien vous voir aussi, ma chère petite, soustraite au pouvoir national ; vous vous trouveriez fort bien d'habiter un pays d'esclavage, où règnent encore le fanatisme et les préjugés...

Il arrive du monde tous les jours. Le nombre des François qui est ici ne se conçoit pas... Nous avons eu des redoutes tout ce carnaval. Elles ne sont pas fort agréables. Il y a un monde affreux, et l'usage immodéré que nos Flamands font du punch et du bishop rend fâcheux de danser avec eux. Mais, comme nous sommes beaucoup de François, on peut éviter cet inconvénient.

Adieu, ma chère petite...

4. — *De la même à la même.*

(*Ibid.*, n° 51.)

De Tournai, ce 1er avril [1791].

Il est bien inutile de vous dire, ma chère petite, combien j'ai été affligée de ne pas avoir fait avec maman[1] le voyage de Paris. Celui de Bruxelles n'a pas pu me dédommager d'avoir perdu encore une occasion de vous voir. Je l'ai laissé échapper, je vous assure, avec bien des regrets.

J'ai trouvée Mme d'Esterno[2] très gaie, très contente de son séjour à Bruxelles et aimant le monde plus que jamais. Toute la vivacité que vous lui connoissez est, à présent, tournée du côté des affaires politiques, et sa tête exaltée sur cet objet au

1. Adélaïde-Marie-Louise Gouffier d'Heilly, femme de Marie-Gabriel-Florent-Auguste, comte de Choiseul-Gouffier.

2. Probablement Adélaïde-Honorée Hennequin d'Ecquevilly, femme d'Antoine-Joseph-Philippe-Régis d'Esterno, baron de Montfort, mestre de camp de cavalerie, ou sa belle-fille Anne-Pétronille-Constance-Sophie de Cossé-Brissac, mariée en 1788 à Ange-Philippe-Honoré, comte d'Esterno.

Digitized by Google

dernier point. La vicomtesse d'Ecquevilly [1], et sa sœur sont ici depuis deux jours. Je ne les ai point encore vues. Notre société s'augmente tous les jours et, sans être aussi nombreuse que celle de Bruxelles, est à mon avis aussi agréable. Il y a plus de simplicité, de liberté et par conséquent de gaieté. Nous avons le plaisir des colin-maillard régulièrement deux ou trois fois par semaine. Je ne me console pas que Madame votre mère n'ait pu se décider à y venir, car je ne suis pas persuadée, autant qu'on l'est à Paris, qu'il soit possible de revenir bientôt. J'espère au moins que l'on vous laissera le temps de faire vos couches tranquillement. Les événemens ne me paroissent pas pouvoir être très prochains. Il me semble que l'on n'y croit plus à Paris, et dans tous les cas cette sécurité est très heureuse.

M. de Tavannes est ici depuis trois ou quatre jours. Je dois lui rendre justice et vous dire qu'il est infiniment mieux. Je ne sais si cela se soutiendra...

Adieu, ma chère petite,... je vous embrasse de tout mon cœur.

5. — *De la même à la même.*

(*Ibid.*, 3e partie, n° 16.)

[De Tournai.]

Je profite de l'occasion de M. de Montboissier [2] qui retourne à Paris, pour vous écrire, ma chère petite, et vous renouveler encore mes instances de venir vous établir ici. Je ne puis vous voir sans une peine extrême déterminée à accoucher à Paris, et je crains bien que vous ne regrettiez de n'avoir pu suivre le conseil de vous en éloigner. On est très persuadé dans ce pays-ci de grands mouvemens pour ce printemps, et les préparatifs qui se font paroissent donner de la vraisemblance à ces craintes. Je ne sais si on les conçoit trop légèrement ; mais je trouve que, dans la position où vous êtes, la raison exige de fuir jusqu'à l'apparence du danger.

1. Amable Hennequin, chevalier puis vicomte d'Ecquevilly, colonel en second du régiment de Deux-Ponts avait épousé Marie-Anne-Joséphine-Antoinette d'Eyck.

2. Charles-Philippe-Simon de Montboissier-Beaufort-Canillac, baron de Montboissier (1750-1802), maréchal de camp en 1788, avait épousé Françoise-Pauline Lamoignon, fille de Chrétien-Guillaume Lamoignon, seigneur de Malesherbes, premier président de la cour des Aides.

Digitized by Google

Il arrive toujours du monde ici. J'espère que Mme de Sérent[1] va y venir avec sa fille[2], ce qui me feroit grand plaisir. Cela est encore douteux ; mais il ne l'est pas qu'elle est déterminée à quitter la France. Ce départ me paroit très *signifiant*. Mme de la Marck[3] est ici depuis deux jours. Elle a éprouvé une aventure fort triste sur la frontière : on lui a pris 4.000 livres qu'elle emportoit avec elle et on ne lui en a laissé que 1.200, après lui avoir fait signer une obligation de 900 livres, que l'on a estimé être la valeur de sa voiture. Je trouve que l'on est heureux d'être à l'abri de semblables tyrannies et de jouir enfin de la liberté, sans en entendre si souvent parler. Je voudrois bien vous engager à venir la chercher ici... On dit que Paris est très brillant. Mais je ne crois pas que vous y jouissiez assez des plaisirs qui s'y trouvent, pour qu'ils puissent vous y retenir. Ceux de Tournai sont moins vifs, mais vous y trouverez de la société, du calme, de la sûreté et surtout quelqu'un qui vous a voué une amitié bien tendre.

Adieu, ma chère petite, je vous embrasse.

6. — *De la même à la même.*

(*Ibid.*, n° 38.)

De Tournai, ce 20 mai [1791].

J'ai de bien grands torts avec vous, ma chère petite, car je ne vous ai pas encore parlé de tout le plaisir avec lequel je vous ai su accouchée heureusement et d'un garçon comme vous le désiriez[4]...

Je m'afflige souvent de vous voir décidée à rester en France malgré toutes les horreurs qui s'y passent et celles qui paroissent inévitables pour l'avenir. Le désir d'y retourner est à présent bien éloigné de moi, et je crois, ma chère petite, que vous le concevrez d'ici à quelque temps et regretterez de n'avoir pas été aussi croyante. Notre position en vient tous les jours à un nouvel excès de malheurs ; et les événemens, qui

1. Bonne-Marie-Félicité de Montmorency-Luxembourg, femme de Armand-Louis, marquis, puis duc de Sérent.

2. Probablement Anne-Félicité-Simone de Sérent, mariée en 1799 à Etienne-Charles, duc de Damas-Crux.

3. Marie-Françoise-Augustine-Ursule Le Danois, comtesse de la Marck, femme de Auguste-Marie-Raymond, comte de la Marck, morte en 1810.

4. Antoine-Chrétien de Chateaubriand, né le 27 avril 1791, mort jésuite à Turin en 1843.

Digitized by Google

pourroient seuls y mettre un terme, peuvent être eux-mêmes si cruels que l'on ne sait quels vœux on doit former. En attendant, l'on danse et l'on s'amuse à Bruxelles plus que l'on ne l'a fait à Paris dans les temps les plus heureux. J'y ai été la semaine passée et j'y retourne après demain, pour aller de là faire un petit voyage en Hollande. Nous avons à présent ici une quantité prodigieuse de jeunes femmes. Il arrive tous les jours un monde énorme, et l'on est obligé de se former une petite société particulière ; mais l'on a l'ennui des visites comme à Paris et, deux ou trois fois par semaine, de grands soupers de trente personnes. Il n'y a pas d'ailleurs des plaisirs très vifs, ce que je trouve bien plus convenable, dans les circonstances où nous nous trouvons, que les fêtes de Bruxelles. Mme de Caumont y est depuis quelque temps et y a les plus grands succès[1]. Mme de Léon y est toujours, mais ses parens en sont partis.

Adieu, ma chère petite...

7. — *De la même à la même, « hôtel de Rosambo, rue de Bondi, à Paris. »*

(*Ibid.*, n° 22.)

[Trèves, juin 1791].

Je ne puis vous dire, ma chère petite, combien je vous plains d'être en ce moment en France. Rien ne me paroît comparable à l'horreur d'un pareil séjour. Les nouvelles de Paris d'aujourd'hui ont apporté ici la consternation, et quoi qu'on en dise je n'ose me livrer à l'espérance de voir bientôt arriver le terme de nos maux. J'imagine que, quand vous aurez reçu ma lettre, l'Assemblée se sera enfin déterminée à rendre publique la déclaration de l'Empereur, par laquelle il lui annonce que, si le Roy n'est remis d'ici à huit jours en liberté, il entrera en France avec toutes ses forces. Il a expédié des courriers à toutes les cours, aussitôt qu'il a reçu la nouvelle de son arrestation, et il paroît certain que le roy de Prusse est extrêmement animé et décidé à le seconder très puissamment. M. de Calonne n'est pas encore revenu d'Angleterre ; on l'attend ces jours-ci à Bruxelles.

Je crois, ma chère petite, que je vais m'éloigner encore

1. Marie-Constance de Lamoignon avait épousé en 1788 François-Philibert Nompar, marquis de Caumont-La-Force.

Digitized by Google

d'ici à peu de temps. Maman a le projet d'un très grand voyage, ce qui me fait une peine extrême et comme je ne peux pas la suivre, je resterai à Trèves avec ma grand'mère [1]. Vous sentez combien cette séparation sera pénible pour moi, et doit ajouter à la tristesse du moment actuel.

J'ai vu beaucoup Mme de La Rochefoucauld à Bruxelles, où j'ai passé quelques jours, en allant et revenant de Hollande. Vous ne pouvez vous faire une idée de l'extravagance des jeunes gens et des jeunes femmes qui sont à Bruxelles. Il y en a deux, avec qui elle est très liée, qui viennent d'avoir l'histoire la plus ridicule. Je voudrois bien que cela eût un peu diminué les liaisons. Mme de Caumont est à présent tout ce qu'il y a de plus merveilleux et de plus agréable. Son mari et son beau-frère tiennent le plus grand état. Ils donnent tous les soirs des soupers de jeunes gens où chacun a devant lui deux bouteilles de vin et une pipe. On fume, l'on s'enivre, car c'est à présent tout ce qu'il y a de plus à la mode, et le matin chacun des convives est obligé de se faire reporter chez lui. Ce genre de vie vous paroîtra peu fait pour des gens qui aspirent à être les réformateurs de l'Etat. M. de Léon vient d'avoir un petit dégoût. Il avoit fort intrigué pour commander les Bretons, dans le cas où, comme on en avoit le projet, on auroit formé des compagnies par province. Ceux-ci, qui sont en très grand nombre, n'ont pas voulu avec raison être commandés par un jeune homme de l'âge de M. de Léon et l'ont forcé de renoncer à ses prétentions. On est affligé de voir les François se priver par leur conduite légère et inconsidérée de l'intérêt que leurs malheurs sont faits pour inspirer.

Adieu, ma chère petite, n'imitez pas ma paresse et écrivez-moi bientôt. Je vous embrasse et vous aime bien tendrement.

8. — *De la même à la même.*

(*Ibid.*, n° 32.)

De Trèves, ce jeudi [1791].

Vous êtes trop aimable, ma chère petite, d'être un peu affligée de mon absence. Je vous assure qu'elle me rend bien malheureuse et que vous avez une grande part à mes regrets.

1. Probablement Marie-Catherine Phelippeaux d'Outreville, femme de Charles-Antoine Gouffier, marquis d'Heilly.

Digitized by Google

Je crois, comme vous, que l'on pourroit être sinon tranquillement, au moins sans danger à Paris. Mais les chimères, dont on nous berce depuis si longtemps, nous retiennent et nous retiendront pendant des siècles dans cet infernal pays. Les gens les plus crédules n'attendent rien avant le printemps. Vous jugez où cela doit nous mener : il est impossible d'être à Paris avant l'hiver prochain ; au moins je le prévois comme cela pour mon désespoir. Mon oncle, que voilà à présent dans ce pays, ne pourra plus en sortir tant que l'on n'aura pas abandonné toute espérance ; M. de Tavannes de même. Ainsi vous voyez que nous sommes destinés à nous naturaliser en Allemagne. S'il étoit possible au moins de se procurer quelques adoucissemens dans son exil ! Mais il semble au contraire que l'on s'attache ici à ajouter à la rigueur de son sort. La ville est un vrai tombeau et la société est très analogue à l'habitation. Elle est composée de dévôts qui exercent une tyrannie et une intolérance sans exemple. Si l'on ne va au sermon quatre fois par semaine, et à vêpres tous les jours, on est presque regardé comme impie. Je vais dans le monde le moins que je peux et je passe toutes mes soirées avec la marquise de Laval[1] que vous connaissez. Elle est douce, aimable et gagne beaucoup à être connue. Nous lisons ensemble, et vous pourriez, à propos de cela, ma chère petite, nous faire un vrai plaisir, pour lequel j'ai pensé que je ne pouvois m'adresser qu'à vous. Nous voudrions avoir les *Contes* de Voltaire en vers, mais nous craignons que l'on ne puisse les avoir séparés du reste de ses œuvres. Vous seriez bien aimable de vous en informer, de les faire acheter et de les envoyer chez moi à mon laquais qui doit m'envoyer une caisse.

Je vous embrasse et vous aime bien tendrement.

9. — *De la même à la même.*

(*Ibid.*, n° 36.)

De Trèves, ce 7 septembre [1791].

... Je ne puis vous exprimer, ma chère petite, combien à présent je suis triste et découragée. Le moment de retourner en France me paroît si incertain, je suis si fatiguée des délais que l'on a mis jusqu'à ce moment à remplir les promesses

1. Marie-Louise de Montmorency-Luxembourg, femme de Anne-Alexandre-Marie-Sulpice Joseph de Montmorency, marquis, puis duc de Laval.

Digitized by Google

dont on nous avoit flattés, que je n'ose plus me livrer à l'espérance. Qu'il est triste, ma chère petite, de passer ainsi sa vie, séparée de toutes les personnes que l'on aime, privée de tout ce qui peut contribuer au bonheur et à l'agrément, et de n'entrevoir pour l'avenir que troubles et orages! Car telle chose qui arrive, il ne faut pas nous flatter de voir d'ici à longtemps, peut-être même jamais, l'ordre rétabli parfaitement en France. Nous n'y rentrerons point sûrement cet hiver, et je vous assure que le plaisir que j'aurai à vous voir est le seul motif qui puisse diminuer l'horreur qu'inspire l'idée de venir habiter cet infâme pays. Il faudra avoir abandonné toute espérance pour s'y déterminer. Il seroit bien dur de venir se remettre sous le joug, après avoir cru en être affranchi pour toujours...

Cette ville-ci est triste et je n'y ai trouvé personne que je connusse assez pour m'être une ressource dans un moment où l'intérêt de l'amitié peut seul être agréable...

Adieu, recevez l'assurance de ma tendre amitié.

10. — *De la même à la même.*

(*Ibid.*, n° 34.)

De Bruxelles, ce 7 décembre [1791].

J'ai bien des torts avec vous, ma chère petite, de ne pas vous avoir répondu plus tôt et remerciée de l'amabilité avec laquelle vous avez rempli ma commission. L'incertitude où j'ai été de rester à Trèves m'a empêchée de faire venir les livres, et j'écris aujourd'hui que l'on me les envoie ici.

Je n'ai pas été fâchée de quitter Trèves, mais je regrette cependant la marquise de Laval que j'y ai laissée absolument seule. Cette ville-ci est bien le contraire de celle que je viens de quitter. Elle est aussi gaie et bruyante que l'autre étoit triste et monotone. Mme de Caumont fait toujours grand bruit ici, et entre nous, je vous dirai qu'elle fait beaucoup de légèretés qui lui font grand tort. J'ai appris en arrivant ici que Mme de la Rochefoucauld étoit retournée à Paris. Ainsi vous serez moins seule cet hiver. J'aurois bien voulu que ma grand'mère se décidât à en faire autant; c'étoit, je crois, le meilleur parti à prendre. Mais elle a montré un éloignement qui me fait craindre que notre exil ne soit pas prêt à finir. Sa santé est en bien mauvais état. Elle a cependant soutenu le voyage mieux que je n'osois l'espérer.

Digitized by Google

Je suis excédée de la vie errante que je mène depuis un an, de l'éloignement où je suis de mes parens, de mes amis, et lorsque je pense que l'on ne peut mettre un terme à cette séparation, je suis prête à me désoler.

Vous ne pouvez vous faire une idée du monde qui est ici. Paris y est transporté, et les plaisirs y sont aussi vifs que dans nos temps les plus heureux. On fait une dépense folle, on ne pense qu'à se divertir, et il seroit impossible de se former une idée de nos malheurs sur la conduite de tout ce qui est ici. La baronne de Montmorency est toujours très magnifique et très recherchée ; mais elle a d'ailleurs beaucoup gagné et réussit fort bien ici. Je l'ai trouvée très enlaidie. Le baron de Breteuil donne à souper toutes les semaines, et on y va beaucoup, quoiqu'on l'accuse d'être monarchien et qu'on ne puisse pas le souffrir...

Parlez de moi à vos sœurs et à Madame votre mère ; je vous embrasse, ma chère petite, et vous aime de tout mon cœur.

11. — *De la même à la même.*

(*Ibid.*, n° 29.)

J'ai été charmée d'apprendre de vos nouvelles par M. d'Esterno [1], ma chère petite, qui m'a assuré que vous étiez assez aimable pour penser souvent à moi, malgré tous mes torts avec vous. J'imagine que vous aurez vu mon oncle pendant son petit séjour à Paris. Il vous aura peut-être parlé de l'idée qu'a ma grand'mère d'y retourner. Il n'y a que le plaisir de vous voir qui puisse balancer l'éloignement que j'aurois à prendre ce parti et le chagrin de me retrouver en France. Je sais qu'il me sera impossible de sortir de chez moi ; mais comme vous devez être toute familiarisée avec les piques et les bonnets rouges, je compte beaucoup sur vous pour adoucir ma solitude et calmer ma frayeur.

Je vous trouve à présent bien heureuse de ne pas être sortie de France. Il n'y a rien de pire que d'être obligée d'y rentrer, et cependant tôt ou tard il faudra finir par là, si nous ne sommes promptement secourus, ce qui, quoi qu'on en dise, me paroît difficile à espérer.

Il y a beaucoup d'hommes qui partent ces jours-ci pour Paris. MM. de Montmorency s'en vont mercredi ou jeudi. Votre

1. Voir plus haut, p. 380, n. 2.

Digitized by Google

société va être augmentée pendant quelque temps. Mme d'Esterno est toujours d'une dévotion dont vous ne pouvez vous faire une idée. On ne la voit pas du tout. Mme de Caumont part demain pour Mayence. Elle avoit dû partir jeudi, mais la veille tous ses chevaux ont été saisis par ses créanciers. Elle a été obligée de différer pour se donner le temps de trouver de l'argent.

Adieu, ma chère petite, je vous embrasse.

12. — *De la même à la même.*

(*Ibid.*, n° 30.)

De Bruxelles, ce 17 avril.

Je profite du départ de ma tante pour vous répondre, ma chère petite. Vous ne vous plaindrez pas de ma paresse, mais bien peut-être de tous les reproches que je vais vous faire des plaisanteries que vous vous permettez sur les émigrans. Je conviens que jusqu'à présent le succès n'a pas répondu à leur courage et à leur dévouement; mais ils n'en sont pas moins estimables, et il est indigne à ceux qui habitent Paris, et qui n'ont pensé qu'à conserver leur fortune et à se divertir, d'oser insulter à leur malheur. On dit que vous êtes tous d'un égoïsme abominable et que vous ne pensez pas plus aux absens que s'ils n'avoient jamais existé. Je ne vous accuse point, ma chère petite, de partager cette insensibilité, mais je voudrois ne vous voir adopter aucun des travers de Paris. Malheureusement l'air qu'on y respire est empoisonné, car les gens qui pensoient le mieux y perdent leur opinion et s'accoutument à l'idée de plier sous le joug. Ma tante vous dira cependant que la triste position, et surtout l'isolement où je me trouve à présent ici, me fait penser à retourner dans l'enfer que vous habitez, et malgré toutes vos mauvaises plaisanteries, je ne peux m'empêcher de vous dire que vous êtes un des motifs de ce désir. J'espère que la contagion ne me gagnera pas et que j'y conserverai ma manière de voir et de sentir, enfin les sentimens d'une émigrée, qui ne me feront pas tort auprès de vous, je me flatte, malgré votre haine pour ce qui est hors de France et qui n'a pas le désir de retourner au milieu de ce bon pays qui vous semble si aimable.

Adieu, ma chère petite...

Digitized by Google

XXI

LETTRES DE M. FOUGERET A M. LECOY DE LA MARCHE

(21 SEPTEMBRE 1790 — 27 AVRIL 1793)

Notice. — Violation du secret des postes. — Les assignats ; leurs conséquences. — Troubles dans les provinces. — Affaires de Saint-Domingue. — Manifestations à l'Opéra. — Admirable charité d'un ancien seigneur. — Les biens du Clergé. — Départ de MESDAMES. — Persécutions contre les ordres religieux. — Les achats de biens nationaux. — Situation financière du pays. — Discorde et désunion. — La démission de M. de la Fayette de sa charge de commandant de la Garde nationale parisienne ; il la reprend. — Dépeuplement de Paris. — Bruits de guerre. — L'affaire d'Avignon. — La fuite du Roi. — L'émigration de MONSIEUR et de MADAME. — Perquisitions et visites domiciliaires. — Pompe funèbre de Voltaire. — La pétition du Champ de Mars (17 juillet 1791). — Démission d'officiers. — Ruine du commerce. — Le camp de Grenelle. — Tristesses du moment. — Les inquiétudes d'un propriétaire. — Perte des colonies. — Embarras que causent les assignats pour les règlements de comptes. — La nouvelle Assemblée. — — Redoublement du désordre. — Départ de Paris de M. de la Fayette. — Nouvelles de Saint-Domingue. — La Haute-Cour nationale d'Orléans. — Augmentation du prix de la vie. — Incendie de la Force. — Le bonnet rouge. — Désordres dans la rue. — Baisse de l'argent. — La déclaration de guerre. — Grave situation étrangère. — Le prétendu *Comité autrichien.* — Suppression des droits seigneuriaux. — Le changement de ministère. — Le voyage à Paris de M. de la Fayette. — Nouvelles des frontières. — La pétition des 20.000. — Le décret contre les prêtres réfractaires, et le décret du camp des 20.000 hommes. — Suspension de Pétion et de Manuel. — La Fédération du 14 juillet 1792. — Les fédérés marseillais à Paris. — Le manifeste de Brunswick. — Violences commises sur M. d'Eprémesnil aux Tuileries. — Au lendemain du 10 août. — Le procès et la mort du Roi. — Pillages et désordres à Paris. — Les enrôlements. — Troubles de l'Ouest. — L'évacuation de la Belgique. — Visites domiciliaires et arrestations. — La guillotine.

M. Jean Fougeret, écuyer, seigneur de Château-Renard appartenait à une famille de finance. Son grand-père Jean Fougeret, seigneur de Montpreuil, Saint-Cren, trésorier de l'extraordinaire des guerres, conseiller secrétaire du roi, audiencier en la chancellerie établie près le Conseil provincial d'Artois, épousa, en 1699, Marie de Parvillers qui lui donna un fils Jean-Pierre Fougeret marié, en 1733, à Anne-Angélique Puzos. De cette union naquit Jean Fougeret, le 16 mars 1734.

Il était, en 1789, receveur général des finances. La liquidation de sa charge le retint d'abord à Paris. Puis, il y demeura comme tant d'autres se persuadant chaque jour que les choses ne pouvaient aller plus loin que la réaction était proche, et prenant seulement, aux moments les plus graves, la précaution de se retirer soit aux environs de la capitale, à Gentilly, soit dans la Brie, à Vernouillet.

Une autre retraite semblait lui être ouverte, son fief de Château-Renard[1] acheté par son père en 1754. Mais bien qu'il n'eût jamais été que le bienfaiteur de ses vassaux, il avait toujours craint de retourner parmi eux. Dès le début de la Révolution, quelques énergumènes avaient profané le

1. Château-Renard-Loiret (Loiret).

Digitized by Google

tombeau de son père, « le vieux maltotier », comme ils l'appelaient publiquement, et cet outrage, qui lui avait été particulièrement sensible, l'avait aussi très vivement effrayé sur les dispositions de ses sujets émancipés.

C'était bien en effet de là que devait venir pour lui le danger. Il avait comme intendant à Château-Renard un certain Nicolas Lecoy de la Marche originaire de Montlhéry. Quoique n'osant se rendre dans son domaine, — en 1794 il n'y était pas revenu depuis sept ans, — M. Fougeret ne pouvait s'en désintéresser, et il entretenait avec son homme d'affaires une correspondance très active. Cette correspondance avait pour premier objet son exploitation. Comment toutefois, en ce temps, ne pas parler politique? M. Fougeret en parlait donc et beaucoup dans ses lettres à Lecoy; non pas qu'il s'y mêlât activement à Paris. Mais précisément à cause de son existence retirée, du peu de relations qu'il avait conservées, ce semble avoir été pour lui un plaisir très grand que d'expectorer sa bile dans le sein d'un homme qu'il jugeait en parfaite communauté d'idées avec lui. De 1790 à 1793 donc, pas de mois, souvent pas de semaine sans qu'une longue lettre n'arrivât de Paris à Château-Renard à l'adresse de Lecoy.

Est-ce cette correspondance fréquente et souvent volumineuse qui parut suspecte? Sont-ce les imprudences commises par Lecoy qui attirèrent l'attention sur lui? On ne peut vraiment le dire. Toujours est-il que, le 19 avril 1793, une plainte et dénonciation était déposée contre ce dernier devant le conseil général de la commune de Château-Renard, et que le 22 ledit conseil décidait d'y donner suite et d'entendre les témoins.

Ces témoins entendus, le nécessaire était fait aussitôt, et le 5 mai le comité de sûreté générale du département du Loiret autorisait le procureur général syndic à faire traduire Lecoy devant le Tribunal révolutionnaire de Paris. Ce dernier était arrêté le 7 mai, et ses papiers, notamment la correspondance de Fougeret découverte dans le trou d'un mur derrière le château, étaient envoyés à l'accusateur public, avec une dénonciation en règle, où il était représenté comme un homme très dangereux. Les griefs étaient nombreux. « Il étoit tombé, disait-on, dans une espèce de mélancolie à la mort du ci-devant roy, disant, comme un enragé : « C'est « un Dieu sur terre de massacré! » Il avait dit « qu'on attacheroit bientôt les chiens avec les écharpes des municipaux, que les magistrats n'étoient que des cochons, et la République une cochonnerie ». Propos au moins déplacés!

Ce Lecoy paraît toutefois avoir été un homme de ressource. De sa prison, il put écrire à Château-Renard et lui, par lettre, sa femme, en personne, surent ameuter l'opinion des gens restés indépendants. A l'aide de pétitions, de déclarations, de certificats, ils arrivèrent à démontrer assez péremptoirement que la dénonciation portée avait été surtout œuvre de basse vengeance. Bref, ils se remuèrent tant et si bien que, le 15 juillet 1793, le citoyen Lecoy était mis en liberté, « les accusations formulées contre lui n'étant que propos incohérens et sans consistance », disait l'acte.

Leur proie échappait en somme aux enragés de Château-Renard. Mais une plus belle leur restait : leur ancien seigneur. L'on se demande même si ce n'était celui-ci qu'ils prétendaient atteindre à travers l'autre. Un fait certain, c'est que, dès le 25 juin, ils s'étonnaient que Fougeret fût encore libre. A défaut de la tête du serviteur, ils songèrent donc tout naturellement à s'offrir celle du maître.

Cependant après la honteuse « cagade » de juillet, il importait de se recueillir. C'est ce qu'ils firent. Puis la Terreur battant son plein, eux-mêmes s'étant fait oublier, ils revinrent à la charge. En nivôse an II (jan-

Digitized by Google

vier 1794) la Société populaire de Château-Renard rédigeait contre Fougeret une dénonciation, non plus fondée sur des « bavardages », mais une dénonciation de principe, conçue dans la forme la plus solennelle, et rédigée en ce ridicule pathos qui est la caractéristique de l'époque.

« Celui, exposait la Société populaire de Château-Renard, celui qui constamment se montra l'ennemi du peuple, qui insulta sans relâche au malheur et à l'indigence ; celui qui ne connut l'humanité que pour la persécuter, qui abusa de ses droits despotiques pour étendre sa domination sur la classe la plus intéressante de la société, parce qu'elle étoit la plus malheureuse ; celui qui transforma ses domestiques en lâches assassins, qui mit au nombre de ses jouissances l'infâme plaisir de ruiner ses semblables ; celui qui a fait impitoyablement couler les larmes du pauvre et s'engraissa de ses sueurs et qui fut le tyran féroce du pays qu'il habitoit ; celui dont chaque partie du corps, toute dégoutante de crimes, est un monument de honte pour la nature, doit-il survivre à la régénération qui s'opère ? La réponse ne peut être, négative que pour quiconque aime la liberté et veut le bonheur du peuple.

« La Société populaire de Château-Renard, dans un moment où il importe de signaler tous les ennemis de l'espèce humaine, ne voulant composer ni avec la vérité, ni avec la tyrannie, déclare que le portrait affreux du Néron, qu'elle vient de tracer, est le portrait d'après nature du citoyen Fougeret.

« La Société désirant ôter à la malveillance aristocratique jusqu'au plus léger prétexte de la calomnie, déclare qu'elle va porter des faits à l'appui du corollaire de cette accusation et qu'elle va s'acquitter avec courage, énergie et vérité de la tâche qu'elle entreprend.

« La Société, avant de commencer, se sent pressée par une profession de foi, dont elle doit la déclaration à tous les amis de l'humanité. Dans le passage subit de la corruption de l'ancien gouvernement au système de liberté, de raison, de moralité que le peuple françois a solennellement proclamé, nul ne doit aborder s'il n'est pur. Les fripons ne doivent sortir de leurs cachots ténébreux que pour aller se placer à la guillotine.

« En conséquence de ce principe, la Société déclare à tous les ennemis du peuple qu'elle est debout et qu'elle ne se rassoiera que quand elle aura précipité sous la massue nationale tous ceux qu'elle pourra reconnoître.

« Elle va commencer ses travaux par Jean Fougeret de hideuse mémoire ».

Puis, après avoir énuméré tous ceux qui avaient souffert des cruautés de ce vampire, avoir opposé le château où s'abritait ce malfaiteur « à l'humble chaumière du pauvre, où la vertu seule a un trône », le 26 pluviôse an II, la Société populaire de Château-Renard transmettait cette dénonciation à la section de l'Homme-armé à Paris, en l'accompagnant de cet appel enflammé :

« Camarades, déployez toute votre énergie contre cette famille ! Les bénédictions des sans-culottes de tout notre canton vous sont assurées. En frappant Fougeret, la vertu innocente ne s'alarmera pas et la nature et l'humanité seront vengées. Nos bras sont encore marqués des chaînes dont ce brigand nous a accablés... Fougeret, dans la ménagerie de tous les animaux féroces qui ont déchiré le peuple à belles dents, peut passer sans injustice pour un des plus voraces. »

En dehors de ces griefs de pur *sentiment*, la Société populaire de Château-Renard prenait soin d'ailleurs d'en invoquer de plus précis et de plus redoutables contre sa victime. Elle demandait en particulier que l'on recherchât la correspondance échangée autrefois entre Fougeret et Lecoy.

Digitized by Google

et que l'acquittement de ce dernier avait fait classer. Là devaient se trouver les preuves convaincantes des « crimes » du ci-devant seigneur de Château-Renard.

A vrai dire, cette correspondance aurait dû servir plutôt à le purger des accusations idiotes portées contre lui, puisqu'à diverses reprises il y manifestait des sentiments de dévouement admirable à l'égard de ses anciens vassaux. Mais on préféra naturellement rechercher dans ces pièces, bientôt découvertes au greffe du tribunal révolutionnaire, les critiques attristées qu'elles contenaient du nouvel état de choses. D'ailleurs, plusieurs des parents de Fougeret avaient émigré. De là à l'accuser de correspondance avec les ennemis de l'extérieur, il n'y avait qu'un pas. Bref, en ventôse, sur la requête de la section de l'Homme-armé, il était arrêté chez lui rue du Grand-Chantier et incarcéré à Port-Libre. Deux mois après, le 23 floréal an II (12 mai 1794), Jean Fougeret « despote et tyran de ses concitoyens » et « dont la correspondance respiroit tout ce que l'égoïsme et la sordide avarice peuvent dicter de vœux pour l'anéantissement de la liberté et de l'égalité françoises » était condamné à mort et exécuté le même jour.

La lecture de ses lettres fera, je n'en doute pas, absoudre sans difficulté par le lecteur cet homme inoffensif et craintif des ridicules et odieuses imputations dont il fut la victime.

1. — *De M. Fougeret à M. Lecoy, à Château-Renard.*

(Arch. nat., W 363, doss. 793, 2e partie, n° 105.)

Paris, le 21 septembre 1790.

Votre lettre du 17 courant me tire d'inquiétude sur le sort de ma lettre des 3 et 6 aussi courant. Je ne devine pas le motif du retard, ayant été mise de bonne heure à la poste. Vous ne me marquez pas si le cachet vous a paru sain et entier. D'après l'établissement inquisitorial des comités de recherches, on prétend le secret des postes habituellement violé. Pourquoi cet objet seroit-il plus respecté que la liberté à laquelle on attente journellement pour oui et pour non, sans formalité aucune et cent fois plus arbitrairement que du temps de la Bastille et des lettres de cachet?

Il y a bien de la division dans l'Assemblée nationale. L'affaire des assignats y sera, dit-on, décidée d'ici à vendredi. L'acquittement fictif, car je ne saurois lui donner un autre nom, de toutes les dettes exigibles et des charges et offices, en assignats et de toute autre façon que ce soit, dès qu'il n'est pas effectif, c'est-à-dire en argent, rompt nécessairement, surtout fait à la fois, toute espèce d'équilibre. Les effets que l'on fera pour payer ne sauroient manquer de perdre sur la place et dans tous les marchés. Et qui peut dire jusqu'à quel point l'opinion, la

Digitized by Google

défaveur et l'agiotage porteront la baisse de cette pluie d'effets? Ceux qui ont des remboursemens à faire se pourront tirer [d'affaire] en payant leurs créanciers avec les assignats qu'on leur donnera en payement. Les autres débiteurs s'acquitteront en assignats achetés sur la place et par conséquent à bas prix et y gagneront. Mais, en définitive, ceux qui ne devront rien et dans les mains desquels les assignats resteront pourront être ruinés. Quoique je sois dans le premier cas et que j'aie des fonds au public, comme je suis comptable et en fonction pour l'année 1790, je pourrai n'être remboursé qu'après mes comptes rendus, c'est-à-dire dans quatre ans et peut-être ne serai-je plus à même de profiter de l'avantage que cette opération peut donner aux débiteurs. Pour mon gendre[1], qui ne doit à personne et qui, si les assignats ou autres effets de cette nature ont lieu, aura toute sa fortune en ce nouveau papier, il faudra bien qu'il achète du bien du Clergé où il pourra. Voilà pourquoi je vous ai recommandé de prendre des informations sur la valeur des biens en domaine appartenans à des Réguliers, car j'aurois moins de confiance dans la sûreté des achats de biens curiaux ou du Clergé séculier, et je n'en veux ni pour moi ni pour les miens, à moins que ce ne fût pour quelque misère et que je n'en eusse besoin, comme bâtiment, ou petits objets enclavés dans mes possessions. Parmi les domaines appartenans à Fontainejean[2], ou aux Bénédictins[3], je ne vois guère, sur Château-Renard que les prés au bout de mon potager, qui font 15 à 16 arpens, qui soient à ma bienséance. Ces Réguliers et bien d'autres ont dans les paroisses voisines de Château-Renard, dans l'arrondissement de 2 à 3 lieues, des biens-fonds en domaine. A un prix raisonnable, mon gendre pourroit bien en prendre de fortes parties, surtout des corps de fermes, prés et bois en grandes masses...

Quels que soient les propos et les prétentions du peuple à Château-Renard, dès que l'injustice sera le fondement de leur demande, je n'y aurai aucun égard. Ils feront ce qu'il voudront, mais je ne veux pas payer la ferrure de la porte Saint-Nicolas. C'est la crainte qui a enhardi la multitude à faire

1. Jean Fougeret eut trois filles : Françoise-Marie, mariée à Gaëtan-Pierre-Marie Dupont; Elisabeth-Angélique, femme de Louis-Urbain Maussion; Charlotte-Catherine qui épousa M. Rulliet (M. Petit, *Notice sur Château-Renard*, Orléans, 1864, in-8°, p. 46). Je ne sais duquel de ses trois gendres, il entend parler ici.

2. Fontainejean, arrondissement de Montargis, canton de Châtillon-sur-Loing, commune de Saint-Maurice-sur-Aveyron (Loiret). Il y avait à Fontainejean une abbaye de l'ordre de Cîteaux.

3. Il y avait autour de Château-Renard plusieurs abbayes de Bénédictins : l'abbaye des Echarlis, le prieuré de Saint-Sébastien (M. Petit, *Notice sur Château-Renard*, p. 96 et suiv.).

Digitized by Google

toutes les sottises qn'elle a faites. Si on me pille, si on me brûle, autant de plaintes à la municipalité, et de sommations d'avoir à défendre mes propriétés, avec protestations de l'en rendre responsable. Je vous invite à ne point vous lasser de marcher sur ce pied, et un jour ou un autre, on en aura raison. A la fin le despotisme populaire sera aussi réfréné. Déjà l'on est forcé dans plus d'un endroit de désarmer le bas-peuple; on y procède à Angers. A Versailles, il paroît que l'on va être obligé de guerroyer contre deux ou trois mille braconniers, qui se sont emparés du Parc et dont, vu le voisinage de Paris, l'Assemblée nationale elle-même semble inquiète.

On vient d'y recevoir la nouvelle qu'un vaisseau parti de Saint-Domingue, après s'être révolté et y avoir débarqué ses officiers, est arrivé à Brest et a mis l'insurrection sur toute la flotte et dans le port[1]. Messieurs les philosophes et gens d'esprit, qui ont imaginé cette belle révolution-ci, se sont mis et nous tous avec eux, qui n'avions pas de si beaux projets, dans une cruelle situation. Nous payerons bien cher le désir qu'ils ont eu de se procurer de la célébrité et de changer la face et la religion d'un grand royaume. Heureux, je le dis tous les jours, mon pauvre beau-père[2], et plus heureux encore ceux qui l'ont précédé de deux ans. Il faut, puisque j'y suis, me résigner, mais ne pas être une poule mouillée et aux demandes injustes dire constamment un non bien ferme.

Je suis, Monsieur, bien sincèrement...

FOUGERET.

2. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 102.)

Paris, le 14 décembre 1790.

... D'après ce que vous me marquez, Monsieur, je vois que vos puissances judiciaires et administratives ne sont rien moins que dans la paix et la concordes, suivies du calme et de

1. L'équipage du vaisseau *Le Léopard* s'était insurgé contre le gouverneur de Saint-Domingue, M. de Peynier, et avait appuyé l'Assemblée provinciale de l'Ouest dans sa révolte. Puis lorsque cette Assemblée eut été dissoute, *Le Léopard* avait reçu à son bord 85 députés protestataires et avait quitté Saint-Domingue pour Brest le 8 août. L'arrivée des *Léopardins*, comme on appela les 85, causa à Brest des scènes tumultueuses et acheva de mettre le désordre dans cette ville (Castonnet des Fosses, *la Révolution de Saint-Domingue*, 1893, in-12, p. 65-66).

2. Joseph-Anselme d'Outremont, avocat au parlement, dont Fougeret avait épousé la fille Anne-Françoise d'Outremont.

Digitized by Google

la tranquillité, prédites par le prophète Target[1]. C'est une si excellente chose que la paix, qu'il est inconcevable comment on peut trouver autant d'êtres aimant le trouble et la confusion. Le grand nombre à la vérité étant pauvre n'a à gagner que dans ces temps d'anarchie. D'ailleurs, l'exemple de Paris est une contagion pour le reste du royaume. Vendredi dernier, à l'Opéra, il y a eu une allusion saisie avec transport en faveur de la Reine et des cris de *Vive le Roy* excessivement vifs, et dimanche la contre-partie a eu lieu. Le parti anti-royaliste plus nombreux a porté les choses jusqu'à forcer l'acteur à fouler aux pieds une couronne[2]. Voilà ce qu'on disoit hier. D'après ces scènes, vous jugez que ceux qui ne sont pas cloués ici pour leurs affaires en sortiroient avec bien de l'empressement, s'ils le pouvoient. Comme toutes ces bacchanales ne se font pas dans mon cabinet et que je n'en sors guère, je n'en ai été grâces à Dieu et n'en serai jamais témoin, à moins qu'ils ne me viennent chercher chez moi. C'est bien ce que je crains, ainsi que cent mille pères de famille.

Je sens bien qu'il est politique et nécessaire dans les circonstances actuelles de laisser paroître les charités que je fais, et par conséquent d'en faire en nature et au château. Elles étoient plus méritoires quand, sans être entachées de politique, elles se faisoient sans ostentation par le prieur et étoient presque inconnues. Au reste, il sera toujours distributeur d'une partie du bien que je pourrai faire et continuera les petites pensions en argent. Les curés sont en général ceux qui connoissent le mieux les besoins réels de leurs paroisses ; ils sont souvent les confidens de malheurs inconnus et plus touchans que ceux de la plupart des mendians qui ont par paresse et par goût fait choix de cet état...

Je suis... FOUGERET.

3. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 89.)

Paris, le 22 février 1791.

... Etant, Monsieur, fort occupé de rembourser les fonds de ceux qui m'en avoient confié et assez embarrassé pour faire

1. Guy-Jean-Baptiste Target (1733-1806), député du Tiers aux Etats généraux.
2. Voir plus haut, p. 179.

Digitized by Google

rentrer ceux que l'Etat me doit, je n'en ai pas beaucoup de libres à mettre en acquisitions, et je vous avouerai que celles du bien du Clergé sont celles qui me plaisent le moins, et que je préfère acheter de particuliers et ne participer en rien à ce qu'au fond de mon âme je ne puis voir autrement que comme injustice et usurpation. D'après cela, il ne peut y avoir de biens du Clergé qui me conviennent que ce qui m'est absolument nécessaire, comme la grange dîmeresse et peut-être quelques terrains enclavés dans les miens, et encore en supposant que la vente n'en soit pas à un prix fol, et en prenant devant Dieu et les hommes l'engagement de restituer à la première demande aux dépouillés, s'ils ressuscitoient...

Mesdames sont parties samedi, à 10 heures du soir, malgré la bêtise et l'audace du peuple et des bourgeois d'un tas de petites villes, qu'on avoit ameutés pour s'y opposer. On croit que leur courage et leur résolution ne molliront point, et que rien ne les empêchera de sortir d'un royaume où leur neveu ne règne plus. La populace gouverne seule et mène l'Assemblée. Il y a quatre jours qu'elle avoit maintenu les entrées au moins provisoirement; mais le décret des licences à payer annuellement par tous ouvriers ou marchands sans exception ayant fermenté trop fort, pour calmer elle a supprimé tous les droits d'entrée. On jetoit à bas hier les bâtimens des barrières. Voilà toutes nos nouvelles. D'ailleurs, tout va de mal en pis ; et la preuve, c'est que bien des députés connus pour être révolutionnaires sont dans la consternation et l'effroi. Si Dieu n'y met la main, je ne sais plus ce que nous deviendrons tous.

Je suis...

Fougeret.

4. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 88.)

Paris, le 12 avril 1791.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre et je suis émerveillé de l'ardeur avec laquelle on se porte à acquérir les biens nationaux. Les 27 arpens et demi des prés de Fontainejean font un beau et bon bien. Mais si, comme les meilleurs prés de notre prairie, ils ne valent au plus, année commune, que 50 livres de loyer, c'est les acheter cher que d'en donner 1429 l., 1 s., 9 d. l'arpent. Cela ne fait, au plus, que 3 1/2 de son argent brut, c'est-à-dire

Digitized by Google

sans avoir défalqué l'impôt foncier qui, en le supposant de 7 l., réduiroit le placement à 3 p. 100.

Paris devient deplus infâme en plus infâme. Les femmes, et surtout la vertu y est outragée. On fait battre à mort et fouetter les sœurs de la Charité, les Béguines, enfin tout ce qui passoit sa vie à faire du bien, et cela par les raccrocheuses à 2 sols[1]. Les femmes pieuses, qui vont à la messe et faire leurs dévotions dans les couvens pour éviter le schisme des intrus, sont outragées de même. Et la Garde nationale présente ne s'oppose qu'aux meurtres, et regarde la décence et l'honneur comme rien. Un pays est perdu, quand les femmes sont méprisées, et avilies, et dégradées, en raison de leur vertu et de leur chasteté. Cela désole les gens qui ont des principes d'honnêteté. On dit que c'est le club affreux des Jacobins, dont l'évêque de Lydda est membre, qui a imaginé cette facétie, qui ne prend pas bien dans le public.

Adieu, Monsieur, ayez de la tranquillité le plus longtemps possible et portez-vous bien.

Je suis... FOUGERET.

5. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 86.)

Paris, le 25 avril 1791.

L'argent, Monsieur, étoit ici, avant-hier, samedi, à 8 p. 100 pour les billets de 200 liv., et à 8 1/2 et 9 pour ceux de 500 et 1.000, c'est-à-dire que pour un assignat de 200 on ne touchoit en écus que 184, et, pour avoir de l'or pour des assignats, 25 louis coûtoient 56 livres. D'après cela, si vous avez de l'argent, soit à moi, soit à vous, ménagez-le bien, gardez-le bien, et l'enfouissez même dans quelque endroit où il soit introuvable, et que vous seul et Mme Lecoy sachiez votre secret. Voilà la situation où on est réduit. Tous ceux qui peuvent partir de Paris en décampent, dans la crainte de la

1. « Dernièrement il a pris fantaisie au bon peuple de porter des yeux et des mains profanes sous les chastes jupes des sœurs de la Charité de la paroisse Saint-Roch. Aujourd'hui du même goût, il s'est porté en foule aux dames Sainte-Marie et au couvent des Miramionnes. Il étoit précédé d'une douzaine de dames de la place Maubert et du marché Saint-Antoine, portant des poignées de verges. Aux dames Sainte-Marie, une pensionnaire, dit-on, a failli recevoir ce que toutes ces femmes regardent et doivent regarder comme l'affront le plus sanglant. Aux Miramionnes l'écharpe municipale et la Garde nationale ont préservé les religieuses du honteux traitement que la gaieté populaire leur préparoit. Ces bonnes religieuses, qui n'aiment pas les innovations de la hiérarchie religieuse, n'ont pas voulu reconnoître les nouveaux curés. Voilà la cause des visites si étrangement indécentes qu'elles reçoivent ». (*L'Ami du Roi*, n° du 8 avril 1791.)

Digitized by Google

guerre civile et en même temps de l'irruption de toute l'Europe, que leurs préparatifs sur nos frontières semblent annoncer. Il n'y a d'union ni dans l'Assemblée, ni dans les clubs, ni dans la Garde nationale, ni même dans les motionnaires, qui tantôt veulent détruire la monarchie et anéantir la royauté, tantôt anéantir le club des Jacobins contre lequel bien des gens sont enragés. Les écrivailleurs ne cessent d'exciter les citoyens les uns contre les autres. On parle de transférer le Roy et l'Assemblée à Orléans. A l'Assemblée, on dénonce le nouveau Clergé comme persécuteur. Ceux qui ne veulent pas que l'Assemblée, qui seule à présent empêche Paris de mourir de misère, et en tient toujours le peuple et le petit bourgeois, s'en aille, disent qu'elle veut s'en aller pour tomber librement sur les rentiers, ce qu'elle n'ose faire à Paris. Pendant ce temps-là, et en dépit de la notoriété publique de la captivité du Roy démontrée en dernier lieu, comme le 8 octobre 1789, on vient d'écrire de la part du Roy aux ministres dans les différentes cours que c'étoit une calomnie atroce que de dire que le Roy n'étoit pas libre, etc[1]... En vertu de cette liberté, on lui a ôté tous ses officiers et gentilshommes et toute sa chapelle, et il a été contraint d'aller hier à sa paroisse.

D'après tout cela, qu'ont à faire les particuliers, sinon de se tenir le plus renfermés qu'ils peuvent, de vivre petitement et au jour le jour, de tâcher de dormir autant qu'ils peuvent, de prier le bon Dieu, et de cacher leur argent le plus qu'ils peuvent, s'ils en ont.

M. de La Fayette, qui ne vouloit plus commander la Garde, attendu sa désobéissance et les insultes qu'elle lui a faites, ainsi qu'au Roy, vient de se rendre à leur prière et de reprendre, peut-être moitié forcé, le commandement. Mais on ne veut point punir les coupables. Voilà l'état de Paris...

Je suis...

FOUGERET.

6. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 84.)

Paris, le 10 mai 1791.

... On parle tant, Monsieur, de l'Assemblée prochaine, de l'Assemblée qui, dit-on, veut faire place à une nouvelle légis-

1. Cette circulaire fut envoyée à tous les agents français le 12 avril (A. Sorel, *l'Europe et la révolution française*, t. II, p. 188).

Digitized by Google

lature, et par suite de nouvelles et redoutables assemblées primaires, secondaires, etc... de troubles actuels et futurs, et puis d'une coalition et invasion de toute l'Europe contre la pauvre et déplorable France, qu'on ne sait que penser, que croire des événemens que nous sommes dans le cas d'attendre, d'autant que toutes les nouvelles se croisent, se falsifient et se contrarient journellement. Dans ce conflit, dans ce cahos les particuliers tranquilles, ou par caractère, ou par principe et par raison, heurtés de tous les sens ne peuvent rien espérer que du temps. D'après cela, j'insiste pour ne rien mettre au hasard de la décision des juges que quand vous y serez forcé, et, dans ce cas, d'y mettre toute la lenteur et les retards qui dépendront de vous, tant en première instance, qu'en appel pour les affaires que, malgré le jugement du premier juge, vous estimeriez bonnes, enfin de profiter de tous les délais légalement possibles. Le bénéfice du temps est le seul à espérer pour tous gros propriétaires obligés de passer par les mains de juges aussi décidés que le nôtre à les sacrifier pour gagner le peuple et être maintenus dans leurs places...

J'approuve le sacrifice que vous avez fait pour vous procurer des espèces; et comme, dans les circonstances menaçantes où nous nous trouvons, il peut être sage de diviser un peu le comptant que l'on peut avoir, je vous ferai passer par la première occasion les 2.000 livres en assignats pour remplacer ceux que vous avez changés. Si dans le silence vous trouviez à vous procurer sans trop de perte des écus ou des louis, jusqu'à concurrence de trois ou quatre mille livres de plus, marquez-le moi, je vous ferois passer des assignats au fur et à mesure. Mais je ne vous demanderois pas de m'envoyer ces espèces ici, au moins de sitôt, et je préférerois de les avoir là-bas, où vous me les garderiez en lieu sûr pour le besoin, et, si vous pouviez, dans quelques caches ou coins connus de vous seul et de Mme Lecoy, même divisées pour plus de sûreté. Si c'est dans la terre, on fait un petit plan du terrain, et avec des lettres aux différentes stations, on retrouve tous les pots enterrés sans peine quand on veut les retirer. Surtout, jamais de cache dans les caves; en cas de pillage, c'est toujours l'endroit que l'on visite le premier.

Tout cela doit vous surprendre. Mais que voulez-vous que je vous dise? S'il arrive seulement la moitié de tout ce que l'on assure, nous devons nous attendre à tout. Il est peut-être parti de Paris, depuis le lundi de la semaine sainte, 5 à 600 fa-

Digitized by Google

milles, et presque tout est passé chez l'étranger. Et cette émigration effrayante ne diminue pas ; cette fuite, qui a l'air d'être l'effet d'une terreur panique, est un mal qui se gagne. C'est peut-être là ce qui fait monter l'argent. Ce matin d'un assignat de 1.000 livres on avoit en écus 918 livres ; pour les petits assignats, ils étoient à 7 1/2 ; et les louis, à 54 sols contre l'assignat et 8 sols contre l'écu. Tout ce détail pour vous seul...

Je suis...

FOUGERET.

7. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 83.)

Au grand Gentilly, près Paris, le 6 juin 1791.

Il paroît, Monsieur, d'après la nouvelle insulte que je viens d'essuyer à Château-Renard, que les insurrections sont probablement recommandées et payées par les clubs dans notre malheureux pays. Les bruits de guerre, qui se répandent plus que jamais, me font craindre plus que jamais des horreurs contre de bons et tranquilles particuliers qui ne les méritent pas et sont bien loin de désirer et encore plus, de provoquer des ennemis du dehors à une malheureuse patrie qui a au dedans d'elle autant de germes de trouble. Mais qu'y faire, que de s'armer de constance, de fermeté et en même temps de résignation ? Je vois souvent un brave capitaine des vaisseaux du Roy, qui vient d'être récompensé des blessures qu'il a reçues au service de la patrie et de son Roy par le pillage absolu de son château, et la destruction de tous ses champs et de tous ses mûriers et oliviers par les brigands Avignonnois révoltés contre le Pape, leur souverain, et furieux d'avoir bouqué devant Carpentras, où ils ont été frottés d'importance. Il rend grâces à Dieu d'avoir été lui et sa famille à Paris pendant ce temps-là et de ce que les brigands ont eu la bonté de ne pas renverser son château de fond en comble. Par la même raison, je dois, moi, me trouver très heureux de n'avoir éprouvé que les petits maux que l'on m'a faits, et surtout de n'avoir pas été chez moi...

Vous avez bien fait, dès que les girouettes déplaisoient à ces messieurs, de les faire descendre. Quand cette épidémie sera passée, nous les remettrons. Nous en avons et à Paris et ici, où les paysans, enchantés d'avoir des bourgeois qui les font

Digitized by Google

travailler, se gardent bien de les tracasser et sont bien las des clubs de Jacobins, qui au reste perdent journellement à Paris...

Je suis...

FOUGERET.

8. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 81.)

Au grand Gentilly, le 26 juin 1791.

... Vous imaginez bien que je me suis félicité bien fort d'être hors de Paris la semaine dont nous sortons. Le départ et le retour du Roy et de sa famille y ont mis bien de l'agitation. Dès le mardi matin, à 10 heures, on ne pouvoit plus en sortir, et ma femme, qui y étoit allée le matin, a été obligée d'en sortir bien vite et à pied, et la voiture n'a pu rentrer que samedi ou hier. Nous avons été plusieurs jours à n'avoir de communications et de nouvelles que par les blanchisseuses. Au reste, Paris a été maintenu, et il ne s'y est commis aucun excès. L'on doit infiniment de reconnaissance et d'éloges à la garde nationale de cette ville, qui s'est conduite à ravir et qui doit être harassée de fatigue. Il y a lieu d'espérer que l'exemple de Paris influera pour le calme sur les provinces, comme a été son exemple pour l'insurrection, et que les malheurs particuliers ne viendront pas encore accroître les maux généraux. MONSIEUR, frère du Roy, et MADAME sont, dit-on, à Bruxelles [1]. On ne dit point que personne de la famille royale soit malade.

... Pendant que je vous écrivois d'avance, je reçois votre lettre du 24 juin et j'y vois la commotion que les derniers événemens ont occasionnée dans notre pays. Je m'en méfiois. Au reste, si vous en êtes quitte pour de vaines menaces et des sottises, ce dont je suis persuadé, nous n'aurons eu, vous là-bas et nous ici, que le sort qu'éprouvent sans exception tous les hommes qui portent des manchettes, dont l'habit n'a pas de pièces, et qui n'ont pas l'uniforme national, et toutes les femmes qui ont une fontange ou un jupon garni, toutes les fois qu'on passe dans la rue d'une ville ou d'un village, où l'on n'entend autre chose qu'*aristocrate* et *à la lanterne!* Il est

1. Partis chacun de leur côté, MONSIEUR arriva à Mons, et MADAME à Tournai dans la nuit du 21 juin (Lettre anonyme du 23 juin, aux Archives nationales, AA, 1, n° 9).

Digitized by Google

vrai que partout ce sont les plus mauvais sujets qui tiennent ces propos et qu'à force de se dire ils perdent de leur valeur. Je compte toujours sur l'exemple de Paris, où l'on a senti combien il étoit essentiel et pour la ville et pour le royaume d'entretenir le calme et une police non sur les paroles, mais sur les actions...

Je suis...

FOUGERET.

9. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 80.)

Au grand Gentilly, le 4 juillet 1791.

J'ai reçu, Monsieur, exactement vos deux dernières; la première du 28 juin me rend compte de la vexation que vous avez éprouvée le 26 du mois dernier. Il me paroît qu'elle a été un peu vive. Mais d'après toutes les nouvelles qui se reçoivent des terres, il paroît que cette secousse a été à peu près générale et par conséquent ordonnée par le chef club du Royaume Probablement la cause de cette nouvelle visite et insulte de tous les châteaux et maisons seigneuriales a été l'annonce d'une confédération des puissances de l'Europe, et par suite la crainte d'intelligences avec le dedans et de mouvemens intérieurs en faveur de l'étranger, ou d'amas d'armes. Sans doute, cette opération pouvoit se faire vis-à-vis des non-opposans sans tant de bruit et de menaces, et certainement ni moi, si j'eusse été là-bas, ni vous en mon absence, n'avions ni motif, ni volonté de ne nous y pas prêter, et d'après cela la force et la violence est déplacée pour ouvrir des portes ouvertes. Au reste, je ne puis, vu les circonstances, qu'approuver votre conduite et vous plaindre infiniment des momens cruels que vous et Mme Lecoy avez éprouvés. On répand que, dans cette nouvelle secousse, il y a eu des horreurs de renouvelées et des gentilshommes assassinés dans leurs maisons, quoiqu'en se prêtant aux visites que de sa propre autorité le peuple a exécutées, et on les nomme. Ainsi, ne nous plaignons guère, nous qui n'avons eu que le sort commun; puisque ce sont-là les bonheurs du temps, à défaut d'autres, il faut bien s'en contenter...

Les département et districts ont écrit ici aux municipalités, à l'effet de lever des volontaires nationaux pour envoyer à la

Digitized by Google

frontière[1]. Je pense que chez vous aussi on engage les gens de bonne volonté...

Je crois bien que vous ne recevez pas un écu et fort peu d'assignats, et d'après cela je conçois que vous avez bien de la peine à payer le courant. Les assignats de 5 livres vous seroient commodes; mais je doute que dans l'intérieur du royaume il s'en répande de sitôt. Je n'en ai pas encore vu, ni n'ai ouï dire qu'il y en eût en circulation à Paris. L'argent est à 12 p. 100 pour les petits assignats, et beaucoup plus haut pour les gros. Il y a trois semaines que j'en ai changé un de 2.000 livres à 11 p. 100; on m'a dit que j'avois fait un marché d'or, et que je ne l'avois payé pas plus cher que le Trésor public ne l'achète. Malgré cela, je trouve bien rude de perdre 220 livres, aussi ménagé-je ces écus comme la prunelle de l'œil. Ils ne servent que pour payer les appoints des fournisseurs qu'on ne paye qu'en assignats. La blanchisseuse, la fruitière attendent que leur mémoire fasse un assignat pour être payées; on ne fait faire de souliers que pour un assignat; et, si l'on a besoin d'une paire de bas, on en prend assez pour faire un assignat. Si nous avons, comme on le dit, des guerres étrangères, il est à craindre que l'argent ne monte encore...

Je suis...

FOUGERET.

10. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 79.)

Au grand Gentilly, le 11 juillet 1791.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre sans retard et, je crois, sans effraction. Au reste, comme vous êtes sage et prudent, jamais vos lettres ne seront de nature à compromettre ni vous, ni ceux à qui vous les écrivez, et, comme il paroît que nous sommes dans l'instant de la crise, quelle que soit sa façon de penser, il faut la tenir renfermée soigneusement, dès que l'on n'est point obligé par état à la manifester. On parle d'une grande contrariété d'opinions dans l'Assemblée, de protestations nouvelles signées à présent de plus de 300 membres et

1. Cf. l'arrêté du département de Paris et celui du Conseil général de la Commune, du 22 juin 1791, dans Chassin et Hennet, *les Volontaires nationaux*, 1899, in-8°, t. I, p. 11-12.

Digitized by Google

relatives à la situation du Roy[1], de beaucoup de menaces faites à nos frontières et d'une ligue formidable. Ce mot fait tressaillir ! Mais on parle aussi de projets d'accommodement, et c'est bien le vœu de tous les cœurs droits. Une transaction est tout ce qu'on peut désirer. Chacun y perd de ses prétentions et même de ses droits, mais cela sauve un royaume. En attendant malheureusement, on pille, on ruine, on incendie, on massacre dans quelques provinces, et dans toutes on menace et l'injustice règne. Heureux ceux qui meurent et encore plus ceux qui sont morts il y a trois ans !

Le temps n'est pas beau pour la cérémonie de la pompe funèbre et des honneurs que l'on décerne aujourd'hui à Voltaire que l'on va déposer à Sainte-Geneviève, auprès de Mirabeau. Cela devoit être très beau, et surtout bien extraordinaire. Mais je suis peu curieux et je n'en reste pas moins ici avec tous les miens. J'entendrai assez les récits que l'on en fera. Seize des sections de Paris se sont vainement opposées à ces honneurs excessifs, religieux ou irréligieux, comme il vous plaira, mais à coup sûr très coûteux, rendus à un homme très spirituel sans doute, mais bien peu estimable pendant sa vie. On n'a point eu d'égard à leur pétition affichée d'ailleurs à tous les coins de rues ; et une fois placé à Sainte-Geneviève, il ne tiendra pas à messieurs les beaux esprits, ses adorateurs, que le peuple ne vienne à dire saint Voltaire. Peut-être aussi le mauvais temps d'aujourd'hui lui fera-t-il croire que Sainte-Geneviève ne veut pas de son nouvel hôte ; car le peuple croit tout et même les contraires à la fois. Ce que je crois bien fermement, c'est que nous sommes tous bien malheureux et qu'à cet océan de malheurs je ne vois point de bords. Nous voilà à la grâce de Dieu, et je n'ai d'espérance qu'en lui...

L'Assemblée se décide à ne point distribuer de petits assignats de 5 livres, de peur d'accaparement. Elle les envoie dans les provinces pour le payement du culte et autres dépenses locales. Ainsi, vous en verrez, mais quand, je n'en sais rien...

Je suis...

FOUGERET.

1. Voir la *Déclaration de 293 députés sur les décrets du 25 juin, qui suspendent l'exercice de l'autorité royale et qui portent atteinte à l'inviolabilité de la personne sacrée du Roi*, 29 juin-7 juillet 1791, dans les *Arch. parl.*, t. XXVIII, p. 91-98. Cf. le décret du 25 juin, *ibid.*, t. XXVII, p. 516-517. Ce décret fut confirmé le 16 juillet. « L'effet du décret du 25 du mois dernier, qui suspend l'exercice des fonctions royales et des fonctions du pouvoir exécutif entre les mains du Roi, subsistera jusqu'au moment où, la Constitution étant achevée, l'acte constitutionnel entier pourra être présenté au Roi ». (Décret du 16 juillet, dans les *Arch. parl.*, t. XXVIII, p. 377.)

Digitized by Google

11. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 21.)

Au grand Gentilly, le 18 juillet 1791.

J'ai reçu, Monsieur, avec plaisir votre lettre du 15, parce qu'il n'y a été question d'aucune nouvelle insulte, ni infamie. Ce sont là les bonnes lettres et les meilleures nouvelles du temps. Ici, nos troubles augmentent à un point effrayant. Aussi l'Assemblée s'est-elle absolument réunie et a-t-elle rendu, presque à l'unanimité, des décrets convenables sur la monarchie et l'inviolabilité du Roy[1]. Un très petit nombre de députés qu'elle a traités de factieux, c'est-à-dire 4 ou 5 ans seulement, ont osé lever la voix contre leur Roy et ont été traités avec ignominie. Le club des Jacobins s'est désuni[2]. Ils paroît que ceux qui veulent, sous le nom de République, la continuation de l'anarchie et anéantir à la fois la royauté et la constitution ameutent la basse populace et tout ce qui existe de mauvais sujets et de gens perdus de dettes. Un groupe de ces coquins a présenté une pétition à l'Assemblée, qui a été mal accueillie[3]. Ils attaquent à présent et le Roy et une douzaine de membres de l'Assemblée, que jusqu'à présent le peuple paroissoit chérir. Ces noms sont MM. de la Fayette, Barnave, Camus[4], Duport, Lameth, etc... La pétition rejetée avec vigueur et même, dit-on, avec une réponse très ferme a fâché ceux qui l'avoient fait présenter, et leur armée s'est portée avant-hier au Champ de Mars, où il a été fait des sermens affreux. Hier, le même rassemblement y a commencé, dès 4 heures du matin, et il a fallu proclamer la loi martiale et déployer le drapeau rouge. Dans la matinée, deux particuliers ont été tués, et, suivant le compte rendu sur-le-champ à l'Assemblée, pour avoir porté des paroles de conciliation et tâché de calmer les esprits. L'après-midi la garde nationale s'y est portée en force ; des coquins armés de sabres, de piques, de pistolets et même de quelques fusils ont attaqué la garde à pied et même celle à cheval, et en ont tué

1. Voir plus haut, p. 298.

2. Voir plus haut, p. 248.

3. Voir cette *Pétition signée de cent personnes habitant la ville de Paris*, présentée dans la séance du 15 juillet 1791, dans *Archives parlementaires*, t. XXVIII, p. 312.

4. Armand-Gaston Camus (1740-1804), député du tiers de Paris, plus tard député à la Convention.

Digitized by Google

plusieurs et blessé d'autres à coups de pierres. A la fin, après une décharge en l'air, qui leur a fait tenir de mauvais propos, on a été obligé de faire tirer quelques pelotons de bon jeu. On ignore le nombre de ceux restés sur le carreau, qui n'est pas heureusement aussi considérable, dit-on, que leurs mérites. Chassée du Champ de Mars, la foule s'est portée à la place de la Bastille, et puis de là, à mesure qu'on l'a délogée, dans d'autres places et marchés, d'où elle a été dissipée à la fin. Toute la nuit a été fort orageuse. On a illuminé pour la sûreté. Ils viennent d'afficher les noms de proscription des députés dont ils veulent la tête et qui tous sont du côté gauche, et ils annoncent que, d'ici au 25, ils auront leurs têtes et qu'il n'y aura plus de Roy en France. Ils font distribuer des cartes dans Paris par les rues, où il est écrit *Plus de Roy!* Enfin, la capitale est dans un état de crise affreux. L'Assemblée paroît réunie de bonne foi et très ferme. Elle a mandé les département, districts municipaux, chefs de sections et les accusateurs publics, et leur a ordonné de remplir leurs fonctions. Il y a même été parlé avec force contre les clubs et les députés qui les autorisoient de leur présence, ou qui les avoient présidés ; il a été dit que les tribunaux en feroient justice[1]. Il paroît que nous touchons au moment qui va décider du sort de la France. Tout ce que je crains, c'est que tout ce bacchanal ne coûte la vie à bien du monde. Bon Dieu, sauvez-nous et surtout le Roy, et que la nation française n'ait pas à rougir éternellement d'un crime pour lequel elle n'étoit assurément pas faite et qui, dans le fait, ne seroit pas le sien, quoique commis dans son sein! On avoit dit hier M. de la Fayette tué, puis blessé ; mais, heureusement, cela s'est trouvé faux. Voilà toutes nos nouvelles de l'intérieur ; elles sont si occupantes, qu'on ne parle point de celles du dehors...

Je vous souhaite de la tranquillité ; mais je crains toujours que, malgré les très mauvais exemples que Paris est en possession de donner depuis plusieurs siècles, les provinces ne copient toujours ses sottises et ses modes.

Je suis bien sincèrement...

FOUGERET.

1. Le décret du 16 juillet 1791 ordonnait au département et à la municipalité de Paris de veiller avec soin à la tranquillité publique, et aux accusateurs publics de faire informer sur-le-champ contre tous les infracteurs des lois et les perturbateurs de l'ordre public (*Arch. parl.*, t. XXVIII, p. 365).

Digitized by Google

12. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 23.)

Au grand Gentilly, le 25 juillet 1791.

Depuis huit jours, Monsieur, Paris a été plus calme, et il ne s'est passé aucune atrocité marquée. Il paroît qu'ici les Royalistes l'emportent sur les Républicains qui ne vouloient plus de Roy. Aussi ceux-ci tâchent-ils de se retourner, et, renonçant pour le moment à l'absolue et impossible République, ils disent qu'ils veulent bien un Roy, mais plus Louis XVI, qui, à ce qu'ils prétendent, a forfait et abdiqué. Ceci tend à avoir une minorité. L'Assemblée paroît, d'ailleurs, infiniment occupée des préparatifs de guerre. On vient de voter l'envoi de 80 à 100 mille gardes nationales sur les frontières, pour s'opposer à l'ennemi, c'est-à-dire à la coalition de toute l'Europe contre les opérations de l'Assemblée et la chartre privée du Roy et de sa famille [1]. Suivant les opinions régnantes dans l'Assemblée, l'attaque ou l'entrée de nos frontières ne sauroit guère avoir lieu qu'au printemps. Mais le bruit public est que cela n'ira pas plus loin que le mois d'août, dès que les moissons seront finies, car il paroît qu'on veut les respecter. Les motions dans les lieux publics changent beaucoup à Paris, c'est-à-dire que, pour me servir des expressions reçues quoique ridicules, il y en a autant d'aristocratiques que de démocratiques. La crainte et les menaces faites particulièrement à Paris sont la cause principale de ce changement. Le club Jacobin a beaucoup perdu dans ce moment, et cette diminution de force doit naturellement influer sur l'autorité des clubs correspondans des provinces. Je souhaite, d'après le mal qu'ils ont causé dans nos districts et cantons, qu'ils perdent de leur influence sur l'opinion. Voilà la France dans une grande crise. Hier, un gros fermier de Brie disoit devant moi à propos de l'entrée des troupes étrangères, que les uns la craignoient et les autres la souhaitoient; que, quant à lui, il n'en étoit pas du tout effrayé ; qu'après tout elles ne mangeroient pas les propriétaires et ne détruiroient pas les propriétés. Il nous disoit aussi que les blés étoient versés et gâtés en Brie, et qu'il étoit

1. Le décret du 3 juillet avait ordonné l'organisation et la mise en activité de 26.000 hommes de la Garde nationale ; celui du 22 juillet, de 97.000 hommes (C. Rousset. *les Volontaires de 1791-1794*, 1882, in-12, p. 8).

Digitized by Google

impossible que le grain ne montât pas; mais que, dans l'état actuel, ceux qui parleroient les premiers d'augmentation courroient risque d'être lanternés, et que l'état du fermier et celui du propriétaire étoient également fâcheux. D'après cela, je compte sur une hausse sur le prix du blé, et je vous en préviens...

Malgré les assignats de 5 livres, qui déjà se vendent à Paris 8 sols pièce, c'est-à-dire 8 p. 100, malgré les petits billets patriotiques et ceux des Sections, jusqu'à 20 sols, dont Paris est plein, mais qui peuvent être refusés même dans l'intérieur de la ville, enfin malgré l'émission des gros sols neufs qui pèsent 2 l. 1/2 le cent et par conséquent 5 milliers pour 10.000 livres, l'argent se vendoit encore de 14 1/2 à 16 samedi dernier, et les louis d'or 4 livres pièce. Je ne sais comment on pourra, d'après cela, payer l'armée nationale à 15 sols par jour, et l'armée de ligne à 7 sols. Probablement, à raison du double payement, la première fera double besogne.....

Prévenez mes gardes que, dès que le temps sera frais, c'est-à-dire à la fin de septembre, il faudra que l'envoi de mes bourriches de gibier de tout genre recommence. La suppression des droits d'entrée me fait désirer de manger de mon gibier comme les autres...

Je suis...

FOUGERET.

13. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 25.)

Au grand Gentilly, le 15 août 1791.

D'après votre lettre, Monsieur, je vois que les moissons ne seront pas avantageuses cette année, et que la récolte est déjà d'un quart moindre en gerbes de celle de 1790. Vous m'annoncez de plus qu'elle rendra peu en grain, et cela se rapporte à ce qu'on dit en Beauce, en Brie et dans la France, et l'on doit en conclure que le blé haussera.....

Je ne sais si le régiment de mon frère[1] sortira de la Basse-Bretagne, ni, s'il sort, où il ira. Dieu le sait! J'en pourrois dire autant du sort de mon frère lui-même. Une grande quantité de colonels envoient leur démission et refusent de recevoir

1. Nicolas-Marie Fougeret. J'ignore tout de lui.

Digitized by Google

le grade de maréchal de camp, que le Roy ne confère pas. L'Assemblée ou le ministre de la Guerre, qui n'est plus le sien, nomme à leurs places ; mais il paroît que beaucoup de ces commissions sont refusées. On dit que la lettre d'avis est conçue en ces termes : « Je vous écris pour vous faire savoir qu'on vous a nommé au grade de colonel ». Un lieutenant-colonel a répondu à pareille lettre : « J'ai été nommé par le Roy, mon maître, lieutenant-colonel du régiment. Je suis honoré de ce grade et le conserverai ». La sortie du royaume redouble, et il paroît que sur les frontières les gardes nationales s'y prêtent beaucoup. Les gens du Brabant ont bien à se féliciter d'avoir abjuré l'extravagance que des échappés des Petites-Maisons ou de France leur avoient inspirée. Ce pays, que leur insurrection commençoit à ruiner, répare bien ses pertes. Plusieurs millions, que les étrangers y répandent chaque mois et qui peut-être montent à sept ou huit, leur sont apportés en espèces, et la France par la cessation absolue de son commerce en perd peut-être six fois autant. La ville de Bordeaux, réduite au dernier point de misère, est venue hier demander à l'Assemblée nationale des secours indispensables, qu'elle est hors d'état de lui donner[1]. Le commerce maritime est fini ; les Anglois ferment leurs ports à tous les vaisseaux françois ayant des pavillons aux trois couleurs, et en exigent le salut à coups de canon, les fouillent et leur arrachent leurs pavillons, ne voulant reconnoître que le blanc. Il paroît que les autres puissances en feront de même.

Ainsi, l'agression est commencée, et la guerre à peu près déclarée. Un vaisseau de Nantes a été le premier sur qui le malheur est arrivé. Aussi ne doute-t-on plus de l'entrée très prochaine de l'étranger sur nos frontières, outre l'armée des émigrans sous les ordres de nos princes... Pour nous défendre, nous avons une armée sans subordination et à peu près sans officiers, et nos milices nationales, sans discipline, ne voulant point aller sur les frontières et disant qu'elles ont pris les armes pour garder leurs villes et villages seulement, et envoyant par delà les ponts leurs officiers qu'elles ont la prétention de changer à chaque fois qu'ils leur déplaisent. On étoit venu à bout d'en engager 2.000 à Paris, campés dans la plaine de Grenelle ; ils avoient 400 coquines à coucher la nuit, et on voloit dans le camp jusqu'aux fusils, et au point qu'on a été obligé de faire garder le camp par la maréchaussée. On les a envoyés

1. Séance de l'Assemblée du 13 août (*Arch. parl.*, t. XXIX, p. 396 et suiv.).

Digitized by Google

camper à quatre lieues de Paris, près Gonesse. Tous les fruits ont été volés à une lieue autour, et toutes les filles prises de force. Ils sont si gâtés que les hôpitaux en sont pleins, et ils reviennent par bandes à Paris. Joignez à cela point de généraux, ni d'argent, et tous ceux qui ont quelque chose à perdre détestant la Révolution. On dit que moitié de la Garde nationale est prête à revenir au Roy, et cela à Paris et dans toutes les provinces du Nord.

A Varennes, tous ceux qui ont eu part à l'arrestation du Roy ont été chassés du pays ; la municipalité a été forcée à leur ôter leurs places.

Je ne sais si je resterai ici, à cause de la trop grande proximité de Paris. Encore moins rentrerai-je dans cette grande ratière. On n'en sort pas comme on veut. J'y ai été renfermé trois ou quatre fois, depuis deux ans, et cela ne me convient pas. Je serai fort fâché d'abandonner ma maison et tout ce que j'y ai de mobilier. Mais n'importe ! je pourrois bien profiter d'une offre, que me fait un ami, d'un château tout meublé en Brie et voisin d'amis et de connoissances. Il est pourtant triste pour moi et pour mon beau-frère [1] d'être dans le cas de nous fier plutôt à des étrangers qu'aux habitans de nos terres, auxquels, depuis près de quarante ans, nous n'avons cessé de faire du bien. Mais que faire ? Nous voilà dans la crise. Dieu veuille qu'elle soit courte, dût-elle être plus violente ! Il faut en finir d'une façon ou d'une autre, et qu'on ait la paix...

Je suis bien sincèrement...

14. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 27.)

Au grand Gentilly, le 22 août 1791.

... Je vous préviens que je pourrois avant peu faire venir les deux poinçons de vin mélangé de 1788 que vous avez encore, autant qu'il m'en souvient, et un panier de vin plus fin et de vins de liqueur, et aussi une cruche de ma bonne huile de Château-Renard, à un château d'ami qu'on m'offre tout meublé entre Melun et Provins. Dans les circonstances actuelles, ceci tient trop fort au faubourg Saint-Marceau, et les éclaboussures de Paris pourroient bien nous atteindre et nous tacher, au lieu

1. Anselme-François d'Outremont, conseiller au parlement, frère de la femme de Fougeret.

Digitized by Google

qu'à 12 ou 15 lieues de Paris nous serons plus tranquilles et d'ailleurs plus à notre aise, ceci étant fort petit, nos domestiques femelles y étant fort mal, faute de communs, et n'y ayant pas une chambre à feu pour notre jeunesse et mes petits-enfans... C'est pourtant une particularité singulière de la Révolution que mon beau-frère, mon gendre et moi ayans des habitations à Paris, une ici et puis Mignères[1] et Château-Renard pour nous retirer, nous soyons encore dans l'inquiétude et à peu près décidés à aller habiter un château d'ami... Au bout du temps, les paysans et bourgeois, qui ont tracassé leurs seigneurs, ne se trouveront pas avoir fait grands gains, mais au contraire...

Paris recommence à fermenter un peu; mais on espère qu'on ne laissera pas le feu y prendre. D'ailleurs, l'Assemblée, le département, la municipalité, les sections, les juges, les clubs feuillantins et jacobites et la Garde nationale, tout cela est en jalousie les uns contre les autres et en division intérieure. D'après cela, il y aura peu d'accord même pour des partis violens, et je crois et espère que rien ne sera porté à l'extrême. On parle d'ailleurs toujours de l'étranger, et même de plus en plus; mais l'Assemblée a cessé de laisser sortir les nouvelles de ses Comités, et l'on est réduit aux lettres particulières qui passent avec quelque peine, c'est-à-dire que sur 20 il s'en échappe une à l'entrée du royaume...

Je crains que les vers ne se mettent dans tous les matelas du château. Voyez, je vous prie, s'il n'y a pas bien des papillons. Peut-être faudroit-il les faire rebattre tous.

Je suis...

FOUGERET.

15. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 29.)

Au grand Gentilly, le 29 août 1791.

... Si je me transporte avec ma famille en Brie, ce n'est que pour le restant de l'automne et pour être un peu moins près du faubourg Saint-Marceau, dont la compagnie pourroit être incommode dans les agitations auxquelles les événemens peu-

1. Mignères (Loiret). Cette propriété de Mignères avait été achetée par Joseph-Anselme d'Outremont, beau-père de Fougeret.

Digitized by Google

vent d'un instant à l'autre donner lieu. Mais j'espère qu'encore deux ou trois mois et l'on pourra compter sur plus de tranquillité de la part des Parisiens. Aussi, est-ce à Paris que dans le temps, c'est-à-dire en novembre, je compte faire venir à l'ordinaire mes provisions...

Les assignats ne perdent aujourd'hui que 17 à 18 livres p. 100 au dedans, c'est-à-dire que pour un assignat de 100 livres on vous donne 82 livres. Mais lorsque l'étranger et les émigrans auront violé nos frontières, l'assignat pourroit perdre beaucoup davantage...

D'après ce que vous me marquez des atrocités que l'on a la sottise de souffrir de la part des deux jeunes bandits dont vous me parlez, vous pouvez juger de tout le royaume. Un reste de police reste encore dans Paris et sa banlieue, mais toute la France est dans le désordre et l'anarchie. Aussi tous ceux qui ont quelque propriété à conserver et un peu de sens reviennent sensiblement, et le parti royaliste est incontestablement déjà le plus fort. Le peuple de Paris, las de souffrir, voit qu'on l'a trompé pour lui faire faire de grandes sottises, et, lors de l'irruption de l'étranger, il n'en sera pas assez fâché pour qu'il y ait de grandes secousses. Il n'y a plus de doute sur la confédération de toute l'Europe pour le roy de France contre les factieux du royaume. Les ambassadeurs étrangers le disent tout haut, et les députés de l'Assemblée en conviennent. Toutes nos colonies de Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe ont fait la contre-révolution. Malheureusement, elles chassent les vaisseaux françois et ne souffrent plus qu'ils y vendent ni achètent. Nos ports de Bordeaux, Marseille, Nantes et le Havre sont ruinés, et il est bien à craindre que ces colonies ne soient à jamais perdues pour nous. Ces nouvelles sont sûres ; j'ai vu des lettres originales de ces colonies, où ils disent qu'enfin de tous les François il n'y a qu'eux d'heureux...

Je suis...

FOUGERET.

16. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 32.)

Au grand Gentilly, le 5 septembre 1791.

... Vous savez sans doute que messieurs les députés ont déclaré la Constitution finie. Samedi, à 3 heures du soir, elle a

Digitized by Google

été présentée au Roy qui a dit qu'il donneroit incessamment sa réponse[1]. Les papiers qui courent dans les rues publient que tout est fait, et on dit aussi qu'il n'y a pas besoin d'autre acceptation que de la remise qui en a été faite physiquement au Roy, puisqu'il est décidé qu'il n'a pas le droit d'y rien changer. On assure, d'ailleurs, qu'on a retiré les gardes qui couchoient dans sa chambre, que le jardin des Tuileries a été ouvert d'hier, et qu'il est rendu à l'état de liberté dont il jouissoit avant son évasion de Paris. Nous voilà dans la crise. Je ne sais quelle en sera l'issue; mais je sais bien qu'à mon âge et dans ma situation, quant à ma famille, je voudrois bien cesser d'être ballotté, comme nous le sommes depuis deux ans, et remis dans un état de calme et de raison où l'on ait au moins de la tranquillité et de la sûreté, et seulement des regrets sur ses pertes, sans inquiétude sur le présent...

J'étois décidé à aller en Brie, et je n'y vais pas. Je n'ai aucun projet ni envie d'aller à Château-Renard, et pourtant je ne jurerois pas, si Paris et sa banlieue devenoit trop pénible à habiter, que je ne changeasse d'avis et que je n'allasse soit chez moi, soit à Mignères...

Je suis... FOUGERET.

17. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 35.)

Paris, 10 octobre 1791.

... Depuis quelques jours, Monsieur,... l'esprit public semble changer. Le peuple n'est plus le même, et rien ne va : on maltraite de propos les nouveaux députés; les voitures partent à tout moment par les routes de Flandre et les gens qui, il y a deux ou trois mois, les injurioient leur crient à présent : « Bon voyage, mais revenez bientôt ! » Je l'ai entendu. Samedi, à la comédie, le peuple en foule à la porte a crié : « Vivent le Roy et la Reine ! Rendez-nous la noblesse qui nous faisoit vivre, notre clergé et nos cours ! » Et dans la salle on a crié *Vive Sire* et *Sa Majesté*, et un patriote qui a crié *Vive la nation* a été maltraité, traîné dehors et lavé dans le ruisseau[2]. A l'As-

1. Le 3 septembre, une délégation de 60 membres fut désignée dans l'Assemblée pour présenter la Constitution au Roi, ce qui fut fait dans la soirée même. Le 4, Thouret rendait compte de l'entrevue des députés et du Roi (*Arch. parl.*, t. XXX, p. 190, 194).

2. « Avant-hier, dit la *Chronique de Paris*, du 10 octobre, le Roi a été aux Italiens. On

Digitized by Google

semblée, les députés ont été grièvement insultés, appelés va-nu-pieds, et cela pour avoir privé par un décret, qu'ils ont été forcés de révoquer le lendemain, le Roy du nom de Sire, du titre de Majesté et d'un fauteuil de distinction à l'Assemblée, enfin de la préséance vis-à-vis du président[1]. M. de la Fayette parti hier de Paris n'a pas fait plus de sensation que je n'en fais quand j'en sors[2]...

FOUGERET.

18. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 40.)

Paris, le 5 décembre 1791.

... Vous êtes peu au courant, Monsieur, des séances de l'Assemblée actuelle et de ce qui s'y dit, quand vous me parlez d'y porter des plaintes pour les petites vexations qui ont lieu à Château-Renard. Ce sont des roses auprès de ce qui se passe dans tout plein de villes de France et qu'on est bien peu empressé d'arrêter, et dans nos colonies, dont 2.000 blancs d'égorgés, sciés, éventrés, hommes, femmes et enfans, et 14.000 à 15.000 nègres de tués n'ont pas touché nos législateurs[3]; et M. Brissot[4], l'un d'eux, avance que c'est une manœuvre des colons et du gouverneur, que ce sont ceux qu'on a égorgés et brûlés, et les colons restans qui ont tout le tort, qu'il faut les amener à Orléans, les fers aux pieds, et les faire juger, mais que les nègres révoltés, les mulâtres qui les ont excités et armés, et surtout les 150 émissaires envoyés de France pour cette œuvre philosophique ne sont assurément pas les coupables. Un ancien ami, que vous avez pu voir chez moi à Paris et une ou deux fois passant à Château-Renard, M. Lhéritier, mon voisin à Paris, y perd 100.000 livres de rente et une habitation où il avait dépensé un million. On compte déjà

ne s'est pas contenté de crier *Vive le Roi* à son entrée. Ce cri et tous les cris possibles ont été entendus et dans chaque entr'acte. »

1. Séances des 5 et 6 octobre 1791 (*Arch. parl.*, t. XXXIV, p. 84 et suiv., 102 et suiv.).

2. La Fayette se démit de ses pouvoirs de commandant de la Garde nationale le 8 octobre. Le 11, la Garde nationale lui décernait une épée d'honneur. Il partit aussitôt après pour l'Auvergne, et le 18 octobre il arrivait à son château de Chavaniac (Haute-Loire). (Et. Charavay, le *Général La Fayette*, p. 277.)

3. C'est la première révolte des noirs, celle de la fin de 1791 (Castonnet des Fosses, *la Révolution de Saint-Domingue*, chap. III).

4. Jacques-Pierre Brissot de Warville (1754-1793), député à la Législative et à la Convention.

Digitized by Google

plus de 600 millions de perte, et dans cette circonstance des têtes extravagantes de l'Assemblée, des gens sans pitié et qui n'ont rien à perdre, et par conséquent qu'à gagner dans le trouble, empêchent autant qu'il est en eux ou au moins retardent l'envoi des secours, en suscitant ou approuvant des soulèvemens et des insurrections à Brest.

Vous me demandez si j'entrevois encore des troubles et des insurrections. Je ne suis pas sorcier, et caserné autant qu'il m'est possible dans ma maison avec ma femme et mes enfans, j'ignore ce qui se prépare. Mais d'après ce qu'on écrit et ce qu'on dit au dedans et au dehors, et ce que l'Assemblée ne paroît pas révoquer en doute, il paroît que l'orage est prêt à crever et que toutes nos frontières pourroient être attaquées au plus tard au printemps. Quand on voit d'ailleurs que, dans l'intérieur du royaume, les Jacobins et leurs adversaires commencent à s'échauffer au point qu'il est à craindre que la guerre civile ne s'allume dans l'intérieur avant que nos frontières soient attaquées, sans être sorcier on peut prévoir des malheurs, et craindre tout. Et voilà où j'en suis, ainsi que tout ce qui à Paris a quelque propriété. Aussi chacun cherche-t-il à mettre à couvert ce qu'il a de plus précieux. Encore les puits, les caches dans les caves et dans les greniers ne paroissent-ils que médiocrement sûrs depuis qu'on répand que les Jacobins font venir les bandes déjà employées pour la Révolution à Paris et dans toutes les villes importantes, et depuis à Avignon, pour les mettre en action dans la capitale. Prenez donc vos précautions comme on fait ici...

Adieu, Monsieur, je suis...

FOUGERET.

19. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 42.)

Paris, le 10 janvier 1792.

... Les espèces d'injures que le sieur Caumont a mises dans son exploit d'offres ne me regardent pas. Il injurie la féodalité. A la bonne heure! Ce n'est pas moi qui, il y a mille ans, l'ai inventée, et je voudrois bien à présent qu'elle ne l'eût jamais été. Je n'aurois pas acheté bien cher des biens très légaux et qu'il a plu de détruire et d'anéantir sans examen ni réflexion et dans un accès de délire, au milieu d'une nuit bien orageuse,

Digitized by Google

et que l'Assemblée constitutionnelle pleure à présent bien amèrement, depuis que les membres tranquilles ont réfléchi à leurs opérations.

Tâchez de conserver votre courage et d'en inspirer à Mme Lecoy. Les propos, les menaces ne sont souvent que du vent. Restez cois, ne faites point de poursuites, n'excitez en rien l'étincelle..., évitez les propos et les lieux publics. La Providence, après cela, est tout ce qui peut sauver et la France et chacun des individus qui l'habitent. Imaginez-vous que la folie et l'extravagance sont au comble. Le manque de fonds, l'engourdissement des ventes des biens du Clergé, et les dépenses pour la guerre d'un autre côté ont fait proposer la vente de toutes les forêts royales et du Clergé. Si cela a lieu, dans deux ans plus de bois de construction, de charpente, ni de corde dans toute la France! On dit qu'hier au soir, à propos de la Haute-Cour nationale[1], sur laquelle les Jacobins veulent ôter au Roy le *veto* que lui donne la Constitution, il y a eu un bacchanal infernal[2]. Les tribunes y ont injurié le Roy, crié qu'il n'en falloit plus; enfin l'on s'est donné des coups, et l'on dit que des députés en ont reçu.

On écrit que, malgré les ordres donnés et les généraux, quelques nationaux ont passé la limite et été piller et incendier sur territoire étranger le château de Linange[3], appartenant à un neveu du général Bender. On craint les représailles sur les villages françois de la frontière et cela donne beaucoup d'inquiétude. On assure que l'Empereur et les autres princes et Etats confédérés contre nous, voulant épargner les horreurs de la guerre civile, ne veulent point souffrir l'entrée des Princes et de la noblesse et bourgeoisie émigrée, qu'ils resteront à garder les villes des frontières, même l'intérieur des terres de l'Empire. Cela est bien vu et empêchera l'acharnement de la vengeance entre les François...

Je vous préviens que toutes les denrées et marchandises augmentent ici sensiblement, Ainsi, faites provision de tout ce qui est d'un usage journalier. Les souliers, bottes, papiers, harnois, fers, tout augmente à un point extraordinaire, et si vous aviez de l'argent, c'est-à-dire des assignats, du fer, du vin, du chanvre, enfin tout seroit bon à emmagasiner, surtout

1. La Haute-Cour nationale d'Orléans. Le décret du 5 mars 1791 avait en effet institué à Orléans un tribunal provisoire chargé d'instruire et juger en dernier ressort les affaires de crimes de lèse-nation en remplacement du Châtelet.

2. La question était de savoir si la sanction royale était nécessaire pour les décrets de la Haute-Cour (*Arch. parl.*, t. XXXVII, p. 176 et suiv.).

3. Château de Leiningen, ou de Linange dans le Palatinat.

Digitized by Google

du fer en barre que vous pourriez faire acheter ou aller acheter dans les mines du côté du bien de M. des Florins, je crois, à Tannerre[1]. L'avoine monte et le blé va monter, à ce qu'on assure. Cent livres d'écus coûtent 137 à 138 d'assignats.

Adieu, je vous souhaite de la santé, de la tranquillité et du courage.

FOUGERET.

20. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 100.)

Paris, 23 janvier 1792.

.. Le peuple est ici, depuis quelques jours, en gaieté. D'abord le feu mis il y a trois jours, la nuit, à la fois aux quatre coins de l'hôtel de la Force par les prisonniers a commencé à mettre du mouvement dans Paris[2]. Et depuis, tous les magasins de sucre sont attaqués. Il est vrai qu'il en avoit été fait des accaparemens excessifs et qu'on avoit rempli d'épiceries des églises fermées et des jeux de paume. Il paroît que les magasins les plus attaqués sont ceux qu'on croit appartenir aux députés de l'Assemblée constituante. C'est toujours d'un fâcheux exemple. On force à donner le sucre au-dessous de sa valeur réelle, parce qu'on l'avoit subitement porté trop haut. Il se vendoit 3 livres, 2 sols la livre; on dit qu'on le fait livrer à 12 sols. Cela le fera rudement augmenter. Je crois que, d'ici à un mois ou deux, Paris sera bien remuant. Mais quel coin de la France sera paisible ?...

Je suis... FOUGERET.

21. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 44.)

Paris, le 20 mars 1792.

... La gelée a fait partout un mal très grand. Hélas! la pauvre France n'a pas besoin de nouveaux fléaux. Combien je crains

1. Tannerre (Yonne).

2. « Cette nuit (21-22 janvier) à 3 heures du matin, le feu s'est manifesté en trois endroits différents de l'hôtel de la Force... Avant 9 heures du matin, on étoit maître du feu... Il n'y a eu de brûlé que les combles du bâtiment appelé *la Dette* parce qu'il servoit à retenir les prisonniers pour dettes... Aucun prisonnier ne s'est échappé. On soupçonne que le feu a été mis à dessein. » (*Moniteur* du 22 janvier 1792.)

Digitized by Google

qu'elle ne déchire elle-même ses entrailles dans les excès de rage qui la dévorent, et qu'une partie de ses habitans ne soit avant peu dans le cas de porter le deuil de l'autre !

Un tas de forcenés ont entrepris de forcer tout le monde à porter le bonnet rouge des galériens d'autrefois. Cela est fort laid ; mais la cocarde ne faisoit plus d'effet et bien des gens ne la portoient plus. On est bien aise de réveiller un peu le feu de la division. S'il ne falloit, pour avoir la paix, que changer mon chapeau contre un bonnet, quoique cela soit fort laid, j'y consentirois, et, l'hiver, je m'en consolerois, parce que j'aurois plus chaud à la tête. Mais en général les François ont déjà plus chaud qu'il ne faut à la tête. Ceux qui se sont mis en deuil de l'Empereur[1] sont aussi vexés dans les lieux publics et les Tuileries, ainsi que le Palais-Royal, et les spectacles ne sont plus abordables par les honnêtes gens. Les journaux aristocrates annoncent plus de vigueur et d'activité de la part du fils de l'Empereur[2] que n'en mettoit Léopold ; les journaux démocrates disent le contraire. D'après le caractère connu du jeune prince et les lettres de l'étranger, il paroît que les journalistes catholiques sont plus près de la vérité...

Je suis bien sincèrement...

FOUGERET.

22. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 101.)

Paris, le 25 mars 1792.

... J'en vois tant de toutes parts, Monsieur, que je commence à n'être que médiocrement sensible à ce qui m'arrive personnellement, et plus la confusion et le désordre vont croissant, plus je suis persuadé que le temps du rétablissement de l'ordre se rapproche. Tout ce qui est capable de réflexion et qui par orgueil, vivacité, amour de la nouveauté, ou idée d'une perfection chimérique a donné d'abord dans la Révolution revient bien fort. Même ceux qui ont été le plus loin, les fougueux de l'Assemblée constituante sont en guerre ouverte avec l'Assemblée actuelle, où M. Dandré[3], entre autres, a été dénoncé comme ennemi de la constitution...

1. L'Empereur Léopold était mort le 1er mars 1792.

2. François II (1768-1835).

3. Antoine-Balthazar-Joseph d'André, dit Dandré (1759-1825), conseiller au parlement d'Aix, député de la noblesse de Provence.

Digitized by Google

Les bonnets rouges vont, peut-être, vous aller voir. Leur règne est fini ici. Ils étoient hués dans les rues, et il se faisoit une coalition pour leur opposer dans les rues des bonnets blancs, qui peut-être auroient surpris par leur majorité. Les Jacobins en chef et le maire ont cru plus prudent de faire retirer cette sale coiffure qui rappeloit les galères. On dit même que quelques pistolets offerts à des gens qui portoient de ces coiffures grotesques et les mettoient aux passans malgré eux ont fini ces plaisanteries. Quelques filles publiques, dont Mlle Théroigne[1], affectent de se promener dans les Tuileries et le Palais-Royal en amazones, avec des pistolets à la ceinture.

L'argent a éprouvé ces jours-ci une baisse subite par une émission d'espèces faite exprès pour procurer cette baisse. Mais comme l'intention de cet agiotage étoit de vendre des écus moins chers d'une main et de les racheter de l'autre, et que le public qui s'est pressé d'acheter y a mis une grande concurrence qui a tout dérangé, hier l'argent regagnoit 39 à 40 sur l'assignat ; il y a trois jours, il étoit tombé à 20 ; cela veut dire 120 livres en assignats contre 100 livres espèces, et à présent 142 contre 100. La matière d'argent suit le même taux et est à près de 80 livres le marc. L'or n'a pas encore repris tout son niveau : on avoit encore hier un louis d'or pour 36 l., 10 s. d'assignats ; ce matin il est à 37 l...

Je suis...

FOUGERET.

23. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 98.)

Paris, le 26 avril 1792.

Les pièces, Monsieur, que j'ai à vous envoyer ne pourront être remises à la voiture... que demain vendredi... Les notaires ne finissent pas de collationner ; il est vrai qu'ils sont accablés. Le remuement général de toutes les fortunes qui a été fait demanderoit une fois autant de notaires et trois fois plus de clercs...

Depuis la guerre déclarée, Paris paroît assez calme. Les ouvriers disent qu'on les a bien trompés et qu'à présent ils ne

1. Théroigne de Méricourt (1762-1817), la célèbre héroïne révolutionnaire. Cf. Léopold-Lacour, *Trois femmes de la Révolution*, 1904, in-8°.

Digitized by Google

désirent que le retour de l'ordre, et qu'ils voudroient bien qu'il sortît une quarantaine de mille de vagabonds de Paris pour les frontières, quitte à n'en jamais revenir. Il paroît que les Jacobins avoient compté sur des mouvemens en faveur des troupes françoises patriotes dans le Brabant; mais ils n'y comptent plus. A Liège même, le peuple est si las de révolte et de révolution qu'il crache au nez et, qui plus est, dénonce les propagandistes. Voilà les nouvelles affligeantes qu'a recues le club général des Jacobins du royaume. Il se répandoit hier que le général Luckner[1] avoit écrit de Strasbourg qu'il étoit hors d'état d'exécuter les ordres d'attaque qu'il avoit reçus, et que décidément il n'attaqueroit que lorsque on lui auroit fourni tout ce qui lui manquoit et qu'il n'avoit cessé de demander. M. de La Fayette a écrit aussi de Metz qu'il n'étoit pas en état de se porter sur Liège conformément aux ordres qu'on lui avoit donnés. On prétend qu'on n'a pas écouté tout cela, et que le ministre de la Guerre a réintimé les mêmes ordres...

Adieu, je suis...

24. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 97.)

Paris, le 13 mai 1792.

Le bruit se répand qu'une partie de nos armées est en insurrection contre ses chefs et prête à se débander. Si ce malheur arrive, les villages, bourgs et petites villes seront [mis] au pillage par les bandes qui nécessairement se formeront et n'auront pas d'autre moyen de subsister que le vol.

Les denrées de première nécessité montent à des prix exorbitans. La viande à Paris est à 12 sols pour les maisons fortes en consommation; mais les petits ménages la payent 13 à 14 sols la livre, et le mouton 18 sols. Les garçons boulangers exigent une augmentation de salaire, et prétendent ne recevoir l'assignat de cent sols que pour 3 livres. Tous les ouvriers suivent le même exemple. Mais quelque fâcheux que cela soit pour les autres métiers, pour celui de boulanger cela tire bien plus à conséquence et fera monter, à ce qu'on craint, le pain.

La police, la garde est nulle. On vole et on assassine dans Paris comme dans un bois, et passé 9 heures du soir le boule-

1. Nicolas, baron de Luckner (1722-1794), maréchal de France.

Digitized by Google

vard et les quartiers voisins sont des coupe-gorges. Le vin, le bois, les légumes, tout monte et est hors de prix ; et pendant ce temps-là, c'est la mer à boire que de toucher ses rentes. Les intérêt dus par l'Etat ne se payent point, et à l'exception des gros épiciers qui ont fait en huit jours des fortunes immenses sur le sucre et le café, tout le monde tire la langue d'un pied, d'autant que les remboursemens se retardent et que les assignats ne s'écoulent plus. Les banqueroutes vont leur train, et le taux de l'intérêt des assignats, que l'on place avec beaucoup de risques, devient de jour en jour plus haut. Il paroît que, dans 15 jours ou trois semaines, nous sommes dans le cas de nous attendre à une invasion terrible sur la pauvre France, et cela au midi par l'Espagne, au levant par le Piémont et la Savoie, les Suisses et une partie de l'Allemagne, et vers le nord par la Prusse, les Cercles, l'Empire, la Hollande, la Russie, etc... On dit aussi que l'Angleterre arme contre nous. Pour répondre à plus de 300.000 hommes, nous avons de mauvaises troupes toujours en insurrection, sans discipline, manquant, à ce qu'on dit, de tout, avec des troubles dans l'intérieur, et des régimens entiers passant continuellement aux émigrés, qui par ce moyen doivent être plus de 30.000 sous les armes. Ce qui est encore fait pour nous laisser peu d'espérance, c'est que les troupes étrangères ont pour la plupart fait la guerre des Turcs, et joignent la discipline et l'obéissance la plus passive au courage et à la vivacité des évolutions. La preuve en est ce que nous avons éprouvé depuis le 29 avril, en trois ou quatre rencontres... Le ministère, qui change tous les jours, vient de chasser les administrateurs des postes, dont les Jacobins se plaignoient, et leur a substitué quatre premiers commis. On croit que la cause de ce changement est la résistance des administrateurs à la violation du secret des postes, et que, d'après cela, il n'y aura plus de répandu que les nouvelles flatteuses ; sinon, point. C'est vraiment un moyen de recéler la connoissance de nos désastres, si nous continuons à en essuyer, et d'entretenir plus longtemps la confiance du peuple.

L'Assemblée a rendu hier un bien étrange décret pour un siècle qu'on prétend de lumière. C'est la brûlure de la collection magnifique de tous les titres et généalogies de la noblesse, à la tête de laquelle avoit été M. Chérin[1]. C'est une terrible atteinte à la propriété ; car enfin un gentilhomme, à qui les nouvelles lois de son pays ne conviennent pas, ou dont le

1. Décret du 12 mai 1792 (*Arch. parl.*, t. XLIII, p. 275).

Digitized by Google

climat est contraire à sa santé, ou bien que des successions ouvertes en pays étranger décident à quitter sa patrie, a besoin de ses titres pour établir sa filiation ; même sans sortir de France, pour les coutumes où en succession la représentation à l'infini a lieu, anéantir le recueil et le dépôt de ces titres est un mal irréparable. Tous les titres et portraits des chevaliers des ordres de nos Rois vont être incendiés aussi. Les Arabes, les Turcs, les Goths et les Vandales n'ont rien fait de mieux...

Je suis...

25. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 96.)

Paris, le 4 juin 1792.

... Vous avez parfaitement fait de vous rendre à toutes les invitations et instances qui vous ont été faites de dîner dans la rue pour plus d'une raison : 1° parce qu'apparemment il ne pleuvoit pas ; 2° parce que tout ce qui peut tendre à la conciliation et à la paix, ne fût-ce que pour quelques semaines, ne doit pas être négligé par un homme raisonnable. Tous ces hauts et ces bas montrent combien les mouvemens sont irréfléchis et précipités dans un grand nombre de gens rassemblés. La faveur comme la fureur sont des coups de girouettes ; pour parer à la dernière, il faut que l'homme sage ait l'air de priser beaucoup la première et même d'y faire fonds comme sur quelque chose de stable.

J'ai lu, hier, dans un des petits journaux du soir, qu'avant-hier, dimanche, la députation de Château-Renard avoit fait à l'Assemblée des plaintes contre un M. Langlois, vicaire, et ses satellites arrêtés par ordre et lâchés depuis contre toute police par les juges de Montargis et revenus narguer et menacer les corps administratifs de Château-Renard et la liberté des citoyens, MM. Blondel et Roulx des Florins, orateurs[1]. Cette séance et celle d'hier ont eu des objets plus intéressans. Il y a été fait des dénonciations dans tous les sens et de tous les airs du vent et contre l'univers : MM. Chabot[2], Bazire[3],

1. *Dénonciation faite par M. Charles-Claude-François Blondel, juge de paix du canton de Château-Renard, contre le sieur Morisset, directeur du jury* (*Arch. parl.*, séance du 2 juin, t. XLIV, p. 491).

2. François Chabot (1757-1794), élu membre de l'Assemblée législative par le département du Loir-et-Cher.

3. Claude Bazire (1764-1794), député de la Côte-d'Or à la Législative.

Digitized by Google

Isnard [1], Gensonné [2], etc... contre un vrai ou prétendu comité autrichien prouvé par des lettres anonymes et quelques expressions de lettres écrites il y a trois ou quatre mois, enfin par la générosité du Roy d'avoir conservé à sa garde, que l'Assemblée lui ôte, ses appointemens ; d'autres membres ont dénoncé MM. de la Fayette et de Rochambeau [3] ; enfin d'autres, M. le duc d'Orléans, le ministre Dumouriez [4], Bonnecarrère [5], etc... le diable. C'est la Tour de Babel ; on n'y entend rien. Les poissardes viennent pendant ce temps-là danser dans la salle en rond, et l'on crie *Ça ira* et *Vivent les Sans-Culottes,* au milieu de la séance. Pendant ce temps, les nuées s'amoncellent autour du malheureux royaume, et les étrangers dont nous sommes exactement cerclés attendent patiemment la réunion de tous leurs grands corps qui s'approchent pour frapper tous à la fois, et notre faiblesse ne nous permet pas de les troubler avant qu'ils soient réunis.

Les ordonnances de police sont que les boutiques soient ouvertes jeudi prochain [6] comme à l'ordinaire, que personne ne soit tenu de tendre, et permission aux curés de faire ou de ne pas faire leurs processions. Voilà l'état de la capitale. Les François sont fous et fous furieux... Les forcenés parlent horriblement du Roy et de la Reine, et les menacent journellement. Ils n'ont plus de gardes, les pauvres malheureux !

Je suis...

26. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 51.)

Paris, le 18 juin 1792.

... Le décret d'extinction sans indemnité de tous les droits seigneuriaux a été prononcé, sauf le mode et les restrictions [7]. On prétend qu'il a été rendu, après la séance levée, par les

1. Maximin Isnard (1758-1825), député du Var.

2. Armand Gensonné (1758-1793), député de la Gironde.

3. J.-B. Donatien de Vimeur, comte de Rochambeau (1725-1807), nommé maréchal de France le 28 décembre 1791, donna sa démission le 15 juin 1792.

4. Charles-François Dumouriez (1739-1823), ministre des Affaires étrangères le 15 mars 1792, ensuite ministre de la Guerre.

5. Guillaume Bonnecarrère (1754-1825), ancien président du club des Jacobins, directeur du département politique aux Affaires étrangères sous le ministère de Dumouriez.

6. Jour de la Fête-Dieu, qui tombait cette année le 7 juin.

7. Ce décret fut rendu le 18 juin (*Arch. parl.*, t. XLV, p. 336-337).

Digitized by Google

membres jacobins restés après la sortie des autres. On dit qu'on veut l'annuler; d'autres, qu'il n'aura pas la sanction, si l'Assemblée ne le rétracte pas. Moi, je crois qu'il aura toutes ses formes et qu'il subsistera, mais peut-être pas à perpétuité.

Le moule à assignats ne cesse pas d'aller. On assure les dépenses journalières de 3 à 4 millions par jour. Mon Dieu, que deviendrons-nous en définitive !

Depuis cinq à six jours, le ministère a changé une fois et demie[1]. Les ministres étoient, disoit-on, tous jacobins; ils sont tous à présent constitutionnels, autrement Feuillans, Monarchiens. Combien resteront-ils en place ? Il y a des insectes qui ne vivent qu'un jour. Nous venons de voir des ministres qui n'ont duré que trois jours. Vous me parlez des divisions et dissensions de notre pauvre petite bicoque; je n'en suis pas étonné d'après l'état de Paris. Il m'effraie à un point que je ne puis vous exprimer. La Municipalité et le Département sont divisés, les Sections le sont, la Garde nationale l'est, le peuple bien bas est jacobin, le bourgeois est Feuillant, et les citoyens honnêtes et tranquilles sont vexés, insultés et menacés. A l'Assemblée, les députés se disent des injures; des coups de canne et des soufflets y sont une monnoie courante. Tous les diables sont déchaînés contre la pauvre France !...

Je suis...

FOUGERET.

27. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 45.)

Paris, le 3 juillet 1792.

Les nouvelles de Paris sont la suite du grand combat entre les Monarchiens ou Feuillans et les Jacobins. L'arrivée de M. de la Fayette au secours des Feuillans a fort surpris, et l'Assemblée en a été fort étonnée. Il a demandé la révocation de la

1. Le 12 juin, Roland, Clavière et Servan avaient été renvoyés. Dumouriez, auparavant ministre des Affaires étrangères, était devenu ministre de la Guerre; Jacques-Antoine Mourgues, ministre de l'Intérieur; Antoine Duranthon, ministre des Finances et de la Justice; Pierre-Paul de Merédieu, baron de Naillac, ancien ministre de France à Deux-Ponts, ministre des Affaires étrangères. Mais quatre jours après Dumouriez ayant quitté le ministère, celui-ci se reconstitua de la façon suivante : Intérieur : Pierre-Auguste de Terrier de Monciel; Guerre : Antoine-Marie-René, marquis de Lajard; Justice : Antoine Duranthon. Finances : Jules-Emile-François Hervé de Beaulieu, ancien commissaire de la comptabilité nationale; Affaires étrangères : Victor-Scipion-Charles-Auguste de la Garde, marquis de Chambonas.

Digitized by Google

Municipalité, la fermeture des clubs, et la punition des auteurs, acteurs et fauteurs des événemens du 20, et cela au nom de son armée[1]. Une lettre de M. Luckner en dit autant de la part de la sienne[2]. M. de la Fayette, arrivé le soir du mercredi 27, est reparti le 30 pour son armée. Depuis son départ, les dénonciations et les affiches contre lui s'entassent les unes sur les autres, et pendant que les départemens de l'Aisne, de la Seine-Inférieure, et de la Somme[3], c'est-à-dire en bon françois de Soissons, Amiens, Rouen, et 20.000 signataires de Paris[4] demandent la même chose que M. de la Fayette, quelques autres départemens du Midi et des citoyens prétendus des mêmes villes ou d'autres et de Paris font des pétitions contraires, et comme on ne parle pas du nombre des signatures, une pétition de 5 ou 6 personnes balance celle des 20.000 honnêtes gens de Paris qui en ont signé une chez les notaires[5].

On ne dit rien de nos armées, sinon que celle de M. Luckner, de victoire en victoire et de prise en prise, a été contrainte par la prudence sans doute à abandonner ses conquêtes et à regagner Lille. Les Prussiens, les Russes et les Suédois sont en route, et l'avant-garde prussienne déjà arrivée. Tous les émigrés seront dans l'armée de Prusse et à la solde du roy de Prusse. Tout cela est en mouvement.

Les Royalistes se sont joints aux Monarchiens pour résister aux Jacobins ; mais ils n'ont pas une foi entière aux paroles de M. de la Fayette et le soupçonnent fort de n'être pas plus ami du Roy qu'il ne l'étoit en juillet et octobre 1789 et depuis en février et en juin 1791. On est en général fort aise de sa démarche contre les Jacobins, quoiqu'on ne sache ce qui en résultera.

Ce mois-ci doit donner bien des lumières sur le sort de la

1. En décembre 1791, La Fayette avait été nommé général d'armée. Comme tel il se trouvait en juin 1792 sur la frontière du Nord. Dès le 16 juin, dans une lettre adressée à l'Assemblée et datée du camp devant Maubeuge, il avait approuvé le renvoi de Roland, Servan et Clavière. Les nouvelles de la journée du 20 juin, qui lui parvinrent à son camp devant Bavay, le remplirent d'indignation. Il conçut aussitôt le projet généreux de venir protester solennellement devant l'Assemblée contre ces désordres. Il partit pour Paris le 26 juin, et le jeudi 28 se présentait à l'Assemblée. Cette tentative de La Fayette n'eut d'ailleurs pour effet que d'exaspérer davantage le parti jacobin.

2. La lettre de Luckner, datée de Menin et du 28 juin, fut transmise à l'Assemblée le lendemain du départ de La Fayette par le ministre de la Guerre Lajard.

3. Voir entre autres la pétition du département de la Somme datée du 22 juin 1792, dans Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 274-278.

4. C'est la fameuse pétition des vingt mille, ainsi appelée, bien qu'elle ait été loin de réunir ce nombre de signatures. On en trouvera le texte au *Moniteur* de 1792, p. 768. (Mortimer-Ternaux, *op. cit.*, t. I, p. 274; t. II, p. 6-9.) Elle fut présentée à l'Assemblée le 1er juillet.

5. Sur 113 notaires, 14 seulement refusèrent de recevoir les signatures par crainte de se compromettre.

Digitized by Google

France, et les étrangers auront le plus grand spectacle qui ait jamais eu lieu. Il est digne de la grandeur de Dieu, ce spectacle-là : un Roy, juste et bon, persécuté et, plein de constance, luttant contre l'adversité et l'injustice des hommes, et au moins douze royaumes coalisés pour venir à son secours. Mon Dieu ! qu'il est fâcheux d'être aussi mal placés que nous le sommes pour voir ce spectacle ! Qu'il nous a coûté et nous coûtera de larmes !

L'Assemblée a, hier, décrété une fédération, au lieu des 20.000 hommes du décret frappé du *veto*[1]. Cela en promet peut-être 100.000 pour le 14, et les nouvelles du Midi nous annoncent les bataillons nationaux de Toulouse, Montpellier, ou de Bretagne, etc... partis depuis quinze jours sur le décret des 20.000 hommes avant la sanction. Paris sera un peu plein. La difficulté sera d'y vivre. Au reste, bien des gens en sortiront d'ici là pour faire de la place.

Je suis...

28. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 47.)

Paris, le 10 juillet 1792.

... Ce que vous me mandez, Monsieur, de mon fermier de Champourcin[2] ne m'étonne point. Cette famille a de l'orgueil et les nouveaux principes métaphysiques d'égalité absolue ont enivré les têtes à raison de leur vanité et de leur fierté, et leur ont présenté comme la plus grande jouissance le plaisir de renverser tout ce qui étoit devant eux dans la société. Voilà la cause de la haine qui s'est développée contre moi à Château-Renard. Mais quoiqu'il soit pénible d'être haï, la peine de haïr me paraîtroit encore plus fâcheuse ; et puis la conscience que je n'ai point mérité cette haine par aucun acte, ni aucun propos contre personne me console, indépendamment de ce que la

1. Le 8 juin, sur la proposition de Servan, l'Assemblée avait voté un décret pour la création sous les murs de Paris d'un camp de 20.000 hommes, recrutés dans toute la France à raison de 5 hommes par canton. Louis XVI avait mis son *veto* à ce décret, aussi bien qu'à celui du 27 mai précédent sur la déportation des prêtres réfractaires, et ce refus du Roy avait été le prétexte de l'invasion des Tuileries le 20 juin. L'Assemblée, dans sa séance du 2 juillet, reprit hypocritement le projet du camp de 20.000 hommes. Affectant de considérer les Gardes nationales qui devaient se réunir dans la capitale le 14 juillet 1792 comme des citoyens que l'amour de la Constitution et de la liberté déterminait seul à se rendre à Paris, elle décréta qu'il leur serait fait bon accueil et qu'on pourrait les employer le cas échéant au maintien de l'ordre (Mortimer-Ternaux, t. II, p. 14 et suivantes.)

2. Champourcin à quelques kilomètres au N.-O. de Château-Renard.

Digitized by Google

vue journalière des malheurs et des opprobres qu'éprouve la famille royale me rend presque insensible à mes maux personnels.

Je suis surpris de la diminution que vous m'annoncez du prix du grain dans les marchés de notre pays et particulièrement du froment. En Brie, dans ce moment, il est de 38 à 40 livres. L'approche de la moisson et la beauté des récoltes doivent faire lâcher un peu; mais, d'un autre côté, les fédérés, gens d'appétit, que l'on fait affluer à Paris, le camp ou le rassemblement d'une foule de volontaires en seconde ligne près Soissons doivent obliger à des approvisionnemens qui doivent au moins soutenir les blés... Au reste, l'état de la récolte prochaine dans notre pays et dans le Gâtinois, dont vous êtes à même de juger, peut vous décider pour la vente, en joignant à vos observations que l'argent remonte, et que, pour avoir 100 livres en écus, il faut 160 livres, 10 sols d'assignats, et que le louis d'or est à 40 livres, 8 sols, et que cela doit aussi influer sur le blé...

Le département de Paris a suspendu MM. Pétion[1] et Manuel[2]. Les Jacobins font rage et veulent faire sauter le département et rétablir le maire et le procureur de la commune. Hier, l'Assemblée a été occupée de cette affaire, et est restée [réunie] bien avant dans la nuit. J'ignore encore le résultat; mais hier s'est passé à entendre M. Brissot contre le Département, les ministres, le pouvoir exécutif, tous à suspendre. Les têtes sont perdues. Les nouvelles de l'extérieur ont donné de la vivacité aux indolens, de la colère aux vifs, de la fureur aux colériques, de la rage aux furieux, et du désespoir à la grande majorité de tous les législateurs et administrateurs, d'autant que la France n'est administrée que par des jeunes gens beaucoup plus ardens qu'il ne le faudroit, ce qui est aisé à voir par les effets. Ces nouvelles de l'extérieur confirment l'arrivée des Prussiens sur nos frontières de la Lorraine et la Basse-Alsace, les contingens fournis par tous les Electeurs et princes souverains, les émigrés en corps d'armée, les Russes et Suédois à l'instant d'arriver, les Autrichiens bientôt tous arrivés aussi, et à leurs têtes les plus habiles généraux de l'Europe. Outre cela, l'Assemblée paroît craindre très fort l'accession de l'Angleterre, du Dane-

1. Jérôme Pétion de Villeneuve (1756-1794), avocat à Chartres, député du Tiers de cette ville aux Etats, président du Tribunal criminel de Paris le 15 juin 1791, élu maire de Paris le 16 novembre 1791. Il avait été suspendu par le département le 7 juillet, à la suite des événements du 20 juin.

2. Louis-Pierre Manuel (1751-1793), élu procureur de la Commune le 2 décembre 1791. suspendu lui aussi le 7 juillet.

Digitized by Google

mark et de la Hollande à la ligue générale, et n'est guère moins inquiète de la contenance des Suisses qui ont armé puissamment ; dans le midi, les troupes sardes, des flottes napolitaines et espagnoles et toutes les troupes du Milanais sont à la porte de la Provence et du Dauphiné. Si tout cela du nord au midi entre à la fois, je ne vois, non plus que l'Assemblée, aucun moyen de résistance. C'est en vain qu'elle appelle les citoyens sur les frontières et qu'elle ordonne la levée de bataillons nationaux. Mais, d'abord, à l'instant des récoltes les levées d'hommes sont-elles aisées et les campagnes bien disposées à s'enrôler ? L'ardeur guerrière est-elle toujours bien vive dans notre pays ? Au reste, le temps de les lever, rassembler, habiller et armer est une affaire au moins de deux mois, et l'on croit, d'après les nouvelles du dehors, que nous n'avons pas deux mois. Que seront encore de pareilles troupes, d'aussi mauvaises milices sans officiers contre des troupes qui depuis six ans font la guerre ? Notre maladie avance bien. Dieu veuille que la crise de l'opération ne tue pas le malade !...

Je vous préviens de m'adresser pendant deux semaines vos lettres à Vernouillet. Je pars après-demain pour y aller passer quinze jours avec ma famille. Il arrivera, dit-on, tant et tant de monde ici pour la Fédération, qu'il faut bien laisser de la place aux arrivans.

Je suis, Monsieur...

29. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 50.)

Vernouillet, le 16 juillet 1792.

La campagne est superbe, Monsieur, et promet beaucoup en blé et en avoine... Le peuple ici veut toujours avoir le blé à bon marché. Les fermiers ne peuvent le donner, et pour empêcher les voies de fait, les municipalités payent des supplémens pour que leurs marchés ne manquent point. Les maires et municipaux donnent de leur argent pour cela, et les sols pour livre feront le reste. Quel cahos ! Grand Dieu !

Le département de Paris avoit suspendu le Manuel et le Pétion. Le Roy a confirmé la suspension, et cette mesure contre le maire étoit bien motivée. Les juges de paix avoient même décrété et des canonniers de la garde et des membres de l'Assemblée pour les faits du 20 Juin constatés par témoins.

Digitized by Google

L'Assemblée a jugé dans sa sagesse, influencée par les hurlemens des tribunes, que le maire devoit être rétabli pour la fête du 14 [1], et en conséquence il a joui samedi de son triomphe, et a éclipsé le pouvoir exécutif qui a été saturé d'opprobres et d'humiliations. Tous les honnêtes citoyens ont passé le temps de la Fédération et surtout le samedi dans les inquiétudes les plus vives. Ils trembloient pour les jours du Roy et de la famille royale. On a voulu que le Roy vînt mettre le feu à un arbre surchargé d'écussons ; il s'y est constamment refusé et le maire a fait cette exécution patriotique. On nous a dit hier sur le grand chemin, car on interroge partout sur les événemens du 14 les gens venant de Paris, que le bataillon commandé par le brasseur Santerre avoit injurié la famille royale, mais que le troisième bataillon de la même Garde nationale avoit comblé le Roy de bénédictions, et crié *Vivent le Roy et la Reine* d'une façon à en imposer aux cris des factieux. Chose fort étrange, le général Luckner est arrivé à Paris, n'a point été à la Fédération et a dit au peuple qu'il y venoit pour lui et pour son bonheur. Quel est son objet et le motif de son voyage? Je n'en sais rien.

On écrit de Paris que Strasbourg est assiégé ; je n'en crois rien [2], car les lettres de l'étranger assurent que le prince de Brunswick, général des Prussiens, ne commencera ses opérations que le premier du prochain, c'est-à-dire de demain en quinze.

La proclamation de la patrie en danger donne une grande autorité aux municipalités. D'après cela, il faut s'attendre à des visites et à des inquisitions et vexations nouvelles. Mais songeons aux Tuileries et aux malheureux princes qui l'habitent, et nos maux seront allégés des trois quarts...

Adieu, Monsieur, je suis...

30. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 53.)

Vernouillet, le 24 juillet 1792.

... D'après les lettres que je reçois de Paris, Monsieur, on y est dans la plus grande inquiétude sur l'arrivée des Marseillois,

1. La suspension de Pétion fut levée par l'Assemblée le 13 juillet (*Arch. parl.*, t. XLVI, p. 462-463). La suspension de Manuel ne fut levée que le 23 juillet.

2. C'était en effet une fausse nouvelle.

Digitized by Google

Provençaux, Nîmois, et gens du Comtat, qui sont partis avec les intentions les plus sinistres contre notre malheureux Roy et toute sa famille, et qui doivent être arrivés hier à Paris. Tout cela a dû passer à Montargis.

Je ne sais si on s'enrôle beaucoup à Château-Renard. En Brie, ils ne se soucient pas d'aller aux frontières. M. Luckner est parti pour son armée, sans avoir rien fait de bien saillant à Paris, du moins que je sache. Il s'est mis, dit-on, mal avec l'Assemblée. Le duc d'Orléans est revenu à Paris, il y a trois jours. On dit les Autrichiens sur terre de France, et l'on m'a marqué de Paris qu'ils avoient pris Maubeuge. Mais je ne les crois pas encore si avancés. Nous voilà bien : guerre étrangère et probablement guerre civile. Que Dieu daigne, malgré nos crimes, nous prendre en aide!

Adieu, Monsieur...

31. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 55.)

Vernouillet, 1er août 1792.

... Je ne puis vous dire, Monsieur, si je resterai encore quelque temps ici, ou non. Paris est fort agité, et déjà les Marseillois et la Garde nationale ont eu maille à partir et se sont battus. Il y a eu un lieutenant parisien de tué, et de part et d'autre quelques blessés. Ce ne seroit pas une raison de ne pas retourner à Paris, ne fût-ce que pour se joindre à la garde nationale de sa Section, dès qu'il y a du danger. Mais on dit qu'on ne laisse plus sortir personne en voiture de Paris, et si cela est, c'est une folie d'entrer dans une ratière d'où on ne sort pas. Si je peux pourtant, j'y retournerai dans la semaine prochaine.

Je viens de voir le manifeste au nom de l'Empereur et du roy de Prusse [1]. Il assure qu'il n'y aura aucun mal, excès ni pillage de fait, que tout sera respecté, les consommations payées, mais que tout bourgeois, qui s'opposera au passage des troupes ou qui de sa maison tirera sur elles, sera tué et sa maison brûlée. La destruction de Paris est annoncée en cas qu'il arrive aucun mal au Roy ou à la famille royale. On écrit de Bruxelles

1. Le célèbre manifeste de Brunswick, qui est daté du 25 juillet 1792 (A. Sorel, *op. cit.* t. II, p. 509 et suiv.).

Digitized by Google

que des cinq armées étrangères, de Strasbourg à Lille, celle des Prussiens vient à Paris et y sera pour la Saint-Louis, et que les ordres étoient donnés pour l'entrée générale le 1er août sur toutes nos frontières.

Aux Tuileries, M. d'Eprémesnil a été, l'autre jour [1], battu, dépouillé, traîné nu au Palais-Royal, blessé de plusieurs coups de sabre et enfin arraché à demi-mort des mains de ses assassins, et cela en plein jour. M. Pétion est arrivé, et M. d'Eprémesnil lui a dit : « Et moi aussi, Monsieur, il y a trois ans, j'étois l'idole du peuple ! » M. Pétion s'est trouvé mal à ce mot, et a été trois quarts d'heure à revenir. Voilà toutes les nouvelles ; j'y pourrois ajouter une vingtaine de prêtres et de gens de tout état lanternés depuis quinze jours, et surtout le 14 Juillet dernier...

Adieu, Monsieur...

4 août. — Les lettres que je reçois de Paris ne me donnent pas envie d'y rentrer ; d'autant que le bas-peuple et surtout les femmes parlent toujours beaucoup d'empêcher d'en sortir, et ce n'est pas mon compte dans un moment où M. Manuel, aidé des Marseillois et d'une quantité prodigieuse de gens à piques, y agit en maître. Je ne serois pas étonné que le Roy et l'Assemblée elle-même ne fussent déclarés déchus par les factieux qui sont venus à bout de se rendre redoutables et les maîtres à Paris. D'après cela, écrivez-moi ici jusqu'à nouvel ordre.

32. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 59.)

Vernouillet, le 15 août 1792.

Je me suis trouvé bien heureux, Monsieur, d'être avec ma femme et mes enfans hors de Paris pendant les malheureuses journées de vendredi et de samedi. Elles ont été plus affreuses que ne le disent les papiers publics, d'autant qu'ils sont réduits infiniment. Tous les journalistes qui n'étoient pas dans le parti républicain ont été tués, ou au moins leurs presses brûlées, au moyen de quoi la liberté de la presse n'a absolument plus lieu que d'un côté. J'ai malheureusement dans ce moment ma sœur

1. Le 28 juillet, sur la terrasse des Feuillants.

Digitized by Google

et d'autres parens et amis à Paris, et je les plains bien sincèrement. Ils se portent tous bien. Depuis hier pourtant on en sort enfin. J'ai rencontré, à la brune, à 11 lieues de Paris, un fiacre qui en étoit sorti, car on s'en sauve comme on peut. Mais comme il faut de nouveaux passeports et que le nombre de ceux qui veulent sortir est prodigieux, il y a infiniment de lenteur dans ce service, et par conséquent dans la sortie. Le hasard a voulu que je fusse hors des murs de cette Babylone, et ce ne sera pas, je l'avoue, sans effroi que je rentrerai dans cette souricière que l'on ferme à volonté.

Il se répand qu'on a commencé à exciter à Rouen une fermentation à l'unisson de Paris, et qu'il y en aura dans bien des villes. Si cela est, les champs valent mieux à habiter. Au moins a-t-on l'usage de ses jambes pour se sauver, si on se trouve dans ce cas. Je ne puis, d'après cela, vous rien dire sur l'époque de mon retour...

Adieu, Monsieur, je vous souhaite tranquillité, etc...

33. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 111.)

Paris, le 15 janvier 1793.

... Le temps qu'il fait, Monsieur, me fait craindre quelque inondation extraordinaire, et dans l'état des choses, ce seroit un grand malheur pour moi. Tenez-moi au courant sur cet objet.

Vous pouvez donner à Chauffier le vieil habit de Martine, qu'il arrangera à ses frais et de façon à ce qu'il n'y reste rien de livrée et à ce que cela n'excite ni jalousie, ni propos.

La Convention, restée assemblée hier jusqu'à 10 heures du soir, a décrété la question sur le procès de Louis XVI, comme il suit :

Si Louis Capet est coupable du crime de haute trahison ?

Si son jugement, quel qu'il puisse être, sera soumis à la sanction du peuple ?

Quelle peine lui sera infligée ?

Aujourd'hui on délibère sur ces questions.

Je suis, Monsieur, tout à vous. Portez-vous bien.

Digitized by Google

34. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 118.)

Paris, le mardi, 22 janvier 1793.

Je n'ai que la possibilité, Monsieur, de vous dire que j'ai reçu votre lettre et que ma santé et celle de toute ma famille n'est pas mauvaise...

Je suis bien aise que les eaux n'aient rien de bien extraordinaire, ni par conséquent d'inquiétant.

Dès que vous aurez payé la première portion des impositions 1792, vous aurez soin de m'en envoyer des duplicata de quittances en bonne forme, comme l'année dernière.

J'ai du regret à voir un terrain planté en bois depuis huit ans, et qui auroit dû déjà être recepé une ou deux fois, en friche et perdu malgré trois gardes payés jusqu'à tout à l'heure. Cela me fait peine ; et cependant ne pouvant juger la chose par moi-même, vous ferez labourer, si vous le jugez bien utile, ce terrain...

Paris est dans un état de frayeur et de morne effrayant. Il n'y avoit hier que des gens armés dans les rues ; le plus grand nombre des boutiques étoit fermé. Louis a fini son agonie à 11 heures. Il n'y avoit que de la troupe.

Un député, M. de Saint-Fargeau, a été assassiné à 5 heures au Palais-Royal, dimanche, et est mort dans la nuit du dimanche au lundi [1].

Voilà de terribles événemens ! Dieu sauve la France !

35. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 67.)

Paris, le 26 février 1793.

J'ai reçu les quittances, Monsieur, que vous m'avez adressées par duplicata. J'espère qu'elles pourront passer, quoiqu'elles ne remplissent pas avec exactitude ce qu'on exige ici, quant au

1. Louis-Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau (1760-1793), président à mortier au parlement de Paris, député de la noblesse aux Etats, député à la Convention, assassiné le 20 janvier 1793 par Philippe-Nicolas-Marie de Paris (1763-1793) qui faisait partie de la Garde constitutionnelle de Louis XVI.

Digitized by Google

détail des différentes impositions. C'est une des merveilles de notre fiscalité actuelle de compliquer si étrangement les choses qu'au-dessus d'une somme peu importante et pour laquelle on exige peu où point de formalités, il est presque impossible de recevoir ses rentes, remboursemens et pensions ou traitemens.

Je vous envoie ci-joint un reçu de 30 livres pour valeur de la quittance de Riffaut que vous m'avez fait passer. Si l'état de sa femme mettoit réellement ce malheureux hors d'état de subsister et qu'il eût désir d'être remboursé du capital de cette rente, il seroit juste de la lui rembourser et je m'y prêterois sans difficulté.

Informez-vous de nos drapiers s'ils auroient des pièces de drap à vendre. Je pourrois les faire venir ici et les leur faire payer au comptant en livrant et cela par mes mains. On prendroit également draps ou ratines satinées ; rien de fin ni de beau, mais de l'épais à 4/4 à 5/4 de large. Je crois que dans la première largeur je leur en aurois de 15 l. à 15 l. 10 s., et de la deuxième de 19 à 20 l. S'ils avoient des marchandises faites, qu'ils vous remettent de petits échantillons, avec petite note du prix attachée, et vous me ferez passer le tout sans retard. C'est un flot dont je serai bien aise de les faire profiter, s'ils jugent la chose avantageuse.

Je ne m'étonne pas qu'après une humidité aussi constante que celle que nous avons depuis six à huit mois, il soit difficile de labourer. Cela est pourtant bien essentiel. Il faudroit mourir tous si nous n'avions pas de grains à la récolte prochaine. On a tant annoncé ici que les approvisionnemens manqueroient en mars, qu'ils manquent en effet ou sont supposés manquer. Hier, le train a commencé chez les boulangers et il continue aujourd'hui. La municipalité, pour ne pas être accusée de peu de soin, répand que c'est la faute des accapareurs et désigne les anciens nobles, les aisés, les banquiers, agioteurs et enfin les boutiquiers et marchands comme accapareurs. Je ne conçois pas comment on peut jeter des semences de troubles aussi dangereuses dans la multitude, qui dans son effroi croit tout. J'aime à croire que cette disette annoncée n'a pas plus de consistance réelle que celle faite au commencement de la Révolution. Il paroît qu'il y a entre l'assemblée de la Convention et la Commune de Paris une grande division. Nous autres habitans sommes dans le cas d'être froissés entre les chocs des deux partis, et je suis bien peiné d'être contraint, pour la suite de mes affaires, à rester dans cette ville malheureuse. Peut-être

Digitized by Google

cette cherté n'est-elle faite que pour forcer à s'engager tous ceux qui manquent d'ouvrage et de pain. Si, ce que je ne crois pas, le manque de grains étoit véritable, l'effroi, la sédition et les malheurs de la disette gagneroient bientôt le reste du royaume; dans le cas où mon pauvre Château-Renard seroit dans le cas d'éprouver du besoin, combien mon cœur souffriroit de ne pas pouvoir faire le bien que dans d'autres temps j'aurois pu y répandre!...

Adieu, Monsieur.

P. S. — Si la cherté étoit trop forte chez vous, songez que je ne veux pas que mes gardes et métayers ou vignerons, enfin tous ceux qui me sont ou doivent m'être attachés, manquent de pain faute d'argent. Je vous autorise dans les crises de besoin à prêter du blé, quitte à risquer de le perdre, à mes serviteurs anciens ou nouveaux, sans égard à leur mérite, mais eu égard à leur faim et à leur manque d'argent. Vous sentez qu'il faut faire cela avec prudence et discrétion. Je n'ai point la vanité pour but et je suis revenu de croire à la reconnaisance. Mon désir est d'empêcher de mourir quelqu'un de faim, si je puis, et de faire encore un peu de bien, si Dieu me le permet.

On enlève le pain des boulangers comme en 1789, et le peuple assiège à présent toutes les boutiques d'épiciers et chandeliers pour y prendre tout le sucre à 25 s., la chandelle à 10 s. et le savon à 15 s. Il y a tel épicier, hier, qui a perdu 50.000 livres. La Garde y vient pour empêcher qu'on ne se fasse du mal et surtout pour garantir le peuple. Il y a 200 canailles, presque toutes femmes, à chaque porte.

36. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 116.)

Paris, le 5 mars 1793.

... Les marchands de drap, etc... ont été menacés ces jours-ci. Tout cela fait bien du mal et ne peut qu'amener disette sur disette. Le lendemain du pillage des épiciers, dont un nombre assez considérable est réellement ruiné, j'ai entendu un gros propriétaire de sucres qui venoient d'arriver dans nos ports ordonner de donner tous ses sucres à 10 p. 100 de meilleur marché aux vaisseaux danois et autres étrangers, ou de

Digitized by Google

leur payer le fret à haut prix pour les sortir de France. Cela est fort indifférent aux sans-culottes qui gagnent en revendant le sucre et le savon volés ; mais pour le total, c'est détruire et éloigner la denrée, et c'est absolument le sauvage qui, pour avoir le fruit d'un arbre, le coupe pour ne pas monter si haut.

On enrôle ici tant qu'on peut et de toute taille ; presque tous sont des enfans. J'en ai vu hier 300 ou 400 ; cela fait peine ! Mon Dieu ! quelle dépopulation ! Sans le feu, combien nos hôpitaux en consommeront !

Adieu, Monsieur, je suis hors d'âge pour servir ; mais ce n'est pas assez : je me chargerois avec plaisir du trop de quelque amateur de la vie, et en vérité je voudrois être au bout de la mienne tant la tristesse me dévore.

37. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 115.)

Paris, le 12 mars 1793.

Je voudrois bien avoir la liberté de sortir de Paris et n'être pas renfermé dans cette grande souricière, car Paris ressemble à une grande Chartreuse où l'on est bien et dûment cloîtré et d'où tous les moines voudroient sortir.

Hier, il a été question dans les sections qui n'avoient pas trouvé à recruter leur contingent de se procurer le déficit par un tirage, et les domestiques ont en conséquence été appelés. On craignoit quelque tapage ; mais, dans celle-ci au moins et dans quelques voisines, il n'y a point eu de bruit. Il paroît que généralement les domestiques au-dessous de 40 ans ont refusé de marcher et de tirer, sous le prétexte que, n'étant point citoyens, ils ne devoient aucun service à une patrie qui les rejetoit. Ce raisonnement n'a pas été trouvé trop mal fondé. Mais comme les valets ôtés du nombre des garçons diminuoient beaucoup les citoyens restans pour contribuer au tirage, on s'est arrangé. Chacun a donné quelque argent ; on a trouvé des gens de bonne volonté qui ont complété le déficit d'hommes, et il paroît que Paris a son complément. Mais on dit la chose moins avancée et plus difficile dans les départemens et surtout dans les villages d'autour de Paris...

Portez-vous bien et soyez, etc...

Digitized by Google

38. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 70.)

Paris, le 19 mars 1793.

J'ai reçu, Monsieur, l'extrait que vous m'avez adressé pour la paroisse de Château-Renard. Dès que les extraits des rôles des autres paroisses me seront parvenus, je serai en état de former ma demande en répétition sur l'imposition mobilière qui m'a été mise à Paris. Sans le payement définitif de cet objet, on ne reçoit ici ni remboursement de capitaux, ni rentes sur l'Etat, et bien plus, on n'a pas la liberté de sortir de Paris, ne se délivrant de passeports que sur le vu des quittances d'impositions mobilières de Paris. On dit même que bientôt les certificats de résidence seront refusés à ceux qui n'auront point leur quittance à représenter...

Je voudrois bien ne pas faire tort à la fille de Riffaut. Voyez s'il y a moyen de ne pas le rembourser ; mais, pour cela, il faudroit que ses enfans le fissent subsister. Je ne puis vous dire combien cela m'afflige. On meurt de chagrin ici, Monsieur. Les entraves, les voleries, les vexations redoublées font que des gens, qui jouissoient de 40 et 50 mille livres de rente, ne peuvent trouver 3.000 livres à emprunter pour vivre, et vendent leurs meubles pour nourrir de vieux domestiques ou des parens âgés qu'ils seront bientôt forcés d'abandonner. Le peuple meurt de faim, et les mauvais sujets ne vivent que de dénonciations souvent faites sans rime, ni raison, mais qui n'en sont pas moins fatigantes pour ceux qui en sont l'objet. Nos maux sont au comble. S'ils doivent encore s'augmenter cet été, comme il y a lieu de le craindre, heureux ceux qui sont morts ou qui meurent à présent ! La main du ciel s'appesantit sur les coupables ; mais malheureusement ceux qui ne le sont pas autant partagent les malheurs publics. Ils ont au moins le repos dans leur conscience.

L'enrôlement s'est fait sans accident à Paris, et sans tirer. Des volontaires en nombre suffisant se sont présentés à un prix raisonnable : 150 l. d'engagement ont fait l'affaire. On dit que dans les campagnes, et surtout en Brie, ils sont plus chers, et qu'un fils de fermier, un prêtre ou autre personne tombée et qui veut être remplacée a à donner de 8 à 1.200 livres. Votre lettre du 15 m'apprend que le recrutement a été orageux à

Digitized by Google

Montargis, au point que M. Manuel y a presque été tué[1]. On dit aussi qu'un ex-procureur d'ici, nommé Bourdon, député commissaire à Orléans, a reçu deux ou trois blessures peu dangereuses quoique de baïonnettes[2]. Toutes ces atrocités populaires sont autant de véritables assassinats très affligeans et inquiétans. Je croyois votre prieur-curé au-dessus de 40 ans et dès lors hors la loi du tirage, et j'ai de la peine à m'accoutumer à nos nouvelles manières et à voir un prêtre honnête et vertueux traité avec aussi peu d'égards...

Probablement, vous n'avez aucun renseignement sur le nouveau locataire de ma maison de la Chaussée[3] puisque vous ne me dites autre chose, sinon qu'il se nomme Brasseur et qu'il est de Paris. Si vous pouviez découvrir ou son état ou sa demeure ici, je viendrois peut-être à bout d'avoir quelques détails sur ce particulier. Il est bon de savoir à qui l'on a affaire, et surtout à présent que la délation est, sinon un objet d'honneur, au moins un objet de lucre et de profit. A propos de cela, je croirois prudent à toutes les personnes, entre lesquelles il y a eu correspondance de lettres même pour affaires, depuis trois ou quatre ans, d'en faire la revue et de jeter au feu ou mettre de côté d'une manière sûre tout ce qui n'est pas nécessaire et purement d'affaires. Dans ces temps de parti, tout est propre à favoriser les haines, et une phrase mal interprétée peut être dangereuse. Aussi me suis-je fait une loi de ne garder de lettres que celles d'affaires et purement d'affaires.

Les papiers d'hier sont effrayans pour l'intérieur. On a annoncé à l'Assemblée des rassemblemens considérables dans le Bas-Poitou et du côté de Nantes, une ville nommée Cholet incendiée[4]. Sommes-nous donc réservés à essuyer les horreurs d'une guerre civile ? On a proposé hier dans l'Assemblée la destruction de tous les châteaux qui auront une importance ou une

1. L'émeute de Montargis eut lieu le 14 mars. Trois à quatre cents jeunes gens se trouvaient ce jour-là assemblés « pour choisir 57 défenseurs de la patrie ». Ils envoyèrent sommer Manuel de se réunir à eux. Or, il avait plus de quarante ans, était borgne et comme tel exempt de tout service. Il se présenta cependant devant la jeunesse de Montargis et voulut s'expliquer. On ne lui en laissa pas le temps. Il fut roué de coups, et la municipalité ne put le retirer qu'en fort piteux état des mains des « furieux ». (Buchez et Roux, t. XXV, p. 179-180.)

2. Jean-Joseph-Léonard Bourdon de la Crosnière (1758-1816) avait été envoyé à Orléans, au mois de septembre 1792, en qualité de commissaire du Conseil exécutif pour la Haute-Cour. On sait le rôle odieux qu'il joua lors du massacre à Versailles des malheureux prisonniers d'Orléans. Elu député du Loiret à la Convention, il fut envoyé de nouveau à Orléans et faillit y être victime d'une tentative d'assassinat le 15 mars 1793.

3. La Chaussée, commune de Sceaux (Loiret).

4. Le 14 mars, la ville de Cholet fut non incendiée, mais occupée par les rebelles (Ch.-L. Chassin, *la Préparation de la guerre de Vendée*, t. III, p. 306, et en général chapitres XLI et XLII).

Digitized by Google

forme féodale dans leur bâtisse, pour que les matériaux en soient donnés au pauvre pour reconstruire sa cabane[1]. Cela paroît si étrange, que, malgré mon aspect féodal, je ne suis pas alarmé, mais je ne puis pas dire que cela ne me tracasse pas un peu. Est-ce pour faire déguerpir les châteaux qu'on a dit cela? Oh! mon Dieu, quand nous rendrez-vous la paix, la douce paix! Quand elle nous est la plus nécessaire, elle semble encore nous fuir et tous les honnêtes gens la désirent.

Adieu, Monsieur, je vous la souhaite bien sincèrement.

39. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 71.)

Paris, le 26 mars 1793.

... Paris, Monsieur, est dans une situation effrayante, et je crains qu'on n'y excite des troubles encore. On affecte d'y répandre qu'on va encore exiger des nouveaux recrutemens, et par là on excite des mécontentemens. Ce pays-ci est bien agité de tous les sens. Les divisions de l'Assemblée semblent augmenter au lieu de se calmer. L'évacuation subite de la Hollande, celle du Brabant que l'on craint[2] et les nombreux rassemblemens et chocs dont on parle sur les bords de la Loire-Inférieure, tout cela n'est pas rassurant, et nos pertes considérables d'hommes font partir les recrues avec un sentiment profond de tristesse qui est inquiétant. Mon Dieu qu'il est effrayant d'avoir la guerre avec toute l'Europe et de voir la guerre civile commencer dans le sein de son pays!

Adieu, Monsieur...

P.-S. — M. Dumouriez évacue la Belgique, et nos armées, déjà à Bruxelles, se retirent et gagnent nos frontières. Voilà les nouvelles envoyées hier à l'Assemblée par le ministre. Celles de l'intérieur sont un commencement de guerre civile et des massacres de citoyens et de frères dans le Bas-Poitou et dans la Bretagne. On parle de 700 à 800 hommes d'un côté, de 1200 dans un autre coin, massacrés de Nantes à Angers et vers les Sables-d'Olonne, et c'est tout sang françois. Je pleure! On craint que cela ne gagne la Normandie. Déjà l'on annonce

1. La proposition, faite par Barrère, fut adoptée le 18 mars 1793 (*Arch. parl.*, t. LX, p. 293).

2. Miranda fut obligé de lever le siège de Maestricht le 3 mars; le 5, les Autrichiens occupèrent Liège, et le 8, Dumouriez reçut l'ordre de rétrograder (Chuquet, *Les guerres de la Révolution; l'Invasion de la Belgique*, t. III, p. 348-349).

Digitized by Google

beaucoup d'agitation dans le Calvados, et des lettres de Montauban annoncent aussi des mouvemens. Pauvre malheureuse France !...

40. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 77.)

Paris, le 2 avril 1793.

Nous sommes, Monsieur, dans un état très fâcheux à Paris. Il y a quelques jours que tous les habitans de Paris étoient sous les armes, et les bons Parisiens faisoient ce service pour aller les uns chez les autres faire des visites domiciliaires et se prendre mutuellement leurs armes. Il y avoit tant de corps de garde à chaque coin de rue que de chez moi à la place des Piques, autrefois Vendôme, aller et retour, j'ai été obligé de montrer 63 fois bien comptées ma carte de citoyen. Hier, on présageoit du train, mais il n'y a rien eu. Les nouvelles du dehors et aussi celles du dedans tiennent nos représentans dans une agitation très grande, et le mouvement se communique, mais moins aisément que les années passées. On dit que le Midi nous envoie encore ses Marseillois pour électriser un peu notre patriotisme. Dieu veuille pourtant que nous ne voyions pas se renouveler les scènes de septembre dernier !

On attend M. Dumouriez à la barre. L'Assemblée a envoyé des commissaires le chercher à Lille ou à Valenciennes, où il est avec les débris de ses armées[1]...

Nous sommes ici presque en arrestation tant il est difficile de sortir des barrières, soit à raison de leur fermeture, soit par les difficultés sur les passeports.

Adieu, Monsieur, je vous souhaite de la santé et de n'éprouver que le moins de vexations possible.

41. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 107.)

Paris, le 9 avril 1793.

Votre lettre du 5 courant me montre, Monsieur, beaucoup de sollicitude de votre part sur notre situation à Paris. Nous

1. Ces commissaires étaient Beurnonville, Camus, Quinette, Lamarque, Bancal. On sai comment ces commissaires furent livrés par Dumouriez à Clerfayt.

Digitized by Google

nous portons tous bien, malgré les visites domiciliaires, désarmemens, vexations et arrestations générales qui confinent dans les barrières, et au plus dans les bornes du département, les courses des habitans de la capitale. Outre cet arrêt général au moyen du refus de passeports, il s'en fait de particuliers, parmi lesquels ceux de tous les Bourbons exécutés depuis deux jours sont les plus importans [1]. Ils sont à ce qu'on assure à l'Abbaye et à la Force, et vont être transférés à Marseille. On dit ceux du Temple exceptés et y restans. Voilà tout ce que nous avons de nouveau ici. J'ai, au surplus, personnellement à me louer beaucoup de ma section pour ce moment-ci quant aux visites, et je souhaite, en mon absence, avoir été aussi bien [traité] chez moi. D'après quelques lettres qui parviennent de la province, je vois que dans beaucoup de villes les gens aisés ont été mis aussi en arrestation, et même leur correspondance...

Je m'occupe à chercher des futailles : elles sont bien chères. Si vous m'en aviez prévenu plus tôt, je les aurois eues à un quart moins... Il faut espérer que nous aurons des vendanges cette année, mais que notre vin ne sera pas bu par ces vilains Allemands et Prussiens qui menacent à présent nos frontières de si près...

Adieu, Monsieur...

42. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 74.)

Paris, le 22 avril 1793.

Il me paroît, Monsieur, que le désarmement général a été fait à Château-Renard d'une façon violente et malhonnête. Mais les propos injurieux ne sont pas, au temps qui court, regardés comme importans, et, comme dit la comédie :

Ce sont-là blessures légères
Et je ne m'en offense guères !

Mais le désarmement décrété ne parle que des armes offensives, et assurément des croissans, pour tondre les charmilles,

1. A la suite du décret du 6 avril 1793 (*Arch. parl.*, t. LXI, p. 382), on procéda à l'arrestation du duc d'Orléans et de ses deux fils, le duc de Montpensier et le duc de Beaujolais, de la duchesse d'Orléans, de la duchesse de Bourbon, sœur du duc d'Orléans, et du prince de Conti.

Digitized by Google

des serpes, des faux et faucilles, encore moins des bêches n'ont jamais été regardées comme armes offensives...

On guillotine ici journellement des commandans, officiers, soldats, cuisinières, prieurs, etc..., et la presse y est si forte que les dimanches ne font point vaquer l'instrument fatal. Je suis fâché du peu de civilité de nos messieurs dans leurs visites, car la continuité de supplices rend le séjour de Paris pénible et j'aimerois mieux être loin que près de pareils spectacles.

Je ne suis point étonné de l'augmentation du prix des ouvrages, denrées et journées de toute espèce. C'est toujours la comparaison du numéraire avec l'effet courant qui décide le vulgaire malgré les raisonnemens qu'on peut lui faire ; et outre qu'un louis est balancé par 50 à 55 livres d'assignats, la diminution des revenus fait que chacun se réduit à ce qui est indispensablement nécessaire, et pour le vêtement et pour le vivre, et l'ouvrier, ne trouvant pas à employer tout son temps, est forcé pour vivre de faire porter au temps employé tout celui où il ne fait rien. Cela est bien fâcheux ; mais le propriétaire se sauve et ne peut se sauver qu'à force de privations, et en faisant faire seulement ce dont il lui est impossible de pouvoir se passer.

Le vin commun au port se vend à raison de 17 sols la pinte. Le savoir-faire du cabaretier fait qu'il en donne encore à 13 et 14 sols. Pour la viande, 14, 15, 16, 17 sols la livre. Journellement elle augmente de prix, et il a été proposé de défendre de tuer de veaux, et puis un carême politique. A défaut de bœufs et vaches, on donne au soldat du mouton pour partie de la ration. Qui auroit cet hiver nourri des bœufs, au lieu de louer ses prés, feroit de bien bonnes affaires.

Adieu, Monsieur. Rassurez Mme Lecoy et vous-même. La peur ne guérit de rien et ne fait que troubler le sang.

43. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 78.)

Paris, le 27 avril 1793.

... Le récit que vous me faites, Monsieur, de ce qui vient de se passer à Château-Renard, tant à votre égard qu'au mien, a droit de me surprendre assurément et m'affecte sensiblement. Ce ne peut être de bonne foi qu'on me suppose absent de Paris et absent émigré. Que faire ? J'ai envoyé régulièrement

Digitized by Google

mes certificats de résidence et le dernier en fin de mars est bien en règle, à l'effet d'être enregistré à la municipalité du lieu. Il y a en outre bien des témoins à Château-Renard de ma continue résidence à Paris...

L'espèce de plainte et l'enquête qu'on vous a dit faite contre vous est plus désagréable qu'inquiétante. Vous ne vous reprochez rien, et il paroît que des inculpations générales et vaines de tiédeur dans votre civisme et d'opinions ou de soupçons d'intentions contraires au nouvel ordre sont les seuls reproches qu'on vous fasse, et ce ne sont pas là des motifs de faire sortir de chez lui un citoyen domicilié. Les villes peuvent, pour leur subsistance ou autres motifs, renvoyer les étrangers non domiciliés dans leurs murs ; mais de son domicile, personne ne peut en être chassé que par un jugement. Tout acte différent est un acte de violence et de despotisme, contre lequel on peut sûrement se pourvoir vis-à-vis des administrations supérieures. Il s'est au reste établi à Paris, et bientôt sûrement par tout l'Empire, une jurisprudence sans doute momentanée et de circonstance, d'après laquelle sur une simple dénonciation un citoyen peut être contraint à comparoître devant la municipalité en vertu d'un mandat d'amener, et interrogé. Le procès-verbal de son interrogatoire, qui a été précédé de la lecture de la dénonciation faite contre lui, est signé par lui et par le commissaire interrogeant, qui a droit de le mettre en arrestation ou de le renvoyer. Il paroît que vous avez eu un mandat d'amener signifié par l'huissier de ville; vous y avez obéi. Il ne paroît pas qu'on vous ait lu la dénonciation, plainte ou enquête dont on vous a parlé. Des particuliers non-municipaux vous ont injurié, et vous leur avez répondu. Mais aucun commissaire ne vous a interrogé. Il n'a point été dressé procès-verbal, vous n'avez rien signé. Je ne vois aucune forme légale dans tout cela, ni la moindre procédure contre vous d'entamée. La malveillance de quelques particuliers se dénote contre vous ; toutes les dénonciations sont faites par un ouvrier ou un domestique renvoyé, par un homme qui veut avoir la place et convoite l'emploi de celui qu'il dénonce, ou par un homme avec qui l'on est en querelle. Voilà ce me semble assez exactement votre cas, qui est peut-être celui de mille individus en France dans ce moment-ci. Depuis un mois ou deux, la quantité de personnes qui ont subi de pareils interrogatoires est innombrable, et presque tous, d'après le peu de fonds des dénonciations, ont été renvoyées chez eux. Mais ceux qui n'ayant point de reproches à se faire ont prétendu se

Digitized by Google

soustraire à cette espèce d'arrestation sous le nom de mandat d'amener ont mal fait. Ils se sont par là rendus tout à fait suspects et mis dans le cas d'être arrêtés de vive force loin de chez eux, ramenés comme gens prévenus de crimes, insultés, maltraités et même frappés tout le long des routes. Si donc l'espèce de dénonciation dont on vous menace étoit adressée ou envoyée au département ou partout ailleurs et que vous y soyez mandé, nul doute que vous ne deviez obéir. Il seroit possible que l'espèce d'attaque absolument illégale et contre l'usage actuel qui vous a été faite à Château-Renard ne fût qu'une boutade occasionnée par la circonstance des ordonnances affichées le dimanche précédent et qu'elle n'ait pas d'autre suite. Pareille effervescence dont les années passées vous avez déjà été l'objet s'est calmée, ce me semble, par une huitaine d'absence de Château-Renard, d'autant qu'en réfléchissant sur les gardes et sentinelles mises aux avenues de ma maison, il me semble que, d'après mon émigration soupçonnée sans rime, ni raison, mes meubles sont, dans le fait, l'objet de la sollicitude et du civisme déplacé de la commune de Château-Renard. Je voudrois savoir ce que le corps municipal peut désirer pour être pleinement rassuré à cet égard ; je ferois assurément tout ce qui seroit en mon pouvoir pour le tranquilliser.

Adieu, Monsieur ; je vous invite à toute la patience et à tout le courage dont on a besoin dans les temps fâcheux. Ce sont des qualités chrétiennes que je vous souhaite, comme très nécessaires, et je joins à ces souhaits celui de la santé pour vous et les vôtres.

Digitized by Google

XXII

LETTRES DE M. LEFEBVRE D'ACY A M. VANLERBERGHE

(9 JANVIER 1792 — 23 JUILLET 1793)

Notice. — Les marchands d'argent du Palais-Royal. — Embarras financiers de l'Etat. — Hausse et baisse continuelles de l'argent. — Manifestations au théâtre du Vaudeville. — Bruits de guerre. — La mort de l'Empereur. — Fabrique de faux assignats. — La fête des Suisses de Châteauvieux. — L'affaire de Courbevoie. — Au Palais-Royal. — La fête en l'honneur de Simonneau, maire d'Etampes. — Renvoi des ministres Servan et Clavière. — Nouvelles de la guerre. — Faillites de plusieurs maisons de banque. — Les arbres de la liberté. — Renvoi du ministre Dumouriez. — Le 20 juin. — Concussions du ministre Servan. — Le voyage à Paris de M. de la Fayette. — Sévère jugement porté sur lui. — Lassitude générale. — Préparatifs de la fête de la Fédération du 14 juillet 1792. — Banqueroute de la *Caisse de Secours*. -- L'émigration. — Le jugement et la mort du roi. — Sur la frontière.

Le 29 septembre 1793, la Société populaire de Douai recevait la « dénonciation civique » du citoyen Charles Claro, « capitaine de la nouvelle levée de cette ville, âgé de 22 ans », contre les nommés Eugène Debavay et Joseph Vanlerberghe, négociant en grains et fourrages, habitant tous deux Douai. Prenant aussitôt l'initiative des poursuites, la Société nommait séance tenante trois commissaires chargés de perquisitionner chez les suspects, et le 30 septembre ces trois commissaires, accompagnés d'un juge de paix, se présentaient au domicile de Debavay pour y mettre ses papiers sous scellés. Puis, dès le lendemain, nouvelle visite « à fin d'examen des dits papiers », visite qui parut aggraver le cas des prévenus ; car chez l'un, Debavay, on trouva deux lettres de Vanlerberghe ne laissant aucun doute sur les opinions des deux « complices », et chez l'autre, lorsqu'on y courut, ce qu'on avait remis de faire la veille, on trouva... l'oiseau envolé, preuve certaine de sa culpabilité. L'affaire devenait sérieuse. La Société populaire de Douai daigna la remettre entre des mains plus autorisées que les siennes, et en saisit le Conseil général de la commune, siégeant comme comité de sûreté générale, et le citoyen Ranson, accusateur public du tribunal criminel du département du Nord.

Jusque-là, toutefois, les charges pesant sur les accusés ne paraissaient point accablantes. Elles ne reposaient en somme que sur les deux lettres de Vanlerberghe à Debavay, et ces lettres n'étaient pas des documents à faire pendre leur homme. Étant à Paris, en novembre 1791, Vanlerberghe avait écrit à deux reprises à Debavay. Les phrases incriminées de cette correspondance étaient celles-ci. « Il paroît, écrivait Vanlerberghe, le 24 novembre, il paroît qu'on est plus occupé que jamais du plan d'invasion, et la contre-révolution aura décidément lieu. Toutes les puissances sont d'accord, et comme la perte des assignats l'avance, et que l'on veut être sûr de son fait, on attend le printemps. L'Assemblée ne fait

Digitized by Google

absolument rien, et elle a un mépris général ». « La contre-révolution est décidée, mandait-il d'autre part le 29 novembre ; elle est prochaine. On ne parle pas encore du jour de l'attaque. Prenez vos précautions. Tous les officiers partent. Plusieurs commandants ont vendu les villes, de manière que l'on ne verra pas grande résistance ».

Tout cela, il faut en convenir, était assez maigre pour établir une accusation. La maladresse des accusés acheva malheureusement de les compromettre. Debavay, présent à l'inventaire de ses papiers, se défendit gauchement, ergota sur le sens et la portée des deux lettres, et il eut tellement conscience du danger que finit de lui créer son attitude que, le 3 octobre, il quittait Douai. Il ne faisait qu'imiter Vanlerberghe lequel, je l'ai dit, avait déjà pris la fuite. Cette double disparition ne fit que confirmer les soupçons des autorités. On établit une étroite surveillance autour des maisons des deux suspects, et l'on ne tarda pas à intercepter deux billets de Vanlerberghe à sa femme, qui ne pouvaient qu'envenimer l'affaire. Ces deux billets jaunis et chiffonnés, arrachés de force à la citoyenne Vanlerberghe qui voulait les dissimuler dans ses vêtements, sont au dossier. Il faut les lire pour comprendre l'affolement d'un malheureux, se trouvant en quelques heures arraché à ses affections, à ses occupations, à ses affaires, et qui caché dans un faubourg de Douai envoyait à sa femme, en même temps que l'expression de son désespoir, les quelques instructions essentielles que comportait la situation.

« Quelle fatalité, ma chère amie, mandait-il dans la première de ses deux lettres ! Qui se seroit attendu à une semblable aventure, à laquelle surtout on met tant d'importance, lorsqu'elle ne signifie rien ! Je ne te demande pas la situation. Je la sens tout entière, d'après ce que mon homme d'hier m'a dit de ta part. Je serois rentré hier, mais on m'a fait dire le contraire. Cependant je ne peux pas t'abandonner. Ma situation est terrible. S'il n'étoit question que d'emprisonnement, je m'y rendrois. Mais avec nos ennemis, oserois-je risquer le paquet ? Quel tourment ! Quelle catastrophe, au moment même où je nous croyois tranquilles pour quelque temps !

« J'ai appris que tu avois des gardiens et qu'on fouilloit ceux qui sortoient. Ainsi tu n'auras rien pu faire de tout ce que je t'ai dit. Mais, au moins, si tu pouvois sauver le peu d'argent qu'il y a dans notre armoire dans un coin, ou soit dans un trou à la cave ! Sur la planche de l'armoire en haut, il y a dans un sac des louis avec de l'argent. Cela peut s'enlever. Il y en a dans une bourse verte aussi. Tes vieux écus sont dans l'armoire de la chambre verte, à côté des canapés.

« Si tu n'as pu sortir la correspondance de Lefebvre d'Acy, brûle la.

« Il faut dire au commis de te donner celles de Neufville, de Bergues, de Verspeyen, de Gand, de Vanvollenhaven, d'Amsterdam, et brûle tout, crainte qu'il y auroit encore quelques mots que l'on voudroit tourner contre moi.

« Que le commis regarde bien dans les tiroirs de la table du bureau s'il ne s'y trouve pas des papiers, que l'on pourroit tourner contre moi Regarde bien aussi dans tes armoires. Quelquefois qu'il y auroit des papiers, puisque l'on peut tout interpréter en mal. On me dit que tu es en état d'arrestation, ainsi que les domestiques. Quelle position !

« Je suis sans chemise, sans souliers, sans bas. Debavay m'a prêté 10 louis en or et 600 livres en assignats. Ne pourrois-je pas avoir deux chemises et des souliers avec deux paires de bas de coton gris et des

Digitized by Google

mouchoirs, en les mettant avec secret chez Courtray, fils, pour qu'il me les envoie.

« J'attendrai encore un jour ou deux avant de prendre le parti d'aller à Paris ou de rentrer.

« Pour toi, tâche de te consoler avec nos deux petits infortunés, et si je sors des griffes des méchans, je ne reste plus une heure à Douai. J'écris partout pour mettre mes affaires en règle.

« Brûle cette lettre. Adieu. je t'embrasse mille fois ainsi que nos petits. »

Et le second billet du pauvre homme n'est pas moins désespéré.

« Douay, le 2 octobre 1793.

« Je t'avois écrit, ma chère amie, ce matin et j'étois loin d'espérer de tes chères nouvelles, quand ton envoyé est venu me remettre ta lettre que j'ai baisée mille fois. Elle me console un peu, et je crois que les scellés ne sont pas chez toi, que, d'après ce, tu auras pu, d'après ma première lettre, sauver l'argent et les papiers indiqués....

« N'oublie pas de brûler les lettres de d'Acy... Fouille dans toutes mes poches d'habit et jette tous les papiers au feu.

« Fais sortir tout ce que tu peux de mon linge ; et, pour bien réussir, il faut faire mettre trois à quatre chemises sur le corps à celui qui s'en chargera...

« Je ne m'endors pas, ma chère amie ; je connois tes vues pour mes jours. Je connois mes ennemis et, d'après ce, je ne peux pas me décider à rentrer. Je vais à Paris. Ne m'écris pas sans que je te dise où je suis attendu, qu'on décachèteroit ta lettre...

« Adieu, ma très chère et infortunée épouse, tâche de te consoler avec nos petits. Il est unique que toutes tes couches doivent être entravées ! Mais prends patience encore un peu.

« Je t'embrasse de nouveau de toute mon âme avec tes petits enfans. Surtout suis à la lettre tout ce que je te dis...

« Que je suis triste de te voir là dans ta situation avec tes petits ! Mais courage !

« Jette tout ceci au feu... »

« Jette tout ceci au feu ! » La pauvre Mme Vanlerberghe ne put les y jeter ces deux billets, non plus que les correspondances dont son mari lui recommandait la destruction, et notamment celle de ce Lefebvre d'Acy qu'il lui signalait, avant tout autre, nous venons de le voir, comme devant être anéantie. Les deux billets saisis donnaient trop beau jeu aux dénonciateurs pour qu'ils s'arrêtassent en chemin. Déjà la plupart des papiers de Vanlerberghe étaient sous scellés. Les jours suivants, une nouvelle et définitive perquisition était faite dans sa maison, visitée de la cave au grenier, où l'on mettait enfin la main sur cette fameuse correspondance de Lefebvre d'Acy, qui est précisément celle que je publie ci-après.

Cette découverte fut un triomphe pour l'accusation. Dès le 6 octobre, le citoyen Claro put achever de libérer sa conscience par-devant des autorités constituées cette fois, par-devant le Conseil général de la commune. C'est le plan d'une conspiration en règle qu'il retrace dans cette seconde dénonciation, « faite en acquit des devoirs que lui impose sa qualité de républicain françois », conspiration dans laquelle il fait entrer pêle-mêle « les aristocrates les plus prononcés de la ville », « des émigrés de marque », tels que le nommé Lenglé, ci-devant conseiller au parlement

Digitized by Google

de Flandre, et jusqu'à des fonctionnaires, qui, à la grande indignation des bons citoyens, n'ont pas craint de prendre part à des « orgies dégoûtantes et scandaleuses » chez les prévenus !

Trait tout à fait caractéristique, le citoyen Claro terminait sa « déposition » par la demande qu'expédition authentique lui en fût délivrée, craignant, disait-il, que, dans la transmission qui devait en être effectuée aux administrations supérieures par le Conseil général de la commune, « le texte de cette déposition ne fût soustrait par quelque personne intéressée à l'ensevelir dans l'oubli. »

Il était impossible de suspecter avec plus d'insolence l'autorité qui consentait à écouter ces odieuses révélations. Tout cela était machiné, en réalité, pour la pousser aux pires rigueurs. Le citoyen Claro parut y avoir réussi. Bientôt, en effet, mandats d'amener sont signés contre tous les auteurs de « l'infâme conjuration », et notamment contre ce Lefebvre d'Acy, dont on venait de retrouver les lettres, et contre Thomas Lefebvre, son frère.

Ces deux Lefebvre se trouvaient, circonstance aggravante, unis par des liens de parenté aux Vanlerberghe, l'aîné, Thomas Lefebvre, ayant épousé la sœur de Joseph Vanlerberghe. Ce fut le premier cité devant le Conseil de la commune. Il se défendit assez aisément. Sa situation d'Inspecteur principal des subsistances militaires, près l'armée du Nord, lui valait un certain crédit, qu'il sut mettre à profit ; et il déclara, d'autre part, sans phrases, que les affaires de son beau-frère lui avaient toujours tenu fort peu à cœur. Il y avait au dossier des preuves de cette dernière assertion : c'étaient une lettre de Thomas Lefebvre à sa femme et la réponse de celle-ci, qui démontraient par leur ton que les rapports n'étaient pas précisément des plus tendres entre les deux époux ni des plus cordiaux entre les deux familles. On ne put d'ailleurs s'appuyer sur rien, — faits ou documents, — pour contredire les affirmations de Thomas Lefebvre.

Il n'en était pas de même de son frère, Antoine-Regnault Lefebvre d'Acy. De celui-là on avait les lettres, qui « respiroient la plus dégoûtante aristocratie. » Au moment de son arrestation, il habitait Lestrem, près de Béthune, et on le disait préposé principal aux expéditions des subsistances militaires. Mais il apparaissait bien que cette charge, il ne la remplissait que d'occasion. Né à Reims, en 1749, établi, en 1789, banquier-commissionnaire à Paris, rue d'Orléans, il avait été en relations d'affaires avec Vanlerberghe de 1789 à 1793, et sa correspondance avec celui-ci était trop entremêlée de réflexions politiques contre le nouvel ordre de choses, Vanlerberghe, lui-même, avait demandé trop instamment à sa femme de la faire disparaître, pour qu'il n'en rejaillît pas de véhéments soupçons sur Lefebvre d'Acy.

En dépit de la mauvaise posture où il se trouvait placé, ce dernier se défendit avec énergie. Niant nettement avoir tenu par lettres à Vanlerberghe aucun propos incivique, il prétendit ne s'expliquer l'insistance de son correspondant à faire détruire ses missives que « par la crainte que l'on découvrît ses spéculations mercantiles, et l'état critique de ses affaires ».

Quand on aura parcouru la correspondance de Lefebvre et de Vanlerberghe, on s'étonnera peut-être de la hardiesse de cette réponse. Mais l'on s'étonnera bien plus d'apprendre qu'elle fut admise par la Commune de Douai. Le citoyen Claro était-il parti à la tête « de sa levée » ? Ses accusations de modérantisme contre les fonctionnaires de la ville étaient-elles fondées ? L'influence de Thomas Lefebvre et les bonnes relations dans

Digitized by Google

lesquelles il semblait être avec Bentabole et Levasseur, représentants en mission de la Convention près l'armée du Nord, entrèrent-elles en jeu ? On ne peut le savoir. Toujours est-il que le 22 ventôse an II (12 mars 1794), l'agent national près le district de Douai déclarait close l'instruction de l'affaire Vanlerberghe. Il en envoyait le volumineux dossier à l'accusateur public près le Tribunal révolutionnaire de Paris, concluant à poursuites contre Debavay et Vanlerberghe « en ce moment en fuite », mais demandant simplement que la femme Vanlerberghe et Lefebvre d'Acy fussent déclarés « suspects ». Ce dernier devait, en vérité, s'estimer heureux, d'autant mieux que, Debavay et Vanlerberghe ayant passé la frontière, leur procès ne put être instruit et que le dossier ne ressortit jamais des cartons du Parquet du Tribunal révolutionnaire, où il est encore et d'où j'ai tiré la correspondance que l'on va lire.

1. — *De M. Lefebvre d'Acy à M. Vanlerberghe.*

(Arch. nat., W. 25, doss. 1453.)

Paris, le 9 janvier 1792.

Monsieur..., nous verrons d'ici au mois de mars ce que deviendront les affaires et ce que vaudront les écus en échange d'assignats. Je pense qu'il n'y a pas de risques à les laisser dormir et qu'ils porteront bien l'intérêt qu'ils coûtent, étant gardés en caisse. Au surplus, j'en disposerai en temps et ainsi que vous me le prescrirez.

On a chassé du perron du Palais-Royal tous les marchands d'argent qui en obstruoient le passage, et ils se rassemblent maintenant place des Victoires et rues adjacentes[1]. Le tripot et l'agiotage vont toujours leur train, quoique plusieurs agens de change, courtiers et autres particuliers aient été bâtonnés d'importance à la Bourse, la semaine dernière.

Nos Brissoteurs, comme vous dites fort bien, auront beau faire, ils ne se tireront jamais du mauvais pas où ils sont enferrés, et il y a tout lieu de croire que l'Empereur leur donnera du fil à retordre et par-dessus tout les étrivières qu'ils auront bien méritées. Je ne pense pas qu'un tas de gueux et de scélérats, qui n'ont ni moyens ni crédit, ni bonne foi, ni honneur, puissent réussir à faire échouer des dispositions concertées par des puissances qui connaissent les droits des sociétés,

1. « Les effets publics abondaient hier à la Bourse, écrit le 6 janvier 1792, l'auteur de la *Correspondance secrète*. Les agents de change n'avaient jamais eu entre les mains tant de papiers nationaux. On y vit le projet manifeste de faire baisser les effets, qui ont effectivement baissé de 10 p. 100. Cette manœuvre tendant à exciter la sédition a eu sa récompense. Une grêle de coups de canne a tombé sur les épaules des courtiers. La Garde est arrivée, a fait évacuer le terrain, après que le procès-verbal eût été dressé ». (*Correspondance secrète* publiée par M. de Lescure, t. II, p. 572.)

Digitized by Google

et ne confondent pas l'impudence, le crime, la licence et l'anarchie avec la liberté...

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

2. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 13 janvier 1792.

Monsieur..., si je reçois payement du sieur Gosse, je vous en donnerai avis ; mais je ne le crois pas très pressé de se libérer. Il faut convenir aussi que le trésor national commence à mettre autant de lenteur et de difficultés qu'il le peut pour éloigner les parties prenantes. La pénurie d'assignats ne tardera pas à se faire sentir, et je doute que, faute de cet aliment, avec lequel on a entretenu jusqu'à ce moment la sainte Constitution, elle puisse subsister plus longtemps. Grâce aux savans et aux beaux esprits, cette chimère et ce rêve philosophique aura fait à ce malheureux pays tout le mal possible. Et encore, malgré l'évidence la plus complète, voit-on beaucoup de gens qui s'enthousiasment pour cette Dulcinée, comme si c'étoit la merveille du monde, tandis qu'il est clair comme le jour qu'elle n'a, jusqu'à ce moment, produit que ruine et désordres, et fait autant de mécontens que de malheureux.

Il seroit bien temps que le dénouement arrivât enfin. Il y a lieu de croire cependant qu'au printemps il se décidera quelque chose. Il faut se résigner et souffrir jusqu'à ce que les choses changent et redeviennent sur un meilleur pied...

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

3. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 7 février 1792.

Monsieur, j'ai reçu votre dernière du 4e, et je crois, ainsi que vous, que la propagande jacobine et brabançonne n'aura pas beau jeu. Ces messieurs le savent bien ; ils jouent de leur reste et risquent le va-tout. Ce sont des scélérats qui, si on n'y met-

Digitized by Google

toit bon ordre, renverseroient et détruiroient tout, parce qu'il n'y a rien de sacré pour eux. Mais chacun aura son tour, et j'espère que les honnêtes gens ne seront pas toujours dupes et victimes des fripons. Il y a un terme à tout. D'ailleurs, la canaille ne sait ni amasser, ni conserver; tout périt entre leurs mains...

On s'accorde assez généralement à croire que nous n'aurons pas la guerre et que tout s'arrangera. Je crois qu'il y aura bien de la difficulté. Tout le monde n'est pas d'accord et ne pense pas de même; mais je vois clairement et je présume que la Révolution ne peut tenir, qu'elle perd tous les jours de ses partisans et qu'au premier mouvement beaucoup se rangeront du bon côté.

Il faut qu'il y ait quelque chose d'extraordinaire, que je ne conçois point : l'argent est aujourd'hui à 55 p. 100, et il y tiendra. On croit même qu'il ne peut qu'augmenter. Personne ne veut plus escompter de papier, et celui des premières maisons se fait à 7 et 8 p. 100. On propose même à ce taux des dépôts en actions de caisse, ou des nantissemens en lingots d'or ou d'argent. Je ne sais ce que cela veut dire ; mais je vous avoue que je tremble qu'il n'arrive quelque chose de bien désastreux. L'Assemblée ne s'entend plus et perd la tête. Qui donc nous sauvera du mauvais pas où nous sommes ?...

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

4. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 12 février 1792.

Monsieur..., on convient généralement que, depuis que nous sommes gouvernés et administrés par des assemblées nationales, on a mangé plus de deux milliards faisant à peu près la valeur des biens du clergé et le fonds des assignats. Mais il reste des forêts, le mobilier des églises, les biens de l'ordre de Malte et autres, dont on fera usage et ressource au besoin. Ensuite on pourra nous forcer de donner notre vaisselle; le bien des émigrans y passera aussi. Enfin, quand on n'a pas montré plus de respect pour la propriété, que ne l'a fait jusqu'à présent l'Assemblée, il n'y a pas de raison pour que, fidèle à son système dévorant et spoliateur, elle ne s'empare de tout ce qui nous

Digitized by Google

appartient. C'est le vœu général de tous ceux qui ne possèdent rien et vous savez que c'est le plus grand nombre. D'ailleurs, il en est de cette Assemblée comme des ministres des finances de l'ancien régime : peu leur importoit dans quelle situation se trouveroient les choses à leur retraite, pourvu qu'ils gagnassent du temps et se tirassent d'affaire ; à leurs successeurs à débrouiller la fusée ! L'Assemblée présente en fera tout autant. Pourvu qu'elle trouve à s'alimenter la durée entière de sa tenue, c'est tout ce qu'il lui faut. Celle qui la remplacera fera comme elle pourra, mais nous n'en serons pas mieux, et je crois qu'on ne peut pas se ruiner plus vite que nous ne le faisons. Ci-devant, en mangeant son patrimoine, on se procuroit au moins des jouissances ; aujourd'hui, c'est bien différent !...

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

5. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 25 février 1792.

Monsieur..., comme on est assuré qu'il y a beaucoup de numéraire dans plusieurs maisons, et qu'on se lasse de le payer fort cher pour le service du Trésor public et le prêt des troupes qui l'exigent ainsi, il est question de faire des perquisitions domiciliaires, et vous jugez de là quelle inquisition et à quoi on seroit exposé ! Ce qui pourroit arriver de plus heureux dans ce cas seroit que, en s'emparant de votre argent, on vous donnât au moins des assignats, ce qui n'est pas certain. On parle de billets d'Etat avec intérêt, parce que l'on suppose que celui qui garde un fonds mort, qui ne circule pas et ne produit rien, peut s'en passer et qu'il sera suffisamment dédommagé par l'intérêt annuel dont on le bonifiera. Vous voyez d'après ce plan que messieurs les Jacobins sont très disposés à mettre les mains dans les poches de tout le monde, et qu'après avoir pris et mangé toutes les propriétés foncières, ils s'empareront de notre mobilier. Au point où nous sommes, on peut s'attendre à tout. Excès, injustice, spoliation, tout cela n'est que gentillesse et ne coûte rien à décréter.

Il est certain que les Jacobins sont plus enragés que jamais, parce qu'ils voient qu'ils ont déjà du dessous. Ils ont fait assiéger, hier, par ceux dont ils disposent, le théâtre du Vaude-

Digitized by Google

ville, où on n'a pas eu pour eux tout le ménagement et le respect qu'ils exigent et dont ils ont voulu se venger[1]. Croyez qu'ils porteront le trouble et la désolation partout, et [que] nous avons tout à craindre des complots scélérats de cette horde meurtrière. Quand on n'est pas des leurs, ils ne vous regardent que comme ennemis. Soyez toujours sur vos gardes et disposez de moi en toute occasion et à tout événement.

Je suis sincèrement...

LEFEBVRE D'ACY.

6. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 10 mars 1792.

Monsieur..., je pense bien que la confédération des puissances voisines, la haine qu'elles nous portent avec juste raison, les dispositions dont elles s'occupent ne sont pas pour en rester là, et que la bombe éclatera au moment que nous ne nous y attendrons pas et que rien de notre côté ne sera prêt et que nos mesures manqueront de concert, parce qu'on ne s'entend pas et que la division règne partout. Ainsi, nous n'avons d'autre perspective que le despotisme ou l'anarchie ; l'un et l'autre sont le plus mauvais des gouvernemens.

Le 11 mars. — Monsieur..., on annonce ici la mort de l'Empereur et cet événement va, sans doute, changer encore une fois la tournure des affaires, et peut-être n'en serons-nous pas mieux. Ce qu'il y a de certain, c'est que cela n'a pas fait baisser l'argent, car il était hier à 80, et point de doute qu'il montera sous peu à 100 p. 100. J'ai resserré le vôtre partout où j'ai pu, afin qu'il n'y ait rien d'évident et qu'on ne soupçonne pas que je suis chargé d'un semblable dépôt. J'espère, au moyen de ces précautions, éviter tout accident.

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

1. Plusieurs allusions contre-révolutionnaires, qui se trouvaient dans la pièce donnée alors au Vaudeville (*L'auteur d'un moment*, par Léger) ayant déplu aux patriotes, ceux-ci firent le 24 février une grande manifestation à ce théâtre. La manifestation eut son écho jusque dans l'Assemblée. Voir la séance de la Législative du 30 mars 1792 dans les *Archives parlementaires*, t. XL, p. 711 et suivantes.

Digitized by Google

7. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 15 mars 1792.

Monsieur..., ce seroit une bien fausse spéculation de croire que, parce que l'Empereur est mort, nos affaires vont aller toutes seules. Il est vrai que cela nous assure un répit de six mois au moins. Mais comme le vice est dans la constitution même, aussi longtemps qu'elle ne sera pas réformée nous n'aurons que divisions, troubles, désordres et discrédit général. Ce n'est certainement pas par ces moyens extrêmes et fâcheux que les choses se replaceront dans un état convenable. L'enthousiasme, l'exagération, l'esprit de parti et de faction passeront; alors, chacun sentira le mal réel qui a été fait à l'Etat qui devroit être le plus florissant et le plus heureux. Mais les François ne sont pas faits pour connoître leurs avantages et en profiter.

On a arrêté, il y a trois jours, à Passy, près Paris, des fabricateurs de faux assignats qui en avoient déjà pour plus de 10 millions prêts à être mis en circulation, et avec lesquels il se proposoient d'acheter du numéraire, ce qui l'auroit promptement fait monter. On assure que ces assignats sont contrefaits de manière à ne pouvoir les distinguer des vrais, même par les commissaires du Comité. Il est heureux qu'on se soit saisi à temps de ces faussaires qui ont, dit-on, des correspondances dans d'autres villes de France[1].

Le sieur Lacombe Saint-Michel[2], rapporteur du Comité militaire, qui fait maintenant le docteur à l'Assemblée et n'avoit jadis ni esprit, ni crédit, ni fortune, a été de longues années débiteur de mon frère auquel il ne payoit ni capitaux, ni intérêts. Voilà les faiseurs du moment! Ne sont-ce pas véritablement les gueux qui ont voulu se mettre à la place des gens honnêtes? Notre révolution n'est rien autre chose que cette transmutation ; et si jadis nous étions mangés par les gros,

1. « Paris, le 13 mars 1792. — On a saisi dans la journée une grande manufacture de faux assignats. Cette entreprise était si étendue qu'on évalue à 100.000 écus les ustensiles et autres effets saisis. Il y a environ 30 personnes arrêtées ». (*Moniteur* du 14 mars 1792.) L'Assemblée accorda à J.-B.-Marie-Louis de la Reynie, ex-vainqueur de la Bastille, dénonciateur des faussaires, une gratification de 100.000 livres.

2. Jean-Pierre Lacombe de Saint-Michel (1753-1812), ancien capitaine d'artillerie, membre de la Législative et de la Convention.

Digitized by Google

nous serons désormais sucés par les petits et rongés jusqu'aux os par les vers et les insectes.

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE d'ACY.

8. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 12 avril 1792.

Monsieur..., nous sommes encore assez tranquilles jusqu'à ce moment. Mais l'arrivée des Suisses de Châteauvieux cause une fermentation sourde, et on craint que la fête, que les plus ardens patriotes se proposent de leur donner dimanche prochain, n'occasionne quelque chose de fâcheux[1] ; car il y a grand nombre d'opposans à ce que l'on fête des soldats qui ont manifesté une insubordination coupable et ont massacré plusieurs citoyens aux portes de Nancy. En général, la Garde nationale les voit de mauvais œil, ainsi que les gens honnêtes et modérés. Il n'y a guère que les sans-culottes et les enragés, tous gens qui se plaisent dans l'exagération et le désordre, qui veuillent de ces fêtes qui ne ressemblent à rien et coûtent beaucoup dans un moment de crise et d'embarras, comme celui où nous sommes...

Tout va de mal en pis ; on est endetté partout, on mange l'impossible et rien ne va. Cela ne peut durer. L'opinion même change tous les jours et n'est plus la même en faveur de la Révolution. Quelle sera la fin de l'état forcé et malheureux dans lequel nous nous trouvons ? Pauvre France !

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

1. En août-septembre 1790, les Suisses du régiment de Châteauvieux, en garnison à Nancy, s'étaient, on le sait, mutinés contre leurs officiers et contre Bouillé et avaient lâchement tiré sur Désilles, officier au Régiment du Roi. Par décret du 31 décembre 1791, l'Assemblée avait décidé que les 40 soldats qui, à la suite de ces faits, avaient été envoyés aux galères à Brest, seraient compris dans l'amnistie prononcée par le décret du 14 septembre 1791 (*Arch. parl.*, t. XXXVI, p. 721). Le parti jacobin résolut aussitôt d'organiser en l'honneur de ces « martyrs de la liberté » une fête civique qui eut lieu le 15 avril 1792 (Mortimer-Ternaux, t. I, p. 51-92). Le 9 avril l'Assemblée avait eu la faiblesse d'admettre ces assassins aux honneurs de la séance !

Digitized by Google

9. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 17 avril 1792.

Monsieur..., la tentative Jacobite à l'occasion des soldats de Châteauvieux a encore échoué, et cette fête soi-disant patriotique, dont on craignoit les suites, s'est passée très tranquillement. Ce n'étoit, au surplus, qu'une mauvaise farce et une chienlerie exécutée par des sans-culottes. Tous les honnêtes gens l'ont désapprouvée ; et cette fois la canaille n'a pas eu beau jeu, parce personne ne s'y est montré et que toutes ces sottises, qui n'ont point de motif et ne remédient pas à tout le mal qui est fait et dont on ne sait plus comment on sortira, déplaisent infiniment aux bons esprits, même aux véritables partisans de la constitution, qui la voient enfreinte tous les jours et l'anarchie se perpétuer sans pouvoir y remédier.

Je pense que le mois prochain ne se passera pas sans qu'on nous ait attaqués, et nous ne serons pas plus sur la défensive dans le temps que nous ne sommes maintenant. Les Jacobins fondent tout leur espoir sur la défection des troupes étrangères : on verra s'ils ont le pouvoir de tout désorganiser et de tout corrompre. Ce n'est pas la volonté qui leur manque, mais bien les moyens ; et puis ce n'est que chez une nation aussi corrompue que la nôtre, qu'on trouve des intrigans et des scélérats en grand nombre pour seconder et faire réussir de sinistres projets.

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

10. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 24 avril 1792.

Monsieur..., vous êtes instruit maintenant que la guerre est déclarée[1] et que, malgré la nullité bien notoire de nos moyens, nous sommes les agresseurs. Je ne conçois pas que l'Assemblée se soit ainsi déterminée à donner si belle chance à tous

1. La guerre fut déclarée par décret du 20 avril (A. Sorel, *l'Europe et la Révolution*, II, p. 430 et suiv.).

Digitized by Google

les mécontens du dehors. Il s'en faut bien que nous soyons en mesure de repousser un ennemi discipliné et aguerri ; mais ne doutant de rien, bravant et insultant toutes les puissances, nous allons les provoquer. Quelle en sera l'issue et ne devons-nous pas être battus ? Il est vrai que les propagandiers se fondent beaucoup sur leurs manœuvres sourdes, et comptent fort sur la défection des troupes étrangères. J'avoue que, si ce moyen ne leur réussit pas, comme on pourroit encore raisonnablement en douter, ils sont perdus. C'est à tort qu'ils se persuadent que tout est enclin au crime et à la destruction comme eux, qui sont les hommes les plus pervers et les plus corrompus, ne commettant que crimes et scélératesses. Nous sommes à juste titre haïs et méprisés des nations saines ; et sauf quelques turbulens et intrigans, comme il s'en trouve partout, il n'y en a pas qui puissent désirer d'être gouvernés et de vivre comme nous le faisons, depuis que notre Révolution est commencée. On appelle cela une régénération ; mais je soutiens que c'est un système complet de destruction et de désorganisation. Aussi, ces messieurs, voyant le remède à tant de maux très difficile, voudroient-ils désorganiser ainsi toutes les sociétés d'hommes qui habitent la terre.

Nos braves soutiennent qu'ils ne craignent rien, qu'ils ont 400 millions de numéraire en réserve, qu'ils se ménagent depuis longtemps exprès pour cela, et ils s'estiment invincibles et bien au-dessus de tous leurs ennemis. Il y a dans tout cela, peut-être, un peu de présomption ; mais faut bien par des rodomontades relever un peu le courage et enflammer de patriotisme ces âmes froides et pusillanimes qui ne se font pas d'illusion et voient tout bonnement les choses comme elles sont. Car qui n'est pas fou et enthousiaste, même énergumène, en ce moment n'est pas au ton du jour et ne peut passer que pour un mauvais citoyen et un aristocrate.

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

11. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 1er mai 1792.

Monsieur..., l'exaltation des têtes entretient un certain enthousiasme qui sans doute maintient les choses dans le

Digitized by Google

même état. Ce ne sera qu'en cas de revers, que nous verrons le découragement succéder à cette extrême confiance dans nos ressources et nos moyens qui sont, ce me semble, exagérés, car je ne crois pas du tout que nous soyons riches et puissans. Tout s'épuise, et depuis trois années entières que nous vivons en insurrection et qu'on gaspille de tous côtés, les finances ne marchent pas à un rétablissement prochain. Les dons journaliers, qu'on vante si haut, ne fourniront pas longtemps[1], et je les crois d'ailleurs très insuffisans pour soutenir une campagne qui va achever de nous ruiner, soit que nous soyons battans ou battus...

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

12. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 29 mai 1792.

Monsieur..., ce qui se passe ici aujourd'hui et ce qui s'est passé à Neuilly où j'étois, et qui cependant n'est pas aussi grave qu'on le fait, pourra bien influer sur la hausse de l'argent et la baisse du change avec l'étranger. Hier soir, l'argent étoit de 66 à 67, et le louis à 15 l. et 15 l. 5 s., ce qui me paroît inconcevable, et pourquoi je vous engage à n'en acheter qu'au dessous, si on vous en propose ; car tous les agioteurs profitant de cette baisse pour s'en procurer, ils revendront aussitôt qu'ils y trouveront le plus petit bénéfice, ce qui empêchera qu'ils s'élèvent promptement à 20 livres.

Nous voici encore une fois en rumeur; mais ce tumulte fomenté par les mauvaises têtes ne me paroît pas devoir nous amener rien de fâcheux. J'ai parcouru, hier soir, à mon retour de la campagne, les nombreux groupes des Tuileries et du Palais-Royal, et je n'y ai rien remarqué de chaud : beaucoup de bavardage et de clabaudage contre le Roy et sa garde; on voudroit le forcer à s'enfuir ou peut-être se défaire de lui (projet conçu depuis longtemps dans les clubs infernaux qui dominent), mais tout cela n'aboutira à rien et ne produira pas l'effet qu'on s'en promet. Croyez-moi; j'ai bien tout observé

1. Cf. sur ces dons patriotiques, Tuetey, *Répertoire des sources manuscrites de la Révolution*, t. IV, p. 35-48.

Digitized by Google

et écouté, ce n'est pas l'effervescence du mois de juillet 1789, il s'en faut bien, et l'opinion est déjà furieusement changée parmi le peuple.

Cependant, l'Assemblée, pour se donner un air d'importance, vient de se déclarer permanente. L'Etat est en péril, parce que quatre soldats suisses, dansant dans un cabaret à Neuilly avec des filles, ont montré des cocardes blanches et menacé de sabrer ceux qui voudroient les empêcher de les porter[1]. Il y a eu un seul homme de blessé légèrement d'un coup de sabre, et pas un seul de tué. Les Suisses sont retournés dans leur caserne à Courbevoie, et j'en ai vu hier grand nombre avec la Garde nationale. Ceci s'est passé à 20 toises de la maison où j'étois, et sous mes yeux. Mais on voudroit en ce moment une commotion intérieure, pour motiver des excès ou des mesures nécessaires aux complots des méchans. Nos législateurs ont beau faire, la masse générale d'opinion, et celle qui doit l'emporter enfin, n'est pas pour eux. On voit trop bien que ces gens-là ne s'occupent que de disputer de souveraineté et de puissance et nullement du bien de l'Etat qu'ils ruinent et entraînent vers sa perte, ce qui leur est absolument égal...

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

13. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 4 juin 1792.

Monsieur, l'argent se soutient toujours au même cours de 64, et le cours de Londres regrimpe très fort ; les courtiers m'assurent que les Lyonnois qui s'en étoient munis le retournent à Paris pour négocier, afin de pouvoir réaliser pour leurs payemens ; ce qui fait qu'il y a peu de preneurs. On tire de Londres sur Paris, en ce moment, à trente jours de date à 17 1/2.

La fête de Saint-Simonneau, maire d'Etampes, martyr constitutionnel, a eu lieu hier et s'est passée sans trouble et sans bruit[2].

1. L'affaire de Neuilly eut lieu le 27 mai, au soir.

2. Le 3 mars 1792, un attroupement composé d'environ 800 hommes, venant d'Etrechy et de la Ferté-Aleps, fondit sur le marché au blé d'Etampes et se mit en devoir de taxer le prix des grains. Jacques-Guillaume Simonneau, maire de la ville, à la tête de quelques soldats de la Garde nationale, voulut s'y opposer. Il fut bientôt entouré et menacé par les factieux. « Ma vie est à vous, leur criait-il, vous pouvez me l'ôter ; je ne manquerai pas à mon

Digitized by Google

On répand que le maréchal Luckner, à la tête de 12.000 hommes de nos troupes, s'est porté on ne sait où, et qu'on n'a pas de ses nouvelles depuis plus de huit jours, ce qui donne de l'inquiétude à l'Assemblée et fait craindre qu'il ne soit allé rejoindre l'ennemi comme ancien compatriote. Ceci, je crois, demande confimation.

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

14. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 14 juin 1792.

Monsieur,... la nouvelle, reçue hier dès le matin, de la défaite de l'avant-garde, commandée par M. de Gouvion, et de la mort de ce général, tué d'un coup de canon, a fait grande sensation ici et fait remonter l'argent[1]. On ne donne point le détail de cette affaire ; mais je présume qu'elle a été malheureuse comme toutes les précédentes et que nous aurons été complètement battus, car s'il n'en étoit pas ainsi, on auroit partout crié victoire, et les journaux racontent le fait très modestement. Si vous êtes mieux instruit et qu'il n'y ait pas risque à se compromettre en disant la vérité, faites m'en une relation exacte. Ceci rasseoit un peu les esprits, et beaucoup de gens commencent à voir que, malgré nos forfanteries, nous ne faisons rien de bon, que les Autrichiens ont une supériorité très marquée sur nous, et qu'il pourroit fort bien arriver qu'ils nous missent à la raison et nous rendissent sages et tranquilles malgré nous, que d'ailleurs, battus ou vainqueurs, la France n'en sera pas moins dévastée et ruinée pour ne s'en relever de longtemps...

devoir. » Mais atteint d'un coup de feu à bout portant, il tomba raide mort (Maxime de Mont-Rond, *Essais historiques sur la ville d'Etampes*, 1837, in-12, t. II, p. 144-147). Cet ouvrage est particulièrement intéressant, car l'auteur tenait les détails qu'il raconte du procureur de la Commune, aux côtés duquel tomba Simonneau.

« Le parti de l'Ordre et de la Constitution », irrité du scandale de la fête donnée par les Jacobins en l'honneur des galériens de Châteauvieux, résolut de répondre à cette provocation par l'organisation d'une cérémonie funèbre en l'honneur de Simonneau, mort victime de son dévouement à la loi. Cette fête eut lieu le 3 juin (Mortimer-Ternaux, t. I, p. 95-112, 375-382).

1. Jean-Baptiste Gouvion, né en 1747, tué devant Maubeuge le 11 juin 1792, ancien major général de la garde nationale de Paris, député à la Législative. Son frère, qui faisait partie de la garde nationale de Nancy, avait été tué par les soldats révoltés de Châteauvieux. Ayant protesté contre l'admission aux honneurs de la séance des galériens de Brest, et grossièrement interpellé par la Gauche, il donna le jour même sa démission et partit pour l'armée de La Fayette.

Digitized by Google

Je crois que les armées affameront les provinces où elles se trouvent rassemblées et qu'il sera bien difficile de pourvoir à tous les approvisionnemens nécessaires. Les denrées sont hors de prix partout; on craint de manquer de blé dans plusieurs cantons, et le temps se trouve contraire et ne donne pas lieu d'espérer une abondante récolte, sans compter tout ce qu'on ravage et détruit pour la marche des armées...

Le ministre de la Guerre[1] et celui des Finances[2] sont renvoyés...

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

15. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 16 juin 1792.

Monsieur..., les nouvelles de dehors sont telles que vous me le mandez. On a grand soin ici de diminuer nos pertes ; mais il n'en est pas moins vrai que nous avons encore été repoussés et battus, avec perte d'un de nos meilleurs officiers et des plus braves, M. de Gouvion. Mais pour compenser cet échec, on répand que M. de la Fayette a bien pris sa revanche sur l'ennemi et s'est, de concert avec Luckner, emparé de Mons et de Tournay, après avoir tué 10.000 Autrichiens et pris beaucoup de canons et de munitions. On dit qu'il ne restera pas en si beau chemin et que Courtray, Ypres, Menin et autres villes brabançonnes seront bientôt en son pouvoir. D'autres disent, et ce sont assurément de mauvais patriotes et des aristocrates, que c'est tout le contraire, que MM. Luckner et de la Fayette ont été battus, avec perte de 1.500 hommes au moins, que ce dernier a été blessé dangereusement à la cuisse, que 27 pièces de canon, sans compter les munitions et caissons, ont été enlevés par l'ennemi qui a brûlé les meules de fourrages. Vous voyez que cela seroit tout différent. Mais on ne sait que croire...

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

1. Joseph Servan de Gerbay (1741-1808), maréchal de camp, nommé ministre de la Guerre le 9 mai 1792, renvoyé le 12, rétabli le 10 août, démissionnaire le 3 octobre.

2. Etienne Clavière (1735-1793), député à la Législative, ministre des Finances le 23 mars, renvoyé le 11 juin, rappelé le 10 août.

Digitized by Google

16. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 17 juin 1792.

Monsieur..., je vous suis obligé des détails que vous me donnez et dont la vérité et l'exactitude me font grand plaisir, ne m'en rapportant aucunement aux papiers nouvelles qui tous déguisent ou exagèrent les faits. Le vrai, à ce qu'il me paroît, est que nous avons encore une fois été battus et repoussés, ce qui pourra bien arriver encore si nous nous présentons à l'ennemi, qui vraisemblablement ne voudra pas rester en si beau chemin et viendra peut-être nous assaillir au premier moment. En attendant, on plante ici partout des arbres dits de la liberté, on boit, on danse et on chante *Ça ira*, quoique ça aille fort mal. Mais on veut amuser et endormir le peuple et se faire illusion sur le véritable état des choses.

Nous avons ici une nouvelle faillite, et la maison Tourton-Ravel[1] est à la veille de cesser ses payemens. Il y a eu hier assemblée de la haute banque et des administrateurs de la Caisse d'escompte, pour délibérer s'il ne seroit pas convenable de venir à son secours, à cause de la commotion et du discrédit général que cela occasionneroit sur la place de Paris. Mais il n'a pas été pris de détermination précise sur ce sujet : au moyen de quoi il y a toute apparence que les sieurs Tourton et Ravel, qui sont très chargés, dit-on, pour la fin de mois, ne pourront faire honneur à leurs engagemens. C'est encore une maison culbutée, et celle-ci en entraînera d'autres assurément.

Il y a grande rumeur pour le déplacement des ministres. Aucun des anciens ne reste, pas même M. Dumouriez, qui étoit passé au département de la Guerre[2]. On dit qu'il est remplacé par M. de Chambonas[3], ci-devant maire constitutionnel de Sens, et que c'est le sieur Caron de Beaumarchais qui aura le ministère des contributions publiques[4]. Les autres ne sont pas

1. La banque Tourton et Ravel avait son siège rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur.

2. Voir plus haut, p. 424.

3. Victor-Scipion-Charles Auguste de la Garde, marquis de Chambonas (1750-1830), brigadier des armées du Roi, ancien maire de Sens, maréchal de camp en 1791. Sur sa nomination comme ministre des Affaires étrangères, voir plus haut, p. 424.

4. Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais (1732-1799), le célèbre auteur dramatique.

Digitized by Google

encore nommés[1]. Vous voyez quels gens on choisit et que beaucoup ne se soucient guère de ces places où l'on ne fait que passer, avec tous les risques d'être envoyé à Orléans. Tout cela doit bien amuser nos ennemis qui, s'ils continuent à aller de même, auront bon marché de nous. L'argent et le Londres sont toujours à peu près de même ; aussi n'ai-je rien fait...

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

17. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 20 juin 1792.

Monsieur..., nous sommes encore à ce moment dans le trouble, et tout ceci n'est pas fait pour ramener le crédit et l'argent. D'ailleurs, nos victoires, annoncées ici avec tant d'emphase et qui nous ont rendus maîtres de la ville de Menin, dans laquelle il n'y avoit, dit-on, que 50 Autrichiens, ne sont pas encore de nature à inspirer grande confiance, et un revers inopiné peut renverser ces brillantes espérances.

Il est question d'insurrection pour ce jour, et c'est contre le Roy que les Jacobins la dirigent, parce qu'il a opposé son *veto* au décret de déportation des prêtres et à celui d'un camp de vingt mille hommes près Paris. Tous les habitans des faubourgs doivent descendre armés de piques et présenter, dit-on, au Roy deux cocardes, une blanche et une nationale : s'il prend la blanche, on demande sa destitution à l'Assemblée ; et s'il choisit la rouge, on le force à sanctionner le décret contre les prêtres, qu'on ne veut ni ne peut plus payer et dont il est beaucoup plus simple de se débarrasser après avoir pris et mangé leur bien. Enfin, on bat le rappel de tous côtés, et, ma lettre finie, j'irai voir ce qui se passe. Tout est en rumeur, et depuis quelques jours on cherche à soulever le peuple par tous les moyens possibles, ce qui est à la vérité un peu plus difficile qu'on ne l'auroit imaginé, parce que beaucoup sont fatigués de la Révolution qui jusqu'alors n'a encore produit que des maux incalculables et qui se feront ressentir longtemps...

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

1. Voir sur les changements ministériels, p. 424.

Digitized by Google

18. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 21 juin 1792.

Monsieur,... je vois que l'armée françoise s'avance dans le pays ennemi, qu'elle a déjà pris Menin et que, sans doute, comme on l'annonçoit hier, elle s'est encore emparé de Courtray et autres villes, ayant, dit-on, tué 10.000 Autrichiens et fait 3.000 prisonniers qui se sont rendus avec armes et bagages. Il est vrai que ceci demande confirmation, attendu qu'on n'en est pas encore instruit officiellement, mais seulement par une lettre particulière écrite à un membre de l'Assemblée, qui en a fait part aussitôt. Jusque-là on peut encore en douter, et j'avoue que je n'y crois guère, à moins que les Autrichiens n'aient leur dessein pour nous laisser pénétrer chez eux; ils se sont trop bien montrés au début, pour croire qu'ils se rendissent ainsi sans aucune résistance.

La journée d'hier fera encore époque dans l'histoire de notre révolution, et ce qui s'est passé doit exciter tous les étrangers contre nous et prouve à l'univers entier que le Roy est esclave et à la merci de la multitude qui le provoque et l'insulte jusque dans son palais, et qu'enfin nous n'avons réellement pas de constitution, puisqu'elle est ainsi violée impunément chaque jour et qu'une populace armée de piques dicte des lois au monarque et à l'Assemblée. C'est sans contredit un attentat horrible et le renversement de tout ordre et de toute subordination; c'est bien là ce qu'on peut appeler le despotisme, et c'est, sans contredit, le plus insupportable de tous. Ceci doit faire trembler les honnêtes gens, pour qui il n'y a plus ni sûreté ni tranquillité à espérer, parce que posséder quelque chose est un crime aux yeux de celui qui n'a rien et ne veut même pas travailler pour se procurer le nécessaire; il est bien plus simple de dépouiller celui qui a acquis. Voilà les doux fruits de la philosophie et des principes mis au jour par les Jacobins, sous le nom de patriotisme, et par les amis de la constitution qui la violent aussi impunément. On ne peut que gémir sur d'aussi grands maux, et il ne faut plus se dissimuler que la France est perdue sans ressource...

Nous sommes assez tranquilles aujourd'hui ici, et dans tout ce qui s'est passé, hier, on ne dit pas, que quelqu'un ait été tué

Digitized by Google

Le Roy a été bien bafoué, et voilà tout ! Les uns sont contens, les autres enragent ; les gens sensés gémissent et craignent les suites de tout ceci.

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

19. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 23 juin 1792.

Monsieur,... dans les circonstances où nous sommes, il faut bien qu'il survienne un changement d'un moment à l'autre, et cette crise, qui ne peut manquer d'avoir lieu, décidera sans doute irrévocablement sur quelle ligne il faudra marcher désormais ; et alors ou l'argent tombera de beaucoup, ou il s'élèvera à un taux exorbitant. La bagarre de mercredi, qui avait été fomentée et préparée par le club jacobin, a éclairé bien des gens sur notre véritable situation, et a prouvé combien cette faction est hardie et puissante, se sentant appuyée par le peuple qu'elle influence et conduit à son gré. Néanmoins, cette tentative inouïe n'a pas eu tout le succès qu'on en attendoit, et je crois, au contraire, que, mettant ainsi en évidence leurs complots et ce qu'ils osent, ils ont par ce moyen fait connoître combien ils sont dangereux ; et les bons citoyens quels qu'ils soient, même les plus constitutionnels, qui ont été à même de les juger par leurs propres œuvres, sont tous intéressés à les détruire, ce qui arrivera infailliblement, et je suis convaincu que le coup hardi, qu'ils ont essayé le 20, est ce qui les perdra. Ils ont ouvertement violé la constitution dont ils se disent les amis, et, aux yeux de l'univers entier, ils ne sont que des infracteurs qui prouvent que les décisions de l'Assemblée, ainsi que la volonté du monarque, sont influencées et dictées par la force. Pour des gens d'esprit, ils sont bien maladroits et ils se perdent eux-mêmes par leur propre faute. Les aristocrates même qui veulent ramener les anciennes lois auront sur eux un très grand avantage et les écraseront, la constitution à la main. Ils ont de cette manière tourné contre eux leurs propres armes. Il est vrai que les scélérats ne peuvent marcher aussi fermes dans la même route que les honnêtes gens qui, longuement et difficilement à la vérité, finissent toujours par reprendre l'avantage.

Digitized by Google

On publie ici chaque jour de nouvelles victoires, et il paroît que nous avançons grand train et sans beaucoup de peine en pays ennemi. Cependant, cette rapidité de conquêtes ne me rassure pas encore entièrement... Je crains, malgré tout, quelque grande déroute...

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

20. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 24 juin 1792.

Monsieur,... le taux [du change] est toujours le même, et il paroît qu'il n'y aura de changement que dans le cas de quelque affaire décisive. Il est décrété cependant que les armées seront payées en numéraire, ce qui doit en consommer beaucoup. Il est vrai que, comme elles s'éloignent peu de notre territoire, il en rentre une grande partie, et ceux qui le vendent à Paris le font acheter sur la frontière pour l'y apporter. Je pense même que le Trésor se le procure ainsi par quelques agens à lui sur les lieux.

Nous sommes plus que jamais dans le trouble et la division depuis l'émeute de mercredi, qui seule immortalisera le Roy qui s'est montré comme un dieu, avec une sérénité, un courage, un calme qui prouve la pureté de son âme et fait le désespoir des Jacobins qui, sans doute, reconnoissent bien leur faute, mais ne veulent en convenir. On voit clairement que les deux partis sont aux prises; mais les scélérats, dont le nombre est grand et à qui les crimes ne coûtent rien, vont, dit-on, appeler de toutes les provinces les brigands qui sont déjà prêts à marcher. On cherche à rassembler les communes voisines de Paris, et l'on dit que demain le tumulte doit recommencer. Je crains, si cela est, qu'il n'en coûte la vie à plusieurs, car il paroît que cette fois-ci on est bien décidé de repousser la violence par la force. Il y a une pétition contre la municipalité, que chacun peut signer chez les notaires et qui doit être présentée aujourd'hui à l'Assemblée. Je suis bien convaincu que les pétitionnaires seront mal accueillis, et il y en aura vraisemblablement une autre en opposition de celle-ci, dont les signatures seront sans doute plus nombreuses encore, car si l'une ne doit l'être que par les gens honnêtes et raisonnables, qui pour l'ordinaire

Digitized by Google

n'intriguent et ne cabalent, il s'en trouvera moins de ceux-ci que des autres...

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

21. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 27 juin 1792.

Monsieur..., il paroît que l'on scrute sérieusement les opérations et marchés du frère Servan pendant son très court ministère, et il y a pour certain qu'il a travaillé de son mieux pour ses intérêts et ne s'est pas endormi pour mettre en poche tout ce qu'il a pu. On reviendra probablement sur quelques objets, et certes si on eût dû envoyer quelqu'un à Orléans, c'est bien celui-ci. Il est à remarquer que les plus patriotes sont aussi les plus fripons ; les honnêtes ne sont pas si chauds et ne vont pas aussi vite que ces messieurs dont la plupart ont faim et très grand appétit...

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

22. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 29 juin 1792.

Monsieur,... voilà de nouveau tout Paris en rumeur à cause de l'apparition subite de M. de la Fayette qui s'est présenté hier à l'Assemblée nationale. En vérité, quand on réfléchit sur ce qui se passe tous les jours, on se perd en conjectures vagues et oiseuses, on ne conçoit pas quel motif peut déterminer et excuser un général d'armée à quitter son poste au moment même où il est en présence de l'ennemi et harcelé par lui ; on n'entend rien à toutes ces intrigues de politique. Quant à moi, je ne doute pas que La Fayette soit un intrigant et un fourbe, qui s'est mis à corps perdu dans la Révolution parce que son ambition le portoit à jouer un grand rôle. Et maintenant qu'il voit tourner la chance et n'est pas sûr de son fait par les bonnes dispositions du dehors, il cherche à se ménager une excuse en se jetant dans un autre parti. C'est au total un homme qui

Digitized by Google

n'est point du tout estimable à mes yeux, et que je suppose n'être ni franc ni loyal. Mais il aura peine à se tirer de là. Tout son esprit et ses intrigues ne le feront pas triompher d'un ennemi supérieur et redoutable qui le battra, s'il ose tenter quelque chose, et il ne réussira pas davantage d'un autre côté : les royalistes ne l'aiment point, les aristocrates le méprisent, et les jacobins le détestent. Il n'a donc pour lui que les constitutionnels et les Feuillans, et encore je ne sais pas s'ils comptent bien véritablement sur un pareil homme.

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

23. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 1er juillet 1792.

Monsieur,... depuis plusieurs jours, j'ai suivi la place ; il ne se fait rien. Il faut voir ce que feront nos armées ; je crois que le branle commencera sérieusement vers le milieu ou la fin de ce mois. Il faut attendre aussi ce que feront les jacobins qui sont dénoncés et attaqués par M. de la Fayette, et qui, n'ignorant pas non plus ce qui se dispose extérieurement contre eux, font rage pour ameuter tout le peuple et provoquer quelques massacres, à quoi, j'espère, ils auront bien de la peine à réussir ; le parti des honnêtes gens grossit tous les jours, et ce n'est véritablement pas le peuple qui remue, mais bien la plus vile canaille. Enfin la partie est engagée, le gant jeté ; il faut que la querelle se vide. Il seroit trop douloureux d'imaginer que les gueux pussent abattre les honnêtes gens. J'espère qu'il n'en sera rien. Mais, quoi qu'ils fassent, ils auront bien de la peine à renouveler une scène semblable à celle qui a eu lieu le 20 juin ; la manière dont le Roy s'est montré dans cette circonstance pénible et difficile lui a concilié l'estime et le cœur de beaucoup qui le jugeoient sans caractère, et on peut dire que cette époque est faite pour l'immortaliser : les roys qui ont été guerriers n'ont jamais été exposés comme lui et n'ont pas témoigné plus de bravoure et d'intrépidité...

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

Digitized by Google

24. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 3-4 juillet 1792.

Monsieur..., j'ai reçu l'honneur de la vôtre du 1er du courant, par laquelle vous me donnez quelques détails qui prouvent assez que nous n'étions pas en état de pousser loin nos conquêtes, et que les Brabançons ne se sont pas montrés disposés à nous tendre les bras, comme on s'y étoit attendu vainement. Je crois qu'ils auront été fort contens de nous voir évacuer leur pays. Mais que fera cette armée, et quel sera le résultat de la confusion horrible où tout est plongé, puisqu'on ne s'entend plus et que tout est divisé de sentimens comme d'opinions ?...

Nous sommes menacés ici d'événemens très fâcheux. La faction jacobite se montre ouvertement et veut tout anéantir. Il y a dans l'Assemblée dix à douze scélérats qui mènent tout et viendront à leurs fins en sacrifiant un grand nombre d'honnêtes gens. Ce parti est puissant et doit écraser tout; ainsi, nous sommes à la veille de voir tout culbuter...

J'ai l'honneur...

LEFEBVRE D'ACY.

25. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 7 juillet 1792.

Monsieur, j'ai reçu l'honneur de votre lettre du 4 du courant, laquelle ne peut instruire de rien de nouveau sur les opérations militaires de nos armées retirées et réduites à rester sur la défensive après avoir abandonné toutes leurs brillantes conquêtes. Je ne crois pas que le Dumouriez soit plus habile qu'un autre à rétablir nos affaires; au point où elles en sont, cela ne peut aller qu'au plus mal, et il y a tout lieu de croire que nous ne tiendrons pas aussitôt que l'ennemi se présentera et voudra nous attaquer sérieusement.

Je suis convaincu que nos faiseurs et nos enragés commencent tout de bon à avoir peur, et tout ce qu'ils font le dénote assez. Ils voudroient bien exciter le peuple à se remuer et à se porter à quelques excès; mais je doute qu'ils y réussissent. Ils ameuteront bien les gredins qui sont à leurs ordres et qu'ils

Digitized by Google

payent; mais, en général, ce qu'on peut appeler peuple, les ouvriers, la bourgeoisie ne pensent pas comme ces messieurs. On est las, fatigué et rebattu de cette malheureuse révolution qui ne produit que maux, crimes, désordres, anarchie et ne peut faire aucun bien... Je parcours et j'observe froidement les groupes qui se réunissent, et je puis vous assurer qu'à l'exception de quelques énergumènes qui prêchent le meurtre et le régicide, je ne vois pas qu'en général on soit disposé à l'insurrection. On veut effrayer les Parisiens; mais je parierois tout ce que l'on voudra qu'il n'arrivera rien ici, que les Pétions et autres voient trop clair et sentent bien que, la chance pouvant tourner d'un moment à l'autre, leur perte est inévitable, et quoique scélérats, ils sont tous en général trop lâches pour oser assassiner le Roy. D'ailleurs, ils ne pourroient se flatter d'échapper à un terrible châtiment, et certes les Parisiens ne seroient pas gens à se laisser écraser par les étrangers pour soutenir et défendre de pareils coquins.

On veut nous effrayer de la fédération prochaine, parce qu'elle attire un grand nombre d'étrangers, je veux dire des patriotes outrés des départemens. Mais fondus et divisés dans l'immensité de Paris, où il y a tant de monde, ils ne peuvent être aussi dangereux. D'ailleurs, notre Garde nationale, qui est encore plus nombreuse, s'y mêlera, et de tout cela il n'en résultera rien, vous le verrez... Nos jacobins, qui tremblent pour eux-mêmes, sachant ce qui se passe au dehors, voudroient bien inspirer leurs craintes à tout le monde, mais il est assez juste que ceux qui ont occasionné tout le mal aient celui de la peur. Les honnêtes gens ne tremblent pas : le Roy l'a assez bien prouvé le 20 juin dernier. Son courage, sa fermeté, le témoignage d'une bonne conscience lui ont donné l'ascendant sur un ramassis de lâches et de coquins. Il est temps néanmoins que tout ceci finisse, et je me flatte que le dénouement ne tardera pas. A la moindre nouvelle, vous verrez bien des gens se dépatriotiser et tourner de l'autre côté...

LEFEBVRE D'ACY.

26. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, 8 juillet 1792.

Il est bien à craindre, à la tournure que prennent les choses, que tout ne culbute d'un moment à l'autre, et il seroit bien pru-

Digitized by Google

dent de vous faire payer à mesure de vos livraisons; car autrement s'il reste une queue, ce sera de la plus grande difficulté à arracher dans la dissolution dont nous sommes menacés et la confusion qui règne déjà dans les affaires et partout.....

Le département vient de suspendre le maire de Paris et son procureur-syndic, ce qui cause un peu de fermentation ici. Les sans-culottes sont furieux qu'on se soit permis telle chose envers leur général. Il y a eu grande réunion à l'Assemblée, et les partis opposés se sont embrassés bien tendrement. Si nos soldats, ceux de la Prusse et de l'Autriche pouvoient s'embrasser de même, je dirois : tout est fini et nous pouvons espérer la tranquillité ; mais je crois que nous n'en sommes pas encore là, et que ces derniers ne se sont pas mis en marche pour rester en si beau chemin.

J'ai l'honneur.....

LEFEBVRE D'ACY.

27. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 19 octobre 1792.

Monsieur....., je vous confirme la banqueroute de la maison dite de secours, qui a inondé Paris et les environs à vingt lieues à la ronde de ses billets. On a craint sans doute de la rumeur et on vient de proclamer qu'ils seront tous remboursés. L'Assemblée législative avoit déjà décrété 3 millions pour cet objet qui en consommera peut-être le double[1]. Il faut avouer que les financiers de la Révolution sont bien maladroits de dilapider ainsi la fortune publique, et de l'appliquer au remboursement frauduleux de papier émis par des escrocs qui emportent notre argent chez l'étranger, et de n'avoir pas

1. La Caisse dite de la maison de secours, dirigée par un certain François Guillaume, était une des nombreuses *Caisses patriotiques* créées au moment de la Révolution. « Ses billets circulant principalement dans la classe des citoyens indigens », la municipalité avait, dans un but humanitaire, versé des fonds à l'entreprise. Mais déjà, au mois de mars 1792, les affaires de la Caisse périclitaient, et les 7 millions de billets qu'elle avait émis dépassaient si considérablement son capital, que l'Assemblée législative avait été obligée d'avancer à la municipalité une somme de 3 millions, sous réserve que cette somme serait employée au service de la Caisse de secours (Décret du 30 mars).

En dépit de ce subside inattendu, la situation alla toujours en s'aggravant, et en octobre la Caisse déposait son bilan. La responsabilité de la municipalité se trouvait très engagée dans ce désastre. Pétion, maire de Paris, la justifia tant bien que mal, en disant que des ordres avaient été donnés pour qu'on brisât les planches des billets, afin d'en empêcher l'émission indéfinie, mais que des contrefacteurs en avaient fait fabriquer d'autres. L'Assemblée feignit de se rendre à ces raisons et de nouveau accorda quelques fonds à la municipalité pour les premiers remboursements de billets (Décret du 12 octobre).

Digitized by Google

prévenu dans le principe de semblables abus. Que n'auroit-on pas dit, si pareille chose fût arrivée dans l'ancien régime! Et peut-on raisonnablement blâmer les gens de bon sens, qui improuvent les opérations premières de ceux qui ont fait et continué la Révolution pour ruiner entièrement la France, en enrichissant un tas de scélérats et de brigands? Et encore, sous peine d'être égorgé, faut-il trouver tout cela bon et bien, et dire que cela peut aller ainsi! L'ancien despotisme permettoit qu'on s'expliquât; sous celui-ci, il faut se taire et paroître content.

Je suis sincèrement.....

LEFEBVRE D'ACY.

28. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 24 octobre 1792.

Monsieur,..... le change ne varie pas. Je ne sais ce que cela veut dire. Croiroit-on à la continuation de nos succès et à nos ressources pour le rétablissement des finances et les moyens de faire la guerre, si elle doit se continuer la campagne prochaine et peut-être au delà; ou bien compte-t-on sur l'intrigue et la mésintelligence entre nos ennemis qui, tant secrets qu'ouverts, ne laissent pas d'être nombreux?.....

On a rendu hier un décret qui proscrit sans retour les émigrés[1]. Combien de familles vont être réduites au désespoir et à la misère! Il eût été juste, ce me semble, de ne pas ranger dans le même rôle tous les émigrés. Combien de gens honnêtes n'ont quitté la France que pour fuir un pays où régnoit le trouble, le désordre et l'anarchie, et où il y avoit des risques à courir pour tout ce qui avoit été ci-devant ou noble, ou magistrat, ou financier, ou enfin grand propriétaire, et qui n'ont jamais eu l'idée de porter les armes contre leur patrie, ni de lui nuire soit directement ou indirectement. J'excuse l'erreur et même la peur, et il y a dans tout ceci tant de torts de part et d'autre que le mieux eût été de les oublier réciproquement et de se rapprocher cordialement et fraternellement. La loi me semble bien rigoureuse à l'égard d'un très grand nombre. Il est vrai que c'est le moyen le plus sûr pour s'em-

1. Le 23 octobre, la Convention décréta que les émigrés seraient bannis à perpétuité du territoire de la République et que ceux qui au mépris de la loi y rentreraient seraient punis de mort.

Digitized by Google

parer de leurs biens et en disposer. C'est le même principe qui détermine la déportation des prêtres.....

J'ai l'honneur.....

LEFEBVRE D'ACY.

29. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 1er novembre 1792.

Monsieur,..... il n'y a rien à faire sur le change ici, et je pense qu'il en est de même à Lille, puisque c'est là où se préparent les grands coups contre les Autrichiens, et où les généraux disposent et combinent nos succès. Ainsi, nous ne tarderons pas vraisemblablement à apprendre de nouvelles victoires, et je crois que dans le système bien prévu la conquête du Brabant ne sera longue ni difficile. Les Jacobins de tous les pays sont frères ainsi que les francs-maçons; ils s'entendent, se reconnoissent et sont entreprenans. Ce ne sont pas des gens honnêtes et occupés qui font les révolutions et les soutiennent; ce sont ceux qui veulent changer de situation et n'ont rien à perdre.

Je suis sincèrement.....

LEFEBVRE.

30. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 21 novembre 1792.

Monsieur,..... ainsi voici le Brabant conquis et rendu libre par les François. Cela fera-t-il le bonheur de ses habitans? C'est ce que je leur souhaite, mais ce dont je doute. Si la liberté n'est pas plus aimable chez eux qu'elle n'est chez nous, il ne vaut guère la peine de changer de situation. Et, à dire vrai, cette charmante liberté n'est qu'un mot; jamais on ne fut autant despotisé qu'on l'est aujourd'hui, et pour comble tourmenté de toutes les manières, et le plus grand nombre ruiné...

Vous êtes sans doute instruit de la faillite de deux maisons de banque de cette ville: Gastinel, rue Dauphine, et Schorndorff, rue Montmartre. L'argent et les louis sont aussi un peu diminués, et les effets nationaux se soutiennent presque au pair.

Digitized by Google

Malgré tout cela, je ne crois pas que notre gouvernement et nos finances surtout soient en chance de fortune, à moins que rêver qu'on est riche ne suffise pour le faire croire.....

J'ai l'honneur.....

LEFEBVRE D'ACY.

31. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 13 janvier 1793.

Monsieur,..... les changes, ainsi que l'or, ont éprouvé depuis deux jours une variation bien subite et bien extraordinaire. On ne peut en vérité asseoir aucun calcul raisonnable dans un tel état de choses, et j'ai regret d'avoir lâché si vite vos sterlings. Cependant, il n'y a pas de certitude que cela se soutienne, parce que cette révolution tient à la décision qui concerne le Roy, objet qui inquiète en ce moment et fait craindre des suites fâcheuses. Mais il y a de grandes probabilités que l'Assemblée ne le condamnera pas et que le jugement sera renvoyé à la ratification du peuple. Alors l'espoir renaîtra et la chance pourra bien tourner.....

C'est demain le jour fatal. Il faut espérer qu'il passera sans événement fâcheux. Ce moment passé, on saura à quoi s'en tenir pour la sûreté et la tranquillité de Paris. Mais l'ennemi ne s'endort pas, et c'est là le grand motif d'inquiétude.

J'ai l'avantage.....

LEFEBVRE D'ACY.

32. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 18 janvier 1793.

Monsieur,... j'ai reçu l'honneur de la vôtre du 15, par laquelle je vois que le change de Londres a moins baissé qu'à Paris, ce qui me donneroit lieu de présumer que dans ce pays, peut-être, on ne regarde pas la guerre avec nous comme certaine, et feroit croire qu'on fera mieux de profiter de ce moment de baisse pour placer, si, comme plusieurs le croient, le jugement du Roy prononcé, tout reprendra, ce dont, néanmoins, je suis loin d'être convaincu... Je vous répéterai qu'on travaille

Digitized by Google

en aveugle, et que courtiers, agens de change ou autres particuliers suivant la bourse ne peuvent rien dire de précis à ce sujet. Il faut donc aller au hasard et d'après ses propres idées...

J'ignore si le jugement du Roy, qui vient d'être prononcé, influera en hausse ou en baisse. Les uns croient que la Convention, qui vient de le condamner à mort à une majorité de 5 voix seulement, fera en sorte que les denrées de toute espèce soient dès ce moment diminuées pour le peuple, et que les autres affaires se rétablissent en proportion. Mais cela est-il en leur pouvoir? C'est ce dont je doute fort, à moins qu'ils ne prennent aux uns pour donner aux autres, ce qui est plus vraisemblable.

Tout ce que je puis vous dire sur cet événement extraordinaire, c'est que Paris est dans un calme qui ressemble au silence de la consternation, de l'effroi et de la mort. Il n'est personne qui ne s'attendrisse sur le sort de ce malheureux, jadis si puissant, et qui cependant périra sans opposition. Quel exemple! Et quelles réflexions ne fait-il pas naître? Il faut s'attendre et se résigner à tout, quels que soient les événemens subséquens.

Je n'en serai pas moins cordialement, et avec attachement, tout à vous.

LEFEBVRE D'ACY.

33. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, 19 janvier 1793.

Monsieur,... par votre lettre du 16, je vois que l'or et l'argent se soutiennent mieux à Lille qu'à Paris. Il pourroit être que, comme l'on craint ici qu'on soit au premier moment dépouillé de son argenterie par l'autorité, on se détermine à la vendre, ce qui fournit amplement de la matière pour frapper du numéraire et en maintient le cours à un taux moins élevé. Mais cette ressource n'est que passagère et très insuffisante, si nous sommes obligés, comme il ne paroît pas douteux, de soutenir la guerre contre toutes les puissances, la campagne prochaine. Je me suis décidé aussi à vendre une partie de mon argenterie, ou plutôt à l'échanger contre de l'or, plus facile à cacher ou à emporter avec soi...

Digitized by Google

Vous serez trop instruit du sort de ce malheureux Roy dont la mort est décidée et qui sera sans doute très prochaine. On ne peut, sans frémir, songer à ce qui se passe. Dieu vous garde de tout accident!

Je vous salue sincèrement.

LEFEBVRE D'ACY.

34. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 20 janvier 1793.

Monsieur, enfin le sort de ce malheureux Roy va se terminer. Il a été hier condamné à mort, et décidé que le jugement seroit exécuté sans sursis. Je crois, d'après de tels événemens, qu'il sera prudent de faire retraite de Paris avant l'invasion des troupes étrangères, et que, tôt ou tard, cette ville chargée de crimes et en ayant comblé la mesure sera sinon détruite au moins très mal traitée, et elle l'aura sans doute bien mérité.

Je vous salue bien sincèrement.

LEFEBVRE D'ACY.

35. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 23 janvier 1793.

Monsieur,... l'événement affreux du 21 a jeté partout la consternation, et l'on a pu remarquer que les plus zélés partisans du système révolutionnaire ont trouvé extrême et dangereuse cette mesure qui ne nous sauvera pas des maux infinis qui nous menacent et dont la réalité et la durée est maintenant bien plus certaine. Ainsi paix, sûreté, fortune, il faut se résoudre à tous ces sacrifices, sans aucun espoir de mieux. Il faut voir maintenant comment cela sera vu par les départemens, et si l'opinion générale y est aussi chancelante qu'à Paris, où elle ne se soutient que par la terreur. Je crains bien que la guerre civile ne vienne combler les forfaits abominables et tous les malheurs qui nous assiègent en ce moment. Je doute au surplus que ce crime, ajouté à tant d'autres, ait l'approbation universelle de la France. Tout en considérant le

Digitized by Google

Roy comme coupable, on ne vouloit pas sa mort, surtout après avoir enduré une si longue et si douloureuse captivité, et s'y voir condamné pour longtemps encore.

Il faut cependant que la prudence fasse taire la sensibilité, car, sous l'empire de la délation, de l'inquisition, ou plutôt de la tyrannie, il est dangereux de dire sa pensée...

J'ai vu, ainsi que vous, par la lettre que j'ai reçue de MM. Thelusson, que le change étoit à 15. Ce n'est pas le dire des courtiers qui a déterminé mes opérations, mais le cours journalier que j'ai suivi très exactement. Et quoiqu'il y eût certainement un grand avantage à n'avoir pas fait le Londres qui est écoulé, on ne peut raisonnablement se le reprocher, parce qu'il faut se reporter au moment où il a été fait : il s'agissoit alors de la décision du procès du Roy, qui devoit nécessairement y avoir une grande influence, et on pouvoit raisonnablement espérer que le jugement à mort ne seroit pas prononcé. L'incertitude et les dispositions hostiles de l'Angleterre avoient fait baisser notre change; dans le doute des événemens ultérieurs, il étoit prudent de profiter de l'avantage qui se présentoit, et c'est ce que j'ai fait...

L'argent a baissé ici. Je ne sais pas précisément le cours de ce jour; mais je crois que cette baisse ne se soutiendra guère, quoi que fassent les despotes qui nous gouvernent...

Je vous salue très cordialement.

LEFEBVRE D'ACY.

36. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Paris, le 31 janvier 1793.

Monsieur,... Caraux vient de m'annoncer que les louis commençoient à remonter. J'en augure bien pour le change, qui cependant remonte toujours, comme je vous l'ai mandé hier, et c'est ce qui m'embarrasse. J'ai idée de la baisse et je l'ai toujours regardée comme devant tenir, d'après le jugement du Roy. Mais ici plus qu'ailleurs on joue, et les subtils agioteurs font naître à temps et à volonté des nouvelles bonnes ou mauvaises qui servent à merveille leurs spéculations... On ne peut raisonnablement croire aux propos des uns et des autres pour se diriger dans les opérations présentes, car chacun raisonne à sa guise : les uns sont pleins d'espoir, les autres de

Digitized by Google

découragement, et je crois que ceux-ci ne sont pas les moins clairvoyans...

Je suis sincèrement et cordialement votre serviteur.

LEFEBVRE D'ACY.

37. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Lille, ce 4 avril 1793.

Monsieur et ami,... il est constant que la conduite de Dumouriez, qui se trouve maintenant bien démasquée, est fort extraordinaire et doit surprendre infiniment. Elle est faite pour amener un troisième acte à notre révolution, si orageuse depuis quatre années, et sans doute que celui-ci amènera enfin le dénouement et la conclusion. Cela me paroît devoir être ainsi, et il est bien temps qu'on sache à quoi s'en tenir.

Les esprits sont ici, comme partout, agités et inquiets; mais il ne paroît pas y avoir de dispositions à une fermentation dangereuse. Le peuple est las de révolution, et veut la tranquillité. On a affiché ici, ce matin, une superbe proclamation, dans laquelle on rappelle que les braves citoyens de Lille, par leur courage et leur intrépidité, ont déjà une fois sauvé la patrie, et qu'on espère qu'ils se montreront encore tels. On ne peut donc rien dire sur l'effet de ces mesures de précaution et de sûreté. L'ennemi viendra-t-il ou ne viendra-t-il pas nous attaquer? Voilà ce que l'on se demande. Je parierois presque pour la négative, et je ne sais pourquoi, je n'éprouve point ici, quoiqu'exposé aux extrémités d'un siège, les terreurs que m'inspire le séjour de Paris, où la fermentation et l'explosion doivent être bien autres que partout ailleurs.

Nous n'avons ici que des nouvelles vagues et incertaines. Chacun conjecture et raisonne à sa mode, et, à dire vrai, on n'y est pas parfaitement instruit de la marche de l'ennemi. On ne sait si Valenciennes et Condé sont en son pouvoir, comme plusieurs le débitoient. J'espère qu'il n'en est rien et que, contens de nous avoir chassés de la Belgique, ils nous laisseront tranquilles dans nos foyers.

Je pense, comme vous, qu'en tout état de cause les assignats seront maintenus, bien qu'ils perdront, comme nous le voyons déjà. Il ne s'agit que de prendre ses précautions et faire ses arrangemens en conséquence...

Digitized by Google

Je présente mon respect à madame Vanlerberghe ; civilités et complimens de la part de ma femme.

Je vous salue avec amitié.

LEFEBVRE D'ACY.

38. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Au Rault[1], ce 24 avril 1793.

Monsieur et ami,... on nous assuroit hier qu'il alloit être décrété une nouvelle émission de 1.200 millions d'assignats, dont l'hypothèque ne sera pas assise comme [pour] les derniers sur les biens ecclésiastiques des départemens ajoutés par réunion à la France, et que nous avons reperdus depuis, mais sur les biens-fonds des particuliers. Je ne puis croire à une semblable ressource. Car, en définitive, il faudroit que ces biens appartinssent à quelqu'un, et ce seroit donc les retirer des mains des uns pour les faire passer en d'autres, ce qui ne paroît pas trop juste ; et puisque c'est au nom et au profit de la Nation qu'on s'empareroit de ces propriétés, la Nation est-elle autre chose que la masse individuelle des citoyens qui la composent, à moins qu'on ne veuille dire que la révolution a été précisément faite pour dépouiller ceux qui avoient quelque chose et enrichir ceux qui ne possédoient rien, ce qui dans tous les sens me paroîtroit bien contradictoire à la sublime déclaration des droits de l'homme. Au surplus, il faut attendre que les passions se taisent et que la justice et la raison, dont la voix est si souvent étouffée, reprennent leur empire. Alors on pourra juger et agir sans partialité...

Je suis...

LEFEBVRE D'ACY.

39. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Au Rault, le 20 mai 1793.

Monsieur et ami,... il est bien constant que, malgré les lois et décrets pour le soutien des assignats, leur crédit baisse chaque

1. Je n'ai pu identifier cette localité.

Digitized by Google

jour. On n'en fait, pour ainsi dire, aucun cas, et le surhaussement extraordinaire et progressif de toutes les denrées et marchandises en est la preuve évidente. Il n'y a guère moyen de vivre, si cela continue, pour ceux surtout dont le revenu est borné et n'augmente pas, et qui n'ont aucun moyen de gagner. Mais enfin il faut souffrir pour la République, et quand nous serons devenus tous pauvres et nécessiteux, nous serons alors de vrais et parfaits républicains, le luxe et la richesse ne convenant aucunement à cette espèce de gouvernement, le meilleur de tous sans doute, puisque c'est dans le siècle des lumières et de la philosophie qu'on l'a adopté unanimement, et qu'il faut faire de si grands et de si longs sacrifices pour se le procurer. Il vaut même mieux périr sans doute que de ne pas le devenir; c'est le sentiment et le vœu de ceux qui représentent la volonté générale.

Notre armée se dispose, je crois, à rentrer incessamment dans la Belgique, et point de doute que cette fois-ci elle s'y maintiendra. Cette expédition se fera aussitôt qu'on aura forcé l'ennemi à lever le blocus de Condé, et qu'on l'aura repoussé, ce qui va avoir lieu incessamment...

Je suis...

LEFEBVRE D'ACY.

40. — *Du même au même.*

(*Ibid.*)

Lestrem [1], 23 juillet 1793.

Monsieur et ami,... on ne pouvoit jamais croire que nos affaires deviendroient mauvaises au point où elles sont, c'est-à-dire tout à fait désespérées, car je ne pense pas que la malheureuse France puisse jamais s'en relever, et Dieu sait si nous autres citoyens, nous en trouverons mieux!...

Plusieurs disent qu'on donne un assignat de 5 livres pour 24 sols en numéraire ; jugez par là du discrédit de ce papier. Et si l'ennemi vient à pénétrer et nous prend encore quelques villes, comme on le craint, ce sera de pire en pire. Il y en a qui croient Valenciennes rendu, mais un très bon patriote que j'ai vu ce matin, frère d'un député montagnard, m'a assuré qu'il n'en étoit rien. Je crois qu'il faut s'en rappor-

1. Lestrem, arrondissement de Béthune, canton de Laventie, département du Pas-de-Calais.

Digitized by Google

ter à ceux qui ne désespèrent pas de la chose publique, et ont un si grand intérêt à la soutenir. Cependant, si par fatalité la chose étoit vraie, je craindrois beaucoup pour votre ville. Si vous avez quelques craintes pour votre famille, ma sœur compte bien que Mme Vanlerberghe se rendroit près de nous avec ses petits enfans. Elle se propose même de lui écrire pour l'y engager.

Je présente mes hommages à Mme Vanlerberghe, et les complimens de ma femme, et vous salue bien sincèrement et d'amitié.

LEFEBVRE D'ACY.

Digitized by Google

XXIII

LETTRES DE Mme DE NERMONT A M. DE LIMOËLAN[1]

(8 FÉVRIER — 21 MARS 1792)

Le Roi au faubourg Saint-Antoine. — Lettre de Manuel à Louis XVI. — Persécutions contre le clergé. — Dangers de l'émigration.

1. — *De Mme de Nermont à M. de Limoëlan, en son château, à Broons*[2], *en Bretagne.*

(Arch. nat., W 275, doss. 59, 6e partie, n° 25.)

Paris, 8 février 1792.

... Notre Assemblée, mon cher Limoëlan, va toujours croissant en mépris public, mais [est] aussi enragée pour faire le mal. On m'a assuré hier que le Roy avoit été insulté, en passant à cheval au faubourg Saint-Antoine. Vous n'avez pas d'idée de l'insolence du peuple, c'est-à-dire de ce qu'on appelle les sans-culottes. Il y a des gens qui se sont chargés d'enfans pour leur apprendre à voler ; c'est le règne de la liberté.

Je ne sais si vos papiers vous auront fait connaître une lettre écrite au peuple par Manuel contre le Roy[3], qui est bien la plus insolente qui ait jamais été enfantée. Voici la réponse dans la *Feuille du jour*[4] :

Vous n'êtes pas le Manuel chrétien,
Car Dieu nous a prescrit amour, obéissance
Au Prince que la Loi revêt de sa puissance.
Vous haïssez les roys, même un Roy citoyen.

1. Voir plus haut, p. 228-229.

2. Le château de Limoëlan est dans la commune de Sévignac et le canton de Broons (Côtes-du-Nord).

3. C'est la fameuse lettre de Manuel commençant par ces mots : « Sire, je n'aime point les rois... »

4. La *Feuille du jour*, dirigée par Pierre-Germain Parisau (1753-1794), parut du 1er octobre 1790 au 10 août 1792.

Digitized by Google

Le Manuel des gens de bien
Repousse avec horreur cette infâme maxime.
Quel Manuel êtes-vous donc bien ?
Vous êtes, je le vois, au choix de la victime,
Cet affreux Manuel qui guida vers le crime
Jacques Clément le Jacobin ! [1]

2. — *De la même au même, à la Fosse-Ingant* [2].

(*Ibid.*, n° 26.)

Paris, 3 mars 1792.

Je suis fort aise, mon cher Limoëlan, que vous et vos enfans ayez pris le parti de quitter votre terre, puisqu'on ne vous y laissoit pas en paix. Il n'en est pas moins dur d'être banni de chez soi, et de ne pas être dans le cas de veiller à ses affaires dans un temps où on en a si grand besoin. Dieu voit tout cela ; il aura soin des siens. Je vous suis bien obligée de l'inquiétude que vous voulez bien prendre de moi. Quelquefois je m'amuse à en prendre, mais je la chasse bien vite. Dieu m'a placée ici ; je crois qu'il faut y rester. Je vois tant de monde qui en font autant et qui ont bien plus à perdre que moi, que cela m'encourage. J'ai de bonnes gens à mon service ; mais en cas d'événement je ne leur vois que des bras ; il faut de la tête! Tout le monde se dit que, sous peu, il y aura du mouvement à Paris ; je le crains, parce que je l'entends répéter. Mais la raison dit que ce qui est ordinairement annoncé n'arrive pas. Ayant le temps de le prévoir, je suis noire ; mais cela ne m'empêche pas de me confier en la Providence. Elle a pris soin de moi depuis que je suis au monde ; je m'y abandonne...

Je ne sais si vous vous rappelez avoir vu chez votre pauvre oncle un prêtre qu'on nommoit l'abbé Le Moyne. Alors, il étoit de la communauté de Saint-Sulpice ; depuis, il est devenu curé du Port-de-Marly [3]. Il avoit acheté dans ce lieu une maison qu'il destinoit donner pour les écoles et pour une manufacture de dentelles qu'il avoit établie. Heureusement pour lui, la donation n'étoit pas faite. Lorsqu'il a refusé le serment, il s'y est retiré. Le jeudi gras, revenant de Saint-Germain, qui est à une lieue, et où il étoit obligé d'aller, s'il vouloit dire sa messe, il trouva

1. Ces vers sont aussi donnés par la *Correspondance secrète*, t. II, p. 579.
2. La Fosse-Ingant, commune de Saint-Coulomb (Ille-et-Vilaine).
3. Port-Marly (canton de Marly, Seine-et-Oise).

Digitized by Google

une espèce d'émeute dans son village. Il ne dit rien, mais, en passant, plusieurs dirent : « Il a peur ! » En leur ôtant son chapeau, il dit : « Je ne puis avoir peur ; j'ai fait du bien à tous, et du mal à personne ! » Rentré chez lui, le lendemain matin étant encore couché, quatre cavaliers de la maréchaussée entrent et lui présentent un ordre de se rendre chez le juge de paix à une demi-lieue de sa demeure. Il sort et trouve 30 ou 40 cavaliers, chasseurs de Lorraine, qui le conduisent au juge de paix qui ne trouve aucune charge et le renvoie. Le mardi gras, à 7 heures du soir, on tire trois coups de fusil de la rue dans sa chambre ; un va donner dans son lit. Il envoie avertir la municipalité ; on rapporte un procès-verbal ; on trouve 12 balles dans la chambre. Un prêtre ne suit pas cette affaire-là. On lui conseille de quitter le lieu. Il vient à Paris jeudi au soir. Hier, rentrant chez moi, je trouve une lettre pour lui. Je la lui envoie ; c'est une assignation pour comparoître devant le juge de paix. Je lui conseille de se mettre dans un quartier où il ne soit pas connu.

Je ne vous fais point le détail de ce qui concerne M. de Lessart ; les papiers publics seront aussitôt rendus que ma lettre ; mais on l'accuse d'avoir composé la lettre de l'Empereur qui montre des dispositions pacifiques [1].

3. — *De la même au même, à la Fosse-Ingant.*

(*Ibid.*, n° 28.)

Paris, 21 mars 1792.

Je n'ai de nouvelles d'aucun de vous, mon cher Limoëlan ; mais comme je sais que vous êtes à la Fosse-Ingant, je vais vous y écrire les rêves que j'y fais tout éveillée. Tout est dit ! Dieu n'est pas encore satisfait. Nous l'avons mérité, mais notre empire va être entièrement détruit. Nous ajoutons tous les jours à nos crimes, et la France n'est plus digne que de ses vengeances.

Je ne pense pas que Joseph [2] soit dans le cas du retour ; à

1. Antoine-Nicolas Valdec de Lessart, né en 1741, contrôleur général des finances en décembre 1790, ministre de l'Intérieur en janvier 1791, des Affaires étrangères en novembre de la même année, fut, en mars 1792, l'objet des accusations les plus graves. Le bruit courut que les pièces diplomatiques sur lesquelles le ministre s'était appuyé pour répondre des intentions pacifiques de l'Empereur étaient supposées. Il fut décrété d'accusation sur le rapport de Brissot, le 10 mars 1792, transféré à Orléans, puis à Versailles, où il périt le 9 septembre, lors des massacres des prisonniers de la Haute-Cour.

2. Joseph-Pierre Picot de Limoëlan, fils du correspondant de Mme de Nermont. Né le 4 novembre 1768, il fut rayé des listes d'émigration en l'an VIII (Arch. nat., F7 5031).

Digitized by Google

son âge il ne peut pas rester à rien faire, et d'après mes idées vous feriez bien de l'attacher au service de l'Empereur. Rien ne presse. Il n'en est pas de même de Roland[1]; père de deux enfans, il doit songer à leur conserver du pain. Ce n'est pas la crainte qui me fait parler; j'ai déjà vu chez moi des gens de retour pour conserver leurs possessions. Car, ne doutez pas qu'on ne fasse de leur bien ce qu'on a fait de celui du clergé. Dans un moment comme celui-ci, les Princes ne disent rien, ni *Allez,* ni *Restez.* Royou[2] voit tout en beau; mais des papiers assurent que le roy de Hongrie[3] a arrêté la marche de ses troupes. Qui nous a assurés que les puissances nous veuillent mieux servir que la France et l'Espagne n'ont voulu servir les Stuarts? Et les biens qui ont été confisqués de ceux qui les ont suivis n'ont jamais rentré à leurs propriétaires. La tête ne me tourne pas. C'est d'après gens très sensés que je vous parle. Je voudrois que Roland rentrât. Parlez-en aux parties intéressées.

On vient de fêter les assassins de M. Désilles, les Suisses de Châteauvieux. Les bonnets rouges prennent faveur. On m'a dit en avoir vu plusieurs se promener sous les fenêtres du Château, et la Reine étoit à la fenêtre. Incessamment nous allons avoir Jourdan[4] qui est compris dans l'amnistie que l'Assemblée a accordée aux scélérats d'Avignon.

Adieu...

Compromis dans l'affaire de la Machine infernale, il passa en Amérique, où il mourut, prêtre, en 1826.

1. Il doit s'agir ici de Jean-Roland des Clos de la Fonchais qui avait épousé Angélique-Françoise Désilles, nièce de Limoëlan, dont il avait deux fils, Adolphe né en 1788, et Alphonse, né en 1789.

2. Thomas-Maurice Royou (1741-1792), directeur de l'*Ami du Roi.*

3. François II remplaça le 1er mars son père Léopold II dans les Etats héréditaires de la maison d'Autriche, et ne fut élu empereur que le 7 juin suivant.

4. Mathieu Jouve, dit Jourdan Coupe-tête (1749-1794), l'un des principaux auteurs des massacres commis à Avignon, et connus sous le nom de massacres de la Glacière.

Digitized by Google

XXIV

LETTRES DU MARQUIS DE ROMÉ A M. DE SALABERRY

(MARS 1792)

Notice. — Bonnets rouges et sans-culottes. — Projets des Jacobins. — Le renvoi de M. de Narbonne, et la mise en accusation de M. de Lessart.

Voici encore un de ces cadets de famille, qui, comme Mesmon, se plut à saluer dans la Révolution naissante la réalisation de ses rêves déçus, de ses espoirs trompés. Ses griefs contre l'ancien régime, à celui-là, n'étaient pas pourtant bien graves. C'était surtout d'une ambition rentrée et de pressants besoins d'argent qu'il souffrait.

Né le 11 juin 1730 à Verneuil-sur-Seine, de Louis-Pierre de Romé, marquis de Vernouillet, lieutenant des maréchaux de France, et de Anne-Charlotte de Salaberry, Albert-Marie, marquis de Romé, était entré au service en 1743, à treize ans, comme cornette, et avait fait avec ce grade en cette année campagne contre les religionnaires des Cévennes. Que cela devait lui paraître lointain en 1793 ! Passé ensuite à l'armée d'Italie, où, s'il faut l'en croire, il se battit galamment, il obtint une compagnie en 1745.

Puis, nous le retrouvons, en 1757, lieutenant-colonel du régiment des Volontaires Liégeois, lieutenant des maréchaux de France en 1760, gouverneur de Château-Porcien un peu plus tard, lieutenant-colonel brigadier en 1779. Cette année-là, il obtient une retraite de 3.117 livres, et sa carrière semble finie [1].

Il était loin cependant d'en juger ainsi, et il paraît bien que ce fut à contre-cœur qu'il quitta le service. En 1780, il traite à 36.000 livres de la place de gouverneur de Rouen, sans que ce projet ait eu, je crois, de résultat [2]. Puis commencent d'interminables séances dans les antichambres de la Guerre pour obtenir une prétendue liquidation de l'arriéré de ses appointements. Efforts infructueux, qui le disposent à se lancer dans le mouvement de 1789. Il est nommé, à cette date, commandant de la garde nationale de Blois [3], maréchal de camp en 1791, et comme tel employé à l'armée du Nord. Mais une maladie le force à quitter le service. Il est bientôt oublié, et nous le retrouvons à Paris au commencement de 1792, demandant de nouveau de l'emploi, ou une pension, car il ne touche plus la sienne depuis 1789.

Je ne crois pas que les fins de non-recevoir opposées à ses réclamations

1. Archives nationales, T 903 (Doss. Romé).

2. *Ibid.*

3. Romé avait un domaine à Fossé (arr. et canton de Blois).

Digitized by Google

aient seules à ce moment enlevé au marquis de Romé les illusions qu'il avait pu avoir sur le nouveau gouvernement. A lui, comme à tant d'autres gentilshommes, les mœurs publiques qui s'établissaient, les principes qui triomphaient commençaient à déplaire fort. On pourra en juger par les quelques lettres, que je publie ci-dessous et plus loin, et qui sont adressées à son cousin germain Charles-Victoire-François de Salaberry, âgé de 62 ans en 1794, demeurant à Blois, et qui avait été, pendant trente-quatre, président de la Chambre des comptes de cette ville.

Est-ce la découverte de cette correspondance dans les papiers de Salaberry qui décida de l'arrestation du marquis de Romé en juin 1793 ? Je ne le crois pas, car Salaberry semble avoir été incarcéré un mois seulement après son cousin. Mais c'était là toutefois une trop bonne prise pour ne pas être utilisée. On fit donc prendre une copie desdites lettres, jointe au dossier de Romé, que l'on condamna pour les avoir écrites (15 novembre 1793)[1], tandis que les originaux restaient au dossier de Salaberry que l'on guillotina pour les avoir reçues (1er avril 1794)[2].

1. — *Du marquis de Romé à M. de Salaberry, ex-président de la Chambre des comptes, à Blois.*

(Arch. nat., W 342, doss. 645, n° 7.)

Paris, ce mardi, [mars 1792].

Je n'ai qu'un moment, mon ami, pour te dire que j'ai reçu ta lettre. J'en vais faire usage dans cet après-midi que j'ai rendez-vous avec M. F***. Rien de mieux que ce que tu as fait. Je t'en porterai la réponse lundi ou mardi, car je n'attends que la tienne à ma dernière pour me mettre en route, si je suis assez heureux pour être employé... Mais je suis assez malheureux pour craindre qu'il va sortir un décret pour empêcher les remplacemens dans les officiers généraux. Si je ne suis pas employé d'ici à huit jours, je suis sûr que cet événement me pend à l'oreille, car rien dans le monde ne me réussit.

Le nouveau roy de Hongrie a déclaré qu'il ne vouloit se mêler en rien de nos affaires. Celui de Prusse[3] est fort mal et a envoyé des ordres à ses troupes du pays de Clèves de se rapprocher de Magdebourg. Cela vise à la paix, et pour moi je voudrois seulement trois mois de guerre.

Il n'y en a pas beaucoup ici de paix. Les bonnets rouges troublent tout. Hier, un abbé se promenoit au Palais-Royal. Une escouade de ces bonnets veut le forcer de prendre un

1. Archives nationales, W 296, doss. 249.
2. *Ibid.*, W 342, doss. 645.
3. Frédéric-Guillaume II.

Digitized by Google

bonnet ; il s'y refuse ; l'escouade insiste ; il a l'imprudence de cracher sur le bonnet ; signal de bataille. Les têtes coiffées et à culs nus se jettent sur lui, lui déchirent tous ses vêtemens, et quand ils l'ont mis tout nu commencent à lui vergeter les épaules un peu rudement avec leurs baguettes. Ces baguettes sont de gros bâtons d'épine comme en portent les crocheteurs, avec une corde qui les retient au poignet. Si la Garde nationale ne fût pas arrivée à toute course, c'en étoit fait de notre abbé que l'on dit être un bon diable très constitutionnel et du bois dont on fait les vielles.

Sur les deux heures, trois femmes comme il faut se promenoient dans les allées des Tuileries. Malheureusement, elles étoient coiffées et avoient des plumes et des rubans noirs dans leurs cheveux. Deux fatales escouades passent, décoiffent nos dames et leur mettent le rouge bonnet sur la tête, avec injonction de ne le pas quitter tant qu'elles seroient dans le jardin : sans quoi, le fouet. Elles ont suivi le conseil et ont été tristement rejoindre leur carrosse au pont tournant où elles ont été louées par les uns, et claquées par les autres. Je doute qu'elles se promènent de sitôt dans les jardins publics. Cela a fait baisser hier les actions des loueuses de chaises du Palais-Royal de 100 pour 100 ; car, par un temps superbe, il n'a pas osé y paroître une femme, ni une fille. Aussi, les loueuses de chaises donnoient des bénédictions aux sans-culottes, mais non sans bonnets.

Leurs uniformes sont de vieilles hardes de tout genre déchirées de partout, des culottes déchirées, presque tous des bas noirs troués, de mauvais gros souliers où le pied passe au travers, des gros bâtons courts comme des massues et des bonnets rouges, du plus bel écarlate, très fins et que l'on m'a assuré qui coûtoient plus de 6 francs pièce.

Ils ont rencontré à la place Louis XV trois militaires qui avoient des crêpes. On assure qu'un étoit dans la Garde nationale. Ils les ont entourés, ont tiré des épées fort courtes de dessous leurs méchans haillons, en ont mis la pointe sur la poitrine de nos trois militaires ; ils étoient 14 contre trois. Ils ont arraché leurs crêpes et les ont laissé aller, en les avertissant de n'en plus porter. La Garde nationale voudroit avoir carte blanche pour faire finir ces messieurs, mais on ne veut pas la leur donner. On remarque qu'ils boivent dans tous les cabarets, et qu'ils payent en monnoie de cuivre nouvelle.

Voilà, mon ami, notre tranquillité actuelle. Tu as pris le bon

Digitized by Google

moment pour partir. Je brûle d'en faire autant. Bonjour, je t'embrasse, toi et ta moitié[1].

2. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 11.)

Paris, ce 14 mars 1792.

Le bon Ganin, qui, comme tu sais, ne voit jamais très tranquillement, a pris son parti contraire aussi chaudement qu'il l'avoit pris d'abord. Je lui avois proposé d'attendre à demain, parce que je dois voir M. de Grave[2] et qu'alors je saurai mon sort certain, et, en supposant que je reste dans l'inactivité, je partirois lundi et je l'eusse emmené. Mais sa tête sans beaucoup d'assiette s'est déterminée tout de suite. Le bon Dieu le conduise !

Nous sommes ici dans une position critique, et je crois que nous ne nous en délivrerons pas sans tapage. Le projet des grands faiseurs est d'annihiler le pouvoir exécutif, c'est-à-dire d'abord de dénoncer tous les ministres les uns après les autres, de suspendre immédiatement après le pouvoir exécutif, de nommer 12 dictateurs qui veilleront pour lui pendant sa suspension. Alors, on dénoncera la r[eine] comme auteur de tous les maux de l'Empire, on demandera au r[oi] de la renvoyer en Allemagne ; et, s'il s'y refuse, on proposera un décret d'accusation contre elle, on la fera arrêter et conduire aux frontières. Alors, on jugera si le pouvoir exécutif doit ou ne doit pas être rétabli dans toute l'autorité qui lui est confiée par l'Assemblée constituante, on le circonscrira autant que possible, et alors on fera aller bien ou mal la machine.

On commence à dire que l'Empereur vouloit la paix, et on le regrette, parce que son fils aime la guerre. L'on espère cependant beaucoup de la division qui va être nécessairement dans l'Empire. On parle d'un grand projet que l'Angleterre a de se faire un établissement dans le continent. Elle a pour cela besoin de nous, et c'est le cas ou jamais de nous y prêter. Le duc d'York[3] est le prince anglois désigné pour porter le titre

1. M. de Salaberry avait épousé, en 1766, Anne-Marie Le Gendre, fille de Paul-Gaspard-François Le Gendre de Lormay, président de la Chambre des comptes.

2. Pierre-Marie, marquis de Grave (1755-1823), maréchal de camp, ministre de la Guerre du 9 mars 1792 au 8 mai de la même année. Il remplaça dans ce poste M. de Narbonne.

3. Frédéric, duc d'York et d'Albany (1763-1827), deuxième fils de Georges III.

Digitized by Google

de vice-roy. Le roy de Prusse est celui qui pourroit s'y opposer le plus, dit-on ; alors le système politique de l'Europe va absolument changer.

Tout le tapage arrivé dans le ministère a été ourdi par Mme de Staël[1] et Mme de Condorcet[2], qui menoient l'Assemblée nationale à leur volonté. La veille du décret de M. de Lessart, elles avoient soupé avec 12 députés, des meilleures poitrines. Chacun avoit son rôle à jouer, et a parfaitement réussi. Mais la trame a été découverte, et M. de Narbonne renvoyé[3]. Il vouloit être ministre des Affaires étrangères, et il remue encore ciel et terre pour y parvenir. Mais je ne crois pas que cela reprenne.

Voilà, mon ami, l'état des choses. Il est grandement question de faire rentrer les trois régimens de ligne créés à Paris des ci-devant g[ardes] f[rançaises] dans la garde nationale, parce que l'Assemblée commence à la trop craindre et l'on veut chercher à l'affoiblir. J'ai l'opinion contraire et je pense qu'étant divisés ils seront moins à craindre. Les sections se sont assemblées hier pour cela. Rien n'est encore conclu. Le vrai est que l'on prend de grandes précautions pour assurer la tranquillité publique. L'on devoit donner hier ce fameux opéra d'Adrien[4] ; mais on a craint le bruit, et il a été défendu de le jouer. Les amateurs crient que le droit de l'homme est blessé.

L'on s'égaie sur le jugement d'accusation prononcé par l'Assemblée contre M. de Lessart ; on le prétend inique, et deux députés que j'ai vus hier en gémissent et conviennent que jamais l'Assemblée ne se lavera de cette iniquité.

Tu prendras le temps de lire mon bavardage, si tu en as le loisir, ou bien tu me brûleras, tout comme tu voudras, mais j'ai voulu te donner une idée de notre position... Bonjour, je t'embrasse ; dis mille choses tendres et respectueuses pour moi à ta moitié.

1. Anne-Louise-Germaine Necker, baronne de Staël (1766-1817).

2. Marie-Louise-Sophie de Grouchy (1764-1822), femme de Jacques-Marie de Caritat, marquis de Condorcet.

3. Louis-Jacques-Amalric, comte de Narbonne-Lara (1755 1813) avait été nommé en décembre 1791 ministre de la Guerre grâce à la protection de Mme de Staël. J'ai dit plus haut qu'il fut remplacé par M. de Grave, le 9 mars 1792.

4. *Adrien*, opéra de Méhul avait été interdit parce que le char impérial devait être traîné par des chevaux blancs ayant appartenu à la Reine (Welschinger, *le Théâtre de la Révolution*, 1880, in-12, p. 99).

Digitized by Google

XXV

LETTRES DE M. MAUVIEL DE BOUILLON A M. RONÈS ; DE M. HARELLE AU COMTE DE LAIGLE ; DE M. ET Mme TOUROLLE, ETC... A M. THOYNET ; DE Mme DE NERMONT A M. DÉSILLES.

(2 JUIN — 4 AOUT 1792)

Notice : § 1. — De M. Mauviel de Bouillon a M. Ronès (2 juin-19 juillet 1792). — Les préliminaires du 20 juin. — Le récit de l'insurrection. — Les fédérés à Paris.

§ 2. — De M. Harelle au comte de Laigle (21 juin 1792). — Autre récit de la journée du 20 juin.

§ 3. — De M. et Mme Tourolle, etc.. a M. Thoynet (21 juin-4 août 1792). — Une famille de Paris pendant les journées de juin. — Terreur et consternation des honnêtes gens. — Désordres dans la capitale. — Rixe sanglante aux Champs-Elysées.

§ 4. — De Mme de Nermont a M. Désilles (4 juillet 1792). — Craintes d'une nouvelle émeute le 25 juin. — Le voyage à Paris de M. de La Fayette. — Réaction en faveur du Roi. — Manifestations hostiles aux Tuileries. — Le récit du 20 juin par M. de Rozoi.

On a déjà lu plus haut quelques lettres relatives à la tragique journée du 20 juin, où la monarchie fut avilie avant d'être abattue. Mais cette date est celle d'un fait si considérable dans l'histoire de la Révolution qu'on parcourra avec intérêt, je n'en doute pas, les correspondances suivantes qui retracent, sinon avec plus d'émotion, du moins avec plus de précision et de détails, les principaux épisodes de ce jour « exécrable ».

La première de ces correspondances émane d'un certain Marie-Pierre-Thomas Mauviel de Bouillon. Originaire de Saint-Lô, âgé de 59 ans en 1793, Mauviel habitait alternativement la Normandie et Paris, où il s'occupait activement de ventes de terrains avec un nommé Claude-François-Vital Ronès, né à Somme-Suippes, en Champagne, vers 1754, et établi homme de loi dans la capitale, rue Christine.

Sous quel prétexte fut arrêté Mauviel ? Je ne sais trop. Toujours est-il qu'il le fut à Rouen et le 24 octobre 1793. Les perquisitions opérées à son domicile, au Petit-Carrousel, n'aboutirent qu'à la découverte dans ses papiers de quelques formules de prières, et à la saisie dans une armoire d'un gobelet d'argent aux armes du tyran. Malheureusement, de Mauviel on remonta facilement à Ronès, et chez Ronès on trouva les lettres assez compromettantes, — il faut le reconnaître, — que lui avait adressées son associé lors des journées de juin. Il y avait là de quoi corser l'accusation. Les deux complices subirent un premier interrogatoire en pluviôse an II. Ronès put se tirer d'affaire et fut mis en liberté. Mais on retint Mauviel qui, quatre mois après, était guillotiné. Il avait vainement invoqué sa parenté avec Charles-Louis-François-Honoré Le Tourneur, le futur membre du Directoire, alors simplement Conventionnel, qui était son beau-frère, et qui paraît d'ailleurs s'être fort peu soucié du malheureux Mauviel.

Digitized by Google

Le coup double qu'avait manqué le Tribunal révolutionnaire dans l'affaire Mauviel-Ronès, il l'exécuta dans l'affaire Harelle-Des Acres. Louis des Acres, comte de Laigle, maréchal de camp, avait été arrêté pour... aristocratie et guillotiné le 8 mars 1794. Dans ses papiers on avait retrouvé une lettre à lui adressée par Jean-Vallery-Marie Harelle, jeune homme de 30 ans, né à Laigle, lettre qui « respirait la plus perfide aristocratie ». Après s'être servi de cette lettre contre des Acres, le Tribunal eut la bonne fortune de pouvoir l'utiliser contre Harelle, puisque la veille même du jour où était exécuté le comte de Laigle on mettait la main sur son complice, comme lui condamné à mort et exécuté le 29 mars. On lira ci-après cette lettre qui coûta la vie à deux personnes.

La troisième correspondance que je donne n'est du moins pas tachée de sang. C'est une série de lettres échangées entre les divers membres des familles Thoynet, Tourolle et Lurieux. François Thoynet de Bigny, né à Montbrison vers 1737, ex-trésorier général des ponts et chaussées, habitait Paris au moment de la Révolution. Il avait quatre filles, dont deux étaient alors mariées : l'aînée Th. Thoynet à M. Tourolle à Paris, la seconde Joséphine à M. Jean-Louis Gonyn de Lurieux, ancien officier de dragons à Montbrison ; les deux autres, Alexandrine et Zéphirine, étaient encore jeunes filles. Des affaires avaient, en mars 1792, obligé M. Thoynet à se rendre à Montbrison, où il resta jusqu'en juin 1793. C'est des premiers mois de son absence que sont datées les lettres que l'on trouvera plus bas.

Ces lettres furent saisies chez M. Thoynet deux ans après avoir été écrites. Revenu à Paris en juillet 1793, il y avait vécu sans être le moins du monde inquiété jusqu'en juillet 1794, lorsqu'à cette date il fut recherché comme ayant participé au mouvement fédéraliste du Sud-Est pendant son séjour à Montbrison. On l'arrêta à Portes, près de Corbeil, le 15 juillet 1794, et, le 18, les scellés étaient mis sur ses papiers. L'affaire heureusement traîna en longueur et le 9 thermidor passa sans que Thoynet eût été appelé devant le Tribunal. Ce ne fut toutefois que le 18 octobre 1794 qu'il fut déchargé d'accusation et rendu à ses filles, dont les lettres bien innocentes eussent sous Robespierre suffi assurément à le perdre [1].

Je n'ai rien à dire sur la dernière lettre que je publie. Elle est de Mme de Nermont que mes lecteurs connaissent déjà.

§ 1.

1. — *De M. Mauviel de Bouillon à M. Ronès, à Tilly-d'Orceau (Calvados).*

(Arch. nat., W 358, doss. 753, 2e partie, n° 41.)

Paris, rue Vivienne, n° 13 ; mardi de Pentecôte
[2 juin 1792]

... Nous n'avons rien, Monsieur, de bien nouveau ici. La fermentation, les intrigues, les machinations de toutes les

1. En dehors du carton W 48, doss. 3156 aux Archives nationales, cf. *ibid.*, F7 4775[29]

Digitized by Google

manières et de toutes les couleurs vont toujours plus en augmentant que nos succès à la guerre. Voilà encore que M. de Gouvion, commandant l'avant-garde de l'armée de La Fayette, a été obligé de se replier, c'est-à-dire de reculer, car nous montrons souvent le talon, et je ne connois pas de plus mauvais génie que le génie jacobin pour procéder à toutes nos opérations. Nous avons encore perdu là trois pièces de canon. Je crois que les Jacobins jouissent de leur reste. Ils ont bien de la peine à lâcher prise. Le petit ministre bonnet rouge, Dumouriez, nous mystifie et l'Assemblée avec les six millions qu'elle a mis à sa disposition pour les dépenses secrètes. Lui qui ne devoit avoir rien de caché ! Ses espions ne doivent pas lui coûter cher et la Nation peut bien dire : « Mes pauvres six millions ! » comme le chasseur et la laitière : « Mes pauvres 50 francs ! » Pour celui-là, je vous réponds qu'il boit à notre santé et qu'il se divertit bien à nos dépens. Il a pris pour maîtresse la sœur de Rivarol [1], qui va comme les autres où il y a bonne cuisine. L'Assemblée est, je vous assure, toujours bien jacobinée et bien orléanisée.

Vous saurez que, si Jourdan ne vient pas à Paris tout à l'heure, c'est que les affaires de son commandement le retiennent sans doute pour faire face au général Montesquiou, général de l'armée du Midi [2]. Mais Jourdan envoie ses députés, Duprat [3], Minvielle [4] et Tournal [5]. On les attend aux Jacobins. Vous jugez que cela va et ira bien. La peste dans le royaume y seroit moins funeste que les Jacobins. Mais je crains pour eux le retour du service au Champ de Mars, fixé à dimanche, pour Simonneau, maire d'Etampes. Toute la garde nationale y sera, et les sapeurs pourroient bien mettre hache au bois, saper la jacobinière, les Feuillans (église Saint-Honoré), le comité central de l'archevêché, les sociétés fraternelles, et les tyrannicides Cordeliers. Ne dites pas cependant cela à vos Jacobins provinciaux, pour qu'ils ne le mandent pas ici. Cela pourroit bien ne pas être, comme cela pourroit être, car on est bien las, bien las de cette vermine-là. Ils craignent terriblement le rassemblement et l'ef-

1. La baronne de Barruel-Beauvert, dite la baronne d'Angel.

2. Anne-Pierre, marquis de Montesquiou-Fezensac (1741-1798), lieutenant général à l'armée du Midi.

3. Jean Duprat (1760-1793), maire d'Avignon, plus tard Conventionnel.

4. Jacques-Pierre-Agricol Minvielle (1764-1794), complice de Jourdan dans les massacres de la Glacière, plus tard député suppléant à la Convention pour les Bouches-du-Rhône.

5. Sabin Tournal, directeur des postes à Avignon, Cf. son *Adresse à l'Assemblée pour refuser l'amnistie prononcée pour les crimes des révolutionnaires d'Avignon*, dans *Archives parlementaires*, t. L, p. 675-683.

Digitized by Google

fervescence de la garde nationale qui les hait comme des crapauds. Aussi ne vouloient-ils pas de service pour le maire d'Etampes, mort martyr de la loi. Ils n'aiment que les Jourdan et les Châteauvieux.

L'Assemblée nationale vient de se former en séance permanente, vu le danger de la chose publique[1]. Il y eut hier soir, ou plutôt dans le courant de l'après-midi, beaucoup d'effervescence aux Tuileries, à l'occasion des gardes du Roy qu'on environnoit, qu'on serroit et qu'on éparpilloit, en courant après. M. de Pont-Labbé, commandant en chef de l'infanterie[2], voulut se montrer et dire un mot. Il fut à l'instant saisi et presque étouffé par la multitude. On vouloit le pendre, et il l'eût été, si un gros de la garde nationale ne se fût fait jour à coups de bourrades, et ne l'eût fait rentrer dans l'intérieur de la grille. Deux autres officiers furent renversés, traînés à terre et roués de coups. Il est vrai que huit Suisses de Courbevoie avoient osé paroître, la veille, à Neuilly en cocarde blanche, et dire qu'ils portoient le Roy dans leur cœur et qu'ils se foutoient du reste. Les Suisses avoient même étrillé quelques bourgeois, car ils étoient ivres. Et voilà tout de suite que les Chabot, les Bazire, les Merlin[3] et tous les roquets se mettent à broyer du noir et à mettre tous les agitateurs en campagne. Ils ont voulu, et à l'Assemblée même, leurrer le public d'un prétendu comité autrichien[4]. Brissot et Gensonné avoient promis des preuves claires comme le jour ; on avoit la gueule béante pour les entendre. Ils n'ont pas seulement pu indiquer la moindre trace de ce prétendu comité. C'est un leurre pour tenir le peuple en fermentation. Un des grands argumens du brissoteur Brissot étoit de dire : « Il y a des troubles ; ils ne finissent pas... Donc il y a un comité autrichien. » Le vrai est qu'il y a beaucoup de fermentation excitée exprès, et que le véritable comité autrichien est aux Jacobins et dans les sottises de l'Assemblée.

Je suis votre serviteur.

M. D. B.

1. Le lundi, 28 mai, l'Assemblée avait décrété que la séance serait permanente jusqu'à nouvel ordre (*Ibid.*, t. XLIV, p. 196).

2. Jean-Georges-Claude Baude, baron de Pont-Labbé, mestre de camp en second au régiment du Piémont avant la Révolution, maréchal de camp en 1792, commandant la maison du Roi, infanterie.

3. Antoine-Christophe Merlin, de Thionville (1762-1833), député à la Législative et à la Convention.

4. Cf. la discussion au sujet du comité autrichien dans les *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 33 et suivantes.

Digitized by Google

2. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 42.)

Paris, rue Vivienne, n° 13 ; 7 juin 1792.

... Tout ce que nous avons de nouveau ici, Monsieur, c'est qu'on nous jacobine de plus en plus, et que tout va de mal en pis. On ne sauroit prévoir quel sera le vrai résultat de tout ceci. Mais, en attendant, on serre le nœud de plus en plus et l'on nous étrangle.

Ne voilà-t-il pas que les Jacobins, qui sentent qu'ils n'auront jamais la garde nationale de Paris pour eux, que c'est une masse de force publique qui les croisera toujours, que c'est le seul corps sur lequel ils ne puissent pas compter, viennent, sous des prétextes frivoles et simulés, de faire décréter la levée et l'envoi de 20 à 25 mille hommes pour renouveler une fédération au Champ de Mars le 14 juillet. Chaque canton fournira 4 hommes et un cavalier avec le cheval ; puis on feroit camper ce corps dans la plaine de Saint-Denis. Ce seroit un corps tout jacobiné et aux ordres secrets des factieux pour s'en faire un point d'appui contre la garde nationale, qu'on isoleroit sous différens prétextes.

Car on a subitement supprimé les gardes du Roy[1]. On en viendra à éloigner les Suisses et à envoyer aux frontières les trois régimens nouveaux de troupes de ligne formés des Gardes françoises qui sont ici. Toujours est-il vrai que tout Paris et la garde nationale voit ce projet de mauvais œil, qu'on en prévoit un renchérissement dans les denrées et que cette troupe d'invention jacobite coûtera fort cher à équiper de pied en cap : 15 ou 20 sous par jour de paie, 80 livres d'engagement, l'habillement, l'armement, les tentes, bagages, etc... et l'état-major, et ils n'ont plus le sol. On a insinué qu'on prendroit pour cette troupe de nouvelle levée une partie de l'artillerie des bataillons de Paris. Mais, décret ou non décret, ils ne la cèderont pas. Voilà ce qu'il y a de sûr. Ils n'ont pas envie de se laisser isoler, ni diminuer de force. D'autres prétendent que c'est pour préparer le projet d'enlever le Roy et de le mener dans les provinces méridionales. C'est le grand, le vrai projet des Jacobins. Mais la poire n'est pas encore mûre ; on la pré-

1. Par décret du 29 mai 1792, l'Assemblée avait licencié la Garde du Roi (*Archives parlementaires*, t. XLIV. p. 305).

Digitized by Google

pare. Vous jugez bien qu'on compte sur les piques pour renforcer au besoin cette armée jacobite. Le temps nous instruira du reste. Mais toujours est-il vrai qu'il y a de grands projets dans le portefeuille de messieurs les grands faiseurs des jacobins, qui ne lâcheront jamais prise qu'à l'extrémité. Si les choses en venoient à un certain point de découragement sur la frontière, il leur seroit très utile d'avoir et d'emmener le Roy dans les provinces méridionales. Voilà, dit-on, le projet. Ainsi jugez où nous en sommes et où nous en serons. Les journaux vous diront le reste.

Je suis bien parfaitement...

M. D. B.

3. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 44.)

Paris, rue Vivienne, n° 13 ; 12 juin 1792.

... Rien de bien nouveau ici, Monsieur. On s'attend cependant qu'il pourra y avoir du trouble à Paris d'ici à quinze jours, à l'occasion de ces 20.000 hommes qu'on veut rassembler à Paris, dont chacun, selon le projet, auroit trois ou quatre suppléans. Il y a un coup monté là-dessous, enfin un coup de jacobin ; c'est tout dire. La garde nationale de Paris ne voit pas cela d'un bon œil. On diroit que ces 20.000 hommes sont à lever. Point du tout ! C'est qu'on sait que la majeure partie est déjà ici dans Paris, le reste en route, sans savoir si le décret sera sanctionné ou non. On compte le Roy pour rien. On va de l'avant, on monte un grand coup. On a licencié la garde du Roy, comme une résistance ; on fait partir les bataillons de chasseurs, les verts ; on va renvoyer les trois régimens de troupes de ligne ; on écartera les gardes suisses ; on isolera la garde nationale de Paris ; et puis vous verrez voyager le Roy vers les provinces méridionales et l'Assemblée suivre. Voilà ce qu'on entrevoit de ce projet inopiné d'une nouvelle armée sous ou dans Paris, tandis que la garde nationale suffit et ne se plaint pas du service. On a mis le ministre de la Guerre, le frère servant[1] des Jacobins, en avant pour présenter la leçon qu'on lui avoit faite, et nous y voilà. Le piège est tendu, l'apathie nous y fera donner.

1. Jeu de mot sur Servan, alors ministre de la Guerre.

Digitized by Google

Il faut à ces messieurs de nouvelle levée habit, veste, culottes, chapeaux, l'armure, des tentes, 15 à 20 sols par jour de paie, 80 livres d'engagement, et un état-major, et des officiers. Où prendra-t-on pour payer? Le sac se vide. Nous ne verrons que des clubistes. Les ordres sont donnés sous main et à l'avance, les émissaires partis.

Adieu, Monsieur, portez-vous bien. Je suis votre serviteur.

M. D. B.

4. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 45.)

[Paris], Petit Carrousel, maison de M. La Fosse;
21 juin 1792.

... Hier, Monsieur, hier, 20, nous avons été témoins inactifs de nouvelles horreurs, de nouvelles atrocités à l'égard du Roy. Une multitude immense provoquée depuis quinze jours des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, au mépris de la loi et de l'arrêté du directoire du département de Paris, comme de la municipalité qui défend toutes pétitions et tous rassemblemens armés, sans réquisitions légales, s'est portée au Carrousel, qui a été couvert de piques, d'hommes, de femmes et d'enfans ramassés dans ce que les cabarets et les lupanars de ces faubourgs ont de plus infect et de plus impur. Il falloit voir leur accoutrement! Cela a quitté le Carrousel pour venir pétitionner à l'Assemblée nationale qui, prévenue la veille par le département de Paris des mesures qu'il avoit prises pour prévenir les désordres, avoit ingénieusement et constitutionnellement passé à l'ordre du jour! Elle savoit bien ce qui en seroit. Ces piques, ces lames de couteau au bout d'un bâton, ces assommoirs, dans le plus pitoyable état, sont venus défiler dans l'Assemblée de son aveu. Voilà comment elle emploie notre argent à des défilades. Ça a duré trois heures.

Tout cela s'est reporté sur le Carrousel, où une garde nationale immense, une cavalerie nombreuse, avec 48 pièces de canon, ont vu commettre tous les désordres et les atrocités possibles les bras croisés, en attendant sans doute des ordres qui ne sont pas arrivés. Ainsi personne n'a bougé ; on a regardé faire. A 3 heures, le peuple jacobin, encouragé par l'inaction de la force armée, s'est mis en devoir d'enfoncer les portes des cours et du jardin. Le Roy, voyant cela, a ordonné qu'on les

Digitized by Google

ouvre. Le peuple en piques, hommes, femmes et enfans se sont répandus dans le château, dans les escaliers. On est monté chez le Roy, on a enfoncé les portes des appartemens, les piques lui ont dit des horreurs. On cherchoit la Reine à coups de piques sous les lits, dans les matelas. Elle se sauvoit de porte en porte. On a hissé à force de bras par le grand escalier une pièce de canon sur son affût dans les appartemens du Roy, et là un grenadier l'a forcé de prendre le bonnet rouge et de prendre la pique à la main. Un autre grenadier, lui attachant avec une épingle la cocarde au bonnet, disoit au Roy : « Vous avez peur ? » Le Roi lui prenant la main et la portant sur son cœur : « Voyez si j'ai peur ! Suis-je bien ému ? » Le Roy a montré le plus grand sang-froid et un calme héroïque. Enfin, la Reine s'est montrée, tenant le Prince royal dans ses bras, et, se mettant en quelque sorte sous la sauvegarde de l'innocence de cet enfant précieux, elle a donné des rubans.

A 4 heures, est arrivé le vertueux Pétion, qui a dit qu'il ne faisoit que d'être instruit de ce qui se passoit. Le Roy lui dit qu'il aimoit mieux voir ce qui se passoit que de voir répandre le sang. M. Pétion a très obligeamment engagé ces charmans pétitionnaires à se retirer, et dans la cour il leur a dit qu'ils s'étoient bien comportés. Sur les 6 heures et demie, le Roy a prié qu'on dégageât sa chambre, qu'il n'y restât que le service, qu'il mourroit de chaud.

Voilà, Monsieur, les hauts faits de la journée d'hier, où tous les pouvoirs constitués ont été méconnus, où le Roy a été insulté chez lui, pour le forcer à sanctionner des décrets sur lesquels la Constitution, si elle existe, lui a donné le droit de refuser sa sanction. Le *veto* n'est qu'un appel au peuple et le palladium de la liberté. Mais elle n'existe plus la liberté ; la Constitution est morte ! M. Santerre[1] y étoit et commandoit son bataillon. Les faubourgs avoient six pièces de canon. J'oubliois de vous dire qu'on a forcé le Roy à boire du vin, qu'on lui a présenté au nom de la Nation, du vin de cabaret. La gendarmerie nationale, sept au moins que j'ai vus à la grande porte de la cour royale, renversoient à terre la poudre du bassinet de leurs mousquetons, et d'autres disoient (je l'ai vu et entendu) : « Nous sommes pour la garde de Paris, non pour celle du Roy ! » La garde nationale, qui environnoit le château, est restée les bras croisés. C'étoit sans doute convenu. Et voilà

1. Antoine-Joseph Santerre (1752-1809), commandant du bataillon des Enfants-Trouvés, plus tard commandant en chef la Garde nationale et maréchal de camp.

Digitized by Google

la liberté ! Je ne la vois encore que sous les haillons de la licence. Il ne s'agit pas ici d'être aristocrate pour en frémir d'horreur ; il ne s'agit que d'être François. Voir une insurrection de cette espèce protégée par le Corps législatif contre le représentant héréditaire d'une grande nation ! On a insulté le Roy chez lui, dans sa maison, et si on alloit insulter le Corps législatif au lieu de ses séances ! Enfin Dieu merci, cent fois Dieu merci, le Roy n'a pas été assassiné. Depuis quinze jours on prêche aux Tuileries le régicide, et cela sur des tabourets. On ne cherche que l'assassin. Je vous écris l'âme bouleversée de la journée d'hier. Je ne m'en remets pas.

5. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 46.)

Paris, au Petit Carrousel, 19 juillet 1792.

... Je ne vous dirai pas grandes nouvelles aujourd'hui, Monsieur; mais s'il y a quelque chose de marquant et d'intéressant, je me ferai un plaisir de vous en instruire.

Nos troupes de ligne sont parties. On veut aussi éloigner les Gardes suisses malgré les termes précis du traité et de leur capitulation. C'est toujours la suite du même projet de laisser Paris livré à lui-même, de s'entourer le plus possible de ce que les clubs du royaume pourront envoyer de plus enragé. On attend les Marseillois et les Bordelois. C'est un peu loin. Ils se recruteront en route de tous les bandits. Déjà les fédérés, quoique inscrits pour le prétendu camp de Soissons, ne veulent plus partir par l'instigation des Jacobins, dont le vrai projet est d'avoir une armée à eux et de nous la faire payer. Le projet également, en définitive et ne pouvant plus tenir, est d'enlever le Roy, de le mettre au milieu de tous ces gens-là et de le mener dans les provinces du centre ou du midi. Tout se dispose à réaliser ce projet. On écarte les résistances et les obstacles. Cependant la Fédération n'a pas rendu autant qu'on s'y attendoit ; le nombre des fédérés étoit bien raccourci. Mais on en demande de nouveaux à tous les clubs, et Dieu sait quel monde ils vont nous envoyer. Gare aux poches ! Fermez les boutiques ! Savoir au reste s'ils auront le temps de réaliser tout ce qu'ils se proposent ? Mais ils ont, comme on sait, des projets très civiques.

Digitized by Google

Je ne peux vous mander que cela pour aujourd'hui. Je vous renouvelle tous mes sentimens.

M. D. B.

§ 2.

De M. Harelle au comte des Acres de Laigle, maréchal de camp des armées du Roi, au château de Tracy, près Noyon.

(Arch. nat., W 341, doss. 635, n° 9.)

Paris, jeudi matin, 21 juin 1792.

Monsieur, il s'est passé hier une fête que quelques gens veulent appeler civique, célébrée par les habitans des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau en l'honneur du serment du Jeu de Paume, disoit-on.

Voilà ce que j'ai vu : peut-être 30.000 hommes armés de fusils, de piques, de crocs, de crochets, de massues, de fourches, de haches, de pieux et de faux ; de distance en distance étoient placés des bonnets de différentes couleurs, et même une culotte, qui servoient de guidons. Cette cohorte contenoit la place du Palais-Royal, la rue Saint-Honoré jusqu'à la place Vendôme, une partie de la place Louis XV, le quai des Tuileries, le Carrousel, les rues de l'Echelle, de Chartres et adjacentes. Une députation, prise au sein de cette charmante fête, a été à l'Assemblée lui demander la permission de défiler devant elle et de faire une pétition au Roy. Ces demandes ont été accordées, encore bien que les pétitions ne doivent pas être de plus de 20 personnes et sans armes. Voilà comme : [1] au moment où l'on s'occupoit, dit-on, de rendre le décret d'admission, un huissier de la salle a cru qu'il étoit rendu, dit-on encore, a ouvert la barre, et toute l'armée est entrée. On a crié à la violation, mais ensuite on a toléré et la troupe a défilé. De là, elle s'est portée aux Tuileries. Il y avoit cependant eu un ordre du département qui défendoit le rassemblement, et beaucoup de canons et gardes nationales envoyés au Château ; mais rien ne s'y est opposé, ou n'a pu s'y opposer. On a pénétré dans les appartemens du Château, dans ceux mêmes du Roy et de la Reine. A 5 heures du soir, je tra-

1. Il faudrait plus correctement : Voici comment :

Digitized by Google

versois le Palais-Royal; on fermoit de tout côté les boutiques. J'ai encore voulu voir ce qui se passoit; j'ai été avec beaucoup de difficultés aux Tuileries; j'ai vu tout le Château effectivement investi des chevaliers de la pique. J'en ai vu sur les toits, j'en ai vu sur le balcon qui y montoient la garde, j'en ai vu qui sortoient par les croisées et y entroient depuis le grenier jusqu'au rez-de-chaussée. Enfin je n'ai jamais vu rien de si pitoyable. Je m'adressai à un grenadier de la garde nationale, pour savoir ce qui se passoit dans l'intérieur du Château; il me dit qu'il l'ignoroit. Un particulier, qui avoit entendu mon interrogation, me dit : « Moi, monsieur, je descends de chez le Roy; j'ai manqué d'y être étouffé tant il y a de monde. Il est placé au milieu de MM. Pétion et Vergniaud[1] et de deux grenadiers nationaux; et le Roy a le bonnet rouge sur la tête, une cocarde nationale d'un côté et une blanche de l'autre, et l'armée défile devant lui dans les appartemens ». A 8 heures, j'ai quitté cet affligeant spectacle. A 10 heures, on me dit qu'il y avoit encore beaucoup de monde. Il étoit cependant bien temps de finir. C'étoit commencé depuis les 10 heures du matin.

Je n'ai entendu parler d'aucuns accidens. C'étoit absolument comme dans *Robert, chef des brigands*[2]. On alloit et venoit, on ne disoit rien à qui que ce soit; on alloit à son but. Si je sais quelque chose de nouveau aujourd'hui, je continuerai mon récit. Vous me connaissez; je ne signe pas.

Je suis tout à vous.

§ 3.

1. — *De Mme Tourolle à Mme de Lurieux, sa sœur, à Feurs, en Forez.*

(Arch. nat., W 48, dossier 3156.)

Paris, du 21 juin 1792.

Nous sommes, ma chère Joséphine, dans un moment bien fâcheux ; je crois que nous devons bien craindre pour l'avenir. Hier, 30.000 hommes armés de piques, de couteaux, et huit

1. Pierre-Victurnien Vergniaud (1753-1793), avocat au parlement de Bordeaux, député à la Législative et à la Convention.

2. *Robert, chef des Brigands*, pièce imitée des *Brigands* de Schiller par Jean-Henry-Ferdinand-Lamartellière (1761-1830).

Digitized by Google

canons étoient commandés par M. de Santerre. Ils ont été aux Tuileries pour forcer le Roy de sanctionner les décrets des prêtres et du camp de 20.000 hommes, sur lesquels il avoit mis son *veto*. Une partie de la garde nationale a été au Château. Mais la partie de la garde nationale qui veut l'ordre est à présent si peu considérable qu'à moins de vouloir se laisser massacrer, elle ne pouvoit empêcher les piques d'entrer. Ils ont forcé deux portes. Le Roy, entendant ce bruit, ordonna à tout son monde de le laisser seul. Alors, il descendit au-devant du peuple, qui lui dit qu'il falloit qu'il choisît d'être roy de Coblentz ou de la Constitution, et qu'il sanctionnât les décrets. Le Roy leur dit qu'il n'avoit pas la tête à lui et qu'il ne pouvoit leur rendre une réponse. Ils lui présentèrent le bonnet rouge qu'un grenadier lui mit sur la tête; on lui fit boire à la santé de la Nation. Quatre grenadiers, qui entouroient le Roy, lui jurèrent qu'on ne lui feroit point de mal, qu'on les massacreroit plutôt avant. Le Roy prit la main d'un grenadier, la mit sur son cœur, et lui dit : « Il ne tremble pas; jugez par là que je n'ai point peur ! » Ce fait est très certain. Ces malheureux enfoncèrent deux portes, pour aller chez la Reine qui se sauva par un escalier dérobé. Le Roy remonta chez lui, où ils se mirent tous à pleurer. Tous les gardes nationaux disoient hier que, s'ils avoient voulu piller les maisons, ils l'auroient pu faire sans qu'on pût les arrêter, parce que les trois quarts de leurs camarades sont jacobins et étoient avec eux.

L'armée marseilloise, par un décret de l'Assemblée nationale, va se rendre à Paris, parce que, dit-on, il faut du sang. Elle y sera sûrement bientôt. Je vois à présent que l'endroit le moins sûr est Paris. Nous n'espérons plus que dans la Providence. M. Pétion approuve toutes ces horreurs.

Un terrible décret, c'est que chacun sera obligé de monter la garde lui-même, sans pouvoir se faire remplacer[1]. On ne sait encore la punition que l'on mettra, si l'on y manque ; mais il y a à parier qu'elle sera forte. Juge de mon inquiétude, quand je saurai mon mari à son corps de garde la nuit et les jours où il y aura du train. Oh ! réellement, cela est affreux !

On assure que, si le Roy ne satisfait pas ces malheureux, ils viendront en force 8.000 hommes. Et nous n'avons pas 8.000 hommes pour nous défendre ! Cette idée a répandu hier la consternation parmi tous les gens honnêtes, et surtout les riches qui sont les plus malheureux dans cette circonstance. Jamais

1. Décret du 17 juin 1792 (*Arch. parl.*, t. XLV, p. 328).

Digitized by Google

nous ne nous sommes vus dans une circonstance pareille. Au moins nous croyions que la grande force étoit composée de gens honnêtes. Enfin, je ne crois point que le calme nous soit rendu sitôt.

Adieu, ma chère Joséphine, je souhaite que tu sois tranquille chez toi. C'est un bien grand tourment, surtout quand on est dans mon état, d'avoir toujours à craindre. Je t'embrasse de tout mon cœur; mille choses tendres à ton mari. Je vais écrire à papa sur-le-champ.

P.-S. — Mes sœurs se portent bien, et ma bonne aussi, qui est toujours, malgré ce qui arrive, ce qu'elle étoit. J'ai bien peur qu'on ne soit obligé de sortir de Paris pour sauver sa vie; ce sera toujours la dernière ressource.

2. — *De la même à M. Thoynet, son père, à Montbrison, en Forez.*

(*Ibid.*)

Paris, ce 21 juin 1792.

Mon cher papa, tu es bien heureux de jouir d'une grande tranquillité chez toi. Il n'en est pas de même à Paris. Nous sommes bien mal, et pire que nous n'avons été. Hier, sur les 4 heures, les piques du faubourg Saint-Antoine et du faubourg Saint-Marceau se sont réunies au nombre de 30.000 hommes, avec huit canons, commandées par M. de Santerre, pour se rendre aux Tuileries et forcer le Roy à sanctionner les décrets sur lesquels il avoit mis son *veto*. Le Roy est descendu seul, leur a parlé et a demandé du temps pour se décider. La Garde nationale n'a pas pu les empêcher d'entrer, parce que la moitié de leurs camarades sont jacobins et qu'ils ne se sont pas trouvés en assez grand nombre; ils se seroient tous fait assommer. Il est certain que nous n'avons plus de force dans Paris pour nous défendre, que l'on n'y est nullement en sûreté. L'Assemblée nationale vient de décréter que l'armée marseilloise se rendroit à Paris pour finir enfin quelque chose, que le peuple étoit pour eux, et que cela les renforceroit. M. Pétion approuve cette journée.

Le décret où chacun montera sa garde, sans pouvoir se faire remplacer, est bien fâcheux; car cela m'inquiétera beaucoup de savoir mon mari vingt-quatre heures au corps de garde,

Digitized by Google

surtout les jours où nous aurons du tapage. Tout le monde est consterné. On attend avec frayeur la fin de tout ceci. Il faut espérer dans la Providence, car si l'on ne tâchoit pas de se distraire et d'attendre les événemens, vraiment cela seroit affreux.

Toutes mes sœurs se portent bien. Ma santé est très bonne à présent. Pourvu qu'il ne m'arrive aucun accident de la révolution !

Adieu, mon petit papa; je suis enchantée que tu sois là-bas dans ce moment-ci, car au moins tu y es tranquille et tu ne crains rien. Adieu, encore une fois, je t'embrasse et suis avec respect, mon cher papa, ta très humble et très obéissante servante et fille.

T.

P.-S. — Je crains bien que, peut-être, on ne soit forcé, pour conserver sa vie, de sortir de Paris. Ah! vraiment cette pensée est déchirante!

3. — *De N. à M. Thoynet.*

(*Ibid.*)

Paris, le vendredi soir, 29 juin [1792].

Je reçois de vous, mon voisin, bien exactement trois lettres par semaine. C'est une consolation que vous voulez me donner, et je vous en remercie. J'ai sûrement plus de plaisir à lire vos lettres que vous n'en avez à me les écrire...

Vous aimez mieux croire à ma paresse qu'à mes affaires. Eh! bien, mon voisin, vous avez tort ; car, je vous assure que j'en avois pourtant une très grande le jour que je vous ai écrit si peu, et à laquelle je ne m'attendois pas.

M. de la Fayette est arrivé à Paris, il y a deux jours, et a demandé à paroître à l'Assemblée pour dire qu'il venoit, en son nom, en celui de l'armée qu'il a l'honneur de commander, et en celui de tous les honnêtes gens du royaume (voilà ses propres paroles), demander la poursuite des auteurs et instigateurs des événemens du 20 de ce mois, et qu'il demandoit vengeance des violences exercées sur le Corps législatif et sur le Roy, et de donner à l'armée l'assurance que la Constitution ne sera point attaquée au dedans, pendant que tant de braves gens la garantissent, au prix de leur sang, des atteintes des ennemis du dehors. Il s'est fait quelque bruit; mais, en général,

Digitized by Google

il a été fort applaudi et, comme il le dit, bien vu de tous les honnêtes gens.

Monsieur le président[1] a répondu, au nom de l'Assemblée, qu'elle a juré de maintenir la Constitution, et qu'elle saura la défendre, et M. de la Fayette a été invité aux honneurs de la séance. La Garde nationale l'a reconduit chez lui, et il est reparti d'hier.

Nous voilà donc encore une fois tranquilles à Paris. Je ne sais si cela durera bien longtemps, car il y a bien des gens qui veulent le contraire.

Adieu, mon voisin, je vous embrasse.

4. — *De Mme Tourolle au même.*

(*Ibid.*)

D'Auteuil, 4 juillet 1792.

Mon cher papa, tu me donnes tous les jours de nouvelles marques de ta bonté. Je n'en suis point étonnée, car je sais combien de tout temps tu as aimé tes enfans, que tu as toujours tout fait pour eux.

J'aurois bien profité avec empressement d'aller chez ma sœur. Elle a déjà eu la complaisance de me le proposer ; mais ma grossesse m'empêchera de pouvoir accepter ces offres. Sans cela, le plus sûr, je crois, seroit de quitter Paris. Loin de t'engager à revenir, mon cher papa, je t'exhorte bien à n'en rien faire. Tu ne doutes pas du désir que j'ai à te revoir ; mais cependant la certitude de savoir que tu es tranquille l'emporte sur tout, et je me féliciterai, s'il y a quelques dangers à courir, que tu ne sois pas avec nous. Je suis bien persuadée, et tout le monde le dit, que cela ne peut durer longtemps tel que cela est. Nous sommes au moment de la crise ; il faut absolument un changement quel qu'il soit. Jourdan est arrivé et loge chez Santerre. On va le voir quand on veut. On a promis 5 sols à tous ceux qui se trouveroient à la Fédération. Une quantité de personnes quittent Paris et se rendent à Rouen, le rendez-vous des honnêtes gens. C'est la seule ville où il n'y a jamais eu de club des Jacobins. Je suis en ce moment-ci à Auteuil,

1. Le président de l'Assemblée était ce jour-là Cécile-Stanislas-Xavier, comte de Girardin (1762-1827).

Digitized by Google

chez Mme Canteleux, pour huit jours ; j'y resterai jusqu'à lundi...

Adieu, mon cher papa ; sois sûr que personne au monde ne t'aime plus que moi.

Je suis avec respect, mon cher papa, ta très humble et très obéissante servante et fille.

TH. TOUROLLE.

5. — *D'Alexandrine Thoynet à M. Thoynet, son père, à Montbrison.*

(*Ibid.*)

[Paris], ce 28 juillet 1792.

Mon cher papa, je savois que ma sœur avoit eu la petite vérole ; aussi tu peux juger combien j'étois inquiète. Heureusement que je ne l'ai su que comme elle alloit si bien qu'elle avoit pu m'écrire. A présent, je suis enchantée qu'elle en soit débarrassée, car c'est un cahos de passé. Je me suis bien doutée que tu serois avec elle. Je connois trop ton amitié pour nous, pour avoir pu penser autrement.

Je suis étonnée que tu n'aies pas eu des nouvelles de la Fédération, car je t'ai écrit aussitôt le jour passé. Nous sommes toujours dans l'agitation. On s'occupe plus que jamais de la déchéance du Roy. On assure que les troupes du roy de Sardaigne[1] camperont à Lyon. Si cela étoit, je crois que tu ne serois pas en sûreté à Montbrison, car les brigands pourroient se servir de ce prétexte pour aller piller. Ainsi, je crois qu'il faudroit que tu reviennes auprès de tes enfans. Cependant, il vaut mieux finir toutes tes affaires, afin que tu n'y retournes plus ; car, quand tu y vas, tu restes trop longtemps...

M. et Mme Tourolle, ainsi que Zéphirine, te font bien des amitiés et t'assurent de leurs respects, ainsi que moi, mon cher papa, qui suis avec respect ta très humble et très obéissante servante et fille.

ALEX. THOYNET.

1. Victor-Amédée III, roi de Sardaigne de 1773 à 1796.

Digitized by Google

6. — *De M. Tourolle à M. Thoynet, son beau-père, à Montbrison.*

(*Ibid.*)

Paris, ce 2 août 1792.

Que vous êtes heureux, mon père, d'habiter un pays tranquille ! Mais le restera-t-il encore longtemps ? Vous êtes bien près de Lyon qui sera sûrement le point vers lequel marcheront les troupes de la Savoie ; et peut-être ceux des nôtres qui auront peur et qui s'enfuiront causeront-ils sur leur passage bien des désordres. Pour nous, nous avons fort peur des fédérés, ou prétendus fédérés, que nous avons dans ce moment dans notre capitale. Les Marseillois ont déjà annoncé leur arrivée par deux malheurs : plusieurs boutiques ont été enfoncées, et avant-hier il y eut une rixe aux Champs-Elysées, qui a produit dans la Garde nationale 3 hommes tués et 25 de blessés[1]. Notre vœu le plus fervent est pour le prochain départ de ces messieurs de province et nous ne pourrons avoir de tranquillité que lorsqu'il sera effectué. Ils ont jeté pour le moment une grande effervescence dans Paris, et l'Assemblée ne paroît pas chercher à la calmer. Il paroît que le Roy va sous peu de jours montrer une grande vigueur, aller à l'Assemblée, y convoquer séance tenante les sections de Paris, et leur parler d'un ton véritablement royal. On dit aussi que les chefs ont peur. Nous serions sauvés s'il en étoit ainsi; et peut-être, dès que les armées combinées vont entrer, ce qui sera très incessamment, grâce à Dieu, s'enfuiront-ils malgré leurs beaux sermens et les grandes phrases.

Quant à moi et à ma femme, nous n'avons pas encore quitté les environs de Paris. Mais nous allons partir ces jours-ci pour Magnanville[2] ; les environs en sont très tranquilles, il n'est point sur le chemin des troupes arrivantes et fuyantes, et ma femme n'y entendra pas parler à tous momens de maux présens et de craintes futures, elle ne sera pas à même de se trouver dans aucune rixe. Il n'en faudroit qu'une pour lui faire bien du

1. Le lundi, 30 juillet, il y eut en effet une assez sanglante bagarre entre les fédérés marseillais et les grenadiers des Filles-Saint-Thomas et des Petits-Pères, qui se trouvaient dîner les uns et les autres en corps dans deux auberges voisines, aux Champs-Elysées (Ferrières. *Mémoires*. Paris, 1821, t. III, p. 151-153 ; Prud'homme. *Révolutions de Paris*, n° du 2 août 1792).

2. Magnanville, arr. et canton de Mantes (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

mal, et je serai fort tranquille de la voir hors d'un foyer, où tous les jours le tambour seul fait un bruit enragé. Après avoir passé quelque temps à Magnanville, nous verrons d'où vient le vent, et si nous le voyons trop violent du côté de Paris, nous irons à Rouen. Plusieurs de nos amis y sont fort tranquilles, fort heureux, fort bien partagés en administrateurs, officiers municipaux et gardes nationales, et il ne seroit pas impossible que ma femme y fît ses couches. Une peur, une crise, un événement raconté sans précaution peut lui faire tant de mal à cette époque, qu'à moins que Paris soit calme tout à fait, nous aurons de la peine à y revenir. Cela seroit cependant terriblement embarrassant. Nous vous écrirons de Magnanville, mon père, nos dernières résolutions. Il se passera bien des événemens d'ici à deux mois, qui pourront rendre la capitale plus aimable à habiter, et peut-être enfin reviendrez-vous nous voir. Votre absence se prolonge terriblement, et nous en voulons à Mme de Lurieux, si c'est elle qui vous retient. Quand nous vous tiendrons une fois, il faudra à son tour qu'elle vienne vous chercher ici. Nous lui donnerons à souper quelques hulans et quelques Prussiens. Ce sera bientôt là notre société, et tous nos conjurés auront alors évacué la capitale et peut-être la terre, car enfin il faut bien que justice se fasse.

Adieu, mon père, recevez l'assurance de l'attachement tendre et respectueux de tous vos enfans. Pour mon bonheur, je suis du nombre et je partage bien sincèrement leurs sentimens pour vous, et suis bien parfaitement pour la vie votre très humble et très obéissant serviteur.

TOUROLLE.

7. — *D'Alexandrine Thoynet à M. Thoynet, son père.*

(*Ibid.*)

[Paris] ce 4 août 1792.

Mon cher papa, que ton voyage est donc long ! J'espère toujours voir dans une de tes lettres le jour auquel j'aurai le plaisir de t'embrasser, mais je suis toujours trompée dans mon attente. Il faut croire qu'un jour j'aurai ce bonheur !

Joséphine m'a écrit qu'elle seroit marquée. Je ne la plains pas beaucoup, car je pense que M. de Lurieux ne l'aime pas pour sa figure. Aussi je le lui ai bien écrit : heureuse, puis-

Digitized by Google

qu'elle s'en est bien retirée ! Il paroît qu'elle viendra toujours au mois de janvier. Ce sera un vrai plaisir pour moi de la revoir et de la féliciter d'être débarrassée d'une si vilaine maladie...

Le Roy est à la veille d'être déchu. Il paroît très certain qu'il le sera. Les 48 sections demandent sa déchéance. M. Pétion la veut aussi. Ainsi, je crois presque impossible qu'il ne le soit pas. Cela seroit très malheureux. Nos Marseillois ne sont pas encore partis. Il seroit pourtant à désirer qu'ils partissent ; mais ils se trouvent trop bien ici pour avoir envie de s'en aller. J'ai peur que nous ne les possédions encore quelque temps.

Nous avons été aux Piples[1]. La campagne est charmante...

Adieu, cher papa, aime ta fille, et crois-la pour la vie avec respect.

Ta très humble et obéissante servante et fille.

ALEXANDRINE.

§ 4.

De Mme de Nermont à M. Désilles.

(W 274, doss. 59, 4e partie, n° 40.)

Paris, 4 juillet 1792.

J'ai reçu hier votre lettre, mon cher Désilles... Vous avez eu raison de craindre le 25. Sans les précautions qu'on a prises pour prévenir, je ne sais ce que nous serions devenus. Santerre écrivit le matin à l'Assemblée nationale qu'ils pouvoient assurer le château des Tuileries qu'on seroit tranquille et que les ouvriers ne bougeroient pas[2]. C'est un assez grand personnage pour se mettre en avant et rassurer la capitale. Il n'en est pas moins vrai qu'on avoit battu la générale à 3 heures du matin, qu'à 5 heures les Tuileries et le Carrousel étoient hérissés de canons et de troupes, qu'on n'y laissoit passer personne. C'est une chose évitée. Mais nous en avons bien à craindre pendant deux mois. On nous menace pour le 10 de ce mois; la fédération, le 14. Notre vertueux maire nous a fait

1. Les Piples (commune de Boissy-Saint-Léger, Seine-et-Oise).

2. Voir la lettre de Santerre datée du 25 juin, dans les *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 349-350.

Digitized by Google

mettre des affiches au coin des rues, pour exhorter à tenir ferme et opposer la tranquillité à l'insurrection, que nos magistrats veilleront à notre sûreté, qu'alors se découvriront les bons patriotes et les adorateurs de la sainte Constitution. Il ne manquoit point de gentilshommes au château ; mais le Roy exigea qu'ils s'en retournassent, disant qu'il seroit plus exposé si on les trouvoit avec lui. La plupart revinrent, l'après-midi, en frac. Mais que pouvoient-ils faire ? Feu ? Nos maîtres en eussent été la victime, et la guerre civile s'établissoit. Nous n'en sommes pas quittes. Cela ne peut guère finir autrement, surtout si les troupes étrangères ont quelque dessus : accoutumés à faire des atrocités, ils en feront qui, en faisant périr les autres, les fera périr eux-mêmes.

On vient d'ôter toutes les cloches des couvens de filles, sous le prétexte de faire des sols, mais bien, à mon avis, pour, s'ils mettent le feu, qu'on ne puisse sonner le tocsin pour avoir du secours. Voilà la jolie position où nous sommes.

M. de la Fayette est venu faire une quichotterie selon les gens froids, et un crime de lèse-nation selon les jacobins et les législateurs. Cependant, ils ont, non la voix basse, parce que ce sont des enragés, mais ils sont inquiets du nombre des troupes qui arrivent sur les frontières, et humiliés de ce que M. de Luckner ait été obligé de rétrograder. On dit, mais ce sont des on-dit, que la peste est dans l'armée de La Fayette, parce qu'il a négligé de faire enterrer les morts, et la famine dans celle de Luckner. Il est à craindre qu'on ne suive pas plus les criminels du 20 juin que ceux du 6 octobre. La postérité ne pourra croire les horreurs qui se sont passées dans ce siècle-ci. Il y a six mois que vous n'êtes venu à Paris. Que vous y trouveriez de changement ! Tout le monde a l'air triste. En s'abordant, on se demande des nouvelles, craignant d'en apprendre. Il arrivera tout ce qu'il plaira à la Providence. Mais, à moins d'être à ne pouvoir faire autrement, je ne quitterai pas Paris. Voilà qu'il est question de supprimer les notaires et faire brûler leurs études. Alors que deviendrions-nous ? Je compte, cependant, me prémunir d'un passe-port à tout événement. Mais Dieu m'a mise ici ; je crois qu'il faut y rester.

Je ne puis vous dire les horreurs qui se disent en propos dans les cafés et les groupes contre le Roy, la Reine et les ministres, parce que ce n'est pas des Jacobins. Cependant, le sang-froid et la fermeté du Roy lui ont acquis bien des partisans. Mais ce sont des âmes honnêtes, et que peuvent-elles contre des scélérats à qui rien n'est sacré ? Le jardin des

Digitized by Google

Tuileries est fermé. On le trouve mauvais, et lorsqu'on ouvre une porte, pour laisser passer quelqu'un, il se fourre des groupes pour aller chanter sous les fenêtres. Oh ! les vilains François ! Ils sont plus méprisables que la boue.

Comme je doute que vous voyiez De Rozoi[1], je joins ici le compte qu'il rend de la journée du 20 aux Tuileries[2]. Vous pourrez le lire le premier, et persuadez-vous qu'il est au-dessous de la vérité. Mais vous ne pourrez pas le lire sans en être attendri.

Faites-moi le plaisir, mon cher Désilles, de donner 100 écus de ma part à M. Trublet pour Mlles ses sœurs. Je suis ordinairement exacte à les payer, et cette fois-ci je ne le puis pas... Je ne puis pas couper un liard en quatre, parce qu'il n'y en a pas ; mais, de ma vie, je n'ai regardé de si près, heureusement sans pourtant mourir de faim. Mon cuisinier, qui est de votre connoissance, ménage comme si c'étoit à lui. Je vous assure que, dans ce moment, c'est un bonheur. Je voulois vendre mes chevaux ; mon notaire me dit d'attendre deux mois. Mais si vous voyiez combien il y a de gens ruinés ! En vérité, cela fait trembler !...

Adieu, ne doutez jamais des sentimens que je vous ai voués.

(JOINT A LA LETTRE DE Mme DE NERMONT).

Mardi, 26 *juin* 1792. — *Gazette de Paris, par M. de Rozoi, membre de plusieurs Académies. — Récit exact et circonstancié de ce qui s'est dit et passé au château des Tuileries, le mercredi* 20 *juin* 1792[3].

Il faut dénoncer à la génération présente, qui les dénoncera, je l'espère, à son tour à la postérité, des faits dont le simple récit glace d'horreur. Les Etres augustes, qui sembloient devoir en être effrayés, ont été les seuls à les contempler de sang-froid ; tant l'héroïsme de la vertu est au-dessus de toute crainte, quand il s'appuie sur la religion, comme l'Eternel s'appuie sur le fils engendré par lui !

1. Barnabé Farmain de Rozoi (1743-1792), directeur de la *Gazette de Paris*.

2. Je fais suivre la lettre de Mme de Nermont de l'article de De Rozoi qu'elle envoya à Désilles.

3. Ce récit de la journée du 20 juin, fait par de Rozoi, dans la *Gazette de Paris*, parut ensuite en brochure. C'est de cette brochure anonyme et très rare que, sans en avoir découvert l'auteur, Mortimer-Ternaux a donné quelques extraits dans son *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 212.

Digitized by Google

Dans l'horrible époque où nous vivons, réciter des faits, c'est narrer des crimes. D'après les notices d'un témoin oculaire et qui n'a point quitté Louis XVI un seul moment, j'ai tracé sur l'autel même de la vérité le récit suivant ; je me suis d'ailleurs fait un devoir, dans tout ce qui tient aux faits, d'employer le texte même de ce témoin, dont l'amour pour ses souverains égale le courage et la loyauté. L'Europe entière doit fixer son jugement sur un jour d'exécrable mémoire d'après ce récit fidèle que les historiens pourront adopter sans crainte de tromper les générations à naître.

Un grand procès commence entre tout Royaliste fidèle et les auteurs atroces du plus horrible des attentats. C'est ici une nouvelle journée du 6 octobre. Mais que les régicides, qui méditèrent et firent exécuter ce complot horrible, n'espèrent pas qu'il en sera de l'instruction de ce forfait, assemblage de tous les forfaits, comme de celle des deux journées de Versailles ! Les magistrats pusillanimes, qui avoient égorgé l'héroïque Favras avec le fer des lois, ne seront point chargés de poursuivre les parricides : l'Europe, armée de toutes les foudres de la vengeance, est investie de ce jugement solennel et terrible. Les criminels n'auront pas cette fois le pouvoir de renverser le tribunal redoutable, auquel je les citerai jour et nuit, jusqu'à ce que l'arrêt soit prononcé et que le châtiment qui leur est dû ait frappé leur tête coupable. S'il étoit possible que la Terre restât muette, j'invoquerois le Dieu des vengeances : je lui dirois : « Descends sur un autre mont Sinaï ! Il nous faut d'autres tables de la loi, où soient gravés les articles de la sentence à prononcer contre ceux qui t'attaquent toi-même dans ton représentant sur la terre. Descends dans tout l'éclat de ta puissance ! Que le tonnerre t'annonce, que les flèches de la mort te précèdent ! Jusques à quand veux-tu que l'impie et le régicide, enhardis par leur longue impunité, s'écrient, en foulant à leurs pieds les débris des autels et des trônes : Il n'est point de Dieu ! »

Ainsi, l'instruction de l'affaire du 20 juin aux Tuileries commence en ce moment. Avant de dénoncer les coupables, il faut établir les faits. Malheur à ceux qui seront un jour réduits à désirer de n'avoir point vécu ce jour-là ! Heureux les serviteurs fidèles du meilleur des Rois, qui, méritant d'être nommés avec éloge, ayant formé son cortège chéri, pourront dire sans crainte d'être démentis : « Nous étions prêts à mourir à ses pieds ; c'est la victime, l'auguste victime elle-même qui a sauvé ses défenseurs ! »

Digitized by Google

FAITS.

A 3 heures trois quarts, ou environ, quatre à cinq mille hommes armés de fusils, de sabres, de piques, de faux et de cent autres instrumens de mort, se sont présentés place du Carrousel, ayant à leur tête Santerre, brasseur du faubourg Saint-Antoine, et plusieurs pièces de canon; cette place étoit gardée par environ 4.000 gardes nationaux formés sur les 4 côtés, et par un gros corps de cavalerie de la Gendarmerie, près du Guichet.

On a laissé la colonne de brigands passer par le centre de la place; l'ordre du Roy portoit de n'en laisser entrer que vingt, sans armes, conformément à la loi. Des officiers municipaux étoient chargés de son exécution, ainsi que de l'ordre de repousser la force par la force. La colonne étant arrivée à la porte Royale, en dedans de laquelle étoient les officiers municipaux, des brigands parvenus dans l'intérieur, travestis en gardes nationaux, ont ouvert sans résistance les deux battans de la grande porte.

Une colonne de Gendarmerie à pied, formée dans la direction de la porte Royale à la grille du Château, a cédé le passage aux brigands; les canonniers de la grille les ont laissé passer. Les brigands ont traîné un canon dans l'escalier, et l'ont pointé contre la porte de l'appartement du Roy.

Alors, une colonne de brigands venant par le jardin a forcé le passage de la grille gardé par un bataillon de Garde nationale.

Dans la salle des Cent-Suisses, la colonne des brigands s'est redivisée; partie, après avoir forcé et désarmé[1] plusieurs gardes nationaux qui étoient dans les deux salles, s'est mise à frapper à coups de hache les panneaux de la porte de la salle, ci-devant appelée *des Nobles*, ou œil-de-bœuf; l'autre partie, tournant par la terrasse sur le jardin, est venue assaillir les fenêtres de cette salle et la porte donnant dans le corridor du valet de chambre de service.

Le Roy avoit tout observé froidement, tantôt de la fenêtre de M. de Septeuil[2] sur le jardin, tantôt de la chambre du Conseil

1. « Réservant pour un autre numéro la discussion de tous les faits, je ne ferai qu'indiquer les observations. Je demande ici comment les Gardes nationaux n'ont pas défendu les portes, comment ils se sont laissés désarmer. Je demande que l'on désavoue une inculpation répandue dans tout Paris : c'est qu'au moment où les piques sont entrées dans le château, les gardes leur ont fait le salut d'honneur, en portant les armes. Je demande enfin si leur consigne étoit de se laisser désarmer. » (*Note de Rozoi*).

2. Jean-Baptiste Tourteau de Septeuil, trésorier de la liste civile.

Digitized by Google

sur la cour. Deux heures avant, sur la demande de quelques chefs de la Garde, le Roy avoit renvoyé du Château tout ce qui n'étoit pas absolument nécessaire à son service. Le Roy est sorti de la chambre de parade précédé du sieur Gentil [1], premier valet de garde-robe, suivi de M. de Septeuil. Il a été entouré dans l'œil-de-bœuf par MM. Aclocque, commandant [2], Aubier [3], gentilhomme ordinaire du Roy, Carot, garde national, Guinguerlot [4], Vinfrais [5], deux officiers, l'un de chasseurs, l'autre d'infanterie, et par M. de Bougainville [6]; ils ont mis l'épée à la main pour fondre sur le premier rang des assaillans. Le Roy, par deux fois, leur ordonna de remettre l'épée dans le fourreau, et dit qu'il vouloit avancer le premier; ils ont obéi. Dans cet instant, sont accourus de l'intérieur MM. de Chambonas et Lajard, ministres, de Marcilly, ancien capitaine d'artillerie, Bourcet [7], ancien valet de chambre de Mgr le Dauphin, et quelques autres serviteurs.

Le Roy avançant vers la porte attaquée, les éclats des panneaux ont volé à ses pieds. Sa Majesté a ordonné au Suisse d'ouvrir la porte. Les brigands fondoient comme un torrent vers le Roy; mais parmi eux s'étoient pressés quelques gardes fidèles. Le sieur Joly [8], danseur de l'Opéra, canonnier, s'est lancé sur une baïonnette dirigée contre le Roy par un brigand travesti en grenadier. Celui-ci l'a terrassé; il s'est relevé et n'a pas quitté le Roy. Les faux grenadiers, repoussés par deux véritables et par les serviteurs, ont gagné la porte du côté de la terrasse pour aider à rentrer ceux qui venoient de ce côté.

Le Roy, entouré de ses serviteurs, leur a dit de céder leur place aux grenadiers fidèles, qui l'ont aidé à monter sur l'entablement de l'embrasure de la deuxième fenêtre. L'un d'eux [9]

1. Antoine-Philippe Gentil, premier valet de la Garde-robe.

2. André-Arnoult Aclocque (1750-1810), l'un des six commandants généraux de la Garde nationale.

3. Emmanuel d'Aubier, né en 1749, gentilhomme ordinaire du roi.

4. Pierre Guinguerlot, lieutenant-colonel de la 30e division de la gendarmerie nationale.

5. Vinfrais, ou Vinfray, capitaine de la 1re division de la gendarmerie nationale.

6. Louis-Antoine de Bougainville (1728-1811), le célèbre navigateur.

7. Jean-Pierre Bourcet, chevalier de Saint-Louis.

8. Jacques-Charles Joly, canonnier du bataillon des Filles-Dieu. Nommé, à la suite de sa belle conduite, sous-lieutenant au 80e régiment d'infanterie, à Bayonne, il refusa ce grade, alléguant qu'il lui paraissait incompatible avec sa qualité de danseur.

9. « J'apprends que l'homme heureux, qui sentit battre, mais non palpiter sous sa main le cœur du bon Roy, du grand Roy, est M. [Jean-Michel] Gossé, négociant, grenadier du bataillon de Sainte-Opportune. Sujet fortuné autant que fidèle, si jamais le cœur d'un de tes enfans pouvoit te faire craindre qu'il ne devint insensible ou coupable, presse-le de cette

Digitized by Google

dit au Roy : « Sire. n'ayez pas peur. — Moi, peur ! L'homme de bien qui a fait son devoir, ne connoît ni crainte, ni remords. » Ensuite Sa Majesté ajouta : « Donne-moi ta main », et la mettant sur son cœur : « Touche et vois s'il tremble ! » La vertueuse Madame Elisabeth, qui s'étoit attachée à son habit, en disant : « Vous me massacrerez avant lui », en a été séparée dans ce mouvement; on l'a fait monter sur l'embrasure de la fenêtre à côté du Roy. MM. Gentil et Septeuil, errant çà et là au milieu des brigands, crioient : « Respectez votre Roy, qui a la bonté de venir au-devant de vous, pour vous entendre ! » Heureusement, ces cris fixoient l'attention des brigands vers le Roy; ils ont ralenti leur irruption vers la Reine, contre laquelle ils vomissoient mille horreurs, et dont ils demandoient la tête. Elle accouroit en ce moment par la chambre du Roy. M. Aubier l'aperçoit de la porte qu'il tenoit, essayant de la fermer. Il court vers Sa Majesté, en refermant la porte; il ose l'arrêter. Elle crioit : « Laissez-moi passer; ma place est près du Roy; je veux le joindre et périr, s'il le faut, en le défendant ! » Le courage de la Reine doublant ses forces, elle eût renversé M. Aubier, si M. de Rougeville, chevalier de Saint-Louis[1], n'eût joint sa résistance à la sienne et donné le temps de l'atteindre aux personnes de l'intérieur qui couroient à sa suite. M. Aubier court en informer Madame Elisabeth, qui l'autorise à résister à la volonté de la Reine. Il faut, pour obtenir de la fille des Césars qu'elle semble moins digne d'elle-même, que ce serviteur fidèle lui démontre l'impossibilité de traverser un groupe de 400 brigands, lui prouve que, si elle n'étoit pas massacrée, elle seroit étouffée sans y arriver, et que sa tentative seroit funeste au Roy, qui, entouré de quatre grenadiers, se précipiteroit au travers des piques pour arriver jusqu'à elle. — A ce mot, qui fut appuyé par M. de Chambonas, la Reine s'est laissée entraîner vers la chambre de Mgr le Dauphin. Le sieur Saugé, valet de chambre, chevalier de Saint-Louis, avoit rallié dix grenadiers de la salle de de la Reine, qui, aidés de MM. de Choiseul[2], d'Haussonville[3] et de Saint-Priest[4], protègent sa retraite, tenant dans ses bras Mgr le Dauphin appuyé sur MADAME. Sa Majesté étoit entourée de

main qui toucha le sanctuaire de l'honneur; elle sera un topique sûr; ton enfant sera guéri du malheur ou de n'aimer pas ou de ne mériter plus d'être aimé ! » (*Note de Rozoi*).

1. Alexandre-Dominique-Joseph Gonsse, chevalier de Rougeville (1761-1814), le célèbre conspirateur royaliste (Lecestre, *Les tentatives d'évasion de Marie-Antoinette*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XXXIX, 1886, p. 544 et suivantes).

2. Claude-Antoine-Gabriel, comte de Choiseul. Voir plus haut, p. 288.

3. Joseph-Louis-Bernard de Cléron, comte d'Haussonville (1739-1806).

4. Marie-Joseph Guignard de Saint-Priest, exécuté le 27 juin 1794.

Digitized by Google

Mmes de Tourzel[1], de Tarente[2], de la Roche-Aymon[3], de Maillé[4], de la petite orpheline Ernestine. Reine supérieure encore à son rang par la grandeur de son courage, mais, en ce moment, mère effrayée des dangers de son fils, tour à tour elle le pressoit sur son sein, et serroit tendrement les mains des serviteurs qui venoient par une autre porte la rassurer sur la situation du Roy[5].

Pendant ce temps, M. le maréchal de Mouchy[6], parvenu à la banquette près du Roy, rachetoit à genoux la honte du Noailles rebelle, et voyoit son souverain forcé de laisser placer sur sa tête le bonnet rouge.

Quelques officiers municipaux, deux juges de paix fort zélés, quelques députés étoient parvenus près de la même banquette. Mais là étoient aussi et avant eux un groupe de brigands hurlant, dissertant sur le *Veto*, professant le régicide, parlant de jugement national à rendre sans désemparer, indiquant les têtes à faire tomber en vertu de ce jugement, ayant le sang-froid et le calme d'habiles tacticiens gouvernant les mouvemens de la multitude, ralliant les groupes de leurs complices autour d'un pavillon sur lequel étoient écrits ces mots : LA SANCTION OU LA MORT, faisant filer vers les appartemens de la Reine les enfans perdus de leur armée. Ils traversent, en cherchant cette princesse infortunée, la chambre de parade du Roy, celle du Conseil, les galeries, les salles de la Reine ; ils hachent la porte de la salle du jeu qui conduit à la chambre de Mgr le Dauphin ; ils demandent à grands cris la Reine.

M. Bligny, officier de la chambre, avoit remarqué sur une terrasse du jardin les braves grenadiers de la section de Saint-Thomas. Il avoit couru, par une fausse porte du côté des cuisines, les chercher. Ces grenadiers fidèles, étant accourus par la même issue, étoient parvenus à la salle du Conseil. Il étoit

1. Louise-Joséphine de Croy d'Havré, duchesse de Tourzel (1749-1832). (*Mémoires de Mme de Tourzel*, publiés par le duc des Cars, 1893, in-8°, t. II, p. 133 et suivantes).

2. Louise de Châtillon, femme de Charles de la Trémoille, prince de Tarente, morte en 1814 (*Souvenirs de la princesse de Tarente*, 1897, in-8°, p. 43 et suivantes).

3. Colette-Marie-Paule-Hortense-Bernardine de Beauvillier, mariée en 1771 à Antoine-Charles-Guillaume, marquis de la Roche-Aymon, morte en 1830.

4. Madeleine-Angélique-Charlotte de Bréhan, mariée en 1769 à Charles-René, duc de Maillé, mort en 1791. Elle ne mourut qu'en 1819.

5. « On m'assure en ce moment que Mmes de Du[ras] et de Ch[oiseul], craignant de ne pouvoir arriver jusqu'à la Reine, ont pris des habits de femmes du peuple, se sont jetées dans les rangs de ces furies, et sont parvenues à l'aide de ce déguisement jusqu'à la Souveraine, dont elles vouloient partager les dangers. Il semble qu'à chaque forfait de la nation, l'héroïsme de l'amour ait inspiré quelque trait expiatoire à ceux qui sont l'honneur du peuple françois » (*Note de Rozoi*).

6. Philippe, comte de Noailles, duc de Mouchy (1715-1794), maréchal de France. Celui de ses fils auquel il est fait allusion plus bas est Louis-Marie, vicomte de Noailles (1756-1804), maréchal de camp en 1791, et qui « avait donné dans la Révolution ».

Digitized by Google

temps : la porte du Dauphin se brisoit ; celle de derrière du petit appartement de MADAME était déjà brisée. Peut-être les scélérats avoient-ils su que, dans le premier instant, M. Hue, huissier de la chambre[1], avoit été y cacher Mgr le Dauphin. Le jeune de Tourzel[2], digne de sa mère, et M. Aubier venoient d'apercevoir les brigands à piques se glissant dans le petit escalier dérobé, qui conduit à cette chambre et qui communique de l'intérieur du Roy à celui de sa famille. Deux braves grenadiers avoient accouru barrer le passage.

Alors, par le couloir qui conduit de la chambre du Dauphin à celle du Roy, on fait passer la Reine, le Dauphin, MADAME et leurs dames dans la salle du Conseil ; on les place derrière le bureau, au milieu des braves grenadiers de la section de Saint-Thomas[3], opposant avec quelques serviteurs leurs poitrines serrées aux brigands qu'ils laissoient défiler de la porte de la chambre du Roy à la galerie.

Ils vomissoient, en passant, mille horreurs. M. de Wintinkoff (*sic*)[4] est obligé de présenter à la Reine le bonnet rouge ; il le place un instant sur sa coiffure, puis sur la tête du Dauphin où il demeure longtemps ; la cocarde nationale mise sur sa poitrine n'avoit point satisfait les chefs de cette horde. Au nombre des trophées qui défilèrent devant le Roy dans la première salle, où les Merlin, les Isnard montés sur les épaules des gens à piques les haranguoient, trophées qui défilèrent ensuite par la chambre de parade et du Conseil sous les yeux de la Reine et du Dauphin, étoient des verges avec cette inscription : POUR ANTOINETTE ; un tranchant de forme de la guillotine ; une potence très haute, mais mince, garnie de sa corde, avec une poupée de femme dans la main du porteur ; au bout de la corde, des scies pour les scier en deux, disoit le porteur ; un morceau de viande fraîche coupé en forme de cœur humain sur une planche[5]....

1. François Hue (1757-1819) Cf. *Les dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, par François Hue, 1860, in-8°, p. 270 et suivantes.

2. Charles-Louis-Yves du Bouchet de Sourches, deuxième marquis de Tourzel.

3. « Comment le corps qui doit être fier de compter de pareils hommes dans ses légions peut-il souffrir qu'il soit accusé par l'Europe, à laquelle il répond des jours du Roi et de la famille royale, d'avoir été sinon complice, au moins spectateur tranquille des crimes des régicides ? Comment cette honte n'est-elle pas déjà expiée ? Comment la caverne jacobite, d'où partirent les ordres donnés aux brigands d'après d'horribles conciliabules, n'est-elle pas déjà murée ? Comment la vertu est-elle toujours en discours et jamais en action ? N'est-on brave qu'alors que l'on déserte ? » (*Note de Rozoi*).

4. Georges-Michel, baron de Vietinghoff, lieutenant général depuis 1791, commandant la 17e division de l'armée nationale. Il était né en 1722, et vivait encore en 1802.

5. « Et le maire de Paris a osé parler de la dignité et de la sagesse du peuple dans cette journée ! Ce Marcel a osé dire au Roy que Sa Majesté avoit été respectée. Et cette assemblée du Manège qui a vu tranquillement défiler devant elle ce ramas d'horreurs, d'imprécations tracées en caractères de sang, de maximes régicides et d'emblèmes de tous les raffinemens

Digitized by Google

...Il faut faire grâce à tout être sensible qui lira ce récit des propos exécrables que vomissoit la hyène qui portoit cet horrible emblème. La vile nation que celle qui produit de tels monstres !

La Reine est haranguée par les tigres femelles qui suivoient la potence. Elle leur répond avec bonté, avec dignité, qu'elle a toujours désiré leur bonheur, qu'elle les plaint de leur égarement, qu'elle ne veut point croire qu'ils aient le cœur coupable, qu'elle aime trop les François pour se livrer à une idée aussi affligeante. Ses regards plus que ses paroles sembloient aller chercher jusqu'au fond de ces masses chargées de crimes et de débauche s'il étoit encore quelque chose d'humain. A ces regards augustes, au sublime ascendant de ces yeux en qui la douleur d'une mère rendoit si touchante la majesté de la souveraine, un prodige s'opéra par degré; ces femmes si féroces connurent la pitié, j'ai presque dit la sensibilité. C'étoit l'étincelle électrique tirée de corps déjà putrides. Ces malheureuses finirent par protester qu'elles verseroient leur sang pour la Reine, pour le Dauphin. Une des plus vieilles arrachoit sa coiffure, en se retirant, et laissoit exhaler l'accent du repentir, en regardant à plusieurs fois cette Reine auguste et son fils, et cette jeune princesse, sa fille, dont les beaux yeux sembloient vouloir faire souvenir à tant de malheureuses qu'à l'aspect des anges, les démons eux-mêmes semblent soupçonner quelque chose de la béatitude éternelle. Enfin les cris de VIVE LA REINE, VIVE LE DAUPHIN, ces cris si chers semblèrent purifier l'atmosphère que tant d'horreurs venoit d'infecter. Cette vieille femme bravoit les reproches des tigres qui continuoient à défiler, et toujours répétant VIVE LA REINE, étoit alors l'emblème du Temps, par qui la vérité triomphe.

Le brasseur Santerre[1] vint à son tour haranguer la Reine « Vous êtes dans l'erreur, dit-il à Sa Majesté ; c'est à moi à vous en tirer au nom du peuple ». Alors il divagua dans le sens des monstres qu'il conduisoit ; mais ses déclamations n'ont été que très peu entendues. Le regard majestueux de la fille

de la scélératesse et de la barbarie ! Tel Jourdan, avide de voir remplir la fameuse *glacière*, voyoit défiler devant lui ces victimes que l'on écrasoit à coups de barres de fer. Même sang-froid, même exécration ! » (*Note de Rozoi*).

1. « Ce misérable avoit été la veille et la surveille solliciter les villages voisins de Paris de venir se joindre à son armée de régicides ; il exigeoit que sur six il en vint quatre. Ce fut encore par ses conseils sans doute que le lendemain il vint de Versailles de nouveaux motionnaires apporter leur tribut au milieu de cette Assemblée, où votent chaque jour les mêmes hommes dont Louis XVI a dit : « Si ceux qui veulent renverser la monarchie ont besoin d'un crime de plus, ils peuvent le commettre. » Mais, sans doute, ils n'espèrent pas que l'Europe le pardonne, ni aux scélérats qui l'auront commis, ni aux lâches qui l'auront permis ». (*Note de Rozoi*).

Digitized by Google

des Césars commença par l'embarrasser : sa réponse l'atterra : « Ce n'est pas d'après vous que je dois juger le peuple françois ! » Mot sublime, et tel que je ne sais que ceux dits dans le même jour par son auguste époux, qui puissent lui être comparés.

La Reine étoit debout sur le parquet, derrière le bureau ; mais son air de majesté, le ton de cette noble indignation qui mettoit dans ses yeux l'éclair du génie sembloient avoir élevé cette princesse sur un trône, d'où ses regards planoient sur ces viles créatures, qui n'avoient plus rien d'humain. Le feu céleste et terrible tout à la fois de ces mêmes regards électrisa les officiers de la Garde nationale qui entouroient la Reine : ils lancèrent à leur tour sur Santerre des regards où le mépris et la fureur sembloient annoncer la mort à ce nouveau Pride. La Reine s'en aperçoit et pressant de ses mains si belles, si dignes de porter le sceptre du monde, les mains de deux de ces braves officiers, elle commande de l'œil et du geste des ménagemens pour le chef de ses assassins. Elle veut que le charme d'un sentiment délicieux vienne rafraîchir de sa volupté pure des âmes brûlantes de colère et de douleur. Le respect, l'admiration, un pouvoir céleste pénètrent à la fois dans tous les cœurs ; il semble qu'un même cri va s'élancer ; on craint de troubler ce moment si doux et si grand à la fois. On retrouve le ciel au milieu de l'enfer. Le silence est l'éloquence de ce moment. Les larmes des deux officiers, inclinant leurs visages sur ces augustes mains qui les touchent, sont la seule réponse, et cette réponse suffit pour tous.

Santerre (ah ! pourquoi faut-il placer ce nom après des détails si touchans !) se retire en disant qu'il répond des suites, qu'il est maître de sa troupe. Quelqu'un l'entend dire dans l'escalier : « C'est une affaire manquée ! » Le défilé dure encore deux heures. Quelles heures ! Le maire Pétion dit alors au peuple de se retirer avec la dignité et la sagesse qu'il avoit mise dans le reste de la journée.

Les cœurs vraiment sensibles, les royalistes fidèles, les véritables François enfin, ont besoin de trouver à la suite d'un pareil récit quelques-uns de ces détails que l'âme demande pour se reposer, comme une mère, après un douloureux enfantement, contemple avec une douce quiétude l'être qu'elle a craint de perdre et qui vivra pour lui rendre en délices tout ce qu'elle vient d'éprouver en douleurs.

Enfin Madame Elisabeth, voyant qu'il n'y avoit plus aucun danger pour le Roy, revient vers la Reine, revient... ; ce n'est

Digitized by Google

pas la peindre en ce moment. C'étoit un ange de paix porté sur des ailes et venant annoncer que l'objet sacré de tant d'alarmes étoit en sûreté. Peignez-vous la colombe annonçant à la famille de *l'homme juste* que les torrens, par qui la terre sembloit menacée d'une mort éternelle, étoient enfin écoulés. L'auguste sœur du Roy franchit tout ce qui se trouve sur son passage, s'élance dans les bras de la Reine; le Dauphin se saisit de ses mains, y colle sa bouche; qui pourroit dire lequel est le plus pur ou de l'objet qui donnoit le baiser, ou de celui qui le recevoit? MADAME alors, étendant ses bras autour de ce groupe attendri, semble une guirlande dont l'étreinte parsemoit de roses les mêmes lieux où quelques instants auparavant l'œil craignoit de ne voir que des cyprès.

Il manquoit un plaisir ineffable à tant de douceurs si bien senties, un plaisir, complément sacré de tous les autres, c'étoit la présence du héros de ce jour, de l'homme de bien, sans crainte, sans remords, de l'Aristide des Rois! Il perce la foule qui étoit dans sa chambre de parade. Frère, époux, père, maître adorable, c'est dans les bras de sa sœur, de sa femme, de ses enfans, de ses bons serviteurs qu'il vient goûter toutes les jouissances à la fois, qu'il vient dépolluer tous ses sens, qu'il vient retrouver ses bons et sensibles François. Je dis *ses*, car ils sont bien à lui, comme il est bien à eux; car ce ne sont pas des François tous ces milliers d'animaux féroces qui, n'ayant pu dévorer quelque proie, faisoient dire à leurs chefs: « C'est une affaire manquée! »

Manquée! Non, tigres, non, elle ne l'est pas. Trop d'hommes, ingrats autant qu'injustes, ne connoissoient pas encore toute la grandeur de l'âme de Louis XVI. Peuples, rois de la terre, vous pouvez enfin le juger. Jamais creuset n'éprouva un métal plus pur; il en est sorti sans altération, plus digne d'être le trésor commun de la grande famille, qui ne peut et ne veut plus être riche que de lui et par lui.

Que parlez-vous encore des outrages qui lui furent prodigués? Le Fils de l'Eternel n'en a-t-il pas reçu de plus atroces encore? La Nature n'en avoit-elle pas, d'effroi, suspendu ses lois éternelles? En étoit-il moins le promis des nations, le Christ par qui tous les peuples devoient faire un pacte avec la vertu. Eh bien! le fils de Saint-Louis et de Henri IV fut outragé comme lui; mais la Nature, au lieu de suspendre ses lois, ne les a vu que triompher d'une manière plus étonnante: lois d'amour fraternel et filial; lois de la tendresse maternelle; lois de fidélité, de vénération de tant de serviteurs fidèles. Ce

Digitized by Google

bonnet rouge, même, ce signe qui jusqu'à ce jour annonçoit l'opprobre, l'ignominie, la rébellion, ce signe fut placé sur la tête du héros du 20 juin. Je l'arbore dès ce moment, et je sais déjà plusieurs centaines de royalistes qui, comme moi, prendront ce signe, devenu sacré depuis que mon Roy l'a porté. Deux devises y seront brodées : sur le front, *Mon Roy l'a purifié ;* en arrière, la devise de l'ordre anglois et pour la même raison, *Honni soit qui tache y voit.* Quand l'Homme-Dieu eut expiré sur la croix, elle devint le signe devant lequel toutes les nations fléchirent le genou. *In hoc signo vinces*, dit le Ciel à Constantin. Les rebelles le quitteront, ce signe purifié, depuis que Louis XVI et Marie-Antoinette et l'Enfant royal l'ont porté. Les factieux en pâliront; il n'est rien dans la nature, qui, ayant été pour eux, ne se tourne contre eux.

Dans toute la journée du samedi 23, des ouvriers de toute profession sont venus pour réparer les dégâts que tant de brigands avoient faits dans l'intérieur du Château. Le Roy les voit, s'informe du sujet qui les amène. « Non, non, dit Sa Majesté, laissez, laissez tout comme il est ; il faut que cela reste en cet état, pour attester le crime et déposer contre les criminels. » Ainsi la constance et l'héroïque tranquillité du Roy ont effacé toutes les horreurs de ce jour à jamais maudit par les générations à naître. Des milliers d'hommes ont été plutôt las de se souiller par tous les forfaits qui prouvent l'avilissement de l'espèce humaine, qu'un seul ne l'a été de déployer tous ces attributs de la vraie vertu, qui prouvent comment l'homme peut remplir, autant qu'il est en lui, l'intervalle qui se trouve entre le Créateur et tout être créé. A peine ces horribles scènes étoient finies, que le Roi toujours plus touchant par sa noble fermeté s'occupa de tout ce qui pouvoit intéresser la chose publique. M. Menjaud, juge de paix[1], royaliste digne d'être cité même dans un morceau consacré pour l'histoire, vient faire le procès-verbal des traces que tant de monstres avoient laissées de leur passage. Les membres du département de Paris vinrent entourer le Roy et partager la joie pure que la conservation et le triomphe du héros, père, époux et roy répandoit sur tout ce qui l'approchoit. Du nombre de ces membres étoit un Vergennes[2]. Il avoit reçu un coup de pique de l'un de ces brigands. Sans doute, il étoit beau de s'exposer aux dangers, en courant défendre son Roi, mais

1. Jean Menjaud, juge de paix de la section des Tuileries.

2. Charles Gravier de Vergennes (voir plus haut, p. 80, n. 4).

Digitized by Google

comment un magistrat étoit-il sous un uniforme ?... Le courage du département, sa conduite, ses principes contre la déportation, ses preuves nouvelles de vigilance pour la sûreté publique, ont droit d'expier bien des fautes. Mais c'est autant de raisons de plus pour demander comment le Directoire n'a point déjà hautement dénoncé le maire de Paris ; comment il n'a pas exigé un décret qui mît en accusation ce chef des brigands ? O honte éternelle des Parisiens ! O lâche et trop infamante insouciance ! Ils se contentent de présenter une pétition que l'on va signer chez les officiers publics. Une pétition ! Mais à qui donc adressée ? A cette même Assemblée, qui pendant trois heures a vu défiler devant elle cette armée de scélérats portant des inscriptions, des emblèmes, des imprécations que l'Enfer même n'auroit pu répéter ou lire sans frissonner ; à cette même Assemblée qui paisiblement a joui de ce spectacle cher à ses yeux ; qui savouroit d'avance tout l'effet qu'alloit produire l'ensemble de tant d'horreurs et d'infamies ; à cette même Assemblée qui les avoit préparées (puisqu'il faut avoir le courage de le dire à l'Europe qui m'entend), oui préparées : 1° en supprimant la Garde du Roy ; 2° en soulevant la crapuleuse et révoltante discussion sur ce Comité autrichien, fantôme élevé entre le peuple et son Roy pour épouvanter l'un, pour rendre l'autre odieux ; 3° en donnant un décret d'immortalité à ces trois ministres jacobites, marqués par là du sceau d'une éternelle réprobation, et pour qui ce décret doit être un jour ce que l'empreinte d'un fer chaud est sur l'épaule d'un galérien, quand il ne sera plus de triomphe pour les galériens ! Présenter une pétition à cette Assemblée, qui n'a pas donné un *Décret d'urgence* pour requérir en moins d'un quart d'heure toute la force publique ; pour donner des ordres à ce M. Wittinkoff, dont tout l'effort s'est borné à placer sur la tête de la Reine le bonnet rouge ; à ce M. Ramainvillers[1] qui laissa le Santerre et le Pétion diriger à leur gré tant de milliers de scélérats, qui ne donna pas une seule consigne faite pour sauver le monarque et qui souffrit tranquillement que l'on violât toutes celles que la première des lois, celle de la sûreté publique, donne non pas même pour le souverain, mais pour le plus obscur des citoyens ! Présenter une pétition à cette Assemblée dans laquelle un Lasource[2], ennemi-né

1. Le marquis de Ramainvilliers, commandant général de la Garde nationale, le 20 juin 1792, massacré en septembre 1792.

2. Marc-David Alba-Lasource, pasteur protestant (1763-1793), membre de la Législative.

Digitized by Google

d'un Roy catholique romain, osa hautement affirmer et garantir que l'exécrable armée n'iroit point chez le Roy et qui n'a pas été déjà puni de cette imposture, l'une des plus atroces qu'un factieux ait jamais pu proférer dans un pareil moment, puisque, sur sa parole, c'étoit la mort, sous mille formes, plus horribles les unes que les autres, que l'on envoyoit à Louis XVI.

Je dois, avant de terminer ce récit, observer que les deux décrets infâmes de la déportation des prêtres orthodoxes et de la levée d'une armée aux ordres des Cromwellistes modernes n'ont été que le prétexte adroit imaginé pour conduire aux attentats du 20 juin. Malgré eux, ces hommes perfides estiment ce prince contre lequel ils ont dirigé les dards de leurs piquiers. Ils savoient que l'homme de bien, qui veut toujours être inaccessible au remords, pour l'être en tout temps à la crainte, ne sanctionneroit pas les deux lois de sang qui lui étoient présentées.

Ainsi les agitateurs ont rendu hommage eux-mêmes à la vertu de Louis XVI, en calculant leurs forfaits par les efforts de sa résistance. Si sa conscience avoit pu fléchir, ils l'en haïssoient encore, parce qu'elle auroit ôté à leur rage un prétexte de nouveaux crimes; or qui les prive d'un crime, les prive d'alimens. Un pareil tort ne se pardonne pas.

J'ajouterai ici quelques détails encore. Il n'en est pas un seul qui ne soit précieux dans un pareil sujet.

Une heure avant l'attaque, les brigands déjà introduits dans le Château expulsèrent avec fureur quelques gardes du Roi qui étoient accourus pour défendre Sa Majesté, entre autres MM. Cernon et Lalouet. M. Mandat, chef de légion[1], eut beaucoup de peine à préserver de la mort, dont on le menaçoit, M. d'Aubier, autre officier dont ils s'étoient saisis.

Plusieurs royalistes fidèles s'étoient rendus au Château en habit noir. Les factieux les remarquèrent et déjà se promettoient de les outrager. Sa Majesté en fut instruite. Aussitôt elle leur ordonna de se retirer, craignant une scène semblable à celle du 28 février. Quand ils furent partis, le bon Roy s'écria : « Je suis plus tranquille; il ne leur arrivera rien ! » Mais pourquoi n'être pas venus au nombre de 15.000 s'emparer des escaliers et des avenues ? On me répond : il faudroit un chef, et personne ne se présente. Eh bien ! comment ne s'en présente-t-il pas ? Heureux temps de l'ancienne chevalerie où l'on en auroit vu s'offrir vingt pour un !

1. Jean-Antoine Galiot, marquis de Mandat, (1731-1792), alors chef de la 4e légion.

Digitized by Google

Toutes les voix se sont réunies pour célébrer l'action de M. Canolle, grenadier de la section des Invalides, lequel a préservé le Roy d'une pique dont un scélérat alloit le frapper. On ne peut être à la fois plus brave et plus sensible.

Peuples du reste de l'Europe, peuples assez heureux pour n'avoir jamais connu de tels crimes, méditez bien ces faits divers, et les causes, et les effets ! Il manque un dernier trait à la leçon tout à la fois effrayante et sublime que donne l'épouvantable événement que je viens de décrire ; le voici. Peut-être plus d'un cœur vertueux y retrouvera la preuve du témoignage qu'il s'est plus d'une fois rendu à lui-même du véritable principe de force qui étoit en lui.

La veille du jour affreux, Louis avoit participé au plus auguste de nos mystères. Nourri à la table sainte du pain des forts, ce fut revêtu de ce bouclier qu'au moment où les brigands renversoient les portes à coups de hache, il dit à ceux qui l'entouroient : « C'est moi, qui veux paroître le premier ! » Le mot est sublime, mais le bouclier étoit céleste. *Lumen de lumine !*

P.-S. — Les quatre grenadiers, qui n'ont pas quitté le Roy dans la crise de la journée du 20, ont été présentés hier à Sa Majesté en allant à la messe. Le Roi leur a dit de ce ton qui n'est qu'à lui : « Je n'oublierai jamais les preuves d'attachement et de zèle que vous m'avez données ; j'espère ne jamais me trouver dans une semblable position, mais si cela m'arrivoit, je compte toujours sur de braves gens comme vous ».

La Reine, à son passage, leur a dit : « Ma famille n'oubliera jamais les services que vous nous avez rendus, et moi en mon particulier, je les reconnoîtrai toujours ».

Les noms des quatre grenadiers sont : MM. Auguste, du bataillon de Bonne-Nouvelle ; Tupin, des Capucins du Marais ; Canolle, du Gros-Caillou ; Robert, de Saint-Magloire.

Digitized by Google

XXVI

LETTRES DE L'ABBÉ MÉNAGE AU COMTE DE CHASTELLUX; DE M. RACLET A Mme DE THOMASSIN; DE MM. SIMON ET PIERRE *N*... A M. LHOSTE; DU COMTE D'AUBARÈDE A Mlle DE CRILLON; DE M. BOUT DE MARNHAC A SON FRÈRE; DE M. D'HUGONNEAU A M. BABAUD DE LAFORDIE; DE Mme *N*... A M. HUE; DE Mme BAYARD A SON FILS.

(4-26 AOUT 1792)

Notice : § 1. — DE L'ABBÉ MÉNAGE AU COMTE DE CHASTELLUX (4 août 1792). — Paris entre le 20 juin et le 10 août.

§ 2. — DE M. RACLET A Mme DE THOMASSIN (4-18 août 1792). — A la veille du 10 août. — Le « triomphe de la canaille ». — La journée du 10 août. — L'assassinat de M. de Clermont-Tonnerre. — Le pillage des Tuileries. — Effroi de la population. — Un testament daté du 18 août.

§ 3. — DE MM. SIMON ET PIERRE *N*. A M. LHOSTE (11 août 1792). — L'insurrection. — Dans les rues de Paris le 10 août.

§ 4. — DU COMTE D'AUBARÈDE A Mlle DE CRILLON (17 août 1792). — A la place de la Croix-Rouge et au Pont-Royal, le jour du 10 août. — Aventure du maréchal de Mailly.

§ 5. — DE M. BOUT DE MARNHAC A SON FRÈRE (août 1792). — Un récit de la journée du 10 août par un défenseur du château.

§ 6. — DE M. D'HUGONNEAU A M. BABAUD DE LAFORDIE (26 août 1792). — Au lendemain de la révolution du 10 août.

§ 7. — DE Mme *N*. A M. HUE; DE Mme BAYARD A SON FILS (11 août 1792). — L'inquiétude des absents.

La plupart des lettres que l'on va lire, relatives à la dramatique journée du 10 août, proviennent de cette source inépuisable que sont les archives du Tribunal révolutionnaire.

J'ai placé en tête de la série une lettre adressée par un certain abbé Ménage à Henry-Georges-César, comte de Chastellux (1746-1814), qui en 1791 avait accompagné MESDAMES en Italie. Ces quelques pages nous donnent en effet une idée qui doit être fort exacte de la physionomie de Paris entre le 20 juin et le 10 août.

Viennent ensuite les lettres : de Pierre Raclet (né à Dijon en 1724, exécuté le 23 floréal, an II), ex-directeur de la Régie générale, à Alexandrine Claude-Félicité Mandat, femme de M. Alexandre de Thomassin, que nous retrouverons plus loin ; — celle de Jean-Anselme, comte d'Aubarède (né à Lyon en 1722, exécuté le 24 juillet 1794), ancien lieutenant-colonel, à Mlle Marie-Thérèse-Virginie-Françoise-de-Paule de Crillon, émigrée en Espagne [1]; — celle de Joseph-Armand d'Hugonneau, ancien lieutenant d'infanterie, originaire de la Motte (commune de la Peyratte, arr. de Par-

1. Fille de Louis de Balbe-Berton, marquis de Crillon et de Josèphe-Athanase Roman Garmon Spinosa de Los Monteras, née en 1771.

Digitized by Google

thenay et ancien colon de Saint-Domingue, à Jean Babaud de Lafordie, né en 1736 à Confolens (Charente), ci-devant secrétaire du Roi à la chancellerie du parlement de Bordeaux.

Ce d'Hugonneau est le seul des trois derniers auteurs de lettres que je viens de citer qui obtint sa grâce du Tribunal révolutionnaire. Il établit en effet assez péremptoirement qu'on l'avait confondu avec son frère Philippe d'Hugonneau qui fit les guerres de Vendée et fut compris dans l'amnistie de l'an VIII[1].

François-Silvestre Bout, chevalier de Marnhac, né en 1750, à Aumont (Lozère), ancien mousquetaire gris de la garde de Louis XVI, dut son salut à autre chose. Il avait été arrêté pour une lettre (celle-là même que je publie) écrite à son frère, M. N. de Marnhac, quelques jours après le 10 août, et interceptée. Mais incarcéré à Mende le 19 prairial, il ne fut dirigé sur Paris que le 27 messidor et emprisonné seulement à la Grande-Force le 18 thermidor. Il échappa ainsi en voyage à la rage de Robespierre; sa mise en liberté ne date pourtant que du 26 nivôse an III[2].

Tout ce que je sais de la lettre datée du 11 août c'est qu'elle fut écrite par deux jeunes gens de Pesmes (Haute-Saône) à un de leurs amis de Franche-Comté. Elle se trouve en copie dans les papiers d'un certain Lhoste, ami de cet Antoine Dutailly dont on a lu plus haut quelques correspondances.

Je publie enfin sur le 10 août deux lettres qui, en dehors de leur fonds même, doivent un intérêt particulier aux circonstances dans lesquelles elles nous sont parvenues. On sait que le 10 août et les jours suivants on arrêta à la poste, au départ et à l'arrivée, tout le courrier des habitants des Tuileries, depuis le courrier du Roi et de Madame Élisabeth jusqu'au courrier de ce Prinner, boulanger allemand, à l'adresse duquel on a retrouvé une lettre de Hoche. C'est parmi ces lettres saisies que j'ai choisi les deux que l'on lira et qui sont écrites : la première par une correspondante dont je n'ai pu découvrir le nom à M. François Hue, huissier de la Chambre du Roi, la seconde par Mme Bayard à son fils.

§ 1.

De l'abbé Ménage au comte de Chastellux.

(Arch. nat., W 255.)

Du 4 août 1792.

Monsieur le Comte, croiriez-vous que malgré tout ce que vous savez qui se passe d'inconcevable à Paris, malgré les alarmes et les inquiétudes que le défaut de sûreté et de tranquillité y occasionne, il y a une infinité de ses habitans qui prétendent et soutiennent qu'il n'y a point d'endroits dans le

1. Arch. nat., F7 4989.
2. *Ibid.*, F7 5257.

Digitized by Google

royaume où l'on puisse être plus à l'abri et plus à portée des secours? On a beau leur démontrer que l'expérience journalière détruit leur prévention, puisque ces secours ont été et sont encore absolument nuls dans nombre d'occasions, ils n'en démordent pas et n'en vivent pas moins comme ils vivoient jadis dans le sein de la paix et sous le règne des lois. Paris, me disoit un de mes amis et de mes proches, est le séjour le le plus agité et le plus tranquille. Il est certain que les spectacles, quoique plus nombreux que ci-devant, sont tous fréquentés; les promenades publiques, brillantes et à la mode; que les soupers et les assemblées n'en vont pas moins leur train. En un mot, on y vit avec une insouciance et une sécurité qui ne se conçoit pas au milieu de nos troubles intérieurs et des suites inévitables de la guerre. Notre nation est devenue vraiment indéfinissable et extrême en tous points; son caractère n'est plus du tout le même; on ne reconnoît plus les François. Depuis l'événement mémorable du 20 juin, il s'est passé et il se passe encore tous les jours dans toutes les parties du royaume des scènes qui n'annoncent pas de sitôt du changement dans les mœurs et l'opinion. Vous aurez sûrement appris de quelle manière M. d'Eprémesnil a été traité aux Tuileries et au Palais-Royal, ainsi que les procédés des fédérés Marseillois vis-à-vis des Gardes nationales de Paris aux Champs-Élysées. Je ne vous en tracerai pas ici le détail; les papiers publics vous en ont sans doute instruit. Vous y aurez vu qu'il n'y a guère de jour ou de semaine où il n'y ait quelque secousse et entreprise nouvelle. Cependant, la journée du 14 Juillet s'est passée plus tranquillement qu'on ne le pensoit et sans aucun événement tragique. Au reste, messieurs les agitateurs n'ont pas besoin de l'occasion des fêtes civiques pour exciter du trouble et de la fermentation tant à Paris que dans quelques provinces, qui ne sont pas plus tranquilles que la capitale. Tous les jours leur sont égaux. Leurs mouvemens s'annoncent même d'avance : on sait, on est prévenu que tel jour le Peuple, la Nation se lèvera et soutiendra sa dignité, son énergie. On n'entend parler que de motions incroyables, de pétitions étranges, de dénonciations et de changemens de ministres.

Je conçois très bien tous les désagrémens et les inconvéniens de votre position éloignée, et l'inquiétude qui doit vous tourmenter dans l'intervalle d'un courrier à l'autre... Quelle triste existence, grand Dieu! Et voilà cependant comme nos années se passent! Je dirois volontiers avec Rousseau, le Pindarique : Hélas! c'étoit bien la peine de naître! En effet, dans le

Digitized by Google

temps où l'on désireroit jouir du repos le plus assuré, de la tranquillité d'esprit la plus parfaite, il est bien amer de se voir dans le cas d'avoir toujours quelque chose à craindre. Un pareil genre de vie est bien capable d'affoiblir le goût que l'on pourroit avoir pour ce monde-ci, qui ne permet plus qu'on le regrette et qu'on se désespère de le quitter. Depuis plus de trois ans que l'on se livre aux idées flatteuses d'une trop crédule espérance, nos maux n'ont fait que s'accroître de jour en jour. Qui peut prévoir et calculer quelle en sera la fin ?... Tout ce qui est arrivé jusqu'ici est si extraordinaire, qu'il faut en avoir été témoin pour le croire. Pour moi, j'en perds la tête. Je ne doute pas qu'un jour la postérité ne regarde comme apocryphe la partie de l'histoire de France de la fin de ce siècle. Quant à l'indignation de nos armées, elle n'a rien produit et toutes les adresses des départemens ont été en pure perte. Les troubles subsistent toujours, ils augmentent même de plus en plus, surtout depuis l'arrivée de Messieurs les fédérés provinciaux qui rendent le séjour de Paris, je ne dis pas peu agréable, mais critique et périlleux.

... Je vous féliciterai avec grand plaisir, lorsque je vous saurai quitte des grandes et insupportables chaleurs du climat quelquefois si brûlant que vous habitez. Là vous n'avez à vous plaindre que de l'excès de la chaleur physique, et nous ici c'est de la trop grande fermentation morale. Depuis le 1er d'août nous nous apercevons enfin que nous sommes en été et nous jouissons depuis le commencement du mois du plus beau ciel possible. Il fait un temps admirable et une chaleur considérable, souvent tempérée par un vent doux et frais, qui fait plaisir. Il étoit temps que la chaleur et le beau temps arrivassent...

§ 2.

1. — *De M. Raclet à Mme de Thomassin-Mandat, à Saint-Dizier.*

(Arch. nat., W 416, doss. 952, n° 25.)

Paris, le 4 août 1792.

Madame, M. Adrien [1] est toujours à Dieppe, à moins qu'il ne parte aujourd'hui, comme il se l'étoit proposé...

1. Adrien-Simon-Marie Galiot de Mandat, comte de Grancey (1765-1811), lieutenant des vais-

Digitized by Google

Nous touchons aux plus grands événemens dont on puisse jamais être témoin. On est menacé de tout ce qu'il y a de plus sinistre. Demain, peut-être, commencera la guerre civile. Hier, plusieurs députés, ensuite le maire Pétion, au nom des 48 sections de Paris, et après eux les scélérats de fédérés marseillois, qui avoient été admis à l'Assemblée nationale, demandèrent qu'on décrétât sur-le-champ la déchéance du Roy et l'exclusion totale de la dynastie actuelle [1]. Un député voulut prendre la défense du monarque ; un fédéré le menaça de son sabre ; il se tut et prudemment le président [2] leva l'Assemblée. De sorte qu'il est évident qu'aujourd'hui ou demain les scélérats décréteront cette déchéance. Je ne saurois vous exprimer l'indignation dont hier les honnêtes gens étoient saisis. Ils ne souffriront jamais qu'on détrône ainsi leur Roy, qui n'a jamais eu d'autre tort que celui d'être trop bon. Il y aura certainement ici du sang répandu à ce sujet, avant que les Prussiens arrivent pour le rétablir sur son trône, car la première chose que feront les monstres, sitôt qu'ils auront rendu leur abominable décret, sera de le chasser du château des Tuileries. On ne seroit même pas étonné qu'ils n'entreprissent de renouveler les horreurs exercées contre Charles Ier. Il existe dans la Garde nationale un bon nombre d'honnêtes gens, auxquels se joindront les fidèles sujets du Roy, qui paroissent bien disposés à sacrifier leur vie plutôt que de laisser consommer cette abomination. Ainsi les députés doivent trembler, s'ils rendent leur décret. Mais, malheureusement, la canaille les soutiendra et s'en fera un prétexte pour égorger les citoyens et piller les maisons. Voilà ce qui est à craindre, et à quoi pourtant on va se trouver exposé malgré soi. Cette populace n'a plus de frein qui la retienne ; elle ne croit pas plus aux hostilités prochaines que s'il n'y eût jamais eu de préparatifs ; elle traite de mensonges tout ce qui se dit à cet égard et ajoute qu'au surplus 200.000 hommes seront en huit jours exterminés par quatre millions de citoyens armés. Tels sont les raisonnemens de tous les Jacobins et de leurs adhérens ; et ce qu'il y a de bien singulier, c'est que cet aveuglement a lieu dans les provinces comme à Paris.

Que ne pouvons-nous par les souhaits les plus ardens trans-

seaux du Roi, frère de Mme de Thomassin. Il était sur le point d'émigrer. Il fit campagne dans l'armée des Princes.

1. Le 3 août, au soir, une députation des 48 sections de Paris, ayant à sa tête Pétion, demanda la déchéance du Roi à l'Assemblée (*Arch. parl.*, t. XLVII, p. 427).

2. Jean-François-Honoré Merlet (1761-1830), député de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

porter ici en 24 heures les armées qui viennent à notre secours! Jamais leur assistance n'a été si urgente. Mais tous les vœux à cet égard sont impuissants. Ce ne peut être que du 20 au 25 qu'elles peuvent nous délivrer...

Je crois que Monsieur votre oncle [1] sera assez heureux pour que cette semaine on le supprime ainsi que tout l'état-major. Je le souhaite pour lui. Il est si aise de se trémousser qu'il ne voit pas le danger qui le menace chaque jour.

J'ai l'honneur, Madame, de vous présenter mon respect.

2. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, n° 23.)

Paris, le samedi 11 août 1792.

Madame, je n'ai que des crimes et des horreurs à vous raconter. Je ne peux cependant vous en faire qu'imparfaitement le récit, parce que je n'en sais qu'une partie et que, d'ailleurs, je n'ai pas encore vu de gens assez instruits pour pouvoir compter sur l'exactitude de leur rapport. Voici toujours ce qui approche le plus de la vérité.

Avant-hier, jeudi 9, l'Assemblée devoit statuer sur la déchéance du Roy. La question fut seulement entamée, et la décision remise au lendemain, qui étoit hier, vendredi 10. Ce retard mit le peuple en fureur; il craignit qu'on ne l'amusât et qu'on ne prononçât point la déchéance. En conséquence, il annonça qu'il y forceroit bien l'Assemblée, quoiqu'il sût bien qu'elle y étoit disposée; mais il vouloit avoir un prétexte pour exercer ses fureurs contre le Roy et tous ceux qui lui étoient attachés. Pour cet effet, pendant la nuit du jeudi au vendredi, ce peuple fit de toutes parts sonner le tocsin et battre la générale, pour que tous les gens armés de fusils et de piques se rassemblassent et se tinssent prêts à marcher au château des Tuileries de grand matin hier, 10. Personne n'avoit dormi pendant la nuit, tant la frayeur étoit générale. J'avois à recevoir pour M. Adrien une assez forte somme dans la rue Saint-Honoré. Je craignois qu'elle ne fût pillée, et que la somme ne fût perdue. Je me déterminai donc à braver un peu le danger. J'y courus à 8 heures du matin; je fis mon affaire, et j'eus le

1. Antoine-Jean Galiot, marquis de Mandat (1731-1792), capitaine aux Gardes françaises, commandant de la Garde nationale.

Digitized by Google

bonheur de revenir chez moi sans avoir couru beaucoup de risques, grâce aux précautions que j'avois prises. Cependant, il y avoit déjà deux heures qu'il se commettoit des horreurs, qui n'étoient que le prélude de celles qui devoient signaler la journée. On promenoit déjà assez près de moi plusieurs têtes qu'on venoit de couper à la place Vendôme [1], et je ne pus plus douter, quand je fus sur le Pont-Royal, que le Roy ne fût bientôt assiégé dans le Château. Je vis de là les gens à piques du faubourg Saint-Antoine, qui forçoient le Guichet neuf du Carrousel, gardé par des troupes nationales qui se laissoient forcer. A peine fus-je rentré chez moi, que j'entendis les coups de fusil et les coups de canon. C'est à ce moment que les horreurs commencèrent. Les cours du Château et tous les postes environnans avoient été forcés ou pour mieux dire livrés; 1.500 braves Suisses et 4 à 500 grenadiers honnêtes, quoique nationaux, voulurent s'opposer à ce que cette troupe ne pénétrât dans le Château. Elle étoit d'autant plus redoutable que presque toute la Garde nationale composée de lâches dévoués au maire s'étoit réunie aux gens à piques. Ces Suisses et ces grenadiers firent feu et tuèrent plus de 200 hommes de leur première décharge. Le grand carnage dura près de deux heures. Mais enfin ces braves défenseurs du Roy furent forcés de rentrer au Château, sur lequel on tiroit le canon de la Garde nationale depuis plus d'une heure, et ils y vendirent encore chèrement leur vie, ainsi que ceux qui s'y étoient rendus pour défendre le Roy, et tous les pages.

Alors, on donna au Roy le conseil de se rendre sur-le-champ avec la famille royale à l'Assemblée nationale, accompagné de ce qui restoit de Suisses et de grenadiers, pour y être du moins à l'abri. Ils s'y rendirent tous sur-le-champ, n'ayant qu'une partie du jardin à traverser, et voilà le seul bonheur qu'a eu ce prince. Il a sauvé sa vie, mais il n'est plus rien. L'abominable Assemblée a décrété (je crois que c'est en sa présence) qu'il étoit suspendu de tous ses pouvoirs, qu'il n'avoit plus de liste civile, que sa femme et son fils seroient gardés pour otages, et qu'il seroit nommé d'autres ministres [2]. On a bien voulu

1. Pendant la nuit du 9 au 10 et le matin, une vingtaine de personnes avaient été arrêtées aux Champs-Elysées et sur la terrasse des Feuillants et menées à la section des Feuillants. Quelques-unes parvinrent à s'échapper ; mais le peuple, ayant pénétré dans la cour de la Section, y massacra 9 des prisonniers parmi lesquels Suleau, le célèbre journaliste, l'abbé Bouyon, MM. de Solminhac et du Vigier, anciens gardes du corps. Les 9 cadavres furent portés sur la place Vendôme et leurs têtes exposées sur des piques (Peltier, *Histoire de la Révolution du Dix août*, 1795, t. I, p. 148-155).

2. Ce décret est publié et commenté dans Mortimer-Ternaux, *op. cit.*, t. II, p. 341-344.

Digitized by Google

par grâce lui permettre d'aller coucher au Luxembourg[1].

Ce que je vous dis vous fait sans doute frémir. Mais vous auriez été saisie de beaucoup plus d'horreur, si vous eussiez été témoin seulement d'une partie de ces abominations. Et ce qui vous auroit le plus indignée peut-être, c'eût été la joie barbare de ce peuple féroce et les injures atroces qu'ils vomissoit hier, pendant toute la journée, dans les rues de Paris. Toute cette abominable espèce passoit sous mes fenêtres chantant sa victoire et se signalant par toutes sortes d'horreurs, tuant et massacrant les honnêtes gens qui se trouvoient malheureusement sur leur passage. M. de Clermont-Tonnerre a été ainsi massacré dans la rue de Sèvres[2], et beaucoup d'autres sur les quais et même dans le Marais.

Le château des Tuileries a été mis au pillage. Il n'y reste pas un seul meuble, toutes les glaces ont été cassées ; on n'a pas laissé à la famille royale un seul mouchoir pour essuyer ses larmes, ni une chemise pour en changer. Tout a été volé ou brûlé. Car ce qu'on ne pouvoit emporter étoit jeté dans le brasier d'un bâtiment qui servoit de logement aux Suisses, auquel on a mis le feu et dont il n'y a plus de vestige. Les caves n'ont pas été plus épargnées. Aussi, toute la populace étoit-elle ivre dans la soirée. En un mot, il ne reste absolument que les murs du Château.

Mais ce qu'il y a de plus horrible, c'est le massacre qui a été fait des fidèles serviteurs du Roy et de la Reine ; leurs valets de chambre ont été égorgés ; les femmes seules ont été respectées.

Je ne peux pas trop vous dire le nombre des morts pendant la journée[3]. Des personnes me disent qu'il excède 3.000, tant

1. La famille royale avait dû d'abord être transférée au Luxembourg ; mais, finalement, elle demeura dans l'ancien couvent des Feuillants jusqu'au 13, jour où elle fut transférée au Temple (Mortimer-Ternaux, t. II, p. 364 ; t. III, p. 18-21).

2. « M. de Clermont-Tonnerre vit dès le matin sa maison investie par la populace, sous prétexte qu'elle contenoit des armes. Il fut arraché des bras de sa femme et conduit à sa section. La visite se fit, et il fut reconnu innocent. Après cette déclaration, il crut pouvoir retourner tranquillement à son hôtel pour y rassurer son épouse. Cependant ses amis lui conseilloient de se cacher. M. de Clermont-Tonnerre sort au milieu de la tourbe et quelques personnes applaudissent, d'autres le menacent. Il harangue le peuple à plusieurs reprises : il a d'abord quelque succès. Bientôt un cuisinier qu'il avoit chassé vient exciter la populace contre lui. Un coup de faux qu'il reçoit sur la tête l'avertit que son heure fatale est sonnée. Il monte jusqu'au quatrième étage de la maison de Mme de Brassac, rue de Vaugirard. Il en sort sans vie, et ses amis ne reconnoissent plus que ses vêtements ensanglantés ». (Peltier, *la Révolution du Dix août*, t. I, p. 208-209.)

3. On a beaucoup discuté sur le nombre des morts pendant la journée du Dix août. Il est bien difficile de fixer le nombre de ceux qui furent massacrés par les insurgés aux Tuileries et dans Paris. Tout ce que l'on peut dire c'est qu'il périt de 7 à 800 Suisses. Quant au nombre des morts et des blessés dans les rangs des insurgés, il a été fixé à 5.000 (Aulard, *Grande Encyclopédie*, v° Dix-Août) ; à 160 (Mortimer-Ternaux, *op. cit.*, t. II, p. 491 et suiv.) à 376 (A. Tuetey, *Répertoire des sources manuscrites de la Révolution*, t. IV, p. XV-XXXV).

Digitized by Google

dans la Garde et les Piques, que dans les Suisses et Grenadiers. D'autres ne le portent qu'à 2.000, indépendamment des blessés et de ceux qui ont été tués dans les rues. J'ignore absolument le sort de M. Mandat, votre oncle. Cependant il y a tout à parier qu'il ne lui est rien arrivé, d'après les informations que j'ai fait prendre. Je crois qu'il a accompagné le Roy à l'Assemblée, et en effet c'étoit sa place. Néanmoins, je n'en ai aucune certitude. A l'égard du commandant des Suisses, il a été tué.

J'apprends dans le moment que M. Mandat a été arrêté par ordre de l'Assemblée qui va l'envoyer à Orléans pour y être jugé. C'est ce qui vient d'être affiché dans l'instant. Cela ne doit pas inquiéter ; cela le sauvera.

Les horreurs ont recommencé cette nuit, et continuent. On porte actuellement le nombre des morts à plus de 10.000. On m'apprend des horreurs incroyables, et tout mon sang frissonne.

Un million de respects...

3. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, n° 19.)

Paris, le 16 août 1792.

Madame..., il est impossible que je vous donne aucunes nouvelles ni de ce qui s'est passé ici, ni des événemens qui se préparent. Il n'y a pas de sûreté à en écrire. Je doute même que cette lettre-ci vous parvienne. Si cependant elle vous est remise, elle vous apprendra que M. Mandat, le commandant, à été massacré[1]. Le chevalier d'Allonville[2] a eu le même sort. Oh ! que je me félicite d'avoir vivement insisté auprès de M. Adrien pour qu'il quittât Paris, où il vouloit rester pour la défense du Château ! Il n'existeroit plus, si je ne lui en eusse point fortement représenté les dangers. Faites part, je vous prie, du contenu de cette lettre à M. de Curmont. Il n'est plus possible que je lui écrive. Il ne part plus de lettres de Paris pour les pays étrangers. Oh ! que vous êtes heureuse de ne point habiter cette ville. Les gens qui réfléchissent n'y goûtent aucun repos, ni jour ni nuit. Chaque jour, en se levant, on y

1. Sur le massacre de Mandat, cf. Mortimer-Ternaux, *op. cit.*, t. II, p. 267-280.

2. Antoine-Charles-Augustin, chevalier d'Allonville, maréchal de camp en 1784, sous-gouverneur du Dauphin, fils aîné de Louis XVI.

Digitized by Google

apprend la mort de ses proches et de ses amis. Ce ne sont encore là que des roses. La fin du mois nous prépare de plus grands dangers.

J'ai l'honneur...

4. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, n° 24.)

Paris, le 18 août 1792.

Madame, il y a beaucoup d'apparence que ce ne sera point par mon canal que vous recevrez les premières nouvelles de M. Adrien; car certainement, s'il m'a écrit depuis la lettre du 11, dont je vous ai fait part, celle qu'il m'aura adressée en arrivant à Bruxelles, comme il me l'avoit promis, aura été interceptée, et je vous avouerai que je désire ou qu'il ne m'ait point écrit ou qu'on ait brûlé sa lettre à la poste. Il y a tout à craindre que, si l'on n'a pas pris ce dernier parti, la municipalité ne me fasse arrêter d'un moment à l'autre comme criminel d'Etat, ayant des correspondances avec les émigrés. C'est ce qui vient d'arriver à plusieurs personnes qui n'ont, ainsi que moi, d'autre tort que celui de recevoir des lettres de ceux pour qui ils s'intéressent, sans se mêler aucunement des plans et projets relatifs aux hostilités. Je suis donc depuis deux jours dans des transes affreuses, quoique je n'aie rien à me reprocher. C'est pourquoi je suis occupé à mettre ordre à mes affaires; mon testament est fait, et, s'il m'arrive malheur, on y verra la déclaration que je fais de l'argent que j'ai à lui. Je crois devoir vous prévenir de cela, afin qu'en cas de l'événement que je crains, on n'ait aucune inquiétude dans votre famille sur les fonds qu'elle a droit de réclamer. La seule inquiétude cependant qu'elle pourroit avoir seroit que la maison que j'habite ne vînt à être brûlée, si, comme différentes sections en font la menace, on mettoit le feu aux quatre coins de Paris à l'approche de l'armée prussienne, pour s'ensevelir sous les ruines de la liberté. Mais ces menaces ne doivent pas beaucoup effrayer, surtout depuis hier soir que l'on a appris que La Fayette venoit en droiture à Paris, avec une grande partie de son armée qui est très mécontente de la journée du Dix et qui paroît vouloir délivrer le Roy[1].

1. La Fayette avait seulement très vivement protesté contre les désordres du 10 août. Le 19 il était décrété d'accusation, et ce jour-là même il abandonnait son armée et passait la frontière (E. Charavay, *op. cit.*, p. 325-329).

Digitized by Google

Cette nouvelle, dont le fond est certain, s'éclaircira aujourd'hui, ainsi que celle de la prise de Thionville[1] et de l'arrivée des Prussiens près Verdun[2]. Vous devez en être plus positivement informée, puisque vous n'en êtes pas absolument éloignée. Vous n'ignorez pas sans doute qu'il n'est plus possible depuis le 10 de sortir de Paris, même à pied. Hier, cependant, on commençoit à délivrer des passeports, mais il y a eu contre-ordre aussitôt après l'arrivée du courrier qui a annoncé la marche de La Fayette sur Paris. Vous voyez donc, Madame, tout ce que nous avons à craindre d'ici à la fin du mois. Si cependant l'armée prussienne alloit se réunir à celle de La Fayette, cela ne feroit-il pas un changement dans tous les plans de l'Assemblée nationale? C'est ce qu'on pense généralement. En attendant, je me recommande à Dieu.

Je ne témoigne aucune de mes inquiétudes à Mlle Versey; elle en perdroit la tête. Je tâche de conserver la mienne jusqu'au dernier moment, et ne veux point désespérer ni de moi ni du salut de la patrie. Si j'échappe au danger, je m'empresserai de vous le faire savoir.

J'ai l'honneur, Madame, de vous présenter mes respects. Dieu veuille que ce ne soit pas pour la dernière fois!

§ 3.

De MM. Simon et Pierre N. *à M. Lhoste, à Pesmes (Haute-Saône).*

(Arch. nat., W 358, doss. 753, n° 67.)

[Paris], du samedi 11 août 1792.

Nous vous écrivons à deux, moi et Pierre. Suivant toute apparence, je crois que nous pouvons vous faire nos adieux, car je crois que de la vie nous ne nous reverrons ensemble; nous sommes menacés par tout Paris. Il y vient d'arriver une boucherie d'hommes et de femmes au Château, où l'on fait nombre de 5 à 6 mille âmes de tuées. Je vous dirai que pour le moment nous n'avons plus de Roy en France; il a reçu sa déchéance vendredi, entre 9 et 10 heures du matin; et comme

1. Les Prussiens assiégèrent inutilement Thionville, du 23 août au 16 octobre 1792.

2. Le 30 août 1792, les Prussiens se présentèrent devant Verdun qui capitula seulement le 27 septembre.

Digitized by Google

tous les faubourgs avoient descendu pour venir piller et voler le Château, au moment que le Roy avoit reçu sa déchéance à l'Assemblée nationale, toute la populace s'est jetée dans les cours du château des Tuileries et la Garde nationale, qui étoit dans les dites cours pour garder la famille royale, s'est sauvée du peuple comme des péteurs ; elle a laissé pour toute défense un régiment suisse, encore pas complet, lesquels se sont défendus très longtemps. Malheureusement pour eux et pour nous que la munition a manqué ; sans cela, ils auroient été les maîtres, car à la première décharge, ils ont repoussé tout le peuple armé de plusieurs canons, qu'ils[1] ont été obligés d'abandonner et de se sauver. Les Suisses se sont emparés de leurs canons et ont tiré dessus, comme sur un tas de pigeons, jusqu'à ce que la munition leur manque, et après ils ont été obligés de se rendre. Toute la populace s'est jetée dessus ; autant ils ont pu en attraper, autant ils en ont coupés à coups de sabre, hachés en morceaux. Il y en a peut-être de réchappés qui ont eu le bonheur de se sauver, encore ne sont-ils pas encore sauvés, parce que l'on en a rattrapés environ 140, qui étoient cachés aux Feuillans ; on les a pris et menés à la ville, et on va nommer une cour martiale pour les juger à leur malheureux sort[2].

Non contens de tout cela, ils se sont jetés dans le Château où ils ont volé, pillé mis à feu et à sang, de manière que, dans ce moment, tous les alentours du Château sont réduits en cendres. Tous des gens qui appartenoient au Roy, ils n'en ont pas laissé un seul ; il n'y a uniquement que les appartemens du Roy et de la Reine qui ne sont pas brûlés, mais volés, pillés, cassés de manière qu'il n'y a plus que les murs. La famille royale étoit à l'Assemblée nationale, heureusement, dans le moment qu'ils ont fait ce beau chef-d'œuvre. Mais ce n'est pas encore fini à présent : ils sont après les statues sur les places, pour les tirer à bas. Ils sont comme des enragés. Ce matin, ils ont mis 40 chevaux après la statue de Louis XV, sans pouvoir l'arracher. Quand ils ont vu qu'ils ne pouvoient en venir à bout par

1 Ils, c'est-à-dire les insurgés.

2. J'ai dit que le 10 août et jours suivants on intercepta tout le courrier des habitants des Tuileries. Voici, à propos du massacre des Suisses, la lettre bien naïve que le fils d'un soldat suisse écrivait à sa famille le 11.

« De Liancourt, le 11 août 1792.

« Mon très cher père et ma très chère mère, je vous écris cette lettre, qu'on m'a fait savoir que vous étiez tués dans ces bagarres. Quand j'ai entendu parler que vous étiez tués, cela m'a fait beaucoup de peine. Je fais bien des complimens à ma sœur, et j'embrasse tous mes parens. Je vous prie, réponse sur-le-champ.

« Je finis en vous embrassant du plus profond de mon cœur.

« Jean-Frédéric Wachter. »

(Arch. nat., W 255, n° 106.)

Digitized by Google

le moyen des chevaux, ils lui ont coupé les pieds, de manière que, dans ce moment, elle est à bas avec celles de Louis XIV et d'Henry IV. Et après ce bel ouvrage, ils vont se transporter chez tous les seigneurs prendre leurs chevaux dans les écuries avec les personnes qui les pansent, pour mener les canons aux frontières. Ils ont commencé au Palais-Bourbon ; ils y ont pris trois chevaux de selle. Ainsi, mon ami, je crois que nous pouvons vous faire nos adieux avec toute assurance. Quand je pense à cet affreux carnage, cela fait frémir. Vous les voyez ces brigands par les rues se promener, avec des habits de Suisses plantés au bout de leurs piques, en criant : « Vive la nation ! » et d'autres, avec une charrette qui les suit par derrière ; et toute personne un peu comme il faut, ils la prennent par les cheveux, en lui disant : « Allons, tu es un aristocrate, il faut te couper la tête », et à l'instant ils le font, et la jettent dans la charrette avec les autres. Vous croyez que l'on peut voir toutes ces horreurs sans frémir ! Il faut être presque barbare ! Après avoir eu tué ces malheureux Suisses et déshabillés tout nus, ils les brûloient encore avec les meubles du Château ; ils les jetoient au feu comme des pommes de terre.

Je vous dirai aussi qu'il vient d'arriver un courrier extraordinaire qui annonce que M. Lafayette a battu les Autrichiens ; tant tués que blessés il fait nombre de 20.000, et que lui a perdu environ 6.000 hommes nationaux[1].

SIMON ET PIERRE.

§ 4.

Du comte d'Aubarède, à Mlle de Crillon.

(Arch. nat., W 431, doss. 967, n° 135.)

Paris, le 17 août 1792.

J'ai reçu, il y a deux jours, Mademoiselle, la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire le 1er de ce mois ; elle est un grand soulagement aux peines cruelles que je ressens avec toutes les âmes honnêtes et sensibles, et qui ont bien augmenté depuis la journée du 10, dont vous aurez appris quelques détails à la réception de ma lettre.

Je m'hasardois ce jour-là, Mademoiselle, après avoir ôté

1. C'était une fausse nouvelle.

Digitized by Google

ma croix de Saint-Louis, à aller vers les 3 heures jusqu'au Pont-Royal. J'appris, en passant à la Croix-Rouge, près les Prémontrés, que M. de Clermont-Tonnerre, qui avoit épousé Mlle de Sorans[1] que vous avez connue, venoit d'y être massacré et qu'on l'emportoit chez lui. On me dit qu'il avoit tenu des propos contre le peuple, notre souverain actuel, et qu'on lui avoit trouvé deux pistolets dans ses poches. Je continuai ma course. En arrivant au Pont-Royal, je vis la populace dans le Château, qui pilloit et détruisoit tout ce qu'elle ne pouvoit pas emporter. Je ne restai que quelques minutes sur le Pont-Royal, pendant lesquelles j'entendis les propos les plus affreux contre le Roy, la Reine, les prêtres et la noblesse. Je revins sur mes pas en gémissant dans le secret de mon cœur, car il auroit été dangereux de témoigner la moindre peine sur tout ce qui se passoit. Il a péri dans cette journée près de 4.000 hommes. Il y avoit 800 Gardes suisses dans le Château, dont les trois quarts y ont sacrifié leurs vies, et les brigands marseillois ont cherché pendant plusieurs jours les Suisses des postes et ceux de cette brave nation, pour les immoler à leur rage.

On croit, Mademoiselle, qu'il y a eu 300 gentilshommes de tués ; on les a désignés depuis [l'année dernière] sous le nom de Chevaliers du poignard, parce qu'on a persuadé le peuple que tous ceux qui alloient chez le Roy et qui n'entroient dans le Château qu'avec des cartes en portoient dans le dessein de le poignarder.

On ne lit dans aucune histoire autant de scélératesses et de crimes réunis qu'il s'en est commis le 10 et le 11 à Paris, et jamais aucun roy, ni reine, sans en excepter David, n'ont éprouvé tant d'opprobres et d'humiliations que Louis XVI et Marie-Antoinette. Dieu sait quand elles finiront ! M. le maréchal de Mailly, âgé de quatre-vingt-sept ans, étoit dans le Château, et il fut assez heureux d'en sortir. En entrant sur le quai, il fut aperçu par deux hommes qui se dirent : « Voilà un aristocrate, il faut le tuer ! » Dans le même instant, un autre aristocrate se sauvoit aussi. Un des deux hommes dit à son camarade : « Charge-toi de celui-là, je vais me charger de ce vieillard. » Il joint M. le maréchal et lui dit : « Brave vieillard, vous avez de la peine à marcher, donnez-moi le bras et ne craignez rien. Demeurez-vous loin d'ici ? » M. le maréchal lui nomme la rue ; il l'y conduit ; et en y entrant, tous les gens qui

1. Stanislas-Marie-Adélaïde, comte de Clermont-Tonnerre (1761-1792), avait épousé Louise-Joséphine-Marie-Delphine de Rosières, fille d'Henry-François de Rosières, marquis de Sorans.

Digitized by Google

étoient à la porte, en regardant s'ils le verroient venir, vont au-devant de lui, en témoignant leur joie. Son conducteur jugea qu'il menoit un homme d'importance. M. le maréchal se nomma, lui donna un assignat de 200 livres, lui demanda ce qu'il faisoit. Il lui dit qu'il étoit un pauvre artisan et qu'il avoit une femme et des enfans. M. le maréchal lui dit de revenir chez lui le lendemain et qu'il le mettroit à même de vivre à son aise.

Voilà comme vous voyez, Mademoiselle, une bonne action parmi tant de mauvaises, et qui a trouvé sa récompense. En voici encore une d'un autre genre. Un gentilhomme, qui étoit poursuivi dans le Château, pousse avec force, en se sauvant, une porte qui blessa une jeune personne qui, dans cet instant, se trouvoit derrière. Il lui fit des excuses, en disant qu'il étoit poursuivi par deux assassins. La demoiselle, par un coup de la Providence, se jette à genoux devant eux et leur dit les larmes aux yeux : « Ah! messieurs, c'est mon frère, ne le tuez pas ! » Ces paroles les désarmèrent et ils l'assurèrent qu'ils ne lui feroient point de mal. J'ai oublié le nom du gentilhomme ; je voudrois, s'il n'est pas marié, qu'il épousât la jeune personne à qui il doit la vie.

J'ai écrit hier à M. de Thianges[1] et je ne lui ai pas laissé ignorer, Mademoiselle, les sentimens que vous lui conservez et à Mme de Thianges. Je lui ai dit aussi bien des choses de la part de M. et Mme la duchesse de Crillon-Mahon... Tous les couvens sont dans la désolation d'être forcés de sortir sous peu de jours, si la miséricorde de Dieu ne les délivre des tyrans qui veulent s'emparer de toutes leurs possessions...

Je vous supplie, Mademoiselle, d'agréer toujours l'hommage de mon tendre et respectueux attachement.

§ 5.

Du chevalier de Marnhac à son frère, à Aumont.

(Arch. nat., W 45, doss. 3012.)

Paris, août 1792.

Je m'empresse à vous faire part de l'événement fâcheux qui a eu lieu à Paris le 10 de ce mois. Comme je suis persuadé

1. Amable-Gaspard de Thianges, seigneur du Creuzet en Bourbonnais, colonel d'infanterie, chambellan du roi de Pologne, qui avait épousé Mlle Bernard de Balainvilliers.

Digitized by Google

qu'il sera défiguré par le parti opposé, je vais vous en donner le détail le plus exact. Depuis quelques jours, tout le monde s'étoit aperçu qu'il régnoit dans la capitale une grande fermentation. Des étrangers, qui arrivoient de toutes parts sous le nom de fédérés, augmentoient nos inquiétudes ; leur mauvaise conduite d'ailleurs ne présageoit rien d'heureux pour la ville. Mais on ne croyoit pas que les chefs de ce parti poussassent si loin la scélératesse. Il faut vous observer que M. de la Fayette, l'ennemi juré de la secte infernale des Jacobins, écrivit il y a quelque temps à l'Assemblée, pour demander que cette corporation fut détruite, en lui imputant tous les malheurs qui menacent la France [1]. Dès lors elle résolut sa perte, le dénonça à l'Assemblée comme traître à la patrie. Plusieurs membres du Corps législatif, qui sont de la confrérie, accueillirent leur plainte, et sous main faisoient mouvoir le peuple pour demander à main armée qu'il fût mis en état d'accusation. Néanmoins, par des considérations que je ne connois pas, il fut mis par un décret hors d'accusation. Les Jacobins, en apprenant qu'on l'avoit blanchi, mettent les sans-culottes en insurrection ; ils se portent à la salle du Manège, lieu où ils tiennent leur séance, et veulent couper la tête à tous ceux qui avoient voté pour lui. Mais ces messieurs, avertis à temps de leur dessein, se sauvèrent à la faveur de la garde nationale, à l'exception de six membres qui furent rudement houspillés. Cette mission remplie, ils demandent la déchéance du Roy et ne donnent à l'Assemblée que huit jours de délai pour la prononcer. Elle paroît d'abord s'en occuper, mais renvoie au mercredi prochain pour y statuer. Le peuple se retire. Mais arrivé au mercredi, il s'assemble de nouveau, et envoie monsieur le maire au Corps législatif pour lui manifester ses désirs. Ce qu'il fit et ajouta que le peuple étoit si monté qu'il ne pouvoit répondre des événemens [2]. L'on informe aussitôt la Cour des dangers qui la menacent ; l'on renforce les postes ; l'on introduit dans le Château beaucoup de gardes nationaux, tous bien armés et ayant du canon avec eux. Les officiers suisses répondent de leur troupe et se font forts de mettre à l'abri du danger la famille royale, moyennant que les gardes nationaux veuillent se prêter à la défense. Enfin, dans cet état de choses, nous arrivons au ven-

1. Voir la lettre de La Fayette, du 30 juin 1792, dans les *Arch. parl.*, t. XLV. p. 710.

2. Les faits qui précèdent sont brouillés et intervertis par Marnhac. C'est le 8 août que La Fayette fut déchargé d'accusation (*Arch. parl.*, t. XLVII, p. 578) ; c'est le vendredi, 3 août, que Pétion vint demander à l'Assemblée, au nom des sections de Paris, la déchéance du Roi (*Ibid.*, p. 425-427) ; c'est enfin le jeudi, 9 août, que Pétion vint rendre compte à l'Assemblée de l'état de Paris (*Ibid.* p. 613 et suivantes).

Digitized by Google

dredi. Vers les 9 heures du matin, la populace se porte vers le Château, somme les Suisses d'ouvrir les portes ; ils s'y refusent et font belle contenance. On tire sur eux. Ils répondent par un feu de file qui en abattit une belle quantité. Les uns sont déconcertés, les autres prennent la fuite. Mais au moment de la victoire, la garde nationale est saisie de frayeur, et se range du côté du peuple, ainsi que la gendarmerie à cheval, et ne font alors qu'un seul parti. Vous sentez que ces malheureux Suisses se trouvèrent en butte à plus de 50.000 hommes, qui, assurés de vaincre, se portèrent de nouveau vers le Château et assassinèrent inhumainement ces braves soldats qui se sont couverts de gloire. Ils étoient au nombre de 500. Il y avoit aussi plusieurs personnes comme il faut, qui se voyant abandonnées se sauvèrent, du moins une partie, ce qui leur fut plus facile n'ayant pas un uniforme de remarque, comme l'avoient les Suisses. Vous savez qu'il est écarlate. On compte qu'il a péri de part ou d'autre 4.000 hommes ; beaucoup de personnes de nom, tels que MM. de Clermont-Tonnerre, Clermont-d'Amboise[1], et plusieurs autres. Ils ont pillé le Château, cassé tous les meubles, et mis le feu aux maisons qui l'avoisinoient et qui en dépendoient. On évalue cette perte à dix millions.

Il faut vous dire qu'avant que le combat ne s'engageât, le Roy avoit quitté le poste. Il se rendit dans le sein de l'Assemblée, et abandonna lâchement ceux qui exposoient leur vie pour lui : ce qui n'influa pas peu sur la défaite. Peut-être même que la garde nationale, qui s'est déshonorée, voyant le Roy présent, se seroit bien battue. Mais c'est un roy sans caractère et sans courage ; il ne lui arrive rien qu'il ne mérite. Si l'on étoit parvenu à repousser le peuple, le projet étoit de l'emmener de suite à Rouen, et alors la contre-révolution étoit faite. L'Assemblée, qui craignoit qu'après l'expédition du Château cette canaille ne se portât sur elle, se hâta pour calmer le peuple de prendre un décret pour suspendre le Roy. Voilà donc la Constitution anéantie dans son principe. On attend le résultat de la Convention nationale. Il est très sûr qu'elle le déclarera déchu de la couronne. Par provision, il est constitué prisonnier au Temple.

Quelle sera la détermination des souverains de l'Europe dans ce moment de crise ? C'est ce qui pend à juger. L'on pense généralement qu'ils nous déclareront tous la guerre, surtout

1. Jean-Baptiste-Charles-François, marquis de Clermont-d'Amboise (1728-1792), maréchal de camp, député suppléant aux États généraux.

Digitized by Google

les treize cantons suisses, qui ne peuvent s'en dispenser pour venger la mort de leurs braves camarades. Néanmoins, ces gens-là sont plus audacieux que jamais. Il y a là quelque trame sourde qu'on ne peut pénétrer. Les uns croient que l'Angleterre y joue un rôle au désavantage de la cour de France ; les autres pensent qu'elle n'y est pour rien, mais que, si elle ne se déclare après ce qui vient d'arriver, il est possible qu'elle est dans le mystère. A l'égard des armées du Nord, nous n'en recevons aucune nouvelle. On intercepte toutes les lettres. Il paroît cependant qu'il n'y a pas de grands mouvemens.

Paris est toujours dans une grande agitation. Je crains bien que ce mal épidémique ne gagne les provinces. On vient d'ordonner la vente des biens des émigrés et l'exportation des prêtres non-assermentés, ce qui aura aujourd'hui son effet, n'ayant plus de *veto* à opposer. Il se répand dans ce moment des écrits incendiaires contre le Roy, dont le titre est : *Grande conspiration des Tuileries*. Tout cela ne se fait que pour le perdre dans l'esprit de son peuple. Ce ne sont pas les personnes des Tuileries, ni le Roy qui ont provoqué le peuple, mais c'est le peuple qui a cherché à l'assassiner dans son palais. *O tempora, o mores!* Il est parti deux commissaires[1] pris de l'Assemblée pour l'armée du Nord, avec pouvoir de révoquer les officiers et généraux qu'ils jugeront à propos. Il est évident que La Fayette va être sacrifié ; c'est le but du voyage, ainsi que de prévenir l'armée contre la famille royale, en lui faisant un faux exposé de ce qui s'est passé...

Je suis...

§ 6.

De M. d'Hugonneau à M. Babaud de Lafordie, à Confolens.

(Arch. nat., W 338, doss. 609, n° 28.)

Paris, rue Saint-Lazare, n° 8 ;
ce 26 août 1792.

Monsieur,... je vous dirai que j'ai été témoin de tous les événemens du 10, comme je vous l'ai marqué. Paris dans ce moment-ci est assez tranquille. L'on arrête tous les jours des

1. Ou plutôt trois commissaires : Jean-François-Bertrand Delmas ; Antoine Dubois de Bellegarde, et Louis-Thibaut Dubois-Dubais.

Digitized by Google

personnes qui sont inscrites sur la liste civile et *par conséquent* sont coupables et courent le risque d'être punies de mort. Les prisons sont pleines de ces gens-là; on en guillotine presque tous les jours. Il paroît que la Convention nationale aura lieu, du moins d'après ce que nous disent les papiers. Ainsi, c'est une nouvelle Constitution. Si je pouvois avoir vendu mes deux chevaux et mon cabriolet, je renverrois mon nouveau domestique qui, par parenthèse, vient de me faire un joli coup. Avant-hier, il est venu me dire qu'ayant porté les boucles d'une bride qu'il prétendoit que je lui avois donnée, l'orfèvre l'avoit arrêté et mené à la section, et qu'il l'avoit laissé sortir à la condition qu'il se réclameroit de son maître. J'ai été obligé, vu la circonstance du moment, de réclamer mon domestique et de consentir à faire croire à cet orfèvre qu'il s'étoit imaginé que je lui avois donné cette bride et que par conséquent il ne m'avoit pas volé; et je suis obligé de garder encore ce nouveau coquin quelques jours, dans la crainte qu'il aille me dénoncer, comme tous les jours nous voyons des exemples.

Je vous prierois de me marquer si on est tranquille dans vos quartiers, et si l'étranger et l'homme propriétaire y sont à l'abri de la loi. Le peuple est ici extrêmement monté. Il ne respire plus que la rage de détruire tous les gens qui ont l'air de posséder quelque chose. On ne laisse sortir personne de [Paris]. Je vais cependant faire mon possible pour obtenir un passeport pour aller vous voir et de là chez moi, espérant vivre tranquille s'il est possible.

On a fait des estampes infâmes sur la famille royale. On se permet des écrits qui exposent la vie libertine de la Reine avec nombre de personnes attachées à la Cour, et on joint à cela des estampes qui font frémir d'horreur...

L'on a annoncé la prise de Longwy[1]. La nouvelle vient d'en être confirmée à l'Assemblée nationale. L'on craint qu'il ne se fasse encore quelques insurrections au sujet de la famille royale. Il faut absolument la tête des chefs, [ce] qui, je crains, commencera par le Roy...

Quant à l'établissement dont vous me parlez, vous devez croire que, s'il eût été question de quelque chose, je vous en aurois fait part, pour l'amitié que vous avez bien voulu m'accorder. Il y a déjà fort longtemps, il est vrai, que j'avois parlé à M. Cornuau d'une Américaine, dont j'avois fait connaissance avant mon dernier voyage. Il est vrai, et je ne puis m'en cacher,

1. La prise de Longwy par les Prussiens est du 23 août 1792.

Digitized by Google

que j'avois [de cette union] les plus grands désirs, qui fort heureusement pour moi ont été retenus par la raison et surtout depuis quelques mois ; les événemens d'à présent et les années de discorde dont nous allons maintenant jouir doivent nous engager à ne pas former de liens et nous attacher à des personnes que nous verrions continuellement exposées aux plus grands événemens. L'on est déjà assez embarrassé de son individu...

Tout le monde, à ce qu'il paroît, désireroit abandonner la capitale. Mais l'on accorde des passeports très difficilement Il y a même beaucoup de sections qui ne veulent pas en donner. L'on vole tous les jours dans les hôtels. Trois personnes se sont transportées dans une maison faubourg Saint-Germain, et ont volé toute la maison. C'est tous les jours la même répétition...

§ 7.

1. — *De Mme N. à M. Hüe.*

(Arch. nat., W 255.)

Au Parc, ce 11 août 1792.

Mon mari est arrivé hier au soir, la mort dans l'âme de tout ce qu'il avoit rencontré à la sortie de Paris, tous les faubourgs armés et applaudis par les habitans, à quelle fin grand Dieu! Il ne nous reste que des prières à faire et des larmes à répandre sur la position de la famille royale. Nous serons en transes jusqu'à ce que nous recevions des nouvelles de cette malheureuse journée. Ville infâme et coupable, quel sort vous est réservé! Vous avez bien raison, ils connoîtront, mais trop tard, le présent que Dieu leur avoit fait d'un prince aussi vertueux. Nous pleurons, Monsieur Hüe! Nous n'osons jeter les yeux sur l'avenir. Que deviendront-ils, si Dieu ne les garde?

Votre exactitude à m'écrire me touche sensiblement. Ma dernière lettre étoit un peu noire. Mais vous m'aviez mise au désespoir. Le sait-on, ce qu'on fait et ce qu'on dit à présent? J'ai trouvé mon mari changé, maigri ; son âme sensible est affaissée par tous ces événemens-là. Il espère cependant qu'il y aura eu beaucoup de force au Château pour repousser ces malheureux. Il m'a dit que le manifeste n'avait pas produit un bon effet, puisqu'il les a animés davantage sans trop les persuader. Ha! Monsieur, ce n'est pas tout cela qu'il nous faut;

Digitized by Google

notre maladie est bien dangereuse et peut devenir mortelle.

Mme Rivière à vu partir son mari avec bien du chagrin, et l'état de Paris ne l'a pas rassurée, tant s'en faut. Nous ne jouissons plus de la campagne; nos plaisirs sont empoisonnés par la réflexion que nos maîtres sont malheureux et qu'il n'y a point de termes à leurs malheurs. Il est difficile de ne pas être découragés en voyant l'abîme où nous sommes. Le temps se passe, et nos maux augmentent à chaque minute, à chaque seconde. Vous êtes plus heureux que moi, vous les voyez au moins, et leur courage vous en donne. Je ne me suis jamais sentie foible auprès d'eux; il semble qu'un rayon de la Divinité les entoure; on se sent mieux près d'eux, cela est certain, je l'ai bien éprouvé. Mais ce qui est encore vrai, c'est que vos lettres nous consolent. Quelquefois, nous les relisons. Mme Rivière y a grande confiance. Le petit imprimé que vous nous avez envoyé hier nous a fait plaisir. Ha! si l'on pouvoit prendre un peu de confiance, l'espérance en résulteroit. Continuez, Monsieur Hüe, à nous écrire; c'est une vraie marque de votre amitié pour nous. Quand vous recevrez cette lettre, nous saurons ce qui s'est passé à Paris; jusque-là nous serons dans une terrible perplexité...

Adieu, Monsieur Hüe, je ne peux vous en dire davantage. Tant que je ne saurai pas ce qui s'est passé, ma plume se refuse à parler d'autre chose que des événemens que je crains. Comptez toujours sur notre amitié...

2. — *De Mme Bayard à M. Bayard, son fils, aux Tuileries.*

(*Ibid.*)

[Montmorency, août 1792].

J'ai reçu, mon fils, hier, vos deux lettres qui ont diminué l'inquiétude dont nous étions tous tourmentés par la crainte que vous, votre père ou quelques proches parens ou amis n'eussiez été enveloppés dans une proscription déjà si étendue. La Providence, il est vrai, nous a épargné la vue de scènes dont le récit seul nous a fait dresser les cheveux de la tête; mais il est difficile d'ajouter aux angoisses que nous ont fait éprouver les premières nouvelles qui nous sont parvenues. Ce jour fatal, à midi, nous avons entendu le canon, et avons eu tout le reste de la journée et la nuit suivante la vue de l'incendie que nous avons craint encore être beaucoup plus consi-

Digitized by Google

dérable. Depuis, la difficulté avec laquelle l'on sort de la capitale rend les nouvelles plus rares. Les détails que vous nous avez donnés [dans vos lettres], joints aux journaux qu'elles renfermoient, nous ont fait éprouver la seule espèce de plaisir dont les circonstances nous rendoient susceptibles. Continuez, je vous prie, à m'en faire passer le plus qu'il vous sera possible...

Je vous suis obligée des soins que vous avez pris de mon logement, que vous faites très bien d'abandonner à la Providence dans les momens les plus fâcheux. J'ai fait au besoin le sacrifice de tout ce qu'il renferme, si les circonstances particulières ne permettent pas, dans le cas d'urgence, la translation de ce que contiennent les armoires fermées dans la chambre de la femme de chambre, du salon et de la garde-robe qu'au besoin vous ferez forcer et vider dans des malles, ou vaches et paniers que renferme le garde-meuble, que je vous autorise également à faire forcer si vous le croyez nécessaire, sachant qu'en pareille circonstance on fait toujours bien en faisant pour le mieux. Encouragez les domestiques à abandonner le plus tard possible la maison; donnez-leur quelques bouteilles de vin; je vous ai laissé le moyen de vous en procurer.

Je vous plains de bien bon cœur et ne peux m'empêcher de regretter de n'avoir pas effectué notre premier plan de retraite, qui vous eût épargné des journées affreuses, à nous bien de l'inquiétude et [nous eût offert] un asile peut-être moins agréable, mais probablement plus sûr. Enfin votre p... ou plutôt croyons que la Providence ne l'a pas permis. Adorons et résignons-nous! Aussitôt que les passages seront plus libres, profitez-en pour venir nous voir. Cela vous rafraîchira un peu la tête et nous fera à tous beaucoup de plaisir. Nous concerterons d'ailleurs ce que la prudence nous indique pour l'avenir, peut-être peu éloigné. Recueillez à cet effet le plus d'avis de gens d'âge et voyant juste. Soyez de la plus grande circonspection et ne vous exposez pas imprudemment et inutilement.

Votre sœur est un peu indisposée. Quoique nous mangions bien moins qu'à l'ordinaire, nous digérons bien mal, dormons peu, passant une partie des nuits à discourir ensemble, nous inquiétant et nous remettant alternativement l'une l'autre. Jusqu'à présent tout est ici tranquille. On monte la garde et on patrouille la nuit.

Adieu, mon fils. Dieu permettra, je l'espère, que nous nous revoyons sains et saufs...

Digitized by Google

XXVII

LETTRES DE M. DE LA VIGNE-DAMPIERRE A M. *N*... ; DE L'ABBÉ DE BOLOGNE AU MARQUIS DE BOLOGNE ; DE MM. POUYVET DE LA BLINIÈRE, DE PARGADE, DE LASSAUX, DE MONTJUSTIN, DE PIERREPONT, DE MONTGON A LEURS PARENTS ET AMIS.

(5-7 SEPTEMBRE 1792)

Notice : § 1. — DE M. DE LA VIGNE-DAMPIERRE A M. *N.*, ET DE L'ABBÉ DE BOLOGNE AU MARQUIS DE BOLOGNE (5 septembre 1792). — Les massacres de septembre à Paris.

§ 2. — DE MM. POUYVET DE LA BLINIÈRE, DE PARGADE, ETC..., A LEURS PARENTS ET AMIS (6-7 septembre 1792). — Les massacres de septembre à Versailles.

En dépit du si grand nombre de textes publiés sur les massacres des 2-4 septembre à Paris, j'ai eu la bonne fortune de retrouver deux brouillons de lettres encore inédites s'y rapportant. La première émane, je crois, de Frédéric-Joseph-César de la Vigne-Dampierre, ancien officier au regiment de Soissonnais, compromis dans la conspiration de Bretagne, mais acquitté, sans que je puisse pourtant fonder cette attribution sur autre chose qu'une similitude assez frappante d'écriture, ni dire de même à qui la missive fut adressée ; — la seconde de ces deux lettres, elle, a été très sûrement écrite par Nicolas-Vincent Bologne, dit l'abbé de Bologne (1760-1794), aumônier à Bicêtre, à Camille Capisucchi, marquis de Bologne, (1715-1794), ancien capitaine de Carabiniers demeurant à Beauvoisin, en Champagne.

Les faits sont ici trop connus pour que j'aie à insister sur les causes qui préparèrent, les détails qui marquèrent ces sanglantes journées. Les textes que je publie en feront d'ailleurs suffisamment revivre le souvenir.

L'horrible célébrité des massacres de Paris a nui à celle des tueries de province, et en particulier au renom des septembriseurs de Versailles. C'est des victimes de ces derniers qu'émanent les lettres que je publie ensuite.

Toutes ont pour auteurs ces officiers du régiment de Cambrésis qui, accusés d'avoir voulu, au commencement de décembre 1791, livrer la citadelle de Perpignan aux Espagnols, furent, au cœur de l'hiver, amenés dans des charrettes de cette ville à Orléans, pour y être traduits devant la Haute-Cour. Ils y passèrent neuf mois en prison, au bout desquels l'armée parisienne, commandée par Claude Fournier-l'Américain[1], arriva à Orléans, avec mission de ramener ces « traîtres » à Paris.

1. Claude Fournier-L'Héritier, dit l'Américain, à cause de son long séjour à Saint-Domingue, naquit à Auzon (Haute-Loire) le 21 décembre 1745. Il fut l'un des principaux acteurs des journées des 5 et 6 octobre 1789, du 17 juillet 1791, du 20 juin, du 10 août. Plusieurs fois arrêté sous la Convention et le Directoire, il fut transporté à Cayenne sous le Consulat, comme complice de l'attentat de la rue Saint-Nicaise. Revenu en France en 1809, de nouveau emprisonné en 1811 pour avoir préparé une émeute contre les droits réunis, mis en liberté en 1814, incarcéré encore sous la Restauration de 1815 à 1816, il mourut en 1825 (*Mémoires secrets de Fournier l'Américain*, publiés pour la première fois avec introduction et notes par F.-A. Aulard, Paris, 1890, in-8°).

Digitized by Google

Vainement, prévoyant quel sort attend les prisonniers dans la capitale, l'Assemblée législative ordonne-t-elle leur transfert à Saumur. De sa propre autorité, Fournier leur fait prendre la route de Paris [1]. On espère y arriver à temps pour joindre ces malheureux aux fournées de l'Abbaye et de Bicêtre. Mais, à Étampes, un émissaire de la commune de Paris vient apprendre à Fournier que la population parisienne sort de sa stupeur, est prête à s'opposer au recommencement des massacres [2]. On se décide alors à diriger les captifs sur Versailles. Ils y arrivent le dimanche, 9 septembre, à 2 heures du soir. A 3 heures, 44 sur 53 sont massacrés !

C'est d'Étampes que sont datées les lettres que l'on va lire. A ses prisonniers Fournier avait feint d'accorder une suprême faveur. « Il leur avait permis d'écrire à leurs proches et à leurs amis, et avait autorisé les gardes qui veillaient sur eux à desserrer les liens qui retenaient leurs mains captives. Mais de peur qu'ils ne tentassent de s'échapper, on n'en déliait que quelques-uns à la fois. Ils se passaient de main en main les trois ou quatre plumes que l'on avait mises à leur disposition. Aussitôt que l'un avait fini sa lettre, on le garrottait de nouveau et l'on débouchait son voisin » [3].

Telles sont les circonstances émouvantes où furent écrites ces lettres, qui ne parvinrent, d'ailleurs, jamais à leurs adresses, puisque par une infâme trahison, Fournier, infidèle à sa parole, les garda toutes pour les envoyer au comité de Surveillance. Quelle émotion on ressent en les lisant! Les unes, comme celles de René-Nicolas-François Pouyvet [4] de la Blinière [5], ne sont qu'un long cri de désespoir ; les autres, comme celles de Pierre de Pargade, de Charles-Louis Pierrepont de Saint-Marcoust, de François de Montjustin sont d'admirables modèles de résignation chrétienne, ou de courage stoïque ; d'autres enfin apparaissent plus touchantes encore peut-être, celles où Antoine Cordebœuf de Beauverger de Montgon essaie de rassurer sa mère, sa fiancée, et jusqu'au dernier moment de les tromper sur l'épouvantable destinée qu'il devine être bientôt la sienne !

§ 1.

1. — *De M. de la Vigne-Dampierre à M. N.*

(Arch. nat., W 274, doss. 59, 4e partie, n° 87.)

[Paris], 5 septembre [1792.]

... Le massacre a continué toute la nuit du lundi. On n'a fini qu'hier, à 4 heures du matin, aux prisons de l'Abbaye ; il a con-

1. Dans ses *Mémoires*, Fournier prétend, bien entendu, qu'il ne céda qu'à la violence. « Au lieu de vouloir aller à Saumur, la troupe prit la route de Paris, et plus de 400 hommes m'entourèrent, la bayonnette au bout du fusil, en me disant que, si je commandais d'autre marche, c'en était fait de moi » (*Ibid.*, p. 93).

2. Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 683.

3. *Ibid.*, p. 386.

4. Et non Pougeret, comme on l'a toujours appelé jusqu'ici.

5. La Blinière ou la Belinière était un fief situé dans la paroisse du Pas (aujourd'hui département de la Mayenne).

Digitized by Google

tinué encore toute la journée à Bicêtre. On évalue à 10.000 au moins le nombre de ceux qui ont péri[1], parmi lesquels on compte au moins 500 ou 600 prêtres renfermés aux Carmes[2], Saint-Victor et Saint-Firmin[3]. Mme de Lamballe[4] fut massacrée lundi vers midi. Sa tête a été portée dans tout Paris. Mme de Tourzel[5] a subi le même sort. Le Roy et la Reine existent encore, mais on les a forcés à regarder passer la tête de Mme de Lamballe. La nuit dernière a été plus tranquille. Le bruit couroit qu'on devoit ensuite mettre à mort tous ceux qui ont signé la pétition contre les événemens du 20 juin, et dont le nombre est de plus de 20.000. L'Assemblée envoya hier des commissaires dans toutes les Sections pour prévenir ce malheur. Tous les volontaires et fédérés partent, ce qui doit plus que tout le reste assurer la paix. L'on a l'air de vouloir prendre quelques précautions. La garde des prisons ne sera pas désormais embarrassante. La chose la plus incroyable, c'est que tout Paris, le voisinage des prisons excepté, étoit dans la plus grande tranquillité pendant le massacre. Les visages ne paroissoient aucunement émus ; on ne se seroit douté de rien. Quel peuple que celui de Paris !

Hier soir, j'étois à l'Assemblée. La nouvelle officielle de la prise de la citadelle de Verdun[6] et de la ville de Saint-Mihiel fut apportée. Les houllans se sont même répandus jusqu'à Varennes, où ils ont cherché M. Sauce qui heureusement n'y étoit pas[7]. Ils se sont emparés de toutes les caisses, et de suite ont marché sur Sainte-Menehould.

1. Ce chiffre est naturellement très exagéré. Le nombre des victimes fut de 14 à 1.500 d'après Mortimer-Ternaux et Granier de Cassagnac, *Histoire des Girondins et des massacres de septembre*, t. II, p. 487.

2. Les Carmes de la rue de Vaugirard.

3. C'est-à-dire au séminaire Saint-Firmin, situé rue Saint-Victor. Il périt 115 prêtres aux Carmes et 92 au séminaire Saint-Firmin.

4. Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, princesse de Lamballe (1748-1792), fut massacrée à la Force.

5. Anne-Marie-Joséphine de Croy d'Havré, duchesse de Tourzel (1749-1832). Prisonnière à la Force avec sa fille Pauline de Tourzel, elle échappa pourtant aux massacres (*Mémoires de la duchesse de Tourzel*, publiés par le duc des Cars, 1893, t. II, p. 259 et suivantes).

6. Verdun avait été pris le 2 septembre par Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick.

7. Ce n'est pas à Varennes que les Prussiens cherchèrent J.-B. Sauce (qui comme procureur de la Commune avait joué un rôle important dans l'arrestation de Louis XVI), mais à Saint-Mihiel, où ils entrèrent le 3 septembre, et où Sauce était greffier du Tribunal criminel. Ils ne le trouvèrent pas chez lui ; il était parti la veille pour Gondrecourt. Il y eut cependant une victime, sa femme, qui, effrayée et poursuivie par les soldats, se précipita dans un puits d'où on la retira mourante. Elle était enceinte (A. Chuquet, *La première invasion prussienne*, p. 263).

Digitized by Google

L'abbé Sicard courut hier les plus grands dangers[1]. Il vint hier soir à la barre. Il parla avec noblesse et dignité sur la liberté de son opinion religieuse, qui ne pouvoit être un crime, et sur tout ce qui s'est passé[2]. Je frémis à cette séance sur la nouvelle qu'on y apporta et qui, toute suspecte qu'elle est, fut reçue avec applaudissemens et transport : une femme a empoisonné 400 houllans avec un tonneau de vin. Le courrier, porteur de cette nouvelle, reçut les honneurs de la séance. Il fut décrété que les assassins de Désilles n'avoient pas démérité de la patrie.

Robespierre a dénoncé à la Commune Brissot, Guadet[3], Lacroix[4] et toute la commission des Vingt-et-un qui déplait beaucoup et a été dénoncée dans plusieurs Sections[5]. Mais la mission d'hier a un peu rehaussé les actions de l'Assemblée, qui étoient fort basses...

2. — *De l'abbé de Bologne au marquis de Bologne.*

(Arch. nat., W 308, doss. 394, n° 20.)

[Bicêtre, septembre 1792.]

En l'absence du chevalier[6], mon parent, votre nouvelliste à Paris, je me permets de vous écrire ces deux lignes, premièrement pour savoir des nouvelles de votre santé, dont je suis fort inquiet par rapport aux circonstances actuelles, secondement pour vous informer, si toutefois vous n'en êtes déjà instruit, de quelques faits trop connus pour que je doive croire qu'ils ne parviendront jamais à votre connaissance et qu'ils pourront être envoyés au delà du fleuve d'oubli.

Vous saurez que, depuis le 20 juin au 10 août, Paris n'a jamais joui que d'une ombre de tranquillité. Mais depuis cette

1. L'abbé Roch-Ambroise Cucurron, dit Sicard (1742-1822), le célèbre instituteur des sourds-muets a laissé une *Relation historique sur les journées des 2 et 3 septembre*, souvent réimprimée.

2. Voir son discours dans les *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 343.

3. Marguerite-Elie Guadet (1758-1794), député girondin à la Législative et à la Convention.

4. Jean-François Delacroix, dit Lacroix (1753-1794), membre de la Législative et de la Convention.

5. Il est probablement fait allusion ici « à l'adresse » que le 1er septembre Robespierre vint lire à la Commune, et qui était destinée à rendre compte aux 48 Sections de la conduite de la Commune depuis le 10 août (Hamel, *Histoire de Robespierre*, t. II, p. 395-406).

6. Un certain Jean-Baptiste Bologne, ci-devant sergent aux Gardes françaises, dit le chevalier de Bologne.

Digitized by Google

fatale époque, l'olivier, ce symbole de paix, a été totalement arraché du terrain de la capitale. La trahison des Suisses a tellement exalté les têtes qu'on ne peut se promettre quand on pourra se flatter de voir renaître le calme. Une nouvelle municipalité provisoire[1], qui avoit éclipsé l'ancienne et qui s'étoit érigée en assemblée nationale, a animé pendant un moment les uns contre les autres les hommes de ces deux partis. Mais lorsqu'un décret rendu par les représentans de la Nation sembloit avoir fait tout rentrer dans l'ordre par la suspension des nouveaux législateurs[2], tout à coup il se répand un bruit qu'on doit ouvrir toutes les prisons, pour faire d'un côté main-basse sur tous les gens sans-culottes de Paris, tandis que de l'autre les ennemis s'avançoient à grands pas pour venir couper les vivres de cette grande ville. La prise de Longwy[3] commençant à jeter l'épouvante dans les esprits, les officiers municipaux montent à cheval pour rassurer le peuple ; et en même temps, pour parer aux craintes qu'on avoit d'un pillage, on prend la résolution d'égorger tous les prisonniers convaincus de crimes, ce qui fut fait ou commencé. Cette scène dura deux jours dans la capitale. Au nombre des morts, près de 200 prêtres réfractaires, par la perquisition qu'on en avoit faite les nuits des 29, 30 et 31 août et qu'on avoit enfermés soit aux Carmes déchaux et au Séminaire du Cardinal-Lemoine[4], furent les victimes de leur obstination. Cette perquisition, qu'on auroit appelée en tout autre temps persécution, me fit faire rencontre de l'abbé de Navarre, qui fuyoit le martyre, et, malgré la différence d'opinion qui nous divisoit, je l'entraînai avec moi à Bicêtre et je le sauvai par ce moyen de la poursuite de ses ennemis. Mais à peine deux jours se furent-ils écoulés dans ma demeure, que nous vîmes arriver une troupe d'environ 3.000 hommes couverts de toutes sortes d'armes. Le jour et la nuit de cette boucherie furent pour lui et pour moi des plus durs à soutenir par l'aspect le plus effrayant. L'économe de la maison[5], homme détestable et détesté, étrenna le premier et 200 prisonniers subirent le même sort. La supérieure, ex-béguine de l'Hôpital, pour des propos tenus inconsidérément, faillit perdre la vie. Un domestique de

1. La Commune insurrectionnelle du 10 août.

2. Par décret du 30 août, la Législative avait cassé la Commune insurrectionnelle du 10 août.

3. Longwy fut pris par les Prussiens le 23 août 1792.

4. Séminaire Saint-Firmin. Une partie des bâtiments de ce séminaire existent encore à l'angle de la rue des Ecoles et de la rue du Cardinal-Lemoine.

5. C'était un nommé Béchet.

Digitized by Google

plusieurs économes, accapareur de 1000 livres, fut dénoncé et amené à Paris pour être jugé. Enfin, après bien des recherches dans les caves et autres lieux, ils prirent, après trois jours de résidence, le parti de s'éloigner pour le bon coup. Je me félicite d'avoir échappé à la bagarre ; plusieurs m'en firent compliment. J'ignore si je serai à l'avenir aussi heureux.

Dans l'expectative de ce moment fatal que j'attends, ainsi que Maynard[1], sans le désirer ni le craindre, j'ai l'honneur d'être avec respect et reconnaissance...

§ 2.

1. — *De M. René-Nicolas-François Pouyvet de la Blinière, officier au régiment de Cambrésis, à ses parents.*

(Arch. nat., F⁷ 4427, n° 26 ; publiée en partie dans Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 566-568.)

Étampes, le 6 septembre 1792.

Père et mère infortunés, vous aurez déjà versé bien des larmes quand cet écrit vous parviendra. Prévoyant les douleurs qu'il vous causera, je ne le destine à vous être présenté que lorsque les premières que vous aura causées ma triste fin seront passées. Mais le croyant indispensable pour la tranquillité de ma conscience, je me fais une indispensable nécessité de vous le faire parvenir.

Prêt à rendre compte à Dieu de mes actions, pourrois-je espérer qu'il me fit miséricorde, si je ne vous demandois un dernier pardon de mes torts envers vous, et si je ne vous [en] faisois l'aveu. Je me les reproche, comme je me reproche dans ce moment-ci les erreurs de ma vie. Je vous ai trompés, et vous ai causé des chagrins par mon inconduite. Elle a été telle que mon âme est oppressée par la douleur qu'elle me donne. Ce temps que j'ai passé loin de vous, et que j'ai donné à mes plaisirs, a produit la source de toutes mes peines. J'ai laissé enfin une malheureuse créature, fruit de mon commerce avec une fille, avec laquelle je vis depuis mon arrivée à Bayonne. Cette innocente perd un père qui d'avance versoit des larmes sur son sort. Quoique sa mère, — faite pour s'immoler, afin de lui procurer une aisance par son travail, propre à la dédom-

1. Allusion à un vers bien connu de François Maynard (1582-1645).

Digitized by Google

mager de la malheureuse condition où la condamne sa naissance,—lui reste, par honneur autant que par nature, je me suis cru obligé de la recommander à mon frère, dès l'instant qu'elle vit le jour. Je mis des lettres entre les mains de sa nourrice, pour que, au cas que quelque événement imprévoyable me retirât de ce monde, il en prît soin et eût pour elle les bontés que son cœur et son amitié pour moi lui suggéreroient. Je le priai, n'ayant pas de droits par moi-même, de lui faire 600 livres de rentes. Depuis que la noirceur et la calomnie m'ont mis dans les fers, je lui ai réitéré la même prière par une lettre que j'ai adressée pour lui à mon intime ami Gérard. Je disois aussi à ce tendre ami de se charger de régler quelques affaires. J'espère que l'un et l'autre seconderont mes intentions et se réuniront pour donner à ma pauvre petite fille et veiller à sa conduite. Elle est sous la sauvegarde de tout ce que j'ai de plus cher après vous, et je meurs rassuré sur son compte. Cependant, je ne le serois pas entièrement si, en vous la faisant connaître, je ne vous implorois en sa faveur. Ayez donc pitié d'elle, en pardonnant les égaremens de son père, et dites-lui que, si le Ciel l'eût conservé, il auroit fait tout ce qu'il auroit pu dans le monde pour la consoler d'être née sans nom, sans rang et couverte de l'ignominie qu'une prévention barbare répand sur les enfants illégitimes. Je vous en conjure, mon tendre père, et vous aussi, mère inconsolable de ma cruelle mort, ne l'abandonnez pas !

J'ai aussi de l'attachement pour celle qui lui a donné le jour. Elle le mérite, et je serois le plus ingrat de tous les hommes, si je n'étois pas reconnoissant de l'amour qu'elle a pour moi et de sa sensibilité à mon affreuse position. Ma crainte est de lui causer la mort par la mienne, et qu'alors notre fille restât la plus à plaindre de toutes les créatures, si vous la dédaigniez. Mais c'est votre sang, ma mère ! Ha ! la voix de la nature m'est un sûr garant que vous en aurez pitié. Sa mère se nomme Dominica Ducasse; elle est marchande de modes. Ma fille, née le 17 décembre 1786, fut baptisée sous le nom de Gracieuse-Thimothée. Ce fut la sage-femme qui lui fit donner ce nom. Mais le chirurgien-major du régiment, appelé Goy, voulut être son parrain, en choisissant une marraine, et tous les deux lui substituèrent à ces noms celui de Marie-Jeanne de Bellegarde. Le vicaire de la paroisse Notre-Dame de Bayonne, nommé M. Herygoyen, leur permit de faire le changement sur les registres. Ainsi, vous vous procurerez son extrait de baptême par les renseignemens que je vous donne. C'est assez vous avoir inté-

Digitized by Google

ressés pour elle et pour sa mère. Je les aime toutes les deux, je les plains et verse des larmes de sang sur la perte qu'elles font de celui qui leur étoit cher et qui les auroit aidées, soulagées, autant que la nature et les lois de l'honneur lui auroient permis. Il me reste peut-être peu d'heures, trois jours au plus, pour vivre. Je tire donc dès celle-ci un rideau entre le monde et moi ; je ne vois plus que les tourmens qui m'attendent ; je ne dois m'entretenir que du compte que je rendrai à Dieu de mes actions. Puisse-t-il me faire grâce de tous mes péchés ! Priez-le, faites-le prier pour moi, pour le repos de mon âme ! Fondez une messe pour le jour de l'anniversaire de ma mort ! Si je supporte les tortures que mes ennemis me préparent avec fermeté et courage, en les lui offrant, j'ose croire dans sa miséricorde et au pardon que je ne cesse de lui demander des offenses que je lui ai faites !

Il me revient un remords de conscience. En 1784, l'hiver que j'étois chez vous, je fis plusieurs engagemens entre autres celui d'un nommé Derieux de la paroisse de Couesmes [1], que je tirai des prisons pour l'engager, peut-être d'une manière forcée, et que je dégageai ensuite. Il me promit trois louis pour avoir sa liberté, et ne m'en donna qu'un. Les deux autres devoient vous être remis. Rendez-lui celui que j'ai touché, car je ne crois pas qu'il me fût dû.

Maintenant, il me reste à vous faire mes adieux. Comment vous les exprimer ? Je ne songe plus à ce monde. C'est donc à Dieu. s'il me fait miséricorde, que je demanderai pour vous ses bénédictions et sa grâce. Qu'il vous accorde des jours tant que vous pourrez les passer à faire du bien à vos semblables, et qu'ensuite il vous accorde le bonheur de l'autre vie, que je lui demande au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

René-Nicolas-François Pouyvet de la Blinière.

2. — *Du même à M. Bourdon, notaire à Mayenne.*

(Arch. nat., F[7] 4427, n° 64.)

A Étampes, le 6 septembre 1792.

La position où je me trouve, Monsieur, me fait mettre ordre à mes affaires. Je vous prie de garder l'écrin que vous trouverez ci-inclus, et de ne le remettre à son adresse qu'après que

1. Couesmes (Mayenne, canton d'Ambrières).

Digitized by Google

le temps aura diminué la douleur de ceux pour qui il est.

Peut-être aussi, Monsieur, que quelqu'un, auquel j'ai envoyé votre adresse, vous demandera des renseignemens sur ma famille, quand je ne serai plus. Je vous prie de les lui envoyer et de l'aider dans tout ce qu'il désirera savoir. Ce sera le dernier service que vous pourrez rendre à ma mémoire.

Ah ! je ne m'attendois pas au sort qui m'attend. Je meurs victime innocente de ce que la noirceur et la calomnie a de plus atroce. Mes ennemis, qui m'ont fait gémir depuis neuf mois dans les fers, me poursuivent encore. Fasse que leur persécution et les tortures qu'ils me préparent me fassent trouver grâce devant Dieu qui les jugera ainsi que moi !

Adieu, Monsieur, que le Ciel vous accorde des jours heureux et à l'abri des persécutions.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus parfait et sincère attachement,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

LA BLINIÈRE.

3. — *Du même à M. Fuet, le jeune, négociant, rue du Colombier, à Orléans.*

(Arch. nat., F⁷ 4427, n° 59.)

A Étampes, le 7 septembre 1792.

J'avois eu l'honneur de vous écrire, Monsieur, la veille de notre départ ; mais il a été si précipité, que je n'ai pas eu le temps de vous envoyer ma lettre. Je fis prier M. Ménage[1] de vous faire remettre mon porte-manteau. S'il ne l'a pas fait, veuillez, je vous prie, l'envoyer prendre et le garder jusqu'à ce que je puisse vous donner de nos nouvelles ; et, si vous apprenez que je n'existe plus, rendez-moi le service de le faire emballer et de l'envoyer à celui pour qui est la petite boîte que vous avez.

M. Duroux[2], a touché 938 livres pour mon compte. Je vous prie aussi de les lui demander pour les joindre aux dits porte-manteau et petite boite, et faire partir le tout le plus tôt que

1. Ce M. Ménage était concierge de la prison Saint-Charles à Orléans.

2. Il y avait parmi les officiers du régiment de Cambrésis un Joseph Duroux, qui était le fils du fameux avocat qui plaida la cause de Calas et fut fait pour cela capitoul de Toulouse. C'est à ce dernier qu'il est fait allusion ici.

Digitized by Google

vous pourrez. Vous voudrez bien vous rembourser des frais de port et assurance de ces effets. Ce sera le dernier service que vous me rendrez, Monsieur, sans que j'aie la satisfaction de de m'exprimer à mon gré sur la reconnaissance que je vous dois.

Adieu, Monsieur, que le Ciel vous accorde des jours heureux et daignez penser quelquefois à un malheureux.

LA BLINIÈRE.

Je dois deux mois de loyer de mes meubles à M. Bombereau. Quant à M. Picard[1], le domestique de M. Adhémar a dû le payer. Pour ma dépense du mois passé, elle ne pouvoit guère se monter à plus de 30 à 35 livres. Je ne laisse aucune chose de plus à payer.

4. — *Du même à M. Gérard, ancien officier au régiment de Cambrésis, à Saint-Jean-de-Luz.*

(Arch. nat., F⁷ 4427, n° 44; publiée dans Mortimer-Ternaux, *op. cit.*, t. III, p. 569.)

A Étampes, le 7 septembre 1792.

Je ne crois pas avoir longtemps à vivre, mon ami. Par la date de la présente, vous verrez que nous sommes en route pour Paris. Je vous préviens que je viens d'adresser mes dernières volontés pour être remises à ceux auxquels je les ai cachées jusqu'à présent. Au terme où j'en suis, on ne peut plus cacher ses affaires. Vous aurez donc plus de facilité à faire connoître ce que je vous ai confié, d'après ce que j'ai fait.

J'ai écrit à M. Fuet pour le prier de vous envoyer mon portemanteau avec la petite boîte qu'il a depuis longtemps. Il vous fera passer aussi 938 livres que M. Duroux, père, a touché de ce qui m'étoit dû. Vous ferez payer 240 livres que je dois à M. Goy, chirurgien du 20e régiment ; il a un billet. Jouen en a aussi un de 100 livres que je lui dois. Je suis de plus redevable à Maillé d'un louis. Voilà le reste de mes affaires, mon cher ami, dont j'espère que vous m'acquitterez. Le reste des 938 livres ainsi que tous mes effets sont, comme vous le savez, pour ma triste amie. Consolez-la et protégez-la, et faites pour la mère et la fille tout ce que votre attachement pour moi vous dictera.

Adieu, mon cher Gérard, je suis si près de ma fin que je ne

1. M. Picard était « régisseur » de la prison Saint-Charles, à Orléans.

Digitized by Google

pense plus à ce monde. Recevez donc mon dernier adieu, et conservez le souvenir de votre malheureux ami.

LA BLINIÈRE.

Je n'ai pas la force d'écrire à celle qne j'aimerai jusqu'à mon dernier soupir. Dites-lui après moi mes derniers sentimens pour elle et pour l'objet de notre commun amour. Adieu!

Votre cousin[1] attend son sort avec impatience, mais il n'en perd ni la gaîté, ni l'appétit. Qu'il est heureux! Il est seul dans ce monde, et les douleurs de son cœur ne font pas ses tourmens. Il vous embrasse ainsi que moi, et tous les deux nous nous recommandons aux prières de Madame Gérard.

5. — *De M. Pierre de Pargade, officier au régiment de Cambrésis, à Mlle de Pargade, sa sœur, à Pau.*

(Arch. nat., F⁷ 4427, n° 17; publiée dans Mortimer-Ternaux, *op. cit.*, t. III, p. 576-577.)

Étampes, le 6 septembre 1792.

Encore une dernière épreuve, ma chère et tendre sœur, pour toi! Mes maux parviennent enfin à leur comble; mes peines vont vraisemblablement finir. Prépare ma malheureuse maman à lire cette lettre fatale, et dites-vous l'une et l'autre que je ne serai plus lorsque vous la recevrez; c'est bien peu incertain.

Je ne m'attendois pas, ma chère maman, de dater ma lettre d'Etampes. On a voulu absolument nous mener à Paris. J'ai demandé l'agrément de pouvoir vous écrire encore une fois. Je ne vous cache pas que je suis bien persuadé que vous n'en recevrez jamais d'autres de ma main. Ma plus grande peine est de vous laisser en proie à une douleur éternelle. Pour ce qui me regarde, j'ai fait le sacrifice de ma vie, en rapportant toutes mes peines à Dieu. Si quelque chose peut adoucir votre position, c'est de savoir que je n'avois point mérité ma destinée, de connoître mon innocence. Puisse-t-elle faire votre consolation; c'est le dernier vœu que je forme!

Sarraute est resté à Orléans. Mes malheurs le ramèneront auprès de vous. Sa conduite vis-à-vis de moi est inimitable; ses bienfaits seront gravés dans mon cœur tandis que je respirerai. Vous vous en rappellerez également. Je suis forcé de

1. Philippe-Jacques Gérard, officier au régiment de Cambrésis.

Digitized by Google

céder ma plume à mes camarade d'infortune pour jouir de cet dernière douceur.

Adieu, ma très chère et trop sensible mère. Que de pleurs ne verserez-vous pendant toute votre vie !

Nous arriverons dimanche à Paris.

6. — *Du même à M. Sarraute, à Orléans.*

(Arch. nat., F⁷ 4427, n° 39.)

Étampes, le 7 septembre 1792.

Que de chagrin ne vous donné-je point, mon cher ami ! Que de peines êtes-vous venu chercher auprès de moi ! Pourquoi n'avez-vous voulu me fuir ? Je crains que mes malheurs ne retombent sur vous. On nous fait séjourner à Etampes, pour nous mener, dit-on, à Versailles demain. Vous savez ce qui fait ma tranquillité ! On est bien fort, lorsqu'on n'a rien à se reprocher. Je m'attends à tout malgré cela.

Je suis bien persuadé que vous aurez été à Saint Charles. J'ai laissé quelque reste de compte à payer : vous y aurez sans doute fait honneur. Je vais soumettre ma lettre au général. Adieu, mon cher ami, je désire que vous soyez plus heureux que moi.

J'ai écrit hier à ma sœur. Vous plaindrez ma malheureuse mère autant que moi.

Je vous dirai aujourd'hui que la lettre, que je vous ai remise pour Mlle Pommier, contient une pièce, où l'on trouvera plusieurs nullités. Ce n'est pas étonnant, ne connoissant point les formes. Mais elle n'en [est] pas moins bonne. Un mauvais ci-devant procureur me l'avoit dictée...

7. — *De M. Hubert de Lassaux,*[1] *ancien brigadier des Gardes du corps, à M. Maringer de Pelling, ci-devant curé et doyen à Tinsdorff, par Thionville, à Sierck*[2].

(Arch. nat., F⁷ 4427, n° 18.)

Étampes, ce 7 septembre 1792.

J'ai oublié, mon cher doyen, un article dans mon testament.

1. Cette lettre n'étant pas signée, je ne cache pas que cette attribution est très douteuse et qu'elle n'est fondée que sur une probabilité.

2. Ancien département de la Moselle, arrondissement de Thionville.

Digitized by Google

et comme je ne veux rien [avoir] à me reprocher, je vous prie de faire venir une fille, qu'on nomme Marie; c'est la fille d'une veuve dont je ne sais pas le nom dans ce moment-ci, mais par un surnom on l'appelle Betzelgen. Elle est accouchée cet hiver, depuis mon départ, et la Nannette, ma cuisinière, en est la marraine, c'est-à-dire de son enfant. Ainsi vous la découvrirez aisément. Comme on m'a dit qu'elle avoit dit que c'étoit moi qui étois l'auteur de son enfant, et si cela est, vous [le] lui demanderez en conscience; mais je ne puis le croire. Si cependant elle le confirme, je vous prie de lui faire donner par mes héritiers une somme de 300 livres une fois payée. Cette somme ne sera pourtant payée qu'après les legs faits par mon testament, et prise sur les revenus des fonds, quand toutes les charges seront acquittées. Je vous renouvelle que je ne prétends pas qu'on fasse la moindre retenue à madame de Menten, ni sur ce que je lui dois, ni sur les legs que je lui ai faits. Ce sont ainsi mes dernières volontés, et j'espère que mes héritiers y feront honneur. Je suis bien fâché de ne pas pouvoir leur laisser davantage. Si le bon Dieu me préserve mes jours, je pourrai leur faire davantage.

On est venu nous chercher de Paris pour nous y conduire. Aujourd'hui, on nous a dit qu'on nous mèneroit à Versailles. Si nous pouvons y arriver sans accident, je vous le marquerai; sinon, vous l'apprendrez par les papiers publics. Alors vous écrirez à l'adresse que je vous ai donnée dans ma dernière lettre à Orléans, et vous réclamerez de plus un porte-manteau que je prie le concierge de la prison de leur envoyer; plus vous les prierez d'envoyer chez Mme Louvelle, marchande de modes rue Royale, demander six mouchoirs blancs que Mme Saint-Louis a remis à ses ouvrières pour me les ourler, et vous les remettrez à Mme Dairing (?)... C'est le dernier service que je vous demande et que j'espère que vous ne me refuserez pas.

Je vous recommande mon âme dans vos prières, et je vous prie de présenter mes respects à madame votre mère; je me recommande aussi à ses prières.

P.-S. — Vous ferez répéter 120 livres qu'un nommé Grünheiser, de Batzdorff, me doit pour un cheval que je lui ai vendu cet hiver. C'est le fermier du curé à qui vous ferez bien mes complimens ainsi qu'à tous mes amis et parens.

Digitized by Google

8. — *De M. François de Montjustin, capitaine au régiment de Cambrésis, à son frère, M. de Montjustin, à Vesoul.*

(*Ibid.*, n° 42.)

Étampes, ce 6 août (*sic*) 1792.

Deux cents livres de viager à notre frère des Invalides, trois cents livres à celui de la cavalerie, le reste à vous. Je connois votre honneur et votre probité qui m'assurent l'accomplissement de mes vœux. Le sentiment de mon innocence est mon égide ; ce n'est pas un préservatif contre les préventions, mais mon courage et ma fermeté me sont un bien assuré contre tout événement. Si cela ne diminue pas les regrets de la perte d'un cœur qui a toujours été tout à vous et qui partageoit votre tendresse pour votre amie, votre consolation doit recevoir un motif dans ma sérénité.

Si fractus illabatur orbis
Impavidum ferient ruinae.

Mille prospérités à la petite Céleste.

FRANÇOIS DE MONTJUSTIN.

9. — *De M. Charles-Louis de Pierrepont de Saint-Marcoust à Mme de Frottemanville, à Valognes.*

(*Ibid.*, F7 4427, n° 40.)

Étampes, 7 septembre 1792.

M. Tassin vous aura sans doute instruite de notre départ pour Paris. Nous avons séjour ici et venons d'apprendre que nous allons être transférés à Versailles. C'est là tout ce que je puis vous dire de certain. Je sais combien vous allez être affligée, jusqu'à ce que je vous aie donné des nouvelles plus positives sur ma situation. Imitez-moi, soyez calme et tranquille. Il ne faut pour cela qu'écouter la voix de la conscience. Je me porte bien. Je souhaite ardemment que ces lignes vous tranquillisent un peu et suis et serai jusqu'au dernier soupir votre respectueux ami.

Mes amitiés à mes sœurs.

PIERREPONT.

Digitized by Google

10. — *De M. Antoine de Montgon, officier au régiment de Cambrésis, à Mme de Montgon, sa mère, à Arras.*

(Arch. nat., F7 4427, n° 22; publiée dans Mortimer-Ternaux, *op. cit.*, t. III, p. 572-573.)

A Étampes, le 7 septembre 1792.

Nous sommes arrivés hier ici, ma chère mère, en très bonne santé, quoique notre manière de voyager ne soit pas trop commode. Nous partons demain pour Versailles, à ce que l'on nous a dit. Il me tarde d'être arrivé à notre nouvelle prison. Il est vraisemblable que nous pourrons y obtenir un jugement plus prompt, et c'est tout ce que nous désirons depuis bien longtemps. Après une captivité de neuf mois, la liberté nous sera plus précieuse. Il en est de cela comme de la santé, dont on ne connoît bien le prix que lorsqu'on a été longtemps malade.

J'ai laissé mes effets à Orléans chez l'ami de M. de Bassignac, notre cousin. J'en ferai venir une partie dans notre nouveau séjour; on vous enverra le reste. Soyez sans inquiétude sur nous. Notre garde ainsi que leur commandant paroissent disposés à nous garantir de tous événemens fâcheux. Leur désir est d'accélérer notre jugement, pour voir les innocens séparés de ceux qui ont le malheur de ne pas l'être. Certains que nous n'avons rien à nous reprocher, nous soupirons après le moment de nous justifier. Dès que nous serons libres, nous volerons dans vos bras et nous y oublierons toutes nos souffrances et nos malheurs. C'est le seul dédommagement que nous ayons à attendre. Il suffira à nos cœurs.

Mille tendres amitiés de notre part à mon père et à la petite Goton. Adieu, ma chère mère, nous vous embrassons de tout notre cœur, et nous vous aimons de même. Notre attachement durera autant que nous.

MONTGON.

11. — *Du même à Mme Durand de la Roque, « à Saint-Hippolyte dans les Cévennes, en Languedoc*[1] *».*

(Arch. nat., F7 4427, n° 32; publiée dans Mortimer-Ternaux, *op. cit.*, t. III, p. 573.)

A Étampes, le 7 septembre 1792.

Je profite d'un séjour que nous faisons ici, ma chère tante, pour vous donner une marque de souvenir et vous renouveler

1. Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).

Digitized by Google

les assurances du tendre attachement que j'ai pour vous. Dans la position où nous sommes, il faut mettre à profit le présent, car l'avenir est incertain. Que cette réflexion ne vous alarme pourtant pas ! Il est bien vrai que nous courons des risques; mais notre escorte et leur commandant sont très résolus à nous en garantir autant qu'il dépendra d'eux. Nous sommes partis mardi d'Orléans, au nombre de 53 prisonniers, pour être transférés dans les prisons de Paris. L'Assemblée n'a pas approuvé ce voyage et a envoyé en conséquence une commission pour arrêter notre marche sur cette ville. On dit que nous n'y allons plus et que nous serons conduits à Versailles. Nous devons partir demain et nous arriverons à notre destination après-demain. Notre manière de voyager est peu agréable; mais notre route de Perpignan nous avoit aguerris. Aussi nous nous trouvons moins malheureux que nos autres compagnons d'infortune, à qui cette manière d'être doit paroître bien pénible et assez étrange. Nous soupirons tous après le moment de notre arrivée, parce qu'on nous fait espérer un prompt jugement. Vous savez que nous soupirons après depuis bien longtemps. Il est affreux d'être privé de la liberté le plus grand des biens, lorsqu'on n'a aucun reproche à se faire, et que l'on est victime de la calomnie la plus noire et des circonstances malheureuses.

Rappelez-moi, je vous prie, au souvenir de toute la famille. Faites nos amitiés à vos enfans et recevez, mon oncle et vous, les assurances du tendre et inviolable attachement que vous ont voué pour la vie les deux plus affectionnés de vos neveux. Je suis l'interprète des sentimens de mon frère ; je connois ses sentimens pour vous, et je ne risque rien d'être sa caution.

Ne nous oubliez pas l'un et l'autre auprès d'Alix.

MONTGON

Attendez pour m'écrire que je vous donne de nouveau de mes nouvelles. Adieu.

12. — *Du même à Mlle de Montserre, l'aînée, chez M. de Fourquevaux, à Toulouse.*

(*Ibid.*, n° 53.)

Étampes, le 7 septembre 1792.

L'intérêt que vous avez eu la bonté de prendre à nos malheurs me fait un devoir de vous instruire, Mademoiselle, de notre

Digitized by Google

sort actuel. Je le remplis avec d'autant plus de plaisir que je ne sais quand je pourrai me livrer de nouveau à une occupation si agréable. Quel que soit notre sort à venir, croyez que nous ne perdrons qu'avec la vie le souvenir de toutes les marques d'amitié que nous avons reçues dans votre famille, et que l'attachement que nous vous avons voué particulièrement ne périra qu'avec nous.

Je crois vous avoir mandé dans ma dernière lettre qu'il étoit question de notre translation à Paris. Le bruit qui en couroit, et dont je vous faisois part, s'est réalisé. Nous nous sommes mis en route mardi et sommes ici depuis hier. Les gardes nationaux nous escortent. L'Assemblée, n'approuvant pas notre voyage à Paris, a envoyé cinq commissaires qui ont changé notre destination. On dit que nous partons demain pour Versailles. Il me tarde bien d'arriver au terme de notre voyage quel qu'il soit, car nous faisons route d'une manière peu agréable. Ne m'écrivez pas que je ne vous donne de mes nouvelles, ou servez-vous de l'adresse que je vous ai donnée pour Orléans; on me fera parvenir vos lettres. J'ai été obligé de me séparer de ma petite chienne. Je suis destiné à laisser des chiens et des effets partout. Je ne l'ai cependant pas donnée; elle me vient de vous. Elle sera envoyée chez une de mes parentes, qui me la gardera jusqu'à ce que j'aille la reprendre chez elle. Je ne sais quand j'en aurai la liberté. On nous fait espérer que nous serons bientôt jugés; c'est tout ce que nous désirons.

Mes hommages à votre amie et à mademoiselle votre sœur. Quand vous écrirez dans votre famille, faites mention de nous. Adieu, Mademoiselle, croyez à l'inviolable et respectueux attachement que vous a voué pour la vie votre très humble et très affectionné serviteur.

MONTGON.

Digitized by Google

XXVIII

LETTRES DE M. DE KOLLY ET DE M. DE BEAUVOIR A Mme DE KOLLY ET A Mme RENAUD

(29 SEPTEMBRE — 19 DÉCEMBRE 1792)

Notice. — Aspect des rues de Paris. — Les théâtres. — Le camp de Grenelle. — Un dîner de Conventionnels. — Au restaurant. — Nouvelles de la guerre. — Complot dénoncé à la Convention. — Tentative contre le Temple. — Commencement du procès de Louis XVI. — M. Santerre.

Les lettres qui suivent sont presque toutes adressées à la même personne, Madeleine-Françoise-Joséphine de Rabec, par son mari, Paul-Pierre de Kolly, ancien fermier général, et son amant François-Auguste de Beauvoir, ci-devant gendarme du Roi et lieutenant dans la légion de Luxembourg.

Ces deux derniers personnages, intimement liés, comme il arrive souvent en pareil cas, étaient, de Boulogne, — où, au commencement de la Révolution, s'était réfugiée « la famille », — revenus en 1792 à Paris pour y poursuivre le « lancement » d'une énorme affaire, dont le but secret était de faire passer des capitaux aux Princes, frères de Louis XVI. Mais afin d'avoir un prétexte de réunir ces capitaux, les deux amis avaient coloré leurs desseins de sentiments patriotiques, et sollicitant, dans ce but, de l'Assemblée législative, l'autorisation de rétablir la Caisse dite de commerce de la rue de Buci, ils avaient fait miroiter aux yeux des législateurs un plan de finances grandiose, qui devait conduire à la suppression de la dette et à la « régénération » des impôts. Tant et si bien que l'autorisation demandée leur avait été accordée le 20 septembre 1792.

Mais il fallait réunir les capitaux, et c'est là qu'échouèrent Kolly et Beauvoir. Obligés de jouer double jeu pour attirer les prêteurs, d'insister auprès des uns sur l'approbation donnée à leurs projets par l'Assemblée, de montrer aux autres la garantie spéciale promise par les Princes aux bailleurs de fonds, ils ne pouvaient manquer de se trahir. C'est ce qui arriva. Un beau matin, un capitaliste se présente chez Beauvoir, faisant sonner bien haut ses écus, son nom de Prouville, son titre de marquis, s'attendrissant sur le sort du Roi et des Princes, se déclarant prêt à tout sacrifier pour eux, autrement dit à verser personnellement 300.000 livres, et à en amener 500.000 autres dans la Caisse de commerce ; en sorte que Beauvoir n'a bientôt plus de secrets pour son nouvel ami, à qui il fait faire la connaissance de Kolly. Pendant plusieurs jours, ce ne sont que colloques, rendez-vous, entretiens... jusqu'au 8 janvier, où, l'affaire étant à point, les conspirateurs délestés de tous leurs secrets, le faux Prouville les fait arrêter et se fait arrêter avec eux pour mieux déguiser le rôle

Digitized by Google

odieux de provocateur qu'il a joué. Quatre mois après, Kolly et Beauvoir montaient à l'échafaud, et Mme de Kolly, qui n'avait obtenu un sursis que grâce à une fausse déclaration de grossesse, était de même exécutée le 4 novembre 1793.

Cette affaire Kolly ayant été exposée, il n'y a pas longtemps, par un historien de talent[1], les projets de ces conspirateurs n'ayant reçu d'ailleurs aucun commencement d'exécution et se trouvant dépourvus en conséquence de tout intérêt historique général, je n'ai tiré de leur correspondance que les détails pouvant donner une impression vivante de la physionomie de Paris à la fin de 1792. Ces détails ne manquent pas de pittoresque, on le verra.

1. — *De M. de Kolly à Mme Renaud, sa cousine, à Boulogne-sur-mer.*

(Arch. nat., W 269, doss. 23, 2e partie, n° 64.)

Paris, ce samedi [29 septembre 1792].

..... Tout est ici fort tranquille, mais je désire que mes affaires se terminent bientôt..... Je dîne tous les jours chez le restaurateur sans être restauré ; je me couche au lieu de souper ; et comme je ne m'occupe ici que d'une seule affaire, je trouve les soirées fort ennuyeuses. Paris a l'air d'une petite ville de province : quelques fiacres, quelques patrouilles, pas une figure de connaissance. Pas moyen d'aller au spectacle pour ceux qui ne veulent pas prendre le théâtre pour une église, car, à la fin, il faut, dit-on, se mettre tous à genoux, au parterre comme aux loges, pour y entonner en chorus un hymne à la liberté, que l'on chante en faux-bourdon. Adeline[2] a été disgraciée ces jours derniers pour avoir refusé de chanter la carmagnole. Mme Dugazon[3] ne veut plus revenir à Paris. Tous les acteurs italiens de la rue Feydeau sont partis et l'Opéra danse avec des béquilles.

..... Les mauvais patriotes répandent ici que les Prussiens sont à Ay et à Reims, pour arriver à Paris sous quinze jours, comme s'ils étoient assez imbéciles pour venir provoquer 700.000 hommes libres qui sauroient les pulvériser en 24 heures, ainsi que tous leurs rois et leurs généraux. On travaille ici aux fossés et au camp sans relâche. Tous les citoyens, sans

1. Paul Gaulot, *Mme de Kolly* (*Revue hebdomadaire* des 30 juin, 7 et 14 juillet 1900).

2. Marie-Madeleine Rombocoli-Riggieri, dite Colombe cadette ou Adeline (1760-1841), danseuse à la comédie italienne.

3. Louise-Rose Lefèvre, épouse de Jean-Henry Gourgaud dit Dugazon, (1755-1821), actrice de la Comédie-Italienne.

Digitized by Google

distinction, sont commandés pour aller y bêcher la terre, et il y a là des officiers qui, la canne à la main, font fort bien travailler les paresseux payés ou non payés.

2. — *Du même à sa femme, Madeleine-Joséphine-Françoise de Rabec, à Boulogne-sur-mer.*

(*Ibid.*, n° 62.)

Paris, ce dimanche 7 octobre [1792].

..... J'ai fait, avant-hier, un dîner bien maussade : des députés de la Convention bien jacobins, des premiers commis de la guerre, des affaires étrangères, et puis des femmes d'émigrés. Tu juges comme tout cela devoit bien s'accorder ensemble : des nouvelles bien victorieuses pour les uns étoient déchirantes pour les autres. On se disputoit tout, jusqu'au dîner qui étoit d'un tempérament trop foible pour résister à tant d'ennemis ; on mangeoit de rage et l'on en avoit que plus de faim. J'aurois voulu la plus foible, la dernière part, et en être dehors. Hier, j'ai été dîner chez Beaujour et me voilà à côté d'un illuminé[1] qui a prédit au feu Roy et à Mme de Lamballe tout ce qui est arrivé depuis, et qui m'assure pour dernière prophétie qu'il est le dernier sauvé de l'hôtel de la Force, mais qu'il sait bien qu'il doit être incessamment pendu. J'avoue que je suis las de quitter des roués pour trouver des pendus, et si dans le dîner que je vais faire aujourd'hui, je trouve un fouetté ou un guillotiné, je me condamne à manger tout seul et dans ma chambre.

On dit les Prussiens toujours en fuite, Verdun repris, enfin M. Dumouriez devenu la terreur de M. de Brunswick ; tant l'amour de la liberté grandit les hommes.....

3. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, n° 47.)

[Paris], ce dimanche au soir 28 [octobre 1792].

Ma chère Fanny..., nous sommes ici dans la joie. Nous avons eu, avant-hier, la nouvelle de la prise de Mayence par les

1. Si Jacques Cazotte, le célèbre illuminé (1720-1792), n'avait pas été exécuté le 25 septembre 1792, ce que dit Kolly de son convive pourrait se rapporter à lui.

Digitized by Google

troupes patriotes, et nous apprenons ce soir qu'elles ont pris Francfort[1]. Rien n'est impossible à la bravoure républicaine ! L'on assure, mais avec moins de certitude, que le général Dumouriez va prendre Bruxelles et peut-être la Hollande...

Tu apprendras avec plaisir que notre ami Santerre a été nommé maréchal de camp. Tu vois que l'on ne languit pas pour devenir officier général.

Ce lundi au soir. — Il s'est passé ce matin à l'Assemblée nationale une scène qui peut avoir les plus grandes suites. Le ministre de l'intérieur[2] a dénoncé un complot qui consistoit à faire égorger une grande partie des membres de la Convention. M. Robespierre a pris la parole, en disant qu'il ne croyoit pas que personne eût envie de le dénoncer sur ce chef; il s'en est présenté un qui l'a attaqué très vivement[3]. On s'attend que lui, Danton et Marat vont être décrétés d'accusation, et c'est à eux à qui l'on attribue l'affaire du 10 août et les meurtres des prisons ; on croit qu'une société fameuse va s'y trouver enveloppée. Cette séance aura vraisemblablement des suites décisives. Je suis fâché de me trouver forcé d'être encore ici quelques jours.

4. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, n° 51.)

[Paris], ce mardi 30 [octobre 1792].

... Il y a eu encore aujourd'hui une séance très orageuse à la Convention nationale[4]. C'est la Commune de Paris qui en a été l'objet et qui sera sans doute cassée demain. Il se pourroit que Robespierre, Danton, Marat et Santerre en souffrissent, ainsi que Panis[5] et Sergent[6]. On veut ôter la force armée à la municipalité et la donner au pouvoir exécutif provisoire. Les sections pourront bien en souffrir...

1. Le même jour, 22 octobre, Custine et Houchard entraient l'un à Mayence, l'autre à Francfort.

2. Roland.

3. Cf. le discours de J.-B. Louvet de Couvray contre Robespierre à la séance du 29 octobre, dans les *Arch. parl.*, t. LIII, p. 52-58.

4. *Arch. parl.*, t. LIII, p. 73 et suivantes.

5. Etienne-Jean Panis (1757-1832), ancien membre et président du conseil de surveillance de la commune, membre de la Convention.

6. Antoine-François Sergent (1751-1847), ancien administrateur de police, membre de la Convention.

Digitized by Google

Ce mercredi soir. — ... On a voulu, dit-on, faire hier une tentative contre le Temple. Heureusement, on a eu du secours, et Santerre s'y est bien comporté; le peuple étoit dans l'escalier de la prison; on l'a fait descendre, et puis on a montré le ci-devant Roy à la fenêtre. On avoit craint aussi pour la caisse de l'extraordinaire, et de mon hôtel seul on avoit pris 11 étrangers pour la garde de cette caisse...

5. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, n° 54.)

[Paris], ce mercredi 5 décembre [1792].

J'ai reçu hier au soir, ma chère Fanny, ta lettre datée du 2. Je vois que vous vous portez tous bien malgré la cherté du pain et la rigueur de la saison. Je t'assure que je voudrois bien qu'il m'en eût coûté le petit doigt et être avec vous, car ce séjour-ci est bien désagréable et bien funeste dans ce moment. On est continuellement dans les transes. Les agitateurs agissent sur le peuple d'une manière bien inquiétante pour ceux qui, comme moi, aiment la paix. On craint à chaque minute une nouvelle insurrection soit contre les marchands et les magasins, soit contre la Convention nationale, soit contre les Jacobins, soit enfin contre les prisonniers du Temple. La Convention est menacée depuis quelques jours par des scélérats. Elle s'est décidée à faire le procès de Louis, et il se pourroit que, quoique son jugement fût très prochain, les malveillans ne veuillent pas encore attendre qu'il soit rendu et n'aillent le prévenir. Ces craintes, augmentées depuis avant-hier par le retour des assassins des 2, 3 et 4 septembre, ajoutent encore aux terreurs des capitalistes...

6. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, n° 53.)

[Paris], ce dimanche [10 décembre 1792].

Ma chère Fanny, je me porte bien et j'espérois bien partir ce matin pour aller te rejoindre, si on ne m'avoit pas manqué de parole pour ces maudits fonds de la Caisse. J'attends demain pour cela avec la plus extrême impatience; car si je réussis

Digitized by Google

et que l'on puisse encore partir mardi ou mercredi, je le ferai. Mais comme le procès du ci-devant Roy commence après-demain mardi, et que l'on le mène à la barre pour commencer son jugement qui doit durer jusqu'au jeudi ou vendredi suivant, je crains bien que l'on ne puisse plus sortir de Paris, et c'est ce qui me désole...

Adieu, j'embrasse toi, nos chers enfans...

Ce lundi. — J'avois porté hier moi-même ma lettre à la poste, et quoique je les ai conjurés de la prendre, ils m'ont dit que les paquets étoient fermés. Je l'ai donc rapportée, rouverte, et je t'ajoute quelques mots de plus. J'attends pour certain les 100.000 livres aujourd'hui. Si cela a lieu, je tâcherai de voir passer l'orage de demain dans mon petit coin, car je crains bien que la journée ne soit fatale. Si tout ce que j'ai à faire pouvoit être fait dès demain matin, je prendrois place à la diligence de mercredi...

Le pauvre Viomesnil est mort de ses blessures du dix Août...[1]

Les Prussiens ont repris Francfort, et l'on craint pour Strasbourg une surprise...

7. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, n° 52.)

Paris, ce mercredi 12 [décembre 1792].

Ma chère Fanny,... je regardois la journée d'hier comme très à craindre, à cause de la translation du ci-devant Roy à la Convention nationale; je craignois qu'elle ne fût très meurtrière, j'avois peur que tous les hommes sans distinction ne fussent forcés de marcher... Enfin, cela s'est passé très tranquillement. Le peuple a vu sans s'émouvoir transférer en criminel et interroger de même Louis Capet. Il a eu beaucoup de peine à s'y déterminer, et il a fallu menacer de l'y traîner, de même que pour le séparer de sa femme, de sa sœur et de ses enfans qu'il a fallu presque arracher de ses bras. On devoit le garder deux ou trois jours à la Convention; mais il a été ramené à 6 heures et demie au Temple, ce qui fait croire que cela sera plus long que l'on ne comptoit, vu même que ses réponses ne donnent que peu de prise sur lui. On croit

1. Antoine-Charles du Houx, baron de Viomesnil, maréchal de camp (1728-1792).

Digitized by Google

aussi que des mouvemens du dehors peuvent avoir adouci la la résolution de la Convention. Je viens de voir à l'instant mon ami Santerre qui est bien content, ayant répondu de tout sur sa tête, que la journée se soit passée sans une goutte de sang.

8. — *De M. de Beauvoir à Mme de Kolly.*

(*Ibid.*, n° 79.)

Paris, ce lundi 10 décembre [1792].

Je suis enfin arrivé, ma bonne et sensible amie... De la journée de mardi, je crois qu'on ne pourra sortir depuis 10 heures, parce que c'est demain qu'on mène le Roy à la barre. Je n'en sais pas davantage. Je t'instruirai de tout ce que je pourrai savoir relativement à cette journée. Comme on fait prendre les armes à tous les citoyens, je n'ai pas encore paru chez toi, à cause de la portière qui feroit des siennes, et ne puis rien demander à Santerre qu'après-demain. Ainsi, aujourd'hui et mercredi, je coucherai chez ma cousine qui est seule maintenant et lui servirai de mari. Alors, j'irai à la Commune et chez toi...

9. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, n° 78.)

Paris, ce mercredi 12 décembre [1792].

... Le Roy a été hier à la barre de l'Assemblée, y a lu un mémoire justificatif et a demandé un conseil. Il y en a deux : Target et un autre avocat constitutionnel dont j'ai oublié le nom. Il est rentré au Temple. Tout Paris étoit dans une morne tristesse et on [n'] a montré de la *bruyante joie* qu'à son retour. Le peuple seul l'a injurié après sa rentrée...

10. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, n° 76.)

Paris, ce 14 décembre [1792].

Je reçois aujourd'hui, ma bonne amie, tes deux lettres du 10 et 11. Elles me causent le plus vif chagrin par la peine où

Digitized by Google

je te vois. Ton désespoir, qui me pénètre bien cruellement, n'est nullement fondé. On voit dans la province les objets bien différens de ce qu'ils sont ici, où tout est, je te jure, on ne peut pas plus tranquille. Le jour où le Roy a été conduit à la barre étoit le plus à craindre, et, comme je te l'ai mandé, tout étoit plutôt morne qu'agité...

Santerre, que M. de K[olly] a vu le second jour de mon arrivée, prétend que je fasse monter ma garde et qu'on ne peut me contraindre à le faire moi-même. S'il y avoit ici la plus légère apparence d'une annonce de bruit, je partirois aussitôt. Mais jusqu'à présent, il n'en est rien. Tout le monde au contraire paroît s'occuper entièrement du procès du Roy et il n'est pas un individu dans Paris qui ne soit indigné du refus que les Target et Tronchet [1] ont fait au Roy de se charger de sa défense. M. de Malesherbes, ancien président [2], vient de s'offrir : on croit qu'il sera agréé. Mais ceux qui seront choisis, après avoir été déshabillés en totalité, seront visités dans les parties les plus secrètes, revêtus de nouveaux habits, et resteront enfermés jusqu'à la conclusion, sans communication quelconque, et ne pourront parler au Roy qu'en présence des municipaux.

11. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, n° 80.)

Paris, 18 et 19 décembre [1792].

... Les poissardes ont apporté chez Target, qui a refusé de défendre le Roy, une poignée de verges, et chez Tronchet, qui a accepté, des fleurs et des lauriers...

1. François-Denis Tronchet (1726-1806), avocat au Parlement, député du Tiers aux États généraux pour la ville de Paris.

2. Guillaume-Chrétien de Lamoignon de Malesherbes (1721-1794), ancien premier président de la Cour des aides, ancien ministre de la maison du Roi.

Digitized by Google

XXIX

LETTRE DE M. BEAULIEU A M. REVIERS DE MAUNY

(18 JANVIER 1793)

Notice. — Physionomie de Paris le 18 janvier 1793.

« Je suis bien aise de profiter du calme de la matinée pour vous donner une idée de Paris pendant ces jours-ci », écrivait le 18 janvier 1793. M. L.-Alexandre Beaulieu[1] à M. François Reviers de Mauny, ancien capitaine de dragons. Plus de cent ans après, cette lettre reste aussi intéressante qu'au premier jour, et on ne regrettera qu'une chose en la lisant, qu'elle soit isolée dans la volumineuse correspondance d'affaires d'où je l'ai extraite.

De M. Beaulieu à M. Reviers de Mauny, à Anise, près Châteaudun.

(Arch. nat., W 270, doss. 24, 5e partie, n° 39.)

Paris, le 18 janvier 1793.

Monsieur,

On a expédié dès hier des courriers dans tous les départemens, au moyen de quoi vous savez maintenant que sur 721 votants, 366 ont voté pour la mort sans restriction. Ainsi le décret a été rendu d'après le dépouillement du scrutin. Le président a donc prononcé que la peine à infliger étoit la peine de mort. M. de Malesherbes et les autres défenseurs du Roy se sont présentés à la barre et, au nom du ci-devant Roy, ils ont déclaré qu'il demandoit à interjeter appel au peuple françois. Ceci a donné lieu à une nouvelle discussion. Je ne connois encore que l'opinion de Robespierre, qui s'est vite jeté à la tribune pour dire que le décret étoit irrévocable. Je vais sortir pour savoir les nouvelles et vous informer exactement de ce

1. Cf. aux Archives nationales, W 134, les dernières lettres écrites par lui à sa famille avant d'être mené à l'échafaud.

Digitized by Google

qui se passe. Mais je suis bien aise de profiter du calme de la matinée pour vous donner une idée de Paris pendant ces jours-ci. Le plus grand calme, la plus grande tranquillité règnent dans la ville. Tous les gens de travail, les marchands, négocians, tous sont occupés comme de coutume. Il semble que pas un ne veuille interrompre son occupation pour donner un moment de réflexion sur cet événement. J'ai été hier à la Convention. J'ai cru y trouver une affluence à ne pouvoir en approcher. Eh! bien, j'ai trouvé que dans l'Assemblée il y avoit au plus les deux tiers des membres et que les tribunes n'étoient pas remplies à moitié de ce qu'elles pouvoient contenir. Enfin, il semble que tout ceci n'intéresse personne ou que le décret de l'Assemblée ne doive avoir aucune suite et que tout le monde soit dans le secret. J'ai entendu trois prêtres dont un évêque voter hier ; tous trois ont voté pour la mort.

Je rentre à l'instant. Je ne puis vous rien apprendre que ce que vous diront les journaux. La demande des défenseurs du Roy a été rejetée. Le ci-devant Roy ne pourra en appeler au peuple. Aujourd'hui, à midi, la discussion sera ouverte sur la question de savoir s'il est utile de suspendre l'exécution. Cette question, dont la solution est d'une extrême importance, sera, dit-on, tout à fait terminée aujourd'hui. Cela me paroît cependant difficile à croire, parce que l'on doit y procéder par appel nominal.

J'ai l'honneur.....

Je vais à la séance.

Digitized by Google

XXX

LETTRES DE M. DE BERNARD A SA FEMME ET A SA MÈRE

(12 DÉCEMBRE 1792 — 23 JANVIER 1793)

Notice. — Le procès et la mort de Louis XVI.

« Les lettres que l'on va lire, — écrit M. C. Fromont de Bouaille, leur premier et distingué éditeur, — contiennent quelques détails inédits sur le procès et la mort de Louis XVI. Celui qui les a écrites était venu du Dauphiné à Paris dans l'espoir de s'y rendre utile, et avec un grand courage il offrit ses services à M. de Malesherbes pour concourir à la défense du Roi ; mais ceux-ci ne purent être acceptés, et, comme il le dit, il n'eut que le sentiment consolant de s'être offert.

« Il ne fut donc qu'un spectateur des événements qui se déroulèrent en décembre 1792 et janvier 1793 : spectateur ému, plein de pitié pour le Roi, plein aussi d'une patriotique tristesse...

« Charles-Joseph de Bernard avait alors quarante-six ans. Il était né à Grenoble le 15 mai 1756... En 1788, il est lieutenant de la judicature épiscopale de Grenoble, et la confiance de ses concitoyens l'envoie siéger en juillet aux États de Vizille et en septembre aux États de Romans... En 1789, il est nommé assesseur du Grand-Prévôt pour enquêter sur les troubles et les pillages de châteaux qui avaient eu lieu surtout dans les arrondissements de Vienne et de Bourgoin, rechercher et punir les coupables... Nommé, en 1790, commissaire du Roi près le tribunal de district de Grenoble, il se démit de ses fonctions dès qu'il fut instruit du renversement du trône.

« Deux ans après, nous le retrouvons à Paris et c'est alors qu'il adresse à sa femme, — Mlle La Courbassière, — et à sa mère, les lettres suivantes.

« Rentré à Grenoble, et malgré les précautions qu'il avait constamment recommandées à sa famille pour ne pas le compromettre et l'exposer inutilement, il ne tarda pas à être emprisonné... Thermidor le sauva...

« Nommé procureur général près la cour de Nîmes, sous la Restauration, il était en 1821 premier président de la cour de Limoges et en 1822, sur les instances du Garde des sceaux, il accepta la première présidence de la cour de Poitiers... Il fut encore conseiller à la Cour de cassation et mourut au mois de février 1832 avec le titre de premier président honoraire de la cour de Grenoble ».

Ses lettres sont aujourd'hui en la possession de ses petits-enfants, M. Jean Journel et Mme Ennemond Morel. Ils les ont confiées à M. Fromont de Bouaille qui les a publiées dans le numéro de mars-avril 1904 de la

Digitized by Google

Revue des Études historiques. Je me permets de les reproduire ici en partie pour ceux de mes lecteurs qui n'en auraient pas eu déjà connaissance.

1. — *De M. de Bernard, à sa femme.*

(Publiée dans la *Revue des Etudes Historiques*, année 1904, p. 137-140.)

Paris, le 12 décembre 1792. Mercredi matin.

Je me lève, ma très chère amie, bien fatigué de ma journée d'hier que j'ai passée à la Convention. Je m'y étois rendu lundi à 2 heures après-dîner, pour avoir une place, et je n'en suis sorti que mardi, à 7 heures du soir, ce qui fait bien vingt-neuf heures à la même place. Dans la nuit du lundi au mardi, toutes les tribunes restèrent pleines jusqu'au plafond, et tu penses qu'il fut impossible de fermer les yeux. Mais enfin j'ai vu un grand spectacle et j'ai passé d'une profonde tristesse à un sentiment d'admiration qui a absorbé toutes mes autres facultés.

J'assistai d'abord à de longues discussions sur l'affaire du Roy, et on fixa la manière dont il seroit reçu et interrogé. Je ne parlerai pas des différentes accusations qui lui furent faites, parce que tu les trouveras imprimées ; je te dirai des détails qui m'ont frappé et que les journaux ne donneront peut-être pas. Au moment où je t'écris ceci, j'entends crier le *Journal du soir*[1]. Je l'achète et le lis ; je m'assure qu'il est exact, sauf les apostilles que j'y ai mises ; je t'invite et te prie de me le garder. Surtout ne le communique pas à ceux qui ne verroient pas avec plaisir la justification du malheureux Roy ; n'assiste pas à leurs critiques ; d'ici cela me fait de la peine. D'ailleurs, il faut être très réservé dans de pareilles communications. Je passe à ma narration.

Le Roy est entré dans la barre à 2 heures et demie du soir, mardi. Il étoit vêtu d'une espèce de surtout couleur de chair à grand collet ; il avoit une boucle simple, les cheveux de derrière attachés et frisés au bout, peu poudrés, et la barbe nouvellement faite. Il existoit depuis un quart d'heure dans l'Assemblée et les tribunes un silence soutenu dont chaque moment de prolongation accroissoit l'effroi. Toute l'Assemblée étoit couverte. Le Roy entra, se plaça debout à la barre, découvert, et tenant son chapeau devant lui à deux mains. Il ne salua point, envisagea le Président[2], prit la tête haute et noblement

1. *Journal du soir, de politique et de littérature*, rédigé par Etienne Feuillant.

2. Le président était Barère.

Digitized by Google

placée. Il ne parut point ému. Il sembloit avoir conservé toute sa majesté pour ce moment, et il se montroit plus grand que lorsqu'il étoit entouré de tout l'appareil du trône.

J'étois, lorsqu'il entra, saisi et presque pénétré de tristesse; son courage me ranima. Le Président lui-même ne prononça les premiers mots qu'à voix très basse; il fut obligé de les répéter. Il se fit alors quelques murmures dans l'Assemblée, pendant lesquels le Roy se tourna à droite et à gauche avec beaucoup de vivacité et de calme pour envisager tous les membres. Il regarda même plusieurs fois la voûte, à laquelle se trouvent suspendus les drapeaux des Suisses conquis par le peuple le Dix août, et d'autres pris sur les ennemis.

Le Président l'ayant invité à s'asseoir, il s'assit. Pendant la lecture de l'acte énonciatif, il tint les yeux continuellement fixés sur le lecteur[1] qui étoit en face de lui, et toujours il eut la tête fort haute. Il ne laissa échapper aucun signe des sentimens qui devoient l'agiter. De temps en temps, il se passoit la main sous le menton ou sur le front, comme pour reculer ses cheveux.

Après la lecture, le Président lui fit les interrogats. Il y répondit exactement comme le porte le journal que je t'envoie, eut toujours la voix forte, mâle et le ton noble. Il s'énonça même avec assez de volubilité et de précipitation, mais tout le monde l'entendoit parfaitement. Il s'est attendri et a baissé la voix lorsqu'il a dit : « Je n'avois pas de plus grand plaisir que de donner à ceux qui avoient besoin. » Mais bientôt il s'est remis et a continué de répondre sur un ton très soutenu.

On lui communiqua les pièces après la lecture et les interrogats. Le membre qui les lui remettoit étoit assis au devant de lui. En lui tournant le dos, il lui donnoit les pièces sans le regarder. Le Roy s'approchoit chaque fois pour les prendre, les feuilletoit, parcouroit, et puis répondoit à chacune. Pendant la communication de ces pièces, il se fit un long et grand mouvement dans la salle. On annonça dans les tribunes qu'on fondoit sur la garde. Le Roy ne parut point ému ; il tourna indifféremment la tête à droite et à gauche, et conserva toujours le plus grand sang-froid.

J'oubliois de te dire que le secrétaire, qui lui remettoit les pièces, en annonçoit l'objet et disoit toujours : « Projet remis à Louis Capet et apostillé par le ci-devant Roy ». Ces mots ter-

1. Ce fut Barbaroux qui lut « l'acte énonciatif » au nom de la commission des Vingt-et-un.

Digitized by Google

ribles frappèrent plus de cent fois ses oreilles. Il demanda deux fois un conseil. Hélas! si mon cœur avoit pu voler invisiblement près de lui, il lui auroit porté mes vœux ardens pour le défendre, et, si j'avois de grands talens, j'irois les lui offrir quoi qu'il en pût arriver.

En sortant de l'Assemblée, il ne salua point. Il se rendit dans la salle des conférences, où il dîna. Il repartit ensuite pour le Temple. Il fit cette marche dans une voiture de remise, où se placèrent aussi des officiers municipaux. Il passa toujours au milieu d'une haie de soldats depuis le Temple jusqu'au lieu de l'Assemblée. Il y avoit outre cela une forte garde à pied et à cheval autour de la voiture, six pièces de canon devant, et six derrière chargées à mitraille. Les plus grandes mesures avoient été prises : de très fortes patrouilles parcouroient les rues et, dans chaque section, il y avoit de nombreuses réserves d'hommes armés. Au coucher du soleil, toutes les fenêtres furent illuminées et elles l'ont été toute la nuit. Le plus grand nombre des boutiques fut fermé même pendant le jour et (si j'en crois quelques discours des marchands) plus par deuil que par précaution. Il n'est rien arrivé et la ville a été parfaitement tranquille.

En sortant de l'Assemblée, j'entrai dans un café avec M. D... qui étoit aussi venu à l'Assemblée. Nous fîmes des questions sur la comparution du Roy à la barre. « A-t-il bien répondu ? S'est-il justifié ? » disions-nous. On nous répondoit qu'il avoit montré beaucoup de fermeté et qu'il avoit donné de bonnes raisons. Cela se disoit tout haut. J'étois trop fatigué et trop pressé de sommeil pour consulter plus longtemps l'opinion publique. C'est ce que je ferai ces jours-ci et je t'apprendrai mes résultats. Ce qui est positif dans ce moment, c'est qu'il ne sera point jugé samedi, comme l'Assemblée l'avoit décrété le 6 de ce mois. On lui laissera trois ou quatre jours pour conférer avec ses conseils, et on ne prononcera sur son sort que la semaine prochaine. Moment terrible pour l'âme sensible et pour le philosophe, qui verra peut-être le premier homme de l'univers sacrifié à des factions et un illustre innocent périr comme un infâme coupable.

Je te répète de ne communiquer cette lettre que très discrètement, en recommandant de ne pas me citer. Fais-en part à ma mère, qui lira avec attendrissement ces tristes détails. Dis-lui que je recevrai avec grand plaisir la réponse d'elle qu'elle t'a annoncée...

Me voilà au bout du papier et si je ne t'aimois bien, j'aurois

Digitized by Google

besoin de longs discours pour te le persuader. Mais le fait est vrai, je te l'assure et tu me crois.

Adieu, je t'embrasse.

2. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, p. 140-143.)

Paris, 20 décembre 1792.

... Je t'ai promis, ma chère amie, que je t'instruirois de ce qu'il y auroit de plus intéressant concernant le malheureux Louis. Mais, depuis trois jours, on s'en occupe à peine. Seulement le peuple paroît moins avide de son sang, et on dit, plus hautement qu'on ne l'avoit encore fait, qu'il n'a pas mérité la mort.

On lui a permis de voir ses enfans ; mais le malheureux père a répondu qu'il ne pouvoit pas jouir de ce plaisir, parce qu'il étoit obligé de donner tout son temps à sa défense. Il a à présent trois conseils, et il s'en est présenté grand nombre. Moi-même je n'ai pu me défendre de lui faire offrir mes foibles services. Samedi soir, je fus chez M. Lamoignon-Malesherbes[1], un de ses conseils, ancien ministre. Je me fis introduire et lui annonçai quel étoit l'objet de ma visite. C'est un homme de 70 ans, ayant encore beaucoup de vivacité. Il me dit, en me prenant les mains : « Ce que vous faites-là, Monsieur, est bien beau ; on crie dans les rues que la Nation demande la tête du Roy, et plus de cent personnes se sont présentées pour le défendre (il me fit voir alors un gros tas de lettres) ; des maréchaux de France même sont venus me dire qu'ils avoient encore la force de monter à cheval et qu'ils se chargeroient de faire *les commissions.* » J'observai que, quoique j'eusse suivi le barreau pendant dix ans comme avocat plaidant, et que j'eusse été deux ans commissaire du Roy à Grenoble, je ne comptois pas assez sur mes talens pour me présenter comme conseil, mais que j'accepterois toutes les fonctions qu'on voudroit me donner, même celles de secrétaire du conseil. Il loua encore vivement mon zèle et mon courage, prit mon nom et ma demeure sur une feuille de papier et, en la mettant dans sa poche, me dit : « Je ne sais si vos services seront acceptés, mais l'offre servira au moins à porter quelques consolations chez le pauvre prisonnier du Temple ; je sors pour aller le voir, et je lui en

1. Chrétien-Guillaume de Lamoignon, seigneur de Malesherbes (1721-1794), ancien premier président de la Cour des Aides, ancien ministre de Louis XVI.

Digitized by Google

ferai part ». Il me fit quelques autres questions, me demanda si je connaissois telles ou telles personnes en Dauphiné, prit des notes et me quitta.

J'ai cru pendant deux jours que je serois appelé, et je me félicitois d'être utile à un accusé si malheureux. Mais à présent je n'espère plus; et il ne me reste plus que le sentiment consolant de m'être offert.

M... m'accompagna chez M. de Malesherbes, mais il ne monta pas. Je pense, ma chère amie, que tu ne m'aurois pas détourné de ce dessein, si j'avois pu te consulter d'avance, ni ma mère non plus; et si son exécution présentoit quelques périls, ce n'étoit pas une raison pour y renoncer.

Il faut tenir cette démarche bien secrète, ne la confier qu'à ma mère; car, si elle se répandoit à Grenoble et qu'elle vînt à être connue ici, ce seroit une très mauvaise et peut-être très dangereuse recommandation. Je m'en rapporte à ton amitié et à ton attachement du soin d'éviter tout ce qui pourroit me faire courir infructueusement quelque danger...

Mes complimens à tous mes parens, amis et connaissances. Je t'embrasse de tout mon cœur ainsi que mes petits enfans, et j'ai une grande impatience d'aller vous rejoindre. Je ne puis me plaire ici, et j'aime beaucoup la tranquillité de mon ménage, tout mesquin qu'il est.

Adieu, je t'embrasse encore et puis encore et toujours avec plus de plaisir.

3. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, p. 143-145.)

Paris, 26 décembre 1792. Mercredi matin.

Il y a bien longtemps, ma chère amie, que je ne t'ai pas écrit; mais je m'étois réservé pour aujourd'hui, que je me proposois de passer en grande partie chez moi, et il me falloit une distraction agréable.

Je suis cependant sorti deux heures, grand matin, pour quelques affaires. Je n'ai trouvé dans les rues que canons et soldats sous les armes. Les boutiques étoient presque toutes fermées non par piété, car hier, jour bien plus solennel, la plus grande partie fut ouverte, et si je n'étois pas très familiarisé avec le calendrier, je ne me serois point aperçu que ce fût le jour de Noël.

Digitized by Google

A 9 heures, le Roy a été conduit à la Convention dans un carrosse bien fermé, au milieu de 300 gendarmes nationaux à cheval et le sabre nu à la main. Ils alloient ventre à terre, et la rapidité de leur marche étoit, à ce que l'on dit, un effet de la crainte qu'il ne se fît un mouvement en faveur du Roy. On répand encore que les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, qui sont les plus peuplés de Paris, ont refusé aujourd'hui de marcher pour la garde du Roy, pendant qu'il seroit à la Convention, en disant que, si on vouloit lui faire du mal, ils ne vouloient pas en être complices. Ce sont d'heureux présages pour ce malheureux prince ; mais on ne peut affirmer qu'ils se réaliseront, car le parti d'Orléans est plus fort que jamais, il intrigue et manœuvre sans relâche. Son but, dit-on, est de placer sur le trône, non le duc d'Orléans, trop méprisé de Paris et des départemens, mais le duc de Chartres, son fils[1], qui est lieutenant général dans l'armée de Dumouriez, et qui a toujours montré un grand courage. Nous touchons au moment de la crise, et l'éclat ne peut pas être retardé. Le Roy est toujours ferme et courageux, et il sait même le vif intérêt que la majorité de Paris prend à son sort. Il sait qu'il n'a plus à craindre de périr sur un échafaud. Cependant tous les crimes sont encore possibles. Dieu veuille qu'ils ne se commettent pas ! Pour te parler encore sur cet article si intéressant, je veux te raconter la première entrevue de M. de Malesherbes avec le Roy dans sa prison. Le Roy étoit dans sa chambre avec les commissaires de la municipalité qui ne le quittent jamais. M. de Malesherbes entra et en s'inclinant dit d'une voix entrecoupée : « Si... Si... », comme pour dire *Sire;* puis, s'élançant dans les bras du Roy, il reprit, avec beaucoup de vivacité : « Permettez-moi de vous appeler citoyen ; vous avez toujours été le meilleur sur le trône, et vous le serez toujours ».

Le Roy le pressa contre son sein, et versa quelques larmes de reconnaissance. N'est-ce pas un discours aussi ingénieux que touchant, et ce vénérable vieillard pouvoit-il mieux parler en abordant son maître, comme il l'a appelé dans sa lettre à la Convention ? M. de Malesherbes a 70 ans, mais il est encore très vif, très actif, et n'a rien perdu de son énergie. C'est un homme de lettres, il a fait plusieurs petits ouvrages. Mais son courage et sa grandeur d'âme en se présentant pour le défenseur de Louis, lorsqu'aucune bouche n'osoit s'ouvrir pour lui, lui feront dans toute l'Europe une réputation éclatante. On

1. Le futur Louis-Philippe.

Digitized by Google

dit même que les femmes de la Halle sont allées lui porter une couronne de lauriers qu'il a modestement refusée...

Adieu, ma très chère amie, tu recevras cette lettre le premier jour de l'an. Puisque je ne puis t'embrasser, je donne un baiser à cette place, je ferme vite ma lettre pour qu'il ne s'échappe pas. J'espère que tu le reprendras...

4. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, p. 145-150.)

Paris, le 27 décembre 1792, jeudi soir.

Si j'avois eu des choses bien intéressantes à t'apprendre, ma très chère amie, je t'aurois écrit tout de suite ; mais je ne sais rien de plus que ce que je t'ai mandé hier. Paris est très calme, et ce n'est qu'à l'Assemblée où l'affaire du Roy entretient la plus grande fermentation. Elle est à un point indicible et elle durera jusqu'à un jugement quelconque, qu'ils se sont engagés par décret à porter, toutes autres affaires cessantes.

Hier matin, sur les deux heures, je sortis en voiture pour aller faire quelque course avec M. D..., pendant que le Roy étoit à l'Assemblée. Il y avoit une forte haie de gardes nationales le long des boulevards, depuis la prison du Temple jusqu'au local de l'Assemblée. Cette haie s'étoit formée depuis que le Roy étoit arrivé à la Convention. Nous avions besoin de traverser les boulevards, mais on ne voulut pas laisser passer la voiture, on ouvrit même notre portière, en nous criant : « A bas les calotins, les aristocrates ! » Ces clameurs ne firent que nous amuser, et nous nous mîmes dans la boue de très bonne grâce. Peu de temps après et lorsque nous filions le long des boulevards, on annonça que le Roy arrivoit et se rendoit au Temple[1]. Je me trouvai donc témoin de cette translation. Je vis d'abord arriver un piquet de cavalerie, le sabre nu à la main. Venoit ensuite un piquet d'infanterie ; puis après tout l'état-major de la garde nationale parisienne à cheval, ainsi que quelques officiers municipaux, puis six pièces de canon traînées par de beaux chevaux de carrosse, dont les maîtres gémissoient sans doute d'être forcés de contribuer à une si cruelle expédition.

1. « Il est une heure et quart. Un aide de camp du commandant-général annonce qu'un décret vient d'ordonner que Louis Capet serait reconduit au Temple, qu'il est en chemin pour s'y rendre... » (*Procès-verbal du conseil général de la Commune*, 26 décembre, dans *Captivité et derniers moments de Louis XVI...*, par le marquis de Beaucourt, 1892, in-8°, t. II, p. 229-230).

Digitized by Google

Après les canons venoient 200 gendarmes nationaux bien montés et le sabre à la main. Enfin on voyoit un très nombreux piquet d'infanterie au milieu duquel se trouvoit le carrosse dans lequel étoit le malheureux Louis avec trois officiers municipaux. Le piquet serroit la voiture le plus près possible et quoique les portières fussent ouvertes, on ne pouvoit qu'entrevoir le Roy à travers une forêt de fusils. La voiture alloit très doucement et s'arrêtoit même quelquefois. A mesure qu'elle avançoit, la haie sur trois de hauteur, qui garnissoit les boulevards, se rapprochoit et ne laissoit que l'intervalle absolument nécessaire pour la voiture et la troupe qui l'accompagnoit, quoique les boulevards soient beaucoup plus larges que les très grands chemins. Toutes les fenêtres étoient fermées, et on ne permettoit pas de les tenir ouvertes. Il régnoit le plus grand silence, et il y avoit fort peu de spectateurs. Derrière la voiture du Roy étoit le même ordre de troupes qu'en avant, piquet de cavalerie, piquet d'infanterie, canons et piquet de gendarmerie nationale. A mesure que la voiture avançoit, toute la troupe qui formoit la haie se replioit, augmentant l'escorte jusqu'au Temple. Je ne puis pas te décrire cela en militaire, mais tant bien que mal je te dis ce que j'ai vu.

J'étois placé de manière à voir très distinctement le malheureux Louis. Il étoit dans le fond de la voiture, vêtu du même habit que le jour de son interrogatoire, et avoit son chapeau sur la tête, auquel tenoit une cocarde nationale. Il avoit le visage pâle et abattu. Cependant, il regardoit de temps en temps autour de lui, et toujours avec un air de dignité. Il me parut qu'il ne parloit point à ses conducteurs. Je ne puis t'exprimer la sensation que j'éprouvai en voyant le plus grand prince de la terre devenu l'être le plus misérable et le moins digne de son sort. Le peuple, cette partie même du peuple qui s'est si souvent abreuvée de sang dans la Révolution, ne veut pas verser celui du Roy ; mais il est un parti auquel il est nécessaire, et dans ce moment il domine dans Paris et même à la Convention. Il y a donc beaucoup à craindre que le Roy ne périsse sur l'échafaud, ou qu'on n'emploie contre lui le poison ou le fer de l'assassin. Les alarmes sont plus multipliées aujourd'hui qu'elles ne l'étoient ces jours derniers. Cet infernal parti qui veut tout désorganiser, introduire l'anarchie partout, attaque aussi Roland [1] qui le surveille et le combat. Hier soir,

1. Jean-Marie-Roland de la Plâtière (1734-1793), ministre de l'Intérieur du 23 mars au 13 juin 1792, du 10 août 1792 au 23 janvier 1793, du 14 au 20 mars 1793.

Digitized by Google

il a découché de son hôtel ainsi que sa femme[1], parce qu'il avoit été prévenu qu'il devoit être assassiné. Qui sait où tout cela nous mènera ? Je me réduis à désirer que la crise cesse vite, par quelque degré de malheurs qu'il nous faille passer pour arriver au terme.

Adieu, ma chère amie, je te laisse livrée à de tristes réflexions. Si je recueille quelques nouvelles, je te les dirai avant de fermer ma lettre. Je t'aime ici de tout mon cœur et si je recommence à t'écrire, je t'aimerai tout autant.

J'ajouterai seulement ma chère amie, qu'hier la section du Théâtre-François s'est déclarée en état d'insurrection et vouloit marcher sur la Convention pour la punir de ce qu'elle n'avoit pas décrété la mort du Roy. L'orage grossit à tous momens ; on ne voit que patrouilles à pied et à cheval dans les rues. Ne crains rien pour nous ; nous serons prudents et nous aurons soin de nous mettre à l'écart...

... Je t'envoie, ma bonne amie quelques détails sur le Roy, sur lesquels tu peux compter ; ils sont très exacts. Ne les communique qu'à gens de bon aloi.

(JOINT A LA LETTRE DU 27 DÉCEMBRE)

Louis est descendu de la prison du Temple à 9 heures et demie. Il a marqué quelques inquiétudes sur la manière dont ses conseils se transporteroient à la Convention ; il a dit qu'hier ils avoient demandé à la Commune qu'elle prît une décision à cet égard. On lui a répondu que le Conseil général avoit arrêté qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer. Il s'est rendu à la voiture en faisant beaucoup d'attention au détachement des cavaliers de l'Ecole militaire, dont il ne connoît pas la formation.

Monté en voiture, il a pris part à la conversation qui a roulé principalement sur la littérature et spécialement sur quelques auteurs latins. Quelqu'un a dit qu'il n'aimoit pas Sénèque parce que son amour pour les richesses contrastoit trop avec sa prétendue philosophie, et qu'on ne pouvoit lui pardonner d'avoir osé pallier au Sénat les crimes de Néron. Cette réflexion n'a pas paru l'affecter. En parlant de Tite-Live, le Roy a dit qu'il s'étoit plu à composer de longues harangues qui n'avoient sûrement jamais été prononcées que dans son cabinet et que son style étoit bien opposé à celui de Tacite.

Arrivé à la salle où il devoit attendre avant d'être introduit,

1. Jeanne Phlipon, la célèbre Mme Roland (1754-1793).

Digitized by Google

il a trouvé ses conseils avec lesquels il s'est rendu dans un coin et les a entretenus en particulier.

Bientôt il a été averti de se rendre à la Convention. De Sèze[1] a eu la parole. Pendant son discours le Roy est resté assis, montrant un grand calme. Le Roy s'est ensuite levé pour prononcer un petit discours : « C'est peut-être pour la dernière fois que je parois devant vous, Messieurs, leur a-t-il dit, avec beaucoup de dignité. Je vous déclare que je n'ai jamais voulu faire répandre le sang des François. Les reproches que l'on m'a faits à cet égard sont ceux qui m'ont été les plus sensibles ». Le Président lui a dit qu'il pouvoit se retirer. Il est revenu dans la même salle où il avoit attendu en arrivant.

Il s'est occupé beaucoup de M. de Sèze qui étoit fort échauffé. Le Roy a demandé lui-même s'il n'y avoit pas moyen de le faire changer, en observant qu'il avoit parlé pendant plus de deux heures.

Remonté en voiture, il a conservé le même calme et la même sérénité. En passant devant le dépôt des ci-devant Gardes françoises, il a remarqué avec étonnement la superbe maison que l'on bâtit sur cet emplacement. Il a dit en plaisantant au secrétaire-greffier[2] qui avoit son chapeau sur la tête dans sa voiture : « La dernière fois que vous êtes venu, vous aviez oublié votre chapeau ; vous avez été plus soigneux aujourd'hui. » Le secrétaire-greffier n'a rien répondu.

On a parlé de l'indisposition du procureur de la Commune[3], et, à propos de cette indisposition, la conversation est tombée sur les hôpitaux de Paris. Il a fait des réflexions sur les dépenses de ces maisons et a dit qu'il seroit à désirer qu'il y en eût une dans chaque section pour le soulagement des malheureux.

Le Maire[4] tenoit sa tabatière à la main, représentant un portrait. Le Roy lui a demandé si c'étoit le portrait de son épouse. Un officier municipal a dit qu'elle étoit mieux que le portrait. Le Roy a dit, en rendant la tabatière au Maire, qu'il étoit heureux d'avoir mieux que le portrait. Dans ce moment, la Garde a crié qu'on fermât les fenêtres. « C'est abominable », a dit le Roy. Un officier municipal lui a observé que le Conseil général avoit

1. Raymond, comte de Sèze (1748-1828), ancien avocat au parlement de Paris.

2. Claude, dit Curius, Coulombeau, secrétaire-greffier de la Commune.

3. Pierre-Gaspard Chaumette (1763-1794), procureur général de la Commune.

4. Nicolas Chambon de Montaux (1748-1826), médecin en chef de la Salpêtrière, nommé maire de Paris le 30 novembre 1792, démissionnaire le 2 février 1793.

Digitized by Google

ordonné comme mesure de sûreté qu'on fermât les fenêtres, et que la Garde faisoit exécuter l'arrêté. Le Roy a dit alors qu'il avoit cru entendre : « Vive la Fayette ! »

Un officier municipal saluoit quelques sans-culottes qui trottoient dans la boue, et applaudissoit à leur zèle. Le Roy lui a demandé s'ils étoient de sa section. L'officier municipal a répondu qu'ils étoient du Conseil général du Dix-Août. Alors le Roy a parlé de Demeurier[1] (*sic*), municipal tué dans la nuit des visites domiciliaires ; il a dit qu'il l'avoit vu au Temple et il a ajouté qu'il lui avoit paru qu'il craignoit les coups de fusil.

Le discours de De Sèze et celui du Roy ne sont pas encore imprimés. On a porté à Louis les épreuves du sien et il les a corrigées lui-même.

Sa fermeté et son courage ne se démentent point. Il les doit autant au sentiment de son innocence qu'aux principes de la religion. Sans être fanatique, il en suit très rigoureusement les préceptes dans sa prison. Il jeûne les jours ordonnés et chaque jour dit régulièrement certains offices. Avant qu'il s'occupât de sa défense, il employoit une partie de la journée à l'éducation de son fils ; il lui enseignoit le latin et la géographie, qu'il sait parfaitement bien. Jamais il n'a laissé échapper la plus petite marque de colère, et lorsqu'on lui refusoit un couteau qu'il avoit demandé, ou un dentiste qu'il avoit indiqué pour le guérir d'une fluxion qu'il avoit, il ne répliquoit rien à ces barbares refus. Il ne pouvoit parler bas à sa femme qu'il ne voyoit que dans le moment des repas. Quelquefois, il s'approchoit d'elle et balbutioit quelques mots qu'elle savoit bien saisir. Sur-le-champ, un des officiers municipaux toujours présens se mettoit entre eux deux pour écouter, et lui ordonnoit de parler à haute voix.

La dernière fois qu'il vit son fils, et au moment de se séparer de lui, il le porta vers son sein et, le serrant dans ses bras, lui dit : « Adieu, mon fils, adieu ; embrassez pour moi votre mère et votre tante. »

Il est une infinité d'autres traits, qui tous annoncent sa grande résignation et la fermeté de son âme. Heureux encore de trouver quelques consolations dans ses vertus et sa religion !

Une autre fois, je te parlerai encore de ce malheureux prince dont je voudrois m'entretenir à tous momens.

1. Jean-Théodore Le Meunier, membre de la Commune du Dix Août, officier municipal, emporté par son cheval et tué au cours des visites domiciliaires du 29 août 1792.

Digitized by Google

5. — *Du même à sa mère.*

(*Ibid.*, p. 150-152.)

Paris, 23 janvier 1793. Mercredi matin.

Ma très chère maman, je vous envoie l'âme du malheureux Louis XVI. Elle est tout entière dans son testament qu'il fit la veille de sa dernière comparution à la barre, ne croyant pas alors revenir dans sa prison. Il a perdu la vie lundi, à 10 heures et demie du matin, et jusqu'à son dernier moment il a conservé le plus grand courage. Sur l'échafaud, il se disposoit à parler au peuple ; mais il a été interrompu par un roulement de tambour, et saisi par les bourreaux qui en avoient reçu l'ordre et qui l'ont sur-le-champ précipité sous le fatal tranchant. Il n'a pu prononcer que ces paroles d'une voix très forte : « Je pardonne à mes ennemis ; je souhaite que ma mort fasse le bonheur du peuple, mais je plains la France et je crains que la colère de Dieu ne s'appesantisse sur elle. » Il quitta lui-même son habit au pied de l'échafaud, et lorsqu'on voulut lui aider, il dit avec bonté : « Je n'ai besoin de personne ». Il refusa aussi, pour monter sur l'échafaud, toute aide, et y monta d'un pas ferme et hâtif. Le bourreau voulut lui couper ses cheveux ; il s'y refusa, en disant que cela n'étoit pas nécessaire. Mais sur l'échafaud, le bourreau lui attacha les mains derrière le dos (et ce fut le temps que le Roy prit pour parler au peuple), et après il lui coupa les cheveux. Des Anglois les ont achetés et les ont payés chèrement. Après sa mort, son corps et sa tête furent sur-le-champ portés au cimetière de la paroisse et jetés dans une fosse de 15 pieds de profondeur, où ils furent dévorés par de la chaux vive. Ainsi, il ne reste plus de ce malheureux prince que le souvenir de ses vertus et de son infortune.

Tous les détails de ses derniers momens sont dans toutes les bouches. Ceux que je vous donne sont les plus exacts. Il en est d'autres plus affreux, s'il est possible, et que j'ai peine à écrire. J'ai vu, le soir du lundi, un homme qui couroit dans les rues de Paris, et qui avoit les joues teintes de sang, avec le même soin que les femmes mettent leur rouge un jour de parure. Sa cravate blanche en étoit couverte ; il le faisoit remarquer aux passans, et je reculai d'effroi. La plupart des Marseillois et des fédérés trempèrent leurs sabres, leurs piques, leurs baïonnettes dans le sang de ce malheureux prince. On dit même que

Digitized by Google

le bourreau répandoit ce sang par forme d'aspersion sur ceux qui environnoient l'échafaud. Je n'aurois pas cru ces horribles récits, si je ne les avois entendu faire à vingt personnes dignes de foi. Elles ajoutoient qu'au moment où la hache tomboit, on entendit un cri général de : « Vive la Nation ! » Je m'interdis toute réflexion, mais mon cœur parle au vôtre.

J'oubliois de vous dire qu'il apprit son arrêt de mort avec la plus grande sérénité. Sa religion le soutint seule, et quelle leçon pour les athées ! MM. de Malesherbes, Tronchet[1] et de Sèze entrèrent dans sa chambre, la douleur peinte dans tous leurs traits et cherchant à en retenir l'explosion. Le Roy, s'adressant à M. de Malesherbes, lui dit : « Eh ! bien, condamné à mort ? » — « Oui », lui dit M. de Malesherbes. Louis alors se leva précipitamment, et fit, à grands pas, trois ou quatre tours dans sa chambre, la main sur le front et les yeux vers le ciel. Alors Malesherbes ne put plus retenir ses sanglots. Le Roy l'aborda et lui dit : « Mon ami, ne nous attendrissons pas plus longtemps, et parlons tranquillement. » Il s'assit et se fit raconter tous les détails de son jugement, qu'il écouta avec le même sang-froid que s'il y eût été complétement étranger.

M. de Malesherbes proposa de prévenir avec ménagement la Reine, sa fille et Madame Elisabeth, sœur du Roy. Louis XVI lui dit : « Les ménagemens ne sont pas nécessaires ; vous les trouverez tout aussi préparées que moi à apprendre ma mort ! » Il est d'autres circonstances encore que j'ai apprises et que je retiens avec le plus vif intérêt.

Je ne tarderai pas, ma chère maman, à vous les raconter moi-même. Je compte partir sur la fin de la semaine, et je serai certainement à Grenoble dans quinze jours à dater de celui-ci.

Agréez, ma chère maman, l'assurance de ma plus vive affection.

B.

P.-S. — Je vous prie de communiquer le testament à M. P... J'en mets deux exemplaires, pour que vous ayez la bonté de m'en garder un et que vous le prêtiez à vos amis.

1. François-Denis Tronchet (1726-1806).

Digitized by Google

XXXI

LETTRE DE M.-L.-M. LE PELLETIER DE ROSAMBO A Mme LE PELLETIER DE ROSAMBO

(13 MARS 1793)

Notice. — Fermentation de la capitale. — Difficulté de sortir de Paris. — Arrestations. — Bruits d'un coup d'État contre le côté droit de la Convention, et de l'accession au trône du duc d'Orléans. — Le Tribunal révolutionnaire. — Les fédérés.

La lettre ci-après doit avoir été écrite par Marie-Louise-Martine Le Pelletier de Rosambo, sœur de Louis Le Pelletier de Rosambo, président au parlement de Paris, à la femme de ce dernier Marguerite-Thérèse de Lamoignon-Malesherbes. Je n'ai aucun renseignement sur cette courageuse femme qui était encore à Paris, seule, semble-t il, en 1793! Je sais simplement qu'elle était née en 1748, et j'ignore même qui elle avait épousé. Quant à sa correspondante, elle était la mère de cette comtesse de Chateaubriand à laquelle la duchesse de Saulx-Tavannes écrivait de l'émigration les lettres charmantes que l'on a pu lire plus haut.

Lettre de M.-L.-M. Le Pelletier de Rosambo à Mme Le Pelletier de Rosambo, à Malesherbes.

(Arch. nat., W 351, doss. 713, 4e partie, n° 39.)

A Paris, ce 13 mars [1793].

J'ai reçu hier au soir votre lettre, ma chère sœur, par laquelle vous m'engagez à aller vous rejoindre. Je désirerois que la chose fût possible; mais je crains bien de ne le pouvoir pas à cause des passeports. D'après le regret que vous m'aviez témoigné de ne pouvoir m'engager à aller au mariage de Louise, je n'avois fait aucune démarche pour me mettre en règle, et aujourd'hui même pour les gens qui y sont, il est très difficile de sortir. Avant-hier, on ne délivroit pas de passeports. Hier, on en a donné fort peu et à des négocians. La fermentation est très forte et très alarmante. Vous devez en juger par les journaux. Les choses paroissent aux gens plus experts que

Digitized by Google

moi comme elles étoient au mois d'août, et l'on craint sous peu de voir renouveler les mêmes horreurs que cet été. On arrête beaucoup de monde, émigrés ou autres, hommes et femmes. Quelqu'un, qui a été la nuit passée jusqu'à 4 heures du matin à la mairie pour sa belle-sœur qui y est retenue, m'a dit qu'il avoit cru reconnoître dans le nombre des femmes qui y sont Mme de Choiseul-Gouffier[1], et une autre dont j'ai oublié le nom. On craint fort qu'on ne ferme les barrières au moment du train. On dit que l'on veut faire un mauvais parti au côté droit de la Convention, ou que l'on veut la chasser tout entière pour en rappeler une autre. Le tout semble dirigé pour mettre l'Égalité sur le trône. Joignez à cela le nouveau tribunal, qui doit faire trembler tout le monde. Un homme de ma connoissance a entendu, il y a deux jours, un officier d'artillerie qui se plaignoit de ce que les recrues ne partoient pas; et l'homme à qui il se plaignoit lui a répondu qu'elles ne partiroient pas que leur coup ne fût fait, et qu'alors, au lieu de 8.000 hommes de Paris, il en auroit trente.

Je vais cependant faire tout ce qui dépendra de moi pour partir, mais je crains que cela ne soit inutile...

Chargez-vous, je vous prie, de témoigner à votre mari, ainsi qu'à Monsieur votre père et à Mesdames vos tantes, tous mes regrets et ceux de ma fille... et adieu, ma chère petite sœur...

1. Voir plus haut, p. 380, n° 1.

Digitized by Google

XXXII

LETTRES DU MARQUIS DE ROMÉ A M. DE SALABERRY

(AVRIL-MAI 1793)

Notice. — Arrestation du prince de Conti et de Philippe-Egalité. — Au Comité de la guerre. — La guillotine. — Les troubles de l'Ouest. — Le général Gaston.

1. — *Du marquis de Romé à M. de Salaberry.*

(Arch. nat., W 342, doss. 645, n° 12.)

Paris, ce 9 avril 1793.
Au grand hôtel de Vauban, rue de Richelieu.

Je profite de l'occasion de Vibon, mon ami, pour te demander de tes nouvelles. Rappelle-toi que tu m'en as promis; depuis ton départ, j'ai presque tous les jours la fièvre, avec le rhume à l'ordinaire, crachement de sang... tout va dans le genre ordinaire. Le chagrin que j'éprouve en ce moment-ci ne me guérit pas; tu sais ce qui le cause. L[ouis]-F[rançois] B[ourbon]-C[onti] a été arrêté hier à 5 heures du matin et traduit à la mairie par cinquante gendarmes; il y est encore, attendant son sort, destiné à Marseille : impossible de lui parler, le voir ou le suivre, objet de l'ambition d'un de ses amis de quarante ans; tu sais qui c'est. P[hilippe] E[galité] est à l'Abbaye, au secret, où il beugle comme un taureau en furie; on l'entend de la place et pour le soulager le peuple lui chante à haute voix la première traduction de l'air favori *Ça ira*... Si les projets de nos chefs s'exécutent, notre tour viendra bientôt. On ne veut plus que des sans-culottes, plus de commerce, plus de riches, plus de prêtres d'aucun genre; des laboureurs et des soldats, et vive la République!

Je n'ai pu encore obtenir de réponse du sieur Carré qu'aujourd'hui. Il n'a pu se refuser à l'existence de l'ordonnance, encore plus positive que je ne la disois; mais il se refuse à vouloir me compter plus de 17 ans de services, car il regarde.

Digitized by Google

dit-il, mon temps d'officier général comme la seule récompense due à mes mérites. Tu conviendras qu'ils ne m'ont pas enrichi. Malgré cela, il me renvoie au Comité, en disant que je suis dans le cas d'exception, mais qu'il ne peut rien prendre sur lui, mais que tout ce qu'il pourra pour m'obliger... Il m'a lâché une phrase impertinente, et j'ai répondu sur le même ton. « Je m'étonne, m'a-t-il dit, comment on a pu rendre une pareille ordonnance pour un individu seul désigné. — C'est, lui ai-je répondu, parce que cet individu étoit seul en état de la provoquer par ses talens ». Il m'a fait beaucoup de politesses ensuite. J'ai rendez-vous à jeudi. Je verrai ensuite Mr Normandie, et tâcherai de finir de manière ou d'autre, et je m'en irai dès que je le pourrai. C'est un pays affreux. J'allai samedi par un beau soleil promener mes chagrins et mon ennui aux Champs-Élysées. La fraîcheur venant, je retournai par la statue de Louis XV. Je vis autour du piédestal bien du monde. La curiosité me pousse. Je poque presque le nez sur une guillotine... Je n'eus que le temps de prendre mes jambes à mon col, et je cours encore. On assure que Sainte-Foy[1] et Blanchelande[2] ont été exécutés dans la nuit d'hier. Ils avoient été jugés dimanche à perdre la tête. Il en va tomber comme des mouches.

Adieu, mon ami, brûle ma lettre. Dis mille choses respectueuses à ta moitié... je t'embrasse de tout mon cœur.

2. — *Du même au même.*

(*Ibid.*, n° 15.)

Paris, ce dimanche [mai 1793].

C'est avec la plus grande vérité, mon ami, que je te dis que ta lettre de mardi, qui ne m'est parvenue qu'hier, samedi, m'a ôté de dessus l'estomac un poids de plus de cent livres... Ne recevant nulle nouvelle de Blois, j'étois inquiet et craignois tout ce que l'on peut craindre dans les circonstances où nous sommes et que les bruits publics font voir les Vandales au faubourg Saint-Michel. Donc Blois seroit diablement à l'étroit; malgré toutes les précautions que tu me mandes que l'on prend, je doute qu'il puisse se défendre longtemps. De Tours à vous,

1. Radix de Sainte-Foy (voir plus haut, p. 140), fut bien arrêté, mais non exécuté. Il fut libéré en brumaire an III.

2. Louis-Philibert Rouxel de Blanchelande, né en 1735, ancien gouverneur de Saint-Domingue, guillotiné le 11 avril 1793.

Digitized by Google

je ne vois que le poste d'Amboise tenable, en sachant l'occuper, sur la rive droite de la Loire, et un fort retranchement fasciné sur la rive gauche pour conserver la navigation, du moins pour cette partie. Quant à Blois, gardez les chaussées du côté de Vienne[1], fortifiez votre pont, occupez les hauteurs des Groais[2], gardez-vous de vous laisser tourner par la forêt, où de petits détachemens de volontaires arrêteront des corps entiers. Si l'on gagne la plaine du côté de Fossé, capitulez, mes amis; mais comptez que, si l'ennemi gagne le Vendômois, comme il n'a rien de mieux à faire et que ces chefs qui ne sont pas des blancs-becs ne manqueront pas de le faire, je vous vois peu de moyens de défense sans murailles, sans artillerie. La prudence et la sagesse doit ménager le sang des citoyens, en se conservant fidèles à ses serments. C'est un point capital et dont on doit justement faire l'application. Au demeurant, je pense que, si le corps qui marche sur Tours, qui n'est que la tête de la colonne de la droite, parvient à s'en emparer, il vous négligera et se portera en force sur le Vendômois, pour se rapprocher de sa colonne du centre qui se dirige sur le Maine, que de plus, s'emparant de la Beauce, il nous affame. C'est la meilleure manœuvre. La colonne de gauche, qui paroît vouloir se joindre aux mécontens de la Normandie, gênera les subsistances du côté de la Seine, et si le malheur vouloit que ces vues militaires ne fussent pas dérangées par l'armée de nos braves Parisiens, je craindrois fort les suites de ce perfide noyau que l'on a attendu trop tard peut-être à pulvériser, et qui dans son principe eût été aisé à détruire...

En attendant, nous avons perdu le pauvre Dampierre[3]. Il étoit le fils de mon ami, et je le regrette vraiment, car il étoit brave et vouloit bien faire. On l'a forcé d'attaquer. Il ne le vouloit pas. Il s'y est fait tuer; c'est l'action d'un brave militaire. Nous y avons malheureusement perdu 8 à 9.000 hommes...

J'attends des nouvelles de ta moitié. Dis-lui en attendant mille choses pour moi. Je crois qu'elle a de belles peurs. Tranquillise-la, en l'assurant que mons Gaston ex...poitevin[4] est

1. Vienne, commune de Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire).

2. Groais (Les), commune de Balesmes (Indre-et-Loire).

3. Auguste-Marie-Henry Picot, marquis de Dampierre, né en 1756, maréchal de camp en 1792, général en 1793, mort à Valenciennes le 9 mai 1793.

4. Il doit s'agir ici du célèbre « général Gaston », qui passa quelque temps à la Convention et en Europe pour le chef des armées catholiques et royales de l'Ouest et qui joua en effet un rôle dans les premières insurrections. Ce Gaston s'appelait Gaston Bourdic et était primitivement perruquier à Saint-Christophe-du-Ligneron. Romé ignorait en en parlant qu'il avait été fusillé le 15 avril 1793 à Saint-Gervais. Le procès-verbal d'exécution le

Digitized by Google

un jeune militaire fort bien élevé, grand mathématicien et qui a de bonne heure appris qu'un bon militaire doit savoir plaire aux femmes. Par caractère, celui-ci est ferme, mais doux et poli, très aimable, de jolie figure, bien fait, et à peine 42 ans. Voilà celui que vous devez battre complètement à Blois, ou bien qui vous prendra et qui ne vous fera pas de mal, car cela n'est pas dans son caractère, à ce que l'on assure. Voilà le tableau qu'en font les connaisseurs qui s'en mêlent...

Adieu, je t'embrasse de toute mon âme...

décrit ainsi : « Un homme de la taille de 5 pieds, un ou deux pouces, bien fait, joli de figure et fort leste, vêtu d'un habit de drap gris blanc, revers et parements rouges, ayant sur l'avant-bras gauche deux galons bleus et sur les bras un galon d'or en chevron brisé ; un gilet de soie à petits carreaux, culottes gris blanc, bottes aux jambes, chapeau gansé... » (Chassin, *La Vendée patriote*, t. I, 191-193.)

Digitized by Google

XXXIII

LETTRES DE M. DE LA BALMONDIÈRE A SA MÈRE ET A SA FEMME

(24 FÉVRIER — 19 JUIN 1793)

Notice. — Agitation de Paris, en février 1793. — L'emprunt forcé. — Au Palais-Royal. — La Révolution du 31 mai. — Montagnards contre Girondins. — La campagne du général Santerre dans l'Ouest. — Nouvelles des frontières et des colonies. — Echos de la guerre de Vendée. — Famine à Paris. — La conspiration de Bretagne.

Jacques-Constant Tonduti de la Balmondière, né, vers 1751, à Louhans, avait servi dans le régiment de Monsieur-Infanterie jusqu'en 1783, époque à laquelle il se retira à Mâcon avec le grade de lieutenant. Marié, en 1791, à une de ses cousines Marie-Reine Tonduti de la Balmondière, bientôt après père de famille, l'ex-gentilhomme n'avait pas cru déroger en essayant d'améliorer une situation de fortune que la Révolution avait rendue fort précaire, et, en 1792, il s'était fait marchand de vin. Muni de patentes en règle de commerçant et de colporteur, de passeports dûment signés et timbrés, il s'était mis en route au mois de mai 1792 et n'était revenu qu'après un voyage de plus de six mois, assez imprudemment entrepris à travers la Savoie, la Suisse et l'Allemagne.

Qu'avait fait La Balmondière pendant ce voyage ? Rien que du commerce, à l'en croire. La commune de Mâcon en préjugea tout autrement. Ces pérégrinations à l'étranger lui parurent ressembler terriblement à une émigration, et, à peine rentré, La Balmondière apprenait qu'il était inscrit sur la liste des émigrés de son département.

On était en novembre 1792. Il partit aussitôt pour Paris et commença des démarches en vue de sa radiation : démarches imprudentes, intempérantes, qui n'aboutirent qu'à le compromettre davantage. Il avait saisi de son affaire les bureaux et même la Convention, représentant partout qu'ayant voyagé à l'étranger avec une patente et des passeports de négociant il ne pouvait, en droit, être déclaré émigré. Et cet argument n'était pas sans poids. Mais la commune de Mâcon ne désarmait pas. Elle prétendait maintenant faire état contre La Balmondière d'une prétendue lettre écrite par lui de Mayence à la municipalité, lettre injurieuse et où il tournait en dérision la nouvelle Constitution. L'original de cette lettre ne put, il est vrai, jamais être produit. Le district de Mâcon était, lui, mieux disposé à l'égard du prétendu émigré, et ses membres conclurent en un long rapport à la non-émigration[1]. Mais La Balmondière avait contre lui deux députés de Rhône-et-Loire, Pressavin et Javogues, dont l'influence

1. Arch. nat., F^7 5601[3].

Digitized by Google

paralysait l'effet de toutes ses démarches. Vint un moment où les choses se précipitèrent. Le 3 juillet 1793, ses deux ennemis rencontrèrent La Balmondière aux Tuileries ; ils se jetèrent sur lui, lui criant : « Coquin ! tu es émigré ! Nous voulons ton bien, tu ne veux pas nous le donner. Eh bien ! nous l'aurons, et tu seras guillotiné ! » C'est du moins ce que raconte La Balmondière en son interrogatoire. Un fait certain, c'est que le lendemain, 4 juillet, il était sous les verrous. Une perquisition ordonnée aussitôt à Mâcon faisait découvrir les lettres par lui adressées à sa mère et à sa femme et le ton n'en était pas pour le purger des accusations qui pesaient sur lui. On le retint. Le 7 septembre, il passait en jugement.

Des débats il apparaît déjà suffisamment que le grief d'émigration ne vint bientôt plus qu'en seconde ligne, et que l'incivisme et l'aristocratie de La Balmondière lui valurent avant tout sa condamnation. Là-dessus d'ailleurs une pièce bien curieuse nous a été conservée, qui éclaire d'un jour sinistre les honteux dessous des procédures du Tribunal révolutionnaire. Cette pièce est un mémoire rédigé en l'an III par Michel de Monceaux, défenseur officiel de La Balmondière en 1793, et dans lequel il demande, à cette date de l'an III, la réhabilitation de son client. Insistant sur ce fait que l'accusation d'émigration finit par n'être plus qu'un prétexte : « La Balmondière, expose-t-il, étoit condamné avant l'instruction de son procès; en voici la preuve.

« Comme défenseur officieux, me présentant au cabinet de l'accusateur public le 5 septembre, surveille du jugement, pour obtenir la permission écrite de communiquer avec l'accusé, je témoignai à Fouquier-Tinville mon étonnement de voir La Balmondière accusé d'émigration, tandis qu'il étoit par la loi placé évidemment dans un cas d'exception. Fouquier-Tinville me répondit en riant : « Je ne vous conseille pas d'entreprendre la défense de cet homme ; vous perdrez votre cause, et lui sa tête. Je vois bien que vous ne connaissez pas encore la jurisprudence du Tribunal révolutionnaire. Dès qu'un accusé est fortement soupçonné de ne pas aimer le gouvernement révolutionnaire, nous le condamnons comme nous pouvons; lorsque la loi ne peut être bien appliquée, on l'applique mal. C'est toujours la même chose, pourvu que nous soyons débarrassés de nos ennemis, et La Balmondière est un de nos ennemis. Dans tout ce qu'il m'a adressé il parle de gouvernement arbitraire et tyrannique, de vraie liberté, de justice, de courage, de la vertu ; nous savons ce que tout cela veut dire. Qu'il soit émigré ou non, peu importe; il sera condamné ». — J'insistai : « Citoyen, lui dis-je, si vous remplissez vous-même vos fonctions d'accusateur public dans cette affaire, je crois, en dépit de la jurisprudence de votre tribunal, que vous aurez de la peine à détruire les preuves matérielles et légales de la non-émigration de La Balmondière. — Aussi, me répondit-il, ne remplirai-je pas mes fonctions ce jour-là. Je me ferai remplacer par Lescot-Fleuriot. Dobsent sera remplacé par Coffinhal. Ces deux bougres-là ne s'embarrasseront guère de vos raisonnemens, ni de vos formes. Ils ne s'amuseront même pas à y répondre ; mais ils le condamneront, et c'est tout ce que je veux. »

« Je ne ferai aucune réflexion sur cette conversation épouvantablement franche. Fouquier-Tinville a tenu parole : Lescot-Fleuriot l'a remplacé ; Coffinhal a présidé cette horde d'assassins, et La Balmondière a été condamné [1] ».

Condamné et exécuté le 7 septembre. A la bassesse et à l'ignominie de

1. Archives nationales, F⁷ 5601².

Digitized by Google

ses juges opposons en terminant le tranquille courage de la victime : « Après le prononcé de son jugement, écrit l'auteur du *Glaive vengeur*, La Balmondière a dit : « Vous me condamnez à la mort ; je saurai la subir ! » Il a tenu parole. Arrivé sur la place de la Révolution, il s'est mis à rire, et a dit en haussant les épaules et en regardant la guillotine : « Voilà « donc cet instrument qui fait tant de bruit ! Je n'en crains pas le mal. » Puis, froidement, sans broncher, il monta à l'échafaud.

1. — *De M. de la Balmondière à sa mère.*

(Arch. nat., W 285, doss. 132, n° 66.)

Paris, ce 24 février 1793.

Maman,.... l'on a fait ici la motion de faire des visites domiciliaires pour s'emparer de l'argenterie et du numéraire. Nous nous attendons de jour à autre aux plus grands événemens. Il y a grande fermentation dans ce moment-ci. Au surplus, si ma tête y restoit, je vous recommande ma femme et mon fils. Je reste au milieu de l'orage avec toute la sécurité possible. Si l'on avoit suivi mon exemple, l'on seroit hors d'affaire. La position est différente.

Agréez, je vous prie, maman, l'assurance des sentimens du plus sincère et du plus respectueux attachement que mon cœur vous a voués pour la vie.

2. — *Du même à sa femme.*

(*Ibid.*, n° 64.)

Paris, ce 30 avril 1793.

Chère petite femme,..... les affaires de la République vont on ne sauroit plus mal. Partout ils sont toujours battus, perdent une quantité d'hommes étonnante et cela parce qu'ils sont, disent-ils, toujours trahis. N'ajoutez pas foi aux nouvelles des papiers publics. Quand elles seront vraies, je m'empresserai de vous l'apprendre. Tu vois beaucoup de bavardages politiques dans mes lettres ; ils ne sont adressés qu'aux administrateurs et aux clubs. Avec ces gens-là, il faut de grandes phrases, de grands mots qui les étourdissent. Par ce moyen, je me permets de dire ici tout ce qui me passe par la tête. Si je n'eusse pris ce parti, j'aurois subi le sort de beaucoup d'autres, je serois incarcéré, peut-être guillotiné. Je n'ai à craindre que la dénon-

Digitized by Google

ciation de quelque coquin de Mâconnois soit au tribunal révolutionnaire, à la municipalité ou à ma section. Une fois que le département aura prononcé, si c'est à mon avantage, je suis hors d'affaire ; si c'est contre moi, il faudra m'en instruire le plus promptement possible, afin que je puisse aller au-devant des événemens. Tranquillise-toi, ma tendre amie, je n'ai pas peur de la mort, par conséquent je conserverai toujours le sang-froid nécessaire dans une position aussi critique que la mienne, qui l'est infiniment plus que celle de beaucoup d'autres, eu égard à ce que mon opinion est peut-être la plus prononcée et la plus connue de tout Paris. Je me suis conservé et prétends me sauver par ce moyen qui jusqu'à ce jour ne m'a pas mal réussi.

J'ai adressé dernièrement un petit mémoire au département, et à toi, la loi contre les émigrés, sous le contre-seing du ministre de la justice. Mande-moi si tu l'as reçu ? Je voudrois que tu me donnes l'adresse de quelque zélé patriote dont on n'ouvrît pas les lettres. Je te ferai parvenir les miennes par cette voie, sous le contre-seing de la Convention. Le député dont je me servois pour Mme Varillia loge très loin de chez moi et fait le difficile. J'en aurai un autre, ce qui t'éviteroit des frais de port et l'ennui d'être tympanisée par tous ces originaux. Je t'écris tous les courriers ; dis-moi, chaque fois que tu m'écriras : j'ai reçu ou non ta dernière. Hier lundi, je n'ai rien reçu de toi. Par ta dernière tu me faisois des reproches sur ma jalousie. Veuille descendre dans ton cœur, n'y as-tu pas donné lieu ? Et crois-tu que j'aie assez d'amour-propre pour penser que nul homme ne puisse te paroître plus intéressant que moi ; tu m'as prouvé le contraire pendant si longtemps, que je regarde ma position comme un songe, et cherche à retenir le bonheur que je crois toujours prêt à m'échapper. Ce n'est pas de ta vertu, ma bonne amie, dont je doute, mais bien de mon mérite. Tu ajoutes à cela qu'il faut que je sois coupable pour avoir des doutes, mais tu n'en crois rien. Mon cœur t'est trop connu, tu sais assez qu'il n'est de bonheur pour moi que dans tes bras. J'ai cherché tous les moyens de t'en convaincre. Si je n'y ai pas réussi, c'est une nouvelle preuve contre moi, qui ne part pas de mon cœur, mais de ma sotte gaucherie et peut-être aussi de mon personnel. L'amour est un sentiment qui ne se commande pas ; j'ai souvent entendu dire que l'hymen l'éteignoit. Tout ce qui se passe en moi prouve qu'il est des exceptions à la règle, car je ne t'ai jamais autant aimée que depuis que j'ai été heureux ; depuis cet instant, j'ai vu toutes

Digitized by Google

les femmes sans la moindre émotion, même les plus belles. La mienne l'a toujours emporté sur toutes, et à mes yeux, et dans mon cœur. Oui, ma meilleure amie, sois bien convaincue que je ne puis être heureux que par toi et que je mets tout mon bonheur à n'exister que pour toi..... Mon cœur t'envoie mille tendres baisers...

3. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, n° 57.)

Paris, ce 22 mai 1793.

Bonne amie,.... je ne conçois plus rien ni à ce que je vois, ni à ce que j'entends. D'ici au 15 juin les événemens doivent être bien intéressans, ou nous sommes complètement joués, car il paroît que la Convention prend de grandes mesures et que les ennemis ont des forces imposantes.

L'emprunt forcé d'un milliard a été décrété aujourd'hui... Ces honnêtes gens veulent absolument ruiner la France. Que leur importe? Il ne leur en coûtera rien!... Je m'attends à tout, car qui dit patriote dit un homme altéré de sang et des dépouilles de son voisin....

L'épître adressée au club[1] vient sans doute du citoyen Nasaret, qui me vit dernièrement au Palais-Royal. Il manifesta sa surprise au jeune Vaillant, avec qui il étoit, de ce que je n'étois pas encore guillotiné. A quoi le jeune homme répondit, pour déjouer ses mauvaises intentions, que j'étois l'ami intime de Robespierre, Marat, Danton, de Saint-Huruge, de nombre de membres de la Convention et de beaucoup de jacobins qui tous connaissent mon affaire, avoient vu mes papiers et étoient convaincus que je n'étois pas émigré ; ce qui le jeta dans le plus grand étonnement par la raison que, selon eux, être sorti du royaume, c'est être émigré ; ils s'imaginent que plus il y en aura, plus il y aura de quoi prendre et d'autant moins à payer.....

Dandelot a été envoyé en députation du club pour se concerter avec les Jacobins sur les moyens d'entretenir leur correspondance, et en cas d'événement d'égorger tout ce qui est aristocrate. Il est bon d'avertir les honnêtes gens de se tenir sur leurs gardes. Ils ont le droit de repousser la force par la force.

1. Au club des Jacobins de Mâcon.

Digitized by Google

Nul ne peut faire ou ordonner des incarcérations ou arrestations arbitraires. Les réclamations de divers départemens à ce sujet ont donné à réfléchir à la Convention qui rappelle plusieurs de ses commissaires. Tous les députés conviennent que celui qui est provoqué, sans avoir commis aucun délit, a le droit de se défendre.....

Je te prie etc.....

4. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, n° 56.)

Paris, ce 29 mai 1793.

Nous sommes depuis avant-hier agités par la plus violente tempête. Rassure-toi, ma bonne amie, ma tête est encore tout entière sur mes épaules et malgré mes ennemis j'espère qu'elle y tiendra assez de temps pour voir renaître l'ordre.....

La séance de lundi soir à la Convention est la plus orageuse qui ait encore existé. Plusieurs membres s'y sont pris aux cheveux et donné des soufflets. Il n'y a nulle exagération. Les Jacobins eurent la prépondérance par l'influence des tribunes; mais hier ils ont eu le dessous. Il y a deux partis dans les sections de Paris : seize sont pour la Montagne, et trente-deux pour la Plaine. Lundi, les partisans de la Montagne étoient venus en force et appuyés par la Municipalité. La Plaine reçut la loi. Hier, elle fit rapporter les décrets forcés, ce qui occasionna beaucoup d'injures de part et d'autre. Sans ce coup de force, la chose publique étoit entièrement perdue.

La république est attaquée et battue sur tous les points. Nous avons essuyé des pertes considérables. L'on en fait un mystère, ainsi que des progrès de la Vendée. Ce n'est plus plaisanterie. Outre que l'armée des révoltés est très considérable, elle est soutenue par trente-deux mille hommes de troupes de ligne. Ils sont maîtres de Niort, Thouars, Saint-Jean-d'Angély, Rochefort, et bientôt le seront de tout le pays.

Nous avons eu une affaire avec eux dans laquelle nous avons perdu presque autant de monde qu'à Famars. Une flotte considérable croise sur nos côtes, et Dunkerque est assiégé par terre et par mer.

L'on assure Condé et Valenciennes pris. Je ne crois pas à la prise de cette dernière ville qui cependant ne peut pas tenir longtemps. Hier, le courrier de Valenciennes et de Cambrai

Digitized by Google

rapporta ses paquets. Il dit avoir rencontré tout le long des routes des pelotons de volontaires désarmés. Les commissaires demandent à grands cris hommes et armes ; mais nous n'avons rien de tout cela à leur envoyer. Il est arrivé un renfort de trente mille hommes au prince de Cobourg, avec beaucoup de grosse artillerie. L'empereur rejoint les armées en personne le 5 juin et amène aussi des troupes. Les nouvelles de hier soir sont désastreuses, mais on ne les rendra pas publiques. La Convention a envoyé hier quatre commissaires aux armées du Nord avec de pleins pouvoirs. Les représentans d'un peuple libre ont plus d'autorité sur ce peuple et l'exercent avec plus de cruauté que ne firent jamais les despotes les plus enragés et les tyrans les plus cruels ! Ce qui me console, c'est que les extrêmes se touchent. Je conclus de là que je ne tarderai pas de jouir du seul bonheur que mon cœur connoisse et ambitionne : celui de prouver à ma petite femme qu'il est tout à elle. Je crains fort que, dans le trouble général, il n'arrive des événemens dans notre ville ; je t'en prie, prends tes précautions pour te mettre à l'abri.

Ma mère a-t-elle acheté des provisions ? Le moment de s'en servir approche. La disette se fait sentir partout.....

Il me paroît que tu n'es pas contente du curé Roberjot. L'on m'avoit dit ici de m'en méfier. Je le croyois un brave homme. La honte, la rage, toutes les passions qui animent les bêtes les plus féroces leur déchirent le cœur ; mais ils auront beau faire, le peuple las de leur cruauté et de leur tyrannie détruira son ouvrage, et brisera l'idole, et anéantira ses ministres. Je ne doute pas que nous ne touchions aux événemens les plus intéressans de la Révolution.

Adieu, ma bonne amie, je t'aime et t'embrasse mille et mille fois de tout mon cœur.....

5. — *Du même à Mme Brézil, sa sœur, à Mâcon.*

(*Ibid.*, n° 60.)

Paris, ce 31 mai 1793.

Chère petite sœur,..... Paris est dans la plus grande agitation. Il me paroît, par tout ce que je vois et j'entends, que l'on a les plus grands projets contre partie de la Convention. Cherchez à vous mettre à l'abri des événemens ; ils peuvent avoir les suites les plus funestes ; la bombe est au moment d'éclater.

Digitized by Google

Je suis au milieu du brouhaha ; je m'en tirerai comme je pourrai. Je me joindrai à ma section, non s'il s'agit d'un massacre, mais s'il s'agit de défendre la chose publique. Rien autre ne m'intéresse dans tout ceci. Rassurez ma femme sur ses craintes. Je prendrai toutes les précautions que la prudence et la fermeté m'indiqueront. Je ne suis d'aucun complot ; il en existe, je l'ai ouï dire ; je périrai, s'il le faut, pour le salut de ma patrie, mais non pas pour l'intérêt d'aucune faction. Si les Jacobins l'emportent, c'en est fait de la France ! Je ne sais quel est l'esprit de votre club. J'en augurois mal par la députation qu'ils ont faite à celui de Paris. Je me plais cependant à croire qu'ils ne sont pas des assassins et que le plus grand nombre voudroit voir régner l'ordre et la tranquillité publique...

La République est trahie de tous les côtés, car nos armées sont anéanties partout. Que l'on ne croie pas plus à la bravoure qu'à la probité des Parisiens ! Leurs volontaires sont tous restés dans les cabarets des environs de Paris. Je crois qu'ils ont été levés, non pour la Vendée, où les rebelles ont les plus grands avantages, mais pour faire le coup que l'on médite.

Adieu, ma bonne amie.....

Je décachète ma lettre. L'on vient de tirer le canon d'alarme, l'on sonne le tocsin, l'on bat la générale, tout Paris est sous les armes. Je vous écrirai par le premier courrier, je ne suis pas encore sorti, je ne sais rien autre. Voilà donc le moment décisif pour l'intérêt public...

6. — *Du même à sa femme, à Mâcon.*

(*Ibid.*, n° 55.)

Paris, vendredi soir, 31 mai 1793.

Ma bonne amie, tout est calme dans ce moment-ci. Beaucoup de patrouilles battent les rues, mais la Plaine a cédé au torrent.

Samedi matin. — Tout est calme. Jamais Paris ne fut plus tranquille.

Samedi soir. — A six heures, le tocsin, la générale ; trois sections sont sur la place du Carrousel en armes et avec du canon. Elles veulent, disent-elles, désarmer les sections qui se sont

Digitized by Google

prononcées pour la Plaine, le décret d'accusation contre les membres du Comité des Douze, contre les vingt-deux[1] et le président Isnard, de plus leur tradition aux prisons. Ces dernières pétitions sont ajournées à trois jours. Toute la ville a passé la nuit sous les armes. La majorité des sections veut défendre et maintenir la liberté de la représentation nationale. J'ai fait plusieurs patrouilles dans la nuit; nous en avons rencontré différentes de trois et quatre cents hommes avec des canons. Pas une chiquenaude donnée. Au jour, tout est rentré dans l'ordre et les citoyens dans leurs foyers.

Dimanche à quatre heures. — Le carillon recommence, la municipalité a surpris l'adhésion des sections par le moyen des commissaires des dites sections qui lui étoient vendus. Maintenant, toute la ville est en armes, la Convention assiégée, aucun membre ne peut sortir. La municipalité veut forcer le décret d'accusation et d'arrestation des membres désignés; je serois trompé, si elle ne réussissoit. A demain matin.

Lundi matin. — J'arrive de patrouille, il n'est que huit heures Je vais à la quête des nouvelles.

Tout est tranquille. La municipalité et la Montagne ont gagné leur procès. Les membres désignés sont en arrestation chez eux et gardés à vue. Mais le décret d'accusation n'est pas porté. L'on veut envoyer des courriers dans leurs départemens. D'après tout ce que je vois et ce que je sais, ceci ne me paroît qu'une farce jouée, afin d'avoir une force considérable des départemens pour défendre Paris et leurs personnes; car, nous ne pouvons plus nous le dissimuler, les dangers de la République sont au comble, nos armées entièrement dispersées, dans le Nord les villes les plus importantes prises, la plus grande partie des départemens ou en insurrection ou au moment de s'y mettre. Chaque jour, l'Assemblée reçoit les nouvelles les plus alarmantes à ce sujet. Mais l'on cache tout ce qu'il est possible au peuple. Surtout pour ce qui regarde les frontières, pas un mot de vrai. Les comités ont leur dire, et ceux qui arrivent des armées, ou les lettres que l'on reçoit sont bien différents. L'armée de la Vendée fait les plus grands progrès. Le comte d'Artois y est, dit-on, maintenant en personne; la Convention en a reçu la nouvelle[2].

1. Les vingt-deux députés girondins dont les Jacobins demandaient l'expulsion de l'Assemblée depuis le mois d'avril.

2. Inutile de dire que cette nouvelle était fausse.

Digitized by Google

L'armée des braves Parisiens commandée par l'illustrissime et invincible général Santerre n'est pas allée plus loin qu'Orléans. Les trois quarts ne sont pas à trois lieues de Paris ; l'autre quart n'est pas encore parti. L'on entend qu'un cri contre la Convention, sur ce qu'ils appellent lois de circonstance et l'emprunt forcé qui n'est pas établi, ni ne s'établira dans cette ville-ci, car la Convention avoit renvoyé le mode de perception au comité de législation, qui jusqu'à présent n'a pas osé prononcer ; il en sent tout le danger. Ne communique ces nouvelles à personne ; tout est crime vis-à-vis des méchans...

Mais leur règne ne peut pas être long ; le peuple s'en lasse partout et dans tous les temps l'honnête homme ami du bonheur public sera distingué. J'habite un pays où il y a beaucoup de soi-disant patriotes. Eh ! bien, ma bonne amie, ceux qui dans ce moment ont le plus la confiance du peuple trafiquent de la vie, de la liberté et de la fortune des citoyens, comme je trafiquerois d'une pièce de vin. Ce commerce est public à Paris. Le cri de ralliement est : Sauve qui peut !...

Adieu, bonne amie, je t'embrasse de tout mon cœur.

7. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, n° 54.)

Paris, ce 9 juin 1793.

J'ai reçu hier, ma bonne amie, ta lettre en date du 3, soir. Je ne sais où aller prendre celle que tu m'annonces. Le district a prononcé en ma faveur ; pourvu que ce ne soit pas comme à la Convention, où l'on se dispute pendant des semaines entières pour faire un mal dont l'on est d'accord avant de le proposer. Au surplus, rassurons-nous, chère petite femme ; les désordres touchent à leur fin ; les départemens paroissent tous indignés de la journée du 31 mai. Les Parisiens prétendent que c'est une nouvelle révolution qui, à mon avis, pourroit bien en amener une autre qui étonnera tous nos sots provinciaux...

Nous avons appris hier que, le 4, Custine[1] a été complètement battu près de Cambrai. Son armée a fui jusqu'à Bapaume ; les gros équipages et le trésor sont à Senlis. Quant aux blessés, les hôpitaux de Saint-Denis et des environs en sont pleins.

1. Adam-Philippe, comte de Custine (1740-1793), général de l'armée du Nord depuis le 13 mai 1793.

Digitized by Google

Malgré cela, l'on annonce toujours des victoires au peuple crédule. Custine a été blessé au bras, et a eu un cheval tué sous lui. Les Autrichiens sont à Péronne.

Les rebelles de la Vendée ont aussi remporté un avantage à Saumur, non moins considérable que celui de Fontenay[1]. Ils ont encore enlevé 30 pièces de canon à la République. Le général Santerre, brasseur de son métier, qui est à Tours, demande à cor et à cri des canons et trois compagnies de canonniers, ce qui cause quelque rumeur dans ce pays.

L'amiral Hood[2] nous a pris la Guadeloupe et la Martinique; l'amiral Howe[3] est en croisière sur nos côtes. Il est question d'une descente de 22.000 hommes. J'ignore si elle est effectuée; si elle ne l'est pas, elle ne tardera guère à l'être. Nous avons abandonné la Savoie, autrement dit le département du Mont-Blanc. Nos troupes, par prudence, se sont retirées à Grenoble. et celles qui étoient à Nice sont rentrées à douze lieues dans les terres.

Dunkerque est assiégé par terre et par mer. Les Prussiens se portent sur Metz. Les Espagnols envahissent aussi le territoire de la République. Si cela continue, je ne sais où se retirera la liberté française. Les représentans du peuple souverain de Liège et des Savoisiens tiennent bien leurs séances libres à Paris, mais quel est le peuple assez éclairé pour nous recevoir ? Nul ne me paroît encore digne de notre liberté, qui est au moment de disparaître du globe. Combien nous serions malheureux, si nous ne pouvions plus piller et guillotiner les riches, si une poignée d'individus qu'a vomis l'enfer pour le malheur de l'humanité n'avoit plus sur nous des pouvoirs illimités, si le règne des lois renaissoit et que l'honnête homme pût rester tranquille dans ses foyers, le bon mari, le bon père partager les doux embrassemens de sa femme et de ses enfans, si enfin l'intrigue et les intrigans étoient anéantis! Quel malheur pour la République, car ce sont ses bases fondamentales, et le point sur lequel elle cherche l'équilibre !

Je jouis ici de la plus grande tranquillité. J'y suis aussi connu qu'à Lyon et à Mâcon. J'ai seul dans Paris le droit d'y parler tout haut, comme je t'écris, et dans mes actions et dans mes paroles je m'enveloppe toujours des lois. J'étonne ce qu'on nomme les aristocrates et anéantis les patriotes jaco-

1. Les troupes républicaines avaient été battues le 25 mai à Fontenay par les Vendéens (Chassin, *la Vendée patriote*, t. I, p. 398, et suivantes).

2. Samuel Hood (1724-1816).

3. Richard Howe (1726-1799).

Digitized by Google

bins. L'on a décrété que nous étions libres ; tant que ce décret subsistera, rien au monde ne m'empêchera de jouir du droit que me confirme la loi d'émettre mon opinion et de faire connoître la vérité. C'est le premier devoir du bon citoyen, car sans la vérité, nous serons toujours malheureux...

Adieu, ma petite amie... Embrasse bien tendrement ton petit sans-culotte... Je me plais à croire qu'il aura le cœur et l'âme de sa maman, et qu'il fera le bonheur de nos vieux jours, si par hasard nous échappons de la crise.

8. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, n° 62.)

Paris, ce 12 juin 1793.

Ma bonne amie, la lettre par l'occasion que tu m'as annoncée en date du 5 est sans doute émigrée ou tombée dans les mains de la liberté ; je ne l'ai pas reçue ; peut-être aussi n'est-elle pas encore écrite...

Que d'horreurs et de vexations se commettent au nom de la liberté ! La mesure est à son comble, le mécontentement est général. Je crains fort que les oppresseurs ne finissent par être eux-mêmes victimes de leur zèle outré. Le peuple commence à voir que les meneurs de la chose se sont infiniment plus occupés de leurs intérêts particuliers que du bonheur public...

J'ai reçu hier une grande députation de ma section qui me prioit de lui prêter 300 livres, que l'on me rendroit, disoit-on, sur la rentrée de l'emprunt forcé. Je leur répondis fort honnêtement qu'ils me feroient eux-mêmes grand plaisir de me prêter cette somme, que je tirerois aussi un mandat sur la nation. Ils ne parurent pas très contens de mon refus. J'ai dans tous les cas un grand argument à leur faire : ma femme, mes enfans et moi sommes aussi de la nation, et nous avons tout aussi besoin de manger que les Jacobins et leurs adhérens...

Les affaires de la République vont toujours de mal en pis. Il a été officiellement annoncé que Saumur est au pouvoir des rebelles. Mais l'on a passé sous silence l'affaire du 4 et du 5 qu'a eue Custine, qui a fait replier ses magasins à Abbeville...

Adieu, tendre amie, n'oublie pas que mon cœur est tout à toi et que tu m'as donné le tien pour toujours.

Digitized by Google

9. — *Du même à la même.*

(*Ibid.*, n° 63.)

Paris, ce 17 juin 1793.

Je ne saurois que rire, ma bonne amie, de tes inquiétudes... Console-toi, leur règne approche de la fin ; bientôt nous verrons renaître l'ordre par l'abolition de toutes ces lois de circonstance. La Convention s'occupe de la constitution; une fois la constitution faite, les lois seront égales pour tous, le despotisme et l'arbitraire seront anéantis à jamais...

Les affaires de la République vont toujours de mal en pis Nos bons patriotes succombent partout. C'est vraisemblablement qu'ils sont trahis. Il y a eu trois affaires dans la Vendée le 10 du courant : une, près Nantes, où les patriotes ont été taillés en pièces et perdu 15 pièces de canon, et Nantes est, dit-on, au pouvoir des rebelles, qui ne sont autre chose que ces jean-foutres d'émigrés pour qui les Parisiens ont aujourd'hui autant de respect qu'ils leur témoignoient naguère de mépris; la seconde affaire a eu lieu à Machecoul et n'a pas été plus avantageuse à la République ; la troisième s'est passée devant Saumur; là ces lâches, ces scélérats de révoltés ont pris 52 pièces de canon à coups de bâtons[1]. Il n'y a pas d'exagération dans le fait, c'est d'après le rapport des prisonniers qui sont revenus à Paris. Les généraux ainsi que les soldats qui ont écrit disent : « Ce ne sont pas des hommes, mais des diables, des fanatiques aveugles que rien n'arrête, pas même les canons, sur lesquels ils foncent comme s'ils ne pouvoient pas leur faire de mal ». Quand tu verras le brave Aubel, demande-lui si ce sont des traits de jean-foutrerie ; c'est le dire de leurs ennemis, je n'y mets rien du mien.

Santerre a écrit au comité de Salut public ; il déplore la perte de ses étuis de mathématique ; il dit qu'il faut lui envoyer promptement des hommes, des vivres, des canons, des munitions, qu'avec tout cela il ne peut plus cacher l'impossibilité de réussir à les vaincre, et dit qu'il ne faut pas se le dissimuler, que la Convention n'a plus aucun moyen de sauver la République. A l'affaire de Saumur, il fit vingt lieues sans débrider, courant après sa cavalerie avec les commissaires de Paris et

1. Les Vendéens remportèrent à peu près en même temps trois succès décisifs sur les républicains à Doué et Montreuil-Bellay, à Machecoul et à Saumur (Chassin, *la Vendée patriote*, t. II, ch. XVIII).

Digitized by Google

ceux de la Convention, sous l'espoir de ramener sa troupe à la charge ; si la manœuvre n'est pas belle, elle est au moins heureuse. Il se plaint en outre de l'immense émigration des troupes de la République, qui sont trompées par ces scélérats qui leur font le meilleur accueil possible, ainsi qu'aux prisonniers qu'ils renvoient, ce qui ne peut qu'induire à erreur les bons républicains. Aussi, la Convention s'est-elle beaucoup agitée dans la séance de hier pour trouver un moyen de renvoyer ceux qui sont assez hardis pour revenir sans avoir été tués. Il n'y a cependant pas encore de décret prononcé à ce sujet ; il est ajourné à demain. Les rebelles sont maîtres de Nantes, Saumur, Angers, le Mans, la Flèche, Tours, et partout on leur ouvre les portes, on les reçoit comme des libérateurs. A Saumur et à Tours les habitans ont eu la cruauté de tirer sur les patriotes par leurs fenêtres. J'ai vu un prisonnier de retour, à qui l'on a coupé les sourcils et des paquets de cheveux dans la queue ; je lui ait fait quelques questions ; voici ce qu'il m'a dit : « Je fus fait prisonnier à Saumur dans l'affaire du 10. L'on me proposa de m'engager ; je refusai. L'on m'ordonna de crier *Vive le Roi !* Je criai. L'on me fit jurer de ne pas porter les armes contre l'armée chrétienne. Je jurai. L'on m'avertit, en me coupant les cheveux, que c'étoit mon arrêt de mort si je faussois mon serment. L'on me demanda si j'avois de l'argent. J'avois 21 livres ; l'on me les prit et me donna en échange cinq assignats de cent sols, un passeport dont la devise est : *Pro Deo et Rege*, plus l'on me donna dix livres pour faire ma route, me promettant que, si j'étois fidèle à mon serment, il ne m'arriveroit aucun malheur ».

Il est venu des députés d'Orléans qui ont annoncé au comité de Salut public que, lorsque les révoltés se présenteroient, ils seroient forcés de leur ouvrir leurs portes, parce qu'ils n'avoient aucun moyen de défense, et que les Parisiens, qui crioient beaucoup et faisoient les braves, en feroient tout autant ; que c'étoit à tort que l'on peignoit ces gens-là au peuple comme des brigands, qu'ils gagnoient par leur conduite les cœurs de tous les pays où ils passoient, que l'on trompoit cruellement le peuple sur tous les prétendus succès, qu'il y avoit plus de mille malades que l'on a emmenés depuis Saumur jusqu'à l'hôpital d'Orléans.

Les Anglais sont descendus sur deux points : une partie à l'île d'Aix, l'autre à la Hougue. Ce dernier débarquement est composé de 14.000 hommes dont 6.000 Irlandois à la solde de l'armée chrétienne commandés par le comte de la Châtre, et

Digitized by Google

8.000 Anglois. Ces dernières nouvelles sont appuyées par plusieurs lettres ; les autres sont officielles.

L'on reçut, avant-hier soir, une lettre de Custine qui annonce sa rentrée dans l'intérieur, disant que son armée est dénuée de tout, qu'il n'a même pas de chevaux pour l'artillerie ; un décret suppléera à tout.

Les rebelles déchirent les assignats qui ne portent pas l'effigie de Louis XVI. Prenez sans mot dire vos précautions à cet égard ; le secret de la famille sera bientôt celui de la comédie.

Il commence à y avoir du trouble ici au sujet des subsistances. Les départemens voisins ne laissent passer aucuns comestibles. Les Jacobins ourdissent toujours des trames dans toute la République ; ils se vantent d'avoir déjà pour eux le plus grand nombre des villes du second ordre ; ils veulent, à quelque prix que ce soit, mettre à fin leurs projets. L'on n'a pas profité du moment favorable pour les anéantir ; ils seront plus adroits, ils sauront en profiter pour faire le mal. Dieu t'en gare !

Adieu, chère petite femme, j'embrasse toi, ton fils...

10. — *Du même à la même.*

(Ibid., n° 61.)

Paris, le 19 juin 1793.

Ma bonne amie,... la majorité des sections de Paris se prononce de la manière la plus ferme et a défendu les arrestations sur son territoire sous prétexte de suspicion. Quant à l'emprunt forcé, l'on n'en parle pas. L'on en a tenté un pour les volontaires de la Vendée, qui n'a pu être rempli, et l'on se garde bien de faire aucun acte d'autorité à ce sujet. Les Jacobins travaillent toujours sourdement, et mendient des adhésions à la journée du 31 mai. La Montagne a enlevé un décret qui défend d'en lire publiquement aucune à ce sujet ; ils ont grand soin, malgré toutes les réclamations, de lire celles qui leur sont favorables. L'on ne nous donne pas plus de nouvelles qu'à vous ; le peuple souverain ne doit rien savoir, rien voir, rien juger, il doit obéir passivement. Tous les journalistes ne peuvent écrire que ce qu'on leur permet ; cela s'appelle la liberté de la presse. S'ils disent la vérité, ils sont incarcérés.

L'on parle sourdement d'une affaire qu'il y a eu du côté du Nord. Le président eut hier un paquet qui ne fut pas lu ; ce qui fait présumer que nous n'avons pas été les plus heureux.

Digitized by Google

Les rebelles de la Vendée font des progrès étonnans. En vain l'on cherche à en détourner l'attention du peuple, en lui annonçant des victoires ; il n'y croit pas. Ce qu'il y a de plus malheureux pour la République, c'est que l'humanité de ces gens, que l'on a d'abord peints comme des tigres cruels, leur fait infiniment plus de partisans où ils passent que tous les décrets de la Convention ne leur font d'ennemis. Les généraux de la République s'en plaignent vivement. Ils disent que cette douceur et cette humanité ne sont que pour séduire les bons républicains ; nos troupes émigrent à force. Cela devroit bien servir d'exemple à toutes nos autorités constituées et les convaincre que la tyrannie et la persécution ne peuvent faire des prosélytes.

Il y a eu hier une exécution qui a fait la plus grande sensation dans cette ville. L'on a exécuté douze personnes, dont trois femmes, sous prétexte d'avoir trempé à la conspiration de Bretagne. Le public n'a pas jugé les preuves convaincantes et a beaucoup murmuré. Une de ces femmes, âgée de vingt-cinq ans[1], interrogée si elle n'avoit pas eu de correspondance avec le nommé X... émigré, a répondu : « Oui, c'est mon mari, et aucune puissance humaine n'a le droit de m'empêcher de correspondre avec l'homme qui porte mon cœur. — Est-il vrai que vous lui ayez fait passer des secours ? — Oui et je vendrois plutôt jusqu'à ma dernière chemise que de le laisser manquer ». Elle fut vivement applaudie et excita par sa vertu et son courage l'admiration universelle, même de tous les sans-culottes, qui disoient : « Elle n'est pas coupable ». Elle n'en fut pas moins condamnée le lendemain. Ils sont tous morts avec une stoïcité qui étonne les républicains. L'on vouloit que cette femme et une demoiselle de trente ans, belle comme l'amour[2], se disent grosses. Elles ont rejeté ces propositions comme injurieuses à leur honneur. Tous sont montés à l'échafaud avec le visage le plus serein...

Adieu, chère petite femme, j'embrasse toi, ton fils et toute la petite famille.

1. Angélique-Françoise Désilles, épouse de Jean-Roland Desclos de la Fonchais, ci-devant lieutenant de vaisseau, émigré.

2. Thérèse Moellien de Fougères, cousine du marquis de la Roucrie.

Digitized by Google

XXXIV

LETTRES DE Mme DE THOMASSIN A SON MARI

(AVRIL 1794)

Notice. — En route vers le Tribunal révolutionnaire.

Alexandrine-Claudine-Félicité de Mandat, née à Neuilly (Haute-Marne) le 25 octobre 1767, était la fille de Jean-Marie Galiot de Mandat, baron de Nully, et Grancey, grand-bailli de Chaumont-en-Bassigny, et nièce de Jean-Antoine Galiot de Mandat, seigneur de Berny, commandant de la Garde nationale parisienne, massacré le 10 août. Elle avait épousé Alexandre de Thomassin de Bienville, né en 1751, grand-bailli d'épée de Saint-Dizier, et avait, en 1794, deux petites filles Henriette[1] et Claudine-Marie-Zoé[2].

Bien qu'une partie de ses parents eussent émigré, et notamment son père et son frère, Adrien-Simon Galiot de Mandat, Mme de Thomassin était demeurée avec son mari à Saint-Dizier; ils y avaient vécu tranquilles jusqu'au commencement de 1794. Mais, à cette date, une lettre de M. de Thomassin à sa sœur ayant été interceptée, une perquisition fut faite chez lui, qui aurait achevé de perdre cette famille, si le simple billet qu'ils avaient entre les mains n'eût suffi déjà aux pourvoyeurs de la guillotine.

On se souvient de ce M. Raclet, intime ami des Thomassin-Mandat, dont j'ai plus haut publié les lettres adressées à l'époque du Dix-Août à Mme de Thomassin. Ce fut précisément la découverte de cette correspondance qui décida en même temps du sort de M. Raclet et de celui de ses amis. Mme de Thomassin fut arrêtée la première[3] et quelques heures après, à son insu et alors qu'elle pouvait espérer que son mari était demeuré libre, celui-ci fut de même incarcéré. Puis, par un raffinement d'inhumanité et pour laisser la malheureuse dans l'ignorance de toute l'étendue de son infortune, on dirigea les deux époux sur Paris à un jour d'intervalle, faisant partir Mme de Thomassin le 18 germinal an II et son mari le 19.

C'est à ce dernier, qu'elle croyait encore auprès de ses deux petites filles, tandis qu'il avait pris comme elle le chemin de la capitale, que Mme de Thomassin adressa les deux lettres que l'on va lire et qui ne furent jamais remises à leur destinataire. Mari et femme ne devaient se retrouver que devant le Tribunal révolutionnaire et au pied de l'échafaud. Ces

1. Elle épousa Athanase de Peichpeiroux de Comminges, comte de Guitaut.

2. Mariée à Jean-René-Pierre, comte de Semallé.

3. « Au bout de peu de jours, ma mère me fut enlevée, je n'ai jamais su ni quand, ni comment... Lorsque je demandois ma mère, on me répondoit qu'elle étoit en voyage » (*Extraits des récits de la comtesse de Semallé* publiés dans les *Souvenirs du comte de Semallé*, édités par son petit-fils, Paris, 1898, in-8°, p. 339.)

Digitized by Google

lettres chiffonnées et jaunies, écrites sur la route de ce dur calvaire qui menait une innocente à la mort, sont parmi les plus émouvantes qu'il m'ait été donné de lire.

1. — *De Mme de Thomassin à son mari.*

(Arch. nat., W 363, doss. 793, 1re partie, n° 37.)

A Vitry[1], à midi.

J'arrive, mon très cher ami, fort fatiguée, et encore, moins que je ne le craignois. J'y couche et à l'auberge, le citoyen gendarme ayant obtenu de la municipalité que je n'aille pas en prison vu ma santé. Je t'écrirai tant que je le pourrai, t'aimerai toujours plus que moi-même. Mais je me sens le courage nécessaire pour supporter les coups du sort. Ne t'afflige pas trop, aime la vie pour tes enfans pour qui tu dois réunir tous tes sentimens. Fais différens cadeaux de mes effets aux parens et amis qui me sont chers. J'espère les revoir, ainsi que toi, mon bien-aimé. Adieu, adieu ! Partagez entre vous tous tendresse et souvenirs précieux. Mille baisers à mes pauvres enfans. J'ai pris une voiture couverte à la Gravière[2] et puis la poste à mes frais.

Adieu encore, je t'embrasse de toute la force de mon cœur déchiré.

C'est moi qui me nourrirai. Il paroît que je vais à petites journées. Surtout tranquillise-toi, l'innocence ne redoute rien, et ménage ta santé, ainsi que sœur, nièce, tante et autres parens et amis, dont l'attachement sera toujours un adoucissement à mon infortune.

MANDAT-THOMASSIN.

2. — *De la même au même.*

(*Ibid.*, n° 38.)

A Dormans[3], ce 20 germinal, an II.

Tu ne peux te figurer, mon bien cher ami, quelle douleur j'éprouve, en pensant que je suis privée de savoir de tes nou-

1. Vitry-le-François (Marne).
2. Gravière (La) (commune de Heiltz-le-Hutier, Marne).
3. Dormans (Marne). — Cette lettre est datée du 9 avril 1794.

Digitized by Google

velles. Je suis fâchée de n'avoir pas tenu ma route. Il m'eût été possible d'en avoir à Meaux ou à Claye[1]. Je ne serai que lundi à Paris. Je voudrais bien que le temps se mit au beau, car le matin il fait froid. Je suis inquiète de toi, mon bon ami, et tu m'occupes plus que moi-même, ainsi que tous nos parens et amis. Mes pauvres petites! Pensent-elles à leur malheureuse mère autant qu'elles lui sont présentes. Ha! mon ami, quand te reverrai-je ? Ménage ta précieuse santé, et conserve ta tête courageuse et saine, comme elle a toujours été !

Je n'ai qu'à me louer de tous mes gardiens, jusqu'à présent honnêtes et humains. Si j'avois été capable de jouir de quelque chose, j'aurois admiré avec plus de plaisir le beau pays que je viens de traverser. Les blés y sont si grands et si avancés qu'on les coupe. J'ai vu dans la maison d'arrêt de Châlons tous les parens du citoyen Gazier, les hommes, comme arrêtés, et les femmes venant leur tenir compagnie et faire leur cuisine. Ils n'ont comme à Chaumont qu'un concierge.

Trouve, je t'en supplie, le moyen de m'écrire; je ne connois personne à Paris, et ne puis t'indiquer que chez ma tante[2]; et puis il faudroit savoir si elle y est, s'il lui sera possible de me retrouver. Tous ces embarras me chagrinent. Je prévois qu'en arrivant je manquerai de bien des choses que je ferai demander chez elle ou chez son fils[3], si je le peux.

Adieu, mon bon et tendre ami, crois à ma tendresse vive et sincère et conserve-moi toujours les mêmes sentimens. Je t'embrasse mille fois du plus tendre de mon cœur, ainsi que mes petites et tous mes parens...

1. Claye, ou Claye-Souilly (Seine-et-Marne).
2. Probablement Angélique-Simone Boucher, veuve de Jean-Antoine Galiot de Mandat
3. Probablement Alexandre de Mandat, né en 1759.

Digitized by Google

XXXV

LETTRES DE Mme DE LA GUYOMARAIS A SA BELLE-SŒUR ET A SES FILLES; DE M. DE LIMOËLAN A SES FILLES; DE M. DE PONTAVICE A SON PÈRE; DE M. RIGAUD A SA FEMME.

(18 JUIN 1793 — 20 AVRIL 1794).

Notice. — Dernières lettres de condamnés.

Et voici enfin la guillotine qui tout près de nous se dresse, puisque c'est au moment de monter dans la fatale charrette que les condamnés à mort du Tribunal révolutionnaire ont écrit les lettres que l'on va lire.

Les trois premières ont pour auteurs trois des victimes de cette conspiration de la Rouërie, dont M. Lenotre a si puissamment naguère retracé la dramatique histoire[1]. J'ai la bonne fortune, fortune bien rare, d'apporter après lui de l'inédit. Jamais en effet n'avaient été publiées, ni même, je crois, signalées, les lettres de Marie-Jeanne Micault, femme de Joseph-Gabriel-François de La Motte, seigneur de la Guyomarais, à Mme Micault de Mainville, sa belle-sœur, et à Agathe-Julie et Hyacinthe de la Guyomarais, ses filles ; — de Michel-Julien-Alain Picot de Limoëlan à ses filles ; — de Louis-Anne de Pontavice (1766-1793), ancien capitaine au régiment d'Armagnac, à René-Laurent de Pontavice des Renardières, son père.

Le livre se fermera enfin sur les derniers adieux adressés par Joseph-Julien-Honoré Rigaud, conseiller au parlement de Toulouse, à sa femme et à ses enfants, suprêmes paroles qu'il ne fut pas donné à ceux-ci de recueillir, puisque cette lettre, ayant d'ailleurs le même sort que celles qui précèdent, ne fut jamais remise à ses destinataires.

1. — *De Mme de la Guyomarais à sa belle-sœur et à ses filles, à Lamballe.*

(Arch. nat., W 134.)

La Conciergerie, le 18 juin 1793.

Eh bien ! ma chère sœur et mes chères filles, votre digne et vertueux père, votre tendre et meilleure amie sont condam-

1. Lenotre, *le Marquis de la Rouërie*, Paris, 1899. in-8°.

Digitized by Google

nés à mourir la nuit prochaine pour un crime de conspiration, dont ni lui, ni moi n'avions pas la plus légère connoissance. Un acte d'humanité suivi d'une imprudence dictée par le malheureux L.... conduit nos têtes innocentes sur l'échafaud. Sans doute, mes chers enfans, que le divin Juge, qui nous attend, nous recevra dans ses bras paternels et permettra que nos juges, pour être absous eux-mêmes au tribunal éternel, se repentiront sincèrement de la condamnation qu'ils viennent de prononcer. Quant à moi, et je crois pouvoir dire votre digne père, nous leur pardonnons bien sincèrement de nous fournir une occasion sûre d'arriver au ciel, notre patrie désirée. Sans cet événement, peut-être, qui est la gloire du martyre, mon peu de ferveur et mon attachement aux misères de ce bas monde m'en auroient fermé l'entrée. Ah! mes amis, que je serai donc heureuse dans quelques heures! Il ne me reste qu'un regret, c'est de vous laisser ainsi que vos frères [1] dans la misère. Mais consolez-vous par votre résignation. Le souverain dispensateur des biens et des maux adoucira vos chagrins ; les soins généreux de mon frère [2] qu'il m'a promis pour toute ma famille vous soutiendront contre l'adversité ; enfin votre soumission aux décrets éternels, avec une vie pure, édifiante et la pratique continuelle de l'amour de Dieu et du prochain, vous donnera l'espoir de nous revoir dans le séjour à jamais heureux.

N'accordez à la nature que les regrets dont elle ne peut absolument se défendre. Notre bonheur doit vous consoler. Dites à nos amis sincères tout ce que l'amitié a de plus tendre. Nos adieux à nos chers domestiques. Il sera dû trois années de gage à la Saint-Michel prochaine à ma femme de chambre la Tarlet [3]. Je ne dois que l'année à tous les autres. Il n'est dû au jardinier François Perrin [4] que 75 livres qu'il m'avoit données à garder... Nous devons aussi à Joannin, marchand de Saint-Brieuc, 242 livres. C'est tout ce que je me rappelle devoir. La Tarlet n'a que 17 écus de gage, David [5] autant, la Jeunesse 25, Fanchon 13.

Je finis, mes chères amies. Mon cœur et ma main sont glacés malgré moi. Je me repens de cette faiblesse, mais vous con-

1. Amaury et Casimir de la Guyomarais furent acquittés par le Tribunal révolutionnaire.

2. Mathurin Micault de Mainville, homme de loi à Lamballe.

3. Michelle Tarlet qui avait été mêlée à la conspiration de la Rouerie.

4. Ce Perrin avait trahi ses maîtres et livré le secret de la mort du marquis de la Rouerie au château de la Guyomarais (Lenotre, *op. cit.*, p. 240). Il fut condamné à la déportation, puis exécuté un peu plus tard.

5. Julien David.

Digitized by Google

noissez ma sensibilité. Si j'ai une jouissance en ce moment, c'est de finir en même temps que mon digne époux. Sa résignation m'enchante, et soutient ma foiblesse. Je vous embrasse pour la dernière fois et vais prier le Souverain Etre d'être votre protecteur et votre appui.

Votre infortunée mère et sœur.

MICAULT DE LA GUYOMARAIS.

P.-S. — Ne négligez pas les conseils ainsi que les bons exemples à vos malheureux frères. Leur cœur est dans l'amertume. Mais j'espère que leur conduite, ainsi que la vôtre, ne démentira jamais les principes honnêtes et vertueux que nous vous avons donnés.

Mlle Joannin, de Rennes, nous a envoyé les 1.800 livres qu'elle avoit à nous pour payer nos avocats. Cherchez le billet et le lui faites adresser avec nos remerciemens par le docteur Taburet, son cousin[1].

2. — *De M. Picot de Limoëlan*[2] *à ses filles, à Limoëlan, près Broons.*

(*Ibid.*)

De la Conciergerie.
Le 18 juin, à 9 heures du matin, l'an 1793.

Je vous embrasse, mes chers enfans ; dites à vos frères et surtout à notre voyageur, lorsqu'il reviendra dans sa patrie, que je les ai aimés jusqu'au dernier moment de ma vie. Je ne vous dis pas de prier pour moi. Bientôt je serai plus heureux que vous. Si mes prières sont exaucées, vous serez heureuses et dans ce monde et dans l'autre. Consolez votre mère[3], soyez-lui toujours soumises et ne songez jamais à moi que pour vous réjouir de la grâce que Dieu m'a faite de souffrir la mort pour lui.

Votre père qui vous aime tendrement.

PICOT DE LIMOËLAN.

1. Charles-Alexis Taburet, médecin à Lamballe.
2. Sur Picot de Limoëlan, voir plus haut, p. 228-229, 482.
3. Renée Roche, femme de M. de Limoëlan.

Digitized by Google

3. — *De M. de Pontavice à son père, à la Branche, près Saint-Brice-en-Cogles, par Fougères*[1].

(Arch. nat., W 134.)

Du 18 mai (*sic*) [juin] 1793.

Je viens d'être condamné, mon bon et tendre père, à la mort, après avoir éprouvé quatre mois de prison. Je vous avois épargné jusqu'à ce moment-ci la peine que vous eût causée ma détention. Mais il est de mon devoir aussi de vous faire part de cet événement fâcheux dès qu'il ne peut vous être caché. Je veux épargner cette douleur à ma malheureuse femme[2]. Je vous demande pour elle, à titre de mes dernières volontés, de venir à son secours dans tout ce dont elle aura besoin. Je ne connois rien d'estimable comme elle : elle a droit à tous vos plus tendres sentimens. Elle mit au jour, le 26 mars, une fille qui fera une partie de sa consolation. Vos attentions et votre bon cœur me sont garants que vous ferez le reste.

Ne me plaignez point. Je meurs non coupable et sans reproches. Dans quelques heures, je serai parfaitement heureux. Les approches de la mort ne me sont point horribles ; les suites ne peuvent l'être. J'embrasse maman[3], ma sœur[4], ma tante[5]. Je les quitte digne de leur estime et de leur amitié.

Veuillez bien déchirer les billets de l'argent que vous avez eu la bonté de me prêter, et n'en point exiger le paiement de ma pauvre amie. Je pense que je ne demande point une injustice.

Adieu, mon digne père, mon tendre ami, que votre belle âme apprenne cet événement avec tout l'héroïsme dont elle est susceptible.

Je suis avec respect votre fils.

LOUIS-ANNE PONTAVICE.

1. Sur la famille de Pontavice, cf. *Histoire généalogique de la maison de Pontavice*, par Th. Courtaux, Paris, 1901.

2. Je n'ai pu retrouver le nom de la femme de Pontavice, que M. Courtaux n'indique pas.

3. Suzanne-Anne de la Villette, épouse de M. René-Laurent de Pontavice des Renardières.

4. Probablement Suzanne-Hyacinthe-Renée de Pontavice.

5. Probablement Sophie-Anne de Pontavice.

Digitized by Google

4. — *De M. Rigaud à sa femme.*

Arch. nat., W 121, n° 110; publiée dans Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. III, p. 521-522.)

Ce 1er floréal [an II], (20 avril 1794).

C'est au moment de paroître devant Dieu, mon souverain maître, ma chère et digne épouse, que j'ai encore la force et le courage de t'écrire pour te faire mes tendres et éternels adieux. Quoique ma plume tremble dans ma main, quoique mon cœur soit oppressé, et que mes larmes couvrent le papier, je me sens encore assez de courage pour te prier de te souvenir de moi. Je te demande mille pardons de tout ce que je puis t'avoir fait depuis que j'ai eu le bonheur d'être uni à toi. Je demande pardon à mon père de tous les manquemens que je puis avoir eus envers lui. Pardonnez-moi l'un et l'autre et souvenez-vous que, quand vous recevrez ces traits gravés sur ce papier, j'aurai déjà rendu compte au juge des juges de toutes les actions de ma vie; j'espère qu'il me fera miséricorde !

Je te prie, par l'attachement que tu m'as toujours témoigné, de conserver ta santé pour avoir soin de mon respectable père et de mes enfans. Dis à ces derniers que mes dernières volontés sont qu'ils respectent mon père, qu'ils aient pour toi tous les égards et toutes les attentions qu'ils doivent avoir pour une tendre mère, qu'ils aiment Dieu par-dessus tout. Dis-leur que je pardonne du meilleur de mon cœur à tous mes ennemis quels qu'ils soient, que je leur défends dans quelle position qu'ils puissent se trouver de rechercher directement ou indirectement ceux qu'ils pourroient croire m'avoir entraîné dans ma perte, que c'est la loi de Dieu, qu'ils doivent la suivre, et que dans ces tristes momens, c'est un père qui parle; s'ils l'aiment, ils lui obéiront avec plaisir. Qu'ils se souviennent quelquefois de moi, comme d'un père qui les a bien aimés et qui regrette plus la vie par rapport à eux que par rapport à lui. Je suis au désespoir des événemens qui vont suivre ma triste destinée. Mais Dieu qui n'abandonne jamais ses enfans aura pitié des miens! Qu'ils soient braves gens, il leur donnera de quoi vivre.

Je t'envoie, ma chère femme, le seul bien qui me reste, que tu trouveras dans ma lettre; c'est une toupe de mes cheveux. Quand tu les regarderas tu penseras quelquefois à quelqu'un qui t'a bien aimée. Quant à Auguste, je lui envoie la seule

Digitized by Google

chose qu'on m'ait laissée ; c'est la boucle de mon col que j'enferme dans ma lettre. Je le prie de la porter tout le temps qu'il ne m'aura pas oublié.

Te dire ce que j'ai souffert jusqu'à ce moment, il est impossible de te l'exprimer. Dieu, peut-être, m'en tiendra compte. Adieu, mille fois adieu pour la vie ! Prie Dieu qu'il me reçoive en son saint paradis. Mon cœur est suffoqué, je n'en puis dire davantage. Adieu, oui adieu !

FIN

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. . . . . p. I-XXXVIII.

I. — LETTRES DU COMTE DE QUÉLEN A M. LE PRÉSIDENT DE SAINT-LUC.
(20 avril 1789 — 10 février 1790.)

Notice. — Les élections aux Etats généraux à Paris et en Bretagne. — L'affaire Réveillon. — Différends entre les Ordres. — La séance du 23 juin. — L'assassinat de Foulon et de Bertier. — La nuit du 4 août. — L'affaire du bateau de poudre. — Bordier et Jourdain à Rouen. — Travaux de l'Assemblée. — Famine à Paris. — Dons patriotiques. — Expédients financiers. — Journées des 5 et 6 octobre. — Départ du duc d'Orléans pour l'Angleterre. — Décret contre la chambre des vacations du parlement de Rouen. — Incident Mirabeau-Cocherel. — Prétendu complot découvert à Douai. — Aux barrières de Paris. — Affaire des faux billets de la *Caisse d'Escompte*. — Pamphlets. — L'insurrection de Toulon. — Le crime de Senlis. — Procès de M. de Besenval et de M. de Favras. — La révolution de Brabant. — Désordres en Franche-Comté. — Perquisitions dans les couvents. — L'affaire Marat. — Chanson sur le duc d'Orléans. — Le Roi jure fidélité à la Constitution (4 février 1790). — Détresse financière. — Pillages en province. — Le supplice des frères Agasse. . . . . p. 1-41.

II. — LETTRES DU MARQUIS DE SILLERY A M. DE SAVIGNY
(14 avril — 17 juillet 1789.)

Notice. — Troubles en Provence. — Physionomie de Paris à la veille des Etats généraux. — L'affaire du comte de Guibert. — Le cérémonial des Etats. — L'émeute du faubourg Saint-Antoine. — La séance d'ouverture des Etats généraux. — La charge du jardin des Tuileries. — Le renvoi de Necker. — Les journées du 14 au 17 juillet. . p. 42-64.

III. — LETTRE DE M. DELAMARE DE CRUX A M. BICHUE, CURÉ D'AGON
(14 juillet 1789.)

Notice. — Paris à la veille du 14 juillet. . . . . p. 65-66.

IV. — LETTRE DE M. MAILLOT A M. DESBROUX.
(18 juillet 1789.)

Notice. — La veille et la journée du 14 juillet. — Au lendemain de la prise de la Bastille. — Soupçons et surexcitation du peuple. — Aspect de la capitale. — Alarmes à Versailles. — La visite du Roi à Paris. . . . . p. 67-75.

V. — LETTRES DU MARQUIS DE VERGENNES A M. DE BELLEJEANT.
(14 juillet — 19 octobre 1789.)

Notice. — Une fuite précipitée de Paris à la veille du 14 juillet. — La Garde nationale parisienne. — Désordres à Dijon et en Bourgogne. — M. Necker à l'Hôtel de ville

Digitized by Google

- Arrestation de M. de Besenval et de M. de la Vauguyon. — Meurtre de M. Chatelle, maire de Saint-Denis. — Nomination de nouveaux ministres. — Troubles à Paris et aux environs. — Acte d'indiscipline des Gardes du corps. — Saint-Huruge et son projet de marcher sur Versailles. — Le banquet des Gardes du corps. — Les journées des 5 et 6 octobre. — Le retour des femmes à Paris. — Entrée du Roi dans la capitale. — Départ de nombreux députés. — Les pensions du marquis de Vergennes . . . . . p. 76-99.

VI. — LETTRES DE MM. D'ALBIGNAC, DESPLAS, MOREAU, DE VARICOURT, DE LA ROQUE-SAINT-THURIEN, D'ARBONNEAU, DE LAUSON, DE SAINT-AULAIRE, DE LÉSIGNY, DE GIRARDOT, GARDES DU CORPS DU ROI, AU COMTE D'AGOULT.
(10 janvier — 7 mars 1790.)

Notice. — Les journées des 5 et 6 octobre 1789. . . . . p. 100-126.

VII. — LETTRES DU COMTE DE SENEFFE A MM. J.-B. ET H. DE PESTRE, A M. ET Mme DE DOUÉ, A Mme DE GONTRŒUIL, A M. COGELS, ETC.
(1er mai 1789-21 avril 1791.)

Notice. — Les États généraux. — La mort du Dauphin ; une visite à Meudon. — La réunion des trois Ordres. — Tumulte au Palais-Royal. — Le 14 juillet. — La mort de MM. Foullon et Bertier. — Un séjour à Versailles en juillet 1789 ; tristesse de la ville. — Commencement de l'émigration. — Baisse des fonds et diminution de valeur des propriétés. - Abolition des privilèges. — Les ateliers de charité. — Aspect morne de la capitale. — Paris le 5 octobre. — Le retour du Roi aux Tuileries. — Affaires de Belgique. — Complicité du duc d'Orléans dans les troubles d'octobre. — Assassinats commis dans Paris. — Famine. — Plans de finances. — Confiscation des biens du Clergé. — Nouvelle division territoriale de la France. — Émeutes à Paris. — Suppression des pensions. — Affaire Favras. — Affaire du chevalier de Rutledge. — Rassemblements séditieux aux Champs-Elysées. — Affaire Marat. — Séjour de la Cour à Saint-Cloud — Vols et crimes commis à Paris. — La procession de la Fête-Dieu en 1790. — La *Caisse d'Escompte.* — Démolition du monument de la place des Victoires. — Dépréciation continue des propriétés. — Préparatifs de la fête de la Fédération. — La fête de la Fédération du 14 juillet 1790. — Affaires des Pays-Bas. — Troubles à Paris. — Démission de Necker (3 septembre 1790). — Emission de 800 millions d'assignats. — Désordre administratif. — Déplorable situation financière du pays. — Manifestations à l'Opéra. — Affaire de l'église des Théatins. — Le Roi empêché de se rendre à Saint-Cloud . . . . . p. 127-182.

VIII. — LETTRES DE M. FAYDEL A M. FILSAC.
(20 février — 12 août 1790.)

Notice. — Les désillusions d'un Constituant. — Les travaux de la Constituante de février à août 1790. — Divisions dans l'Assemblée. — Désordre des finances et de la justice. — Affaire du prévôt de Marseille. — Troubles dans les provinces. — Force qu'acquiert le parti Jacobin. — Cazalès à la tribune. — Affaire de Montauban. — Affaires du Clergé — Duel de Cazalès et de Barnave . . . . . p. 183-194.

IX. — LETTRES DE Mme CRESSONNIER DE BEAUPLAN AU BARON DU BLAISEL.
(février-octobre 1790.)

Notice. — La plaisanterie ne perd jamais ses droits, même en temps de Révolution. — Ridicules prétentions d'un cordonnier. — La sacro-sainte égalité. — Vive la liberté ! f...! — Une visite nocturne chez les sœurs de Saint-Thomas . . . . . p. 195-198.

X. — LETTRE DE M. DELAMARE DE CRUX A SON PÈRE.
(15 juillet 1790.)

Un récit de la fête de la Fédération par un député de la garde nationale de Coutances. . . . . p. 199-200.

Digitized by Google

XI. — LETTRES DE Mlle DE GIVRY A SON FRÈRE.
(16 juillet — 30 octobre 1790.)

Notice. — La journée du 14 juillet 1790. — Espoir qu'elle redonne aux honnêtes gens. — Désillusions qui suivent. — Touchante profession de foi royaliste . . . . p. 201-204.

XII. — LETTRES DE LA COMTESSE D'AMBRUGEAC A LA COMTESSE DE BUSSY.
(31 octobre — 27 décembre 1790.)

Notice. — Misère du peuple. — Désorganisation de l'administration et de la justice. — Désordres dans les provinces. — L'affaire d'Avignon. — Insolence des paysans en Auvergne. — Troubles dans la garnison de Valenciennes. — La Constitution civile du Clergé. — Une soirée au Théâtre-Français . . . . . p. 205-209.

XIII. — LETTRES DE Mme DE VATRE A M. DE GIVRY.
(4 février 1790 — 30 juin 1791.)

Notice. — Tristesse de Paris au commencement de 1790. — La nouvelle Constitution militaire. — Une séance de l'Assemblée nationale. — Affaire de Lille. — La foule ameutée contre les députés du côté droit. — Duel Lameth-Castries. — Le pillage de l'hôtel de Castries. — Représentation de *Brutus* au Théâtre de la Nation. — Le club des Jacobins et celui de la constitution monarchique. — L'émigration de Mesdames. — La journée des *Chevaliers du poignard* (28 février 1791). — Troubles à Douai. — Séparation de la duchesse d'Orléans et de son mari. — Un voyage à Lyon et en Savoie en 1791 . p. 210-227.

XIV. — LETTRES DE Mme DE NERMONT A M. DÉSILLES.
(8 mai 1790 — 17 juillet 1791.)

Notice. — Détresse financière de l'Etat. — Les biens du Clergé. — Les assignats. — Physionomie de Paris en mai 1790. — Désordre général. — Insécurité des rues. — Conspiration contre-révolutionnaire de Lyon. — La Constitution civile du Clergé. — Remplacement des curés réfractaires. — Sacres d'intrus. — Fuite de Mesdames. — Emeute du Luxembourg contre Monsieur. — Affaire des *Chevaliers du poignard.* — Difficultés d'entendre la messe des prêtres insermentés. — Fermeture des chapelles. — Chagrin d'une paroissienne de Saint-Sulpice. — Voyage du Roi à Saint-Cloud empêché par le peuple. — Emeute des Théatins. — Service en l'honneur de Mirabeau. — Le patriote Palloy. — La fuite et l'arrestation du Roi à Varennes. — L'insurrection du Champ de Mars (17 juillet 1791). . . . . p. 228-248.

XV. — LETTRES DE M. DARCIER A LA COMTESSE DE LAURAGUAIS; DE M. DU BOIS-DES-COURS A M. DE LA MARTELIÈRE; DE M. DE PÉRIGNY AU MARQUIS DE ROMÉ; DE Mme WORLOCH A M. DES SAUZAIS; DU COMTE DE PEYSAC A SA MÈRE.
(28 juillet 1789 — 30 septembre 1790.)

Notice. — En province. — Une visite domiciliaire au château d'Arlay, en Franche-Comté. — Troubles dans le Maine. — Sacs de châteaux et de couvents en Dauphiné, à Cluny, en Alsace. — Une bande d'émeutiers au château de la Touche (Loire-Inférieure). — Les paysans de Peysac. . . . . p. 249-261.

XVI. — LETTRES DU MARQUIS DE MESMON A SA FEMME.
(10 février — 29 avril 1791.)

Notice. — Une visite de cinq heures à la barrière de Paris. — Mécontentement général de la population parisienne. — Le passage de Mesdames à Fontainebleau. — Nouveaux détails sur l'émeute du Luxembourg contre Monsieur. — Manifestation des poissardes aux Tuileries. — Emeute de Vincennes. — La journée des *Chevaliers du poignard.* —

Digitized by Google

Menaces d'invasion. — Maladie du Roi. — Mort de Mirabeau. — Affaires religieuses. Prétendu manifeste des princes. . . . . p. 262-281.

XVII. — LETTRES DE Mme DE LA MOTTE, DE Mlle DE LA MOTTE, DE Mlle DE GIVRY A M. DE GIVRY.
(4 avril — 1er juin 1791.)

Notice. — Les derniers moments de Mirabeau. — Sa pompe funèbre. — Le pape brûlé en effigie au Palais-Royal. — La Jeanne d'Arc de Carpentras. . . . . p. 282-287.

XVIII. — LETTRES DE M. DUTAILLY A M. FAIVRE.
(19 avril — 13 septembre 1791.)

Notice. — Emeute au sujet du départ du Roi pour Saint-Cloud. — Démission de M. de La Fayette de ses fonctions de commandant de la Garde nationale ; il la retire. — Intrigues du parti d'Orléans. — Fuite du Roi ; son arrestation à Varennes ; son retour à Paris. — Affaire du comte de Choiseul. — Propos affreux tenus à Paris contre le Roi et la Reine. — Translation des restes de Voltaire à Sainte-Geneviève. — Débat à l'Assemblée sur l'inviolabilité du Roi. — L'émeute du Champ de Mars. — Impopularité de La Fayette. — Un voyage de Besançon à Paris en juillet 1791. — Démission d'un grand nombre d'officiers. — Le Roi jure de maintenir la Constitution. . . . . p. 288-303.

XIX. — LETTRES DE M. CONEN DE SAINT-LUC A SES PARENTS ; DE M. A. DÉSILLES A Mme DE VIREL, SA SŒUR ; DE M. DE MAICHE A SES PARENTS ; DE M. DE PONTET A M. D'ABZAC.
(25 mai 1789 — 4 mars 1792.)

Notice. . . . . . p. 304-305.

§ 1. — De M. Conen de Saint-Luc a ses parents (25 mai — 17 septembre 1789). — Le voyage d'un jeune officier de Bretagne en Lorraine en 1789. — Concentration des troupes autour de Paris, à la veille du 14 juillet. — En étapes de Sarreguemines à Paris. — En garnison à Sarreguemines. — Désordres en Lorraine. — Jugement de M. de Saint-Luc sur la situation faite à la noblesse. — Illusions perdues . . . . . p. 305-315.

§ 2. — De M. A. Désilles a Mme de Virel, sa sœur (17 juillet 1790 — 21 juin 1791). — La fête de la Fédération à Metz et à Nancy. — Désorganisation de l'armée. . . p. 316-319.

§ 3. — De M. de Maiche a ses parents (24 mai — 26 novembre 1791). — Incertitudes et perplexités d'un officier. — Désordres à Arras. — La nouvelle Constitution militaire. — Accroissement de l'émigration. — Faut-il émigrer ? — Où est le devoir ? — Indiscipline des troupes. — Un aumônier de régiment, ancien tambour. — Conduite inconsidérée de beaucoup d'émigrés. — Premières impressions d'un officier émigré . . . . . p. 320-329.

§ 4. — De M. de Pontet a M. d'Abzac (4 mars 1792) — De Toulon à Neuf-Brisach. — La garnison de Metz. — Préparatifs et bruits de guerre. — M. de La Fayette à Metz. — Emeute dans cette ville. — Anciens et nouveaux officiers . . . . . p. 329-332.

XX. — LETTRES DU MARQUIS DE VIBRAYE ET DE SES CORRESPONDANTS ; DE M. DE SAINT-SOUPPLETS A SON FRÈRE ; DU MARQUIS DE CLERMONT-GALLERANDE A M. DE SARCÉ ; DE M. BENGY DE PUYVALLÉE A M. D'ABZAC ; DE M. TEXIER A SA MÈRE ; DU CHEVALIER DE BLANDINIÈRES A LA COMTESSE DE BUSSY ; DE N... AU BARON DU BLAISEL ; DE LA DUCHESSE DE SAULX-TAVANNES A LA COMTESSE DE CHATEAUBRIAND.
(11 janvier 1791 — 17 avril 1792.)

Notice . . . . . p. 333-334.

§ 1. — Du marquis de Vibraye et de ses correspondants (12 avril 1791 — 19 février 1792). — En émigration. — Illusions d'émigrés. — Sur la route de l'étranger. — Une installation improvisée à Bruxelles. — La voix de la raison. — A l'état-major du prince de Condé. — L'attentat de Busselot. — Misères de l'émigration. . . . . p. 334-355.

§ 2. — De M. de Saint-Soupplets a son frère (octobre-novembre 1791). — A Bruxelles

Digitized by Google

et à Coblentz. — Une réception chez les Princes. — Une soirée chez l'Electeur. — Organisation des corps d'émigrés. — L'abbé Maury à Coblentz . . . . . p. 355-365.

§ 3. — Du marquis de Clermont-Gallerande a M. de Sarcé (24 octobre 1791). — Regrets et tristesse d'un émigré. . . . . p. 365-366.

§ 4. — De M. Bengy de Puyvallée a M. d'Arzac (23 novembre 1791). — La cour de Coblentz. — Les princes et leur entourage. . . . . p. 366-368.

§ 5. — De M. Texier a sa mère (décembre 1791). — Les vrais motifs de beaucoup d'émigrations . . . . . p. 369-370.

§ 6. — Du chevalier de Blandinières a la comtesse de Bussy (2 janvier — 14 février 1792). Départ pour l'étranger. — A Ath. . . . . p. 370-374.

§ 7. — De N. au baron du Blaisel (8 avril 1792). — Intrigues et dessous de l'émigration. . . . . p. 374-376.

§ 8. — De la duchesse de Saulx-Tavannes a la comtesse de Chateaubriand (11 janvier 1791 — 17 avril 1792). — La haute société française à l'étranger. — La vie des émigrés à Tournai et à Bruxelles. — Distractions et divertissements. — Tristesse de l'existence à Trèves. — Regrets de la patrie . . . . . p. 376-388.

XXI. — LETTRES DE M. FOUGERET A M. LECOY DE LA MARCHE.
(21 septembre 1790 — 27 avril 1793.)

Notice. — Violation du secret des postes. — Les assignats ; leurs conséquences. — Troubles dans les provinces. — Affaires de Saint-Domingue. — Manifestations à l'Opéra. — Admirable charité d'un ancien seigneur. — Les biens du Clergé. — Départ de Mesdames. — Persécutions contre les Ordres religieux. — Les achats de biens nationaux. — Situation financière du pays. — Discorde et désunion. — La démission de M. de La Fayette de sa charge de commandant de la garde nationale parisienne ; il la reprend. — Dépeuplement de Paris. — Bruits de guerre. — L'affaire d'Avignon. — La fuite du Roi. — L'émigration de Monsieur et de Madame. — Perquisitions et visites domiciliaires. — Pompe funèbre de Voltaire. — La pétition du Champ de Mars (17 juillet 1791). — Démissions d'officiers. — Ruine du commerce. — Le camp de Grenelle. — Tristesses du moment. — Les inquiétudes d'un propriétaire. — Perte des colonies. — Embarras que causent les assignats pour les règlements de comptes. — La nouvelle Assemblée. — Redoublement du désordre. — Départ de Paris de M. de La Fayette. — Nouvelles de Saint-Domingue. — La Haute-Cour nationale d'Orléans. — Augmentation du prix de la vie. — Incendie de la Force. — Le bonnet rouge. — Désordres dans la rue. — Baisse de l'argent. — La déclaration de guerre. — Grave situation étrangère. — Le prétendu *Comité autrichien.* — Suppression des droits seigneuriaux. — Le changement de ministère. — Le voyage à Paris de M. de La Fayette. — Nouvelles des frontières. — La pétition des 20.000. — Le décret contre les prêtres réfractaires, et le décret du camp des 20.000 hommes. — Suspension de Pétion et Manuel. — La Fédération du 14 juillet 1792. — Les Fédérés marseillais à Paris. — Le manifeste de Brunswick. — Violences commises sur M. d'Eprémesnil aux Tuileries. — Au lendemain du 10 août. — Le procès et la mort du Roi. — Pillages et désordres à Paris. — Les enrôlements. — Troubles de l'Ouest. — L'évacuation de la Belgique. — Visites domiciliaires et arrestations. — La guillotine. . . . . p. 389-444.

XXII. — LETTRES DE M. LEFEBVRE D'ACY A M. VANLERBERGHE.
(9 janvier 1792 — 23 juillet 1793.)

Notice. — Les marchands d'argent du Palais-Royal. — Embarras financiers de l'Etat. — Hausse et baisse continuelles de l'argent. — Manifestations au théâtre du Vaudeville. — Bruits de guerre. — La mort de l'Empereur. — Fabrique de faux assignats. — La fête des Suisses de Châteauvieux. — L'affaire de Courbevoie. — Au Palais-Royal. — La fête en l'honneur de Simonneau, maire d'Etampes. — Renvoi des ministres Servan et Clavière. — Nouvelles de la guerre. — Faillites de plusieurs maisons de banque. — Les arbres de la liberté. — Renvoi du ministre Dumouriez. — Le 20 juin. — Concussions du ministre Servan. — Le voyage à Paris de M. de La Fayette. — Sévère jugement porté sur lui. — Lassitude générale. — Préparatifs de la fête de la Fédération du 14 juillet 1792. — Banqueroute de la *Caisse de secours.* — L'émigration. — Le jugement et la mort du Roi. — Sur la frontière . . . . . p. 445-481.

Digitized by Google

XXIII. — LETTRES DE Mme DE NERMONT A M. DE LIMOELAN.
(8 février — 21 mars 1792.)

Le Roi au faubourg Saint-Antoine. — Lettre de Manuel à Louis XVI. — Persécutions contre le Clergé. — Danger de l'émigration . . . . . p. 482-485.

XXIV. — LETTRES DU MARQUIS DE ROMÉ A M. DE SALABERRY.
(mars 1792.)

Notice. — Bonnets rouges et sans-culottes. — Projets des Jacobins. — Le renvoi de M. de Narbonne et la mise en accusation de M. de Lessart . . . . . p. 486-490.

XXV. — LETTRES DE M. MAUVIEL DE BOUILLON A M. RONÈS; DE M. HARELLE AU COMTE DE LAIGLE; DE M. ET Mme TOUROLLE, ETC. A M. THOYNET; DE Mme DE NERMONT A M. DÉSILLES.
(2 juin — 4 août 1792.)

Notice . . . . . p. 491-492

§ 1. — De M. Mauviel de Bouillon a M. Ronès (2 juin-19 juillet 1792). — Les préliminaires du 20 juin. — Le récit de l'insurrection. — Les fédérés à Paris. . . p. 492-500.

§ 2. — De M. Harelle au comte de Laigle (21 juin 1792). — Autre récit de la journée du 20 juin . . . . . p. 500-501.

§ 3. — De M. et Mme Tourolle, etc... a M. Thoynet (21 juin — 4 août 1792). — Une famille de Paris pendant les journées de juin. — Terreur et consternation des honnêtes gens. — Désordres dans la capitale. — Rixe sanglante aux Champs-Elysées. . p. 501-509.

§ 4. — De Mme de Nermont a M. Désilles (4 juillet 1792). — Craintes d'une nouvelle émeute le 25 juin. — Le voyage à Paris de M. de La Fayette. — Réaction en faveur du Roi. — Manifestations hostiles aux Tuileries. — Le récit de la journée du 20 juin par M. de Rozoi . . . . . p. 509-524.

XXVI. — LETTRES DE L'ABBÉ MÉNAGE AU COMTE DE CHASTELLUX; DE M. RACLET A Mme DE THOMASSIN; DE MM. SIMON ET PIERRE N... A M. LHOSTE; DU COMTE D'AUBARÈDE A Mlle DE CRILLON; DE M. BOUT DE MARNHAC A SON FRÈRE; DE M. D'HUGONNEAU A M. BABAUD DE LAFORDIE; DE Mme N... A M. HUE; DE Mme BAYARD A SON FILS.
(4 — 26 août 1792.)

Notice . . . . . p. 525-526.

§ 1. — De l'abbé Ménage au comte de Chastellux (4 août 1792). — Paris entre le 20 juin et le 10 août. . . . . p. 526-528

§ 2. — De M. Raclet a Mme de Thomassin (4-18 août 1792). — A la veille du 10 août — Le « triomphe de la canaille ». — La journée du 10 août. — L'assassinat de M. de Clermont-Tonnerre. — Le pillage des Tuileries. — Effroi de la population. — Un testament daté du 18 août. . . . . p. 528-535.

§ 3. — De MM. Simon et Pierre N. a M. Lhoste (11 août 1792). — L'insurrection. — Dans les rues de Paris le 10 août . . . . . p. 535-537.

§ 4. — Du comte d'Aubarède a Mlle de Crillon (17 août 1792). — A la place de la Croix-Rouge et au Pont-Royal le jour du 10 août. — Aventure du maréchal de Mailly. . . . . p. 537-539.

§ 5. — De M. Bout de Marnhac a son frère (août 1792). — Un récit de la journée du 10 août par un défenseur du Château . . . . . p. 539-542

§ 6. — De M. d'Hugonneau a M. Babaud de Lafordie (26 août 1792). — Au lendemain de la révolution du 10 août . . . . . p. 542-544.

§ 7. — De Mme N... a M. Hue; de Mme Bayard a son fils (11 août 1792). — L'inquiétude des absents. . . . . p. 544-546.

Digitized by Google

XXVII. — LETTRES DE M. DE LA VIGNE-DAMPIERRE A M. N.; DE L'ABBÉ DE BOLOGNE AU MARQUIS DE BOLOGNE; DE MM. POUYVET DE LA BLINIÈRE, DE PARGADE, DE LASSAUX, DE MONTJUSTIN, DE PIERREPONT, DE MONTGON A LEURS PARENTS ET AMIS.

(5 — 7 septembre 1792.)

Notice . . . . . p. 547-548.

§ 1. — De M. de la Vigne-Dampierre a M. N..., et de l'abbé de Bologne au marquis de Bologne (5 septembre 1792). — Les massacres de septembre à Paris. . . . . p. 548-552.

§ 2. — De MM. Pouyvet de la Blinière, de Pargade, etc., a leurs parents et amis (6-7 septembre 1792). — Les massacres de septembre à Versailles . . . . . p. 552-563.

XXVIII. - LETTRES DE MM. DE KOLLY ET DE BEAUVOIR A Mmes DE KOLLY ET RENAUD.

(29 septembre — 19 décembre 1792.)

Notice. — Aspect des rues de Paris. — Les théâtres. — Le camp de Grenelle. — Un dîner de Conventionnels. — Au restaurant. — Nouvelles de la guerre. — Complot dénoncé à la Convention. — Tentative contre le Temple. — Commencement du procès de Louis XVI. — M. Santerre. . . . . p. 564-571.

XXIX. — LETTRE DE M. BEAULIEU A M. REVIERS DE MAUNY.

(18 janvier 1793.)

Notice. — Physionomie de Paris le 18 janvier 1793 . . . . . p. 572-573.

XXX. — LETTRES DE M. DE BERNARD A SA FEMME ET A SA MÈRE.

(12 décembre 1792 — 23 janvier 1793.)

Notice. — Le procès et la mort de Louis XVI. . . . . p. 574-587.

XXXI. — LETTRE DE M.-L.-M. LE PELLETIER DE ROSAMBO A Mme LE PELLETIER DE ROSAMBO, SA BELLE-SŒUR.

(13 mars 1793.)

Notice. — Fermentation de la capitale. — Difficulté de sortir de Paris. — Arrestations. — Bruits d'un coup d'Etat contre le côté droit de la Convention et de l'accession au trône du duc d'Orléans. — Le Tribunal révolutionnaire. — Les Fédérés. . . p. 588-589.

XXXII. — LETTRES DU MARQUIS DE ROMÉ A M. DE SALABERRY.

(avril-mai 1793.)

Notice. — Arrestation du prince de Conti et de Philippe-Egalité. — Au comité de la guerre. — La guillotine. — Les troubles de l'Ouest. — Le général Gaston. p. 590-593.

XXXIII. — LETTRES DE M. DE LA BALMONDIÈRE A SA MÈRE ET A SA FEMME.

(24 février — 19 juin 1793.)

Notice. — Agitation de Paris en février 1793. — L'emprunt forcé. — Au Palais-Royal. — La révolution du 31 mai. — Montagnards contre Girondins. — La campagne du général Santerre dans l'Ouest. — Nouvelles des frontières et des colonies. — Echos de la guerre de Vendée. — Famine à Paris. — La conspiration de Bretagne . . . . p. 594-609.

Digitized by Google

XXXIV. — LETTRES DE Mme DE THOMASSIN A SON MARI.
(avril 1794.)

Notice. — En route vers le Tribunal révolutionnaire. . . . . p. 610-612.

XXXV. — LETTRES DE Mme DE LA GUYOMARAIS A SA BELLE-SŒUR ET A SES FILLES DE M. DE LIMOELAN A SES FILLES ; DE M. DE PONTAVICE A SON PÈRE ; DE M. RIGAUD A SA FEMME.
(18 juin 1793 — 20 avril 1794.)

Notice. — Dernières lettres de condamnés . . . . . p. 613-618

Digitized by Google

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 9015 01085 3474
UNIVERSITY OF MICHIGAN
BOUND
AUG 31 1933
UNIV. OF MICH.
LIBRARY

DO NOT REMOVE
OR
M ARD

Digitized by Google

Digitized by Google